image
not
available

Helv. 920 b

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

DICTIONNAIRE HISTORIQUE GÉOGRAPHIQUE ET STATISTIQUE DU CANTON DE VAUD

135 i.D.

Digitized by Google

Digitized by Google

DICTIONNAIRE

HISTORIQUE

GÉOGRAPHIQUE ET STATISTIQUE

DU

CANTON DE VAUD

Notices historiques et topographiques sur les Villes, Bourgs, Villages, Châteaux et anciens Monastères du pays, rédigées essentiellement sur les chartes,

PUBLIÉ SOUS LES AUSPICES
DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DE LA SUISSE ROMANDE ET AVEC LA COLLABORATION
DE PLUSIEURS DE SES MEMBRES,

PAR

D. MARTIGNIER, ancien pasteur,
et AYMON DE CROUSAZ, archiviste cantonal.

LAUSANNE
IMPRIMERIE L. CORBAZ ET COMP^ie, ÉDITEURS.

1867

Digitized by Google

Digitized by Google

PRÉFACE

—

En 1824, M. le docteur Levade, de Vevey, fit paraître un *Dictionnaire historique du canton de Vaud,* en collaboration avec M. A. Baron et les pasteurs Gilliéron et Secretan. Cet ouvrage était excellent pour le moment où il parut. Il résumait, d'une manière généralement exacte, notre histoire locale telle qu'on pouvait la connaître alors. Ce dictionnaire obtint un succès légitime dans le pays ; il est devenu rare aujourd'hui.

Depuis le moment où parut cette publication, la science historique a fait des progrès immenses. La Société d'histoire de la Suisse romande a été créée, et est venue donner à l'étude de notre histoire nationale une impulsion qui ne s'est pas ralentie. On a scruté avec soin les vraies sources ; les cartulaires des principaux monastères et des grandes seigneuries ont été publiés, et un jour tout nouveau est venu éclairer les diverses parties de notre histoire qu'on croyait les mieux connues.

C'est l'histoire particulière des villes, des châteaux, des monastères et des familles féodales qui a surtout gagné aux travaux contemporains. Cela tient à la richesse de nos archives cantonales en documents anciens. Voici comment en parle le savant avoyer de Mulinen : « Depuis quinze ans, nous dit-il,
» que je fais des recherches sur l'histoire de ma patrie, j'ai
» entre les mains près de dix mille chartes sur le Pays de
» Vaud, antérieures au XVIe siècle. Cette quantité paraîtra
» moins extraordinaire, quand on saura qu'il n'est peut-être

Digitized by Google

» pas de contrée de cette étendue en Europe, sur laquelle il
» existe autant d'anciens documents. Les archives de Berne,
» celles de toutes les villes, de toutes les seigneuries et de
» toutes les anciennes familles du Pays de Vaud, en renfer-
» ment une quantité innombrable. Il en existe surtout, sur
» les siècles les plus reculés, cent au Pays de Vaud, pour
» une qui concerne la partie allemande du canton de Berne.
» J'attribue cette singularité principalement à deux causes.
» La première, c'est qu'il existait dans cette contrée une
» masse de lumières plus considérable et plus anciennement
» répandue que dans l'Helvétie allemande. La seconde, c'est
» que les ecclésiastiques s'étant emparés de la stipulation de
» tous les contrats quelconques, en exigeaient une finance
» et faisaient ensorte que la convention la plus minutieuse
» fût rédigée dans un acte formel. Les Allemands, au con-
» traire, finissaient verbalement et devant témoin, les affaires
» de peu d'importance; ce n'était que dans les ventes, dona-
» tions, etc., les plus essentielles qu'ils faisaient rédiger un
» contrat écrit. » (DE MULINEN, *Recherches historiques sur les anciennes assemblées des Etats du Pays de Vaud*. Berne 1797, p. 34.)

Depuis que le savant de Mulinen écrivait les lignes qui précèdent, on a découvert dans la partie non encore inventoriée de nos archives cantonales un grand nombre de documents anciens, dont quelques-uns remontent au Xe siècle. M. L. de Charrière a pu, à leur aide, jeter des lumières toutes nouvelles sur l'origine de l'illustre maison de Grandson.

Les documents de nos archives, imprimés seulement en partie dans les Mémoires de la Société d'histoire romande et dans d'autres recueils, sont l'une des sources essentielles où nous avons puisé les matériaux du présent Dictionnaire. — Il y a vingt-six ans que l'un des auteurs a commencé à réunir les matériaux pour cette œuvre, avec les encouragements de M. le baron de Gingins qui l'aidait de ses conseils et du secours de sa riche collection historique. Dès lors, à l'excep-

Digitized by Google

tion d'un intervalle de deux années, nous n'avons cessé de travailler au *Dictionnaire historique*, dont nous commençons la publication. Nous avons été soutenus dans ce long travail par l'appui de la Société d'histoire romande qui, à plusieurs reprises, s'est occupée de ce Dictionnaire, et a bien voulu le prendre sous son patronage en nous promettant la collaboration de ses membres. Nous espérons que nos concitoyens voudront accueillir avec bienveillance notre travail.

Nous croyons devoir, dès aujourd'hui, témoigner particulièrement notre reconnaissance à M. Ernest Chavannes, qui a bien voulu nous confier un dictionnaire de Levade, annoté par lui d'après les chartes. Ce travail, fait avec soin, nous est d'une grande utilité. M. Antoine Baron, fils de l'archiviste, nous a témoigné une grande obligeance en nous confiant deux exemplaires du Dictionnaire de M. Levade, interfoliés et enrichis de nombreuses notes manuscrites. L'un de ces exemplaires est annoté par M. Levade, l'autre par M. Baron, archiviste. Il y a là le travail de bien des années, et nous sommes heureux d'avoir reçu communication de ces précieux volumes.

Les principales sources imprimées consultées par nous sont :

Les *Mémoires et Documents* publiés par la Société d'histoire romande. Lausanne, 20 vol. in-8°. — Le *Régeste genevois*. Genève, 1866, in-4°. — Le *Mémorial de Fribourg*, publié par l'abbé Gremaud, 1854-59. 6 vol. in-4°. — L'*Helvetia sacra*, de M. E.-F. de Mulinen. Berne, 1854-1861, 2 vol. fol. — Les *Monumenta historiae patriae* de Turin, 1836 et suiv., in-fol. — Guichenon. *Histoire généalogique de la royale maison de Savoie*. Turin, 1778, in-8°, 4 vol. in-fol. — *Mémoires et Documents* publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève, 1842 et suiv. 12 vol. in-8°. — Zapf. *Monumenta anecdota historiam Germaniae illustrantia*. Aug. Vindel., 1785, in-4°. — Les excellents ouvrages de M. le comte L. Cibrario, parmi lesquels nous citerons surtout : *Origini e progresso delle institutioni della monarchia di Savoia*. Turin, 1854-55, 2 vol. in-8°. — *Storia della monarchia di Savoia*. Turin, 1840-44, 3 vol. in-8°. — Cibrario et Promis. *Documenti*,

Digitized by Google

sigilli e monete appartenenti alla storia della monarchia di Savoia. Turin, 1833, in-8°. — Les ouvrages de MM. Olivier, Vuillemin, Troyon, Verdeil, etc.

Les sources manuscrites essentielles où nous avons puisé sont :

Les *archives cantonales ;* — les *archives de la ville de Lausanne ;* — *celles de plusieurs villes et châteaux ;* — la *collection de M. le baron de Gingins ;* — les *manuscrits de notre historien Ruchat*, etc.

Un *astérisque* * indique les articles de D. Martignier.
Une *croix* † indique ceux de M. A. de Crousaz.

DICTIONNAIRE HISTORIQUE

GÉOGRAPHIQUE ET STATISTIQUE

DU

CANTON DE VAUD

A

AASSE, petite rivière qui prend sa source près de Bonmont, au pied du Jura; elle se dirige sur Nyon, où elle se termine en deux branches qui, après avoir fait mouvoir divers artifices, se jettent dans le lac, à Nyon, l'une après avoir traversé la ville, l'autre à l'orient du port.

ABBAYE du lac de Joux *(Abbatia de lacu Jurensi)*, sur la rive orientale du *lac de Joux*, village paroissial qui, avec le Pont et les Bioux, forme une commune de 1095 hab. au c. du Pont, à deux lieues du Sentier.

Ce village tire son origine et son nom d'une abbaye de chanoines réguliers de saint Augustin, suivant la réforme de saint Norbert de Prémontré. Le monastère fut fondé dans cette solitude reculée du Jura vers l'an 1126, par Ebal II, sire de Lasarraz et de Grandson, qui lui fit plusieurs donations, entr'autres celle de la Vallée elle-même. — Ce fut le moine Gosbert qui jeta les premiers fondements du couvent, qui fut appelé d'abord *Leona*, du nom du torrent de la Lionnaz qui coule en ce lieu. En 1127, Girard de Faucigny, évêque de Lausanne, éleva le couvent au rang d'abbaye et le plaça sous l'autorité du chef de l'ordre de Prémontré, avec un chapitre de 12 chanoines réguliers.

Dès lors, le monastère est appelé d'abord Abbaye du lac de Cuarnens, et plus tard, Abbaye du lac de Joux. Le couvent était sous le vocable de Marie-Magdeleine. Les seigneurs de Lasarraz qui avaient fondé le monastère en furent les avoués ou protecteurs; ils exerçaient la haute et basse juridiction sur la Vallée entière. Les religieux étaient, dès le principe, soumis à une règle sévère. L'usage de

Digitized by Google

la viande leur était interdit, à moins qu'ils ne fussent en voyage, ou malades. Ils devaient jeuner trois fois la semaine, et cela durant trois mois de l'année. Le pain d'orge, le gruau d'avoine, le lait de chèvre et le poisson du lac, composèrent longtemps toute leur nourriture. On les désignait sous le nom de moines blancs, à cause de la robe grossière de laine blanche dont ils étaient vêtus et du chaperon de la même couleur, en feutre, qui couvrait leur tête.

L'attention du pays, vivement excitée sur ces religieux par les merveilles qu'on racontait de saint Norbert, fondateur des Prémontrés, attira de bonne heure aux religieux du lac de nombreuses donations des seigneurs du pays et des prélats. — Rueyres à La Vaux, La Robellaz, sous le nom de Villars-Luchon, un vaste terrain boisé appelé Bellavarda, entre le mont de Gourze et le Chalet-à-Gobet, des vignes et possessions à Trévelin, à Colombier, à St-Saphorin, à Lonay, le clos de vignes de Chataigneriaz sous le château de Mont, des terres à Suscévaz, la Coudre, Mont-la-Ville, Ependes et plusieurs autres lieux vinrent successivement augmenter la dotation faite à l'abbaye par son fondateur.

Pour tirer parti de ces biens ruraux, les abbés avaient établi des granges *(grangiæ)* exploitées par des frères servants qui étaient dirigés par l'un des chanoines sous le nom de magister. Telles étaient les granges de Cuarnens, de St-Saphorin sur Morges, de Trévelin, de Villars-Luchon, de Bellavarda, de Lonay et de Rueyres. — Les cures d'Ependes, d'Orny, de St-Didier (aujourd'hui St-Loup), de Cuarnens, de l'Isle, de St-Saphorin, relevaient du monastère, qui les faisait desservir par ses chanoines.

L'abbaye était instituée pour douze chanoines réguliers; elle appartenait à la *circaria Burgundiæ*, de l'ordre de Prémontré. Elle fut la souche des couvents de Bellelay, d'Humilimont et de Fontaine-André. L'abbé de Joux était visiteur des deux derniers. — Le prieuré de religieuses augustines de Rueyres à La Vaux lui doit aussi sa fondation. Des priviléges ou confirmations de donations furent accordés au couvent par Guy de Marlanie, évêque de Lausanne, en 1140 et 1141, par le pape Alexandre III en 1177, par l'empereur Fréd. Barberousse en 1186. Les bienfaiteurs de l'abbaye furent, outre les descendants du fondateur qui avaient leur sépulture dans l'église : Ardutius de Faucigny, évêque de Genève; Richard, comte de Montfaucon; Jean, comte de Bourgogne et seigneur de Salins; les sires de Champvent, de Blonay et autres nobles du pays.

Il y avait à la Vallée, dès les temps très anciens, les moines de Poncius l'hermite, aujourd'hui le Lieu. Les religieux de l'abbaye ne tardèrent pas à avoir des contestations avec eux ainsi qu'avec l'abbaye de St-Oyens de Joux (aujourd'hui St-Claude). Cette dernière

revendiquait des droits sur le terrain où l'abbaye était bâtie; de là un procès terminé seulement en 1219 par une cense annuelle de 160 truites imposée aux religieux du Lac en faveur de ceux de St-Oyens.

Au milieu du XIIIe siècle, l'avouerie de l'abbaye était passée de la maison de Grandson à celle de Montferrand, par la mort d'Aymon, le dernier des sires de Lasarraz-Grandson. Il n'avait laissé que trois filles, dont l'aînée épousa Humbert de Montferrand et lui apporta, en dot, la seigneurie de Lasarraz. Celui-ci prit le nom de sa terre et succéda aux droits d'avouerie sur la Vallée de Joux.

Il semblerait qu'avec de si beaux domaines et la vie frugale des moines prémontrés, il y avait de quoi amplement suffire aux besoins de douze religieux. Cependant, des désordres administratifs de toute espèce avaient amené le couvent à une ruine complète, déjà en 1332. — Tous ses revenus avaient été engagés d'avance et les conventuels étaient presque réduits à mourir de faim. L'abbé Jean de Lutry était l'auteur principal de ces désordres. — L'avoué, de concert avec le chef de l'ordre de Prémontré, fut obligé de sévir contre l'abbé et ses religieux. Les biens du couvent furent soumis au séquestre durant 15 années et les chanoines furent distribués dans les cures qui dépendaient d'eux. L'abbé fut déposé et envoyé en France dans l'un des couvents de l'ordre. Les désordres prirent fin, mais l'abbaye avait perdu sans retour quelques-unes de ses possessions les plus précieuses, entr'autres le clos de vignes de Chataigneriaz à Mont, passé à Louis de Savoie, seigneur de Vaud, et ensuite aux sires de Mont-le-Vieux.

En 1307, Aymon de Montferrand avait, en sa qualité d'avoué, accordé au monastère le droit de recevoir librement des habitants dans la partie orientale du lac, contre la modeste cense d'un quarteron d'avoine et d'une poule, à payer par chaque focager. C'étaient là toutes leurs redevances. — Il n'en était pas de même des habitants de la Combe du Lieu, qui devaient encore des redevances au château de Lasarraz et demeurèrent mainmortables jusqu'à leur affranchissement au XVe siècle (voyez le *Lieu*).

C'est à ces grands avantages accordés par les religieux aux colons que la commune de l'Abbaye a dû ses premiers défrichements et aussi sa population. — L'un des premiers habitants fut Vinel Rochat, de Villedieu en France-Comté. C'était un homme industrieux et entreprenant. Il obtint, en 1480, de l'abbé Jean Pollens, pour lui et ses trois fils, le cours de la Lionnaz, des murailles du couvent jusqu'à la source de cette rivière, pour y construire des martinets, forges ou hauts-fourneaux, avec le droit de prendre tous les bois nécessaires dans lés forêts de l'abbé. Celui-ci donna encore à la famille Rochat des terres et des pâturages au Mont du lac, le droit de moudre

Digitized by Google

au moulin de l'abbé, sans payer d'émine, à la condition de remettre le moulin en état.

En 1483, l'abbé n'avait encore pour sujets que deux focagers. Ce nombre ne tarda pas à s'accroître. La famille de l'industrieux Rochat, en particulier, était devenue si nombreuse, au siècle dernier, qu'une compagnie tout entière de milice, soldats et officiers, se composait d'hommes portant le nom de Rochat.

En 1544, Gabriel et Michel Berney frères obtiennent de construire un moulin au-dessus de leur raisse, sur la Lionnaz. En 1571, les habitants de la Vallée, qui n'avaient formé jusqu'alors qu'une seule commune, celle du Lieu, se séparent et en forment une seconde, celle de l'Abbaye.

Le monastère a subsisté ainsi, avec des vicissitudes diverses, jusqu'à la Réformation. Le dernier abbé, Claude Pollens, obtint du gouvernement de Berne, en 1536, de conserver la jouissance viagère des biens de son abbaye. Bientôt après, il échangea cette jouissance contre la nu-propriété de la grange que le couvent possédait à Cuarnens. Il embrassa ensuite la Réforme, se maria avec une religieuse que, par subtil moyen, dit Pierrefleur, il fit sortir de son couvent de Migette. Il n'en eut qu'une fille. Cet exemple fut suivi par quelques-uns de ses religieux, entr'autres par N. Jaquet, curé de St-Saphorin. — Aujourd'hui il ne reste plus de l'antique monastère que la tour où sont les cloches. On y voit encore, sculptées sur une pierre, les armes de la maison Lasarraz-Montferrand. — En 1542, tous les biens de l'abbaye furent démembrés, abergés ou réunis au fisc, par les commissaires bernois. Le seigneur de Villardin acquit la plupart des droits de l'abbaye dans le village. Un simple prédicant, Gallatin, occupa à lui seul, en 1543, ce qui restait du bâtiment du couvent. — En 1566, docte Hugues de Malines était ministre à l'Abbaye; il eut pour successeur Jaques Galtier.

Curiosités naturelles. *Les Chaudières d'enfer.* On donne ce nom à des cavernes situées à trois quarts de lieue de l'Abbaye, dans la montagne. Elles sont traversées par un ruisseau qui devient torrent impétueux dans les jours d'orage. Ces cavernes se prolongent dans les profondeurs du Jura, tantôt sous de hautes arcades, tantôt à travers des boyaux, dans lesquels on ne peut s'avancer qu'en rampant. Les rochers, tapissés de stalactites, réfléchissent la lumière des flambeaux. Arrivé à une grande profondeur, on passe le torrent sur un pont, œuvre de la nature. Partout on entend le bruit de vastes eaux souterraines qui forment plus bas la source de la Lionnaz (voyez ce nom).

Etat actuel. Le village de l'Abbaye compte 37 maisons; il a essuyé un grand incendie en 1833. — La commune est riche par ses

belles montagnes et ses forêts, dont la valeur ne cesse d'augmenter. L'industrie horlogère, qui avait tardé à s'y introduire, s'y est beaucoup développée. Plusieurs des habitants se livrent au commerce et à l'exploitation des bois. Le village de l'Abbaye est le chef-lieu de la paroisse ; c'est là que se trouvent le temple et la cure. Altitude, 3382 p.

*

ABBÉS

Pierre DE PONT	1135	Jean DE LUTRY	1322
THIERRY	1141	Jaques BONNET	1330
RICHARD	1144	HUMBERT dit BELVAS de Fribourg	1336
GAUTHIER	1168-77	Louis DE SENARCLENS	1336
NICOLAS	1193	Pierre DE ROMAINMÔTIER	1370
Louis DE MONT	1211	Henri DE ROMAINMÔTIER	1419
GAYMAR	1217	Guillaume DE BETTENS	1427-54
HUMBERT	1219-26-34-40-47	Nicolas DE GRUFFY	1458
VILLELME	1251-60	Jean POLLENS, abdique en 1484.	1480
GUIDO	1263-65		
Jean DE BRÉTIGNY	1273-78	Jean DE TORNAFOL	1484-1509
Rodolphe Ier DE MONNAZ	1283-89	Aimonet JAQUET	1509
JEAN II	1294	Jaques VARNEY	1513
NICOLAS II	1301	Jean-Claude d'ESTAVAYER	1517-19
PIERRE Ier	1304-11-15	Claude d'ESTAVAYER	1519-34
VULLIELME II dit BENIZ	1314	Claude POLLENS dit BESSON	1536
REYMOND	1319		

Pour plus de détails, voyez les *Annales de l'Abbaye du lac de Joux*, par M. le baron de Gingins, dans les *Mémoires* de la Société d'histoire de la Suisse romande.

ABBAYE de Rossenges, hameau de 7 maisons de la commune de Rossenges, c. de Moudon. (Voyez *Rossenges*.)

*

ABERGEMENT, village de 281 habitants, comm. du c. de Baulmes, paroisse de Rances, à 1 ½ lieue d'Orbe, au pied du mont Suchet.

Cette commune faisait autrefois partie de la terre des Clées.

Bois, 194,000 perches. Prés, 23,000 p. Champs, 134,000 p. Taxe cadastr., 154,000 fr. Maisons, 57, taxées 164,440 fr. — Hypothèques, 175,000 fr.

*

ABESSES, nom donné à un groupe de maisons, comm. d'Echandens, à ¾ de lieue de Morges.

*

ACLENS (*Arlengus in comitatu Waldense* en 1002). Grand village de 374 hab., c. de Collombier, Morges, par. de Vuillerens, dans une contrée riante et fertile. — La population est dans une grande aisance.

Ce village est ancien ; il est mentionné déjà en 1002. — La partie septentrionale portait autrefois le nom de Chibi, Chiblie, Chibliez ; c'est là que se trouvait l'église paroissiale. En 1453, l'église est déjà appelée l'église d'Aclens ; elle appartenait au couvent de St-Maire, de Lausanne, et l'évêque nommait le curé. A cette date, la paroisse comptait 20 feux.

Seigneurie. Primitivement, Aclens relevait de la grande seigneurie de Cossonay. Après l'extinction des sires de ce nom, elle passa à Iblet de Challant, sire de Montjuvet. Le fils de celui-ci, François, vendit, en 1410, cette seigneurie à Henri de Collombier, sire de Wufflens-Châtel. — Elle resta quelque temps entre les mains des Collombier. Marguerite, fille de Louis de Collombier, la porta, par mariage, à François d'Alinge, dit de Montfort, qui devint seigneur de Vuillerens, Aclens, Chibi et Romanel. Vers 1665, cette seigneurie passa, par héritage, de la maison d'Alinge à n. Bernard de Budé, seigneur de Verace. — En 1675, la ville de Morges l'acheta pour le prix de 75,000 florins, avec 3500 florins pour les vins.

Cette seigneurie avait été formée par la réunion d'un assez grand nombre de fiefs disséminés. Les principaux étaient : le fief de Praroman, ceux de Wuippens, de Châteauvieux, de Livron, de l'hôpital de Cossonay et des cures de St-Christophe et St-Laurent.

Territoire, 1087 arpents, dont 7530 perches en vignes ; taxe cadastrale, 334,000 fr.

Bâtiments taxés, 318,985 fr. — Dettes hypothécaires, 256,000 fr.

Population en 1803, 240 hab. — Altitude féd., 1557 p.

Antiquités. On a trouvé près de la jonction de la Senoge à la Venoge des débris de constructions romaines.

ÆLEN, nom allemand du bourg d'Aigle.

AGIEZ (*Aziacum* en 1011), village paroissial et comm. du c. de Romainmôtier ; 360 habitants. A 1/2 lieue d'Orbe.

Ce village, comme ceux d'Arnex et de Bofflens, dans son voisinage, faisait très anciennement partie du domaine royal d'Orbe. En 1011, Rodolphe III, roi de Bourgogne, le donna au couvent de Romainmôtier. — Cette donation première n'était que d'un manoir et demi *(mansus)*. Ce fut là, probablement, l'origine du village d'Agiez, qui s'augmenta par de nouvelles donations et par les soins des moines.

Dès l'an 1126, il y avait à Agiez une famille féodale portant le nom de ce village. Le chevalier Bencelinus d'Agiez vivait à cette date. Entouré d'embûches, disait-il, de la part de ses ennemis, il dut quitter sa maison d'Agiez et chercher un refuge auprès des moines de Romainmôtier. Là, il vivait au milieu des familiers du couvent et recevait comme eux, du monastère, sa nourriture quotidienne, de l'as-



sentiment du prieur Witfred, bien qu'il reconnût n'y avoir aucun droit. En 1140, Pierre et Elie figurent, dans une charte, comme chevaliers *(milites)* d'Agiez. — En 1256, Rainaud de Vaumarcus, donzel, qui paraît avoir hérité des précédents, donne au couvent de Romainmôtier, en reconnaissance des bienfaits qu'il en a reçus, tout ce qu'il possède au village d'Agiez, et cela, en compensation des dommages qu'il a causés au couvent, à l'occasion des prétentions qu'il élevait sur la terre des défunts Elie et W., chevaliers.

Eglise. En 1228, l'église d'Agiez n'existait pas encore. Elle ne fut fondée que plus tard; elle est mentionnée dès le XVe siècle. Le curé d'Agiez avait pour revenus : la dîme du bétail naissant, la moitié de la gerbe de moisson, une corvée de chaque charrue entière, remplacée par 3 sols 6 deniers. A son tour, le curé devait, à tout possesseur de charrue, une chandelle de cire estimée 12 deniers. Il devait, en outre, entretenir le taureau *(boschet)*, le bélier *(muton)* et le verrat. — En l'année 1500, la paroisse possédait un curé vraiment apostolique. Après avoir bâti, à la sueur de son front, une maison spacieuse, et planté d'arbres une pièce voisine, il les donne à son Eglise, afin, dit-il, que les curés qui auparavant ne pouvaient habiter la paroisse, pussent mieux veiller sur le troupeau confié à leurs soins. La cure d'Agiez occupe encore aujourd'hui la place de celle bâtie par ce bon curé.

Mayorie d'Agiez. Le mayor d'Agiez administrait et gouvernait la paroisse au nom du prieur de Romainmôtier. Cette place était occupée au XVe siècle par Cosson ; sa fille épousa n. Amédée Thomasset et lui apporta cette mayorie. Elle est demeurée entre les mains de la famille Thomasset jusqu'à la révolution de 1798. Elle avait à Agiez une maison seigneuriale.

Les grottes d'Agiez, au bord de l'Orbe, méritent d'être visitées par les curieux et les naturalistes. On y voit, dans une carrière de tuf, des bois et des plantes pétrifiés. Dans une carrière, on a trouvé une hache en pierre.

Le sol d'Agiez est fertile; les vignes y produisent, mais en petite quantité, un vin rouge fort estimé. Le village, pauvre au commencement du siècle, est parvenu aujourd'hui à une grande aisance. La population, qui ne comptait que 275 individus en 1803, en compte aujourd'hui 379. En 1529, 19 feux à Agiez.

Le territoire est de 593,905 perches, dont 13,770 en vignes, le tout estimé à 291,000 fr. au cad. — Les bâtiments estimés 221,000 fr. — Dettes hypothécaires, 677,000 fr.

AÏ (Tours d'). Ce sont des pointes de montagnes très hautes dans la commune de Leysin, district d'Aigle; les deux plus rapprochées

sont les tours d'Aï et de Mayen; une troisième plus éloignée est la tour de Famelon; leur substance est toute calcaire; au pied de chacune il y a un petit lac d'environ 600 pas de tour, qui sert d'abreuvoir aux troupeaux. Le troisième dimanche du mois d'août, on fait annuellement aux chalets d'Aï une abondante distribution de crème à tous les pauvres, qui s'y portent en foule; un grand nombre de curieux des deux sexes y accourent pour être spectateurs de ce repas alpestre. LEVADE.

AIGLE *(Allium* dans les chartes et jamais *Aquila).* Joli bourg de 2582 habitants, chef-lieu du district et du cercle de ce nom, dans la vallée du Rhône, à 4 l. de Vevey, 8 ½ l. de Lausanne, sur le chemin de fer.

ORIGINE. On a voulu faire remonter Aigle aux temps romains; on est allé jusqu'à lui donner des noms que ce bourg n'a jamais portés, tels qu'Aquila, Aquileia, Ala. Ce dernier nom lui aurait été donné *(Ala equitum)* au temps où les soldats romains occupaient la contrée; suppositions qui doivent tomber devant les faits. — Aigle est plus moderne; le bourg lui-même ne remonte qu'au XIII[e] siècle et fut fondé, comme Villeneuve, sous les auspices du comte de Savoie.

Aigle est divisé en trois parties : le Cloître, la Chapelle et le Bourg.

Le Cloître est la partie la plus ancienne; c'était là qu'était située l'église de St-Maurice dont il est fait mention déjà dans un document émané de saint Guérin, évêque de Sion (1138-1143). C'est la plus ancienne mention du nom d'Aigle *(Allium)* dans les chartes.

L'église de St-Maurice, devenue prieuré, avait été bâtie par l'abbaye d'Agaune, au débouché de la vallée d'Ormonts qui lui appartenait, pour l'usage des bergers qui habitaient, en été, les hauts pâturages des Alpes voisines. — Vers 1143, saint Guérin, reconnaissant que cette église avait été injustement enlevée aux religieux d'Agaune, la leur restitua. Pourtant, son successeur Lodoïk l'enleva de nouveau à Agaune pour la donner à l'abbaye des bénédictins d'Ainay, au diocèse de Lyon et au prieuré de St-Pierre de Clages, en Valais, qui dépendait d'Ainay.

En 1177, les religieux d'Agaune demandèrent la restitution de l'église à Etienne, archevêque de Besançon et légat du pape, qui se trouvait en Valais. Celui-ci reconnut la justice de cette demande, ordonna cette restitution, qui fut effectuée par Lodoïk avec l'assentiment du chapitre de Sion.

Cependant, ce ne fut qu'en 1259 que le pape Alexandre mit fin aux compétitions d'Ainay et d'Agaune sur les églises d'Aigle. Le prieuré de Clages reçut, à cette occasion, un dédommagement annuel. Dès lors le prieur d'Aigle fut choisi parmi les conventuels de

Digitized by Google

St-Maurice. Au milieu du XV[e] siècle, ce prieuré était devenu une commende papale. A la Réformation il fut reconnu comme dépendance de l'abbaye d'Agaune par le gouvernement bernois. Lorsqu'il fut sécularisé en 1528, il tombait déjà en ruines.

La Chapelle. Vers 1177, les religieux hospitaliers du St-Bernard fondèrent à Aigle la chapelle de St-Pierre, dans le quartier appelé dès lors la Chapelle. Ce quartier devint plus tard une seigneurie, inféodée par le comte de Savoie, en 1321, aux Pontverre, seigneurs d'Aigremont, en même temps que la juridiction des Ormonts. Aimon de Pontverre est seigneur de la Chapelle en 1333. En 1459, François et Ant. de Vallise sont coseigneurs de la Chapelle d'Aigle, de la Vaux d'Ormonts, d'Illens et d'Arconciel.

Le Bourg et la seigneurie d'Aigle. La fertilité du territoire d'Aigle, sa position au débouché de la vallée d'Ormonts, la douceur du climat, attirèrent promptement en ce lieu des habitants, qui étaient protégés par la main ferme et paternelle de la maison de Savoie. Pour satisfaire à des besoins nouveaux, l'abbé de St-Maurice fit bâtir une troisième église à Aigle; elle était sous le vocable de saint Jaques.

Autour d'elle s'élevèrent de nombreuses habitations; ce fut le noyau du bourg. Cette église devait annuellement au chapitre de Sion deux tourterelles estimées 10 sols. — Ce quartier fut élevé au rang de bourg par Thomas, comte de Savoie, en 1231. Cela résulte d'un acte, par lequel le comte concède à Pierre et Jaques, seigneurs de Saillon, la Tour d'Aigle avec le fief annexe, en échange du château de Saillon. Le comte retient les cas de félonie, l'hommage direct des feudataires nobles *(milites)* qui se partageaient le territoire du mandement d'Aigle et le bourg d'Aigle. Amédée V, comte de Savoie, accorda à Aigle, en 1314, de nombreuses franchises. Les bourgeois furent exemptés des péages qui se percevaient à St-Maurice, à Villeneuve et à Aigle, ainsi que de la taille annuelle de 108 sols 6 deniers. Le prince s'y réserve un droit de 6 deniers par toise sur chaque maison habitée, et, en cas de vente, le laud au 13[e] denier. Les bourgeois devaient suivre la chevauchée du comte dans tout le diocèse de Sion, et, par le lac, une journée, tant pour aller que pour revenir, en bateaux. Les limites de la franchise d'Aigle sont: Dès la croix de la Posaz jusqu'à la musnière du Cloître et depuis le lieu de l'Escherchy jusqu'au chemin dit Chevaleressy.

En 1392, ces franchises furent confirmées par Bonne de Bourbon, comtesse de Savoie, à la requête des habitants; elle y ajoute deux clauses importantes:

1° Elle concède aux habitants de ne pas être tenus de s'adjoindre à la chevauchée jusqu'à ce, dit la comtesse, « que tous nos autres

Digitized by Google

gens aient passé, afin qu'ils ne souffrent perte en leurs biens à l'impourvu. »

2° Qu'ils aient la puissance d'élire un ou plusieurs syndics, procureurs, conseillers, en présence du châtelain de Villeneuve de Chillon. — Pour toutes ces choses, Bonne confesse avoir reçu 450 florins de bon or.

Seigneurie. La seigneurie d'Aigle était un vidomnat, fief de la maison de Savoie. Les premiers vidomnes furent les nobles d'Aigle *(de Allio)*. En 1248, Gui, chevalier d'Aigle, du consentement de ses fils : Manfred, Jaques et Willelme, donne en gage à Amédée, comte de Savoie, le vidomnat et la mestralie qu'il tenait de lui pour le prix de 40 livres mauriçoises, qu'il confesse avoir reçues. — Gui avait aussi des dîmes à Ormonts, qu'il abandonna en 1246 à Nantelme, abbé de St-Maurice.

Cette famille des nobles d'Aigle était fort ancienne dans la localité. Elle figure déjà dans le traité de 1179, entre le comte de Savoie et l'évêque de Sion : *Ex parte comitis juraverunt Borcadus de Allio, ex parte Episcopi Manfredus de Allio.* Au siècle suivant, ils avaient, en fief, la sénéchalie des évêques de Sion.

En 1231, ainsi que nous l'avons vu, le vidomnat ou plutôt une partie de cet office avait passé entre les mains de Pierre et Jaques de Saillon, par échange. — En 1238, Pierre acquit de Jaques, son cousin, vidomne d'Aigle, toute la seigneurie et vidomnat, depuis l'eau appelée Luesy vers Corbeyrier, savoir : le cens, les journées des faucheurs et des faneurs, etc., avec la sixième partie de la dîme d'Yvorne et trois tènements au dit lieu. Pour cela il donne à Jaques 40 livres mauriçoises. — Les Saillon ont possédé un grand nombre de biens aux Ormonts, à Aigle et autour d'Aigle. En 1333, Pierre de Saillon, chevalier, tenait du comte de Savoie sa maison forte d'Aigle.

Pierre de Chivron, vidomne de Sion, apparaît en 1333 comme possesseur de fiefs nombreux autour d'Aigle. Il fait hommage-lige au comte de Savoie, doit le suivre à la guerre, etc. Mais si le comte fait la guerre à l'évêque de Sion, le vidomne devra seulement lui fournir un homme armé à cheval. — En 1439, Petermand de Chivron, petit-fils du précédent, prête aussi hommage au comte; il reconnaît 22 hommes à Leysin, un assez grand nombre à Aigle, à Ormonts, Cor, la Posse, Corbeyrier, etc.

En 1532, Nicolas de Chivron vendit ses droits seigneuriaux dans le val d'Ormonts et à Aigle, au gouvernement de Berne, pour le prix de 700 florins.

En 1358, le comte Amédée VI gratifia la famille Tavelli, de Genève, de la moitié du vidomnat d'Aigle, valant annuellement 6 livres 5 sols mauriçois. — L'autre moitié paraît avoir été concédée à la fa-

Digitized by Google

mille des nobles Compey ou Compois, seigneurs de Thorens en Genevois. Un acte de 1413, cité par Sinner, nomme le seigneur d'Aigle noble et puissant Louis de Compois, seigneur de la Tour forte d'Aigle. Cette famille était encore en possession de la seigneurie d'Aigle au temps de la guerre de Bourgogne. En 1475, au mois d'août, 200 soldats lombards, allant au service du duc de Bourgogne, s'étaient arrêtés à Aigle chez le sire de Thorens. Les Bernois, qui surveillaient avec soin le passage des mercenaires qui allaient grossir l'armée de Bourgogne, excitèrent les montagnards de Gessenay, Château-d'Œx et Ormonts-Dessous à faire une descente à Aigle pour s'opposer à la marche des Italiens. Ils furent rejoints dans la plaine du Rhône par un corps de Bernois; le bourg d'Aigle fut pris et saccagé, le château fut pillé et brûlé.

Pour récompenser les montagnards de ce service, Berne fit un accord avec eux (16 nov. 1475) par lequel elle leur céda le tiers des cens et redevances féodales du pays qu'ils venaient de conquérir. Cette part fut partagée comme suit: Gessenay $^2/_3$, Rossinière $^1/_6$, Château-d'Œx $^1/_6$. — Gessenay eut le domaine de Vallise, à Aigle, qu'elle possédait encore au siècle dernier. Château-d'Œx et Rossinière eurent le domaine de Chivron, qui fut revendu à la famille Graffenried, dont les descendants l'ont cédé à la bourgeoisie d'Aigle en 1705.

La seigneurie de la Tour d'Aigle resta dans la famille Compois jusqu'en l'an 1534, qu'elle échangea ses droits à Aigle contre la bourgeoisie de Berne.

Après la bataille de Morat, le traité de Fribourg, du 12 août 1476, céda, à perpétuité, diverses seigneuries aux villes de Berne et de Fribourg. Par un arrangement de 1484 entre les deux villes, Berne eut dans sa part les mandements d'Aigle, Ollon, Bex et les Ormonts, dans le Chablais vaudois, qui composèrent le gouvernement d'Aigle.

Le premier gouverneur, en 1475, fut le chevalier Georges de Stein, le second Nicolas Baumer de Gessenay, en 1477.

Le pays d'Aigle fut régi par ces gouverneurs, qui se succédaient tous les six ans, jusqu'en 1798, que le canton de Vaud a été constitué. Aigle est devenu le chef-lieu d'un grand district composé des anciens mandements d'Ollon, Bex, Aigle et Ormonts.

Réformation. C'est dans le gouvernement d'Aigle que furent jetées les premières semences de la Réformation au pays de Vaud.

En 1526, deux nobles Bernois possédaient les bénéfices ecclésiastiques les plus importants de cette contrée. Pierre de Graffenried était prieur d'Aigle et Nicolas de Diesbach, coadjuteur de l'évêque de Bâle, possédait les cures d'Aigle et de Bex. — Dans les derniers jours de cette même année 1526, un homme déjà connu à

Digitized by Google

Genève et dont le nom devait devenir célèbre en Suisse, vint s'établir à Aigle en qualité de maître d'école; il se faisait appeler Ursinus. Cet homme était Guillaume Farel, de la ville de Gap, en Dauphiné. — Berne, qui n'avait pu donner de l'emploi au réformateur français dans les pays de langue allemande, l'avait adressé à Aigle, en pays romand. Les premières démarches du réformateur furent accompagnées d'une grande prudence et il réussit à former autour de lui un petit troupeau d'amis de l'Evangile, sans avoir alarmé les catholiques. Berne, à la vue de cet heureux commencement, donna l'autorisation à Farel d'expliquer l'Evangile au peuple. Aussitôt grande irritation dans le clergé et dans le peuple. Le gouverneur d'Aigle, craignant de graves désordres, défendit à Farel de continuer ses prédications. Mais le gouvernement de Berne, qui avait des vues bien arrêtées, se hâta de nommer Farel maître d'école et prédicateur à Aigle. De là il se transportait à Ollon, Bex et les lieux voisins, où il tonnait, avec la véhémence qu'on lui connaît, contre les superstitions romaines et les dérèglements du clergé. — Vint à paraître, durant ce temps, l'édit de Réformation de MM. de Berne. Le peuple des quatre mandements refusa de s'y soumettre. Un jour que Farel prêchait à Aigle, le tambour couvrit la voix du prédicateur. Le syndic d'Aigle animait le peuple, tandis que le vicaire Guillaume Orsinier opposait à Farel toute la force de sa voix. Berne dut envoyer de nouveaux députés, qui exprimèrent la surprise de leurs seigneurs en voyant « leurs gens d'*Alie* tourner leurs ordres en dérision et leurs mandements en mépris. Il ne semble raisonnable à LL. EE. que leurs sujets, hommes et femmes, prêtres et laïques, s'opposent à eux et soient si présomptueux de vouloir les gouverner. Nous voulons que Farel soit tenu en sûreté, qu'il prêche librement la parole de Dieu, que des biens d'Eglise il soit pourvu à sa chevance, en boire, manger, accoutrement de son corps et autres choses nécessaires. »

Après avoir ainsi annoncé les ordres de MM. de Berne, les députés convoquèrent le peuple des quatre mandements et l'invitèrent à se prononcer sur la Réformation. Par des moyens que nous ne connaissons pas, ce peuple jusqu'alors si opposé à la Réformation fut amené à l'accepter à la pluralité des voix dans les paroisses de la plaine. Les Ormonts demeurèrent inébranlables dans leur attachement à l'Eglise romaine. Alors, Berne sévit contre les hommes qui s'étaient le plus opposés à la Réforme. Les femmes qui avaient maltraité Farel et les hommes qui les avaient excitées furent punis d'une amende de 5 florins. Les vicaires furent chassés du pays, leurs bénéfices confisqués et les cures pourvues de ministres de l'Evangile.

Le 7 mars 1533, la commune de Gessenay renonça à tous ses

droits et revenus à Aigle. Elle fut affranchie, à son tour, de la dîme des biens-fonds qu'elle possédait dans cette seigneurie, ainsi que de la rente qu'elle payait à la chapelle de St-Pierre d'Aigle, dont les revenus servaient à doter l'école ouverte par Farel. Gessenay reçut, outre cela, une rente annuelle de 308 florins 8 gros, monnaie de Savoie.

Etat actuel. Le bourg d'Aigle, chef-lieu du plus grand district du canton, placé sur le chemin de fer et au débouché du val d'Ormonts, a vu augmenter de beaucoup son importance et sa prospérité. Il est le centre de production de ces vins fameux connus sous le nom de vins d'Yvorne et recherchés par les gourmets de toute la Suisse. — Autrefois les débordements du Rhône désolaient la riche plaine d'Aigle, mais depuis les travaux récents faits pour le contenir, le Rhône n'inonde plus les rives vaudoises; la salubrité du pays y a beaucoup gagné, le crétinisme a disparu et la population s'accroît tous les jours.

Autrefois la commune d'Aigle comprenait, outre le bourg, les villages d'Yvorne, de Leysin et de Corbeyrier, qui forment aujourd'hui des communes particulières. Ces communes ont partagé leurs propriétés en 1830.

On remarque à Aigle le château rebâti par les Bernois après la guerre de Bourgogne, pour servir de résidence aux gouverneurs. C'est un édifice gothique flanqué de tourelles et surmonté d'une haute tour de marbre. Aujourd'hui il appartient à la commune, qui y a établi les prisons du district.

La *Grande-Eau*, qui passe à Aigle en descendant des Alpes, a été fréquemment un voisin incommode pour la localité. En 1315 elle est appelée la Rionziaz et en 1323 Ruizy. A cette dernière date, elle avait fait de grands ravages, qui nécessitaient de nombreux travaux. La commune voulut y faire participer les hommes d'Yvorne et de Leysin, ce que ceux-ci refusaient de faire. Ils furent pourtant condamnés par J. de Meyrier, juge de Chablais. Le comte avait ordonné que tous les hommes d'Aigle seraient tenus de travailler trois jours de chaque année, contre la dite eau.

Statistique. Population, 2582 hab.; elle n'était que de 1653 en 1803. Le territoire comprend 4335 arpents, dont 200 en vignes, 1109 en prés, 1476 en forêts, taxés au cadastre, avec les bâtiments, 4,138,530 fr. Les dettes hypothécaires s'élèvent à 3,134,122 fr. — La population du district d'Aigle était de 12,611 habitants en 1803. Aujourd'hui elle s'élève à 16,537 habitants. — De nouvelles auberges se sont élevées dans la localité et reçoivent les étrangers attirés à Aigle par la douceur du climat et la beauté du site. L'industrie s'est développée avec la population; elle met en œuvre les productions

Digitized by Google

naturelles de la contrée, les bois, les marbres, le gyps. La laine est filée en grand. La brasserie emploie une vingtaine d'ouvriers. La parqueterie envoie ses produits jusqu'à Paris et Constantinople.

ANTIQUITÉS. On a découvert en 1835, sur une colline qui domine la route d'Ollon à Aigle, un cimetière dont les tombeaux, longs de 4 pieds sur une hauteur égale, étaient formés de dalles brutes, dans lesquelles le squelette se trouvait placé, comme l'embryon dans le sein maternel. Ces tombeaux, tournés dans la direction du soleil, remontent à une antiquité très reculée. La vigne les recouvre aujourd'hui. — La voie romaine ne passait pas à Aigle, mais dans la plaine et assez près du Rhône qu'elle traversait à Massonger. On a découvert à Aigle, en 1866, un conduit d'eau des temps romains qui atteste dans cette localité l'existence d'une ancienne villa ou même d'un établissement plus considérable.

*

AIGREMONT *(Acermons)*, nom d'un château ruiné dans la vallée d'Ormonts, ancien manoir des seigneurs de la contrée. On en voit encore quelques ruines au-dessus du confluent de la Rionzettaz et de la Grande-Eau. Ce château a été élevé par l'un des membres de la famille de Pontverre, à une date que nous ne pouvons préciser. En 1232, Gui de Pontverre apparaît déjà, dans une charte, comme *ministralis* d'Ormonts pour l'abbaye de St-Maurice.

Avant l'érection du château d'Aigremont, les Pontverre résidaient à la chapelle d'Aigle et à St-Triphon, où ils possédaient des droits féodaux étendus. — Dès le commencement du XIVe siècle, en 1320, la seigneurie d'Ormonts était, pour une grande part, possédée par Vullielme de Pontverre et son neveu Aimon, fils de Richard de Pontverre. Vullielme avait acquis plusieurs hommes à Ormonts de Pierre de Saillon, curé de Gessenay. L'oncle et le neveu prétendirent exercer toute juridiction sur les terres et fiefs de la paroisse d'Ormonts. Les officiers du comte de Savoie leur contestaient ce droit. Il leur fut cependant reconnu, mais après qu'ils eurent payé 160 livres mauriçoises, pour toute juridiction, haute, moyenne et basse. Vullielme de Pontverre étant mort en 1333, ses biens d'Ormonts passèrent à son neveu Aimon. Boniface de Châtillon lui avait succédé dans la seigneurie de St-Triphon.

Aimon de Pontverre prend le titre de seigneur d'Aigremont dès le milieu du XIVe siècle. C'est très probablement lui qui en bâtit le château, après qu'il eut acquis du comte de Savoie toute la juridiction sur la vallée. Il avait épousé Françoise de la Tour, de la grande famille de ce nom. Il n'eut qu'un fils, François, qui épousa Helinora ou Elinode Allamand, fille de Humbert Allamand, seigneur d'Aubonne. — Françoise de la Tour, veuve d'Aimon, testa en 1396. Elle

Digitized by Google

fait son héritier universel Antoine de la Tour, seigneur d'Illens et d'Arconciel, son neveu. Elle lui substitue son neveu R., comte de Gruyères, et Rod., son fils; à eux encore : son neveu Eubal de Challant, seigneur de Montjovet, pour sa vie durant, et n. Jeannette de la Tour, fille du susdit Antoine et femme de Jean de la Baume, seigneur de Valuffin et de l'Abergement. — François de Pontverre mourut avant son père Aimon, laissant une fille naturelle, mariée à Pierre de Novasselle. Elinode Allamand paraît avoir épousé en secondes noces Archimand de Grolée. Elle testa en 1397 et institua pour héritière sa sœur Jeanne, épouse du malheureux Othon de Grandson, à qui elle substitue le comte Rodolphe de Gruyères.

Vullielme de Pontverre paraît avoir succédé à Aimon dans la seigneurie d'Aigremont; il était mort en 1438, laissant pour héritiers: n. Marguerite Champion, veuve de n. Anglin de St-Triphon, Pierre de la Baume, chevalier, Aimé, Hugues, Jean et Louis de Rovéréaz, François et Antoine de Vallise et François et Jean de Gruyères.

En 1425, Antoine, comte de Gruyères, et Jean de la Baume, maréchal de France, se partagent les biens de la succession des Pontverre, à Aigle et aux Ormonts.

En 1432, les frères Amédée et Michel de Vallise, d'une famille originaire de la vallée d'Aoste, sont coseigneurs d'Aigremont. Ils reconnaissent leur part de seigneurie en fief-lige du duc de Savoie, comme dépendante du château de Chillon. Leurs droits proviennent de Richard de Pontverre et de son fils Aimon.

En 1433 mourut le comte Antoine de Gruyères, laissant un fils naturel nommé aussi Antoine, qui reçut, en apanage, les biens de la seigneurie d'Aigremont. — En 1501, Antoine de Gruyères vendit aux seigneurs de Berne ses droits dans la seigneurie d'Aigremont, pour le prix de 1000 florins. Il se réserva de porter le nom de ce fief. C'est de lui que descend la famille des nobles de Gruyères d'Aigremont, seigneurs de Sévery, qui est venue s'éteindre plus tard à Cossonay.

Traditions. On raconte que le château d'Aigremont fut livré aux flammes par les pâtres d'Ormonts, après la conquête bernoise, pour se venger de longues années d'oppression. — Une autre tradition porte que, dans un danger pressant où se trouvaient les châtelains d'Aigremont, les jeunes gens de la Forclaz se levèrent en masse, coururent à Aigremont et eurent le bonheur de délivrer, en exposant leurs vies, la belle Pontverre, femme ou fille du seigneur, alors absent. La bonne dame, pour témoigner sa reconnaissance à ses libérateurs, leur fit don de la grande montagne du Perche, sous la condition expresse que les femmes y auraient part comme les hommes et que les filles de la Forclaz qui se marieraient hors de la vallée

y conserveraient leur droit, elles et leur postérité. Cette condition est encore respectée, bien que l'acte de cette donation ait dès longtemps disparu.

L'imagination des montagnards s'est plu à supposer des trésors enfouis au sein des ruines d'Aigremont. Mais des esprits gardent ces trésors et il faut des conjurations pour les obliger à les livrer. Encore de nos jours, à diverses reprises, dit-on, des religieux valaisans ont été appelés par des Ormonins afin de conjurer ces esprits; on ne dit pas que les esprits conjurés aient livré les trésors. (V. *Ormonts.*) *

AIGUILLE DE BAULMES, pointe de rocher, au-dessus du mont de Baulmes, dans le Jura, au nord du Suchet. Elle domine la gorge qui monte de Baulmes dans la vallée de Jougne et le col qui est entre cette vallée et Ste-Croix. Altit. féd., 5207 p. LEVADE.

AILLERENS, grand domaine sur la route de Moudon à St-Cierges, à l'extrémité du territoire de Moudon. — En 1154, Pierre, sire de Cossonay, donne à l'abbaye de *Thela* ou Montheron, tous les droits qui lui appartiennent dans le territoire de Vilar Aleran et de Conestun *(Corrençon)*. Aillerens devint une grange du couvent. A la Réformation, cette grange passa aux mains de la commune de Lausanne, qui la revendit à celle de Moudon. Il fut décidé, en 1558, que la qualité de bourgois de Moudon serait attachée au granger d'Aillerens et à ses successeurs dans la dite grange. La ville de Moudon possède encore ce domaine aujourd'hui.

M. L. DE CHARRIÈRE, Dynastes de C., 15.

ALENS, petit village de la commune de Cossonay, à $^1/_2$ lieue de cette ville, sur la route qui conduit à Morges. — Il y avait autrefois un franc-alleu possédé par les nobles Paindavoine, plus tard par les nobles de Charrière et acquis ensuite par la ville de Cossonay. *

ALLAMAN, village de 294 habitants, au cercle de Rolle et à une lieue à l'orient de cette ville, station sur le chemin de fer, avec un beau château. On fait dériver son nom de *ad Lemanum.* — Perroi est le chef-lieu de la paroisse

SEIGNEURIE. La seigneurie d'Allaman relevait des seigneurs de ce lieu pour une partie et des coseigneurs d'Aubonne pour l'autre. Les premiers seigneurs auxquels on puisse remonter par titres, sont de la famille de Rossillion.

1326. Humbert de Rossillion et Nichola, sa femme, sont seigneurs d'Allaman; ils ont, à cette date, une contestation avec Jean, coseigneur d'Aubonne, au sujet de la haute juridiction et du droit de fourches dans la seigneurie. Une convention intervenue reconnaît à Humbert le mère et mixte impère, l'omnimode juridiction dans la

partie de la seigneurie sise au-delà de l'Aubonne. Les époux Rossillion s'engagent à ne construire aucun pont sur l'Aubonne sur lequel pût passer un char à roues. Humbert était neveu de Jean de Rossillion, évêque de Lausanne. Celui-ci, par son testament de l'an 1321, avait institué pour héritiers ses neveux Humbert et Jean de Rossillion.

1373. Jean de Rossillion est seigneur d'Allaman; il procure, à cette date, une rénovation de la seigneurie par le commissaire Mermet de Leyterney. Il avait épousé Marguerite de Castello, dont il eut trois fils : Girard, Amédée et Jean. — Girard, l'aîné, épousa Marguerite de Billens, qui lui apporta une dot de 100 florins. Il eut un fils, du nom de Guillaume, qui, devenu seigneur d'Allaman, vit séquestrer sa seigneurie dans des circonstances assez curieuses pour être rapportées ici. Guillaume de Rossillion avait été excommunié pour le paiement d'une dette. Il ne se souciait ni de payer sa dette ni d'entrer en arrangement avec son créancier pour obtenir l'absolution. Le duc Amé VIII, afin de forcer Guillaume de Rossillion à rentrer dans le giron de l'Eglise, le tint longtemps en prison et alla même jusqu'à payer sa dette. Il devint ainsi le créancier de Guillaume. L'héritier de celui-ci ne voulant pas payer, le château d'Allaman fut dévolu au duc, en 1421.

Le prince l'inféoda, ensuite, à n. Guigue de Briord, châtelain de Nyon, pour le récompenser de ses bons services. Il lui donne, en titre de fief noble, patrimonial et antique, le château soit forteresse d'Allaman, avec toute juridiction, sous réserve du fief.

Cette donation amena plusieurs procès causés par les désordres introduits dans la terre d'Allaman par l'inconduite de G. de Rossillion. Plusieurs dépendances importantes de la seigneurie avaient été vendues, d'autres subhastées. — La première aliénation avait été faite à n. François de Gumoëns, seigneur de Bioley-Magnou, en mai 1418. Le vendeur n'ayant pas rempli ses engagements, François de Gumoëns fit lever de gage le château et la seigneurie, en 1420. — Ce gagement fut subhasté et vendu en la place du Marché, à Moudon, puis expédié par le saisissant à Henri de Daillens, donzel, comme plus offrant, pour 400 livres.

Une autre aliénation avait été faite par le même en faveur du chapitre de Lausanne, à qui il avait vendu une partie des droitures de la seigneurie. — Le chapitre céda ses droits au duc de Savoie, qui en gratifia G. de Briord, le 2 juillet 1429.

En 1428, le duc fit cession gratuite au seigneur de Briord de la belle forêt de chênes qui est à l'orient du château. Cette forêt avait été exceptée de l'inféodation de 1421.

Cependant, toutes ces largesses successives du prince n'avaient

2

Digitized by Google

pas suffi pour mettre dans l'aisance le seigneur d'Allaman. Ses dettes s'étaient accumulées, et, dans l'impossibilité où il était de les payer, il fut obligé de vendre sa terre à n. François de Russin, en 1437, pour le prix de 3000 florins, petit poids. Ce dernier était encore seigneur d'Allaman en 1496.

1514. N. Louis de Russin fait renover sa seigneurie d'Allaman.

En 1530, le château fut brûlé par les troupes bernoises qui allaient au secours de Genève, ainsi que les châteaux voisins appartenant aux gentilshommes de la Cuiller.

1546. N. Jean de Russin, fils de Louis qui précède, fut obligé de vendre sa seigneurie pour acquitter les dettes qu'il avait contractées en Allemagne. L'acquéreur fut n. Louis Challet, de Perroi, commissaire et seigneur de St-Georges.

1547. N. Louis Challet est mort; il laisse deux filles : Guillauma et Urbaine, placées sous la tutelle de leur grand-père maternel Urbain Quisard. Ce dernier prête quernet à LL. EE. au nom de ses pupilles. Guillauma fut mariée à n. François Cerjat, seigneur de Denezy, et Françoise à n. Jean de Gumoëns.

1573. Les héritiers des demoiselles Challet ayant vendu Allaman, n. Christophe de Diesbach, avoyer de Berne, en fit la rétraction, en vertu du droit de rachat acquis par lui, le 13 mars de cette année, des nobles Jaques et Jost Dunant, dits de Russin frères, et de n. Michel Sachet, dit de Russin, qui tous avaient droit de n. Louis de Russin. La rétraction fut laudée par LL. EE. le 11 mars 1575. — En cette même année, Chr. de Diesbach réunit le fief, dit de Rochefort, à la seigneurie d'Allaman. Il ne garda pas ces deux seigneuries et les rétrocéda le 12 avril 1576 à n. Jaques Cerjat, seigneur de Denezy et châtelain de Moudon.

1585. N. François Cerjat, fils du précédent, réunit au domaine de la seigneurie les biens de la cure d'Allaman, acquis de Barth. Archer, bailli de Morges.

1611. N. Philippe Cerjat fait renover ses seigneuries d'Allaman et Rochefort. Son petit-fils Jean-Melchior Cerjat les fait renover en 1665.

En 1722, sous n. Nicolas Cerjat, seigneur de Lignerolles, après discussion, la terre d'Allaman est expédiée à nn. Michel-Fréd. Cerjat, seigneur de Mézières, et Sigism. Cerjat, seigneur de Bressonnaz, le 9 mars 1723.

Le 25 septembre 1723, les frères Cerjat vendirent Allaman à dame Jeanne-Marguerite née baronne Frère de Grateux, veuve du marquis de Langallerie, ancien général de cavalerie au service de l'empereur. — La marquise tint un train de maison considérable à Allaman,

Digitized by Google

qu'elle avait fait restaurer; elle y recevait volontiers les étrangers et les gens du pays. — Maubert de Gouvest y fit un assez long séjour; c'est là qu'il écrivit : l'*Illustre paysan ou mémoires et aventures de D. Moginié de Chesalles, devenu grand Mogol.*

1755, 8 décembre. Philippe de Gentils, marquis de Langallerie, premier baron de Saintonge, lieutenant-colonel au service de S. M. impériale, vend la terre et seigneurie d'Allaman à Gaspard Sellon, citoyen et membre du Grand Conseil de Genève, pour le prix de 150,000 francs de 10 batz, capital, vins et épingles. — Les héritiers de ce dernier possèdent encore aujourd'hui le beau château d'Allaman avec son domaine.

Voltaire eut le désir de devenir seigneur d'Allaman, ainsi qu'on peut le voir dans les *Lettres recueillies en Suisse par le comte Fr. Golowkin.* Le gouvernement de Berne, qui se souciait peu d'attirer cet hôte au sein du pays, ne voulut pas autoriser Voltaire à acquérir, sous le prétexte qu'il était catholique romain.

Fief de Rochefort a Allaman. Le membre de fief, appelé de Rochefort, dépendait, dès l'origine des temps féodaux, de la coseigneurie d'Aubonne. Il passa, par mariage, à la famille de Menthon, qui possédait la seigneurie de Rochefort; c'est de là que le fief a pris ce nom. (Voyez les *coseigneurs d'Aubonne.*)

A ce fief étaient attachées plusieurs droitures, des terres et des maisons à Allaman, avec la juridiction. Ce fief fut réuni plus tard à la seigneurie par Chr. de Diesbach, ainsi que nous l'avons vu plus haut.

On comptait dans la coseigneurie 20 sujets en 1430, 6 feux en 1462 et 11 maisons en 1582. Il y en avait 20 dans le village.

Allaman était paroisse avant la Réformation. La cure était assez riche; ses biens furent amodiés 50 à 60 florins en 1542. Aujourd'hui Allaman relève de la paroisse de Perroi dont il est l'annexe. Le château est bien conservé; la forêt de chênes qui est auprès, arrosée par le ruisseau l'Armary, compose un parc magnifique. — Autrefois la grande route de Genève ne passait pas à Allaman, mais plus bas, près de Chanivaz (voyez ce nom). En construisant, dans le siècle passé, la route qui traverse Allaman, on a trouvé, comme dans beaucoup d'autres lieux du comté Equestre, des antiquités gauloises et romaines, comme des serpes à couper le gui sacré, des haches, des lances de bronze, des marteaux de sacrificateurs, etc.

Statistique. Population, 204 h. en 1803 et 294 en 1860. Vignes, 96 arpents. Prés, 165 arp. Champs, 256 arp. Superficie, 675 arp. Valeur cadastrale : Bâtiments, 481,300 fr. Terres, 356,285 fr. Dettes hypothécaires, 411,715 fr. — Altitude féd., 1350 p.

Digitized by Google

ALLAMANDS (aux), hameau de la commune de Rougemont, nommé Langendorf par les Allemands.

ALLIAZ (bains de l'). Source minérale dans le vallon des Villars, entre les Pléiades et Plan-de-Châtel, à 2 l. N. E. de Vevey. On y a élevé plusieurs bâtiments à l'usage des malades ou des personnes qui s'y rendent dans les chaleurs de l'été pour jouir de l'air des Alpes. Les eaux sont sulfureuses et d'une chaleur de 5 à 6 degrés. L'air de l'Alliaz est pur et fortifiant, de charmantes promenades offrent des distractions variées. A 300 pas du bâtiment des bains, on jouit d'une des plus belles vues de la contrée. Le dimanche, l'Alliaz sert ordinairement de rendez-vous, en été, aux habitants des environs. Altitude, 3500 p. f. *

AMBURNEX (les), *Brunay* au moyen âge, montagne à pâturages avec chalets, du port de 100 vaches, dans le Noirmont, à l'occident de l'asile du Marchairuz, sur la sommité du Jura. Elle appartient aujourd'hui à la ville de Lausanne.

Sous ce nom on a désigné longtemps le mas des montagnes environnantes qui, divisées aujourd'hui, portent chacune un nom particulier. La vallée des Amburnex se prolonge à travers le Jura jusque vers le village de St-Cergues. Elle était traversée, autrefois, par un chemin qui venait aboutir à Molendruz près de Petrafélix, à l'orient de la vallée de Joux.

La propriété de ce mas de montagnes fut un sujet de longues contestations. Berchtold, duc de Zæhringen, en avait inféodé une partie aux seigneurs d'Aubonne, en 1208. — Le couvent de St-Oyens de Joux, aujourd'hui St-Claude, estimait en être légitime propriétaire, et il avait cédé ses droits à l'abbaye de Bonmont. De là de longs tiraillements, objets de nombreuses chartes du moyen âge.

En 1264, les hommes du Pessey (Poiseour), sujets des sires d'Aubonne, avaient élevé un bâtiment à Brunay; ce fut l'objet d'une plainte des religieux de Bonmont. Après une information dirigée par l'auditeur des causes du comte Pierre de Savoie, on reconnut aux hommes de Gimel, soit du Pessey, le droit de pâturer leurs bêtes sur les montagnes de Brunay, et la propriété à Bonmont. Cette sentence ne fut pas acceptée facilement par les gens du Pessey, qui continuèrent leurs empiètements, ce qui provoqua de nouvelles plaintes de Bonmont et une enquête contre Jean du Pessey et ses adhérents, en 1265. (Voyez *Pessey*.)

En 1301, nouvelle transaction entre Odet, abbé de St-Oyens, et Nicolet, abbé de Bonmont, d'une part, et Amédée de Villars, seigneur d'Aubonne, d'autre part, au sujet du mas de Brunay.

En 1317, l'abbé Odet et Humbert de Thoire-Villars, seigneur

d'Aubonne, se réunissent pour donner à Bonmont tout ce qui leur appartient dans les chaumes *(calmes)* de Brunay, depuis les bords de l'Orbe, jouxte les limites des possessions de l'Abbaye du Lac, du côté de Bière, vers St-Georges et vers Bassins. Ils se réservent la punition des malfaiteurs et la moitié des bamps.

1380. Un accord entre l'abbaye de Bonmont et les coseigneurs d'Aubonne, établit que les montagnes de la Sèche, Amburnex, Elenche, Bruttina, Forma de Cossonay, appartiennent également à Jean et Artaud, coseigneurs d'Aubonne, et à l'abbé de Bonmont. Une forêt de 80 poses à Freschaulx y était comprise. Les hommes du pied du Jura, sujets de la seigneurie d'Aubonne, conservent les droits de marrinage, non écrits, qu'ils possèdent sur ces montagnes. Il se passait, néanmoins, peu d'années sans que les religieux de Bonmont eussent à défendre leurs possessions de Brunay contre les habitants de Gimel, Bière, Mollens, St-Livres, St-Saphorin, qui envahissaient la montagne et y construisaient des fruitières. Ces faits décidèrent les religieux à céder tous leurs droits sur ces montagnes, vers Bière, au comte François de Gruyères, baron d'Aubonne, en 1494, afin de se faire garantir le reste. Le comte reconnut les droits de Bonmont sur le mas des Amburnex avec ses joux et appartenances, telles que les chaux de la Sèche, Illenche, Bruttina et autres usitées à pâturer.

En 1685, le gouvernement de Berne acquit, de la commune de Gingins, la montagne des Amburnex.

En 1803, à la vente des biens nationaux, la ville de Lausanne acquit les Amburnex, 1002 poses, et Montbailly, 129 poses, pour 96,000 fr. de Suisse, payés en bons helvétiques.

*

ANTAGNE, hameau de la commune d'Ollon, composé de 39 maisons habitées par un pareil nombre de ménages. Ce hameau, dans une charmante position, rappelle les villages de la Suisse italienne, par les treilles et les berceaux de vigne dont chaque maison est ornée. Cet endroit est mentionné dans les chartes dès le XIIe siècle. Par un acte de 1254, Nantelme, abbé de St-Maurice, donne à Jaques d'Antagne, maréchal, préposé aux soins des chevaux de l'abbé, une terre à Barge et une petite île du Rhône. C'est près de là qu'on a trouvé, dans un bloc de poudingue de Valorsine, une des empreintes de *Sigillaria*, qu'on voit au Musée cantonal à Lausanne.

*

ANZEINDAZ, montagne à pâturages de la commune de Bex, située entre les Diablerets et le Grand-Muveran. Là sont une vingtaine de chalets que les vachers et leurs troupeaux habitent pendant environ deux mois de l'été. Le grand chalet est à 6323 p. au-dessus de la mer (alt. féd.). Près de là, aux sources de l'Avençon, M. Wild dé-

couvrit, en 1789, une couche d'anthracite au-dessus de laquelle on trouve des mollusques fossiles. On monte à Anzeindaz, qui est à 6 l. de Bex, par Gryon et Solalex, en suivant l'Avençon, ou par Frenière et les Plans. De là on peut descendre sur Ardon, en Valais, par le col de Cheville. Les bergers d'Anzeindaz célèbrent, l'un des premiers dimanches d'août, la fête de la *Michautein*, qui réunit une foule de jeunes gens des deux sexes, attirés des environs. On chante, on danse sur le gazon, on mange avec appétit les simples mets que fournit la montagne. Les voyageurs sont accueillis avec cordialité. Anzeindaz est fréquemment visitée aujourd'hui par les nombreux habitants des villes qui vont passer les jours chauds de l'été à Gryon, aux Plans et lieux environnants. (Voyez, pour plus de détails sur cette intéressante montagne, le *Conservateur suisse*, II, p. 127.) *

APPLES (d. d'Aubonne, c. de Ballens, à 3 ½ l. de Lausanne). Grand village, dans une contrée riante et fertile. Les habitants se livrent à l'agriculture et à l'élève des bestiaux.

Ce village est, à coup sûr, l'un des plus anciens du pays. Il figure déjà dans une donation du roi Gontran, en 593.

En 1009, le roi Rodolphe III donne au couvent de Romainmôtier l'église d'Apples, le village de ce nom et tout ce qu'il y possède. L'acte est passé à Payerne. Dès lors le village a fait partie du domaine des religieux de Romainmôtier. Ceux-ci furent troublés fréquemment dans la tranquille possession de cette terre par les puissants seigneurs du voisinage. — Les sires de Montricher, branche de la grande famille de Grandson, élevaient des prétentions à l'avouerie d'Apples. — Il ne fallut pas moins, pour y mettre un terme, qu'une prononciation de l'empereur Henri IV, en 1125, qui vint confirmer, d'une manière expresse, la donation du roi Rodolphe.

L'avouerie d'Apples ne tarda pas à passer, probablement avec l'assentiment des moines, entre les mains des puissants sires de Vufflens-Châtel. En 1222, Humbert de Vufflens engage cette avouerie pour 30 livres. — En 1265, nous retrouvons les sires de Montricher en possession de l'avouerie d'Apples. Ils la cèdent, en cette même année, au couvent de Romainmôtier, en échange des biens que le couvent possédait à Torclens, village ruiné au-dessous de Montricher. — Les moines furent pour les habitants d'Apples des maîtres doux et généreux. Ils leur accordèrent de nombreuses franchises et immunités, entr'autres un plaid général, comme à Romainmôtier. (Voyez, pour les détails, les *Recherches sur Romainmôtier,* par M. F. *de Charrière,* p. 74.)

L'*église* d'Apples était paroissiale en 1228. Elle avait pour filiale la chapelle de Bussy. Le droit de présentation du curé appartenait

au couvent de Romainmôtier. — En 1453, la cure avait un revenu de 8 livres et la paroisse comptait 40 feux. Apples et Bussy forment encore une paroisse aujourd'hui.

Statistique. La population était de 440 hab. en 1803 et de 557 en 1860. Territoire, 3538 arpents en prés, champs et bois, taxés au cadastre 637,430 fr. Les bâtiments sont taxés 659,160 fr. Dettes hypothécaires, 411,715 fr.

*

ARAN, petit village du c. de Cully, formant, avec celui de Villette, une commune de 331 habitants, qui se livrent presque exclusivement à la culture de leur riche vignoble, situé sur l'un des bons côteaux de Lavaux.

Ce village est ancien et faisait partie de la grande commune de Villette, avant le démembrement de celle-ci. Au moyen âge, il porte les noms d'*Erans* et *Arans*. Au commencement du XIIe siècle, il relevait directement de l'abbaye de St-Maurice, bien qu'il se trouvât dans les terres de l'évêque de Lausanne. En 1142, le sire Humbert de Cossonay et son épouse Berthe possédaient des vignes à *Erans*, qu'ils tenaient, en précaire, du couvent d'Agaune, sous la cense de 7 sols et d'une fourche. Ces biens devinrent héréditaires dans la maison de Cossonay; à l'extinction de celle-ci, ils passèrent à la maison de Savoie, qui les aliéna. (Voyez *Villette*.)

*

ARCHENS, forêt du Jorat, près de Montheron, qui appartient à la commune de Lausanne. Un acte de 1154 porte que Humbert d'Aubonne donne à l'abbaye de Thela la terre appelée bois Lambert et tout ce qu'il a dans la terre d'Archens.

*

ARGENTINE (l'), haute montagne du cercle de Bex. On y voit quelques glaciers et grand nombre de coquillages pétrifiés très variés, tant par la pâte qui les lie que par leurs différentes espèces. Ce rocher affreux n'est proprement qu'une crête qui contient évidemment les restes de plusieurs bancs de corps marins. Le sex d'Argentine est entre Solalex et La Vare.

Levade.

ARIOLICA dans l'itinéraire d'Antonin et *Abiolica* dans la table de Peutinger; c'est le nom d'une station romaine située dans le Jura, entre Yverdon et Besançon. L'emplacement de cette station n'est pas facile à déterminer. Les uns le placent vers Bullet et Sainte-Croix, d'autres, avec plus de vraisemblance, à Pontarlier. Cette obscurité résulte des indications différentes des itinéraires. L'un, celui d'Antonin, place *Ariorica* à xxiv mille pas d'Orbe et à xvi mille pas de Besançon. La table de Peutinger, qui indique xvii mille pas d'*Aventicum* à *Eburodunum* (Yverdon), indique vi mille pas de cette

dernière station à *Abiolica,* XIIII mille de là à *Filo Musiaco* et de là, encore, XV mille pas jusqu'à *Vesontio* (Besançon).

Il serait téméraire de vouloir déterminer la position exacte d'*Ariorica* d'après des indications aussi peu concordantes. Il en résulte pourtant que la voie romaine passait à Ste-Croix et arrivait à Pontarlier, ainsi que le témoignent les restes d'antiquités trouvées sur ce parcours.

*

ARNEX (*Arnai* et *Arnay* en 1164). Petite commune du cercle de Coppet, à 1 l. O.-S. de Nyon. Ce village était un fief des donzels d'Arnay, connus par les chartes dès le XIIe siècle. Les seigneurs de Gingins et l'Abbaye de Bonmont y avaient aussi des propriétés. En 1309, les fils de n. Jean de Gingins confessent tenir en fief du couvent de Bonmont tout ce qu'ils possèdent rière Arnay. La juridiction était indivise entre le couvent et les sires de Gingins (1317). Aux derniers appartenait l'exécution des criminels.

Le gouvernement de Berne inféoda la seigneurie d'Arnex à n. J.-Jaq. Quisard, le 2 mai 1642. L'acte porte que le village était réduit à un misérable état. Une partie des maisons étaient tombées en ruines et le reste d'icelles en piteux être, même grande partie des possessions étaient incultivées et vacantes, tant par mortalité de peste qui avait emporté une partie des communiers que par la pauvreté des survivants. Ce que considérant le gouvernement de LL. EE., il inféode le village d'Arnex à un seigneur voisin, bon mesnager, avec juridiction, savoir à n. Jn-Jaques Quisard, pour le prix de 1000 florins de quatre baches et sous la cense de 4 muids de froment (48 coupes), 6 coupes d'avoine, 2 chapons, 20 poules et 50 florins. La seigneurie d'Arnex est demeurée dans la famille Quisard jusqu'à l'année 1763, qu'elle fut vendue avec celle de Crans, par les sœurs de George Quisard à n. Antoine Saladin. Ce dernier était encore seigneur d'Arnex en 1798.

POPULATION, 65 habitants en 1803 et 80 h. en 1860. Vignes, 13 arp. Prés, 145 arp.; champs, 248 arp. Taxe cadastrale des bâtiments, 140,870 fr. Taxe des fonds de terre, 162,150 fr. Dettes hypothécaires, 110,572 francs.

*

ARNEX (sur Orbe). (*Arniacum* en 1049 *circa*. *Arnei*, paroisse en 1228.) Grand village c. de Romainmôtier, dans une très belle position et un territoire fertile, à une lieue d'Orbe.

La plus ancienne mention de ce village est de l'an 1049 (*circa*). Adalbert de Grandson donne au couvent de Romainmôtier tout ce qu'il possède à Arniacum. La mayorie était possédée par les nobles d'Arnay dès le commencement du XIIe siècle.

En 1252, Conon d'Arnay, donzel, fait donation au couvent de

Romainmôtier de tous les biens procédés de lui et de sa mère, au village d'Arnay. Le prieur lui donne 10 livres et lui remet le tout en fief. — Un fait qui honore la mémoire de Conon, c'est qu'il affranchit tous les hommes d'Arnay de la mainmorte et de presque toutes les dîmes et redevances. Exemple rare dans ce temps. Conon avait ainsi acquis la protection de l'Eglise, toute-puissante alors.

Par cette acquisition, le prieuré de Romainmôtier étendit les limites de son domaine jusques près de l'Orbe.

La mayorie d'Arnay resta dans la famille de ce nom jusqu'au XIVe siècle que Hugonette, héritière de cette ancienne famille, l'apporta en dot à son époux Girard, qui prit le nom et le titre des anciens mayors.

Arnai était paroisse en 1228. A la Réformation, ce village fut réuni au domaine de LL. EE. avec le reste de la terre de Romainmôtier qui forma le bailliage de ce nom. Au XVIIe siècle, David Imhoff, bailli de Grandson, acquit de LL. EE. la mayorie d'Arnex (en partie). En 1746, Ch.-Emm. Jenner acquiert de Nic. Kirchberger le tiers des droitures d'Arnex. La même année ce tiers fut revendu à J. Chaillet, bourgeois de Neuchâtel.

Le 20 novembre 1788, vertueux Maurice Glayre, bourgeois de Lausanne et de Romainmôtier, chevalier de l'ordre de St-Stanislas, et conseiller actuel de S. M. le roi de Pologne, acquiert de Frédéric Chaillet le domaine rural d'Arnex, avec les censes, mayorie, juridiction et le tiers du fief rière Arnex, indivis avec LL. EE. pour les deux autres tiers, pour la somme de 58,500 fr. de 10 baches. Le château d'Arnex avec son beau domaine a été porté dans la famille de Lerber, par la fille unique de M. Glayre, qui le possède aujourd'hui.

La population, qui était de 440 habitants en 1803, est de 560 en 1860. Territoire : 62 arp. de vignes, 418 en prés, 838 en champs et plus de 300 arp. en bois. Les bâtiments sont taxés 356,000 fr. et les fonds de terre 499,000 fr. Dettes hypothécaires, 378,910 fr. — Les vins d'Arnex sont estimés. — En 1529, 20 feux à Arnex.

Arnex (d'), famille noble. La famille d'Arnex, qui s'est toujours signée d'Arnay, se transporta à Orbe après qu'elle eut perdu la seigneurie d'Arnex. Antoine d'Arnay avait exercé l'office de châtelain et de maître-d'hôtel de Hugues de Châlons, seigneur d'Orbe, en 1450. En 1534, les d'Arnay sont qualifiés donzels d'Orbe. En 1533, N. d'Arnay était châtelain d'Orbe, seigneur de Montagny le Corbe, coseigneur de Luxurier, de St-Martin du Chêne, de Molondin. Celui-ci a été le plus puissant de cette maison qui a fourni, plus tard, des pasteurs à l'Eglise et un professeur à l'Académie de Lausanne.

Armes : d'argent, à la croix pleine de sable. Baron F. de Gingins (msc).

Digitized by Google

ARNIAULAZ, montagne à pâturages au-dessus de Corbeyrier. Elle appartenait autrefois au couvent de Haut-Crêt et aujourd'hui à l'hôpital cantonal comme provenant de la liquidation de l'hôpital de Villeneuve. En 1390, cette montagne était déjà exploitée par le moyen de chalets où l'on fabriquait des fromages. A cette date, des particuliers d'Yvorne reconnaissent que les chalets d'Hernyolaz avec leurs chaudières *(cabanæ cum calderiis)* sont du fief du couvent de Haut-Crêt. C'est la plus ancienne mention que nous ayons rencontrée jusqu'ici de chalets sur ces montagnes. *

ARNON, rivière qui prend sa source aux Gîtes, dans le Jura au-dessus de Ste-Croix et se jette dans le lac d'Yverdon, près de la Poissine. En 1177, cette rivière est appelée *Ysernum* et plus tard *Lyserne.*

Cette rivière, aux eaux fraîches et limpides, est très abondante en truites; aussi le gouvernement retire une somme assez considérable du droit de pêche qu'il afferme. La pisciculture y a été introduite dès l'année 1853. *

ARPILLES, petit alpage au-dessus de Gryon, dans la commune d'Ormonts-Dessus; le col des Arpilles est à 3852 pieds au-dessus de Bex. Ce nom est aussi donné à un autre col au-dessus de Rougemont. LEVADE.

ARRISSOULES, petit village communal de 81 habitants, du cercle de Mollondins, district d'Yverdon, à 3 l. E. N. de cette ville. Il doit son origine à une grange du couvent de Hauterive, qui possédait la plus grande partie du territoire d'Arrissoules. Une charte de Guy de Merlen, évêque de Lausanne au XII[e] siècle, confirme à Hauterive tout ce que son église possède à Aressoules avec les dîmes de tout le territoire. Alemannus de Font, Engelmarus, curé d'Evonant, Hugo de Font, Rabold de St-Martin, Rodolphe de Frasne, ont été les principaux donateurs à Hauterive dans le territoire d'Aressoules.

En 1146, une bulle du pape Eugène confirme à Hauterive la grange d'Aressules avec toutes ses dépendances.

En 1235, le chapitre de Lausanne possédait aussi des dîmes à *Aresoules* qui s'élevaient à 13 coupes de froment, 16 coupes d'avoine; elles faisaient partie des prébendes du sénéchal Uldrius et de W. de Gruyères, chanoines de Lausanne.

En 1684, 6 focagers dépendent de la seigneurie de St-Martin.

La population était de 54 h. en 1803; elle est de 81 en 1860. Son territoire ne contient que 235 arp., taxés 64,000 fr.; les bâtiments 80,530 fr. Dettes hypothécaires, 22,237 fr. *

ARSIER ou **ARZIER** (*Argier* et *Argie* dans les chartes), village qui, avec le Muids, forme une commune et une paroisse de 447 habitants, au cercle de Begnins, district de Nyon.

Le village d'Arzier n'est pas très ancien. Il remonte au commencement du XIVe siècle, En 1304, les chartreux d'Oujon, dans le but d'attirer des habitants dans leurs domaines, accordèrent de nombreuses franchises aux hommes qui étaient venus se fixer à Arzier et qui furent les premiers habitants de ce village.

Tandis que les riches monastères de St-Oyens, de Joux et de Romainmôtier soumettaient leurs serfs à la taille et à la mainmorte, en échange de la sécurité qu'ils leur donnaient, les chartreux d'Oujon déclarent aux premiers habitants d'Arzier qu'ils les exemptent de toute taille. Les terres qui sont concédées gratuitement aux nouveaux colons sont assujetties à des censes légères; les corvées ne sont imposées que trois fois l'an. Si l'un des habitants voulait se transporter ensuite en un autre lieu, en délaissant son seigneur, il était libre de le faire. Dans ce cas, il pouvait vendre à qui il voulait sa maison et ses champs, après toutefois que le couvent avait prélevé la 3e partie du prix des terres et le 13e denier pour les lods.

En échange de ces redevances, les nouveaux colons avaient nonseulement des terres à cultiver, mais encore l'usage des forêts et le pâturage de la vaste étendue de montagnes qui, du village d'Arzier, touchait au lac des Rousses, dans l'espace de trois lieues.

Bientôt les colons qui étaient venus se fixer à Arzier furent pourvus d'une église et d'un pasteur. En 1306, Aimon (du Quart), évêque de Genève, régla les rapports entre le curé et les paroissiens, ainsi que la fondation de l'église du lieu, la construction de la cure et les revenus du pasteur. Voici comment furent déterminés les bénéfices du curé : Celui-ci aura une prébende de moine, le tiers de la dîme des novales, une réception (repas) de chaque habitant, 20 poses de terre ou 30 de bois, à son choix. Le couvent aura le droit de patronage sur l'église. Les paroissiens construiront l'église et la cure et feront les cloches.

L'église était dédiée à saint Antoine; elle eut plus tard une certaine réputation dans la contrée. Nous avons vu un acte où un homme de Genollier jurait par les reliques de saint Antoine d'Arzier.

Après la conquête bernoise, le gouvernement bernois s'était emparé de toutes les propriétés de la chartreuse d'Oujon. Il en aliéna une partie et garda pour lui la seigneurie d'Arzier. Sous ces nouveaux maîtres, les habitants d'Arzier durent regretter plus d'une fois le gouvernement paternel et bienveillant des chartreux.

En effet, un siècle s'était à peine écoulé depuis la conquête du Pays de Vaud, que les habitants d'Arzier, incapables de payer plus

Digitized by Google

longtemps les dîmes et redevances dont ils étaient chargés, laissaient leurs terres en friche et se trouvèrent réduits à la plus extrême pauvreté. Le gouvernement de Berne, craignant de perdre tous ses revenus, après avoir fait procéder à une enquête, se décida, en 1664, à une mesure exceptionnelle; il accorda à la commune et aux habitants d'Arzier la seigneurie de leur village. La municipalité dut prendre l'engagement de payer au château de Nyon toutes les redevances dont étaient chargées les terres du territoire.

C'est de cet acte, obtenu surtout par les sollicitations de M. Cailler, pasteur de la paroisse, que date la prospérité de cette commune, aujourd'hui l'une des plus riches du pays.

Avant l'existence du village actuel d'Arzier, un village avait existé anciennement dans la même localité. C'est ce qu'on peut inférer d'une trouvaille faite en 1827, dans un ancien cimetière dit *morveux (morbosus)*, existant au pré de la cure.

Là, en faisant des fouilles pour chercher de l'eau, on a trouvé une cinquantaine de pièces de monnaie du moyen âge, en argent. Les unes sont des gros tournois, frappés à Tours sous le règne de Louis VII, au XIIe siècle; les autres sont des deniers du règne de Louis le Débonnaire, au IXe siècle, et des évêques de Lausanne, du XIe et XIIe siècle. Les plus modernes sont de Louis de Savoie, évêque de Genève, de 1458 à 1482.

La commune d'Arzier, qui forme une paroisse et comptait 338 habitants en 1803, en compte 447 en 1860. La superficie de son territoire, qui s'étend jusqu'à la sommité du Jura, est de 13,531 arp. avec de grandes forêts et 2627 arpents en estivages. — La valeur des bâtiments est taxée au cadastre 482,565 fr.; celle des fonds de terre à 980,295 fr. Dettes hypothécaires, 606,448 fr.

Les particuliers reçoivent, de la commune, de riches bénéfices en bois et fromages. L'exploitation des bois est la grande industrie de la localité. Depuis quelques années, les maisons d'Arzier reçoivent de nombreux pensionnaires, attirés par la beauté de la vue, les promenades variées des environs et le prix modéré de la pension. *

ARVEL, montagne boisée qui s'étend de Roche à Villeneuve et dont l'Eau-Froide baigne le pied. On en tire un marbre qui imite un peu le porphyre, par la quantité de petites trochites, entroques et astéries blanches, dont la pâte calcaire d'un brun rougeâtre est remplie; on y trouve aussi des bélemnites et une source légèrement salée. Les chamois sont fréquents sur cette montagne.

Cette montagne, qui est le revers de la Joux-Verte, éprouva un terrible incendie en 177. LEVADE.

ARVEYE, village de montagne de la commune d'Ollon, qui, avec celui de Villars, compte 38 maisons habitées par 40 ménages.

*

ASSENS (*Astens*, paroisse en 1228). Ce village est ancien ; il porte le nom d'*Astens* dans les chartes du moyen âge. L'église dépendait de l'abbaye d'Abondance en Chablais, à qui elle avait été donnée par Girard de Faucigny, évêque de Lausanne (1108-1128). Elle avait pour filiale la chapelle de Cugy. L'église réformée actuelle fut consacrée en 1454 par l'évêque Georges de Saluces, sous le vocable de saint Germain. Dans la visite épiscopale de 1453, on compta 48 feux dans la paroisse.

Assens dépendait de la seigneurie d'Echallens, en partie. Gérard de Cheseaux, donzel, possédait divers biens féodaux à Assens qu'il vendit à Girard de Monfaucon pour 60 livres, en 1291.

Une autre partie du village dépendait du château de *Gumoëns-le-Châtel* et de la maison forte de Gumoëns-St-Barthélemy ou Bretigny.

L'abbaye de Montheron possédait la moitié de la grande dîme d'Assens, qu'elle avait achetée en 1422 pour le prix de 200 écus d'or, de Guillaume d'Yvoire, donzel.

En 1617, des troubles religieux éclatèrent à Assens. Des femmes avaient renversé la table de la sainte Cène; une grande agitation s'ensuivit. En 1619, les réformés d'Assens se crurent assez forts pour demander le *Plus ;* ils furent imités par ceux de Polier-le-Grand et de Penthéréaz. Berne envoya des députés pour recueillir les voix. Les réformés l'emportèrent à Penthéréaz et Polier-le-Grand, mais à Assens ils eurent des motifs de ne pas compter les voix. La paroisse est demeurée mixte dès lors; on y compte 355 habitants, dont 161 protestants et les autres catholiques. L'église a servi longtemps aux deux communions, mais les catholiques ont voulu avoir leur église à eux et ils en ont bâti une fort belle il y a 16 ans.

L'ancienne église renferme le tombeau de la comtesse Plestcheieff, dont la mère a fait une fondation religieuse en faveur de la commune.

La population était de 277 hab. en 1803; elle est de 355 en 1860. Le territoire comprend 1057 arp. en prairies, champs et forêts; ces dernières ont été évaluées à 225,000 fr. Les bâtiments sont taxés 358,815 fr.; les fonds de terre 416,500 fr. Dettes hypothécaires, 492,179 fr.

*

AUBERSON, hameau de la commune de Ste-Croix, composé de 46 maisons, habitées par 77 ménages. Altitude, 3680 p.

*

AUBERT (le mont), petite montagne dans le Jura, au-dessus de Grandson. Altitude, 4130 p.

*

AUBONNE (l'), rivière qui prend sa source au pied du Jura, sous le village de Bière. Elle passe près d'Aubonne, et après avoir formé

Digitized by Google

plusieurs jolies cascades, elle va se jeter dans le lac au-dessous d'Allaman. Sous la domination romaine, elle servait de limite orientale au *pagus equestricus*, et, avant la Réformation, elle séparait l'évêché de Genève de celui de Lausanne.

La source se trouve au fond d'un amphithéâtre d'à peu près 50 pieds de profondeur. La rivière se grossit des eaux du Toleure. — Dans le terrain sec et rocailleux qui sépare le Toleure de l'Aubonne, on voit sourdre, vers la surface, des sources ou entonnoirs, dont les eaux, au lieu de se jeter dans les rivières voisines, s'élèvent quelquefois à la surface du sol. Ces puits naturels sont appelés *bons* dans la contrée et offrent un phénomène naturel assez curieux. Voici la description qu'en donne M. le pasteur Gilliéron :

« Lorsque je les visitai en 1812, mon guide m'avertit qu'il se formait de loin en loin de nouveaux bons. Je me fis conduire à celui qui commençait, et je vis dans un endroit de la plaine assez près du grand entonnoir, au fond duquel sort la source de l'Aubonne, un espace circulaire d'une dixaine de pieds de diamètre recouvert d'une boue grisâtre et épaisse formant une élévation semblable à un cône tronqué d'environ deux pieds de hauteur, au sommet duquel était une ouverture d'environ un pied de diamètre, par laquelle sortait la boue pour se répandre tout autour. Je considérai pendant longtemps ce phénomène et je remarquai la plus grande uniformité dans le mouvement de la boue, elle s'accumulait pendant quelques minutes, puis s'écoulait, et ainsi alternativement.

» Je voulais m'avancer près de l'ouverture, pour mieux observer ce petit volcan boueux; mais mon guide me dit que cela était très dangereux, parce que lorsqu'il serait sorti une certaine quantité de matière, le terrain s'enfoncerait et que si l'on se trouvait au bord on serait perdu sans ressource. La boue qui sort de ces bons est d'un gris bleuâtre et paraît composée de particules calcaires très fines, de quelques parties micacées et de beaucoup d'argile : elle se durcit en séchant et absorbe l'eau avec beaucoup d'avidité. Il est étonnant que la plaine où sont ces bons et que l'on peut supposer remplie d'eau souterraine, soit si sèche et si aride, et que l'herbe y soit brûlée en été jusqu'au bord du volcan vaseux. »

Ces bons sont en petit ce que sont les *salces* observés par les célèbres naturalistes Dolomieu, à Macalouba, près d'Agrigente en Sicile, en 1781, par Spalanzani, dans le Modénois, en 1790, et par Pallas, dans la Crimée, en 1794. LEVADE.

AUBONNE (*Albona*). Petite ville de 1734 habitants, chef-lieu du district et du cercle de ce nom, dans une position riante qui domine le vignoble de La Côte et le lac Léman.

Digitized by Google

Cette ville, bien que située dans l'ancien *comté des Equestres*, n'est pas ancienne et ne remonte pas plus haut que le XIe siècle, bien qu'on trouve dans ses environs de nombreux vestiges de l'époque romaine.

Le nom d'*Albona* ne figure nulle part dans les chartes des temps rodolphiens, tandis que plusieurs lieux du voisinage, bien moins importants aujourd'hui, tels que Bougy, Mont et Bursins, s'y retrouvent fréquemment.

Placée dans le diocèse de Genève, Aubonne était, avant la Réformation, le chef-lieu du décanat de ce nom, appelé aussi d'Outre-Rhône, qui s'étendait jusqu'à la Cluse et comprenait la presque totalité du pays équestre. — Ce ne fut qu'en 1444 que le pape Félix V transporta le siége de ce décanat dans un lieu plus central et l'unit à l'église de Gex, à laquelle il est resté attaché dès lors.

Le château, demeure des anciens sires d'Aubonne, devenu depuis peu propriété communale, domine l'une des vues les plus riches du canton de Vaud. — Tavernier, qui l'a fait rebâtir, en comparaît souvent la position à celle de la ville d'Erivan en Arménie, qu'il avait beaucoup admirée dans ses voyages. — Le château est ancien ; plusieurs parties semblent se rapporter à une époque assez reculée du moyen âge. Les changements dans le goût oriental, opérés par Tavernier, n'ont fait qu'en modifier le caractère, ils ne l'ont point changé. Longtemps il a été divisé en deux parties, l'antérieure et la postérieure; la première était la résidence des seigneurs, l'autre celle des coseigneurs.

L'église paroissiale, sous le vocable de la Vierge, était autrefois à Trévelin ; le service y a été célébré jusqu'en 1551, qu'elle fut abandonnée parce qu'elle tombait en ruines. Dès lors, l'église de Saint-Etienne, autrefois simple chapelle, bâtie dans la ville, sur le bord du ravin profond creusé par l'Aubonne, est devenue paroissiale. C'est le chapitre de Genève qui avait le droit de présentation du curé.

Trévelin est bien plus ancien qu'Aubonne ; cet endroit a été habité déjà du temps des Romains, ainsi que le témoignent plusieurs antiquités et tuiles romaines trouvées dans les environs.

L'absence du nom d'Aubonne dans les anciens documents nous autorise à en conclure que cette ville, du moins celle que nous voyons aujourd'hui, a dû prendre naissance au milieu des temps orageux du moyen âge ; que ses premiers habitants, comme ceux de La Sarraz, au XIIe siècle, sont venus, de gré ou de force, se grouper autour du château-fort qu'ils étaient chargés de défendre et qui, à son tour, leur donnait protection au moment du danger.

Ce qui est parfaitement certain, c'est qu'Aubonne a dû, sinon sa première origine, du moins son accroissement et son importance

Digitized by Google

réelle, aux dynastes qui, dès le milieu du XIIe siècle, en avaient fait le chef-lieu d'une grande seigneurie. — Cette seigneurie s'étendait sur les deux rives de l'Aubonne et comprenait, en tout ou en partie, les villages d'*Allaman*, *Bougy-Milon*, *Bougy-St-Martin*, *Trévelin*, *Etoy*, *Lavigny*, *St-Livres*, *Yens*, *Saubraz*, *Montherod*, *Pisy*, *Gimel*, *Essertines*, *St-Oyens de Rottières; Longirod* et *Marchissy*, depuis leur échange contre *Corcelles* et *Bavois;* une partie des villages de *Ballens*, *Bière*, *Bérolle*, *Coinsins* et *Avenex*.

Dans le XIVe siècle et depuis, plusieurs nobles familles faisaient leur résidence habituelle à Aubonne et composaient une petite cour aux seigneurs du lieu. C'étaient les familles *Mestral* d'Aubonne, différente de celle des *Mestral* de Mont qui y réside encore aujourd'hui; celle des *Lavigny*, de *Sivirier*, de *Mont*, branche cadette des sires de Mont-le-Grand, plus tard les *Martinaz* de Perroi, dont le premier fut notaire, maître d'hôtel du comte de Gruyères au château d'Aubonne, tige des nobles de *Martines*.

Les sires d'Aubonne. Le plus haut que nous puissions remonter, à l'aide des documents, pour établir la suite des seigneurs d'Aubonne, c'est au commencement du XIIe siècle.

A cette époque, Aubonne était la résidence d'une famille puissante, portant elle-même le nom d'Aubonne, et qui était dès lors en possession de toutes les prérogatives de la seigneurie.

Nous trouvons, il est vrai, à une époque antérieure au XIIe siècle, Turumbert d'Aubonne et Gérold son fils, dont nous ne connaissons que les noms. — Le premier seigneur qui nous soit connu d'une manière authentique est *Humbert d'Aubonne* qui vivait en 1150. Dans ce temps la force donnait le droit. Humbert eut le désir de joindre à ses terres le village de St-Livres qui appartenait à la mense épiscopale de Lausanne. Il s'empare de ce village par violence et exerce sur les habitants la plus dure oppression. Amédée, que l'Eglise a canonisé, était alors évêque de Lausanne. Les maux soufferts par les habitants de St-Livres avaient vivement touché le cœur du pieux prélat. Celui-ci, à son lit de mort, pardonna à tous ses ennemis; il n'excepta que le seul Humbert d'Aubonne qu'il assigna au jugement de Dieu pour les torts commis envers son église au village de St-Livres.

Humbert laissa trois fils: *Nantelme*, *Aimon* et *Jaques*. Ce dernier fut la souche des d'Aubonne, citoyens de Lausanne.

Nantelme succéda à son père Humbert. Il vivait de 1170 à 1204. Sa femme se nommait *Guerriette;* il en eut deux fils, *Guerric* et *Jaques*. Il figure souvent dans les chartes de Bonmont.

Dès les premières années du XIIIe siècle, les fils de Nantelme sont en possession de la seigneurie d'Aubonne avec leur cousin Pierre, surnommé *Putouz*.

Digitized by Google

Guerric d'Aubonne est le premier de sa famille qui prenne le titre de seigneur *(dominus)* d'Aubonne. Il occupe une grande place dans le comté des Equestres et dans l'histoire de son temps. En 1219, il assiste avec Jaques son frère au traité conclu avec Thomas Ier de Savoie et l'évêque de Lausanne au sujet du château de Moudon.

En 1234 il fait une transaction avec les coseigneurs au sujet de différends qui existaient entr'eux. Dans cet acte nous trouvons spécifiées les franchises d'Aubonne dont nous rapporterons les articles essentiels :

Quelques articles des franchises d'Aubonne en 1234.

I. Tous les hommes de la ville et du château *(castellum)* doivent suivre la chevauchée des seigneurs, pendant un jour et une nuit, à leurs propres dépens. — Si les seigneurs veulent les retenir plus longtemps, ils ont l'obligation de pourvoir à leurs dépenses. — Un bamp de 60 sols (somme considérable pour le temps) est imposée à ceux qui ne suivront pas la chevauchée.

II. Les aides sont dues aux seigneurs dans cinq cas :

1° Quand ils feront un voyage d'outre-mer ;

2° Quand ils iront en pèlerinage à St-Jaques ou à Rome ;

3° Quand ils marieront leurs filles ;

4° Quand ils achèteront une terre ;

5° Quand ils rachèteront des prisonniers.

III. Les seigneurs peuvent envoyer des hôtes chez les bourgeois ; ceux-ci sont tenus de leur fournir des étables et un lit, à réserve toutefois de leur lit propre. — Une amende de 3 sols est imposée à celui qui se refusera à cette charge.

Jaques et Guerric d'Aubonne furent des premiers à se ranger au nombre des vassaux de Pierre de Savoie dans le Pays de Vaud. En 1241 déjà, lorsque ce prince n'était encore que comte de Romont, ces deux seigneurs lui prêtèrent hommage pour le château d'Aubonne, moyennant 100 livres genevoises reçues du prince.

En 1255, Guerric, seigneur d'Aubonne, du consentement de sa femme Clémence et de ses fils, céde à Pierre de Savoie le château, le bourg et l'hôpital d'Aubonne contre des revenus d'égale valeur que Pierre devait lui assigner dans la vallée de Châtillon. Cet échange, pourtant, n'eut jamais lieu, car, en 1261, Guerric d'Aubonne renonce à toutes les réclamations qu'il pouvait avoir contre Pierre de Savoie et son épouse. Il renonce aussi aux 20 livrées de terre qui devaient lui être assignées en échange de la seigneurie d'Aubonne. C'est là la dernière mention que nous trouvions dans les chartes sur Guerric sire d'Aubonne. L'on ignore jusqu'ici sa destinée ultérieure et celle de sa famille.

Pierre de Savoie, par son testament (1268), donna la terre d'Au-

Digitized by Google

bonne à Agnès de Faucigny, sa veuve, pour en jouir durant sa vie. Agnès de Faucigny, par son testament du 9 août 1268, institua pour son unique héritier sa fille Béatrix, qui avait épousé le dauphin du Viennois. Agnès avait une autre sœur, nommée aussi Béatrix, qui avait épousé Etienne de Villars, dont elle était veuve. — Celle-ci voulut réclamer sa part de l'héritage de la maison de Faucigny. — Une guerre s'allume entre les parties, pendant laquelle la dauphine et son fils Jean devinrent prisonniers de Béatrix de Thoire-Villars; ils furent détenus au château de Vigon. Des négociations s'engagèrent entre les parties, par l'intermédiaire du comte de Savoie. En 1271, le différend fut enfin terminé par un arbitrage rendu par Edmond, fils du roi d'Angleterre, et Philippe, comte de Savoie et de Bourgogne. La dauphine dut céder à la dame de Thoire-Villars les châteaux et terres d'Aubonne et d'Hermance, avec toutes les possessions situées au-dessus d'Aubonne, dans le Pays de Vaud, à l'exception des fiefs de Montfaucon, etc.

En vertu de cet arbitrage, *Humbert* et *Henri de Villars* furent mis en possession des seigneuries d'Aubonne et de Coppet dont ils prêtèrent hommage, la même année, au comte de Savoie.

C'est ainsi que *Humbert IV*, sire de Thoire et de Villars, dont la famille était alliée à la maison de Savoie et à celle des dauphins, ajouta aux vastes domaines que sa maison possédait déjà dans la Bresse et le Bugey, ces deux belles seigneuries, et devint l'un des seigneurs les plus puissants du Pays de Vaud. Aussi le voyons-nous figurer dans toutes les grandes affaires de son temps. Il fut l'un des premiers à se ranger dans le parti de l'évêque de Lausanne, avec les autres grands feudataires du pays, contre Louis de Savoie, seigneur de Vaud, dans cette grande querelle qui commença en l'an 1300.

Humbert de Villars avait épousé en secondes noces Jordane de Grandson. Il mourut vers l'an 1301, laissant après lui plusieurs enfants.

Amédée de Villars, fils d'Humbert IV, succéda à son père dans les seigneuries d'Aubonne et de Coppet. — Il mourut célibataire vers l'an 1314, laissant un fils naturel nommé *Perrod.*

Agnès de Villars, sœur d'Amédée, devint après lui dame d'Aubonne et de Coppet. Elle épousa, en 1314, Guillaume Allamand *(Allamandi, Allaman)*, sire de Valbonnais, d'une famille illustre du Dauphiné, qui descendait de la maison souveraine de Faucigny, et était alliée à celle des Dauphins du Viennois.

Agnès de Villars avait fondé un hôpital à Aubonne et fit son testament en 1323. Elle eut trois fils et deux filles:

Humbert, Hugues, Jean, Jeannette, Béatrix.

Humbert fut institué son héritier universel, avec substitution en faveur de *Hugues* et de *Jean*, au cas de décès du premier, sans descendance masculine.

Humbert Allamand fut seigneur d'Aubonne jusque vers l'an 1353. Il avait épousé, en 1328, Agnès de Joinville, fille de Jeanne de Savoie, dame de Gex, qui lui apporta en dot 1200 livres. Il ne laissa que trois filles : *Marguerite*, épouse du comte de Gruyères ; *Jeannette*, mariée à Othon de Grandson ; *Elinode*, femme de F. de Pontverre, fils d'Aimon, seigneur d'Aigremont.

Hugues Allamand succéda à son frère en vertu de la substitution. Bientôt après il devint seigneur de Valbonnais et céda alors (1357) les seigneuries d'Aubonne et de Coppet à Guillaume de la Baume, seigneur de l'Abergement, qui avait épousé Constance, fille de Hugues Allamand.

Guillaume de la Baume était l'un des principaux seigneurs de la cour d'Amé VI. — Il céda au comte les droits qu'il possédait à Bavois, Corcelles sur Chavornay et Duillier, contre le village de Marchissy et les droits du comte sur Burtigny et Longirod.

Jean de la Baume, qui fut maréchal de France, fils du précédent, devint seigneur d'Aubonne et de Coppet vers 1360. En 1364, il fut institué, par testament, héritier de Hugues, seigneur de Valbonnais, à la condition de prendre le nom et les armes des Allamand.

Cependant, par ce même testament, Hugues Allamand, au lieu de donner à sa fille Constance les châteaux d'Aubonne et de Coppet, les avait transmis à Elinode (de Pontverre) et Jeannette (de Grandson), filles de son frère Humbert, conformément à la substitution testamentaire de celui-ci.

Le comte de Savoie se fit adjuger, par son conseil, les deux cinquièmes des terres d'Aubonne et de Coppet, pour les lauds de deux transmissions successives de ces terres en ligne indirecte ; transmissions qui, selon la coutume de Vaud, étaient équivalentes à deux aliénations.

Le comte donna ces deux cinquièmes à Aimon de Pontverre, seigneur d'Aigremont, pour le prix de 3000 florins. Aimon était le père de F. de Pontverre, époux d'Elinode Allamand.

Plus tard ces terres furent données par le prince à Guillaume de Grandson, seigneur de Sainte-Croix, en 1365, pour récompense de ses services.

Par cette donation, Guillaume de Grandson se trouvait dans une position assez difficile. En face de lui se trouvaient deux classes d'héritiers qui lui disputaient les seigneuries d'Aubonne et de Coppet ; c'étaient, d'un côté, Philibert et Jean, fils mineurs de Guillaume de

Digitized by Google

la Baume; de l'autre, les filles d'Humbert Allamand, que leur oncle avaient instituées héritières de ces terres, au préjudice de sa fille Constance.

Cette difficulté fut soumise au jugement du comte de Savoie qui condamna les filles d'Humbert Allamand à payer aux fils de G. de la Baume la somme de 9000 florins d'or, tant pour les dettes laissées par leur oncle Hugues, que pour les acquisitions faites par G. de la Baume.

Cette somme représentait, d'une manière assez précise, la valeur des trois cinquièmes restant des terres d'Aubonne. — Guillaume de Grandson se décida au paiement de cette somme et devint ainsi seigneur unique d'Aubonne et de Coppet.

Dès ce moment, Guillaume de Grandson devient l'un des seigneurs les plus illustres de la cour de Savoie et prend part à toutes les expéditions du prince, où il acquiert un grand renom de prouesse et de loyauté. Après avoir suivi le comte Vert dans son expédition en Orient, il accompagne le comte Rouge dans ses deux campagnes en Valais; il arme celui-ci chevalier devant les murs de Sion en 1384. Après cette campagne où avaient marché les milices de Vaud, Guillaume de Grandson vécut encore quelques années.

Othon de Grandson, fils du précédent, avait succédé à son père en 1390. Il avait épousé Jeannette Allamand. Rappelé dans sa patrie par la vieillesse ou peut-être la mort de son père, après avoir passé une partie de sa vie dans les cours étrangères, il n'y trouva pas le repos qu'il était venu peut-être y chercher. Accusé par Gérard d'Estavayer, appuyé en cela par les communes de Vaud, de la mort du comte Rouge, il dut accepter le combat judiciaire dans lequel il succomba à Bourg en Bresse, le 7 août 1397. — Cette catastrophe mit fin à la domination de cette ancienne et puissante famille sur plusieurs des plus belles seigneuries de l'Helvétie romande.

Après la mort d'Othon de Grandson toutes ses terres furent confisquées au profit du comte de Savoie. — Celui-ci vendit les seigneuries d'Aubonne et de Coppet à Rodolphe, comte de Gruyères, et à Jean de la Baume, seigneur de l'Abergement et de Valufin, pour le prix de 14,000 écus d'or. — Le comte de Gruyères demeura bientôt seul possesseur de la terre d'Aubonne, après avoir désintéressé Jean de la Baume. Ses descendants ont possédé sans interruption cette seigneurie, durant l'espace de 150 ans environ, jusqu'au malheureux Michel qui fut obligé d'abandonner tous ses biens à ses créanciers, en l'année 1554.

Le comte Michel avait vu subhaster, déjà en 1553, les seigneuries d'Aubonne et de Coppet par Charles de Challant, de la maison des comtes de Challant, pour la somme de 1500 écus d'or.

Nicolas de Meggen, avoyer de Lucerne, obtient une seconde subhastation en mieux-value, devant la cour baillivale de Morges, le 15 mai 1554, pour la somme de 2400 écus d'or au soleil. Devenu ainsi possesseur de la baronnie d'Aubonne, Nicolas de Meggen la vendit deux ans après (sept. 1556) à :

Jean de Lettes, évêque de Montauban, de la maison de Montpezal, qui s'était réfugié en Suisse après avoir embrassé la Réformation. En la même année, il acheta la coseigneurie dans la ville et les franchises d'Aubonne de Claude de Menthon, seigneur de Rochefort. — L'évêque Jean de Lettes avait épousé Armande de Durfont, dont il eut deux fils, *Jaques* et *François.* Ceux-ci possédèrent indivisément la seigneurie d'Aubonne, de 1564 à 1579.

François de Lettes, qui avait épousé Péronne d'Anglure, fut seul seigneur de 1579 à 1583. — Il avait conservé de nombreuses relations avec les réformés de France et recevait volontiers à Aubonne ceux qui étaient forcés à s'expatrier. — Ce furent ces protestants réfugiés qui l'entraînèrent à s'associer à une entreprise formée par eux contre la ville de Besançon dont ils espéraient s'emparer par un coup de main, à l'aide de leurs adhérents. Le baron de Lettes lève clandestinement dans le Pays de Vaud un corps de 300 hommes à qui on avait fait croire qu'ils s'engageaient pour servir le roi de France. Au moment de pénétrer dans la Franche-Comté, ces hommes crurent s'apercevoir que le but de l'expédition ne pouvait être tel qu'on le leur avait exposé et demandèrent des explications. Dans ce moment décisif, François de Lettes crut pouvoir les entraîner par la promesse d'une gratification de cinq écus ajoutée à leur paie. Mais ceux-ci, dont la défiance était éveillée, exigèrent, avant de marcher plus avant, que la gratification promise leur fût livrée à deniers comptants. C'était là une condition que ne pouvait exécuter le baron d'Aubonne ; il était sans argent. Dans cette extrémité, il imagina de recourir à un moyen employé souvent avec succès, au Pays de Vaud et ailleurs. Il fit amener plusieurs chars de vin, les distribua à ses gens et s'efforça de nouveau de les entraîner. Peines inutiles, les *routiers* burent le vin et refusèrent d'entrer en Bourgogne. — Cette défection contribua, plus que tout autre chose, à faire manquer l'entreprise des protestants sur Besançon, où leurs adhérents étaient prêts à les recevoir.

Au retour de cette malheureuse expédition, François de Lettes fut poursuivi criminellement devant le Sénat de Berne, qui voulait se laver du soupçon d'avoir été de connivence dans cette entreprise sur un pays ami. Le seigneur d'Aubonne parvint pourtant à éviter une condamnation et n'en fut pas plus sage.

Vers l'année 1583, il fut fortement soupçonné de haute trahison

envers le gouvernement de Berne. La cour baillivale de Morges dut se transporter au château d'Aubonne pour informer contre le baron. Celui-ci, qui se sentait probablement fort compromis, tua Pierre Volat, secrétaire baillival, et prit immédiatement la fuite.

Réduit à ses dernières ressources, François de Lettes trouva encore le moyen de réunir un petit corps d'aventuriers pour aller secourir les réformés de France. Il marcha à leur tête dans le Dauphiné, essuya une déroute complète et disparut dès lors de la scène des événements. Simonin de Montbéliard, l'un de ses capitaines, perdit la vie dans cette campagne.

Après l'homicide commis par François de Lettes, la baronnie d'Aubonne fut confisquée par le gouvernement de Berne. Elle fut vendue, par discussion judiciaire, à :

Guillaume Willermin, baron de Montricher, par acte du 5 janvier 1585, pour 63,000 francs. Le nouvel acquéreur ne garda pas longtemps cette baronnie ; il la revendit le 21 mai de la même année et pour la même somme.

Jean-Henri Lochmann, de Zurich, l'acheta du précédent. Après sa mort, son frère Gaspard et les autres membres de l'hoirie la revendirent.

François Vilain, bourgeois de Genève, l'acheta des précédents, le 12 décembre 1592, pour le prix de 3470 écus d'or, outre les vins et épices. Le gouvernement de Berne perçut 2500 écus d'or au soleil pour le laud. Le baron Vilain augmenta les possessions de la baronnie par l'acquisition du coseigneuriage de Gimel et Longirod, faite de n. Daniel Quisard, seigneur de Crans, le 25 mai 1604. — Cette part de seigneurie avait été inféodée par Claude de Menthon, coseigneur d'Aubonne, à Pierre Quisard, le 11 octobre 1556.

Le baron Vilain ayant été trouvé coupable de haute trahison, le gouvernement de Berne s'empara de la seigneurie d'Aubonne en 1615. Il la garda en ses mains quelques années.

Théodore Mayerne, dont le vrai nom est Mayerne Turquet, premier médecin de Jaques Ier et Charles Ier, rois d'Angleterre, acquit de LL. EE. de Berne la baronnie d'Aubonne pour le prix de 24,300 écus bernois. L'acquisition est du 7 octobre 1620.

Le marquis de *Montpouillan*, beau-frère de M. de Mayerne, lui succéda dans la baronnie d'Aubonne. Il l'a garda jusqu'à l'année 1670.

J.-B. Tavernier, que ses voyages ont rendu célèbre, acheta la terre d'Aubonne du précédent, le 27 août 1670, pour la somme de 43,000 écus blancs. — Tavernier avait réalisé, comme joaillier, dans ses voyages en Orient, une fortune considérable. Une partie de cette fortune fut assise sur la baronnie d'Aubonne ; l'autre partie confiée aux mains d'un neveu qui continuait le commerce des joyaux dans

les pays orientaux.— Celui-ci, qui n'avait ni la prudence ni le savoir-faire de l'oncle, fit des opérations désastreuses qui amenèrent la ruine de Tavernier. — Ce malheureux vieillard se vit forcé de recommencer un nouveau voyage en Orient à un âge avancé, et la mort le surprit à Moscou en 1684. Il avait été baron d'Aubonne pendant près de 15 années.

Henri, marquis du Quesne, chevalier, baron de Valgrand, capitaine de vaisseau au service de France, acquit le château et la seigneurie d'Aubonne, le 2 janvier 1685, pour le prix de 138,000 livres de France, faisant alors 46,000 écus blancs. — Le gouvernement de Berne, en considération des mérites de l'acquéreur, qui était de la religion réformée, consentit à lauder cette acquisition pour un prix très modique. Après une jouissance d'environ 16 années, Henri du Quesne, dégoûté peut-être par les longs procès qu'il eut à soutenir contre la ville d'Aubonne, revendit la baronnie au gouvernement bernois pour la somme de 70,000 écus blancs de 30 baches, le 1er février 1701. Dès ce moment, la seigneurie d'Aubonne fut érigée en bailliage; elle resta en possession du gouvernement de Berne jusqu'à la révolution de 1798.

Coseigneurs d'Aubonne (d'après le commissaire Lecoultre).

Pierre d'Aubonne, surnommé *Putouz*, qui vivait en même temps que *Guerric* et *Jaques*, seigneurs d'Aubonne, au commencement du XIIIe siècle, fut la souche des coseigneurs d'Aubonne.

Guerric, *Jaques* et *Pierre* possédaient indivisément la seigneurie. Leurs droitures étaient collatérales. Ils avaient en commun la juridiction sur les eaux, la chasse, la pêche, les charrières publiques, etc. Néanmoins, ils avaient leurs hommes et fiefs séparés, de même que les fours et moulins pour leurs sujets.

La coseigneurie d'Aubonne resta dans la descendance de *Pierre* dit *Puthouz (posthumus)* jusque vers le commencement du XVe siècle.

Marguerite, fille et héritière d'Antoine d'Aubonne dit Putouz, fut mariée à Henri de Montricher, seigneur du dit lieu. Les conjoints vivaient encore en 1438. En 1406 déjà, Marguerite avait fait donation de ses biens à *Henri de Menthon*, son oncle maternel, et à ses neveux du même nom, sous réserve de jouir des revenus.

Les Menthon, issus d'une illustre maison de Savoie et du Bugey, possédèrent la coseigneurie jusqu'en 1581. — En 1462, J. de Menthon imposa 4 florins par feu sur ses sujets dans la ville d'Aubonne pour former la dot de sa fille, fiancée à J. de Neuchâtel, seigneur de Vaumarcus. La ville donna 50 florins.

Vers l'an 1530, la coseigneurie possédait encore des biens et droitures à Avenex, Coinsins, Duillier, Gland, Burtigny, St-Georges,

Digitized by Google

Bassins, Longirod, Aubonne, Gimel, Allaman, Montherod, Lavigny, le Vernay, Yens, Pampigny, Cottens, Reverolles, Vaux, Lully, Morges, Echandens.

Jaques de Menthon fut le dernier de sa maison qui fut coseigneur d'Aubonne. Tombé dans une ruine complète, il vit sa seigneurie subhastée par Jaques de Savion, de Genève, en décembre 1581. Celui-ci en fit remise, l'année suivante, à J.-H. Lochmann, baron d'Aubonne.

Claude de Gumoëns était coseigneur en 1601.

André Preux, de Vevey, succéda au précédent par héritage de sa mère, née de Gumoëns.

Humbert de Lavigny acquit la coseigneurie d'André Preux, en 1634. — Sa fille, Etiennaz, fut mariée à n. Jean-Ph. de Loys, seigneur de Villardin; elle eut une fille, Gabrielle-Judith, qui épousa n. Gabriel-Henri de Mestral, seigneur de Vullierens. — C'est ainsi que la famille de Mestral entra en possession de cette coseigneurie, qu'elle a gardée jusqu'en 1798.

Réformation a Aubonne. L'introduction de la réforme à Aubonne trouva surtout un instrument docile dans Jean, comte de Gruyères. — Une transaction passée entre l'Etat de Berne et le comte, le 7 mars 1537, portait que l'on laisserait le comte en possession de tous les droits dont il jouissait avant la prise du Pays de Vaud sur la ville d'Aubonne. On lui céda tous les bénéfices et revenus de la baronnie à la condition de solder au moins deux prédicateurs protestants pour desservir le culte réformé dans toute l'étendue de la baronnie; ce qui resterait des bénéfices serait consacré à l'entretien des pauvres. Le comte devait aussi nommer deux personnes assermentées pour dénoncer toute personne qui ferait des actes religieux contraires à la religion réformée. Le comte Jean consentit, quoique catholique. Il s'empara encore des biens et rentes des petites confréries qu'il y avait dans les villages, sous prétexte que leurs rentes étaient employées à un usage superstitieux, savoir à faire dire des messes pour les âmes des confrères.

« Pendant que j'ai été ministre à Aubonne, nous dit l'historien Ruchat (chez qui nous empruntons ces détails), j'ai vu les petites archives de quelques-uns de ces villages; par où il paraît qu'ils étaient autrefois riches. Mais ayant été dépouillés des biens de leurs confréries, ils sont aujourd'hui pauvres. »

On n'établit d'abord qu'un ministre à Aubonne; mais celui-ci se sentant trop chargé, demanda un diacre. Le conseil conféra sur ce sujet le 15 avril 1538 avec le maître d'hôtel du comte. L'on convint, après de longs pourparlers, le 27 août 1539, que le comte ferait une portion de la pension du diacre et la ville le reste, à la condition que

le diacre ferait aussi la fonction de régent et enseignerait aux enfants, avec la religion, les principes de la langue latine.

Le premier ministre d'Aubonne fut Jaques Valier, de Briançon en Dauphiné. Il demeura dans cette paroisse environ neuf ans. En 1546 il fut appelé à Lausanne pour y être ministre avec Pierre Viret. Son successeur fut Thomas Malingre, premier ministre à Yverdon. Le premier diacre fut Gilles Michaulx.

Etat actuel. Aubonne est chef-lieu du district et du cercle de ce nom; sa situation, à l'extrémité orientale de la Côte, est très pittoresque. Ses vins des Crusilles sont estimés. La population était de 1549 hab. en 1803; elle est de 1734 en 1860. Son territoire, de 1815 arpents, en compte 316 en vignes; le reste en prés, champs et bois. Les bâtiments sont taxés 2,281,000 fr. et les fonds de terre 1,486,000 fr. — Dettes hypothécaires, 1,694,103 fr.

La ville d'Aubonne compte au nombre de ses bienfaiteurs M. Ferd. Guex, qui lui a légué un capital de 6000 fr. de Suisse, dont l'intérêt doit former un prix annuel de piété filiale, et M. Em. Charbonnier, qui, privé de la vue, a légué 25,000 fr. de Suisse aux aveugles du district. Les écoles sont bonnes; une école supérieure pour les filles, un collége latin, une école moyenne.

Les revenus de la commune sont de 20 à 25,000 fr.

Station du chemin de fer à 20 minutes, à la gare d'Allaman. *

AVENCHES (*Aventicum* sous les Romains, *Adventica* au moyen âge, *Wifflisbourg* chez les Allemands).

Epoque romaine. C'est aux historiens latins que nous devons les premières notions sur l'ancienne *Aventicum* des Helvétiens. Jules César n'en fait aucun emention dans ses Commentaires, bien qu'elle existât certainement de son temps. Elle fut l'une des villes détruite par les Helvétiens avant leur tentative d'émigration dans les Gaules, puis rebâtie par eux, après leur retour dans leurs foyers.

Dans le premier siècle après J.-C. déjà, Aventicum était la capitale de l'Helvétie. — Les routes romaines passaient par cette ville, qui est indiquée comme station importante dans les itinéraires romains.

Aventicum est, d'après l'Itinéraire d'Antonin, à XIII mille pas de Minnidunum et à XIII mille pas de Petinesca (Nidau).

Dans la compétition à l'empire entre Vitellius et Galba, l'an 69 de J.-C., les Helvétiens avaient suivi le parti de ce dernier et lui étaient même demeurés fidèles après sa mort, qu'ils ne connaissaient pas; ils refusèrent de reconnaître Vitellius.

Ce refus fut saisi avidement par Cécina, lieutenant de Vitellius, comme une raison de faire une guerre fructueuse aux Helvétiens. Il

Digitized by Google

lève son camp à la hâte, ordonne aux Rhétiens de l'assister en prenant à dos les Helvétiens. Lui-même s'avance contre Vindonissa, dont il ravage les campagnes. Il joint les Helvétiens près de Broug, en fait un grand massacre ; les prisonniers, au nombre de plusieurs milliers, furent vendus comme esclaves.

L'armée de Cécina, saccageant tout sur son passage, s'avançait contre *Aventicum*, que Tacite, à qui nous empruntons ces détails, appelle la capitale de l'Helvétie *(caput gentis)*. C'est la première fois que nous voyons figurer le nom d'Aventicum dans l'histoire. Arrivé devant cette ville, Cécina la somme de se rendre ; elle ouvre ses portes aux vainqueurs. Les soldats demandaient le pillage, lorsque Claudius Cossus, l'un des députés d'Aventicum, calme par son éloquence la furie des soldats, et les fait passer de la colère à la compassion. La ville fut sauvée de sa ruine ; Julius Alpinus, homme éminent parmi les Helvétiens, fut seul sacrifié à la haine de Cécina. (*Tacit. Historiar.* I, 67-68.)

Aventicum, qui venait d'échapper à une ruine imminente, acquit bientôt son plus haut degré de splendeur.

68-81. L'empereur Vespasien et son fils Titus font reconstruire et embellir la ville d'Aventicum. — L'historien Frédégaire, qui vivait au VIIe siècle et paraît aux Bénédictins originaire du pays d'Avenches, à cause des nombreux détails qu'il nous donne sur cette ville, nous dit que Vespasien bâtit le Capitole et ordonna d'édifier la ville d'Aventicum, qui fut achevée par son fils Titus. *(Vespasianus capitolium ædificavit, Germanus rebellantes superat, et Aventicum civitatem ædificare præcipit, a Tito filio pastea expletur et nobilissima in Gallia cisalpina efficitur. — Titus universam Galliam circuivit, et Aventico civitatem quam pater inceperat explevit, gloriose, eo quod eam diligebat, ornavit.* (*Fredeg.* Lib. II, 36, *apud Canisium* II, 176.)

Ce qui explique l'affection de Vespasien pour Aventicum, c'est qu'il était né dans cette ville, où son père Sabinus avait exercé la banque et était mort. — C'est Suétone qui nous l'apprend : *Sabinus foenus exercuit apud Helvetios, ibique diem obiit, superstitibus uxore Vespasia Polla et duobus ex ea liberis : quorum major Sabinus ad præfecturam urbis, minor ad principatum usque processit.* (*Sueton.* Libr. VIII, 1.)

Vespasien établit à Aventicum une colonie romaine, composée de militaires vétérans qui l'avaient suivi dans ses campagnes ; il lui donne les titres de *colonia pia, Flavia, constans, emerita*. Il la déclare alliée de Rome *fœderata*.

Toutes ces circonstances sont consignées dans une inscription parvenue jusqu'à nous. Elle exprime la reconnaissance des habitants pour leur bienfaiteur. Aventicum était située dans le *pagus Tigurinus,*

l'un des quatre pagus de l'Helvétie. On peut l'inférer déjà d'un passage de César (De B. G. I, 12), où il dit que le *pagus* Tigurinus est situé entre les Helvétiens et les Sequanais. Une inscription d'Avenches, donnée par Mommsen, au nº 159, met le fait hors de doute; c'est un vœu fait au génie tutélaire du pagus des Tigurins par Publius Graccius Paternus. Cette inscription se voit encore au mur de l'église de Villars-les-Moines. — Une autre inscription donnée aussi par Mommsen (nº 192) nous apprend que la cité d'Avenches n'avait pas seulement obtenu des empereurs le droit et l'honneur d'être une colonie romaine, mais qu'elle avait continué à être la capitale de tout le territoire helvétique.

Vespasien avait donné à cette ville la constitution des villes italiques. Cette colonie avait sous une sorte de dépendance plusieurs communes environnantes où les colons s'étaient établis. On connait comme dépendances Lausanne, Moudon, Yverdon et Soleure. Il semble même que la colonie d'Aventicum avait institué des magistrats pour veiller aux intérêts des citoyens dispersés dans les campagnes *(Curatores civium Romanorum conventus Helvetici)*.

La colonie est appelée *Flavia*, du nom de la famille des empereurs Vespasien et Titus; elle avait mérité le titre de *constans* pour sa noble fidélité à Galba, qui l'avait exposée à toute la colère de Cécina. Celui de *emerita* montre qu'elle avait reçu dans ses murs des soldats vétérans.

La déesse *Aventia* recevait un culte des habitants d'Aventicum; trois inscriptions lui sont consacrées et se voient encore à Villars-les-Moines. Ce sont les nºs 154, 155, 156 de Mommsen.

C'est évidemment sous les règnes de Vespasien et de Titus qu'Aventicum s'éleva à ce degré de splendeur qu'attestent encore ses ruines aujourd'hui.

La ville avait environ une lieue et quart de circuit et comprenait le village de Donatyre. Elle était entourée d'un mur d'enceinte de 4 pieds de roi d'épaisseur sur plus de 15 de hauteur. Les parements extérieurs étaient de pierres taillées, d'un gris jaunâtre et par assises horizontales; l'intérieur, devenu très dur avec le temps, est composé de cailloux noyés dans la chaux. De distance en distance, le mur était dominé par des tours demi-circulaires. Dans le circuit de ses murailles, Aventicum pouvait abriter une population de 30 à 40,000 habitants.

La ville s'étendait dans la plaine, au-dessous de la ville actuelle, qui occupe l'emplacement de l'ancien Capitole. A l'extrémité orientale de celui-ci était l'amphithéâtre, dont les restes subsistent encore; il dominait le théâtre et le Forum.

Tous les anciens édifices romains sont complétement ruinés et

Digitized by Google

recouverts de terre. De riches moissons et des plantations de tabac recouvrent les restes d'Aventicum.

Nunc seges ubi Troja fuit.

Un seul monument reste cependant debout, c'est le *Cigognier*, qui a reçu son nom du nid de cigognes qui en couronne le sommet. C'est une colonne, d'ordre corinthien, de 37 pieds d'élévation, adossée à un massif et un reste d'arcade qui faisait partie du monument.

Tous les jours encore on découvre à Avenches de nouveaux débris des temps romains, tels que statues, vases, médailles, inscriptions, pavés à la mosaïque. Ces restes précieux sont maintenant recueillis dans un musée formé dans la tour attenant à l'ancien amphithéâtre. Ce musée a été fondé essentiellement par les soins de M. d'Oleyres, du colonel de Dompierre, conservateurs des antiquités. Il s'enrichit journellement par les soins des nouveaux conservateurs, MM. Caspari et Troyon.

RUINE D'AVENTICUM. L'on a disputé longtemps sur le temps où s'était accomplie la ruine d'Aventicum. Frédégaire, à qui nous devons une partie de ce que nous savons de cette ville, nous dit qu'elle fut ruinée sous le règne de l'empereur Gallien (259-268), par les Alemanni, qui, après avoir dévasté Avenches et une partie de la Gaule, passèrent en Italie. *Gallienus firmatur in imperio. Germani Ravennam venerunt. Alamanni vastatum Aventicum præventione vuibili cui nomento et plurima parte Galliarum in Italiam transierunt.* (*Fredegar. Fragm. inter excerpta ex Euseb. chronico, apud Bouquet*, II, 402.)

Tout confirme la date assignée par Frédégaire à l'événement qui nous occupe; Ammien Marcellin, qui passa à Aventicum l'an 355, désigne cette ville comme ruinée : *Habent et Aventicum, desertam quidem civitatem, sed non ignobilem, ut ædificia semirata nunc quoque demonstrant.* (*Amm. Marc.* Libr. XV, 2.)

ÉPOQUE CHRÉTIENNE. Le texte d'Ammien Marcellin nous laisse supposer que cette ville avait gardé un reste de population. Le mot *deserta civitas* est évidemment le résultat d'une comparaison entre l'état de la ville qu'il voyait et celui des temps antérieurs.

De bonne heure Aventicum dut recevoir le christianisme, bien qu'il soit difficile d'en fixer le moment. — Besançon eut des évêques dès le commencement du IIIe siècle, Octodure et Genève depuis le milieu du IVe. Avenches, aussi importante que ces deux villes de son voisinage, ne dut pas recevoir plus tard qu'elles des évêques chrétiens.

Ce qui est parfaitement certain, c'est que dans la seconde moitié du VIe siècle, il y avait un évêque à Avenches, que cet évêque était Marius, qui souscrivit, en cette qualité, les actes du concile de Mâcon,

Digitized by Google

en 585. *(Marius episcopus ecclesiæ Aventicensis subscripsi.)* Les chroniques nous disent qu'il avait transporté le siége de l'évêché à Lausanne, mais cette assertion ne repose sur aucun document certain.

Nous touchons au moment critique où l'antique Aventicum, déjà fortement éprouvée par les invasions des peuples du Nord, allait subir une dernière catastrophe. En 610, les Allemanni firent une nouvelle invasion dans la Transjurane, détruisirent Avenches et réduisirent la contrée en désert. C'est encore Frédégaire qui nous l'apprend. (*His diebus et Alamanni in pago Aventicense ultra Jurano hostiliter ingressi sunt, ipsumque pagum prædantes, Abbelenus et Herpinus comites, cum cæteris de ipso pago comitibus, cum exercitu pergunt obviam Alamannis. Uterque falangæ wangas jungunt ad prælium. Alamanni Transjuranos superant, plurimos eorum gladio trucidant et prosternunt, maximam partem territorii Aventicensis incendio concremant. Plurimorum nimium hominum multitudinem exinde in captivitatem duxerunt, reversique cum præda pergunt ad propria.* (*Fredeg. Chron.* Libr. V, 37.)

Après cette dévastation, la contrée d'Avenches prit le nom de pays désert *(Uechtland)*, nom qu'elle a longtemps porté dans les récits des vieux chroniqueurs. Le siége de l'évêché fut alors transporté à Lausanne, dont saint Prothais a été le premier évêque authentique; il a occupé le siége épiscopal de l'an 640 à 649.

C'est ici le lieu d'aborder une question qui a fort embarrassé les savants jusqu'ici. L'on sait que les Allemands nomment Avenches Wifflisbourg et que nous-mêmes nous nommons Vully le *pagus Aventicensis* appelé ainsi par Frédégaire en 610. Ce changement de nom pour une ville aussi illustre qu'Aventicum a dû avoir pour origine un fait considérable. Quelques auteurs ont cru reconnaître dans un passage évidemment altéré de Frédégaire, le nom d'un chef barbare Wibilus ou Wifilus qui aurait figuré dans l'invasion des Allemanni de 259. *Alamanni vastatum Aventicum præventione Vuibili cui nomento*, etc.

Guillimann, qui ne donne pas la source où il a puisé, nous indique le même personnage comme le restaurateur de la nouvelle Avenches en 605.

Les modernes qui ont voulu expliquer le nom de Wifflisbourg ont tous copié Guillimann.

Mais le fait avancé par Guillimann ne saurait facilement être admis à la date où il le place. En 610, Avenches fut détruite et non réédifiée. Frédégaire ne nous parle nullement de Vivil, bien qu'il ait écrit à une époque très rapprochée de ce personnage. De son temps, son témoignage est formel, le pays d'Avenches est encore le *pagus Aventicensis*.

Digitized by Google

Cependant, en 961, les Romands, qui n'ont cessé de donner à Avenches son nom romain en le changeant en *Adventica*, nomment le pays d'Avenches *pagus Williacensis*. En 962, le roi Conrad donne au couvent de Payerne la terre de Kerzers *(Curtis) in pago Williacense*. En 968, *Tiebodus et Salicus advocatus ejus dedit Eginolfo episcopo, in villa Cuzziaco, quæ sita est in comitatu Warasco, in pago Wisliacense, alodium quod per instrumenta cartarum de Teuthone acquisiverat.* (Cart. Lib. IV.)

Que s'est-il donc passé pour expliquer ces dénominations nouvelles données à Avenches et à son canton ? Il est difficile de le dire d'une façon positive, vu l'absence complète de documents. Mais certainement il y a eu là un fait important conservé probablement par la tradition dont Guillimann n'a été qu'un écho. Il n'y a rien d'improbable à ce qu'un chef aventureux du Nord, du nom de Wilhelm, Willi ou Vivil, soit venu avec des compagnons dans ce pays, beau et fertile, que les Allemanni avaient transformé en désert, qu'il ait formé là une colonie, bâti un château fort pour la protéger et que ce château ait été appelé en tudesque Wifflisbourg.

Une saga scandinave, celle de Ragnar Lodbrock, dit positivement que ses fils avaient porté les armes dans les royaumes du Sud, qu'ils avaient assiégé et détruit la ville de Wifflisbourg, qui tire son nom du prince Vifil.

Cette dernière indication est précieuse, parce qu'elle est la seule, partie des temps reculés, qui nous dise que Wifflisbourg a tiré son nom de Vifil. La date de ce fait demeure dans le vague : c'est entre l'an 700 et l'an 900 que le Vully est appelé *pagus Williacensis* par les Allemands.

Les Sarrasins, qui occupèrent si longtemps le Valais et les passages des Alpes au Xe siècle, paraissent s'être fixés pendant quelque temps à Avenches. Ils s'y fortifièrent par une espèce de rempart dont on voit encore les restes et que les habitants nomment le mur des Sarrasins. La tradition porte que c'est en mémoire des Sarrasins que la ville d'Avenches a pour armoiries une tête de Maure. Dans des actes anciens, les pêcheurs de Salavaux sont appelés les Sarrasins de Salavaux.

En 1865, M. Ruffieux a lu à la société d'histoire de Fribourg une notice sur un aqueduc de 46,000 pieds de longueur qui conduisait l'eau à Avenches depuis le moulin de Prez. Il longeait le cours de l'Erbogne jusque près de Taurs ; de là tournait brusquement au nord pour suivre une ligne parallèle à la route de Payerne à Avenches. M. Ruffieux a pu suivre cet aqueduc d'un bout à l'autre et en a donné un tracé topographique.

La nouvelle Avenches remonte à l'année 1076. Burchard d'Oltin-

gen, évêque de Lausanne, aidé de l'empereur Henri IV, dont il était le favori, entoura de murs la moderne Avenches sur la colline où nous la voyons aujourd'hui. Cette précaution lui fut probablement dictée par le désir de trouver là un point d'appui contre les attaques des partisans de Rodolphe de Rheinfelden, dont il était l'adversaire.

En 1250, la dîme d'Avenches appartenait aux bourgeois de Fribourg; Pierre de Savoie en fit l'acquisition et la leur laissa en fief. En 1250, Henri de Signau reçoit de l'évêque Jean de Cossonay la somme de 200 marcs pour le fief qu'il possède à Avenches et le remet à Rodolphe, châtelain de Villarzel pour l'évêque.

En 1339, Jean de Rossillion fait reconnaître les droits de l'évêque sur Avenches. La mayorie appartenait au donzel Borcard d'Avenches, qui en fit cession entière à l'évêque en échange de 10 muids de froment de cens annuel que le dit Borcard tiendra en fief de l'église de Lausanne.

1363. L'évêque Aimon de Cossonay établit 14 conseillers sous un châtelain à Avenches et donne des franchises à cette ville. La ville dépendit du domaine temporel des évêques jusqu'à la conquête bernoise. Eux-mêmes y ont souvent résidé, ainsi que l'attestent des chartes du *moyen âge*.

Voici quel était l'état de la cour de l'évêque et ses officiers à Avenches :

1° Le *doyen*. Il avait les mêmes fonctions que l'official de Lausanne. Il avait le sceau de l'évêque et jugeait, avec sa cour, toutes les causes matrimoniales, etc.

2° Le *châtelain*. Il avait aussi une *cour*. C'était lui qui jugeait les criminels, imposait les bamps, etc.

3° Le *mayor*. Il jugeait essentiellement les affaires civiles. Une de ses charges était de donner le premier repas à l'évêque nouvellement élu lorsqu'il venait à Avenches.

4° La *cour séculière*, composée des assistants du châtelain et du mayor qui, suivant la nature des causes, étaient appelés à la présider. Les appels se portaient immédiatement à l'évêque. Primitivement, les membres de cette cour étaient choisis par l'évêque. En l'année 1402, l'évêque Guillaume de Menthonay concéda à la communauté le pouvoir d'élire douze des plus sages d'entr'eux, pour former le conseil commun chargé de la justice.

L'église paroissiale d'Avenches, sous le vocable de St-Martin, était située en dehors de la ville; elle était ruinée déjà au XV[e] siècle. — L'ancienne église ou chapelle de St-Symphorien se trouvait au-dessous de la ville, vers Morat. Ce fut la première église et la tradition portait qu'au moment de la translation du siége épiscopal à Lau-

sanne, 22 évêques reposaient à Avenches dans l'église de St-Symphorien.

Réformation. En 1536 l'armée bernoise, à son retour de Chillon, força la ville d'Avenches à lui ouvrir ses portes et à se soumettre aux conquérants du pays. Elle fut forcée de prêter serment de fidélité, malgré sa vive répugnance. Dès lors la réforme y fut prêchée publiquement. Le banderet, qui était réformé, prie le gouvernement de Berne d'y envoyer un ministre. — Les catholiques, demeurés les plus nombreux, déposent le banneret, envoient des explications à Berne, et demandent des secours à Fribourg avec qui ils avaient une combourgeoisie. La réponse de Berne fut foudroyante :

« Déportez-vous de telles présomptions, en tant que désirez » éviter notre colère. Pareillement, quand vous surviendront aucunes » choses sur lesquelles ayiez besoin de bons avis, ne vous recourez » à autres qu'à nous, vos seigneurs et supérieurs, vous avertissant » que les particuliers entre vous qui déménent telles pratiques, tel» lement châtierons que les autres prendront exemple et cela en » brief. » (Du 19 juin 1536.)

Après un tel langage, il ne restait aux catholiques d'Avenches qu'à se soumettre.

Le premier ministre réformé à Avenches fut Georges Grivat, d'Orbe; il mourut de la peste en 1550. — Jean Garignon lui servait de diacre et tenait l'école.

L'Avenches moderne n'a pas éprouvé de grands changements dès le moyen âge. Le château des évêques fut restauré au XVIe siècle pour servir de résidence au bailli bernois. Les tourelles portent la date de 1567 et celle dans laquelle s'élève l'escalier tournant est ornée de petites figures en relief et de deux bustes de grandeur naturelle. On voit aussi des bustes pareils au ci-devant hôtel-de-ville qui servait de siége aux autorités avant leur translation au château.

L'église d'Avenches date aussi du moyen âge. En la restaurant, au XVIe siècle, on a encastré dans les murs extérieurs diverses inscriptions romaines et plusieurs chapiteaux de marbre blanc ornés de bas-reliefs assez bien conservés. Dans l'intérieur, on lit sur une table de bronze une inscription qui exprime la reconnaissance des habitants pour leur pasteur César de Trey, mort en cette ville en 1726.

Peu de personnes se doutent aujourd'hui qu'à la fin du XVIIe siècle et au commencement du XVIIIe, l'existence d'Aventicum, à la place que tant de monuments lui assignent, a été sérieusement mise en doute.

Le jésuite Dunod, de St-Claude, découvrit près du lac d'Antre, en Franche-Comté, des restes de superbes édifices romains. Ne sachant à quelle ville ancienne rattacher ces ruines, il choisit Aventicum et

développa son système dans un écrit qui parut en 1697, à Paris, sous ce titre : *La découverte de la ville d'Antre en Franche-Comté avec quelques questions curieuses.* — Le système du père Dunod fut accueilli par le *Mercure* de France. — A ce premier écrit vint bientôt s'en ajouter un autre du même auteur, mais sous le voile de l'anonyme. Il est dans le style le plus dithyrambique: *La plus belle découverte que l'on a faite depuis un siècle, de la ville d'Antre, Avantre ou Avanche, toute bâtie de jaspe et de marbre.*— Le *Journal des Savants* rendit compte de ces ouvrages et fut assez prudent pour ne pas se prononcer.

En 1698 le père André, ex-provincial et prieur des Carmes, réfuta l'hypothèse hasardée du jésuite. — Un suisse, Daniel Aubert, originaire d'Avenches, régent de la 1re classe au collége de Lausanne, écrivit une réfutation qu'il adressa au père Dunod. Elle parut à Amsterdam en 1709, in-12, sous ce titre : *Trois lettres critiques contre la découverte entière de la ville d'Antre, en Franche-Comté.* — Aubert était un homme excentrique ; il se disait « l'un des quatre témoins dont LL. EE. de Berne se sont servies pour découvrir l'hérésie et les hérétiques. » Il prétendait « avoir souffert pour cela des épreuves telles que celles qui accompagnent la vérité de l'Evangile. » Aubert était savant; il avait raison sur les points essentiels; son livre est de toute rareté. La polémique se continue dans les *Acta eruditorum,* ensuite dans le *Journal de Trévoux,* qui, rédigé par les jésuites, donne raison au père Dunod et met les savants suisses en demeure de répondre.

Marquard Wild, bibliothécaire de la ville de Berne, releva le gant et publia en 1710, à Berne, son *Apologie pour la vieille cité d'Avenches ou Aventicum en Suisse.* Ce livre, écrit en style tudesque, d'une manière diffuse et embrouillée, est cependant plein d'une érudition immense. Cette publication a terminé ce long procès. Le livre de Wild est curieux; il est devenu fort rare; c'est une bonne fortune de le rencontrer.

En 1760, un antiquaire, Schmidt de Rossans, publia un *Recueil des antiquités trouvées à Avenches,* in-4°, avec d'assez bonnes gravures. Cet ouvrage fut suivi, en 1788, d'un *Mémoire sur quelques antiquités de la Suisse,* par Ritter, où l'on trouve un bon plan d'Aventicum rectifiant celui levé en 1769 par l'arpenteur D. Fornerod. Ces deux livres conservent de l'intérêt.

Le savant Mommsen a donné, en 1854, dans ses *Inscriptiones helveticæ,* les meilleurs textes des inscriptions d'Avenches. Il a rejeté, avec beaucoup de raison, comme fausse, la romanesque inscription sur Julia Alpinula et les inscriptions où se trouve *Noidenolex,* pour indiquer Neuchâtel. Ces inscriptions, du reste, n'avaient été vues par aucun de nos historiens suisses.

4

Digitized by Google

État actuel. Avenches est le chef-lieu du district et du cercle de ce nom. Le district se compose des cercles de Cudrefin et d'Avenches. Le cercle comprend Avenches, Donatyre, Faoug et Oleyres, avec une population de 2681 habitants. La population d'Avenches s'est augmentée, dans les derniers temps, de toute une colonie de Juifs alsaciens, au nombre de 200, qui se livrent au petit commerce et au maquignonnage. Le territoire est fertile; la commune possède environ 600 arpents de prés marécageux. En 1857, deux Français, MM. Pascal Duprat et Chanoit, offrirent d'assainir ces marais pourvu qu'ils en eussent la jouissance durant 13 années, contre un prix calculé sur le rendement des 10 années précédentes. La commune accepta ces conditions, qui n'ont eu qu'un commencement d'exécution. La culture du tabac occupe un grand nombre de bras et produit un bon revenu.

Statistique. La population était en 1803 de 985 habitants; elle en compte 1756 en 1860. — Le territoire contient 4336 arpents en prés, champs, bois et marais. Les bâtiments sont taxés 1,796,585 fr. Les fonds de terre 1,545,460 fr. — Dettes hypothécaires, 1,129,413 francs. — La paroisse comprend les villages de Donatyre et d'Oleyres.

En 1558, on comptait 482 feux dans le bailliage d'Avenches, y compris la seigneurie de Grandcour, estimée à 128 feux. Dans le nombre, 32 *logeurs* ou chefs de famille n'ayant pas de maison à eux, 4 veuves et 11 orphelins.

*

AVENCHES (d'), famille noble *(de Adventica)*. La famille des nobles d'Avenches, qui a rempli constamment le rôle principal dans cette ville, est ancienne. Nantelme d'Avenches, chevalier, vivait en 1171. — Antoine d'Avenches, seigneur de *Villars-Repos*, fut bailli de Vaud en 1468. Cette famille transporta son domicile à Fribourg, où l'un de ses membres, Guillaume, occupa une grande place dans le domaine de la politique. Une autre branche a possédé la seigneurie de Combremont. Cette famille s'éteignit vers le milieu du XVIe siècle.

Armes : De gueules, à un sanglier passant, d'or.

*

AVENÇON (l'), rivière qui tire sa source du beau glacier de Panerossaz, au-dessus des chalets d'Anzeindaz; elle se précipite de cascades en cascades en traversant le romantique vallon des Plans, et passe au Bévieux, dont elle fait mouvoir les rouages, qui servent par le moyen des pompes à élever les eaux salées arrivées des souterrains par des conduits dans les bâtiments de graduation, où elles s'évaporent et perdent la majeure partie de l'eau douce qu'elles contiennent, en tombant goutte à goutte sur des fagots d'épines jusqu'à ce qu'elles soient assez concentrées pour subir leur dernière évaporation dans les grandes chaudières du Devens.

Du Bévieux, l'Avençon se rend à Bex, où il fait mouvoir diverses usines, telles que des martinets, des scies, des moulins, etc., et va se décharger un peu en dessous de ce village, dans le Rhône. Cette rivière a, en delà de Frenières, deux bras qui sortent de deux vallées. L'Avençon de la Vare est le plus méridional; il commence dans les hautes Alpes au sud de la Vare et de Richard, reçoit les eaux qui naissent de ces mêmes Alpes, du glacier de Planevé et du *sex* de l'Argentine; il grossit considérablement par une eau qui sort des montagnes de Nant, Claude, Chapuise et du glacier des Martinets, tombe à travers les bois auprès du village des Plans et se réunit, sous Frenières, avec le bras oriental, dont le lit est formé par la haute chaîne des Alpes, jusqu'à Anzeindaz, au sud et au nord du sex de l'Argentine et des hauteurs en descendant de Bovonnaz. L'Avençon, près de Frenières, est encore grossi par les eaux des torrents Genin et Ivoetaz, qui coulent des hautes vallées d'Ovannaz et de Javernaz, et qui viennent s'y jeter.

Les eaux de l'Avençon sont très salubres et sont la principale boisson des habitants de Bex; il déborde très rarement et ne cause presque point de dommage sur ses rivages; cependant, en 1764, il grossit trois fois considérablement.

On trouve dans son lit des blocs plus ou moins considérables de marbres de belle qualité, et près de sa source des vis et autres coquillages pétrifiés, que ses eaux détachent et entraînent des riches couches de pétrifications sur lesquelles elles coulent. LEVADE.

AVENEX (*Avenacum* en 926), petit village du cercle de Gingins, qui forme, avec celui de Signy, une commune de 92 habitants. Ce village est ancien; il est mentionné dans les actes dès le X[e] siècle. En 926, Anselme, comte des Equestres, siégeant en cour de justice à St-Gervais, prononce un jugement au sujet de biens situés à *Avenacum,* dans le comté de Nyon.

Au moyen âge, ce village dépendait de la coseigneurie d'Aubonne. En 1409, on y comptait 5 feux. Vingt ans après, en 1429, 10 feux. (Voyez *Signy.*)

*

AVÉRIAUX (le Rio d'), qui vient de la vallée d'Orgevaux, se jette dans le Potaillon et forme avec lui la Baie de Clarens. LEVADE.

AVIOLATS (aux), hameau de la commune d'Ormont-Dessus, le long de la Grand'Eau. LEVADE.

AVOYERS, premiers magistrats du canton de Berne, dont ci-joint la liste depuis la conquête du Pays de Vaud par les Bernois jusqu'à son indépendance en 1798.

Avoyers bernois, de 1536 à 1788.

1536 Jean-Jaques de Watteville, mort en 1560.

1540 Jean-François Nægueli; il résigne en 1568.

1562 Jean Steiguer, mort en 1581.

1568 Béat-Louis de Mulinen, mort en 1600.

1582 Jean de Watteville, mort en 1590.

1590 Abrah. de Graffenried, mort en 1600.

1597 Jean-Rodolphe Saguer ou Saager, mort en 1623.

1600 Albert Manuel, résigne en 1632.

1623 Antoine de Graffenried, mort en 1628.

1629 François-Louis d'Erlach, mort en 1651.

1632 Claude Weyermann, mort en 1636.

1636 Nicolas Dachselhofer, résigne en 1668, mort en 1670.

1651 Antoine de Graffenried, mort en 1674.

1668 Samuel Frisching, mort en 1683.

1675 Sigism. d'Erlach, mort en 1699.

1680 Jean-Antoine Kilchberguer, mort en 1696.

1696 Jean-Rodolphe Sinner, mort en 1708.

1700 Emmanuel de Graffenried, mort en 1715.

1708 Jean-Frédéric de Willading, mort en 1718.

1715 Samuel Frisching, mort en 1721.

1718 Christophe Steiguer, mort en 1731.

1721 Jérôme d'Erlach, mort en 1747.

1731 Isaac Steiguer.

1747 Christophe Steiguer.

1750 Charles-Emman. de Watteville.

1754 Ant. Tillier.

1759 Fréd.-Alb. baron d'Erlach.

1772 Fréd. baron de Sinner.

1787 Nicolas-Fréd. baron de Steiguer.

1788 Albert de Mullinen.

AYERNE (le grand et le petit), sont de beaux alpages rière Villeneuve. Levade.

AY ou Aï. (Voyez *Aï*.)

B

BACHIEZ (le fief de). C'était un fief assez considérable qui s'étendait sur diverses localités des districts d'Orbe et d'Yverdon, à Champvent, Treycovagnes, Chamblon, Essert, Suscévaz et ailleurs encore. Le domaine du fief Bachiez, à Treycovagnes, était considérable. Nous n'avons pu trouver l'origine de ce fief. Il a tiré son nom d'égrège Jean Bachiez, qui le possédait en 1554. Au commencement du XVII[e] siècle, il avait passé à David Varney, puis à n. G. Asperlin par son mariage avec Elisabeth Varney. Ce dernier possédait en 1684. Il faut probablement chercher l'origine de ce fief dans l'aliénation par le gouvernement de Berne des propriétés ecclésiastiques. *

BAHYSE, hameau du cercle de Cully, dans le district de Lavaux, à 1 l. nord de cette ville.

On donne aussi le nom de *Bahise* à la maison de commune, qui sert de cabaret entre les villages de Tercier et de Cojonex, dans la paroisse de Blonay sur Vevey. LEVADE.

BAILLIS DE VAUD. Le gouvernement général de la patrie de Vaud était confié à un bailli *(Ballivus Vaudi)*, qui en temps de paix maintenait l'ordre public dans le pays, et s'appliquait surtout à prévenir les collisions entre les seigneurs et les communes. Il exerçait une autorité étendue sur les châtelains et les officiers inférieurs. Il présidait la haute cour de justice, siégeant à Moudon, où il convoquait les députés des bonnes villes, les bannerets et les nobles vassaux, lorsqu'il s'agissait d'obtenir d'eux des aides ou des subsides, ou de prendre des mesures concernant l'intérêt général ou la défense du pays. En temps de guerre, le bailli de Vaud convoquait le ban et l'arrière-ban; les vassaux des villes et des campagnes étaient tenus de se réunir sous sa bannière avec leur contingent. Il pourvoyait à l'approvisionnement et à la défense des places fortes et des châteaux, et réunissait dans ses attributions un pouvoir civil et militaire fort étendu. — L'emploi de bailli était temporaire; il n'était conféré que pour une année seulement, et comme la permutation avait lieu au milieu de l'année, soit au 1er juin, leur temps d'exercice comprenait régulièrement les sept derniers mois de l'année courante et les cinq premiers de la suivante. Cette circonstance est la cause de la confusion qui règne dans les listes des baillis de Vaud, que plusieurs auteurs ont publiées. Cependant, les bannerets et les nobles vassaux du pays investis de ces fonctions étaient, la plupart du temps, appelés par la confiance du prince à les occcuper plusieurs années de suite ou alternativement. F. DE GINGINS.

BAILLIS DE VAUD, de 1263 à 1536.

Hugues DE PALÉZIEUX, le premier bailli, sous Pierre de Savoie. Il l'était déjà au printemps de l'année 1263. Il fut continué dans cet office par le comte Philippe, successeur de Pierre. Il était encore bailli en 1275 (*M.*) *.

Guillaume d'Everdes DE VUIPPENS, 1276. (*R.*)

Thomas DE CONFLANS, 1281. (*E.*)

Jean DE BLONAY, 1285. (*R.*)

Hugues DE MAUVOISIN, 1286. (*E.*)

Rodolphe DE BILLENS, chevalier, 1287 à 1288. (*R.*)

Pierre DE LA TOUR, seigneur de Châtillon, 1291. (*E.*)

Pierre DE PONT, chevalier, 1292 novembre.

Jean DE BLONAY, 1292, 1303, 1304.

Godefroi DE GRANDMONT, 1294, 1295, 1306, 1307 avril. (*M.*)

* Les indications dues à MM. *Martignier*, *Ruchat* et *d'Estavayer* sont désignées par les lettres *M.*, *R.* et *E.*

Digitized by Google

Guillaume, seigneur DE MONTAGNY, 1299.

Rodolphe DE NEUCHATEL, 1299.

Louis DE JOINVILLE, seigneur de Divonne, 1300.

Borcard, coseigneur DE FONT, 1303 février. (*M.*)

Jean, seigneur DE MONT, chevalier, 1309, 1310, 1311 nov., 1314 février.

Berlioz DE RIVOIRE, 1312, Purification, 1313 septembre. (*M.*)

Jaques DE BOCZOZEL, chevalier, 1314 février, septembre, 1315, 1317 à 1321.

Aymon DE MONTAGNY, chev., 1321 mars (*M.*), 1321 juin, 1322, 1328 St-Michel. (*M.*)

Guillaume, seigneur DE MONTAGNY, 1323, 1325, 1326, 1328.

Pierre DE GRUYÈRE, seigneur du Vanel, 1328 février (*M.*), 1329 à 1331.

Aymon DE MONTFERRAND, seigneur de La Sarraz, 1332 à 1335.

Rodolphe D'ORON, seigneur d'Attalens, 1335 SS. Simon et Judas, 1336 à 1339, 1340 mai (*M.*), 1340 avril, mai.

Jaques RICHERIN, chevalier, 1340 février, août, septembre, décembre, 1341, 1342 avril, mai, juin, septembre, 1343.

Pierre, seigneur de FESSOIRE, chevalier, 1342.

Antoine CORNUT, seigneur de Vuillens, 1342 mars et septembre, 1343 février et décembre, 1344 avril, mai, septembre, novembre, décembre, 1345.

François, seigneur DE LA SARRAZ, chevalier, 1345 mars (*M.*), octobre, 1346, 1347 février, mars, 1348 février, mars (*M.*), mai, décembre, 1349, 1350 avril.

Jean, coseigneur DE BLONAY, chevalier, 1344 juin, 1347, 1350 février, décembre, 1351 mai (*M.*), septembre, 1352 à 1356, 1359, 1360 janvier, septembre, 1361 janvier, mars (*M.*), octobre (*M.*), 1362 à 1364, 1365 février, avril.

Aymon D'ORON, seigneur de Bossonens, chevalier, 1358 janvier, sept., décembre, 1359.

François, seigneur DE LA SARRAZ, nommé une seconde fois, 1359 avril, juin, 1360 avril, 1361.

Jean DE BLONAY, chevalier, établi bailli une seconde fois, à 60 florins d'appointement, 1365 (*M.*), octobre.

Bertrand DE STE-CANIZE, 1365.

Jean DE BLONAY, chevalier, nommé pour la troisième fois, 1367, 1368 juin, 1369 mai.

Humbert DE COLOMBIER, seigneur de Vufflens-le-Châtel et Vuillerens, 1361 octobre, 1365 juillet, 1369 janvier, octobre, novembre, décembre, 1370 à 1372, 1374, 1375, 1377 à 1382 février, juin (*M.*), 1383 janvier, novembre, 1384 mars, déc., 1385, 1387 février (*M.*), 1388 avril (*M.*).

Rodolphe, seigneur DE LANGIN, chevalier, 1382, 1385 février, août, 1386 à 1389.

Girard DE FONT, seigneur de la Molière, 1390.

Jean DE BLONAY, coseigneur de Bex et de St-Paul, 1390, 1391 mai, juillet.

Louis DE BIÈRE, chevalier, 1391 mai, 1392, 1393.

Guillaume, coseigneur D'ESTAVAYER, 1394, 1395.

Louis DE JOINVILLE, seigneur de Divonne, 1383 juin, 1396, 1397, 1398 juin, juillet (*M.*), 1400, 1401, 1406, 1407.

Jean DE LA BAUME, seigneur de Valufflin et de l'Abergement, 1398 décembre, 1399 avril (*M.*).

Pierre DES MURS, docteur es-lois, chevalier, 1399 mai, août, novembre, 1400.

Gaspard DE MONTMAYEUR, seigneur de Villars-Salet, d'Oron et de Palézieux, chevalier, 1401 avril, 1402 juin, août, 1403, 1404 février, septembre.

Louis de Joinville, nommé une seconde fois, 1406, 1407 avril, 1408, 1409 janv. (*M.*).

Jean de Clermont, seigneur de St-Pierre de Suey, chevalier, 1408, 1411.

Amédée, seigneur de Viry, 1411, 1412 février et mars (*M.*).

Jean de Pétigny, donzel, 1408 décembre (*M.*), 1412, 1413 octobre, 1415 mars (*M.*), septembre, 1416 août, décembre (*M.*), 1417 mai, novembre (*M.*).

Henri, seigneur de Menthon, chevalier, grand écuyer de Savoie, 1400 février, 1408 août, 1409 août, 1412 décembre (*M.*), 1413 déc., 1417, 1418, 1419 janvier (*M.*), octobre, décembre (*M.*), 1420 avril (*M.*), 1421 à 1425, 1427.

Jean, seigneur de Blonay, chevalier, 1402 novembre, 1404 novembre, 1405 avril, 1406 août (*M.*), 1419 déc., 1420, 1425, 1426 juin (*M.*), 1427, 1428 à 1438, 1439 février, avril, août (*M.*), 1440 mars, avril, 1443 avril, 1445.

Guillaume de Genève, seigneur de Lullin et de Pressy, 1439, 1445 mars, juin (*M.*), 1446, 1447 janvier (*M.*), 1450 novembre, 1451 avril.

Claude de Menthon, seigneur de Rochefort, coseigneur d'Aubonne, seigneur de Pampigny, etc., grand écuyer de Savoie, 1448.

Guillaume de Colombier, seigneur de Vuillerens, 1448 novembre, décembre (*M.*), 1449, 1450 août (*M.*).

Guillaume de Colombier et Humbert des Degrez, baillis, 1449 avril.

Humbert Cerjat, seigneur de Combremont-le-Petit et de la Molière, 1450 déc., 1452 avril, 1454 janvier (*M.*), 1462 juillet, 1464 nov. (*M.*), 1467 juin (*M.*), 1468 avril, 1470 mai (*M.*), 1472, 1478 mars (*M.*), 1479 déc., 1486, 1487.

François, comte de Gruyère, 1452 octobre (*M.*), décembre, 1453 janvier, déc. (*M.*), 1456 avril (*M.*), 1457 janvier (*M.*), mars, novembre (*M.*), 1458.

Humbert de Rovéréaz, seigneur d'Yvoire, 1453 avril, 1454 avril, mai.

Guillaume de Genève, nommé une troisième fois, 1454.

François de Billens, seigneur de Maconens, 1454, 1455.

Bertrand de Duyn, seigneur de la Val d'Isère, chevalier, 1455 fév., 1456 avril (*M.*).

Guillaume, seigneur de La Sarraz, 1458 mars, 1459 mars, juin, juillet (*M.*), 1460 mars, juin (*M.*), novembre, 1462 mars (*M.*), 1466 avril (*M.*).

Guillaume de Genève, nommé une quatrième fois, 1460, 1461, 1462 février, mars, 1463 mars (*M.*), 1464, 1466 avril.

Humbert des Degrez, autrement Pontherausaz ou Pontherose, donzel d'Estavayer, 1464, 1465 avril, sept., 1470, 1472, 1477 février (*M.*), 1482 mars, avril (*M.*), juin, juillet.

Humbert des Degrez et Claude de Menthon, seigneur de Rochefort, avec lui, 1465 avril.

Jean de Genève, seigneur de Lullin et de Pressy, chevalier de l'Annonciade, bailli de Vaud et juge du vicariat impérial dans l'évêché de Lausanne, 1462 février, 1463 mars (*M.*), 1466 février, 1467 juillet, 1470, 1476.

Guillaume Gallier, seigneur de Champtrens, 1463, 1464 février (*M.*), 1467, 1468 mars (*M.*), avril, 1469 février (*M.*), 1470 mars, juin (*M.*), 1471 avril (*M.*), 1472 juin, 1473 août, 1475 juin et octobre (*M.*), 1477.

Antoine d'Avenches, seigneur de Villarepos, 1468, 1470 (*M.*), 1471, 1473, 1474.

François de Billens, nommé une seconde fois de la part de Berne et Fribourg, 1476 mars et août, 1478 avril.

Jean de Monchabod, seigneur de Monet, 1478, 1481 juillet, septembre (*M.*).

Claude de Menthon, seigneur de Rochefort et coseigneur d'Aubonne, lieutenant du vicariat impérial de Lausanne, 1477 avril (*M.*), 1482 avril, 1484 mars (*M.*), 1487 octobre (*M.*), 1488, 1489.

Digitized by Google

Jean D'ESTAVAYER, seigneur de Bussy et de Mézières, 1483, 1485 (*M.*), 1486, 1489, 1490 à 1496, 1498, 1500, 1501, 1502 mars, 1503, 1504, 1505 octobre, 1506 mai, 1508 à 1510 (*R.*), 1510 août (*M.*), 1512 août.

Pierre DE BEAUFORT, seigneur du dit lieu et du Bosch, 1501 mai, 1505 août (*M.*), 1509, 1510 avril, 1513 janvier (*M.*), février, 1514 à 1516, 1520 août (*M.*), 1522 à 1525 (*R.*), 1523 mai (*M.*), juin, 1524.

Aymon DE GENÈVE, seigneur de Lullin, Vulliens, la Bâtie, Choulex, coseigneur de Mex et Pully, chevalier, 1519 janvier (*M.*), 1522 avril, 1527, 1529, 1530, 1532, 1534, 1535 mai, 1533 à 1536 (*R.*)

Claude DE GLANA, seigneur de Villardin, fut établi par les Bernois provisoirement gouverneur de Moudon et bailli de Vaud, 1536, au mois de janvier. — Les Bernois et les Fribourgeois se partagèrent, cette même année, le pays qu'ils venaient de conquérir, et remplacèrent le grand bailli par plusieurs baillis préposés aux diverses divisions du pays. A. DE CROUSAZ, archiviste.

BAILLIS DU CHABLAIS. Le district actuel d'Aigle, ainsi que celui de Vevey jusqu'à la Veveyse, ne faisaient pas partie, sous les ducs de Savoie, du Pays de Vaud, mais bien du Chablais; ils se trouvaient, par conséquent, placés sous l'autorité des baillis de cette dernière province, qui l'étaient ordinairement aussi du Genevois. Leurs attributions étaient en général les mêmes que celles des baillis de Vaud, toutefois plus restreintes en matière judiciaire, les fonctions de cette nature étant exercées par les juges du Chablais et du Genevois. Les baillis du Chablais n'étaient pas nommés pour une année seulement, mais pour une époque indéterminée.

BAILLIS DU CHABLAIS, de 1256 à 1515.

Guillaume DE SEPTEMO, chevalier, 1256, 1288.

Thomas DE CONFLANS, 1288.

Guillaume DE CEPONNE, chevalier, 1295.

Rodolphe DE MONTMAYEUR, 1303, 1305, 8 mars.

Jaques DU QUART, 1306.

Rodolphe DE MONTMAYEUR, 1312.

Guillaume . . . . 1314.

Guillaume DE CHATILLON, chevalier, 1316.

Gallois DE LA BAUME, 1324.

Humbert DE CHEVRON-Villette, 1328.

Pierre DE SAILLON, 1331.

Humbert, bâtard DE SAVOIE, 1334.

Aymon DE PONTVERRE, seigneur d'Aigremont, 11 et 25 janvier 1350.

François DE LA SARRAZ, chevalier, 9 mars 1353, 4 novembre 1354, 1er août 1358, 13 mars 1359, 6 octobre 1360, 9 août 1361.

Pierre DE PRATA, chevalier, 1361.

Guy THOMAS, seigneur de St-Triphon, 1363 à 1364.

Jean DE BLONAY, seigneur de St-Paul, 1369, 1370, 1376, 1380, 1388.

Jaques CHAMPION, docteur en droit et chevalier, 1399 jusqu'au 3 juin 1403.

Amédée DE CHALLANT, seigneur d'Aymeville, 1404 à 1424.

Digitized by Google

Jaques de Mouxy, 1431 et 1432.

François Bouvier, de Villeneuve, du 12 janvier 1433 au 13 juillet 1441.

Jean de Menthon, nommé le 13 juillet 1441.

Jean de Chateauvieux, 1447.

Claude de Menthon, seigneur de Rochefort, 1475 à 1498.

Pierre du Rosey, 1510.

Louis de Compois, 1513.

Jean-François de Blonay, seigneur de Maxilly, 1515.

A. de Crousaz, archiviste.

BALLAIGUES, grand village paroissial, c. de Vallorbes, sur la route d'Orbe à Jougne, à 2 lieues d'Orbe, sur la frontière de France, avec un bureau des péages.

Ce village était déjà paroissial en 1228 sous le nom de *Ballevui*, belles eaux. Le nom de ce village *(belles eaux)* paraît venir de la belle cascade du *Day*, formée par l'Orbe et la Jougnenaz réunies, qui se précipitent sur les rochers au-dessous de Ballaigues.

Seigneurie. Ce village relevait de la terre des Clées, fief bourguignon. Ce n'est qu'en 1302 qu'il devint seigneurie particulière, par inféodation de Louis II de Savoie faite à Nicolas, mayor de Lignerolles, des hommes et revenus à Lignerolles et à Ballaigues. — En 1325, les biens du dit mayor étaient possédés par Hugues de Champvent, seigneur de la Motte, qui les vendit à n. Antoine Champion.— En 1525, Benoît Champion reconnaît les deux seigneuries en faveur du duc de Savoie. — En 1526, elles passèrent à la famille des nobles Asperlin, seigneurs de Rarogne en Valais, par le mariage de Laurent Asperlin, seigneur de Bavois, avec Marie, fille de Benoît Champion. — En 1604, les seigneuries de Ballaigues et de Lignerolles furent partagées et reconnues séparément. Celle de Lignerolles avait été vendue à n. Jaques de Pierre par n. Antoine Asperlin, dont la famille garda celle de Ballaigues jusqu'à la seconde moitié du XVIIIe siècle. — En 1771, la seigneurie appartenait à Jean-Rodolphe Sinner. — En 1788, la commune de Ballaigues abergea, de la dame de ce lieu, le château, pour le prix de 7360 florins. C'est aujourd'hui le logis de la *Croix-d'Or*.

Péage. Il y avait, dès les temps anciens, un péage à Ballaigues. En 1340, ce péage appartenait à François de Lasarraz, qui l'avait inféodé à Girard de Bottens. En 1344, il avait passé dans les mains du comte Louis de Neuchâtel. En 1358, l'empereur Charles IV accorde à ce dernier la faculté de percevoir ce péage à Ballaigues sur les personnes, les animaux et les marchandises. Le taux était le même que celui des Clées. Le droit de péage passa ensuite à la famille Asperlin. En 1604, Georges Asperlin le reconnaît en faveur du gouvernement de Berne et déclare que ce péage a valu autrefois 8

Digitized by Google

florins. En 1704, François-Frédéric Asperlin le vendit à LL. EE. de Berne, contre l'affranchissement, en sa faveur, de 15 sacs d'orge et 25 chapons de cense annuelle. — Aujourd'hui ce péage appartient à la Confédération.

Il paraît que c'est dans le siècle dernier seulement que la route pour les voitures s'est ouverte de Ballaigues à Jougne. Dans le moyen âge c'était un simple chemin qui n'était guère praticable que pour les bêtes de somme. Il passait par les Clées et remontait de là à Lignerolles, par une pente fort raide, impraticable pour des voitures chargées.

En 1381, les sires de Grandson et de Champvent firent à Ballaigues un traité qui mit fin à la guerre que ces seigneurs se faisaient entre eux.

La population de Ballaigues a beaucoup varié dès le moyen âge. L'église était sous le patronat de l'évêque de Lausanne. En 1453, on ne comptait que 8 feux dans la paroisse. En 1554, les seigneuries de Ballaigues et Lignerolles comptaient 64 feux. En 1684, il y avait 45 focagers au seul Ballaigues. En 1803, la population était de 350 habitants; elle est aujourd'hui de 597. — La superficie du territoire est de 2446 arpents, dont 703 en estivages, le reste en prés, champs et bois. Les bâtiments sont taxés 385,840 fr.; les fonds de terre 307,065 fr. Dettes hypothécaires, 256,205 fr. — Altitude, 2900 p.

Les habitants sont laborieux et économes; en 1849, on n'y comptait pas de pauvres. Le quartier du village appelé *Vers chez Barrat* a subi un grand incendie il y a quelques années. L'industrie y fait des progrès. M. Jaquet, assesseur, a établi sur la Jougnenaz une fabrique de faux justement estimée.

*

BALLENS (*Barlens* en 1139), village communal et paroissial, chef-lieu du cercle de ce nom, d. d'Aubonne. Le cercle comprend encore: Apples, Bérolle, Bière et Mollens, avec une population de 2933 hab.

En 1158, la chapelle de Ballens, sous le vocable de St-Maurice, était filiale de l'église de Mollens. Ces deux villages sont encore de la même paroisse; le pasteur réside à Ballens. — Ce village dépendait autrefois du prieuré de Romainmôtier; une plus petite partie relevait de la coseigneurie d'Aubonne. En 1405, neuf frètes ou feux étaient sujets de Romainmôtier et payaient la cense des Clées. — En 1257, Pierre de Pontarlier, moine de Romainmôtier, dépensa 100 sols pour bâtir un moulin à Ballens, pour le couvent. En retour de ce don, le prieur s'engage à donner 10 sols pour un repas, à chaque anniversaire de la mort du dit moine. — Les biens de la coseigneurie d'Aubonne, à Ballens, passèrent, en 1580, à la discussion des biens des frères Claude et Jaques de Menthon à n. Jean Steiguer,

baron de Rolle, seigneur de Bière. — En 1705, ces biens étaient parvenus dans les mains de Sigismond Weiss, seigneur de Mollens, qui les remit à LL. EE. en échange d'un membre de fief à Mollens.

La population était de 290 hab. en 1803; elle est de 421 en 1860. La superficie du territoire est de 2330 arpents en prés, champs et bois. Les bâtiments sont taxés 365,000 fr. et les fonds de terre 567,945 fr. Dettes hypothécaires, 396,000 fr. Altitude, 2360 p. *

BARBOTIN, ruisseau près de Roche, qui se jette dans l'Eau-Froide. *

BARTHÉLEMY (St-), petit village du c. d'Echallens, à $^1/_2$ l. O. de ce bourg et à 3 l. de Lausanne. Il forme avec le village de Bretigny une seule commune et une paroisse catholique.

Le château, qui domine au loin toute la contrée, est un édifice du moyen âge; il s'appelait autrefois Gumoëns-le-Châtel. En 1228, *Gumoëns-li-Chatez* formait une paroisse. La première mention du château remonte à l'an 1160.

Seigneurie. Les premiers seigneurs de Gumoëns-Châtel sont de l'ancienne famille de ce nom. Le premier est, selon toute apparence, Pierre de Gumoëns dit de la Tour, mentionné dans une charte de Haut-Crêt, de la seconde moitié du XIIe siècle. Le donjon du château a probablement été construit par lui, ce qui lui a fait prendre le nom de la Tour. Les descendants de P. de la Tour ont possédé Gumoëns-le-Châtel pendant plusieurs générations. — En 1265, Ebal, coseigneur de Gumoëns-Châtel, acquit, du couvent de Romainmôtier, la chapelle, sous le vocable de saint Barthélemy, avec les possessions qui en dépendaient à Bretigny, sous la cense de 60 sols annuels. Cette chapelle possédait des hommes à Eclagnens et villages environnants. Il fit bâtir une nouvelle maison forte pour la protection de ses hommes à Bretigny. — 1285. Barthélemy de Gumoëns-Châtel, fils de Henri de Cicon, donzel, vend à Guillaume de Montfaucon, seigneur d'Orbe et d'Echallens, le fief Grillard, à Eclagnens. — Le château est appelé Gumoëns-St-Barthélemy dès l'an 1404.

La descendance d'Ebal de Gumoëns, qui vivait en 1265, se divisa en deux branches, d'après M. le baron de Gingins : 1° Celle de Gumoëns-Châtel; 2° celle de St-Barthélemy et Bretigny. — Le premier rameau s'éteignit en 1404, dans la personne de Jaquette, fille de Jean, seigneur de Gumoëns-Châtel, qui porta cette terre à son mari Henri de Chissey. De la famille de Chissey, le château passa dans la famille des nobles Champion; de ceux-ci à la maison de Pesmes. — Jaques de Pesmes, seigneur de Brandis, le reconnut en 1518 comme mouvant du château d'Echallens. A cette date, le château commence à s'appeler St-Barthélemy, nom qu'il a retenu jusqu'ici. En 1475,

Digitized by Google

les Suisses mirent le feu au château, dans la guerre de Bourgogne.

En 1545, François de Montmayeur est seigneur de Gumoëns-Châtel, Bretigny, Oulens, Eclagnens. — En 1675, la seigneurie appartient à la famille Ammann, de Fribourg. — En 1704, Jean Prothais, baron d'Alt, était seigneur de St-Barthélemy. Sa fille Marie-Elisabeth porta cette terre en 1738, par mariage, à Louis-Augustin d'Affry, qui prend en 1740 le titre de seigneur de St-Barthélemy et Bretigny. C'est lui qui a fait élever l'obélisque de marbre, haut de 30 pieds, que l'on voit encore au-dessous du château, sur lequel il a fait graver, en quatre langues et sur les quatre faces : *Nations, louez le Seigneur.*

Les seigneurs de St-Barthélemy étaient vassaux des sires de Montfaucon et devaient l'hommage au château d'Echallens, qui avait la haute juridiction et le droit de glaive. — Sous Berne et Fribourg, trois châtelains y présidaient à la justice : un pour le bailli d'Echallens, à cause de Romainmôtier ; un autre pour le Châtel-Dessus ; un troisième pour le seigneur du Châtel-Dessous. — Les habitants avaient un droit assez curieux, c'est qu'un homme accusé de vol pouvait s'en purger par le serment. S'il le prêtait, on lui payait sa journée, mais il ne pouvait demander réparation d'honneur à celui qui l'avait accusé. — Le château avec le domaine appartient aujourd'hui à M. Delessert. — Altitude, 1953 pieds. (Voyez *Bretigny.*)

Statistique. La population de la commune était de 197 habitants en 1803; elle est de 273 en 1860, parmi lesquels 222 catholiques. Le territoire est de 1152 arpents en prés, champs et bois. Les bâtiments sont taxés 275,770 fr. et les fonds de terre 354,310 fr. Dettes hypothécaires, 455,977 fr.

*

BASSENGES, hameau près d'Ecublens. En 974, l'an 37 du règne de Conrad, Ricaud, Wilermus et leurs femmes, donnent à l'église de Lausanne diverses terres à *Baffinges.*

*

BASSETS (les). On donne ce nom à de nombreuses et belles maisons de campagne éparses entre Clarens et la Tour, au d. de Vevey. Là était la campagne de Mme de Warens, née de la Tour, rendue célèbre par les confessions de J.-J. Rousseau. Les Bassets ressortissent à la métralie de Chailly, commune du Chatelard.

*

BASSINS (*Bacins*, au commencement du XIIe siècle), grand et beau village du c. de Begnins, à 1 l. de ce village ; il est l'annexe de la paroisse de Burtigny.

Prieuré. Bassins était autrefois un prieuré rural, dépendant du monastère de Payerne dès le commencement du XIIe siècle ; il était sous l'avouerie des sires de Prangins, à cause de Mont-le-Vieux. En

1183, une bulle du pape Lucius III confirme, en faveur de Payerne, le village libre de Bassins avec tous ses droits et les terres qui en dépendent. — En 1276, dans une contestation entre Jean, sire de Prangins, et Gaucher, prieur de Payerne, on voit que l'avouerie du sire de Prangins emportait la punition des malfaiteurs avec la moitié des biens des délinquants. — 1386. Galleis de Viry et sa mère Luque de la Baume, seigneurs de Mont-le-Vieux, voulaient contraindre les hommes de Bassins à faire les corvées pour les fortifications du château de Mont. Il y eut, à ce sujet, une transaction entre les parties. Les seigneurs de Mont renoncent à ce droit et s'en réservent d'autres. — 1508. L'abbé et couvent de Payerne accordent à leurs hommes de Bassins d'être, à perpétuité, du ressort et bourgeoisie de Payerne, sous les conditions suivantes : L'abbé aura la nomination des châtelains et autres officiers à Bassins. Le châtelain aura la connaissance de toutes les causes civiles et criminelles, entraînant une amende de 60 sols. Tous bamps et clames jusqu'à 60 sols appartiendront à l'abbé. Tout criminel, à Bassins, sera mis en prison par le châtelain. Le châtelain de Payerne, de ce avisé, pourra, ou faire arriver le criminel à Payerne pour y être examiné, ou envoyer des commissaires à Bassins pour y former, avec les jurés du lieu, le procès du criminel et exécuter la sentence. Les biens immeubles du condamné se partageront entre l'abbé et l'avoyer de Payerne. — Les habitants de Bassins seront tenus de suivre la bannière de Payerne toutes les fois qu'ils en seront requis par le conseil de la ville. Ils seront tenus de payer la taille, à l'occasion de subsides, de dons gratuits, ou d'autre cause nécessaire. Ils prêtent serment, à la ville de Payerne, du devoir de ressortissants avec réserve de la fidélité qu'ils doivent à l'abbé. La ville de Payerne leur jurera aide et protection. Les hommes de Bassins ne doivent pas, de leur chef, entamer des querelles qui pourraient engager l'abbé ou le conseil de Payerne; mais ils demanderont, préalablement, conseil à l'abbé, à ses officiers où à la ville libre de Payerne. — La commune et les hommes de Bassins pourront, en leurs nécessités et à leurs frais, recourir au service et ministère des officiers de l'abbé et des conseillers de la ville. — En 1529, les amodiataires de l'abbaye de Payerne donnent en sous-amodiation à Etienne Baddel, pour trois ans, le prieuré de Bassins, avec juridiction, rentes et biens, pour la somme annuelle de 500 florins petit poids, à la condition de supporter toutes les charges ordinaires de ce prieuré. Ce dernier a subsisté jusqu'à la conquête bernoise. Ses biens s'étendaient jusque sur la sommité du Jura, entre les possessions de la Chartreuse d'Oujon à l'occident et celles de l'abbaye de Bonmont à l'orient. Le territoire de Begnins était sa limite, au midi.

Digitized by Google

VENTE DES BIENS ECCLÉSIASTIQUES. En 1542, les biens ecclésiastiques de Bassins furent estimés, pour être vendus par les commissaires bernois. La cure, qui avait été taxée 800 florins et un florin de cense, les dîmes réservées, fut expédiée à noble Michel Mestraulx, de Begnins, qui l'avait mise à 700 fl. payables comptant. Le prieuré avait été estimé à part à 2106 fl. et deux florins de Savoie de cense annuelle. On avait réservé la directe, la grange et les dîmes. Il fut expédié à Jaques Jordan, pour 600 écus d'or. Ce prieuré possédait 12 poses de vignes, en deux parcelles, au village de Vich; c'est ce qu'on appelle encore le Clos de Payerne. Il avait la moitié des dîmes de vin à Vich et à Gland, ainsi que toutes les redevances des habitants de Bassins.

ETAT ACTUEL. Le village de Bassins jouit d'une très grande aisance. La commune est riche et fait de larges répartitions aux bourgeois, en bois et fromage. Son territoire est d'une superficie de 5713 arpents en prés (344), champs (653), forêts; pâturages avec l'estivage de 297 vaches. Ce territoire est le plus fertile des villages environnants. — La population était de 386 habitants en 1803; elle est aujourd'hui de 415. La seule industrie est l'agriculture, avec l'exploitation et le commerce des bois. Les bâtiments sont taxés 493,000 francs; les fonds de terre 622,000 fr. — Dettes hypothécaires, 333,000 fr. — Altitude, 2543 p.

*

BAUGY ou BOUGIEZ, hameau du cercle des Planches, dans le district de Vevey, à $^3/_4$ de l. E. de cette ville.

Ce village, situé sur la hauteur dans un terrain fertile, près de la Baie de Clarens et du château de Châtelard, est très ancien; les antiquités qu'on y a découvertes, la quantité de médailles romaines, des pavés à la mosaïque, tout atteste son ancienne splendeur. — Un ancien manuscrit prétend qu'il y avait jadis une belle maison de campagne, avec un bourg considérable du temps des Romains, et dit qu'on y a déterré en différents temps, des colonnes de marbre, des pavés à la mosaïque, des ouvrages d'albâtre sculptés, des tuyaux de plomb, qui servaient de conduit aux eaux nécessaires aux bains publics ou particuliers. Il est étonnant surtout combien de médailles ont été trouvées dans les fouilles de ce village. Un étranger est venu les acheter pendant plusieurs années des habitants, et les revendait avec un bénéfice considérable dans les différents cabinets de l'Europe. Un maçon, en démolissant un vieux mur, y trouva un coffret dont le contenu, en médailles d'or et d'argent, a fait sa fortune. Un habitant, en creusant un emplacement pour un pressoir, trouva, il y a quelques années, une trentaine de médailles de la plus belle conservation, qu'il porta à un fondeur pour en faire des boucles de

soulier. On m'en a apporté plusieurs d'Antonin, des Faustines, de Commode, et en 1804 une trentaine de petit bronze du bas empire, la plupart frustres par l'ignorance des manœuvres qui les frottent sur les pierres ou avec du sable, pour en enlever la rouille qu'ils croient couvrir des métaux précieux; celles qui étaient les mieux conservées portaient les noms de Gallien, de Constantin, de Gratien, etc. — En 1802, on y découvrit deux pavés à la mosaïque qui paraissaient faire partie de chambres de bains; leur dessin, quoique simple et composé de petits cubes de marbre blancs et noirs, était de très bon goût; ces chambres étaient revêtues tout autour de stuc avec des ornements dont les couleurs étaient encore très vives.

LEVADE.

BAULMES *(Balmo* en 962, *Balmes*, *Balmis,)* village communal et paroissial, chef-lieu du cercle de ce nom, qui comprend les communes de l'Abergement, Lignerolles, Rances, Sergey, Valleyres-sous-Rances, Vuittebœuf-Peney et compte 3079 habitants.

Baulmes était sur la voie romaine qui conduisait de Lausanne, par Orbe, à *Abiolica;* on y a trouvé des antiquités romaines, à diverses fois.

Ce beau et riche village, l'un des plus anciens du pays, se déploie au milieu de fertiles vergers sur une pente douce, au-dessous des rochers escarpés du Jura. D'après la chronique du *Cartulaire de Lausanne*, qui renferme tant de documents précieux pour notre histoire, l'origine de Baulmes remonterait à l'année 532. Mais cette date est évidemment erronée. Par beaucoup d'excellentes raisons qu'il serait trop long de déduire ici, cette date doit être reportée à l'an 666 ou 667. En cette année, Ermentrude, veuve du duc Chranmelène ou Ramnelène, construisit le monastère de Baulmes *(Monasterium balmense)*. Comme la veuve d'un patrice de la Transjurane ne pouvait faire qu'une donation importante, il est probable que le village de Montcherand, l'église d'Orbe, les dîmes de Bosséaz, que nous trouvons plus tard au nombre des possessions du prieuré, avaient fait partie de la donation primitive. La tradition a conservé le souvenir de l'emplacement de ce premier monastère. Il était au lieu de St-André, au-dessus d'un mont, couvert de sapins; les masures que l'on y retrouve encore aujourd'hui paraissent donner raison à la tradition. L'histoire et les documents se taisent ensuite, pendant trois siècles, sur les destinées du monastère fondé à Baulmes par Ermentrude. En l'année 962, le roi Conrad, fils de notre reine Berthe qui venait de fonder le monastère de Payerne, donne à l'église de Sainte-Marie de Payerne une certaine cellule *(cellulam)*, très convenable aux religieux, appelée Baulmes *(Balmo)*, avec deux petites forêts situées

Digitized by Google

sur le rocher qui la domine, l'une de hêtres, l'autre de chênes. Cette cellule donnée par Conrad à l'abbaye de Payerne, devint, sous le patronage de ce couvent, un prieuré sous le vocable de saint Michel, archange.

1294. Guillaume, abbé de Cluny, considérant les grandes charges qu'avait à supporter le monastère de Payerne, prononça l'union perpétuelle à ce couvent de la maison de St-Michel de Baulmes. Cette union fut confirmée par le pape Clément V en 1309. Dès ce moment le monastère de Baulmes cessa de vivre de sa vie propre; il fut absorbé dans celui de Payerne, dont les prieurs étaient seigneurs de Baulmes.

Une tradition porte que Baulmes fut entièrement détruit par un incendie. On dit qu'on ne peut, nulle part, fouir la terre aujourd'hui dans son enceinte sans trouver des traces du feu. Cet incendie a dû avoir lieu soit à la fin du XIII[e], soit au commencement du XIV[e] siècle, puisque les archives de Baulmes, riches d'ailleurs, ne remontent que jusque-là. Tous les diplômes antérieurs, entr'autres la charte des franchises concédées par le monastère de Payerne, ont entièrement péri.

Communauté de Baulmes. La commune de Baulmes dut recevoir, avant le milieu du XIII[e] siècle, des franchises étendues de la part des abbés de Payerne. En 1340, il n'y avait que 12 hommes taillables à Baulmes; ils descendaient de quatre chefs de famille, frères, qui s'étaient reconnus taillables en 1303. Soumise au couvent de Payerne, qui relevait directement de l'empire, la commune de Baulmes paraît avoir été exempte des prestations imposées aux autres communes de Vaud par les comtes de Savoie. Une seule fois on rencontre dans les livres de la commune un don gratuit. — La commune avait ses plaids généraux, composés des bourgeois, où l'on promulguait les règlements qui touchaient à l'administration intérieure; on élisait les magistrats. Avec ces institutions libérales, Baulmes arriva à une grande prospérité et une nombreuse population. La tradition porte que cette population s'était élevée à 1200 âmes.

En 1432, les franchises de Baulmes furent confirmées par Jean de la Palud, prieur de Payerne. Les principales sont les suivantes: 1° Le prieur, à son avénement, doit jurer de conserver les usages écrits et non écrits. En retour, les habitants et jurés de Baulmes doivent prêter serment de conserver les droits du prieur, en raison des églises de la Vierge et de St-Michel. 2° Il y a trois plaids généraux à Baulmes, auxquels les syndics, les conseillers et tous les chefs de ménage prennent part. 3° Le prieur ne peut mettre aucun bamp, ni faire aucune publication, sans l'assentiment des conseillers jurés de la commune, excepté pour la chevauchée, l'exécution de la justice

et pour prêter main-forte au seigneur. 4° Il y a appel de la cour de Baulmes devant le prieur de Payerne, mais seulement là. 5° Si quelque homicide se réfugie avec ses biens dans l'église de Saint-Michel, il sera en sûreté, d'après l'ancien usage, par les libertés de St-Michel. 6° Pour les cas non prévus, on doit recourir à la coutume de Moudon, tout en respectant les usages écrits et non écrits.

On comptait à Baulmes trois églises : celle de St-Michel, celle de la Vierge, desservie par trois moines qui résidaient au prieuré, et l'église paroissiale dite de St-Pierre.

Fortifications. A l'approche des *écorcheurs*, l'on fit fortifier le passage de Baulmes et l'on imposa 12 deniers pour chaque feu dans la patrie de Vaud (*Grenus*, 68). C'est probablement ce qui donna l'idée aux habitants de Baulmes et au prieur de Payerne de créer aussi un lieu de refuge pour les habitants, au cas d'invasion ou de guerre. En 1441, le plaid général de Baulmes, convoqué dans l'église paroissiale de St-Pierre, était réuni pour entendre une communication du vicaire du prieur de Payerne. Celui-ci venait demander au châtelain Fabri, *alias* de Pierraflour, et aux habitants, de consentir à divers articles qu'il venait leur proposer au sujet de fortifications à élever à Baulmes. Les habitants devront, à leurs frais, entourer le fort de fossés et de palissades. Ils en garniront les murs d'épines et de claies pour soutenir les pierres qu'ils porteront au haut des murs pour la défense de la forteresse. Ils contribueront, pour la moitié, aux réparations nécessaires et à la construction de tours nouvelles de défense, mais pour cette fois seulement. Le seigneur prieur, de son côté, fera entièrement à ses dépens les ponts-levis, portes, ferrailles, chaînes et autres ferrements nécessaires à les maintenir. Par ce moyen, chaque habitant, dans les cas de guerre, aura pleine entrée et libre retraite en la dite forteresse, sans que l'on puisse rien exiger de plus à ce sujet. Les syndics et les conseillers ratifient ces propositions et s'engagent, au nom de la commune, avec le consentement des prud'hommes présents au plaid. Ces derniers sont au nombre de 44.

Quant à l'emplacement de ce château fort, on ne sait guère où en chercher les ruines aujourd'hui. M. de Charrière, à qui nous avons emprunté les détails qui précèdent, cite un document qui semble indiquer que le fort se trouvait au-dessous de la roche de St-André, derrière St-Michel. Le pré de la Combaz était au midi du château. Celui-ci devait être considérable, puisqu'il était destiné à recevoir tous les habitants de Baulmes, avec leurs biens, dans un temps de danger.

Biens ecclésiastiques. Lorsqu'après la Réformation, les commissaires bernois mirent en vente les biens ecclésiastiques, l'un des

Digitized by Google

commissaires, Michel Augsbourger, fit acheter pour son compte l'église de Notre-Dame de Baulmes. Ce fut un grand scandale que de la voir changée en une grange et une écurie pour le bétail. Peu de temps après, on représenta à Baulmes une pièce dramatique : *la Chrétienté malade,* où l'on tournait en dérision les prêtres et l'Eglise romaine. Ce spectacle attira un grand peuple de la contrée ; il dura depuis 10 heures du matin jusqu'à 4 de l'après-midi ; la jeunesse de Baulmes y déploya une grande magnificence. — Les biens du prieuré furent amodiés à André Guat et Jean d'Illens. Le gouvernement de Berne garda le village de Montcherand, qui dépendait du prieuré et des redevances éparses dans les environs.

Révolte. En 1375, soixante-neuf bourgeois de Baulmes achetèrent la bourgeoisie des Clées, pour 100 florins de bon or d'entrée et un bichet de froment annuel de cense pour chacun d'eux, avec l'obligation de suivre la chevauchée du seigneur des Clées. Pierre Vincent, de Poligny, alors prieur de Payerne, ne put considérer cette combourgeoisie que comme un acte de rébellion. Il prit aussitôt des mesures pour s'y opposer. Il ne put y réussir d'abord ; le *forcri* se fait entendre, les bourgeois rassemblés expulsent les moines et les officiers du prieur. Le prieur résiste ; il fait convoquer à Baulmes une cour de justice sous la présidence de Rolet de Fernay, donzel de Payerne, lieutenant du prieur à Baulmes. Les hommes de Baulmes furent condamnés à 1000 livres d'amende. Le prieur, cependant, ne se trouva pas la force nécessaire pour mettre la sentence à exécution ; il dut recourir à l'autorité du comte de Savoie. Celui-ci prononça définitivement : 1° Que le prieur recevrait en grâce les habitants de Baulmes ; 2° que ceux-ci lui paieraient la somme de 600 florins, dans l'espace de quatre années, le riche aidant le pauvre.

Miettes. 1396. Seize communiers de Baulmes se font recevoir bourgeois de Ste-Croix, avec l'approbation d'Othon de Grandson, seigneur de ce lieu. — 1562. Le château de Baulmes est affermé en fief rural à François Jaccaud. — 1593. Pierre Jaccaud fonde, par testament, l'hôpital de Baulmes. — Il y avait une maladrerie, appelée Maladière. — Il existait dans ce village, dès les temps anciens, une famille de donzels portant le nom de Baulmes. Leur nom revient assez fréquemment dans les chartes du temps. Une branche de cette famille se retira à Cuarnens, où elle prit le nom de Conay, du nom d'un quartier de ce village. — Agnès de Dompierre, veuve du donzel Vullierme de Baulmes, avait fondé une chapellenie sur l'autel de St-Nicolas, en l'église de Baulmes, en 1362, avec une dotation de 10 livres.

Il y avait, encore au siècle passé, une vipérerie à Baulmes ; c'est

de là que les pharmaciens tiraient ces reptiles, dont on faisait grand usage en médecine. « Le particulier, nous dit le docteur Levade, qui » avait la vipérerie, prenait les vipères dans ses mains, sans pré- » caution, pour les enfermer dans les boîtes qu'il expédiait à diverses » pharmacies du pays. Un jour cependant, il risqua d'être la victime » de son imprudence. En voulant faire voir à mon père combien peu » il craignait ces reptiles, il porta une vipère dans sa bouche, mais » elle le mordit à la langue, et sans les prompts secours que mon » père lui administra, il aurait péri infailliblement. Sa langue, qui » s'était enflée rapidement, menaçait de l'étouffer. »

Industrie. Dès le XVe siècle, il existait à Baulmes une industrie de tissage qui était très florissante et avait conquis une réputation. Pour distinguer les étoffes fabriquées en ce lieu, les fabricants les ornaient d'une aile de St-Michel et d'une crosse. Par la suite des temps, cette marque était tombée en désuétude et l'acheteur ne pouvait plus distinguer les véritables étoffes de Baulmes, ce qui avait causé des pertes aux fabricants. De là, une supplication à Jean-Louis de Savoie pour obtenir la permission de reprendre ce signe. La permission fut accordée par acte daté de Genève le 4 février 1464. Cette industrie est vraisemblablement l'une des plus anciennes du pays.

Population. Elle était évaluée, par tradition, à 1200 âmes au commencement du XIVe siècle. En 1375, on compte 69 focagers et 82 en 1432. En 1462, il ne reste aucune descendance des 69 focagers précédents, preuve d'une grande mortalité à Baulmes entre ces deux dates. A cette époque, la peste avait enlevé la moitié des habitants de la terre de Romainmôtier.

La population était de 628 hab. en 1803; elle est de 890 aujourd'hui. Son territoire est d'une superficie de 6423 arpents, dont plus de 2000 en estivages, 405 en prés, 898 en champs et près de 300 en forêts. Les bâtiments sont taxés 707,815 fr., les fonds de terre 820,615 fr. Dettes hypothécaires, 563,921 fr. — Altitude, 2200 p. (Voyez pour plus de détails la notice sur Baulmes de M. F. de Charrière dans les *Mémoires et Documents* de la Société romande.) *

BAULMES (aiguille de), nom donné à un pic de rocher qui s'élève au-dessus de Baulmes, entre le Suchet et le Chasseron, sur la sommité du Jura.— Altitude, 3888 pieds. *

BAULOZ (le), hameau de la commune de Gimel. — Altitude, 3888 p. *

BAUME. On donne en général ce nom, dans la Suisse romande, à une caverne profonde dans des rochers. Le Jura en renferme un grand nombre. Les plus connues sont :

Digitized by Google

Baume de l'Abîme (la), sur la montagne du Chalet à Roc, dans la commune du Chenit. C'est un puits profond de près de 700 pieds, à en juger par le temps que mettent à descendre les pierres qu'on y jette. L'ouverture est au milieu d'un terrain uni. On dit qu'un charpentier allemand a eu le courage de se faire descendre jusqu'au fond et qu'il y a trouvé des grottes très étendues.

Baume de la Genollière, dans la commune de St-Cergues, à droite de la route qui mène de ce village en France; elle est à 300 pas du chalet de ce nom. Elle a deux ouvertures; celle qui est au bord d'un chemin forestier est d'un facile accès. Il n'est besoin ni de cordes, ni d'échelles. On y trouve des couches de glace.

Baume de St-Georges. Elle est située dans le Jura, à 1 $^1/_2$ lieue au-dessus du village de St-Cergues. On y descend par des échelles qui y sont établies à demeure. Le fond est une glacière naturelle.

Baume des Loges, appelée ainsi du chalet des Loges qui se trouve dans le Jura à 1 lieue au-dessus du Bois-d'Amont, et à même distance du Brassus. L'ouverture est horizontale et vaste. La baume est profonde de plusieurs centaines de pieds. On ne peut y descendre qu'au moyen de cordes. — On raconte au Bois-d'Amont qu'un voyageur qui y avait laissé tomber sa canne, l'avait retrouvée près du lac des Rousses.

Baume du Creux. Elle est située dans le Risoux, à une lieue du Brassus. On y entre par une sorte de portail; avec l'aide de flambeaux, on peut pénétrer dans l'intérieur, par un plan incliné, jusqu'à une centaine de pieds. On y trouve ordinairement de la glace. *

BAVOIS *(Baioes*, paroisse en 1228, *Bajoes)*, grand village de 496 habitants, du cercle d'Orbe, situé sur le bord méridional du marais, avec deux anciens châteaux.

Seigneurie. La terre de Bavois, ainsi que Corcelles et Suchy, appartenaient à la famille des sires de Joux dès le XIIe siècle. Il est probable que cette seigneurie avait été démembrée de celle d'Orbe et inféodée à la maison de Joux par l'empereur Frédéric Ier pour récompenser la fidélité de la maison de Joux à sa cause, sous réserve de l'hommage au château d'Orbe. — La terre de Coudray, rière Bavois, avec Suchy et Corcelles, avait passé à Aymon de Faucigny. Ces fiefs, avec la seigneurie d'Aubonne, entrèrent dans le partage de Béatrice, dame de Thoire-Villars, fille d'Aymon, après la mort de Pierre de Savoie. — En 1263, Amaury, seigneur du château de Joux, et ses fils Henri et Jean, cèdent à Pierre de Savoie tous leurs droits sur Corcelles, Bavois, Baulmes et la Cluse, à la réserve du péage, qui est de franc-alleu. Ils réservent la fidélité au comte de Châlons,

à Amédée de Montfaucon, etc. Pierre leur remet en fief tout ce qu'ils ont cédé. — 1276. Humbert de Thoire-Villars engage sa terre de Bavois, avec Corcelles et Suchy, à l'évêque de Lausanne, pour le prix de 200 liv. lausannoises. — 1310. Jean de Joux est seigneur de Lièvremont et de Bavois. — 1317. Les seigneuries de Bavois passèrent sous la souveraineté directe des comtes de Savoie, pour le prix de 1500 livres. — 1358. Estard de Montsaugeon (des sires de Monnet, vicomtes de Salins) est devenu seigneur de Bavois par son mariage avec Reynaulde de Joux. — Henri de Gléresse (Ligerz) épouse Béatrix de Montsaugeon, fille des précédents, et devient seigneur de Bavois. Son fils Bernard prête reconnaissance de la terre de Bavois en faveur du duc de Savoie, entre les mains du commissaire Balay, en 1404.

Il était dans la destinée de la seigneurie de Bavois de passer successivement d'une famille à une autre par les filles, à défaut d'enfants mâles. — La famille de Gléresse demeura en possession de la terre de Bavois jusqu'à l'année 1507, que Colette de Gléresse l'apporta en dot à Péterman Asperlin, de l'illustre famille de Rarogne, chassée du Valais par les troubles qui avaient désolé ce pays. — Laurent Asperlin, fils du précédent, était seigneur de Bavois au commencement du XVIe siècle. Il réunit à la grande seigneurie de Bavois l'autre seigneurie, par son mariage avec Marie, fille de Benoît Champion, seigneur de Bavois et de Ballaigues.

Il y avait deux châteaux à Bavois. Le *château-dessus*, procédé des nobles de Gléresse. Cette famille était bourgeoise de Berne; c'est à cette qualité qu'elle dut de ne pas voir son château brûlé dans la guerre de Bourgogne. — Le *château-dessous* était procédé des nobles Champion. Ces deux châteaux furent reconnus séparément en 1604; le premier par Antoine Asperlin et le second par Georges Asperlin; ils étaient frères et fils de Joseph Asperlin. — David Morlot, de Berne, avait prêté quernet pour Bavois-dessus en 1626. Il vendit, plus tard, cette terre à Daniel Morlot, qui la tenait en 1669. — En 1681, Isaac Duplessis-Gouret acquiert les deux châteaux de Bavois, l'un des hoirs de Joseph Morlot pour 10,400 écus blancs, l'autre de l'hoirie de Salom. Asperlin, capitaine des gardes du prince d'Orange, pour 15,500 écus. — En 1712, Jean-Rod. Manuel acquiert Bavois-dessous de n. Ch.-Fréd. Duplessis. — Bavois-dessus passa à la famille des nobles de Saussure et resta dans leurs mains jusqu'à l'année 1747, que la cour d'Yverdon le subhasta sur noble Georges de Saussure. Cette seigneurie fut retirée par les Messieurs Pillichodi, d'Yverdon, créanciers perdants, pour 87,243 florins. Bavois-dessous fut vendu le 27 juin 1794 à n. Pillichodi, d'Yverdon, par Philippe

Digitized by Google

de Saussure, baron de Bercher, pour la somme de 90,000 fr. de 10 baches. L'acquéreur, qui avait été roi du Papegay, le 5 mai de cette même année, fut dispensé de payer le laud.

POPULATION ANCIENNE. En 1552, la seigneurie de Bavois comptait 45 feux. — 1685. 18 maisons à Bavois-dessous, 20 à Bavois-dessus.

MIETTES. Il existait une noble famille des donzels de *Bajoes*, dont le nom apparaît assez fréquemment dans les transactions du XIIIe siècle; le premier à nous connu est Uldrius de Baioes miles, en 1218.

L'église de Bavois était sous le patronat du chapitre de Lausanne. Au XIIIe siècle elle devait payer 10 livres au chapitre, à Pâques. — Confirmée au chapitre par la bulle du pape Lucius III, en 1182. — En 1536, dans la rançon imposée aux pays qu'ils venaient de conquérir, les Bernois imposèrent le sire de Bavois, Asperlin, à 30 couronnes, et les sujets de Bavois à 15.

Le premier ministre de Bavois, après la Réformation, fut Tissot, cordelier de Grandson; il prêchait aussi à Chavornay et à Corcelles. En 1542, le gouvernement de Berne remit au seigneur de Bavois les biens de la cure et la chapelle de St-Jean, à la charge pour lui de payer le prédicant.

La population de Bavois était de 305 hab. en 1803; elle est de 466 en 1860. Son territoire est d'une superficie totale de 2554 arp., dont 16 sont en vignes, 1100 en champs et 813 en prés et marais. Les bâtiments sont taxés 431,000 fr. Les fonds de terre 621,000 fr. Dettes hypothécaires, 500,000 fr. — Altitude, 1533 p.

*

BAY, ruisseau qui passe à Noville et se jette dans le lac Léman. Ce mot, qu'on dit celtique, désigne ordinairement un cours d'eau, dérivé de son cours, pour faire mouvoir une usine.

*

BAYE DE CLARENS, torrent qui descend des Alpes, des communes de Blonay et du Châtelard, passe près de l'Alliaz, où il porte le nom de *Potaillon;* il se grossit de plusieurs autres ruisseaux, et après un cours d'environ 2 lieues, il se jette dans le Léman en-dessous du village dont il porte le nom. Jusqu'à une certaine distance du lac, cette Baye a, par ses fréquents débordements, enlevé un vaste terrain à l'agriculture. En 1726 entr'autres, après une forte inondation et à la suite de divers éboulements, les débris qu'elle charria couvrirent une centaine d'arpents en culture depuis Tavel au lac, emportèrent une maison de ce village et atteignirent même la partie occidentale du village de Clarens. On fit alors divers travaux pour prévenir de nouvelles irruptions et reconquérir une partie des terres enlevées. Comme la grande route était exposée à de fréquentes dégradations, le gouvernement bernois chargea un ingénieur français, M. Céard, de préparer un projet pour l'endiguement de la Baye.

La révolution étant survenue, le projet fut abandonné, puis repris par le gouvernement vaudois, qui chargea M. Exchaquet de faire les travaux nécessaires. Le résultat ne répondit pas à l'attente ; les divers ouvrages furent successivement détruits, le dernier en 1819. C'est seulement en 1833 que le gouvernement a pris une mesure décisive à cet égard. Un décret du 18 juin de cette année a autorisé le Conseil d'Etat à ouvrir un concours pour les ouvrages nécessaires à l'encaissement de la Baye depuis le pont de Tavel jusqu'au lac. L'entreprise a été adjugée, par un autre décret du 30 mai 1834, à M. Venetz, ingénieur des ponts et chaussées du canton du Valais. Les travaux exécutés par cet homme de génie avaient contraint les eaux à déposer leurs graviers et leurs sables entre des digues en maçonnerie ; la terre recouvrait les débris ainsi amarrés et peu à peu la vigne prenait place sur un sol exhaussé, où longtemps l'on n'avait vu que des cailloux roulés. Mais en 1846, une trombe répandit sur les monts une masse d'eau qui se précipita dans le torrent et détruisit l'œuvre de Venetz. Au mois d'août 1847, de nouveaux travaux d'endiguement furent commencés, sous la direction de M. de la Rottaz, membre de la commission des travaux publics, et en 1852 ils étaient entièrement achevés; le canton y a dépensé 66,235 livres, ancienne monnaie. Les nouvelles digues ont déjà été mises à l'épreuve, par des crues au moins égales à celles de 1846, ensorte qu'on peut espérer que, moyennant une soigneuse surveillance, la Baye ne sortira plus de son lit. Déjà dans les lieux qu'elle ravageait, le gouvernement récolte d'excellents vins des plans *Rouland*, de *Bourgogne,* de *Johannisberg,* de *Schaffouse*, du *Rhin*, de *Tokai*, de *Neuchâtel*, de *Bordeaux*.

Avant la construction du grand mur des Bernois, le torrent se déversait quelquefois par sa gauche : on en a trouvé la preuve en fouillant le pré dit au Billardin, où l'on a découvert en 1825 d'anciens fondements à 8 ou 9 pieds de profondeur. J.-L. M.

BAYE DE MONTREUX, torrent qui prend sa source à une fontaine sous le chalet de Solady, au fond de la sauvage vallée des Verraux, et après un cours de $3\,^1/_2$ lieues, se jette dans le lac près de Montreux. Ce torrent passe à Montreux, après avoir creusé en profondes ravines les terrains supérieurs. Le pont de la Baye, au milieu du village de Montreux, est fort curieux et pittoresque. Jeté d'une pointe de rocher à l'autre, d'une seule arche très hardie, à une hauteur de 87 pieds, il joint l'un à l'autre les villages des Planches et de Sales. On ne sait à quelle époque en faire remonter la construction. Il est fort ancien. Les étrangers, si nombreux à Montreux, vont tous visiter le site du pont ; ils descendent ordinairement jusqu'au lit de la Baye et de là, au milieu d'une fraîcheur délicieuse,

Digitized by Google

ils peuvent contempler à leur aise cette arche qui s'élève sur leur tête, sous un dôme d'arbustes verdoyants qui semblent se joindre d'une rive à l'autre. Ce site est plein de charmes. *

BEAULIEU, anciennement les Utins, maison de campagne au nord-ouest de Lausanne, bâtie par le colonel Berset, qui avait servi en Hollande, et par J.-H. Mingard, qui fut pasteur à Assens et écrivit plusieurs articles de l'*Encyclopédie* d'Yverdon. M. le professeur Conod était devenu possesseur de cette belle campagne par son mariage avec M[lle] Mingard. Son hoirie a vendu la maison et le domaine à une société qui les a disloqués pour la construction de plusieurs maisons de campagne qui forment aujourd'hui le quartier de Beaulieu. Les champs ont été convertis en une place d'armes pour les revues et l'exercice des milices. La vue de Beaulieu est d'une grande richesse; elle domine le lac, la ville et les montagnes. Sur le domaine eurent lieu le tir fédéral de 1836 et les tirs cantonaux de 1848 et de 1858. Altitude, 1788 pieds. — C'est à Beaulieu que M. Necker écrivit son ouvrage sur l'administration des finances; c'est là aussi qu'est morte sa femme, née Curchod. *

BEAU-SÉJOUR, grande maison de campagne au-dessous de Lausanne, sur la route d'Ouchy. Le général Bonaparte y logea en 1797, au retour de sa première campagne d'Italie, et de nouveau en 1800, quand il allait faire la campagne de Marengo. Le gouvernement unitaire helvétique y trouva un refuge en 1802, après son expulsion de Berne. Aujourd'hui, acheté par une société d'actionnaires, il est devenu un cercle nombreux de citoyens lausannois. Il a été payé plus de 300,000 fr. *

BECCA D'AUDON (*Holdenhorn* en allemand), sommité élevée couverte de glaciers entre la vallée bernoise du *Châtelet* et celle des Ormonts. Elle appartient à la même chaîne que la Jungfrau. A côté du point culminant, qui est à une élévation de 10,440 pieds, se trouvent les Diablerets. Le passage du Pillon, sur le revers septentrional de cette sommité, met en relation la vallée des Ormonts et celle du Châtelet. Altitude, 5207 pieds. *

BEGNINS *(Bignin)*, grand et beau village paroissial, chef-lieu du cercle de ce nom, composé des communes d'Arsier, Bassins, Coinsins, Genollier, Gland, Vich, le Vaud, formant une population de 3008 habitants.

SEIGNEURIE. Ce village avait des seigneurs particuliers qui étaient vassaux du château de Mont-le-Vieux.

Le *Martheray*. La seigneurie principale était celle du château du Martheray, qui existe encore et dont les tourelles dominent le beau

et riche paysage qui s'étend de Begnins à la route de l'Etraz. La vue en est splendide. — Les premiers possesseurs furent les nobles de *Bignin*. Après eux vinrent les nobles Favre ou Fabri, qui furent seigneurs du Martheray jusqu'à la fin du XVIe siècle. Après la Réformation, Jaques Favre de Bignin fut taxé, dans la rançon que les Bernois imposèrent au pays, à 15 couronnes.

Au commencement du XVIIe siècle, la seigneurie avait passé à n. Louis Magnin; il possédait en 1621. Elle ne resta pas dans sa famille. N. Jean Magnin fit discussion et la seigneurie fut acquise par Georges Volck, citoyen de Genève. Comme celui-ci n'avait pas qualité pour posséder un fief noble, il obtint de LL. EE. de pouvoir revendre cette seigneurie, dans le terme de deux ans, sans payer double lod. Il la revendit à n. Nicolas Orzokowski, gentilhomme polonais, en 1656. Ce dernier était seigneur du Martheray de 1659 à 1661. Sa fille épousa un Français nommé Cardin et lui apporta cette belle seigneurie.

En 1671-73, n. Jean-François Baddel était seigneur du Martheray. Sa veuve se remaria à Vincent Ardin. Ce dernier acheta de Mme Cardin le mas de Clavelières et la terre du Martheray pour 75,000 flor. Il paraîtrait que cette dame n'avait pas été payée par Jean-François Baddel. — Isaac de Cambiaque devint quelques années après possesseur du Martheray; il le revendit en 1698 à Ami Brière, citoyen de Genève, pour le prix de 169,497 florins. — L'arrière-petite-fille d'Ami Brière, Renée, porta cette seigneurie dans la famille Rigot, qui l'a possédée jusqu'à la révolution de 1798.

Cottens. A l'entrée orientale du village de Begnins, on voit s'élever un château avec tourelles, qui porte le nom de Cottens. C'était autrefois un coseigneuriage de Begnins, qui avait droit de métralie sur tout le village. Cette coseigneurie était possédée par la famille des nobles Mestral, seigneurs de Cottens, dans la terre de Cossonay; de là le nom de Cottens que porte le château encore aujourd'hui. En 1582, il fut vendu à la famille de Diesbach, de Fribourg.

En 1684, J. Hertner, ci-devant pasteur de l'Eglise réformée de Lyon, était seigneur de Cottens, par acquis fait de n. Pétremand de Diesbach. Bien que Hertner ne fût pas apte à posséder un fief noble, LL. EE., considérant qu'il était bourgeois de Zurich, de famille considérable et qu'il s'était retiré au pays pour cause de religion, laudèrent pour 1050 florins. — Mlle Hertner porta ensuite cette seigneurie dans la famille Stürler, par mariage. — En 1771, elle a passé dans la famille Garcin, par le mariage de Laurent Garcin avec une demoiselle Stürler. Laurent Garcin cultiva la poésie et fit imprimer à Yverdon, en 1781, un volume intitulé: *Odes tirées des Psaumes de David*.

La famille de Portes possède aujourd'hui le château de Cottens.

Menthon et Rochefort. Cette seigneurie était un franc-alleu. Possédée par la famille des nobles Menthon, seigneurs de Rochefort et coseigneurs d'Aubonne, elle en a gardé le nom. Après les Menthon, elle avait passé aux nobles Mestral. — Ce fief possédait peu de chose au village de Begnins; il s'étendait sur une partie du village de Burtigny et un peu dans la partie inférieure du territoire de Bassins. Le seigneur avait un château et une cour de justice à Begnins. Ces différentes seigneuries relevaient au XVIIIe siècle des barons de Rolle.

MIETTES. Pierre de Bignin fut évêque de Belley en 1374 et mourut en 1394. Il fit la cérémonie de bénir la pierre fondamentale de la chartreuse de Pierre Châtel (*Besson*).

STATISTIQUE. Le village de Begnins est dans une très belle position sur le dernier coteau de la Côte. Son territoire est fertile et comprend des vignes, vergers, prairies, champs et bois. La population, qui était de 567 hab. en 1803, est de 747 en 1860. Le territoire comprend une superficie de 1291 arpents, dont 217 en vignes, 256 en prés et 596 en champs. Les bâtiments sont taxés 892,200 fr.; les fonds de terre 775,000 fr. Dettes hypothécaires, 1,068,800 fr.

La beauté du site, les promenades variées des environs, attirent à Begnins de nombreux habitants des villes, qui viennent y faire leur villégiature dans les mois de l'été. — Altitude, 1790 p. *

BELLAVUARDA, nom d'un terrain situé entre le Chalet-à-Gobet et la Tour de Gourze. Il avait été donné à l'abbaye du lac de Joux en 1140 par Guy de Merlen, évêque de Lausanne, pour y fonder une abbaye. Amédée de Blonay avait donné au monastère du lac de Joux tout ce qu'il possédait en ce lieu, en avouerie et en dîmes. M. de Gingins croyait que ce territoire était ce que nous appelons aujourd'hui la Clef-aux-Moines, dans le territoire de Savigny. *

BELLERIVE ou COTTERD (*Balariva*, paroisse en 1228). Ce village, du cercle de Cudrefin, en Vully, forme une commune avec les hameaux de Vallamand-dessous, de Cotterd et une partie de Salavaux. Il tire son nom de sa belle position sur le bord occidental du lac de Morat.

Au moyen âge, l'église de Bellerive dépendait des chanoines de la chapelle de St-Nicolas, sise au château épiscopal de Lausanne. En 1453, elle était estimée à 44 livres de revenu. On comptait 21 feux dans la paroisse. Aujourd'hui Bellerive est de la paroisse de Montet.

SEIGNEURIE. La seigneurie de Bellerive a suivi la destinée de celle de Grandcour à laquelle elle a été jointe jusqu'au XVIIIe siècle. Elle appartenait primitivement aux sires de Prangins, de la maison

de Cossonay. A la chute de cette illustre famille, elle passa à Louis Ier de Savoie, baron de Vaud; puis, en 1311, elle fut remise, avec Grandcour et Cudrefin, à Pierre de Grandson, comme dot de Blanche, fille de Louis de Savoie. A la mort d'Othon de Grandson (1397), elle fut confisquée et rentra dans les mains du comte de Savoie. En 1403, Humbert de Savoie, fils naturel d'Amé VII, reçut du comte, après une captivité de sept années chez les Turcs, les seigneuries de Cudrefin, Grandcour, la Molière et Bellerive. Depuis lors elle a eu les mêmes seigneurs que Grandcour (voyez ce nom). Au commencement du siècle dernier, elle passa de la famille Diesbach, de Fribourg, à celle de Graffenried, de Berne.

La population de Bellerive était de 303 habitants en 1803; elle est de 396 en 1860. Son territoire, de 541 arpents en superficie, compte 114 poses de vignes, le reste en prés et champs.

Les bâtiments sont taxés 405,000 fr.; les fonds de terre 326,000 fr. Dettes hypothécaires, 148,000 fr. — Altitude, 1783 pieds. *

BELLES-TRUCHES (le château de). C'était autrefois un château seigneurial de la maison de Blonay, à Vevey. — Il a tiré son nom de la famille de Belles-Truches, de Chambéry, dont un des membres l'avait eu par son mariage avec Catherine, fille de Jean de Blonay.

C'est sur l'emplacement de ce château qu'a été construit le magnifique hôtel des Trois-Couronnes.

BELLEVAUX. Maisons de campagne à 20 minutes de Lausanne, à l'occident de la forêt de Sauvabelin et de la route du Mont. Là existait autrefois un couvent de religieuses, fondé en 1270 sous le nom de Vaux Ste-Marie. C'est 150 ans après qu'il a été appelé Bellevaux. L'évêque Jean de Cossonay confirma la fondation, bénit le cimetière et posa la première pierre de l'église. Il accorda aux religieuses divers priviléges par un acte du mois de février 1270. Le curé de la paroisse de St-Paul, dont relevait Bellevaux, donna son consentement. — Les priviléges de Vaux Ste-Marie furent confirmés par le pape Grégoire X, à Lyon, le 23 septembre 1274. Grégoire était fort content de ce que le couvent avait reçu, après le Concile, la règle de St-Benoît selon l'institution de Citeaux. Il accorda que, lors même que tout le pays serait soumis à l'interdit, les religieuses eussent le droit de faire, chez elles, le service divin, sans qu'aucun évêque pût les excommunier.

En 1346, le lendemain de Pâques, l'église de Bellevaux fut consacrée par l'archevêque de Besançon, assisté de Nicolas, abbé de Haut-Crêt; de Jaques de Billens, chanoine de Soissons vicaire général de Godefroi de Lucinge, évêque de Lausanne; de P. de Prez, de P. d'Illens, de F. de Wufflens, chanoines de Lausanne. Une

indulgence de 40 jours fut accordée aux pèlerins qui visiteraient l'église à certaines fêtes. — Le 15 août 1520, le couvent fut visité et réformé par Loys, abbé de Ste-Marie, et Anatole de Corcelles, députés de l'abbé de Citeaux. Parmi les ordonnances de cette visite, on lit: « Item, que l'abbesse et autres officières feront tous les ans » bons et fidèles comptes du revenu des biens de la maison et dé- » fense, sous griéves peines, que les religieuses voysinent aux nopces, » fréquentent festes aux jours mal famés, » etc.

Lorsque, en 1536, après la conquête, les commissaires bernois procédèrent à l'examen des biens ecclésiastiques du pays, ils estimèrent les revenus de Bellevaux à 220 florins. — Dans la *Largition* du 1er novembre 1536, ce monastère fut donné à la ville de Lausanne avec toutes ses dépendances.

Les religieuses de Bellevaux se firent beaucoup presser pour embrasser la Réformation. On les laissa, cependant, en paisible jouissance de leur maison durant une année. Le conseil de Lausanne, qui était pressé d'entrer en possession du couvent, fit venir les religieuses en ville et leur assigna un logement commode pour y vivre toutes ensemble, le 15 novembre 1537. — On leur alloua une pension honorable, en argent et en denrées. — L'année suivante, au commencement d'avril, il leur fut enjoint de quitter l'habit monastique. Elles demandèrent terme jusqu'à la St-Jean, ce qui leur fut refusé par le conseil. Le 11 novembre 1539 on augmenta leur pension, mais pas assez pour les contenter. Elles revinrent à la charge et, en octobre 1540, leur pension fut augmentée de 24 mesures de froment et de 10 florins par an. — Dans les années 1541 et 1544, on les habilla toutes de neuf, aux dépens du public.

ABBESSES DE BELLEVAUX.

On ne connait qu'un petit nombre d'abbesses; voici celles dont les noms sont parvenus jusqu'à nous:

Ambrosia	1304
Jeannette	1314-24
Rolette DE BECTENS . . .	1380-86
Jeannette CHOULLIÉRY . . .	1404
Jeanne DE COSSONAY . . .	1408-22
Guyette DE DOMPNELUY . .	1423-36
Péronnette CHAPUIS . . .	1477
Péronnette MAILLARDO, fille de n. Jean Maillardo .	1489-1503
Marguerite DE SARGINO, ou de St-Sergius	1507-23

PRIEURES.

Jaquette DE MOUDON . . .	1408
Marguerite CHATARDE . . .	1489
Marguerite DE WUIPPENS . .	1533
Jeanne DE PRAROMAN, sous-prieure	1509-20

En 1476, au printemps, avant la bataille de Morat, le duc Charles de Bourgogne passa trois mois à Lausanne où il réunit son armée, avant de marcher contre les Suisses. L'armée était campée sur le

Loup et le duc avait fait élever son pavillon près du couvent de Bellevaux, où une partie de sa suite était logée. *

BELLIÈRES, maison isolée, nouvellement reconstruite, avec un bureau de péages, sur la commune de Corsier, à la limite fribourgeoise, route de Châtel-St-Denis.

BELMONT (*Belmunt* en 1228). C'était le nom d'une ancienne église, sise au-dessus de Bex, au tiers de la montagne, dans une position des plus pittoresques, près d'une maison blanche qu'on y voit aujourd'hui. Elle était dédiée à la vierge Marie et dépendait du couvent du St-Bernard. Un chemin conduit de là au village de Frenières dont elle était la paroissiale. Baron F. de Gingins (msc.).

BELMONT (*Bellomons* en 1160, *Belmunt*, paroisse en 1228), grand village communal du cercle de Pully, à 1/2 lieue au-dessus de Lutry, sur un coteau riant, entouré de vignes et de riches vergers, annexe de la paroisse de Pully.

Ce village est ancien; il appartenait en grande partie au chapitre de Lausanne. L'église dépendait du prieuré de Lutry qui avait le droit de présentation du curé. — L'avouerie de l'église appartenait au chapitre. — En 1758 un fait assez curieux se produisit sur le territoire de cette commune, c'est un affaissement subit du sol sur un espace de plus de 100 poses qui causa de grandes pertes. Les ceps de vignes, les arbres, les terres et les eaux confondues présentaient l'image du chaos aux yeux des vignerons désolés qui ne savaient plus où était leur propriété. Toute culture fut impossible durant cinq longues années sur ce sol bouleversé. — On trouve sur le territoire de cette commune des mines de houille; elles sont peu riches.

La population de Belmont était de 315 habitants en 1803, elle est de 514 en 1860. Son territoire est d'une superficie totale de 716 arpents, dont 39 en vignes, 128 en prés et 380 en champs. Les fonds de terre sont estimés 176,000 fr. et les bâtiments 215,000 fr. Dettes hypothécaires, 594,000 francs. — Altitude, 1987 pieds. *

BELMONT sur Yverdon (*Belmunt*, paroisse en 1228), grand village, chef-lieu du cercle formé des communes de Belmont, Ependes, Essert-Pittet, Gossens, Gressy-Sermuz, Oppens, Orzens, Pomy-Chevressy, Suchy, Ursins, Valleyres-sous-Ursins, avec une population de 2,960 habitants.

Ce village, à 1/2 lieue sud d'Yverdon, fait une seule commune avec le Villaret.

Seigneurie. Belmont était le chef-lieu d'une vaste seigneurie qui s'étendait des marais de l'Orbe jusqu'au centre du Jorat et compre-

Digitized by Google

nait, outre les villages du cercle actuel, ceux d'Essertines, Vuarrens, Vuarengel, Bourjod et Pailly. — Cette grande seigneurie se réduisit plus tard par diverses aliénations. — Cette seigneurie relevait de la puissante maison de Grandson. Elle commença à avoir des seigneurs particuliers dès la fin du XII[e] siècle. — Celui qui fut la tige de la maison Grandson-Belmont fut Jordan de Grandson, second fils de Barthélemy, fils d'Ebal, seigneur de Grandson et de La Sarraz. Jordan prend le titre de seigneur de Belmont dès l'an 1214. — En 1220, Berthold de Neuchâtel, évêque de Lausanne, lui accorda la concession d'un marché à Belmont, à la condition que les hommes du chapitre et de l'évêque seraient exempts de payer les ventes. En même temps, l'évêque donne à Jordan les hommes qu'il avait à Tornier. — En retour de ces concessions, Jordan se constitue homme-lige de l'évêque et reconnaît tenir de lui, ou hommage, le château de Belmont. — Cet acte montre que le château de Belmont existait en 1220. Il est probable que c'est Jordan de Grandson qui le fit bâtir. Jordan mourut vers 1227; il eut de sa femme Pétronille deux fils qui succédèrent à leur père; ils se nommaient Richard et Berthold; leur sœur Colombe ou Cécile épousa le comte Rodolphe III, de Gruyères, à qui elle apporta en dot les villages de St-Cierges, Ogens et Thierrens. Ogens fut cédé plus tard, par le comte, au chapitre de Lausanne. (Voyez *Ogens.*) Ce fut là le premier démembrement de la terre de Belmont.

Richard et Berthold furent simultanément seigneurs de Belmont après la mort de leur père Jordan. Ils eurent de longs démêlés avec le chapitre de Lausanne à cause du village d'Essertines qui dépendait du chapitre et sur lequel les seigneurs de Belmont réclamaient des droits d'avouerie. Ces difficultés ne furent définitivement pacifiées qu'en 1250 par Pierre de Savoie, dont la présence commençait à se manifester dans toutes les grandes affaires du pays. — Dans cet acte important, on voit figurer Henri de Grandson, sire de Champvent; Pierre, seigneur de Grandson, et Richard, seigneur de Saint-Martin, qui apposèrent tous les trois leur sceau.

Richard était seigneur de Belmont en 1251 et devait l'hommage à Aimon de Grandson, sire de La Sarraz. En 1251 ce dernier vendit à Pierre de Savoie l'hommage de Richard de Belmont. Richard n'eut de sa femme Agnès qu'une fille, Blanche de Belmont, mariée à Jaques, coseigneur de Grandson, qui devait plus tard devenir seigneur de Belmont.

Berthold, frère de Richard et coseigneur de Belmont en 1250, n'eut de sa femme que deux fils, Guillaume et Jaques, avec une fille nommée Contesse. — Aucun des descendants directs de Richard et Berthold ne leur succéda dans la seigneurie de Belmont. — Celle-ci

était parvenue, dès 1272, à Jaques de Grandson qui en prêta hommage, à cette date, à Aimon de La Sarraz. — Cet hommage passa à la maison de Neuchâtel par le mariage de Jordane de La Sarraz avec Amédée, sire de Neuchâtel. — Rodolphe, seigneur de Neuchâtel, revendit cet hommage à Louis de Savoie, sire de Vaud, en 1308.

Pierre de Grandson, fils de Jaques qui précède, était seigneur de Belmont dès l'année 1300. En 1303, il épousa Blanche, fille de Louis de Savoie, sire de Vaud. C'est en raison de ce mariage que Pierre reçut, en 1311, les belles seigneuries de Cudrefin, Grandcour et Bellerive en Vully. — En 1319, Pierre reconnait, en faveur de Hugues de Chalons, sire d'Arlay, qu'il tient de lui 25 livrées de terre en la châtellenie de Belmont. En 1311, il avait vendu des hommes et censes rière Essertines, Vuarrens et Vuarrengel pour 700 livres lausannoises. — Pierre fut l'un des plus grands seigneurs de sa maison. Il posséda aussi toute la seigneurie de Grandson après la mort de son oncle Othon, ainsi que la terre de Laupen. En 1317, il fonda la chartreuse de la Lance; il vivait encore en 1342. Il laissa deux fils et quatre filles.

1° Othon II, qui devint seigneur de Grandson et de Belmont à la mort de son père, puis seigneur de Pesmes au comté de Bourgogne par mariage avec Jeanne, héritière de la maison de Pesmes; 2° Guillaume, dit le Grand, seigneur de Ste-Croix, Aubonne et Coppet. Les quatre filles furent mariées dans les maisons les plus considérables du pays. Isabelle épousa Louis de Cossonay; Jaquette épousa Girard de Montfaucon, sire d'Orbe et d'Echallens; Marguerite fut mariée trois fois, son dernier époux fut Rodolphe IV, comte de Gruyères; Agnès fut mariée à Pierre de la Tour, d'une famille puissante en Valais et dans le Chablais vaudois. — Cette famille n'avait jamais jeté plus d'éclat qu'au moment où elle allait disparaître du Pays de Vaud. — Othon II eut deux fils: l'un, Jaques, fils du premier lit, qui devint seigneur de Pesmes; l'autre, Hugues, seigneur de Grandson, fils du second mariage d'Othon avec Blanche de Châtillon, dame de Poix. Le troisième, Jean Humbert, fut d'église, chanoine de Besançon et de Lausanne. Othon II testa en 1275. On ne connaît pas la date de sa mort.

Hugues, fils d'Othon II, avait succédé à son père dans les seigneuries de Grandson, de Lompres en Bugey et probablement aussi de Belmont. En 1389, il fut accusé de félonie envers son suzerain le comte de Savoie. Convaincu d'avoir fabriqué de faux titres, il fut condamné à mort par Guillaume de Langin, bailli de Vaud, du consentement des grands seigneurs du pays: Nicolas, seigneur de Saint-Martin; Louis de Bière, chevalier; Guillaume de Montricher; Girard de la Molière; Jean d'Illens; François de Billens et plusieurs autres.

Digitized by Google

D'après le commissaire Hermann, l'arrêt ne fut pas suivi d'exécution; Hugues parvint à s'échapper des prisons de Nyon où il était détenu et se réfugia en Angleterre où il ne tarda pas à mourir. Ses seigneuries furent confisquées et réunies au domaine de la couronne.

Dès l'année 1394, le comte de Savoie, étant à Montluel, engage à Guy de la Trimouille la seigneurie de Belmont pour la somme de 6000 fr. — En 1404, les enfants de Guy de la Trimouille, conseiller et chambellan du roi de France, reconnaissent la terre de Belmont, en fief-lige du comte, sur les mains du commissaire Balay. — En 1447, cette terre, qui était rentrée dans la maison de Savoie, fut engagée de nouveau par Louis de Savoie à Louis de Châlons, prince d'Orange, pour le prix de 20,000 florins.

En 1472, la duchesse Yolande, femme d'Amédée IX, racheta de Hugues de Châlons, seigneur d'Orbe, la seigneurie de Belmont pour 10,000 écus de Savoie. — Claude d'Arnay était son châtelain durant les guerres de Bourgogne. — Les Suisses victorieux respectèrent le château de Belmont, probablement à l'instigation des Fribourgeois qui voulaient ménager la duchesse Yolande, sœur du roi Louis XI.

En 1536, après la conquête, les Bernois firent abattre le château de Belmont dont on n'aperçoit plus que les ruines aujourd'hui.

En 1453 il y avait, dans le château de Belmont, une chapelle filiale de l'église de Gressy; la présentation du chapelain appartenait à la chapelle de St-Nicolas, sise dans la maison épiscopale de Lausanne.

La population de Belmont était de 245 habitants en 1803; elle est de 359 en 1860. Son territoire est d'une superficie de 1732 arpents en prairies, champs et bois. Les bâtiments sont taxés 336,000 fr. et les fonds de terre 457,000 fr. Dettes hypothécaires, 349,000 fr. — Altitude, 1767 pieds.

On compte 56 maisons et 62 ménages à Belmont et 14 maisons avec 16 ménages au hameau de Villaret.

*

BENEX ou Benai, hameau situé sur la rive droite de la Promenthouse, à 40 minutes de Nyon. — Ce hameau de 17 maisons fait partie de la commune de Prangins. — Cette localité était habitée dans les temps romains, ainsi que le démontrent des ruines et des antiquités qu'on y a découvertes, en divers temps, en fouillant le sol. M. Le Maire en a tiré un beau chapiteau et une base de colonne antique. Tout indique la présence en ce lieu d'une villa romaine de quelque importance. — Au moyen âge, la commanderie de La Chaux y possédait un domaine. Une vigne qui en dépendait, et qui porte encore le nom de vigne de La Chaux, fut vendue en 1628 au banneret de Nyon, Jaques Damon, pour 2350 florins. Elle est de 4 poses. On rouve près de Benex une source d'eau sulfureuse.

En 1277, Benex appartenait à l'ordre des Templiers, qui avait là un précepteur en la personne de Pierre de Villars. Le précepteur était le chef d'une maison de l'ordre.

*

BERCHER ou Berchier (*Berchie,* paroisse en 1228). Grand village du cercle de St-Cierges, district de Moudon, à 2 lieues de ce bourg, dans le Gros de Vaud. — L'église de Bercher dépendait directement de l'évêque de Lausanne ; elle avait pour filiale la chapelle de Rueyres. — En 1453, cette église fut estimée à 23 livres de revenu.

Seigneurie. Bercher était, avec son château, le chef-lieu d'une ancienne seigneurie qui se composait de *Berchier, St-Cierges, Rueyres* et *Fey.* — Elle appartenait, dès les premiers temps de la féodalité, aux sires de Cossonay qui la possédaient en franc-alleu. — En 1299, Jean, sire de Cossonay, dans un besoin d'argent, assujettit la seigneurie de Bercher au fief de l'évêché de Lausanne, pour le prix de 500 livres payé par l'évêque. En 1244, Humbert, sire de Cossonay, s'étant soumis à prêter hommage à Pierre de Savoie pour la seigneurie de Cossonay, celle de Bercher avait été exceptée et était demeurée alleu, comme précédemment.

Guerre avec Vuarrens. Au mois d'avril 1228 des gens de Vuarrens, qui n'étaient pas hommes du chapitre, mirent à mort, dans leur village, Estevenier, de Bercher, et Hogonier, de Cossonay. — Les gens de Bercher s'émurent et voulurent venger les victimes. Ils appelèrent à leur aide leurs voisins de la terre de Belmont, assaillirent Vuarrens, pillèrent le village, partagèrent entr'eux le butin et, comme ils ne pouvaient tout emporter, ils en donnèrent à qui en voulait. — Le lendemain, les hommes de Bercher revinrent à Vuarrens et y brûlèrent dix maisons, dont quatre dépendaient du chapitre de Lausanne. — Le chapitre ne pouvait rester indifférent devant de pareilles violences. Il envoie deux de ses chanoines pour réclamer la restitution du butin auprès de la dame de Belmont qui en rendit une partie ; à Bercher ils ne purent rien obtenir. — Le chapitre prit le parti de s'adresser à Jean de Cossonay, sire de Bercher ; des négociations eurent lieu, puis intervint un traité de paix entre les seigneurs de Belmont, de Bercher et le chapitre de Lausanne à des conditions qu'on peut lire dans les *Dynastes de Cossonay,* par M. L. de Charrière, page 46.

La terre de Bercher demeura en la possession des sires de Cossonay aussi longtemps que dura cette illustre famille. Jean de Rougemont, devenu seigneur de Cossonay par son mariage avec Jeanne, la dernière héritière de la maison de Cossonay, vendit après la mort de sa femme, vers 1407, tous ses droits sur Bercher à Jean de Châlons-Arlay, prince d'Orange. — L'évêque de Lausanne, Guillaume de

Digitized by Google

Challant, avait, de son côté, vendu ses droits sur Bercher à Aymon de La Sarraz, sire de Mont-le-Grand. — Celui-ci, fort des droits qu'il venait d'acquérir, se met en possession, par les armes, du château de Bercher. — Cependant le comte de Savoie, qui voyait la guerre s'allumer entre deux de ses puissants feudataires et craignant de plus graves désordres, fit tous ses efforts pour pacifier cette querelle. Le château de Bercher rentra dans les mains du sire d'Arlay, qui obtint encore de l'évêque, comme seigneur dominant, la cinquième partie du domaine utile qui appartenait à ce prélat. L'acte est du 20 juillet 1409. — Jean de Châlons ne garda pas longtemps cette terre. En 1420, elle passa dans les mains du duc de Savoie. En 1441, le duc la donna en échange à Humbert de Glérens, seigneur de l'Isle et de Surpierre, contre la terre de Virieu-le-Grand. Dans l'acte de cet échange, le duc s'engage à faire valoir la seigneurie de Bercher 300 florins; il paie aussi les dettes d'Humbert qui s'élèvent à la somme de 1200 saluts d'or. — Humbert avait épousé Jeanne de Grolée avec une dot de 3500 florins petit poids qu'il lui assigna sur la terre de Berçher. Georges de Glérens, fils du précédent, était seigneur de Bercher dès l'an 1464; il avait deux autres frères, François et Louis. — Claude de Dortans devient seigneur de Bercher au commencement du XVI[e] siècle; il avait épousé Antonia de Glérens (1492). — La seigneurie resta dans cette famille jusqu'en 1683 qu'elle passa, par la mort de Samuel de Dortans, à son neveu Georges de Saussure, fils de Daniel de Saussure, mari de Dorothée de Dortans, sœur de Samuel. — En 1712, n. Jean-Louis de Saussure, seigneur de Berchier, s'étant distingué par sa belle conduite à la bataille de Vilmergue, les Bernois, pour récompenser son mérite, érigèrent en baronnie la terre de Bercher. Cette terre est restée dans la famille de Saussure jusqu'à la révolution de 1798. — Le château fort est ruiné dès longtemps; les derniers seigneurs habitaient une maison seigneuriale qui avait remplacé l'ancien édifice. En 1712, le vieux château et le château neuf existaient encore simultanément.

En 1302, on comptait 41 hommes à Bercher, 18 à St-Cierges, 26 à Fey, 6 à Rueyres. — En 1731, il y avait 33 focagers à Bercher et 67 à Fey.

Joseph, fils de Pierre Saurin, ministre réformé à Grenoble, fut quelque temps pasteur à Bercher, après la révocation de l'édit de Nantes. Il quitta la Suisse en 1690 pour se rendre en France où il abjura le calvinisme entre les mains de Bossuet, le célèbre évêque de Meaux. Saurin se rendit ensuite à Paris où il travailla au *Journal des Savants* et devint membre de l'Académie des sciences en 1707. J.-B. Rousseau l'avait accusé d'être l'auteur des couplets satiriques

Digitized by Google

dont lui-même passe pour être l'auteur ; mais Saurin fut justifié par arrêt du Parlement, tandis que son accusateur fut banni du royaume.

Bercher, Fey et Rueyres forment une même paroisse; la cure est à Bercher. — En 1416, la paroisse comptait 62 feux.

Bercher comptait 241 habitants en 1803, il y en a 322 aujourd'hui. Son territoire est d'une superficie de 1163 arp. en prés, champs et bois. Les bâtiments sont taxés 270,000 fr., les fonds de terre 294,000 francs. Dettes hypothécaires, 215,700 fr. — Altitude, 2113 p. *

BÉROLLE *(Birula)*, ancien village, du cercle de Ballens, au pied du Jura et du Mont-Tendre, à 5 lieues N. de Lausanne et à 2 ½ l. d'Aubonne. Il forme une paroisse avec Bière dont il est l'annexe.

D'après la chronique du *Cartulaire de Lausanne*, le nom de ce village viendrait de *Birula*, petite bière. St-Prothais, évêque de Lausanne, s'était rendu dans le Jura en l'an 561 ; il mourut dans la montagne et fut apporté sur un brancard jusqu'au pied du Jura où on lui fit une petite bière *(birula)*. Le lieu a été appelé ensuite Bérolle en souvenir de cet événement. Au moyen âge, le couvent de Romainmôtier possédait la dîme de ce village.

En 1760, n. Georges Tobie de Thélusson, citoyen de Genève, acquiert de n. Fabrice Burman, d'Utrecht, les seigneuries de Bière et Bérolle pour 130,000 livres tournois. — En 1784, ces deux seigneuries sont acquises par Jaques Necker, baron de Coppet, de n. Paul-Louis de Thélusson, capitaine de dragons au service du roi. La seigneurie de Bérolle était évaluée 20,000 fr. de 10 baches. — La famille de Lavigny avait été précédemment en possession de cette seigneurie. N. François de Lavigny l'avait vendue pour le prix de 16,000 fr. de Suisse à Fabrice Burman en 1755.

La population de Bérolle était de 202 habitants en 1803 ; elle est de 259 en 1860. Son territoire est d'une superficie totale de 2596 arpents en prés, champs et bois. Les bâtiments sont taxés 178,000 francs et les fonds de terre 292,000 francs. — Dettes hypothécaires, 222,000 fr. — Altitude, 2547 pieds. — La population se livre essentiellement à l'agriculture, à l'élève des bestiaux et à l'exploitation des bois. *

BERTHOLO (la tour de), reste d'un ancien château antique au N.-E. de Lutry et à 10 minutes de cette ville, au milieu d'un riche vignoble et dans une situation très pittoresque. Elle doit son nom à Berthold de Neuchâtel, évêque de Lausanne, qui fit fortifier la ville de Lutry vers 1220 et fit élever ce château fort qui la domine. — On attribuait autrefois l'érection de cette tour à la reine Berthe. — La tour, avec le vignoble qui l'environne, est la propriété de la ville de Payerne, qui l'acquit, en 1647, de M. d'Echandens, droit-ayant de

Digitized by Google

n. Ami Ravier, seigneur de Montricher. Le tout fut acheté pour le prix de 11,000 florins. La tour et les vignes étaient réputées de franc-allod.

*

BETTENS (*Beteins* en 1228), village paroissial. Ce village est du cercle de Sullens, à 3 l. N.-O. de Lausanne et à 1 $^1/_2$ l. de Cossonay. Il forme une paroisse avec Oulens, dont il est l'annexe.

PRIEURÉ. En 1228 il y avait en ce lieu un prieuré rural, et non conventuel, qui dépendait de la prévôté du Grand-St-Bernard. Il est mentionné dès l'année 1177. Une simple chapelle était jointe au prieuré. Après la Réformation, le gouvernement vendit les biens du prieuré à n. Jean Vulliermin, de Morges, pour le prix de 800 florins. L'abbaye du lac de Joux possédait aussi des biens à Bettens, dont la moitié était estimée valoir 100 livres de revenu, somme considérable pour le temps. Ces biens provenaient essentiellement des dons du donzel Albert de Bettens, qui vivait en 1170.

SEIGNEURIE. Il y avait à Bettens une famille féodale qui portait le nom de ce village et y avait un alleu assez étendu. Elle remontait à Richard de Bettens, qui vivait vers l'an 1100. Au XIVe siècle elle était divisée en deux branches, qui devinrent vassales de la maison de Cossonay. Elles étaient éteintes, toutes les deux, au commencement du XVIe siècle. Louise de Bettens, la dernière de sa race, épousa Guillaume de Praroman et lui apporta, en dot, la coseigneurie du village. — 1555, n. Louis de Praroman et Maire Goudard, seigneurs; 1584, n. Georges-François Charrière, seigneur; 1592, n. Pierre Loys, coseigneur; 1652, n. Christophe Mannlich, seigneur; 1739, n. Georges Mannlich, lieutenant-général, petit-fils du précédent, seigneur. Angélique, fille unique du général Mannlich, épousa n. Daniel de Saussure et lui apporta, en dot, la seigneurie. En 1798, M. Louis Mercier, officier aux gardes suisses, en France, épouse n. Louise de Saussure, qui lui apporte en mariage le château de Bettens.

La population était de 158 habitants en 1803; elle est de 272 en 1860. Son territoire comprend 1023 arpents, en prés, champs et bois. Les bâtiments sont taxés 278,000 fr. et les fonds de terre 290,000 fr. Dettes hypothécaires, 287,000 fr. — Altit., 1980 p. *

BÉTHUSI ou BÉTUSI, maison de campagne à quelques minutes de Lausanne, au-dessus du faubourg de Martheray. C'était le nom ancien d'un territoire qui s'étendait jusqu'à l'entrée de Lausanne. — En 906, Boson, évêque de Lausanne, donne à la chapelle de Saint-Pierre de *Betusiacum* les dîmes du lieu, afin qu'on puisse y officier en tout temps.— En 1139, l'église de Béthusi *(Betuacum)* dépendait de Romainmôtier; elle fut confirmée à ce monastère par une bulle du

Digitized by Google

pape Innocent II, à cette date.— Le mot Béthusi vient du tudesque et signifie une maison de prière; en hébreu il a la même signification.

Au moyen âge, il existait à Béthusi un franc-alleu possédé par les nobles de Vennes, donzels et sautiers de Lausanne. Guillaume et Michel de Vennes ayant pris part à la révolte des Lausannois contre l'évêque Guillaume de Champvent, furent saisis et emprisonnés à Lutry. Pour se racheter, ils durent soumettre Béthusi au fief de l'évêque, en février 1284. En 1369, Michod de Vennes, sautier de Lausanne, était possesseur de ce fief, qu'il transmit à son fils François, qui prêta reconnaissance en juillet 1372 et décembre 1410. Au milieu du XVe siècle, Béthusi appartenait à n. Jaques Vallacrest. En 1497, ce fief avait passé dans les mains de Pierre Tuaz. Comme celui-ci était incapable de posséder un fief noble et qu'il courait risque de voir ce fief confisqué, il obtint de l'évêque Aymon de Montfaucon l'autorisation de le garder, mais comme simple fief rural. En 1520, n. François de Prez, autrement Tavel, seigneur de Granges, en Valais, ayant acquis la grange de Béthusi, obtint de l'évêque Sébastien de Montfaucon qu'elle fût ramenée à sa qualité de fief noble. Il reconnut ce fief en 1537 en faveur du gouvernement de Berne. En 1583, n. Philibert, fils de n. Henri de Praroman, prête reconnaissance à LL. EE. Il est probable que ce fief avait passé à la famille Praroman, par l'alliance de Franç. de Prez avec Bernardine d'Avenches, veuve de Claude de Praroman, dont elle eut quatre fils, tandis qu'elle n'avait pas eu d'enfants de François de Prez. Henri, père de Philibert de Praroman, était son fils. En 1628, François de Praroman, fils de Philibert, reconnut Béthusi en faveur de LL. EE. Il ne laissa que des filles, qui portèrent Béthusi et la seigneurie d'Echandens dans la famille des nobles Rosset, de Lausanne. Marie Rosset épousa n. Jean-Louis Zehender, seigneur de Bussy, et lui transmit le fief de Béthusi. Vers 1693, l'hoirie Zehender vendit ce fief au boursier Gaudard, de Lausanne; ce dernier possédait en 1710. Il revendit Béthusi au marquis Philippe de Huc (de Villas en Languedoc), bourgeois d'Orbe. Paul de Huc, fils de Philippe, fut créé comte de l'empire allemand par l'électeur de Bavière, le 18 septembre 1773. Le diplôme est adressé au marquis Huc, seigneur de *Bethusi*. Celui-ci passa ensuite en Allemagne, où ses descendants existent encore aujourd'hui, dans le Brandebourg. — En 1780, Jean-Franç.-David Baron, ancien châtelain de la Tour-de-Peilz, acquit du précédent le domaine de Béthusi, comprenant environ 48 poses de terre, avec les bâtiments, pour 37,000 fr. de Suisse. — Le sieur Baron fit discussion en 1783 et sa terre passa à n. Fréd. Seigneux, lieutenant-colonel au service d'Angleterre, pour le prix de

Digitized by Google

35,000 fr. Le château et 14 poses de terre étaient reconnues en fief noble. — La famille Doxat possède aujourd'hui le domaine de Béthusi, qui s'est beaucoup agrandi par des acquisitions nouvelles.

Aymon de Crousaz.

BÉVIEUX ou Bex-vieux, hameau à $^1/_2$ l. N.-E. de Bex. C'est là où se rendent, par un grand nombre de tuyaux, les eaux salées des galeries creusées plus haut dans la montagne. On y voit de grands bâtiments de graduation, pour concentrer par l'évaporation les eaux et les dépouiller par cette opération de la trop grande quantité d'eau douce qu'elles contiennent; des grandes roues mues par les eaux de l'Avençon, les élèvent continuellement par le moyen des pompes qu'elles font mouvoir, jusqu'au haut du bâtiment d'où elles distillent sur des fagots d'épines, sur lesquels elles déposent une grande partie de la sélénite qu'elles contiennent, et sont converties en sel, lorsqu'elles ont atteint un degré déterminé de concentration, par une prompte évaporation dans d'immenses chaudières de fer.

C'est dans les environs du Bévieux (à Sublin) que l'on exploite ce beau soufre natif sur une roche gypseuse, dont on voit des échantillons dans la plupart des cabinets minéralogiques de l'Europe : on trouve aussi dans ses environs des *pyrites*, des *bélemnites*, du *gypse*, etc., et ses souterrains ont donné depuis quelques années les plus belles sélénites connues, soit par leur transparence, soit par la variété de leur cristallisation. On y a trouvé aussi beaucoup de muriacite ou gypse anhedrite, de l'arragonite, de la célestine ou strontiane sulfatée, etc. — Bévieux est un des lieux de la contrée les plus anciennement habités; sa position, sur les rives de l'Avençon, au fond d'une charmante vallée, en fait un lieu de séjour des plus agréables.— On a trouvé dans la localité des antiquités de l'âge du bronze. Les Romains ne paraissent pas y avoir eu d'établissement.

*

BEX (*Bacium, Baiz, Baz,* dans les chartes du moyen âge), grand village, chef-lieu de cercle, de commune et de paroisse. Le cercle comprend les villages voisins de Lavey, Gryon et Morcles, avec une population de 4305 habitants.

Origine. On a voulu faire remonter l'origine de Bex aux temps romains, en appliquant à ce village le mot *Baccis*, mentionné dans la chronique de l'évêque Marius en 574, comme le lieu proche duquel les Lombards furent battus par les Francs. A ce sujet, nous ferons remarquer, avec M. le baron de Gingins, que, dans la basse latinité, le mot *baccis*, *baccus*, signifie un bac et qu'il peut parfaitement se rapporter au lieu où l'on passait le Rhône, depuis que le pont romain avait été emporté par la chute du *Tauretunum*. Ce lieu était Massonger. — Ce qui est parfaitement certain, c'est qu'aucun

Digitized by Google

document connu ne fait mention de Bex, comme lieu habité, avant le XII[e] siècle. En 1138, nous trouvons Willelmus et Garnerius *de Baiz* au nombre des vassaux du comte de Savoie, Amédée II.

Le vaste mandement de Bex, qui s'étendait tant en plaine qu'en montagne, des rives du Rhône jusqu'au mont Cheville, paraît avoir été formé par la réunion en une seule paroisse de plusieurs territoires situés des deux côtés de l'Avençon et appartenant à des seigneurs divers. Les uns relevaient du comte de Savoie, à cause du château de Chillon, chef-lieu du comté de la Tête-du-Lac, les autres de l'abbaye de St-Maurice, savoir: la colline de Chiètres et le vignoble de Cries; d'autres, enfin, relevaient de la mense épiscopale de Sion, à cause de la propriété du patronat de l'église de St-Clément de Bex. Celle-ci était la plus ancienne des églises bâties plus tard dans le mandement de Bex; de là vient que l'évêque et le chapitre de Sion prélevaient la dîme sur la totalité du mandement, bien que le prélat ne possédât qu'une partie de la seigneurie de Bex.

Seigneurie. La seigneurie de Bex a été partagée en plusieurs coseigneuriages dans tout le cours du moyen âge. La plus ancienne seigneurie est probablement celle qui dérivait de l'église de Saint-Clément et relevait du siége épiscopal de Sion. — Les nobles de Bex ont été investis les premiers des droits de l'évêque; ils figurent comme garants du traité conclu en 1179 entre l'évêque de Sion et le comte de Savoie Humbert III. *Ex parte comitis juraverunt barones isti : Giroldus de Baz, Warnerus de Baz.* — Girold de Bex, qui vivait au milieu du XII[e] siècle, ayant réuni en sa main une partie des fiefs de Bex qui étaient mouvants de différents seigneurs, fit bâtir le château de Bex dont on voit encore les ruines sur la colline de Chiètres et fonda, auprès de l'église de St-Clément, le bourg de Bex *(burgum novum)*. Dès lors, Girold prit le titre de seigneur de Bex; il paraît avec cette qualification dans un acte de 1177. Il relevait à la fois des évêques de Sion et des comtes de Savoie. Cependant, les terres de Lavey et de Gryon étaient déjà alors détachées de la seigneurie et dépendaient de l'abbaye de St-Maurice. — Aymon de la Tour, qui appartenait à une famille puissante déjà en Valais et au Chablais vaudois, où elle possédait le vidomnat d'Ollon, épousa en premières noces la fille de Girold de Bex et devint seigneur de Bex. Il vivait encore en 1212. Pierre, son fils, lui avait succédé en 1227. Il eut un fils nommé aussi Girold.

En 1219, il se fit un accord entre Landri, évêque de Sion, et Pierre et Wullierme de la Tour, au sujet de leurs différends, par lequel il fut reconnu que P. de la Tour doit avoir en fief Baiz, qui est du fief de l'église de Sion. Or, à raison d'avouerie, Pierre ne doit causer aucun dommage *(gravamen sive onus)* à l'église ou à ses hom-



mes, mais avoir plus de respect pour elle que qui que ce soit. S'il y avait guerre entre l'église et le comte de Savoie, Pierre doit envoyer des hommes d'armes *(milites)* à l'évêque, s'il aime mieux être avec le comte. — Item. Pierre doit porter au combat l'étendard de l'évêque, si celui-ci l'exige.

M. A.-J. de Rivaz, qui a transcrit ce document curieux, fait remarquer qu'il établit : 1° Que les évêques de Sion étaient hauts seigneurs de Bex ; 2° que P. de la Tour fut, par recordation, déclaré vassal de l'évêque ; 3° que Pierre était avoué de l'église de Sion et portait en guerre l'étendard de l'évêque, probablement en sa qualité de mayor de Sion, office qu'il exerçait en 1225.

Les nobles de Blonay avaient, déjà à la fin du XIIIe siècle, une portion de la seigneurie de Bex. Nous trouvons, en 1288, n. Jean de Blonay qualifié de coseigneur de Bex. — Une autre portion de la seigneurie avait passé, en 1294, entre les mains de dame Jordane de Cossonay, veuve d'Aymon de la Tour. Après sa mort, ses biens à Bex passèrent à François de Greysier, d'une famille illustre du Genevois, descendant de la maison de Faucigny.

En 1303, Aymon de Greysier était coseigneur de Bex au nom de son fils François. Ce dernier, qui était aussi mayor de Sion, mourut jeune. A ce dernier succéda Bertholet de Greysier. Il était époux en 1336 de Catherine de Saillon, fille du sire Pierre de Saillon, chevalier, l'un des conseillers du comte de Savoie. En 1338, Bertholet de Greysier tua, par le glaive, Perronet dit Court, de Lugrin, habitant de Bex. Fugitif et dépouillé de tous ses biens, qui avaient été séquestrés par suite de ce crime, il servit durant six années la maison de Savoie dans les guerres contre le Valais et y perdit même un fils. Le comte Amédée VI lui accorda, par lettres du 30 décembre, absolution entière pour le crime susdit. Le château de Bex et ses autres fiefs lui furent rendus. En expiation de son crime, il fonda et dota un autel à Lugrin. Il était mort en juillet 1389. — En 1373, il avait vendu la mayorie de Sion à l'évêque Guichard Tavelli. — En 1386, il fit cession de tous ses biens, châteaux, seigneuries, à Jean de Blonay, son parent et son créancier. Il y avait été invité par lettre du comte de Savoie datée de Morges le 11 janvier 1380, dans laquelle il enjoint au donzel Bertholet de Greysier de livrer, dans le terme d'un mois, deux cents florins d'or à Jean de Blonay, sinon de lui abandonner immédiatement le château de Bex. Ce dernier réunit ainsi, en sa main, les deux parts essentielles de la seigneurie et prend le titre de seigneur du château de Bex. La seigneurie resta dans cette maison jusqu'à l'année 1431, que mourut n. Jean de Blonay, fils puîné de Jean de Blonay, sire de Joux. Il était aussi seigneur de Noville et coseigneur de Vevey. Il laissa quatre filles : Louise, mariée

Digitized by Google

à Rod. de Blonay, seigneur de St-Paul; Mermette, mariée à Amédée Champion, seigneur de Vauruz; Catherine, mariée à Antoine de Belles-Truches, de Chambéry; Marguerite, mariée à Ant. de Duin, fils de Jean de Duin, seigneur du château supérieur de Conflans. — C'est par cette dernière que la seigneurie du château de Bex passa dans la maison de Duin. — En 1437, n. Gabriel de Duin est seigneur du château de Bex et de Noville. — En 1463, n. Pierre de Duin, seigneur du château de Bex et de Noville, coseigneur de Bex.

Les Tavelli possédaient le tiers de la seigneurie de Bex, en vertu d'une donation d'Amédée VI, comte de Savoie, qui leur accorda en 1352 des fiefs considérables à Bex, avec le droit d'établir des fourches patibulaires dans deux de leurs terres seigneuriales, de Genève à Sion. — 1364-68. Nicod Tavelli, chevalier, et Jaques Tavelli, donzel, figurent, avec leur oncle, l'évêque Guichard Tavelli, comme coseigneurs de Bex. Cette illustre famille, qui remonte, diplomatiquement, à Antoine Tavelli, citoyen de Genève en 1186, s'éteignit, dans son dernier rejeton, n. et p. Guillaume Tavelli, coseigneur de Granges, en Valais. Il testa le 9 décembre 1526 en faveur de ses deux filles, Jeanne et Marguerite. Jeanne était femme de n. Pierre de Rovéréaz, de Bex, seigneur de St-Triphon; elle épousa en secondes noces (1529) n. Pétremand de Chevron, seigneur de Cursinge et covidomne de Sion. Marguerite épousa n. Nicolas de Chevron, frère de Pétremand. Il était aussi covidomne de Sion.

Il y avait encore à Bex un assez grand nombre de propriétaires de fiefs. Le juge Veillon, dans une communication à l'historien Ruchat, en porte le nombre à 26. L'un des plus importants était le fief de la Porte, qui, au milieu du XIIIe siècle, avait passé dans la maison de Langin, en la personne de Girold de Langin, chevalier, qui le restitua à Warnerus de la Porte, par un acte de 1258.

Fiefs a Bex, à la fin du siècle passé :

1° Le fief du prévôt de *Mont-Joux* ou St-Bernard, rière Bex et Morcles;

2° Le fief de *Quartery,* procédé de Jean de Bex. Les deux tiers appartenaient à LL. EE. de Berne, l'autre tiers au vidame de Quartery;

3° Le fief de *Blonay et Greysier,* possédé par M. de Rovéréaz; il devait un cavalier d'hommage;

4° Le fief de *Justininge,* possédé par moitié entre M. de Rovéréaz et LL. EE.;

5° Le fief de *la Porte;*

6° Le fief de *Lornex,* possédé par le châtelain de Quartery.

Invasion a Bex. Le 11 octobre 1464, par un jour de dimanche, au moment où la population de Bex était à la messe, une colonne de

près de 500 hommes, venant de Froutigen, du Simmenthal et de la Gruyère, débouchait par Gryon sur le village de Bex. Nicolas de Scharnachthal, chevalier et ancien avoyer de Berne, les commandait. Celui-ci avait pour lieutenant le châtelain du Simmenthal, probablement le fameux Zurkinden, qui déploya plus tard une si grande férocité dans le Chablais vaudois, aux guerres de Bourgogne.

Cette troupe était guidée par Jaquillin Duplan, d'Ormont, et Jean Kalbermatten, du Valais. Ce dernier avait été remarqué quelques jours auparavant à Bex, où il avait paru déguisé en moine noir. — Cette bande, armée d'arquebuses, d'arbalètes, de lances, de haches, d'épées et de toutes espèces d'armes de hasard, marchait en silence et avec rapidité. Toutefois, elle ne put arriver à Bex avant d'être signalée.

Jaques Fornat, de Bex, aperçut le premier ces hommes armés; il voulut courir à l'église et sonner l'alarme *(pulsare fourcridum)*, mais, dans sa course, il fut rejoint par un homme de Berne qui savait le français et avait devancé ses compagnons. Celui-ci sollicita Fornat de ne pas causer un tel scandale dans la paroisse, dont il pourrait mal lui arriver. Les hommes qui s'avancent, ajoute-t-il, viennent avec l'autorisation du duc de Savoie, pour s'emparer de la personne de Rodolphe Asperlin, qui doit 6000 florins du Rhin à la république de Berne. Les habitants de Bex ne doivent rien craindre, mais demeurer en paix, chacun chez soi. — Après des assurances aussi positives, le témoin n'osa donner l'alarme et les assaillants purent pénétrer, sans avoir excité l'attention, jusque dans l'intérieur du village.

Le premier soin de Scharnachthal fut de faire cerner la maison de Rod. Asperlin par une partie de ses hommes; d'autres envahirent l'église où la paroisse était rassemblée, afin d'y saisir R. Asperlin, au cas qu'il s'y trouvât. L'un d'eux, que n'arrêtait pas le respect dû au saint lieu, se mit à faire le moulinet avec sa lance au milieu de l'église *(et vibrabat lanceam circum circa)*, ce qui, joint aux coups d'arquebuse qu'on entendait éclater au dehors, où ils étaient dirigés contre la cheminée de n. Pierre de Novasselle, troublait fort les fidèles et le prêtre officiant.

Pendant ce temps-là, les assaillants pénétraient dans la maison Asperlin par la porte extérieure demeurée ouverte, après avoir pris la précaution de disposer en face des fenêtres des arbalétriers avec les arbalètes bandées et prêtes à tirer au cas d'une défense possible des habitants. La précaution était inutile, personne ne se présenta pour résister; la maison était abandonnée de ses habitants : Rodolphe Asperlin venait de partir pour l'abbaye de St-Maurice. Sa seconde

Digitized by Google

femme, Jaquemette de Bonivard, était à l'église avec ses serviteurs; le chanoine Rodolphe, fils de Rod. Asperlin, fut seul trouvé dans la demeure paternelle; aussitôt il est arrêté et détenu prisonnier. En même temps commence une scène de pillage et de dévastation digne, en tout point, de la soldatesque la plus effrénée. Les hommes se mettent d'emblée à enlever la porte d'entrée, afin de rendre la circulation et le pillage plus faciles. Après avoir scruté les appartements intérieurs, sondé les endroits les plus secrets pour s'assurer s'ils ne recelaient point Rodolphe Asperlin, le sac de la maison s'organise et dans peu d'instants il est complet. Les uns enfoncent les portes fermées à la clef; parvenus à une pièce reculée, où ils voient une porte à trois serrures, ils la font sauter et trouvent là le trésor de Rodolphe Asperlin, qui renfermait une grande somme de monnaie d'argent; qui pouvait en prendre en prenait. Martin Tornier, de Bex, déclare avoir vu sortir un bonnet ou sac rempli d'or monnayé, emporté par huit des assaillants; l'un portait le bonnet et les autres lui servaient d'escorte. Dans les autres appartements, les richesses mobilières étaient renfermées dans des coffres, suivant la coutume du temps; les assaillants les rompaient de leurs pieds en sautant sur les couvercles, puis enlevaient les divers objets qu'ils y avaient trouvés. Dans plusieurs de ces coffres on trouva des titres sur parchemin, qui étaient transmis à deux clercs que la bande avait amenés avec elle; lorsque les titres étaient jugés utiles, ils étaient mis de côté pour être gardés avec soin; les autres étaient déchirés ou jetés dans la rue. Il s'y trouva un magnifique livre d'heures *(Pulchras orationes)* qui, oublié plus tard à Ollon chez l'aubergiste Michel, fut ensuite rendu au légitime possesseur. — Les caves, on le comprend, ne devaient pas tarder à être visitées à leur tour; et il est aisé de supposer que ce ne fut pas là que les assaillants se portèrent avec le moins d'ardeur. Ils y trouvèrent une grande provision de fromages qu'ils coupaient en quartiers avec leurs épées pour les manger; les vases, remplis d'excellents vins du Valais, furent mis en perce; la foule accourait avec des écuelles et *bibebant* (dit le témoin Carpha) *abundanter de vino cum scutellis ac si esset de aqua auronis; quare*, ajoute un autre témoin, Jean Bocherens, *elevaverunt sonum eorum et valde clamabant.*

Durant ces scènes de dévastation et de pillage, que nous aurions de la peine à nous représenter, si nous n'avions vu des scènes toutes pareilles de nos jours, N. Pierre de Duin, seigneur du château de Bex et de Noville, faisait tous ses efforts soit pour arrêter le mal dans son exécution, soit pour repousser les audacieux aventuriers. A la première nouvelle de l'invasion, il envoie convoquer toutes les mi-



lices de la contrée environnante, et lui-même se rend auprès de Nicolas de Scharnachthal, qu'il aborde en lui demandant *s'il sait la langue romane ;* celui-ci répond qu'*oui.*

— Etes-vous noble? continue-t-il.

— Je suis noble et chevalier.

— Dans quelle intention avez-vous fait irruption sur les terres de S. A. le duc de Savoie?

— Je suis venu, répond Scharnachthal, d'après les ordres de Messeigneurs de Berne et avec l'autorisation du duc votre maître, pour m'emparer de la personne de Rodolphe Asperlin et le détenir comme otage, jusqu'au paiement de la somme de 6000 florins du Rhin dus à Messeigneurs de Berne et pour le paiement desquels nous n'avons pu obtenir raison ni auprès de l'évêque de Sion, ni auprès de Rodolphe Asperlin.

Lorsque le seigneur de Duin entendit affirmer, d'une manière aussi formelle, le consentement du duc de Savoie au fait qui se passait sous ses yeux, il n'osa donner suite à la convocation des vassaux.

Il promit alors au chevalier, s'il voulait renoncer à ses violences, de l'aboucher avec Rodolphe Asperlin et de lui donner douze de ses gens *(familiares)* pour les emmener avec lui à Berne en otage jusqu'à satisfaction complète de Messeigneurs de Berne. Ces propositions furent repoussées par le chevalier de Scharnachthal, qui déclara qu'il ne pouvait accepter ce qu'on lui proposait et que son entreprise était manquée par l'évasion de Rodolphe Asperlin. Ainsi se termina la conversation.

Cependant le vin du Valais avait produit son effet sur les bandits du Gessenay. Plusieurs citoyens inoffensifs furent maltraités ; le seigneur de Duin, qui se trouvait partout pour s'efforcer d'arrêter le désordre, ou du moins pour le circonscrire, voulant soustraire J. Bocherens aux mauvais traitements de ces sauvages, fut lui-même menacé par une lance appuyée contre sa poitrine, mais qui fut détournée à temps par ce guide des assaillants qu'on avait vu à Bex déguisé en moine noir *(Kalbermatten).*

Le butin fait dans la maison de Rodolphe Asperlin fut très considérable. Il fut estimé à une somme quasi fabuleuse pour l'époque, 20,000 florins du Rhin.

Tout le mobilier de Rodolphe Asperlin fut chargé sur des chevaux ou des chars, que la bande se procura par violence à Bex ; le chevalier de Scharnachthal enleva, de sa main, le cheval de Pierre Testaz *(Petrus capitis).*

Le même soir, la bande escortant le butin alla coucher à Ollon, où elle fut logée en partie chez Henri Michel, hôtelier *(hospes)* à Ollon, les autres en divers endroits du village ; une partie bivouaqua sur la

place *(in platea costergii)* autour de grands feux. Là, ils se prirent à regretter le bon vin qu'ils avaient laissé dans les caves de Rodolphe Asperlin et décidèrent de l'envoyer chercher avec des chars levés de force à Ollon. Les hommes de la localité ne voulurent pas d'abord obéir aux ordres qui leur étaient donnés à cet effet; mais les Allemands de Gessenay savaient le moyen de se faire obéir et ils y recoururent.

Jaques Osat, qui ne voulut pas aller avec ses bœufs chercher le vin de Rodolphe, fut frappé à coups de fourchon *(de uno fuchono)* jusqu'à effusion de sang, et lorsque le malheureux se plaignait, les Allemands lui répondaient : cela ne fait pas mal *(non nocet)*.

Jean Monet, qui voulait aussi refuser, fut frappé avec le même *fouchon* sur les bras; il n'y eut pas effusion de sang, dit-il; le bras fut seulement légèrement cassé *(fuit solum modicum cassatus)*.

A l'aide de ces moyens, l'on trouva aisément des chars pour aller chercher le vin de Rodolpe Asperlin; bientôt ils furent de retour, amenant d'excellent vin rouge du Valais, autour duquel les bandes, en grande partie, passèrent le reste de la nuit : les hommes buvaient avec excès et vomissaient dans les rues *(et bibebant immoderate et turpiter sic quod evomebant per carrerias)*.

Le lendemain ils se retirèrent par la vallée d'Ormonts avec leur prisonnier et le butin.

L'année suivante, le 15 janvier 1465, le chanoine Rodolphe Asperlin fut remis en liberté par les Bernois, grâce à l'intervention du duc de Savoie.

Réformation. En 1528, la Réformation fut reçue à Bex à la pluralité des voix. Le premier ministre fut Simon Robert, qui avait abandonné la France, sa patrie, pour accourir à la voix de Farel. Les premiers commencements de son ministère furent rudes et difficiles, car la réforme avait été imposée par la force à une population encore catholique de cœur.

Salines. Bex est remarquable par les salines de son voisinage. En 1554, on découvrit des sources salées près de Panex et de Bévieux. Elles furent exploitées pendant près de 150 ans par la famille Zobel, d'Augsbourg. Le gouvernement de Berne les acheta en 1685 pour le prix de 104,000 fr. de Suisse. Ces salines sont situées à 1 l. de Bex. Le chemin qui y conduit est fort pittoresque. Jusqu'en 1823 on n'exploitait que l'eau salée, par l'évaporation. Le directeur des salines, qui était alors J. de Charpentier, eut l'idée de rechercher la roche salée elle-même, et il la trouva. Les mines de sel ont exigé des travaux souterrains très considérables qui font l'étonnement des curieux qui les visitent. La galerie du Bouillet est d'une longueur de 6636 pieds sur 7 ½ de hauteur et 5 de largeur; là se trouvent les

Digitized by Google

réservoirs à gradins. Cette galerie conduit à un puits de 886 pieds de profondeur, d'où l'on aperçoit les étoiles en plein jour. Les bâtiments de graduation, les tamis, les pompes, se trouvent au Devens, à quart de lieue plus bas. C'est là que demeure le directeur. — Un autre souterrain aussi très considérable est celui du Fondement, situé à 484 pieds plus bas que celui du Bouillet. Les deux mines forment deux étages de travaux reliés entr'eux par un escalier de 700 marches, taillé dans le roc. La mine du Fondement compose un véritable labyrinthe formé d'une multitude de galeries liées entr'elles par des puits, des escaliers et des rampes. D'autres mines sont absolument abandonnées. Depuis que M. de Charpentier a trouvé le roc salé, on l'exploite à l'aide de la poudre à canon. La pierre extraite est soumise à trois lessivages et on compte qu'elle renferme 36 livres de sel par mètre cube. Les salines employaient autrefois 150 ouvriers.

Aujourd'hui l'exploitation des salines par l'Etat est fort compromise. La hausse du prix des bois nécessaires à l'évaporation de l'eau salée, la vétusté des engins et des bâtiments, qu'il faudrait renouveler, ont fait monter le prix de la production du sel à Bex à un prix supérieur à celui auquel peuvent nous le livrer les salines de la Franche-Comté et de la Suisse. Le quintal fourni par ces salines revient à 2 fr. 65 c. à Vallorbes et à 2 fr. 50 c. à Yverdon. A Bex, les frais de production s'élèvent à près de 4 fr. par quintal. Ces considérations ont fait abandonner une partie de l'exploitation des salines et l'on est à chercher aujourd'hui le moyen de continuer cette exploitation, dans l'intérêt de la contrée et des ouvriers, sans trop charger le budget de l'Etat. Un établissement de bains salés, dans ce beau pays, attirerait certainement un grand nombre d'étrangers. Espérons qu'il se trouvera des capitalistes pour le créer.

La situation de Bex est une des plus heureuses de la Suisse. Le climat y est doux, peu brumeux dans les mois d'hiver; les étrangers y sont nombreux dans tous les mois de l'année, mais surtout au printemps et en automne. Le sol y est d'une grande fertilité; 900 arpents de châtaigniers tapissent la dernière pente des Alpes. Au-dessous se trouvent de riches prairies ornées de beaux noyers et d'arbres fruitiers de toute espèce. Les habitants de Bex sont sociables, amis du plaisir; c'est peut-être l'un des lieux du pays où l'agriculteur se contente d'une moindre somme de travail. Les habitants de la montagne n'ont d'autre industrie que le soin de leurs bestiaux. Aussi, malgré la richesse du sol et l'excellence du climat, le bien-être y est moins général que dans d'autres contrées bien moins favorisées par la nature.

Bex et ses hameaux, avec les communes de Gryon et Lavey, forment un cercle de 4,305 habitants. Il en est le chef-lieu.

Digitized by Google

La commune de Bex est répartie sur un très grand territoire en plaine et dans la montagne. Les principales divisions sont : *Villaz*, avec 16 maisons et 50 ménages ; *Ruaz*, 7 maisons et 13 ménages ; *Carroz*, 5 maisons, 8 ménages ; *Léchaud*, 22 maisons et 43 ménages ; *Cour de Blonay*, 15 maisons et 18 ménages ; *Cropt et la Ruaz*, 61 maisons et 139 ménages ; *Crétel*, 40 maisons et 59 ménages ; *Gleyray*, 43 maisons et 59 ménages ; *Allex*, 50 maisons et 72 ménages ; *Bornuit*, 15 maisons et 24 ménages ; *Souvent et Cotterd*, 23 maisons et 29 ménages ; *Châtel*, 49 maisons et 50 ménages ; *Les Monts*, 9 maisons et 10 ménages. Viennent ensuite les hameaux : *Fregnières*, avec 36 maisons et 38 ménages ; *Les Plans*, etc., 24 maisons habitées par autant de ménages ; *Fenalet*, 22 maisons et 26 ménages ; *Posses-Dessus*, 28 maisons et 38 ménages ; *Posses-Dessous, Fontannaz*, etc., 23 maisons et 28 ménages.

La population de Bex était de 2298 habitants en 1803 ; elle est de 3552 aujourd'hui. La superficie de son territoire est de 25,000 arpents, dont 305 arp. en vignes, 3147 en prés, 558 en champs et plus de 14,000 en alpages, où plus de 700 vaches pâturent dans les mois d'été. Les bâtiments sont taxés 3,184,000 fr. et les fonds de terre 2,334,000 fr. Dettes hypothécaires, 2,484,000 fr. — Altit., 1279 p.

Au-dessus du village, sur la colline de Chiètres, on voit la Tour de Duin, dernier reste du château de Bex. Il paraît avoir été ruiné au temps de la guerre de Bourgogne.

L'industrie commence à se développer à Bex ; différentes usines ont été construites sur l'Avençon, scieries, moulins, etc.

La gare du chemin de fer est à 20 minutes du bourg. Sur le chemin qui y conduit, on a élevé récemment de beaux bâtiments qui sont autant de pensions pour les étrangers.

Les environs de Bex étaient habités dès les temps les plus anciens ; on y a trouvé des antiquités de l'âge du bronze, sans inhumation : quatre celts, une faucille, deux bracelets, deux épingles et un collier.

*

BIÈRE (*Bieri*, prieuré en 1228), grand village communal du cercle de Ballens, d. d'Aubonne, situé au pied du mont Jura. Il forme une paroisse avec Bérolle, qui est l'annexe.

S'il faut s'en rapporter à la chronique du *Cartulaire de Lausanne*, rédigée en 1228 par Cuno d'Estavayer, prévôt du chapitre de N. D., Bière serait l'un des villages les plus anciens du pays. Cette chronique raconte que saint Prothais, cet évêque des Aventiciens qui avait transporté le siége de l'évêché à Lausanne, s'était rendu (640 à 649) dans le Jura afin d'y faire couper le bois nécessaire à la reconstruction de son église. La mort le surprit dans la montagne,

Digitized by Google

d'où il fut apporté sur une litière de branchages jusque dans la plaine. Là on le mit dans une petite bière *(birula)* et le lieu en prit le nom de Bérolle. De là il fut transporté à Bière, où on lui fit une bière convenable. C'est de là que le village a pris son nom. Le corps du saint fut ensuite porté dans l'église de Basuges, au bord du lac. Mais quand ceux qui l'avaient apporté voulurent ensuite le reprendre pour le conduire à Lausanne, le corps se fit pesant et il fut impossible de le mouvoir. Force fut de l'ensevelir dans cette église, qui a porté dès lors le nom de St-Prothais, aujourd'hui St-Prex. Cette légende soulève bien des difficultés pour être admise par une saine critique. Elle établit pourtant l'antiquité du village de Bière, dont les environs conservent quelques vestiges des temps romains.

Prieuré. Il y avait à Bière un prieuré d'augustins, de l'ordre des pauvres de Mont-Joux ; il était sous la dépendance du Grand-St-Bernard, en Valais. Il desservait l'église de Bière, qui était dédiée à la Vierge. Les seigneurs de Mont-le-Vieux étaient les gardiens du prieuré ; c'est à eux qu'était réservée la punition des délinquants. Pour cette garde, le prieuré devait, chaque année, deux florins d'or, de grand poids, payables au château de Mont.

PRIEURS DE BIÈRE

Girold	1172	Villencus	1290
Guido	1215	Etienne de Burdigny	1321
Guillaume de Bière	1261	Guigonet de Dompierre . . .	1381
Guerric (d'Aubonne ?)	1264	Nicod de Lavigny	1389
Vullielme	1280	Antoine Challet	1458

Les biens du prieuré furent sécularisés après la Réformation. N. Urbain Mestral, coseigneur de Bière, en acheta une grande partie et prit le titre de seigneur de Bière.

Seigneurie. La haute seigneurie de Bière appartenait, pour la plus grande partie, au château de Mont-le-Vieux. Les seigneurs d'Aubonne en avaient une autre part, que les seigneurs de Mont-le-Grand tenaient d'eux, en fief. La famille des nobles de Bière en possédait une troisième partie. Louis de Bière, le plus illustre de sa maison, fut bailli de Vaud (1391) et châtelain d'Yverdon. Sa fille Antonia épousa Jean de Neuchâtel, seigneur de Vaumarcus, avant 1429. C'est là l'origine du fief que la maison de Neuchâtel-Vaumarcus a possédé à Bière. En 1463, Jean, fils de n. et p. Jean de Neuchâtel, seigneur de Vaumarcus, eut une difficulté avec Amédée de Viry, sire de Mont-le-Vieux, au sujet de leurs droits respectifs à Bière. Il fut reconnu que les hommes de Bière devaient suivre la chevauchée de Mont-le-Vieux et étaient astreints aux journées de fortification en ce dernier

Digitized by Google

lieu. Une famille noble, du nom de Mestral, possédait des fiefs à Bière et ses membres prenaient le titre de coseigneurs. Le premier qui nous soit connu est n. François Mestral, en 1430; ensuite Jean Mestral en 1532 et Urbain Mestral en 1540. Ce dernier prend le titre de seigneur de Bière, après avoir acquis une grande partie des biens du prieuré. La seigneurie a passé à la famille Steiguer, de Berne, qui l'a possédée longtemps. En 1580, Jean Steiguer avait acheté les biens de la coseigneurie d'Aubonne, à Bière, dans la discussion des frères Jaques et Claude de Menthon. De la famille Steiguer, elle passa à la famille Zehender, de Berne. Cette dernière vendit la seigneurie, en 1755, à n. Fabrice Burman, natif d'Utrecht, pour 97,000 livres tournois; un domaine à Etoy y était compris. En 1760, Burman revend les seigneuries de Bière et Bérolle à n. Georges-Tobie Thélusson, citoyen de Genève, pour 130,000 livres tournois. En 1784, messire Jaques Necker, baron de Coppet, acquiert de n. Paul-Louis de Thélusson, capitaine de dragons au service du roi, la terre et seigneurie de Bière, avec ses droitures et meubles, la seigneurie de Bérolle et le domaine d'Etoy, pour 160,000 fr., argent de Berne.

Camp de Bière. Dans la plaine de Champagne, la Confédération rassemble, durant les mois de l'été, des détachements de milices des divers cantons, qui viennent y recevoir leur instruction militaire. Autrefois les troupes campaient sous des tentes; on vient d'élever des barraques et des bâtiments divers destinés à loger les soldats et le matériel.

La commune de Bière possède d'immenses propriétés; elle est fort riche et distribue aux bourgeois une partie de ses revenus. On estime les forêts seules à plus de 1800 arpents, qui sont exploités par la population.

La population était de 800 habitants en 1803; elle est de 1192 en 1860. La superficie de son territoire est de 7000 arpents, dont 981 en prés, 1520 en champs, plus de 1000 en estivages. Les bâtiments sont taxés 1,140,000 fr. et les fonds de terre 1,142,000 fr. Dettes hypothécaires, 579,000 fr. — Altitude, 2343 p.

On trouve, non loin de Bière, au fond d'une grotte profonde, une glacière naturelle près de laquelle on dit avoir trouvé une inscription romaine.

*

BIEZ (le), *(villa Bejo)*, nom d'un très ancien village, ruiné dès longtemps, dont l'emplacement se trouvait à l'occident de la Bourdonnette, sur le territoire de Renens. L'an 17 de Rodolphe Ier, roi de Bourgogne (904), Fredarius, du consentement de ses enfants, Adalbraganus, David, Baldemar, donne au chapitre de Lausanne tout ce

Digitized by Google

qu'il possède au village du Biez *(in villa Bejo, in pago lausannense, in fine Runingorum).* Cartulaire de Lausanne.

BIOLEY (château de). Il était situé au-dessus de Begnins et dominait le lit assez profondément encaissé de la Serine. Il appartenait aux sires de Prangins et fut pris, avec les châteaux de Nyon, Prangins et Mont, dans la guerre de 1393 entre le comte de Savoie, le sire de Vaud et la maison de Prangins. Il fut ruiné à cette époque et n'a jamais été rétabli depuis. On en voit encore quelques ruines aujourd'hui, dans une situation pittoresque, d'où la vue s'étend au loin sur le lac et les Alpes. *

BIOLEY-ORJULAZ, village mixte du c. et d. d'Echallens, à 1 l. S. de ce bourg et à 2 ½ l. de Lausanne; il est de la paroisse d'Assens.

La population de Bioley-Orjulaz était de 196 habitants en 1803; elle est de 235 en 1860, parmi lesquels 126 protestants et le reste de catholiques. Son territoire est d'une superficie de 810 arp., dont 190 en prés, 424 en champs, plus de 100 en bois, le reste en pâturages. Les bâtiments sont taxés 260,000 fr., les fonds de terre 220,000 fr. Dettes hypothécaires, 220,000 fr. — Altitude, 2027 p.

Au XIIe siècle, Richard de Montfaucon-Montbéliard avait donné à l'abbaye du lac de Joux l'usage de sa forêt d'Orjulaz *(Oriola)* en faveur de la grange que le couvent possédait à Oulens. *

BIOLEY-MAGNOU ou MAGNOUD (*Biolay,* village paroissial en 1228), petit village du cercle de Mollondins, d. d'Yverdon, à 2 l. S.-E. de cette ville et à 6 l. de Lausanne. Il est de la paroisse de Donneloie.

SEIGNEURIE. Bioley était, au moyen âge, le chef-lieu d'une seigneurie qui se composait des villages de *Bioley, Orsens, Correvon, Oppens* et *Gossens,* qu'elle possédait, en tout ou en partie. Les premiers seigneurs connus portaient le nom de leur terre; ils étaient une branche des sires de St-Martin du Chêne. En 1245, Vullielme de St-Martin, seigneur de Bioley, donne, de son franc-alleu, la terre de Monsez au couvent de Haut-Crêt. En 1243, Pierre de Savoie avait acquis les premiers droits d'hypothèque sur la seigneurie de Bioley, hypothèque qui devait se convertir, bientôt, en directe seigneurie. En 1246, Vullielme de Bioley prête hommage à Pierre. L'année suivante, 1247, il vend à ce prince son château et seigneurie, pour le prix de 80 livres. Pierre inféode, ensuite, le tout à Henri de Bioley, fils de Vullielme. Henri de Bioley avait deux frères: Pierre et Ebal, nommé aussi Iblion. En 1267, Ebal et Henri sont seigneurs de Bioley; ils hypothèquent à Richard et Ulrich, seigneurs de Saint-Martin, leurs terres et seigneurie, pour le prix de 545 livres, somme

Digitized by Google

que ces seigneurs avaient payée aux créanciers d'Ebal et d'Henri. Le comte Pierre de Savoie donna son approbation.

Vers la fin du XIVe siècle, la terre de Bioley avait passé dans la maison des nobles de Gumoëns. En 1404, François de Gumoëns reconnait cette terre, en faveur du comte de Savoie, ès-mains du commissaire Balay. La maison de Gumoëns a gardé cette seigneurie pendant plusieurs générations. Voici les noms des seigneurs de cette famille qui nous sont connus : En 14.., François et Pétremand ; en 1480, Pétremand ; en 14.., Jean et Bernard ; en 1506, François de Gumoëns. Celui-ci était absent du pays au moment de l'invasion bernoise de 1536. Il se trouvait alors dans le castel de M. Dubois, près de Pontarlier, où il était retenu par l'âge et la maladie. Il avait laissé pour garder ses biens, maître Renard, intendant du château. Un trompette bernois fut envoyé à Bioley au mois de janvier pour sommer le château de se rendre à Messeigneurs de Berne. Renard donna de bonnes paroles et dit qu'il aviserait son maître. — Jean-Charles de Gumoëns était seigneur de Bioley à la fin du XVIe siècle ; il eut deux filles, Elisabeth et Marie, qui, restées mineures à la mort de leur père, vendirent la terre à n. Pétremand d'Erlach, pour la somme de 13,500 écus d'or au soleil. Ce dernier laissa deux filles, qui, en 1646, vendirent la seigneurie à Jaques de Haudanger, dit Guy, maréchal de camp des armées du roi, pour la somme de 25,000 écus de 25 baches, monnaie de Berne, et 30 pistoles pour les vins. Guy était d'une famille neuchâteloise appelée aussi Clerc et Haudanger. Elle avait été anoblie en 1595 par Marie de Bourbon, duchesse de Longueville, pour services rendus. Jaques Guy mourut sans enfants, en 1676. Il laissa la seigneurie de Bioley à son oncle, Jean Osterwald. Celui-ci eut pour successeur David Osterwald, dès le commencement du XVIIIe siècle. Ce dernier vendit la terre aux frères Pierre et Benjamin Comte, de Moudon, dont l'un était établi à Québec en Canada, pour 92,400 fr. de Suisse. En 1802, le colonel Blanchenay acquit le château et le domaine de Bioley. Plus tard, ce domaine a été vendu en détail à divers particuliers.

En 1453, l'église de Bioley était estimée à 12 livres de revenu. Le droit de présentation du curé appartenait au prieuré de Lutry. — On ne comptait que 16 feux dans la paroisse.

La population de Bioley était de 152 habitants en 1803 ; elle en compte 283 en 1860. Son territoire est de 1162 arpents, dont 357 en prés, 530 en champs, près de 200 en bois. Les bâtiments sont taxés 314,000 fr. et les fonds de terre 355,000 fr. Dettes hypothécaires, 194,000 fr. — Altitude, 1913 p.

*

BIORDAZ (la), ruisseau qui prend sa source au mont Pèlerin, au-

dessus de Chardonne, coule vers le N. en empruntant le territoire fribourgeois et se jette dans la Broie près de Palésieux. Il est mentionné, en 1134, comme devant servir de limite aux terres accordées au couvent de Haut-Crêt par Gaucher de Blonay et le comte de Gruyères.

*

BIOUX. C'est le nom que portent les hameaux et les nombreuses maisons isolées situées à l'orient du lac, dans la commune de l'Abbaye et qui s'étendent depuis ce village jusqu'au bas du Chenit. La population, resserrée entre le Jura et le lac, a trop peu de terrain à cultiver pour suffire à ses besoins. Elle a dû se livrer à l'industrie et l'on y trouve des horlogers, des lapidaires et des couteliers. Il y a une chapelle, où le pasteur de l'Abbaye officie, qui est à une altitude de 3467 p. Longtemps l'exploitation et le commerce des bois avaient été la seule industrie des habitants. Les filets d'eau qui descendent de la montagne ont été utilisés, au moyen d'étangs, pour faire mouvoir les scies qui transforment le bois en planches, dont il se fait un assez grand commerce.

BLONAY (*Bloniacum* en 1090 et 1108, village paroissial en 1228), grande commune du c. de la Tour, d. de Vevey. Cette commune est formée de divers villages : *Tercier, Cojonnex*, *Tusinge*, *les Chevalleyres*, avec les hameaux de vers chez *Bonjour*, vers chez *Cottier*, vers chez *Cochard* et le *Taux*. C'est le château de Blonay qui a donné son nom à la commune et à la paroisse.

SEIGNEURIE. La seigneurie de Blonay a constamment appartenu à l'ancienne maison de ce nom, une seule interruption exceptée, savoir dès l'an 1752 à 1806, qu'elle a été entre les mains de la famille Graffenried, de Berne. Cette seigneurie s'étendait anciennement, non-seulement sur les villages qui forment aujourd'hui la commune de Blonay, mais encore sur ceux de St-Légier et la Chiésaz. En 1558, on y comptait 133 feux. — La liste et l'histoire des seigneurs de Blonay demanderaient des développements immenses qui ne pourraient être renfermés dans le cadre de ce travail. Nous nous contenterons de donner ici une notice sur l'origine de la maison de Blonay, d'après M. le baron de Gingins.

La famille de Blonay est, certainement, la plus ancienne du Pays de Vaud. Elle remonte à *Vaucher* de Blonay, à qui Lambert de Grandson, évêque de Lausanne, son oncle, donna, en précaire, la terre de Corsier et une partie de Vevey, vers la fin du XIe siècle. Le plus ancien titre original qui fasse mention du nom de Blonay, comme nom de famille, est la charte de liberté en faveur de l'abbaye d'Abondance, datée de l'an 1108. On la trouve dans les preuves de *Guichenon*. Amédée de Blonay *(de Bloniaco)* y figure en première ligne,

Digitized by Google

avec Girard d'Alinge. Ces deux personnages sont qualifiés seigneurs principaux de la province du Chablais *(principes laicorum provinciæ)*. Cette qualification indique clairement que c'est en Chablais, sur le côté méridional du Léman, qu'il faut chercher le berceau de la maison de Blonay.

Vaucher de Blonay, neveu de Lambert de Grandson, par sa mère, était fils d'Amédée Ier de Blonay, comme le constate un titre de l'an 1095, du couvent de Romainmôtier. Un autre titre, du même monastère, de l'an 1090, établit que Vaucher avait un frère nommé aussi Amédée. Le nom de Blonay ne figure pas dans ces actes, il est vrai, l'usage des noms de famille n'étant pas encore généralement usité dans nos pays.

Le titre de principaux seigneurs laïques de la province, donné aux Blonay en 1108, s'applique à la province du Chablais, où ils possédaient, déjà à cette date, des fiefs patrimoniaux qui s'étendaient des rives du Léman jusque dans la vallée d'Abondance. Sur la rive vaudoise ils ne possédaient encore que les fiefs donnés par l'évêque Lambert.

Amédée II de Blonay succéda à son frère Vaucher, qui paraît n'avoir pas laissé de postérité masculine. Amédée eut un fils, nommé aussi Vaucher, avec lequel il contribua, en 1134, à la fondation de l'abbaye de Haut-Crêt.

Amédée Ier avait été revêtu de la charge importante d'avoué de l'abbaye de St-Maurice, ainsi qu'on le voit par la charte de fondation de l'abbaye d'Abondance, de l'an 1080. Les termes de cette charte montrent qu'il était assez puissant pour s'emparer de cette avouerie, qui avait toujours été exercée par les plus grands seigneurs du pays. *Amedeus qui advocatiam ecclesiæ Agaunensis vindicavit sibi.* Il paraît qu'Amédée avait des droits réels à cette avouerie, qui ne semble pas lui avoir été disputée. Ces droits provenaient très probablement de succession paternelle. Or, une charte de 1068 établit qu'elle appartenait alors à un grand seigneur du Chablais, nommé Otton. Dans cette charte, Burchard, abbé de Saint-Maurice, inféode à la famille d'Otton, avoué du monastère, la terre d'Attalens, et reçoit, en échange, le domaine d'Antagne, qui appartenait à ce dernier. L'inféodation est stipulée en faveur d'Eldegarde, femme d'Otton, et de l'un de ses fils, nommé Vaucher, et, à leur défaut, en faveur des autres fils d'Eldegarde. Ces derniers ne sont pas désignés par leurs noms dans l'acte, mais on a tout lieu de penser que l'un des fils d'Otton fut Amédée Ier, qui est avoué de St-Maurice en 1080, comme successeur de son père Otton. Quand à Vaucher, nommé dans l'acte, il est la tige probable des sires d'Oron, qui tinrent la terre d'Attalens et une partie de celle d'Oron en fief de St-Maurice. Toutes les

circonstances semblent se réunir pour démontrer l'origine commune des maisons d'Oron et de Blonay. Quant à l'extraction de l'avoué Otton, père probable d'Amédée I[er], M. Louis de Charrière estime qu'il faut la chercher dans la maison de Faucigny. Otton était l'un des fils d'Aymerard II, seigneur de Faucigny, comme cela paraît résulter d'une charte de 1083, où Guy de Faucigny, évêque de Genève, rappelle son aïeul Aymerard, son père Louis et son oncle Otton. Ce qui donne une grande autorité à cette opinion, c'est une charte de l'an 1146, dans laquelle Aymon, seigneur de Faucigny, apprenant que n. Aymon, seigneur de Blonay, son parent et ami *(consanguineus noster et amicus)*, veut élever un château dans le territoire de Saint-Paul, entre la Dranse et Brest, lui donne en alleu franc et libre, le lieu qu'il a choisi, afin qu'il le possède à perpétuité, lui et ses héritiers. Le mot *consanguineus*, qui ne s'applique qu'aux parents de sang, nous paraît trancher la question. La famille de Blonay descend de la maison souveraine de Faucigny.

Amédée II de Blonay, avoué de St-Maurice en 1142, mourut bientôt après laissant deux fils : 1° Vaucher ou Gauthier, l'aîné, qui figure avec son père dans la fondation de Haut-Crêt, en 1134 ; — 2° Willelme, qui fut chanoine et doyen du chapitre de Lausanne.

Vaucher II hérita, de son père, l'avouerie de St-Maurice et la garde du château de Chillon, que le comte de Savoie lui avait probablement engagée, en partant pour la croisade. Vaucher II paraît aussi avoir fait le pèlerinage de Jérusalem vers l'an 1165. Il était de retour en 1168, puisqu'il engage, à cette date, des dîmes à Chexbres à l'abbaye de Joux.

En ce temps, le château de Blonay n'existait point encore, puisque tous les actes émanés des sires de ce nom sont datés de Chillon, de Vevey, de Corsier et de Chexbres. La date certaine de la construction du château de Blonay est celle de l'an 1175. Un document de l'abbaye d'Hauterive porte qu'en cette année 1175, furent édifiés les châteaux de Blonay et de Fruence (Châtel-St-Denis). Ce château a ainsi pris le nom de la famille qui le possédait. Ce fait, quoique rare, n'est pas le seul dans le pays.

A l'avènement des Zæhringen au rectorat de Bourgogne, la maison de Blonay fut presque la seule du pays romand qui accepta volontairement le nouveau pouvoir. Les autres grands seigneurs préféraient relever directement de l'empire, qui n'exerçait guère sur eux qu'un pouvoir nominal. Ils luttèrent vivement contre le recteur. Dans la guerre qui eut lieu à ce sujet, le château de Blonay eut à soutenir un siége. Un chevalier allemand du nom de *Tiezblata* mourut pendant ce siége et donna à l'église de Lausanne un lunage à Wigerswil, dans l'évêché de Constance.

Digitized by Google

Vaucher II de Blonay laissa deux fils : Pierre et Willelme.

Pierre était seigneur de Blonay en 1175. C'est lui qui fit bâtir le château de Blonay qui, aujourd'hui encore, sert de résidence à ses descendants. Il n'eut qu'un fils, nommé Vaucher comme son grand-père. Celui-ci prit la croix, et, comme il avait besoin d'argent pour passer en Palestine, il engagea à Guillaume d'Ecublens, évêque de Lausanne, pour 190 livres, la quatrième partie de Vevey. Il mourut en Palestine, sans laisser de postérité connue.

Willelme II fut seigneur de Blonay, après la mort de son frère Pierre. Il avait épousé Belon, sœur d'Aymon, chevalier, de St-Paul. Il mourut vers l'an 1209, laissant quatre fils, dont deux furent hommes d'église : Jean et Willelme, Henri, seigneur de Montigny, et Aymon, qui suit.

Aymon, seigneur de Blonay, dans le Chablais vaudois, hérita de son frère Henri, mort sans laisser de lignée, la terre de Montigny, près de Maxilly, sur la rive orientale du lac. Il hérita aussi de son oncle maternel, Aymon de St-Paul, la terre de ce nom, au-dessus d'Evian. En 1216, avec la permission de son suzerain, Aymon de Faucigny, il bâtit le château de St-Paul. Après la mort de Vaucher II, en Palestine, Aymon hérita les terres de Corsier et de Blonay sur Vevey, ce qui le mit en possession de tous les domaines de sa famille, sur les deux rives du Léman. (Voyez, pour plus de détails, la *Note sur l'origine de la maison de Blonay*, par M. le baron de Gingins, au tome XX des *Mémoires* de la Société d'histoire romande.)

La famille de Blonay est depuis longtemps divisée en deux branches : l'une, restée catholique, réside encore dans l'ancienne seigneurie de Maxilly, près d'Evian ; l'autre, vaudoise et réformée, réside au château de Blonay.

Armes. De sable, au lion d'or, armé et lampassé de gueules ; l'écu semé de croisettes recroisetées d'argent.

Attribut. Antiquité.

La famille de Blonay a possédé de nombreux fiefs sur les deux rives du lac et encore ailleurs. Dans le Pays de Vaud seulement, elle a tenu en ses mains, en divers temps : Blonay, Corsier, le Châtelard, Vevey, Bex, Noville, Carouge, Bourjod. Cette maison a fourni deux baillis du Chablais et trois baillis de Vaud.

N. Jean de Blonay était en 1536 seigneur de Blonay. Lorsque l'armée bernoise assiégeait Yverdon, il envoya son fils François prêter hommage à Messieurs de Berne pour ses seigneuries de Blonay, Carouge et Mézières ; c'était au mois de février.

L'église de Blonay dépendait du prieuré de St-Sulpice. En 1453, on estimait les revenus de la cure à 20 livres. Il y avait 120 feux dans la paroisse. Le prieuré de St-Sulpice ayant été donné à la ville de

Digitized by Google

Lausanne, après la Réformation, cette ville fut chargée des obligations du prieuré envers l'église de Blonay; elle devait contribuer à son entretien pour deux tiers et le bailli de Chillon pour l'autre tiers.

La population de la commune de Blonay était de 821 habitants en 1803; elle n'en compte plus que 776 en 1860. Son territoire est de 1010 arpents, dont 266 en vignes, 1513 en prés, 132 en champs. Les bâtiments sont taxés 816,000 fr. et les fonds de terre 1,412,000 francs. Dettes hypothécaires, 766,000 fr. — Le château est à 840 p. au-dessus du niveau du Léman. Cet édifice, qui date du XIIe siècle, est assez bien conservé et mérite d'être visité par les curieux. Le romancier Cooper l'a décrit dans son voyage en Suisse avec beaucoup de soin; son esprit avait été vivement frappé de l'aspect du vieux manoir, ainsi que du magnifique paysage qui l'entoure. Les habitants de la commune de Blonay s'occupent essentiellement de la culture de la vigne. Le territoire est fertile.

*

BOCHAT, château situé au-dessus de Paudex, avec tourelles, au milieu d'un riche vignoble. Il est à 48 minutes de Lausanne. C'était autrefois un fief possédé par la famille de Loys. C'est de ce château que le professeur Loys de Bochat a tiré son nom. Ce savant est fort connu dans le monde lettré par ses recherches sur l'histoire ancienne de la Suisse. — Avant la Réformation, le prieuré de Lutry possédait de nombreuses vignes dans le territoire de Bochat. C'est probablement à la suite de la vente des propriétés ecclésiastiques que s'est formée la seigneurie de Bochat. En 1706, elle était possédée par n. Isaac Loys, qui l'assujettit à fief en cette année. En 1760, cette terre fut taxée 39,000 florins de 4 baches. Cette taxe sert à montrer la hausse immense du prix des vignes dans l'espace d'un siècle.

*

BODEMOS, hameau de la commune de Rougemont, au Pays-d'Enhaut.

*

BOFFLENS (*Bofflinges* en 1011), ancien village communal, du cercle et de la paroisse de Romainmôtier. Il dépendait du monastère de Romainmôtier, qui le possédait dès le Xe siècle. En 1004, Odilon, abbé de Cluny, donne à Enguizon des terres à Bofflens. Il paraît pourtant qu'à cette date le monastère ne possédait qu'une partie du village qui, comme Agiez et Arnex, faisait partie du domaine royal d'Orbe. Le roi Rodolphe donne, en 1011, six manoirs dans ce village au même monastère. Dès cette date, Bofflens paraît avoir appartenu tout entier à la terre de Romainmôtier.

En 1529, on comptait 12 feux à Bofflens.

Non loin de ce village, dans le lieu appelé le Crêt de Riondan, on

Digitized by Google

a trouvé des tombes avec des squelettes, entourés d'ossements d'hommes et de chevaux, avec des armes, des coutelas, qui indiquent que ce lieu a été le théâtre d'une bataille. Une agraffe porte des hommes et des griffons en adoration devant une croix.

Ce village, situé sur la route d'Orbe à la Vallée de Joux par Romainmôtier, est à une lieue de chacune de ces villes.

A la fin du dernier siècle, Bofflens avait subi de graves désastres à la suite de cautionnements imprudents. En 1803, la population ne comptait que 178 habitants; elle est de 317 en 1860. Le territoire est d'une superficie totale de 1130 arpents en champs, prés et bois. Le sol est fertile et assez bien cultivé depuis que les habitants sont parvenus à une certaine aisance. Les bâtiments sont taxés 167,000 fr. et les fonds de terre 242,000 fr. Dettes hypothécaires, 313,000 fr.— Altitude, 1947 p.

*

BOGIS (*Bugeium* en 1166), village du cercle de Coppet, qui, avec Bossey, forme une seule commune. Il est à 2 l. O. de Nyon.

Ce village était autrefois une grange de l'abbaye de Bonmont, à qui elle avait été donnée par Etienne de Gingins. En 1269, les habitants de Bogis étaient sous la garde de Simon de Joinville, sire de Gex; ils devaient lui payer une coupe de froment pour leur personne et rien pour leur abergement. Cette protection ou avouerie amena des différends, surtout en 1384, entre Louis de Joinville, sire de Gex, et les religieux de Bonmont.

Après la Réformation, Bogis fit partie de la terre et seigneurie de Bossey (voyez ce nom).

Le sol est marécageux et l'eau de la Versoie, qu'on boit à Bogis, passe pour donner la fièvre.

La population de Bogis-Bossey était de 85 habitants en 1803; elle est de 95 en 1860. Le territoire n'est pas considérable; 13 poses de vignes, 187 de prés, 202 de champs et 151 de bois; total, 567 poses vaudoises. Les bâtiments sont taxés 140,000 fr. et les fonds de terre 162,000 fr. Dettes hypothécaires, 415,000 fr. — Altit., 1568 p.

*

BOIRON (le), ruisseau qui prend sa source au pied de la Dôle, traverse le village de Crassier qu'il divise en deux parties, l'une française et l'autre vaudoise, puis va se jeter dans le lac, près de Bois-Bogis, à l'O. de Nyon.

*

BOIRON (le). On donne aussi ce nom à un ruisseau qui prend sa source au-dessus de Yens et se jette dans le Léman, entre St-Prex et Morges. On a transporté sur le pont du Boiron, par lequel passe la route de Morges à Genève, une colonne milliaire trouvée dans le voisinage et érigée, vers l'an 213, en l'honneur de Marc-Aurèle Cara-

Digitized by Google

calla qui avait fait réparer les routes et les chemins qui tombaient en ruines.

*

BOIS-BOGIS. Nom donné à un groupe de maisons à 15 minutes à l'O. de Nyon. Elles sont appelées ainsi à cause d'un petit bois situé sur la rive droite du Boiron. Une école d'agriculture y a été établie pendant quelques années ; elle a pris fin aujourd'hui.

*

BOIS DES LYS. Château près de Crassier qui appartient à la famille de Loriol. (Voyez l'article *Crassier.*)

*

BOIS DE TOUR. Forêt près de Baulmes dans laquelle on croit reconnaître les ruines d'un ancien château.

*

BOIS DE VAUD. Belle maison de campagne, près du pont de la Maladière, à Vidy, à 40 minutes O. de Lausanne, sur la route qui mène à Genève. — C'est sur l'emplacement de cette campagne et aux environs qu'existait l'ancienne ville de Lausonium. Chaque année on y découvre des restes d'antiquités romaines. En 1804 on y trouva des amphores et un grand nombre de médailles de bronze, depuis les temps d'Auguste jusqu'à Constantin. Une médaille de Claude présentait au revers l'effigie du jeune Néron.

*

BONMONT *(Bonus mons)*. Ancienne abbaye de l'ordre de Citeaux, maintenant maison particulière, située à 2 lieues N.-O. de Nyon, au pied de la Dôle et du mont Jura.

FONDATION. Cet abbaye doit sa fondation au réveil religieux provoqué dans la Transjurane par l'apostolat de saint Bernard, abbé de Clairvaux, au commencement du XIIe siècle (1115-1153). On peut même inférer d'une lettre de saint Bernard à Ardutius, évêque de Genève, où il lui recommande ses pauvres frères du couvent de Bonmont, qu'il était intervenu d'une manière directe dans l'érection du monastère.

Les savants ont été longtemps dans l'erreur sur les vrais fondateurs de Bonmont. Les auteurs des *Annales de Citeaux*, Guichenon Ruchat, Besson, Baulacre, qui paraissent s'être copiés les uns les autres, attribuent unanimément la fondation de Bonmont à un comte de Genevois, en lui assignant, pourtant, des dates un peu différentes. Voici, à ce sujet, l'opinion de M. le baron de Gingins, étayée sur des documents irrécusables.

La fondation de Bonmont ne peut être attribuée à un comte de Genevois puisqu'aucun titre connu jusqu'ici ne la leur attribue. L'honneur de cette fondation revient tout entier à la maison des sires de Divonne.

Vers 1120, le chef de cette illustre maison venait de mourir, lais-

sant son épouse Helvide avec deux fils, Gaucher et Etienne. Ces trois personnes, selon les idées du temps, voulurent ériger dans leur terre un monastère, témoignage de leur piété et de leur vénération pour la mémoire du chef qu'elles avaient perdu. Dans ce dessein, Gaucher et Etienne de Divonne appelèrent à leur aide une colonie de moines de Clairvaux, conduits par Moïse, l'un des compagnons de saint Bernard. Le monastère fut placé sous la protection de la Vierge; il reçut le nom de Bonmont et Moïse en fut le premier abbé.

Le territoire sur lequel s'éleva le nouveau monastère s'appelait le territoire de Pellens; ce territoire comprenait tout le versant oriental de la montagne de la Dôle jusques aux sources de la Valserine, sur le revers occidental du Jura. Ce territoire tout entier fut donné à Bonmont par la famille de Divonne. Cette donation eut lieu dès l'année 1123; elle fut confirmée par le pape Alexandre III en l'an 1164, et plus tard par Ardutius, évêque de Genève. Aucun de ces documents ne mentionne un comte de Genevois parmi les fondateurs ou même les bienfaiteurs du couvent.

Après avoir fondé le monastère et l'avoir doté de terres et de colons, Gaucher et Etienne de Divonne procédèrent au partage de leurs domaines. L'aîné, Gaucher, eut pour sa part la terre de Divonne, l'une des plus considérables du pays de Gex. Etienne, le puîné, eut en partage la terre de Gingins, dont il prit le nom. Cette terre comprenait les villages de Gingins, Grens, Avenex en partie, Signy, Arnex, Borex, Trelex et Givrins. Etienne, selon M. le baron de Gingins, doit être considéré comme la tige de l'illustre maison de Gingins.

De nouveaux bienfaiteurs ne tardèrent pas à se joindre aux premiers fondateurs et vinrent, successivement, augmenter les biens de Bonmont. L'abbaye de St-Claude se dépouilla en faveur de ce monastère de ses droits sur les montagnes du Jura sis entre les possessions du couvent d'Oujon et celles de l'abbaye de Joux. Humbert, évêque de Genève, lui donna l'église et la grange de Chéserex. Les seigneurs de Joinville, de Mont, de Prangins, d'Aubonne, ainsi que leurs feudataires, lui firent aussi des dons considérables, ensorte que les domaines de Bonmont formèrent bientôt un tout assez compacte au pied du mont Jura.

L'avouerie du monastère appartint, dès l'abord, à la maison de Divonne. Le chef de cette maison, Gaucher, le principal fondateur, privé d'héritiers mâles, prit lui-même l'habit de moine et se retira dans le couvent de Bonmont en lui faisant de nouveaux dons. Gaucher de Divonne laissait deux filles, Bonnette et Mabilie. La première, l'aînée, fut mariée à Dalmace de Rovéréaz, d'une famille ancienne du Chablais où elle avait fondé l'abbaye d'Aulps. — Dalmace devint

Digitized by Google

le chef de la seconde maison de Divonne qui, à son tour, se fondit, par les femmes, dans la maison des sires de Gex, et de ceux-ci dans la maison de Joinville.

Dalmace de Divonne, qui regrettait peut-être les largesses excessives de son beau-père à Bonmont, ne tarda pas à avoir de graves démêlés avec le monastère à l'occasion du village de Pellens. Les moines se montrèrent d'une grande violence ; ils chassèrent tous les ressortissants de la seigneurie de Divonne, du village de Pellens, ils ruinèrent le village et les habitants furent forcés d'aller plus loin fonder le village de La Rippe.

Amédée d'Hauterive, évêque de Lausanne, jouissait d'un grand crédit dans toute la contrée. Il intervint entre les parties afin de rétablir la paix. Un accommodement s'ensuivit par lequel Dalmace renonça à l'avouerie de Bonmont, tandis que l'abbaye, de son côté, s'engagea à ne plus recevoir dans ses terres des ressortissants de la seigneurie de Divonne sans le consentement de leur seigneur. Cet accord fut ratifié par Gaucher de Divonne qui vivait encore à Bonmont, sous l'habit de moine, et par Etienne de Gingins. Cependant cette indépendance que venait d'acquérir le couvent, en n'ayant plus d'avoué, ne tarda pas à lui être à charge au milieu des seigneurs laïques qui l'entouraient et dont aucun n'avait l'obligation de le protéger. Cela explique comment, en 1269, Bonmont choisit un nouvel avoué en la personne de Simon de Joinville, sire de Gex. Celui-ci eut la haute juridiction et le droit de glaive sur les sujets de Bonmont qui payaient à l'avoué une coupe d'avoine par feu.

Dès le XIV[e] siècle l'abbaye de Bonmont avait acquis, par des donations diverses, des possessions au pied du Jura qui en avaient fait l'un des monastères les plus riches du pays. Il possédait, en tout, les villages de *Clarens*, *Chéserex*, *La Rippe*, *le Vaud*, *Vollattar* et *Bogis*, avec des cens et dîmes dans plusieurs des villages environnants, Gingins, Crassier, etc., ainsi qu'au pays de Gex.

L'abbaye a compté quelquefois près de vingt conventuels. Les granges du couvent étaient les suivantes : celles de Molansson (*Mons Latianus*), Outard (*Altar*), Bougel, Montgilland et Chéserex. Elle avait droit de présentation du curé aux églises de Vich, Grens, Crassier et Colombier sur Morges.

Le couvent subsista ainsi avec des vicissitudes diverses jusqu'à la conquête bernoise, en 1536. A la Réformation, le gouvernement bernois s'empara de tous les biens de Bonmont. Il en abergea une partie et garda le reste pour servir de dotation à un hôpital en faveur des pauvres du pays. Ces biens étaient régis par un gouverneur tiré du Grand Conseil de Berne, mais qui n'avait aucune juridiction. Le revenu de l'hôpital de Bonmont fut converti en prébendes distribuées

Digitized by Google

à un certain nombre de pauvres, en 1649. Plus tard, par acte de l'an 1711, les biens de Bonmont furent érigés en bailliage; on y ajouta Gingins, Trélex, La Rippe et Chéserex. Les baillis s'y succédaient de six ans en six ans jusqu'à la révolution de 1798.

En 1628 les biens qui restaient de l'ancienne abbaye de Bonmont comprenaient des vignes, des prés, des forêts, des champs et des chalets; en voici les principaux articles :

1° La maison de Bonmont, entourée de murs; le clos est de sept poses;

2° Le mas de montagnes appelé le Bauloz;

3° Le mas de montagnes appelé la Dolaz, contenant environ mille poses, avec chalet;

4° A Crassier, une grange pour recevoir la dîme du village;

5° Vignes: 40 poses à Baugel avec une maison, 7 poses à Gland, 4 poses à Grens.

Aujourd'hui Bonmont est une propriété particulière qui appartient à la famille Sautter, de Genève. L'église est devenue une cave. Le portail, d'une belle architecture, existe encore; il est assez bien conservé.

ABBÉS DE BONMONT

Moyse	1123-54
Jean	1160-96
Gautier	1197-1207
Rodolphe	1208-12
G.	1214
M.	1216-18
Guillaume ou Willerme	1225-28
Michel	1234-44
Jean	1244-52
Girard	1257
Humbert de Gingins	1260-68
Conon. Il fut déposé par le chapitre de Citeaux pour avoir vendu deux granges sans l'autorisation du supérieur de l'ordre.	1269-81
Jaques	1282-84
Etienne de Divonne	1293-1322
Nicolas (?)	1305
Michel	1324-27
Pierre, de Monts	1329-33
Nicolas	1333-39
Simond, de Brétigny	1340-48
Rodolphe de Blonay	1349-53
Jean de Pugnier	1355-59
Henri de Rougemont, de Nyon	1364
Jean de Gimel	1365-69
Girard Rosset, de Nyon	1371-76
Aymon des Vaux, de Nyon	1377-87
Etienne II de Gingins, de Divonne	1390-1425
Jaques Guibert, de Gingins	1427-36
Etienne	1436
Jean du Bourg, de Céligny	1451-70
Amédée	1480-83
Aymon de Gingins. Il fut le dernier abbé et mourut en 1536, à l'âge de 72 ans, après la sécularisation de son monastère.	1483-1536

Transformations du bailliage de Bonmont. En 1594 le gouvernement bernois, en établissant un gouverneur à Bonmont, avait subordonné celui-ci au bailli de Nyon pour le civil, le criminel et le militaire. En 1649, 1er octobre, il intervint un règlement pour les

prébendes accordées aux pauvres qui avaient trouvé un asile dans l'ancienne abbaye. Ce règlement est assez curieux pour mériter d'être transcrit ici dans ses principales dispositions. — Les prébendes sont fixées au nombre de douze. Pour les repas à donner aux prébendiers, le cuisinier recevra, chaque année, 6 coupes de froment, 6 coupes de pois, 6 coupes d'orge et 8 coupes d'avoine, 5 quintaux de beurre, 3 quintaux de sel. Chaque prébendier aura, en outre, 6 livres de lard par semaine (fait 312 livres par an) ; de la viande trois fois la semaine, et chaque fois une livre, fait 1872 livres par an. Pain : chaque prébendier recevra une miche de pur froment par jour (dépense annuelle, 122 coupes). Fromage : à chaque prébendier une livre par semaine (fait 624 livres par an). Vin : on augmentera de moitié la ration de chacun, savoir à 1 1/2 pot par semaine (fait 936 pots par an). Habits : chaque homme ou femme sera habillé une fois tous les deux ans ; il aura un habit d'été et un d'hiver, une chemise et une paire de bas. Chaque année on réparera les habits une fois. Chacun aura deux paires de souliers par an, ce qui fera une dépense de 35 florins par tête, en tout 420 florins. On donnera du suif ou de l'huile pour l'éclairage aux prébendiers.

AUMÔNES. Outre les prébendes, on fixe le nombre des pauvres recevant l'aumône. Ce nombre est porté à 150 hommes ou enfants qui reçoivent chacun deux miches de pain par semaine. Un rôle de ces pauvres sera établi chaque année par le gouverneur, le pasteur et quelques membres du consistoire. Aux pauvres passants on donnera une miche de pain.

TRAITEMENT DU BAILLI. Il est fixé à 400 florins en argent, 50 sacs de froment, 50 sacs d'avoine et 100 florins pour sa femme. Il jouira du domaine particulier du couvent, à charge de fournir le bois à la maison, le vin aux prébendiers et aux domestiques du château. Il fournira, en outre, le beurre, le lard, les légumes, etc., nécessaires à l'entretien des prébendiers, ainsi que le porc gras, le fromage gras et un petit tonneau de vin cuit, dus, chaque année, au trésorier du Pays romand. Les 34 poses de vignes étaient estimées rapporter 20 tonneaux de vin par an. Le domaine se composait de 105 poses de prés, 72 poses de champs, deux montagnes pour les vaches du couvent, les dimes de chanvre de La Rippe, Bougy, Le Vaud, Burtigny, Crassier, Chéserex, Marchissy, Chavannes, Crans, Longirod.

Enfin, un règlement du 8 mai 1711 qui devenait exécutoire au premier changement du bailli, vint soustraire le bailli de Bonmont à la dépendance de celui de Nyon pour le civil, le militaire, etc. Les deux furent mis sur le même pied et demeurèrent ainsi jusqu'à la révolution de 1798.

La ville de Lausanne possède aujourd'hui le domaine de vignes

Digitized by Google

qu'on appelle l'Abbaye de Mont et qui procède du couvent de Bonmont. Il contient plus de 20 arpents; c'est là une partie du clos de Bougel mentionné dans tant d'actes du moyen âge.

*

BONNET (St-), nom d'un groupe de maisons dans la commune de Bursinel, à 20 minutes O. de Rolle. C'était autrefois un petit fief qui, en 1276, appartenait aux enfants de défunt Thomas de St-Bonnet, donzel. Au XVIII[e] siècle, ce fief était entre les mains de la famille de Watteville.

*

BONPORT (moulin de). Ce moulin est fort curieux; il est situé sur le lac Brenet, à la Vallée de Joux, au pied d'une paroi de rochers. L'on a creusé le sol, au bord du lac, dans un lieu où les couches du roc sont perpendiculaires et laissent pénétrer dans leurs interstices les eaux du lac, qui s'y engouffrent avec violence. Elles forment un courant rapide qui fait mouvoir les artifices.

En 1517, Claude d'Estavayer, abbé du Lac, abergea à Jean et Jaques Rochat, à perpétuité, l'eau courante de l'*Embouchaz,* pour y construire des moulins, forges, martinets, etc.

Les scies de Bonport travaillent avec une incroyable rapidité et les unes au-dessus des autres. Le cours de l'eau est réglé au moyen d'une écluse. Cette eau, après avoir été absorbée par l'entonnoir, reparaît à 45 minutes plus loin, où elle forme la belle source de l'Orbe.

*

BONVILLARS (*Binvilar,* village paroissial en 1228, *Binvilar* en 1100 et *Bonus vilar* en 1124), ancien village du c. de Concise, d. de Grandson, à 1 l. N.-E. de cette ville et à 7 l. N. de Lausanne. Il fait partie de la paroisse de St-Maurice.

Ce village est fort ancien; la localité qu'il occupe était déjà habitée dans les temps romains, ainsi que le témoignent des briques romaines, des fondations antiques, un parquet en grosses briques entouré d'arabesques, etc. La localité où l'on trouve le plus de débris antiques est voisine du chemin de l'Etraz. Les charbons nombreux que l'on rencontre en fouillant la terre indiquent que les habitations anciennes ont été détruites par le feu.

Seigneurie. Bonvillars était enclavé dans la grande seigneurie de Grandson. Il y avait là, dès le commencement du XII[e] siècle, une famille noble qui portait le nom de Bonvillars et possédait les droits de métralie et de vidomnat dans ce village, avec basse juridiction. Le premier membre de cette famille qui nous soit connu est Hugues de Binvillar, chevalier, qui vivait vers l'an 1100.

La seigneurie portait le nom de *Cour de Bonvillars* dans le dernier siècle. Elle était encore en 1583 entre les mains de n. François



de Bonvillars. Le 25 juin 1595, François Bourgeois acquit la seigneurie, avec la maison seigneuriale, les vignes et les champs. Elle fut revendue le 27 septembre 1675 à vertueux et prudent François Fatio, bourgeois de Genève, avec la montagne du Grand-Beauregard, pour le prix de 13,000 écus de 25 baches, avec 100 pistoles pour les meubles et le bétail.

Le général de Meuron acheta le fief de Bonvillars vers la fin du siècle dernier, avec le Grand-Beauregard, de Jaques Fatio, conseiller de la République de Genève. Les descendants du général ont vendu le domaine en 1839.

Curiosité. A 250 pas environ de l'ancienne maison seigneuriale, on voit encore une grande pierre granitique dressée, dont l'érection est attribuée aux Suisses après leur victoire de Grandson. Quelques personnes veulent y voir une pierre druidique, mais, dans la même contrée, près de Corcelles, on voit trois autres pierres de même nature et dressées, qui portent des empreintes d'exploitation faites avec des outils que les druides n'ont pas dû connaître.

Dans les vignes de Bonvillars, on a trouvé de petits boulets en fer qui témoignent que, là aussi, il y a eu un engagement entre les Bourguignons et les Suisses, lorsque ceux-ci s'avançaient sur Grandson, après avoir mis en déroute l'avant-garde des premiers, près du bois de la Lance.

En 1453, l'église était riche; elle était estimée à 26 livres de revenu.

En 1536, le gouvernement de Berne fit publier son mandement de réformation à Bonvillars le 17 août. Ce ne fut que longtemps après, le 28 mai 1564, que la messe y fut entièrement abolie.

La population était de 376 habitants en 1803; elle est de 502 en 1860. La superficie du territoire est de 2038 arpents, dont 121 en vignes, 328 en prés, 516 en champs et plus de 500 en bois. Les bâtiments sont taxés 533,000 fr. et les fonds de terre 622,000 fr. Dettes hypothécaires, 369,000 fr. — Altitude, 1600 p. — Les vins rouges de Bonvillars sont estimés. La population se livre essentiellement à l'agriculture et à la culture de la vigne; elle jouit d'une grande aisance. On trouve de nombreuses pétrifications au pied de la montagne du Thévenon, qui domine Bonvillars.

BORNU (hospitale de *Bornu* en 1228, *Bornul* en 1149); c'est le nom d'un beau moulin, entre La Sarraz et Pompaples, dont les artifices sont mus par l'eau du Nozon. On dit dans la contrée que ce lieu est au milieu du monde, parce que là les eaux du Nozon se divisent en deux branches; l'une se dirige sur La Sarraz et va joindre la Venoge au-dessous de cette ville, puis se rend avec elle dans la Médi-

Digitized by Google

terranée ; l'autre passe à Orny, va se jeter dans le lac de Neuchâtel et de là dans l'Océan avec le Rhin. Ce moulin est bâti sur l'emplacement occupé autrefois par un prieuré appartenant au couvent du Grand-St-Bernard et sécularisé à la Réformation.

Au XIIIe siècle, Willelme, chevancier de Vufflens-Châtel, fait une donation en faveur des luminaires de St-Nicolas, dans l'hôpital de Bornu.

*

BORREX ou Borex *(Borray)*, petit village communal du cercle de Gingins, district de Nyon, de la paroisse de Crassier.

La population était de 100 habitants en 1803 ; elle est de 134 h. aujourd'hui. La superficie de son territoire est d'environ 500 arp., dont 16 en vignes ; le reste en prés et champs. Les bâtiments sont taxés 146,000 fr. et les fonds de terre 265,000 fr. Dettes hypothécaires, 168,000 fr. — Altitude, 1,600 p. — Borray comptait 14 feux en 1429.

*

BOSCÉAZ, maison de campagne près d'Orbe, sur la route qui conduit à Yverdon. Elle est bâtie sur l'emplacement de la ville romaine *Urba*, qui s'étendait sur le coteau de Boscéaz et du côté de Valeyres. La ville d'Orbe actuelle est une ville du moyen âge dont aucune partie ne remonte aux temps romains. On trouve encore tous les jours, en fouillant la terre à Boscéaz, des vestiges de constructions romaines, des pavés à la mosaïque, des fragments de marbre sculptés, des médailles et monnaies, en or, argent et bronze. M. Carrard, ancien syndic d'Orbe, possédait 43 médailles trouvées dans cette localité. La voie romaine passait près du pont de bois actuel, arrivait au pied du coteau de Boscéaz, d'où elle montait à *Urba*. Au XIVe siècle, il y avait un village en ce lieu. Le prieuré de Baulmes y avait la dîme. — Le vin rouge Salvagnin qui croît sur le coteau de Boscéaz est estimé. — On y voit un beau pavé à la mosaïque, récemment découvert.

*

BOSSEY, hameau du cercle de Coppet, qui forme une commune avec le village de Bogis. On y voit un joli château moderne, orné de belles avenues ; il est à 2 l. O. de Nyon.

(1125-1135). Humbert, évêque de Genève, donna la terre de Bossey au couvent de Bonmont, qui la posséda jusqu'à la Réformation. En 1542, cette terre, avec le village de Bogis, fut vendue par les commissaires bernois et érigée en fief, avec juridiction et cour de justice.

Seigneurs. La terre de Bossey fut acquise des commissaires bernois en 1542, par n. Antoine Saunier. Il ne la garda pas longtemps. En 1598, elle avait passé dans les mains des filles de n. Léger

Digitized by Google

Dufour. En 1639, elle appartenait au sieur Forcault, qui la céda à n. Jean Turretin. Elle était taxée à 36,000 flor. En 1671, François et Bénédict Turretin sont admodiataires de cette terre pour leur oncle Jean Turretin. En 1712, le syndic Turretin est seigneur de Bossey; c'est lui qui, probablement, en a bâti le château. Il vendit ensuite cette terre à M. de Monthaul. En 1771, M. Perrinet des Franches était seigneur de Bossey. Il revendit le château et la terre, le domaine et chédal au sieur Jean-François Lavit, bourgeois de Genève, pour le prix de 110,000 fr. de 10 baches. L'acte est du 17 novembre 1785.

Le château de Bossey, devenu propriété particulière, a servi de refuge au commencement de ce siècle à la belle actrice Lange, qui apporta à Bossey, où elle ne tarda pas à mourir, une peine vive causée par le peintre Girodet. On se souvient encore dans la contrée de la beauté de cette dame, qu'on voyait minée par une peine secrète. — L'altitude du château est de 1568 pieds. *

BOSSIÈRES, territoire dans le voisinage de Lutry. En 1364, il y avait là une famille noble des donzels de Bossières. *

BOSSIÈRES, localité voisine de Benex et Promenthoux. Avant 1342, c'était un fief que Girard de Bossières tenait de Louis de Savoie, sire de Vaud. *

BOSSONS (les), hameau de la commune de Château-d'Œx. On y compte 26 maisons avec celui des *Riaux*. *

BOSSONS (ruisseau des), composé de deux torrents qui deviennent dangereux à la fonte des neiges, au d. du Pays-d'Enhaut. *

BOTTENS (village paroissial en 1228, *Botens*, aussi *Boctens* et *Boutain*), grand village, chef-lieu de cercle, d. d'Echallens, à 1 l. S.-E. de ce bourg. Le cercle comprend les villages de *Bottens*, *Bretigny* sur Morrens, *Cugy*, *Dommartin*, *Froideville*, *Malapalud*, *Morrens*, *Poliez-le-Grand*, *Poliez-Pittet* et *Villars-Tiercelin*, avec une population de 3009 habitants.

L'église de Bottens, avec les dîmes, relevait anciennement du monastère de Montheron; le pape Lucius III les confirma en faveur de ce couvent en 1164. En 1453, la cure n'était estimée qu'à 10 livres de revenu; on ne comptait que 19 feux dans la paroisse. Bottens est le chef-lieu d'une paroisse catholique faisant partie du décanat de St-Amédée.

Seigneurie. La terre de Bottens formait une enclave dans la grande seigneurie d'Echallens. Elle appartenait primitivement aux nobles de Bottens, qui la tenaient en fief des évêques de Lausanne. En 1216, Renauld (*Renaldus*) était seigneur de Bottens et figure, en

cette qualité, dans plusieurs actes du *Cartulaire de Lausanne*. La famille de Bottens remonte à Humbert, chevalier, qui vivait en 1184. Elle se partagea en plusieurs branches, qui se divisèrent cette terre et les biens qui en dépendaient à Poliez-Pittet et à Morrens. Léonette, fille de Pierre de Bottens, fit passer une portion de la seigneurie dans la maison des Mayors de Lutry. Willelme, dit Léonet de Lutry, vendit cette part, en 1342, à Girard de Montfaucon, seigneur d'Orbe et d'Echallens. En 1348, ce dernier acheta les droits de l'évêque sur le château et la châtellenie de Bottens, ensorte que les seigneurs d'Echallens devinrent les seigneurs directs de Bottens; l'évêque avait conservé quelques droits utiles. — Au commencement du XVIe siècle, les nobles de Russin étaient seigneurs de ce lieu, comme héritiers de n. Pierre de Bottens. — Après la Réformation, la ville de Lausanne avait succédé aux droits de l'évêque sur Bottens; elle y percevait les deux tiers de la dîme et le ministre Polier y possédait l'autre tiers. Les villes de Berne et de Fribourg avaient la haute seigneurie.

L'ancien château de Bottens, ruiné au XVe siècle, était situé entre Bottens et Malapalud, sur un monticule, bordé à l'occident par le Talent. Ce château paraît avoir été bâti dans le même style et les mêmes dimensions que celui de St-Barthélemy; on aperçoit encore des restes de fossés. Les murs avaient 14 pieds d'épaisseur.

La population de Bottens est mixte; elle est de 465 habit., parmi lesquels 155 protestants. Cette population n'était que de 293 h. en 1803. La superficie du territoire est de 1552 anciennes poses vaudoises, dont 243 en prés, 813 en champs, 490 en bois et pâturages. Les bâtiments sont taxés 374,000 fr. et les fonds de terre 454,000 fr. Dettes hypothécaires, 1,075,000 fr. — Altit., 2447 p.

BOUGEL *(Balgels, Baugels)*, clos de vignes dans la seigneurie de Mont-le-Grand.

En 1177, Louis, seigneur de Mont, avait donné aux moines de Bonmont les dîmes des vignes de *Baugels*, ou des champs qu'ils mettraient en culture dans le territoire compris entre le ruisseau de *Rupelai (Rupalex)* et le ruisseau qui coule auprès de Baugels. Cette donation fut laudée par Ebal de Grandson, qui paraissait avoir le fief *(dominium)* du territoire. Les religieux de Bonmont ne tardèrent pas à y élever un bâtiment ou grange, pour servir à la culture de leurs vignes. En 1188, Etienne de Bière donne à Bonmont tout ce qu'il possédait près des vignes de *Balgels*; la terre qu'il donne était un désert. La grange du couvent était bâtie à cette date, puisque l'acte fut passé devant la porte de *Balgels*.

En 1266, Ebal de Mont donne à Bonmont une terre sise près de

Digitized by Google

la grange de Baugels, entre les deux ruisseaux de Rupelay, au-dessous du sentier par lequel on va à Hautecour *(Autracort)*.

Aujourd'hui la ville de Lausanne possède le clos de Bougel, mais qui a perdu ce nom et porte celui de clos de l'*Abbaye*, en mémoire de l'abbaye de Bonmont.

*

BOUGEL *(Balgedelco, Balgeel)*, nom d'un clos de vignes donné, en 996, par le prêtre Marin, au couvent de Romainmôtier *(Balgedelco)*. En 1032 *(circa)*, Turimbertus d'Aubonne donne au même monastère ce qu'il possède à *Balgeel*, dans le comté des Equestres. En 1052, Ponce donne à Romainmôtier tout ce qu'il possède par droit héréditaire au village de *Balgeel* avec un casal à Germagny.

Messieurs de Charrière estiment que le clos de Bougel possédé par Romainmôtier est à Bursins. Comme ils ont étudié à fond tout ce qui concerne le couvent de Romainmôtier et qu'ils n'ont jamais rien avancé à la légère, nous sommes forcé d'accepter leur opinion, bien qu'il se présente à notre esprit de sérieuses objections à leur manière de voir.

*

BOUGY-St-MARTIN, hameau de la commune d'Aubonne, à quelques minutes O. de cette ville, dans une position magnifique.

En 1235 c'était une paroisse, dont l'église était dédiée à saint Martin; de là le nom du lieu. En cette année 1235, Jaques, seigneur d'Aubonne, donne au couvent de Bonmont une maison appelée *Mounal*, sise au-dessous de l'église de St-Martin, afin d'y construire un moulin. — En 1276, Robert, évêque de Genève, faisant la visite de son diocèse, constata que l'église de Bougy, contiguë à celle d'Aubonne, n'avait plus que trois paroissiens, ce qui ne pouvait suffire à l'entretien d'un curé; en conséquence, il réunit cette paroisse à celle d'Aubonne. Les dîmes passèrent au chapitre de Genève.

Nous croyons que c'est ici qu'il faut placer le fameux clos de Bougel qui appartenait au couvent de Romainmôtier; c'est là qu'était le grand clos de vignes *(magnum claustrum vineæ)* donné, avant 1049, au monastère, par Turimbert d'Aubonne. La localité est appelée *Chavraione*, il est vrai, mais Chivrajon touche à Bougy-St-Martin. *(Reg. gen., no 199.)*

On remarque près de Bougy la magnifique maison de campagne de M. Delessert, avec des cascatelles et une vue des plus ravissantes. Elle communique avec Aubonne par la promenade des Philosophes.

*

BOUGY-VILLARS, village communal du cercle et de la paroisse d'Aubonne, à 20 min. O. de cette ville. Ce village, admirablement exposé au pied de la colline qui le domine, produit l'un des vins les plus estimés de la Côte. Il portait autrefois le nom de Bougy-Milon;

celui de Bougy-Villars ne date guère que de notre siècle. Il y a dans la commune deux *Villars ;* l'un, *Villars-dessus,* est un hameau avec un grand domaine de vignes appartenant à M. de Riancourt ; *Villars-dessous*, près de la route de l'Etraz, est aussi un beau domaine de vignes de la famille de Mestral. — Autrefois, toute la côte comprise entre le ruisseau de Rupalex et Féchy portait le nom de *Balgel, Baugels.* Malessert était un clos de Balgel. — Ce territoire relevait des seigneurs de Mont-le-Grand, comme Bougy-St-Martin relevait des seigneurs d'Aubonne. On peut savoir, assez exactement, dans lequel de ces deux *Baugel* étaient situés les domaines de Romainmôtier et de Bonmont, si l'on fait attention au nom des donateurs : les sires d'Aubonne donnent à Bougy-St-Martin, ceux de Mont à Bougy-Villars.

Le signal de Bougy, placé au-dessus de ce village, à une altitude de 2183 p., offre l'un des points de vue les plus remarquables de la Suisse, par son étendue et la variété de ses aspects. Aussi a-t-il conquis une réputation populaire et justement méritée. Durant l'été il est constamment visité par les étrangers et les gens du pays, qui s'y rendent en famille ou en sociétés plus nombreuses. La meilleure manière de se rendre au signal de Bougy est de passer par Aubonne.

La population était de 225 hab. en 1803; elle est de 270 en 1860. La superficie de son territoire est de plus de 700 arpents, dont 110 sont en vignes, 83 en prés et 192 en champs. Les bâtiments sont taxés 262,000 fr. et les fonds de terre 336,000 fr. Dettes hypothécaires, 373,000 fr. — Altitude, 1867 p.

*

BOULAIRE, nom d'une vallée alpestre dans le voisinage d'Anzeindaz, mais sur un plan inférieur. Des armes anciennes trouvées en ce lieu montrent qu'il a été le théâtre d'un combat entre les montagnards du gouvernement d'Aigle et les Valaisans. Une tradition porte qu'un parti de Valaisans étant venu enlever les troupeaux qui paissaient à Anzeindaz, fut poursuivi par les paysans qui s'étaient réunis à la hâte et en armes. Les ravisseurs furent atteints dans un passage étroit, où ces troupeaux ne pouvaient passer qu'à la file; ils prirent la fuite après avoir perdu plusieurs hommes et les montagnards rentrèrent en possession de leurs bêtes. On ne sait trop à quelle date se rapporte cet événement. On suppose qu'il pourrait avoir eu lieu dans l'année 1384, durant la guerre que le comte de Savoie Amédée VII, avec l'aide des Bernois, fit aux Valaisans pour maintenir son frère Edouard sur le siége épiscopal de Sion.

A la fin du siècle dernier, deux hommes du village des Plans, du nom de Thomas, le père et le fils, poursuivaient des chamois sur la montagne de Boulaire. C'était dans le mois de décembre; une neige abondante recouvrait la montagne et rendait les passages dangereux.

Digitized by Google

Tout à coup, le fils, jeune homme de 20 ans, fait une glissade et est précipité, de rocher en rocher, d'une hauteur de 1324 pieds et tombe ainsi, mourant, au fond de la vallée. Le père arrive, trouve son fils baigné de sang, sans connaissance et la tête fracassée. Il le charge sur ses épaules et l'emporte, à travers les neiges et les précipices, à sa demeure, distante de 4 lieues. Le jeune homme fut trépané et se rétablit parfaitement. (V. *Conserv. suisse,* II, 140.) *

BOULENS (*Bollens* en 1184), petit village du cercle et de la paroisse de St-Cierges, à 4 $^1/_2$ l. de Lausanne. En 1425, il y avait une chapelle qui était filiale de l'église de Bercher. Ce village appartenait autrefois à l'abbaye de Montheron, qui y avait un mestral et un mayor. La haute juridiction relevait du château de Moudon. Les seigneurs de Bercher y avaient des hommes. En 1299, Humbert, moine de Hauterive et autrefois abbé de Montheron, atteste qu'il imposait, chaque année après Noël, une taille à volonté sur tous les habitants de Boulens.

La dîme du village appartenait, pour la moitié, au château de Bercher. Cette moitié fut achetée, pour 300 florins, par l'évêque Benoît de Montferrand, puis donnée par ce prélat au chapitre de Lausanne, en 1480. Après la Réformation, la ville de Lausanne entra en possession des biens de l'abbaye de Montheron. En 1712, elle possédait encore la seigneurie de Boulens.

La population de Boulens était de 155 hab. en 1803; elle en compte 233 en 1860. La superficie du territoire est de 931 arpents en prés, champs et bois. Les bâtiments sont taxés 152,000 fr. et les fonds de terre 207,000 fr. Dettes hypothécaires, 155,000 fr. — Altitude, 2400 p. *

BOURGEAUX, hameau de la commune de Carouge, d. d'Oron. On y compte 19 maisons habitées par un pareil nombre de ménages. Les frères Burnand, de Vulliens, y avaient abergé, du seigneur de Carouge, un mas de terre de 70 poses avec les bâtiments, pour le prix de 16,820 fr. de Suisse, avec quelques censes. *

BOURJOD, nom d'un château dont on aperçoit encore quelques ruines dans un bois entre Vuarrens et Pailly. La seigneurie de Bourjod se composait du village de Pailly et d'une partie des villages de Vuarrens et de Vuarengel. Elle avait été détachée de la grande seigneurie de Belmont, qui dépendait des Grandson. Le premier seigneur de Bourjod, à nous connu, est Othonet de Belmont; il était fils de Guillaume le Roux *(Rufus)* de Belmont. En 1330, il vend tous ses droits sur les villages de Vuarrens, Essertines, Villars-le-Terroir, à Girard de Bossonens, chanoine de Lausanne, pour le prix de 1100

Digitized by Google

livres. En 1323, Othon et Ebal de Belmont, frères, reçoivent, contre une cense, de Girard de Bossonens, chanoine de Lausanne, les fours situés sous leur château de Bourjod, le moulin de Pacot et le four de Pailly. Quelque temps après, la seigneurie passa à Humbert de Billens, seigneur de Palésieux. Pierre de Billens, fils du précédent, était seigneur de Bourjod en 1360. Il avait épousé Marguerite de Grandson. Celle-ci devint dame de Bourjod après la mort de son époux. Bientôt après elle se remaria avec Rodolphe IV, comte de Gruyères, et testa en 1377. Par son testament, elle donna 2000 flor. d'or, assignés sur la terre de Bourjod, à sa fille Jeanne de Blonay, qu'elle avait eue d'un premier mariage avec Hugues de Blonay, sire de Joux. Jeanne de Blonay fut mariée à Vautier de Vienne, seigneur de Miribel; elle donna par son testament la seigneurie de Bourjod à Jean de Blonay. En 1414, Antoine comte de Gruyères engage le château et mandement de Bourjod en garantie d'une somme de 5000 florins qu'il constitue à sa sœur Catherine, fiancée à Pierre de Vergy, seigneur de Champvent. Il est dit dans le contrat de mariage que le château de Bourjod menaçait ruine. En 1445, Jean de Vergy est seigneur de Champvent et de Bourjod; il y a 80 feux dans les deux seigneuries. En 1515, Guillaume de Vergy est seigneur de Courtilles et Bourjod. En 1524, Jean, comte de Gruyères, devient seigneur de la terre de Bourjod par son mariage avec Catherine de Vergy, sœur de Jean de Vergy. La famille de Gruyères posséda Bourjod jusqu'à la faillite de Michel, le dernier comte. René, comte de Challant, en devint propriétaire par subhastation, en 1555. La famille de Challant la revendit à celle des nobles de Martines, de Perroi, qui en sont demeurés propriétaires jusqu'à la fin du dernier siècle.

En 1521, on comptait 14 feux à Bourjod, et en 1558, il y avait 63 feux dans la seigneurie.

*

BOURNENS (*Brugnens* en 1479), petit village du cercle de Sullens, d. de Cossonay, à 1 $^1/_2$ l. de cette ville.

Ce village relevait anciennement du château de Cossonay. Les seigneurs de Vufflens y possédaient un membre de fief, avec juridiction sur leurs hommes. Ce fief a passé successivement aux Duin, puis aux Colombier, enfin à François d'Alinges, seigneur de Montfort, qui remit à LL. EE. son fief de Bournens, s'en réservant la juridiction, qui fut acquise en 1598 par n. François de Charrière, seigneur de Mex. Son petit-fils, César, acquit divers membres de fiefs dans le village et obtint, en 1724, de LL. EE. la haute juridiction, qui avait appartenu au château de Cossonay. N. Aug. de Charrière vendit la seigneurie, évaluée à 33,000 livres de Suisse, aux frères Duveluz, de

Bournens, et à M. G.-B. Carrard, de Lausanne, qui l'ont conservée jusqu'à la révolution de 1798.

La population était de 169 habitants en 1803; elle est de 265 en 1860. La superficie du territoire est de 1,071 arpents, dont 265 en prés, 497 en champs; près de 200 en bois. Les bâtiments sont taxés 248,000 fr. et les fonds de terre 313,000 fr. Dettes hypothécaires, 262,000 fr. — Altitude, 1857 p. *

BOUSSENS (*Bussens*, village paroissial en 1228), petit village du c. de Sullens, d. de Cossonay.

C'était autrefois un fief mouvant du château de Cossonay. Les sires de ce lieu établirent un mayor à Boussens, en 1346, en la personne du donzel Henri de Boussens, d'une famille ancienne, connue déjà par les chartes du XIIe siècle. Celui-ci devint ainsi seigneur de Boussens et vassal de Cossonay. La mayorie resta dans cette famille jusqu'à l'an 1520 *(circa)*. A cette date, Benoît de Monthey prête hommage au duc de Savoie. Sa fille la porta, en mariage, à Pierre Trollier. Elle passa ensuite, par mariage de Pernelle Trollier, à François Roche, citoyen de Lausanne, vers 1545. Jean Gumoëns, citoyen de Lausanne, la vend, en 1581, à n. Jean de Saussure, seigneur de Dommartin. Marc de Saussure acquiert, en 1661, de LL. EE., les droits du château de Cossonay sur la terre de Boussens; il devient ainsi seigneur du lieu, avec toute juridiction. N. Victor de Saussure, bourgmaître de Lausanne, a été le dernier seigneur de Boussens; il possédait encore cette terre en 1798. Le couvent de Montheron avait une grange à Boussens, appelée la *Confragnie,* avec des droits et des censes.

La paroisse de Boussens, qui existait en 1228, fut supprimée avant le milieu du XVe siècle et réunie à celle de Sullens. En 1474, on y comptait 4 focagers; en 1564, 5 focagers, et en 1661, 14 focagers.

La population était de 100 habitants en 1803; elle est de 166 en 1860. Son territoire est d'une superficie de 852 arpents en prés, champs et bois. Les bâtiments sont taxés 206,000 fr. et les fonds de terre 295,000 fr. Dettes hypothécaires, 180,000 fr. — Alt., 1987 p.

On exploite une tourbe de bonne qualité dans le territoire. *

BOUTAVAN, montagne à alpage, dans le Jura, aux territoires de Vaulion et de Mont-la-Ville, du port de 100 vaches, avec deux chalets. Elle fut achetée, en 1675, des sieurs Ant. et Simon Wurstemberger, de Berne, pour le prix de 25,000 flor., par M. Franç. Forel, assesseur baillival de Morges. Celui-ci l'agrandit par des acquisitions diverses. Elle est aujourd'hui la propriété de M. Grand-de Cerjat. *

BRAILLON (le), ruisseau qui se jette dans le Léman, à la porte

Digitized by Google

occidentale de Lutry. Il prend sa source à Savigny, où il est appelé le Flon-de-Vaux. Il porte aussi le nom de Lutrive. *

BRASSUS (le), ruisseau qui prend sa source près de Divonne et va se jeter dans le Léman, au-dessous de Céligny. *

BRASSUS (le), petite rivière de la Vallée du lac de Joux, qui prend sa source au pied du Marchairu, au-dessus du village auquel elle a donné son nom. *

BRASSUS (le), village paroissial de la commune du Chenit, au pied du Marchairu. Ce village est moderne et doit son origine et ses développements à l'industrie des habitants.

En 1555, maître Jean Herrier, qui était originaire d'Aubenton, dans le diocèse de Laon, en France, et avait été meunier au moulin de St-Sulpice, à la Vallée, demanda à LL. EE. de lui aberger le cours de l'eau du Brassus. Il se proposait d'y établir des raisses et un martinet pour travailler le fer, avec toutes appartenances. N. Bénedict de Diesbach, bailli de Romainmôtier, accorda cet abergement au demandeur, sous la cense annuelle de deux sols et dix florins d'entrage, le 3 janvier 1555. A ce moment il n'y avait encore aucun habitant au Brassus; seulement on y apercevait les ruines d'anciens artifices, ce qui prouve que les religieux de l'Abbaye avaient déjà songé à appliquer à ce pays la seule exploitation qui puisse lui convenir. Les artifices élevés par maître Jean Herrier sur l'eau du Brassus ne tardèrent pas à passer dans les mains de n. Jérôme Varro, citoyen de Genève. En 1575, une association formée de nobles Michel Varro, Jean-Baptiste Varro, Paul Voysin et Jean Morlot, vint apporter de nouveaux développements à l'industrie naissante du Brassus. LL. EE., dans le but de favoriser cette société nouvelle, lui accordèrent, en cette même année, en fief noble et lige, avec juridiction moyenne et basse sur leurs hommes, le mas de terre incultivée, avec un moulin, scie, martinets, hauts-fourneaux, cours d'eau, sis au lieu appelé le Brassus. Cette concession fut confirmée par décret du 20 juin 1592. Ce fut là l'origine de la seigneurie du Brassus, où un château ne tarda pas à s'élever. Il existait encore en 1660. Les capitaux apportés par ces étrangers donnèrent à l'industrie une impulsion que, sans eux, elle n'eût jamais acquise.

N. Louis Varro, fils de Jean-Baptiste, reconnaît, en 1607, la seigneurie du Brassus en faveur de LL. EE. Cette seigneurie avait pour limites, l'Orbe, la fruitière de Bursins à l'occident, les Hautes-Joux à l'orient et la commune du Chenit du côté de bise. En 1627, LL. EE. abergèrent à n. Simon de Hennezel, de Vallorbes, le cours de l'Orbe qui se jette dans le lac de Joux; les ruisseaux qui y cou-



lent, avec le pouvoir d'y construire des forges et d'extirper les bois, sous la cense annuelle de 30 florins. Ce dernier était probablement encouragé dans cette entreprise par les succès des nobles Varro. Cependant il n'eut pas le bonheur de réussir comme eux. Après avoir construit des forges, il les céda à Philippe Glardon, de Vallorbes, qui, n'ayant pas les ressources nécessaires pour conduire une grande entreprise, fit discussion en 1645. Les nobles Varro et Chabrey acquirent, en la même année, devant la justice de Romainmôtier, les forges de Glardon avec toutes leurs appartenances, pour la somme de 6001 florins, avec la cense de 30 florins annuels.

Cette seigneurie ayant passé, vers l'an 1660, à n. Abraham Chabrey, auditeur et citoyen de Genève, celui-ci acquit, le 22 août 1662, de François de Gingins, baron de La Sarraz, tous ses droits de vidamie et de métralie sur la Vallée du lac de Joux et en outre la redevance d'un *ras* d'avoine et de 6 deniers par focage, qui appartenait à celui-ci sur les habitants de la partie orientale de la Vallée. Le 12 décembre de la même année, n. Abr. Chabrey, seigneur du Brassus, fit un échange avec LL. EE., par lequel il leur remit toutes les droitures qu'il venait d'acquérir sur le territoire de l'abbaye, contre les dîmes de grain et de chanvre que l'Etat levait dans le territoire du Brassus et au-delà, vers le midi, jusqu'aux limites de la Vallée. LL. EE. lui concédèrent la moyenne et basse juridiction dans toute la seigneurie du Brassus, avec justice et prison, etc., « le tout, pour » tant mieux ranger à leur devoir ses gens, serviteurs, ouvriers de » ses forges et autres délinquants, » le tout pour 800 fl. d'entrage.

Noble Dominique Chabrey, fils du précédent, vendit à l'Etat de Berne sa seigneurie du Brassus, avec toutes ses droitures et appartenances, pour le prix de 9225 flor., par acte du 26 mai 1684. Dès cette date, les habitants du Brassus, comme ceux de la Vallée, n'eurent d'autre seigneur que le souverain lui-même.

Il est resté de la seigneurie du Brassus un domaine appelé la *Lande*, avec une grande maison, aujourd'hui auberge. Ce domaine s'étendait, comme une bande, des bords de l'Orbe au pied du Marchairu, avec un alpage qui touche au Brassus.

Depuis le temps de maître Jean Herrier, l'industrie n'a cessé de prendre au Brassus et au Chenit des développements toujours nouveaux. Les forges sont importantes, mais c'est l'horlogerie qui occupe le plus grand nombre d'ouvriers. La maison de MM. Audemars frères jouit, sur les places de Paris et de Londres, d'une estime justement méritée par l'excellence des montres qu'elle livre au commerce. L'église a été bâtie, dans ce siècle, aux frais des habitants.

Le Brassus est à une altitude de 3467 pieds. Les céréales qu'on y

cultive sont l'orge et l'avoine, qui n'arrivent pas toutes les années à maturité. Les pommes de terre gèlent fréquemment, même au mois de juin. (Voyez l'article *Chenit.*) *

BRAYE, nom donné à plusieurs maisons éparses sur un plateau élevé, dans la commune de Château-d'Œx. *

BREMBLENS (*Berblens* en 1228), petit village du cercle d'Ecublens, d. de Morges, à 1 l. N. de cette ville.

Ce village appartenait autrefois au chapitre de Besançon, à qui il avait été donné par Gérard de Rougemont, lorsqu'il fut appelé à quitter le siége épiscopal de Lausanne pour devenir archevêque de Besançon, en 1225. L'évêque Jean de Cossonay le racheta en 1246 du chapitre de Besançon. L'abbaye du Lac de Joux y avait une terre et des vignes qui lui furent confirmées par une bulle du pape Alexandre III en 1177.

La population était de 116 habitants en 1803; elle est de 227 en 1860. La superficie du territoire est de 780 arpents, dont 22 en vignes, 159 en prés et 180 en champs. Les bâtiments sont taxés 173,000 fr. et les fonds de terre 249,000 fr. Dettes hypothécaires, 139,000 fr. — Altitude, 1471 p. *

BRENET (lac). Ce lac est joint au grand lac de la Vallée de Joux par un canal que l'on traverse sur un pont, qui a donné son nom au village du *Pont*. De toutes les eaux qui tombent dans le grand lac, une petite partie se dissipe par l'évaporation; la quantité surabondante se verse dans le lac Brenet. Arrivées là, elles se trouvent barrées, de tous les côtés, par des montagnes qu'elles ne pourraient franchir qu'après avoir submergé la Vallée entière. La nature a pourvu à ce danger en ménageant aux eaux des issues souterraines, dans lesquelles elles s'engouffrent à travers les interstices des couches verticales de la roche calcaire, qui forme la base des montagnes voisines. Ces issues naturelles sont appelées les *entonnoirs*, par les habitants de la contrée. Ceux-ci mettent le plus grand soin à les tenir toujours ouverts, à cause des dangers auxquels ils se verraient exposés, si ces entonnoirs venaient à se fermer. Les principaux entonnoirs sont ceux de *Bonport* (voyez ce nom) et des *Epinettes*. Ils sont curieux à visiter. On a pratiqué un entonnoir dans le grand lac, au *Rocherai*, entre le Sentier et le Lieu, qui a aussi ses moulins et débite une quantité d'eau assez considérable.

Quelques personnes pensent que le lac Brenet est dû aux moines de l'abbaye, qui, afin de se procurer une plus abondante pêche, ont exhaussé d'une manière artificielle les eaux du petit lac, qui auparavant était un marais. Elles s'appuient sur une charte de 1149, où



il est parlé d'une piscine sur le lac *(piscina supra lacum)*. Cette piscine devait être le lac Brenet, qui a ensuite été agrandi pour les besoins du couvent. Cette opinion est erronée, la piscine était à l'embouchure de l'Orbe dans le lac.

On trouve à l'extrémité orientale du lac Brenet, près des moulins, de belles dendrites sur un schiste calcaire jaunâtre. (Voyez *de Saussure : Voyage dans les Alpes,* I, 384, in-4°.)

*

BRENLES (villa de *Brenles* en 1247), petit village du c. de Lucens, situé derrière une colline, à 1 $^1/_4$ l. de Moudon et 5 $^1/_2$ l. de Lausanne.

Ce village dépendait autrefois des évêques de Lausanne, à cause du château de Lucens. En 1277, Pierre, Aubert et Jean de Brenles prétendaient au droit d'avouerie sur le village, depuis le lieu du *Boignon* vers Sarzens, et sur les hommes habitant dans ces limites. L'avouerie fut reconnue appartenir à l'évêque, avec tous les droits qu'il exerce sur les autres hommes libres de la châtellenie de Lucens. La forêt de *Fébeton* est aussi reconnue comme appartenant à l'évêque. Les abergataires de Brenles y ont droit d'usage, aussi longtemps qu'ils demeurent dans l'avouerie du prélat.

Au XVIIe siècle, la seigneurie se partageait entre la famille Frossard de Saugy, les Loys de Villardin et les Clavel de Ropraz.

La population était de 133 habitants en 1803; elle est de 227 en 1860. Le territoire est d'une superficie de 854 anciennes poses vaudoises, en champs, prés et bois. Les bâtiments sont taxés 184,000 francs et les fonds de terre 250,000 fr. Dettes hypothécaires, 192,000 fr. — Altitude, 2354 p.

*

BRENT, village de la commune du Chatelard, au c. de Montreux, sur la rive gauche de la Baye de Clarens. Il forme une métralie avec le hameau de Chaulin. Sur le plateau se trouve une source d'eau soufrée. En 1468, le duc de Savoie accorda une foire à ce village. Cette foire se tient encore dans le mois de novembre; on y amène du bétail et surtout des chèvres.

Le village possède une ancienne église très bien réparée, où le pasteur de Montreux fait le service de temps en temps. — La vue de Brent est d'une grande beauté; le sol est fertile, mais sujet aux éboulements. Brent est un des anciens lieux habités de la contrée. La population, qui cultivait les riches coteaux de Montreux, résidait essentiellement dans ces jolis villages que l'on voit perchés au pied de la montagne. Les invasions et les guerres avaient fait abandonner les rives du lac.

*

BRESSONNAZ (la), gros ruisseau qui vient des hauteurs boisées du Jorat, près du Chalet-à-Gobet, coule au N. dans un ravin entre

Digitized by Google

Montpreveyres et Mézières, puis, après avoir fait tourner les moulins de Bressonnaz-dessous, il va se jeter dans la Broie près de cet endroit, où il reçoit le Flon. Ce ruisseau a donné son nom au hameau de Bressonnaz, qui est situé à 40 m. au M. de Moudon, sur la grande route. On y passe la Broie sur un pont, construit en 1698. On percevait autrefois un léger pontonage. — La seigneurie de Bressonnaz appartenait aux nobles Cerjat, qui possèdent encore le domaine aujourd'hui. C'était un démembrement de la seigneurie du Sépey. *

BRÉTAYE, pâturages alpestres sur la pente orientale de Chamosaire, au-dessus de Bex, avec de nombreux chalets qui forment trois villages d'été. On y trouve trois petits lacs, dont le plus grand, appelé de *Brétaye* ou encore *lac Rond,* se trouve derrière la pointe de Chamosaire et à 4570 p. au-dessus de Bex. Il mesure 1100 pas de circonférence. Son eau est légèrement salée, ce qui la fait préférer par les troupeaux. A trois cents pas plus bas est le lac *Noir,* plus petit que le précédent; un ruisseau en sort et va former plus loin le lac *Lagot*, dont les dimensions varient selon les saisons. Ces lacs sont très bien décrits par M. Bridel au T. VI du *Conservateur*. Aucun n'a de poisson. Les pâtres des chalets de Brétaye sont hospitaliers; ils accueillent avec cordialité les visiteurs et les touristes.

BRETIGNY, village du c. d'Echallens; il forme une commune avec celui de St-Barthélemy. Il dépendait, primitivement, de la seigneurie de Gumoëns-le-Châtel, aujourd'hui St-Barthélemy. En 1265, Ebal, fils puîné de Jaques, seigneur de Gumoëns-Châtel, ayant reçu du couvent de Romainmôtier des fonds et des tènements dépendant de la chapelle de St-Barthélemy, bâtit à Bretigny une maison forte, dont il n'existe plus que quelques ruines. Ce château fut appelé *Gumoëns-dessous*. Il était sous la mouvance des seigneurs d'Echallens.

En 1404, Jaques de Gumoëns prête hommage du château dessous à Marguerite de Montbéliard, dame d'Echallens. Ce château parvint, ensuite, à Péronnette de Gumoëns, mariée en premières noces à Nicod de Lugrin, et, en secondes noces, à Jean d'Aubonne. Les descendants de ces deux maris succédèrent à la seigneurie. Péronnette, leur mère, avait prêté hommage en faveur du château d'Echallens, en 1518. (Voyez *Barthélemy.*)

Les habitants du village sont presque tous catholiques; ils appartenaient autrefois à la paroisse d'Assens. Ils en furent séparés, sur leur demande, en 1803, pour former une paroisse particulière. Le curé était entièrement salarié par les paroissiens; mais, en 1829, le Grand Conseil a augmenté la pension du curé, en prenant quelque chose à celle du curé d'Assens. Saint Amédée, évêque de Lausanne, est le patron de la paroisse. — Altitude, 1950 pieds. *

BRETIGNY, sur Morrens (*Bructigny* en 1177), petit village communal du c. de Bottens.

Les nobles de Bottens y possédaient un fief qu'ils tenaient des sires de Cossonay et qui, après eux, passa aux nobles de Russin; ceux-ci le tenaient en 1493. Les seigneurs d'Echallens et les nobles d'Arnex y avaient aussi des droitures.

La population était de 115 habitants en 1803; elle est aujourd'hui de 209. La superficie du territoire est de 630 anciennes poses vaudoises en prés, champs et bois. Les bâtiments sont taxés 151,000 fr. et les fonds de 164,000 fr. Dettes hypothécaires, 290,000 fr.

Altitude, 2423 p.

*

BRETONNIÈRES (*Bretoneires,* paroisse en 1228), petit village du c. et de la paroisse de Romainmôtier, à 40 minutes de cette ville, sur la route de Vallorbes. — Ce village est ancien; il appartenait au couvent de Romainmôtier, qui le faisait gouverner par un mayor.

La population était de 153 habitants en 1803; elle est de 216 en 1860. En 1529, la paroisse comptait 16 feux. La superficie du territoire est de 625 anciennes poses vaudoises en prés, champs et bois. On comptait, en 1825, 95 poses de prés, 314 de champs, 211 de bois et des pâturages pour 20 vaches. Les maisons sont taxées 210,000 fr. et les fonds de terre 186,000 fr. Dettes hypothécaires, 119,000 fr. — Altitude, 2280 p.

Bretonnières a une église fort ancienne; elle est l'annexe de celle de Romainmôtier. La nouvelle route qui conduit à Vallorbes a fait de Bretonnières un lieu de passage très fréquenté; la population est dans l'aisance.

*

BRETONNIÈRE (la), maison de campagne de la commune de Payerne, à 45 min. au midi de cette ville, sur la frontière fribourgeoise; c'est là qu'est né le professeur Déveley, bien connu dans le pays par ses ouvrages et sa méthode pour l'enseignement des mathématiques.

*

BRINE (la), petit ruisseau qui prend sa source entre Baulmes et Champvent et va se jeter dans le lac, près des Tuileries de Grandson.

*

BRIT, hameau de la commune de Granges, entre ce village et celui de Fétigny, sur les bords de la Broye, à 1 l. de Payerne.

La petite terre de Brit, qui comptait 120 poses, dépendait du monastère de Payerne. En 15.., elle fut abergée par le prieur Jean-Aimé de Bonivard à n. Girard Mestral, de Payerne. Cette seigneurie, la seule du bailliage de Payerne, fut laissée à la famille des nobles Mestral, après la Réformation. En 1667, le ministre de Miéville, pasteur à Corsier, l'acquiert de la famille Mestral. En 1682, Jean-

Digitized by Google

Rod. de Miéville, châtelain de Villarzel et seigneur de Brit, reconnaît cette terre en faveur du gouvernement de Berne.

« A chaque mutation de seigneur et de vassal, le reconnaissant est tenu de reprendre le dit hommage des dits seigneurs, par tradition d'un éparvier avec des gants blancs; et, après cela, faire hommage de fidélité. Le confessant a la moyenne et basse juridiction, comme l'avaient les prieurs de Payerne. Il doit fournir un cavalier d'hommage et peut se servir de la justice de Trey. »

La famille de Miéville a possédé cette seigneurie, avec le domaine, jusqu'au commencement de ce siècle. Le domaine est maintenant divisé entre quelques particuliers. Comme le hameau de Brit était trop petit pour former une commune à part, il a été réuni à celle de Granges, par décret du Grand Conseil du 28 février 1806. Auparavant il n'appartenait à aucune commune. *

BROIE (*Brew* en allemand), rivière qui prend sa source au-dessus de Semsales, au canton de Fribourg; après avoir reçu un grand nombre de ruisseaux tributaires, elle va se jeter dans le lac de Morat, près de Salavaux. Son cours est d'environ treize lieues.

La Broie sort du lac de Morat, à Sugiez, pour se jeter, par un étroit canal, dans celui de Neuchâtel. Il a fallu recourir à la drague pour permettre aux bateaux à vapeur de le traverser. Entre Payerne et Morat, le lit de la rivière décrit de longues courbes qui ralentissent l'écoulement des eaux et forcent celles-ci à se jeter, à droite et à gauche, sur les terres cultivées, dans les débordements. Les gouvernements de Vaud et de Fribourg, ainsi que les communes riveraines, ont senti le besoin de s'entendre, afin de rendre l'écoulement des eaux plus prompt et plus facile. On a creusé, depuis une quinzaine d'années, entre le Pont-Neuf, au-dessous de Payerne, et le lac, un nouveau lit plus direct, qui longe la limite méridionale des territoires de Missy et de St-Aubin. De Payerne au Pont-Neuf, des redressements sont venus donner une plus grande sécurité aux cultures de la riche plaine de Payerne. Dans l'exécution de ces travaux, qui doivent encore être complétés, on a remarqué, sous une couche de terre supérieure, due aux alluvions de la Broie, une couche de terre noirâtre mêlée de troncs de chêne complétement noirs, des débris de poterie romaine et d'instruments divers. Près de Salavaux, où précédemment on avait déterré le squelette d'un bièvre, on a découvert encore des cornes de cerf et des ossements qui ont été placés au Musée cantonal.

Cette rivière a donné son nom, en 1798, au canton de Sarine et Broie, qui n'eut que trois mois d'existence et qui, néanmoins, usa du droit de battre monnaie. Payerne en fut le chef-lieu. *

BROMAGUS, dans l'itinéraire d'Antonin, *Viromagus,* dans la table théodosienne, nom d'une station militaire romaine, entre Vevey et Moudon, à IX mille pas de la première de ces villes et à VI mille pas de la seconde.

On a beaucoup discuté sur l'emplacement de cette station, que les uns ont placée au lac de Bret et d'autres à Promasens. Chaque opinion a trouvé de quoi s'étayer, dans les nombreux restes des temps romains que l'on trouve partout dans ces localités, qui étaient certainement sur le parcours de la voie romaine. Une difficulté se rencontre pourtant ici, et elle est sérieuse; le lac de Bret est à moins de neuf mille pas de Vevey, tandis que Promasens est à près de six mille pas de Moudon. Il nous semble encore que le mot *Promasens,* qui a une ressemblance si frappante avec le latin *Bromagus,* doit décider la question en faveur de cette dernière localité. Le village des Tavernes *(Tabernæ),* près d'Oron, dont le nom indique une station et des hôtelleries pour les voyageurs, pourrait aussi revendiquer pour lui l'emplacement de la station romaine. Orbe, station romaine, a vu aussi son nom ancien se changer en celui de *Tabernæ,* après la destruction de la ville romaine par les barbares. Nous livrons cette conjecture à l'examen des antiquaires. *

BRUNAY (voyez *Amburnex*).

BUCHILLON, petit village communal du cercle de Villars-sous-Yens, situé sur la rive gauche de l'Aubonne, au bord du Léman, à 1 $^1/_2$ l. de Morges et à 3 $^1/_2$ l. de Lausanne.

La voie romaine, de Genève à Lausanne, passait dans ce village, après avoir traversé l'Aubonne sur le pont de Chanliva, aujourd'hui Chanivaz (voyez ce nom). On y trouve des restes des temps romains.

La population était de 122 habitants en 1803; elle est de 170 en 1860. Son territoire a une superficie totale de 425 anciennes poses vaudoises, dont 18 p. en vignes, 103 en prés, 149 en champs et 36 en bois. Les bâtiments sont taxés 179,000 fr. et les fonds de terre 87,000 fr. Dettes hypothécaires, 210,000 fr. *

BUGNAUX, hameau de la commune d'Essertines, sis au-dessous des ruines du château de Mont-le-Vieux, au-dessus du village de Tartegnins, dans une position très pittoresque. On y compte 16 maisons. Il paraît que ce hameau a été jadis une paroisse, puisque dans une charte de 1205 en faveur de Bonmont, nous voyons figurer comme témoin, Foudraz, curé de Bugnaux. *

BULLET, grand village communal et paroissial du c. de Ste-Croix, d. de Grandson, à 2 $^1/_2$ l. au-dessus de cette ville, sur la pente du Sucheron, dans le Jura.

Digitized by Google

Ce village, qui est situé sur le milieu de la hauteur du Jura, est dépourvu d'eau de source; il faisait autrefois partie de la seigneurie de Ste-Croix. Il a subi deux grands incendies, l'un en 1744, le 1er juillet, qui consuma l'église et la cure, avec 68 maisons. Un second, qui date de quelques années, a aussi causé de grands désastres.

La population était de 778 habitants en 1803; elle est de 767 en 1860. La superficie du territoire est de près de 4000 anciennes poses vaudoises, dont 661 en prés, 976 en champs, 2300 en bois, 30 de pâturages, l'estivage de 136 vaches. Les bâtiments sont taxés 386,000 fr. et les fonds de terre 420,000 fr. Dettes hypothécaires, 146,000 fr. — Altitude, 3827 p. — Le sol de Bullet, trop exposé à la sécheresse, est peu fertile; la population est demeurée longtemps pauvre; aujourd'hui l'industrie de l'horlogerie s'y est développée et avec elle une plus grande aisance.

*

BURIER (*Buirie* en 1228), belle maison de campagne appelée aussi la *Maladière,* sur le bord du lac, entre la Tour et Clarens, dans la commune du Châtelard.

Il y avait autrefois à Burier un prieuré de bénédictins qui dépendait de St-Michel, en Cluse. M. de Mulinen, dans l'*Helvetia sacra,* pense que ce prieuré a dû être une prébende de l'évêché de Sion, aussi longtemps que Montreux dépendit de cet évêché. Les prieurs prenaient quelquefois le simple titre de recteurs. Les noms de quelques-uns sont parvenus jusqu'à nous.

PRIEURS.

Garnier	1163	Robert, prieur	1377
Julien Musard, de Vevey	1287	Pierre Puctodi, prieur	1430
Pierre Estorrat, recteur	1313	Pierre Rat, prieur	1446
Jaques de Montfaucon, prieur	1323	Urbain de Gingins, prieur	1467

En 1536, le général bernois Nægueli estimait, dans son journal, le prieuré de Burier à 100 ou 120 florins. Par arrêté du 1er janvier, les Bernois transformèrent le prieuré de Burier en maladrerie destinée aux pauvres lépreux de la contrée. En 1554, le syndic de Blonay présente une requête afin de faire admettre un pauvre lépreux en la Maladeyre de Burier, et cela sans préjudice de la paroisse de Vevey, mais seulement de grâce spéciale pour cette fois. La ville de Vevey payait des rentes assez fortes pour l'entretien de ses ressortissants ladres, à Burier. A défaut de ladres, les rentes se devaient à l'hôpital de Vevey. En 1559, M. Claude le Boussier, ladre à Burier, demande au conseil de Vevey une paire de chausses pour aller à Berne. Il est répondu que ceux de Montreux, qui sont gouverneurs et hospitaliers du dit Burier, lui en devaient fournir, puisqu'ils en percevaient les revenus et que la ville payait annuellement une bonne

Digitized by Google

somme pour l'entretien des ladres. *(Reg. du conseil de Vevey.)* — Il paraît pourtant que ce n'est pas aux Bernois qu'est due l'initiative de cette fondation charitable. En 1269 et en 1326, il y avait déjà, d'après des actes certains, des lépreux à la Maladrerie de Burier. *

BURIGNON, beau domaine de vignes, produisant d'excellent vin, dans la commune de Puidoux, c. de St-Saphorin. La ville de Lausanne a acheté ce domaine, en 1803, à la vente des biens nationaux. Il contient 108 ouvriers de vigne et a été payé 73,030 fr. de Suisse. *

BURON (le grand et le petit), nom donné à deux hameaux près du village de Vuarrens, à l'ouest de la route d'Yverdon à Echallens. On dit que ce mot est celte et signifie une métairie. La forêt du Buron, au Xe et au XIe siècle, faisait partie du domaine royal; elle s'étendait sur les territoires de Gumoëns et de Penthéréaz.

En 1142, Wido Barrata (seigneur de Gumoëns) donne à l'abbaye de Montheron une partie du bois des Alloux *(de Allodiis)*, appelée le Grand-Buron, avec des serfs à Penthéréaz. En 1177, les seigneurs de Font donnent à la même abbaye leur bois de Hautefin, au même lieu. Les religieux bâtirent une grange au centre de ces possessions; ce fut l'origine du Grand-Buron; la grange existait déjà en 1177. Après la Réformation, en 1536, cette grange passa à la commune de Lausanne. Elle se composait de 130 poses de champs, 60 poses de prés et 50 poses de bois. En 1702, elle fut abergée à J. Panchaud, de Morges, par la ville de Lausanne, pour le prix de 39,717 florins d'entrage et sous la cense de 120 quarterons de froment, autant en avoine, et 10 florins en deniers. *

BURON (le), ruisseau qui prend sa source près du hameau du Buron et va se jeter dans le lac de Neuchâtel. Ce ruisseau devient assez fréquemment un torrent après des pluies abondantes et cause des ravages à son entrée dans la plaine, où il arrive avec impétuosité en descendant des dernières pentes du Jorat. *

BURSINEL (*Brucinez, Brussinez, ecclesia de Brucinais* en 1220), ancien village communal, avec un château à $^1/_2$ l. S.-O. de Rolle et une station du chemin de fer. L'église de Bursinel était filiale de celle de Bursins; elle dépendait du couvent de Romainmôtier et lui fut confirmée par bulle du pape Innocent II, en 1139.

Bursinel faisait partie de la grande seigneurie de Mont-le-Vieux. La famille des nobles de *Brucinez* y possédait un alleu avec des droitures et des terres. Cette famille est ancienne. Elle remonte à Pierre de Bursinel, chevalier, qui vivait en 1210.

En 1244, Pierre de Bursinel, chevalier, du consentement de son héritier, Anselme, damoiseau, et de ses autres parents, déclare que,

Digitized by Google

désirant entrer dans la chartreuse d'Oujon, il lui donne trois coupes de froment et un setier de vin qui seront payés par son héritier ou par tout autre abergataire demeurant dans sa maison de Bursinel. Il donne encore, au même couvent, un cens de 3 sols et une coupe de châtaignes, à prendre sur la châtaignerie de Dullit, qui est de son alleu. Il ajoute que si, à cause de ses torts antérieurs envers la Chartreuse, il n'était pas reçu moine, les présentes donations subsisteraient néanmoins à perpétuité. Ces donations vinrent s'ajouter au territoire de Marmoteaz, sis aussi près de Bursinel et donné par le couvent de Bonmont à la chartreuse d'Oujon en 1252. Une grange s'éleva bientôt en ce lieu et fut appelée Oujonnet (voyez ce nom). En 1536, la famille de Sacconay avait déjà en ses mains la seigneurie de Bursinel. Le château fut brûlé par les Bernois en 1530, dans leur marche sur Genève. C'est dans ce château que prit naissance la confrérie de la Cuiller, qui a joué un si grand rôle dans notre histoire au commencement du XVI[e] siècle. (Voyez le mot *Cuiller.*) Jean de Sacconay, seigneur de Bursinel, avait commandé avec beaucoup de distinction une partie des troupes bernoises à la bataille de Vilmergue, en 1712. En récompense de sa valeur, il reçut la bourgeoisie de Berne, parvint au Grand Conseil et fut nommé bailli d'Oron. Il mourut en 1729, âgé de 83 ans. En 1745, Fréd.-Ch.-Marc de Sacconay reçut de la baronne de Rolle l'infeudation de toute la juridiction, haute, moyenne et basse, sur le territoire de Bursinel, pour le prix de 11,500 fl. La même famille possédait encore la seigneurie en 1791. Le château a passé ensuite par mariage à la famille de Watteville; il appartient aujourd'hui à M. Monod, de Morges.

La population était de 130 habitants en 1803; elle est de 166 en 1860. Le territoire est d'une superficie totale de 398 anciennes poses vaudoises, dont 69 en vignes, 136 en prés, 148 en champs et 22 en bois. Les bâtiments sont taxés 346,000 fr. et les fonds de terre 299,000 fr. Dettes hypothécaires, 163,000 fr. — Altit., 1440 p. *

BURSINS (*Bruzinges* en 1011, *Brucina*, *Brucinga*, plus ordinairement *Brucins)*, ancien village communal et paroissial du cercle de Gilly, à 45 min. à l'O. de Rolle. — Le roi Rodolphe III donne, en 1011, l'église de Bruzinges, dédiée à saint Martin, au couvent de Romainmôtier. Les sires de Mont ne tardèrent pas à troubler les religieux dans la tranquille jouissance de cette propriété, sur laquelle ils élevaient des prétentions. Ils s'en désistèrent pourtant, en 1110, mais non sans avoir rançonné le couvent, qui dut donner un cheval à Amaury de Mont et 10 sols à son frère Louis. Les biens de Romainmôtier, en ce lieu, s'augmentèrent peu à peu par des donations et des acquisitions nouvelles. Jean de Prangins céda aux religieux tout

ce qu'il possédait à Brussins, pour le prix de 12 livres, en 1273. Les dîmes de Bursins étaient tenues en fief de l'archevêché de Besançon par les sires de Cossonay-Prangins.

En 1275, Iblion, ou Ebal, sire de Mont-le-Grand, vend à Romainmôtier toutes ses possessions dans les villages de Vinsye, Gillie, St-Vincent, Brussins, Britignier, et spécialement tout ce qui se trouve dans les Vaux et bois de Gillie, pour le prix de 30 livres de Genève. Iblion reprend ensuite le tout en fief du couvent. Pour protéger cette belle terre, les religieux sentirent le besoin d'élever une maison forte à Bursins. Aymon de Prangins, seigneur de la terre de Mont-le-Vieux, dans laquelle Bursins était enclavé, voulut, à cette occasion, élever des réclamations que les religieux firent cesser par le don de cinq chars de vin. Cette maison forte devint bientôt après le centre d'un ressort assez étendu qui forma la châtellenie de Bursins.

Prieuré. Il existait à Bursins, dès les temps anciens, un prieuré de l'ordre de Cluny, soumis à celui de Romainmôtier. Il était riche et Romainmôtier était pauvre. Au commencement du XIVe siècle, le prieur de ce dernier monastère demanda au supérieur de l'ordre d'opérer la réunion de ces deux prieurés, vu l'insuffisance des revenus de celui de Romainmôtier. L'abbé de Cluny confia à Henri, prieur de St-Victor, l'examen de cette affaire. Celui-ci, après une enquête qui ne dura pas moins de deux ans, déclara qu'effectivement les revenus de Romainmôtier n'étaient pas au niveau de ses charges. Là-dessus, l'abbé de Cluny prononça la réunion des deux monastères, le 2 mai 1329.

Les puissants sires de Mont-le-Vieux furent souvent des voisins fâcheux pour le prieuré. En 1374, dame Luque de la Baume, veuve d'Amé de Viry, et son fils Galleis, seigneurs de Mont-le-Vieux, essayaient de reprendre sur Bursins une partie du pouvoir que de nombreuses transactions avaient enlevé à leurs prédécesseurs. Les officiers de Mont-le-Vieux, obéissant trop fidèlement aux désirs de leurs maîtres, ne craignaient pas de recourir à l'oppression la plus cruelle, afin de forcer les sujets du prieuré à se reconnaître vassaux de Mont. L'emprisonnement et la torture étaient les moyens qu'ils employaient le plus volontiers et qui étaient le plus efficaces. L'un d'eux cependant, après une longue détention dans la prison de Mont, et les tortures épouvantables auxquelles il avait été soumis, fut enfin libéré par sentence du bailli de Vaud. Mais au moment où il devait être remis d'office au bailli, le pauvre homme avait succombé. Une autre fois, le châtelain de Mont-le-Vieux avait, à la tête d'hommes armés, fait invasion à Bursins. Là, il avait forcé les portes du prieuré, frappé jusqu'au sang les serviteurs *(familiares)* du prieur et détruit

Digitized by Google

les meubles et les ornements d'église qui s'y trouvaient. Dans des cas aussi graves, le prieur demandait justice au bailli de Vaud, mais ce recours ne produisait pas toujours l'effet désiré et attendu. Ainsi, dans le cas dont nous venons de parler et qui avait été déféré au bailli, les seigneurs de Mont furent jugés à Moudon par le vice-bailli, Girard de la Molière, assisté de bourgeois et coutumiers de Moudon. Le châtelain de Mont-le-Vieux fut condamné à payer au prieur une indemnité de 1300 livres. Galleis de Viry appela de ce jugement au comte de Savoie. Celui-ci prononça, après enquête, que les villages de Brussins et Verney seraient séparés du mandement de Mont-le-Vieux et que dame Luque et son fils abandonneraient tous les droits de juridiction qu'ils prétendaient sur ces deux villages. Le prieur, en échange de cet abandon des Viry, devait donner une valeur égale à celle qui était quittée, renoncer au passement de 1300 livres obtenu à Moudon, et payer, en outre, 300 livres de bon or. C'est à ce prix que Bursins et Verney obtinrent leur complète libération. Elle fut chèrement payée.

Libertés de Bursins. Les hommes de Bursins étaient hommes libres et censitaires du prieuré de Romainmôtier. Aucun document ne les montre soumis à la taille et à la main-morte. Ils avaient pour obligations de cuire au four du seigneur et moudre à son moulin, suivre la chevauchée, et dans les causes litigieuses, appeler, cas avenant, du châtelain de Bursins à celui de Romainmôtier. C'est à celui-ci que devait être remise l'exécution des criminels.

A la faveur de telles franchises, la population dut s'accroître rapidement. En 1489, le prieuré avait à Bursins 20 hommages-liges; il en avait eu davantage auparavant. Quatre de ces hommages étaient nobles, c'étaient ceux de n. Ant. Evrard, barbier de Lausanne, de n. Jean de Compois, de n. Hugonin de Gland et celui de n. Pierre Beney ou Benoît.

Le prieuré de Romainmôtier tirait de beaux revenus de ses possessions à Bursins. Il y possédait un clos de vignes d'environ 30 poses, joignant les murs de la maison forte. Ces vignes et celles de Bougel s'élevaient à 70 poses. Au XVe siècle, la dîme de Bursins produisait 22 muids petits (de 24 quarterons) et 40 setiers de vin, en faveur du prieuré.

Il y avait aussi, à Bursins, une autre maison forte qui dépendait du Rosay et en portait le nom. Elle fut brûlée, en 1530, par les Bernois, qui allaient au secours de Genève; son propriétaire était un noble de Senarclens, membre de la confrérie de la Cuiller.

La commune de Bursins, après la Réformation, reçut quelques-uns des biens du prieuré. En 1543, cette commune, avec celle de Burtigny, reçut en abergement, pour le prix de 25 florins d'entrage et

2 florins de cense annuelle, toutes les Joux et Pra-Rodet, depuis le ruisseau du Brassus, à l'orient de l'Orbe, jusqu'à la limite de Bourgogne. Cette acquisition importante, faite à un prix minime, a été une des causes de la prospérité de la commune de Bursins, qui possède encore aujourd'hui, à l'ouest du Brassus, la belle montagne appelée la Bursine. Elle avait partagé en 1564 avec Burtigny cette grande propriété indivise, dont une bonne partie fut abergée à des particuliers du Brassus.

La population était de 291 habitants en 1803; elle est de 357 en 1860. La superficie du territoire est de 757 anciennes poses vaudoises, dont plus de 70 en vignes, 207 en bois, le reste en prés et champs. Les bâtiments sont taxés 382,000 fr. et les fonds de terre 408,000 fr. Dettes hypothécaires, 360,000 fr. — Altit., 1617 p. — La commune est riche; elle répartit de larges bénéfices à ses bourgeois.

*

BURTIGNY (*Britinie* et *Britignier* au moyen âge), ancien village communal et paroissial du c. de Gilly, à 1 h. 45 m. O.-N. de Rolle, sur un plateau un peu froid, mais assez fertile.

Ce village faisait anciennement partie de la grande seigneurie de Mont-le-Vieux, qui appartenait à la maison de Prangins.

L'église de Burtigny, dédiée à saint Pierre, avait pour filiale la chapelle de Marchissy. Le curé percevait le tiers de la dîme de ces deux villages; un autre tiers appartenait au sire de Prangins, qui le cède, en 1235, au couvent de Bonmont, qui avait déjà le patronat de l'église du lieu. Les moines de Bonmont acquirent successivement dans le territoire de Burtigny le cours de la Sérine, le moulin du Coster et celui de Lusigny. Louis de Savoie, en 1337, leur accorde le droit de pâturer leurs bestiaux dans les paquiers de Burtigny et de Marchissy.

La population était de 181 habitants en 1803; elle est de 345 en 1860. Le territoire est d'une superficie totale de près de 1200 anciennes poses vaudoises, dont plus de 250 en bois, le reste en prés et champs qui, tous les jours, reçoivent une meilleure culture. Ce village a été, presque en entier, réduit en cendres par un grand incendie, en 1864. Les bâtiments sont taxés 346,000 fr. et les fonds de terre 275,000 fr. Dettes hypothécaires, 301,000 fr. — Alt., 2467 p.

En 1212, Quentin de Coinsins, fils de Gérold de Burtigny, confirme le don que ses ancêtres ont fait à la chartreuse d'Oujon du fief de Coinsins.

*

BUSSIGNY, grand village communal du c. d'Ecublens; une partie qui est la plus ancienne s'appelle St-Germain.

Bussigny et St-Germain relevaient, au moyen âge, de plusieurs

Digitized by Google

seigneurs différents. L'évêque de Lausanne, le Chapitre, le château de Cossonay, les sires de Montricher, en possédaient chacun une part. Une sentence rendue en 1405, en faveur de la ville inférieure de Lausanne, contre le seigneur de Montricher, déclare que Bussigny et St-Germain sont du ressort de Lausanne. Les hommes devaient contribuer aux fortifications de la ville. Les criminels devaient être remis au bailli de l'évêque près du ruisseau le Gallician, limite de la seigneurie de Lausanne, du côté de Prilly.

Le hameau de St-Germain est la partie la plus anciennement habitée; c'est là que se trouve l'église, qui était déjà paroissiale en 1228 et sous le patronage direct de l'évêque. En 1453, la paroisse comptait 70 feux. L'église avait pour filiales les chapelles d'Echandens et de Bremblens; elle était estimée à 40 livres de revenu.

Roger, évêque de Lausanne, avait inféodé, en 1203, une partie de St-Germain à Rodolphe, fils de Pierre, seigneur de Montricher. Rodolphe prit le nom de St-Germain, sous lequel il figure dans plusieurs chartes du *Cartulaire de Lausanne* et qu'il transmit à ses descendants. Les hommes de Bussigny devaient suivre la chevauchée de Lausanne; ils marchaient sous la bannière de St-Laurent. En 1336, Jaques, seigneur de Montricher, et Jean de Billens, se disputaient l'avouerie de St-Germain. Cette avouerie, en 1326, était tenue en fief de l'évêque par Richard de Duyn; Jaques de Montricher la tenait de ce dernier. Peu de lieux du pays ont été divisés en un plus grand nombre de petits fiefs que la commune de Bussigny. Au commencement du XVIIe siècle, n. Isbrand de Crousaz en avait réuni plusieurs à son château de Prilly. Un autre appartenait à la famille Polier. — Mme de Montolieu, connue par ses gracieux romans, habitait sa campagne à Bussigny dans la belle saison. On dit que c'est dans cette maison hospitalière que *Chênedollé* écrivit, en partie, son poème : le *Génie de l'homme*.

La population était de 346 habitants en 1803; elle est de 555 en 1860. A la fin du XVIIIe siècle, on y comptait 67 feux. Le territoire est d'une superficie totale de 1053 anciennes poses vaudoises, dont près de 30 de vignes, plus de 500 en champs, 234 en prés et 300 en bois et pâturages. Les bâtiments sont taxés 503,000 fr. et les fonds de terre 361,000 fr. Dettes hypothéc., 497,000 fr. — Alt., 1533 p.

Le sol de la commune est fertile et bien cultivé; la population est dans l'aisance. Station du chemin de fer. Grande briqueterie de MM. Vulliemin et Cie. L'église est annexe de celle de Crissier. *

BUSSIGNY, petit village communal du cercle d'Oron, à 45 m. E. de ce village.

La population était de 22 habitants en 1803; elle est de 61 en

Digitized by Google

1860. La superficie du territoire est de 249 anciennes poses vaudoises, dont 102 en prés, 107 en champs et 40 en bois et pâturages. Les maisons sont taxées 41,000 fr. et les fonds de terre 79,000 fr. Dettes hypothécaires, 64,000 fr.

*

BUSSY, petit village communal du cercle de Moudon, à 45 min. N. de cette ville.

Boyve, dans ses *Annales de Neuchâtel,* raconte qu'en l'année 1498 les habitants du hameau de Bussy, près de Valangin, pour se soustraire aux vexations de leur seigneur, étaient partis dans la nuit avec leurs bestiaux et leurs effets. Le comte les poursuivit jusqu'à Auvernier, où il apprit que ceux qu'il poursuivait avaient traversé le lac. Arrivés sur la rive fribourgeoise, écrit le narrateur, les fugitifs continuèrent leur route au hasard. Le lendemain, ils arrivèrent en une contrée déserte, à une lieue de Moudon, dont le site leur convenait. Là, avec l'agrément du duc de Savoie, ils bâtirent le village de Bussy, qui porte le nom de leur première demeure Telle est l'histoire racontée par Boyve. Nous ne nous arrêterons pas à faire ressortir toutes les invraisemblances qu'elle renferme; il nous suffira de dire que le village de Bussy est déjà mentionné dans un acte de l'an 1404.

En 1663, la famille Zehender possédait la seigneurie de Bussy, formée par la réunion, en ses mains, de divers membres de fiefs.

La population était de 138 habitants en 1803; elle est de 190 en 1860. La superficie du territoire est de 587 anciennes poses vaudoises, dont 93 en prés, 388 en champs, 59 en bois et pâturages. Les bâtiments sont taxés 211,000 fr. et les fonds de terre 192,000 fr. Dettes hypothécaires, 208,000 fr. — Altitude, 2107 p.

*

BUSSY, petit village communal du cercle de Villars-sous-Yens, district de Morges, à 1 1/4 l. N.-O. de cette ville. (Voyez *Chardonney.*) Bussy est l'annexe de la paroisse d'Apples.

La population est de 168 habitants. Son territoire est d'une superficie totale de 403 arpents fédéraux, dont 21 en vignes, 140 en prés, 230 en champs. Les bâtiments sont taxés 150,000 fr. et les fonds de terre 166,000 fr. Dettes hypothécaires, 219,000 fr. — Altitude, 1747 p.

*

Digitized by Google

C

CABOLLES, nom donné à un hameau de la commune de Puidoux.

CAMPOUX, hameau de la commune du Chenit, composé de 20 maisons, sur la rive droite de l'Orbe. On dit qu'il tire son nom d'un campement des premiers colons qui vinrent s'établir au lieu du Chenit, pour le défricher, vers l'an 1530, et élevèrent là des huttes de branchages pour leur servir d'abri.

*

CAROUGE (*Carrojoz* et *Carroge* au moyen âge), ancien village communal de la paroisse de Mézières, à 1 $^1/_2$ l. S. de Moudon, sur la route de Vevey à Moudon. La seigneurie appartenait, au XIVe siècle, aux nobles de Vuillens. Catherine de Vuillens, fille d'Amédée, épousa Jean de Blonay et lui apporta la terre de Carouge. En 1531, Jean de Blonay, petit-fils du précédent, la possédait. En 1544, elle avait passé dans les mains de Jean-Jaques Lentzbourg, bourgeois de Fribourg, puis, en 1573, elle était parvenue à Nicolas Meyer, aussi de Fribourg. Au XVIIe siècle, la seigneurie appartenait à la famille de Graffenried, puis en 1776 à Bern. de Diesbach, avoyer de Berne, dont la famille l'a possédée jusqu'à la révolution de 1798.

Carouge était une localité habitée déjà dans les temps romains. On y a trouvé beaucoup de médailles romaines, depuis Auguste à Dioclétien.

Le château de Carouge était au bourg supérieur de la ville de Moudon.

La population était de 276 habitants en 1803; elle est de 431 en 1860. La superficie du territoire est de 1181 anciennes poses vaudoises, dont 394 en prés, 500 en champs et plus de 300 en bois et pâturages. Les bâtiments sont taxés 276,000 fr. et les fonds de terre 458,000 fr. Dettes hypothécaires, 218,000 fr. — Altitude, 2244 p.

A. DE CROUSAZ.

CARTIERS (les), hameau de 12 maisons dans la commune de Château-d'Œx.

*

CATHERINE (STE-) DES BOIS, nom d'un couvent ruiné, situé à gauche de la route entre Montpreveyres et le Chalet-à-Gobet, à quelques minutes de ce dernier lieu, dans une prairie humide. C'est aujourd'hui une métairie de la ville de Lausanne. Au moyen âge, il y avait là un hôpital pour servir de refuge aux voyageurs, avec une

chapelle dédiée à sainte Catherine. L'un et l'autre existaient en 1228. Plus tard, à la fin du XV[e] siècle, cet hôpital avec la chapelle étaient en ruines. L'évêque Aymon de Montfaucon, en 1497, considérant que le Jorat est un passage fort dangereux, soit par les voleurs, soit par le froid, et qu'il n'y a presque pas d'année qu'on n'y ait trouvé des gens gelés ou morts, fonda au Jorat, là où existait l'hôpital ancien, un couvent de religieux carmes, pour servir de refuge aux voyageurs; l'acte de fondation est du 13 avril 1497.

L'évêque donne en dotation au monastère 400 toises de prés et de forêts, dans le Jorat, à compter depuis le centre de l'église sur toute la circonférence (1004 poses et 400 toises vaudoises). 1° Dans ces limites, les religieux devaient avoir le complet usage des bois et des pâturages, à la réserve des droits d'autrui; 2° ils pouvaient user des bois et pâturages sur le reste du Jorat, comme les citoyens de Lausanne; 3° l'église qui allait être bâtie devait jouir de toutes les franchises et libertés accordées aux autres maisons religieuses; 4° l'évêque se réserve la juridiction et le droit de glaive sur le territoire donné et sur les personnes, à l'exception des religieux et des frères convers; 5° il retient à lui et à ses successeurs dans l'évêché de Lausanne, ainsi qu'à son neveu François de Montfaucon, baron de Flacieu, et à ses successeurs dans cette baronnie, l'avouerie du couvent, en leur qualité de véritables fondateurs. Enfin, pour que l'évêque ne soit pas accusé d'avoir grevé la mense épiscopale par cette donation, il lui donne, comme compensation, la *saulterie* et la *mayorie* d'Avenches, qu'il vient d'acquérir de Pierre Bonjour et qui sont d'un revenu plus grand que les choses données au nouveau monastère. Le 15 mars 1516, l'évêque ajoute trois poses de vignes à la dotation du couvent de Ste-Catherine.

Les trois Etats du Pays de Vaud, assemblés à Moudon, avaient, d'avance, approuvé l'établissement d'un monastère de l'ordre des Carmes à Ste-Catherine, et lui avaient promis aide et protection, par acte du 5 février 1494.

Le 1[er] novembre 1536, les Bernois donnèrent, dans leur *Largition*, le couvent de Ste-Catherine, avec ses biens, à la ville de Lausanne.

Une phrase de Ruchat, où il dit qu'il n'a pu découvrir *quand ce monastère a été érigé en couvent de femmes*, a induit en erreur tous les historiens venus après lui, qui n'hésitent pas à en faire un couvent de nonnains. C'était bien un couvent d'hommes; toutes les donations qui lui sont faites mentionnent des religieux.

Brigandage au Jorat. Sous les évêques, le passage du Jorat a toujours offert peu de sûreté aux voyageurs. Les malfaiteurs y échappaient aisément aux recherches de la justice, en se rejetant tantôt sur les terres de l'évêque, tantôt sur les terres des comtes de Savoie,

Digitized by Google

suivant le lieu où ils avaient commis quelque crime. La vaste forêt du Jorat leur offrait, en tout temps, un asile assuré. Aussi des *malandrins* de tout pays y rôdaient constamment. C'était pourtant l'un des passages les plus importants du pays. Il était traversé par la route qui reliait Genève et la France méridionale à Berne, à travers la riche vallée de la Broye, alors très peuplée. La conquête bernoise elle-même ne suffit pas pour rendre ce passage sûr. Nous trouvons dans les *Registres du conseil de Lausanne,* que le 6 novembre 1536, le sieur Ransy, ambassadeur du roi de France, arrivé à Lausanne, pria qu'on lui donnât une escorte de 24 hommes pour traverser le Jorat, dans la crainte *des mauvais garçons.* Le conseil lui accorda l'escorte, avec deux conseillers pour la conduire et deux héraults.

Vers 1550, malgré le gouvernement vigoureux de Berne, le Jorat n'était pas encore sûr. A cette date, le célèbre Félix Plater avait quitté Bâle, accompagné de deux amis, pour aller étudier la médecine à Montpellier. Ils cheminaient à cheval et à petites journées, selon l'usage du temps. Au mois d'octobre, ces voyageurs étaient arrivés au Jorat, par un temps de pluie bientôt suivi d'un brouillard épais. Ils s'égarèrent dans la forêt, où, pour l'heure, il n'était pas sûr de cheminer. « Nous ne souhaitions qu'une grange, nous dit » Félix Plater, qu'un abri quelconque pour nous garantir de la » pluie. Après avoir bien erré, nous parvînmes enfin à un petit vil» lage, mais on refusa de nous y héberger. Alors nous louâmes un » gars qui nous montra le chemin à travers la forêt, et nous attei» gnîmes, au milieu de la nuit, un endroit nommé *Messières* (Mé» zières). Il y avait là une méchante auberge; loin à la ronde, les » maisons étaient rares. Nous fûmes reçus par une hôtesse; le logis » n'avait qu'une pièce avec fenêtres au rez-de-chaussée. Autour d'une » longue table étaient assis des mendiants et des paysans savoyards. » Devant eux des châtaignes rôties, du pain noir et de la piquette.

» Fuir ce lieu, nous l'eussions désiré, mais nous étions si trempés, » il faisait si noir que le seul parti à prendre était de rester, quoique » l'hôtesse déclarât qu'elle n'avait ni lits, ni écurie. Tant bien que » mal, nous remisâmes nos chevaux dans une étable étroite et basse; » ils demeurèrent toute la nuit sellés et bridés. Quant à nous, il fallut » nous asseoir à côté de ces personnages, à mine suspecte, et nous » contenter du même ordinaire. Nous eûmes bientôt vu à quelles » gens nous avions à faire, car ils examinaient nos armes et nous » rudoyaient malgré notre soin à ne pas leur en fournir l'occasion. » Ils buvaient à force et ce fut en chancelant qu'ils allèrent se cou» cher hors de la salle, devant le feu qui flambait encore. Ils ne » tardèrent pas à s'endormir, de sorte que nous l'échappâmes belle, » car ils avaient médité de nous faire un mauvais parti, comme nous

Digitized by Google

» l'apprit, le lendemain matin, notre guide, qui passa la nuit avec » eux sur la paille.

» Grande était notre inquiétude. Après avoir fermé les volets, nous » poussâmes, devant la porte, un mauvais lit qui se trouvait dans la » chambre; puis, ayant posé nos rapières nues sur la table, nous » restâmes à veiller ainsi jusqu'au jour. J'étais jeune et point encore » accoutumé aux aventures de voyage; j'éprouvais donc de la crainte » et de la mauvaise humeur. Au bout de je ne sais combien d'heures, » voyant ces gens en train de cuver leur vin (nous les entendions » ronfler), Robert et Thomas décidèrent qu'il nous fallait sortir à » tout hasard, prendre sans bruit nos montures et déguerpir, n'im- » porte dans quelle direction. Nous avions payé notre souper. En » conséquence, nous écartons doucement le lit, et nous voilà dehors. » Tous dormaient. Nous courons à l'étable et enfourchons nos che- » vaux. A ce moment, arrive notre guide; il informe Robert (le seul » de nous trois qui comprît le français) que les coquins ont com- » ploté d'aller de bonne heure nous attendre au milieu de la forêt; » il était encore de très grand matin; il s'en manquait bien de trois » heures que l'aube parut.

» Nous promîmes un bon pourboire au gars s'il nous faisait re- » joindre la route de Lausanne par des sentiers de traverse; nous » pouvions craindre, en effet, que ces détrousseurs ne s'embusquas- » sent sur le chemin ordinaire.

» Enfin, après bien des tours et des détours, au moment où com- » mençait le crépuscule, nous débouchâmes sur la grande route de » Lausanne. Nous rendîmes grâces à Dieu. Vers midi, nous entrâmes » à Lausanne, mouillés jusqu'aux os, exténués de fatigue; nos che- » vaux, qui n'avaient rien mangé depuis 24 heures, n'étaient pas en » meilleur état. Quand nous racontâmes à Lausanne le danger que » nous avions couru, en précisant les localités, on nous répondit » qu'aucun de nous n'eût-il échappé, il n'y aurait rien eu là d'éton- » nant; une bande commettait alors dans le Jorat des assassinats » multipliés; son chef s'appelait *le grand Pierre*. Peu de temps après, » il fut roué à Berne, et, entr'autres aveux, il déclara que tout ré- » cemment, à Messières, il avait formé le projet d'occire des étu- » diants. C'est ce que Thomas apprit à Berne, à son retour de Mont- » pellier, où il me l'écrivit. »

A la fin du XVIIe siècle, un autre savant, notre historien Abraham Ruchat, faillit aussi être la victime des brigands du Jorat. Il était né à Grandcour et avait eu pour nourrice une femme du voisinage de Carouge. Au mois de juillet 1696, Ruchat, qui était étudiant à Lausanne, venait de terminer ses examens et d'être promu à l'auditoire de philosophie. Pressé de jouir des vacances, il s'achemine, un

Digitized by Google

après-midi, pour aller coucher chez ses parents Demière, à Moudon. Lorsqu'il est arrivé au Jorat, il est assailli par un violent orage qui le trempe jusqu'aux os. Dans l'état où il se trouvait il n'avait d'autre ressource que de s'acheminer, à la hâte, vers la maison hospitalière de sa nourrice, avec laquelle il avait toujours soutenu de bonnes relations. Arrivé là, malgré l'empressement que met la nourrice à le réchauffer près d'un bon feu, il aperçoit, dans la tenue de celle-ci, un embarras mal dissimulé. Cet embarras augmente lorsque Ruchat, qui voyait la nuit s'approcher rapidement, demande à son hôtesse un gîte pour la nuit. Celle-ci, après quelques hésitations faciles à comprendre, lui dit qu'elle est la femme la plus malheureuse du monde; que son mari, autrefois travailleur, s'est complétement dérouté, que maintenant il est associé à une bande de brigands qui vont attendre sur les routes; que dans cette nuit même, il doit rentrer à la maison suivi peut-être de quelques-uns de ses compagnons et qu'il pourrait y avoir là quelque danger pour Ruchat. Elle conduit celui-ci dans une petite chambre voisine de la cuisine en lui recommandant expressément de faire semblant de dormir, quoi qu'il arrive, que, du reste, elle veillera sur lui. Dans la soirée, le mari rentre; il est suivi de ses compagnons. La nourrice les reçoit auprès du feu et cherche à faire comprendre, par signes à son mari, qu'elle a reçu un étranger et qu'il faut veiller à ce qu'il ne devine rien. Mais déjà des paroles compromettantes avaient été prononcées et les brigands alarmés se dirent entr'eux à voix basse : Ce serait nous perdre nous-mêmes que de le laisser vivre, il faut nous débarrasser, de manière ou d'autre, de ce témoin. Après un court conciliabule entr'eux, ils prennent la résolution de s'assurer si le jeune homme dort ou s'il est éveillé. La nourrice les laisse faire, après avoir obtenu d'eux la promesse de ne se livrer à aucune voie de fait. Une lanterne sourde est allumée et les brigands s'acheminent, nu-pieds, vers la chambrette où dormait Ruchat. Celui-ci était plongé dans le plus profond sommeil. Un brigand, afin d'éprouver si le sommeil est feint ou réel, approche un grand coutelas du cou de Ruchat, dans l'attitude d'un homme prêt à frapper. Ruchat subit cette terrible épreuve sans sourciller. Sa vie est sauvée et les brigands rassurés.

Le lendemain, Ruchat remercie avec effusion sa bonne nourrice qui venait de lui sauver la vie. A l'instance de celle-ci, il promit de garder le silence sur ce qu'il savait. Sans cela, disait la bonne femme, je serais perdue. Ruchat garda religieusement cette promesse. Le mari de la nourrice périt sur la roue à Vidy, en 1702; sa femme ne tarda pas à mourir et c'est seulement après leur mort que Ruchat raconta à ses amis de Moudon les dangers qu'il avait courus dans le Jorat.

Quelques années seulement après cette aventure, en 1702, le gouvernement bernois mit enfin la main sur les brigands du Jorat. Vingt-trois de ces malheureux furent roués vifs à Vidy, depuis le 2 octobre 1702 au 30 avril 1703. Au mois de juillet suivant, les corps de tous ces brigands étaient encore suspendus à la potence de Vidy, d'où ils empestaient les campagnes voisines. Les fermiers supplièrent le gouvernement bernois de donner des ordres pour que ces corps fussent consumés par le feu, ce qui leur fut accordé.

Nous avons été curieux de faire des recherches sur l'organisation de cette bande de malfaiteurs qui avait jeté un si grand effroi dans le pays. Voici ce que nous a révélé le procès criminel de ces hommes, que nous avons maintenant sous les yeux. L'association se composait de 30 à 40 individus ; dans une nuit fixée d'avance, elle fut réunie au milieu d'un bois, près de Vucherens. Là, chacun raconta les meurtres auxquels il avait assisté et reçut une part de l'argent provenant des dépouilles. Les brigands jurèrent, par le *Diable* et par le *Chancre*, de ne jamais se dénoncer. Ils se partageaient en trois bandes. La première *attendait* sur la route de Moudon à Lausanne ; elle avait commis un grand nombre de meurtres. La seconde avait son rendez-vous autour de Ste-Catherine ; elle *attendait* à Planche-Michoud, à Moille-d'Avena et près de la forge, au Chalet-à-Gobet. La troisième s'en allait attendre vers Romont et Fribourg ; elle avait aussi commis plusieurs meurtres. Chacun des complices donnait, à son tour, le premier coup, et recevait aussi plus que les autres dans le partage des dépouilles. Ils n'allaient jamais seuls sur les chemins mais ordinairement au nombre de sept ou de huit. Dans une expédition du côté de Romont, ils étaient dix-neuf compagnons. Ils tuaient presque toujours leurs victimes. Nous ne connaissons à cette règle que deux exceptions, l'une est celle d'une jeune fille et l'autre d'un vieillard père de huit enfants, qui se recommanda à la pitié des larrons et prêta le serment de ne rien dire.

Ces larrons tuaient pour le profit le plus minime. Dans le partage des dépouilles, le lot de chacun n'est, le plus souvent, que de 4 à 8 baches : rarement il s'élève à un écu. Un jeune homme qui avait fait le guet dans deux meurtres, ne reçut, pour chacun, que la somme de 4 baches. Jamais, dans aucune rencontre, les brigands n'avaient employé les armes à feu ; ils tuaient avec de gros bâtons ou des pieux. Leurs mœurs, qui nous sont révélées par les interrogatoires et les enquêtes de la justice, accusent une civilisation très peu avancée et voisine de l'extrême barbarie. Le gouvernement de Berne s'émut d'un tel état de choses et prit immédiatement des mesures pour y remédier. Le versant S.-E de la montagne du Chalet-à-Gobet avait fourni un ample contingent aux malfaiteurs. LL. EE., en 1702,

Digitized by Google

appelèrent à desservir l'église de Savigny un homme éminent. C'était spectable Jean-Pierre Loys, fils de n. Gamaliel Loys, seigneur de Correvon. Né le 22 février 1669, il avait étudié à Lausanne, puis avait servi comme ministre de camp en France et en Flandres. La mémoire de ce pasteur, à la fois pieux et énergique, est encore vivante parmi les paroissiens de Savigny. On raconte de lui qu'il exerçait une surveillance attentive sur toutes les maisons mal famées de sa paroisse. Dans la soirée et dans la nuit, il allait frapper à la fenêtre et faisait l'appel des hommes de la maison. Son langage était le patois; on n'aurait pas compris le français. *Hé, Djan-Pierro, es-to quie,* demandait le pasteur. Quand celui-ci avait entendu la voix de Jean-Pierre, d'Isaac ou de tel autre qu'il avait appelé, il passait à une autre maison pour y remplir le même office. On raconte qu'au milieu d'une veillée, comme il fut entré dans une maison pour y faire son inspection, il ne trouva à la cuisine qu'un jeune garçon. Le pasteur lui demande où est son père; l'enfant répond qu'il vient de sortir avec deux autres hommes qui sont venus le chercher pour aller *attendre.* Aussitôt le pasteur, qui n'écoutait que son zèle, après s'être informé de la direction que ces hommes avaient prise, s'élance à leur poursuite et parvient à les ramener, après une sérieuse exhortation. Cependant, ce digne pasteur n'aurait pu suffire à sa tâche si le gouvernement n'était venu à son aide. En ce moment, la paroisse n'avait pas de régents; les paysans ne voulaient pas en faire les frais. Sur les instances du pasteur de Loys, les Bernois établirent quatre régents dans la paroisse, l'un à Savigny, les autres au Martinet, aux Cornes-de-Cerf et au Grenet. Ces régents étaient les mieux payés de tout le pays; leurs pensions étaient même supérieures à celles de bien des pasteurs. Par ces sages mesures, la civilisation pénétra peu à peu dans ces nombreuses maisons isolées que l'on trouve éparses sur les monts de Lutry et de Villette. Les terres furent mieux cultivées; l'extrême pauvreté disparut et depuis bientôt un siècle il n'y a pas d'exemple que des voyageurs aient été détroussés sur le chemin du Jorat.

*

CÉPHISE (le), nom grec donné par le doyen Bridel à un ruisseau qui sort d'un rocher vers Chillon, d'où il se précipite en jolies cascades et fait mouvoir des moulins avant de se jeter dans le lac. On croit que ce ruisseau est produit par celui qui se forme sur Naye à la fonte des neiges et s'engouffre dans la montagne.

CERGUES (St-) (*Sanctus Cyricus* et jamais *Surgius* ou *Sergius*, comme on l'a trop souvent répété), village communal et paroissial du cercle de Gingins, dans un défilé du Jura, à 3 ½ l. de Nyon, sur la route qui conduit de cette ville en Franche-Comté.

L'origine de ce village n'est point ancienne. L'abbaye de St-Oyens-de-Joux, aujourd'hui St-Claude, s'était formé, dans le Haut-Jura, un petit empire qui s'étendait jusque sur le versant de la Noire-Joux, du côté de Vaud, depuis le Marchairu jusqu'à Genollier, sans autre interruption que les terres de la chartreuse d'Oujon et du prieuré de Bassins. Le défilé où s'élève aujourd'hui St-Cergues lui appartenait. Il était devenu, dès le XIIIe siècle, le passage ordinaire des pèlerins, des marchands et des voyageurs entre la Bourgogne et la partie occidentale du Pays de Vaud. De là l'importance de ce défilé pour les moines de St-Oyens.

Aussi longtemps que le Pays de Vaud avait été soumis à l'autorité précaire de la maison de Zæhringen, les moines, forts de leur puissance réelle et du respect qu'ils inspiraient, n'avaient pas senti le besoin d'élever des fortifications pour se garantir des empiétements de leurs voisins. Mais, après que la maison de Savoie se fut mise en possession du Pays de Vaud et qu'elle eut conquis les terres des Prangins, qui limitaient celles des religieux, du côté de l'Helvétie, ceux-ci, avertis sans doute par des commencements d'empiétement, voulurent fortifier le passage de St-Cergues, pour la sécurité de leurs vassaux et des voyageurs.

En 1299, Etienne de Villars était abbé de St-Oyens et parent d'Humbert de Thoire-Villars, seigneur d'Aubonne. Il fit, en cette année-là, un traité d'association avec celui-ci, par lequel il lui céda, au nom du monastère, le lieu de St-Cergues *(Sanctus Cyricus)*, avec le pouvoir d'y bâtir un château fort et un village, à la condition que le sire de Thoire-Villars ferait ces deux établissements à ses frais, qu'il donnerait 600 livres au couvent et que les deux parties jouiraient, indivisément, de tous les revenus. Le monastère devait payer la moitié des frais de premier établissement. Le choix d'un tel gardien était habile. Le sire de Villars, qui possédait déjà de grandes terres en Bresse, et, dans le Pays de Vaud, les seigneuries d'Aubonne et de Coppet, était opposé à l'agrandissement de la maison de Savoie, comme le prouvent et son association avec l'évêque de Lausanne, dans la guerre que celui-ci fit, en 1300, à Louis de Savoie, et les liaisons qu'il soutint constamment avec le dauphin de Viennois. Aussi, le château de St-Cergues ne tarda guère à s'élever, dans la position pittoresque où nous voyons encore ses ruines aujourd'hui. Il existait positivement en 1314; Agnès de Villars, dame d'Aubonne, et l'abbaye de St-Oyens, y avaient, chacune, un châtelain. Cependant, la puissante maison de Châlons, qui avait été investie de l'avouerie de St-Oyens par l'empereur Rodolphe, en 1291, réclama vivement contre cette concession à la maison de Villars, faite au préjudice de ses droits. Après bien des difficultés, la garde de Saint-

Digitized by Google

Cergues fut remise, dès l'an 1326, à la maison de Châlons, après dédommagements accordés aux sires de Villars.

Dans la première moitié du XIVe siècle, le village de St-Cergues n'avait encore qu'une faible population. Les moines sentirent le besoin d'accorder des franchises et libéralités considérables, afin d'attirer de nouveaux habitants dans ce lieu élevé et peu fertile. Chaque nouveau colon recevait des religieux deux mas de terre, de la contenance de 15 poses, avec des immunités exceptionnelles.

Une chose qui contribua peut-être autant que les franchises à peupler le lieu de St-Cergues, fut la découverte d'une source minérale qui jouit d'une très grande réputation dans la contrée avoisinante jusque vers la fin du XVe siècle. La *Bonne-Fontaine* était le nom donné à cette source. Voici la description qu'en fait Gaspard Ambuel, dit Collinus, dans son tableau des eaux minérales du Valais : « Il y avait, nous dit-il, une fontaine minérale à St-Surgo, dont » l'eau était très fraîche et parfaitement limpide, proche des limites » du duché de Bourgogne, à 500 pas à droite du chemin qui conduit » à St-Claude dans le Jura. Cette source était très fréquentée et si » célèbre 200 ans auparavant, que ses propriétés passaient pour mi» raculeuses et avaient occasionné une grande jalousie entre le duc » de Bourgogne et le duc de Savoie, qui avait fini par les brouiller. » Ces eaux étaient un peu stiptiques au goût et guérissaient la lèpre, » la goutte, la gale, les mauvais ulcères, en lavant souvent les parties » affectées ou en y appliquant une terre grasse et limoneuse qu'elles » charriaient. »

Ces indications d'Ambuel sont d'une exactitude rigoureuse ; elles sont en conformité parfaite avec celles des documents écrits. Nous pouvons ajouter que la *Bonne-Fontaine* était, d'après les titres, dans l'estroit de Mijoux, derrière la Dôle, à l'extrême frontière de la Bourgogne. Les offrandes, faites par les malades qui avaient recouvré la santé, appartenaient au curé de St-Cergues.

La source avait cessé de couler, déjà en 1491. Un témoin, dans une enquête faite à cette date sur les limites de St-Cergues, dit : Au temps de la bonne fontaine *(tempore boni fontis)*. Un autre témoin, dans une enquête de 1518 sur le même sujet, dit encore « qu'au » temps que la bonne fontaine était en grand renom dans ces mon» tagnes, il y a à peu près 26 ans, il a vu le bailli de Vaud venir, en » personne, arracher les armes de Bourgogne qui étaient appendues » à un sureau voisin et les remplacer par la croix blanche de Savoie, » qui y a toujours figuré dès lors. »

M. Dupraz, pasteur à St-Cergues, en 1760, avait recueilli de la bouche des vieillards de sa paroisse une tradition portant : que du vieux temps, une vingtaine d'hommes inconnus, venus pendant la

Digitized by Google

nuit, avaient comblé cette source de pierres, de tronçons de sapin, etc., que dès lors elle avait si bien disparu qu'on ignorait à quelle place elle avait coulé.

Comme c'est immédiatement après l'enlèvement des armes de Bourgogne que la bonne fontaine a disparu, il est aisé de supposer que la jalousie ne fut pas étrangère à cet événement. Il ne serait peut-être pas impossible, à l'aide des renseignements qui précèdent, de retrouver la *Bonne-Fontaine*. Il vaudrait la peine d'essayer. L'estroit de Mijoux, l'extrême frontière de la Bourgogne, les 500 pas à droite du chemin qui mène à St-Claude, sont des indications précises. Les anciennes cartes de Homman placent bien là la Bonne-Fontaine.

Les religieux de St-Oyens furent fréquemment en lutte avec la maison de Savoie et ne purent échapper à son autorité. En 1412, celle-ci s'était emparée du château de St-Cergues; après bien des pourparlers, le bailli de Vaud en fit la remise, la même année, à la maison de Châlons. Cependant, dès le XVe siècle, comme cela paraît par plusieurs informations judiciaires, le châtelain de Nyon avait étendu sa juridiction sur tout le territoire de St-Cergues. C'est lui qui y levait les corps morts, y percevait les droits sur les ours, les sangliers et les cerfs tués à la chasse, tandis que le châtelain du lieu n'exerçait sa juridiction que dans l'enceinte du village *(sub tectis)*. On comprend aisément, d'après ces faits, comment les Bernois, devenus maîtres du Pays de Vaud, en 1536, purent considérer Saint-Cergues comme faisant partie des belles terres qu'ils venaient de conquérir.

Sous ces nouveaux maîtres, les habitants du village furent longtemps dans un état voisin de l'extrême pauvreté. La bienfaisante fontaine avait tari et, avec elle, les profits que la population en retirait. Aucune industrie ne s'était fait jour, les récoltes de l'agriculture étaient précaires et les bois des forêts sans valeur. En 1679, les sénateurs Bondely et Berseth furent chargés par le gouvernement de Berne d'une enquête sur les causes de ce malaise des populations du haut Jura occidental. A St-Cergues ils constatent une misère quasi générale et n'indiquent pas de moyens pour y remédier. A peu près au même temps, l'historien Plantin, parlant de St-Cergues, le qualifie, en son langage naïf, de *malotru village*. Ce n'est pas pourtant que la domination bernoise eût chargé outre mesure les habitants de St-Cergues. Plusieurs immunités leur furent conservées. Ils étaient exempts du service militaire, mais devaient veiller à la sûreté du passage, qu'un corps-de-garde permanent protégeait. Après l'inspection des sénateurs bernois, des mesures furent prises pour rendre ce passage plus difficile, en temps de guerre. Le défilé, à l'occident

Digitized by Google

du château, fut fermé; un bois, auquel il était défendu de couper, dut s'élever au Saut-Bernard, à la sortie du village, afin de pouvoir barrer la route facilement, par un abattis.

Aujourd'hui, le village de St-Cergues occupe encore le même emplacement que dans les temps anciens, mais son aspect a bien changé. Ce n'est plus le malotru village dont parlait Plantin; les maisons sont propres, assez bien bâties; elles reçoivent, en été, des familles genevoises qui viennent y passer quelques mois pour y jouir de l'air tonique du Jura. Les environs sont charmants, les promenades variées, les points de vue sur les Alpes et le bassin du Léman de la plus grande richesse. Le point de vue le plus remarquable est celui de l'esplanade de l'ancien château, où un Français, M. Amat, a élevé un belvédère, avec restaurant, à l'usage des touristes et des voyageurs. Le château de St-Cergues fut brûlé par les Suisses en 1475; il n'a pas été rétabli depuis.

En 1520, P. de la Baume, évêque de Genève et abbé commendataire de St-Claude, concède la place de châtelain ou capitaine de St-Cergues à Jean Blanchod, pour lui et ses descendants mâles, pour la somme de cent francs.

La population était de 247 habitants en 1803; elle est aujourd'hui de 298. La superficie du territoire est de 8,215 arpents fédéraux, dont 192 en prés, 252 en champs, 3643 en estivages, qui nourrissent, en été, près de 700 vaches. Les forêts, vraie richesse du lieu, comptent plus de 1,635,000 perches fédérales. Les bâtiments sont taxés 416,000 fr. et les fonds de terre 536,000 fr. Dettes hypothécaires, 260,000 fr. — Altitude, 3477 p.

Chasse extraordinaire. Vers l'an 1840, un ours hantait les bois de Bonmont. Sa présence était connue des chasseurs voisins, qui attendaient avec impatience la première neige pour l'attaquer. Parmi ces chasseurs était Abram Capt, forestier à St-Cergues, bien connu de celui qui écrit ces lignes. C'était un homme petit de taille, taciturne, à la figure intelligente et expressive. Il connaissait tous les secrets de la montagne, où il avait l'habitude de chasser la martre avec un merveilleux succès. A la première neige, le voilà en campagne. Il trouve la trace de l'ours, veut la suivre, mais bientôt des tourbillons de neige surviennent, les pas de la bête sont recouverts; il a pu seulement constater qu'elle se dirige vers les rochers à l'orient de la Dôle. L'année précédente, en cheminant au pied de ces rochers, il avait vu une caverne jonchée de branches sèches de sapin; après examen, il reconnut qu'un ours avait passé là sa retraite d'hiver. Cette observation détermina les premières démarches du chasseur. Le lendemain, de bonne heure, il va frapper à la fenêtre de Courvoisier, tailleur de pierres, son compagnon ordinaire de chasse, lui

Digitized by Google

dit ce qu'il a vu et l'engage à le suivre. Bientôt nos deux chasseurs sont en route ; ils s'acheminent vers les rochers à l'orient de la Dôle. Arrivés là, aucune trace ne révélait la présence de l'hôte qu'ils cherchaient, à cause de la neige de la nuit. Abram Capt, dont l'œil observateur est éveillé, remarque que les jeunes sapins qui l'entourent ont été dépouillés de plusieurs rameaux qui sont non pas coupés, mais cassés, comme aurait pu le faire la main de l'homme. Ce fut là un trait de lumière. L'ours a choisi pour retraite la même caverne que l'année précédente ; les chasseurs en sont très rapprochés. Capt prend une bûche de sapin, et, à son aide, se met à sonder à travers la neige, le pied du rocher; bientôt il trouve l'entrée qu'il cherchait. On déblaie la neige et l'on aperçoit une caverne jonchée de branches vertes de jeunes sapins. La présence de l'ours est probable; elle n'est pas certaine. Capt a un grand chien courant, au manteau gris de fer, avec un collier blanc, qu'il a nommé *Valdeau ;* il prend ce chien, le fait pénétrer de force dans la caverne, où celui-ci ne veut pas entrer. Aussitôt les poils de Valdeau se hérissent, il se met à gronder sourdement. Désormais il est manifeste que l'ours est dans la tanière. Comment faire pour s'emparer de cette riche proie? Ici commencent les vraies difficultés. Tout près de là, un bûcheron de St-Cergues, du nom de Treboux, coupait du bois; il est appelé en consultation. Divers avis sont proposés; les plus sûrs exigeraient la présence de nombreux aides, mais il faudrait partager avec eux. Enfin, ces trois hommes intrépides décident que les deux chasseurs pénètreront dans la tanière avec leurs armes et que Treboux veillera à l'entrée avec sa hache, prêt à frapper, si le cas advient. Après nouvel examen, on découvre que la caverne est profonde, qu'on ne peut y pénétrer qu'avec une lumière, dont on est entièrement dépourvu. Abram Capt n'est pas arrêté pour si peu. Il enlève à un gros sapin une longue bande d'écorce ; à l'extrémité de cette bande on rassemble de la résine de sapin en un gros paquet de la forme d'un chapeau. Cette résine est allumée ; les chasseurs pénètrent dans la tanière, en la poussant devant eux. Voici l'ordre de la marche : le flambeau de poix, le chien Valdeau, puis Courvoisier avec le fusil armé et prêt à faire feu. Capt forme l'arrière-garde. Les premiers pas se font aisément, la caverne est spacieuse ; mais bientôt le passage devient plus étroit, on ne peut s'y avancer qu'en rampant ; les chasseurs s'y engagent résolument. La voûte du rocher s'élève tout à coup, Courvoisier peut se dresser; il s'arrête et pousse tout doucement le flambeau ; à ce moment il aperçoit un mouvement comme celui d'un bras qui passerait sur la lumière ; il tire et atteint l'ours en pleine tête. Celui-ci pousse un rugissement effroyable, la lumière s'éteint, l'ours se précipite hors de la caverne en frôlant

Digitized by Google

Courvoisier, qui s'est rangé contre le rocher, passe sur le corps de Capt, qui était à l'étroit du passage et le blesse légèrement à l'épaule. A l'issue, il trouve Treboux, qui lui fend la tête avec sa hache; la victoire est complète. Cependant, les chasseurs restés dans la caverne étaient presque suffoqués par la fumée de la poix, qui avait cessé de brûler. Après le premier moment d'émotion passé, Courvoisier se met à dire à Capt: *es-to quie* (est-tu là); *oï*, lui répond Capt d'une voix lamentable. Les cris de victoire de Treboux à l'extérieur rassurent nos chasseurs, qui s'acheminent vers l'issue en criant à leur compagnon qu'ils étouffent par la fumée. Celui-ci leur répond que c'est le corps de l'ours qui obstrue l'entrée; *bussa-lo per derrai*, dit-il. Ainsi fut fait; les chasseurs sortent enfin, après leur ennemi, avec des émotions diverses que chacun pourra apprécier. Si l'ours n'avait pas été frappé à la tête, on ne peut savoir ce qui serait advenu des chasseurs. — Le fait que nous narrons est authentique; nous le tenons de la bouche des acteurs eux-mêmes. La caverne a été visitée par bien des personnes, qui ont constaté la parfaite exactitude des détails qui précèdent. *

CERNIAZ, petit village du cercle de Granges, district de Payerne, à 2 $^1/_2$ l. S. de cette ville, de la paroisse de Dompierre. En 1453, il y avait une chapelle filiale de l'église de Dompierre.

La population était de 99 habitants en 1803; elle est de 146 en 1860. Son territoire est d'une superficie totale de 375 anciennes poses vaudoises, dont 68 en prés, 224 en champs et 78 en bois. Les bâtiments sont taxés 123,000 fr. et les fonds de terre 118,000 fr. Dettes hypothécaires, 118,000 fr. — Altitude, 2300 p. *

CERNIAZ, nom d'une des *seytes* ou sections de la commune d'Ormonts-Dessous, comprenant les hameaux : *le Puis, Cerniaz dessus* et *dessous, sous Cerniaz, sous Crétaz, en Lombaz, le Pertuis, le Verney de Pont, la Frasse, les Mosses,* etc.

Ce mot est celtique; il paraît dériver de *cern*, une enceinte, un clos formé de haies et même une prairie au sein de la forêt. Le mot *Cerney,* dans le Jura, a la même signification. *

CERY (bois de), nom d'une maison de campagne, près de Jouxtens, à 30 min. de Lausanne, rière Prilly et Romanel.

En 1769, Bernard Reichenbach, hôte au Lion d'Or, acquiert ce domaine des hoirs de n. Louis-H. Polier, lieutenant-colonel au service d'Angleterre, pour le prix de 52,000 fr. de Suisse. En 1790, n. Ant. Polier, lieutenant-colonel au service de la compagnie des Indes, achète de Fréd. Demierre le Bois de Cery pour 37,100 fr. Ce domaine, qui a passé ensuite en plusieurs mains, vient d'être acheté

Digitized by Google

de M. Duvergier de Hauranne, ancien ministre en France sous le règne de Louis-Philippe, par l'Etat de Vaud, afin d'y fonder un asile pour les aliénés.

*

CHABLAIS. Le vieux Chablais s'étendait de Martigny, au sud, jusqu'à Evian, à l'ouest, et à la Veveyse, au nord. Cette riche contrée fut comprise dans la dotation attribuée à l'abbaye de St-Maurice d'Agaune, lorsqu'elle fut restaurée par Sigismond, roi de Bourgogne, en l'an 517. Les chartes du moyen âge la désignent sous le nom de *Pagus caput laci*, ou même *Caput lacensis*, pays de la tête du lac, d'où est venu évidemment le nom moderne de Chablais. St-Maurice en était la capitale dans le temps où la contrée appartenait encore à l'abbaye d'Agaune. Mais après le démembrement des biens de cette abbaye et dès le temps d'Humbert aux blanches mains, cette contrée passa sous la domination des comtes de Savoie et fut régie par les châtelains de Chillon.

Le nom de *Caput laci* était donné aussi à un bourg voisin de Villeneuve, nommé encore *Pennilucus*, du celte *Penn-loch*, qui signifie aussi tête du lac. Ce bourg est déjà mentionné en 827, dans l'histoire de la translation des reliques de St-Marcellin; il est voisin du château où fut enfermé Wala. Ce bourg et ce château furent probablement ruinés par les Sarrasins au X[e] siècle. (Voyez *Chillon* et *Villeneuve.*)

*

CHABLIE ou CHABIE. On donnait ce nom, dès le XII[e] siècle, à la partie du village de l'Isle qui est sur la rive gauche de la Venoge. (Voyez *Isle, l'*.)

*

CHABLOZ, nom d'un territoire, près des murs de Lausanne, qui s'étendait du faubourg actuel de la Barre sur les contreforts du Jorat et comprenait les campagnes de la Borde, du petit Château et de l'Hermitage. En 1240, dans la guerre qui s'alluma entre *Jean de Cossonay* et *Philippe de Savoie*, au sujet de l'épiscopat auquel tous les deux prétendaient, les villes de Berne et de Morat avaient épousé le parti du premier. Elles envoyèrent un corps de troupes de près de 1000 hommes au secours de Jean de Cossonay. Ces troupes prirent position au Chabloz, où elles élevèrent une fortification *(castellum)*, d'où elles lançaient des traits sur le château et la Cité. La ville, occupée par les deux partis, devint en bonne partie la proie des flammes.

Le Chabloz appartenait au Chapitre de Lausanne pour une grande part; cependant, en 1266, Berthold, dit Beivroz, reconnaît la grange du Chable, en fief, de Pierre de Savoie.

*

Digitized by Google

CHABLOZ (les), hameau de la commune de Château-d'Œx, au-dessus des Moulins, sur le chemin de l'Etivaz.

*

CHABREY, village communal du cercle de Cudrefin, sur le bord oriental du lac de Neuchâtel, à 2 l. N.-O. d'Avenches, de la paroisse de Constantine. Au-dessus de ce village est une colline nommée Montbec, sur laquelle on remarque les traces d'un ancien fossé. Cela fait supposer qu'il y avait là une de ces fortifications en terre que l'on retrouve dans la vallée de la Venoge et dans d'autres endroits du pays. On a découvert dans le lac, près de Chabrey, à une distance de 400 à 500 pieds du rivage, des vestiges d'une habitation lacustre. On y a trouvé un peson de fuseau en pierre.

La population était de 202 habitants en 1803; elle est de 281 en 1860. La superficie du territoire est de 717 anciennes poses vaudoises, dont 4 en vignes, 105 en prés, 323 en champs et 271 en bois. Les bâtiments sont taxés 197,000 fr. et les fonds de terre 257,000 fr. Dettes hypothéc., 55,000 fr. — Alt., 1474 p.

*

CHAILLY (*Carliacum* en 940, *Charlier* en 1318), hameau de la commune de Lausanne, à 15 min. à l'orient de cette ville.

En 943, Christine et Recco, son avoué, donnent à l'église de Lausanne des terres sises à Chailly, dans le territoire de Renens *(in fine Runingorum)*. A ce propos nous ferons remarquer que, vers le même temps, *Mornex* est aussi indiqué dans les chartes comme étant dans le même territoire *(Modernacum, in fine Runingorum)*.

La localité de Chailly est dans un sol fertile; elle possède de beaux vergers et est parsemée de maisons de campagne qui tous les jours deviennent plus nombreuses, grâce à la belle vue dont on y jouit et à la proximité de Lausanne. Le quartier de Chailly et celui de Vennes comptent ensemble 145 maisons habitées par 216 ménages.

*

CHAILLY, grand village de la commune du Châtelard, cercle de Montreux, à 1 l. de Vevey. — On trouve dans les environs des lits de marne et des indices de houille. On y montre la maison occupée par Mme de Warens, que les *Confessions de Rousseau* ont rendue célèbre; son domestique, Claude Anet, était originaire du même lieu.

La métralie de Chailly comprend encore les hameaux voisins de *Plan-Chailly, Baugy, les Crêtes, les Bassets* et *Buriez*. Le hameau de Chailly compte 44 maisons habitées par 65 ménages.

*

CHALET-A-GOBET (mons *Gusberti* en 1140), nom donné à une grande auberge située au sommet du Jorat, sur la route de Lausanne à Moudon, à 2 l. de la première de ces villes. Cette auberge, avec le domaine rural qui en dépend, appartient à la ville de Lausanne, à

Digitized by Google

qui il fut donné en 1536 par le gouvernement bernois, en même temps que le couvent voisin de Ste-Catherine. Après la sécularisation de ce couvent, fondé pour recevoir et protéger les voyageurs, la ville de Lausanne dut élever près de là une grande auberge destinée au même but.

Entre l'auberge et Montpreveyres était la borne des juridictions de Lausanne et de Moudon; on y voyait un bosquet de chênes appelés les *chênes du jugement*, sous lesquels les magistrats du pays ont, plus d'une fois, rendu la justice. Ce qui est certain, c'est que, en l'année 1434, le duc de Savoie, Amédée VIII, était en litige avec la ville de Lausanne pour un fait de peu d'importance. Il y eut conférence à ce sujet sous le grand chêne de Montpreveyres, entre Urbain Gimel, syndic de Lausanne, et Jean de Blonay, bailli de Vaud. Gimel produisit un diplôme qui décidait la question en faveur de Lausanne, alors ville impériale; le bailli lui répondit, avec beaucoup de circonspection, qu'il n'était pas venu pour examiner ce document, qu'en tout cas on pouvait le lui montrer à Moudon.

Autrefois l'auberge du Chalet-à-Gobet avait une assez grande importance. C'était un lieu de station obligée pour les nombreux rouliers qui trajetaient sur cette route. Depuis la construction du chemin de fer de Lausanne à Berne, l'auberge est devenue un simple cabaret de village. Il reçoit, en été, les bourgeois de Lausanne qui veulent respirer l'air frais de la montagne, dans un site entouré de magnifiques forêts, et offrant, de tous les côtés, les promenades les plus variées. — Altitude, 2884 p.

On a trouvé près de ce lieu une hachette en bronze.

*

CHAMBLANDES, territoire de la commune de Pully, à l'orient du Denantou, sur le bord du lac. Il appartenait autrefois au Chapitre de Lausanne. Il est traversé par la route de Pully au pont de la Maladière; on y trouve plusieurs maisons de campagnes, dont les principales sont: *Fantaisie* et *Pierre à Portay*.

*

CHAMBLON, petit village du cercle de Champvent, à 40 min. O. d'Yverdon. Il dépendait autrefois de la seigneurie de Montagny-le-Corboz et fut reconnu par Marguerite de Montbéliard, ès mains du commissaire Balay, en 1403. Plus tard, Chamblon devint une seigneurie particulière possédée par la famille Zehender; en 1675, elle appartenait à Jean-François Weiss, et en 1711, à M. Arnauld. Le château actuel qui domine la plaine de l'Orbe est moderne; il a été bâti par le baron de Brackel, courlandais. Celui-ci s'était compromis dans les démarches qui firent nommer Maurice de Saxe duc de Courlande; il dut s'exiler lorsque les Russes se furent emparés de ce pays et vint s'établir à Yverdon. Le baron de Brackel mourut en

Digitized by Google

1779. Son fils lui succéda dans la seigneurie de Chamblon et il a vendu le château, avec le domaine, au commencement de ce siècle, à M. Recordon, qui avait acquis une belle fortune à Londres dans l'horlogerie de précision.

Le village est situé sur une roche calcaire jaune *(néocomien)*. Les géologues ont trouvé là bon nombre de fossiles et un dépôt de terrain sidérolithique. Au pied du mont de Chamblon, sur les bords du marais, on a trouvé des antiquités de l'âge de pierre, sous une couche de 8 à 10 pieds de tourbe. Des troncs d'arbres alignés trouvés sous le sol dans le même lieu et qui semblent dessiner une rive, ont fait croire que le lac baignait autrefois le pied du mont de Chamblon, à 5500 pieds plus loin que la rive actuelle.

La population était de 159 habitants en 1803; elle est de 201 en 1860. La superficie du territoire est de 752 anciennes poses vaudoises, dont 22 en vignes, 189 en bois, le reste en prés, champs et pâturages. Les bâtiments sont taxés 293,000 fr. et les fonds de terre 149,000 fr. Dettes hypothécaires, 234,000 fr. — Alt., 1740 p. *

CHAMBON, maison, seul reste d'un village détruit, dans la paroisse de Roche. LEVADE.

CHAMOSALLE, montagne et pâturage de la commune de Montreux, d'où l'on jouit d'une vue superbe sur la vallée du Rhône, les Alpes et le Léman. Du chalet, on peut se rendre, en une heure, ou sur les rochers de Naye ou à la Dent de Jaman. *

CHAMOSSAIRE, massif de montagnes au-dessus d'Ollon. On y trouve deux sources salées donnant 120 livres d'eau par quart-d'heure et un pour cent de sel. Les chamois ont donné le nom à la montagne où ils étaient attirés par les sources salées.

La montagne est riche en beaux pâturages; on y trouve les plus rares et les plus belles plantes de nos Alpes; la vue dont on y jouit amène sur le sommet de Chamossaire de nombreux voyageurs durant les mois d'été. — Altitude, 7043 p. *

CHAMP-DE-L'AIR, hospice pour les aliénés, fondé en 1810 par le gouvernement vaudois. Il est à quelques minutes à l'orient de la ville de Lausanne, sur la route de Berne. Le mauvais état et l'insuffisance des bâtiments ont décidé le gouvernement à créer un nouvel asile pour lequel il a acheté la campagne du Bois de Céry, avec des terrains environnants. *

CHAMPAGNE (*Campania* en 885; *Champanes,* paroisse en 1228), ancien village du cercle de Concise, district de Grandson. En 885, l'empereur Charles-le-Gros donne à Vodelgise, vassal du margrave



Rodolphe (qui fut depuis le premier roi de la Transjurane), quelques biens de sa propriété dans le comté de Vaud, entr'autres une ferme à Champagne, que Vodelgise céda en 888 à Jérôme, évêque de Lausanne.

L'église de la Vierge, à Champagne, était paroissiale en 1228, et en 1453 elle était devenue une simple chapelle filiale, de l'église d'Onnens. Ce village faisait partie de la grande seigneurie de Grandson; il embrassa la Réformation, le 25 janvier 1537, à la pluralité des suffrages; il forme une seule commune avec celui de St-Maurice, qui est voisin.

La population était de 230 habitants en 1803; elle est de 440 en 1860. La superficie du territoire est de 1064 arpents fédéraux, dont 100 en vignes, 172 en prés, 374 en champs et près de 400 en bois. Les bâtiments sont taxés 459,000 fr. et les fonds de terre 420,000 fr. Dettes hypothécaires, 191,000 fr. — Altitude, 1520 p.

*

CHAMP-DE-VAUX ou CHADEVAUX, hameau de la commune de Penthéréaz.

*

CHAMPMARTIN, petit village communal du cercle de Cudrefin, à 20 min. O. de ce bourg, sur la rive du lac de Neuchâtel. Près de ce lieu on remarque des vestiges d'anciennes habitations lacustres, à 500 pieds de la rive du lac et à une profondeur de 4 à 5 pieds. La surface est de 80,000 pieds carrés; on y a trouvé des pesons d'argile.

La population était de 60 habitants en 1803; elle est de 50 en 1860. La superficie du territoire est de 490 arpents fédéraux, dont 10 en vignes, 73 en prairies, 162 en champs et près de 160 en bois. Les bâtiments sont taxés 48,000 fr. et les fonds de terre 119,000 fr. Dettes hypothécaires, 24,000 fr. — Altitude, 1563 p.

*

CHAMPTAUROZ (*Chantvoro*, paroisse en 1228), village du cercle de Granges et de la paroisse de Combremont, sur le plateau du Jorat. Il était paroissial en 1228 et n'avait plus, en 1453, qu'une chapelle filiale de l'église de St-Martin du Chêne. Le village dépendait autrefois du prieuré de Lutry, qui le régissait par un mayor. En 1333, Pierre, mayor de Champtauroz, reconnaît tenir la mayorie du couvent de Lutry; on lui paie la wayte, la porterie et autres redevances féodales. A la sécularisation des biens ecclésiastiques, après la Réformation, cette mayorie parvint à plusieurs particuliers de la localité. Les Chevaley, les Pidoux et autres la reconnurent en faveur du gouvernement bernois, en 1683.

La population était de 139 habitants en 1803; elle est de 222 en 1860. La superficie du territoire est de 333,600 perches fédérales, dont 72,600 en prés, 188,000 en champs, 28,000 en bois. Les bâti-

Digitized by Google

ments sont taxés 146,000 fr. et les fonds de terre 222,000 fr. Dettes hypothécaires, 217,000 fr. — Altitude, 2293 p. *

CHAMPVENT (*Canventum* en 1012, *Chaventum* en 1049), grand village communal et paroissial, chef-lieu du cercle de ce nom, à 90 minutes O. d'Yverdon, avec un ancien château.

CHATEAU ET SEIGNEURIE. La terre et seigneurie de Champvent était une des belles terres du pays. Le château, qui domine si fièrement la plaine de l'Orbe, est une ancienne forteresse féodale flanquée de quatre tours massives, avec une grande cour au milieu, fontaine, terrasses, jardins, et un mas de vignes considérable. Longtemps on a attribué à la reine Berthe la fondation de ce château, mais cette tradition doit disparaître devant les données certaines des documents.

La terre de Champvent faisait primitivement partie de la grande seigneurie de Grandson, qui s'étendait des limites du comté de Neuchâtel jusqu'à Montricher, sans autre interruption que celle de la vallée de l'Orbe, fief de la haute Bourgogne. En 1049, le château de Champvent n'existait point encore. Sa construction remonte au commencement du XIIIe siècle et coïncide avec la division de la grande seigneurie de Grandson entre les fils d'Ebal IV, seigneur de Grandson.

Henri, deuxième fils d'Ebal, reçut dans ce partage (1234) la seigneurie de Champvent; il prit le nom de sa terre et devint la tige de la maison de Champvent, qui a occupé une place importante dans la patrie de Vaud. Cette maison portait pour armes : *Palé d'argent et d'azur de 6 pièces, au chef d'argent chargé d'un aigle éployé de sable.*

Henri de Champvent mourut en 1266, après avoir bâti le château. Il laissa, de sa femme Helvie, quatre fils : Pierre, qui lui succéda, et Guillaume, Othon et Gérard, qui furent chanoines de Lausanne. Guillaume et Othon furent évêques de Lausanne; le premier tint le siége épiscopal de l'an 1273 à 1301; le second, Othon, de l'an 1310 à 1312. Il avait succédé à Girard de Wuippens. Henri eut une fille, Jordane, qui fut mariée : 1° à Girold de la Tour, coseigneur de Bex, et 2° à Jaques, sire de Cossonay.

Pierre succéda à son père Henri dans la seigneurie. En 1295, il suivit le parti de son frère, l'évêque Guillaume, dans la guerre qu'il soutint contre Louis de Savoie, seigneur de Vaud. On ignore l'année de sa mort. Il laissa deux fils : 1° Hugues de Champvent, chanoine de Lausanne et seigneur de la Motte, connu par ses démêlés avec Louis de Savoie au sujet des terres de Lignerolles et de Ballaigues. Hugues, bien que chanoine, eut une maîtresse en la personne d'Isabelle Franconis, dame de Corcelles-le-Jorat, fille de Nicod Franconis, riche bourgeois de Lausanne, et veuve de Vullierme de Corcelles, dont elle n'avait pas eu d'enfants; 2° Humbert de Champvent,

qui était mort en 1315, laissant un fils, Jean, qui suit, et une fille, Marguerite, qui épousa Richard de Duin, sire de Wufflens; elle était morte en 1330. M. de Charrière admet un troisième fils, Henri, mort avant 1317, qui aurait été le père de Jean, qui suit.

Jean de Champvent, fils de Humbert ou de Henri, suivant M. de Charrière, était seigneur de Champvent en 1315; il avait épousé Catherine, fille de Rodolphe, comte de Neuchâtel. En 1315, Jean était absent du pays et Jean de Succeva, chevalier, était son châtelain à Champvent. Le 4 juillet 1315, ce dernier promet de garder fidèlement le château de Champvent, pour le profit de Jean de Champvent, mari de Catherine de Neuchâtel. Le 23 août de la même année, Jean de Champvent déclara avoir fait don, à sa femme Catherine, du château de Champvent et de celui de la Motte, ainsi que de tous les droits qu'il possède dans les diocèses de Lausanne et de Genève.

En 1317, sous Jean de Champvent, la seigneurie de Ste-Croix fut détachée de celle de Champvent et vendue à Pierre de Grandson, sire de Belmont, et à son frère Théobald. Ces deux seigneurs renoncent aux droits qu'ils pouvaient avoir sur Champvent, mais Jean devra reconnaître le château en fief du seigneur de Grandson. L'Arnon faisait le partage des seigneuries de Ste-Croix et de Champvent. Le village de Vuittebœuf se partageait entre les deux ressorts; ce fut l'origine de bien des contestations.

En 1336, Jean de Champvent est mort sans enfants; sa veuve, Catherine, fut remariée deux fois. En cette année, *Rodolphe, comte de Neuchâtel*, est en possession de la terre de Champvent. Il y eut, à cette occasion, un traité entre le comte et Pierre, seigneur de Grandson, en vertu duquel le premier garde la seigneurie. En 1345, *Louis, comte et seigneur de Neuchâtel*, tient Champvent en fief de Louis de Savoie; en 1360, il avait remis ce fief à son fils Louis, qui en prêta hommage au comte de Savoie. Bientôt ce fils mourut et le comte rentra en possession de Champvent. En 1369, ce dernier était devenu vieux; ses trois fils étaient morts, à cette date, et il ne lui restait que deux filles. Dans un séjour qu'il fit à Champvent, il apprit à connaître Marguerite, fille d'Hugonin de Duin, seigneur de Wufflens et de la Motte, plus connue sous le nom de Marguerite de Wufflens. Cette femme intrigante et ambitieuse n'eut pas de peine à s'emparer de l'esprit du comte, dont elle devint la femme en cette même année 1369. Le comte Louis mourut en 1373, sans enfants de Marguerite, qui profita de son ascendant sur l'esprit du faible vieillard pour se faire donner la terre de Champvent, avec cette humiliante déclaration, qu'il l'avait possédée sans droit ni justice.

Après la mort du comte, *Marguerite de Wufflens*, dont le nom est resté célèbre dans les annales de Neuchâtel, par les atrocités qu'elle



avait commises à Boudry, trouva pourtant à se remarier. En 1377, elle épousa Jaques de Vergy, seigneur d'Autrey, d'une famille illustre de Bourgogne.

En 1403, Marguerite prêta quernet, ès mains du commissaire Balay, en faveur du comte de Savoie. Depuis les démembrements des seigneuries de la Motte et de Ste-Croix, la terre de Champvent s'était bien amoindrie. Elle comprenait : Le *bourg de Champvent*, *St-Christophe* en entier et une partie seulement des villages de *Suscévaz*, *Vuitebœuf*, *Peney*, *Essert*, *Villars* et *Mathod*. De son mariage avec Jaques de Vergy, Marguerite eut deux fils : Jean, seigneur d'Autrey, qui fit branche, et Pierre, qui forma la branche des seigneurs de Champvent de la maison de Vergy.

Pierre de Vergy devint seigneur de Champvent par traité fait avec son frère, en 1407. Il fut marié deux fois : 1° à Catherine, fille de Rodolphe, comte de Gruyères ; 2° à Alix de Rougemont. Du premier lit vint Jean, qui suit, et du second lit sortirent Jean de Vergy, dit le jeune seigneur de Montricher, mort sans postérité en 1467, et Catherine, mariée à Guillaume de Ray, seigneur de la Ferté sur Amance et de Précigny.

Jean de Vergy, l'aîné, succéda à son père Pierre dans la seigneurie de Champvent. Il avait épousé Paule de Miolans, fille de Jaques, seigneur de Miolans, et de Jeanne de la Chambre. Il était mort en 1481, laissant sept enfants.

Guillaume de Vergy, fils aîné du précédent, arriva à une grande illustration. Il était seigneur de Vergy, St-Dizier, Champlitte, Fonvens, Autrey, Rigney, en Bourgogne, ainsi que de Champvent et Montricher, au Pays de Vaud. Il servit avec distinction sous Charles-le-Téméraire, duc de Bourgogne, et assista à la bataille de Morat, en 1476. L'année précédente, les Suisses, après la bataille de Grandson, avaient brûlé, mais non détruit, le château de Champvent.

Après la journée de Nancy, où périt le duc Charles, Guillaume de Vergy se retira à Douai pour y servir Marie, duchesse de Bourgogne. Louis XI l'attira ensuite à son service et le nomma son conseiller. Il demeura attaché à la couronne de France jusqu'à la mort du roi Charles VIII. Il quitta alors le service pour se retirer au comté de Bourgogne. En 1498, l'empereur Maximilien le fit maréchal de Bourgogne et capitaine de ses gens de guerre. Il mourut en 1520, après avoir élevé bien haut la fortune et la splendeur de sa maison. En 1505, Guillaume de Vergy avait fait un traité de combourgeoisie avec Fribourg, qui fut confirmé par son fils Claude, en 1525. Il fut marié deux fois : 1° En 1469, à Marguerite de Vergy, dont il n'eut pas d'enfants ; 2° à Anne de Rochechouart, dont il eut huit enfants. Entre ceux-ci furent *Claude* et *Guillaume de Vergy,* qui eurent en

Digitized by Google

partage la seigneurie de Champvent. En 1536, leur châtelain prêta hommage en leur nom au gouvernement de Berne, pendant que l'armée bernoise assiégeait Yverdon.

Guillaume de Vergy avait épousé Marine de Bourgogne, fille naturelle de Baudouin, bâtard de Bourgogne. Celle-ci était veuve en 1549, mère-tutrice de son fils François de Vergy et en cette qualité usufruitière du château de Champvent, qu'elle fit reconnaître, en faveur de Berne, par procuration.

Claude de Vergy fut gouverneur du comté de Bourgogne et coseigneur de Champvent et la Motte. Bien que marié deux fois, il n'eut qu'une fille unique, mariée en premières noces à Henri de Pontaillier. Les filles de ce dernier furent obligées de vendre Champvent.

Imbert de Diesbach acquit la moitié de la seigneurie, en 1607 ou 1608, pour le prix de 29,000 fr. de dix baches. N. *Jérôme Masset*, d'Yverdon, avait acquis l'autre moitié de cette terre, qui procédait de Guillaume de Vergy.

Armes de Vergy, telles qu'on les voyait jadis au château de Montricher: *Un écu de gueules, chargé de trois roses en quinte feuilles d'or, deux en chef et une en pointe.*

En 1610, les nobles Imbert de Diesbach et Claude Masset reconnaissent la seigneurie de Champvent en faveur de Berne. En 1626, le coseigneuriage des Masset fut vendu par Humbert Masset à Rodolphe d'Erlach. L'autre moitié resta dans la famille Diesbach jusqu'à l'année 1731, qu'elle passa à la famille *Tillier*, par mariage avec la fille d'Antoine de Diesbach.

Jean-Rodolphe Tillier la revendit, en 1763, à n. *Marc de Boutes*, pour 93,000 fr. de Suisse. Ce dernier la revendit à n. *Pierre Burman*, de la Haye, pour 181,600 fr. de Suisse. En 1768, *Martinus Harting*, avocat à Harlem, l'acquit du précédent pour 200,000 livres tournois.

En 1771, les frères *Duveluz*, de Bournens, et le sieur *Rod. Doxat*, d'Yverdon, acquièrent cette belle terre des curateurs d'Harting, pour 140,000 fr. de Suisse. Le château avait reçu de nombreuses réparations et améliorations des précédents possesseurs.

Dès la fin du XVIIIe siècle, la terre de Champvent avait passé, tout entière, dans les mains de la famille Doxat, qui possède encore aujourd'hui le château avec le grand domaine rural qui y est annexé. M. Maurice Doxat, colonel, propriétaire actuel, a introduit dans la contrée de grandes améliorations agronomiques.

Dès les temps fort anciens, il existait à Champvent une église paroissiale qui dépendait directement de l'évêque de Lausanne. En 1453, on comptait 36 feux dans la paroisse. Aujourd'hui Champvent est encore chef-lieu de paroisse; son annexe est Mathod.

Au XI[e] siècle, le monastère de Romainmôtier possédait des hommes et des terres à Champvent, qui lui avaient été enlevés violemment par Adalbert, primat du château de Grandson. Ce fut le sujet d'un long démêlé, pour lequel le pape Léon IX dut intervenir, dans une visite qu'il fit au couvent de Romainmôtier, le 27 septembre 1049.

Champvent est le chef-lieu du cercle de ce nom, qui comprend les communes de *Champvent-St-Christophe*, *Chamblon*, *Essert-sous-Champvent, Mathod, Montagny, Vugelles-la-Mothe, Orges, Suscévaz, Treycovagnes, Valeyres-sous-Montagny, Villars-sous-Champvent*, avec une population de 2530 habitants.

La population comptait 290 habitants en 1803; elle est de 407 en 1860. La superficie du territoire est de 1903 arpents fédéraux, dont 88 en vignes, 550 en prés, 787 en champs, près de 300 en bois. Les bâtiments sont taxés 505,000 fr. et les fonds de terre 648,000 fr. Dettes hypothécaires, 461,000 fr. — Altitude, 1760 p.

*

CHANDON (le), ruisseau qui prend sa source près du village de Léchelles, au canton de Fribourg, et va se jeter dans le lac de Morat, près de Faoug. Il formait, au moyen âge, la démarcation entre le pays de droit romain et celui de droit teutonique. Il limitait aussi à l'O., comme le Plafayon à l'E., le pays de langue romane et celui de langue allemande.

*

CHANÉAZ, petit village du cercle de Mollondins, district d'Yverdon, de la paroisse de Donneloie.

C'était autrefois une seigneurie qui était réunie au coseigneuriage de Donneloie. En 1604, elle était entre les mains de Pétermand d'Erlach et de Marguerite Roguinet, de Fribourg. En 1652, n. Jean-Phil. Loys, seigneur de Villardin, achète la seigneurie de Chanéaz et la coseigneurie de Donneloie et Mézery de n. Louis de Roll, de Soleure, pour la somme de 9000 écus petits de 20 baches. De Roll possédait par sa femme, née Valier. La famille de Loys a possédé cette seigneurie jusqu'à la fin du XVIII[e] siècle.

La population était de 118 habitants en 1803; elle est de 142 en 1860. La superficie totale du territoire est de 151,000 perches fédérales, dont 41,000 en prés, 74,000 en champs, 32,000 en bois. Les bâtiments sont taxés 126,000 fr. et les fonds de terre 101,000 fr. Dettes hypothécaires, 212,000 fr. — Altitude, 2533 p.

*

CHANGINS, nom donné à une belle maison de campagne au-dessus de Nyon, dans le territoire de Duillier. Cette localité est ancienne; elle était la propriété des donzels de Changins, qui figurent dans les chartes dès le XII[e] siècle. Etienne de Changins vivait en 1234; Jean de Changins était vidomne de Nyon en 1299 et 1314. Ce beau do-

Digitized by Google

maine est maintenant la propriété de M. le comte de St-Georges. — Altitude, 1462 p.

*

CHANIVAZ (*Chanliva*, paroisse en 1228), domaine rural, autrefois fief noble, situé au bord du Léman, entre l'embouchure de l'Aubonne et Buchillon. Cette localité était habitée déjà dans les temps romains; la voie romaine traversait l'Aubonne en ce lieu. On y a trouvé des ruines d'antiques bâtiments, des tuiles, des médailles romaines. En 1228, il y avait une église paroissiale. Chanivaz était appelé *Chanliva* dans tout le cours du moyen âge; il appartenait à la coseigneurie d'Aubonne, qui y percevait un péage. En 1364, Jean de Silinge (de Silingio) vend à Ant. Champion ce péage, pour le prix de 300 livres. L'acte rappelle que Jean, coseigneur d'Aubonne, l'avait autrefois vendu au chevalier de Silinge. Le vendeur affirmait que le péage valait 15 livres genevoises de revenu annuel, et l'acheteur devait restituer au vendeur tout ce qu'il rapporterait de plus. Silinge revend le péage avec cette singulière condition, qui est acceptée par Champion.

La voie se détournait à droite dès le hameau de Verex pour aller passer l'Aubonne, près de son embouchure, à Chanliva. Cependant, cette voie, depuis la ruine de Chanliva, était devenue dangereuse pour les voyageurs qui y étaient fréquemment détroussés. En 1431, les attentats s'y étaient tellement multipliés, qu'une prononciation d'arbitres dut décider, après enquêtes, que le pont de Chanliva serait démoli, à cause des assassinats commis aux bois des environs. Aujourd'hui encore on trouve, en remuant la terre, des corps d'hommes enfouis à une faible profondeur, dont la mort remonte, certainement, à ces temps malheureux.

Le domaine de Chanivaz, qui est considérable, appartient à la famille de Loriol.

*

CHAPELLES, anciennement CHAPELLE VAUDANNE (*capella Valdana*, paroisse en 1177), grand village du cercle de St-Cierges, district de Moudon.

Il y avait dès le XIIe siècle une famille qui portait le nom de ce lieu, où elle paraît avoir eu un alleu assez étendu. Jocerand et Wibert frères, chevanciers de Chapelle (*milites de Capella*), font donation au Chapitre de Lausanne de la forêt des Troncs, de champs, de prés et de chesaux, appelés la terre de Chapelle. En 1220, Wullielme de Chapelle, chevalier, avait épousé la fille du mayor de Dommartin. Il succéda dans cette mayorie à son beau-père, non sans avoir eu quelques démêlés avec le Chapitre, qui était seigneur de Dommartin. Il tint le château de Dommartin, pendant six années, après avoir promis de le défendre envers et contre tous et de ne pas s'en servir

Digitized by Google

pour faire aucun tort à Reynauld, seigneur de Montfort. Martin, fils de Wullielme, lui succéda dans la mayorie de Dommartin (voyez ce nom). En 1403, Jean Saragin, de Moudon, et Contexe, sa femme, prêtent reconnaissance pour la seigneurie de Chapelle. Bientôt cette seigneurie passa à la famille de Praroman, qui l'a possédée dès le XV[e] siècle jusqu'à la fin du XVIII[e]. La famille Réal lui avait succédé au moment de la révolution de 1798. En 1748, n. Rod.-Samuel de Praroman prenait le titre de seigneur de Chapelle et Martherenges.

L'église de Chapelle, avec ses dîmes, appartenait au St-Bernard en 1177, plus tard au prieuré de Montpreveyres, qui, lui aussi, dépendait du St-Bernard.

La population était de 230 habitants en 1803; elle est de 326 en 1860. La superficie du territoire est de 506,000 perches fédérales, dont 135,000 en prés, 274,000 en champs, 62,000 en bois. Les bâtiments sont taxés 269,000 fr. et les fonds de terre 320,000 fr. Dettes hypothécaires, 227,000 fr. — Altitude, 2547 p. *

CHAPELLE (la), hameau central de la commune d'Ormonts-Dessus, qui prend son nom de la chapelle de St-Théodule, aujourd'hui église paroissiale. On lui donne aussi le nom de *Vers l'Eglise*. C'est là que se trouvent la cure, les boutiques. (Voyez *Ormonts-Dessus*.) *

CHAPOTANNAZ, nom donné à un domaine de vignes au-dessus de Cully, sur la côte du Désaley, au cercle de St-Saphorin. Il fut formé par François Chapotan, notaire et secrétaire de Sébastien Nægueli, bailli de Lausanne, vers 1539. Dans la discussion de Jean-Jaques Chapotan, il passa à la famille Davel. Le 3 septembre 1675, Augustin Davel, conseiller de Vevey, le vendit à n. Judith Joffrey, femme du ministre Jean Blanchon, diacre à Morges, au prix de 4750 florins. Ce dernier, alors pasteur de Crassier et de Crans, le revendit au nom de sa femme le 25 décembre 1693 à n. Abraham de Crousaz, colonel et lieutenant baillival à Lausanne, pour 1100 écus; ce domaine était alors composé d'une maison, cave, pressoir, étable, jardin et environ 4 poses de vignes. Le doyen Abraham de Crousaz, à cause de partage avec ses sœurs, le vendit le 22 décembre 1752 à Louis Francillon, de Lausanne, au prix de 10,700 livres de Suisse. Aujourd'hui il appartient à la famille Fonjallaz. Les vins de la Chapotannaz sont fort estimés. *

CHARBONNIÈRES (les), grand hameau de la commune du Lieu, cercle du Pont, à 15 minutes de ce lieu, au-dessus du lac Brenet, vallée de Joux. Il tire son nom des nombreuses charbonnières qui y furent établies dans le XV[e] siècle. Le hameau compte plus de 40 maisons, dont les habitants s'occupent essentiellement de la culture

Digitized by Google

de leurs terres et du soin de leurs bestiaux. Les mœurs y ont conservé leur simplicité, ce qui, avec l'économie et l'amour du travail, a conduit les habitants à une grande aisance.

En 1458, la commune du Lieu établit un moulin sur le ruisseau de la Sagne, aux Charbonnières. *

CHARBUENS, ancien fief situé dans la paroisse de Constantine, en Vully, qui était possédé par les nobles de Constantine. En 1546, il fut vendu à Jean-Rod. de Graffenried, banderet de Berne, par Léon de Constantine, seigneur d'Ogens, pour 100 écus d'or au soleil. *

CHARDONNAY, petit village du cercle de St-Cierges, formant une commune avec celui de *Montaubion*, qui est voisin (voyez ce nom). Chardonnay, appelé *Chardenai* en 1225, dépendait du Chapitre de Lausanne et faisait partie du mandement de Dommartin. *

CHARDONNE (*Cardona* au Xe siècle), grand village, de la paroisse et du cercle de Corsier, dans le district de Vevey.

Chardonne est mentionné pour la première fois vers l'an 1000. A cette époque il appartenait à l'abbaye de St-Maurice, car Burcard, archevêque de Lyon et prévôt de ce couvent, donne en abergement à Eurinus et à sa femme Eugidie, un terrain sis au comté de Vaud, au village de Chardonne *(in villa que dicitur Cardona)*. En 1079, il passa avec toute la paroisse de Corsier, dont il a suivi depuis en grande partie les destinées (voyez à l'article *Corsier*), aux évêques de Lausanne. L'un d'eux, Lambert de Grandson, donna à son neveu Vaucher de Blonay la ville de Vevey et la seigneurie de Corsier, en 1089. La famille de Blonay ne garda ses possessions de Chardonne que jusqu'à l'année 1225, où Jean et Aymon de Blonay, et leur mère Belon, dame de St-Paul, donnèrent tout leur fief de Chardonne à l'abbaye de Hauterive.

Les maisons d'Oron et de Gruyère y possédaient aussi des droits. A l'époque du désastre du comte Michel de Gruyère, un des derniers rejetons de cette antique maison vivait à Chardonne dans un dénuement presque absolu. C'était Jean, fils bâtard du comte Jean II; il avait reçu de son père les biens que celui-ci avait acquis à St-Martin de Vaud et à Villars, mouvants de la châtellenie de Rue. Le bâtard de Gruyère envoya son fils Humbert porter à Messieurs de Fribourg une lettre datée de *Chardonnaz, ce* XVIIIe *de janvier 1554,* et dans laquelle il exposait *ses grandes pouvrettés et indigences*. Le châtelain de Rue avait saisi le produit de ses dîmes, son unique ressource; ce n'est qu'à la fin de l'année que le gouvernement de Fribourg fit droit à la demande de Jean de Gruyère.

Sous la domination bernoise, Chardonne était réuni au bailliage

Digitized by Google

de Lausanne en matière militaire et criminelle, et à celui d'Oron quant au civil, depuis le cantonnement de 1706 et 1707.

L'église de Chardonne date du XVe siècle. Le 17 juin 1419, Antoine de Rue, Cristin du Genevey, Perrod Souslefour et Perrod Cuendat, du dit village, firent une convention avec le curé de Corsier, Guillaume Ribor; ils lui cédèrent un champ sis au milieu du village, au-dessus du four de Blonay, à condition d'y construire une chapelle en l'honneur de saint Jean-Baptiste. Les témoins de cet acte étaient *dominus Nycodus de Montet capellanus et Nycoletus Vacherand clericus*. Le 13 octobre 1420, quelques autres bourgeois de Chardonne dotèrent la chapelle d'une rente annuelle de 60 sols pour une messe à dire, par le curé, tous les lundis. La fondation fut approuvée par l'évêque de Lausanne, Guillaume de Challant, le 11 septembre 1421.

L'étendue considérable de la paroisse de Corsier engagea le Grand Conseil à en détacher Chardonne et Jongny pour les constituer en suffragance pastorale le 19 décembre 1833, mais depuis la démission des ministres, elle n'a pu être repourvue.

Chardonne est admirablement situé; on y jouit d'une vue magnifique sur les Alpes, le lac et une grande partie du canton. Les vignes produisent un vin très estimé. Depuis quelque temps on y a construit un hôtel, la pension de Bellevue, située entre Chardonne et Jongny, au bord de la grande route de Vevey à Fribourg; elle attire en été de nombreux étrangers, qui viennent respirer le bon air dont on y jouit.

Chasse au cerf. Le 31 décembre 1520, il se forma un grand rassemblement sur la place du Marché, à Vevey. On vit un cerf se précipiter à travers la place et s'élancer au lac; quelques hommes prirent immédiatement un bateau, poursuivirent et ramenèrent bientôt à bord le cerf, qu'ils avaient tué. Dans ce moment survient une troupe de chasseurs de Chardonne, parmi eux Pierre Rinsoz et Jaques de Tavel, autrement Vacherand; ils sont suivis presque au même instant de François de Combaz et Jean Chevalley, de Rivaz, paroisse de St-Saphorin, tous accompagnés de leurs serviteurs et d'un grand nombre de chiens. Les gens de Chardonne et de Rivaz réclament les uns et les autres le cerf, invoquant l'ancienne coutume d'après laquelle toute bête sauvage est acquise au premier chasseur. Les Veveysans ne se refusent point à se dessaisir du gibier. Mais à qui le donner? Les deux parties s'échauffent, chacune prétendant avoir commencé la chasse. Nous sommes montés, disent ceux de Rivaz, ce matin au territoire de Corsier avec nos domestiques et nos chiens pour prendre quelque proie; tant par nos voix en criant que par l'aboiement de nos chiens nous avions bientôt *esmovi* soit *projecté* un

cerf assez gros et grand, nous le poursuivons sans jamais le perdre de vue. Mais les gens de Chardonne, entendant le bruit que nous faisions, se précipitent à leur tour avec leur meute contre notre proie. C'est ainsi que nous arrivons en même temps à Vevey. — Ceux de Chardonne répondent en disant que: dans l'intention de fêter le jour suivant, ils avaient résolu d'aller chasser sur leur mont de Chardonne. Ce jour-là, eux et presque tous les hommes et *juvenceaux* de ce village, ayant pris, *usetz* soit cordes, leurs *espieux* et glaives propres à la chasse des bêtes sauvages, ainsi que nombre de chiens, étaient montés au bois appelé le *Devin*, où il y avait toujours beaucoup de bêtes féroces et qui était commode à la chasse. Ils avaient tendu là leurs filets et cordes aux *closons* soit haies du dit bois. Leurs cris et l'aboiement des chiens fit *exporjecter* (partir) un cerf. Celui-ci, poursuivi, se rua en certaine eau dite la Bergière, et fut enfin contraint de se précipiter au lac; un de leurs chiens y entra en même temps et le suivit longtemps en nageant. Les Veveysans finirent par remettre le gibier aux gens de Chardonne. Ceux de Rivaz ne voulurent cependant pas renoncer à cette proie qu'ils estimaient leur appartenir; ils portèrent plainte par devant François de Lutry, vicaire général de l'évêque de Lausanne, Sébastien de Montfaucon, en réclamant une indemnité de 20 écus d'or, mais ils furent déboutés de leur demande le 7 mars 1521.

Un fait tout semblable arriva environ un siècle plus tard. Le 21 février 1634, Anthoine Barbey, gouverneur de Chardonne, Etienne-Jaques Mouron, Pierre Beddex et quelques autres communiers étant, selon leur coutume, montés au mont du dit village à la chasse des bêtes sauvages, trouvèrent un cerf qu'ils poursuivirent avec leurs chiens et le firent descendre au vignoble. Les habitants de Corsier et de Corseaux l'ayant aperçu, aidèrent leurs voisins; le cerf ainsi pressé fit le contour d'une partie du village de Corsier, descendit vers la Veveyse qu'il traversa, et, toujours poursuivi des chiens, sauta dans un jardin au bourg des Favres, à Vevey, en ressortit, traversa la place du marché et vint s'élancer au lac. Immédiatement arrivèrent une partie des hommes de Chardonne; ils désirèrent avoir un bateau, mais déjà plusieurs Veveysans, entre autres Pierre Cuenot, Samson Dubois, Jean Besson, Benoît Dupont, Roulet Golliet, qui se trouvaient sur le lac, ayant vu le cerf, le poursuivirent avec leur bateau et le tuèrent. Ils allaient aborder à la place du marché, lorsque la présence des chasseurs de Chardonne les engagea à longer les maisons, jusque vers celle de M. Roulet; y étant demeurés quelque temps, ils retournèrent enfin vers le logis de l'Hasle de Vevey, où les hommes de Chardonne s'étaient aussi rendus dans l'intervalle. Là, une vive contestation s'éleva entre les gens de Chardonne et de

Digitized by Google

Vevey; ces derniers gardèrent cependant le cerf. Les chasseurs de Chardonne s'adressèrent alors au bailli de Lausanne, demandant que le gibier leur fût rendu, ou bien la somme de 50 écus d'or ainsi que 20 écus à titre de dépens, et cela conformément à leurs franchises et coutumes; ils s'appuyèrent surtout sur la sentence du vicaire général de l'évêque de Lausanne de l'an 1521. Le bailli donna gain de cause aux hommes de Chardonne par jugement contumacial du 10 mars 1634.

On a trouvé à Chardonne, en 1826, des antiquités druidiques de l'âge de bronze.

La population était de 750 habitants en 1803; elle est de 985 en 1860. La superficie du territoire est de 1,123,553 perches fédérales, dont 130,000 en vignes, 344,000 en prés, 254,000 en champs et 305,000 en bois. Les bâtiments sont taxés 1,019,000 fr. et les fonds de terre 1,355,000 fr. Dettes hypothécaires, 1,123,000 fr. — Altitude, 1795 pieds fédéraux. †

CHARDONNEY, château moderne et quelques maisons formant, avec Bussy-dessus, une petite commune de la paroisse d'Apples, cercle de Villars-sous-Yens.

Chardonney était, primitivement, une grange des sires de Wufflens-le-Château. L'un d'eux, Richard de Duyn, la donna en échange, en 1361, aux religieux de l'abbaye du lac de Joux, contre les terres que ceux-ci possédaient à Wufflens. Cette grange, appelée Bussy-dessus, fut sécularisée après la Réformation. Au commencement du XVIIIe siècle, Jean-Rodolphe Daxelhoffer, trésorier du Pays de Vaud, en était seigneur. Le 29 avril 1744, il obtint du gouvernement bernois la permission d'en faire une commune à part, au moyen d'une finance de 30 écus à payer par chaque bourgeois qui se ferait recevoir membre de la commune. Le seigneur en percevait un tiers, mais dut remettre à la commune la somme de 10,000 florins pour créer un fonds en faveur des pauvres. En 1755, le nombre des bourgeois était déjà d'environ 70 et la fortune de la commune s'était élevée à 29,660 florins. La commune acheta au moyen de cette somme le mas dit ès Baches, de 32 poses de pré et de 18 poses de champs. En 1758, elle put acquérir encore 15 poses de champs et possédait en outre 1583 florins en créances et argent comptant. La commune paraissant ainsi prospérer, son érection fut confirmée en 1759. Chardonney resta séparé de Bussy jusqu'en 1799, où les deux hameaux s'étant réunis en assemblée primaire, nommèrent une municipalité. La loi du 7 juin 1803 sur la division du canton en cercles maintenait la réunion des deux hameaux. Mais en 1819, ils furent définitivement séparés par le gouvernement vaudois. La com-

mune de Chardonney, la plus petite du canton, s'est beaucoup appauvrie ensuite du grand nombre de ses bourgeois, qui s'était accru à environ 90 familles différentes en 1819. Le château, bâti par le trésorier Daxelhoffer, passa, par le mariage de la fille de ce dernier, à la famille Jenner, de Berne. En 1775, Henri-Auguste, comte de St-Georges, colonel de cavalerie au service des Etats généraux des Pays-Bas, acquit la seigneurie de Chardonney, qui comprenait la partie de Bussy sise à joux du chemin de l'Etraz.

La population est de 60 habitants en 1860. La superficie du territoire est de 171,000 perches fédérales, dont 13,700 en vignes, 40,000 en prés, 96,000 en champs et 18,000 en bois. Les bâtiments sont taxés 92,000 fr.; les fonds de terre, 161,000 fr. Dettes hypothécaires, 86,000 fr. — Altitude, 1947 pieds fédéraux. †

CHARMILLE, alpage dans la vallée de l'Etivaz, au Pays-d'Enhaut. *

CHARNEX (voyez *Chernex.*)

CHARPIGNY, colline qui s'élève à côté du rocher de St-Triphon, dans la vallée du Rhône. Les roches qui la composent sont fortement inclinées. Sur le penchant occidental est la jolie campagne de Charpigny d'où l'on jouit d'une belle vue sur les Alpes et le Rhône. Il y avait une famille des donzels de Charpigny dont le fief dépendait de la seigneurie de la Roche, à Ollon. Au XIII[e] siècle, Jean de Charpigny était évêque de Bafo, en Chypre, et son frère était patriarche de Jérusalem. On y a découvert, en 1837, de nombreuses tombes, avec une multitude d'ornements et d'instruments, de la période de l'âge de bronze, mais de la seconde période de cet âge, car les corps avaient été étendus dans leur dernière demeure. On y a trouvé encore, sous un bloc erratique, sans inhumation, des hachettes, des anneaux et une pointe de lame en bronze. On a recueilli aussi dans le même lieu des monnaies romaines. M. le docteur Cossy vient de créer, à grands frais, des vignes sur le côteau de Charpigny. *

CHASSAGNE (forêt de). C'était, sous les rois Rodolphiens, une forêt qui s'étendait de Valeyres aux Clées, sur la rive gauche de l'Orbe et de Sergey à la Russille sur la droite de la route d'Orbe à Jougne. Elle appartenait au fisc royal d'Orbe ainsi que les villages voisins, d'Agiez, de Bofflens et d'Arnex. Lorsque Pierre de Savoie fut devenu maître des Clées après sa querelle avec le comte de Genevois, il obligea la seigneurie d'Orbe à lui céder une partie de cette forêt. En 1297, un arbitrage vint régler les délimitations et permit le pâturage réciproque. On y trouve quelques plantes rares, entr'autres *l'aspérule des teinturiers*. Là, on remarque la grotte de Moncherand, dans une situation très pittoresque sur les rochers

Digitized by Google

qui dominent le lit de l'Orbe. Plus loin se trouve une grande carrière de tuf.
*

CHASSERON ou SUCHERON, sommité du Jura entre la vallée de Ste-Croix et le Val de Travers. On y jouit d'une vue magnifique. On avait trouvé, à diverses reprises, au pied de cette montagne, de nombreuses médailles romaines. Il y a quelques années qu'on a découvert à son sommet les vestiges d'un établissement romain qui a dû avoir une assez grande importance, à en juger par les centaines de pièces de monnaie romaine qu'on y a recueillies. Il est probable que ce lieu était consacré au culte de quelque divinité païenne. — Altitude, 5369 pieds fédéraux.
*

CHATAGNERIAZ, hameau du cercle de Coppet, au-dessus de Founex, à une altitude de 1693 pieds fédéraux. On donne aussi ce nom à un hameau de la commune de la Rippe, sur la frontière française.
*

CHATAGNIER (le), hameau de la paroisse de Villette.
*

CHATAIGNERIAZ, beau domaine de vignes, dans la commune d'Essertines, au-dessus de Rolle, à 25 minutes de cette ville, à mi-côte entre Mont et Tartegnins. La terre et les vignes de Châtaigneriaz avaient été données à l'abbaye du lac de Joux par Louis, sire de Mont-le-Grand, avant l'année 1177. En 1324, ce clos, qui valait 200 livres de revenu, avait été remis en gage à Louis de Savoie, par l'abbé Jean de Lutry, pour un prêt de 3000 livres. Jamais le couvent ne put rentrer en possession de ce beau domaine, qui passa aux Viry et à leurs successeurs dans la seigneurie de Mont-le-Vieux. Au siècle dernier, il était possédé par la famille de Diesbach, puis par celle d'Erlach. N. Paul Michel de Gallatin, de Genève, acquit le domaine, avec maisons, chédal, meubles, etc., pour le prix de 65,500 fr. de 10 baches, le 3 mars 1791.
*

CHATEAU-D'ŒX (*Osgo* en 1040, *Ooiz* en 1228 et plus tard *Oyes*, *OEsch* en allemand), bourg, chef-lieu du district du Pays-d'Enhaut, dans une belle vallée arrosée par la Sarine, au sein des Alpes vaudoises. Ce village relevait autrefois du comté de Gruyère, dont il formait une châtellenie, avec Rossinière et Rougement. Son nom ne figure dans les documents qu'à dater du XI[e] siècle. Il est mentionné pour la première fois, en 1040, sous le nom d'*Osgo* (*in comitatu waldense, in loco qui dicitur Osgo*). C'est aussi vers ce temps qu'il faut faire remonter la première population de la ville d'Œx; c'était évidemment une colonie de Gruériens. Le pas de la Tine, longtemps impraticable pour les troupeaux, a dû seul empêcher les populations pastorales de la basse Gruyère de se transporter dans cette belle

vallée si riche en pâturages, connue de bonne heure des hardis chasseurs des Alpes.

L'ÉGLISE. Le premier besoin d'une colonie nouvelle était de se bâtir une église. Celle de Château-d'Œx date aussi de la fin du XIe siècle. Il en est fait mention pour la première fois, en 1115, dans un titre où Girard de Faucigny, évêque de Lausanne, ratifie la donation de l'église d'Œx, faite au couvent de Rougemont par les neveux de Guillaume Ier, comte de Gruyères, avant leur départ pour la Terre Sainte. Une tradition, rapportée par le doyen Bridel, voudrait faire remonter cette église à Saint-Donat, disciple de Saint-Colomban, qui vivait au VIIe siècle. Cette tradition ne peut supporter l'examen, en face des documents certains qui établissent que c'est au XIe siècle seulement que remonte la première population de cette haute vallée. En 1080, il n'y avait qu'une seule famille à Rougemont tandis qu'à Château-d'Œx il se trouvait des hommes qui défrichaient le sol et se livraient aux occupations de la vie pastorale. C'est vers ce temps que se construisit l'église. Voici un document qui la concerne et que nous devons donner ici, à cause de son importance historique. En 1438, Jean d'Outrejoux, chanoine de Lausanne et curé *d'Oyes*, voulut connaître les franchises et immunités de son église. Il convoque, à cet effet, les prud'hommes de la paroisse et les somme de faire une déclaration de ces franchises. Ceux-ci, après s'être consultés, répondent de la manière suivante, dans un acte latin, conservé aux archives de la cure : « Révérend seigneur curé, ne prenez déplaisir » à ce que nous allons dire. Nous avons appris, pour certain, de nos » prédécesseurs, que notre église était anciennement au lieu dit *ou* » *Chanoz* et le château de notre seigneur le comte de Gruyères était » alors sur la monticule de la *Mocta* (Motte) où notre église existe » maintenant. Nous avons appris aussi que, dans ce temps ancien, » il y eut uue très grande guerre entre notre seigneur le comte de » Gruyères et le seigneur de Corbières qui était alors. Cette guerre » dura un certain espace de temps. Ensuite, les parties firent la » paix entr'elles, à cette condition: que le seigneur comte démoli- » rait la tour qu'il avait sur la Motte. Et des pierres de la dite tour, » il bâtit l'église de St-Donat qui existe maintenant, et il donna la » dite Motte, avec les appartenances, libertés et franchises de dite » église, au curé qui était alors, pour en jouir lui, ses successeurs » et tous les demeurants en dites limites, en paix et liberté. Or, ces » limites de franchises sont disposées ainsi, savoir : depuis la fon- » taine de l'église par les confins de la terre de Jaques d'Yvorne » jusque au milieu de la place du village ; et par le milieu de la » charrière, en descendant par la dite charrière, jusqu'à l'angle du » clos qui appartient maintenant à Claude Moctier, autrement dit

Digitized by Google

» dou Crouz, qu'il a acheté avec la maison d'Humbert de la Tannaz.
» Et après l'édification de la dite église et la donation des libertés
» et franchises, les dits prud'hommes n'ont jamais entendu dire ni
» vu qu'aucun des comtes de Gruyères ou de leurs châtelains et
» collecteurs ait jamais exigé des hommes demeurant dans l'intérieur
» des dites limites, des cens, lauds, pillicheries, journées, avoine,
» blés, chapons, ni aucune autre jouissance, jusqu'à ce jour. Et
» dans le temps que l'église était au lieu du *Chanoz,* le curé s'appe-
» lait d'Oyes. Et après que l'église eut été transférée sur la *Motte,*
» le curé s'est appelé le curé de *château d'Oyes,* comme aujourd'hui.
» Et le village joint à la Motte, après qu'il eut été donné au curé,
» a été appelé le *village de l'église ;* ainsi il est appelé et ainsi il sera
» appelé au temps à venir. Toutes ces choses sont certifiées vraies
» par les prud'hommes, sans désaccord entre eux. » L'acte est du
9 octobre 1438.

A ces franchises de son église déjà considérables, puisque le village d'Oyes lui appartenait, le curé ajoutait encore un privilége attaché à la maison de cure; c'est celui d'être un asile pour les malfaiteurs. Ceux-ci pouvaient y demeurer, en sûreté, pendant dix semaines et trois jours. Les Bernois qui reconnurent ces franchises, en 1522, exceptèrent du droit d'asile: les meurtriers volontaires, les hérétiques, les traîtres et les sorciers.

Le château d'Oyes. D'après l'acte qui précède, on voit que le château qui a donné son nom à la commune, était situé sur la Motte où est l'église actuelle. Il datait, comme l'église, du XIe siècle. Il fut détruit par les Bernois au commencement du XVe siècle ; voici quelle en fut l'occasion: En 1403, les hommes d'Oyes avaient contracté, comme ceux de Gessenay, un traité de combourgeoisie avec Berne qui prévoyait combien l'appui de ces montagnards belliqueux pouvait lui être utile à l'avenir. Ce traité, qui compromettait l'autorité du comte de Gruyère sur les hommes du haut de la Tine, trouva en lui un adversaire déclaré. Les officiers du comte commencèrent à sévir contre les hommes qui avaient le plus contribué à cette combourgeoisie et les jetèrent en prison. Ceux-ci demandèrent protection à Berne. Les gens de Gessenay se hâtèrent de prendre des gages contre leur seigneur; ils se saisirent du châtelain d'Œx et de six hommes considérables de la Gruyères qu'ils retinrent comme ôtages en attendant la réponse de Berne à qui ils avaient communiqué le fait. Berne, qui ne pouvait laisser affaiblir son prestige aux yeux des montagnards, donne au châtelain du Siebenthal l'ordre d'enfermer les prisonniers dans le château de Blankenbourg et fait marcher les bannières de Thoune, de Froutigen et du Siebenthal, en armes, vers la haute Gruyère. Les milices bernoises franchissent le défilé de

Digitized by Google

Bellegarde, prennent la forteresse de ce nom, ainsi que les châteaux de Vanel et d'Œx qui furent ruinés. Berne finit par s'accommoder avec le comte de Gruyère, lui rendit ses terres et châteaux, par traité du 3 mars 1407. Le château d'Œx ne fut pas rétabli; l'église de St-Donat en occupa la place; elle fut bâtie avec les ruines de la forteresse féodale. La grande tour, laissée debout par les Bernois, servit de clocher, la place d'armes fut convertie en cimetière et les remparts en terrasse.

Les patres devenus guerriers. La combourgeoisie avec Berne, en mettant les pâtres de Château-d'Œx en contact journalier avec les populations allemandes du Gessenay et du Simmenthal dont les mœurs étaient rudes et farouches, eut une influence marquée sur les mœurs des montagnards romands, livrés jusqu'alors aux paisibles occupations de la vie pastorale.

C'est à cette combourgeoisie qu'ils durent de faire, en août 1475, avec les gars du Gessenay, la conquête du gouvernement d'Aigle et d'Ormonts-dessous pour le gouvernement de Berne (voyez *Aigle*). C'est encore à elle qu'ils durent la part très active qu'ils prirent, l'année suivante, à la guerre de Bourgogne. Le 8 avril 1476, les gens de Gessenay et de Château-d'Œx, sous la conduite du capitaine Krebs, de Fribourg, passent Jaman, dans l'intention de se jeter sur Vevey. Le duc Charles de Bourgogne était alors dans son camp de la plaine du Loup, au-dessus de Lausanne. Prévenu à temps de la descente des montagnards, il envoie immédiatement un corps de 400 hommes pour garder Vevey qui fut ainsi préservée. Les bandes du Pays-d'Enhaut durent repasser Jaman, emportant avec elles les dépouilles de Montreux et du Châtelard qu'elles avaient mis à sac. Dans la nuit du 7 au 8 juin de la même année, ces mêmes bandes, conduites cette fois par Zurkinden, châtelain de Gessenay, passent de nouveau le col de Jaman, au nombre de 800 hommes, et arrivent au point du jour devant les portes de la Tour-de-Peilz qui étaient fermées. La ville fut prise d'assaut, après la mort du sire du Châtelard, commandant de la garnison, qui fut tué sur la brèche. Les habitants de cette malheureuse ville furent passés au fil de l'épée (voyez la *Tour*). La ville de Vevey épouvantée ouvrit ses portes, ceux qui l'habitaient l'avaient abandonnée; elle fut saccagée et brûlée. Ces scènes de férocité avaient tellement frappé l'imagination des populations qu'elles restèrent assez longtemps sans venir rétablir leurs foyers détruits. Les montagnards se disposaient à continuer leurs déprédations sur les rives du lac, tandis que l'armée bourguignonne marchait sur Morat, lorsque leur survint l'ordre péremptoire de venir joindre les troupes suisses qui se réunissaient à Fribourg, afin de secourir Morat. A la réception de cet ordre, Zurkinden, qui

Digitized by Google

avait été rejoint par les Valaisans, se mit en marche, par Châtel et Bulle, emmenant avec lui un nombreux butin. Il arriva assez à temps pour assister à la bataille de Morat, le 22 juin, où ses montagnards combattirent avec l'avant-garde des Suisses.

Le 24 juin, le comte Louis de Gruyère, sous le prétexte que ses hommes sont pressés de rejoindre leurs foyers, quitte l'armée confédérée et s'achemine vers son pays avec les quatre bannières de son comté auxquelles se sont joints des Valaisans, des Ormonins et des volontaires allemands. Arrivé à Bulle, le comte persuade à ses gens de lui aider à reprendre les châteaux d'Oron et de Palézieux qui lui avaient été enlevés par le comte de Romont. Il fait luire à leurs yeux l'espoir d'un riche butin à recueillir. Ce moyen devait réussir. Aussitôt, le comte se dirige sur Oron, par Vuadens. Arrivé à Oron, dont il n'eut pas de peine à se rendre maître, il apprend que la cité de Lausanne est entièrement dépourvue de gens de guerre. L'occasion de tenter un coup de main sur cette ville était belle; le comte se hâte d'en profiter. De tous les villages voisins de Lausanne, les populations, terrifiées par l'approche des Allemands, avaient cherché un refuge dans cette ville, avec leurs objets les plus précieux. Elles espéraient y trouver un sûr asile, sous la protection de Notre-Dame de Lausanne qui inspirait, au loin, une grande vénération.

Le mercredi 26 juin 1476, le comte Louis de Gruyère, débouchant à l'improviste des bois du Jorat, paraît, avec ses bandes, aux portes de Lausanne. La population, croyant avoir à faire à l'armée des Suisses, n'oppose aucune résistance. Les montagnards se répandent dans la ville qu'ils se mettent à piller, tandis que le comte frappait les habitants d'une contribution en vaisselle d'argent, draperie, etc., outre une somme de 100 écus d'or en numéraire. Les Bernois qui, pendant ce temps, s'étaient arrêtés à Moudon, apprirent immédiatement le sac de Lausanne. Aussitôt ils détachent des commissaires et une avant-garde, sous le prétexte de protéger Lausanne. Le comte, averti sans doute, ne jugea pas à propos de prolonger son séjour. Le jeudi 27 juin, cinq jours après la bataille de Morat, au moment où l'avant-garde confédérée allait paraître aux portes, le comte sortait de Lausanne, accompagné d'une longue file de charriots chargés des dépouilles de la malheureuse cité.

Ces succès des montagnards dans la plaine les avaient jetés dans la vie d'aventures, et les populations de la plaine redoutèrent pendant longtemps leurs invasions. En 1502, Château-d'Œx était en discorde avec Ormonts, au sujet des Mosses. Les gens de Château-d'Œx crurent devoir recourir à la violence pour faire triompher leur cause. Au mois d'août de cette année, ils prennent les armes, au

Digitized by Google

nombre de 300 hommes, et font invasion aux Mosses pour en chasser les hommes d'Ormonts-dessous. Ceux-ci eurent six hommes tués; leur bétail fut emmené ou mutilé. Ces violences furent signalées à Rod. Nægueli, gouverneur d'Aigle, qui se hâte de les faire connaître à son gouvernement. A l'ouïe de ces nouvelles, le conseil de Berne est réuni au son de la cloche et, séance tenante, des mesures d'exécution sont votées contre les hommes de Château-d'Œx. Le comte de Gruyère, le conseil de Fribourg, les confédérés réunissent leurs instances pour arrêter la vengeance des Bernois. La paix fut conclue à Zweisimmen. Les conditions furent que la commune de Château-d'Œx paierait 4000 francs à Berne, pour frais d'armement, qu'elle renoncerait, ainsi que son seigneur, à sa part dans la seigneurie d'Aigle et d'Ormonts, etc. (voyez *Ormonts*).

En 1530, les hommes de Château-d'Œx marchent au secours de Genève menacée par la confrérie de la Cuiller, avec leurs combourgeois de Berne. En 1536, le châtelain d'Œx fait offrir encore aux Genevois le secours de ses montagnards contre les mêmes ennemis.

Le moment s'approchait, pourtant, où l'esprit belliqueux de ces montagnards allait faire place à un esprit plus pacifique et plus en harmonie avec les habitudes d'un peuple pasteur.

En 1543, François Ier, roi de France, avait chargé le comte Michel de Gruyères de lever un corps de 4000 hommes pour accompagner l'armée française en Italie. Le comte, qui n'aurait pu lever un pareil nombre d'hommes dans ses domaines, où les sujets ne devaient le service militaire que dans le pays, crut faire une opération fructueuse en enrôlant, à bas prix, une foule d'Italiens et de Provençaux qui espéraient se dédommager, par le pillage, des conditions désavantageuses de leur contrat. Ces hommes qu'on désignait, dans l'armée, sous le nom de *Gruyers*, étaient commandés par messire de Glanaz, de Moudon, seigneur de Cugy, près Payerne. Le comte ne se mit pas à leur tête. Cette armée, ainsi composée, se trouva à la fameuse bataille de Cérisoles, qui dura trois jours et fut décidée le 14 avril 1545, par une éclatante victoire remportée sur les impériaux, par les Français et les Suisses. Le ramassis des *Gruyers*, en habits blancs, fut pris par le marquis du Guast, général de l'armée ennemie, pour le corps de Gascons qui portait des habits de même couleur et passait pour l'un des meilleurs corps de l'armée. Le marquis crut devoir lui opposer ses meilleurs troupes, les vieux routiers espagnols. Au moment où les Gruyers virent marcher sur eux ce corps redoutable, ils n'attendirent pas le choc et lâchèrent honteusement le pied, accompagnés des huées de toute l'armée. Les officiers, et entr'autres le brave de Glanaz, qui voulurent rester fermes avec quelques soldats fidèles, furent seuls tués à leur poste. « Je ne vis jamais, dit le

Digitized by Google

» brave Montluc, de plus grandes grues que ces gens-là. Ils sont » voisins des Suisses, mais il n'y a non plus de comparaison, que » d'un âne à un cheval de bataille. »

Après la victoire, François I[er] disait: « Je ne dois rien au comte de Gruyère, ses soldats ont fui comme des grues. » Cette malheureuse expédition qui fut l'une des causes de la ruine du comte Michel, et où les montagnards n'avaient recueilli que de la honte, au lieu de la gloire et du butin qu'ils espéraient, mit fin à leurs expéditions guerrières. Plusieurs avaient laissé leurs os sur le champ de bataille de Cérisoles.

Réformation. Le 6 novembre 1555, les villes de Fribourg et de Berne se partagèrent le comté de Gruyère, qui leur avait été dévolu comme créancières du comte Michel. Berne eut, pour sa part, les paroisses de Gruyère au-dessus de la Tine, dont elle forma un bailliage, avec Gessenay pour chef-lieu. Sous ces nouveaux maîtres, la population regretta longtemps l'autorité paternelle de ses anciens seigneurs. L'un des premiers soins du gouvernement bernois fut d'imposer la Réformation à ses nouveaux sujets qui résistèrent longtemps avant de l'accepter. On précipita l'image vénérée de Saint-Donat, de l'église d'Œx, à la grande indignation des pâtres de la contrée. C'était un des moyens de persuasion que Berne employait le plus volontiers. Puis vinrent les ordonnances sévères. A cette population gaie, intelligente et vive, on interdisait, d'une manière absolue, les danses, les fêtes, les réunions joyeuses si fréquentes autrefois. Un jour, des musiciens valaisans étaient venus jouer à la danse. Ce fut là une grosse affaire qui donna lieu à une enquête et à la punition des coupables qui avaient dansé, contre les ordonnances de LL. EE. Dans la commune, la population est disséminée sur une grande étendue, dans un grand nombre de hameaux et de maisons isolées; l'usage était établi de se voir dans les hôtels, le dimanche, après la messe. C'était le rendez-vous général. Il fut défendu d'y demeurer après le soleil couché, même dans les jours courts de l'hiver. Sous un pareil régime qui s'imposait avec tant de brutalité, le caractère gai des habitants s'altéra, la tristesse s'empara des cœurs, les suicides se multiplièrent, et des familles entières émigrèrent. L'une des principales, celle de Geneyna, quitta en partie Château-d'Œx pour Grandvillars, afin de vivre sous la domination de Fribourg et de pouvoir garder sa foi. Elle emporta avec elle une image de la Vierge, sauvée de l'une des chapelles de Château-d'Œx. Cette image, conservée comme relique, dans la famille, pendant plusieurs générations, a été placée en 1822, par Jean-Baptiste Geneyna, dans l'église de Grandvillars, où on la voit encore aujourd'hui. D'autres familles, un siècle encore après l'édit de Réformation, conservaient des reli-

ques dans leurs maisons, mais elles les cachaient avec soin, crainte de châtiment. Ce n'est qu'à la longue et par les soins de pasteurs zélés, que l'hypocrisie officielle provoquée par la discipline bernoise, fit place à une foi religieuse éclairée et que l'esprit de la réforme pénétra dans le sein des familles. On fut obligé, en 1587, d'agrandir le temple devenu trop petit.

Incendies. Le bourg de Château-d'Œx, qui ne contient que le cinquième des habitants de la commune, était autrefois bâti entièrement en bois; il a subi plusieurs grands incendies. En 1664, il fut brûlé, presqu'en entier. En 1741, l'église, la cure et trois maisons échappent seules à un nouvel embrasement. En l'année 1800, le 28 juillet, durant un été sec et chaud, le village devient la proie d'un nouvel incendie, plus terrible encore que les précédents. La flamme paraît tout envahir à la fois. Le temple fut atteint, malgré son élévation et son éloignement du bourg. Les flammes, après avoir dévoré les buissons qui tapissent le rocher, gagnèrent les arbres qui entourent l'église et s'élancèrent de là à la flèche. En une heure, le clocher s'abîma dans la tour et répandit, dans sa chute, un tel tourbillon d'étincelles, que les environs parurent comme sous une voûte de feu. En deux heures, 42 maisons avec leurs granges et 27 boutiques furent consumées. Cinquante-deux ménages se trouvèrent, au matin, sur les prés voisins; ils n'avaient presque rien pu sauver. Le doyen Bridel, alors pasteur de la paroisse, provoqua une collecte dans le pays et chez les confédérés qui produisit 205,000 fr.

Etat actuel. La commune a 15 lieues de tour; elle est divisée depuis 1620 en 7 sections appelées *Etablées*: 1° *Sous le Scex,* avec les *Combes, Gérignoz* et le *Scex;* — 2° *Le Mont,* avec les *Bossons,* les *Granges,* etc; — 3° Le *village,* avec le *bourg,* le *Clot,* les *Bettens,* les *Quartiers* et le *Perret;* — 4° La *Frasse,* avec le *Grand et le Petit Pré,* le *Chêne* et *Rouge pierre;* — 5° *Entre deux eaux,* comprenant les hameaux des *Granges d'OEx,* les *Crêts,* le *Grosel,* les *Moulins,* la Haute et la Basse *Braye;* — 6° *Montillier,* comprenant les hameaux de *Montillier,* les *Ciernes,* les maisons éparses de *Lalemont,* du *Taboussel,* de *Colondajeurs,* des *Teisejeurs,* des *Mossettes,* de la *Lécherette;* 7° *L'Etivaz,* paroisse distincte formée d'un grand nombre de maisons isolées.

La communauté était gouvernée, sous les Gruyères, par l'assemblée du peuple. Les Bernois établirent, en 1585, 50 prud'hommes comme conseil de la paroisse. Le châtelain et deux assesseurs composèrent la justice civile. Le banneret était le chef de la commune. Les charges se changeaient tous les trois ans.

La vallée de Château-d'Œx est entourée de montagnes sur lesquelles on trouve des chamois, des lièvres blancs, des coqs de

Digitized by Google

bruyères. Depuis qu'on a ouvert une route postale qui relie cette commune avec Bulle, d'un côté, et Thoune, de l'autre, les étrangers visitent davantage cette belle vallée, où ils trouvent de bonnes auberges et des maisons de pension à prix modérés.

Château-d'Œx a produit plusieurs hommes dont le nom mérite d'être conservé : *J.-G. de Genayne*, qui fut gouverneur de Transylvanie à la fin du siècle passé, et les frères *Jaques-Franç.* et *Vincent Henchoz*. Par un testament de 1806 et un codicille de 1813, ces deux frères instituèrent la commune de Château-d'Œx héritière de leur succession, à condition que quand les intérêts accumulés formeraient un revenu suffisant, on établirait un collége avec deux instituteurs, qui devaient être ministres du saint Evangile et dont l'un devait pouvoir enseigner la langue allemande. C'est en vertu de la donation de ces deux bons citoyens que le collége Henchoz a été construit dans les années 1848-49. Il est sous la direction du conseil de l'instruction publique. Il est divisé en deux sections, l'une prépare aux études classiques, l'autre aux carrières industrielles. Cette institution a déjà rendu des services; elle est destinée à en rendre de plus grands encore dans l'avenir. Les habitants de Château-d'Œx rangent au nombre de leurs bourgeois l'architecte Perronnet, l'adjudant Ramel, qui a joué un rôle dans la révolution française, et le botaniste Favrot.

La commune, à elle seule, forme le cercle de Château-d'Œx. La population était de 2301 habitants en 1803; elle est de 2259 en 1860. La superficie du territoire est de 12 millions 600 mille perches fédérales, dont 2 millions 950,000 en prés, 2 millions 22,187 en bois, 412,000 en pâturages, 7 millions 121,389 en estivages. Les bâtiments sont taxés 1,413,580 fr. et les fonds de terre 2,243,000 fr. Dettes hypothécaires, 1,339,000 fr. — Altit., 3313 p. *

CHATELAIN *(castellanus)*. Sous la maison de Savoie, les châtelains avaient la garde des châteaux du prince; ils commandaient dans le district de leur châtellenie. Ils surveillaient le recouvrement des impôts et des revenus du domaine dont la perception se faisait par des officiers inférieurs appelés vidomnes, mayors ou mestraux. Quelquefois ces revenus étaient perçus par des fermiers, qui les tenaient en régie et en rendaient compte, soit au trésorier général du duc de Savoie, soit au trésorier particulier du baron de Vaud, suivant que les recouvrements concernaient l'un ou l'autre de ces princes.

Baron DE GINGINS.

Sous le gouvernement bernois, l'autorité des châtelains avait été absorbée, en grande partie, par celle des baillis. C'étaient des magistrats qui administraient la justice au nom de l'Etat ou d'un sei-



gneur particulier; ils réunissaient une partie des attributions qui relèvent aujourd'hui des juges de paix.

*

CHATELARD (le) *(Castellarium)*, château situé au-dessus du village de Clarens, dans la paroisse de Montreux, au milieu d'un paysage magnifique. C'était, à dater de 1440, la résidence des barons du Châtelard, seigneurs de Montreux.

SEIGNEURIE DU CHATELARD. Le riche territoire qui s'étend de Chillon à Vevey, après avoir fait partie des domaines de l'abbaye de Saint-Maurice, avait passé, déjà dans la première moitié du XIe siècle, entre les mains des évêques de Sion, pour le temporel. Ceux-ci avaient fait de la paroisse de Montreux une *vidamie* ou *vidomnat* qui s'étendait de Chillon à la baie de Clarens et comprenait même une partie de Vevey.

Ce vidomnat, qui formait une véritable seigneurie, fut vendu par Boniface de Challant, évêque de Sion, à Girard d'Oron, chantre de l'église de Lausanne, le 8 des ides d'avril 1295, pour le prix de 800 livres mauriçoises, avec la réserve de pouvoir rentrer en possession de ce fief, pour le même prix, dans le terme de onze années après la mort de l'acheteur. L'évêque et le chapitre de Sion ne se réservèrent que le droit de patronat sur l'église de Montreux. Girard d'Oron, doyen de Sion, mourut en 1310, instituant pour son héritier universel Girard, son neveu, fils de Pierre d'Oron, coseigneur de Vevey. Celui-ci succéda à son oncle et paya 740 livres mauriçoises le droit de rachat que l'évêque s'était réservé dans la vente de 1295. Il devint ainsi seigneur de cette belle terre, dont il prêta hommage à l'église de Sion le 30 septembre 1312.

Cependant Girard d'Oron ne garda pas longtemps ce vidomnat dans son intégrité. Par un traité de 1317, Girard céda au comte Amédée de Savoie toute la partie de la paroisse de Montreux qui s'étend de la baie à Chillon, se réservant l'autre partie de la paroisse, qui a formé depuis la seigneurie du Châtelard.

Girard d'Oron ne laissa qu'une fille, Marie d'Oron, qui épousa en 1338 *François de La Sarraz* et lui apporta en dot la seigneurie de Montreux. Sous ce seigneur, les habitants de Montreux se libérèrent des *aides* qu'ils devaient à leurs seigneurs dans trois cas, savoir: 1° lorsqu'ils parvenaient à la dignité de chevalier; 2° pour le voyage d'outre-mer; 3° pour le mariage de leurs filles aînées. Les habitants payèrent 300 livres et furent exemptés à perpétuité de ces redevances, par acte de 1355. Le même seigneur leur vendit aussi les pâturages dans les Alpes qui lui appartenaient, pour 200 florins, en la même année.

François de La Sarraz, premier du nom, et Marie d'Oron, sa

Digitized by Google

femme, laissèrent deux fils, Aymon et François. Ce dernier survécut peu d'années à son père. Il eut deux fils, Nicod et Aymon, qui restèrent sous la tutelle de Marguerite d'Oron, dame de Bossonens, leur mère.

Aymon fut seigneur de Montreux (1403) après le partage opéré entre les deux frères, à leur majorité, et Nicod fut seigneur de La Sarraz. Aymon avait épousé Bonne de Salins.

Claude de La Sarraz, fils d'Aymon, est seigneur de Montreux en 1428; il avait épousé Jaquemette de Seyssel, qui était veuve, sans enfants, l'année suivante. (Voyez *Mont-le-Grand*.)

1428, 3 novembre. *Bonne de Salins,* veuve d'Aymon, et sa belle-fille *Jaquemette de Seyssel,* veuve de Claude, possèdent chacune une partie de la seigneurie de Montreux.

1435. *Marguerite de La Sarraz,* fille d'Aymon et de Bonne, qui précèdent, est dame de Montreux. Elle apporte en dot cette seigneurie à son époux, *Jean de Gingins,* seigneur de Divonne.

Jusqu'ici, les seigneurs de Montreux n'avaient pas eu de château ou de résidence dans la paroisse de Montreux. Le siége de leur justice était à Chailly où il y avait une maison forte, nommée la *Tour de Chailly,* résidence du châtelain. Cette absence de refuge au cas de guerre ou d'invasion inquiétait, à bon droit, la population qui était obligée d'aller chercher un asile à Chillon et dans les châteaux voisins. En 1352, le comte de Savoie avait fait un traité avec François de La Sarraz, premier du nom, par lequel celui-ci s'engageait à bâtir un château fort dans la seigneurie de Montreux, moyennant une somme de 600 livres payée par le comte. Cet engagement était toujours resté sans exécution.

C'est en 1440 que Jean de Gingins entreprit la construction du château du Châtelard. Les ressortissants de Montreux travaillèrent, à tour de rôle, à l'érection des fortifications qui devaient les protéger à l'heure du danger, et le seigneur leur accorda, à cette occasion, la faculté de nommer deux ou quatre syndics pour soigner leurs intérêts communaux. Bientôt on vit s'élever le donjon et les tours du Châtelard. C'était, selon le témoignage des contemporains, un château magnifique et d'une étendue beaucoup plus grande que ce qui en reste aujourd'hui. Il pouvait, en temps de guerre, recevoir la population avec ses effets les plus précieux. L'ambassadeur milanais Aplano qui l'avait vu, le qualifie de *palais au sein d'une forteresse.* Jean de Gingins et sa femme Marguerite de La Sarraz, pour récompenser les habitants de Montreux de leur empressement à élever cette forteresse, leur confirmèrent ou donnèrent les bonnes coutumes et franchises de la paroisse de Montreux, en 1457. Jean de Gingins ne survécut pas longtemps à cet acte; il mourut sur la fin de

Digitized by Google

l'année 1461, âgé de 76 ans. Il fut enseveli dans l'église de Montreux, laissant, parmi ses vassaux, la réputation d'un bon seigneur et d'un vaillant chevalier.

Pierre de Gingins, fils puîné du précédent, succéda à son père dans la baronnie du Châtelard, dès l'an 1462. Durant le mois d'avril 1476 il était occupé à faire la guerre aux Valaisans, à la tête de ses hommes de Montreux, afin d'ouvrir le passage aux bandes italiennes qui cherchaient à pénétrer, à travers le Valais, pour venir se réunir à l'armée de Charles le Téméraire, campée sur les plaines du Loup, au-dessus de Lausanne, avant la bataille de Morat. Pendant son absence et celle de ses hommes, les milices du Gessenay et du Pays-d'Enhaut gruérien, sous la conduite du capitaine Krebs, de Fribourg, passèrent le col de Jaman, le 8 avril 1476. Trouvant le pays sans défense, elles prirent et saccagèrent le village de Montreux et le château du Châtelard. Les flammes qui s'élevèrent de ces lieux apportèrent au duc les premières nouvelles de l'invasion. Ce prince se hâta d'envoyer 400 hommes à Vevey et 40 archers à Chillon qui suffirent à arrêter les montagnards. Le sire du Châtelard ne devait pas longtemps survivre à ce grand désastre. Dans le mois de juin de la même année, Pierre de Gingins gardait, avec ses hommes, le château de Chillon, lorsque dans la nuit du 7 au 8 juin, le châtelain bernois du Haut-Siebenthal, N. Zurkinden, descendit, à la tête de ses montagnards, par le col de Jaman, sur les terres du Châtelard. Pierre de Gingins, averti par les fuyards et le son du tocsin qui se répétait dans tous les villages, se hâte de se replier sur la Tour de Peilz, afin d'arrêter, si possible, la marche des envahisseurs. Quatre ou cinq cents hommes de la contrée s'étaient réunis à lui. La ville de la Tour, pourvue d'une enceinte fortifiée et d'un château fort, fut défendue, avec vigueur, par ces hommes dévoués. Mais le sire du Châtelard ayant eu le malheur d'être tué sur la brèche, le désordre se mit dans les rangs des assiégés. La ville et le donjon furent emportés d'assaut. Les Allemands ne firent aucun quartier. Huit hommes, qui purent s'échapper par le lac, survécurent seuls à ce grand désastre, s'il faut en croire la tradition.

A la paix qui suivit la guerre de Bourgogne, des marchands allemands, dont l'un, Henri Cols, était de Nuremberg, l'autre, Anselme Schüdler, originaire de St-Gall, forts de l'appui des Bernois maîtres du pays d'Aigle, se mirent en possession de la baronnie du Châtelard, sous prétexte de s'indemniser des marchandises qui leur avaient été enlevées à Rolle, par les seigneurs de la maison de Gingins. Erhard Schudenberg, agent lucernois des marchands allemands, se fit reconnaître seigneur, ou engagiste, par le petit nombre de vassaux et de

Digitized by Google

tenanciers que la terreur des Allemands n'avait pas chassés de leurs foyers, en 1478.

Cependant, Amédée de Gingins-Belmont, tuteur des enfants de son frère Pierre, ne négligeait rien pour faire rentrer ses pupilles en possession de leur seigneurie du Châtelard. Il obtint un accommodement, par lequel les marchands allemands consentirent à rétrocéder cette seigneurie, moyennant une somme de 1400 florins du Rhin, payable dans l'année à Genève. Cette somme ne put être réunie par une famille qu'avait ruinée l'invasion des Allemands. Le conseil de Savoie, sur les instances d'Amédée de Gingins, finit par acheter la seigneurie, en payant la somme stipulée. La famille de Gingins fit cession aussi de ses droits sur cette seigneurie en faveur du duc Philibert Ier, pour le prix de 3500 florins de Savoie. Amédée de Gingins en devint châtelain pour le prince, en attendant la grande réparation due à ses pupilles. Cette réparation se fit, seulement en l'année 1490, par la duchesse Blanche de Montferrat, en vertu de lettres patentes datées du 19 octobre, dans lesquelles elle rend aux héritiers de Pierre de Gingins la terre du Châtelard.

François de Gingins, le fils aîné de Pierre, devint unique seigneur de la baronnie. Il acheva la restauration du château seigneurial, commencée déjà par son oncle Amédée, et y fixa sa demeure. Il épousa Bonne de Gruyère, qui lui apporta la partie de Montreux, nommée Sales, distraite de la seigneurie au XIVe siècle par la maison d'Oron. Sous ce nouveau seigneur les gens de Montreux qui avaient émigré, revinrent presque tous dans leurs foyers, et relevèrent leurs maisons détruites. De nouvelles franchises leur furent accordées. Les syndics ayant représenté à François de Gingins qu'il était très difficile de traiter des affaires communales dans les assemblées générales de commune, où tous les habitants étaient admis, celui-ci institua un conseil de trente personnes, élu parmi les chefs de famille, qui devaient administrer les affaires de la commune de concert avec les syndics.

1521. *François de Gingins,* fils du précédent, a succédé à son père. Il eut deux fils: Michel-Cathelin et Jean-François, qui furent placés sous la tutelle de Michel, comte de Gruyère, leur aïeul maternel. Celui-ci, considérant les grandes charges qui pesaient sur ses pupilles, vendit, en 1549, la baronnie à *Charles de Challant*, seigneur d'Attalens et autres lieux, pour le prix de 7500 écus d'or.

1555. *Françoise de Gruyère*, veuve du précédent, est dame du Châtelard.

1569. *Georges* et *Jean de Challant*, frères, sont seigneurs du Châtelard. En 1571, ils vendent cette seigneurie, avec la maison de

Belles-Truches, à Vevey, pour 20,000 écus d'or, à la *ville de Vevey*. Celle-ci, après avoir aliéné une grande partie du domaine rural, revendit cette terre, au bout de deux ans, avec les vignes et ce qui restait du domaine, à *Gaspard d'Anglure* et Catherine de Ligneville. Ce seigneur, originaire de Lorraine, ne put s'acquitter envers la ville de Vevey. Il transmit ses droits, en 1580, à *Antoine d'Alinge*, seigneur de Coudrée, en Savoie, qui ne se montra pas plus solvable et se substitua *Jean-Baptiste Rotta*, gentilhomme grison, qui s'était retiré à Genève pour cause de religion. Ce dernier possédait le Châtelard en 1585. Les héritiers de ce seigneur étant tombés en faillite, le gouvernement de Berne fit faire une estimation juridique de la terre du Châtelard. Elle fut estimée à 18,000 écus, ou 150,000 florins, et adjugée en 1596 à *Gabriel de Blonay*, à charge de satisfaire les créanciers des faillis jusqu'à concurrence de la dite somme. La maison de Blonay posséda cette seigneurie jusque dans la seconde moitié du XVIIe siècle que Françoise de Blonay, fille de Philippe, la porta, par mariage, à n. *Etienne de Tavel*, banneret de Vevey. En 1708, *Emmanuel Bondely*, bailli d'Aubonne, l'acquit de la famille Tavel; sa famille l'a conservée jusqu'à la révolution. Le château avec le domaine rural a ensuite été acquis par M. Du Bochet, de Montreux, et a passé dans les mains de M. Marquis-Du Bochet, qui l'a restauré avec beaucoup de goût, en lui conservant son caractère de château féodal. Le fils de ce dernier le possède maintenant.

Nous croyons devoir donner ici l'estimation de la baronnie du Châtelard telle qu'elle fut faite en 1596 :

Le château avec ses dépendances, 8290 écus d'or. Sept poses de vignes sous le château, estimées 2200 florins la pose. Quelques poses de champs et de curtils, et le bois du Cubli, de la contenance de 250 poses, estimées à 100 florins la pose. Les plus beaux revenus de cette baronnie consistaient dans les redevances féodales : dîmes, censes, chapons, corvées, etc. Il y avait 209 hommes libres et francs devant la chevauchée au seigneur et 95 hommes libres, mais liges, c'est-à-dire ne pouvant quitter la seigneurie pour s'établir ailleurs.

Gabriel de Blonay vendit, en 1620, les bois du Cubli à la commune du Châtelard, pour le prix de 25,000 florins et 12 sols.

Le château actuel est une tour carrée et massive; les murs ont cinq pieds d'épaisseur, avec portes en fer et fenêtres grillées. Un couronnement en briques, semblable à celui du château de Lausanne, termine la partie supérieure de l'édifice. La vigne du Canada s'élève jusqu'aux machicoulis. La vue embrasse toute la contrée. C'est un des plus beaux sites du canton de Vaud. * d'après M. le baron DE GINGINS.

CHATELARD, grande commune du cercle de Montreux, qui tire

son nom du château de ce nom. Elle se compose de 17 villages et hameaux épars sur les riches côteaux situés entre les Alpes et le lac Léman: *Chailly, Baugy, Clarens, Tavel, Planchamp, Brent, Chaulin, Chernex, Sonzier, Pertit, Varennes, Vernex-dessus, Vernex-dessous, Salles, Crin, Chêne* et *Palens*.

La population était de 1914 habitants en 1803, elle est de 2970 en 1860. Le territoire est d'une superficie totale de 1,123,553 perches fédérales, dont 212,473 en vignes, 70,402 en prés, 305,177 en bois, près de 63,000 en estivages. Les bâtiments sont taxés 1,019,000 fr. et les fonds de terre 1,355,000 fr. Dettes hypothécaires, 3,562,000 fr.

Dans tous les villages de cette commune l'on trouve des maisons de pension destinées à recevoir les étrangers, attirés en ces lieux par la douceur du climat, la beauté du paysage et l'hospitalité des habitants. Les personnes valétudinaires viennent y passer les mois d'hiver. Dès le mois de septembre les étrangers remplissent les pensions. Ils quittent, en été, les bords du lac pour les hautes vallées des Alpes.

*

CHATELARD (le), hameau au sein du vignoble, à 10 minutes E. de Lutry, composé de 13 maisons habitées par 16 ménages.

En 1827, on a découvert au-dessus de ce hameau quelques vestiges d'un aqueduc et des tuiles romaines. Dans une vigne voisine, on a trouvé, en 1837, une centaine de tombes formées de dalles et renfermant des squelettes dont les têtes étaient tournées vers l'orient. Il y avait aussi un fer de lance et plusieurs objets en fer fortement oxydés. Les Romains avaient certainement un établissement dans le voisinage, comme le montrent un grand nombre de médailles de grand bronze trouvées assez fréquemment dans le sol. En 1827, on y a découvert un sarcophage de marbre blanc avec des ossements, mais sans inscription.

Le vin de la localité est estimé.

*

CHATILLENS (*Castellans* en 1154; *Chastillens*, paroisse en 1228), village communal du cercle d'Oron.

Ce village est ancien, il a dû faire partie de la donation de Sigismond, roi de Bourgogne, au couvent de St-Maurice, avec Oron-la-Ville, village mentionné expressément dans la donation (517). C'est à Châtillens que se trouvait l'église paroissiale tandis qu'Oron ne possédait qu'une simple chapelle. La possession de la terre de Châtillens fut vivement disputée au XIIe siècle, entre les monastères de St-Maurice et de Haut-Crêt. Ce dernier s'appuyait sur une donation de Hugues, abbé de St-Maurice. Après bien des débats, il y eut un accord définitif, en 1157, entre les deux parties, par lequel le tiers

Digitized by Google

de la terre de Châtillens fut laissé à Haut-Crêt, sous certaines conditions. L'église de Châtillens et sa filiale, la chapelle d'Oron, dépendaient de ce dernier monastère.

Dans l'église de Châtillens se trouvait une image de saint Pancrace, patron de la paroisse, qui avait la réputation de faire ressusciter les enfants morts sans baptême, pour autant de temps qu'il fallait pour les baptiser. Cette image avait fait de Châtillens un lieu de pèlerinage très fréquenté. A la réformation, l'image fut transportée à Oron, dans la chapelle du comte de Gruyère, qui devint aussitôt un lieu de pèlerinage. On y accourait de Berne, de la Côte et de Lavaux; les gens d'Oron s'y rendaient plus volontiers qu'au prêche de Châtillens. En 1538, Germain Jensch, gouverneur de Haut-Crêt pour LL. EE., demanda à Berne de faire brûler cette image, ce qui lui fut accordé.

En 1361, un porc, ayant tué un enfant à Châtillens, fut amené à Lausanne, où le sautier, après avoir instruit son procès dans les formes, le fit condamner à mort et pendre au gibet.

Châtillens était le lieu d'origine de M. Louis Jan, juge du canton du Léman sous le régime unitaire helvétique, juge d'appel, puis conseiller d'Etat sous le gouvernement vaudois, depuis 1804. On lui doit plusieurs lois importantes dont il avait rédigé les projets; l'un, de 1811, sur les ponts et chaussées; un autre sur les poids et mesures cantonaux, et plusieurs autres d'un intérêt moins général; il est mort le 31 juillet 1840.

La population de Châtillens était de 98 habitants en 1803, elle est de 225 en 1860. La superficie du territoire est de 226,000 perches, dont 75,000 en prés, 77,000 en champs, 59,000 en bois et 8000 en pâturages. Les bâtiments sont taxés 153,000 fr. et les fonds de terre 144,000 fr. Dettes hypothécaires, 76,000 fr. — On exploite, dans les environs, un lit de lignite. — En 1310, on y comptait 4 hommes taillables.

*

CHAUDANNE (la), belle source dans la commune de Rossinière qu'on croit tirer son origine du lac temporaire de *Mockausa*, distant de 3 lieues. Elle est remarquable par l'abondance et la fraîcheur de ses eaux, qui, au sortir du rocher d'où elles jaillissent, font tourner les roues d'un moulin, puis se jettent dans la Sarine près du pont Bornand. La situation de cette source est très pittoresque, elle mérite la visite des curieux; des promenades ont été arrangées dans les environs par les soins de M. Henchoz.

*

CHAUDE ou Chaudoz (*Chages*, en 1150), nom donné à la partie orientale de la montagne de Naye au-dessus de Villeneuve. Humbert III, comte de Maurienne, accorde à l'abbaye de Haut-Crêt, en 1150, le lieu de Tignères depuis le Reposoir jusqu'à la montagne de

Chages, ainsi que le droit de pâturage et le libre passage par son territoire et son château de Chillon. *

CHAULIN, petit hameau de la commune du Châtelard. C'était jadis un grand village, où siégeait, au XIIe siècle, une cour de justice. On y découvre des restes de bâtiments considérables auxquels on donne encore le nom de Cour de Chaulin. Il est situé au pied de la montagne, comme tous les plus anciens villages de la contrée ; les habitants étaient plus rapprochés, ainsi, de leur refuge, en cas d'invasion. Une colonne milliaire romaine, prise à Baugy, forme la chèvre de la fontaine de Chaulin. L'inscription romaine a été effacée et remplacée par les noms des préposés qui l'ont fait établir. *

CHAUX (la) ou LA CHAUX, village des district et cercle de Cossonay.

Ce village se compose de deux parties séparées par la rivière du Veyron. La Chaux est sur la rive gauche et Ittens sur la rive droite. Ces deux parties formèrent deux seigneuries distinctes et furent longtemps dans des mains différentes. La Chaux fut donnée par les sires de Cossonay à l'ordre religieux et militaire des Templiers avant l'année 1223.

Dans cette donation, les seigneurs de Cossonay avaient réservé la juridiction en faveur de leur château de Cossonay, ensorte que ce village continua à faire partie de la châtellenie. Après la suppression de l'ordre du Temple, La Chaux passa entre les mains des chevaliers hospitaliers de St-Jean de Jérusalem. Ce fait était accompli en 1315. La Chaux devint le principal établissement de cet ordre au Pays de Vaud, où il possédait Crousaz, Entremonts, Roman, Benex et divers droits à Villars-Ste-Croix, Gollion, Penthaz, Cuarnens, Chevilly, La Coudre, Aclens, Senarclens, Allens, etc. Le commandeur de La Chaux prenait le titre de précepteur de Vaud.

COMMANDEURS DE LA CHAUX.

Pierre DE BESANÇON. (*M.*)	1277	Antoine DE MALLÈRES, chevalier.	1458
Guillaume DE PIERREFEUX.	1315	Frère Louis DU FRANC	1483
Aymon DE COSSONAY	1345	Frère Guy BONARD, *alias* DE ROSSILLION, chevalier	1518
Pierre DE BILLENS, chevalier	1398	Frère Jean ROLAND, chevalier	1525
Hugues DE BOISSET, chevalier.	1452		

Après la conquête bernoise et la réformation, La Chaux et les domaines qui en dépendaient devinrent propriété de l'Etat.

Le 25 août 1540, La Chaux fut vendue par le gouvernement de Berne à Robert du Gard dit de Fresneville, gentilhomme protestant de Picardie, pour la somme de 2500 écus d'or. La juridiction fut alors réservée envers le château de Cossonay, mais cédée plus tard, le 17 mars 1587, également aux possesseurs du château de La Chaux.

Digitized by Google

Robert du Gard institua pour héritier son neveu du même nom. Celui-ci, décédé en 1621, laissa trois fils, Antoine, Pierre et Jean. L'aîné, qui avait acquis la seigneurie d'Echichens, fit discussion, et sa part de la commanderie de La Chaux fut achetée par Jean-Louis Bégoz, bourgeois d'Aubonne, le 10 mars 1624. Jean du Gard eut pour sa part la terre de Crousaz, et Pierre du Gard posséda la majeure partie de La Chaux. Pierre n'eut qu'une fille, Anne, qui épousa Daniel de Chandieu, seigneur de Grevilly, lequel réunit en 1674 à la terre de La Chaux celle d'Ittens. La coseigneurie de La Chaux qui avait passé à Jean-Jaques Lect, citoyen de Genève, au nom de sa femme, fille du susdit Jean-Louis Bégoz, fut aussi rachetée par la famille de Chandieu. En 1793 la seigneurie appartenait à Madeleine-Jaqueline-Louise, dernière fille de Charles-Esaïe de Chandieu-Chabottes, et épouse d'Auguste-Victor de Senarclens, seigneur de Grancy, Gollion et Senarclens. Les héritiers de Madame de Grancy vendirent en 1812 le ci-devant château de La Chaux et le domaine qui en dépendait.

L'église ou chapelle de La Chaux était dédiée à saint Michel et filiale de l'église de Cossonay.

La population de La Chaux et d'Ittens a subi de notables variations. Le nombre des focages était de 14 en 1474 pour les deux localités; en 1550 il y avait 19 focages à La Chaux et 8 à Ittens, 29 dans les deux endroits en 1560, et seulement 23 en 1574. Douze hommes de La Chaux et d'Ittens assistèrent aux « monstres » d'armes de la baronnie de Cossonay en 1475; il s'en présenta 16 à celles de 1510. (Source : les *Fiefs nobles de la baronnie de Cossonay*, par M. Louis de Charrière.)

La population de La Chaux était de 235 habitants en 1803; elle est de 443 en 1860. La superficie du territoire est de 723,600 perches, dont 159,800 en prés, 344,800 en champs, 131,700 en bois. Les bâtiments sont taxés 456,300 fr. et les fonds de terre 149,000 fr. Dettes hypothécaires, 443,600 fr. — Altitude, 1867 p.

*

CHAVANNES (sur Moudon) *(Cabanæ)*, petit village communal du cercle de Moudon, à 45 minutes S.-E. de cette ville. C'était une petite seigneurie qui, au milieu du XVIIe siècle, appartenait à n. Jean-Philippe Loys, seigneur de Villardin. Possédant, en sa qualité de vidomne de Moudon, un tiers de cette terre, LL. EE. lui en remirent le reste le 28 juin 1663. N. Jean-Louis Gaudard, ancien boursier de Lausanne, acquiert la seigneurie de Chavannes de Sophie Loys, épouse de Daniel Loys, seigneur de Middes, le 3 janvier 1728. Elle fut vendue par Antoine-Joseph-Samuel Gaudard, le 30 novembre 1771, au prix de 19,000 francs, à n. Olivier Larguier, de Sanly, en

Languedoc, ancien mousquetaire de S. M. T. C. Celui-ci, alors colonel aux gardes à cheval et chambellan du roi de Pologne, la revendit le 3 décembre 1774 à Pierre-Siméon Busigny, de Moudon, capitaine au service anglais.

La population était de 286 habitants en 1803; elle est de 354 en 1860. La superficie totale du territoire est de 565,628 perches, dont 102,835 en prés, 346,500 en champs, 103,500 en bois. Les bâtiments sont taxés 254,000 francs et les fonds de terre 329,000 fr. Dettes hypothécaires, 443,000 fr. — Altitude, 2293 pieds féd. †

CHAVANNES (*Cabanæ* en 1378), petit village communal du cercle d'Ecublens, dans une plaine fertile et bien cultivée. Le Chapitre de Lausanne y avait des droits, ainsi que les nobles d'Ecublens. Un fief considérable appartenait indivisément en 1396 et 1410 à n. Nicolette de Crissier, femme de Guillaume Lamberson, d'Orbe, à Antoina de Crissier, veuve de Jean de Crissier et femme de n. Jaques de Moudon, ainsi qu'à Jeannette, femme de Jordan Carrot. Ces droits passèrent successivement aux n. de Cojonex et d'Arnex. Ils furent partagés par Rose et Claude d'Arnex; la première transmit sa part à son mari, n. Jean d'Illens, des descendants duquel elle était parvenue en 1628 à n. Claude de Crousaz, seigneur de Prilly et de Crissier. La part de Claude d'Arnex avait passé à la même époque à Claude Secretan, citoyen de Lausanne. Louise, fille de Claude de Crousaz, réunit ce fief en achetant, vers 1666, la part d'Elie, fils de Claude Secretan. Les n. de Cojonex possédaient au XVe siècle encore un autre fief à Chavannes, Ecublens, Bussigny, etc., par indivis avec les n. Gimel, de Lausanne. Isbrand, père de Claude de Crousaz, en fit l'acquisition dans la seconde moitié du XVIe siècle. Ces droits passèrent aussi à sa petite-fille Louise, dont l'hoirie vendit les possessions de Chavannes, Ecublens et d'autres lieux; en 1721, elles appartenaient à LL. EE., qui les remirent en 1725 par échange à la ville de Lausanne contre son fief de Menthon, à Lavaux.

La population était de 90 habitants en 1803 et de 151 en 1860. La superficie du territoire est de 174,800 perches, dont 4200 en vignes, 15,000 en prés, 144,500 en champs, 8000 en bois. Les bâtiments sont taxés 141,000 fr., et les fonds de terre 177,000 fr. Dettes hypothécaires, 624,000 fr. — Altitude, 1333 pieds féd. *

CHAVANNES DE BOGIS, petit village communal du cercle de Coppet, à 2 lieues O.-S. de Nyon, paroisse de Crassier. Il appartenait avant la Réformation à l'abbaye de Bonmont. La population était de 104 habitants en 1803; elle est de 98 en 1860. La superficie totale du territoire est de 307,400 perches, dont 921 en vignes, 119,000 en prés, 103,000 en champs, 81,000 en bois. Les bâtiments

sont taxés 149,000 fr. et les fonds de terre 204,000 fr. Dettes hypothécaires, 127,000 fr. — Altitude, 1605 pieds fédéraux. — Ce village est entouré de marais et n'a que de mauvaises eaux; il est de la paroisse de Crassier.

*

CHAVANNES DES BOIS, petit village communal de la paroisse de Commugny, cercle de Coppet, dans une plaine marécageuse, à 3 lieues O. de Nyon. Il relevait en partie de l'abbaye de Bonmont; les seigneurs de Coppet y avaient aussi des droits. La population était de 65 habitants en 1803; elle est de 53 en 1860. La superficie totale du territoire est de 227,900 perches, dont 86,000 en prés, 66,000 en champs, 73,000 en bois. Les bâtiments sont taxés 62,900 francs et les fonds de terre 134,000 fr. Dettes hypothéc., 76,000 fr. — Altitude, 1570 pieds fédéraux.

*

CHAVANNES-LE-CHÊNE, village communal du cercle de Mollondins et de la paroisse de Chêne et Pâquier, à 2 $^1/_2$ lieues d'Yverdon. Il faisait partie de la seigneurie de St-Martin. Son territoire est fertile. La population était de 234 habitants en 1803; elle est de 329 en 1860. La superficie totale du territoire est de 432,000 perches, dont 67,500 en prés, 304,800 en champs, 51,700 en bois. Les bâtiments sont taxés 207,000 fr. et les fonds de terre 293,000 francs. Dettes hypothécaires, 388,000 fr. — Altitude, 2220 pieds fédéraux.

*

CHAVANNES SUR LE VEYRON, village communal du cercle de Cossonay, à 1 lieue S.-O. de cette ville.

Au moyen-âge, ce village n'appartenait pas à la baronnie de Cossonay; il formait une petite seigneurie particulière, procédée de la maison de Joux et qui avait passé ensuite dans la famille de Gléresse. Pierre de Gléresse en prêta hommage en faveur du duc de Savoie, en 1520. Elle était divisée en 1543 entre ses filles Marie et Jaquème, mariées la première à n. Claude d'Arnex, et l'autre à n. Nicolas d'Aubonne. Les droits de Claude d'Arnex passèrent plus tard à n. Jean-Jaques de Lavigny, qui laissa deux filles, Jaqueline et Salomé. En 1674, celle-ci était veuve de n. Sébastien Asperlin, seigneur de Bavois, et sa sœur l'épouse de Wolfgang Bickært, bourgeois de Berne et ancien bailli d'Echallens. Les droits de Salomé de Lavigny avaient passé en 1690 à n. Jean-Jaques Crinsoz, seigneur de Cottens et Colombier, qui acquit la même année la part de Jaqueline, de celle-ci et de son fils Daniel Bickært, coseigneur d'Yens. Le 20 novembre 1700, n. Jeanne-Elisabeth de Martines, veuve de David d'Aubonne, lui vend encore l'autre moitié de la terre de Chavannes. Les seigneurs de Cossonay y percevaient un droit de focage sur

les hommes *tenant charrue*, d'une coupe d'avoine. En 1675, ce focage est perçu sur 15 hommes de Chavannes. L'abbaye du lac de Joux y avait aussi des droits et des terres qui relevaient de la grange de Cuarnens.

Il existait, près de ce lieu, une colline artificielle de 22 pieds de hauteur sur 114 pieds de diamètre à sa base circulaire. Elle était formée de couches alternatives de charbons et de terre. Dans la première de ces couches se trouvaient des fragments d'ossements d'un grand nombre d'animaux. Parmi ces débris on a rencontré des pointes de traits, des éperons, des fers et un mors de cheval, un ciseau, une clef, etc. Tous ces objets sont en fer. Cette colline paraît avoir été destinée aux sacrifices et son origine pourrait remonter aux hordes barbares qui envahirent le pays au Xe siècle.

La population était de 83 habitants en 1803; elle est de 138 en 1860. La superficie totale du territoire est de 284,600 perches, dont 38,700 en prés, 171,000 en champs, 69,800 en bois Les bâtiments sont taxés 190,000 fr. et les fonds de terre 154,000 fr. Dettes hypothécaires, 192,000 fr.

†

CHAVORNAY (*Cavorniacum* en 927, *Chauvornay*, paroisse en 1228), ancien et grand village communal et paroissial sur le Talent, du cercle d'Orbe, à 45 minutes E.-S. de cette ville, avec une station sur le chemin de fer.

Ce village est ancien, il faisait partie du domaine royal d'Orbe, sous les rois Rodolphiens. Ces rois y résidaient quelquefois, bien qu'on ne retrouve pas les traces de leur château. L'église dépendait du Chapitre de Lausanne. En 927, l'élection de Libon, évêque de Lausanne, fut confirmée par le roi Rodolphe, qui tenait alors les assises au village de Chavornay *(in villa Cavorniaco)*. Le roi était accompagné de l'archevêque de Besançon et de l'évêque de Belley. Ce dernier fit la cérémonie du sacre. Le Chapitre de Lausanne possédait à Chavornay divers cens et revenus à cause de l'église de ce lieu dont il avait le patronat.

Ce village avait donné son nom à une famille noble qui a fourni plusieurs chanoines au Chapitre de Lausanne, entr'autres Nicolas, qui vivait au commencement du XIIIe siècle. Au XIe, nous trouvons Sichardus de Chavornai, chevalier.

En 1536, les commissaires bernois supprimèrent les franchises de Chavornay et de l'Isle. Le premier ministre réformé fut Tissot, ancien cordelier de Grandson, qui, après s'être signalé par ses violences contre les réformés de Grandson, finit par se marier et passer à la Réforme.

Une voie romaine partant d'Entreroches passait à Bavois, longeait

le bord de la plaine et conduisait à Yverdon. Près du village on a trouvé une inscription sur la voie romaine en l'honneur de l'empereur Sulpice Sévère et de son fils Geta, qui vivaient vers l'an 208 de notre ère. On a découvert à Chavornay et aux environs des restes de constructions antiques, des décors d'un pavé à la mosaïque et des médailles romaines. A 15 minutes de ce village, près du moulin, au bord du Talent, on voit un grès tendre et bitumineux, d'où il découle, dans les temps chauds, de l'huile de pétrole. Une brochure de l'arménien d'Eirinis nous apprend que cet asphalte était connu et exploité déjà en 1722. Des éboulements n'ont pas permis une plus longue exploitation. Le village de Chavornay est bien bâti; il est situé dans un sol fertile. L'agriculture y est très développée.

La population était de 649 habitants en 1803; elle est de 847 en 1860. On y comptait déjà 63 feux en 1417. La superficie totale du territoire est de 1,193,000 perches, dont 29,500 en vignes, 369,500 en prés, 465,000 en champs et 165,000 en bois. Les bâtiments sont taxés 768,000 francs et les fonds de terre 827,000 fr. Dettes hypothécaires, 834,000 fr. — Altitude, 1533 pieds fédéraux. — Ce village a subi un grand incendie au mois de novembre 1829. *

CHENAU (la), hameau de la commune de Château-d'Œx. *

CHENAUX *(Chinaul* et *Chenaulx)*, petit village de la commune de Cully, à 1/4 lieue N. de cette ville, au district de Lavaux. Il dépendait autrefois du prieuré de Lutry, qui, en 1279, faisait gouverner Epesses et Chenaux par un métral. Il y avait dans ce village une ancienne confrérie qui a été réunie à celle de Cully par décret du Grand Conseil du 15 mai 1824. C'est dans le territoire de Chenaux, Grandvaux et Villette, que l'on rencontre les vignobles estimés de Calamin. *

CHÊNE (à Montreux), village contigu à celui de *Sales* et séparé de celui des Planches par un pont sur la Baye. Ces trois villages sont contigus et paraissent en réalité n'en faire qu'un seul, connu sous le nom collectif de Montreux. Chêne et le hameau de Palens forment une métralie qui a une régie pour ses biens particuliers. (Voyez *Planches*.) *

CHÊNE, petit village du cercle de Mollondins, formant avec celui de Pâquier, qui est voisin, une commune et une paroisse. Il faisait autrefois partie de la seigneurie de *St-Martin* du Chêne. (Voyez ce nom.)

La population était de 138 habitants en 1803; elle est de 207 en 1860. La superficie du territoire est de 233,300 perches, dont 63,700 en prés, 115,900 en champs, 48,800 en bois. Les bâtiments

sont taxés 160,400 francs et les fonds de terre 149,300 fr. Dettes hypothécaires, 156,000 fr. — Altitude, 2213 pieds fédéraux. — L'église de St-Martin du Chêne était déjà paroissiale en 1228. La présentation du curé appartenait au prieur de Lutry.

*

CHENIT (le), nom d'une commune formant à elle seule un cercle, au district de La Vallée. Cette commune occupe toute la partie supérieure de la vallée de Joux; elle se compose d'un grand nombre de hameaux et de maisons isolées, avec les villages du Sentier et du Brassus, formant chacun une paroisse particulière. La commune du Chenit se détacha de celle du Lieu en 1646. Dans aucune autre partie du pays, le développement de l'industrie et de la population n'a été aussi rapide. En 1550, le territoire du Chenit n'était encore qu'un vallon désert traversé par l'Orbe, entrecoupé de bois et de marécages. Vers cette date, quelques familles de bûcherons, sorties des communes voisines du Lieu et de l'Abbaye, s'établirent au bas du Chenit, dans des cabanes de branches entrelacées; ce campement a donné son nom au hameau du *Campoux*, premier lieu habité de la commune. Dès lors, la population s'augmente avec rapidité. En 1590, on comptait au Chenit 32 chefs de famille, soit 191 personnes; en 1750, 300 chefs de famille, soit 1700 personnes; 1785, 334 chefs de famille, soit 1905 personnes; 1824, 2030 personnes; 1836, 2556; 1860, 3236. Cette grande commune fut érigée en paroisse en 1612. Son premier pasteur fut Pierre Tarin, de Montagny.

Ce développement de population est dû, tout entier, à l'industrie des habitants. La première industrie fut celle des forges du *Brassus*. (Voyez ce nom.) Une autre, assez considérable, celle du lapidaire, fut apportée au Chenit, vers 1720, par Joseph Guignard, qui avait appris cette profession au pays de Gex, et forma de nombreux ouvriers dans la Vallée. Vers 1740, Olivier Meylan s'en alla à Rolle faire un apprentissage d'horlogerie. Il rapporta, dans sa commune, l'art de faire des montres et après une longue lutte contre les maîtrises horlogères du pays, soutenue par Meylan avec une grande ténacité, il obtint enfin gain de cause. Dès l'année 1756, l'industrie horlogère fut définitivement fixée au Chenit par les ouvriers, élèves d'Olivier Meylan; dès lors elle n'a cessé de s'y développer ainsi que dans les autres communes de la Vallée. Aujourd'hui, les horlogers de la Vallée passent pour les meilleurs ouvriers de l'Europe; leurs produits ont fait, essentiellement, la réputation de la fabrique genevoise qui a été longtemps seule à les mettre en œuvre. L'horlogerie occupe 700 ouvriers, dans la seule commune du Chenit. Une dizaine de marchands dirigent la fabrication. La

Digitized by Google

maison Audemars a été la première à livrer au commerce des pièces complètes qui sont fort appréciées en France et en Angleterre. Les lapidaires sont encore assez nombreux dans la commune ; ils travaillent le rubis, le grenat et même les marcassites du Jura pour les joailliers de Paris et pour les foires de Beaucaire. La maison Lecoultre, à la Coulisse, près du Sentier, livre annuellement 5000 à 6000 rasoirs à l'étranger. L'agriculture sert de délassement au travail sédentaire de l'établi. Le sol est léger, la couche végétale n'est que de 4 à 6 pouces d'épaisseur et de 12 à 18 dans les lieux les meilleurs. Les céréales ne peuvent y être cultivées avec succès. Les gels de l'été atteignent fréquemment les plants de pommes de terre. L'industrie est le seul salut pour cette nombreuse population. Autrefois le salaire des bons ouvriers horlogers était élevé, il montait à plus de 10 francs par jour pour les meilleurs. Aujourd'hui il est descendu à 6 et 8 francs et pour quelques-uns à 2 et 4 francs. L'industrie horlogère du Chenit est moins atteinte par les chômages que celle d'autres parties de la Suisse ; cela tient à l'excellence de ses produits.

Hameaux de la commune. — *Le Solliat,* avec 19 maisons ; — *Chez Besançon,* 9 m. ; — *l'Escofferie,* le *Pertuzet,* 8 m. ; — *Bas des Mines,* 18 m. ; — *Derrière la Côte,* hameau des *Golay,* 12 m. ; — *Hameau des Aubert,* 14 m. ; — *Chez Isaac Capt,* 8 m. ; — *Chez le Chirurgien,* 8 m. ; — *Piguet-dessus,* 13 m. ; — *Combe du Moussillon,* etc., 14 m. ; — *Bas du Chenit, chez Tribillet,* 5 m. ; — *Chez Joseph Piguet,* 8 m. ; — *Chez les Lecoultre,* etc., 16 m. ; *Orient de l'Orbe, vers chez Meylan,* 11 m. ; — *Crêt des Lecoultre,* 7 m. ; — *Vers chez les Capt,* 6 m. ; — *Au Piguet,* etc., 17 m. ; — *Le Campe* ou *Campoux,* 20 m. ; — *Le Crêt Meylan,* 11 m. ; — *L'Orient de l'Orbe,* 13 m. ; — *Chez Villard,* 16 m. ; — *Sur le Crêt,* etc., 25 m. ; — *Chez les Meylan,* etc., 19 m. ; — *Piguet-dessous,* 24 m. ; — *Vers chez le Maître,* 16 m. ; — *Vers le lac et la Tourbière,* 11 m.

Le *Brassus* compte 32 maisons avec 77 ménages. Le *Sentier* avec la Rochette 31 maisons et 55 ménages. Autrefois, la commune du Chenit possédait, par abergement, la plus grande partie de son territoire. Elle en a vendu ensuite à des communes et à des particuliers une portion notable. En 1750, on estimait à la somme de 800,000 francs de Suisse ces diverses aliénations.

La superficie du territoire est de 8 millions 829,000 perches, dont 514,600 en prés, 633,700 en champs, 1 million 291,000 en bois et 6 millions 293,000 en étivages. Les bâtiments sont taxés 2 millions 347,800 francs et les fonds de terre 1 million 623,000 francs. Dettes hypothécaires, 1 million 807,000 fr. — Altitude, 3460 pieds fédéraux.

CHERNEX, grand village de 58 maisons habitées par 63 ménages, de la commune du Châtelard, cercle de Montreux, au pied du mont Cubli, dans une position très pittoresque, sur la limite du vignoble et des prairies. L'auberge, placée sur une éminence, est remarquable par la belle vue dont on y jouit et par l'hospitalité simple qu'y rencontrent les voyageurs. C'est de tous les lieux de cette belle contrée celui où les mœurs ont conservé le plus de simplicité.

Ce village a subi, le 15 décembre 1814, un grand incendie qui consuma 17 maisons, 14 granges et écuries, avec les provisions et les meubles qu'elles renfermaient. Les rues étroites et des galeries de bois, très rapprochées, avaient propagé l'incendie avec une si grande rapidité que les malheureux habitants ne purent sauver que bien peu d'effets, malgré la promptitude des secours. Le village a été rebâti, mais la disposition des lieux n'a pas permis d'isoler davantage les maisons, pour éviter un pareil sinistre à l'avenir. Le doyen Bridel, pasteur de la paroisse, mit un grand zèle à procurer des secours aux incendiés pour rebâtir leurs habitations.

C'est de là qu'est originaire la famille Du Bochet, dont les membres étaient qualifiés donzels de Chernex au XVe siècle. *

CHESALLES, petit village communal du cercle et de la paroisse d'Oron. Près de là, sur une hauteur, on voit les ruines d'un vieux château. Ce village faisait partie de la châtellenie d'Oron; on y comptait 14 focagers, en 1310. Ceux-ci devaient l'avoinerie à miséricorde, trois gerbes de froment et une poule.

La population était de 80 habitants en 1803; elle est de 116 en 1860. La superficie du territoire est de 217,900 perches, dont 57,400 en prés, 108,800 en champs, 46,900 en bois. Les bâtiments sont taxés 96,800 francs et les fonds de terre 127,500 fr. Dettes hypothécaires, 113,000 fr. *

CHESALLES, petit village communal du cercle de Lucens, de la paroisse de Moudon.

Au printemps de l'année 1728, deux jeunes hommes de Chesalles, âgés de moins de 20 ans, quittèrent ce village pour chercher fortune dans les pays étrangers; c'étaient deux frères, Daniel et François Moginié. Le premier, l'aîné, s'était engagé comme soldat au service de Hollande, dans le régiment Constant. François, à son arrivée en Hollande, se mit au service d'un gentilhomme anglais et le suivit en Angleterre. Daniel ne tarda pas à passer au service de la compagnie hollandaise des Indes et fut dirigé sur Batavia. De là, après des aventures romanesques, il partit pour la Perse où il se mit au service de Thamas Koulikan qu'il quitta, en 1738, pour l'Indostan, où une grande fortune lui était réservée. Présenté au premier ministre

de l'empereur du Mogol, à Delhi, auprès duquel il se fit passer pour un officier de distinction, il obtint un commandement dans les troupes. Après de bons services il fut placé à la tête de la garde du Mogol qu'il disciplina à l'européenne. La faveur dont il était honoré lui permit d'épouser la veuve d'un rajah qui était propre sœur de l'empereur. A cette occasion, il fut revêtu de la dignité d'omrah et nommé portier du palais. La mort le surprit dans cette haute fortune; il mourut à Agra, en mai 1749, laissant une fortune évaluée à 200,000 livres sterling.

François Moginié, dans ce temps, était cabaretier à Londres. C'est dans cette ville qu'il fut informé par un Français, le colonel Duperron, au service du Mogol, de la fortune et de la mort de son frère. Il se mit en route pour l'Inde, où il recueillit une grande partie de cette riche succession et périt avec ses richesses, dans le naufrage du vaisseau qui le ramenait en Europe.

Les aventures de Moginié ont fait le sujet d'un roman historique écrit, en 1754, au château d'Allaman, par Maubert de Gauvest et qui parut, la même année, à Lausanne, sous ce titre: « L'Illustre » paysan, ou mémoires et aventures de Daniel Moginié, nâtif du » village de Chézales, au canton de Berne, bailliage de Moudon; » mort à Agra, le 22 de mai 1749, âgé de 39 ans; omrah de la » première classe, commandant de la seconde garde mogole, grand » portier du palais de l'empereur et gouverneur du Palngéab *(sic)*, » etc. » Lausanne 1754. 8°.

A la tête de ce roman, l'auteur a placé quelques documents historiques, entr'autres une lettre du directeur du comptoir anglais de Surate, adressée à Richard Tomlinson, sur la carrière de Daniel Moginié. C'est de là que nous avons extrait ce qui précède.

La population de Chesalles était de 124 habitants en 1803; elle en compte 184 en 1860. La superficie du territoire est de 183,700 perches, dont 45,900 en prés, 116,000 en champs, 18,600 en bois. Les bâtiments sont taxés 132,000 francs et les fonds de terre 110,000 francs. Dettes hypothécaires, 81,700 fr. — Altitude, 2350 pieds fédéraux.

*

CHESARD, hameau de la commune de Grandcour, cercle de Payerne. On y compte 19 maisons habitées par 20 ménages.

*

CHESEAUX, grand village paroissial (*Chesaus*, paroisse en 1228) du cercle de Romanel, district de Lausanne, à 1 ½ lieue N.-O. de cette ville.

SEIGNEURIE. La seigneurie de Cheseaux était anciennement de franc-alleu, et appartenait d'abord à la famille des chevaliers de ce nom. Le premier qui soit mentionné est Pierre; il vivait en 1216.

Digitized by Google

Cette famille, qui portait le surnom d'Assentiz, possédait des biens importants à Assens, Crissier et ailleurs. En 1274, Pierre de Cheseaux, chevalier de Lausanne, vend, au prix de 140 livres, ses droits à Echallens à Amédée, sire de Montfaucon. Une autre branche possédait la coseigneurie d'Ecublens. Cette famille s'éteignit au milieu du XVe siècle; en 1437 le bois de Vernand-dessus appartenait encore à Claude de Cheseaux, donzel.

Armes des de Cheseaux : gironné d'argent et d'azur.

A la fin du XIVe siècle, la seigneurie de Cheseaux avait passé à la maison d'Oron; Aymon, seigneur de Bossonens, lègue à sa fille Marguerite ses droits à Cheseaux, Etagnières, Crissier, etc., en 1375. Déjà précédemment il lui avait assigné pour sa dot, entre autres, la somme de 4000 florins hypothéqués sur la terre de Cheseaux, lorsqu'elle épousa Louis II, sire de Cossonay. Marguerite, mariée trois fois, institua pour héritiers ses enfants du premier lit, Nicod et Aymon, fils de feu François II de La Sarraz; c'est Nicod qui devint seigneur de Bossonens et de Cheseaux. En 1464, ses petits-fils Claude et Nicod partagèrent ces deux terres. Nicod eut Cheseaux pour sa part. Il épousa Perronette de Gruyère, mais ne laissa point d'enfants, de sorte que la terre de Cheseaux passa, en 1500, à son cousin, Georges de la Sarraz. Celui-ci vivait encore en 1513; il mourut sans laisser de descendants. En 1475, le château de Cheseaux partagea le sort de celui de La Sarraz; il fut pillé et brûlé par les Suisses.

En 1519, Benoît Champion possédait la terre de Cheseaux; il était fils de feu Jean Champion, et de Perronette de Gruyère, veuve de Nicod de La Sarraz. L'auteur connu des Champion est Antoine, originaire de St-Michel en Maurienne, commissaire des fiefs. Cette famille s'éleva rapidement à une grande splendeur. Antoine et Jaques, fils du prédit Antoine, achetèrent d'Amédée VIII, comte de Savoie, la seigneurie de Vaulruz, en 1387. Jaques, docteur en droit et chancelier, revêtit la charge de bailli du Chablais jusqu'à sa mort, arrivée le 3 juin 1403; il fut enseveli à l'abbaye de Bonmont, dans le tombeau de ses ancêtres. Antoine, mort à Turin le 29 juillet 1495, avait été successivement chancelier de Savoie, président du sénat de Chambéry, ambassadeur du duc auprès des cantons suisses, évêque de Mondovi, et enfin évêque de Genève. Les Champion ont possédé, en outre, les seigneuries de la Bâtie, de Beauregard, Corsier, Maracon, Bavois, St-Barthélemy, et les coseigneuries de Ballaigues et Lignerolles.

Benoît Champion transmit la plus grande partie de la seigneurie de Cheseaux à son fils François, qui la vendit, avec Corsier et Ma-

racon, à LL. EE. de Berne, au prix de 4000 écus d'or, le 14 juin 1547. Peu après, cette famille s'éteignit.

Armes des Champion : De gueules, à un chevalier équipé d'argent, sur un cheval du même.

Outre François Champion, sa sœur Claude avait hérité aussi des droits sur la terre de Cheseaux. Elle eut pour premier mari Pierre Ravier, donzel de Lausanne; c'est pourquoi celui-ci est appelé coseigneur de Cheseaux en 1537. En secondes noces elle épousa Ferdinand Loys, depuis seigneur de Prilly, le 16 août 1546, et l'institua son héritier le 10 février 1554. Celui-ci, ainsi devenu coseigneur de Cheseaux, acheta le reste de cette terre de LL. EE. de Berne, le 27 février 1557, au prix de 10,000 florins, avec haute, moyenne et basse juridiction; toutefois, il dut assujettir à fief cette seigneurie, de franc-alleu qu'elle avait été jusqu'alors. Les descendants de Ferdinand l'ont possédée pendant plus de deux siècles.

C'est à cette branche de la famille Loys qu'appartenait Jean-Philippe, qui a acquis de la célébrité par une science presque universelle et qui mourut trop tôt pour sa patrie, âgé seulement de 33 ans, le 30 novembre 1751. Il s'appliquait avec le plus de succès à la physique et à l'astronomie; ses observations lui firent faire des découvertes importantes. Il fit établir à Cheseaux un observatoire. Il était membre des principales sociétés savantes, telles que celles de Paris, St-Pétersbourg, Stockholm et Gottingue. On lui avait offert la place de directeur de l'observatoire de St-Pétersbourg, mais il préféra à ces avantages le plaisir d'être utile à son pays. Partout il répandait l'instruction; aux habitants du village de Cheseaux il distribuait des livres et composa un manuel à leur usage.

Son frère cadet, Charles, le dernier de sa branche, vendit, le 9 mars 1769, les deux châteaux de Cheseaux, le vieux et le nouveau, ainsi que toute la seigneurie, à n. Marc de Boutes, seigneur de Verdun et Corcelles, au prix de 124,600 fr. de 10 baches. Les de Boutes l'ont possédée jusqu'en 1798; dans ce siècle le domaine a appartenu à la famille de Goumoëns, qui l'a vendu avec le château.

Cheseaux est la patrie de Frédéric Troyon, qui naquit à Bel-Air, rière cette commune, le 21 juin 1815. Son père désirait le voir suivre les études théologiques, mais la découverte de nombreux tombeaux faite en 1838 au domaine de Bel-Air décidait autrement de sa carrière future. Il s'occupa avec ardeur à fouiller ces restes intéressants d'une haute antiquité. Peu à peu plusieurs centaines de tombeaux furent ouverts ; ils étaient dans trois couches superposées l'une sur l'autre. Cet emplacement paraît avoir servi de cimetière jusqu'au temps de Charlemagne. On y a trouvé, outre un grand nombre de squelettes, des armes et des ustensiles de tous les âges,

en pierre, bronze et fer, des vases en terre, des agrafes, etc. (Voir *Description des tombeaux de Bel-Air*, Zurich et Lausanne, 1841.) Un nouveau champ d'activité s'ouvrit pour Troyon depuis 1854; l'étude des habitations lacustres lui fournit l'occasion de scruter, sous une autre face, la vie des antiques habitants de notre pays. Il a consigné le résultat de ses intéressantes recherches dans un ouvrage qui lui a valu une juste renommée dans tous les pays civilisés : *Les Habitations lacustres des temps anciens et modernes,* Lausanne, 1860.

Frédéric Troyon vient d'être enlevé dans la force de son âge, le 29 octobre 1866.

La paroisse de Cheseaux comptait 20 feux en 1453. On comptait 31 feux dans la seigneurie en 1546.

Cheseaux était une localité habitée dès les temps les plus anciens, ainsi que le témoignent les tombeaux de Bel-Air. Les Romains y ont aussi laissé des traces d'habitation au-dessus du village actuel et sous le bois de la Vignette, sur un espace assez étendu, où l'on découvre fréquemment des tuiles romaines et des restes de constructions.

La population était de 269 habitants en 1803; elle en compte 389 en 1860. La superficie du territoire est de 495,000 perches, dont 117,800 en prés, 293,500 en champs, 68,700 en bois. Les bâtiments sont taxés 464,400 francs et les fonds de terre 382,000 fr. Dettes hypothécaires, 849,500 fr. — Altitude, 2023 pieds f. †

CHESEAUX *(Chesaulx)*, petit village du cercle d'Yverdon, à 30 minutes N.-E. de cette ville; il forme une commune avec le hameau voisin de Noréaz.

Ce village relevait autrefois, essentiellement, de l'abbaye de Montheron, à qui il avait été donné par les seigneurs de Belmont en 1235 et 1245. Déjà, en 1186, Raymond de Montagny avait donné au même monastère sa part des dîmes de Cheseaux, sous la cense de 5 $^1/_2$ muids de froment. En 1343, Louis de Savoie accorde à l'abbé de Montheron d'ouvrir deux fours à Cheseaux. Après la réformation les biens de Montheron, en ce lieu, furent réunis au domaine public et administrés par le bailli d'Yverdon qui y avait un fief et des censes reconnues successivement par les nobles de Constantine, d'Arnex, Ferlin, puis par les Miéville et les Chasseur d'Yverdon.

La population était de 82 habitants en 1803; elle est de 158 en 1860. La superficie du territoire est de 472,300 perches, dont 35,900 en prés, 175,000 en champs, 258,000 en bois. Les bâtiments sont taxés 234,000 francs et les fonds de terre 191,000 fr. Dettes hypothécaires, 107,500 fr. — Altitude, 1627 pieds. *

CHESEAUX (montagne de) ou *Chesauda,* sommité boisée et cou-

verte de pâturages, avec des chalets, au N. du mont Pélerin, entre les communes de Puidoux, de Jongny, de Palézieux et la limite fribourgeoise. La vue est magnifique. Cette montagne est le point de partage des cours d'eau entre le nord et le midi, par la Broye et la Veveyse.

A. Baron, manuscrit.

CHÉSEREX (*Chiseras* avant 1025, *Chesarium* en 1164 et plus tard *Chiserai*), village communal du cercle de Gingins, au pied du Jura et à une lieue O.-N. de Nyon.

Ce village est ancien ; avant 1025, Burchard, archevêque de Lyon et abbé de St-Maurice d'Agaune, reçoit du nommé Jean les terres de *Chiseraz* et de *Pellengs,* puis les lui remet, en précaire, sous le cens annuel de 2 sols. En 1093, il y avait dans ce village une église sous le vocable de St-Martin ; cette église et la terre étaient sous la garde des moines de St-Victor de Genève. Elles furent cédées à Bernard, abbé de Clairvaux, entre les années 1135 et 1153, par Pierre-le-Vénérable, abbé de Cluny. De là elles passèrent dans les mains des moines de Bonmont. Une bulle du pape Alexandre III, de 1165, adressée à Jean, abbé de Bonmont, confirme en faveur de Bonmont la grange de Chéserex qui avait été donnée au couvent par Humbert, évêque de Genève, et les chanoines de Lausanne, avec les autres biens donnés dans ce territoire par les moines de St-Victor de Genève. Le couvent de St-Oyens et Ogerius de Marcins donnèrent aussi à Bonmont, au XIIe siècle, ce qu'ils possédaient à Chéserex.

Un abergement passé, en 1407, par Etienne de Divonne, abbé de Bonmont, nous apprend que la grange de Bonmont, à Chéserex, était d'un revenu bien moindre que dans les temps antérieurs. Elle avait valu autrefois, nous dit l'abergement, 30 muids de revenu annuel, moitié froment, moitié avoine. Peu de temps après, continue l'acte, on avait peine à en retirer 16, puis seulement 12, mesure de Nyon, la dîme comprise. Ce résultat attristait fort l'abbé et le couvent. Pour sortir de cette fâcheuse position, les religieux se décidèrent à aberger leur grange de Chéserex à quelques hommes du village de Gingins, dont voici les noms : Jean Riboys, autrement Gaillard, charpentier ; Perronet-Gret ; Jaquemet et Jean Eymoni, frères ; Perret, Boni, Antoine et Pierre Challamels, frères ; Perret, Jean et Mermet Ruphi, frères. Puis viennent trois hommes de Chéserex : Vincent Guibert, charpentier, avec Jean et Mondet, ses fils. Ces nouveaux abergataires devaient payer au couvent : un cens annuel de 10 muids de blé, moitié froment, moitié avoine, 16 florins d'or, valant chacun 12 sols, monnaie de Savoie, et quatre livres de cire. Le tout devait être soldé à perpétuité, le jour de St-Michel de

chaque année. (Voyez l'article *Pessey.*) Après la réformation ce village fit partie du bailliage de Bonmont.

La population de Chéserex était de 151 habitants en 1803; elle en compte 236 en 1860. La superficie totale du territoire est de un million 173,000 perches, dont 236,500 en prés, 230,000 en champs, 517,000 en bois et 131,700 en estivages. Les bâtiments sont taxés 378,000 fr. et les fonds de terre 689,700 fr. Dettes hypothécaires, 296,000 fr. — Altitude, 1767 p. — Ce village fut annexé, en 1732, à celui de *Tranchepied;* mais, par des motifs de convenance, Tranchepied et son territoire ont été joints à la commune de La Rippe, par décret du Grand Conseil du 27 mai 1826.

*

CHESSEL, village communal du cercle de Villeneuve, annexe de la paroisse de Noville, à une lieue de Villeneuve, sur la rive droite du Rhône.

Il y avait autrefois à Chessel un bac pour le passage du Rhône. En 1617, il fut abergé par le gouverneur d'Aigle à Jean Chablat et Pierre Jaquis, de Chessel, pour 40 florins d'entrage, et sous la cense annuelle de 4 florins, payables au château d'Aigle le jour de Saint-Martin. Ce bac a été remplacé, en 1840, par un pont en bois construit par une société d'actionnaires autorisée à y percevoir un droit de pontonnage.

La population était de 118 habitants en 1803; elle en compte 119 en 1860. La superficie du territoire est de 355,700 perches, dont 227,400 en prés, 67,600 en champs, 57,400 en bois et 15,000 en pâturages. Les bâtiments sont taxés 95,600 fr. et les fonds de terre 189,600 fr. Dettes hypothécaires, 225,000 fr.

*

CHESSIÈRES ou CHÉSIÈRES, hameau de la commune d'Ollon, composé de 24 maisons habitées par 31 ménages. Ce village, situé dans les Alpes, peu visité par les voyageurs et les touristes, a conservé encore la simplicité des mœurs antiques. Il y a quarante ans qu'on n'y trouvait pas de pauvre assisté. La population est économe, adonnée au travail et à l'économie; l'aisance y est assez générale. On y cultive dans les jardins la Patience des Alpes (*rumex alpinus*), dont on apprête, au printemps, les jeunes tiges, après les avoir fait macérer dans l'eau chaude, pour les dépouiller de leurs qualités purgatives. La culture de cette plante a commencé à être admise dans les jardins de la plaine. Une belle route vient d'y être construite.

*

CHEVALLETS (les), nom donné à des maisons dispersées dans la commune de Rossinière.

*

CHEVALLEYRES (les), nom donné à trois hameaux de la paroisse

de Blonay, à 1 ½ lieue N. de Vevey. Ces hameaux faisaient autrefois partie de la seigneurie de Blonay. *

CHEVILLE (vallée de). Elle est située au pied des Diablerets, dans le cercle de Bex. Un mur de pierres brutes y forme la délimitation entre le canton de Vaud et celui du Valais. Nulle part dans les Alpes on ne trouve une vallée d'un aspect aussi sévère. Les sommets orageux des Diablerets et l'aspect lugubre du lac de Derborentze donnent à ce paysage élevé un aspect qui remplit de terreur l'esprit du voyageur qui se hasarde dans cette vallée désolée. LEVADE, msc.

CHEVILLY, village communal du cercle de La Sarraz, district de Cossonay, annexe de la paroisse de Cuarnens. Il faisait autrefois partie de la baronnie de La Sarraz. Il en fut démembré en 1624 et advint en partage à n. Joseph de Gingins. En 1791, il appartenait à n. Charles Wolfgang de Gingins. Ce village est le lieu d'origine du célèbre peintre Gleyre, bien connu dans le pays par son tableau de *Davel* et celui des *Romains passant sous le joug* après avoir été vaincus par Divicon. Ces tableaux remarquables se voient au Musée cantonal.

La population était de 242 habitants en 1803; elle est de 292 en 1860. La superficie du territoire est de 421,800 perches, dont 74,800 en prés, 256,000 en champs, 83,000 en bois, 543 en pâturages. Les bâtiments sont taxés 251,600 fr. et les fonds de terre 235,600 fr. Dettes hypothécaires, 254,700 fr. — Altitude, 1940 p. f. *

CHEVRESSY, nom d'un domaine dans la commune de Pomy, cercle de Belmont. Ce lieu avait, anciennement, une plus grande importance qu'aujourd'hui. En 974, Eginolfe, évêque de Lausanne, et son avoué Saleco, donnent aux chanoines de Lausanne des biens situés au village appelé *Chiwrusie*, dans le territoire *(pagus)* d'Yverdon. En 1009, Rodolphe, roi de Transjurane, céda à Henri, évêque de Lausanne, la métairie de Chevressy, dévolue à la couronne, pour crime de haute trahison. En 1174, Ebal de Belmont et son frère Jordan donnent à l'abbaye de Montheron tout ce qu'ils avaient au territoire de Chevressy *(Cabrusie)*. Le pape Alexandre confirma cette donation. Dès lors la grange de Chevressy, qui paraît avoir eu une assez grande importance, demeura dans les mains des religieux de Montheron jusqu'à la Réformation. En 1536 (juin), dans la rançon imposée par les Bernois au Pays de Vaud, après la conquête, la grange de Chevressy fut taxée à 100 écus d'or; le granger, ou colon partiaire, à 10 de ces écus. Le domaine fut donné par le gouvernement de Berne à la ville de Lausanne, qui l'a revendu en 181. à un particulier.

En 1815, la Confédération avait établi un camp à Chevressy et un autre à Valeyres-sous-Rances, afin de surveiller la frontière française, après le retour de Napoléon de l'île d'Elbe. *

CHEVROUD ou CHEVROUX (*Chevroth* en 1286, *Chevrod* et *Chevroz* en 1300), village communal du cercle de Grandcour, à 2 l. N.-O. de Payerne, sur la rive orientale du lac de Neuchâtel, avec un port annexe de la paroisse de Ressudens. La chapelle de Chevroz, en 1453, était filiale de l'église paroissiale de Dompierre en Vully, aujourd'hui Carignan.

En 1310, la dîme de ce village était tenue en fief du comte de Neuchâtel, à cause du château de Vaumarcus dont elle dépendait. On voit, près de ce village, des restes d'habitations lacustres dans deux localités différentes. L'une est à 600 pieds du rivage et occupe une surface de 60,000 pieds. On y a trouvé des faucilles, des couteaux, des épées, des bracelets de bronze et un trident de fer. L'autre est à 400 pieds du rivage et occupe une surface de 4 arpents; on y a trouvé des pesons de fuseau en pierre.

La population était de 216 habitants en 1803; elle est de 404 en 1860. La superficie du territoire est de 219,500 perches, dont 56,200 en prés, 186,400 en champs, 84,000 en bois et 22,000 en pâturages. Les bâtiments sont taxés 282,000 fr. et les fonds de terre 202,800 fr. Dettes hypothécaires, 277,500 fr. — Altit. du temple, 1544 p. f. *

CHEXBRES (*Chebre* soit *Chebri* de 1134 à 1312, puis *Chaybres*, *Cheybres* jusqu'en 1562), grand village communal et paroissial du cercle de St-Saphorin, district de Lavaux, à 3 l. E. de Lausanne et à 1 l. N. O. de Vevey.

Il a fait partie de la grande commune de St-Saphorin, l'une des quatre paroisses de Lavaux, jusqu'au 31 juillet 1810, où il en fut détaché pour former une commune à part avec le hameau du Montellier. Il est composé de quatre parties distinctes: *Chexbres* proprement dit, au centre, depuis le pont du Creux-du-Loup jusqu'au Crêt; *Crousaz,* au nord; *Plaît,* au S.-E., et le *Montellier* avec la *Paleyre* au-dessous et au midi de Chexbres; les trois premières portent le nom de bourgs, ayant été autrefois plus ou moins fortifiées; ainsi, en 1454, le moulin dit de Coppet, près du ruisseau de la Ruvina, était situé *subtus muralias de Cheibri.*

Le village de Chexbres est très ancien. Une tradition en porte la fondation à l'an 563, époque où Glérolle fut détruit par les eaux du Léman ensuite de la chute du mont Tauretune : la plupart des habitants de cet endroit se retirèrent sur les hauteurs voisines de Rivaz et de Chexbres. La contrée de Chexbres appartenait sans doute alors et dans la suite à l'abbaye de St-Maurice. Plusieurs circonstances le

font présumer; ainsi on y comptait encore à la fin du XIII[e] siècle d'après la mesure du roi St-Sigismond, qui fonda ce couvent en 517; l'ancienne chapelle de Chexbres était dédiée à saint Théodule, cet évêque du Valais qui rassembla les os des martyrs de la légion thébéenne pour les enterrer à Agaune, depuis appelé St-Maurice. Une partie des biens de St-Maurice fut démembrée de bonne heure en faveur de l'évêque de Sion; c'est pourquoi on trouve dans cette ville au XI[e] siècle un magister, Conon de *Poistdor*, soit Puidoux; l'église de Sion possédait vers 1072 un alleu à *Chibriacum* qui lui avait été donné par le chevalier Raymond.

Il paraît que l'impératrice Agnès, veuve de Henri III, remit vers 1057 la majeure partie des possessions de St-Maurice à Chexbres et dans les environs à Rodolphe de Rheinfelden, qu'elle avait créé duc de Bourgogne. Elles lui furent confisquées en 1077 avec d'autres biens provenant essentiellement de ce couvent, par Henri IV et données par ce dernier en 1079 à l'un de ses plus fidèles partisans, l'évêque Bourcard, de Lausanne. On a cru reconnaître le nom de Chexbres dans celui de *Carbarissa*, qui figure dans cette donation, mais il pourrait aussi bien avoir été compris sous celui de Corsier ou sous celui de Lutry, dont le territoire était autrefois très considérable. Quoi qu'il en soit, il n'est point douteux que Chexbres fut alors réuni à l'évêché de Lausanne.

Quelque temps après, l'évêque Lambert de Grandson disposa de la paroisse de Corsier (voyez ce nom) et d'une partie de celle de St-Saphorin en faveur de son neveu Vaucher de Blonay, qui y avait déjà des droits en qualité d'avoué. Des droits seigneuriaux ont aussi appartenu, à Chexbres, aux comtes de Gruyère, à la maison d'Oron, aux possesseurs des châteaux de Corcelles-le-Jorat et de Menthon à Lausanne (voyez à l'article St-Saphorin); toutefois, l'évêque en possédait la majeure partie, et c'est en son nom que s'exerçait la justice.

L'importance de Chexbres dans la paroisse de St-Saphorin était prépondérante jusqu'à la fin du XIII[e] siècle: l'évêque y avait un château; c'était l'un des deux grands ressorts judiciaires, Puidoux formait l'autre. Dans chacun d'eux l'évêque avait deux officiers, le mayor et le métral. En 1134, l'évêque Guy de Marlany accorda à Guy, abbé de Charlieu, la permission de fonder un couvent de l'ordre de Citeaux, dans un lieu dit Hautcrêt; ce dernier étant situé dans la paroisse de St-Saphorin, dont il ne fut détaché que sous la domination bernoise (voyez l'article *Hautcrêt*), l'évêque chargea ses deux mayors, Pierre de Chexbres et Gauthier de Puidoux, de procéder à sa délimitation. L'importance de Chexbres diminua lorsque l'évêque eut racheté les mayories et métralies de Chexbres et de Puidoux et créé la châtellenie de St-Saphorin, soit Glérolle.

Les charges de mayor et de métral avaient été héréditaires à Chexbres et Puidoux dans deux familles, dont, dans la règle, les branches aînées étaient revêtues de la première, et les cadettes de la seconde. La tige probable de la famille de Chexbres est ce Reymond de *Chibriaco* qui avait donné un alleu à l'église de Sion ; ses fils étaient sans doute le mayor Pierre et les frères Bonfils, le métral Paris et Guillaume de Chexbres. Les mayors de Chexbres sont tous qualifiés de chevaliers ; ils possédaient un château appelé la Mottaz. Reymond, fils de Pierre, mayor de 1141 à 1184, fit des donations considérables aux abbayes de Hautcrêt et Hauterive ; il paraît s'être croisé, puisqu'on le désigne comme chevalier illustre et chevalier des chevaliers du Christ.

Armes des mayors de Chexbres : D'azur, à la croix d'or, chargée de cinq roses de gueules.

Raymond était père de Bourcard, mayor de 1184 à 1232. Son fils Anselme, qui vivait de 1221 à 1248, ne laissa que deux filles, Jacobette et Pétronelle. La première, en épousant le chevalier Hugues de Palézieux, porta la majorie de Chexbres dans cette famille ; Hugues l'exerça d'abord au nom de sa belle-mère Agnès, puis directement dès 1270.

L'évêque qui avait acquis et annexé à son château de Glérolle la mayorie de Puidoux, inféoda ce dernier à Hugues de Palézieux, qui se trouvait ainsi mayor de toute la paroisse de St-Saphorin. Les descendants de Hugues furent obligés de vendre à l'évêque d'abord Glérolle en 1303, puis en 1324 la forteresse de la Mottaz de Chexbres et son ancien fief. C'est probablement ce château que l'évêque inféoda en 1337 au chevalier Conon de Châtel-St-Denis, en se réservant le droit de faire la guerre et la paix.

Le premier métral de Chexbres qu'on connaisse est Bonfils, probablement frère du mayor Pierre ; il paraît en cette qualité de 1137 à 1155, et figure aussi parmi les principaux bienfaiteurs du couvent de Hautcrêt. Les autres métraux de Chexbres étaient :

1137 à 1184. Ulric, fils aîné de Bonfils, en partie avec son père.

1203. Pierre, fils de Girold, autre fils de Bonfils.

1217 à 1232. Jocelin, frère ou cousin de Pierre.

Vers 1244. Le métral Jordan, fils de Jocelin, était mort à cette date.

Jordan laissa deux fils, Pierre et Guillaume, tous les deux appelés métraux de Chexbres, le premier de 1247 à 1249, le second de 1249 à 1276. Pierre eut un fils, Guillaume, revêtu de cette charge en même temps avec son oncle Guillaume, entre 1260 et 1275.

La métralie de Chexbres ayant été acquise par l'évêque vers cette époque, comme celle de Puidoux, les anciens métraux de Chexbres

quittèrent ce nom pour prendre, la branche de Pierre le nom de Crousaz, et celle de son frère Guillaume le nom de la Paleyre, d'après deux alleux possédés par leur famille. Déjà en 1248, *Petrus dictus de Crousar, minister de Chaibri*, est témoin d'un accord entre l'abbaye de Montheron et Anselmus, mayor de Chebri, au sujet des vignes du Désaley. Pierre devient la tige des de Crousaz; son fils Guillaume, métral de Chexbres, porte le surnom de Crousaz en 1275. Ce dernier avait deux frères, Rodolphe et Nicolas, appelés tous les trois de Cheybry dits de Crousa, en 1279. Rodolphe continua la famille; ses descendants adoptèrent d'une manière permanente le nom de Crousaz: leurs armes étaient de gueules à la colombe d'argent, pour Crousaz; écartelées avec celles des métraux de Chexbres, savoir d'azur à la colombe d'argent, aux ailes déployées, accompagnée en chef de deux étoiles, et en pointe d'un croissant, d'or. Les aînés de la famille se servaient ordinairement uniquement de ces dernières, mais dès 1552 à 1633 elles commencèrent à être négligées.

La ci-devant maison seigneuriale de Crousaz est située au bourg de ce nom. LL. EE. de Berne acquirent successivement, dès 1695 à 1698, les fiefs qui en dépendaient et qui étaient situés dans la paroisse de St-Saphorin. La maison elle-même, plusieurs fois incendiée, puis rebâtie, la dernière fois dès 1603 à 1606, fut vendue peu après 1798.

Les de Crousaz ont possédé à diverses époques les seigneuries de *Prilly, Crissier, Corcelles-le-Jorat, Mézery, Echandens,* les coseigneuries de St-Georges et de Mex. Plusieurs de ses membres se sont voués au service militaire, dans le pays et à l'étranger; François-Noé, né à Chexbres, lieutenant-général saxon, mort en 1768; Daniel, l'aîné, né à Crousaz, major-général piémontais, mort à Novarre en 1761; Daniel, le jeune, né à Corsier sur Vevey, major-général prussien, mort vers 1810; Auguste, colonel d'artillerie bernois, avait été chargé d'organiser une flottille armée sur le lac Léman pour la défense du pays, de 1791 à 1793, avant l'invasion des Français.

La *Paleyre,* qui donna son nom à la branche cadette des anciens métraux de Chexbres, était un petit château situé au hameau du Montellier; habité encore entre 1601 et 1606, il était en ruines vers 1630; on ignore ensuite de quelles circonstances. Guillaume, métral de Chexbres, dit de la Paleyre, confirme en 1274 les donations faites à l'abbaye de Hauterive par ses prédécesseurs, surtout par son père Jordan et son oncle Ulric de Chexbres; c'est la tige des de la Paleyre, famille éteinte avec Jaquemette, fille de François de la Paleyre. Celle-ci, en épousant vers 1492 n. Pierre Muriset, lui apporta ce fief. Des Muriset il passa aux de Montet, par le mariage de Françoise-Marguerite, fille d'Etienne Muriset de la Paleyre, avec Jean-

Daniel de Montet, châtelain de Corsier. Le fief de la Paleyre, dont les terres étaient situées rière Chexbres, Rivaz, Publoz et Chardonne, fut renové en faveur de ce dernier en 1633. Sa fille Esther de Montet de la Paleyre, veuve de François Bergier, conseiller de Lausanne, le vendit au prix de 3000 florins, le 31 juillet 1695, à LL. EE., qui l'annexèrent au château de Glérolle.

Plaît était aussi un franc-alleu; encore en 1674 on en appelait une partie sous Plaît, soit en la Baronnaz. Il était possédé par une famille de ce nom, connue dès 1232, où vivaient Ulric et son neveu Bonfils, et éteinte en les personnes de Jean de Plaît, lieutenant-châtelain de Glérolle, en 1630, et Abraham de Plaît, pasteur de St-Saphorin, mort en 1648. Leurs possessions étaient entremêlées avec celles des de Crousaz et de la Paleyre; cette circonstance, ainsi que la ressemblance de leurs armes avec celles des premiers (de gueules à la colombe d'argent, posée sur trois coupures arrondies d'une montagne, d'or ou quelquefois de sinople) font supposer des rapports de parenté.

L'ancien manoir des de Plaît appartient, dès le XVIIe siècle, à la famille Chapuis, dont un membre, François-Louis, passa en Prusse, où il reçut des lettres de noblesse en 1794; un de ses fils, Guillaume, y a été major-général; cette branche est encore établie en Silésie.

Une famille qui dès le XVe siècle ajouta à son nom primitif celui de Plaît, n'était pas de l'ancienne famille de ce nom. Jean Deplaît, fils de feu Jaques Delacombaz *alias* Deplaît, originaire de Chexbres, acquit la bourgeoisie de Fribourg, y fit fortune, et acheta du comte Jean de Gruyère un fief noble de l'évêché de Lausanne, la Tour de Marsens; c'est pourquoi l'évêque Sébastien de Montfaucon lui accorda la noblesse, en 1527.

L'église de Chexbres se trouve au hameau de Crousaz. Elle dépendait autrefois de celle de St-Saphorin et était desservie par le pasteur de cette localité; mais la population augmentant, on dut établir en 1688 un diacre particulier à Chexbres, située au centre de la paroisse; le premier fut Jean-Pierre Secretan. L'église, devenue trop petite, fut rebâtie dès 1726 à 1727; la cure date de 1730 à 1731. Enfin, on érigea en 1734 une nouvelle paroisse pour Chexbres, Publoz, une partie de Cremières, et Puidoux, qui est l'annexe. Le premier pasteur fut J.-Henri Guex. Chexbres possède une belle bibliothèque, grâce aux soins de M. le pasteur Ch. De Loës, ami zélé de l'histoire de Lavaux.

Chexbres possède d'excellentes vignes, de belles prairies; le climat y est fort sain et l'on y jouit d'une vue magnifique; celle du Signal, où il existe depuis quelques années un hôtel-pension, offre le panorama peut-être le plus beau du lac Léman et des Alpes.

La population était de 630 habitants en 1803; elle est de 789 en 1860. La superficie du territoire est de 228,900 perches, dont 30,800 en vignes, 66,700 en prés, 102,000 en champs, 22,500 en bois. Les bâtiments sont taxés 758,600 fr. et les fonds de terre 455,000 fr. Dettes hypothécaires, 254,700 fr. — Altitude, 1788 p. fédéraux.

*

CHIBI (*Chibliez* et *Chivlie*, paroisse en 1228), nom donné à un village ruiné, près d'Aclens. Dans un ancien plan on voit encore figurer un territoire dit en *Chibi*, avec une localité appelée sur le *Mouti*. C'était là qu'était l'ancienne église paroissiale d'Aclens (voyez ce nom). Jordane, dame de Cossonay, et Jean, son fils, avaient donné en aumône, au prieuré de Cossonay, la dîme de Chibliez, en 1282.

A. Baron, manuscrit.

CHIÉSAZ (la), village formant, avec celui de St-Légier, la commune de St-Légier et la Chiésaz. Son nom qui, en italien, signifie une église, lui vient de l'église paroissiale de Blonay, située en ce lieu. Cette église était celle du prieuré de Blonay, qui dépendait du prieuré de St-Sulpice; elle fut bâtie en 1223; saint Ulrich en était le patron, comme on le voit par l'inscription de l'une des cloches fondue, en 1227, sous les auspices de Jean de Blonay, seigneur du dit lieu, et aux frais de la communauté paroissiale. La ville de Lausanne était tenue à entretenir l'église de Blonay pour les deux tiers, à cause du prieuré de St-Sulpice, qui lui avait été cédé par les Bernois après la Réformation; l'autre tiers était à la charge du bailli de Chillon. Le village de la Chiésaz compte 81 maisons habitées par 94 ménages.

*

CHIGNY (*Chinie* en 1221), petit village communal du cercle de Collombier, à 1 $^1/_2$ lieue O. de Morges.

La population était de 91 habitants en 1803, elle est de 124 en 1860. La superficie du territoire est de 91,900 perches, dont 17,700 en vignes, 37,400 en prés, 31,000 en champs, 4200 en bois. Les bâtiments sont taxés 179,700 fr., et les fonds de terre 135,900 fr. Dettes hypothécaires, 135,900 fr. — Altitude 1505 p. f.

*

CHILLON (Cluse de), nom donné, au moyen âge, à l'étroit défilé que traversent la grande route d'Italie et le chemin de fer près du château de ce nom. Ce défilé, dominé par un rocher escarpé qui surplombait la route, était appelé, en langage roman, la *Serraille*. Il était fermé par une tour fortifiée et crénelée, avec herse et pont-levis qui s'appuyait sur le rocher à pic, du côté d'amont, et était protégée, du côté d'aval, par une pente escarpée qui descendait sur le rivage du lac. L'origine de cette tour remonte vraisemblablement

au comte Pierre de Savoie. Elle existait encore à la fin du XVIII[e] siècle; on l'appelait la *Tornette*. En 1772, elle fut restaurée par les Bernois, qui la démolirent, en 1774, pour le rélargissement de la route. De nouveaux retranchements ont été pratiqués dans le rocher, depuis quelques années, dans l'intérêt de la route carrossable et du chemin de fer, qui passent tous les deux dans ce défilé. Le précipice, du côté du lac, a été comblé, les arbres coupés, ensorte que ce site, reproduit si souvent par le crayon des peintres, a perdu une partie de son aspect pittoresque, bien qu'il soit au milieu de l'un des plus beaux paysages de la Suisse. Près de là était le bourg de Chillon, qui comptait 60 habitants en 1322. Le comte de Savoie fit démolir une partie des maisons, dont les habitants se retirèrent à Veytaux.

En 1791 seulement, le gouvernement de Berne fit construire une barrière dans l'endroit où la route était le plus tortueuse et étroite, sur l'escarpement précipiteux qui la sépare de la rive du lac, afin de prévenir les accidents.

*

CHILLON (château de). *(Castrum de Chilione, Chillun, Chylun, Quilonis, Zillium.)* Grand et ancien château fort gothique, bâti sur un rocher arrondi qui paraît s'être détaché de la montagne voisine. Il est entouré de tous les côtés par les eaux du Léman et communique avec la terre ferme par un pont-levis. Il est situé à une lieue et demie au S.-E. de Vevey et à 30 min. de Villeneuve. Sa position à côté du défilé de la Cluse de Chillon, en faisait le boulevard du pays avant l'invention de la poudre. Il commandait entièrement la voie de communication suivie par le commerce et les pèlerins entre l'Italie et l'Helvétie occidentale.

Description. La forteresse de Chillon ressemble aux autres forteresses féodales. Ses murailles, massives et irrégulières, sont flanquées de quatre tours et de plusieurs tourelles munies de créneaux et de meurtrières; elles accusent des constructions de différents âges. La tour carrée du centre domine au loin le lac et ses beaux rivages; c'est là que se trouve la cloche d'alarme qui, dans les moments de danger, appelait jadis les habitants de la contrée à la garde du château. Dans les tours voisines se retrouvent toutes les appropriations d'une forteresse féodale, des *cachots* profonds et ténébreux, des *oubliettes*, sujets de bien des narrations terribles dans les veillées d'hiver. Voici ce que dit M. Baron au sujet des *oubliettes*, qu'il avait visitées en 1852 et 1854: « Les *oubliettes* que j'ai vues se trouvent » au fond de la tour ronde la plus rapprochée de la tour carrée du » donjon. L'ouverture de ce gouffre est dans une petite chambre ser» vant d'entrée à la tour depuis la terrasse qui, le long du château, » s'élève au-dessus du fossé. Cette ouverture, en carré long, est re-

Digitized by Google

» couverte d'une trappe en planches fixée au parquet par des gonds » de fer. Lorsqu'on la soulève, on voit une ou deux marches de » pierre en façon d'un escalier étroit; l'obscurité ne permet pas d'y » distinguer plus de détails. On dit que ces marches sont les seules » et qu'ainsi le criminel, condamné à descendre cet escalier, se » trouvait tout à coup dans le vide et était précipité au fond de la » tour, à une profondeur de 90 pieds, où il trouvait une prompte » mort dans l'eau du fossé qui remplissait le bas de cette tour. »

Les souterrains. Le rocher de Chillon est profondément creusé et excavé sous les murs de la forteresse, à travers un espace de 256 pieds. Ces souterrains, qui sont encore à huit pieds plus haut que le niveau des hautes eaux, sont divisés en plusieurs salles d'inégale grandeur. Les plus grandes sont situées sous la salle de justice et sous la salle à manger. Entre les deux se trouvent deux cavités sombres destinées au supplice des condamnés. On y descendait par la salle de justice. La dernière salle, qui est la plus grande, est traversée par sept colonnes qui soutiennent la voûte. Elle ne reçoit le jour que par des meurtrières longues et étroites qui ne laissent passer qu'une lumière douteuse. Ces souterrains paraissent avoir eu pour destination première de servir de magasins et de retraite à la population voisine en temps d'alarme. Les femmes et les enfants y étaient abrités comme dans des casemates, tandis que la population virile gardait les murs du château.

Les *corps d'habitation* de Chillon s'élevaient de deux étages au-dessus des souterrains. L'étage supérieur était celui habité par le prince dans ses séjours au château; c'est là qu'on voit encore la salle des chevaliers, placée entre les appartements des serviteurs et la chambre du prince. La chambre de la duchesse communiquait avec celle du prince par une porte dérobée; une grande croisée d'un beau dessin et ornée de figures allégoriques donne le jour à cette chambre où un artiste, Jehan de Grandson, a représenté, en 1342, diverses scènes de chasse sur les murs et semé sur les poutres et le plafond une profusion de fleurs-de-lys et de croix blanches de Savoie. De l'appartement du prince, quelques degrés conduisent à une chapelle antique, jadis décorée de riches peintures dont le badigeon moderne ne laisse apercevoir aucune trace.

L'étage inférieur du château servait de résidence, sous la maison de Savoie, au châtelain de Chillon. La cuisine, la vaste salle à manger, soutenue par des colonnes de chêne sculpté et destinée à recevoir les commensaux du château, attestent encore l'importance réelle de la charge de cet officier féodal. C'est là que se voit la *salle de justice,* communiquant par un escalier avec le souterrain, ce qui permettait au juge de communiquer avec les prisonniers, à l'insu des

habitants du château. D'autres chambres voûtées paraissent avoir servi d'arsenaux ou de magasins pour la garnison.

Histoire de Chillon. L'origine du château de Chillon se perd dans l'obscurité qui recouvre les temps reculés du moyen âge. Il est probable que les Romains, rendus attentifs à la force de cette position pour la protection de la route, avaient dû élever là une fortification. Ce qui est certain, c'est qu'au IXe siècle, le rocher de Chillon était occupé par une tour forte, massive, isolée du rivage, auquel elle n'était pas même reliée par un pont-levis. C'est là que, dans l'année 830, sous le règne de Louis-le-Débonnaire, fut conduit, comme prisonnier politique, le comte Wala, oncle de l'empereur, qui avait commandé les armées de Charlemagne et possédé la confiance de ce grand prince. La détention de Wala à Chillon ne fut pas longue; il fut bientôt relégué par l'empereur dans l'une des îles de l'Océan, et il mourut après avoir obtenu sa grâce, en 836, au monastère de Bobbio.

Chillon en 1005. Depuis la détention de Wala, l'histoire se tait sur les destinées de Chillon pendant 175 ans. En l'année 1005, le château est la propriété de l'évêque de Sion, Hugues. Il pourrait lui avoir été donné par le roi Rodolphe qui, en 999, lui avait donné le comté du Valais par acte daté de Cudrefin. L'acte de 1005 est un échange entre Hugues, évêque de Genève, et Hugues, évêque de Sion. Celui-ci donne à l'évêque de Genève des terres à *Compendiacum* (Villeneuve), le territoire de Grandchamp, avec le Châtelard *(Castellare)* qui y touche, en échange de la quatrième part du territoire de *Vacins* (voyez ce nom). Il est impossible de ne pas reconnaître Chillon dans le Châtelard, qui touche à Grandchamp. Ce nom de *Chillon* apparaît pour la première fois dans un acte de 1150. M. Baron lui donne une origine celtique et le fait dériver de *Chill*, lieu fermé, défilé. Malgré l'échange mentionné plus haut, le château de Chillon était encore, au commencement du XIIe siècle, aux évêques de Sion; les princes de Savoie leur en prêtaient hommage.

Chillon au xiiie siècle. La véritable importance de Chillon date du règne de *Pierre de Savoie,* surnommé le petit Charlemagne, qui ajouta au Chablais, que tenaient déjà ses prédécesseurs, la plupart des terres du Pays de Vaud. L'on comprend que le comte Pierre dut apprécier la position de Chillon pour la protection de ses nouvelles conquêtes. Il tenait ainsi les clefs du Valais; il empêchait la noblesse vaudoise de se réunir, dans un moment de trouble, aux évêques toujours guerroyants de Sion, en même temps qu'il protégeait la route la plus fréquentée de ses Etats.

Aussi, sous le comte Pierre, Chillon reçut immédiatement des constructions nouvelles et considérables qui vinrent s'ajouter aux

plus anciennes. Dès le temps de ce prince, la tour carlovingienne, qui avait reçu Wala, fut accompagnée d'une forteresse, formidable pour le temps, qui est demeurée l'un des plus grands monuments féodaux du pays. Le petit Charlemagne n'avait pu vivre dans la belle contrée où s'élèvent les tours de Chillon sans s'attacher à ce site entouré d'un paysage si gracieux et si grandiose à la fois. Il aimait à séjourner dans ce château, d'où il a daté plusieurs chartes importantes. C'est là qu'à la suite de ses victoires il reçut l'hommage des seigneurs des hautes vallées de l'Oberland, des Strætlingen, des Frutigen, des Wissenbourg.

Bataille de Chillon. Les chroniqueurs nous racontent qu'au moment où Pierre de Savoie était engagé dans une guerre contre l'évêque de Sion (1266), ses ennemis avaient cru pouvoir profiter de cette circonstance pour prendre les armes contre lui. Un lieutenant de l'empereur, nommé différemment par les auteurs, qui le désignent le plus souvent sous le nom de duc de Coppingue, et dans lequel M. Cibrario croit reconnaître Rodolphe de Habsbourg lui-même, vint, à la tête d'une armée composée d'Allemands et d'une partie de la noblesse vaudoise, mettre le siége devant Chillon.

A la première nouvelle de cette attaque, Pierre se hâte de quitter le Valais et accourt, en dérobant sa marche à la faveur des ténèbres de la nuit, au secours de la garnison de Chillon. L'armée ennemie était campée sur les côteaux de Montreux et veillait avec négligence sur les approches du château. Le comte Pierre, qui était arrivé à Villeneuve, laisse ses gens dans cette ville et s'achemine vers Chillon, où il pénètre accompagné de deux des siens. « Tost après, nous dit le chroniqueur, le prince monta sur la tour, duquel lieu peut choysir et aviser ses ennemis. Il vist qu'ils avaient leurs logis loing l'un de l'autre et qu'ils dormoyent, car de rien ne se douttoyent. Adonques le comte dessandist et se mit sur une petite nef qui tost le conduisit à la Villeneuve, où il avoit laissé ses gens. Et vinst à eux moult allègrement. Quand le virent si joyeux : « Quelles novelles ? » lui demandèrent. « Belles et bonnes, leur répondit-il, car, à l'aide de Dieu, se voulons estre bonnes gens, tous nos ennemis sont nostres. » A quoi tous dirent d'une voix : « Seigneur ! il n'y a que de commander. » Et s'armèrent, et s'estant mis en point, montèrent à cheval en belle ordonnance, passèrent le pas de Chillon sans sonner trompettes, et à un cop frappèrent sur les tentes du duc de Coppingue, dont ils eurent bon marché, car trouvèrent luy et ses gens désarmés, moytié veillants et moytié dormants. Et firent si bien que le duc fust fait prisonnier. Et furent pris avec lui les comtes de Nidove (Nidau), de Gruyère, d'Arberg, et les barons de Montfaucon, de Grandson, de Cossonay, de Montagny, ensemble quatre-vingts ba-

rons, signieurs, chevaliers, escuyers et nobles du pays. Et tous les fist mener le comte Pierre au chastel de Chillon, où ne les traita comme prisonniers, mais les festoya honorablement. Moult fust grande la dépouille et moult grand le butin. »

La victoire de Chillon mit, pour ainsi dire, le sceau à la conquête du Pays de Vaud. La reddition d'Yverdon et la soumission des Lausannois, qui eurent lieu peu de temps après, terminèrent la complète soumission du pays. Un ossuaire, élevé sur le champ de bataille et qui a subsisté jusque bien avant dans le XVIIIe siècle, avait reçu les os des morts à la bataille de Chillon. Le docteur Levade l'avait encore vu dans sa jeunesse, à l'orient du temple de Montreux.

Les historiens ont longtemps disputé sur la date qu'on doit assigner à cette bataille. M. Ed. Secretan a traité cette question dans un remarquable travail, où il établit qu'on doit en placer la date entre le mois d'octobre de 1265 et le printemps de 1266.

Le comte Pierre ne survécut que deux années à cette victoire, après laquelle il espérait jouir enfin du repos dans Chillon restauré par lui et qui était devenu son séjour affectionné. L'état de ses affaires le força à faire un nouveau voyage au-delà des monts. Au retour de ce voyage pour revenir à Chillon, la mort le surprit dans le château de Pierre-Châtel en Bugey, le 12 juin 1268. Son corps fut porté au monastère de Haute-Combe, où il repose encore aujourd'hui à côté de ceux des princes de sa maison.

Les successeurs du comte Pierre n'ont guère fait que des séjours momentanés à Chillon quand ils visitaient leurs Etats de deçà les monts. Amé V y épousa Sybille de Baugé en 1272, en présence du comte Philippe de Savoie et de l'évêque de Genève. La garde du château était confiée à des châtelains qui exerçaient leur pouvoir sur le Chablais vaudois entier. Plusieurs de ces châtelains étaient baillis du Chablais et étaient tirés des familles les plus distinguées du pays; ils gardaient le château, percevaient les revenus et commandaient à la force armée. Voici les noms de ceux qui sont parvenus jusqu'à nous :

CHATELAINS DE CHILLON

Pierre DE BALMA	1198	Hugues DE GRANDMONT	1260-66
Uldric DE ST-BRANCHER	1204	Guy BOVARDI	1265
Guillaume D'ORSIÈRES	1208	Aymon DE SALLANCHES	1266-67
PANCRACE	1217	Antelme D'AMESIN	1271-72
Uldric DE ST-BRANCHER	1224	Guy BOVARD	1274-79
WUIFFRED	1228	Guillaume PORTIER	1283-86
HUGUES	1236	Guillaume DE SEPTIMO	1286-88
MARTIN	1238	Thomas DE CONFLENS	1294-98
Guy D'AMESIN	1240-41	Rodolphe DE MONTMAYEUR	1300-04

Amédée DE CHATILLON . . .	1304-10
Jean DE BAGNOL	1310-16
Hugues DE LA ROCHETTE . .	1316-18
Aymonet CURBAUD	1317-20
Jean RENARD	1320-30
Aymon DE VERDON	1330-35
Louis DE CHAPPELIN . . .	1336
Humbert PROVANA, de Châtillon	1336-42
Guillaume, seigneur D'ENTREMONT	1342-43
HUMBERT, bâtard de Savoie .	1343-46
Guillaume DE MONTBEL . .	1346-47
Les héritiers du précédent .	1347-48
Aymon DE PONTVERRE, seigneur d'Aigremont . . .	1350-51
Jean, seigneur DE LA CHAMBRE	1351-52
François, seigneur DE LA SARRAZ	1352-62
Richard DE DOMPIERRE . . .	1353
François et Aymon, fils de François, seigneur DE LA SARRAZ	1362-63
Guy THOMAS, seign. de Saint-Triphon	1363-64
Jean DE BLONAY, seigneur de St-Paul	1366-82
Les héritiers du précédent .	1382
Etienne GUERRIT	1383-84
Jean DE BLONAY	1384
Jaques CHAMPION. . . .	1398-1402
Amédée, fils du précédent .	1402-03
Améd. DE CHALLANT . . .	1404-22
Jaques et George, fils du précédent	1423-27
George BERTRAND	1427-29
Hugonin LAYDIER	1429-31
Robert DE MONTVAGNAND . .	1431-39
Janin LÉON	1439-43
Claude DE CHALLES, le jeune, seigneur de Montherminod	1443-79
Les héritiers du précédent .	1481-97
François DE GINGINS . .	1499-1501
Georges DE MENTHON . . .	1502-08
Bertrand DE DUIN	1504
Antoine DE BEAUFORT, le dernier	1513

Cette liste a été dressée sur titres par MM. Ch.-Louis de Bons et François Forel. Voyez au T. VII des *Mémoires de la Société d'histoire de la Suisse romande*.

CONQUÊTE BERNOISE. La maison de Savoie resta maîtresse de la forteresse jusqu'à l'année 1536. Au mois de mars de cette année, l'armée bernoise, qui venait de conquérir une partie du Pays de Vaud et de la Savoie, en disant qu'elle allait délivrer Genève, avait laissé derrière elle, sans les soumettre, les terres de l'évêque de Lausanne et les rives du lac, de Lausanne à Villeneuve. A son retour de Genève, l'armée reçut l'ordre de terminer la conquête par celle du château de Chillon qu'entouraient déjà de petits détachements bernois. Antoine de Beaufort commandait la garnison de Chillon, composée de quelques soldats italiens et d'hommes de la contrée. Serré dans les murs de la forteresse par les détachements ennemis qui gardaient les passages, il était réduit, pour faire des vivres, à se servir des galères amarrées sous les murs du château.

Cependant l'armée bernoise s'avançait, en bon ordre, pour s'emparer de ce boulevard du pays. Elle était précédée par les galères de Genève qui arrivèrent les premières devant Chillon, afin d'empêcher la garnison de fuir par le lac en emmenant les prisonniers genevois détenus dans les souterrains du château. L'armée dîna à Lutry le 26 mars et le lendemain elle se trouva réunie devant Chillon, sous les

ordres de Hans-Franz Næguely, capitaine-général. Les approches de la place commencèrent immédiatement et furent poussées avec vigueur dans la nuit. La canonnade commença le 28, par des coups tirés à longs intervalles, mais bien ajustés, du côté de Villeneuve, de celui de Montreux et aussi de la part des galères placées devant la forteresse.

Antoine de Beaufort, qui voyait tout le pays soumis autour de lui, craignit d'exposer sa garnison aux traitements barbares par lesquels s'était tant de fois signalée l'armée bernoise dans cette campagne. Dès le 29 il demanda à capituler; il offrait de rendre la place pourvu qu'on permît à lui et à la garnison de se retirer avec armes et biens. Le général bernois ne voulut accorder l'autorisation de se retirer qu'au capitaine et aux soldats italiens qu'il commandait. Les Vaudois devenus sujets de Berne devaient être rendus à merci.

Pendant ces pourparlers, Antoine de Beaufort monte, avec une bonne partie de sa garnison, sur la grande barque amarrée aux murs du château, passe avec rapidité au milieu des galères de Genève, que son action a frappées d'ébahissement, s'avance sur la Tour-Ronde, où il a tout le temps de débarquer, de jeter à l'eau son artillerie et de mettre le feu à la galère. Il se jette ensuite dans les montagnes du Faucigny, sans avoir perdu un seul homme.

Le château, privé de ses défenseurs, ouvrit ses portes. Les Bernois se précipitent dans l'intérieur pour occuper la place, les Genevois pour délivrer leurs prisonniers. Ils ont le bonheur de trouver le prieur de St-Victor, François de Bonivard, sain et sauf, quoique enchaîné à l'une des colonnes du souterrain.

La conquête de Chillon acheva l'entière soumission du Pays de Vaud à LL. EE. de Berne. Un bailli bernois qui portait le titre de *capitaine de Chillon* vint remplacer les châtelains du duc de Savoie. Augustin de Luternau fut le premier; sa préfecture comprenait Vevey et toute la contrée jusqu'à Villeneuve. En 1733, le siége du bailliage fut transporté à Vevey, où il est resté fixé jusqu'à l'émancipation du Pays de Vaud. En janvier 1798, les habitants de Vevey, réunis à ceux de Montreux, s'emparèrent de Chillon sans coup férir. Dès lors Chillon est devenu, sous le gouvernement vaudois, un arsenal, un magasin de munitions de guerre et un lieu de détention pour les prisonniers politiques. Un piquet de gendarmerie est préposé à sa garde; un concierge veille à la conservation de l'édifice et à la sûreté des objets qu'il renferme; c'est à lui qu'on s'adresse pour visiter le château. Bien que le château de Chillon ait perdu aujourd'hui l'importance qu'il avait au moyen âge, il n'en conserve pas moins un grand intérêt historique. C'est le plus grand monument féodal des bords du Léman et, à ce titre, il gardera longtemps encore le

privilége d'attirer l'attention du touriste et celle de tous les amis de l'histoire du passé.

Les prisonniers de Chillon. Les souterrains de Chillon ont reçu bien des prisonniers illustres qui y ont été détenus et y sont morts. Les noms du plus grand nombre sont ignorés; l'histoire de quelques-uns est parvenue jusqu'à nous.

Wala, en 830, est le plus ancien et le plus illustre; son histoire a été écrite par Pascase Radbert, écrivain du IXe siècle, qui avait visité lui-même Wala dans sa prison. Le château ne portait pas encore le nom qu'il a porté depuis, mais il est désigné de manière à ne pouvoir être méconnu. « Wala, nous dit-il, fut renfermé dans un souterrain *(in arctissima specu)* entouré d'eau de toute part, d'où l'on ne voyait que le ciel, les Alpes pennines et le lac Léman. (Voyez, pour plus de détails sur Wala, le livre de M. L. Vulliemin : *Chillon*.)

Les Juifs en 1348. Le XIVe siècle est signalé par d'atroces persécutions contre les Juifs dans plusieurs des pays de l'Europe. En 1348, on accusa, par devant la cour de Chillon, les Juifs habitant le Chablais d'empoisonner les fontaines et d'être les auteurs de l'épidémie qui régnait alors dans le pays, où elle était appelée la *mort noire*. Ces malheureux furent jetés dans les souterrains de Chillon, soumis à la torture et à la question. Plusieurs furent condamnés à être brûlés vifs; des chrétiens accusés de complicité furent livrés à d'affreux supplices. De nombreux détenus n'avaient pu être condamnés et remplissaient les souterrains de Chillon; les gens de Villeneuve, qui trouvaient que la justice n'était pas encore assez expéditive, vinrent un jour forcer les portes du château, enlevèrent les prisonniers et les brûlèrent impitoyablement, sans distinction d'âge ni de sexe. Une simple amende fut frappée sur ceux qui avaient si violemment outragé la justice. Il ne s'agissait que de Juifs!!

1384. *Pierre Gerbais*, sire de Châteauneuf et de Virieu-le-Grand, trésorier général de Savoie, avait été condamné à une amende de 6000 marcs d'argent, à la privation de ses biens, à la prison de Chillon. Sur la demande du pape, il fut remis en liberté en 1384 et rétabli dans ses charges.

1445. *Guillaume Bolomier* était natif de Poncin, dans la seigneurie de Thoire-Villars, en Bugey. Il s'avança rapidement dans les emplois civils, devint maître des requêtes et même, selon Guichenon, chancelier de Savoie. Il avait acquis plusieurs seigneuries et entr'autres des dîmes à Lutry. Son frère Antoine devint trésorier général et Pierre Bolomier fut abbé de Hautecombe et évêque de Bellay. Une semblable fortune excita une grande jalousie chez la noblesse et, en particulier, chez François de la Palud, comte de la Roche et sire de Varembon, qui attribuait à Bolomier sa condamnation pour avoir

pris et pillé la ville de Trévoux. Varembon obtint du duc, à force d'instances, la révision de son procès. Une commission fut instituée pour cette révision, Varembon en fit même partie avec plusieurs ennemis personnels de Bolomier. Cette commission était, en réalité, dirigée contre Bolomier, homme de bas état, qui voulait s'élever aux dépens des nobles. Cette commission fit saisir Bolomier, le jeta dans les souterrains de Chillon, où elle se rendit le 1er juillet 1445, pour procéder à l'interrogatoire de l'accusé. Bolomier, se voyant en face de ses ennemis personnels, perdit son calme et accusa Varembon d'être traître à son souverain. Varembon en appela au duc, disant que si les crimes dont il était accusé étaient vrais, il serait digne du plus grand châtiment, mais qu'étant faux, son accusateur devait encourir la peine du talion. Le duc répondit qu'il fallait attendre la sentence prononcée par le fisc. Dans ce procès, Bolomier fut condamné, en décembre 1445, à une amende de 60,000 écus d'or, somme énorme, qui dépassait la valeur de ses biens. Malgré la sévérité de cette sentence, la haine de Varembon n'était pas satisfaite. Il ne lui fallait pas moins que la vie du prisonnier. Bolomier ayant déclaré que son accusation contre Varembon était sans fondement, la loi du talion lui fut appliquée; c'était la peine de la décapitation. Cette peine fut remplacée par la noyade. Le 12 septembre 1446, n. Hugonin Leydier, sire châtelain de Chillon, conduit Bolomier dans une barque jusqu'à l'embouchure du torrent de *Tinière,* qui se jette dans le Léman entre Villeneuve et Chillon. Là il fut jeté au lac et noyé par les mains de l'exécuteur Claude Fontana, de Lausanne.

1530. *François de Bonivard,* prieur de St-Victor. Dans les troubles suscités à Genève en 1530, entre les citoyens et l'évêque au sujet de la Réformation, Bonivard, quoique homme d'église, avait pris parti pour les citoyens de Genève et pour la réforme. Il parlait même assez légèrement du pape. Cette conduite avait indisposé contre lui le duc de Savoie et l'évêque de Genève, ce qui l'avait rendu cher aux Genevois. Attiré dans un guet-apens, il avait été livré au duc de Savoie, qui le retint deux ans prisonnier. Sorti de prison et devenu pauvre, il crut pouvoir recourir au duc pour obtenir de lui une pension en échange de son prieuré de St-Victor. Il arrive un jour à Moudon afin de négocier cette affaire avec les officiers du duc. C'était la veille de l'Ascension 1530. Il soupe à Moudon avec le maréchal de Savoie, couche avec Noël de Bellegarde, maître d'hôtel de la duchesse, qui, le lendemain, lui donne un sien serviteur pour le conduire à Lausanne. Lorsque les deux voyageurs arrivent près de Ste-Catherine au Jorat, ils voient Antoine de Beaufort, capitaine de Chillon, et qui était embûché dans le bois, arriver sur eux avec douze ou quinze compagnons. « Je chevauchois lors, dit Bonivard, une mule et mon guide

» un puissant courtaut, je lui dis : Piquez, piquez, et moi-même pi-
» quai pour me sauver et mis la main à l'épée. Mon guide, au lieu de
» piquer avant, tourne son cheval et me saute sus et avec un coutel
» qu'il avoit tout prêt, il me coupe la ceinture de mon épée. Sur ce,
» ces honnêtes gens me font prisonnier de la part de Monsieur. Ils
» me menèrent lié et garotté à Chillon. »

Là, Bonivard ne fut pas d'abord jeté dans le souterrain, mais placé dans une chambre voisine de celle du gouverneur, qui le traitait avec bienveillance et faisait ses efforts pour le ramener à la fidélité envers le duc. Une visite du duc Charles à Chillon vint mettre fin à cette manière d'agir. « Alors, nous dit Bonivard, le capitaine » me fourra en une grotte plus bas que le lac, où je demeurai quatre » ans ; je ne sais s'il le fit par commandement du duc ou de son » propre mouvement, mais je sais bien que j'eus alors si bon loysir » de me pourmener, que j'empreignis en la roche, qui étoit le pa- » vement du lieu, un *vionnet* (sentier), comme si on l'eust fait avec » un martel. » Bonivard fut délivré par l'armée bernoise, en 1536. C'est lui qui a été l'occasion du poème de Byron, le *Prisonnier de Chillon.*

1791. *Les patriotes vaudois.* Sous le gouvernement de Berne, Chillon reçut aussi des prisonniers d'Etat. En 1791, LL. EE. firent jeter à Chillon trois citoyens patriotes, coupables d'avoir dirigé, les 14 et 15 juillet, des réunions patriotiques, à Ouchy et à Rolle, où l'on avait célébré l'anniversaire de la prise de la Bastille et bu aux principes de la révolution.

Ces citoyens étaient :

Henri Rosset, de Lausanne, assesseur baillival ;

George-Albert Muller, seigneur de la Mothe ;

Antoine Miéville, de Grandson, docteur en droit.

Les deux premiers, après quelques mois passés à Chillon, furent transférés à la citadelle d'Aarbourg, d'où ils purent s'échapper avec l'aide du geôlier. Le dernier fut transféré à Berne, où il fut emprisonné.

1848. *M. Etienne Marilley*, évêque de Lausanne et Genève, siégeant à Fribourg. Au mois d'octobre 1848, ce prélat avait adressé au gouvernement de Fribourg des protestations contre les restrictions apportées par la nouvelle constitution aux droits de l'épiscopat. Le gouvernement, qui craignait des troubles intérieurs, crut devoir arrêter l'évêque. Il le fit conduire à Lausanne, d'où le gouvernement vaudois le fit transférer, comme prisonnier d'Etat, au château de Chillon, où il fut traité avec les égards dus à son caractère. La détention du prélat ne fut que de six semaines. Il se retira à Divonne

au Pays de Gex, d'où il est ensuite rentré dans son diocèse, lorsque se sont calmées nos dissensions politiques et religieuses. *

CHOC (le moulin du), avec scierie de bois, est situé au territoire d'Aclens, sur la rive droite de la Venoge, au confluent d'un petit ruisseau qui, venant de Romanel, se jette dans cette rivière. *

CHRISTOPHE (Saint-) (*Sanctus Christophorus,* paroisse en 1228), anc. village paroissial, aujourd'hui ruiné, dans le voisinage d'Aclens. Il y avait là un prieuré dépendant de Lutry, qui fut annexé au prieuré de Cossonay, dépendant aussi de Lutry, sous une redevance annuelle de 70 sols en faveur du camérier de ce dernier lieu. En 1401, il fut détaché de nouveau de Cossonay et réuni à l'office de camérier de Lutry. En 1453, l'église de St-Christophe d'Aclens existe encore comme paroissiale; la présentation du curé appartient au couvent de Lutry. On compte 12 feux dans la paroisse. On croit trouver les ruines de l'église au-dessus de Chibit. Une forêt entre Aclens et Vuillerens porte encore le nom de St-Christophe. A. BARON.

CHRISTOPHE (Saint-), près Mathod (*Sanctus Christophorus*, paroisse en 1228). C'est aujourd'hui un hameau de la commune de Champvent. Autrefois, il était chef-lieu de paroisse; l'église avait pour filiale la chapelle de Mathod, dédiée à saint Martin; l'évêque de Lausanne en avait la collation. En 1453, les revenus de la cure étaient estimés à 30 livres. Le village dépendait de la seigneurie de Champvent; Marguerite de Wufflens, dame de Champvent, le reconnut ès mains du commissaire Balay, en 1403.

Lorsqu'après la Réformation, les Bernois mirent en vente les biens ecclésiastiques, ils remirent en 1542 à Jost de Diesbach les biens de la cure de St-Christophe et de la chapelle de Mathod, avec l'église et toutes ses appartenances. L'église fut transformée en un four et la cure en maison de campagne. St-Christophe devint un fief rural.

En 1630, Imbert de Diesbach acheta la juridiction, qui auparavant dépendait de Champvent. Marguerite de Diesbach était dame de St-Christophe en 1659. En 1689, Jean-Louis Steiger, du conseil étroit de la ville de Berne, héritier de la précédente, reconnaît en fief noble sa maison de St-Christophe. En 1723, Jean-Ch. Thormann la possédait. Ce lieu dépendait de la commune de Champvent, mais en 1789, M. Thormann obtint du gouvernement de Berne l'érection de St-Christophe en commune particulière, sous certaines conditions. M. Thormann n'ayant pas rempli ces conditions, son domaine fit partie de la commune de Mathod, dont un décret du 8 juin 1811 l'a séparé pour le réunir de nouveau à Champvent. *

CIERGES (Saint-) (*Sanctus Cyriacus*, paroisse en 1228), village communal et paroissial, chef-lieu du cercle de même nom, district de Moudon.

Le cercle se compose des communes de *St-Cierges, Bercher, Boulens, Chapelles, Correvon, Martherenges, Montaubion-Chardonnay, Ogens, Peyres-Possens, Sottens, Thierrens* et *Villars-Mendraz,* avec une population de 3,297 habitants.

L'église de St-Cierges avait pour filiales, en 1453, les chapelles de Boulens, Chapelle et Sottens; le curé avait 30 livres de revenu; il était à la présentation de l'évêque, à cause du prieuré de St-Maire. On comptait 22 feux dans la paroisse. L'église avait été donnée au prieuré de St-Maire par l'évêque Amédée, au XIIe siècle.

Le village appartenait, en majeure partie, à la seigneurie de Bercher. En 1227, Rodolphe le jeune, comte de Gruyère, en compensation des maux qu'il avait causés au Chapitre de Lausanne, lui donna tout l'alleu que lui avait apporté, en mariage, Colombe, fille de Jordan, sire de Belmont, alleu qui se colloquait à Ogens, Thierrens et St-Cierges. Douze hommes à St-Cierges dépendaient de cet alleu avec leurs fils; le comte levait sur eux la taille, chaque année, mais ils ne tenaient aucune terre de lui. Le comte Pierre, fils du précédent, fit des tentatives pour se remettre en possession de ces terres, cédées par son père, mais il dut y renoncer, à cause de l'excommunication dont il était menacé par l'évêque.

Le village de St-Cierges, ainsi qu'on pouvait déjà le supposer par l'importance et l'antiquité de son église, est un des lieux les plus anciennement habités du Jorat. En 1705, en fouillant dans un champ, on déterra des médailles, des marbres, restes des temps romains. Comme le local fut immédiatement recouvert pour être ensemencé, on peut supposer qu'on aurait fait encore d'autres trouvailles intéressantes si l'on eût persisté.

Ce village est le lieu d'origine de *Gabriel Olivier,* châtelain de La Sarraz, auteur de l'*Explication du coutumier du Pays de Vaud,* Lausanne 1708. Le pasteur Olivier, qui s'est livré à de grands travaux sur les généalogies des familles nobles du Pays de Vaud, était aussi de St-Cierges. Ses travaux sont restés manuscrits; on peut encore les consulter avec profit.

La population était de 240 habitants en 1803; elle est de 487 en 1860. Le territoire est d'une superficie totale de 706,000 perches, dont 144,000 en prés, 329,700 en champs, 206,000 en bois, 15,800 en pâturages. Les bâtiments sont taxés 374,000 fr. et les fonds de terre 382,000 fr. Dettes hypothécaires, 270,000 fr. — Le sol, bien qu'élevé, est fertile; les habitants ont conservé des mœurs simples, aussi l'aisance est générale parmi eux. — Altitude, 2553 p. f. *

CIERNANTI, nom donné à quelques maisons écartées de la commune d'Ormonts-Dessus.
*

CIERNES (les). Ce mot, usité dans les Alpes vaudoises pour désigner certaines localités, est le même que celui de Cerney, usité dans le Jura. Il désigne un pré élevé, un pâturage entouré de forêts, un défrichement au milieu des bois. Ce mot est celtique; le mot *cerner* vient de là. On trouve ce mot appliqué à plusieurs hameaux des Alpes. Ainsi *Cierne pica*, à Rougemont, *Cierne haute*, *Cierne au Cuir*, *Cierne au Chien*, à Château-d'Œx, etc.
*

CLARENS, hameau de la paroisse de Vich, à 30 min. N.-E. de Nyon, entre la Sérine et l'eau de Cordex, qui se réunissent près de là pour former la Promenthouse. Il y avait autrefois, en ce lieu, un village qui devait son origine à une propriété du couvent de Bonmont, donnée à ce monastère par Humbert Ier, sire de Cossonay et de Prangins, au commencement du XIIe siècle. Pétronille d'Aubonne avait aussi donné à Bonmont sa grange de Clarens. Ces deux donations furent confirmées par le pape Alexandre III, en 1164. Bonmont plaça des colons sur cette terre et leur abergea le sol. En 1300, Louis de Savoie, baron de Vaud, promet protection à Bonmont pour ses abergataires à Clarens. Avant l'année 1400, on le voit encore figurer comme commune; quatre hommes de ce village paient un gîte frappé sur le mandement de Nyon. Le sol de cette localité est pauvre; une couche mince de terre végétale repose sur un lit de cailloux roulés. La plus petite sécheresse y compromet les récoltes; c'est probablement cette cause qui a fait déserter le village. L'industrie a utilisé les deux cours d'eau qui arrivent à Clarens. On y a créé une grande papeterie avec tous les perfectionnements nouveaux qu'une fabrique semblable comporte. Près de là est la campagne de *Pont-Farbel*, où M. le docteur Larguier avait introduit la culture du mûrier, et où M. Auguste Chavannes a créé plus tard un bel établissement de pisciculture. Cette campagne vient d'être acquise par le prince Napoléon.
*

CLARENS, village de la commune du Châtelard, au cercle de Montreux, à une lieue S.-E. de Vevey. Ce village, avec ceux de Tavel et de Planchamp, forme la métralie de Clarens. Celle-ci a une régie particulière et indépendante de l'administration communale pour la gestion de certains biens avec lesquels elle pourvoit à diverses dépenses locales.

Girard d'Oron, le premier seigneur du Châtelard, institua à Clarens une mayorie pour l'exercice de la justice dans sa terre. Cet office a donné le nom à une famille encore existante. Le premier qui

soit mentionné est Perrod, fils de feu Rodolphe, mayor de Clarens; il vivait en 1323. Le 27 février 1333, Jaques, mayor de Clarens, prête hommage à François de La Sarraz, seigneur du Châtelard, pour la mayorie de Clarens, qu'il avait déjà tenue en fief de feu Girard d'Oron, coseigneur de Vevey. La noblesse des Mayor fut reconnue par LL. EE. le 2 septembre 1629; l'enquête avait établi qu'ils avaient été qualifiés de donzels et nobles tant avant qu'après la conquête du pays. Vers l'an 1500, Jean Rambert, habitant de Clarens, après avoir épousé une héritière des n. Mayor, en prit le nom à la suite du sien. En février 1516, il est appelé n. Jean Rambert *alias* Mayor de Clarens. Un de ses descendants, portant les mêmes noms, obtint aussi une confirmation de noblesse le 19 août 1629.

Par sa position sur le rivage du Léman, au pied d'Alpes couvertes de verdure, par l'exubérance de sa végétation et le paysage à la fois riant et grandiose qui l'entoure, Clarens a toujours vivement frappé l'imagination des artistes et des poètes. J.-J. Rousseau a rendu ce lieu célèbre par les descriptions qu'il en donne dans plusieurs scènes de la *Nouvelle Héloïse*. Le poète Mathisson, lord Byron, ont chanté Clarens. Ce dernier, qui habita ce lieu en 1816, témoigne quelque part son étonnement d'avoir rencontré une société anglaise endormie en voiture, au moment où celle-ci traversait ce paysage enchanteur.

Le village de Clarens est propre et bien bâti. Un grand nombre de maisons sont devenues des pensions d'étrangers qui, chaque année, arrivent plus nombreux dans cette localité et les environs. L'auberge a pour enseigne : *Au bosquet de Julie.*

Ce village, très anciennement habité, a été plusieurs fois détruit par les hordes barbares qui ont ravagé, à diverses reprises, les rives du Léman. Dans une localité appelée la Muraz, au-dessus de Clarens, près du chemin qui mène à Tavel, on a déterré au milieu de fondements d'anciens murs, un Mercure en bronze d'une belle conservation et des médailles romaines. En 1804, un particulier trouva sous un roc, dans sa vigne, un vase mince de cuivre argenté, qui contenait trois sympules d'argent de différentes grandeurs datant aussi des temps romains. On peut supposer qu'ils avaient été enfouis à l'approche d'une invasion de barbares.

La température de Clarens, comme celle des lieux voisins, est si douce qu'on y voit vivre et prospérer plusieurs arbres et arbustes de la Provence et de l'Italie : figuiers, mûriers, romarins, grenadiers, qui croissent en pleine terre.

Le cimetière renferme la tombe du doyen Philippe Bridel, le premier parmi nous qui a popularisé l'histoire nationale, mort pasteur à Montreux le 20 mai 1845. Il était né le 20 novembre 1757. Près

de lui, dans une tombe de marbre gris, repose le corps du professeur Alexandre Vinet, mort le 4 mai 1847. (Voyez *Crettes* et *Baye*.)

*

CLARMONT, petit village communal du cercle de Colombier, district de Morges, et de la paroisse d'Apples. Il faisait partie de la seigneurie de Wufflens. Ce lieu était déjà habité du temps des Romains; on y a trouvé des armes antiques, des médailles, des tuiles romaines et des débris d'anciennes constructions.

La population était de 115 habitants en 1803; elle est de 128 aujourd'hui. La superficie du territoire est de 108,700 perches, dont 2700 en vignes, 45,400 en prés, 50,000 en champs, 5500 en bois, 3500 en pâturages. Les bâtiments sont taxés 108,800 fr. et les fonds de terre 98,000 fr. Dettes hypothécaires, 129,000 fr. — Altitude, 1787 pieds fédéraux.

*

CLÉES (les) (*Cletæ, castrum ad claves, Cloies* en 1268), petite ville du cercle de Romainmôtier, sur le bord de l'Orbe, à 75 m. d'Orbe et à une lieue de la frontière française. Cette ville, située au fond d'un entonnoir et d'un accès difficile, avait une grande importance autrefois. Elle est dominée par un rocher élevé, inaccessible de trois côtés, sur lequel s'élevait un château ou forteresse dont le donjon existe encore aujourd'hui. Les Clées étaient, au moyen âge, une ville forte qui gardait l'étroit défilé que devaient suivre les voyageurs et les marchandises qui passaient, de l'Italie et de l'Helvétie occidentale, dans la Franche-Comté. Plus anciennement, la voie romaine passait par Baulmes et Ste-Croix. Mais ce dernier lieu paraît avoir été dépourvu d'habitants dans les premiers temps du moyen âge; la route a cessé d'être entretenue; tout le trafic se faisait par les Clées. La ville était un grand dépôt de marchandises qui y étaient reçues dans des halles spacieuses, avec de grands poids. On y percevait un péage.

Le nom de *Clées* est le même que celui de *claie,* qui, dans le langage roman, signifie une porte en bois destinée à garder un passage. La ville porte pour armoiries une *claie ;* ce sont des armes parlantes.

HISTOIRE. Cette ville était, au moyen âge, un fief bourguignon qui fut inféodé aux comtes de Genevois et passa ensuite à la maison de Savoie. Les comtes de la haute Bourgogne s'étaient réservé de pouvoir faire, de ce lieu, la guerre à grandes et petites gens, avec armes et sans armes. Au XIIe siècle, le château des Clées était devenu un repaire de brigands qui détroussaient les voyageurs et interceptaient tout commerce. Le mal était devenu si grand que le pape Innocent II en fut touché et adressa, vers 1130, à Guy de Merlen, évêque de Lausanne, l'invitation expresse de ne pas permettre que cette ville fût relevée et d'excommunier quiconque tenterait de le faire. Voici

les termes de la bulle du pape : *Quia vero apud castrum des Clees, viatores hactenus sæpe disturbati esse noscuntur, fraternitati tuæ mandamus ipsum reedificari ulterius non permittas.* Malgré ces injonctions positives, la forteresse des Clées ne tarda pas à se relever. En 1232, le comte de Genevois tenait le château, en fief, de Hugues de Bourgogne, seigneur de Salins. En 1237, ce château fut compris dans un échange que fit le duc de Bourgogne avec Jean de Châlons, de la seigneurie de Salins contre le comté de Châlons. C'est ainsi que la haute seigneurie des Clées passa dans les mains de la maison de Châlons, dont les comtes de Genevois devinrent les feudataires. Par traité du 10 juin 1250, le château des Clées fut compris dans les terres que le comte de Genevois devait remettre à Pierre de Savoie, comme gage du paiement des 10,000 marcs auxquels le premier avait été condamné envers le second. En 1260, une sentence arbitrale adjuge, définitivement, le château des Clées à Pierre de Savoie. Cependant, le comte de Genevois supportait impatiemment la perte de cette place. Il crut pouvoir profiter de l'absence du comte Pierre, alors en Angleterre (1264-1265), pour reprendre les châteaux de Rue et des Clées. Ce dernier, averti par ses fidèles, se hâte de revenir au Pays de Vaud, réunit son armée et reconquiert toutes les terres dont s'était emparé le comte de Genevois, entr'autres le château des Clées et le fort de la Cluse. Le comte Pierre fit pendre aux créneaux de ces forteresses les deux capitaines qui les avaient livrées et pardonna à tous les autres.

En 1344, Louis II de Savoie achète, de François de La Sarraz, la vallée de Joux et l'annexe à la seigneurie des Clées, en lui conservant tous ses priviléges.

En 1444, Louis, duc de Savoie, fait visiter les fortifications des Clées par deux seigneurs de sa cour. On craignait l'invasion des *écorcheurs.* Ces deux officiers constatèrent que les murs d'enceinte étaient prêts à choir, ce qui nécessitait des réparations urgentes évaluées à 2000 florins et plus. Pour couvrir cette dépense, le comte concéda, pour dix ans, à la commune des Clées : 1° Un denier gros par muid de vin vendable, croissant à Rances et à Valeyres ; 2° un demi-denier gros pour chaque muids de froment croissant aux Clées et à Lignerolles ; 3° demi-gros pour chaque char passant par là, portant du bois fendu, planches et lattes.

Le temps s'approchait où ces fortifications ne sauveraient ni la ville, ni les habitants. En 1475, des commissaires suisses furent envoyés par les cantons pour visiter les places conquises sur la Bourgogne l'année précédente. Comme ces commissaires revenaient de Jougne, ils furent assaillis au passage des Clées par la garnison romande du fort, que commandait Pierre de Cossonay, châtelain de

cette ville pour le comte de Romont. Deux des députés de Fribourg et un homme de leur suite reçurent de graves blessures. Fribourg députa à Morges son avoyer Pavillard, afin de demander raison de cette insulte auprès du bailli de Vaud. Celui-ci fit mettre en jugement sept individus accusés de ce guet-apens, dont quelques-uns furent sévèrement punis. Ce châtiment ne devait pas mettre fin au ressentiment des Suisses. Le 14 octobre 1475, les Bernois déclarèrent la guerre au comte de Romont et, le même jour, leur armée, sous le commandement de l'ancien avoyer Peterman de Wabern, envahit le Pays de Vaud, dont elle s'empare presque sans coup férir. La ville d'Estavayer seule leur offrit de la résistance et les bandes suisses irritées mirent cette malheureuse ville à sac; tout y fut *hâché* et *chaplé;* il ne resta des maisons que les murs. Les autres villes du pays, craignant un sort pareil, se hâtèrent d'ouvrir leurs portes ou de traiter avec les Allemands. Pierre de Cossonay voulut faire exception. Quand il apprend la marche des Suisses, il fait mettre le feu à quelques maisons du bourg qui auraient pu favoriser les approches de la place. Les habitants cherchèrent un refuge dans les montagnes; les plus hardis se joignirent aux défenseurs du château. La garnison ne comptait pas plus de 150 hommes et c'est avec cette poignée de défenseurs que Pierre de Cossonay et son neveu Hugues de Gallera allaient affronter l'armée bernoise. Celle-ci, forte de 1000 hommes, ne tarda pas à se présenter devant les Clées. Là, comme à Estavayer déjà, les Suisses, après quelques préparatifs faits à la hâte, somment le gouverneur de rendre la place. Pierre de Cossonay répondit par des propositions qui ne furent pas acceptées. Les Suisses, sans attendre plus longtemps, montent à l'assaut avec furie; ils réussissent à pénétrer dans la première enceinte, mais ne peuvent s'y maintenir. Les archers et les arquebusiers se mettent alors à tirer sur les créneaux afin d'en chasser les défenseurs. Durant ce temps, un nouvel assaut se prépare et les assiégeants réussissent à pénétrer dans la première enceinte de la place, où il se livre un combat acharné; la garnison y perdit plus de trente de ses meilleurs soldats. Après cette perte, le reste se rejette en hâte dans le donjon, mais une partie est massacrée avant d'avoir pénétré dans ce dernier refuge; le syndic des Clées fut de ce nombre. Quelques-uns avaient voulu s'échapper par le rocher; ils y périrent misérablement.

Les Suisses sont les maîtres de la place; ils sont arrivés au pied du donjon, qui seul peut résister encore. Là, ils font un grand amas de paille devant la porte pour la brûler; d'autres préparent de la paille mouillée pour la jeter dans le donjon et enfumer la garnison. Le moment était critique pour celle-ci. Un Fribourgeois et des Bernois, pris comme prisonniers dans le premier assaut, se mettent à

pousser des cris de désespoir, du haut des murs, suppliant leurs compatriotes de les sauver. Alors, les Suisses éteignent le feu, une espèce de trêve s'ensuit, durant laquelle les soldats de la garnison s'efforcent d'obtenir la vie sauve contre la reddition de la place. Cette condition est refusée. Pierre de Cossonay, averti sans doute par les horreurs du sac d'Estavayer, demanda simplement de pouvoir se confesser avant de recevoir la mort. Cette dernière faveur lui fut refusée, mais accordée aux hommes qu'il commandait. Pierre de Cossonay ne pouvant prolonger une défense désormais inutile, sort le premier de la tour, suivi par son lieutenant Hugues de Gallera, châtelain de Ste-Croix, grièvement blessé à la tête. Ils sont suivis de 70 hommes; c'est tout ce qui reste de la garnison. Le même jour, tous ces hommes furent conduits à Orbe, traduits devant le conseil de guerre, qui les condamna à la décapitation. On ordonne l'exécution de la sentence: les soixante-dix prisonniers sont rangés en cercle, les uns pour recevoir la mort immédiatement, les autres pour assister à l'exécution de leurs compagnons, en attendant leur tour. Ici, une difficulté se présente à laquelle on n'avait pas songé: il n'y a pas de bourreau dans l'armée, les Suisses eux-mêmes l'avaient égorgé à Estavayer. Alors, on imagine de demander aux prisonniers si l'un d'eux, auquel on ferait grâce de la vie, voulait faire la fonction de bourreau envers ses compagnons. Un Allemand, valet de Pierre de Cossonay, offre ses services. Sa haute stature, sa nationalité plaident en sa faveur; il est accepté. Ses fonctions commencent immédiatement et cinq têtes sont abattues par lui. Durant ce temps, la nuit est arrivée et force est d'interrompre ce drame sanglant. Les malheureux destinés au supplice du lendemain sont jetés à la hâte dans un cachot trop petit pour les recevoir tous; dix-neuf périssent étouffés sous le poids de leurs compagnons. Le lendemain, le drame des Clées fut terminé par l'assassinat officiel de Pierre de Cossonay et de quatre de ses compagnons; les autres eurent la vie sauve.

Après ce désastre, la ville des Clées ne reconquit plus son ancienne importance; elle avait été brûlée par les Suisses. Sous la domination de Savoie, elle députait aux Etats, jouissait de franchises étendues, dont l'une exemptait les habitants de tout péage dans la baronnie de Vaud. Ils avaient acheté ce privilége par 100 florins, en 1371. Le bourg avait quatre foires par année.

Péage. Il existait aux Clées un péage, octroyé par Adolphe de Nassau, devenu ensuite empereur, à Louis de Savoie, en 1287. Les droits en étaient modérés: 8 gros par balle de drap de Flandre et 11 gros par balle de drap de France. Le droit de douane le plus singulier était celui perçu sur les épouses, qui étaient taxées à 12 deniers vieux *(Cibrario)*.

La famille de Gallera tenait ce péage, en fief, de la maison de Savoie, ainsi que la métralie de Rances. Elle vendit le tout aux Bernois en 1539.

CHATELLENIE. Le ressort du château des Clées était assez étendu. De toute ancienneté, il exerçait un droit de protection sur le couvent de Romainmôtier et plus tard aussi sur la vallée de Joux.

Rances, Valleyres, la *Russille, Sergey,* l'*Abergement, Montcherand* et *Mont-la-Ville* composaient la terre des Clées, avec les seigneuries de *Lignerolles* et de *Ballaigues,* qui en avaient été précédemment détachées. Cette châtellenie avait, sous les Bernois, trois justices : 1° Celle des Clées, d'où dépendaient les Clées et Mont-la-Ville; 2° celle de Rances et Valleyres, qui se tenait alternativement dans chacun de ces deux endroits; l'Abergement et Sergey en dépendaient; 3° celle de Montcherand. Ces trois justices avaient le même secrétaire ou curial.

En 1536, au moment de l'invasion bernoise, le gouverneur des Clées se hâta d'envoyer l'acte de soumission de la ville. Dès lors le rôle historique des Clées a été terminé. La route d'Orbe à Jougne, qui descendait autrefois aux Clées pour en ressortir par une pente excessivement rapide, s'en est détournée pour passer sur la hauteur. Aujourd'hui les rues de la ville sont désertes, le commerce et les passagers les ont abandonnées pour toujours; il lui reste sa position extrêmement pittoresque au fond de la vallée de l'Orbe, un pont d'une grande hauteur jeté sur deux rochers, sous lequel passe la rivière de l'Orbe, et le vieux donjon du moyen âge qui, du haut de son rocher, domine ce paysage romantique.

Un Anglais, M. Holliday, qui, vers l'année 1830, passait sur la route de France, fut frappé du paysage des Clées. Il visite la localité, monte au château, admire la curieuse scène qu'il a sous les yeux et achète la place du château avec le donjon, qui appartenaient à un particulier. Il a transformé le donjon en corps d'habitation, y a placé une portion de la bibliothèque de l'historien Gibbon et lui-même y a passé plusieurs saisons seul avec sa femme et ses domestiques. Il partageait son temps entre la lecture, les promenades dans les bois et les plaisirs de la pêche. Aujourd'hui la tour des Clées est possédée par la famille de Cerjat, qui l'utilise comme rendez-vous de chasse; elle mérite d'être visitée par les curieux. Chaque étage n'a qu'une chambre.

La chapelle des Clées était, au moyen âge, filiale de l'église de Lignerolles; aujourd'hui elle en est encore l'annexe. Quelques familles nobles faisaient anciennement leur résidence en ce lieu; ainsi les familles de Pont, de Gallera, de Valeyre, de Gland, de Bretignyez.

CHATELAINS

Antoine	1232	Nicod de St-Martin, chev.,	1392-1396
Le seigneur Seuther (?)	1260	Jaques Champion, Dr ès-lois,	1398-1400
Nantelme de Billens	1263	Richard d'Illens	1410
Humbert Suchet de Féterne	1266	Pierre de Pittignier	1415
Jocerand de La Baume	1272	Guillaume Mayor, de Romainmôtier	1438
Girard de Compey, donzel	1285	Guillaume de La Sarraz	1462
Thorain de Gruyère	1296	Pierre de Cossonay	1475
Richard, seigneur de Mont-le-Grand	1349	Jean de Valayre	1536

La population était de 184 habitants en 1803; elle est de 224 aujourd'hui. La superficie du territoire est de 758,600 perches, dont 62,160 en prés, 175,200 en champs, 454,100 en bois, 64,500 en pâturages. Les bâtiments sont taxés 164,000 fr. et les fonds de terre 210,000 fr. Dettes hypothécaires, 134,800 fr. — Altitude, 2027 p. fédéraux.

*

CLENDI, hameau de la commune d'Yverdon, à 10 min. de cette ville, sur le chemin d'Yvonand. Ce lieu est ancien. L'empereur Charles-le-Gros donne à Vodelgise, serviteur du marquis Rodolphe, des biens à *Clendie,* en 885. En 1280, le prieuré de Lutry acquiert de Contesson, veuve de Conon de Belmont, des biens à Clendi pour le prix de 12 livres. Ce fut là l'origine des possessions du prieuré de Lutry dans cette localité. Les moines y fondèrent une chapelle sous le vocable de St-Martin, qui fut érigée en prieuré rural. En 1488, ce prieuré était amodié pour 9 livres lausannoises, 7 muids de blé, 5 muids d'avoine et 8 pots d'huile. La chapelle était encore debout en 1608. En 1647, le gouvernement bernois abergea le grangeage de Clendi à n. Henri de Treytorrens, d'Yverdon, sous la cense de 30 sacs de froment et 20 florins. On trouve dans le lac, près de ce lieu, des vestiges d'habitations lacustres.

*

CLOS-DE-RUETTE ou Clos-Rolaz, maison seigneuriale avec toute juridiction, enclavée dans la commune et seigneurie de Wufflens-Châtel. Elle appartenait à la famille Rolaz, puis à la famille Charbonnier, d'Aubonne. Sterky, manuscrit.

CLOS-DU-MOULIN (le), jolie campagne près du four, battoir à plâtre et moulin de Grandchamp, à 15 minutes O. de Villeneuve et à 2 min. de l'hôtel Byron. En 1819, on a trouvé entre cette localité et Villeneuve, au lieu appelé *la Muraz,* des restes de constructions et des médailles des temps romains.

*

CLOSI (le), hameau de la commune de Vucherens, sur la route

de Moudon à Lausanne, avec des auberges, à 1 lieue de la première de ces villes.

*

COJONNEX, hameau de la commune de Blonay, divisé en Cojonnex dessus et dessous, avec 27 maisons. Il faisait partie de la baronnie de Blonay. Ce hameau est le berceau de la noble famille du même nom, qui remonte au XIIe siècle. En 1161, Jaques de Cojonnex donne au couvent de Haut-Crêt un fief dans le territoire de Montreux, sous réserve que les religieux supporteront les frais de la garde de Chillon. Cette famille s'est éteinte au XVIe siècle; elle a possédé les seigneuries de Montricher, de St-Martin-du-Chêne et le château de Menthon, à Lausanne. Elle portait pour *armes :* De gueules, avec trois tourterelles d'argent, deux et une.

*

COINSINS (*Quinsins* en 1225), petit village du cercle de Begnins, à une lieue N. de Nyon, de la paroisse de Gland.

Seigneurie. Les coseigneurs d'Aubonne possédaient une grande partie du village de Coinsins au XIIIe siècle. Les sires de Prangins y avaient des dîmes. Philiberte de Dullit, condame de Coinsins, épousa, au XVIe siècle, n. François Mestral d'Aruffens, qui avait acquis les droits des Menthon, coseigneurs d'Aubonne sur Coinsins, et lui apporta une portion de la seigneurie qui est restée dans la famille Mestral jusqu'au commencement du XVIIIe siècle. Elle passa, vers 1708, à Vincent de Watteville. Bientôt après, vers 1725, elle fut acquise par le général Louis de Portes, comte de Verrier, seigneur de Crassier et Genollier. Ce fut lui qui bâtit le château moderne de Coinsins. On raconte, à ce sujet, une assez curieuse anecdote. Le général se trouvait à l'étranger pendant que s'élevait l'édifice sur un plan fourni par lui. Ce dernier reçoit de son architecte l'avis que le château est terminé et prêt à le recevoir. Il arrive à un jour fixé à l'avance, l'architecte est là pour l'attendre, entouré des villageois qui sont venus saluer leur seigneur et tirer les boîtes en son honneur. Arrivé dans la cour, au milieu de la foule, le général se tourne vers l'architecte qui faisait l'empressé et lui dit : *Vous avez tourné le château à rebours, bonjour et bonsoir.* Là-dessus, le cocher tourne ses chevaux, la voiture emporte le général, qui abandonnait ainsi l'architecte et les vassaux dans la cour du château *mal tourné.*

En 1764, M. Louis de Portes, fils du précédent, général-major au service de Hollande, et connu par le fameux plaidoyer de Loyseau de Mauléon, vendit Coinsins avec Genollier à M. Bertrand, de Genève.

En 1782, Coinsins et Genollier furent vendus par Mme veuve Bertrand à n. Armand-François-Louis de Mestral, de St-Saphorin, qui en resta possesseur jusqu'à sa mort, en 1805-1807. Le neveu du

Digitized by Google

précédent cède, par voie d'échange, le château de Coinsins contre le domaine d'Etoy, à M. de Loriol. Après 8 ou 10 ans, M. de Loriol revendit Coinsins à M. Fæsch, de Bâle. Il est aujourd'hui la propriété d'une famille neuchâteloise, qui l'a acquis vers l'an 1830.

La population était de 72 habitants en 1803; elle est de 174 en 1860. La superficie du territoire est de 314,700 perches, dont 1500 en vignes, 90,500 en prés, 168,100 en champs, 7100 en bois et 29,400 en pâturages. Les bâtiments sont taxés 267,000 fr. et les fonds de terre 223,600 fr. Dettes hypothécaires, 504,000 fr. — Altitude, 1547 pieds fédéraux. *

COLLINE (la), ruisseau qui prend sa source dans le Jura, passe entre Givrins et Trélex, reçoit quelques petits cours d'eau et vient se jeter dans l'eau de Cordex près de Clarens, pour se réunir près de là à la Promenthouse. *

COLLOMBIER, et, plus exactement, Colombier (*Columbarium*, *Columbaris* en 938, *Columberium* en 1005, *Columbie,* paroisse en 1228), ancien village, chef-lieu du cercle de ce nom, district de Morges, à 75 minutes nord-ouest de cette ville, annexe de la paroisse de Vuillerens.

Ce village appartenait anciennement au fisc royal des rois de Bourgogne. C'est là que la reine Berthe, de bonne mémoire, veuve du roi Rodolphe, célébra, le 12 décembre 938, son mariage avec Hugues, roi d'Italie. Elle y fiança en même temps sa fille Adelaïde avec Lothaire, fils du roi Hugues. Lothaire assura à sa fiancée la possession de trois abbayes et de cinq riches seigneuries. Le mariage ne put s'accomplir qu'en 947.

En 987, Arnus donne à sa femme Pétronille et à ses fils Constantin et Warnerius une maison *(casalis)* située à Colombier, dans le territoire *(pagus)* de Lausanne.

L'église de Collombier est fort ancienne; elle fut donnée, en 1256, par l'évêque Jean de Cossonay au couvent de Bonmont. Celui-ci la céda au monastère de Romainmôtier par échange, en 1323. En 1453, le curé avait un revenu de 34 livres.

Seigneurie. Dans la période féodale, Colombier faisait partie de la terre de Vuillerens, qui, elle-même, relevait de la grande baronnie de Cossonay. Les nobles de Colombier y possédaient une maison forte, avec des hommes et l'exercice de la juridiction. Cette famille illustre remonte aux donzels Jaques et François de Colombier, qui vivaient à la fin du XIIIe siècle. Ils étaient fils de Girard de Villars-le-Terroir, donzel, et de Pernette sa femme.

Guillaume de Colombier, fils de François, épousa Guillemette de

Duin, fille et héritière de Pierre de Duin, seigneur de Vuillerens, et réunit cette dernière seigneurie à celle de Colombier.

Humbert de Colombier, fils des précédents, fut bailli de Vaud en 1371. Il eut pour fils *Henri* de Colombier, qui épousa Jaquette de Duin et fut bailli de Vaud en 1450. Ce fut le plus grand seigneur de sa maison par son mariage, qui le fit seigneur de Wufflens-Châtel.

Humbert, fils du précédent, fut seigneur de Vuillerens et Colombier après son père. Il eut trois fils, dont le second, *Jean*, fut seigneur de Colombier et *écuyer de l'hôtel* du duc de Savoie. C'est probablement lui qui remplaça l'ancien château par un autre bâti sur un emplacement différent. Ce dernier a aussi disparu; il n'en reste qu'une tour à moitié rasée, qui servait d'entrée au château et dans laquelle se trouve un escalier tournant. Elle est jointe au château moderne. On y voyait naguère l'écusson de Jean de Colombier avec celui de son épouse, Jeanne Andrevet. On y trouve encore le portrait, peint à fresque, du pape Félix V (Amédée VIII); malheureusement il est mal conservé. Jean construisit, dans l'église du lieu, une élégante chapelle gothique demeurée la chapelle du château.

Armes des Colombier : D'azur, au chevron d'argent.

Marguerite de Colombier, nièce de Jean, hérita cette seigneurie de son oncle. Elle fut mariée deux fois : 1° A Georges, seigneur de Confignon, et 2° à François d'Alinges, seigneur de Coudrée, Montfort et autres lieux. De ce mariage nàquit :

Bernard d'Alinges, qui fut seigneur de Colombier et Vuillerens.

Isaac, fils du précédent, prêta quernet pour la seigneurie, en 1627. Il fut le dernier des d'Alinges dans le Pays de Vaud. En 1629, il vendit la terre de Colombier à n. *Nicolas de Joffrey*, seigneur de Dullit.

François de Joffrey fut seigneur de Colombier après son père Nicolas. Il fit discussion de ses biens en 1652 et la seigneurie fut acquise par n. Esther de Mestral, veuve de Nicolas de Joffrey, au nom de ses filles : Marie-Madeleine, Marie et Anne de Joffrey. La première était femme de n. Pierre Crinsoz, seigneur de Cottens; la seconde de Gamaliel de Tavel, seigneur de Vulliens, et la troisième de Michel de Gingins, seigneur de Dullit.

Pierre Crinsoz fut seigneur de Colombier pour les deux tiers, et bientôt après de l'autre tiers, par acquisition de sa belle-sœur Marie de Joffrey. La seigneurie resta dans sa famille jusqu'à l'année 1765, que Jean-Fréd. Crinsoz vendit la terre de Colombier à la ville de Lausanne; il s'était réservé le domaine rural. En 1768, il échangea le domaine à Mme Correvon, née Trembley, contre un autre à Chambésy, dans la terre de Gex. Deux ans après il fit discussion et perdit tout ce qu'il possédait encore à Colombier.

Cet ex-seigneur, ruiné, faible d'esprit, se laissa entraîner à de dangereuses illusions. Il croyait pouvoir, à l'aide d'intrigues mal ourdies, faire rentrer le Pays de Vaud sous la domination de Savoie. Ces intrigues furent bientôt découvertes; Crinsoz fut accusé de haute trahison, arrêté, puis condamné, comme coupable, à la réclusion dans le château d'Aarbourg où il mourut prisonnier d'Etat.

Le château et le domaine furent vendus par Benjamin Correvon, en 1776, à n. Louis-Philippe de l'Harpe, seigneur des Uttins et de Yens. En 1789, M. Juste Gaulis, secrétaire baillival de Lausanne, acheta le domaine de n. Am.-Emm.-François de l'Harpe. Sa famille l'a possédé jusqu'en 184.. La ville de Lausanne a gardé la seigneurie jusqu'en 1798.

En 1219, l'abbaye du lac de Joux avait une terre à Colombier, du chef du prieuré de Vallorbes, ce qui causa des démêlés avec le couvent de Romainmôtier.

Le cercle de Colombier se compose des villages de *Colombier, Aclens, Chigny, Clarmont, Echichens, Monnaz, Reverolle, Romanel, St-Saphorin, Vaux, Vullierens-Gland, Wufflens-le-Château*, avec une population de 2976 habitants. Ce cercle est dans un territoire fertile et bien cultivé; la population est dans une grande aisance; elle cultive à la fois la vigne et les champs. Les villages sont bien bâtis, propres et indiquent l'esprit d'ordre et d'activité des habitants.

La population de Colombier était de 291 habitants en 1803; elle est de 380 en 1860. La superficie totale du territoire est de 569,600 perches, dont 10,500 en vignes, 153,300 en prés, 323,800 en champs, 47,162 en bois, 24,400 en pâturages. Les bâtiments sont taxés 450,500 fr. et les fonds de terre 473,000 fr. Dettes hypothécaires, 843,600 fr. — Altitude, 1760 p. féd.

*

COLONGES, hameau de la commune des Planches, cercle de Montreux, situé sur le joli chemin qui, sur la pente de la colline, conduit à Veytaux. Au mois de novembre 1818, on tua, au-dessus de cette localité, un ours pesant 240 livres. Il n'avait attaqué personne; blessé à mort par une balle qui lui avait cassé l'épine du dos, il devint furieux et jetait avec violence tout ce qu'il trouvait autour de lui, comme bois, pierres. Il avait fait une ample provision de fruits dans sa tanière.

*

COLOVRAY, léproserie située dans le voisinage de Nyon, sur le Boiron; elle était administrée par la ville de Nyon. En 1244 elle existait déjà, puisque Amauri de Genollier, partant pour la Terre sainte, lui fait une donation.

*

COMBALLAZ (la), hameau, avec une bonne auberge, à l'extrémité S. de la vallée des Mosses, commune d'Ormonts-Dessous. L'auberge est devenue un lieu de pension et de séjour pour les étrangers dans les mois d'été. On peut faire de là des courses à Lioson, à Ormonts, etc., presque sans fatigue. Près de là on trouve une source minérale et une source intermittente. — Altitude, 4487 p. féd.

*

COMBAZ ou COMBE, mot romand qui désigne une vallée ; l'emploi de ce nom est fréquent dans le pays ; ainsi on trouve :

COMBAZ (la), entre Chillon et Villeneuve, où l'on a bâti le bel hôtel Byron, pension d'étrangers. Il y a là une source d'eau minérale soufrée qui, d'après d'anciens murs découverts en ce lieu, paraît avoir été déjà utilisée dans les temps romains A. BARON.

COMBAZ (la), hameau de 8 maisons dans la commune d'Echallens.

*

COMBAZ (la) et les PLANS, hameau de la commune d'Ormonts-Dessous, avec 22 maisons.

*

COMBE-A-MOUSSILLON, hameau de la commune du Chenit, avec 14 maisons.

*

COMBE-NOIRE, hameau de la commune du Lieu.

*

COMBE-DE-NOIRVAUX, vallée sauvage arrosée par la Noiraigue, sur les limites du Val-de-Travers, au cercle de Ste-Croix. Il y a un hameau de même nom où existaient autrefois des hauts fourneaux, avec forges et martinets.

*

COMBREMONT-LE-GRAND (*Francomero* en 881, *Combramo* en 911, *Combremont*, paroisse en 1228), ancien et grand village communal et paroissial, sur un plateau élevé du Jorat, cercle de Granges.

En 881, le prêtre Waldramus donne à l'église de Lausanne une maison avec des terres à Combremont *(Francomero)*.

En l'an 911, Austerius et sa femme Eldegunde donnent à l'église de Lausanne tout ce qu'ils ont acquis à *Combramo,* dans le territoire de Granges *(in fine Graniacensi)*. C'est en vertu de cette donation que la collation de l'église appartenait à l'évêque de Lausanne.

SEIGNEURIE. Ce village a eu, pendant longtemps, des seigneurs particuliers qui portaient le nom de leur terre. *François de Combremont,* le dernier de sa famille, vivait en 1362 et était mort en 1384. Il avait épousé Isabelle de St-Rambert, héritière de Willerme de Baulmes, donzel, son grand-père. Il vécut à Lausanne, où il possédait des maisons près de l'église de St-Laurent. Il mourut sans postérité et ses héritiers furent les filles de sa sœur Isabelle : Isabelle et Froa Mayor.

En 1397, Froa ou Françoise Mayor, fille du donzel Jean Mayor, était femme de *Pierre d'Avenches*, à qui elle apporta la seigneurie de Combremont. Cette seigneurie demeura dans la famille d'Avenches pendant plusieurs générations, jusqu'à l'an 1537, que n. *Girard Mestral*, avoyer de Payerne, l'acheta de Bernard d'Avenches. La famille des nobles Mestral a possédé la terre jusqu'à la fin du XVIIIe siècle. En 1715, Rodolphe-Guérard Du Mont, fils de noble et spectable Abraham Du Mont, de Genève, pasteur à Morat, et époux d'Urbaine Mestral, codame de Combremont, achète de l'hoirie de Jaques-François Mestral le quart de la seigneurie pour 1600 écus et 100 écus de vins. La famille Du Mont céda cette part à Marianne et Susanne-Marguerite Mestral en 1755.

La branche des Mestral, seigneurs de Combremont, étant tombée en quenouille, la seigneurie passa, en 1760, à n. *Rose Manuel,* fille de défunt Charles Manuel et à vertueux Daniel de Bruel, bourgeois de Combremont, par héritage de n. Marguerite Mestral.

En 1763, Rose Manuel vend à D. de Bruel sa part du château de Combremont avec le jardin et 10 poses de terre pour 3000 fr. de 10 baches. Elle vend, la même année, la seigneurie à LL. EE. de Berne pour le prix de 18,000 livres de 10 baches.

Le château existe encore ; il paraît dater de la fin du XIVe siècle ; on le voit de très loin et il présente une assez belle apparence. Il appartient à la famille Tapis.

On a trouvé en 1840, près de Combremont-le-Grand, beaucoup de squelettes humains renfermés dans des tombes en maçonnerie. Ils avaient auprès d'eux des sabres, des agrafes, etc. Tout près de là étaient trois creux en forme de puits disposés en triangle. Dans l'un se trouvaient des charbons, dans le second de la chaux durcie, et, dans le troisième, beaucoup de débris de vases en terre cuite. On y a trouvé aussi une médaille de bronze.

La population était de 349 habitants en 1803; elle est de 438 en 1860. La superficie du territoire est de 726,922 perches, dont 133,200 en prés, 431,400 en champs, 141,200 en bois et 16,000 en pâturages. Les bâtiments sont taxés 325,400 fr. et les fonds de terre 480,600 fr. Dettes hypothécaires, 408,700 fr. — Alt., 2253 p. f. *

COMBREMONT-LE-PETIT, village communal, annexe de la paroisse de Combremont-le-Grand, cercle de Granges, à 3 $^1/_4$ l. S.-O. de Payerne.

SEIGNEURIE. Louis, duc de Savoie, inféoda, le 14 août 1449, la seigneurie de ce lieu à Humbert et Guy Cerjat, pour le prix de 589 livres. Cette seigneurie, qui se colloquait en partie à Combremont-le-Grand, sortit des mains de la famille des nobles Cerjat en 1586.

En 1630, les coseigneurs de ce village, qui n'étaient plus des Cerjat, jetèrent en prison une vieille femme de ce lieu accusée de sorcellerie. Suivant l'usage barbare de ce temps, on fit subir à cette malheureuse le supplice de la torture, afin de la forcer à confesser son crime. Comme elle persistait à nier ce crime imaginaire, ses juges eurent la cruauté de la laisser suspendue, avec des poids aux pieds, tandis qu'ils allaient prendre leur repas. Le repas se prolongea quelque temps, et il est permis de supposer que l'on y but plusieurs rasades. A leur retour, ils trouvèrent la pauvre vieille morte. Le fait fut aussitôt ébruité et produisit une grande émotion dans la commune. Les justiciables portèrent leurs plaintes à Berne, qui confisqua à son profit la seigneurie de Combremont-le-Petit. L'an 1785, l'hoirie de Jean-Antoine Zehender, de Berne, vendit à l'Etat les droits seigneuriaux qu'elle possédait sur cette terre. Il subsiste encore quelques vestiges du château.

La population était de 341 habitants en 1803; elle est de 410 en 1860. La superficie du territoire est de 624,500 perches, dont 130,600 en prés, 309,700 en champs, 87,700 en bois, 88,700 en pâturages. Les bâtiments sont taxés 347,000 fr. et les fonds de terre 397,000 fr. Dettes hypothécaires, 184,000 fr. — Altitude, 2187 p. fédéraux.

*

COMMUGNY (*Communiacum* en 517), grand village paroissial du cercle de Coppet, district de Nyon, à 2 lieues S.-O. de cette ville et à 1/2 lieue N. de Coppet.

Commugny, l'un des plus anciens villages du pays, appartenait primitivement au fisc royal; il fut donné en 516 par Sigismond, roi de Bourgogne, au monastère d'Agaune. Son ressort était très étendu; il comprenait tout le territoire situé entre la Versoye et le Boiron, le lac Léman et la Dôle. A la fin du XIe siècle, Burchard II, abbé de St-Maurice, bâtit le château de Versoix près de cette ville, dans la paroisse de St-Loup, pour la protection de cette terre. Le domaine de l'abbaye royale d'Agaune se trouvant confondu avec celui de la couronne sous les rois de la Bourgogne transjurane, Rodolphe III, le dernier de ces rois, détacha du fisc de Commugny la terre de Crans, pour la donner à son fils naturel Hugues, évêque de Lausanne, vers 1020.

A la fin du XIe siècle, la dignité d'abbé de St-Maurice passa, des rois de Bourgogne, aux recteurs de la Transjurane et de ceux-ci aux comtes de Maurienne ou de Savoie. Dès lors la terre de Commugny formait une enclave dans le comté des Equestres. De là des disputes fréquentes entre l'abbaye d'Agaune et les comtes de Genève, seigneurs du pays.

Digitized by Google

En 1174, les chanoines de St-Maurice se plaignaient vivement du comte de Genevois. Il retenait les revenus qu'il devait à l'abbaye et exerçait des violences envers les habitants de la terre de Commugny.

Amédée de Blonay, qui tenait de St-Maurice l'avouerie de Commugny, l'avait engagée à Aymon, comte de Genevois, et à Amédée son fils; ceux-ci, sous le prétexte de cette gagerie, venaient fréquemment à Commugny, y séjournaient en qualité de seigneurs et d'avoués, exigeaient des réceptions considérables; enfin les hommes de leur suite y commettaient de telles exactions et rapines que ceux de l'abbaye étaient forcés de fuir en abandonnant leurs champs et leurs vignes. Les chanoines de St-Maurice furent obligés de racheter l'avouerie des mains de Guillaume, comte de Genevois, moyennant 30 livres genevoises, en 1180. Pour ce prix, Guillaume et son fils Humbert promirent de maintenir aux moines la libre circulation de leurs denrées, consistant surtout en vin et blé, depuis Commugny jusqu'à Port-Valais.

L'abbaye, pour qui la possession de la terre de Commugny était un sujet perpétuel de disputes, s'empressa de la céder au comte Pierre de Savoie, le 29 septembre 1257, contre une rente annuelle de 25 livres, assignée sur les revenus d'Orsières et d'Entremont. Sous ce prince, le fief de Commugny dépendait de la seigneurie de Coppet.

Le comte Pierre étant mort, sa veuve, Agnès de Faucigny, donna, par testament, le château de Versoix au sire de Gex, avec toutes ses dépendances dans la paroisse de St-Loup. Elle excepta le village de Commugny, qu'elle destina, avec Aubonne, à sa fille Béatrix, femme de Guigues, comte d'Albon.

Dès lors la terre de Commugny fut détachée de celle de Versoix et passa en 1271, avec Aubonne, à Béatrix de Faucigny, qui ne tarda pas à la céder à sa tante Béatrix, dame de Thoire-Villars. (V. *Coppet.*)

C'est ainsi que l'ancien fisc royal de Commugny fut successivement morcelé pour former trois seigneuries importantes: Crans, Coppet et Versoix.

Cette dernière fut, plus tard, réunie au Pays de Gex, cédé par la Savoie à la France en 1601, tandis que les deux premières terres passèrent, en 1536, sous la domination bernoise et firent dès lors partie du Pays de Vaud et de la Confédération suisse. (V. *Coppet.*)

La population était de 245 habitants en 1803; elle est de 268 en 1860. La superficie du territoire est de 704,500 perches, dont 17,280 en vignes, 196,000 en prés, 218,700 en champs, 247,000 en bois et 19,000 en pâturages. Les bâtiments sont taxés 482,000 fr. et les fonds de terre 550,500 fr. Dettes hypothécaires, 198,400 fr. — Altitude, en haut, 1417 pieds fédéraux.

D'après M. Pellegrin, député au Grand Conseil.

CONCISE (*Concisa*, paroisse en 1228), beau et riche village communal et paroissial, chef-lieu du cercle de ce nom, district de Grandson, à 90 min. de cette ville, sur la rive occidentale du lac de Neuchâtel, avec une station sur le chemin de fer. Le cercle se compose des communes de *Concise*, *Bonvillars*, *Corcelles*, *Fontanezier*, *Mutrux*, *Onnens*, *Provence*, avec une population de 3310 habitants.

Ce village est ancien ; il faisait partie de la grande seigneurie de Grandson. On y trouve un grand nombre de maisons bien bâties, possédées par des familles neuchâteloises et habitées par elles dans la belle saison. Le sol est fertile ; la population se livre aux travaux de la vigne et à la culture des champs ; c'est la source d'une aisance générale.

Le prieur de Grandson avait le droit de présentation du curé. A la Réformation, Pierre Masnier fut le premier ministre de Concise, en 1532. Ce ne fut cependant que le 25 janvier 1537 que la messe y fut abolie, à la pluralité des voix, ainsi qu'à Onnens et à Champagne.

Dans l'été de 1859, les eaux du lac de Neuchâtel étant très basses, on a découvert près de Concise un vaste emplacement où l'on a trouvé beaucoup d'antiquités lacustres qui ont été exploitées, sous la direction du savant M. Troyon, par le moyen de la drague. On peut en voir de curieux spécimens au Musée cantonal. Malheureusement les ouvriers employés au dragage se sont livrés à des falsifications sur une grande échelle et ont vendu comme antiquités lacustres des objets fabriqués par eux.

La population était de 567 habitants en 1803 ; elle est de 823 en 1860. La superficie du territoire est de un million 219,105 perches, dont 58,044 en vignes, 140,000 en prés, 180,000 en champs, 702,600 en bois, 126,400 en estivages. Les bâtiments sont taxés 716,000 fr. et les fonds de terre 657,000 fr. Dettes hypothécaires, 268,481 fr. — Altitude, 1519 p. féd.

CONRIÉRIE ou CORRIÉRIE, nom d'une montagne, avec chalet, audessus d'Arzier, près des ruines de l'ancienne chartreuse d'Oujon. Ce nom lui vient de l'office de *Conrier*, moine qui, dans les couvents de l'ordre, était préposé à l'économie du couvent. Il y a aussi la *Conriérie* à la Grande-Chartreuse de la vallée du Graisivaudan ; plusieurs livres y ont été imprimés. Quelques parties du chalet actuel paraissent remonter au temps des moines d'Oujon. Les églises réformées du Pays de Gex avaient un petit fonds commun qui fut placé secrètement en une lettre de rente sur la Conriérie. A la révocation de l'édit de Nantes, les réformés du Pays de Gex se réfugièrent, en partie, au Pays de Vaud. Le détenteur de la lettre de rente fut de ce nombre ; il déclara qu'elle appartenait aux églises du bailliage de Gex. LL.

Digitized by Google

EE. ordonnèrent, en 1693, que ce titre fût déposé au bureau des finances de l'Etat. En 1696, elles reconnurent que ce capital devait appartenir aux réfugiés de la terre de Gex. La Conriérie fut mise en vente, en 1698, par devant la justice d'Arzier et adjugée à M. Choudens la Tour pour 28,000 florins, soit 10,000 fr. de Suisse. *

CONSTANTINE (*Constantina*, paroisse en 1228), beau village communal et paroissial du cercle de Cudrefin, district d'Avenches, à 75 min. de cette ville. L'église dépendait autrefois de l'évêque de Sion, qui avait de grandes possessions dans le Vully. En 1246, Henri, évêque de Sion, vendit à Pierre de Savoie le patronat de cette église, qui, dès lors, a toujours appartenu au seigneur du Vully. En 1453, cette église avait un revenu de 30 livres; la chapelle de St-Laurent, à Villars-le-Grand, en dépendait; on comptait 53 feux dans la paroisse. Le village de Montmagny faisait partie de la commune; il en a été séparé en 1811. Il existait une famille noble qui portait le nom de Constantine et qui a possédé la seigneurie d'Orzens.

La population était de 162 habitants en 1803; elle est de 204 en 1860. La superficie totale du territoire est de 279,300 perches, dont 21,000 en vignes, 116,000 en prés, 76,000 en champs, 2300 en bois. Les bâtiments sont taxés 210,000 fr. et les fonds de terre 296,800 fr. Dettes hypothécaires, 62,400 fr. — Altitude, 1466 p. fédéraux. *

CONTESSON, nom d'un château ruiné, dans la commune de Trey, près Payerne. On dit qu'il fut brûlé par les troupes de l'évêque Guillaume de Champvent, en 1275. Nous n'avons vu ce château mentionné dans aucun document jusqu'ici. *

CONTIGNY, charmante colline à 25 min. O. de Lausanne, avec quelques maisons de campagne, dans une position qui domine le lac et ses rivages. Ce lieu s'appelait autrefois *Quintinie* et *Quintignie*. Il appartenait au Chapitre de Lausanne, de qui Umbert de Chabloz le tenait en fief en 1211. Des vignes y existaient déjà à cette date. *

COPPET, petite ville au bord du Léman, à 2 lieues S.-O. de Nyon, à 3 lieues N.-E. de Genève, chef-lieu du cercle du même nom, au district de Nyon. Le cercle est composé des communes de *Coppet, Arnex, Bogis-Bossey, Chavannes-de-Bogis, Chavannes-des-Bois, Commugny, Crans, Founex, Mies, Tannay,* dont la population montait à 2119 habitants en 1860.

Seigneurie. Le territoire de Coppet faisait autrefois partie de la terre de Commugny (voyez ce nom). Lorsqu'en 1257 Pierre de Savoie fut devenu possesseur de Commugny par cession des chanoines de St-Maurice, il bâtit le château de Coppet, qui donna son nom à

la terre, laquelle jusqu'alors avait porté le nom de *Commugny*. Après sa mort, sa veuve Agnès légua le château de Coppet, avec celui d'Aubonne, à sa fille unique, Béatrix de Savoie, veuve du dauphin Guigues, comte d'Albon, le 9 août 1268. En 1271, cette dernière céda Coppet et Aubonne à sa tante maternelle, Béatrix de Faucigny, dame de Thoire et Villars. La terre ou baronnie de Coppet comprenait les villages de Commugny, Founex, Châtaigneriaz, Tanney, Mies, Marnex et Chavannes-de-Bogis.

La terre de Coppet eut pendant longtemps les mêmes seigneurs qu'Aubonne (voyez ce nom). Des sires de Thoire et Villars elle passa aux Allamand, sires de Valbonais, par le mariage d'Agnès de Villars avec Guillaume Allamand.

En 1357, Guillaume de la Baume, seigneur de l'Abergement, devient seigneur de Coppet et d'Aubonne, par cession de Hugues Allamand, dont il avait épousé la fille, Constance. En 1360, Jean de la Baume, fils du précédent, lui succède dans ces deux seigneuries. En 1364, il fut institué par testament héritier universel de Hugues, seigneur de Valbonais. Cependant, par ce même testament, ce dernier, au lieu de donner à sa fille Constance les châteaux d'Aubonne et de Coppet, les avait transmis à Eléonore et à Jeannette, filles de son frère Humbert, conformément à la substitution testamentaire de celui-ci. Ces contradictions suscitèrent dans la suite de graves difficultés aux propriétaires de Coppet.

En 1365, Guillaume de Grandson devient seigneur d'Aubonne et de Coppet en payant 9000 florins aux héritiers de la Baume. Son fils Othon lui succéda dans ces deux seigneuries. Accusé d'avoir empoisonné le comte Rouge, ses biens furent confisqués au profit du comte de Savoie. Celui-ci vendit les seigneuries d'Aubonne et Coppet à Rodolphe, comte de Gruyère, et à Jean de la Baume, seigneur de l'Abergement et de Valuffin, pour le prix de 14,000 écus d'or. Le comte de Gruyère fut seigneur de Coppet et Jean de la Baume, seigneur de Commugny. Bientôt après le comte de Gruyère devint seul possesseur de ces deux seigneuries.

Après la mort d'Othon de Grandson, sa veuve, la prédite Jeannette Allamand, revendiqua la succession de son mari et en particulier Aubonne et Coppet. Après avoir longtemps défendu ses droits, elle consentit à un arrangement avec Amédée VIII de Savoie. Le 2 octobre 1404, elle lui céda ses droits sur Aubonne et Coppet, en retour d'une rente viagère de 600 florins à prendre sur les revenus du château de Duin.

C'est de cet acte que se prévalut le duc de Savoie pour contester à Antoine de Gruyère, fils de Rodolphe, la possession d'Aubonne et de Coppet, en disant que Jeannette Allamand avait été la véritable

héritière de ces deux seigneuries, en vertu des testaments de son père et de son oncle. Une transaction termina ce différend; le 17 mars 1425, le duc renonça en faveur du comte Antoine à ses prétentions sur la seigneurie d'Aubonne et le comte, de son côté, céda au duc ses droits sur la portion de la seigneurie de Coppet, qu'il avait acquise et possédée jusqu'alors.

Le duc de Savoie paraît avoir vendu la terre de Coppet à Manfred, marquis de Saluces, qui la possédait au milieu du XVe siècle, et sa veuve Françoise de Montmayeur en 1461. Manfred laissa une fille unique, Amédéaz, qui épousa Armand, vicomte de Pollogny, auquel elle apporta la terre de Coppet. Le 14 janvier 1484, Armand la vendit à Amédée, seigneur de Viry, Mont-le-Vieux et Rolle. Le 20 novembre de cette même année, le duc Charles érigea cette terre en baronnie.

Michel de Viry était seigneur de Coppet en 1519. Amédée de Beaufort, baron de Rolle, qui possédait cette terre en 1543, menait une vie assez romanesque. Ayant enlevé la fille de la comtesse de Varax, il fut poursuivi par le gouvernement bernois sur les instances de l'empereur et du roi de France; il dut abandonner ses terres et se réfugier chez son ami intime, le comte Michel de Gruyère, qui lui ressemblait à bien des égards. Tous les deux étaient aussi des membres actifs de la confrérie de la Cuiller; le château de Coppet fut l'un de ceux que l'armée bernoise brûla en 1537 à son retour de Genève. Amédée de Beaufort ayant emprunté 1240 louis d'or à la ville de Mulhouse, somme cautionnée par deux bourgeois de Bâle, Michel de Gruyère se porta arrière-caution en 1547. A cette occasion, Beaufort engagea envers le comte diverses seigneuries, entr'autres Rolle, Mont-le-Vieux, Coppet. Cette dernière devint dans la suite la propriété de Michel de Gruyère, lequel la posséda jusqu'à l'année 1553, où ses créanciers s'en emparèrent, ainsi que d'Aubonne.

En 1564, cette seigneurie appartenait à J.-J. Wild, et, en 1572, à Claude-Antoine de Vienne, seigneur de Clervant, un des chefs des religionnaires de France. Il l'avait achetée de l'argent que lui prêta la ville de Genève. Mais ayant avancé lui-même diverses sommes aux réformés de France et cautionné le prince de Condé vis-à-vis des Bernois pour 4000 écus, il fit discussion. La république de Berne s'empara de Coppet et le vendit le 4 avril 1601 à François de Bonne, duc de Lesdiguières, lieutenant-général pour le roi en Dauphiné, pour le prix de 32,000 écus.

Clervant lui devait aussi un capital de 5000 écus. Lesdiguières était un des principaux chefs des réformés de France et un des meilleurs capitaines de Henri IV; il entretenait aussi d'excellentes relations avec les réformés suisses, surtout les villes de Genève et de Berne, auxquelles il rendit de grands services.

Le 10 avril 1621, Daniel de Bellujon, baron de Villeneuve et de Roquemore, obtint du duc de Lesdiguières la terre de Coppet par échange. Le 27 juin 1657 les Bellujon furent obligés de la vendre au comte Frédéric de Dohna, gouverneur d'Orange, pour le prix de 50,000 écus. Le comte reçut le droit de bourgeoisie à Berne et occupa une place parmi les magistrats de ce canton ; il donna pour précepteur à ses trois fils le célèbre Bayle, alors âgé de 23 ans, qui habita Coppet dès 1670 à 1672. Alexandre de Dohna, fils de Frédéric, vendit la baronnie de Coppet à Sigismond d'Erlach, colonel des Cent-Suisses, le 2 août 1713; celui-ci la revendit déjà le 8 mai 1715, au prix de 82,000 écus blancs de Genève, à J.-J. Hoguer, banquier saint-gallois, enrichi par les emprunts de Louis XIV et ruiné si complétement à la chute du système de Law, qu'il mourut près de Versailles dans la chaumière d'une pauvre femme qui partageait avec lui le pain de l'indigence.

Marie-Elisabeth Locher, belle-sœur de Hoguer, vendit la terre de Coppet à Gaspard de Smeth, de Francfort, négociant à Livourne, pour 20,000 louis d'or.

Gaspard de Smeth n'ayant laissé qu'un enfant, mort en bas âge, Juste-Reymond von der Laher, de Francfort, son neveu, lui succéda en vertu de la substitution testamentaire de son oncle, et fut investi de Coppet le 24 mars 1772.

Le 1er mai 1780, Pierre-Germain de Thélusson, de Genève, seigneur de Bière et Bérolle, achète la baronnie du précédent au prix de 310,000 francs de Suisse. Il la vend à Jaques Necker, ancien directeur-général des finances du roi de France, le 3 mai 1784, pour le prix de 500,000 francs de France.

Necker finit ses jours à Coppet en 1804.

Au commencement de ce siècle, Mme de Staël avait fait de Coppet un centre lettré dont l'influence s'étendait au loin. Mme Necker-de Saussure, l'historien Sismondi, Benjamin Constant, Schlegel, Mme Récamier formaient une société d'élite qui attirait un grand nombre d'étrangers de distinction.

Le château moderne est d'une belle architecture, entouré d'un parc superbe ; les restes de M. Necker y reposent réunis à ceux de sa femme, de sa fille (Mme de Staël), de son petit-fils, Auguste de Staël.

A la grande salle du château transformée en bibliothèque est la statue en marbre blanc de M. Necker, œuvre du célèbre sculpteur Canova. Le salon renferme les portraits de M. et Mme Necker, peints par Duplessis ; de Mme de Staël, par Gérard ; du baron de Staël-Holstein, par Wertmuller ; de Mme la duchesse de Broglie (fille de Mme de Staël), par Ary Schæffer, etc.

On a trouvé près de Coppet deux inscriptions romaines qui ont

été transportées à Genève. L'une est remarquable par son style philosophique :

VIXI VT VIVIS	J'ai vécu comme tu vis,
MORIERIS VT SVM MORTVVS	Tu mourras comme je suis mort ;
SIC VITA TRVDITVR	Ainsi s'écoule la vie.
VALE VIATOR	Adieu, passant,
ET ABI IN REM TVAM.	Vas songer à tes affaires.

Coppet eut dès le XIIIe siècle une constitution municipale. En 1347, Humbert Allamand confirme à cette ville ses franchises, les mêmes que celles de Moudon, qui lui avaient été accordées par ses prédécesseurs.

La ville de Coppet, traversée par la grande route de Lausanne à Genève, avait acquis par là même une importance qu'elle a perdue, pour le moment, depuis la création du chemin de fer.

La population était de 539 habitants en 1803; elle est de 547 en 1860. La superficie du territoire est de 200,900 perches, dont 16,600 en vignes, 69,300 en prés, 99,200 en champs, 4800 en bois. Les bâtiments sont taxés un million 108,900 fr. et les fonds de terre 219,000 fr. Dettes hypothécaires, 345,000 fr. — Altitude, 1267 p. f.

Le cercle de Coppet jouit d'une grande aisance, bien que les communes y soient généralement pauvres. C'est le cercle qui fournit le moins de procès et de causes civiles. †

CORBAZ et Aigue-Noire, hameaux de la commune d'Ormonts-Dessus, avec 16 maisons habitées par autant de ménages. *

CORBÉRON (le), ruisseau qui vient des bois de Granges, forme la limite entre Vaud et Fribourg, au S.-E. du district d'Oron, et, après avoir reçu les eaux du ruisseau du pont d'Orge, se jette dans la Biordaz, près du hameau des Thiolleyres. *

CORBEYRIER *(Curbyrie, Corbeyri)*, village communal du cercle et de la paroisse d'Aigle, à 1 lieue N. de ce bourg, au pied des monts Tompey et Arniaulaz. Une route construite récemment permet d'aborder aujourd'hui ce village en voiture.

Catastrophe. En 1584, le 1er mars, on ressentit sur tous les bords du Léman les secousses d'un grand tremblement de terre, pendant 10 à 12 minutes. A Genève, au rapport de Spon, on remarqua non-seulement le cliquetis des vitres, des tuiles, mais des cheminées furent renversées et les fondements des maisons ébranlés. Les secousses se prolongèrent durant trois jours. A Lavaux, les murs des vignes descendirent au lac ; à Montreux, le lac remonta de 20 pieds au-dessus du rivage ; à Villeneuve, des tonneaux pleins de vin

se trouvèrent dressés sur leurs fonds. C'est à la tête du lac que le tremblement sévit avec le plus de force. Il y avait déjà quelques mois que les habitants d'Yvorne et de Corbeyrier avaient été avertis par leurs voisins valaisans que l'on apercevait, au-dessus de leurs villages, une rupture inaccoutumée. L'avis avait été négligé. Le troisième jour du tremblement, les habitants de Corbeyrier se croyaient à la fin des terribles scènes qui les avaient épouvantés. Ils étaient à leurs champs dans la plaine ou sur le penchant des monts, lorsque, entre 9 et 10 heures du matin, la gorge où est située leur village fut envahie par un torrent de terres et de blocs de rochers qui se répandit, comme une avalanche, sur les campagnes voisines. C'était un des compartiments de l'énorme massif dominé par la tour d'Aï qui venait de s'ébouler. Le hameau de Corbeyrier en fut d'abord recouvert, excepté une seule maison dont le maître dit à sa femme que c'était là sans doute la fin du monde et qu'il fallait prier Dieu. Ils se mirent à genoux, et, durant ce temps, la terre passa comme une vague impétueuse sur leur maison, sans y faire beaucoup de mal. Dans une autre, on trouva un enfant au berceau sain et sauf; sa mère morte, courbée sur lui, l'avait protégé de son corps. Des femmes, des enfants, avaient cru pouvoir fuir devant le fléau, mais, rattrapés bientôt par l'avalanche, ils en furent accablés. Spon place cet événement au 1er mars et un acte de 1585 le fixe au 4 mars 1584. (Voyez *Yvorne.*) Le village de Corbeyrier fut entièrement détruit par cette catastrophe. L'éboulement a couvert, dit-on, près de trois lieues de terrain; il est connu dans le pays sous le nom d'*Availle* ou *Ovaille.*

Le 6 février 1585, le gouvernement de Berne acquit une certaine étendue de terrain qu'il fit distribuer par portions aux habitants de Corbeyrier survivants, pour y réédifier leurs maisons.

Près de ce village existe une grotte, de difficile accès, appelée la *Grotte de l'Ours.*

La population était de 252 habitants en 1803; elle est de 229 en 1860. La superficie du territoire est de deux millions 418,500 perches, dont 3700 en vignes, 273,000 en prés, 760,000 en bois, 267,000 en pâturages, 1,108,000 en estivages. Les bâtiments sont taxés 142,400 fr. et les fonds de terre 369,700 fr. Dettes hypothécaires, 339,700 fr. — Altitude, 3287 p. féd.

*

CORCELLES (près Payerne), village communal et paroissial du cercle de Grandcour, district de Payerne, à 30 min. N.-E. de cette ville, sur la route de Berne.

Il dépendait du monastère de Payerne; l'abbé de ce couvent avait la présentation du curé; en 1453, la cure était estimée à 20 livres de

revenu et la paroisse comptait 60 feux. En 1349, les habitants de Corcelles et de Payerne firent invasion, à main armée, dans les prés de Missy, où ils firent pâturer leurs bêtes, coupèrent mille saules et emportèrent les faux de ceux de Missy. Le bailli de Vaud les condamna, par contumace, à 1000 livres d'amende. — Jusqu'en 1808, Corcelles faisait une seule bourgeoisie avec la ville de Payerne. Il a obtenu, cette année-là, sa séparation définitive par arrêté du gouvernement, qui a ordonné le partage des biens indivis entre ces deux communes. Dès ce moment, Corcelles est devenu une commune riche; les habitants possèdent un grand territoire; ils sont laborieux, il y a peu de pauvres; l'aisance est générale. Le village fut brûlé en 1542. L'Erbogne passe à Corcelles, où elle fait mouvoir les moulins.

La population était de 503 habitants en 1764, de 555 en 1803; elle est de 930 en 1860. La superficie du territoire est de un million 316,300 perches, dont 653,000 en prés, 597,700 en champs et 28,200 en bois. Les bâtiments sont taxés 927,000 fr. et les fonds de terre 1,047,500 fr. Dettes hypothécaires, 456,000 fr. — Altitude, 1517 pieds fédéraux.

*

CORCELLES-SUR-CHAVORNAY (*Corzales*, paroisse en 1228), village du cercle d'Orbe, à 75 min. S.-E. de cette ville, au-dessus de Chavornay. En 1453, la paroisse comptait 12 feux. A la fin du XIIe siècle, la seigneurie relevait, en grande partie, de celle de Bavois, dont elle suivit longtemps la destinée, de même que Suchy. (Voyez *Bavois*.) François de Gléresse vendit cette seigneurie, en 1564, à Jean Ferlin, châtelain de Jougne. En 1628, les demoiselles Ferlin étaient dames de Corcelles. Plus tard la seigneurie passa à Rupert Scipion de Lentulus, qui y avait réuni divers fiefs épars. Il la revendit, en 1688, à Marc-Aurely Piatti, des Grisons, capitaine en France, pour 32,000 fr. Au commencement du XVIIIe siècle, elle avait passé à la famille Nicolaï, qui, en 1714, la revendit à Georges-Louis Duplessis-Gouret, pour le prix de 50,000 livres de Suisse. Ce dernier ne la garda que peu de temps. En 1723, elle était dans les mains de la famille de Gumoëns, qui la vendit à David Gruber, de Berne. N. Marc de Boutes, seigneur de Verdun et de la Colombière, en Languedoc, l'acquiert du précédent, pour 61,600 florins. Il la revendit, en 1777, à n. Jaques Couvreu de Deckersberg, pour 56,000 fr.

Il y a près de 20 ans qu'un bourgeois de Corcelles, M. Magnin, y a introduit une fabrication d'horlogerie qui occupe un certain nombre d'ouvriers.

La population était de 201 habitants en 1801; elle est de 353 en 1860. La superficie du territoire est de 524,100 perches, dont 13,500 en vignes, 147,300 en prés, 260,200 en champs, 100,000 en bois.

Les bâtiments sont taxés 318,000 fr. et les fonds de terre 358,000 fr. Dettes hypothécaires, 330,000 fr. — Altitude, 1867 p. f.

*

CORCELLES-LE-JORAT (*Corceleys* au XIIe siècle), grand village du cercle de Mézières, district d'Oron.

C'était au moyen âge un lieu de justice où l'on passait volontiers les actes d'une certaine importance pour la contrée. Ainsi, vers 1140, Albert, mayor de Dommartin, fit cession à l'abbaye de Haut-Crêt de toutes ses possessions à Peney, et cela *sous le chêne, apud villam que dicitur Corceleys.*

Les premiers seigneurs de Corcelles étaient les chevaliers de ce nom, qui le tenaient en fief de l'évêque de Lausanne. Ils remontent à Philippe et Vaucher, qui vivaient au milieu du XIIe siècle. Cette famille paraît s'être éteinte de bonne heure. Au commencement du XIVe siècle, les de Bottens possédaient une partie de la seigneurie; une autre appartenait à Isabelle, fille de feu Nicod Franconis, bourgeois de Lausanne, et veuve de Guillaume de Corcelles, dont elle n'avait pas eu d'enfants. Elle prête hommage à l'évêque pour Corcelles et Rachignie, le 9 mars 1325. Plus tard elle céda ses droits à Girard Mestral, de Lutry, donzel, lequel ayant déjà acquis ce que Jean, fils de Rodolphe de Bottens, possédait à Corcelles, réunit cette seigneurie entre ses mains. Son petit-fils Pierre la possédait encore en 1396, mais en 1453 elle avait passé aux de Prez, famille originaire du canton de Fribourg, probablement par alliance: Jeannette, veuve de n. Guy de Prez, et, à ce qu'il paraît, sœur de Pierre Mestral, de Lutry, la tenait de l'évêque le 12 juillet de cette année, avec son fils majeur Jean et ses autres enfants, qui étaient encore mineurs. Des frères François et Gabriel, descendants du prédit Jean de Prez, le premier, impliqué dans la conspiration du bourgmestre Daux, dont il était le beau-frère, se vit confisquer sa part de la seigneurie de Corcelles; LL. EE. la vendirent en 1589 à n. Isbrand de Crousaz. Celui-ci devint seigneur unique de Corcelles, auquel était rattachée la haute, moyenne et basse juridiction, en achetant, en 1598, le reste de cette terre des enfants de feu Gabriel de Prez. Une branche de cette famille est encore établie au Pays de Gex, à Crassier.

Armes des nobles de Prez: D'azur au chef d'or, chargé d'un lion issant de gueules.

Dans le partage entre les hoirs d'Isbrand de Crousaz, en 1620, la seigneurie de Corcelles passa à Jeanne, fille de feu François, son fils aîné; Claude, fils cadet d'Isbrand, eut les terres de Prilly et Crissier. Jeanne de Crousaz apporta, en 1629, celle de Corcelles à son mari, n. Sébastien de Praroman, qu'elle institua son héritier, le 20 décembre 1642; elle mourut le 28 juillet 1645. Sa

Digitized by Google

succession en immeubles avait été taxée, lors du partage avec son oncle Claude, à 59,600 florins; la terre de Corcelles y était comprise pour 13,600 florins. Jeanne légua aussi 1000 florins au grand hôpital de Lausanne, autant à celui de St-Roch, 500 florins aux pauvres habitants et autant aux pauvres passants de cette ville, sommes considérables pour l'époque.

Sébastien de Praroman épousa en secondes noces Louise, fille de n. Jean-Pierre Polier, et testa en sa faveur le 24 janvier 1651. Celle-ci se remaria avec n. Paul de Chandieu, seigneur de Villars, qu'elle institua aussi son héritier. C'est ainsi que la terre de Corcelles passa aux de Chandieu, qui l'ont possédée jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, où elle passa à la famille Gaudard, de Lausanne. Dans ce siècle, le château et le domaine, après avoir appartenu à l'avocat Roux et à M. Briatte, ont été acquis par des agriculteurs de Corcelles. Le château actuel date du XVIIe siècle.

Les de Bottens, seigneurs de Corcelles, possédaient déjà au XIIe siècle des droits considérables en franc-alleu dans la paroisse de St-Saphorin (Lavaux). Ils en conservèrent une partie jusqu'au XVe siècle, où elle passa aux n. de Russins et de Villarzel. Elle fut acquise, peu à peu, par Jean Gignillat, de St-Saphorin, et soumise à fief par lui le 22 mars 1561, en faveur de LL. EE. de Berne, qui lui conférèrent, à cette occasion, la qualité de noble, mais les seigneurs de Corcelles, François et Gabriel de Prez, profitèrent du droit de réintégrande qu'ils avaient du côté de leur mère, feu Aimée de Villarzel, pour réunir ces droits à ceux qu'ils exerçaient déjà rière St-Saphorin, comme héritiers des Mestraux de Lutry, lesquels les avaient achetés au XIVe siècle de Jean, fils de feu Rodolphe de Bottens. Le 26 février 1596, Ferdinand de Prez, seigneur de Corcelles, ainsi que son frère Jean-Gaspard et ses sœurs Claudine et Marie, vendirent la moitié de ce fief à Isbrand de Crousaz, au prix de 1000 flor.; celui-ci en acquit le reste, le 6 juin 1597, au prix de 1500 florins, de Claude Mayor, de Lutry, qui l'avait acheté précédemment dans la discussion de François, frère de Gabriel de Prez. Isbrand de Crousaz fut obligé par LL. EE. de détacher ce fief du château de Corcelles et de le réunir à celui de Prilly. En 1698, il fut vendu par ses descendants au gouvernement de Berne, savoir une moitié au prix de 5415 florins, par Louise-Françoise Rosset-de Prilly, épouse de David de Crousaz, bourgmestre de Lausanne, et l'autre moitié par sa tante Louise de Crousaz, héritière de Crissier, veuve de Jean-François de Martines. Ce fief, alors appelé de Prilly, fut annexé au château de Glérolle.

La population était de 345 habitants en 1803; elle est de 560 en 1860. La superficie du territoire est de 859,560 perches, dont

242,200 en prés, 303,000 en champs, 274,700 en bois, 23,740 en pâturages. Les bâtiments sont taxés 318,000 fr. et les fonds de terre 521,600 fr. Dettes hypothécaires, 193,300 fr. — Altitude, 2419 p. fédéraux.

†

CORCELLES, petit village communal du cercle de Concise, district de Grandson, à 75 min. E. de cette ville, à 9 ½ l. de Lausanne, dans une très belle position sur le lac de Neuchâtel.

La seigneurie de Corcelles près Grandson appartenait, dans la seconde moitié du XVe siècle, à Pierre, fils de Jean de Yens. Pierre était mort le 25 février 1480; ses filles et héritières, Marguerite et Alexie, épousèrent les frères Aymon et Rodet de Murs, donzels, et doivent leur avoir apporté la seigneurie de ce lieu.

Entre ce village et la montagne, au milieu d'un petit vallon qui les sépare, on voit trois grands blocs de granit, de forme pyramidale, plantés dans la terre, de la hauteur de 10 pieds environ, formant ensemble un triangle isocèle. On a longtemps attribué ce monument au temps de la guerre de Bourgogne. Les uns voulaient y voir la désignation du lieu qu'avait occupé la tente du duc de Bourgogne; d'autres, avec plus de raison peut-être, un trophée élevé par les Suisses après la victoire de Grandson et destiné à rappeler le souvenir de quelque épisode important de cette mémorable journée. De nos jours, les hommes qui se sont passionnés pour l'étude des temps antéhistoriques veulent y voir un *menhir*. Cette opinion soulève pourtant contre elle une objection grave: c'est que ces pierres ont été exploitées avec des instruments dont elles portent encore les marques et que les Druides n'ont pas dû connaître. — Ce village est certainement fort ancien. On a découvert dans les environs d'anciens tombeaux et beaucoup de restes d'antiques constructions.

La population était de 172 habitants en 1803; elle est de 248 en 1860. La superficie du territoire est de 429,400 perches, dont 16,900 en vignes, 38,700 en prés, 180,000 en champs, 167,400 en bois et 23,000 en pâturages. Les bâtiments sont taxés 286,000 fr. et les fonds de terre 274,400 fr. Dettes hypothécaires, 87,800 fr. — Altitude, 1553 pieds fédéraux.

*

CORCELETTES, hameau de la commune de Grandson, à 15 min. E. de cette ville. Vis-à-vis de cette localité il y avait des habitations lacustres. On y a trouvé des poteries, des bracelets et autres objets en bronze, dont plusieurs se voient au musée d'Yverdon. Dans une localité voisine, en Tombé, on a découvert d'anciennes tombes construites en dalles de pierre jaune, renfermant des squelettes humains et des lames de couteaux.

*

Digitized by Google

CORDON (le), ruisseau qui descend des environs d'Avenex et se jette dans le Léman à l'entrée méridionale de la ville de Nyon. *

CORGES, hameau de 12 maisons de la commune de Payerne, à 30 min. S.-O. de cette ville. *

CORJEON, alpe de la commune de Rossinière, entre la Sarine et l'Hongrin, remarquable par ses grottes, cavernes ou *tannes*, situées dans les flancs d'un massif de rochers qui domine le vallon d'Allières. Ces tannes curieuses sont longuement décrites au Tome VII du *Conservateur suisse*. — Altitude du sommet, 6610 p. féd. *

CORNALLAZ (la), crête de rochers à pic qui domine le village d'Epesses, à Lavaux. On y voit des traces d'éboulements successifs qui, à la suite de longues pluies, ont plus d'une fois menacé Epesses (voyez ce nom). Le gouvernement, alarmé sur la sécurité de ce village, fit faire, en 181., une enquête qui attribua le glissement des terrains à des filets d'eau qui s'insinuaient entre le sol et le rocher. Pour y remédier, on fit creuser, comme essai, des réservoirs au pied des rochers pour recevoir les eaux qui, de là, étaient déversées par des canaux dans le ruisseau voisin. En 1831, au mois de septembre, à la suite de grandes pluies, il y eut encore plusieurs éboulis et quelques poses de vignes furent entraînées au territoire d'Epesses, ce qui occasionna des travaux et des frais considérables. Deux chemins de fer traversent aujourd'hui le pied de la Cornallaz; ils ont, l'un et l'autre, résisté jusqu'ici dans les circonstances les plus défavorables et après les pluies exceptionnelles des dernières années. A. BARON.

CORNES-DE-CERF. On donne ce nom à plusieurs maisons éparses de la commune de Forel, sur les routes de Moudon à Vevey et de Lausanne à Oron, avec deux écoles. *

CORNETS (les), nom donné à deux montagnes et alpages de la paroisse de l'Etivaz; l'une s'appelle *Praz-Cornet* et l'autre *Entre les deux Cornets*. *

CORNIER, grand domaine rural, rière Moudon, appartenant à cette ville. *

CORRENÇON (le), ruisseau qui descend des hauteurs de Torny-Pittet, au canton de Fribourg, et vient se jeter dans la Broye à Payerne, après avoir fait tourner quelques artifices près de cette ville. *

CORRENÇON (*Conestun* en 1147), hameau de la commune de St-Cierges, district de Moudon, à 45 min. N.-O. de cette ville. En

1147, Alaric de Villars-le-Comte donne au couvent de Thela, ou Montheron, une partie de *Conestun,* sous la cense annuelle de 3 sols. Humbert, sire de Cossonay, de qui relevait ce territoire, à cause de la seigneurie de Bercher, autorisa en même temps le monastère à acquérir ce qu'il pourrait à *Conestun.* Les seigneurs de Bercher avaient aussi une grange en ce lieu. En 1473, cette grange fut vendue par François de Glérens, seigneur de Bercher, avec la juridiction, réservé le dernier supplice, à Jean Bollion, bourgeois de Moudon, pour le prix de 60 livres. Elle passa, en 1519, à n. Guillaume Epaz, de Moudon. En 1586, elle était aux mains de François Tornare. En 1625, elle appartenait à demoiselle Marie de Gallera; puis, en 1684, elle était tenue par les Demierre, de Moudon, mayors de Villars-Mendraz, qui l'avaient abergée aux frères Freymond. Le domaine était d'environ 150 poses.

En 1731, le gouvernement de Berne acquit cette grange, par rétraction, sur le seigneur de Bressonnaz. Les dîmes furent annexées à la cure allemande de Moudon.

*

CORREVON (*Correvont,* paroisse en 1228), petit village du cercle de St-Cierges, district de Moudon, à 2 l. O.-N. de cette ville, dans le Jorat. La collation de l'église appartenait à l'évêque de Lausanne, à cause du prieuré de St-Maire. La seigneurie appartenait aux nobles de Gumoëns dès le XVIe siècle; en 1690, aux hoirs de Gamaliel Loys; en 1710, au gouvernement de Berne, par acquisition; en 1772, aux Crousaz-de Prélaz, qui la revendirent en 1777 aux nobles Loys, d'où elle passa à la famille Seigneux. En 1684, on comptait 20 maisons dans la seigneurie.

La population était de 117 habitants en 1803; elle est de 162 en 1860. La superficie du territoire est de 244,800 perches, dont 51,700 en prés, 165,700 en champs, 22,800 en bois, 1400 en pâturages. Les bâtiments sont taxés 142,300 fr. et les fonds de terre 154,300 francs. Dettes hypothécaires, 51,100 fr. — Altitude, 2507 p. f.

*

CORSEAUX (*Corsau* et *Corsaul*), grand village du cercle de Corsier, district de Vevey, à 30 min. N. de cette ville, dans une situation ravissante au pied du riche coteau que domine le mont de Chardonne. Ce village faisait autrefois partie de la grande paroisse de Corsier, l'une des quatre paroisses de Lavaux. Il y avait là une chapelle sous le vocable de St-André. Les terres situées au-dessous du village sont d'excellentes prairies qui s'étendent jusqu'à la rive du lac. Les fruits qu'elles produisent sont fort estimés. La température y est douce et agréable; le vent du nord s'y fait peu sentir.

La population était de 330 habitants en 1803; elle est de 388 en

Digitized by Google

1860. La superficie du territoire est de 113,210 perches, dont 69,800 en vignes, 42,100 en prés, 2600 en champs et 947 en pâturages. Les bâtiments sont taxés 389,500 fr. et les fonds de terre 644,900 fr. Dettes hypothécaires, 749,000 fr. — Altitude, 1530 p. féd. *

CORSIER, grand village, chef-lieu du cercle de même nom, district de Vevey, à $^1/_3$ lieue N. de cette ville et à 4 lieues E.-S. de Lausanne. Il comprend le faubourg de Vevey situé sur la rive droite de la Veveyse. Corsier forme une paroisse avec Corseaux, Chardonne et Jongny; le décret du 19 décembre 1833 a divisé en quatre communes ces villages, qui jusqu'alors n'en formaient qu'une seule.

Corsier est nommé pour la première fois en 1079, où l'empereur Henri IV le donna avec plusieurs autres localités à Borcard d'Oltingen, évêque de Lausanne, pour le récompenser de sa fidélité. Son successeur, Lambert de Grandson, le céda ainsi que la moitié de la ville de Vevey et une partie de la paroisse de St-Saphorin à son neveu Vaucher de Blonay. Cet acte de l'évêque Lambert donna lieu à de graves contestations sur sa validité; néanmoins, les de Blonay gardèrent ces possessions jusqu'au XIVe siècle. A cette époque, la seigneurie de Corsier fut démembrée. L'évêque de Lausanne en racheta une partie, le 31 octobre 1342, d'Aymon de Blonay; celui-ci lui céda, au prix de 3000 livres, tous les droits qu'il avait encore à Corsier, St-Saphorin, Attalens et Vevey. C'était à l'évêque qu'était due la chevauchée. Georges de Saluces fit passer à Vevey, le lundi après le dimanche des Rameaux 1443, une *monstre* d'armes de ses hommes de Vevey et Corsier; 49 hommes s'y présentèrent, savoir 20 de Vevey, 6 de Jongny, 3 de Chaux, 14 de Corsier, 2 de Plan, 1 de Chardonne et 3 de Corseaux. L'évêque était représenté par Guillaume de Gerdil, son vice-châtelain de Corsier. Déjà précédemment, d'autres biens des Blonay situés dans les paroisses de Corsier et de St-Saphorin avaient passé à Pierre de Compois, chevalier, par son mariage avec Jeannette, fille d'Aymon de Blonay; ils formèrent la seigneurie de Vulpillières, ainsi appelée d'un château sis non loin du lac de Bret. Au mois de février 1340, le dit Pierre de Compois en remit une partie à Rodolphe d'Oron, seigneur d'Attalens. Cette partie de la seigneurie de Vulpillières passa successivement aux divers propriétaires du château d'Attalens, les de Mont, de la Baume, Bubenberg, et enfin à Charles de Challant, seigneur de Villarzel-le-Gibloux, qui avait épousé Michère de Blonay; ce dernier dut la céder, en vertu d'un arrêt de LL. EE. de Berne du 8 août 1586, à Jean-François de Blonay, seigneur de Cojonex et donzel de Vevey, qui recouvra ainsi une partie des anciennes possessions de sa famille. Les Compois conservèrent le reste de la seigneurie de Vulpillières

jusqu'au XVIe siècle. En 1520, Dietrich d'Englisberg, avoyer de Fribourg, et Pierre de Praroman, bourgeois de cette ville, en reconnaissent chacun la moitié au nom de leurs femmes, héritières de cette terre. La part des d'Englisberg passa ensuite à François Vœgueli, donzel de Fribourg, qui la vendit à LL. EE. de Berne le 8 novembre 1572, au prix de 2500 couronnes de 25 baches; les frères Pierre et Nicolas de Praroman cédèrent leurs droits, par échange, à Adam de Garmiswyl, donzel de Montreux. Celui-ci en fit donation à sa femme Marie Ducret, laquelle épousant en secondes noces Ferdinand Bouvier, donzel de Villeneuve, connu dans l'histoire par la part qu'il prit à la conspiration du bourgmestre Isbrand Daux, en 1588, lui apporta cette moitié de la seigneurie de Vulpillières. Il la vendit aussi à LL. EE. pour 14,000 florins, le 4 juillet 1581.

La maison d'Oron possédait encore d'autres droits dans la paroisse de Corsier; il en faut chercher l'origine dans diverses acquisitions que fit Girard d'Oron-Bossonens, doyen de Valère en l'église de Sion, des Blonay au commencement du XIVe siècle. Girard en prête reconnaissance en faveur de Jean de Bertrand, évêque de Lausanne, le 23 mai 1342; il laissa ces biens à ses deux frères, Guillaume de Bossonens et Rodolphe d'Attalens. François, fils de ce dernier, institua son héritier Rodolphe IV, comte de Gruyère. La ruine du comte Michel mit le gouvernement de Berne en possession de cette partie de la seigneurie de Corsier, en 1557. Les droits de Guillaume de Bossonens passèrent d'abord à son fils Aymon, puis à sa petite-fille Marguerite, qui épousa François II de La Sarraz. Nicod, fils de ce dernier, hérita entre autres de la terre de Cheseaux, dont cette partie de la seigneurie de Corsier a suivi dès lors les destinées. Dans le partage entre Nicod et François de La Sarraz, en 1464, le premier obtint Cheseaux et Corsier. François Champion vendit les deux terres à LL. EE. de Berne en 1547 (voyez à l'article *Cheseaux*).

La famille de Châtel-St-Denis a également possédé une partie de la seigneurie de Corsier, et cela, à ce qu'il paraît, tant en vertu du mariage de Conon de Châtel-St-Denis avec Jeannette, fille de Perrod de Blonay, qu'en vertu de quelques acquisitions faites de Jordanette, veuve de ce dernier, dès l'an 1326 à 1340. Une partie des possessions des Châtel-St-Denis forma dans la suite la vidamie de ce nom, qui comprenait aussi les biens de Corsier; cette vidamie appartenait, au milieu du XVIe siècle, aux n. Blanc, donzels de Vevey, desquels elle passa aux n. Joffrey. Nicolas Joffrey la vendit le 3 mars 1629 au gouvernement de Fribourg. Celui-ci céda la partie de cette vidamie située au territoire de Corsier, le 4 mai 1640, à Jean de Montet, châtelain de Corsier, au prix de 170 pistoles d'Espagne, soit 4930 florins. Jean de Montet la revendit, le 15 mai 1646, au banneret

Vincent Stürler, et celui-ci la remit en vertu d'un échange à LL. EE. de Berne, le 28 août 1663.

Le gouvernement de Berne, successeur de l'évêque de Lausanne depuis la Réformation, réussit ainsi à réunir, peu à peu, presque tous les droits seigneuriaux dans la paroisse de Corsier. Néanmoins, ensuite de la diversité d'origine de ces droits, elle fit partie de deux bailliages, ceux de Lausanne et d'Oron.

L'église de Corsier est très ancienne; on serait même porté à en attribuer la fondation à l'abbaye de St-Maurice, car elle est sous ce même vocable, et cette paroisse paraît avoir appartenu au couvent d'Agaune, puisqu'en 1079 elle fut confisquée à Rodolphe de Rheinfelden, élevé à la dignité de duc de Bourgogne, en 1057, par l'impératrice Agnès, qui aura disposé en cette occasion de biens de St-Maurice en sa faveur. Les biens de cette église étaient considérables; ils furent évalués par LL. EE., en 1536, à 3960 florins; dans cette somme n'étaient pas compris les cens en blé ni certaines dîmes. Il y avait dans l'église plusieurs chapelles richement dotées; sous le gouvernement bernois elles furent transformées en chapelles sépulcrales de certaines familles de la paroisse. Une pareille concession fut accordée le 9 novembre 1621 à Adam de Montet, châtelain de Corsier.

La population de Corsier était de 949 habitants en 1803; elle est de 1351 en 1860. La superficie du territoire est de 784,400 perches, dont 94,000 en vignes, 394,100 en prés, 109,500 en champs et 166,800 en bois. Les bâtiments sont taxés 1 million 609,000 fr. et les fonds de terre 1 million 382,000 fr. Dettes hypothécaires, 1 million 838,000 fr. — Altitude, 1540 pieds féd. †

CORSIER (*Corciacum* en 908), hameau de la commune de Lutry, à 30 minutes de cette ville, sur l'un des coteaux de Lavaux, dans une situation admirable.

Ce lieu a acquis une grande célébrité par un *jugement de Dieu* qui y eut lieu, en l'an 908, et fut suivi d'une sentence prononcée en faveur de Boson, évêque de Lausanne, au sujet de la grande forêt du Jorat. Cette forêt s'étendait du Flon-Morand *(fons Maurone)*, rière Savigny, jusqu'à Vennes, au-dessus de Lausanne, et de là au nord jusqu'à Dommartin. Le roi avait accordé à l'évêque de prouver ses droits sur la forêt par l'épreuve du *fer chaud*. L'un des serviteurs de l'évêque, nommé Arnulphe, fut choisi pour subir l'épreuve et le fer chaud lui fut appliqué sur la main. Si cette main conservait l'empreinte du fer jusqu'au troisième jour, la forêt était perdue pour l'évêque; dans le cas contraire, elle devait lui être acquise. La main d'Arnulphe fut soigneusement enveloppée de linge et scellée du sceau

Digitized by Google

royal. Au troisième jour le linge fut ôté, en présence du roi, qui tenait alors ses assises à Corsier *(in Corciaco villa)* et la main fut trouvée sans brûlure. L'épreuve fut jugée concluante, la forêt du Jorat fut adjugée à l'évêque, et ses successeurs, dans l'épiscopat, en ont constamment joui jusqu'à la conquête bernoise.

SEIGNEURIE. Corsier, de même que beaucoup d'autres possessions à Lavaux, appartenait à la maison de Faucigny, mais sous la mouvance des évêques de Lausanne. Cette seigneurie fut attribuée, dans le partage de la maison de Faucigny, à Béatrix de Faucigny, qui avait épousé Etienne de Thoire-Villars. Humbert de Thoire-Villars, sire d'Aubonne, reconnut le fief de Corsier en faveur de l'évêché, en 1276. Ce fief passa à ses successeurs dans la seigneurie d'Aubonne jusqu'à Othon de Grandson, qui fut tué en duel à Bourg en Bresse, le 7 août 1397. Après la mort d'Othon, cette seigneurie rentra dans les mains de l'évêque Guillaume de Menthonay, qui l'inféoda, le 13 octobre 1403, à n. François de Russin. L'arrière-petit-fils de ce dernier, nommé aussi François, étant mort vers 1530, ses héritiers vendirent la seigneurie à n. Claude de Glanaz, seigneur de Villardin et de Prahin. Celui-ci la céda, en 1539, à n. Aymon de Prez, seigneur de Corcelles-le-Jorat. Les de Prez la revendirent, le 29 décembre 1608, à n. Jean-Philibert de Sacconay, seigneur de Bursinel. Le 16 août 1620, la seigneurie passa, par subhastation, à Pierre Crousaz, dont les descendants l'ont possédée dès lors. Le château de cette terre était à Lutry; il fut restauré par François Crousaz, châtelain de Lutry, qui avait épousé demoiselle Judith Cerjat d'Allaman. Ses armes, ainsi que celles de sa femme, figurent encore au-dessus de la porte du château. Dans la cour se voient les armes des Mayors de Lutry. Le château, avec le domaine de Corsy, a été donné à la ville de Lutry par Juste-Charles-Antoine, le dernier des Crousaz, mort à Londres en 1854.

Les n. Crousaz ont, en outre, possédé les seigneuries d'Hermenches, de Correvon, le domaine de Prélaz près Lausanne, etc. Leurs armes étaient d'azur à la colombe d'argent, posée sur deux chevrons d'or ayant la pointe commune.

†

COSSONAY (*Cochoniacum* en 1096, *Cossonai* en 1228), ville, chef-lieu du district et du cercle du même nom, sur une hauteur qui domine la vallée de la Venoge, à 3 l. N. de Lausanne.

Cette ville ne paraît pas remonter aux temps romains, bien que la voie romaine *(via strata)* passât par cette ville ou dans son voisinage immédiat. La première date où nous la voyons figurer, est dans une charte de l'an 1096, où le sire Ulrich donne l'église de Cossonay au couvent de Romainmôtier Le château fort, situé sur une pente pré-

cipiteuse à l'orient de la ville, existait déjà au même temps. Au XIIIe siècle déjà, les habitants de cette ville avaient reçu de leurs seigneurs des franchises étendues ; ils sont qualifiés *bourgeois*. Cette ville était la capitale d'une châtellenie dont le ressort s'étendait sur tous les lieux environnants : *Alens, Penthaz, Penthalaz, Sullens, Bournens, Boussens, Gollion, Senarclens, La Chaux, Itens, Dizy*. Les seigneurs portaient le titre de barons et exerçaient leur pouvoir bien au-delà des limites de la châtellenie de Cossonay ; ainsi *Bettens, Vufflens-la-Ville, Cottens, Sévery, Pampigny*, la seigneurie de *L'Isle*, dépendaient d'eux, ainsi que des fiefs divers à *Grancy, Lussery, Villars-Lussery* et *Villars-Ste-Croix*.

D'autres fiefs avaient été démembrés de cette grande baronnie, en différents temps : *Vuillerens, Aclens, Romanel, Colombier sur Morges, Sauveillam*, etc.

Des fiefs nobles situés hors de la baronnie devaient l'hommage aux sires de Cossonay : *Bussigny, St-Germain* et *Ecublens, Bremblens, Daillens, Echichens, Luins, Mex, Morrens, Oulens, Préverenges* et plusieurs autres lieux.

La ville où résidaient les puissants barons de Cossonay ne tarda pas à acquérir une grande importance dès le XIIe siècle. Vers la fin du XIVe siècle, elle essuya un grand incendie qui en détruisit la plus grande partie. Jeanne, d'heureuse mémoire, était alors dame de Cossonay ; touchée du malheur qui avait frappé les habitants, elle leur accorda des franchises très étendues qui font honneur à son cœur. On peut en voir le détail dans la *Chronique de Cossonay*, de M. Louis de Charrière. Lorsqu'à l'extinction de la maison de Cossonay, cette ville passa sous la domination directe des ducs de Savoie, elle continua à jouir des mêmes franchises que lui avait accordées dame Jeanne. Le comte Amédée les avait confirmées en 1414 et les avait étendues à la châtellenie de l'Isle. La commune était régie par des syndics et des conseillers, au nombre de douze. Les bourgeois et habitants de la châtellenie avaient l'obligation de construire et maintenir les tours, les murailles et les fossés de la ville. La direction et l'ordonnance de ces travaux appartenaient à la ville, qui levait des impositions ou *giètes*, pour en couvrir les frais.

Lorsque Cossonay eût passé sous la domination des ducs de Savoie, elle devint l'une des quatorze villes ou bourgs qui envoyaient des députés aux Etats de Vaud. En 1475, au moment de la guerre de Bourgogne, 253 hommes furent levés dans la châtellenie de Cossonay. Sur ce nombre, 52 furent choisis pour se rendre aux Clées, le 16 octobre 1475. Le château des Clées fut pris le 23 octobre, et vingt-trois hommes sur les cinquante périrent dans cette expédition. (Voyez les *Clées*.)

Après la prise des Clées et de La Sarraz, les bandes victorieuses des Suisses s'avançaient sur Cossonay, dont les fortifications, en mauvais état, ne pouvaient soutenir un siége. Voyant l'impossibilité de résister, la ville, privée de tout secours, prit le sage parti de se soumettre et de traiter de sa rançon avec les Suisses. Cette rançon fut fixée à 300 florins de Savoie que les syndics se hâtèrent de payer. Le gros de l'armée suisse vint coucher à Cossonay le 25 octobre; on distribua aux soldats du pain et du vin en suffisance. Les Suisses apprirent là l'approche de la grande bannière de Lucerne et décidèrent de se réunir à elle pour marcher sur Morges. Cette dernière ville était gardée par 3000 hommes sous les ordres du comte de Romont, qui se dissipèrent lorsqu'ils apprirent l'approche des Suisses.

Cossonay sous la domination de Berne. Au commencement de l'année 1536, l'armée bernoise, allant au secours de Genève, venait de traverser, en conquérante, le Pays de Vaud. Le 15 février de cette année, elle était campée auprès du fort des Cluses de Gex, lorsqu'elle vit arriver sept députés de la ville de Cossonay. Ils venaient faire leur soumission et prêter serment d'obéissance aux généraux bernois. On les accueillit volontiers. Ils reçurent la confirmation de leurs libertés et franchises et l'assurance qu'on n'userait pas envers eux de contrainte au sujet de la religion. Ils furent prévenus qu'on leur imposerait une rançon, mais qu'on ne leur ferait aucun mal. Le 23 mars suivant, les commissaires bernois arrivèrent à Cossonay, où ils s'informèrent des mœurs et déportements des moines du prieuré. Les renseignements qu'on leur donna furent peu favorables. Ils nommèrent quatorze personnes qui devaient composer le Conseil étroit et former la cour de justice. Ces quatorze ne pouvaient fonctionner qu'en présence du châtelain et sous sa présidence. Le châtelain prêta serment, en présence de la communauté. Les quatorze du Petit Conseil devaient nommer un Grand Conseil de vingt-quatre membres; cela fut modifié ensuite. Le prieur et les moines du prieuré reçurent une admonestation et l'injonction de se mieux conduire à l'avenir. Comme des habitants de la ville avaient enlevé les images de l'église, on leur défendit de les y replacer sans de nouveaux ordres. La rançon de la ville fut fixée à 200 couronnes.

Réformation. Le réformateur Jean Lecomte fut le premier qui vint prêcher la réforme à Cossonay. Les biens de la cure furent abandonnés par les Bernois à la ville, à la charge d'entretenir le ministre réformé; on ignore qui fut le premier ministre. La ville reçut aussi le Bois-de-Vaux, qui relevait du château, et plusieurs autres biens. En 1554, n. Pierre Masuyer était ministre à Cossonay. En 1550, ordre de Berne de procéder à des réparations considérables aux tours et murailles de la ville. Pour payer les frais

on leva un *giète* sur les habitants de la châtellenie, qui le payèrent par focage. Cet impôt fut réparti sur 360 feux; il y en avait 90 dans la ville, 8 aux Chavannes, 13 à Alens, 21 à Senarclens, 19 à La Chaux, 29 à Penthalaz, 12 à Bournens, 21 à Sullens et 26 à Penthaz. En 1565, la peste fit invasion à Cossonay et y causa de grands ravages. Le Conseil établit deux maisons pour soigner les pestiférés, qui furent transportés dans la chapelle de Notre-Dame, hors de la ville, sur l'emplacement du cimetière actuel. En 1577, nouvelle peste.

En 1579, les paroissiens de Cossonay étaient au nombre de 1080, comme on le voit d'après un *giète* frappé sur eux, à l'occasion de réparations à l'église. En 1672, on n'y en comptait plus que 545 : A Cossonay, 300; à Lussery, 100; à Disy, 58; à Senarclens, 80; à Crousaz, 7. La Chaux et Ittens n'étaient plus de la paroisse, et les enfants n'étaient pas compris dans ce nombre. En 1583, on refondit la grosse cloche de l'église; elle pesait 3725 livres. Le maître fondeur fut payé 271 écus. Cette dépense fut couverte par un *giète* de deux florins sur les bourgeois et de trois florins sur les habitants de la paroisse. En 1592, il y avait 311 personnes seulement dans la ville, Alens et les Chavannes non compris.

Le gouvernement de Berne fut pourtant assez généralement bienveillant pour la ville; il lui fit successivement diverses concessions, ensorte que les bourgeois de Cossonay se trouvèrent, dès l'an 1702, en possession de la généralité des fiefs de leur territoire, ce qui amena pour eux une assez grande prospérité. Cependant, sous le régime bernois, la population avait diminué et cette ville ne retrouva jamais l'importance relative qu'elle avait eue sous ses anciens seigneurs.

Mœurs municipales. Malgré la sévérité des ordonnances consistoriales bernoises qui proscrivaient tous les amusements auxquels notre peuple était habitué, celui-ci trouvait pourtant le moyen de se livrer à des plaisirs et à des distractions pour lesquels il a toujours été passionné. Il profitait avec habileté de toutes les occasions. Le tir du Papegay ou de l'oiseau, institué par les Bernois après la Réformation, était une de ces occasions. C'était au mois de mai que se faisait cette fête, à laquelle prenait part toute la population et qui était animée par les fifres et les *taborins*. Les conseillers, les bourgeois notables, *les seigneurs arquebusiers* dînaient ensemble à la maison de ville. En 1597, 110 convives prirent part à ce banquet, dans lequel on se *jouyt ensemble à la crainte de Dieu*. On y but le meilleur vin de la ville; il était produit par les vignes d'Aubonne. Pour faire le pain, on prit aussi du blé de la ville; les viandes furent fournies par l'hôte et la carte à payer s'éleva à 249 florins 9 sols, somme énorme pour le temps, et que des rasades longuement répé-

tées peuvent seules expliquer. En 1551, le roi du Papegay recevait une aune de drap valant 10 florins. Ce prix fut augmenté plus tard. Dans le cours de l'année, il se présentait une foule d'occasions saisies toujours avec empressement par les conseillers pour boire et banqueter aux dépens de la ville. Passait-il dans la ville un seigneur ou un notable, le Conseil lui envoyait les *semaisses;* c'était du vin offert au nom de la ville et renfermé dans de grands pots d'étain. Si le personnage était bien avisé, il invitait le Conseil à venir boire avec lui. Un conseiller nouvellement élu devait donner un repas à ses collègues. Le nouveau bourgeois devait un dîner aux conseillers. Dans les affaires pressantes, le Conseil se réunissait à l'auberge; il y dînait aux frais de la communauté. En 1586, le jour de Pâques, messieurs les conseillers qui désiraient se divertir, mais qui craignaient de le faire sous les yeux de leurs administrés, s'étaient réunis chez l'hôte à Senarclens, où ils jouèrent à la *guille;* leur compte s'éleva à 15 florins. En 1632, le Conseil d'Aubonne vint visiter le Conseil de Cossonay afin de renouveler une ancienne combourgeoisie entre les deux villes. On se réunit en un banquet qui coûta la somme quasi fabuleuse de 460 florins. Les revenus de la ville ne dépassaient guère la somme de 3000 florins. Avec une administration pareille, on comprend qu'il ne restait pas de grandes ressources à la ville pour le pavé des rues, l'entretien des chemins, le soin des pauvres, des malades et des écoles. C'étaient là les mœurs du temps.

La Maladrerie ou Maladière. Cossonay, comme tous les lieux importants, avait une maladrerie destinée à recevoir les pauvres lépreux. Elle était située à St-Denis, sur le Veyron, près du moulin banal de Senarclens. Les malades qui y étaient recueillis étaient fournis d'un chapeau, d'un manteau, de gants, de souliers, de l'intérieur d'un lit, d'un pot à cuire et de *traclettes,* avec lesquelles ils devaient avertir les passants de les éviter. Ils prêtaient serment: 1° De ne pas sortir de la maladrerie pendant six semaines et de ne pas mendier; 2° de n'avoir aucune compagnie de femme durant leur séjour dans la maison; 3° de fuir la société des gens sains; 4° de ne pas boire aux fontaines sinon avec leur gobelet; 5° de ne pas aller nu-pieds sur les chemins, d'avoir toujours des gants lorsqu'ils appuieraient les mains sur des barrières. Ces formalités préliminaires remplies, le châtelain introduisait le lépreux dans la maladrerie, lui désignait une chambre pour sa demeure, *où il jouirait des franchises, libertés et biens de la dite Maladrerie, selon sa part et râte.* Les règlements étaient à peu près les mêmes dans les autres léproseries du pays.

Le Prieuré. Il y avait à Cossonay un prieuré de bénédictins, sous le vocable de saint Pierre et saint Paul, fondé au XIIe siècle par les

sires de Cossonay. Ce prieuré n'avait primitivement qu'un prieur avec un ou deux moines. En 1387, Louis de Cossonay en augmenta les revenus, de manière qu'ils fussent suffisants pour six moines, avec le prieur. Auparavant, le prieuré était soumis à celui de Lutry, qui dépendait de l'abbaye de Savigny, en Lyonnais. Le sire Louis obtint du pape Innocent VIII une bulle qui érigea le prieuré de Cossonay en communauté indépendante. Ce prieuré comptait, comme l'un de ses principaux bienfaiteurs, Pierre Conon, riche bourgeois de la ville, qui lui avait fait de grandes libéralités. Le prieuré desservait l'église paroissiale, qui avait été donnée au couvent de Romainmôtier, en 1096. Il fut sécularisé par les Bernois en 1536.

PRIEURS

Jaques	1282-1298
Pierre de Rougemont	1301, 1326
Conon	1302
Jean de St-Martin	1338-1346
Pierre dou Piage	1350-1353
Girard Béguinat	1356, 1374
Girard Contesson	1372-1373
Guillaume d'Oulens	1377-1401
Pierre de Villars (de La Sarraz)	1401-1412
Guillaume Masset	1414-1422
Etienne Romparez	1430
Henri Chevalier	1435-1436
Pierre Cordelli	1437
Etienne Aymonod, prieur de Cossonay et prébendaire de Romainmôtier	1438-1456
Pierre de Sauvernier	1460, 1465 1477, 1482
Pierre de Dullit, l'aîné, mort en 1517.	1483-1510
Pierre de Dullit, le jeune,	1514-1528
Jaques Mestral de Vaux, bourgeois d'Aubonne, mort le 26 octobre 1536.	1531

Les sires de Cossonay. *Ulrich* est le premier des sires de Cossonay dont on connaisse le prénom; il paraît, pour la première fois, dans un acte de 1096, où il donna au couvent de Romainmôtier l'église de Cossonay, située dans son alleu, possédée déjà par son bisaïeul.

Humbert Ier, fils du précédent, était seigneur de Cossonay et de Prangins en 1142. Ce fut lui qui forma la grande seigneurie qui porta le nom de Prangins; il en bâtit le château. L'archevêque de Besançon lui inféoda la ville de Nyon, qui dépendait de lui. Il fit le pèlerinage de Rome.

Pierre, fils du précédent, lui avait succédé en 1154. Il fut l'un des bienfaiteurs de l'abbaye de Bonmont et était encore vivant en 1189. Il eut un fils, *Jean*, qui lui succéda, et une fille, Isabelle, mariée à Pierre, coseigneur d'Estavayer.

Jean Ier, fils de Pierre, fut seigneur de Cossonay et de Prangins après son père; il fut l'un des bienfaiteurs de la chartreuse d'Oujon. Dès l'an 1200, il avait ajouté aux domaines de sa famille les belles terres de Grandcour et de Bellerive en Vully. Son épouse se nommait Agnès; M. Louis de Charrière croit qu'elle était l'une des quatre

filles de Pierre de Glane, assassiné à Payerne avec le comte Guillaume de Bourgogne, dit l'Enfant. Il laissa quatre fils : 1° *Humbert*, l'aîné, tige de la maison de Cossonay proprement dite ; 2° *Guillaume*, tige de la maison de Prangins ; 3° *Jean*, qui fut évêque de Lausanne, après avoir eu guerre au sujet de son élection avec le sire de Faucigny et Pierre de Savoie.

Humbert II, chef de la maison de Cossonay, avait succédé à son père dès l'an 1231. En 1244, il fit hommage à Pierre de Savoie. En 1246, en sa qualité de chef de la maison Cossonay-Prangins, il prêta hommage à l'archevêque de Besançon pour le fief mouvant de ce prélat, qui se composait de la ville de Nyon et du village de Promenthoux et s'étendait depuis la fontaine du milieu du chêne jusqu'à la maladrerie de Nyon, et depuis la cheneau de Bursins jusqu'à la pierre de Moray, au pays de Gex, etc. Sa femme s'appelait Contesson. Il vivait encore en 1252. Il laissa deux fils : Jean et Jaques. Jean, l'aîné, aurait dû naturellement succéder à son père, mais, après une compétition probable avec son frère, ce fut celui-ci qui l'emporta.

Jaques prêta hommage, comme sire de Cossonay, à Philippe de Savoie, en 1271. Il avait épousé Jordane de Grandson, fille de Henri, seigneur de Champvent. Il était mort en 1274, laissant un fils mineur, Jean, qui demeura longtemps sous la tutelle de sa mère.

Jean II est surtout connu par la part active qu'il prit à la guerre qui éclata entre l'évêque de Lausanne et quelques seigneurs ses adhérents, d'une part, et Louis de Savoie, seigneur de Vaud, de l'autre. C'était un commencement de résistance de l'évêque et des seigneurs contre la domination exclusive de la maison de Savoie. Jean II avait épousé Marguerite de Villars, fille d'Humbert, sire d'Aubonne. Il laissa trois fils et plusieurs filles : 1° Louis, qui succéda à son père ; 2° Humbert ; 3° Aymon, qui fut évêque de Lausanne en 1355. Les filles furent : Jeannette, mariée à Pierre de Billens ; Hélène ou Eléonore, qui épousa Pierre de la Palud, seigneur de Varembon en Bresse.

Louis Ier. Ce seigneur paraît, pour la première fois, dans un acte de l'an 1308, où il accorde au chevalier Pierre de Duin la faculté de bâtir un château dans la paroisse de Vuillerens et d'en faire un bourg. Il était mort en 1333, laissant une veuve, Isabelle, fille de Pierre de Grandson et de Blanche de Savoie, dont il eut quatre fils et une fille : 1° Jean, qui succéda à son père ; 2° Guillaume, qui fut prieur de Payerne ; 3° Louis, seigneur de Bercher ; 4° Gérard, seigneur de l'Isle ; 5° Agnès, morte célibataire.

Jean IV, sire de Cossonay, après son père Louis, fut un vaillant chevalier ; il parvint de bonne heure aux honneurs de la chevalerie et fit le voyage de Terre sainte. A ces deux occasions, les ressortis-

sants de la châtellenie de Cossonay durent payer les *aides* ou subsides accordés au seigneur dans ces deux cas; ces aides produisirent 220 livres. Le sire Jean figura, en 1348, au grand tournoi que le comte Vert donna à Chambéry. Il avait épousé Louise de Montfaucon-Montbéliard, fille d'Henri, sire de Montfaucon, d'Orbe et d'Echallens. Il en eut un fils, Louis, et une fille, Isabelle, qui épousa Guillaume, sire de Montagny-les-Monts.

Louis II, fils du précédent, devint sire de Cossonay après son père. Il prit part à la campagne d'Italie, sous le comte Vert, pour faire lever le siége d'Asti, assiégé par les Milanais. Il avait épousé Marguerite d'Oron, veuve de François, sire de La Sarraz, dont il eut quatre filles: 1° Louise, épouse de Jean, fils d'Iblet de Challant et de Mont-Jouvet; elle devint plus tard dame de Cossonay; 2° Jeanne, femme de Jean de Rougemont, de Bourgogne. Elle fut aussi dame de Cossonay après la précédente. Deux autres sœurs, Claudine et Nicolette, moururent jeunes, sans alliance. Marguerite d'Oron, leur mère, épousa en troisièmes noces François de Challant, qui fut sire de Challant, de Mont-Jouvet et de Surpierre.

Aucune des filles de Louis ne succéda à son père. La seigneurie passa, à défaut de descendance mâle, à Louis de Cossonay, seigneur de Bercher, oncle de Louis II.

Louis III, seigneur de Bercher, fut appelé à recueillir la riche succession de la maison de Cossonay. Déjà, comme sire de Bercher, il s'était acquis une belle position à la cour du comte Vert *(Amédée VI)*, dont il était parent par sa mère. Ce prince l'honora de sa confiance et le déclara l'un de ses exécuteurs testamentaires. En l'année 1380, il était membre du Conseil du comte de Savoie. Amédée VII lui continua la faveur dont il avait joui sous son père. Dès l'année 1384, il le créa gouverneur de Savoie et son lieutenant-général en deçà des monts. Lorsque le malheureux Amédée VII, victime de l'ignorance et de la scélératesse du médecin Granville, se vit sur le point de mourir, il donna à Louis de Cossonay une haute marque de confiance en l'instituant son exécuteur testamentaire, conjointement avec Bonne de Bourbon, mère du prince. Il le nomma en même temps conseiller de son fils mineur, placé sous la tutelle de Bonne de Bourbon. Louis mourut en 1394, ne laissant aucune descendance masculine. En lui s'éteignit la série des sires de l'ancienne maison de Cossonay.

Louise de Cossonay, femme de Jean de Challant, petite-nièce du précédent, lui succéda dans la seigneurie, dès l'an 1395. Elle ne tarda pas à mourir sans postérité connue. Son mari la suivit de près dans la tombe.

Jeanne de Cossonay, femme de Jean de Rougemont, chevalier, de-

vint dame de Cossonay, de l'Isle et de Bercher, après la mort de Louise, sa sœur aînée. La mémoire de cette vertueuse dame a été longtemps en bénédiction chez le peuple de Cossonay. La ville avait subi un grand incendie dans lequel ses titres de franchises périrent. Dame Jeanne, émue de compassion à la vue des malheurs de ses sujets de Cossonay, leur accorda, le 13 avril 1391, des franchises infiniment plus étendues que celles dont ils avaient joui jusqu'alors. Les lods, qui se payaient ailleurs au 6e denier, furent abaissés au 20e denier, soit au 5 pour cent du prix d'achat. La carrière de Jeanne ne fut malheureusement pas longue. Elle testa le 6 avril 1406 au comté de Bourgogne, où elle se trouvait. Elle institua Jean de Rougemont son héritier universel. Avec elle s'éteignit aussi, dans les femmes, l'antique maison de Cossonay.

Jean de Rougemont, mari de Jeanne, se vit disputer la seigneurie de Cossonay par plusieurs prétendants. Cela donna occasion au comte Amédée VIII de mettre, comme suzerain, la main sur cette belle seigneurie et sur celle de l'Isle. En 1409, il avait son châtelain à Cossonay. En 1421, par sentence arbitrale de Guillaume de Challant, évêque de Lausanne, la seigneurie de Cossonay fut définitivement adjugée au duc de Savoie, à charge, par lui, de donner une indemnité pécuniaire à Thiébaud de Rougemont, archevêque de Besançon, frère et héritier de Jean de Rougemont.

Dès ce moment, la seigneurie de Cossonay fit partie du domaine du prince et n'en a plus été séparée.

Il existait une branche bâtarde de Cossonay. Voyez, pour plus de détails, le bel ouvrage de M. Louis de Charrière sur les *Dynastes de Cossonay*. Lausanne, 1865, 1 vol. in-4o.

Le château, qui avait été le manoir des sires de Cossonay, ne tarda pas à se dégrader; il tombait déjà en ruines en 1556 et le gouvernement de Berne choisit le bâtiment du prieuré comme maison seigneuriale. Les vestiges du château ont entièrement disparu.

Miettes. En 1407, le clocher de la belle église de St-Pierre et St-Paul de Cossonay fut reconstruit sous la surveillance du prêtre Pierre de Lillaz. Il y avait dans la ville un hôpital sous le nom de St-Antoine, fondé par les sires de Cossonay et donné au prieuré de cette ville par le sire Louis Ier. Il fut rebâti au XIVe siècle. En 1629, il y avait peste à Cossonay; le ministre en mourut. En 1512, le prieuré était amodié, avec toutes ses charges, pour le prix de 250 florins par an. En 1624, il y avait des vignes à Cossonay; une ordonnance du Conseil, du 6 septembre, porte que nul ne pourrait vendanger à Cossonay avant le lundi suivant. Il y avait aussi des vignes à Dizy, Senarclens, Penthaz et même Bettens.

Tradition. Une légende porte que l'un des seigneurs de Cossonay,

Digitized by Google

gravement mécontent de son épouse, la fit placer dans un tonneau et rouler dès les murailles du château sur la pente abrupte qui se dirige vers la Venoge. En étudiant avec soin la succession des dynastes de Cossonay, il est impossible d'en découvrir aucun à qui cette tradition puisse être applicable. Elle nous paraît fabuleuse de tous points.

Cossonay est chef-lieu de district et de cercle. Celui-ci se compose des communes de *Cossonay, Chavannes-sur-le-Veyron, Cottens, Gollion, Grancy, La Chaux, Penthalaz, Senarclens* et *Sévery,* avec une population de 3233 habitants. Les foires de cette ville sont restées au nombre des plus importantes du pays pour les chevaux et le bétail. Le commerce de consommation y est considérable.

La population était de 690 habitants en 1803; elle est de 946 en 1860. En 1674, la paroisse comptait 1072 habitants. La superficie du territoire est de 901,000 perches, dont 1115 en vignes, 241,800 en prés, 462,400 en champs, 162,950 en bois, 16,600 en pâturages. Les bâtiments sont taxés 1,796,500 fr. et les fonds de terre 1,545,400 francs. Dettes hypothécaires, 915,400 fr. En 1866, dettes hypothécaires du district, d'après M. Paquier, 11,806,000 fr. — Altitude, 1880 p. féd.

*

COTE (la), nom que l'on donne à la contrée pittoresque et couverte de beaux vignobles qui s'étend en amphithéâtre de l'Aubonne à la Dulive, sur les bords du Léman. Son étendue est de deux lieues en longueur sur une largeur de 45 minutes. Le sol en est fertile et bien cultivé. La vigne occupe la partie supérieure du coteau que domine la colline du Molard. La partie inférieure est occupée par des champs et de riches vergers. Un grand nombre de belles maisons de campagne et quelques châteaux ornent ce gracieux paysage. Les vins de la Côte les plus renommés sont ceux de *Bougy-Villars*, de *Mont,* de *Tartegnins* et des *Crusilles,* près d'Aubonne. Un peu acides lorsqu'ils sont jeunes, ces vins, dans les bonnes années, acquièrent en vieillissant un bouquet délicieux. Ils sont robustes et deviennent très vieux sans perdre de leur qualité. Leur marché est la Suisse allemande et la partie occidentale du canton.

*

COTE (derrière la), hameau de 12 maisons de la commune du Chenit.

*

COTTENS *(Chotens* au XI[e] siècle, *Cotens* en 1049 et plus tard *Coctens),* village du cercle de Cossonay, à 75 min. S.-O. de cette ville, sur le chemin de l'Etraz et sur celui de Morges à la Vallée.

Ce village est ancien; il est déjà mentionné en 1049. Il formait autrefois une petite seigneurie, dans le ressort de la grande baron-

nie de Cossonay. *Antoine de Châtillon* (en Michaille) en est le premier seigneur connu. Il vivait au commencement du XVe siècle et possédait à Cottens, en 1419, une maison forte avec ses fossés.

Agnès de Châtillon porta cette seigneurie dans la famille Mestral, par son mariage avec n. Claude Mestral de Vincy. *Jaques Mestral*, fils du précédent et de Christophore de Colombier, la possédait en 1496. En 1542, *Pierre Mestral*, fils de Jaques, est seigneur de Cottens. Il hérite bientôt après la belle terre de Wufflens-Châtel, de Philibert de Colombier, mort sans postérité. Ce riche héritage n'empêcha pas le désordre de s'introduire dans ses affaires; des dettes nombreuses le forcèrent à faire discussion d'une partie de ses biens. Le grangeage de Cottens dut être vendu à Noël Gervex, le 13 février 1558, pour le prix de 525 écus d'or. En 1560, ce grangeage fut remis à n. François Mestral, fils du discutant, et à Nicolas Crinsoz, châtelain de Cottens. Ce dernier était déjà en possession de biens seigneuriaux et ruraux à lui vendus par François Mestral et Eve Pollens, sa femme. Puis, par des achats successifs, toujours faits dans des circonstances favorables, il parvint à être propriétaire de la maison forte et de la juridiction de Cottens. Ses descendants, devenus nobles et seigneurs de cette terre, ont continué à la posséder jusqu'à la révolution de 1798. Aujourd'hui, ils possèdent encore le château avec un grand domaine rural qui est exposé en vente.

Les Mestral, après la discussion de leurs biens, se retirèrent dans leur propriété de la grange de Cuarnens, propriété d'Eve Pollens, qui tenait cette grange de son père, Claude Pollens, dernier abbé du lac de Joux, à qui le gouvernement de Berne l'avait donnée, en échange des revenus de cette abbaye.

La population était de 127 habitants en 1803; elle est de 199 en 1860. La superficie du territoire est de 256,300 perches, dont 93,100 en prés, 129,200 en champs, 29,300 en bois. Les bâtiments sont taxés 254,200 fr. et les fonds de terre 218,100 fr. Dettes hypothécaires, 593,800 fr. — Altitude, 1947 p. féd. *

COTTERD, village de la commune de Bellerive en Vully, du cercle de Cudrefin, à 2 l. N.-O. d'Avenches, sur le lac de Morat, dans une très belle position. C'est là que se trouvent l'église et la cure, avec 11 maisons habitées par 13 ménages. Ce village, avec Sallavaux et Vallamand-Dessous, forme la commune de *Bellerive* (v. ce nom). *

COTTERD, nom d'un dizain de la commune d'Ollon; on y compte 60 maisons habitées par 86 ménages. *

COUDRAY (le), hameau de la commune de Bavois, à 40 minutes S.-O. de ce village. C'était autrefois un fief, dépendant de la sei-

Digitized by Google

gneurie de Bavois. En 1310, Amédée de Villars donne à Etienne de Mont 80 poses au Cudrey, territoire de Bajoës, contre l'avouerie de Mollens. Ce don fut changé en fief par Agnès de Villars, sœur d'Amédée, en faveur d'Etienne de Mont, comme récompense de ses fidèles services. En 1350, Humbert Allamand, seigneur d'Aubonne, confirme à Perret de Mont, donzel, ce même fief, avec directe seigneurie. En 1710, ce fief était possédé par égrège Pierre-Samuel Guex, de Cossonay. Plus tard, il avait passé dans les mains de la famille Dugué. Il devait un demi-cavalier d'hommage, le fief *Bachiez* devait l'autre moitié. Aujourd'hui il est partagé entre divers particuliers. Il y avait là auprès la Grange du Maréchal ou la Grange à Martin, qui appartenait aux nobles de Gumoëns, seigneurs de Bioley. *

COUDRE (la), hameau de la commune de Mont-la-Ville, à 2 l. N.-O. de Cossonay, sur le revers du Jura. Au XIII[e] siècle, il faisait partie de la seigneurie de l'Isle. L'abbaye du lac de Joux y avait des hommes et des revenus qui relevaient de l'avouerie des seigneurs de La Sarraz. *

COUDRE (la), hameau de la commune de Savigny, au Jorat, près de la Clef-aux-Moines. Des observations thermométriques faites dans la localité ont démontré qu'à midi la température y est, en moyenne, de 3 degrés et 7 dixièmes inférieure à celle de Morges, pour une différence d'altitude de 1560 pieds fédéraux. *

COUR *(Cors)*, hameau de la commune de Lausanne, entre cette ville et le lac. Avec le petit Ouchy, on y compte 86 maisons habitées par 163 ménages. Le territoire est remarquable par sa végétation et ses belles cultures. On y voit un grand nombre de charmantes maisons de campagne dont le séjour est recherché à cause de la douceur du climat, de la beauté de la vue et de la proximité de Lausanne.

On retrouve fréquemment à Cour des débris des temps romains; l'ancienne *Lausonium,* qui était très rapprochée, explique suffisamment leur présence. *

CRAMOISINES et BORNEL-DESSUS, hameau de la commune d'Ollon, avec 102 maisons habitées par 115 ménages. *

CRANS, grand village du cercle de Coppet, à 1 l. O.-S. de Nyon et à 8 l. de Lausanne.

Crans est ancien; il faisait partie de la terre de Commugny, qui appartenait au fisc royal des rois de Bourgogne. Crans en fut démembré par le roi Rodolphe III en faveur de son fils Hugues, évêque de Lausanne de 1019 à 1036. Ce dernier donna à son Chapitre la terre de Crans, qui comprenait aussi Borrex, Bogis, Céligny et une

partie d'Eysins. Dès ce moment Crans dépendit du Chapitre de Lausanne, qui y avait un mayor, un vidomne et un saultier. C'était une des terres les plus importantes du Chapitre, qui y possédait l'église, la seigneurie et 27 lunages et demi en 1199. Les hommes de Crans devaient aux seigneurs les *menaides* et neuf repas *(refectiones)* par an. Le vin produit à Crans était considérable déjà au XIIIe siècle. La prébende de Crans était partagée entre deux chanoines.

A la Réformation, les commissaires bernois s'emparèrent de Crans comme des autres propriétés ecclésiastiques et en firent une seigneurie laïque.

Seigneurie. En 1543, le 27 octobre, le gouvernement bernois inféoda la terre de Crans à n. et égrège Urbain Quisard, issu de notable lignée et honorable parenté. Sa famille était sortie de Massonger, au mandement de Balleyson en Savoie, et était fixée, déjà depuis bien des années, au Pays de Vaud. Michel Quisard était commissaire rénovateur des reconnaissances des fiefs nobles de Nyon, Morges et Cossonay, dans les années 1493 à 1500. Le fils d'Urbain Quisard, n. Pierre Quisard, bourgeois de Nyon, a rendu des services inappréciables à l'histoire du droit vaudois. C'est lui qui entreprit de rédiger, de 1555 à 1562, en un code complet, les nombreuses coutumes du Pays de Vaud. L'ouvrage, fort distingué pour l'époque, contient des données étendues sur le droit public, féodal, civil, criminel et la procédure. L'auteur le dédia à Hans Steiguer, avoyer de Berne, baron de Rolle, Mont-le-Vieux et Mont-le-Grand ; il était son commissaire pour ces fiefs ; deux autres dédicaces sont adressées à LL. EE. de Berne et de Fribourg, ainsi qu'aux Etats de Vaud. L'original, avec la signature de Quisard et de nombreuses notes de sa main, passa dans la suite à M. de Gingins de Chevilly, qui, comme trésorier du Pays de Vaud, le donna à l'Etat de Berne ; en 1798, il fut remis à celui de Vaud, dans les archives duquel il dépose. MM. les professeurs Schnell et Heussler, à Bâle, publient dans ce moment cet ouvrage important, dans la *Zeitschrift fur Schweizerisches Recht* (Revue de droit suisse).

La seigneurie de Crans est demeurée longtemps dans la descendance d'Urbain Quisard. Son petit-fils, Jean-Jaques Quisard, seigneur de Crans, devint seigneur d'Arnex en 1642, par inféodation de LL. EE. En 1763, Guillaume Quisard, dernier seigneur de sa famille, étant mort sans enfants, ses sœurs vendirent la seigneurie le 27 octobre 1763, à n. Antoine Saladin, de Genève ; Arnex y était compris. La famille van Berchem possède aujourd'hui le château de Crans, avec le domaine, qui est considérable, par succession de la famille de Saladin. Le château est vaste et moderne ; c'est l'un des plus beaux châteaux du pays.

La population était de 230 habitants en 1803; elle est de 334 en 1860. La superficie du territoire est de 483,000 perches, dont 27,200 en vignes, 127,300 en prés, 241,800 en champs, 77,000 en bois, 2700 en pâturages. Les bâtiments sont estimés 673,200 fr. et les fonds de terre 470,600 fr. Dettes hypothécaires, 226,800 fr. — Altitude, 1420 pieds fédéraux. — L'église est annexe de Crassier. *

CRASSIER (*Cracie,* paroisse au XIIe siècle), village du cercle de Gingins, à l'extrême frontière du Pays de Gex et à 75 min. O. de Nyon. Il est divisé en deux parties par le Boiron; la partie orientale est vaudoise et l'autre française.

SEIGNEURIE. Ce village est ancien; il appartenait aux nobles de *Cracie,* dont nous retrouvons fréquemment les noms dans les actes, dès le XIIe siècle. En 1166, il se fit un accord entre le couvent de Bonmont et le chevalier *Etienne de Cracie,* prêt à partir pour la terre sainte. En 1280, *Jean*, seigneur de ce lieu, fait son testament; il avait épousé Alix de Mont, dont il eut quatre fils: Jaques, Girard, Jean et Nicolas. Le dernier seigneur de cette antique maison fut *Etienne,* vidomne de Nyon, qui ayant commis un délit en la personne du donzel Jean Demuletis, vit ses biens confisqués au profit de la maison de Savoie. Le 6 octobre 1384, Bonne de Bourbon, comtesse de Savoie, et son fils Amédée VII, inféodèrent la maison de Crassier à leur maître d'hôtel, *Etienne Guerric,* chevalier. Celui-ci eut pour successeur n. *François de Bruel*, son neveu; il fit rénovation de la terre en 1440. Jean et Guillaume, fils du précédent, vendirent la seigneurie, le 4 mars 1466, à n. *Aymonet Magnin.* Celui-ci eut pour successeur son neveu, n. *Amédée Favre,* de Nyon; il en prêta reconnaissance en faveur du duc de Savoie, le 18 septembre 1492. *Jaques Favre,* fils du précédent, possédait la seigneurie en 1538. Vers cette date, la seigneurie se partagea en deux parties égales possédées par diverses familles jusqu'à l'année 1607, que n. *Marc-Antoine Crespelany* fit l'acquisition du tout. Ce dernier ne posséda pas longtemps la seigneurie entière. Il revendit la portion sise sur le territoire vaudois à n. *Bernard d'Aubonne*, seigneur *de Lussery,* le 6 août 1610. Le vendeur garda l'autre moitié. La famille d'Aubonne conserva cette part de la seigneurie jusqu'à l'année 1723, que n. Paul d'Aubonne la vendit au comte *Louis de Portes,* seigneur de Coinsins, lieutenant-général au service de Piémont. L'acte est du 6 novembre. *Guillaume-Bernard de Portes,* fils du précédent, lui succéda dans les seigneuries de Crassier et de Borrex, qu'il transmit à son fils *Guillaume,* qui a possédé la terre jusqu'à la révolution de 1798. La partie française était possédée, à la révolution française, par la famille des nobles de Prez, qui possède encore le domaine aujourd'hui. Le domaine sei-

gneurial, sur terres vaudoises, a passé, par mariage, dans la famille des nobles *de Loriol*.

L'église de Crassier, sous le vocable de Marie-Madeleine, dépendait de l'abbé de Bonmont, à qui elle avait été adjugée, dans un arbitrage, contre l'évêque de Genève. En 1514, Aymon de Gingins, abbé de Bonmont, donne à son couvent l'église de Crassier, pour son anniversaire, ensorte qu'elle ne dépendit plus uniquement de l'abbé, mais du monastère.

En 1323, Guy, dauphin du Viennois, et Guillaume, comte de Genevois, firent une invasion à main armée dans le Pays de Vaud, où ils commirent de grands dégâts. Les vassaux et les communes marchèrent contre eux et les mirent complétement en déroute, dans les environs de Crassier. Le comte et le dauphin eurent peine à échapper.

Crassier est le lieu de naissance de Mme Necker née Curchod, mère de Mme de Staël. Son père était pasteur de la paroisse. C'est aussi le lieu d'origine du professeur Alexandre Vinet, littérateur distingué et théologien, bien connu par ses nombreux ouvrages et par l'influence qu'il a exercée au milieu de nous.

La population était de 165 habitants en 1803; elle est de 162 en 1860. La superficie du territoire est de 219,000 perches carrées, dont 1300 en vignes, 92,700 en prés, 106,500 en champs, 13,300 en bois. Les bâtiments sont taxés 326,000 fr. et les fonds de terre 197,300 fr. Dettes hypothécaires, 179,500 fr. — Altitude, 1587 p. fédéraux.

*

CRAU (le), ancien nom du village de Gumoëns-le-Jux.

*

CREBELLEY, hameau de la commune de Noville, dans la plaine du Rhône, à 90 min. S.-E. de Villeneuve. On y compte 15 maisons et 21 ménages. Près de là est le petit lac de Luissel, très poissonneux, qui a 900 pas de tour et un îlot au milieu; il s'écoule dans le Rhône par un fossé.

A. BARON.

CREMIÈRES, hameau sur les hauteurs du Jorat, à 90 minutes de Vevey. Il est divisé en deux par la Salence; la partie droite de ce ruisseau dépend de la commune de Puidoux, celle de gauche de la commune de Chardonne.

On dit que ce village était autrefois plus considérable, mais qu'une peste ou maladie épidémique l'a réduit à l'état actuel. On trouve près de là une carrière de poudingue, dont les cailloux sont si bien liés qu'on en fait des meules de moulins.

LEVADE.

Le Chapitre de Lausanne avait à *Crimières*, au XIIe siècle, deux hommes qui lui avaient été donnés par Gaucher de Blonay.

*

CREMIN, petit village du cercle de Lucens et de la paroisse de

Curtilles, à 6 ½ l. de Lausanne. Il existe dans son territoire une carrière de molasse marine où l'on a trouvé une vertèbre de mammifère. — La population était de 80 habitants en 1803; elle est de 102 en 1860. La superficie du territoire est de 168,100 perches, dont 25,900 en prés, 108,600 en champs, 41,600 en bois. Les bâtiments sont taxés 96,800 fr. et les fonds de terre 88,900 fr. Dettes hypothécaires, 100,600 fr. — Altitude, 2137 p. féd. *

CRESPILLAU, hameau de la commune de Vuibroie, avec 8 maisons habitées par 11 ménages. En 1310, ce hameau était appelé *Crest-Pyoullioux*, il était de la châtellenie d'Oron; on y comptait trois hommes taillables et sept à Vuibroie. *

CRESSONNIÈRES (les), hameau de la commune de St-Cergues, dans la vallée des Dappes. *

CRÊT, nom appellatif attribué, dans la Suisse romande, à une sommité peu élevée, comme une éminence, une colline ou même un tertre. Il est donné à un grand nombre de localités. *

CRÊT-BERNARD (le), tertre arrondi, couvert de vignes, au S.-O. du hameau de Savuit sur Lutry. On aperçoit des restes d'antiques constructions qu'on croit être des fortifications romaines et qui reçoivent des habitants le nom de *citadelle*. Dans le voisinage on a déterré des médailles et autres objets antiques. *

CRÊT-DU-MIROIR, autre éminence au N. et au-dessus de Savuit, remarquable par le beau point de vue dont on y jouit. On y a quelquefois déterré des objets d'antiquité. *

CRÊT-MEYLAN, hameau de la commune du Chenit, avec un pont sur l'Orbe; il est habité par des horlogers. *

CRÊTES (les), maisons rurales situées sur un coteau de prairies ombragées, au-dessus de Clarens, dans la métralie de Chailly. C'est là qu'on place les fameux Bosquets de Julie que J.-J. Rousseau a décrits, d'imagination, dans sa *Nouvelle Héloïse*. Ces vertes prairies, ces beaux vergers, ces arbres à dimensions gigantesques, la vue magnifique dont on y jouit sur les rives du Léman, sur la vallée du Rhône, encadrée d'Alpes majestueuses couvertes de nombreux villages et hameaux, tout dans cette localité excite de douces sensations. C'est dans ce site romantique que demeurait, dans sa jeunesse, Françoise-Louise de la Tour, qui épousa M. de Loys de Villardiu, seigneur de Vuarrens, et est devenue célèbre par les *Confessions* de J.-J. Rousseau, sous le nom de Mme de Warens. Elle était fille de n. Jean-Baptiste de la Tour, bourgeois de Vevey, et de demoiselle

Jeanne-Louise Warnéry. Elle fut baptisée dans l'église de Vevey le 5 avril 1699; son père et sa mère furent parrain et marraine. La mère mourut en 1704 et le père se remaria avec demoiselle Marie Flavard. Françoise-Louise de la Tour fut mariée, contre son gré, à M. de Loys, seigneur de Vuarrens. Elle le quitta et s'enfuit en Savoie, après avoir embrassé la religion romaine, en 1726. LL. EE. de Berne décrétèrent aussitôt la confiscation des biens paternels qui pouvaient lui échoir après le décès de Marie Flavard, qui en avait la jouissance viagère. Cependant, cette dernière étant morte en 1745, LL. EE., prenant en considération les circonstances de cette affaire, ne donnèrent pas suite au décret de confiscation, mais décidèrent que la portion des biens qui devait revenir à Mme de Warens serait placée sous la régie du bailli de Vevey, qui en transmettrait les revenus à la fugitive, jusqu'au moment où celle-ci rentrerait au pays et y reprendrait la communion réformée. Ces conditions ne se réalisèrent jamais. Mme de Warens, après une vie très agitée, mourut en 1762. Avec elle s'éteignit la famille des nobles de la Tour, de Vevey. La campagne du Basset, au-dessus des Crêtes, était comprise dans les biens dévolus à Mme de Warens. A. Baron.

CRÊTES (château des). La partie la plus élevée du charmant coteau des Crêtes, en face du hameau de Tavel, était, il n'y a que quelques années, une magnifique châtaigneraie de la commune du Châtelard. C'était la promenade favorite des Veveysans, qui venaient contempler de là le splendide panorama de la tête du lac. M. Mirabaud, de Genève, créateur de plusieurs villas et chalets à Clarens, acheta ces châtaigniers, fameux sous le nom de *Bosquet de Julie,* en annonçant l'intention de les mieux accommoder pour l'agrément du public. En effet, il y plaça quelques bancs. Mais bientôt, les bosquets de Julie furent offerts en vente au moyen d'une réclame artistique qui faisait valoir tous les détails de ce site enchanteur. Quelques années après, un acquéreur se trouva en la personne d'un enfant du pays. M. Vincent Dubochet, de Montreux, l'un des fondateurs du gaz parisien, y a élevé une magnifique maison de campagne ou château, avec lanterne. Heureusement que les beaux châtaigniers ont été scrupuleusement respectés et que le paysage n'a rien perdu de sa beauté. Mais, quand le poète ou le touriste pense aller librement rêver dans le *Bosquet de Julie,* il trouve là un portier, une grille et de fort beaux chiens. S. C.

CRETTES ou Crettaz, hameau entre Leysin et Ormonts-Dessous. *

CRIAU (le), petit ruisseau qui a sa source entre les villages d'Oulens et de Daillens et va se jeter dans la Venoge. *

Digitized by Google

CRIES, grand domaine, bois, prairies, vignes, etc., avec maisons, au territoire de Bex, limitant celui de Lavey, au S.-E. de la Tour de Duin. C'est une des propriétés rurales de l'abbaye de St-Maurice.

A. Baron.

CRIN, hameau de 11 maisons, touchant à celui de Sales, commune du Châtelard, cercle de Montreux.

*

CRISSIER, grand village paroissial du cercle de Romanel, district de Lausanne, à 1 l. N.-O. de cette ville.

Crissier appartenait au Chapitre de Notre-Dame de Lausanne; il formait une de ses prébendes. Un mayor et un mestral y exerçaient, au nom du Chapitre, la moyenne et la basse justice. Ces deux offices étaient inféodés à une seule et même famille, mentionnée pour la première fois entre 1174 et 1177; à cette époque vivaient les chevaliers Albert et Richard, les frères Girard et Pierre, ainsi que Pontius de Crissier. Aymon reçoit en 1219, en fief, du prévôt du Chapitre *villicariam* (la mayorie) *de Crissie*. La métralie était tantôt l'apanage d'un membre de cette famille, tantôt réunie à la mayorie. Ainsi Perrod, mayor de Crissier, exerçait en même temps les fonctions de métral, mais à sa mort, en 1394, celles-ci passèrent par succession à Pierre Denisat, lequel prêta en cette qualité hommage au Chapitre.

Les nobles de Crissier possédaient des terres nombreuses non-seulement dans ce village, mais encore à Chavannes, Tolochenaz (*Tolochina in pago Lausannensi, in fine Runingorum* en 1222), Etagnières, Boussens, etc. Cependant, dans la seconde moitié du XVe siècle, ils en avaient perdu la plupart et commencèrent à se confondre dans la bourgeoisie de Lausanne. Jean, fils de feu Jaques de Crissier, épousa Nicole, fille de Jaques Arthod, et en eut deux filles, Marie et Pernette. Celle-ci était veuve de Jean Paschod en 1502, et l'autre femme de Claude Portey, en 1500.

Armes des nobles de Crissier (d'après Rebeur): D'azur à un griffon d'or.

La mayorie de Crissier avait passé, vers 1418, aux n. de Monthey, du Valais, probablement par le mariage de Jeanne, fille du mayor Jaques de Crissier, avec Barthélemy de Monthey. Un descendant de ce dernier, Claude de Monthey, donzel de Crissier, eut de sa femme Marguerite trois fils, Benoît, Petermand et Henri, ainsi que plusieurs filles; l'une d'elles, Madeleine, épousa n. Jean Daux, dont la famille était établie à Lausanne depuis le XIVe siècle, et lui apporta la majorie de Crissier. Isbrand, fils cadet de Jean, bourgmestre de cette ville, devint en 1588 le chef d'une conspiration, à laquelle la plupart des nobles du pays prirent part. Elle avait pour but de remet-

tre à la Savoie non-seulement le Pays de Vaud, mais aussi l'ancien évêché de Lausanne. Cette entreprise échoua; cependant les conjurés eurent le temps de se retirer en Chablais. Quelques années après, des Lausannois étant allés à la foire d'Evian, furent invités à un banquet par les anciens conjurés, lesquels jouissaient alors de pensions du duc. Une sévère punition prononcée par le Conseil de la ville attendait les Lausannois à leur retour. A cette occasion il avait été question d'Isbrand Daux et de son fils Georges. Dès lors, toute trace de cette famille disparaît.

Armes des nobles Daux : D'azur au chevron d'argent, accompagné en chef de deux étoiles et en pointe d'une rose, d'or.

En 1575, Isbrand Daux s'étant plaint de ce que les revenus de la mayorie ne suffisaient pas pour supporter la charge d'un hommage noble, LL. EE. lui cédèrent ceux de la prébende et de la cure de Crissier, au prix de 1500 florins et moyennant un cens annuel de 150 florins. N. Isbrand de Crousaz, déjà créancier du bourgmestre Daux, acquit dans la discussion de ce dernier, le 2 janvier 1595, ses biens de Crissier en payant au gouvernement de Berne la somme de 550 florins. Dès lors la mayorie prit le titre de seigneurie. Isbrand et son fils Claude acquirent aussi peu à peu ce que les de Monthey possédaient encore à Crissier; celui-là en particulier, par succession de ses parentes, les filles de Benoît, fils aîné de Claude de Monthey; Benoît avait été mayor de Boussens pour l'abbaye de Montheron. Jean de Monthey, qui vivait en 1603, est le dernier de sa famille dont il soit question à Crissier.

La terre de Crissier passa en 1620, avec celle de Prilly, à Claude, fils cadet de feu Isbrand de Crousaz, puis à Louise, fille de Claude, et de cette dernière, qui vivait encore en 1712, et avait épousé Jean-François de Martines, à son gendre Jaques-Nicolas de Martines. A cette époque, il y avait trois châtelains à Crissier, un pour le seigneur, un autre pour LL. EE., qui exerçaient la haute juridiction sur les terres de l'ancienne mayorie, et encore un autre pour la ville de Lausanne, qui y possédait des terres, en vertu de la grande largition. En 1689, Jaques-Nicolas de Martines, au nom de sa belle-mère, acquit par échange de la ville de Lausanne une maison qui était de franc-alleu et à laquelle la haute juridiction était rattachée; c'était pour construire sur son emplacement un nouveau château avec des tourelles pour les prisonniers, leur transport à Prilly, pratiqué dès le temps d'Isbrand de Crousaz, causant trop de frais. LL. EE. consentirent à cet échange, à condition que le franc-alleu fût réduit à fief noble. C'est là l'origine du château actuel. Déjà le 17 juillet 1732, LL. EE. acquirent la seigneurie de Crissier, par droit de *prélature*, de la ville de Lausanne, à laquelle Jean-François de

Martines venait de la vendre le 19 avril de la même année. Ce dernier conserva le château et 11 à 12 poses de terre à l'entour, avec la basse juridiction. Le château est actuellement la propriété de M. Edouard Dapples, ancien syndic de Lausanne.

L'église de Crissier était sous le vocable de saint Saturnin. Sa collation appartenait au Chapitre, lequel percevait, pour cette raison, chaque année, 18 livres en argent et 7 muids de froment; le curé devait en outre 18 livres au sacristain de la Cathédrale. L'église fut rebâtie en 1598; on voit encore, au clocher, les traces des armes de Berne, de Lausanne et d'Isbrand de Crousaz.

Antiquités. En 1820, d'après des indications données par M. Le Maire, on découvrit dans un tertre, au lieu dit en Montbrochu, touchant la route de Lausanne à Cossonay, une série de tombes, renfermant des ossements et quelques objets en fer tels que des lames d'épée. Les ossements tombèrent en poussière au contact de l'air, ce qui prouve leur haute antiquité. Crissier doit avoir été un lieu important du temps des Romains; à Montasset, colline derrière le château, on a trouvé des constructions et une colonne en marbre, remontant à cette époque. On a découvert à Crissier, à diverses époques, des médailles d'Auguste, de Nerva, Philippe, etc. Sur le bord oriental du ravin de la Sorge, ou Chamberonne, entre Crissier et le Timonet, on remarque les restes de deux retranchements en terre de peu d'étendue. La tradition les attribue aux Romains; on croit qu'un chemin tendait de Vidy à Cheseaux en longeant le ruisseau de la Sorge.

Le passage de la Sorge n'avait pas jadis, pour la sécurité des voyageurs, une meilleure réputation que celui du Chalet-à-Gobet.

La population était de 354 habitants en 1803; elle est de 597 en 1860. La superficie du territoire est de 589,756 perches, dont 20,917 en vignes, 90,800 en prés, 290,458 en champs, 157,500 en bois, 23,000 en pâturages (plans de 1823). Les bâtiments sont taxés 508,200 fr. et les fonds de terre 421,600 fr. Dettes hypothécaires, 552,000 fr. — Altitude, 1600 p. féd. †

CROCHET, hameau de la commune de Mont, sur Rolle, à 20 minutes N. de cette ville. *

CROISETTE (la), torrent qui se jette dans l'Avençon, à Bex. *

CROISETTES (les), paroisse dont le ressort s'étend sur la commune d'Epalinges et sur la partie orientale et septentrionale de la commune de Lausanne, à 1 lieue N.-E. de cette ville, sur un plateau froid du Jorat appelé les monts de Pully. L'église est isolée.

Cette paroisse était autrefois un poste forain dont le pasteur rési-

dait à Lausanne, où il faisait quelque service dans la semaine. En 1821, le gouvernement a mis le poste des Croisettes sur le même pied que les autres postes ecclésiastiques. Un joli presbytère y a été bâti, au bord de la route de Moudon. Au-dessous est un bâtiment où l'on a établi une maison de discipline pour les garçons. — L'altitude du temple est de 2682 pieds fédéraux.

*

CROIX (Ste-) (*Sancta Crux* en 1177), grande commune, composée de divers villages et hameaux disséminés dans de hautes vallées du Jura, sur la route d'Yverdon à Pontarlier. Cette commune, avec celle de Bullet, forme le cercle de Ste-Croix, au district de Grandson, à 3 l. O. de cette ville. L'importance de ce cercle, qui compte une population de 5127 habitants, a décidé le gouvernement de Vaud à y établir un préfet.

Dans les temps anciens, la voie romaine d'*Ebrodunum* (Yverdon) à *Abiolica* passait certainement à Ste-Croix, où elle montait d'une manière rapide, sur la pente du Jura, à partir de Vuitebœuf. Dans le cours du moyen âge, cette voie avait été abandonnée pour celle des Clées et de Jougne, qui pourtant était d'un trajet difficile par les fortes pentes qu'on y rencontrait à partir des Clées. Un fait peut expliquer ce changement de direction. Les seigneurs de la Haute-Bourgogne tenaient les clefs des deux passages par lesquels on pénétrait du Pays de Vaud dans la Franche-Comté. Yverdon, Orbe, les Clées et Jougne leur appartenaient, et ils avaient un grand intérêt à faire trajeter les voyageurs et les marchandises le plus longtemps possible sur leurs terres, en raison des grands avantages qu'ils en retiraient. De là l'impulsion donnée au commerce sur la ligne des Clées et de Jougne. Du côté de Ste-Croix, le commerce, à partir d'Yverdon, n'atteignait les terres bourguignonnes qu'au Franc-Châtel et à Pontarlier ou Jougne, ce qui était contraire aux intérêts bourguignons. Une autre raison bien forte qui détourna les voyageurs et le commerce du passage de Ste-Croix, c'est l'absence presque totale de population sur le haut Jura, dans les temps reculés du moyen âge. La voie romaine n'étant plus surveillée et entretenue par une population intéressée à sa conservation, ne dut pas tarder à être ravinée par les eaux et à devenir impraticable pour le commerce. De Baulmes et Vuitebœuf à Pontarlier, aucun asile ne s'offrait, du reste, au simple voyageur pédestre à travers ces montagnes solitaires où il aurait couru le risque d'être détroussé par les *malandrins* qui se trouvaient toujours, à point nommé, sur les lieux où il y avait un butin facile à recueillir.

C'était un principe généralement reçu, dans le moyen âge, que le Jura appartenait au premier occupant. Dès le XII[e] siècle, les sei-

Digitized by Google

gneurs de Grandson faisaient des actes de souveraineté dans les hautes vallées qui touchaient à leur seigneurie et y avaient établi quelques abergataires. La première fois que nous voyons le nom de Ste-Croix apparaître dans les actes, c'est en l'année 1177. A cette date, une bulle du pape Alexandre III confirme une donation faite à l'abbaye du lac de Joux par Huon de Grandson, du pâturage de *Lantifer,* vulgairement appelé *Chaux-du-Jura,* du lieu de *Ste-Croix,* et des deux moulins du dit lieu *(pascus de Lantifer, quæ vulgus calcem de Jura vocat, locum qui dicitur Sancta Crux et duo molendina ejusdem loci).* Les simples indications de cette charte suffisent pour nous donner une notion claire de l'origine de la communauté de Ste-Croix. Les premiers endroits habités furent les lieux les plus bas de la vallée où les céréales pouvaient mûrir, tandis que les lieux les plus élevés, et surtout la partie qui est au-delà des Estroits, comme *La Chaux,* étaient des lieux de pâturage pour le bétail, seule industrie des premiers habitants. Depuis cette première mention de Ste-Croix, nous ne retrouvons, pendant plus d'un siècle, aucune indication sur cette localité. Cela indique nécessairement que la population y était encore clairsemée et les terres sans valeur. Nous ne voyons pas même que l'abbaye de Joux y ait conservé les choses données par Huon de Grandson. Au moins ne figurent-elles plus dans l'énumération de ses biens. La maison de Grandson, fondatrice de l'abbaye, avait probablement donné à celle-ci d'autres biens à sa proximité, qu'elle pouvait surveiller et administrer avec une plus grande facilité.

Vers l'an 1234, les fils d'Ebal IV se partagèrent les terres de la maison de Grandson. Ste-Croix, Bullet et Vuitebœuf entrèrent dans le lot de Henri, qui fut le premier seigneur particulier de Champvent. L'Arnon servait de limite et séparait cette seigneurie de celle de Grandson.

Seigneurie de Ste-Croix. En 1317, ainsi que nous l'avons vu à l'article *Champvent,* Pierre de Grandson, l'un des plus grands seigneurs de Vaud, devint propriétaire des terres au-delà de l'Arnon, par cession du seigneur de Champvent. Il érigea ces terres en une seigneurie particulière qui prit le nom de Ste-Croix, du nom du château qu'il y fit bâtir. Les colons, sous la protection puissante de Pierre de Grandson, attirés sans doute par des franchises et des dons gratuits de terres, devinrent plus nombreux et un commencement de vie commença à se manifester dans ces hautes vallées, autrefois si solitaires.

Dans ce temps, Hugues de Châlons-Arlay était seigneur de Jougne; c'était le plus puissant seigneur de la Franche-Comté. Il put craindre que, sous la protection de Pierre de Grandson, les voya-

geurs ne vinssent à abandonner la route de Jougne pour celle de Ste-Croix, ce qui aurait été contraire à ses intérêts. Les anciens seigneurs de la Haute-Bourgogne, afin de se prémunir contre une invasion possible par la vallée de Ste-Croix, avaient élevé des fortifications au débouché du chemin qui descend à travers le défilé des *Estroits,* dans le vallon où sont situées les Granges, précisément au lieu donné à l'abbaye de Joux par Huon de Grandson. Hugues de Châlons se hâta de relever ces fortifications et d'y établir un château fermé, avec un péage, de manière à pouvoir rançonner les voyageurs qui voudraient passer par ce chemin. Ceci amena une grave difficulté avec Pierre de Grandson (voyez plus loin). Ce dernier, qui vivait encore en 1342, eut pour successeur, dans la seigneurie de Ste-Croix, le second de ses fils, *Guillaume de Grandson,* dit le Grand, qui était mort vers l'an 1388, laissant la seigneurie de Sainte-Croix à son fils Othon.

Othon de Grandson fut le dernier rejeton légitime de sa race dans le Pays de Vaud. C'est celui dont la carrière agitée et la fin tragique ont fait l'objet de maints récits où la fable a été trop souvent mêlée à l'histoire. On nous permettra de nous arrêter un moment devant ce personnage, demeuré célèbre dans le pays.

Durant la vie de son père Guillaume, seigneur de Ste-Croix, d'Aubonne et de Coppet, Othon avait passé de longues années aux cours d'Angleterre et de France, où il s'était acquis un grand renom de prouesse. Ramené au pays vers le temps de la mort de son père, il parvint immédiatement aux emplois les plus éminents à la cour de Savoie. Amédée VII, dit le comte Rouge, à cause de la couleur qu'il affectionnait dans ses habits, le nomma, en 1387, son lieutenant en Piémont et membre de son conseil. Cette grande position devait causer la perte d'Othon.

Au mois de juin 1391, Amédée VII, jeune prince qui promettait une brillante carrière, arrivait en Tarentaise, avec une épaule endolorie par suite d'une chute de cheval. Là on lui présente, comme un homme habile, maître Jean de Granville, arrivé récemment de Barbarie, où il avait accompagné le comte de Bourbon. Le comte était pâle et chauve ; Jean de Granville promet de lui faire croître de nouveaux cheveux et de rendre à son teint les couleurs de la santé. Séduit par ces décevantes promesses, le comte congédie aussitôt son médecin ordinaire, maître Omobono, et se confie entièrement aux mains de ce charlatan. Ce dernier, après avoir usé d'abord de médecines agréables au goût, ne tarda pas à soumettre le malheureux comte à un traitement étrange. Il lui rasa la tête, la lui oignit, devant le feu, avec une mixtion de myrrhe et de jaune d'œuf. Après, vint un lavage avec du vin et de l'*assa fœtida*, puis une application

Digitized by Google

sur la tête d'un emplâtre fortement chauffé, fait de miel et de différentes drogues. Voilà pour les cheveux. Intérieurement, il administrait au comte un électuaire composé des drogues les plus excitantes ; voilà pour le teint. Jusqu'ici ce traitement n'est qu'absurde ; il n'indique pas encore des intentions criminelles chez Granville. Mais, ce qui fut la cause certaine de la mort du comte, fut un onguent d'huile de laurier dans lequel le médecin fit bouillir une once d'ellébore, avec une demi-once d'euphorbe et autant de vert-de-gris, avec lequel il oignit le corps du comte en le frottant fortement.

L'effet de ces substances délétères ne tarda pas à se manifester. Le soir du samedi 28 octobre, le comte qui, durant ce traitement, avait cru pouvoir continuer ses exercices habituels, rentra chez lui à Ripaille où il se trouvait avec sa cour, après avoir passé la journée à la chasse. Il avait la langue enflée et ses mâchoires étaient tellement serrées qu'il lui était impossible d'ouvrir la bouche. Le mercredi suivant, il fut obligé de se mettre au lit et son ventre se mit à enfler d'une manière si prodigieuse que Luchius de Saluces et les autres pages le contenaient de leurs mains, dans la crainte qu'il ne crevât. Le comte comprit alors qu'il allait mourir, empoisonné par Granville. Aussi le vendredi, quand celui-ci se présenta devant lui, tenant à la main une corne de licorne, à laquelle on attribuait une vertu merveilleuse contre les poisons, il le chassa avec ordre de ne jamais reparaître en sa présence.

Aussitôt il donna l'ordre à ses conseillers Othon de Grandson et Louis de Cossonay de saisir Granville et de le mettre à la torture pour lui faire confesser son crime. Cet ordre, si bien justifié, ne reçut aucune exécution. Le prince, indigné de la faiblesse de ses conseillers, s'écriait dans le lit où il se tordait de douleur : *Oy las ! je suis ferus en males mains*. Lorsqu'il apprit que le sire de Cossonay était allé prendre les ordres de la comtesse Bonne de Bourbon, mère du prince, au sujet de Granville, il dit : *Hélas, c'est une petite consolation, elle a le cœur tendre, le médecin pleurera et on ne lui fera rien*. Le malheureux comte avait trop bien jugé. Après de longues tergiversations, le conseil ne crut pouvoir se dispenser de faire examiner enfin les ordonnances de Granville. Cet examen fut confié aux médecins du comte, maître Omobono et maître Luchino Pascalis, assistés du chirurgien Jean de Moudon. Ces experts déclarèrent que les médicaments administrés par Granville avaient pu donner la mort au comte, mais que le médecin avait péché par ignorance plus que par malice.

Durant ce temps, l'état du comte ne faisait qu'empirer. Le matin de la Toussaint, jour de sa mort, il fit venir près de lui Louis de Cossonay et l'envoya auprès de la comtesse pour la prier de faire

arrêter le médecin, la suppliant de se souvenir *qu'il était son fils, qu'elle devait l'aimer plus que personne et ne pas croire le médecin plutôt que lui*. La comtesse se mit à pleurer et Cossonay aussi. Autre n'en fut. Ce jour fut le dernier du comte Rouge; il expira vers une heure de la nuit. Quand le comte fut mort, deux de ses fidèles pages, Pierre de Loës et Gui de Villette, qui avaient assisté leur maître dans son agonie, coururent chez Granville dans l'intention de lui faire un mauvais parti. De Loës, mettant la main à sa dague et saisissant Granville, lui dit: *Ah traître! tu as tué le comte*. Celui-ci répond: *Ne me tuez pas, car je veux me mettre à la disposition de la comtesse*. Dans ce moment, il semblait à de Loës troublé que la main qui tenait la dague se séparait de son corps. Aussitôt survinrent Louis de Cossonay et le valet d'Othon de Grandson, qui sauvèrent Granville, en déclarant aux pages que le Conseil savait que le médecin n'était pas coupable et qu'il pouvait s'en aller, *bien pourvu d'argent et bien escorté*. Granville eut hâte de se tirer de ce lieu; le samedi, il s'embarqua près de Thonon et se retira au Pays de Vaud, dans les terres d'Othon de Grandson, où il trouva un sûr asile

Cependant, le corps du comte présentait, à l'examen, les marques évidentes d'un empoisonnement. Tout le dos était marqué de taches noires. La rumeur publique accusait hautement Granville de ce forfait auquel on associait le conseil du prince et surtout Grandson, qui avait dérobé le coupable à la justice. L'indignation était générale; elle força le conseil à agir; il fit arrêter Pierre de Lompnes, apothicaire attaché à la maison de Savoie, qui n'avait fait qu'exécuter les prescriptions de Granville. La torture arracha à ce malheureux l'aveu d'un crime qu'il n'avait pas commis. Ses juges se hâtèrent de le condamner à la peine des parricides; il fut exécuté à Chambéry en juillet 1392. Son corps, divisé en quartiers et salé, fut expédié à diverses villes. Moudon en reçut un quartier, qui lui fut apporté par le messager Thomasset. Cette exécution inique ne reçut pas la sanction de l'opinion publique, qui comparait ce supplice atroce avec l'indulgence excessive dont on avait usé envers le vrai coupable, Jean de Granville. L'indignation devint si forte qu'Othon de Grandson se vit obligé de fuir devant elle et de chercher un refuge auprès de ses amis de France et d'Angleterre. Pendant ce temps, Granville, obligé de fuir le Pays de Vaud, fut arrêté en Bourgogne et soumis à la torture. Il fit des révélations étranges et indiqua Bonne de Bourbon comme complice de la mort de son fils. Cette accusation monstrueuse trouva créance aux yeux du public. Le roi Charles VI luimême adressa à la comtesse des lettres empreintes d'une singulière méfiance, où il l'engageait à faire tomber ces bruits injurieux par une prompte recherche des coupables. Quant à Othon de Grandson,

Digitized by Google

il se défendit si bien auprès du roi de France et des ducs de Bourgogne et de Berry, qu'il fut déclaré innocent de la mort d'Amédée VII. Pourtant le Conseil de Savoie confisqua au profit de la couronne les terres d'Aubonne et de Coppet, et envoya le prince de Morée occuper à main armée le château de Grandson.

Pendant ce temps, Guillaume, bâtard de Grandson, gardait le château de Ste-Croix, où il s'était entouré de bandits qui commettaient des déprédations dans la plaine; ils avaient ravagé les terres de Romainmôtier. C'est ce qui engagea, en 1393, les communes de Vaud à faire marcher la chevauchée contre les bandits du château de Ste-Croix. Cette chevauchée ne fut pas suivie de la ruine du château, qui continua à être occupé par Guillaume de Grandson au nom d'Othon, qui en était seigneur.

Après quelques années, ce dernier, qui avait obtenu en France une réhabilitation complète, crut pouvoir revenir sans danger au pays, espérant peut-être rentrer en possession des seigneuries de sa maison. Il s'y trouvait en 1396, année où il approuve un acte qui reconnaît bourgeois de Ste-Croix seize particuliers de Baulmes. Mais là, un ennemi implacable l'attendait; c'était Gérard d'Estavayer, dont Othon avait déshonoré l'épouse, au dire des chroniqueurs. Il accuse de nouveau Grandson de l'empoisonnement du comte Rouge et s'offre de prouver la vérité de cette accusation par le duel judiciaire dans la lice de Moudon. Les communes de Vaud et une grande partie de la noblesse épousèrent avec chaleur la cause d'Estavayer, tandis que la haute noblesse appuyait ouvertement Grandson. Le conseil du comte était fort embarrassé au milieu de ces partis hostiles, à cause des troubles qui pouvaient en résulter dans le pays. Mais les cris qui demandaient que le sang d'Amédée VII fût vengé sur Grandson, accusé d'être le vrai coupable, étaient devenus si nombreux, que le conseil d'Amédée VIII, après avoir essayé de traîner le temps en longueur, se vit enfin forcé d'accorder le duel judiciaire. Il fut fixé au 7 août 1397, à Bourg en Bresse.

Le matin de cette journée, tous les chemins qui conduisaient à Bourg étaient remplis par une foule immense, venue de toutes les provinces voisines et avide de contempler un spectacle qui commençait à devenir rare. On pouvait distinguer les partisans des deux champions; ceux de Gérard d'Estavayer portaient la figure d'un *râteau sur les épaules* et ceux de Grandson des *aiguillettes à leurs souliers*. On avait construit, hors des murs de Bourg, sur une large place, des estrades pour recevoir le conseil du comte, la cour et la haute noblesse; au-dessous était le *champ clos* destiné aux combattants. Dans la lice étaient placés seize héraults, *grands maîtres dans*

la science des armes, chacun armé d'une verge destinée, le cas avenant, à relever les épées des combattants.

Lorsque le jeune prince, accompagné de son gouverneur, Oddon de Villars, de ses sœurs, du conseil de Savoie, des dames de la cour et d'une suite nombreuse, eut pris sa place sur l'estrade, un signal de trompette appelle les combattants. Ceux-ci entrent dans la lice par deux portes opposées, et après avoir adressé la révérence au souverain et aux dames et fait un tour dans le champ, ils viennent se placer en face l'un de l'autre, la lance en arrêt, attendant le signal du combat. A peine la trompette a-t-elle donné ce signal, que Gérard, animé par la haine, s'élance de toute la vitesse de son coursier sur Othon, qui, frappé dès ce premier choc, est précipité sur la poussière de l'arène, où il perdit et son sang et sa vie. Il était âgé de plus de 60 ans, au rapport d'Olivier de la Marche. Ainsi périt, misérablement, le dernier rejeton légitime de cette illustre maison, qui avait brillé d'un si grand éclat dans la patrie de Vaud dès le Xe siècle. La branche bourguignonne des Grandson s'éteignit aussi plus tard.

Après cette mort, toutes les seigneuries de la maison de Grandson furent dévolues à la couronne de Savoie.

La seigneurie de Ste-Croix fut donnée par le prince à Luquin de Saluces, chevalier, le même qui s'était distingué, comme page, par son attachement au comte Rouge. Il était seigneur de Ste-Croix avant l'année 1403. Cette seigneurie ne resta pas longtemps dans ses mains; peu après, elle fut réunie au domaine de la couronne et c'est après cette réunion que Ste-Croix devint l'un des XIV bourgs ou villes qui envoyaient des députés aux Etats de Vaud.

En 1470, le château de Ste-Croix faisait partie du douaire de Yolande de France, duchesse de Savoie. Hugues de Gallera était son châtelain en 1475. Il fut l'un des gentilshommes qui furent mis à mort par les Bernois après le sac des Clées, en cette année-là.

Le FRANC-CHATEL ou FRANC-CASTEL. C'était une forteresse féodale, placée au lieu de la *Chaux* de Jura, au débouché de la route qui descendait de Ste-Croix, par une pente rapide, au travers de la forêt des *Estroits*, dans le vallon des Granges. En arrivant vis-à-vis du Franc-Châtel, la route était resserrée entre deux rochers assez rapprochés l'un de l'autre et réunis par une chaîne qu'on tendait lorsqu'on voulait intercepter le passage. La position du château était très forte avant l'invention de la poudre; il commandait la route d'une manière absolue. Il fut relevé en 1317 par Hugues de Châlons et fermé; un péage y fut établi, au grand détriment des hommes de Ste-Croix et de Pierre de Grandson, leur seigneur. Un différend

Digitized by Google

s'éleva à ce sujet entre ce dernier et Hugues de Châlons; il fut terminé, en 1319, par un traité entre les deux parties fait sous la médiation de Louis de Savoie, seigneur de Vaud. En voici les principales conditions :

1° Pierre prête hommage à Hugues et reconnait tenir de lui 30 livrées de terre dans la seigneurie de Belmont;

2° Le Franc-Châtel continuera à appartenir à Hugues et à ses hoirs, perpétuellement, savoir : le *Châtel*, la place d'environ, comme elle a été bornée par le sire Loys de Savoie;

3° S'il vient des habitants étrangers à la famille du seigneur pour occuper les terres voisines, les rentes seront partagées entre les deux seigneurs.

Cette transaction est précédée de l'hommage de Pierre, qui confesse être devenu homme de Hugues de Châlons, à la réserve des hommages auxquels il est tenu envers le comte de Savoie, l'évêque de Lausanne et les autres *féautés* auxquelles il pourrait être tenu comme héritier de la seigneurie de Grandson.

Cette transaction si onéreuse pour Pierre de Grandson, puisqu'il fut obligé de céder la moitié du territoire ou pâturage de la *Chaux*, sur lequel Huon de Grandson avait exercé le droit de propriété, lui fut imposée par la prépondérance de la maison de Châlons, à qui celle de Grandson devait l'hommage. Dans la suite, la maison de Savoie se servit à son tour de sa prépondérance pour imposer des conditions nouvelles aux seigneurs de Châlons.

En 1485, les habitants de Ste-Croix furent exemptés du péage à Franc-Châtel, et en 1500, la borne qui séparait la terre de Vaud de la Bourgogne était transportée au sommet du Jura; c'était un sapin auquel était fixée une cheville en fer, avec *la croix blanche de Savoie*. Cette borne était à la *Bouffarde*, entre le Franc-Châtel et le village des Fours; ensorte que ce château, bien qu'il continuât à appartenir aux Châlons, était enclavé dans la châtellenie de Ste-Croix. Dans ces limites, le châtelain de Ste-Croix faisait la levée des corps morts et les autres actes de haute seigneurie, comme cela résulte des enquêtes faites à l'occasion des limites en 1540.

Le Franc-Châtel continua à subsister, avec le péage, jusqu'à l'année 1536; au mois de février de cette année, l'armée bernoise qui assiégeait Yverdon reçut l'hommage des habitants de Ste-Croix. Ceux-ci prièrent les chefs de l'armée de les délivrer des vexations que leur faisait subir la garnison du Franc-Châtel. Cette prière fut accueillie et le bailli de Grandson, Tribolet, reçut l'ordre de mettre la main sur le château dont on se plaignait, ce qui ne tarda pas à se réaliser, avec l'aide des habitants de Ste-Croix. Voici comment le fait est raconté par la tradition :

Le bailli Tribolet avait fixé un jour pour attaquer le Franc-Châtel, avec l'aide des hommes de Grandson et de Ste-Croix. On avait jugé que les préparatifs d'un siége pourraient donner l'éveil à la garnison, qui aurait le temps de se renforcer et de rendre le succès difficile. Une surprise parut préférable. Au jour marqué, toutes les précautions étaient prises; les hommes de Grandson étaient montés, dans la nuit, sur la montagne, où les gens de Ste-Croix gardaient tous les passages qui conduisaient au châtel qu'on voulait surprendre. Celui-ci se trouvait ainsi investi par un ennemi invisible. Au matin, des hommes apostés dans la forêt des *Estroits*, font entendre le bruit de plusieurs clochettes, comme si un troupeau avait voulu passer, en évitant le Franc-Châtel. La garnison se précipite, nombreuse, au-dehors, afin de saisir tout le troupeau. Cet instant était attendu avec impatience par les assaillants, qui veillaient, rapprochés des portes; aussitôt ils arrivent en courant, le château est emporté sans résistance et il est immédiatement démoli. Il n'a pas été relevé dès lors.

C'est à dater de ce moment que la population s'est répandue audelà des Estroits. Elle y construisit d'abord des granges qui n'étaient habitées que dans l'été; plus tard des maisons, à demeure fixe, s'y élevèrent sous la protection efficace de Berne et des défrichements s'y opérèrent sur une grande échelle.

Dans l'été, la population des *Granges* se livrait aux occupations de la vie pastorale et à l'exploitation des bois, qu'elle réduisait en charbon. Des mines de fer furent découvertes et bientôt elles furent exploitées par des hauts-fourneaux qui s'élevèrent successivement à la *Mouille-Mougnon*, à la *Jougnenaz*, à la *Deneyriaz* et au bas de *Noirvaux*. C'est en 1812 seulement que ces derniers prirent fin, emportés par une trombe d'eau.

Le chateau de Ste-Croix s'élevait à l'entrée de la vallée, sur un rocher, dans une situation extrêmement pittoresque. Des vieillards en ont encore vu les tourelles; aujourd'hui il n'en reste qu'un pan de mur qui diminue chaque année. Le terrain environnant recèle des fers de flèche, en grand nombre, qui témoignent d'un siége autrefois soutenu par la garnison. Près de là, M. le docteur Campiche a trouvé quelques médailles qui semblent indiquer le passage de la voie romaine. A l'abri de la forteresse s'éleva bientôt le bourg de la Villette, qui a reçu les premiers habitants sédentaires. Là se trouvait une chapelle dédiée à la Vierge, qui dépendait de l'église paroissiale de Peney. Le curé de ce dernier lieu y disait la messe. Près de là on voit le chemin appelé de la *Procession;* il conduit à Baulmes, ancien prieuré avec une église renommée dans la contrée et où la population de Ste-Croix se rendait probablement en procession dans

Digitized by Google

quelque fête religieuse. Nous ne pensons pas que la chapelle de Ste-Croix, desservie par le curé de Peney, ait pu être un lieu de pèlerinage, ainsi qu'on l'a écrit.

Population. C'est assurément à la maison de Grandson que la vallée de Ste-Croix dut ses premiers habitants sédentaires, dans le moyen âge. Le nombre s'en augmenta considérablement sous la maison de Savoie, qui, dans le but de garder un point important de la frontière de Vaud, s'efforça d'y appeler des abergataires par des dons de terres et des franchises. Les premières franchises sont mentionnées en 1444 et augmentées plus tard, à diverses reprises. Les *Mermod*, les *Junod*, les *Jaques*, les *Bornand*, sont d'origine savoisienne et passent pour les plus anciens habitants. Les Recordon y existaient déjà à la fin du XIVe siècle (1396). Dans le livre d'extentes du commissaire Quiodi, de 1530, on voit que la population était concentrée à *Ste-Croix,* à la *Villette,* à la *Charmille* et à la *Sagne.*

En 1404, la dîme de Ste-Croix rapportait au seigneur *Luchius de Saluces :* 26 muids, moitié orge et avoine, et 4 livres de cire; le four de Charmilly, 10 coupes; le four de Jeannette de la Sagne, 6 coupes. Bullet, qui était compris dans la seigneurie, ne payait que 4 muids, moitié orge et avoine.

En 1570, Ste-Croix et Bullet comptaient 233 feux; sur ce nombre, 93 ménages étaient pauvres. La population était de 1834 habitants en 1764, de 2455 en 1803, de 2851 en 1831, de 3115 en 1841. Elle est de 4360 habitants en 1860.

Industrie. Ce qui explique l'extrême augmentation de population dans ces lieux élevés et peu fertiles, c'est le développement de l'industrie. A mesure que leur nombre croissait, les hommes de Sainte-Croix se trouvèrent forcés de chercher d'autres moyens de subsistance que les produits précaires de l'agriculture. Ils descendirent dans la plaine, comme seranceurs, maçons et maîtres d'école. Plus tard, les femmes s'appliquèrent à la dentelle et quelques hommes aux parties rudimentaires de l'horlogerie, ainsi qu'à la coutellerie. Le produit de leur travail s'écoulait à Genève et dans le comté de Neuchâtel. En 1752, la fabrication des *cadratures*, mécanisme destiné à frapper les heures dans les montres à répétition, fut introduite à Ste-Croix par Joseph Junod, qui vint s'établir à la Sagne après avoir fait son apprentissage à Vevey. Il forma quelques élèves; le premier fut H. Bornand, qui avait six frères; ils devinrent tous *cadraturiers*. Leur travail se payait fort cher au début: une cadrature coûtait trois louis et plus. Ces gros bénéfices commencèrent à amener quelque aisance parmi cette population, qui auparavant était pauvre, et l'on vit les premiers magasins s'ouvrir à Ste-Croix. Les ouvriers qui avaient quitté leurs montagnes pour aller travailler à

Digitized by Google

Paris et à Londres, rapportèrent avec eux de nouvelles idées qui provoquèrent bien des réformes utiles parmi ces intelligents et énergiques montagnards.

C'est dans notre siècle seulement que l'industrie horlogère a pris son plus grand essor. Félix Cuendet avait essayé de construire à Ste-Croix des montres complètes, mais il avait été arrêté dès les premiers pas. Vers la fin de 1836, MM. Cuendet et Mutrux s'associèrent pour la fabrication des montres. Trois autres maisons ne tardèrent pas à se former pour le même but, et dès ce moment les ouvriers se multiplièrent; l'industrie horlogère fut fixée d'une manière stable à Ste-Croix.

La fabrication des pièces à musique, dont l'origine remonte à l'an 1811, a pris depuis 25 ans un développement immense dans la localité. Les fabricants d'horlogerie à Ste-Croix et à Bullet sont au nombre de 24; ils occupent 995 ouvriers et produisent annuellement 22,380 montres d'or et d'argent. Les fabricants de pièces à musique sont au nombre de 30; ils fabriquent 65,000 pièces de tout genre et occupent 785 ouvriers. Ces pièces à musique, dont quelques-unes sont fort compliquées et jouent jusqu'à 72 airs, s'exportent dans les lieux les plus reculés du globe, dans les deux Amériques et jusqu'en Chine et en Australie. Elles reproduisent les airs nationaux de tous les pays auxquels elles sont destinées.

Un fait qui montrera, mieux que tout autre, la marche toujours ascendante de l'industrie, est celui du produit de la poste, qui était de 1394 fr. en 1822 et qui s'est élevé à plus de 51,000 fr. en 1863.

Régime bernois. En 1536, le 2 avril, François Meige prêcha la Réformation à Ste-Croix pour la première fois. En 1545, les délégués de Berne et de la Bourgogne fixèrent les limites, entre les deux Etats, aux lieux où elles existent encore aujourd'hui. Les Bernois concédèrent au prince d'Orange, seigneur de Jougne, le droit de percevoir un péage au lieu où avait été autrefois le Franc-Châtel et une cense à percevoir sur Girard, à cause du pré qu'il tenait, joignant la place du château ruiné. En 1591, à la prière des syndics de Ste-Croix, le gouvernement de Berne accorda à la communauté, en abergement perpétuel, tout ce qui était au-delà des *Estroits* et qui était compris entre les limites de la Franche-Comté et du comté de Neuchâtel, avec le droit de messellerie et le pouvoir de diviser ce terrain entre eux. La commune paya cette immense concession par une cense annuelle de 15 florins de 4 baches, avec la dîme et deux deniers, par pose, à percevoir sur les abergataires. En 1600, nouvel abergement de 500 nouvelles poses, sous la cense annuelle de 10 florins et de 200 florins d'entrage, mais à la condition de ne pas partager ces terres entre eux. Ces largitions assurèrent un certain bien-être aux

habitants de Ste-Croix, livrés alors, presque exclusivement, à l'exploitation des bois et aux occupations de la vie pastorale.

En 1664, à la requête d'égrèges Guillaume Bornand et Pierre Martin, assistés du pasteur Aguet, on autorise la communauté de Ste-Croix à bâtir un logis public pour la commodité des voyageurs, vu que c'est un lieu de grand passage. A la même date, la dîme de Ste-Croix était amodiée pour 19 muids et 8 coupes d'orge, 40 muids d'avoine et 4 coupes de *pesettes*.

Le gouvernement bernois s'était toujours montré paternel envers les habitants du Haut-Jura, qui n'étaient assujettis qu'à des redevances légères et jouissaient de grands territoires communaux. Aussi trouva-t-il parmi eux de chauds partisans, lorsque commencèrent, dans le Pays de Vaud, les actes révolutionnaires qui devaient affranchir les Vaudois de la domination de Berne. Les hommes de Sainte-Croix, de Vallorbes, formèrent le noyau de ces défenseurs de Berne qui combattirent pour la ville souveraine à l'affaire d'Orbe et dans les rangs de la *légion fidèle,* sous le colonel de Rovéréaz.

La commune de Ste-Croix est divisée en deux paroisses séparées par le défilé des Estroits. La population était de 2455 habitants en 1803; elle est de 4360 en 1860. La superficie du territoire est de 4,360,000 perches, dont 628,000 en prés, 1,013,500 en champs, 1,113,000 en bois, 1,575,500 en estivages. Les bâtiments sont taxés 3,112,900 fr. et les fonds de terre 1,029,000 fr. Dettes hypothécaires, 1,737,000 fr. — Altitude du temple, 3963 pieds féd.

La commune se compose des villages et hameaux suivants: l'*Auberson*, avec 46 maisons; *Chez-les-Jaques*, 38 maisons; les *Grangettes*, 10 maisons; la *Prise-Perrier,* 26 maisons; *Granges-Jaccard,* 14 maisons; *La Chaux*, 40 maisons; *Noirvaux*, 18 maisons; *Vraconnaz, Prise-Girard*, 23 maisons; *Cullairy*, 17 maisons; la *Sagne,* 76 maisons; la *Gètaz* et *Crosaillon*, 15 maisons; les *Envers*, 14 maisons; *Praises*, 9 maisons; *Replands*, 10 maisons; *Chez-Jaccard* et la *Besse,* 28 maisons; *Villette* et *Château*, 60 maisons. Le village, 281 maisons habitées par 361 ménages.

En 1744, le 3 mai, un grand incendie consuma l'église et 40 maisons. Ce malheur fut causé par le pasteur de Bullet, qui avait eu sa cure brûlée, le 1er mai, et était venu, avec ses effets, chercher un refuge chez le pasteur de Ste-Croix. Parmi son bagage, recueilli à la hâte, se trouvaient des charbons mal éteints qui, étant venus à s'enflammer, mirent le feu à la cure, d'où il se communiqua à la partie supérieure du village. Aujourd'hui Ste-Croix présente l'aspect d'une ville plutôt que celle d'un simple village; les maisons sont bien bâties, séparées les unes des autres et tournées au soleil. Des magasins nombreux sont fournis de tout ce qui est nécessaire à la population.

Digitized by Google

Une bibliothèque, fondée par M. le docteur Campiche, en 1843, fournie de bons ouvrages, est ouverte à tous moyennant une légère rétribution.

Les géologues visitent la collection de fossiles du docteur Campiche, formée surtout par les trouvailles faites dans le sol des *Granges*, lorsqu'on travaillait à la route nouvelle qui unit cette localité à Ste-Croix. L'on trouve réunis là des terrains de formations diverses tous fort riches en fossiles.

Antiquités. Sur le *Chasseron* ou *Sucheron*, existait certainement un temple païen. Situé au sommet de la montagne, il paraît avoir été brûlé par le feu du ciel, et ses débris, dont quelques-uns ont été vitrifiés, ont roulé jusque dans la vallée. On y a trouvé un très grand nombre *d'ex-voto,* tels que des figures de haches en fer, des colliers de chevaliers et surtout des médailles romaines, dont les plus modernes sont de l'empereur Commode. Une partie est conservée au Musée de Lausanne.

*

CROIX-BLANCHE, auberge de la commune d'Epalinges avec quelques maisons disséminées, près du temple des Croisettes, à une lieue E. de Lausanne, sur la route de Moudon. — Altitude, 2624 pieds fédéraux.

*

CRONAY (*Cronai*, paroisse en 1228), grand village communal et paroissial du cercle de Mollondins, district d'Yverdon, à 1 lieue S.-E. de cette ville. — En 1453, l'église avait 36 livres de revenu ; la cure dépendait directement de l'évêque.

Seigneurie. La seigneurie était, primitivement, une dépendance de la terre de St-Martin. En 1255, Ulrich de St-Martin prête hommage à Pierre de Savoie pour le château de *Castellion,* sis au-dessus de Cronay. Plus tard, nous trouvons cette seigneurie composée de trois membres : 1° Le membre de *Valangin*. En 1403, il appartenait à Jean de Vaumarcus ; il passa, dans la suite, à Jean-Fréd. de Magdrutz, comte d'Avy et de Challant, souverain de Valangin. Il fut acquis, en 1573, par Nicolas Manuel, de Berne, pour le prix de 20,000 florins. 2° Le membre de *Combrement*, qui se reconnaissait avec la terre de Combremont ; il procédait de n. François de Combremont et passa, avec la terre de ce nom, aux nobles d'Avenches. Les nobles Robin d'Yverdon en prêtèrent reconnaissance, en 1552, et se qualifièrent coseigneurs de Cronay. 3° Le membre appelé de *Chatonay* était possédé, en 1404, par Vullielme Uldriset, dont la fille l'apporta, en mariage, à son époux Guillaume de Chatonay. Deux de ces membres paraissent avoir été réunis dans les mains de la famille Manuel. En 1608, Albert Manuel, avoyer de Berne, confesse tenir en fief et sous hommage la terre de Cronay ; on y comptait 30 hommes libres.

Digitized by Google

Parmi les droits reconnus, il y en avait un assez singulier pour mériter d'être transcrit ici; c'était l'avouerie de l'église en vertu de laquelle tous les biens meubles des curés de Cronay, allant de vie à trépas, appartenaient au seigneur. De présent, dit la reconnaissance, ce droit est de nul rapport.

En 1684, François Robin était coseigneur; ses descendants possédaient encore la coseigneurie dans le XVIIIe siècle.

En 1795, dame Rose-Emilie de Jenner, née Manuel, était dame de Cronay.

La population était de 201 habitants en 1803; elle est de 504 en 1860. La superficie du territoire est de 718,200 perches, dont 104,300 en prés, 370,200 en champs, 225,600 en bois et 4200 en pâturages. Les bâtiments sont taxés 480,100 fr. et les fonds de terre 427,000 fr. Dettes hypothécaires, 194,200 fr. — Altitude du temple, 2027 pieds fédéraux.

*

CROT ou Creux de Chéserex (le), grande caverne, au pied de la Dôle, entre les alpages de la Pila et de la Trelaye; elle sert de réservoir aux eaux qui coulent de la montagne et qu'un canal souterrain conduit à Chéserex.

Levade.

CROUSAZ, soit Crausaz, en latin *Crosa*. C'est ainsi qu'on appelle un grand nombre de localités du canton, des hameaux, des domaines, des parchets, etc. Ce mot, d'une signification assez générale, est encore employé dans d'autres parties de la Suisse romande, ainsi qu'en France et même en Italie. Il paraît indiquer un lieu creusé : appliqué à une rivière, il fait allusion aux ravages qu'elle cause; d'autres fois, il désigne des lieux exposés à ces ravages; ailleurs, il indique des défrichements. Bien des familles diverses ont pris le nom de ces localités, dont les principales sont les suivantes :

Crousaz, hameau soit bourg de la commune de Chexbres (voir cet article).

Crausaz (la), nom de cinq domaines situés rière Féchy, Oulens, Chavornay, Cronay et Puidoux.

Crausaz (la), parchet de vignes sous Riez. Avant 1476, c'était un hameau; en 1367, Hugonet et Jeannod Curie, de Riez, cèdent par échange leurs maisons situées au hameau de *la Crousa*, sous Riez.

Crausaz (la), domaine sous Grandvaux.

Crausaz, grand parchet de vignes situé entre la gare de Lutry et le village de Savuit; il est mentionné déjà en 1296 et appartenait pour la plus grande partie à l'évêque de Lausanne et au prieuré de Lutry. Plusieurs de leurs tenementiers, tels que les Trabichet, Vuar-

Digitized by Google

rens, Vuagniat, Barnabo, adoptèrent un nom de provenance tiré de ce territoire. Daniel et Aron Decrousaz furent reconnus bourgeois de Lutry en 1678, Jean en 1679.

CROUSAZ soit CRAUSAZ (avant la Réformation, *Crosa* soit *Crousa ;* en 1547, *Crosaz ;* aux XVIIe et XVIIIe siècles, souvent appelé *Croze*), domaine dans une situation pittoresque sur la rive droite de la Venoge, entre Penthaz et Cossonay.

Crousaz appartenait, en 1228, à l'ordre de St-Jean de Jérusalem. On ignore le nom du donateur. La tradition prétend que ce fut un chevalier de Crousaz qui se croisa au XIIe siècle, et qui, de retour chez lui, trouva son fils unique marié avec la fille du meunier de Gollion. Plein de chagrin, le père se fit recevoir chevalier de l'ordre de St-Jean, auquel il donna sa terre, du consentement du sire de Cossonay, tandis que le fils se réfugia au moulin de son beau-père, qui prit le nom de *moulin d'Amour*. Il est plus probable qu'un sire de Cossonay a donné directement ce domaine à l'ordre de St-Jean.

Après que les chevaliers de St-Jean eurent acquis La Chaux, ils en firent la commanderie générale pour leurs possessions au Pays de Vaud; Crousaz en devint une dépendance. Toutefois il conserva, au moins temporairement, un commandeur particulier. En 1458, cette charge était exercée par Philibert de Cunscoi, chevalier.

Plus tard, les commandeurs de La Chaux ajoutèrent à ce titre celui de *prior et rector de domo de Crosa ;* ainsi le chevalier Louis Franc (1483 à 1494). Il y avait à Crousaz, avant la Réformation, une église dédiée à saint Jean-Baptiste, patron de l'ordre de St-Jean. Elle attirait beaucoup de pèlerins. Sous le gouvernement bernois, elle était tombée en ruines.

Lors de la conquête du Pays de Vaud, en 1536, Crousaz était tenu en amodiation pour 220 florins par année. L'amodieur ne voulant pas continuer son bail, LL. EE. donnèrent la commanderie de Crousaz à ferme, pour 200 florins. En 1540, elles l'inféodèrent avec La Chaux (voir à cet article) à n. Robert du Gard de Fresneville, qui laissa cette seigneurie, jouissant d'omnimode juridiction, à son neveu. Le 31 décembre 1621, Jean du Gard, fils de ce dernier, l'obtint dans le partage avec ses frères. En 1634, elle passa à n. Simon Thomasset, mayor d'Agiez, qui avait épousé Susanne, fille de Jean du Gard. Une branche des nobles du Gard existait encore en 1827 à Paris, en la personne du chevalier du Gard. Leurs armes sont d'azur à trois oies *(jars)* d'argent, deux en chef et une en pointe. Du temps de Jean-Pierre, fils de Simon Thomasset, la maison de Crousaz fut détruite par un incendie, le 16 août 1671 ; on la rebâtit sur l'emplacement de l'ancienne grange.

Armes des n. Thomasset : Coupé d'or et d'azur, au lion issant de gueules brochant sur le coupé et adextré d'une étoile de même.

Le dit Jean-Pierre Thomasset étant décédé vers l'an 1700, sans laisser de fils, cette terre passa aux fils de sa fille aînée, Louise, épouse de n. Abraham Charrière, châtelain de Cossonay; d'abord à n. Benjamin Charrière, puis, à la mort de celui-ci, en 1728, à son frère Jean-Gabriel, aussi châtelain de Cossonay. Ensuite de la cession de biens que ce dernier fit, en 1737, à ses deux fils, l'aîné, Benjamin-François-Rodolphe, eut entre autres la seigneurie de Crousaz, taxée alors à 47,380 florins. Son fils Jean-Charles la possédait lors de la révolution de 1798 et vendit bientôt après le domaine de ce nom.

(Pour plus de détails, voir les *Fiefs nobles de la baronnie de Cossonay,* par M. L. de Charrière.) †

CROY, village du cercle de Romainmôtier, à 18 min. E. de cette ville. Il paraît tirer son nom des chemins qui viennent se croiser en ce lieu. Ce village appartenait au couvent de Romainmôtier. En 1457, on remplaça la chapelle en bois qui y existait, et où saint Vincent Ferrier avait prêché, par une chapelle en pierre, sous le vocable de sainte Anne et de saint Vincent Ferrier. Vers l'an 1546, on bâtit une maladrerie entre Croy et Bretonnières. On en fit recouvrir le toit en 1621. On amodia, en 1631, des terres qui en dépendaient.

Le village est riche, les terres y sont très bien cultivées et les habitants sont laborieux. On comptait seulement 5 feux dans ce village en 1529. En 1803, la population était de 148 habitants; elle est de 272 en 1860. La superficie du territoire est de 485,000 perches, dont 59,000 en prés, 179,600 en champs, 238,300 en bois et 5300 en pâturages. Les bâtiments sont taxés 268,300 fr. et les fonds de terre 215,500 fr. Dettes hypothécaires, 98,900 fr. — Altitude, 2150 pieds fédéraux. *

CUARNENS (*Quarningis* en 1001, *Quarnens* en 1049, paroisse en 1228), grand village paroissial du cercle de l'Isle, sur la route de Cossonay à la Vallée, à 90 minutes O. de cette ville. Ce village est fort ancien; il était habité dès les temps romains. En rebâtissant le temple actuel, on a trouvé dans les murs une inscription romaine consacrée aux dieux mânes de *Julia Decumina* et de *Pompea Regina,* par *Julius Valerianus,* leur héritier et leur père. C'était la couverture d'un tombeau.

En 1001, Burchard, archevêque de Lyon et abbé de St-Maurice, fait une donation, en précaire, à Gauslin, au sujet de la chapelle de St-Didier *(Desiderius)* au village de *Quarningis,* dans le comté de

Digitized by Google

Vaud. Cuarnens relevait de la grande seigneurie de La Sarraz; les seigneurs de Cossonay y avaient quelques mouvances. Plusieurs biens à Cuarnens avaient été donnés à l'abbaye du lac de Joux par les seigneurs de La Sarraz; les religieux y possédaient la cure, une grange et un moulin auquel les habitants de la Coudre, Cuarnens et même la Vallée, étaient obligés de moudre leur grain.

Après la Réformation, la grange de Cuarnens fut donnée, par le gouvernement bernois, à Claude Pollens, dernier abbé du lac de Joux, en échange des revenus de son abbaye. Celui-ci embrassa la réformation, se maria et eut une fille, Eve, qui épousa François Mestral, fils de Pierre, seigneur de Wufflens et de Cottens. Ces derniers, après avoir fait discussion, se retirèrent à cette grange, qui, en 1771, passa dans les mains de Jean-Jaques Guyaz.

La seigneurie de Cuarnens appartenait, dans le XVII[e] siècle, à n. Samuel de Gingins; elle passa, en 1663, à n. Jean-Rodolphe de Tavel. A la fin du XVIII[e] siècle, elle était possédée par les Chandieu.

Ce village est l'un des plus aisés du district de Cossonay; la Venoge y arrose des prairies qu'elle fertilise et fait mouvoir divers artifices : moulins, scies, forges, etc.

La population était de 393 habitants en 1803; elle est de 452 en 1860. La superficie du territoire est de 776,000 perches, dont 168,500 en prés, 368,000 en champs, 217,600 en bois, 9600 en pâturages. Les bâtiments sont taxés 638,900 fr. et les fonds de terre 513,000 fr. Dettes hypothécaires, 192,300 fr. — Altitude, 2100 p. fédéraux.

*

CUARNY, petit village communal du cercle de Mollondins, district d'Yverdon, à 1 lieue E. de cette ville. Près de ce village coule une source d'eau sulfureuse très forte qui est dans un état continuel de fermentation. Un trou de sonde pratiqué en ce lieu, il y a quelques années, a laissé échapper un courant continuel de gaz inflammable. Le fait mériterait l'examen des naturalistes.

La population était de 166 habitants en 1803; elle est de 298 aujourd'hui. La superficie du territoire est de 511,700 perches, dont 81,100 en prés, 292,800 en champs, 115,500 en bois, 14,200 en pâturages. Les bâtiments sont taxés 271,000 fr. et les fonds de terre 323,600 fr. Dettes hypothécaires, 98,900 fr. — Altitude, 1933 p. fédéraux.

*

CUBLI, montagne de la commune du Châtelard, cercle de Montreux, d'où la vue est magnifique. Sur le sommet et dans un taillis épais, on voit les restes d'une tour appelée la *Tornette*. C'était une tour carrée, de 20 pieds en tous sens et dont les murs, épais de 5 pieds, sont construits de pierres grossièrement taillées, comme le sont

Digitized by Google

ceux de la Tour de Gourze. C'est un édifice du moyen âge qui ne peut avoir eu une grande importance à cause de son exiguïté; il était entouré de trois côtés d'un fossé sec; le quatrième dominait un escarpement de rochers à pic. Aucun document connu n'en fait mention.

En 1620, n. Gabriel de Blonay vendit à ses sujets du Châtelard le grand bois du *Cubly* pour le prix de 25,000 florins, sous réserve des droits de juridiction. A. BARON.

CUDREFIN (*Curtefin* en 999, *Cudulfrin*, paroisse en 1228), petite ville, chef-lieu de cercle, en Vully, au district d'Avenches, à 2 ½ lieues de cette ville, sur le bord oriental du lac de Neuchâtel, à 13 lieues N.-E. de Lausanne.

Cette ville est ancienne; elle avait déjà une certaine importance en 999, puisque le roi Rodolphe II y séjourna et data de cette ville l'acte par lequel il investit Hugues, évêque de Sion, de l'office de comte du Valais.

En 1246, Henri, évêque de Sion, vend à Pierre de Savoie le patronage de l'église de Cudrefin.

En 1291, Charles II d'Anjou, qui s'appelait roi de Sicile, qu'il n'avait plus, sorti des prisons du roi d'Aragon après avoir promis des choses qu'il ne pouvait tenir, eut une conférence, à Cudrefin, avec Rodolphe de Habsbourg. Le comte de Savoie, Amé V, prit ombrage de cette entrevue; il fit mettre en ordre ses châteaux du Pays de Vaud et envoya sur les lieux deux de ses affidés, avec mission de chercher à pénétrer le sujet qui s'y traiterait. Les envoyés du prince étaient chargés d'offrir au roi de Sicile un chamois et un bouquetin vivants, un muids de vin vieux et des poissons recherchés; c'était un usage de ce temps.

Philippe, comte de Savoie, avait donné la ville de Cudrefin à Hugues de Palésieux en échange de la Tour-de-Peilz léguée à ce dernier par testament du comte Pierre de Savoie. Agnès, veuve de Vullierme de Palésieux, revendit Cudrefin, en 1285, au comte Philippe, pour le prix de 1500 livres. Jaques de Belmont avait aussi des droits sur cette ville.

En 1311, Louis de Savoie, seigneur de Vaud, remet à Pierre de Grandson, sire de Belmont, ses châteaux de Cudrefin, Grandcour et Bellerive, comme dot de sa fille Blanche, qui avait épousé le sire Pierre. Ces trois seigneuries demeurèrent constamment, dès lors, dans les mains des Grandson, jusqu'à l'extinction de cette illustre famille dans le Pays de Vaud.

Au mois d'avril de l'an 1400, le château de Cudrefin fut assailli et pris par les hommes du comte de Neuchâtel, qui le pillèrent. Ce

Digitized by Google

fait amena de vives réclamations de la part du conseil de Savoie auprès du comte de Neuchâtel, qui déclarait que cette invasion avait été faite sans sa participation. Un dédommagement fut accordé en 1405 et vint terminer cette grave difficulté.

En 1403, Humbert, bâtard de Savoie, après avoir été durant sept années prisonnier des Turcs, reçut à son retour les seigneuries de Cudrefin, Grandcour et Bellerive. Cudrefin ne tarda pas à rentrer dans le domaine direct des ducs de Savoie et ne fut plus aliéné depuis. Il fut au nombre des XIV villes et bourgs qui envoyaient des députés aux Etats de Vaud.

Dans la guerre de Bourgogne, en 1475, cette ville n'ayant pas voulu se soumettre aux Suisses, fut prise d'assaut par les milices de Nidau et de Cerlier, qui la pillèrent et brûlèrent le château.

Le 23 janvier 1536, après une sommation qui lui fut adressée, la ville de Cudrefin envoya des députés auprès des généraux bernois, à Morat, et leur fit sa soumission. La ville arbora aussitôt l'étendard de Berne. Sous le gouvernement bernois, la mayorie de Cudrefin était entre les mains de la famille de Treytorrens; elle s'exerçait sur les lieux de Villars, Constantine, Montmagnel, Chabrey, Champmartin et la forêt de Chermontel; elle fut revendue aux Bernois en 1718.

En 1790, Cudrefin a éprouvé un grand incendie, après lequel elle a été rebâtie plus belle qu'auparavant. Son port est le centre d'un transit assez considérable entre le Vully, le district d'Avenches et le canton de Neuchâtel.

En 1453, Cudrefin, maintenant annexe de la paroisse de Montet, était chef-lieu d'une paroisse qui comptait 60 feux. La présentation du curé appartenait au seigneur de Vully. Il y avait une chapelle contiguë à l'église, édifiée sur un ossuaire *(capella supra ossuarium contigua dicte ecclesiæ in honorem Sancte Trinitatis)*.

La population était de 625 habitants en 1803; elle est de 671 en 1860. La superficie du territoire est de 1,145,132 perches, dont 10,198 en vignes, 397,877 en prés, 548,947 en champs, 95,982 en bois, 74,790 en pâturages. Les bâtiments sont taxés 661,500 fr. et les fonds de terre 834,000 fr. Dettes hypothécaires, 278,500 fr. — Altitude, 1466 pieds fédéraux.

*

CUGY (*Cugie* en 1230, *Cugiacum* en 1431), petit village communal du cercle de Bottens, paroisse de Morrens, à 90 min. N.-E. de Lausanne, dans le Jorat. Son nom paraît venir du celtique *Cwigin*, qui désigne un habitant de la forêt. La situation de ce lieu, dans les bois du Jorat, paraît donner raison à cette étymologie. En 1453, il y avait dans ce village une chapelle sous le vocable de saint Jean

Digitized by Google

l'Evangéliste, qui était filiale de l'église d'Assens. En 1230, la famille Grasset possédait la dîme de Morrens et *Cugie*, qu'elle obligea au Chapitre de Lausanne pour XII livres. Les habitants de Cugy n'ont d'autre industrie que l'agriculture et l'exploitation des bois.

La population était de 151 habitants en 1803; elle est de 244 en 1860. La superficie du territoire est de 319,971 perches, dont 81,622 en prés, 125,333 en champs, 108,993 en bois. Les bâtiments sont taxés 192,400 fr. et les fonds de terre 178,900 fr. Dettes hypothécaires, 177,500 fr. — Altitude, 2360 pieds fédéraux. — L'on a trouvé aux environs de ce village quelques objets antiques. *

CUILLER (Confrérie des chevaliers de la). Tel est le nom qu'on a donné à une ligue, formée par des nobles du Pays de Vaud dans le but de soumettre Genève à l'autorité de Charles III, duc de Savoie. En octobre 1527, ils étaient assemblés au château de Bursinel; pendant le banquet, leurs têtes s'échauffèrent, ils se croyaient déjà maîtres de Genève : « Aussi vrai que je tiens cette *cuiller*, s'écria un » des seigneurs en élevant sa cuiller, aussi vrai que je la tiens, nous » avalerons Genève ! » Les convives appplaudirent, et comme marque de distinction de leur ligue, chacun d'eux suspendit sa cuiller à son côté. La confrérie avait une organisation complète, des statuts déterminés. Elle formait un ordre hiérarchiquement divisé en abbés, prieurs, bannerets et autres officiers. Les membres devaient être gentilshommes, sujets du duc de Savoie, et, sous peine d'amende au profit de l'ordre, porter une cuiller d'or ou d'argent suspendue au cou. Chaque année, au 1er janvier, ils s'assemblaient à Nyon; leur réunion durait quelquefois plus de huit jours. Si dans le cours de l'année il s'élevait entre eux quelque différend, la décision en était remise à la session prochaine. Toute injure faite à l'un d'eux par un étranger à la ligue, était considérée comme un outrage à toute la congrégation et devait être poursuivie par tous ses membres au péril de leur vie et de leurs biens jusqu'à ce qu'elle fût vengée. Cette ligue s'étendait dès La Sarraz, Moudon, le Châtelard, jusqu'à Genève; elle avait même des ramifications dans le Faucigny, la Bresse, la Franche-Comté. François de Pontverre, Michel Mangerod, baron de La Sarraz, Michel de Gruyère, fils du comte Jean II, Henri de Cojonex, seigneur de St-Martin du Chêne, François de Gingins, baron du Châtelard, Claude de Dortans, seigneur de l'Isle, Jaques Mestral, donzel de Mont, seigneur d'Aruffens, François de St-Saphorin, le baron de Rolle, les de Gingins-de Belmont, les de Gumoëns-de Bioley, les seigneurs d'Allaman, de Perroy, du Rosay, de Begnins, et d'autres en firent partie.

La confrérie avait pour premier chef François de Pontverre, du

Digitized by Google

Faucigny. Sous son commandement, après le banquet de Bursinel, l'armée se dirigea sur Genève. Les Genevois s'étaient préparés à soutenir cette attaque et défendirent leurs remparts à coups de canon et d'arquebuses. Cependant le duc de Savoie, craignant une rupture avec les Suisses alliés de Genève, feignit d'ordonner aux gentilshommes du Pays de Vaud de se retirer et de licencier leur armée, mais, en secret, il les excitait à persévérer dans leur entreprise. Ainsi, malgré l'intervention de Berne et de Fribourg, on vit autour de Genève, pendant plusieurs années, une succession d'attaques, de surprises, d'enlèvements de convois de vivres et de marchandises. Pendant une des trêves que les Genevois avaient conclue avec les gentilshommes, François de Pontverre perdit la vie à Genève. Quelque temps auparavant, il avait passé par cette ville pour se rendre à Nyon, à une assemblée de la confrérie. Le portier de St-Gervais n'ayant pas été assez prompt, à son gré, à lui ouvrir la porte, il lui donna un soufflet en disant : « Te faut-il ainsi faire attendre des gentilshommes? » Puis, en jurant, il ajouta : « Dans peu de temps nous romprons vos portes et marcherons par-dessus, comme nous avons fait autrefois. » Cette parole fut relevée : ayant voulu repasser secrètement à Genève quelques jours après (le 2 janvier 1529), il y fut reconnu par quelques bourgeois et massacré dans une émeute populaire.

Exaspérés par la mort de leur chef, les gentilshommes redoublèrent d'efforts. Ils choisirent pour nouveaux chefs Michel Mangerod, baron de La Sarraz, et Henri de Cojonex, seigneur de St-Martin-du-Chêne, lesquels engagèrent un nombre considérable de soldats. L'année suivante, l'armée s'assembla près du château de Vufflens, sur Morges, dont le propriétaire, Philibert de Colombier, se trouvait sous la tutelle du susdit seigneur de St-Martin. S'étant mise en marche sur Genève, elle arriva, forte de 4000 hommes, à Coppet, où elle se munit d'échelles; le lendemain, on se proposa de surprendre Genève. Mais l'un des gentilshommes qui devait amener un contingent de 1400 hommes n'étant pas arrivé, les chefs, ne se trouvant pas des forces suffisantes, se retirèrent, abandonnant leurs subordonnés à leur sort. Un de ceux-ci, le capitaine Nicolas Bize, qui avait été chargé par le seigneur de St-Martin d'enrôler des hommes à qui il avait avancé de l'argent, n'en prit pas aussi facilement son parti que les autres. Il prit le seigneur à partie devant la cour de justice de Moudon, et « est à scavoir, dit Pierrefleur, que quand le dit Nicolas Bize alloit comparoistre à la justice de Moudon, il alloit tousjours accompagné de sa bande avec enseigne desployée et taborins sonnans. » Mais les juges procédant trop lentement à l'avis du capitaine, celui-ci, un jour où la cour devait se tenir, s'empara de

son ancien chef, le fit monter à cheval et le mena à Yverdon, « en un logis de taverne nommé du Crest, » auquel lieu il demeura prisonnier environ quinze jours; pendant ce temps, Henri de Cojonex parvint à faire un accommodement tant avec Nicolas Bize, son lieutenant, qu'avec les compagnons de celui-ci.

Bientôt, cependant, la ligue recommença les hostilités; elle réussit même à réunir une armée d'environ 10,000 hommes, laquelle assiégea Genève et y donna l'assaut pendant trois jours, s'efforçant de l'emporter d'emblée avant l'arrivée des Bernois, Fribourgeois et Soleurois, qui accouraient au secours de la ville menacée. Mais cette tentative échoua : les gentilshommes furent alors obligés de se retirer à l'approche des Suisses, qui mirent le feu à leurs châteaux à mesure qu'ils avançaient sur Genève.

Les châteaux de Vufflens, d'Allaman, de Perroi, de Rolle, celui de M. d'Aruffens à Vincy, de M. de Senarclens à Bursins, celui du Rosay et d'autres encore, devinrent la proie des flammes. Le traité de St-Julien, conclu le 19 octobre, ne mit pas sérieusement fin à la guerre. Les gentilshommes étaient aigris plus que jamais contre Berne et Genève; d'un autre côté, l'empereur Charles-Quint menaçait d'intervenir en faveur de son beau-frère, le duc de Savoie. C'est alors que les dix cantons désintéressés (Berne, Fribourg et Soleure exceptés), craignant une guerre dans laquelle toute la Suisse aurait pu être enveloppée, tinrent une journée à Payerne, le 31 décembre, où ils prononcèrent : que le duc rentrerait dans ses droits sur Genève, mais devrait payer une indemnité pécuniaire à chacune des villes de Berne, Fribourg et Genève : *Il pourra s'en dédommager sur l'évêque et sur les gentilshommes de la Cuiller, qui ne pouvaient avoir levé tant de soldats sans que le duc n'en sût rien.* Charles III accepta cet arrangement. C'est ainsi qu'il récompensa le zèle de ses plus fidèles partisans!

Deux ans plus tard, s'étant allié avec l'empereur contre la France, le duc de Savoie sembla cependant vouloir sortir de son inactivité pour attaquer Genève; il invita les Etats de Vaud à lui fournir des troupes, mais ils s'y montraient peu disposés, tandis que la noblesse répondit de nouveau avec empressement à cet appel. En 1534 et 1535, Genève, pressée de toutes parts, ne fut secourue que par de petits détachements isolés. C'étaient d'abord des volontaires, levés dans le Seeland et à Neuchâtel. Descendus des sommités du Jura, par des chemins détournés, ils furent attaqués près de Gingins par le baron de La Sarraz, qui était alors chef de ligue de la Cuiller. Les volontaires ou corps-francs, commandés par le capitaine Wildermeth, de Bienne, résistèrent et repoussèrent les Vaudois. La Sarraz recevait des renforts, et un nouvel engagement allait avoir lieu, lorsque

Digitized by Google

les députés de Berne à Genève s'interposèrent et obtinrent que les hommes de Wildermeth pussent se retirer chez eux sans être inquiétés. Quelque temps après, le roi de France, qui voulait s'emparer de la Savoie, autorisa François de Montbel, seigneur de Véray, à lever douze cents hommes dans le Lyonnais pour les conduire au secours de Genève. Le baron de La Sarraz, averti de l'arrivée de cette troupe, vint l'attendre à la sortie du Jura, à Gex, l'attaqua et la mit en déroute; Véray seul put s'échapper. Renzo de Céry, vieux *condottiere* romain, avec son corps de cavalerie italienne et 200 hommes de pied, eut bientôt après un sort pareil; ses vieilles bandes furent taillées en pièces.

Ce furent-là les derniers exploits de la ligue de la Cuiller. Les gentilshommes voyaient que le duc, loin de seconder leurs efforts, les désavouait en toute occasion, et ayant appris qu'il ne voulait faire aucune résistance, après avoir brillamment terminé leur campagne de 1535, ils licencièrent leurs hommes d'armes à la fin de décembre et se retirèrent dans leurs châteaux.

De cette manière, l'armée bernoise, qui s'était enfin mise en marche pour empêcher Genève de tomber dans les mains de François Ier, ne rencontra pas de résistance. Toutefois, l'ancien chef de la confrérie de la Cuiller, le baron de La Sarraz, décidé à combattre à outrance ses ennemis, abandonnant sa famille, ses propriétés, courut s'enfermer, avec 300 hommes, dans Yverdon. Deux gentilshommes vaudois le suivirent : François de St-Saphorin et Claude de Dortans, seigneur de l'Isle; ils furent secondés par le gouverneur de la ville, Henri de Treytorrens. Les Bernois envoyèrent un parlementaire devant Yverdon, pour sommer la ville de se rendre. Sur le refus de la garnison, l'ennemi, négligeant pour le moment cette ville, continue sa marche vers Genève, en renouvelant la destruction des châteaux des chevaliers de la Cuiller. Mais bientôt il s'aperçut de la faute qu'il avait commise en laissant derrière lui une place défendue par des hommes résolus. Le baron de La Sarraz chercha à soulever le Pays de Vaud, où il rencontra beaucoup de sympathies. Sur ces nouvelles, les Bernois retirèrent leur armée du Chablais et de Genève et vinrent mettre le siége devant Yverdon. La garnison se défendit vaillamment, mais les Bernois ayant réussi à s'emparer du faubourg de la Plaine, les canons de gros calibre qu'ils y placèrent, arme nouvelle et redoutable, renversèrent les murs de la ville et du château. En présence de l'assaut qui était imminent, les opinions des assiégés furent partagées; La Sarraz et Dortans voulaient qu'on se défendît jusqu'à la dernière extrémité; Henri de Treytorrens partageait cet avis; de son côté, le capitaine de Saint-Saphorin représentait l'impossibilité de résister avec 300 hommes à

Digitized by Google

toute une armée, et l'inutilité d'une défense qui amènerait, en outre, le massacre de la population. Ces sages considérations l'emportèrent, et la capitulation fut signée le 25 février 1536, sous les conditions suivantes: « Les soldats de la garnison qui se trouveront suisses se rendront à discrétion, et ceux qui sont étrangers à la Confédération seront dépouillés de leur pourpoint et de leur haut-de-chausses. Les bourgeois remettront leurs titres de franchises aux mains des seigneurs de Berne, qui en feront selon leur bon plaisir. La messe ne sera plus dite à Yverdon. » Les Bernois comptaient trouver le baron de La Sarraz dans Yverdon, et l'on peut présumer le sort qu'ils lui avaient réservé. Mais, vain espoir: La Sarraz et Dortans, pendant qu'on discutait les articles de la capitulation, profitent de la négligence des postes des assiégeants; ils prennent avec eux les hommes d'armes les plus déterminés de la garnison, et, favorisés par les ténèbres, franchissent les postes ennemis, et avant le jour, arrivent en Franche-Comté. Le baron de La Sarraz se retira à St-Claude, où il termina, en 1548, sa carrière agitée. †

(*Sources:* Mémoires de *Pierrefleur*. *Ruchat*, vol. II et IV. Le *Chroniqueur*. *Verdeil*, Histoire du canton de Vaud, vol. Ier. *Hisely*, Histoire de la Gruyère, vol. II.)

CULLAYES (les), commune du cercle et de la paroisse de Mézières, district d'Oron, dans le Jorat, composée de plusieurs hameaux, parmi lesquels on distingue le petit château d'Ussières, sis au-dessous de Corcelles-le-Jorat, au milieu d'un paysage rustique.

La population était de 220 habitants en 1803; elle est de 245 en 1860. La superficie totale du territoire est de 226,400 perches, dont 75,980 en prés, 128,200 en champs, 15,300 en bois, 680 en pâturages. Les bâtiments sont taxés 106,000 fr. et les fonds de terre 160,700 fr. Dettes hypothécaires, 225,000 fr. — Altitude, 2586 p. fédéraux. *

CULLET (fort de). Une prononciation arbitrale de l'an 1688, sur des difficultés survenues entre l'Etat de Berne et celui du Valais, au sujet du cours du Rhône, nous apprend qu'il existait dans une île, vers l'embouchure du Rhône, un fort nommé *Cullet*. Ce fort était sans doute destiné à surveiller le passage et la navigation du Rhône.

A. BARON.

CULLY (*Culliacum*, *Culliez*, *Custiacum* en 1154), jolie ville dans une riante situation au bord du lac Léman, à 2 l. E.-S. de Lausanne et à 2 l. O. de Vevey, chef-lieu du district de Lavaux et du cercle de Cully. Ce dernier est composé des six communes de *Cully, Epesses, Riez*, *Grandvaux*, *Villette* et *Forel*, avec une population de 4050 habitants.

Digitized by Google

Cette ville était déjà habitée sous les Romains, qui ont laissé dans les environs de nombreuses traces de leur séjour. En creusant dans le coteau de vignoble appelé *en Muret (ad Muros)*, au N.-O. de Cully, à gauche du chemin tendant à Grandvaux, on a découvert des fragments de marbre sculpté, des tuiles et briques romaines, des médailles de bronze des empereurs Tite, Trajan, Adrien, Antonin-le-Pieux, etc. Des médailles semblables ont été déterrées *aux Rives*, à quelques minutes à l'occident de Cully. Il y a aussi, dans ce dernier endroit, des vestiges d'une ancienne voie romaine qui, suivant les bords du lac, se dirigeait du côté de Lausanne. Sous les Romains, il y avait certainement des vignes dans cette contrée. D'une inscription trouvée à St-Prex, en 1774, et qui commence par ces mots: *Libero Patri Cocliensi* on a même conclu que Bacchus recevait un culte particulier à Cully. Aussi une figurine en bronze représentant une bacchante a été trouvée dans une vigne près de Cully, en 1832. Dans la suite, Cully fut détruit, soit par les barbares, soit par l'effet de la chute dans le lac du mont *Tauretunum*, en 563. On croit que ceux de ses habitants qui purent échapper à cette catastrophe fondèrent Grandvaux et quelques autres villages situés sur les collines voisines.

Le principal endroit de cette contrée devint alors Villette, où il y avait une église fort ancienne. Cully faisait partie de la paroisse de Villette.

Au XIIe siècle, nous trouvons Cully avec Riez en la possession du Chapitre de l'archevêché de Besançon, qui avait encore d'autres propriétés au Pays de Vaud. Mais il lui était trop difficile d'administrer ces localités éloignées. Aussi s'empressa-t-il de les céder; celles de Cully, de Riez et de Bremblens furent vendues à Jean de Cossonay, évêque de Lausanne, en 1246, au prix de 40 livres.

A cette époque, Cully et Riez formaient un ressort judiciaire distinct. Le Chapitre de Besançon y avait eu ses métraux et l'évêque de Lausanne confirma en 1247, à Reymonde, veuve du métral Michel, les droits que ce dernier avait exercés dans les deux localités. Mais depuis longtemps le mayor de Lutry, puissant feudataire de l'évêque, exerçait la basse, moyenne et haute justice, non-seulement dans la paroisse de Lutry, mais encore dans la plus grande partie de celle de Villette; il cherchait encore à étendre ses droits sur les hommes de Cully, ce qui amena des conflits continuels pendant environ cinq siècles. Déjà en 1154, Ortlieb, évêque de Bâle, avait été nommé arbitre pour prononcer dans un cas pareil. Il déclara à Neuchâtel, en présence d'Arducius, évêque de Genève, que le mayor de Lutry n'avait aucun droit sur les hommes de Cully. En 1282, les Lausannois se révoltèrent contre l'autorité de l'évêque; il paraît que le

Digitized by Google

mayor de Lutry les soutenait. Les ressortissants de la paroisse de Villette prirent le parti du prélat, qui récompensa, l'année suivante, leur fidélité en leur accordant les mêmes privilèges qu'à ses sujets de Lausanne. Il les autorisa à se soustraire à la judicature du mayor de Lutry et à établir un tribunal à Cully pour s'y faire administrer la justice tout entière.

C'est de là que date l'importance de Cully dans la grande paroisse de Villette. Néanmoins, cette concession n'eut pas, pendant longtemps, son exécution complète. Il fut seulement décidé, à diverses reprises, et par LL. EE., en 1567, que le mayor devait se faire représenter par un lieutenant à Cully et nommer des officiers particuliers pour la paroisse de Villette, chargés d'opérer les saisies. Les ressortissants de cette dernière ne pouvaient plus être cités à Lutry. Enfin, en 1598, à l'extinction des mayors, le gouvernement de Berne érigea les deux paroisses en châtellenies distinctes. Dès cette époque jusqu'à la construction du nouvel hôtel de ville, les autorités judiciaires de Villette se réunissaient dans un local situé vis-à-vis de ce dernier et qu'on appelait l'*auditoire de justice*. Les murs de cet édifice, recouverts de restes de peintures, rappellent encore son ancienne destination.

En attendant, la ville avait grandi, grâce à la libéralité des évêques. Jean de Rossillon accorda en 1334, à la paroisse de Villette et de Cully, le droit d'*ohmgueld*. En 1359, Aimon de Cossonay permit aux bourgeois de Cully d'y tenir un marché le jeudi et de fortifier leur ville, pour la protection de ce dernier. Ces droits furent confirmés par Georges de Saluces en 1440 et par Sébastien de Montfaucon en 1518. Les habitants des villages d'Epesses, de Riez, Chenaux, Baussans, Champrenaux, Le Plex, Curson, Crétaz, Grandvaux, Lalex, Villette, Aran et Châtagny contribuaient pour un cinquième aux frais d'entretien des murs de Cully, d'après une transaction conclue entre les parties le 20 mars 1444. Ceux de Riez sont exemptés de cette obligation, si à leur tour ils parviennent à fortifier leur village.

Il y avait à Cully un hôpital fondé peu avant 1348, ainsi qu'une chapelle dédiée à saint Etienne, filiale de l'église de Villette. La ville avait le droit de présenter le chapelain. André dit Fortunat, ministre français établi à Strasbourg, fut appelé au Pays de Vaud par Farel et établi premier pasteur de Cully et Villette.

L'église, très dégradée, a dû être rebâtie, ouvrage difficile et bien exécuté qui fait honneur à M. l'architecte Braillard. De l'ancien édifice on n'a conservé que la tour, renfermant deux cloches; l'une a été fondue en 1516, l'autre en 1563, par François Sermand, de la Valteline. Le conseil de la commune de Villette accorda à cet effet 20 écus, le 23 octobre 1562. Le 22 février 1573, Jean Dumur, lieu-

Digitized by Google

tenant et bourgeois de Cully, légua à cette église 7 gobelets d'argent pour la célébration de la sainte Cène.

En 1568, il y avait 62 focages à Cully et 23 à Chenaux et Bahyze ; deux ans plus tard, 21 à Chenaux et 76 à Cully.

Cully est la patrie du major Davel, qui avait essayé de soustraire le pays à la domination bernoise. Il échoua dans son dessein, n'étant compris ni de ses compatriotes, ni même de ses parents. En 1841, ses concitoyens lui ont fait élever au bord du lac un monument qui consiste en un obélisque fait à Vevey dans les ateliers de M. Doret. Il porte sur la face du piédestal, du côté de la ville, l'inscription suivante :

AU MAJOR DAVEL,
mort pour l'indépendance de son pays le XXIV avril MDCCXXIII.

La mort de Davel fait le sujet d'un magnifique tableau de notre compatriote Gleyre, qu'on peut voir au Musée Arlaud.

Davel avait une propriété d'environ 80 poses à la Chaufferossaz, sur les monts de Villette, commune de Forel, au N.-O. de la Tour de Gourze ; il l'habitait pendant l'été, tandis qu'il passait l'hiver dans sa maison de Cully, située non loin de l'église, et qui appartient actuellement à M. le procureur Davel, le plus proche parent qui existe encore du major. C'est M. D. Forestier, greffier du tribunal de Lavaux, qui a éclairci ces faits.

Abraham Champrenaud, auteur d'*Idylles sacrées* en vers latins, imprimées à Berne en 1706, était de Cully.

Cette ville fut érigée en commune particulière en 1824. Jusqu'a lors elle avait fait partie de la commune générale de Villette, à titre de *Confrérie*. C'est ainsi qu'on appelait primitivement des associations fondées essentiellement dans un but charitable ; elles tenaient souvent lieu d'hôpitaux et étaient aussi une espèce de caisse de famille. Cully en possédait deux, celle du St-Esprit et celle de l'Eucharistie. Les confréries devinrent fréquemment la base d'une subdivision politique des communes du canton. Celle de Villette en renfermait huit, qu'on appelait aussi des *quarts*. La confrérie de Cully avait des attributions importantes, ses statuts particuliers, son conseil d'administration et l'assemblée générale des confrères âgés de 30 ans, qui passait les comptes annuels et décidait sur les objets d'une importance majeure. Ces autorités se recrutaient par elles-mêmes entre les familles membres de l'association, auxquelles il était fait chaque année une distribution d'argent provenant du produit net des revenus. La confrérie s'était peu à peu enrichie ; elle possédait beaucoup de domaines, créances et argent comptant ; des concessions de terres lui furent faites à diverses époques par la

commune générale de Villette. Néanmoins, elle ne contribuait pour rien aux charges publiques. En 1813, des réclamations ayant été faites contre certains abus qui s'étaient glissés dans la gestion de la confrérie de Cully, le gouvernement ordonna une enquête; mais les événements qui survinrent firent perdre de vue cet objet jusqu'en 1822 et 1823, que de nouvelles plaintes amenèrent enfin un décret du Grand Conseil, en 1824, en vertu duquel la ville de Cully fut séparée de la commune de Villette et constituée en commune particulière. On y adjoignit le hameau voisin de Chenaux, qui avait aussi sa confrérie, et les biens de ces deux associations furent versés dans la nouvelle caisse communale; le surplus de l'argent, après déduction de toute charge, fut réparti, par égale portion, entre tous les membres de la ci-devant confrérie, sans distinction d'âge ni de sexe, et une autre partie mise en réserve pendant dix ans, pour être délivrée aussi par portion égale aux associés qui pourraient s'être trouvés absents lors du partage, ce qui a eu lieu en 1837.

Armes de la ville de Cully : Coupé de gueules et d'argent, à la grappe de raisin de l'un en l'autre.

Il y avait autrefois à Cully un certain nombre de familles nobles. La plus importante était celle qui portait le nom de la ville elle-même. Parisius *de Cully* est témoin d'une donation faite à l'abbaye de Haut-Crêt au milieu du XIIe siècle. Rodolphe, fils de Jaques, dit trésorier de Cully, est mentionné en 1374 et 1390. Son fils Jaques épousa Etiennaz de Salicey, petite-fille d'Aymon de Dizy, et devint son héritier. Les nobles de Cully s'éteignirent en la personne de Rolet, bourgeois du bourg de Villeneuve de Vevey, vers 1490. Leurs anciennes *armes* étaient d'azur, à l'aigle d'or; vers 1434, elles furent augmentées par l'empereur Sigismond de la manière suivante : écartelé en sautoir, aux 1 et 4 d'or à l'aigle de sable, au 2 bandé de neuf pièces gueules et argent, au 3 barré de même, à l'écu de Lausanne placé en abîme.

Nicolas, fils de feu Muriset, soit Maurice de Cully, adopte pour nom de famille le nom de baptême de son père, au commencement du XIVe siècle, et devient la tige des n. *Muriset*, qui ont possédé, entre autres, le fief de la Paleyre, à la paroisse de St-Saphorin. Christophe-Samuel Muriset, donzel et châtelain de Cully, ne laissa que des filles, lesquelles vendirent leurs possessions au gouvernement de Berne entre 1776 et 1778. C'étaient les derniers rejetons de cette famille, qui avait conservé les anciennes armes des nobles de Cully.

Les n. *Robellin* étaient aussi une branche des n. de Cully. Jean de Cully, fils de Nicolas Muriset *alias* de Cully, prit le premier ce nom vers 1350. Jeannette, fille de Jeannod Robellin, donzel de Lutry,

Digitized by Google

était femme de Jean, fils de feu Guillaume, seigneur de Gumoëns-la-Ville, donzel, en 1365; elle tenait des sires de Cossonay quelques fiefs à Senarclens et Grancy. Dès lors il n'est plus question de cette famille.

Les n. Châlon sont connus depuis l'an 1484, où Claudine, fille de Nicod Cuent *alias* Châlon, femme de Girard Muriset, donzel de Cully, fait son testament. Antoinaz, sœur du chevalier François de St-Saphorin-sur-Morges, épousa Rodolphe Châlon et institua héritier son neveu Pierre Châlon. Ce dernier posséda la seigneurie de Sévery. Daniel, banneret de la paroisse de Villette, mort avant 1620, laissa des filles, qui portèrent leurs biens rière Cully et Villette à leurs maris, n. Elie de Crousaz, donzel de Chexbres, et n. Nicolas Loys, seigneur de Correvon. Avec elles s'éteignirent les n. Châlon. Ils portaient pour *armes :* coupé, en chef écartelé de sable et d'azur à un aigle d'or; en pointe d'or au sautoir de sable.

Citons aussi les n. Clavel *alias* Allamand et les n. Sordet. Les *armes* de ces derniers (d'azur au serpent tortillant mis en pal, d'argent, couronné d'or) se voient encore à une tour, reste de leur maison, située dans le haut de la ville de Cully; dans l'escalier de cette tour, bâtie en 1520, il y a des sculptures remarquables.

La population était de 944 habitants en 1831; elle est de 1202 en 1860. La superficie du territoire est de 251,400 perches, dont 107,300 en vignes, 33,940 en prés, 75,980 en champs, 26,400 en bois. Les bâtiments sont taxés 1,024,000 fr. et les fonds de terre 966,000 fr. Dettes hypothécaires, 1,906,000 fr. — Altitude : quelques pieds au-dessus du Léman. †

CURBY (le), ruisseau qui se jette dans la *Morges,* à Vufflens-le-Château. *

CURSON, hameau de la commune de Grandvaux qui, avec celui de Baussan, dans son voisinage, compte 22 maisons habitées par 25 ménages. Il avait sa confrérie particulière supprimée en 1824. *

CURTILLES ou COURTILLES (*Curtilia* en 861, *Curtilli,* paroisse en 1228). Ce village, communal du cercle et de la paroisse de Lucens, est ancien; comme Lucens, il appartenait au domaine particulier des évêques de Lausanne. En 856, l'évêque Hartmann assembla un concile à Curtilles, afin de terminer un procès entre Leudande, curé de Bulle, et Frédolon, curé de Wuippens, au sujet de dîmes que ce dernier était accusé d'avoir perçues injustement et qu'il fut condamné à restituer.

Ce fut l'évêque Borcard d'Oltingen (1055-1089) qui bâtit l'église

Digitized by Google

de Saint-Pierre de Martens, à *Curtilia,* d'après le *Cartulaire de Lausanne.*

Vers 1165, l'évêque Landri de Durnes, le même qui éleva le château de Lucens, entoura de murs le bourg de Curtilles, où existait déjà un château, dans lequel il bâtit une tour. On voit encore les ruines de cette antique fortification. La chronique du *Cartulaire de Lausanne* dit de ce prélat qu'il aimait le séjour de *Curtilia,* où il se livrait avec plaisir à des travaux agricoles *(et libenter erat apud Curtiliam et libenter exercebat agriculturam).*

En 1231, l'évêque Boniface transporta le village de Curtilles, du lieu qu'il avait occupé, dans un autre nommé *Roche,* et il le rebâtit à ses frais. Il est probable que ce premier Curtilles avait été en partie ruiné dans la guerre commencée en 1190 entre le recteur Berthold de Zæringen et les seigneurs du Pays de Vaud, qui s'opposaient à son rectorat, guerre qui eut surtout pour théâtre la vallée de la Broie. Ce bourg avait, à cette époque reculée, plus d'importance relative qu'il n'en a aujourd'hui. Lucens a absorbé Curtilles et il est encore le chef-lieu de la paroisse.

En 1453, l'église paroissiale de Curtilles, dédiée à saint Pierre, avait un revenu de 36 livres.

Au XIIe siècle, lorsque l'évêque était appelé à la cour de l'empereur dans un intérêt général, il avait le droit de se faire accompagner par deux ou quatre bourgeois, qui devaient payer sa dépense ; celle-ci était supportée par les bourgeois de Lausanne, d'Avenches, de Bulle et de *Curtilles.*

Sur le tertre arrondi où l'on voit les ruines du château bâti par l'évêque Landri, on a trouvé un coutelas et des fers de flèches. On croit, d'après certains indices, qu'il existe des caveaux souterrains et un puits dans ce même emplacement.

On a découvert, près de Curtilles, d'anciens tombeaux formés de dalles brutes avec des squelettes et quelques monnaies d'argent.

Le nommé *Wintzenried,* garçon barbier-coiffeur, dont il est parlé dans les *Confessions* de Rousseau, était bourgeois de Curtilles et fils d'un ancien militaire retraité avec le grade de lieutenant, qui fut concierge de Chillon de l'an 1735 à 1751. Pour se donner du relief, le barbier-coiffeur prenait, à l'étranger, le titre de chevalier de Curtilles, fils du commandant du château de Chillon.

Une ancienne famille portait le nom de ce village, dont elle était originaire. Elle remonte à *Philippe de Curtilles*, qui paraît en 1160 comme témoin dans un acte de Haut-Crêt. Cette famille, dès longtemps éteinte, portait pour *armes :* d'azur à trois étrilles d'argent, emmanchées d'or, placées deux et une, les manches en bas.

La population était de 210 habitants en 1803; elle est de 387 en

Digitized by Google

1860. La superficie du territoire est de 539,163 perches, dont 110,457 en prés, 335,200 en champs, 75,000 en bois, 10,900 en pâturages. Les bâtiments sont taxés 257,000 fr. et les fonds de terre 300,600 fr. Dettes hypothécaires, 578,000 fr. — Altitude du temple, 1619 pieds fédéraux.

*

CUVES (*Giflis*, en allemand), nom d'un petit vallon de la commune de Rossinières, dans le voisinage du passage romantique de la Tine, avec 38 maisons éparses sur une colline inclinée au midi.

*

D

DAILLENS (*Daliens* avant l'an 600; *Dalens*, paroisse en 1228), grand et beau village communal et paroissial du cercle de Sullens, district de Cossonay, à 1 l. de cette ville et à 3 l. N.-O. de Lausanne.

Ce village est un des plus anciens du pays; il est mentionné, avant l'an 600, dans une donation au monastère de Baulmes faite par le roi Gontran, qui régnait de 572 à 593. Dans le cours du moyen âge, cette terre relevait de divers seigneurs: le *Chapitre* de Lausanne, les sires de *Cossonay*, la *cure* et les *nobles de Daillens*. En 1322, Louis de Cossonay fait une transaction avec le Chapitre de Lausanne au sujet de la juridiction. Au commencement du XIVe siècle, Guillaume de Daillens était donzel de ce lieu; ses arrière-petits-fils, Louis et Claude, prêtent reconnaissance en faveur du comte de Savoie en 1403. Marguerite et Jane, petites-filles de Claude de Daillens, épousèrent, la seconde n. Michel Denisat, de Chavornay, et la première n. Jean de Joutens, citoyen de Lausanne. Les Denisat acquirent dans la suite les droits de Michel, fils de Jean de Joutens. En 1503, Nicod de Daillens laissa sa part de la seigneurie à Jaques, son fils bâtard, qui la transmit également aux Denisat.

Armes des nobles de Daillens et Denisat : D'azur à trois losanges d'argent.

Après la Réformation, la terre de Daillens fut possédée par des seigneurs et coseigneurs divers, qui en tenaient les divers membres séparés ou réunis.

Hans Frisching, bailli de Lausanne, acquit, en 1547, la part de seigneurie des nobles de Daillens et prit le titre de seigneur du lieu. En 1563, cette part avait passé à n. François de Lutry, qui la céda en 1565 à Hans Zehender.

Christophe Manlich avait acquis, en 1560, les biens procédés de la cure de Daillens, à charge de payer le ministre; il ne tarda pas à y

réunir ceux qui procédaient du Chapitre de Lausanne. Par son mariage avec la veuve de Hans Zehender, il y ajouta encore la part des nobles de Daillens. L'hoirie Manlich reconnut, en 1682, le château avec ses tours et places et 40 hommes à Daillens.

En 1708, la seigneurie est divisée entre les familles Manlich et Vulliermin; Jean-Rodolphe Vulliermin est désigné comme seigneur de Daillens et Gumoëns-le-Jux, en 1715. Au milieu du XVIIIe siècle, elle avait passé aux familles de Saussure et Weiss. En 1760, Jean-François Paschoud, capitaine et commandant d'artillerie aux Indes au service d'Angleterre, acquit de n. Sigismond Weiss la terre et seigneurie de Daillens, avec ses droitures, pour 73,650 francs de dix baches. Le laud fut payé 27,000 florins. Quelques années plus tard, en 1766, il acheta de l'hoirie de n. Alexandre de Saussure le domaine et les droitures que cette hoirie possédait dans la localité et réunit ainsi, en ses mains, le total de la seigneurie.

Jean-François Paschoud s'était distingué dans la guerre du Bengale et surtout dans la bataille que lord Clive livra avec 4000 Européens et 2000 cipayes au nabab *Suraia Doula*, qui était à la tête de plus de 60,000 hommes. Au fort du combat, Paschoud, qui n'était encore que simple officier d'artillerie, fait proposer à lord Clive de lui confier la direction des canons et promet de mettre en déroute les forces du nabab. Cette demande lui fut accordée et Paschoud manœuvra si bien que la victoire fut complète. Le nabab fut pris et ses trésors partagés entre les vainqueurs. La part de Paschoud fut belle; il revint au pays avec une fortune considérable et des raretés rapportées de l'Inde. Il épousa une demoiselle de Treytorrens et mourut dans sa terre en 1783. Il laissa deux fils qui entrèrent au service de la compagnie des Indes, où ils sont morts, et deux filles mariées, l'une à M. Bauty, l'autre à M. de Treytorrens. Sa veuve est morte au château de Daillens en 1823.

Le village de Daillens, abrité par une colline, jouit d'un climat plus doux que les lieux environnants. On y cultivait autrefois la vigne. En 1551, le gouvernement de Berne abergea 5 $^3/_4$ poses de vignes sises au vignoble de Daillens. Le sol est fertile et bien cultivé. Dans une mine de gravier, à quelques minutes à l'occident du village, on a trouvé des squelettes et auprès d'eux des anneaux et des agrafes en bronze qui doivent avoir été recueillis par M. Dumaine, alors pasteur de la paroisse. A une demi-lieue au N. du village, près d'une forêt, on a découvert des restes d'anciennes constructions. Daillens fut incendié, en grande partie, en 1757.

La population était de 344 habitants en 1803; elle est de 409 en 1860. La superficie du territoire est de 599,731 perches, dont 170,798 en prés, 296,641 en champs, 98,309 en bois, 29,000 en

Digitized by Google

pâturages. Les bâtiments sont taxés 473,600 fr. et les fonds de terre 450,000 fr. Dettes hypothécaires, 553,000 fr. — Altitude, 1685 p. fédéraux. — En 1453, la paroisse comptait 20 feux; la présentation du curé appartenait au Chapître de Lausanne; la cure était estimée à 10 livres de revenus.

*

DALLEY (le), maison de campagne à demi-lieue N.-E. de Lutry, au-dessus de Montagny; elle appartenait autrefois au Chapitre de St-Nicolas, à Fribourg. A. BARON.

DAPPES (vallée des), petit territoire d'environ une lieue carrée, situé au territoire de St-Cergues, sur la route de Gex aux Rousses et des Rousses à St-Cergues, à l'extrême limite de la France. On y trouve les hameaux des *Cressonnières*, de la *Jaquette* et des *Jacobez*.

Longtemps ce petit coin de terre a été un sujet de litige entre la France et la Suisse. Sans intérêt véritable pour ce dernier pays, il en a un très grand pour la France, au point de vue stratégique. Il commande la grande route de la Faucille et même le fort des Rousses. En 1802, le gouvernement helvétique céda ce petit territoire à la France, au prix d'une compensation territoriale que la France n'a jamais donnée. La Suisse réclama auprès des puissances réunies en congrès, à Vienne, en 1815 et obtint une déclaration en vertu de laquelle la vallée des Dappes devait être rétrocédée au canton de Vaud, comme lui ayant appartenu autrefois. Cette décision n'avait pas encore été exécutée en 1859, malgré les réclamations réitérées de la Suisse. Enfin, après des tractations laborieuses, un traité a été signé le 8 décembre 1862 entre les deux Etats, par lequel les frontières ont été rectifiées et de nouvelles bornes posées. L'ancien différend a été pacifié. Par une légère cession de territoire, la France est devenue la maîtresse de la belle route de la Faucille construite par elle en 1805 et 1806, qui lui sert de grande communication avec le Pays de Gex et la ville de Genève.

*

DARBORENCE ou DERBORENTZE, ruisseau qui descend des Diablerets. On donne aussi ce nom à un lac formé le 23 septembre 1714 par la Liserne, dont le cours fut arrêté pendant huit jours par un éboulement des Diablerets et qui forma deux lacs, dont le plus grand formé par le ruisseau de Derborentze, en prit le nom. LEVADE.

DARD (le), torrent qui vient des plaines de Pillon et va se jeter dans la Grande-Eau, près des Isles, commune d'Ormonts-Dessus; il paraît tirer son nom de la rapidité de son cours. LEVADE.

DAUZA (la) (*Doza* en 1154), grand domaine dans la commune

des Tavernes, à 30 min. S.-E. d'Oron, jadis terre seigneuriale procédée de l'abbaye de Haut-Crêt. Avant l'année 1154, Joret de Lutry, avait donné la terre de la *Douza* à Haut-Crêt. Cette donation fut laudée par Walnier de Palésieux et son oncle Baldrade, parce que cette terre était de leur fief. Les fils de Joret ratifient en 1186 cette donation de leur père, avec les conditions suivantes : 1° Si l'un des fils de Joret veut inquiéter le couvent, les autres frères seront garants. 2° Si quelqu'un des dits frères vient au couvent, même avec trois et cinq compagnons, il y recevra la nourriture comme l'un des moines; il en sera de même aux granges de Haut-Crêt. 3° Si l'un des fils de Joret veut embrasser la profession religieuse, il sera admis dans la maison, pourvu qu'il n'ait pas encouru la censure ecclésiastique. 4° Si l'un des dits fils étant à l'extrémité *(in extremis)*, élit sa sépulture à Haut-Crêt et qu'il ait la force de marcher de la porte du couvent à celle de l'hospice *(hospitium)*, il y sera reçu, à moins de censure ecclésiastique. La grange de la Doza fut l'une des plus considérables de Haut-Crêt. En 1483, elle fut abergée par l'abbé à Claude et Hugues Valet, pour 60 florins de rente et quelques censes. Le gouvernement de Berne érigea, le 8 juin 1680, la grange de la *Dauza* en seigneurie, en faveur de n. André de Joffrey, qui donna, en échange, le fief de *Belles-Truches*, rière Chesalles et Besensens. Ce dernier voulut appeler *Joffrey* sa nouvelle seigneurie, afin, sans doute, de pouvoir s'appeler M. de *Joffrey*, de *Joffrey*. Mais cette appellation nouvelle n'a pas été adoptée par le public et *Joffrey* a continué à se nommer la Dauza. Ce fief était le seul fief noble du bailliage d'Oron; il était reconnu avec juridiction, mais le seigneur avait l'obligation de se servir de la justice de Palésieux. En 1831, M. Sonnay, éducateur distingué, avait établi dans ce domaine un asile pour les jeunes garçons indigents; depuis 1842, la direction a passé à l'un de ses fils, M. Adolphe Sonnay, qui a été élève, puis sous-maître dans l'institut Fellenberg, à Hoffwyl. Aujourd'hui, cette institution, qui a donné des résultats utiles, n'existe plus. *

DAY ou DARD, belle cascade formée par l'Orbe et la Jougnenaz, au-dessous de Ballaigues, à 40 min. E. de Vallorbes. Les deux rivières réunies se précipitent du haut de rochers élevés dans une vallée profondément encaissée, avec un bruit qu'on entend au loin dans les hautes eaux. Cette cascade mérite d'être visitée par les touristes et les curieux; l'abord en a été facilité par un sentier agréable et on y a établi un reposoir, d'où on contemple à l'aise cette scène grandiose. Au pied de la cascade on pêche quelquefois des truites de plusieurs livres. *

Digitized by Google

DELALEMONT, hameau de la commune de Château-d'Œx, qui, avec celui des *Ciernes* qui en est voisin, compte 24 maisons éparses. *

DÉMORET (*Dummores*, paroisse en 1228). Le prieuré de Lutry avait le droit de présentation du curé. En 1453, la paroisse comptait 56 feux. La commune relève du cercle de Molondin ; l'église est annexe de celle de Chêne et Pâquier.

SEIGNEURIE. En l'année 1266, Pierre, seigneur de Vaumarcuz *(Vaumarcuel)*, donne au Chapitre de Lausanne deux muids de froment à percevoir sur la dîme de ce village, ce qui montre qu'il y possédait des droits seigneuriaux.

La seigneurie fut partagée, en 1369, entre Jean de Fernay, seigneur de Vuissens, et Jaques Arma, bourgeois de Moudon ; ce dernier avait droit, comme héritier par sa femme, de n. Antoine de Vercellis, de Moudon.

Brissette de Vercellis, femme du précédent, vend au Chapitre de Lausanne, en 1399, tout ce qu'elle possède à Démoret.

En 1403, Marguerite, fille du susdit Jean de Fernay, avait apporté à son mari, n. Rodolphe de Châtonay, seigneur de Vuissens, les droits qu'elle avait hérités à Démoret.

Au commencement du XVIe siècle, nous trouvons la seigneurie dans les mains de Jean Robin et de n. Michel Musard, seigneur de Vuissens. Un siècle plus tard, une partie en avait passé à la famille de Treytorrens. Un de ses membres, n. Samuel de Treytorrens, vendit en 1675 cette partie à M. Joseph Doxat, d'Yverdon, pour 35,000 florins et 13 chars de vin pouvant valoir 200 florins le char. Le nouvel acquéreur fut exempté du laud, parce qu'il avait abattu l'oiseau au tir du Papegay, et de la cape, en sa qualité de bourgeois d'une bonne ville. En 1676, LL. EE. auxquelles avait passé le reste de la seigneurie, l'inféodèrent à Jean-François, frère du prédit Joseph Doxat, moyennant 12,000 florins reçus. La famille Doxat possédait une lettre de noblesse à elle octroyée par l'empereur Ferdinand III, en 1647. La qualité de noble fut reconnue en faveur de cette famille par le gouvernement de Berne, en 1784.

La population était de 167 habitants en 1803 ; elle est de 256 en 1860. La superficie du territoire est de 466,449 perches, dont 112,650 en prés, 267,800 en champs, 76,550 en bois et 5000 en pâturages. Les bâtiments sont taxés 324,900 fr. et les fonds de terre 324,900 fr. Dettes hypothécaires, 193,000 fr. — Altitude, 2460 p. fédéraux.

*

DENANTOU, belle maison de campagne avec parc, jardins et bos-

quets, sise au bord du lac entre Ouchy et le port de Pully; cette campagne a été fort embellie par M. Haldimand, d'Yverdon, qui s'y était retiré après avoir occupé une haute position en Angleterre. Le nom de cet honorable citoyen, qui a consacré une partie de sa fortune à des œuvres de bienfaisance, vivra longtemps dans le souvenir des Lausannois. C'est à lui qu'on doit le bel asile pour les aveugles, qu'il a bâti et entretenu de ses deniers pendant sa vie, ainsi qu'une buanderie économique pour les familles pauvres. La reconnaissance publique a donné le nom de ce philanthrope chrétien à une nouvelle et belle rue bâtie récemment à Lausanne. Les héritiers genevois de M. Haldimand ont vendu le Denantou en lots séparés acquis par divers particuliers; on a commencé à y élever de belles maisons de plaisance.

DENENS (autrefois *Dignens, Disnens, in pago Lausannensi*, en 1005), ancien village communal du cercle de Villars-sous-Yens, district de Morges, à une lieue O.-N. de cette ville; annexe de la paroisse de Vufflens-Châtel.

L'église, sous le vocable de *saint Lazare*, relevait en 1177 déjà du couvent du St-Bernard ou du Mont-Joux, qui avait la présentation du curé. En 1453, la cure avait un revenu de 20 livres; on comptait 20 feux dans la paroisse. La chapelle de Villars-sous-Yens en dépendait.

SEIGNEURIE. Ce village faisait partie des terres de Vufflens-Châtel jusqu'à l'année 1300, que Richard de Duin, seigneur de Vufflens, l'échangea à Louis de Savoie, seigneur de Vaud, contre celui de Bussy sur Morges. Au commencement du XVe siècle, Jean et Louis *de Compois* reconnaissent la seigneurie en faveur du comte de Savoie ès mains du commissaire Balay (1403); une part de Bussy et Villars-sous-Yens y étaient compris. Cette famille resta en possession de la terre jusqu'au commencement du XVIe siècle. N. François de Glanaz acquit l'un des coseigneuriages d'Henri de Compois, en 1521, et n. François Seigneux, seigneur de Vufflens et la Tour-de-Peilz, acquit l'autre d'Aimé de Compois, quelques années plus tard. La seigneurie fut possédée ensuite par n. Sébastien Loys, qui avait acquis la part des frères Jean et Louis Seigneux. Noé, un des fils de Sébastien Loys, était coseigneur de Denens en 1590; en 1611, il reçut la mission du gouvernement bernois de se rendre à la cour de France et auprès d'Henri IV, dont il était connu pour avoir été gentilhomme servant du roi et enseigne des Cent-Suisses, dans le but d'engager ce prince à empêcher les troupes espagnoles de Franche-Comté d'aller joindre celles de Savoie, qui menaçaient Genève. Etienne, frère du susdit Noé Loys, qui avait épousé Esther de St-Cierges, fait héritier

Digitized by Google

son neveu, n. Michel, fils de n. François de Tavel et de Catherine Loys, en 1613. Michel de Tavel transmit cette terre à ses descendants, qui la possédèrent pendant six générations; le dernier Tavel seigneur de Denens fut Louis-Elie-Sigismond de Tavel, dont la fille unique, Marie, épousa en 1796 n. Louis de Buren, de Berne, officier en Hollande, qui devint ainsi seigneur de Denens. M. Charles de Buren, fils du précédent et de Sabine de Charrière, possède aujourd'hui le château de Denens, avec le domaine rural.

La population était de 175 habitants en 1803; elle est de 285 en 1860. La superficie du territoire est de 366,287 perches, dont 37,800 en vignes, 75,000 en prés, 247,800 en champs, 1400 en bois. Les bâtiments sont taxés 235,000 fr. et les fonds de terre 396,500 fr. Dettes hypothécaires, 488,000 fr. — Altitude, 1680 p. fédéraux.

*

(En partie d'après M. F. de Mulinen.)

DENEZY (*villare Donaciaco, in fine Graniacense* en 929, *Deneisie*, paroisse en 1228), ancien village communal et paroissial, du cercle de Lucens, dans une contrée agreste et sauvage, à 90 minutes N. de Moudon. Ce lieu est désigné, en l'an 929, comme étant situé au territoire de Granges *(in fine Graniacense)*; il y avait une chapelle. Celle-ci était devenue église paroissiale en 1228; la collature appartenait à l'évêque, à cause du prieuré de St-Maire. La seigneurie a appartenu pendant près de quatre siècles aux nobles Cerjat, qui l'ont conservée jusqu'à la fin du XVIIIe siècle.

Près de ce lieu, dans une localité appelée le *Creux du château*, existent quelques ruines qui paraissent très anciennes, à en juger par un gros chêne qui a pris racine au milieu de ces débris et qui remonte à des temps très reculés.

La population était de 151 habitants en 1803; elle est de 232 en 1860. La superficie du territoire est de 417,125 perches, dont 110,900 en prés, 219,300 en champs, 61,300 en bois. Les bâtiments sont taxés 198,850 fr. et les fonds de terre 260,100 fr. Dettes hypothécaires, 67,400 fr. — Altitude, 2420 p. féd.

*

DENGES (villa *Dallingis* en 964), ancien village du cercle d'Ecublens, sur la rive droite de la Venoge, à peu de distance de l'embouchure de cette rivière dans le Léman. L'évêque Magnerius donne des terres dans ce village au Chapitre de Lausanne, en 964.

La population était de 189 habitants en 1803; elle est de 193 en 1860. La superficie du territoire est de 175,075 perches, dont 8800 en vignes, 47,000 en prés, 110,700 en champs, 5300 en bois. Les bâtiments sont taxés 181,000 fr. et les fonds de terre 166,000 fr. Dettes hypothécaires, 146,000 fr.

*

Digitized by Google

DENIS (Saint), hameau de la commune de Chavannes, sur les bords du Veyron, à 1 l. O.-S. de Cossonay. C'était là que se trouvait l'ancienne maladrerie de Cossonay, destinée à recevoir les lépreux (voyez Cossonay). La seigneurie détachée de celle de Grancy appartenait aux nobles de Senarclens. *

DERBORENTZE (voyez *Darborence*). *

DERRIÈRE-LA-COTE, hameau de la commune du Chenit, qui, avec celui des Golay, compte 12 maisons habitées par 15 ménages. *

DERRIÈRE-LES-GRANDES-ROCHES, hameau de la commune du Chenit, près duquel on trouve une grande grotte, composée de plusieurs voûtes. *

DÉSALEY (le) *(Daisiloi, Dasalay, Daseluy, Desale)*. Le voyageur parti d'Ouchy qui longe le rivage de Lavaux en bateau à vapeur, ne manque pas d'admirer l'industrie qui a élevé ces murs destinés à maintenir les terres sur les riches coteaux qui s'étalent à ses yeux. Lorsqu'il a dépassé Cully, entre les maisons de Treytorrens et le village de Rivaz, le coteau a acquis une plus grande déclivité; des terrasses plus nombreuses et plus étroites s'élèvent en étages, des bords du lac vers la Tour de Marsens. C'est là la fameuse côte du *Désaley*, qui produit les vins les plus estimés de Lavaux. Lorsque tous les coteaux voisins étaient déjà couronnés de pampres, le Désaley ne présentait à l'œil qu'une colline fort inclinée, tapissée de ronces et de buissons, où les serpents et les vipères aimaient à s'étaler au soleil. Tel était encore l'état de cette localité au commencement du XIIe siècle. En 1137, Guy de Merlen, évêque de Lausanne, frappé sans doute de l'admirable exposition de la côte du Désaley, pour produire un vin distingué, eut le désir de la voir se convertir en vignes. Comme une semblable opération demandait beaucoup de temps et de travail avant de produire aucun revenu, elle était au-dessus des forces des simples vignerons et même des communes voisines. L'évêque, pour accomplir son projet, jeta les yeux sur trois monastères de l'ordre de Citeaux, dont les religieux, dans ces temps de ferveur, joignaient encore le travail des mains au culte et à la prière; c'étaient les abbayes de *Hauterive*, de *Haut-Crêt* et de *Montheron*.

A chacun de ces monastères il donna une portion de la terre de *Daisiloi*, pour la planter en vigne; ainsi à Hauterive, en 1137; à Haut-Crêt, en 1141, et à Montheron, en 1142. Les religieux se mirent immédiatement à cette œuvre, considérable pour le temps. Plus d'une fois, pourtant, leur courage dut être mis à l'épreuve par les

Digitized by Google

travaux incessants que nécessitait la déclivité du sol. Dix ou douze ans après ces premières concessions, saint Amédée d'Hauterive, qui occupait le siége épiscopal de Lausanne, ajouta aux donations de Guy de Merlen diverses conditions qui, chose curieuse, paraissent avoir servi de base aux relations qui existent encore aujourd'hui entre le propriétaire et le vigneron. Ainsi, l'évêque donne 20 livres aux religieux pour créer les vignes, puis ces vignes créées avec l'argent du prélat, les produits se partageront, par moitié, entre l'évêque et les religieux.

Bientôt la côte du Désaley vit s'élever des bâtiments pour la demeure des frères qui défrichaient le sol et cultivaient la vigne. Chacune de ces maisons était accompagnée d'une chapelle où un religieux disait une messe quotidienne. Ces chapelles, qui portaient extérieurement le signe de leur destination, ont été appliquées aux besoins d'une exploitation viticole, au commencement de notre siècle.

Entre le Désaley et les Faverges, qui appartenaient à Hauterive, existait un chemin à travers les vignes, qui était utilisé par les moines de Haut-Crêt pour communiquer avec leur clos du Désaley. Ceux-ci se plaignirent à l'évêque, en 1230, des religieux d'Hauterive qui obstruaient le passage et l'avaient rendu impraticable aux serviteurs de Haut-Crêt. Hauterive dut maintenir le chemin en bon état, de manière qu'un *cavalier chargé puisse y passer sans dommage,* etc.

Les trois abbayes ont joui paisiblement de leurs vignes du Désaley jusqu'à la Réformation. Sous le régime bernois, le Désaley de Montheron fut donné à la ville de Lausanne, avec les autres biens de cette abbaye. Celui de Haut-Crêt fut réuni au domaine de l'Etat et alloué aux châteaux baillivaux d'Oron et de Lausanne. En 1803, la commune de Lausanne acheta, à la vente des biens nationaux, le Désaley de Haut-Crêt pour le prix de 62,000 fr. de Suisse ; il y a 96 ouvriers. Le Désaley de Montheron compte 12 poses.

Nulle part peut-être, en Europe, la vigne ne se vend à un prix plus élevé qu'au Désaley, à l'exception de quelques parties des bords du Rhin. Les prix dépassent fréquemment 3000 fr. l'ouvrier ou 30 et 40,000 fr. l'arpent.

*

DEVEN (le), nom qui se retrouve dans un grand nombre de localités du pays. Ce mot vient du latin *defensa.* Appliqué à une forêt, c'est celle où il est défendu de couper du bois ; appliqué à une terre, c'est celle où le pâturage, qui s'exerçait en commun, est défendu. *

DIA (la), nom donné, dans le Jura, à divers ruisseaux ou sources. Il y a, à Romainmôtier, la Dia qui sourd près du moulin du Battoir et devient la principale source du Noson. Dans le district de Grandson, un ruisseau, appelé aussi la *Dia,* descend des hauteurs de Mu-

Digitized by Google

trux, forme une jolie cascade près de Concise et se jette dans le lac de Neuchâtel, à la Lance.

*

DIABLERETS (les), masse imposante de hautes alpes placées entre le canton de Vaud et celui du Valais, dans le district d'Aigle, sur la limite des vallées de Gryon et de Lizerne. Elle se compose d'un grand nombre de pointes, dont cinq sur le versant vaudois et quelques autres sur l'arrière. Cette montagne a été rendue célèbre par deux éboulements terribles, en 1714 et 1749, produits sur les alpages de Cheville et de Leytron, dans le versant valaisan. Des troupeaux entiers, avec 180 bergers, périrent dans la première catastrophe; 120 chalets furent renversés; un riche sol fut transformé en désert et recouvert de décombres de plus de 300 pieds de hauteur.

Un Valaisan du village d'Aven avait disparu sur la montagne, comme tant d'autres victimes. On avait si bien cru à sa mort que sa femme fut déclarée veuve, ses enfants orphelins et qu'une messe fut fondée pour le repos de son âme. Qu'on juge de l'étonnement général lorsque, trois mois après, le *mort* reparaît, pâle, défait, se traînant avec peine, des habits en lambeaux et la figure d'un spectre. La porte de sa maison lui est fermée et la population effrayée court au curé pour exorciser le *revenant*. Le curé accourt; le *mort* parvient à lui faire comprendre qu'il est vivant et raconte qu'au moment de la catastrophe, il était à prier dans son chalet adossé à un roc. L'éboulement passa sur sa tête, avec un bruit de tonnerre; un rocher détaché vint s'appuyer à celui devant lequel le chalet était placé et empêcha celui-ci d'être écrasé par les pierres accumulées autour de lui. « Alors, dit-il, je n'eus point peur, je travaillai sans relâche à » me faire une issue. Quelques fromages que j'avais dans mon chalet » furent toute ma nourriture; un filet d'eau, qui filtrait d'en-haut, » étanchait ma soif, et après bien des jours que je n'ai pu compter, » durant la longue nuit passée dans cet affreux souterrain, j'ai enfin » pu me frayer une ouverture pour arriver à la lumière. Dieu, en » qui je me suis toujours confié, me rend aujourd'hui à ma famille. »

L'éboulement de 1749 entassa de nouvelles ruines sur les premières; il recouvrit de nouveaux pâturages autrefois fertiles, renversa quarante bâtiments et alla écraser, à une lieue au-dessous, dans une scie, cinq paysans bernois qui, bien qu'avertis par les Valaisans et les mugissements de la montagne, avaient cru n'avoir à redouter aucun danger. Il est à craindre que les pics qui restent, formés des mêmes roches que celles qui sont tombées, n'amènent tôt ou tard quelque nouvelle catastrophe.

Le plus haut sommet des Diablerets, qui est à une altitude de 10,838 pieds, a été escaladé par des chasseurs de chamois. A l'est

Digitized by Google

de cette pointe s'étendent de vastes champs de glace jusqu'à la Becca du Sex Rouge (9940 pieds) et à la Becca d'Audon. Un glacier d'une énorme étendue se penche du côté du versant valaisan, on l'appelle le *Glacier des Diablerets*. A l'ouest, les Diablerets s'abaissent, en étages de rochers, jusqu'aux riches pâturages de Taveyannaz. (Voyez, pour plus de détails, le *Conservateur suisse,* tome II.) *

DIDIER (Saint-) (*Sanctus Desiderius* en 590). C'est le nom d'une très ancienne église qui existait autrefois au lieu où s'élève aujourd'hui l'hospice de St-Loup (voyez ce nom). Vers la fin du VIe siècle, Gontran, roi des Francs et des Burgondes, donne à saint Sigon une grotte appelée Baumette *(Balmeta)*, située près de l'église de *Sanctus Desiderius*. Cette même Baumette fut donnée à l'église de Lausanne, en 814 ou 815, avec le village d'Eclépens et le Mauremont. L'église de St-Didier existait encore sous le même nom en 1228 et 1522; elle dépendait de l'abbaye du lac de Joux et était desservie par un de ses chanoines. *

DIVONNE (la), cours d'eau détaché du Brassus, branche de la Versoie, qui vient se jeter dans le Léman près de Crans. *

DIZY, ancien village communal du cercle et de la paroisse de Cossonay, à 30 min. N. de cette ville. Il est fait mention de ce lieu déjà au XIe siècle, dans une donation à Romainmôtier, par un seigneur nommé Allold.

Seigneurie. Les nobles *de Dizy*, dont la tige connue est le chevalier Guillaume, vivant au milieu du XIIe siècle, tenaient ce village en franc-alleu et y exerçaient la justice, sauf le droit de dernier supplice appartenant aux sires de Cossonay. Cette famille s'éteignit dès le commencement du XVe siècle et Dizy passa à plusieurs familles qui le possédèrent ensemble ou successivement.

La principale portion de la terre de Dizy passa vers 1400 du chevalier Jean à sa fille Antoinaz, puis à sa petite-fille Etiennaz, épouse de n. Jaques de Cully, qui fut son héritier. Jaquette, fille de celui-ci, fut la femme de n. Aymon de Vuippens. Leur petit-fils, Girard, laissa entre autres une fille, Pernette, qui, au commencement du XVIe siècle, porta cette coseigneurie à son mari, Lancelot de Neuchâtel, seigneur de Vaumarcus. En 1574, les enfants des précédents cèdent leur part de Dizy à François d'Alinge, dit de Montfort. En 1589, cette coseigneurie fut acquise par n. Jean Barral, de Morges, pour 2137 florins à la discussion d'Antoine, fils de François d'Alinges. Susanne, fille de Jean Barral, épousa égrège Jean Mestraux, châtelain de Vuillerens, et lui apporta sa part de cette terre.

Digitized by Google

Une autre part de la seigneurie avait passé, du donzel Henri de Dizy, d'abord à la famille de Mex, puis à celle de Mollens. Claudine de Mollens épousa Antoine d'Illens, qui laissa sa coseigneurie à n. Amédée de Chissey, citoyen de Lausanne. Le fils de celui-ci vend son fief à Pierre de Gléresse, seigneur de Lussery, qui eut deux filles, mariées, l'une à Claude d'Arnay, l'autre à Nicolas d'Aubonne. En 1603, dame Louise Bourgeois, veuve de noble Georges Darbonnier d'Orbe, acquit, à la discussion de Pierre d'Arnay, la moitié du conseigneuriage des Gléresse. Plus tard, la famille Darbonnier réunit en sa main, par des achats successifs, la plus grande partie de la seigneurie et obtint de LL. EE. de Berne, en 1672, le droit de dernier supplice. En 1730, Esther Darbonnier épousa François-Louis de Pesmes de St-Saphorin, connu, sous le nom de général de Saint-Saphorin, par ses négociations diplomatiques. Judith-Louise de Pesmes, fille des précédents, épousa noble Gabriel-Henri Mestral, seigneur de Pampigny, et lui apporta les seigneuries de Dizy et de St-Saphorin, qui sont restées dans cette famille jusqu'à la révolution de 1798.

On comptait six focages à Dizy en 1474, neuf focages en 1550, dix focages en 1564, six focages en 1574.

Six hommes de Dizy assistèrent, en 1475, aux *monstres* d'armes de la baronnie de Cossonay, et sept hommes en 1510.

La population est laborieuse, économe et aisée; les revenus du bien des pauvres se capitalisent chaque année. Il n'y a pas de cabaret dans le village. — On y comptait 105 habitants en 1803 et 177 en 1860. La superficie du territoire est de 335,254 perches, dont 62,000 en prés, 176,900 en champs, 82,862 en bois et 7300 en pâturages. Les bâtiments sont taxés 186,000 fr. et les fonds de terre 183,000 fr. Dettes hypothécaires, 30,800 fr. — Altitude, 1953 pieds fédéraux.

*

DOGE (la), maison de campagne avec rotonde, dans une belle situation, à 25 minutes au-dessus de la Tour-de-Peilz. On jouit, de la rotonde, d'une des plus belles vues du pays sur les environs de Blonay, de Vevey, de Montreux, le lac Léman et les Alpes.

*

DOLE (la), l'une des plus hautes sommités du Jura, à une lieue ouest de St-Cergues. Le sommet principal offre, au lever du soleil, l'une des vues les plus splendides du pays. On découvre de là la chaîne entière des Alpes, à partir de l'occident du St-Gothard jusqu'au Dauphiné, sur une étendue de 100 lieues. Par un temps serein, on distingue au loin le lac d'Annecy, ceux de Morat, des Rousses et de Neuchâtel, avec le magnifique panorama de la vallée du Léman

Digitized by Google

et des Alpes de Savoie. Le Mont-Blanc y apparaît dans toute sa majesté ; bien que situé à 18 lieues de distance en ligne droite, il paraît n'être éloigné que de quatre ou cinq lieues, tant on aperçoit distinctement tous les détails de cette montagne célèbre. Les botanistes trouvent sur la Dôle bien des plantes rares.

Le sommet de la montagne forme une belle terrasse couverte d'un tapis de gazon très serré. Dans les deux premiers dimanches d'août, c'est le lieu de rendez-vous des jeunes gens des deux sexes qui habitent les villages vaudois voisins et des bergers des chalets. Un jour, cette fête pastorale fut troublée par un événement funeste. Deux jeunes époux, mariés ce jour même, étaient venus avec toute la noce se joindre à la bande joyeuse qui prenait ses ébats sur la montagne. Malheureusement ils s'approchèrent trop du bord, le pied de la mariée glissa sur le gazon, son époux voulut la retenir, mais il fut entraîné avec elle dans le précipice et ils terminèrent ensemble leur vie dans un jour qui leur promettait un avenir de bonheur. Cette anecdote fait le sujet d'une romance du doyen Bridel, insérée dans le premier volume du *Conservateur suisse*. — Altitude, 5603 pieds fédéraux.

*

DOLLE (la) (*Dollaz* en 1484), nom que l'on donne à quelques maisons isolées de la commune de Gilly, à droite de la route qui, de ce lieu, conduit au port de Rolle. C'était autrefois un domaine seigneurial. Il est mentionné pour la première fois en 1294, et cela dans l'acte d'échange que font entre eux Louis de Savoie, seigneur de Vaud, et le comte Amédée. Celui-ci remet au premier la maison de la *Dollaz* avec ses appartenances. En 1484, n. Pierre Mestral de Germagny vendit le chesal, fossés et appartenances du château de la *Dollaz*, qui avait été incendié, à n. Jean de Marclay, originaire de Bons dans la terre de Langin. Celui-ci obtint d'Amédée de Viry, sire de Mont-le-Vieux, l'omnimode juridiction sur la terre de la Dollaz, à l'exception du dernier supplice. Marclay prit, dès ce moment, le titre de seigneur de la Dollaz ; il était mort en 1487, laissant des affaires embarrassées et une veuve, nommée Etiennaz, dont le nom de famille est ignoré. Celle-ci eut un long procès avec Jean Mestral, seigneur d'Aruffens, qui s'était mis en possession des biens de son mari défunt, ce que cette dame trouvait injuste. Une transaction du 8 février 1502, produite par Jean Mestral, montrait qu'il était fondé à prendre possession des biens de Marclay, à cause de certaines dettes. Un arbitrage vint terminer ce long différend, le 9 mai 1529. Les arbitres furent : n. Amédée Martine, de Perroy ; n. Bernard Marquis, d'Etoy ; n. François Mestral, coseigneur de Bière, et Jean Tripod, châtelain d'Aubonne.

La Dolle produit un vin rouge d'un plant particulier, estimé dans la contrée. On raconte qu'un vigneron de la Dolle enleva un ou plusieurs sarments dans un paquet qui se trouvait sur un char, à Rolle. Il planta ces sarments, qui produisirent un vin rouge excellent; c'est là la première introduction, dans le pays, du *plant de la Dolle*.*

DOMMARTIN *(villa domini Martini)*, village communal et paroissial du cercle de Bottens, district d'Echallens, à 1 $^{1}/_{4}$ l. E.-N. de cette ville.

C'est un des endroits les plus anciens du Jorat; son origine remonte aux premiers temps du christianisme dans le Pays de Vaud. Les localités telles que Dommartin et Dompierre tirent leur nom de ceux de quelques ermites, qui se retiraient dans les lieux éloignés de toute habitation.

La cellule du seigneur Martin se trouvait sans doute sur les bords de la Menthue. Autour de son emplacement s'éleva dans la suite un village, qui a subsisté pendant tout le cours du moyen âge.

Dommartin appartenait au Chapitre de Notre-Dame de Lausanne, dont il était une des possessions les plus importantes, avec Essertines et St-Prex. Le Chapitre y avait le droit exclusif de nommer le curé. Aussi vouait-il des soins tout particuliers à cet endroit. Vers l'an 1200, le village fut entouré de fortifications; pour le protéger davantage, on construisit sur la colline qui le dominait un vaste château, et l'on y ajouta, sur une motte *(popia)* qui se trouvait dans l'intérieur de ce dernier, une grande tour carrée. Toutefois, ces premières fortifications n'étaient qu'en bois, selon l'usage du temps. On s'était procuré les matériaux nécessaires à cet effet dans une forêt appartenant à Reymond de Sugnens, donzel. Les maisons n'étaient pas mieux bâties. La ville basse en renfermait 57, la ville haute 33; dans l'enceinte de la *popia* se trouvait la maison du Chapitre. Il n'est pas étonnant si les incendies étaient violents à cette époque. Déjà l'année 1235 vit réduire en cendres la nouvelle ville; Lausanne partagea ce sort quelques mois après. A Dommartin le feu éclata le samedi après Pâques, en plein midi; malgré un vent très favorable qui portait les flammes du côté opposé de la ville, on ne put sauver que huit maisons situées dans la partie basse. Tout le reste, y compris les fortifications et la *grande belle tour en bois*, était consumé au bout de quelques heures. Le Chapitre prit des mesures énergiques pour réparer ce désastre. Le même jour encore le prévôt, accompagné de plusieurs chanoines, arriva et apporta des vivres à la population désolée. Les sujets du Chapitre à Vuarrens, Essertines, Sullens, Bottens, Bretigny-sur-Morrens, Epalinges, Romanel et Crissier furent requis pour le rétablissement des fortifications de la

Digitized by Google

ville ; tout leur travail était achevé en deux jours. Les maisons ne tardèrent pas non plus à se relever.

La constitution de Dommartin était assez curieuse ; on y distinguait, comme dans les autres villes fondées par le clergé catholique, la partie basse, soit profane, de la partie haute, soit sainte. En 1230, la veille de la St-Jean, le prévôt se rendit à Dommartin pour terminer un différend qui s'y était élevé entre les sujets du Chapitre. A cette occasion, les droits et les usages de la ville et de son territoire furent fixés d'un commun accord. On assimila le château et la ville inférieure à la ville basse de Lausanne, et la Motte à la Cité de Lausanne. Celui qui se rendait coupable d'un délit au château, encourait une peine double de celle dont on punissait le même délit commis dans la ville inférieure. On accordait aussi au château le droit d'asile vis-à-vis de cette dernière, et à la Motte vis-à-vis du château, de telle sorte que les délinquants qui parvenaient à s'y réfugier ne pouvaient être arrêtés ; on n'exceptait que les cas de brigandage et de trahison.

La garde du château de Dommartin fut d'abord confiée à un chanoine, plus tard à Humbert, mayor de Dommartin. A la mort du dernier, en 1219, Guillaume de Chapelle-Vaudanne, chevalier, qui avait épousé Cécile, fille du dit Humbert, réclama l'office de châtelain et l'obtint. Il l'exerça sa vie durant, jusqu'en 1225. La garde du château fut alors remise de nouveau à des chanoines, avec la faculté de se substituer un châtelain de leur choix, lequel, s'il n'était pas sujet du Chapitre, devait lui prêter le serment de fidélité.

La famille à laquelle appartenait le mayor Humbert, avait des possessions nombreuses dans la contrée. Déjà au commencement du XIIe siècle, Albert, mayor de Dommartin, et ses enfants Humbert, Burchard, Guillaume, Albert et Rodolphe, donnent à l'abbaye de Haut-Crêt tout le village de Peney. Cet acte fut confirmé vers 1150 par Burchard et Guillaume, neveux du dit Albert. Ces derniers, avec leurs frères Albert et Ulric le prêtre, ainsi que Sibourg de Dommartin et ses fils, donnent au même couvent tout ce qu'ils possèdent à Villars-Cotonay. La mayorie, pour laquelle 40 sols de plaît étaient dus au Chapitre, appartenait vers 1200 à Borcard de Dommartin. Il eut pour successeur son fils, le susdit Humbert. Cet office passa, en 1219, à Guillaume de Chapelle-Vaudanne, et en 1225, à son fils Martin, lequel laissa deux filles, Guillermette et Isabelle. La première épousa Thomas, fils de Girard d'Eclépens. En 1263, ce Thomas et sa femme, son frère Henri d'Eclépens et la prédite Isabelle, vendent au Chapitre de Lausanne la mayorie de Dommartin au prix de 150 livres. La famille de Dommartin fut continuée par Guillaume et Girold, frères du mayor Humbert ; elle donna deux chanoines à

Digitized by Google

l'église Notre-Dame de Lausanne, Pierre, de 1202 à 1215, et Etienne en 1398; vers cette dernière époque, elle paraît s'être éteinte.

Il y avait encore à Dommartin un office de la *porterie* du château. Le portier ou sous-commandant percevait un bichet de froment par focage dans toute la châtellenie de Dommartin, dont les ressortissants devaient, en outre, tenir garnison au château en temps de guerre. Jean de Geneveis remplissait ces fonctions entre 1225 et 1238; il est qualifié donzel à cette dernière date. Sa famille garda cet office jusqu'à la fin du XIVe siècle, où il paraît avoir passé par une alliance dans celle des Boloz, de Chardonnay. En 1426, Jean dit Jaccaud, de Montaubion, l'acquit de Jaquette, veuve d'Antoine dit Boloz, et de leur fils Antoine. Jean Jaccaud reconnaît, en 1448, tenir en fief du Chapitre de Lausanne la porterie de Dommartin. Un quart en était parvenu ensuite de partage et de vente, en 1545, à Claude Tissot et François Jaccaud, et vers 1700, aux familles Curchod, Béchet et Tissot. Le reste de ce fief fut vendu en 1547 par Claude Jaccaud à n. Sébastien Loys, seigneur de Denens, dont le fils du même nom le revendit entre 1591 et 1593 à n. Isbrand de Crousaz, seigneur de Prilly. Dans la suite il s'éleva une difficulté au sujet du paiement de la redevance d'un bichet de froment par focage; elle fut tranchée, en 1709, par LL. EE. de Berne, en faveur de Louise, petite-fille d'Isbrand de Crousaz, dame de Crissier, en ce sens que les communes de la châtellenie de Dommartin percevraient le dit cens, mais en paieraient l'équivalent aux diverses personnes qui tenaient en fief la porterie. L'année suivante les communes se libérèrent de cette obligation en payant 7500 florins à la dame de Crissier et 2500 florins aux Béchet, Tissot et Curchod.

On ignore l'époque précise où le château et la ville inférieure, rebâtis plus solidement au moins depuis le XIVe siècle, furent détruits et remplacés par le village actuel, situé sur la hauteur. L'ancienne ville existait dans tous les cas encore en 1485, et à ce qu'il paraît, même en 1545. Un nouvel incendie survenu vers 1547 donna peut-être lieu à ce changement. La cure actuelle fut construite, vers 1600, avec des pierres provenant des murailles du château. Les traces de ce dernier, ainsi que du bourg en-dessous se voient encore parfaitement; une partie de la tour carrée s'est conservée jusqu'à présent.

L'église de Dommartin a changé plusieurs fois d'emplacement. Elle était primitivement située au bourg, non loin de la Menthue; ensuite elle fut rebâtie sur la hauteur, mais à quelque distance du village, en plein champ. Vers 1733, elle était presque tombée en ruines: la commune décida de la reconstruire et LL. EE. accordèrent à cet effet une subvention de 1000 livres, mais à condition de

Digitized by Google

la mettre dans un endroit plus commode, là où elle se trouve encore. Elle a été restaurée en 1765.

Sous le gouvernement bernois, Dommartin continuait à former une châtellenie avec Sugnens, Naz, Peyres et Possens, Montaubion-Chardonnay et Villars-Tiercelin. C'était une des plus importantes du bailliage de Lausanne. Ce dernier fournissait en temps de guerre 700 hommes, les quatre paroisses de Lavaux une moitié et la ville de Lausanne avec Dommartin l'autre. Le contingent de Dommartin était de 58 hommes; leur solde, à la charge des communes, montait à 2032 florins par mois et à 24,400 florins par an. Leur armement et équipement, ainsi que la fourniture d'un cavalier d'hommage, causaient encore d'autres dépenses considérables.

La population de Dommartin était de 150 habitants en 1803; elle est de 217 en 1860. Son territoire a une superficie totale de 317,200 perches, dont 54,235 en prés, 160,675 en champs, 97,390 en bois et 490 en pâturages. Les bâtiments sont taxés 250,000 fr. et les fonds de terre 169,000 fr. Dettes hypothécaires, 469,000 fr. — Altitude, 2447 pieds fédéraux. †

DOMPIERRE (*Dunperro* en 1228), ancien village communal et paroissial du cercle de Lucens, à 20 min. E. de ce bourg. En 1453, la paroisse comptait 20 feux, le revenu de la cure était de 20 livres, la collature de l'église appartenait à l'évêque et le Chapitre de Lausanne percevait la dîme qui lui avait été donnée par Saint-Maire.

Il y avait, dans ce village, une ancienne famille noble qui en avait pris le nom (*de Donperro* ou *Domno-Petro)* et dont quelques membres figurent parmi les bienfaiteurs d'Hauterive, ainsi que dans le *Cartulaire* de Lausanne.

La population était de 140 habitants en 1803; elle est de 342 en 1860. La superficie du territoire est de 353,214 perches, dont 82,949 en prés, 164,840 en champs, 68,000 en bois, 32,000 en pâturages. Les bâtiments sont taxés 353,214 fr. et les fonds de terre 197,000 fr. Dettes hypothécaires, 169,000 fr. — Altitude, 2393 p. fédéraux. *

DONNATYRE (*Donna-Técla* en 1343, *Dompna Thecla* alias *Donnatiere,* paroisse en 1453), petit village communal du cercle d'Avenches, avec une église annexe de Faoug. Une partie de ce village était comprise dans les murs d'*Aventicum* et est désignée sous le nom de *Donnatyre intra muros ;* elle fait partie de la commune d'Avenches. La partie *extra muros* forme la commune actuelle. La seigneurie de cette dernière partie fut vendue, en 1561, à Jean Guisan, châtelain d'Avenches, par n. Claude d'Avenches, bourgeois de ce lieu. L'église

était sous le vocable de saint Etienne, la collature appartenait à l'évêque. En 1453, on comptait 34 feux dans la paroisse; la cure avait un revenu de 12 livres.

Le village fribourgeois de *Villarepos* faisait partie, avant la Réformation, de la paroisse de Donnatyre. A cette époque, les habitants de ce premier lieu furent forcés d'abandonner leur église, où les Bernois avaient établi le culte réformé. Ils durent, pendant 30 ans, aller entendre la messe dans les villages fribourgeois voisins. Enfin, des personnes pieuses fondèrent à Villarepos une petite église avec une modeste prébende pour le curé. Comme cette nouvelle église manquait d'ornements pour le culte catholique, les paroissiens s'adressèrent à leurs bons voisins de Donnatyre, qui leur cédèrent, à prix d'argent, tous les ornements dont ils n'avaient que faire. Ils mirent une réserve à cette cession, c'est que *si Dieu leur faisait la grâce de pouvoir rentrer dans leur ancienne religion, les gens de Villarepos devraient leur rendre, contre remboursement, les objets cédés.*

Dans ce siècle encore, les habitants de Villarepos contribuaient, pour les deux tiers, aux frais d'entretien de l'église réformée de Donnatyre.

On trouve aux environs de ce village une foule de vestiges des temps romains. Les maisons sont bâties, en grande partie, avec les pierres et les murs d'*Aventicum*.

La population était de 132 habitants en 1803; elle est de 179 en 1860. La superficie du territoire est de 119,335 perches, dont 26,700 en prés, 77,160 en champs, 9400 en bois. Les bâtiments sont taxés 136,800 fr. et les fonds de terre 111,600 fr. Dettes hypothécaires, 149,800 fr. — Altitude, 1710 p. féd.

*

DONNELOYE (*Donnelue*, paroisse en 1228), ancien village communal et paroissial, du cercle de Molondin, à 1 $^{3}/_{4}$ l. S.-E. d'Yverdon, dans une vallée arrosée par la Menthue. Bioley-Magnoux est l'annexe.

L'église dépendait du Chapitre de Lausanne, qui en avait la collature. En 1453, on comptait 36 feux dans la paroisse; la cure avait un revenu de 46 livres.

Le village était partagé, autrefois, en un grand nombre de petits fiefs. En 1534, Charles, duc de Savoie, vend sa maison de Donneloye à demoiselle Marguerite de Bellevaulx, sous réserve de tous droits de fiefs. Plus tard, cette portion de seigneurie avait passé à Guillaume Regnauld. Sa fille, Michière Regnauld, était dame de Chanéaz et condame de Donneloye, en 1597. Marguerite Roguinet, de Fribourg, petite-fille du précédent, porta cet héritage à n. Péterman d'Erlach, qui possédait ces mêmes terres en 1604. Jean-Philippe Loys, seigneur de Villardin, donna le nom de *Loys* à une tour com-

Digitized by Google

prise dans l'acquisition qu'il venait de faire du conseigneuriage de Donneloye. (Voyez *Chanéaz.*)

La population était de 178 habitants en 1803; elle est de 301 en 1860. La superficie du territoire est de 402,286 perches, dont 115,700 en prés, 170,500 en champs, 96,400 en bois, 13,400 en pâturages. Les bâtiments sont taxés 335,000 fr. et les fonds de terre 258,400 fr. Dettes hypothécaires, 195,000 fr. — Altitude, 1813 pieds fédéraux.

*

DORIGNY, belle maison de campagne avec un grand domaine, dans les plaines de Vidi, à une lieue de Lausanne, sur la route de Morges. Elle appartient à la famille de Loys, qui, dès le commencement du siècle, y a fait beaucoup d'expériences agricoles dont le pays a profité. On a trouvé à diverses fois dans le domaine, qui est voisin de l'ancien *Lausonium*, des amphores et des médailles, qui remontent aux temps romains.

*

DOYE (la), ruisseau près de Coppet.

*

DRACIANA (villa), hameau voisin du village de Saint-Prex, mentionné dans une donation de Réginold en faveur de l'église de Lausanne, en 886. Deux maisons qui, dans le plan territorial de la commune, portent le nom du *Drassy,* font présumer que c'était là le lieu qu'occupait l'ancienne *villa*.

*

DRAPEL, hameau au-dessus d'Aigle, qui a beaucoup souffert dans la terrible inondation de la *Grande-Eau,* en 1740.

*

DUDES (château des), ancien château des sires de Prangins, situé au-dessus du hameau de Châtel, dans la commune d'Essertines; le château de Mont-le-Vieux fut bâti plus bas après la ruine du premier.

*

DUILLIER (*Duelli*, *Duilie*, *Dulliacum*, dans les chartes), village communal annexe de Genollier, à 45 min. N. de Nyon, sur le chemin qui conduit à Genollier. L'abbaye de Bonmont y possédait des terres qui lui avaient été données par les nobles de Crassier. En 1166, au moment où Etienne de Crassier se préparait à partir pour la Terre sainte, il fit plusieurs dons à Bonmont et reçut de l'abbé les biens donnés autrefois au couvent par son père et ses frères, biens situés à Signy et Duillier. Il se reconnaît, pour cela, vassal de Bonmont.

Après la Réformation, Duillier devint une seigneurie, possédée successivement par différentes familles. Béat-Louis Wurstemberger était seigneur en 1627; le banneret Vincent Wagner en 1655; noble Thormann en 1660. Quelques années après, la seigneurie fut ac-

Digitized by Google

quise par n. Jean-Baptiste Fatio, d'une famille originaire de Chiavenna, qui, après s'être enrichie par le commerce, à Bâle, était venue se fixer à Genève. Fatio obtint de LL. EE., en 1675, de pouvoir dresser une imprimerie dans son château de Duillier, où il fit imprimer quelques ouvrages, entr'autres un dictionnaire français-italien, qui parut en 1677. La famille Fatio a produit plusieurs savants distingués, entr'autres Nicolas, frère de Jean-Baptiste, mathématicien et membre de la Société royale de Londres.

La famille Fatio a possédé cette seigneurie pendant une grande partie du XVIII[e] siècle. Vers la fin de ce siècle, elle avait passé dans les mains de Jean-Louis-René Bazin, avant l'année 1796.

L'ancien château et le domaine rural sont aujourd'hui la propriété de M. le comte de St-Georges. La famille Vernet, de Genève, y possède une belle maison de campagne, avec un domaine.

La population était de 204 habitants en 1803; elle est de 273 en 1860. La superficie du territoire est de 444,398 perches, dont 45,300 en vignes, 106,800 en prés, 242,200 en champs, 17,700 en bois, 23,600 en pâturages. Les bâtiments sont taxés 359,000 fr. et les fonds de terre 514,000 fr. Dettes hypothécaires, 534,000 fr. — Altitude, 1543 pieds fédéraux.

*

DULLIT (*Deluz* et *Diluth* au XIII[e] siècle, *Dullict, Dulicium* en 1359, 1418, 1449), village communal du cercle de Gilly, de l'ancienne paroisse de Bursinel, à 15 minutes de ce lieu, dans une agréable position. Ce lieu dépendait autrefois de la maison de Prangins, à cause de Mont-le-Vieux. Le couvent de Romainmôtier y avait des droits qui dérivaient du château de Bursins. Les nobles de Bursinel, au XIII[e] siècle, y possédaient diverses propriétés, entr'autres une châtaigneraie sur laquelle Pierre de Bursinel avait assis une cense annuelle d'une coupe de châtaignes en faveur de la chartreuse d'Oujon. Dans ce temps, une partie de ce territoire, si riche aujourd'hui, était encore inculte, couvert de ronces et de buissons. Une partie de la seigneurie appartenait aux donzels de Dullit, mentionnés dès le XII[e] siècle. Pierre, moine de Romainmôtier, et Jean, donzel, vivaient vers 1500. C'étaient les derniers de leur famille; ses droits passèrent avant 1415 à celle de Senarclens, principalement par le mariage de Guillaume de Senarclens avec Jeannette, fille de feu Pierre de Dullit, l'aîné. Après la Réformation, Dullit était devenu une seigneurie qui a longtemps été dans les mains des nobles de Senarclens, qui possédaient la maison du Rosay, à Bursins.

Cette seigneurie a passé successivement à diverses familles. Noble Nicolas de Joffrey était seigneur en 1629; Michel de Gingins de Moiry, en 1652; Jean-Bénédict Curnilliat, de 1670 à 1705. Son fils,

Digitized by Google

Nicolas, ayant prouvé qu'il descendait de noble Girard Curnilliat, qui vivait en 1466, le gouvernement de Berne reconnut sa noblesse en 1708. En 1765, la seigneurie avait passé à la famille Micheli, et en 1791, à M. Thélusson.

Le château de Dullit a été acquis, vers l'an 1840, par M. Meuron, de Neuchâtel, bien connu par sa bienfaisance et par la grande fortune qu'il avait rapportée du Brésil. Son héritier, M. Borel, possède aujourd'hui ce château avec le domaine; M. Meuron y a dépensé des sommes très fortes en embellissements divers.

La population était de 89 habitants en 1803; elle est de 175 en 1860. La superficie du territoire est de 182,862 perches, dont 19,612 en vignes, 42,251 en prés, 87,600 en champs, 29,300 en bois. Les bâtiments sont taxés 386,000 fr. et les fonds de terre 189,000 fr. Dettes hypothécaires, 143,000 fr. — Altitude, 1413 p. fédéraux.

*

DULLIVE ou Dulive, petite rivière qui prend sa source près de Vinzel et vient se jeter dans le lac Léman au-dessous de Dullit, après avoir reçu le Vorsorin et un autre petit ruisseau. Le pont sur lequel la route de Lausanne à Genève passe cette rivière porte un milliaire romain, avec une inscription en l'honneur de *Septime Sévère*, le restaurateur des chemins. Ce milliaire indique VII mille pas, à partir de Nyon. Quelques personnes veulent que cette rivière soit la limite occidentale du vignoble estimé appelé la Côte; d'autres reculent cette limite jusqu'à la Sérine, au-delà de Begnins. *Non nostrum tantas componere lites.*

Il y avait autrefois un port, à l'embouchure de la Dulive, dans la juridiction du prieur de Romainmôtier, à cause du château de Bursins; des maisons y existaient aussi; une famille noble y habitait, celle des donzels de la *Doliva*.

Cette rivière formait la limite entre les terres du prieuré de Romainmôtier et la baronnie de Prangins. Sous le régime bernois, elle séparait le bailliage de Nyon de celui de Morges. Aujourd'hui elle est la limite entre les districts de Rolle et de Nyon.

*

E

EAU-FROIDE *(frigida aqua)*, torrent qui prend une de ses sources au lac de Nervaux et l'autre à la montagne de Prélouri et au lac Rond, sous la montagne d'Arniaulaz, au district d'Aigle. Il se grossit du torrent de Malespierre, du Nervaux, du Traversin et se précipite

Digitized by Google

à travers des rochers vers la plaine du Rhône, près de Roche. Arrivé là, il devient rivière paisible, contourne lentement le mont Arvel et va se jeter dans le Léman, près de la porte orientale de Villeneuve. Il servait de limite, au moyen âge, entre les diocèses de Lausanne et de Sion. Sous la domination bernoise, il séparait le bailliage de Vevey du gouvernement d'Aigle. C'était aussi, selon toute probabilité, la limite occidentale des Nantuates.

Cette petite rivière rend de grands services pour le flottage des bois qui, mis en bûches dans les forêts supérieures, arrivent à Roche, où ils sont retenus par un barrage.

*

EAU-NOIRE (l'), petit ruisseau qui traverse des prairies marécageuses sous Avenches et va se jeter dans le lac de Morat, entre cette ville et Salavaux.

*

ÉCHALLENS (*Charlens* en 1141, *Challeins*, *Eschallens*, paroisse en 1228), gros bourg, chef-lieu du district et du cercle du même nom, sur le Talent, à 3 lieues N. de Lausanne, sur la route qui conduit de cette ville à Yverdon, à travers le plateau du Jorat.

Eglise. La chapelle d'Echallens, ainsi que plusieurs autres du voisinage, dépendait de l'abbaye de Mont-Benoît, en Bourgogne. Les sires de Joux en furent les premiers avoués, et, après eux, les sires de Montfaucon. En 1228, cette chapelle était devenue église paroissiale. En 1453, le curé avait 30 livres de revenu et l'on comptait 42 feux dans la paroisse. La chapelle de Villars-le-Terroir était filiale de l'église d'Echallens.

Seigneurie. Les premiers seigneurs d'Echallens furent les puissants sires de Montfaucon-Montbéliard, en Bourgogne, dont les vastes domaines s'étendaient des deux côtés du Jura. Dès la fin du XIIe siècle, ils dominaient sur une grande partie des terres qui forment aujourd'hui le district d'Echallens. Ce fut au XIIIe siècle surtout que la seigneurie commença à prendre de grands développements, dans la main d'*Amédée III*, sire de Montfaucon, d'Orbe et d'Echallens. Ce fut lui qui, probablement, éleva le château d'Echallens, mentionné en 1273 pour la première fois. Ce château devint le centre de la seigneurie qui forma, bientôt, un tout compacte par les acquisitions successives de fiefs voisins, qu'Amédée III réunit en sa main. Il acheta les droits que les nobles de Gumoëns et de Chesaux possédaient au bourg d'Echallens. En 1274, Pierre de Chesaux lui céda, pour le prix de 140 livres, tout ce qu'il pouvait avoir au château, bourg et territoire d'Echallens, à l'exception de la dîme de Villars-le-Terroir. Jean de Gumoëns, donzel, lui céda, quelques années plus tard, tout ce qu'il avait à Echallens, pour le prix de 40

Digitized by Google

livres; il réserva pour lui l'office de *vidomne* d'Echallens. Par ces acquisitions, Amédée de Montfaucon se mit en pleine possession du bourg d'Echallens, dont il put disposer à son gré, sans faire tort aux droits de ses feudataires. Amédée III mourut le 15 janvier 1280, laissant de sa femme Mathilde ou Mahault, comtesse de Saarbrück, veuve de Simon, sire de Commercy, trois fils et une fille : *Jean,* qui fut seigneur de Montfaucon; *Gauthier,* seigneur d'Orbe et d'Echallens; *Richard,* chanoine de Besançon, et *Agnès,* mariée à Aymon III, comte de Genevois.

Gauthier II, le second des fils d'Amédée, succéda à son père dans les seigneuries d'Orbe et d'Echallens. Il continua, avec un grand esprit de suite, les acquisitions du domaine utile possédé par ses feudataires, afin de former une grande seigneurie autour du bourg d'Echallens. Ce fut lui qui constitua, définitivement, la châtellenie en juridiction indépendante. Il mourut, vers le mois de mai 1309, dans un âge avancé. Sa veuve, Mahault de Pontallier, lui survécut plus de vingt années. Elle avait eu de son époux trois fils : *Jean II,* Henri, Girard, et trois filles.

Jean II, seigneur de Montfaucon, d'Orbe et d'Echallens, paraît avoir gouverné, après la mort de son père, tous les domaines de la famille des deux côtés du Jura. En 1317, il consentit, moyennant 200 livres de gros tournois, à convertir en fief du comte de Savoie, Amédée V, ses terres patrimoniales d'Echallens et de Montagny-le-Corbe qui, de ce moment, relevèrent directement de la suzeraineté des comtes de Savoie. Jean II mourut vers le mois d'octobre 1318. Marié vers l'an 1300 à Agnès de Durne, il n'en eut qu'une fille, Jeanne, à peine nubile à la mort de son père. Les seigneuries de la maison de Montfaucon étaient encore indivises entre les fils de Gauthier II à la mort de Jean II, ce qui amena de graves difficultés au moment où elles durent se partager. Jeanne fut mariée à Louis, fils unique de Rodolphe IV ou Rollin, comte de Neuchâtel.

Girard, frère du précédent, reçut en partage les seigneuries d'Orbe, d'Echallens et de Montagny-le-Corbe (1318 à 1320). Il prit part à plusieurs expéditions guerrières et fut l'un des princes les plus belliqueux de son temps. Cela ne l'empêcha pas d'étendre la seigneurie d'Echallens par l'acquisition de la châtellenie de Bottens, mouvante de l'évêché de Lausanne. Il en prêta hommage à l'évêque en 1348.

En ce temps, le bourg était séparé du château d'Echallens par un espace vide et non bâti; Girard les réunit par un mur d'enceinte qui, partant du château, s'étendait jusqu'aux fossés de l'ancien bourg. A peine cette fortification était-elle terminée que survint l'un de ces terribles fléaux qui ont si souvent frappé les populations au moyen

âge. Ce fléau était la *mort noire,* comme on l'appelait alors; en 1348 et 1349, elle ravagea une partie de l'Europe, s'étendit jusque dans l'Helvétie romande, où elle sévit si cruellement qu'elle enleva la plus grande partie de la population et que les campagnes furent à peine cultivées. La famine menaçait d'enlever les hommes que la peste avait épargnés. Afin de repeupler ses terres dévastées, Girard accorda aux bourgeois d'Orbe et d'Echallens les mêmes franchises dont jouissait alors la ville de Moudon, franchises qui étaient les plus étendues de la patrie de Vaud. Girard mourut vers la fin de décembre 1352. Il avait épousé *Jaquette,* fille de Pierre de Grandson et de Blanche de Savoie, dont il n'eut qu'un fils, *Jean,* qui était mineur à la mort de son père.

Jaquette de Grandson et Jean III de Montfaucon, son fils, succédèrent à Girard dans les seigneuries des Montfaucon, en deçà du Jura. Jean III fut aussi un prince belliqueux. Il accompagna, avec ses hommes d'armes, le comte Vert dans son expédition en Turquie (1366-1367) et, en 1372, contre les Visconti, seigneurs de Milan. Ce fut dans cette campagne qu'il trouva la mort, à la suite d'une rencontre sanglante avec les Milanais, où il combattit comme un lion toute une journée. Bien que marié deux fois, Jean III ne laissa aucune descendance.

Jean-Philippe de Montbéliard, après de longues contestations entre les divers membres de la famille de Montfaucon, au sujet de la succession du précédent, fut mis en possession des châteaux d'Echallens et de Montagny, en vertu d'un compromis du 22 avril 1381, fait par l'entremise du comte de Savoie. Il accompagna Louis d'Anjou dans son expédition pour recouvrer le royaume de Naples et mourut le 5 novembre 1382 à Sainte-Agathe, près de Naples, dans la fleur de son âge, victime d'une maladie qui avait décimé l'armée expéditionnaire. Il n'avait pas été marié.

Henri II de Montbéliard, frère aîné du défunt, devint, après lui, seigneur des terres cis-jurassiennes de sa famille. Il épousa *Marie,* fille de Gaucher de Châtillon, vicomte de Blaigny; elle mourut en 1394, mère de quatre filles. Henri, qui n'avait que 34 ans à la mort de son épouse, se remaria en 1396, avec Béatrice de Furstenberg. Ce mariage venait d'être célébré, lorsque Henri quitta sa nouvelle épouse pour prendre part à la croisade contre les Turcs, qui menaçaient d'envahir la Hongrie. Il partit le 31 avril à la tête de ses hommes d'armes pour cette expédition, dont il ne devait pas revenir. Il fut tué par les Turcs à la bataille de Nicopolis, le 28 septembre 1396. Ce fut le dernier rejeton mâle de cette antique race de preux chevaliers qui s'éteignit avec lui.

Marguerite de Montbéliard, la seconde fille d'Henri II et de Marie

Digitized by Google

de Châtillon, eut, dans le partage des terres de la famille, opéré suivant les prescriptions du testament de son grand-père, le comte Etienne, *toute la terre d'Outrejoux dans le diocèse de Lausanne*. Cette terre comprenait: *le châtel, ville et forteresse d'Orbe; le châtel, ville et forteresse d'Echallens; le châtel et forteresse de Montagny-le-Courbe; le châtel et forteresse d'Oron; les châtels et forteresses de Palexuels et de Bottens, avec toutes leurs appartenances*. Marguerite apporta ces belles seigneuries à son mari, Humbert de Villers-Sexel, comte de la Roche St-Hippolyte, en Bourgogne. Elle mourut en 1410, âgée de 20 ans, sans lignée. Sa riche succession donna lieu à de nombreuses difficultés que nous ne pouvons exposer ici.

Louis de Châlons-Orange, époux de Jeanne de Montbéliard, sœur de défunte Marguerite, finit, après de longs démêlés, par entrer en possession, au nom de sa femme, de toutes les terres des Montfaucon, en deçà du Jura. Il était le plus riche et le plus puissant seigneur de la haute Bourgogne et fit de grandes dépenses pour mettre en bon état ses châteaux des deux côtés du Jura. Il avait dépensé plus de 80,000 fr. de notre monnaie au château d'Echallens, en 1451. Sa femme Jeanne mourut jeune, lui laissant un fils, *Guillaume*. En secondes noces, il épousa Eléonore d'Armagnac, dont il eut deux fils: *Louis* et *Hugues*.

Louis de Châlons, prince d'Orange, mourut en son château de Nozeroy, le 3 décembre 1463, âgé d'environ 73 ans. Par son testament, il donnait à Hugues, son troisième fils, les seigneuries de Jougne, d'Orbe, d'Echallens, de Grandson, de Montagny, de Belmont et de Bottens. Il lui donna aussi tout le trésor qui était gardé dans la *Tour de Plomb*, au château de Nozeroy. Louis, son second fils, fut déclaré héritier universel, au détriment de Guillaume, l'aîné.

Hugues de Châlons avait à peine 15 ans à la mort de son père, dont il était le favori. Pierre de Jougne, de la famille des Mayors de Romainmôtier, homme de confiance de Louis de Châlons, avait été nommé, par celui-ci, gouverneur de son fils Hugues. Lorsque le prince Louis sentit sa fin s'approcher, prévoyant les dissensions qui s'élèveraient bientôt entre ses enfants au sujet de leur héritage, il voulut pourvoir, autant qu'il était en lui, à l'avenir de son fils cadet. Il fait venir près de lui Pierre de Jougne, lui ordonne d'enlever le trésor qui est dans la *Tour de Plomb* au château de Nozeroy et de le transporter de l'autre côté du Jura, ainsi que le jeune Hugues. Pierre de Jougne exécuta les ordres du prince avec une telle prudence, qu'il put quitter Nozeroy avec son élève et le trésor, traverser le Jura par des chemins détournés et arriver sûrement au Pays de Vaud. Sur ces entrefaites, Louis de Châlons mourut, et son fils aîné Guillaume s'empara violemment de la succession de Châ-

Digitized by Google

lons, au détriment de ses frères du second lit. Pierre de Jougne, voyant son élève évincé des seigneuries qui lui avaient été assignées par le testament de son père, s'empressa de recourir à la protection du duc de Savoie, Amédée IX, qui lui fut accordée. A l'aide de cette protection et du trésor de Nozeroy, l'aventureux gouverneur recrute un millier de bons compagnons, avec lesquels il chercha à s'emparer, par un coup de main, des seigneuries de la maison de Châlons, au Pays de Vaud. Dans les premiers jours d'août 1465, il se présente avec ses hommes devant le bourg d'Echallens, qui lui ouvre ses portes. Il en est de même à Belmont. Montagny fut emporté d'assaut et Orbe fut pris, presque sans résistance. Grandson fut brûlé, dans la tentative faite pour s'en emparer. C'est ainsi que, par la prudence de Pierre de Jougne et la protection du duc de Savoie, Hugues de Châlons entra en possession de ces belles seigneuries. (Voyez *Orbe* et *Grandson*.)

Comme seigneur bourguignon, Hugues de Châlons dut suivre le parti de Charles-le-Téméraire dans sa guerre avec les Suisses (1475-1476). Après les batailles de Grandson et de Morat, les Suisses s'emparèrent des seigneuries de la maison de Châlons au Pays de Vaud. Le traité de Fribourg, du 12 août 1476, entre les Confédérés et la Savoie, adjugea ces seigneuries aux deux villes de Berne et de Fribourg, par indivis avec les sept cantons suisses leurs alliés. Par sentence arbitrale du 29 mai 1484, toutes les terres que le traité de Fribourg avait données aux Confédérés, furent remises aux cantons de Berne et de Fribourg, moyennant une indemnité de 20,000 florins du Rhin. De ce moment, les seigneuries de Grandson, de Montagny, d'Orbe, d'Echallens et de Bottens passèrent sous la domination des deux villes, qui en formèrent deux bailliages *mixtes*, dont les baillis étaient nommés alternativement pour deux ans, par les Etats de Berne et de Fribourg. Les terres d'Orbe, d'Echallens et de Bottens formèrent le bailliage d'Echallens, dont le château, brûlé par les Suisses en 1476, fut restaûré pour servir de demeure aux baillis. Au XVIIIe siècle, les deux Etats firent bâtir le corps de logis qui est au nord de l'enceinte du château actuel.

Réformation. La Réformation ne put s'établir à Echallens, comme dans le reste du pays, par ordonnances de LL. EE. de Berne, à cause de la résistance des seigneurs de Fribourg. De là vient qu'Echallens est demeuré lieu mixte quant à la religion. Longtemps les deux communions se sont servi de la même église pour leur culte. C'est depuis deux années seulement (1865) que les réformés, aidés par de nombreuses souscriptions, ont bâti un temple destiné à l'usage exclusif de la population protestante. L'ancienne église a été laissée aux catholiques, contre indemnité.

Digitized by Google

Les réformés d'Echallens, appuyés par Berne, tentèrent, en 1619, de faire cesser le culte catholique dans ce bourg. Ils l'avaient emporté sur les catholiques à la pluralité des suffrages; aussitôt, encouragés par ce résultat, ils s'emparèrent des clés de l'église, enlevèrent les calices et abattirent les croix. Grande fut l'émotion des catholiques, qui se plaignirent à Fribourg. Cette ville réclama fortement pour ses coreligionnaires auprès des cantons et des ambassadeurs catholiques. Zurich écrivit à Berne et supplia cette ville souveraine, vu le temps orageux où l'on vivait, de ne pas jeter le pays dans la guerre. Cette sage remontrance, appuyée par les réclamations unanimes des cantons et des pays catholiques, intimida Berne, qui céda. Les catholiques d'Echallens recouvrèrent la liberté de célébrer leur culte, et, dès ce moment, ils ont vécu en bonne intelligence avec les réformés.

On a retrouvé, près de ce lieu, les traces d'un chemin romain qui conduisait de Cheseaux à *Ebrodunum* à travers le Gros de Vaud. Cette partie a été très anciennement habitée, ainsi que le témoignent des sarcophages helvéto-burgondes, une hache et des bracelets en bronze avec des ornements divers, ainsi que des restes de constructions romaines.

Au commencement de ce siècle, le bourg d'Echallens, situé sur un plateau où les pierres et le gravier sont rares, était privé de bons chemins et perdu, pour ainsi dire, dans les boues du Jorat. Le gouvernement a fait établir deux bonnes routes qui sont venues répandre la vie dans cette riche contrée agricole. L'une est la route de Lausanne à Yverdon, l'autre celle de Chavornay à Moudon; toutes les deux traversent le bourg d'Echallens et ont beaucoup contribué à sa prospérité.

La population était de 572 habitants en 1803; elle est de 1030 en 1860, dont 402 catholiques. La superficie du territoire est de 716,644 perches, dont 224,800 en prés, 370,400 en champs, 101,400 en bois, 8900 en pâturages. Les bâtiments sont taxés 1,234,000 fr. et les fonds de terre 573,000 fr. Dettes hypothécaires, 1,731,000 fr. — Altitude, 2098 pieds fédéraux.

Le château appartient aujourd'hui à la commune. Il sert à loger les tribunaux, les écoles réformées et les prisonniers.

Les foires d'Echallens sont très fréquentées et le bourg est le centre d'approvisionnement pour les villages voisins. Le commerce de détail y est très important.

ÉCHANDENS *(Escannens, Eschanens, Eschagnens)*, village communal du cercle d'Ecublens, à 1 lieue N.-E. de Morges et à 2 lieues O. de Lausanne, sur un coteau dont le pied est baigné par la Venoge.

En 1453, l'église était filiale des églises de St-Germain et de Préverenges. Aujourd'hui elle est annexe de celle de Lonay.

Seigneurie. Le Chapitre de Lausanne en possédait la moitié qui, après la Réformation, parvint à l'hôpital de Morges. L'autre moitié appartenait à l'évêque, qui l'avait inféodée aux nobles d'Echandens. Cette famille est mentionnée dans les chartes dès 1196, où vivait Pierre d'Echandens. En 1275, le chevalier Girard, avec ses fils Humbert, Guillaume, Girard et Pierre, prêtent hommage à l'évêque de Lausanne; plusieurs de leurs parents renouvellent ces hommages pendant le XIVe siècle, en particulier Guillaume, fils de feu Girard, en 1325; mais, après la Réformation, la plus grande partie de leurs droits doit être parvenue à n. François d'Alinges. Celui-ci vend la seigneurie d'Echandens avec le château, en 1554, à n. Ferdinand Loys. Au commencement du XVIIe siècle, elle fut donnée par Ferdinand Loys à sa femme Marie Zehender, laquelle épousa, en secondes noces, n. François de Praroman, et lui apporta la seigneurie. Ce dernier était mort en 1650, laissant deux filles, Marie-Madeleine et Marguerite, qui épousèrent les frères Jean-Philippe et Gabriel Rosset, fils de n. Benjamin Rosset, seigneur de Vufflens-la-Ville. Ils prêtent reconnaissance en 1674. Cette famille posséda la seigneurie jusque vers la fin du XVIIIe siècle, qu'elle passa à n. Henri de Crousaz, seigneur de Mézery, comme héritier testamentaire de Ferdinand-Noé Rosset. LL. EE. accordèrent, en 1789, à Henri de Crousaz, le droit de chasse; il vend la seigneurie, au prix de 137,800 livres de Suisse, en 1790, aux frères Jean et Jean-Louis Jeannod, citoyens de Genève.

Du XVe au XVIIe siècle, les nobles de Montherand, citoyens de Lausanne, possédaient aussi un fief à Echandens provenant des nobles de ce nom, alors éteints. Les *armes* de ces derniers étaient : de gueules, à deux chevrons d'argent, au pal d'azur, chargé d'un soleil d'or. Etienne, fils de feu Henri de Montherand, prête hommage à l'évêque en 1471. Ce fief était soumis à la juridiction du seigneur d'Echandens.

D'autres biens dans cette localité appartenaient aux nobles de Bettens. En 1471, les frères Louis et Jean, fils de feu Pierre, prêtent reconnaissance en faveur de Benoît de Montferrand, évêque de Lausanne. Jean de Bettens, donzel d'Echandens, épousa Françoise, fille naturelle du comte Jean de Gruyère, en 1476; il ne laissa point d'enfant. Son frère Louis n'eut qu'une fille, Louise, mariée en premières noces à n. Guillaume de Praroman, donzel et bourgeois de Fribourg. Elle teste en faveur de ses enfants du premier lit, en 1541. Leurs biens étaient parvenus en 1590, par acquis, à n. Isbrand de Crousaz, seigneur de Prilly, à la mort duquel, en 1619, ils furent taxés 15,000 florins. Sa petite-fille, Susanne, dame de Prilly, les

Digitized by Google

apporta à son mari Benjamin, frère des susdits Jean-Philippe et Gabriel Rosset. La descendance de ces derniers les posséda dans la suite, probablement par suite d'acquisition.

La population était de 243 habitants en 1803; elle est de 329 en 1860. La superficie du territoire est de 420,350 perches, dont 34,322 en vignes, 139,700 en prés, 176,000 en champs, 56,215 en bois. Les bâtiments sont taxés 277,000 fr. et les fonds de terre 436,000 fr. Dettes hypothécaires, 641,000 fr. — Altitude, 1440 p. fédéraux.

Entre ce village et Bremblens on a trouvé des ruines antiques et des tuiles romaines, quelques vases de terre cuite, une tombe de pierre renfermant un squelette et une lame d'épée. Dans le territoire, on a déterré des médailles de Marc-Aurèle. †

ÉCHICHENS, village communal du cercle de Colombier, à 30 min. N. de Morges, avec un château sur une petite hauteur, d'où la vue est magnifique. C'est de ce lieu qu'on aperçoit le mieux le Mont-Blanc, qui se découvre jusqu'à sa base, à travers une échancrure dans les Alpes du Chablais. Une société de bienfaisance a acquis, à Echichens, un domaine où elle a fondé un asile rural qui reçoit, gratuitement, des enfants indigents auxquels on donne une bonne instruction et qu'on forme aux travaux agricoles.

On y a déterré quelques médailles romaines de Probus et, dans une vigne, un pavé et une construction en pierres plates qui paraissent remonter aux temps romains.

SEIGNEURIE. Le Chapitre de Lausanne en possédait une partie, qu'il avait inféodée aux nobles d'Echichens. En 1236, il remet à Pierre d'Echichens le fief que son père Joran avait déjà possédé; et, en 1238, Guillaume réclama et obtint les biens que son père Allod avait tenus en fief du Chapitre, et pour lesquels trois sols de plait étaient dus. Le reste de la seigneurie, et en particulier la maison forte d'Echichens, avec basse et moyenne juridiction, relevait des sires de Cossonay.

Dans la suite, cette terre fut divisée en plusieurs fiefs. Le plus considérable appartenait, dans la seconde moitié du XIVe siècle, au chevalier Jean de Dizy. En 1403, son fils Aymon et sa petite-fille Etiennaz, épouse de Jaques de Cully, prêtent hommage à Jeanne, dame de Cossonay. Ce fief eut dès lors le même sort que Dizy (voyez à cet article): il passa à Aymon de Vuippens, qui eut pour successeur son fils Jean. Girard de Vuippens était seigneur d'Echichens en 1517. Sa fille Françoise épousa n. Jean Allaman, de Romont, et lui apporta la seigneurie. Claude Allaman, fils des précédents, fit héritiers ses neveux, André, Jaques, François et Moïse Guibert, de Vil-

Digitized by Google

lars-sous-Yens. En 1610, ces derniers cédèrent cette terre à Antoine du Gard, en vertu d'un échange.

Le même Antoine du Gard acquit, en 1612, un autre membre de la seigneurie de l'hoirie de Bernard d'Alinges, baron de Coudrée, seigneur de Colombier, Vuillerens et autres lieux. Théodore du Gard, fils du précédent, reconnut la seigneurie en 1674.

Les nobles du Gard gardèrent cette terre jusque vers la fin du XVIIIe siècle; Théodore du Gard décéda célibataire le 24 mars 1777; ses héritiers étaient sa mère Salomé de Buren et les parents de cette dernière. Ils vendirent la seigneurie à la ville de Morges, le 17 novembre 1777, au prix de 28,680 livres de Suisse, mais déjà le 3 décembre de la même année, le gouvernement de Berne en fit le retrait. Le 11 août précédent, François-Samuel Mandrot, pasteur de Morges et de Monnaz, ainsi que son fils Jean-Antoine-Samuel, aide-mayor et justicier, avaient abergé des seigneurs d'Echichens le château avec bâtiments et terres, pour le prix de 44,035 fr., mais sans juridiction ni droitures.

La population était de 173 habitants en 1803; elle est de 282 en 1860. La superficie du territoire est de 275,928 perches, dont 33,000 en vignes, 76,480 en prés, 153,200 en champs, 6800 en bois. Les bâtiments sont taxés 369,000 fr. et les fonds de terre 314,600 fr. Dettes hypothécaires, 176,000 fr. — Altitude, 1547 p. fédéraux. †

ÉCHISSIEZ ou Eschissiez, parchet de vignes situé au-delà du Petit Mon-Repos, entre Lausanne et Pully, à l'orient des vignes de Paleyres. Il y avait là un couvent de religieuses dominicaines fondé, en 1280, par Bovon Psaultier *(Psalteri)*, archidiacre de Kœnitz, sur sa terre d'*Eschyssie*. Il se déclare fondateur du couvent et le place sous la protection de sainte Marguerite, vierge et martyre. La direction spirituelle fut confiée aux dominicains de Lausanne. De nouveaux bienfaiteurs vinrent, immédiatement, augmenter par leurs largesses le développement de cette maison religieuse; ainsi le chevalier Rodolphe de Billens, Nicolas Franconis, Othon de Bonvillars, chevalier, et Marguerite Raboz, bourgeoise de Lausanne, qui donna tous ses biens au monastère, où elle prit l'habit de l'ordre. Cependant les dominicaines ne demeurèrent pas longtemps à Echissiez. En 1316, Guillaume d'Estavayer, chanoine de Lausanne et archidiacre de Lincoln, en Angleterre, voyant les religieuses fort exposées aux insultes des gens de guerre, dans les hostilités qui avaient lieu entre l'évêque Pierre d'Oron et Louis de Savoie, voulut les soustraire au danger et leur donna une maison à Estavayer avec une somme de 1000 livres lausannoises. Ce don fut accueilli avec joie

Digitized by Google

par une partie des religieuses et par Jean d'Estavayer, prieur des dominicains de Lausanne, frère du donateur.

A cette date, Jaquette de Fribourg était prieure d'Echissiez; elle avait accepté la donation et y avait apposé son sceau. Bientôt après, elle eut des regrets et s'opposa résolument à la translation des religieuses à Estavayer. De là une scission parmi les sœurs. Cinq d'entre elles quittèrent Echissiez et se transportèrent à Estavayer sous la conduite de Béatrix de Vevey, qu'elles avaient élue prieure, et de Jean d'Estavayer, qui les accompagna dans leur nouvelle maison. Ce ne fut qu'en 1330, après une enquête papale provoquée par la prieure Jaquette de Fribourg, qui s'était adressée au souverain pontife, que la réunion de toutes les sœurs à Estavayer fut décidée par le pape Jean XXII, siégeant à Avignon.

Une raison qui avait retenu les religieuses à Echissiez était la crainte de perdre les biens qui leur avaient été donnés par Bovon Psaultier. Celui-ci avait mis à sa donation la condition que, au cas où le couvent se transporterait ailleurs, tout ce qu'il avait donné devrait faire retour à ses héritiers. Un accommodement termina cette difficulté; les religieuses donnèrent 15 livres aux héritiers qui se désistèrent de tous leurs droits. Jaquette de Fribourg, qui avait appelé de la sentence papale jusqu'à deux fois auprès du pape lui-même et toujours condamnée, alla enfin en 1331, avec huit sœurs, rejoindre les religieuses d'Estavayer.

Les dominicaines ont continué à posséder leur domaine à Echissiez jusqu'en 1847. Elles l'avaient même augmenté, en 1662, par l'acquisition d'un pré joignant leur maison appelée aujourd'hui le *Trabandan,* mot corrompu qui vient d'un vigneron nommé Bandan, propriétaire d'un pressoir en ce lieu: *Tru à Bandan,* pressoir à Bandan.

La première prieure d'Echissiez fut la mère Aldisia, en 1294, et la seconde Eliénor, de Lausanne et Pully, en 1313.

(Voyez pour plus de détails le *Mémorial de Fribourg,* II, p. 135, et l'*Helvetia sacra* de M. Frédéric de Mülinen, II, p. 183.) *

ÉCHONO, nom d'une partie du village de Montricher, où il y avait un prieuré en 1228. Le chemin qui passe vers l'église actuelle porte encore aujourd'hui le nom de *chemin d'Echono.* Il pourrait se faire que cette église fût celle de l'ancien prieuré. *

ÉCLAGNENS (*Clanens* en 1265, *Claignens* en 1518, *Esclagnens*), petit village communal du cercle et du district d'Echallens, à 45 minutes O. de ce bourg, l'une des annexes de la paroisse de Gumoëns. En 1285, Barthélemy de Cicon dit de Gumoëns, fait cession de son

Digitized by Google

fief d'Esclagnens à Gauthier de Montfaucon, seigneur d'Orbe. Le reste de la seigneurie, avec celle de Gumoëns-le-Jux, appartenait encore, vers l'an 1600, aux nobles de Gumoëns. Au siècle dernier, ces deux terres étaient possédées par le grand Haller.

La population était de 116 habitants en 1803; elle est de 112 en 1860. La superficie du territoire est de 230,494 perches, dont 55,057 en prés, 141,160 en champs, 25,200 en bois. Les bâtiments sont taxés 138,600 fr. et les fonds de terre 190,300 fr. Dettes hypothécaires, 347,000 fr. — Altitude, 2000 p. féd.

*

ÉCLÉPENS (*Sclepedingus* en 815, *Islapadenes* en 1011), ancien et grand village communal, l'une des annexes de la paroisse de La Sarraz, au pied du Mauremont, qui l'abrite contre le vent du nord et sur la rive gauche de la Venoge.

Le Chapitre de Lausanne avait la collature de l'église. En 1453, la cure avait 30 livres de revenu; la paroisse comptait 30 feux.

L'origine de ce village remonte, très probablement, à l'établissement des Burgondes dans nos contrées, comme l'indique son nom *Sclepedingus*, évidemment germanique *(Schlep-ding)*. Sous les Carlovingiens, le village et le Mauremont appartenaient au domaine de la couronne. Louis-le-Débonnaire donna, en 815, à l'évêque Fredarius et à l'église de Lausanne tout ce que le fisc impérial possédait dans ce lieu en fonds, fruits et prestations de toute espèce, avec le bois de Mauremont. Cette donation nous apprend que le village avait déjà alors une certaine importance. Il se composait d'une vingtaine de fermes *(colonicæ)* avec leur domaine cultivé en vignes, champs et prairies, par des serfs de la couronne. Dans le haut du village s'élevait déjà une église baptismale, avec son presbytère, dont le curé était nommé par le Chapitre de Lausanne.

Sous les rois de Bourgogne, le village d'Eclépens paraît avoir été réuni de nouveau au domaine de la couronne, à l'exception de quelques manoirs *(mansus)* qui formaient la dotation de l'église paroissiale. Rodolphe III, dernier roi de cette race, donna en 1011, au couvent de Romainmôtier, un manoir avec son domaine sis à Eclépens *(Islapadenes)*.

Dès le XIIe siècle, ce village fit partie de la grande seigneurie de La Sarraz.

Deux familles nobles tenaient, chacune, une partie de ce village en fief des barons de La Sarraz; l'une portait le nom du lieu et plusieurs de ses membres figurent sous le titre de chevaliers dans les actes du temps. Elle s'éteignit au XIVe siècle. L'autre portait le nom de Grasset.

En 1624, au partage de la baronnie de La Sarraz entre les fils du

Digitized by Google

baron Joseph de Gingins, la terre d'Eclépens, avec Villars et Lussery, échut à Albert de Gingins, troisième fils de Joseph, et forma une seigneurie indépendante, avec toute juridiction. Les biens de l'église furent incorporés au domaine seigneurial et le presbytère devint la demeure du seigneur (*château dessus*). La seigneurie fut plus tard indivise entre les descendants d'Albert de Gingins. La branche cadette fit sa résidence au *château dessous*, qui paraît avoir été le manoir des anciens chevaliers d'Eclépens.

Le château dessus a été rebâti, en 1786, par Alexandre de Gingins, seigneur d'Eclépens. Au commencement de ce siècle, les deux châteaux ont été acquis par MM. Coulon, riches négociants de Neuchâtel, dont la famille les possède encore aujourd'hui.

Autrefois, le village d'Eclépens était riche et populeux. Au commencement de ce siècle, il s'était appauvri par le voiturage des vins de la Côte au canal d'Entreroches. Aujourd'hui, les habitants sont laborieux et rangés; ils cultivent avec soin leurs domaines et l'aisance des temps anciens reparaît d'une manière sensible.

Baron Fr. DE GINGINS, mnsc.

La voie romaine qui conduisait de *Lausonium* à *Urba* passait à Lussery, puis traversait la Venoge au-dessous de Villars et venait déboucher dans la plaine d'Eclépens. Elle arrivait au pied du Mauremont dans un champ qui dépend du château-dessous, passait à travers la plaine et se dirigeait, par les champs de la Tour, vers le passage du canal, entre les rochers d'Entreroches. L'auteur de cet article a vu les vestiges de la voie romaine dans ces diverses localités.

La population était de 348 habitants en 1803; elle est de 567 en 1860. La superficie du territoire est de 632,553 perches, dont 5076 en vignes, 146,500 en prés, 245,800 en champs, 175,900 en bois. Les bâtiments sont taxés 511,600 fr. et les fonds de terre 351,000 fr. Dettes hypothécaires, 490,000 fr. — Altitude, 1543 pieds fédéraux. — Le Mauremont, qui abrite le village contre les vents du nord, est riche en fossiles. Un canal, dérivé de la Venoge, fait mouvoir divers artifices à Eclépens, moulins, scies, filatures de laine. On exploite une carrière de roc calcaire près du tunnel de Mauremont.

*

ÉCOTEAUX (*Escoit*, *Escotals*, dans les chartes de 1134), village communal du cercle d'Oron, à 1 lieue S.-E. de ce bourg.

La population était de 180 habitants en 1803; elle est de 298 en 1860. La superficie du territoire est de 391,700 perches, dont 141,300 en prés, 172,000 en champs, 41,000 en bois, 34,900 en pâturages. Les bâtiments sont taxés 158,000 fr. et les fonds de terre 273,200 fr. Dettes hypothécaires, 108,000 fr. — Altitude, 2903 p.

Digitized by Google

fédéraux. — Le pédagogue *Sonnay*, qui a enseigné en ce village jusqu'en 1817, y a exercé la plus heureuse influence en développant, dans la population, l'esprit d'ordre, la moralité et le goût du travail. C'est ainsi qu'un instituteur religieux et dévoué à ses devoirs peut devenir un puissant instrument de bonheur pour la génération qu'il élève, tout comme il en est le fléau par l'absence de ces qualités. *

ÉCUBLENS (*Scubilingis* en 964), village communal et paroissial, chef-lieu du cercle de même nom, district de Morges, à 1 l. E.-N. de cette ville et à la même distance O. de Lausanne.

Ce village est fort ancien; déjà en 949, Salerius, Racherius et Eldria, femme de ce dernier, vendent à Magnère, évêque de Lausanne, un chesal, des champs et des vignes situés à Ecublens. En 964, le même évêque, du consentement de son avoué, le comte Anselme, fait don au Chapitre de tous les biens qui lui appartenaient en propre *in pago Lausannensi, in fine Runingorum, in villa Scubilingis,* ainsi qu'à Tolochenaz et à Denges.

Ecublens est le berceau de la famille noble de ce nom, qui remonte au XII[e] siècle et a joué un certain rôle dans l'histoire de l'évêché de Lausanne. Guillaume, fils de Pierre, seigneur d'Ecublens, était chanoine en 1199 et trésorier du Chapitre en 1213; il fut élu évêque le 16 août 1221. L'évêque Magnère, que nous venons de mentionner, pourrait aussi appartenir à cette famille: ses possessions dans la contrée rendent cette supposition assez plausible. Nantelme était chanoine et doyen de Lausanne en 1180. Les frères Guillaume, Louis, Amalric, Dalmace et Pierre exerçaient, entre 1161 et 1165, l'office important de sénéchaux des évêques.

Cette famille avait aussi des droits considérables à Lausanne, surtout au faubourg de St-Laurent, de plus à Crissier, à St-Germain et à Lavaux. En 1224 et 1230, il est question de Guillaume dit Grand (*grandis* soit *magnus*) et de son frère Guillaume dit le petit (*parvus*), chevaliers. Jean et Guillaume, fils de feu Reymond, vendent, en 1274, à l'évêque de Lausanne, tous leurs biens situés rière Lavaux et dont une partie avait appartenu précédemment à Humbert, fils du prédit Guillaume Grand.

Pierre d'Ecublens, donzel, vend en 1466, à Nicolas de Gruffy, abbé du Lac-de-Joux, certaines droitures féodales rière St-Germain, lesquelles, avec d'autres biens, furent acquises, en 1573, par n. Isbrand de Crousaz. Ces possessions passèrent à la petite-fille de ce dernier, Jeanne de Crousaz, dame de Corcelles-le-Jorat; elles furent évaluées, en 1620, à 5000 florins. Le dit Pierre, ainsi que n. Jean d'Ecublens, de Lausanne, dont la veuve, Marie, vivait encore en 1473, paraissent avoir été les derniers membres de cette famille.

Digitized by Google

Armes des nobles d'Ecublens : Parti d'azur et de gueules à une bande d'or.

Dès le XIV[e] siècle, la seigneurie d'Ecublens était divisée en un grand nombre de fiefs. En 1401, Mermet Loys acquit d'Antoine Renevier, donzel d'Yverdon, et de sa fille Marguerite, femme de Pierre Mestral de Rue, donzel, la coseigneurie de ce lieu, laquelle passa dans la suite à n. Pierre Loys, seigneur de St-Georges. En 1674, elle était parvenue aux hoirs de n. Jean-Pierre Polier, bourgmestre de Lausanne.

La population était de 413 habitants en 1803; elle est de 604 en 1860. La superficie de son territoire est de 627,000 perches, dont 27,950 en vignes, 139,800 en prés, 359,700 en champs, 89,336 en bois et 2700 en pâturages. Les bâtiments sont taxés 641,550 fr. et les fonds de terre 546,165 fr. Dettes hypothécaires, 701,000 fr. — Altitude du temple, 1460 pieds fédéraux.

Dans une localité du territoire d'Ecublens appelée le *Château de la Mothe,* on trouve les restes d'un petit fort qui, à en juger par les tuiles romaines qu'on y a découvertes, paraîtrait avoir été construit par les Romains. En frappant du pied sur le sol de ce local, on entend un bruit sourd qui semble indiquer l'existence de voûtes souterraines. On a trouvé aussi, non loin de là, des médailles de divers empereurs romains. †

ÉMERY (l'), ruisseau qui descend des hauteurs de Tercier, sépare les territoires communaux de Blonay et de la Tour-de-Peilz de celui du Châtelard et vient se jeter dans le Léman, près de l'ancien hôpital de Burier, dit la *Maladeyre.* *

ENGOLLIAU, ruisseau, près de Jouxtens. *

ENTREMONT. C'était une maison avec terres qui dépendait de la commanderie de La Chaux. Elle était située à la Mauguettaz, près d'Yvonand. Après la vente des propriétés ecclésiastiques, Entremont était devenu un fief. La justice d'Yvonand y jugeait en premier ressort et les appels allaient au château d'Yverdon.

Communication de M. le docteur BRIÈRE.

ENTREROCHES, nom d'une auberge dans la commune d'Orny, à 20 minutes E. de ce village, à la tête du grand marais de l'Orbe et au pied du Mauremont. Ce nom lui vient d'un étroit passage, entre deux rochers élevés, traversé par la voie romaine et, plus tard, par un canal.

Dans la première moitié du XVIII[e] siècle, il s'était formé une société pour faire communiquer le lac Léman avec celui d'Yverdon, par le moyen d'un canal. Cette société comptait parmi ses membres

Digitized by Google

plusieurs Genevois, entr'autres n. Jean de Turretin. A la tête de l'entreprise se trouvait n. Elie Gouret, seigneur de la Primaye, en Bretagne, et de Lodik, aux Pays-Bas. Il était fils de Guillaume Gouret, écuyer, et de Jeanne, héritière de Jean, seigneur du Plessis, dans la paroisse de St-Dolay près Nantes. Dès la seconde génération, le nom de la terre du Plessis fut adopté par tous les descendants de Guillaume Gouret. Elie Gouret, retiré en Hollande pour cause de religion, entra en qualité de maître d'hôtel au service de la princesse Emilie de Nassau, mariée secrètement à Emmanuel, qualifié prince de Portugal. En 1636, il reçut le brevet de quartier-maître d'un régiment français dans les Pays-Bas. Il quitta ce nouvel emploi pour le Pays de Vaud.

Le gouvernement bernois accorda la concession du canal le 10 février 1637, en faveur de Jean de Turretin, agissant au nom du seigneur de la Primaye. De grandes franchises furent accordées aux concessionnaires. Ceux-ci contractèrent l'obligation de voiturer le vin, de Morges à Yverdon, au prix de 11 florins pour les bourgeois de Berne et à celui de 14 florins pour les sujets. Le vin devait être embarqué dans des bateaux clos, dont la clef était remise entre les mains du propriétaire. Après quarante années de jouissance, l'Etat avait droit à la dixième part des profits. Ce droit fut réglé à 500 florins de 4 baches, en 1690.

Le canal fut commencé en 1640. Il fut conduit d'Entreroches au lac d'Yverdon. Une autre partie, partant d'Entreroches, s'avançait jusque vers le village de Penthalaz, au lieu appelé le *Bouquet*, où l'on bâtit une maison pour loger un employé. Cette partie n'a jamais été exploitée et la maison de l'employé a disparu.

L'autre partie a servi longtemps au transport des vins de la Côte et des marchandises. L'expédition se faisait directement d'Entreroches sur Yverdon et la Suisse allemande. Dans notre siècle, l'amélioration des grandes routes, l'emploi des gros chars de roulage avaient porté une grande atteinte à la prospérité du canal qui, peu à peu, a été entièrement abandonné.

En 1825, l'attention s'était vivement portée sur les avantages qu'offrirait le desséchement des marais de la plaine de l'Orbe. M. de Molin présenta, sur ce sujet, un mémoire à la Société des sciences naturelles, où il proposait la formation d'une société d'actionnaires. Il évaluait les dépenses du desséchement à un million et demi et le bénéfice à réaliser, sur quelques milliers de poses sans valeur rendues à l'agriculture, à trois millions de francs. De son côté, le gouvernement vaudois s'occupait aussi de cette question, et il proposa au Grand Conseil l'achat du canal d'Entreroches, afin de ne pas aisser dans la main de simples particuliers le moyen d'empêcher

les améliorations qu'on pourrait faire dans la plaine de l'Orbe. Le Grand Conseil refusa, à trois reprises, de faire cette acquisition. Le canal fut pourtant vendu, en 1837, aux particuliers riverains. M. Perdonnet eut l'idée de vouloir le rétablir, afin de faire communiquer les deux lacs; M. l'ingénieur Fraisse, qui visita les lieux, se convainquit de la possibilité de faire cette canalisation, mais il déclara qu'un chemin de fer serait préférable. Un comité se forma, sous l'impulsion de M. Perdonnet; il réunit en trois jours la somme nécessaire pour les études, dont M. Fraisse fut chargé. Celui-ci publia son travail en 1844. Mais, jusqu'en 1852, il demeura enfoui dans une caisse au bureau des travaux publics. Le 8 juin de la même année, la concession du chemin de fer fut accordée à M. Sulzberger, ingénieur thurgovien.

Lorsqu'on creusait le canal d'Entreroches, en 1640, on trouva un milliaire romain élevé vers l'an 119 en l'honneur de l'empereur Adrien. Il indiquait XLI mille pas jusqu'à *Aventicum*. Ce milliaire se voit dans la cour du château d'Orny.

*

ENVY, petit village communal, à 5 minutes de Romainmôtier, dans un petit vallon ombragé de beaux arbres et fertile. Son nom lui vient des chemins qui se croisaient en ce lieu et qui se dirigeaient, l'un sur Juriens, l'autre sur la plaine à travers les bois de Moiry *(in viis)*. Cette localité a été habitée dans des temps bien antérieurs à la fondation du monastère de Romainmôtier. On y voyait encore, dans ce siècle, une immense pierre en forme de section de cylindre, sous laquelle on découvrit, dans une excavation, plusieurs ustensiles qui paraissent avoir servi aux sacrifices druidiques. Il y avait, entre autres, une sorte de hache d'une forme qu'on rencontre fréquemment dans les monuments gaulois. Malheureusement, le propriétaire de ces curieuses antiquités n'en connaissait pas le prix; les ustensiles ont été dénaturés et la pierre brisée.

La population était de 68 habitants en 1803; elle en compte 87 en 1860. La superficie du territoire est de 183,922 perches, dont 14,100 en prés, 71,300 en champs, 93,300 en bois, 4000 en pâturages. Les bâtiments sont taxés 46,000 fr. et les fonds de terre 58,000 fr. Dettes hypothécaires, 98,000 fr. — Altitude, 2288 pieds fédéraux.

*

ÉPALINGES, commune qui se compose du village de ce nom et de plusieurs maisons éparses, dans le Jorat, à 1 l. E. de Lausanne, sur la route qui conduit à Moudon. Avant la Réformation, Epalinges (*Espaningium, Espaninium,* dans les chartes du XIIIe siècle) dépendait du Chapitre de Lausanne, qui y avait un mayor et y percevait

Digitized by Google

les dîmes et autres redevances féodales. Les limites étaient, en 1237 : la *grosse pierre* de Vennes, et de là, par le lieu dit *Crest des esterpaies,* jusqu'à l'eau de la vallée *Enialmar* et à travers la dite eau jusqu'au passage du Flon-Morand *(fluminis Morandi)*; puis la limite remontait par le chemin du *Pré royal* et par le hêtre du *Pré profond* vers la pierre grise; de là au *Pré Jocel,* et ensuite, par les *Sept fontaines*, jusqu'à la pierre de Vennes. C'est dans ces limites que se percevait la dîme du Chapitre.

La commune, qui est de la paroisse des *Croisettes*, se trouve enclavée dans les terres de la ville de Lausanne. Les habitants sont peu aisés; le territoire qu'ils cultivent est froid et peu fertile; leur grande industrie est l'exploitation des bois.

La population était de 562 habitants en 1803; elle est de 764 en 1860. La superficie du territoire est de 491,525 perches, dont 120,500 en prés, 237,500 en champs, 116,900 en bois. Les bâtiments sont taxés 415,000 fr. et les fonds de terre 290,000 fr. Dettes hypothécaires, 625,000 fr. — Altitude, 2623 pieds fédéraux. — On y comptait 76 feux en 1764. *

ÉPAUTHEYRES (*Spelteriæ* en 885), hameau de 22 maisons de la commune d'Essertines, cercle de Vuarrens, district d'Echallens. Ce lieu est fort ancien. L'empereur Charles-le-Gros donne à Vodelgise des propriétés à *Spelteriæ,* en 885. Près de ce lieu, dans une localité appelée *en Masire*, on a découvert de grandes ruines d'antiques constructions, des tuiles très fortes et des monnaies romaines. *

ÉPENAY (grange d'*Espinay*), près d'Ecublens, dans une localité traversée par le chemin de fer, aujourd'hui maison de campagne, avec domaine et tuilerie. C'était autrefois une propriété du Chapitre de Lausanne. Celui-ci l'avait achetée, en 1323, de Jaques de Saint-Laurent. Pierre Granière et Vuillerme Maçon tenaient cette grange, à vie, du propriétaire, ensorte que le Chapitre n'entra en possession qu'en 1328, année où Granière et Maçon reconnurent la tenir de lui. En 1466, elle fut acensée, avec toutes ses appartenances, par le Chapitre, à Pierre Grand, pour 10 coupes de froment. *

ÉPENDES *(Epindes,* paroisse en 1228, *Espindes),* village communal et paroissial du cercle de Belmont, situé sur la partie orientale des marais de l'Orbe, à une lieue S. d'Yverdon, avec une station du chemin de fer.

L'église d'Ependes dépendait de l'abbaye du lac de Joux, à qui elle avait été donnée par Jordan de Grandson, sire de Belmont. Cette donation fut confirmée par Pétronille, veuve du donateur, en 1227. L'église avait pour filiales les chapelles de Suchy, Essert-Pittet et

Digitized by Google

Sermuz; elle était desservie par un chanoine de l'abbaye. C'était la plus riche prébende du monastère. En 1453, le curé avait 30 livres de revenu et l'on comptait 40 feux dans la paroisse.

Après la Réformation, les domaines du monastère, dans ce village, furent vendus à la famille de Treytorrens, d'Yverdon, qui les revendit, au XVII[e] siècle, à la famille du Plessis-Gouret. Le 27 février 1663, LL. EE. inféodèrent à n. André, fils d'Elie du Plessis-Gouret, la juridiction d'Ependes, qui devint une seigneurie. Isaac, frère d'André, seigneur de Bavois, se distingua au service de l'électeur de Brandebourg; il fut nommé colonel, commandant de Spandau, et acquit les terres de Lentzaw, Malsdorf et Wurstermark. En 1672, il fut envoyé comme ambassadeur auprès des cantons protestants; à cette occasion, il reçut la bourgeoisie de la ville de Berne. Les nobles du Plessis-Gouret ont conservé cette seigneurie jusqu'à la révolution de 1798; ils possèdent encore aujourd'hui le château et le domaine. (Voyez *Entreroches*.)

Armes des nobles du Plessis-Gouret : écartelé : aux 1 et 4 d'argent à l'aigle essorante de sable; aux 2 et 3 de gueules à la fasce d'or.

La population était de 265 habitants en 1803; elle est de 295 en 1860. La superficie du territoire est de 508,436 perches, dont 121,300 en prés, 143,900 en champs, 76,000 en bois, 162,000 en pâturages. Les bâtiments sont taxés 253,000 fr. et les fonds de terre 254,000 fr. Dettes hypothécaires, 322,000 fr. — Altitude, 1493 p. fédéraux.

*

ÉPESSES, village communal du cercle et de la paroisse de Cully, à 15 minutes E. de cette ville, au centre du vignoble. Il faisait autrefois partie de la grande commune de Villette, dont il a été séparé en 1825 pour former une commune particulière. La nouvelle commune a été dotée des biens de l'ancienne *confrérie* qui existait en ce lieu.

Le sol sur lequel repose le village est miné par les eaux; dans les grandes pluies, il est un peu mouvant et les murs des vignes sont entraînés quelquefois. A une époque qu'on ne peut préciser, le village entier descendit à quelques centaines de pas au-dessous de son emplacement primitif, sans qu'il en résultât aucun dommage pour les hommes et les habitations. En souvenir de cet événement, les habitants du village instituèrent une fête religieuse pour remercier Dieu de cette protection. Cette fête a été célébrée pendant plusieurs siècles. Un rapport de la classe de Lausanne, du 2 juin 1635, s'exprime, à son égard, en ces termes : « Touchant la célébration de la fête faussement appelée Fête-Dieu, qui se fait à Epesses et se glisse par toute la paroisse, on suppliera LL. EE. de remédier à de telles

Digitized by Google

superstitions. Et puisque ceux d'Epesses prétextent une action de grâces sur ce jour pour une délivrance accordée à leurs ancêtres, il soit pourvu à ce qu'ils prennent un autre jour que celui auquel les papistes célèbrent leur abominable superstition. » Les mesures prises alors ne produisirent pas l'effet désiré ; « ceux d'Epesses continuaient leur superstition de leur Fête-Dieu, allant cueillir certaines fleurs, etc. » La classe décida, le 5 juin 1638, qu'il y serait porté remède par le moyen du Consistoire suprême. (Communication de M. Charles De Loës, pasteur à Chexbres.) Longtemps la population a pu redouter une nouvelle catastrophe ; cependant les travaux des deux chemins de fer qui traversent le vignoble, au-dessus et au-dessous d'Epesses, ont contribué à solidifier le sol et à rassurer les habitants contre la crainte de l'avenir.

Les meilleurs vins de Lavaux croissent sur les coteaux voisins d'Epesses, en particulier celui du Calamin, dans son propre territoire, et pas dans celui de Chenaux, comme nous avons dit par erreur à la page 188.

La population était de 337 habitants en 1831 ; elle est de 430 en 1860. La superficie du territoire est de 167,291 perches, dont 87,057 en vignes, 6334 en prés, 58,840 en champs, 17,400 en bois. Les bâtiments sont taxés 488,000 fr. et les fonds de terre 409,000 fr. Dettes hypothécaires, 275,000 fr.

Les armoiries de la commune sont trois sapins rouges, appelés *pesses*, en langage du pays *ès pesses ;* ce sont des armes *parlantes.* *

ÉPESSES, léproserie ou *Maladière*, dont il est fort souvent question dans les documents lausannois du moyen âge. Elle était située dans le territoire d'Epesses, à 25 minutes de Lausanne, au lieu où l'on trouve aujourd'hui la belle campagne du *Désert*, appartenant à M. Théodore Rivier.

Dans le dernier siècle, on voyait encore au bord d'un chemin, supprimé dans sa plus grande partie, des masures de la léproserie, dont l'emplacement était éminemment salubre. Des sources d'eau excellentes y servaient aux besoins des lépreux. Près de là était le cimetière, dans lequel l'on retrouve encore, en fouillant la terre, des ossements humains.

Les noms locaux de *vieille Maladière, Epesses,* conservent seuls le souvenir de cette léproserie. La plus ancienne mention de la maladière d'Epesses est de l'an 1290. A cette date, Pierre, sénéchal de Lausanne, lui fait un legs. Dès lors, elle est fréquemment l'objet de la bienfaisance des habitants notables de la ville. *Bovon Psalteri* (Saultier), sacristain de Lausanne et archidiacre de Kœnitz, lui fait un don de 4 livres en 1294. C'était l'official de la cour de l'évêque

Digitized by Google

de Lausanne qui décidait de l'admission des lépreux à cette léproserie et donnait l'autorisation pour en sortir.

Depuis l'an 1466, on ne trouve plus cette léproserie mentionnée dans les documents; il est probable qu'elle avait pris fin et qu'elle fut réunie à la maladière de Vidy, déjà existante.

Dans le même lieu d'Epesses, le couvent de St-Maire possédait une grange qui est très probablement le domaine appelé la Grangette, appartenant actuellement au comte de St-Julien. *

(Tiré d'une notice de M. le docteur Alphonse Rivier, insérée dans l'*Indicateur d'histoire et d'antiquités* de Zurich. Décembre 1866.)

ÉQUESTRES (pays ou comté des) *(pagus, vel comitatus equestricus)*. On donnait ce nom au *pagus* dont la ville de Nyon, appelée *Civitas equestris* sous les Romains, était la capitale. Ce *pagus* avait pour limites: au nord, la rivière de l'Aubonne; au sud, le pas de l'Ecluse; à l'est, le Léman et le Rhône; à l'ouest, la seconde chaîne du mont Jura. Il formait au spirituel, dans le diocèse de Genève, le décanat d'*Outre-Rhône*, appelé plus tard décanat d'Aubonne.

Sous le rapport politique et civil, ce pays faisait primitivement partie du grand comté de Genève, et ce n'est qu'après la dissolution de l'empire carlovingien qu'il en fut détaché pour former un comté particulier, au moment de la fondation du troisième et dernier royaume de Bourgogne.

Le comté équestre existe d'après les chartes, comme subdivision du royaume de Bourgogne, dès le commencement du Xe siècle jusqu'à la fin du XIIe. Il fut gouverné par des comtes particuliers qui pouvaient toujours être révoqués de leurs fonctions par le souverain. Peu à peu, les fonctions de comtes tendirent à devenir héréditaires dans les familles; cependant, cette hérédité n'est pas tellement certaine que l'on puisse conclure de la succession chronologique de ces comtes dans le même *pagus*, à leur succession dynastique dans une même lignée, à moins de preuves directes tirées de la possession de bénéfices ou d'alleux vraiment héréditaires.

COMTES DU PAYS ÉQUESTRE, d'après M. le baron de Gingins:

Ayrbert paraît être le premier; sa veuve, Eldegarde, fonda, en 912, le prieuré de St-Pierre de Satigny, à deux lieues de Genève.

Anselme succéda au précédent; il est surtout connu par le jugement solennel rendu au bourg de St-Gervais, hors des murs de Genève, en 926, dans la cause d'une veuve que d'avides collatéraux avaient dépouillée de ses biens à Avenex, près de Nyon. Dans cet acte remarquable, Anselme prend le titre de comte du pays équestre. Ce comte, dont le nom apparaît encore dans plusieurs actes postérieurs, prolongea vraisemblablement sa carrière jusqu'à l'année 961.

Digitized by Google

Aymon fut le successeur probable du précédent. Il est appelé Anno dans une charte du *Cartulaire* de St-Maurice, de l'an 982 ou 983. Bien qu'il ne soit pas titré comte du pays équestre, M. de Gingins l'admet pourtant en cette qualité.

Amalric, qualifié *senior*, titre qui n'appartenait qu'aux comtes, était gouverneur du comté équestre à la fin du Xe siècle. Il figure dans deux chartes concernant une donation faite par le prêtre Marin au couvent de Romainmôtier, en 996, et confirmée plus tard par le roi Rodolphe. Amalric paraît avoir été la tige de l'ancienne famille *de Monts (de Montibus)*, à la Côte.

Umbert succéda à Amalric comme comte des Equestres ou de Nyon. Il figure dans une charte de 1018. On a cru reconnaître en ce personnage le célèbre *Humbert aux blanches mains*, souche de la maison de Savoie. M. de Gingins pense, avec plus de raison, que cet Umbert n'est autre que *Vuibert*, fils d'Amalric, qui figure, avec son frère Robert, dans le plaît tenu à Eysins, en 1002, par le roi Rodolphe.

A la mort de Rodolphe III, dernier roi de Bourgogne, en 1032, le pays passa sous la domination de l'empereur Conrad le Salique; dès lors, les comtes du pays équestre disparaissent et à leur place s'élèvent les grandes seigneuries féodales de Monts, de Prangins, d'Aubonne, de Gex, de Divonne, que leur éloignement du centre de l'empire rendait quasi indépendantes du pouvoir impérial. *

ESSERT-PITTET, village communal du cercle de Belmont, paroisse d'Ependes, à 1 $^{1}/_{2}$ l. O. d'Yverdon, sur le bord oriental du marais de l'Orbe. En 1453, la chapelle de St-Jean-Baptiste d'Essert était filiale de l'église d'Ependes.

Ce village dépendait, au XIIIe siècle, de la seigneurie de Belmont; en 1253, Guillaume le Roux, fils de Berthod de Grandson, coseigneur de Belmont, cède à Gauthier de Montfaucon, seigneur d'Echallens, toutes ses possessions à Essert-Pittet.

Au XVe siècle, ce village formait une petite seigneurie qui, en 1473, était dans les mains de n. Villerme de Baulmes, fils de Pierre, seigneur d'Essert avant lui. En 1549, la seigneurie avait passé à n. Jean Jaquemet, de Neuchâtel, et ensuite à n. Jonas Merveilleux; elle fut acquise de ce dernier, en 1573, pour le prix de 2000 écus d'or au soleil, par n. Nicolas de Hennezel, écuyer, d'une famille originaire de Lorraine, qui avait quitté son pays pour cause de religion. Les descendants de cette famille ont possédé sans interruption la terre d'Essert jusqu'à la fin du XVIIIe siècle; ainsi, en 1607, n. Louis de Hennezel, fils du précédent : c'est lui qui a bâti le château. Albert-David de Hennezel prête reconnaissance en 1684. Il reconnaît

Digitized by Google

neuf maisons à Essert. Christophe de Hennezel était seigneur en 1787.

Ce village était sur un chemin romain qui, à partir d'Entreroches, longeait le bord oriental du marais pour se rendre à *Ebrodunum*. On y a trouvé des tuiles et des restes de constructions romaines.

Au-dessus du village se trouve une carrière de calcaire bitumineux dont les couches paraissent former la surface du plateau sous la terre végétale et un peu de boue glaciaire. Sous cette couverture, le calcaire présente ici un poli glaciaire magnifique, avec des stries rectilignes et parallèles.

La population était de 108 habitants en 1803; elle est de 135 en 1860. La superficie du territoire est de 299,463 perches, dont 4584 en vignes, 104,000 en prés, 77,300 en champs, 46,000 en bois. Les bâtiments sont taxés 97,000 fr. et les fonds de terre 204,600 fr. Dettes hypothécaires, 76,000 fr. — Altitude, 1607 pieds fédéraux.

*

ESSERT-SOUS-CHAMPVENT, village communal du cercle de Champvent, sur la route d'Yverdon à Ste-Croix.

La population était de 230 habitants en 1803; elle n'est plus que de 108 en 1860. La superficie du territoire est de 131,022 perches, dont 5463 en vignes, 31,600 en prés, 66,094 en champs, 2674 en bois. Les bâtiments sont taxés 91,000 fr. et les fonds de terre 104,000 fr. Dettes hypothécaires, 82,000 fr. — Altitude, 1607 pieds fédéraux.

*

ESSERTES (*Sartis* au XIIe siècle, *Exartis* au Xe siècle), village communal du cercle et de la paroisse d'Oron, à 3 l. de Lausanne et à 1 l. d'Oron, sur le plateau du Jorat. En 1142, ce village passa, avec Palésieux, Peney et la Dausaz, de Guillaume de Glane à Aymon II, comte de Genevois. Vingt ans après, le comte Amédée donna à l'abbaye de Haut-Crêt ce qu'il avait à Essertes, à Peney, à la Dausaz et à Villars. Dès ce moment, Essertes a fait partie des terres de Haut-Crêt jusqu'à la Réformation. Ce village, bien que situé en un lieu peu fertile, a su pourtant tirer parti de ses productions naturelles et jouit d'une aisance modeste. La commune, par une sage administration, s'est libérée de toutes ses dettes, a établi une belle fontaine de marbre, élevé un bâtiment d'école et mis de côté un petit capital. Il y a peu de temps qu'un aveugle y remplissait les fonctions de messager, d'horloger et celle d'organiste dans l'église de St-Saphorin.

La population était de 157 habitants en 1803; elle est de 177 en 1860. La superficie du territoire est de 180,394 perches, dont 75,700 en prés, 81,600 en champs, 19,340 en bois. Les bâtiments sont taxés

Digitized by Google

106,800 fr. et les fonds de terre 153,600 fr. Dettes hypothécaires, 60,000 fr.

*

ESSERTINES (*Essertines*, paroisse en 1228), grand village communal du cercle de Vuarrens, district d'Echallens, à 2 l. E. de ce bourg, sur la route d'Yverdon. L'église est annexe de la paroisse de Vuarrens. La commune comprend les hameaux de *Nonfoux,* avec 17 maisons, d'*Epautheyres,* 22 maisons, et de la *Robellaz,* qui compte 77 maisons avec le village d'Essertines.

Ce village était, autrefois, l'une des prébendes les plus importantes du Chapitre de Notre-Dame de Lausanne, qui avait acquis successivement les droits que les seigneurs de Belmont et de Saint-Martin possédaient sur cette terre. Le Chapitre en avait fait un mandement important qui s'étendait sur les villages voisins d'Ogens, de St-Cierges, de Correvon, de Vuarrens et de Vuarengel.

En 1181, Richard de St-Martin et son fils Pierre donnent à l'église de Lausanne la gerberie d'Essertines et tous les droits qu'ils peuvent y avoir sur les serfs du sexe féminin.

En 1241, Rainaud de Vaux-Malcuel *(Vauxmarcus),* donzel, reconnaît, en faveur de l'église de Lausanne, tout ce que lui et son père tiennent à Essertines.

En 1234, Conon d'Essertines, chevalier, a pris l'habit religieux au couvent de St-Maire et il a donné au Chapitre ses terres d'Essertines avec le bois dit *Alvo*, sis sous le village de Vuarrens. Cette donation fut laudée par Richard de St-Martin, oncle de Richard, et Berthod, seigneurs de Belmont.

En 1250, Richard et Berthod, qui précèdent, avaient eu un différend avec le Chapitre au sujet des villages de Vuarrens, Vuarengel, d'Essertines et du château fermé de ce lieu. Ce différend fut apaisé par la médiation du comte Pierre. Il fut décidé que le château d'Essertines devait tomber *(cadat).* Mais les seigneurs de Belmont ayant plus mûrement examiné la chose, considérant qu'ils doivent hommage et fidélité au Chapitre, consentent à laisser subsister le château à perpétuité. Ils reçoivent pour cela, du Chapitre, 200 livres lausannoises. Ces possessions s'augmentèrent encore, en 1311, par la vente que Pierre de Grandson, seigneur de Belmont, fit au Chapitre des hommes, censes et droits qu'il possédait encore à Essertines, Vuarrens et Vuarengel, pour 700 livres lausannoises.

En 1315, le procureur de Conon de Villarzel, prieur de St-Maire, interjeta appel auprès du saint Siége contre l'excommunication fulminée contre lui par le Chapitre, pour être venu, avec une troupe de gens armés, devant le château d'Essertines, où il avait enlevé de vive force 37 chevaux aux habitants.

Digitized by Google

En 1334, Hugues de Champvent, seigneur de la Motte, avait la garde du château et exerçait son autorité sur tout le mandement.

Les chanoines de Lausanne eurent de longs différends avec les seigneurs de Belmont au sujet de l'avouerie d'Essertines, sur laquelle les derniers élevaient des prétentions toujours repoussées par les premiers. Plusieurs fois des voies de fait s'ensuivirent.

Le mayor d'Essertines tenait son office, en fief, du Chapitre. Il recevait les chanoines dans sa maison lorsqu'ils arrivaient dans le village pour présider à la moisson; il leur donnait le pain fait avec le blé du Chapitre, fournissait la grange destinée à serrer les récoltes et percevait pour cela de certaines redevances, minutieusement déterminées. Une famille féodale dont les membres portaient le nom de ce village et se qualifiaient chevaliers, existait à Essertines dès le XIIe siècle. On voit encore sur une hauteur des ruines de l'ancien château.

On a découvert en 1826, près du village, dans un bois, des débris des temps romains, des vestiges de constructions, des monnaies et une cassolette en cuivre qui se voit au musée de Lausanne Des fûts de colonnes, trouvés en Pirivit, ont été réduits en gravier. Le hameau de Nonfoux et celui d'Epautheyres renferment aussi quelques antiquités romaines.

A la vente des biens ecclésiastiques, après la Réformation, ceux de la cure d'Essertines furent estimés valoir 1130 florins; les commissaires bernois les donnèrent en amodiation pour 131 florins.

La population était de 499 habitants en 1803; elle est de 664 en 1860. La superficie du territoire est de 1,058,047 perches, dont 236,300 en prés, 575,300 en champs, 234,000 en bois. Les bâtiments sont taxés 579,600 fr. et les fonds de terre 716,900 fr. Dettes hypothécaires, 661,000 fr. — Altitude, 1993 p. féd.

*

ESSERTINES (*Exertines*, paroisse en 1250) sur Rolle, village communal du cercle de Gilly, district de Rolle, à 75 min. N. de cette ville, au-dessus de la colline du Mollard, annexe de la paroisse de Gimel. Son église, sous le vocable de saint André, était paroissiale en 1250 et dépendait de l'abbaye d'Ainay, en Lyonnais. Ce village faisait partie de la seigneurie de Mont-le-Vieux, dont le château, ruiné, était placé au-dessous du hameau de Châtel, dans une position forte et très pittoresque. La commune comprend, avec le village, le hameau de *Châtel*, qui compte 11 maisons; celui de Bugnaux, situé au pied du Mollard, à la limite des vignes, dans une des belles positions de la Côte, compte 16 maisons. Outre ces hameaux, il y a encore 32 campagnes ou maisons isolées dans la commune. En 1784, le 11

Digitized by Google

août, un incendie consuma, à Essertines, 22 maisons, 17 granges et 19 étables.

La population était de 390 habitants en 1803; elle est de 489 en 1860. La superficie du territoire est de 745,389 perches, dont 68,365 en vignes, 251,177 en prés, 258,800 en champs, 92,300 en bois. Les bâtiments sont taxés 497,000 fr. et les fonds de terre 717,500 fr. Dettes hypothécaires, 813,000 fr. — Altitude, 2427 p. fédéraux.

*

ÉTABLÉES, nom donné aux divisions de la commune de Château-d'Œx; il y en a sept: 1° L'Etivaz; 2° Sous-le-Scex; 3° le Mont; 4° Château-d'Œx; 5° la Frasse; 6° Entre-deux-Eaux; 7° Montillier. *

ETAGNIÈRES (*Ethagnires* en 1403), petit village mixte du cercle d'Echallens, à 1 l. O. de ce bourg et à 2 l. de Lausanne, sur la route de Lausanne à Yverdon. Le nom de ce lieu lui vient d'un étang (*stagnum*) qui passait autrefois pour avoir des propriétés antirhumatismales que l'expérience n'a pas confirmées. Ce lieu était très anciennement habité; on y a trouvé des antiquités romaines, telles que des ruines de constructions, des médailles de bronze, des urnes cinéraires, etc. Au moyen âge, ce village touchait à la grande forêt d'Orjulaz, qui recouvrait une très considérable partie de ce vaste plateau situé entre les villages de Bettens, St-Barthélemy, Assens et Echallens. Il faisait partie des terres de la grande seigneurie d'Echallens. En 1403, le fief d'*Ethagnires* était tenu en hommage noble de Marguerite de Montbéliard par Jean de Compeys. Au XVIe siècle, ce fief avait passé dans les mains de Jean, comte de Gruyère, qui le vendit aux villes de Berne et de Fribourg, en 1518, pour le prix de 3100 livres lausannoises. L'église de ce lieu, sous le vocable de saint Laurent, est annexe de la paroisse d'Assens. Elle sert aux deux confessions.

La population était de 140 habitants en 1803; elle est de 272 en 1860. La superficie du territoire est de 415,597 perches, dont 108,651 en prés, 248,300 en champs, 46,700 en bois, 4400 en pâturages. Les bâtiments sont taxés 236,000 fr. et les fonds de terre 320,000 fr. Dettes hypothécaires, 440,000 fr. — Altitude, 2093 p. fédéraux.

*

ÉTALOGES, nom donné à quelques maisons de la commune de St-Prex, à 30 min. O. de ce lieu, au bord du Léman, près de l'embouchure du ruisseau d'Etaloges. Il y a une tuilerie.

*

ÉTATS DE VAUD. L'institution des Etats de Vaud, l'époque où ils prirent naissance, la forme de leurs assemblées, la nature et

l'étendue de leurs attributions, donnèrent lieu, chez nous, à de très vives controverses sur la fin du siècle dernier. D'ardents patriotes vaudois revendiquèrent alors, du gouvernement de Berne, les grandes libertés politiques dont leur pays avait joui sous la maison de Savoie. Leurs adversaires, tout en cherchant à montrer que les libertés prétendues étaient exagérées, portèrent leur critique sur la base même des assertions des écrivains vaudois, à savoir : sur un texte du *Coutumier de Quizard*, qui, jusqu'alors, avait été envisagé comme l'expression de la vérité. Au point de vue où l'on s'était placé des deux parts, ces critiques étaient justes, car la liste des membres des *Etats*, insérée dans le *Coutumier* de Quizard (chapitre IX, art. 4), ne peut avoir été exacte pour l'année 1264. Cependant, le passage dont il s'agit est susceptible d'un autre sens. Lorsque Quizard nous dit : *aux dits Etats assistaient, par suite d'accord fait avec Pierre de Savoie, en 1264*, telles personnes, cela ne veut pas nécessairement dire que ces personnes assistèrent à des Etats tenus en 1264. Cette date est simplement celle du traité qui a donné naissance aux Etats de Vaud. Par cette explication, nous voyons disparaître les objections élevées contre la composition des Etats telle qu'elle nous est donnée par *Quizard*, composition qui peut se rapporter à une date rapprochée de nous et peut-être seulement aux derniers temps de la domination des ducs de Savoie. Voici le passage de Quizard que nous tirons du manuscrit original, conservé aux archives de l'Etat de Vaud :

« Aux dicts estats assistoient, par arrest faict avecq Pierre, comte » de Savoye, premier de ce nom et seigneur de Vaud par le dict » pays, en l'an 1264, ensemble des aultres sus mis articles, par l'or» dre suyvant :

» Pour les ecclesiastiques :

» Les commandemens de la Chaulx et Romainmostier, les abbez » de Bomont, Aucrestz, Lac de Joux et Marsens.

» Les prieurs de Payerne, Sainct-Bernard pour les membres qu'ils » y ont, Saint-Oyens de Joux et Oujons.

» Pour les nobles :

» Les contes de Neufchastel, Romond, Gruyere et evesque de » Lausanne.

» Les barons de Cossonay, Lasarra, Aulbonne, Desmontz et » Grandcourt.

» Les banderetz de Estavey, Coppet, Wppens, Prengins, Orrons, » Montricher, Font, Wfflens, Wllierens, Cugiez, Bavoix et Wlliens.

» Pour les patriotes :

» Les envoyez des villes de Moudon, Nyon, Yverdon et Morges. » Des mandements de Couldrefin, Ruaz et les Clyes. Et des bour» gades de Payerne, Orbaz, Murat, Avenches et Montagny assistantz

Digitized by Google

» et présent le bailly pour le prince, esquels la puissance telle que » sus est dicte estoit eslargie, pour ordonner sus les commoditez ou » incommoditez dudict pays. »

La présence de l'évêque de Lausanne, placé au rang des comtes, a causé quelque étonnement. Cependant, l'évêque était comte de Vaud, tout au moins titulairement. Il assistait, d'une manière certaine, aux Etats de 1532.

Le témoignage de Quizard n'est pas isolé, ainsi qu'on a voulu le prétendre; il est confirmé par notre historien Ruchat, écrivain consciencieux et d'une scrupuleuse exactitude. Ruchat affirme avoir vu des procès-verbaux de ces assemblées, qui, malheureusement, ont disparu dès lors. Jean de Müller avait, lui aussi, vu de ses yeux aux archives de Blonay le traité du comte Pierre de 1264; on ne l'a pas davantage retrouvé. La disparition de pareils documents peut surprendre à bon droit; cependant, si l'on réfléchit que ces documents servaient de base à des prétentions qui amenèrent une révolution bien peu d'années après le moment où elles furent soulevées, l'étonnement diminue beaucoup.

Un passage des statuts du comte Pierre, imprimés dans les *Mémoires* de la Société d'histoire romande (tome I, p. 215 et suiv.), vient donner encore un puissant appui aux affirmations de Quizard, de Ruchat et de Jean de Müller. Dans cet acte législatif, qui traite de la procédure, le comte Pierre dit expressément que ces statuts ont été *acceptés et consentis par les nobles et non nobles du comté de Savoie et Bourgogne.*

L'original de ce document précieux appartenait à l'ancien landammann Louis Secretan, qui en a soigné l'impression. Le savant historien Cibrario cite un autre exemplaire de ces statuts comme ayant existé aux archives de la chambre des comptes, à Turin.

Le sens de la phrase que nous venons de citer est fort clair; quand le comte nous parle du consentement des *nobles et des non nobles,* il veut désigner les Etats, car c'était sous la forme d'Etats que, dans toute l'Europe féodale, les divers ordres de la société étaient représentés et donnaient leur consentement aux propositions que leur faisait le prince.

La position politique du Pays de Vaud en 1264, à l'examiner de près, nous conduit forcément à admettre qu'il dut y avoir, à cette date, une représentation nationale.

Au sortir de la période germanique et durant le grand interrègne, le Pays de Vaud s'était divisé en de nombreuses seigneuries à peu près indépendantes depuis l'extinction du rectorat de Bourgogne. L'empereur était éloigné, son action sur l'Helvétie occidentale, sans force et sans autorité. Lorsque le comte Pierre eut réuni aux do-

Digitized by Google

maines héréditaires de la maison de Savoie la plus grande partie du Pays de Vaud, son premier soin fut d'organiser cette province nouvelle qui, depuis la dissolution du comté impérial dont l'évêque de Lausanne était comte, avait pour la première fois recouvré son unité féodale et politique. Or, pour traiter avec ses nouveaux sujets et déterminer les conditions de leur annexion aux autres états de la maison de Savoie, il fallait que le Pays de Vaud eût une représentation, un organe. Au XIIIe siècle, la seule représentation possible était celle qui se produisait sous la forme d'Etats.

La féodalité avait donné au droit public de l'Europe le caractère du droit privé. Les droits respectifs du seigneur et des vassaux reposent sur les conditions de l'hommage, c'est-à-dire sur le contrat féodal primitif ou les conventions postérieures qui l'ont modifié, et sur l'usage, qui interprète à son tour toutes ces conventions. A quelque degré de la hiérarchie que l'on se place, on rencontre le même rapport juridique : le seigneur d'une part et les vassaux immédiats de l'autre ; ce sont là deux personnes, placées en face l'une de l'autre pour régler ensemble leurs droits et leurs obligations. Ainsi, la cour féodale, la cour du baron, comme le parlement du prince, ne sont pas seulement un tribunal, mais aussi une chambre représentative, dans le sens politique et administratif. Les droits du prince et les devoirs des sujets se déduisent toujours du contrat primitif ou de l'usage postérieur, jamais de la seule volonté d'une des parties. Dans la règle, le contrat résulte de la volonté libre des contractants.

Le Pays de Vaud, devenu une vraie seigneurie dans la main du comte Pierre, dut avoir sa cour féodale propre ou ses Etats, le nom importe peu. Il en fut ainsi, du reste, dans les autres pays de l'Europe au XIVe siècle. Nous voyons, en effet, que les députés des communes commencent à être admis à cette époque dans les cours féodales ou des barons, ce qui forma précisément l'assemblée des Etats.

La date de 1264, assignée par Quizard à la création des Etats de Vaud, doit être exacte ; tout se réunit pour le démontrer. Ce fut l'année où le comte Pierre, que son esprit libéral et organisateur a fait surnommer le Petit-Charlemagne, réalisa l'annexion du Pays de Vaud à la Savoie et en fit un bailliage distinct. On concevrait difficilement comment le nouveau bailliage aurait pu ne pas avoir une cour féodale ou d'*Etats*, au moment où il fallait procéder à son organisation, pour laquelle le prince avait besoin du concours libre de ses nouveaux administrés. Si le pays n'avait pas eu d'*Etats* à une époque aussi importante pour lui, il n'y a pas de raison pour qu'il en eût dans la suite, car il faut bien le remarquer, les chartes du

Digitized by Google

moyen âge ne furent, nulle part, des constitutions octroyées par un prince qui aurait pu se dispenser de les donner. Elles furent la reconnaissance d'un fait. Au reste, dans les autres provinces de la domination des comtes de Savoie, les *Etats* apparaissent aussi vers le même temps. La province d'Aoste, qui passait, avec celle de Vaud, pour avoir les franchises les plus anciennes, avait des Etats dès l'année 1253. On peut le voir par la charte de franchises qu'elle reçut à cette date de la part de Thomas II, frère de Pierre, qui gouvernait alors au nom de son neveu Boniface. Ce document curieux est revêtu de la signature de l'évêque, des principaux membres du clergé et d'un grand nombre de nobles de la contrée. *Et quam plures alii nobiles vallis Augustæ, cum clero et populo totius civitatis consentientibus et laudantibus supra dicta.* Cette formule nous montre l'intervention des trois ordres dans les actes essentiels du gouvernement du pays.

En 1287, le comte Amédée V, dit le Grand, tint une réunion des Etats d'Aoste, avec les *pairs, non pairs* et *coutumiers* de la vallée.

En 1286, une réunion des Etats cisalpins eut lieu sur les bords du Sangone, entre Suze et Pignerol. L'instrument notarié de cette assemblée, tenue à l'occasion de l'avènement d'Amé V, a été conservé. Les Etats de la Savoie propre, qui devinrent ensuite les Etats généraux du comté, ne doivent pas être beaucoup plus récents que ces divers Etats provinciaux. Seulement, comme chez nous, assure-t-on, durant la réaction despotique du XVIIe et du XVIIIe siècle, on en fit systématiquement disparaître les traces.

Il est probable que les assemblées des Etats de Vaud n'étaient pas absolument régulières et réunies à des époques fixes. Il devait en être comme de la cour féodale, qu'on réunissait quand il était besoin. Ces réunions ou assemblées, rares peut-être vers leur origine, deviennent plus nombreuses durant la dernière période de Savoie. Cela vient, sans doute, de ce que l'élément municipal s'était fortifié et avait grandi chez nous, ainsi que le témoignent les franchises toujours plus grandes accordées aux villes par le souverain. Cela peut venir aussi, en partie, du plus de soin que l'on mettait à conserver, par des documents écrits, les conventions, les jugements et les délibérations de quelque importance. Depuis la seconde moitié du XIVe siècle, nous trouvons assez fréquemment la mention des Etats, tandis que les traces en sont rares dans les temps antérieurs.

La forme des Etats dépendait de la division en *ordres*, qui partout leur servait de base. Les trois ordres ne se réunissaient pas toujours ensemble. Quelquefois les Etats de la noblesse se réunissaient avec les seuls députés des villes. Quelquefois aussi, les députés des villes se réunissaient seuls. Cette irrégularité de formes, qui permet de

Digitized by Google

choisir celle qui convient le mieux à chaque circonstance, est bien dans l'esprit de l'époque et de l'institution.

La convocation, dans la règle, était faite par le bailli de Vaud représentant le prince. D'après *Quizard*, elle pouvait aussi partir du conseil de Moudon. Quand le souverain voulait faire quelque communication aux Etats, il faisait agir son bailli. Dans les derniers temps de la domination de Savoie, on voit quelquefois les villes se réunir sur leur propre initiative, ce qui montre toujours plus le développement croissant de l'élément municipal durant cette période.

Le lieu habituel de réunion des Etats de Vaud était la ville de Moudon. Cependant, plusieurs fois, ils furent assemblés ailleurs, à Morges particulièrement et aussi à Romont. Ce qui est plus difficile à comprendre, ce sont des convocations de nos Etats provinciaux hors de la province, par exemple les Etats de 1532, qui se tinrent, en premier lieu à Vevey et furent ensuite transportés à Morges. Il est probable que, dans ces cas, les Etats de Vaud avaient à s'entendre, sur certains points, avec les délégués de quelque autre seigneurie ou circonscription.

Pour se rendre compte de la nature et de l'étendue des attributions des Etats de Vaud, il ne faut jamais perdre de vue qu'ils étaient uniquement provinciaux et que les questions concernant l'administration générale ressortaient aux Etats généraux. Faute d'avoir bien saisi cette distinction, on s'est fait parfois d'étranges illusions et l'on a imaginé fort gratuitement, fort en dehors de l'histoire réelle, une soi-disant indépendance vaudoise, par trop prématurée. Sous la domination de Savoie, le Pays de Vaud fut libre, autant et plus peut-être qu'aucun autre pays de l'Europe, mais la liberté n'est pas l'indépendance. La province de Vaud avait des franchises coutumières assez étendues, et ces franchises furent généralement respectées; mais elle n'était qu'une province, une partie intégrante d'un Etat plus considérable. Les grandes décisions concernant le gouvernement du pays étaient discutées et prises à Chambéry ou dans telle autre localité, par les délégués de toutes les provinces. Si les Etats de Vaud eurent parfois à s'occuper de questions de ce genre, ce fut uniquement en vue d'instructions à donner à des députés aux Etats généraux.

Il ne faut toutefois pas exagérer non plus ce point de vue. L'état du moyen âge était bien moins centralisé que l'état actuel. Le régime féodal, qui l'avait constitué, créait, en réalité, une sorte d'état fédératif, dont le lien était la communauté de l'hommage, l'identité du suzerain. Bien des choses qui, aujourd'hui, appartiendraient tout naturellement à la sphère du pouvoir central, purent être laissées, du XIIIe au XVe siècle, aux provinces et aux Etats provinciaux.

Digitized by Google

Il ne rentre pas dans notre sujet de traiter de la compétence des Etats généraux de Savoie, question non moins vivement controversée que ne le fut, dans le temps, celle des attributions de nos Etats de Vaud. Je me bornerai donc, sur ce point-là, à une citation empruntée à l'ouvrage du comte Emmanuel Tesauro, écrivain du XVIIe siècle, au fond favorable à la monarchie absolue, mais qui savait cependant rendre hommage à la vérité historique :

« Il est cependant vrai, dit Tesauro, que dans les temps plus an» ciens, lorsque les souverains de Savoie étaiens moins puissants et » les peuples plus libres; lorsqu'il existait encore quelque trace de » *république*, un tribunal *très puissant et très redoutable* pour les mo» narques *dominait* en Savoie et en Piémont. Ce tribunal, usurpant » une *autorité suprême et illimitée*, se disait le *père* et le *tuteur du* » *prince* et même le *prince-né*, pour se distinguer du prince qui suc» cédait. Il attirait à lui *toute l'autorité souveraine*, il *ordonnait la* » *république*, il jugeait les questions, ou de la tutelle, ou de la suc» cession, entre les différents prétendants à la principauté, qu'ils » fussent du pays ou étrangers. De plus, s'établissant *précepteur du* » *prince adulte*, il en censurait les actions, il examinait les détermi» nations de la guerre et de la paix, refusait ou limitait les impôts » demandés, *opposait le droit au droit*, quelquefois *la force à la force*; » puisque le prince n'avait alors d'autre trésor que celui qui prove» nait de la libre volonté des Etats, ni d'autres armes que leurs » armes. Il ne faut pas s'étonner, d'après cela, si dans quelques » royaumes l'audace des trois Etats a été portée au point de mettre » les mains sur le roi lui-même. Mais ce tribunal, depuis que les » princes de Savoie sont devenus plus puissants, et en conséquence, » plus libres, a perdu successivement de sa force et de sa liberté; » il a, peu à peu, baissé, *il a fini par disparaître entièrement*, et » maintenant celui qui voudrait seulement *parler* de renouveler le » tribunal des trois Etats, serait considéré comme *coupable* de *lèse-* » *majesté*. Je parle ici des trois Etats formellement réunis en un seul » corps, non pas des Etats à qui on demande le vote par fractions, » vote alors donné, le plus souvent, au gré du plus fort. »

Tesauro, écrivain distingué, qui avait occupé les plus hautes positions dans l'état et avait pu fouiller toutes les archives ducales, ennemi d'ailleurs du régime des Etats, ainsi qu'on peut le voir, est à croire dans ce qu'il dit de leur ancienne autorité. Remarquons qu'il écrivait seulement un peu plus d'un siècle après l'époque où la participation des Etats au gouvernement du duché de Savoie était habituelle.

Les historiens modernes, *Costa de Beauregard*, *Grillet*, *dal Pozzo*, *Sclopis*, *Cibrario*, ont, avec certaines nuances, adopté généralement

Digitized by Google

l'opinion qui tend à accorder aux Etats généraux de Savoie une grande importance.

Revenons aux Etats de Vaud. Leur rôle, pour avoir été plus modeste, n'en fut pas moins considérable, relativement au pays sur lequel leur pouvoir était reconnu.

Ceux qui voudraient étudier à fond et dans tous ses détails la question des attributions des Etats de Vaud sous la domination de Savoie, doivent lire contradictoirement, d'une part, les écrits de *J.-J. Cart* et de *F.-C. de Laharpe*, de l'autre, ceux de l'avoyer *de Mulinen* et du baron d'*Estavayer*.

Nous nous en tiendrons ici à des considérations plus ou moins générales.

Lorsqu'on examine la constitution de l'état féodal, on s'explique fort bien cette absence complète de division des pouvoirs qui nous frappe en lui, surtout quand nous comparons ces institutions avec celles d'un Etat moderne. L'état féodal, c'est proprement le ménage du seigneur et le ménage des vassaux. Sa loi fondamentale, c'est le contrat qui les unit entre eux. Si des faits nouveaux amènent comme conséquence des mesures que la loi fondamentale ne prévoyait pas, ou sur lesquelles elle supposait une entente, eh bien, il y a alors lieu à s'entendre, à se concerter. La justice elle-même, cet attribut essentiel de tout gouvernement humain, était devenue, en partie, un droit privé, un droit utile dans les mains du seigneur et en partie aussi le privilége des vassaux. Ainsi, dans toutes les branches du gouvernement, sans exception, il pouvait y avoir lieu, selon les cas, au concours du prince et des sujets; par conséquent à l'intervention des Etats, lorsque les Etats furent devenus la forme régulière dans laquelle s'exerçait le concours des administrés.

Cette observation préliminaire est nécessaire pour placer la question qui nous occupe sur son véritable terrain, car, si l'on croit retrouver le système représentatif de nos jours dans ces institutions du temps passé, on se voit bien vite fourvoyé. Au lieu d'un ordre réel, mais d'une nature spéciale, on n'aperçoit plus que désordre, contradiction et confusion.

Les attributions de nos Etats furent, en somme, ce qu'elles étaient partout ailleurs; elles avaient pour fondement le vote de l'impôt; leur base était économique.

Lorsque le prince avait besoin d'argent, il s'adressait à ses sujets par l'intermédiaire des Etats. Ceux-ci accordaient le subside demandé en ayant soin de faire reconnaître par le prince qu'ils le faisaient de leur libre volonté, sans y être tenus. Il en était de même lorsque le prince leur demandait un service militaire en dehors des conditions stipulées, chose qui arrivait fréquemment.

Digitized by Google

Les concessions de subsides et de services extraordinaires étaient une occasion tout à fait favorable pour adresser au souverain quelques représentations sur les points de l'administration ou de la législation qui paraissaient devoir être changés. *Plaintes et subsides se tiennent.*

Ainsi les fonctions législatives ne sont nullement, comme on serait tenté de le croire, l'affaire propre des Etats, et l'administration, l'affaire du prince et de ses conseillers. Les actes législatifs émanent bien du prince, mais ils ont besoin de l'assentiment des Etats, pour autant qu'ils modifient en quelque façon le contrat primitif. D'autre part, les griefs et plaintes des Etats portent sur l'administration non moins que sur les lois.

Nos ancêtres légiféraient peu; on redoutait, en ces temps, les changements législatifs autant qu'on les passionne maintenant. C'est que les innovations pouvaient amener avec elles la violation de franchises que la coutume seule consacrait. Du reste, la législation se fait rarement en vue d'une seule province; les actes législatifs étaient, dès lors, plutôt du ressort des Etats généraux.

On pourrait nous objecter ici que les lois de Savoie ne régissaient point le Pays de Vaud, qui était de droit coutumier.

Ce fait est mentionné, entr'autres, dans le préambule du code législatif, assez étendu, promulgué par Amédée VIII. *Et salvis etiam bonis et laudabilibus consuetudinibus nostrorum ducatus Augustæ et patriæ Vaudi, qui non jure scripto, sed consuetudine reguntur.*

Il importe d'entendre cette réserve dans son véritable sens. Amédée VIII ne dit pas positivement dans cet endroit, comme on le lui a fait dire quelquefois, que les lois du duché de Savoie ne régissent pas la province de Vaud; il dit simplement que les nouveaux statuts ne dérogeront pas aux règles de droit adoptées dans notre pays.

Ainsi, tandis qu'ailleurs la coutume est supplétoire aux statuts, chez nous les statuts sont supplétoires à la coutume.

Mais, c'est le droit civil proprement dit qui fait surtout l'objet de la coutume.

Ce qui tient à l'organisation politique, le droit public, la hiérarchie des fonctions, sont des matières sur lesquelles les statuts conservaient leur autorité. Nous en voyons une preuve dans ceux même du duc Amédée VIII, puisqu'au chapitre des sergents généraux, le Pays de Vaud est expressément mentionné.

A l'égard de la justice, Quizard dit (Tit. II, ch. Ier, § 1) que la haute justice appartient au souverain : au duc dans le bailliage et dans la baronnie et à l'évêque dans l'évêché.

L'appel interjeté par les Etats de Vaud aux Etats généraux (ch. IX, §§ 1 et 2) paraît être relatif à quelque statut nouveau promulgué par

Digitized by Google

le prince et que les Etats jugeraient contraire à la coutume et aux franchises du pays.

Au ch. XIII, Quizard traite expressément la question des appels judiciaires et ne parle pas des Etats.

Le premier appel était porté du juge ordinaire au juge de haute juridiction.

Le second appel pouvait être porté du juge de haute juridiction au bailli de Vaud, lequel présidait le conseil de Moudon et était assisté par lui. Ce conseil aurait formé ainsi une véritable cour d'appel pour toute la province.

En troisième lieu, on pouvait appeler de la sentence du bailli à l'audience du prince, siégeant en personne ou par ses délégués.

Certaines personnes pouvaient porter directement leurs procès par devant le bailli, c'est ce qu'on appelait *for privilégié.*

Les appels des causes importantes se portaient donc à Chambéry, mais on voit déjà par une ordonnance du comte Vert, de 1373, que la cour d'appel devait juger les causes conformément aux coutumes du Pays de Vaud. S'il y avait lieu à prouver la coutume, la même ordonnance statue que cette preuve s'opérera par témoins et sur les lieux même, par devant les juges rapporteurs.

Il était une sorte de causes, cependant, pour lesquelles les franchises du pays, remarquables, à cet égard, par leur esprit d'équité, ne permettaient point l'appel devant le tribunal du prince; c'étaient les causes où celui-ci était intéressé. Dans un délibéré de 1521, le conseil de Moudon invoque cette franchise à propos d'un appel interjeté par le procureur fiscal du Pays de Vaud dans un procès qu'il poursuivait contre la communauté de Combremont. Cette règle est indiquée aussi dans les franchises de Nyon de 1439.

Comme on voit, le rôle des Etats en matière de justice n'était pas de rendre le jugement, mais de prendre telle décision que de besoin, lorsque, dans l'exercice de la juridiction, les droits du pays pouvaient avoir été lésés. C'est dans ce sens que l'on doit prendre le fameux passage de Quizard touchant l'appel que les Etats de Vaud avaient le droit d'élever devant les Etats généraux de Savoie, et même par devant l'empereur.

Il nous resterait à dire un mot des attributions des Etats, touchant les rapports extérieurs et les affaires militaires. C'est ici, il faut bien l'avouer, que les écrivains vaudois qui ont cherché à relever les anciennes libertés du pays, ont mis trop souvent le roman en lieu et place de l'histoire. A les entendre, notre pays était à peu près indépendant, ne prenait aucune part aux querelles du prince avec ses voisins. Bien plus, à les entendre, les Etats de Vaud pouvaient négocier de leur propre chef avec les Etats étrangers, faire des traités

Digitized by Google

d'alliance et ils intervenaient comme médiateurs entre le prince et ses voisins!!!

Par ces exagérations, on ne pouvait que compromettre des vérités intéressantes et préparer à ses adversaires un triomphe facile.

Assurément le petit Charlemagne et ses vaillants successeurs furent plus que des protecteurs éloignés pour le Pays de Vaud, et notre histoire n'aurait qu'à y perdre s'ils eussent été avec nous dans cette relation.

Mais, tout au contraire, le Pays de Vaud, avec le vieux Chablais et la Savoie propre, ont été fort longtemps comme le cœur et le noyau de cet Etat belliqueux, dont les princes guerroyaient constamment sur leurs frontières de France et d'Italie, et c'est en partie avec nos milices qu'Amédée V, le comte Vert et le comte Rouge remportèrent maintes victoires sur leurs nombreux ennemis.

Du XIIIe au XVe siècle, l'histoire du Pays de Vaud et celle des comtes et des ducs de Savoie sont très intimément liées. Si ces princes vécurent moins souvent au milieu de nous que dans la Savoie propre, leurs apparitions sur la rive septentrionale du Léman furent pourtant assez fréquentes.

Il est vrai que la chevauchée de huit jours due par les milices vaudoises à leur seigneur féodal ne pouvait ordinairement pas suffire, lorsqu'il s'agissait de porter la guerre dans le haut Valais, dans le Dauphiné, ou même par delà les Alpes. Dans ce cas, il fallait obtenir un prolongement de service, et, à cet effet, s'adresser aux Etats.

Quant à l'intervention médiatrice des Etats de Vaud entre le souverain et ses ennemis, une semblable proposition se juge d'elle-même.

Ce qu'on a dit du droit des Etats à négocier des alliances extérieures en réservant les droits du prince, pour être moins contraire à toutes les notions du droit public contemporain, n'en est pas moins exagéré.

Selon les principes du droit féodal, des seigneurs et des cités pouvaient en effet former des alliances de combourgeoisie ou prêter hommage pour des fiefs en réservant les droits du suzerain. Payerne forma de cette façon un traité de combourgeoisie avec Berne et Fribourg, qui est assez ancien. Quelque temps avant la conquête, Lausanne en fit un avec Berne. Avenches, au contraire, en avait été empêché. Mais on ne voit rien dans cet usage qui indique ou qui justifie une intervention des Etats. Les Etats, en tant qu'Etats, n'ont jamais conclu d'alliance particulière et ne l'ont jamais essayé.

Le droit des vassaux et des villes à former des traités était, comme celui de guerroyer pour leur propre compte, un reste de cette auto-

Digitized by Google

nomie féodale qui remonte aux origines du moyen âge. Chez nous, durant la période de Savoie, ce droit fut exercé très exceptionnellement.

Un document récemment retrouvé dans les archives de Cully nous montre les Etats de Vaud intervenant auprès des communes de Lavaux, lesquelles dépendaient de l'évêque, au sujet des intérêts économiques du pays. Comme cette pièce mérite bien d'être réunie à celles que l'on a déjà recueillies concernant les Etats de Vaud, nous terminerons cet article en la reproduisant par extrait. Assurément il y a dans cet acte une action relative à certains rapports extérieurs; mais il faut remarquer qu'il s'agit ici d'une simple requête et non de mesures engageant directement le gouvernement du pays; le voici :

« *A Messieurs les nobles et communaulte de laz Vaulx.*

» Messieurs de la Vaulx, vous nous faictes des chouses non acoustumees, de faire detenir les bles des marchians qui le viennent achetter en ce pays de Vuaud, et leurs empesches les passaiges, qui est au preiudice de nous et du traffique de marchandise : ce que nous navons delibere de endurer ny souffryr. Et de ce vous en avons bien voulu advertir pour vous en desister. Et si ne le faictes, mectrons tel ordre apresque en aurons avertir nostre tres reddoubte seignieur, que cognoistra........ de Moudon, ce IIIIe jour de feurier (fin du XVe siècle).

» Les tous vostres, ceulx des Estats du pays de Vuaud. »

Les Bernois laissèrent subsister les Etats après la conquête du pays, tout en diminuant singulièrement leur pouvoir. Mais bientôt, cette ombre même de gouvernement national porta ombrage. On empêcha les Etats de se réunir et l'institution elle-même ne tomba pourtant point dans l'oubli. E. S.

ÉTIVAZ (*Æstiva, Leytivaz* en 1514, *Lessi* en allemand), l'une des sept Etablées ou divisions de la commune de Château-d'Œx, dans un vallon arrosé par la Tourneresse. L'éloignement du chef-lieu de la commune a fait ériger l'Etivaz en paroisse séparée, en l'an 1713. Elle était auparavant l'annexe du diacre de Château-d'Œx. La cure, où réside le pasteur, est construite en bois, comme toutes les autres maisons du village; elle est préservée, ainsi que l'église, de la chute des blocs qui se détachent quelquefois des roches supérieures, par une petite forêt à laquelle il est défendu de couper un arbre.

La vallée de l'Etivaz tire son nom des pâturages d'été *(æstiva)* qu'elle renferme et où les troupeaux restent pendant dix à onze semaines. Elle communique avec le val d'Ormonts par la plaine des Mosses et par des sentiers de montagne, et avec la grande vallée du

Digitized by Google

Pays-d'Enhaut par un défilé étroit et sauvage, au fond duquel coule la Torneresse, à une grande profondeur. Ces communications sont souvent impraticables en hiver. La paroisse compte 69 maisons habitées par 75 ménages. La population se livre exclusivement aux occupations de la vie pastorale. On trouve dans la vallée des eaux sulfureuses, connues dès le milieu du XVIIe siècle. En 1719, deux frères, du nom de Minod, eurent l'idée de les utiliser et y bâtirent une maison de bains qui fut appelée de *Seisäpels*, de six sapins placés sur la colline qui donne naissance à la source. Ces bains, fréquentés essentiellement par les gens de la contrée, passaient pour guérir les douleurs rhumatismales, les vieilles plaies, les ulcères et les maladies de la peau. L'agencement de ces bains laissait beaucoup à désirer; les baignoires étaient peu commodes et tout le reste à l'avenant. C'est surtout ce qui a empêché les baigneurs de se rendre plus nombreux dans l'établissement. Dans ce siècle, la source s'était beaucoup affaiblie; la maison des frères Minod, bâtie en bois, était dans un état de délabrement, après une existence séculaire. Les bains ont été abandonnés. L'historien Plantin, qui avait été pasteur à Château-d'Œx au XVIIe siècle, et qui connaissait bien la contrée, indique l'existence d'une source salée à l'Etivaz, qui est absolument ignorée aujourd'hui.

Les montagnes qui dominent la vallée renferment du talc jaune, des pyrites sulfureuses et divers corps marins pétrifiés.

On trouva au XVIIe siècle, près des sources de la Torneresse, un bièvre ou castor solitaire que le pasteur Plantin gardait dans sa cure en compagnie d'une marmotte et d'un chamois.

Les habitants de la vallée de l'Etivaz devaient à leur seigneur, le comte de Gruyère, une tête de beurre payée annuellement par chaque focager. A la fin du siècle dernier, on y montrait encore un érable sous lequel le comte Michel de Gruyère avait jugé un procès entre les bergers de la contrée.

Les habitants avaient des franchises particulières qui furent confirmées par le comte Rodolphe IV, en 1396.

Altitude de l'église, 3927 pieds fédéraux.

*

ÉTOY (*Estue*, prieuré en 1228. *Stoi* en 1177). Ce village, communal et paroissial du cercle de Villars-sous-Yens, doit son origine à un prieuré de chanoines réguliers augustins qui dépendaient du couvent du Grand St-Bernard ou de Mont-Joux *(montis Jovis)*. L'église était sous le vocable de saint Nicolas. Il existait déjà, en 1177, sous le nom de *Stoi*. La juridiction du village lui appartenait, à l'exception de l'exécution des malfaiteurs, qui devaient être remis au châtelain d'Aubonne. Le village d'Etoy était peu considérable en 1215;

Digitized by Google

il est appelé *Villula* à cette date. Il relevait de la paroisse de Saint-Prex. En 1228, l'église du prieuré était devenue paroissiale. En 1453, la paroisse comptait 30 feux; l'église de Lavigny était sa filiale.

En 1376, la ville de Morges fut fortifiée et les habitants des lieux environnants durent travailler aux fortifications. Le comte Amédée exempta les hommes que le prieuré possédait à Lussy de toute prestation forcée à ce sujet.

Après la Réformation, le comte de Gruyère, seigneur d'Aubonne, voulut se mettre en possession des biens du prieuré situés dans ses terres. Berne consentit à lui céder, en compensation, les biens ecclésiastiques sis dans la seigneurie d'Aubonne et dans celle d'Oron, mais cette ville garda Etoy, à cause de son beau domaine de vignes.

En 1542, le gouvernement de Berne inféoda Etoy à François de Ponthey, châtelain de Morges. En 1573, la seigneurie avait passé à n. Bernard de Cocault et de celui-ci à son fils Jaques de Cocault, en 1636. N. Paul de Loriol épousa Judith de Cocault et devint seigneur d'Etoy par ce mariage. En 1722, l'Etat de Berne racheta la seigneurie de n. Paul de Loriol, qui en garda le domaine utile, échangé plus tard aux nobles Mestral contre la seigneurie de Coinsins. La famille Mestral possède encore aujourd'hui le beau domaine d'Etoy.

PRIEURS D'ÉTOY

d'après l'*Helvetia sacra* de M. Frédéric de Mulinen.

Holdricus	1167	Jean-Guillaume de Duyn	. . .
Girardus	1189	Girold	1399
Rodulfus	1215		

Le manuscrit *Gaudard* donne encore les prieurs suivants :

Walcherius	1190	Jacobus	1295
Villaume d'Allion	1243	Jean de Foliet	1302-1303
Guerric	1267		

La population d'Etoy était de 322 habitants en 1803; elle est de 501 en 1860. La superficie du territoire est de 537,902 perches, dont 46,106 en vignes, 111,418 en prés, 324,700 en champs, 38,000 en bois. Les bâtiments sont taxés 516,000 fr. et les fonds de terre 543,500 fr. Dettes hypothécaires, 515,000 fr. — Altitude, 1517 pieds fédéraux.

Etoy est à 90 min. O. de Morges; près de ce lieu, vers la rivière de l'Aubonne, dans un bois, coule une source d'eau minérale, la Vausette, qui donne aux cailloux de son lit une teinte verte tachetée de rouge.

*

ÉTRABLOZ *(Stabulum)*, hameau de la commune de Payerne, à 40 min. O. de cette ville, sur le chemin qui conduit à Trey. On y compte 13 maisons habitées par 15 ménages.

*

Digitized by Google

ÉVÊCHÉ DE LAUSANNE. Dans le IVe siècle de l'ère chrétienne, Avenches était le siége d'un évêché qui étendait son autorité sur la plus grande partie de l'Helvétie occidentale. Bien qu'il nous reste peu de documents sur ces temps reculés, néanmoins une discussion approfondie, que les lecteurs curieux peuvent lire dans les *Mémoires sur le diocèse de Lausanne* du père Schmitt, publiés par l'abbé Gremaud, démontre que l'établissement du siége épiscopal à Avenches remonte au milieu du IVe siècle. Il y demeura fixé environ 250 ans, et une tradition rapportée par la chronique des évêques, raconte qu'à la fin du VIe siècle, au temps de l'évêque Marius, on montrait dans l'église de St-Symphorien, près d'Avenches, les tombeaux de vingt-deux évêques de ce lieu.

Après la ruine définitive de la ville d'Avenches (voyez ce nom), Marius transporta à Lausanne le siége épiscopal, entre les années 585 et 594. Depuis ce temps, il prend le titre d'évêque de Lausanne, que ses successeurs ont conservé jusqu'à nos jours.

Le diocèse de Lausanne commençait, à l'est, à l'*Eau-Froide*, qui se jette dans le lac à l'orient de Villeneuve; il suivait de là le bord du lac jusqu'au pont d'Allaman, sur l'Aubonne, puis remontait directement sur les hautes croupes du Jura, qu'il continuait à suivre jusqu'au delà de Soleure. Là, ses limites remontaient la ligne de l'Aar jusqu'aux glaciers qui séparent le canton de Berne du Valais. Ce diocèse comprenait ainsi une grande partie du Pays de Vaud, le comté de Neuchâtel, Soleure, la majeure partie du canton de Berne et le canton de Fribourg en entier. Au nord il était borné par l'évêché de Bâle, à l'est par celui de Constance, au sud-est par l'évêché de Sion et au sud-ouest par celui de Genève. A l'ouest, il touchait au diocèse de Besançon, qui commençait de l'autre côté du Jura.

AVOUERIE. Pendant les siècles d'anarchie du moyen âge, les maisons religieuses et les évêques, afin de maintenir leurs droits et leurs priviléges et aussi d'assurer leur indépendance, confiaient l'office de les protéger *(advocatia)* à des seigneurs laïcs qu'ils estimaient dignes et capables de les garder. Ces seigneurs devenaient ainsi les avoués *(advocati)* ou protecteurs de l'évêché ou de la maison religieuse, dont ils recevaient en échange des avantages divers.

L'évêché de Lausanne eut aussi des avoués, qui furent en général de puissants princes voisins, auxquels les évêques accordaient, en échange de la protection, le tiers du produit des amendes. La charge d'avoué fut successivement remplie par les comtes de Genevois, les sires de Gerenstein, le duc de Zæhringen, les comtes de Kybourg, les sires de Faucigny. Souvent, l'avouerie se transmettait par voie héréditaire, comme un fief, quelquefois aussi par voie d'achat. Lorsqu'en 1225 la maison de Kybourg vendit l'avouerie de Lausanne au

Digitized by Google

comte de Faucigny, sans le consentement de l'évêque, celui-ci, qui était Guillaume d'Ecublens, justement alarmé, s'empressa de racheter cette avouerie, pour laquelle il paya 320 marcs d'argent à Aymon de Faucigny. Il prononça l'excommunication contre quiconque, à l'avenir, voudrait séparer l'avouerie de la mense épiscopale. De ce moment, l'évêché de Lausanne n'eut plus, il est vrai, d'avoué en titre, mais il ne put échapper à la prépondérance de la maison de Savoie lorsqu'elle eut réuni à ses domaines la plus grande partie du Pays de Vaud, au XIIIe siècle. Les villes de Payerne, Morat, Berne, avaient accepté déjà le protectorat de Pierre de Savoie, lorsqu'en 1260 l'église de Lausanne, pour se concilier ce prince, à l'ascendant duquel elle ne sut pas résister, lui céda la moitié de la juridiction de Lausanne, sous le nom de *Vicariat général*. Ce ne fut plus dès lors qu'une lutte continuelle entre les évêques et les comtes de Savoie, lutte qui, après 250 ans de succès divers, laissa les choses à peu près dans leur état primitif.

Le *pouillé* du diocèse de Lausanne, dressé en 1228 par Conon d'Estavayer, prévôt du Chapitre de Notre-Dame de Lausanne, constate qu'il y avait alors dans le diocèse neuf doyennés ou décanats, comprenant 301 cures paroissiales. On y comptait, en outre, sept abbayes, vingt-deux prieurés conventuels, six prévôtés avec ou sans chapitre, trois collégiales, treize hospices dépendant du Grand-Saint-Bernard, quatre de l'ordre de St-Jean de Jérusalem, un des Templiers et un de l'ordre teutonique. Cet état ecclésiastique du diocèse demeura le même jusqu'à la Réformation, sauf quelques modifications peu importantes, ainsi qu'on peut s'en assurer en le comparant au pouillé de 1522, donné par Zurlauben dans ses *Tableaux de la Suisse* (III, 484) et que l'on peut lire aussi dans le supplément du *Dictionnaire historique du canton de Vaud,* par le docteur *Levade.*

Voici quel était l'état ecclésiastique de la partie du Pays de Vaud comprise dans l'évêché par le pouillé de 1228 :

I. Décanat de Lausanne. A Lausanne, l'église cathédrale de *Notre-Dame*, avec les églises paroissiales de *Saint-Pierre, Saint-Paul, Saint-Etienne, Saint-Laurent, Saint-Jean l'Evangéliste,* avec un hôpital dépendant du St-Bernard, ainsi que les chapelles de Saint-Nicolas et de Saint-Martial ; la première était la chapelle de l'évêque ; elle était desservie par trois chanoines et se trouvait dans le château épiscopal. La seconde était la chapelle du prévôt du Chapitre. Il y avait encore à la Cité le prieuré de *Saint-Maire*, autrefois abbaye en l'honneur de saint Thyrse.

Les églises de ce décanat, hors des murs de Lausanne, étaient : *Lutry,* prieuré et paroisse ; *St-Sulpice,* prieuré et paroisse ; *Villette*, *Pully*, *Ouchy*, *Savigny*, *Belmont*, *Vidy*, *Prilly*, *Crissier*, *St-Ger-*

Digitized by Google

main, *Mex*, *Vufflens-la-Ville*, *Ecublens*, l'hôpital du *Jorat*, l'hôpital de *la Vuachère*. XX paroisses dans le décanat.

II. Décanat d'Avenches. On y comptait XXXVI paroisses et quelques maisons religieuses, dont la plupart sont sur territoire fribourgeois. Sur terres vaudoises, on trouve : A *Avenches*, l'église de Saint-Martin ; *Payerne*, prieuré et paroisse ; *Corcelles*, *Donnatyre*, *Faoug*, *Cudrefin*, *Constantine*, *Bellerive*, *Ressudens*. Sur terres fribourgeoises : le prieuré de *Berlai* (?) et celui de *Villars-les-Moines ;* les églises curiales d'*Estavayer*, *Font*, *Lully*, *Sévaz*, prieuré du St-Bernard ; *Cugy*, *Tornypittet*, *Prez*, *Onnens*, *Courtion*, *Tours*, *Pontauz*, *Dompierre*, *Chandon*, *Domdidier*, *Meyriez*, *Morat*, *Cressier*, *Cormondes*, *Baumettes*, *Chiètres*, *Bargen*, *Kapellen*, *Frasses*, hospice de l'ordre teutonique ; *Lugnorre*, *Carignan*, *St-Aubin en Vully*, *Morrens* près Payerne ; *Montbrelloz*, hôpital de St-Jean.

III. Décanat de Soleure, avec XXXIII paroisses, dans les cantons de Soleure, de Berne et de Neuchâtel, savoir : l'abbaye d'*Erlach*, celle de *Fontaine-André*, le prieuré de l'*île de St-Pierre*, le chapitre de *Soleure* avec la paroisse, le chapitre de *St-Imier* avec la paroisse, *Belmont*, *Flumenthal*, *Selzach*, *Granges*, *Longeau*, *Bienne*, *Maches*, *Perles*, *Bürglen*, *Buttenberg* (?), *Port*, *Sutz*, *Walperswyl*, *Siselen*, *Fenil*, *Cerlier*, *Champion*, *Anet*, *Teuffelen*, *Saint-Blaise*, *Cornaux*, *Cressier*, *Neureux* (Nugerol), *Sentursennos* (?), *Diesse*, *Douanne*, *Orvin*, *Pery*, *Sombeval*, *Corgémont*, *Vaufelin*.

IV. Décanat de Vevey, avec XL paroisses dans les cantons de Vaud et de Fribourg. Sur terres de Vaud on trouve : l'abbaye de *Haut-Crêt*, *Blonay*, prieuré et paroisse ; *Burier*, prieuré ; *Rueyres*, prieuré ; *Montpreveyres*, prieuré du St-Bernard ; *Vevey*, avec un *hôpital du St-Bernard ;* *Villeneuve*, *Montreux*, *St-Légier*, *Corsier*, *St-Saphorin*, *Palézieux*, *Chatillens*, *Vulliens*, *Siens*, *Chapelle-Vaudanne*, *St-Cierge*, *Thierrens*, *Moudon*, avec un hôpital de St-Jean ; *Correvon*, *Denezy*, *Curtilles*, *Dompierre*, *Granges*, *Combremont*, *Chantauroz*, *Demoret*, *Yvonand*, *Donneloye*, *Bioley*, *St-Martin* (du Chêne). Sur terres fribourgeoises, on trouve : *Semsales*, prieuré ; *Attalens*, *Fruence* (aujourd'hui Châtel-St-Denis), *St-Martin*, devant Oron ; *Promasens*, *Morlens*, *Billens*, *Sivirier*, *Menières*, *Cheiry*, *Murist*.

V. Décanat de Neuchatel, composé de LXXII paroisses. Il s'étendait au pied du Jura vaudois et sur une grande partie du Jorat, et comprenait, sur terres vaudoises : l'abbaye de Montheron *(Thela)*, le prieuré de *Romainmôtier*, avec paroisse ; le prieuré de *Vallorbes*, avec paroisse ; le prieuré de Baulmes, avec paroisse ; le prieuré de *Grandson*, *Concise*, *Bonvillars*, *Onnens*, *Giez*, *Champagne*, *Saint-Maurice*, *Fiez*, *Vugelles*, *Montagny*, *Treycovagnes*, *Champvent*,

Digitized by Google

Peney, *St-Christophe*, *Rances*, *Orbe* avec un hôpital de St-Jean de Jérusalem, *Lignerolles*, *Ballaigues*, *Jougne*, aujourd'hui français; *Bretonnières*, *Arnex*, l'hôpital de *Bornu*, de l'ordre de St-Bernard; *St-Didier* (St-Loup), *Eclépens*, *Penthalaz*, *Penthaz*, *Daillens*, *Sullens*, *Boussens*, *Cheseaux*, *Assens*, *Morrens*, *Bottens*, *Poliez* (le Grand), *Dommartin*, *Sugnens*, *Fey*, *Bercher*, *Rucyres*, *Vuarrens*, *Pailly*, *Orsens*, *Cronay*, *Ursins*, *Yverdon*, *Gressy*, *Essertines*, *Corcelles*, *Ependes*, *Chavornay*, *Villaret*, *Echallens*, *Gumoëns-la-Ville*, *Gumoëns-le-Châtel*, *Penthéréaz*, *Oulens*, *Bavois*; *Bettens*, avec un prieuré du St-Bernard; *Sermuz*, qui relève du Grand-St-Bernard et n'a pas de paroisse. Sur terres neuchâteloises, on trouvait les prieurés de *Bevais*, de *Corcelles*, du *Val-de-Travers*; les églises de *Saint-Brice* ou Dombresson, *Engollon*, *Fontaines*, *Coffrane*, *Fenis* (?), *Saint-Sulpice*, *Travers*, *Serrières*, *Colombier*, *Pontareuse*, *St-Aubin*-le-lac.

VI. Décanat d'Outre-Venoge, composé de XXXII paroisses et de quelques maisons religieuses. On y trouvait : l'*abbaye* du lac de Joux; *Cossonay*, prieuré et paroisse; *Echono* (Montricher), prieuré; *Etoy*, prieuré de l'ordre du St-Bernard et paroisse; *Bière*, prieuré du même ordre et paroisse; *La Chaux*, hospice des Templiers; *Crousaz*, hospice de St-Jean de Jérusalem; *St-Prex*, *Chanivaz*, *Lavigny*, *St-Livres*, *Yens*, *Vullierens*, *Mollens*, *Torclens*, *Apples*, *Reverolles*, *Pampigny*, *Chablie* (l'Isle), *Cuarnens*, *Grancy*, *Gollion*, *Chibi*, *St-Christophe*, *Bremblens*, *Echandens*, *Lonay*, *Préverenges*, *Jolens*, *Tolochenaz*, *Lully*, *Lussy*, *Colombier*, *St-Saphorin*, *Vufflens-le-Châtel*, *Denens*.

VII. Décanat de Ogo, composé de quelques maisons religieuses et de XXVIII paroisses; le prieuré de *Rougemont* et l'église de *Château-d'OEx* sont sur terre vaudoise; toutes les autres églises sont dans la Gruyère et sur les bords de la Sarine, au canton de Fribourg. Ainsi : l'abbaye de *Marsens*; les prieurés de *Broch*, avec paroisse; de *Pont-la-Ville*, avec paroisse; *d'Avril*, avec paroisse; de *Farvagny*, avec paroisse; les églises de *Bulle*, *Riaz*, *Grand-Villars*, *Albeuve*, *Gessenay*, au canton de Berne; *Bellegarde*, *Charmey*, *Villars-Volaz*, *Hauteville* de Corbières, *Vuippens*, *St-Pierre* devant Arconciel, *Vuisternens* devant Pont, *Autigny*, *Estavayer* le Gibloux, *Orsonens*, *Villa-St-Pierre*, *Berlens*, *Vuisternens* vers Romont, *Sales* près Vauruz, *Echarlens*, *Mézières* vers Romont, *Villarimboud*.

VIII. Décanat de Fribourg, composé de XVI paroisses dans les environs de Fribourg, savoir : l'abbaye de *Hauterive*; les églises de *Fribourg*, avec un hôpital dépendant du St-Bernard; *Arconciel*, *Ependes*, *Marly*, *Givisiez*, *Villars* sur Matran, *Escuvillens*, *Matran*, *Belfaux*, *Tavel*, *Dirlaret*, *Planfayon*, *Essert*, *Wunnenwyl*, *Dudingen*, *Barberesche*, *Bœssingen*, *Vilar-Altri* (Alterswyl ?).

IX. Décanat de Berne, composé de XXVIII paroisses et de quelques maisons religieuses, sur terres bernoises. On y trouve les prévôtés *(præpositurœ)* d'*Interlaken* et de *Kœnitz*; le prieuré de *Rüggisberg* et le chapitre d'*Amsoldingen*; les églises de *Berne*, *Bümplitz*, *Ober-Balm*, *Neueneck*, *Tornes* (Kirch Thurnen?), *Wahleren*, *Kirchdorf*, *Gerzensée*, *Thierachern*, *Spiez*, *Boltigen*, *Scherligen*, *Einigen*, *Belp*, *Wimmis*, *Erlenbach*, *Uttingen*, *Dærstetten*, *Berschwyl*, *Zweisimmen*, *Frutigen*, *Æschi*, *Grindelwald*, *Ueberstorf*, *Frauen-Kapellen*, *Mont-Cuchin* ou Guggisberg, *Gsteig*, *Amsoldingen*.

ÉVÊCHÉ DE GENÈVE. Cet évêché avait pour limites, du côté de Vaud, la rivière de l'Aubonne, et comprenait, au commencement du XIVe siècle, les cures suivantes sur terres vaudoises, qui toutes faisaient partie du décanat d'Aubonne: *Allaman*, *Arzier*, *Aubonne*, *Begnins*, *Bursinel*, *Burtigny*, *St-Cergues*, *Coinsins*, *Commugny*, *Crassier*, *Essertines*, *Féchy*, *Gilly*, *Gimel*, *Gingins*, *Grens*, *Montherod*, *Pizy*, *Promenthoux*, *Saubraz*, *Trelex*, *Vich*; les prieurés de *Bassins*, *Bursins*, *Genollier*, *Nyon*, *Oujon*, *Perroy* et l'abbaye de *Bonmont*.

ÉVÊCHÉ DE SION. Cet évêché s'étendait dans la plaine du Rhône jusqu'à l'*Eau-Froide*, qui se jette dans le lac à l'orient de Villeneuve; on y comptait huit cures sur terres vaudoises: *Aigle*, *Belmont*, *Bex*, *Chessel*, *Ollon*, *Ormonts*, *Noville* et *Yvorne*. Il y avait, en outre, le prieuré de *St-Maurice*, à Aigle, et la chapellenie de *Grion*.

ÉVÊQUES DE LAUSANNE, dans l'ordre chronologique.

Siége à Avenches.

I. Salutaris. En 517, le prêtre Péladius souscrit au concile d'Epaone par ordre de Salutaris, évêque d'*Avennica*, nom qui désigne Avenches, selon toutes les probabilités.

II. Saint Maire ou Marius. Il était originaire du pays d'Autun, fut élu évêque en 573 et assista, en octobre 585, au concile de Mâcon, en qualité d'évêque d'Avenches. Ce fut lui qui transféra le siége à Lausanne, vers 590. Il mourut le 31 décembre 593.

Siége à Lausanne.

III. Saint Prothais. Selon le *Cartulaire de Lausanne*, cet évêque serait originaire du pays de Venise; il est plus probable cependant qu'il était d'Avenches. Son épiscopat doit être placé vers les années 640 à 649.

IV. Arricus; il n'est connu que par sa souscription au concile de Châlons-sur-Saône, célébré entre les années 649 et 652.

V. Chilmégisile tint le siége épiscopal vers 666, selon l'opinion la plus probable.

Digitized by Google

VI. Udalric fut évêque de Lausanne sous le règne de Charlemagne (771-814). Il assista au concile de Francfort-sur-le-Mein en 794. C'est à tort qu'on l'a confondu avec le comte Udalric, frère de Hildegarde, épouse de Charlemagne.

VII. Frédarius; ordonné évêque en 815 et mort en 825.

VIII. David; ordonné en 827, fut tué, en 850, par un seigneur de Tegerfelden, dans le village d'Anet.

IX. Hartmann, aumônier de Saint-Pierre de Montjoux (Bourg Saint-Pierre en Valais), ordonné le 6 mars 852 (n. s.) et mort le 14 avril 877.

X. Jérôme fut élu en 877 ou 878 et assista cette seconde année au concile de Mantale; mais il ne fut définitivement reconnu comme évêque qu'en 881. Il mourut en 892.

XI. Boson fut ordonné à Soleure, le 4 décembre 892. Le *Cartulaire de Lausanne* raconte qu'il fut pris à Ressudens, en 922, sans dire s'il mourut alors.

XII. Libon; ordonné en 927, tint l'épiscopat pendant cinq ans, jusqu'en 931 ou 932.

XIII. Béron; ordonné en 932, fut évêque pendant seize ans, jusqu'en 947.

XIV. Magnerius; ordonné en 947, occupa le siége épiscopal vingt-un ans, jusqu'en 967 ou 968.

XV. Eginolphe, fils du comte de Kybourg, fut ordonné évêque en 968 et conserva cette dignité dix-huit ans, jusqu'en 985.

XVI. Henri Ier, fils d'Ulric, comte de Lenzbourg, fut ordonné en 985. Il assista, en 1007, au concile de Francfort-sur-le-Mein. Rodolphe III, roi de la Transjurane, lui donna le comté de Vaud, le 25 août 1011. Il mourut le 16 janvier 1019.

XVII. Hugues, fils de Rodolphe III, roi de la Transjurane, élu en 1019 et mort le 31 août 1037.

XVIII. Henri II paraît dans des documents des années 1039 et 1044. Si, comme il est probable, il est l'évêque Henri qui reçut le pallium du pape Léon IX, il vécut au moins jusqu'à l'an 1049, premier du pontificat de ce pape.

XIX. Burchard, fils du comte Bucco d'Oltingen, de la famille des comtes de Neuchâtel, paraît pour la première fois dans un document de 1072, mais le commencement de son épiscopat peut être placé vers 1055. Il suivit le parti de l'empereur Henri IV, qui le nomma chancelier du roi d'Italie. Il fut tué au siége de Gleichen, en Saxe, le 24 décembre 1089.

XX. Lambert de Grandson succéda à Burchard d'Oltingen; il fut ordonné par l'anti-pape Guibert et ne tint le siége qu'une année ou deux, vers 1090-1092. Il résigna.

XXI. Conon, fils d'Ulric Ier, comte de Fenis, de la maison de Neuchâtel, paraît dans les actes dès 1093 à 1103.

XXII. Girard Ier, fils de Guillaume seigneur de Faucigny, prévôt de Genève, est cité pour la première fois comme évêque dans un acte de l'an 1111 et pour la dernière en 1125. On assigne généralement pour commencement à son épiscopat l'an 1103, et on croit qu'il mourut vers 1128.

XXIII. Gui Ier de Merlen, d'une famille noble de la Bourgogne, paraît dans les chartes dès 1134 à 1143. On s'accorde à faire commencer son épiscopat vers 1129; il résigna, ou plutôt fut déposé en 1144, après le 24 février.

XXIV. Saint Amédée, fils d'Amédée de Clermont, seigneur de Hauterive (Dauphiné), fut d'abord religieux cistercien et abbé de Hautecombe. Elu en 1144 et sacré le 21 janvier 1145, il mourut le 27 août 1159. Il avait été nommé chancelier impérial dans le royaume de Bourgogne.

XXV. Landri de Durnes, de la famille noble de ce nom en Bourgogne, doyen du chapitre de Saint-Jean à Besançon, fut élu vers la fin de l'an 1159 et sacré dans cette ville vers le mois de février 1160. Il résigna à la fin de 1177 ou au commencement de 1178.

XXVI. Roger, né en Toscane *(de Vico Pisano)*, sous-diacre de l'Eglise romaine et légat du Saint-Siége dans la province de Besançon, fut élu au commencement de 1178 et résigna le 8 janvier 1212. Il mourut le 5 mars 1220.

XXVII. Berthold, fils d'Ulric II comte de Neuchatel, d'abord prévôt de Neuchâtel et de Bâle et trésorier de l'église de Lausanne, élu le 13 janvier 1212 et mort le 13 juillet 1220.

XXVIII. Girard II, fils de Thibaud, sire de Rougemont (Bourgogne) et vicomte de Besançon, doyen de Saint-Etienne à Besançon, élu le 24 juillet 1220, transféré à l'archevêché de Besançon le 26 mars 1221.

XXIX. Guillaume Ier, fils de Pierre d'Ecublens, trésorier de Lausanne, élu le 16 avril 1221, mort le 23 mars 1229.

XXX. Saint Boniface, écolâtre de Cologne, nommé par le pape Grégoire IX, sur la fin de 1230, arriva à Lausanne le 11 mars 1231, et résigna vers le 15 juillet 1239. Il mourut en Flandre le 19 février 1258 ou 1259.

XXXI. Jean Ier, fils de Jean, sire de Cossonay, chantre de Lausanne, fut élu le 10 avril 1240; il eut pour compétiteur Philippe de Savoie, primicier de Metz et ne fut sacré qu'en 1244, après le 4 juillet. Il mourut le 18 juin 1273.

XXXII. Guillaume II de Champvent, élu le 21 juillet 1273, testa le 28 mars 1300 ou le 20 mars 1301 et mourut le 21 mars 1302.

XXXIII. Girard, fils d'Ulric, sire de Vuippens, paraît comme évêque dès le 3 août 1302. Il fut transféré à l'évêché de Bâle par le pape Clément V en 1309 et mourut le 17 mars 1325.

A la même époque paraît aussi comme évêque de Lausanne *Jean de Capelnos*, en 1300, 1303 et 1306. Il est probable qu'il remplissait les fonctions de vicaire général.

XXXIV. Othon de Champvent, élu en 1309, avant le mois de septembre, mort le 19 avril 1312.

XXXV. Pierre Ier, fils de Pierre d'Oron, coseigneur de Vevey, élu entre le 29 novembre et le 16 décembre 1313, mort le 27 mars 1323.

XXXVI. Jean II de Rossillon, d'une famille noble du pays de Gex, paraît comme évêque dès le 13 juin 1324; il mourut le 15 avril 1341.

XXXVII. Jean III, fils de Jean de Bertrandis, ou des Bertrands, appartenait à une famille noble, originaire de la vallée de Suse en Piémont, établie à Moutiers en Tarentaise, où elle possédait la seigneurie de Brussols. Il était chanoine et official de Tarentaise, lorsqu'il fut élu en 1341, avant le 16 août. Il fut transféré à l'archevêché de Tarentaise en 1343 et mourut en 1365.

XXXVIII. Godefroid, fils d'Etienne, seigneur de Lucinge (Chablais), chantre de Lausanne, paraît dès le 18 juillet 1343. Il mourut à Avignon vers la fin de l'année 1346.

XXXIX. François de Montfaucon (Bugey), élu le 3 juin 1347, mort le 28 septembre 1354.

XL. Aymon Ier, fils de Jean, sire de Cossonay, élu avant juillet 1355, teste le 4 mai 1374 et meurt le 6 mars de l'année suivante.

XLI. Gui II de Prangins, prévôt de Lausanne, élu en 1375, entre le 16 février et le 9 avril, teste le 1er août 1391 et meurt le 12 juin 1394.

Digitized by Google

XLII. GUILLAUME III DE MENTHONAY (Savoie), élu le 22 août 1394, prête serment le 21 septembre suivant, teste le 9 juillet 1406 et meurt le lendemain assassiné par un domestique au château de Lucens.

Jean Mœnch (Monachi), nommé à l'évêché par le pape Boniface IX, ne fut pas reconnu dans le diocèse. Il était trésorier de l'église de Bâle. Mort le 26 avril 1410.

XLIII. GUILLAUME IV DE CHALLAND (Val d'Aoste), religieux bénédictin, abbé de Saint-Michel de Cluse et de Saint-Just de Suze, et chancelier de Savoie, nommé par le pape le 13 août, prête serment le 10 octobre 1406, teste le 12 mars 1431 et meurt le 20 mai suivant.

XLIV. LOUIS, fils d'Aimé DE LA PALUD, seigneur de Varembon, etc. (Bresse), religieux bénédictin, abbé d'Ambronay et de Tournus, nommé à l'évêché de Lausanne par une fraction du chapitre ou le concile de Bâle, en 1432, ou tout au moins confirmé par ce concile, mais reconnu par une faible portion du diocèse seulement, à Payerne et dans les dépendances de ce couvent en particulier. Le pape Eugène IV transféra Louis de la Palud à l'évêché d'Avignon, le 4 novembre 1433; mais le concile de Bâle continua à regarder Louis comme évêque de Lausanne. Au mois d'avril 1440, Félix V le créa cardinal, lui donna l'évêché de Maurienne, avec l'administration de celui de Lausanne. Nicolas V, en 1449, le confirma dans tous ses titres et le nomma à l'archevêché de Tarentaise en 1451. Il paraît que dès 1440 il avait résigné l'évêché de Lausanne. Il testa le 19 juin 1449 et mourut le 22 septembre 1451.

XLV. JEAN IV DE PRANGINS, nommé par la majorité du chapitre, vers la même époque que le précédent, prête serment le 2 mars 1433 et est reconnu dans la plus grande partie du diocèse. Eugène IV confirme son élection le 4 novembre 1433. Au commencement de l'année 1440, il permute l'évêché de Lausanne pour celui d'Aoste, avec Georges de Saluces, et est ensuite transféré à l'évêché de Nice en 1444. Il meurt en 1446.

XLVI. GEORGES, fils d'Eustache marquis DE SALUCES, prête serment le 10 avril 1440, teste le 15 octobre et meurt le 5 novembre 1461.

XLVII. GUILLAUME V, fils d'Etienne DE VARAX, seigneur de Romans et de Saint-André en Bresse, prieur d'Eston, abbé de Saint-Michel de Cluse et évêque de Belley, d'où il est transféré à l'évêché de Lausanne; il prête serment le 18 avril 1462 et meurt en 1466, le 11 avril.

XLVIII. JEAN V DE MICHAELIS, de Verceil en Piémont, prévôt de l'église de Verceil, vice-chancelier, puis chancelier de Savoie (1464), nommé par le pape Paul II, vers, mais avant le 18 novembre 1466, mort le 28 décembre 1469, à Lucens.

L'évêché vaqua ensuite pendant plusieurs années; il fut administré par Barthélemy, évêque de Nice, depuis le commencement de 1470 à mars 1472.

XLIX. JULIEN DE LA ROVÈRE, né au bourg d'Albizale, près de Savone, neveu du pape Sixte IV, cardinal du titre de Saint-Pierre-ès-liens, possédant plusieurs évêchés; il fut nommé à celui de Lausanne par le pape, le 24 février 1472; il résigna en 1476. Il fut élu pape, en 1503, sous le nom de Jules II.

L. BENOIT, fils de Pierre, seigneur DE MONTFERRAND (Bugey), prieur de Gigny et évêque de Coutances en Normandie, fut transféré à l'évêché de Lausanne par le pape Sixte IV, le 23 juillet 1476, prêta serment le 3 avril 1477 et mourut le 8 mai 1491. Le 21 mai 1489, il avait été nommé par le roi de France Charles VIII, membre de son grand conseil.

LI. AYMON, fils de Guillaume DE MONTFAUCON, seigneur de Flaccieux en Bugey, moine de Saint-Rambert, doyen de Seyserieux, abbé de Haut-Crêt, prieur de Ripaille, de Gigny, d'Anglefort et de Douvaine, nommé par le pape Innocent VIII,

le 16 mai 1491, prête serment en août. En 1504, il est établi par le pape administrateur de l'évêché de Genève, pendant la minorité de Philippe de Savoie. Il meurt le 10 août 1517.

LII. Sébastien, fils de François de Montfaucon, seigneur de Pierre-Charve, etc., était neveu de son prédécesseur, qui lui résigna son prieuré de Ripaille et dont il fut nommé le coadjuteur par Léon X. Il prêta serment le 18 août 1517. Les Bernois allant s'emparer de Lausanne, Sébastien quitta cette ville dans la nuit du 21 au 22 mars 1536. Les vainqueurs abolirent le culte catholique dans la capitale de l'évêché et y établirent la Réformation. Sébastien mourut à Virieux-le-Petit, en Bugey, en 1560.

LIII. Claude-Louis Alardet, chanoine de Genève et de la Sainte-Chapelle de Chambéry, abbé de Filly, doyen de Savoie et évêque de Mondovi, d'où il fut transféré sur le siége de Lausanne en 1560, par Pie IV, sur la présentation du duc de Savoie. On ignore l'époque et le lieu de sa mort.

LIV. Antoine de Gorrevod, fils de Jean, comte de Pont-de-Vaux, d'une famille noble, originaire de Bresse, abbé de Saint-Paul de Besançon, prévôt de Saint-Anatole de Salins et prieur de Neuville, nommé par le pape, en 1561 ou 1562, sur la présentation du duc de Savoie, sacré en 1567, mort à Besançon le 24 février 1598.

LV. Jean VI Doroz, de Poligny, religieux de l'ordre de Cluny, prieur de Vaux, suffragant de l'archevêque de Besançon, sous le titre d'évêque de Nicopolis (1585), abbé de Faverney et prieur de Chaux, nommé le 10 avril 1600, par Clément VIII, *motu proprio* (comme tous ses successeurs); mort en son prieuré de Chaux, près de Clerval sur le Doubs, le 13 ou 14 septembre 1607.

LVI. Jean VII, fils de Nicolas de Watteville, marquis de Versoix, etc., d'une famille d'origine bernoise, établie en Bourgogne, abbé de la Charité, nommé en 1607: sacré le 18 avril 1610, à Arbois; mort à Besançon le 22 juillet 1649.

LVII. Jodoc Knab, de Lucerne, prévôt de la collégiale de Saint-Léger en cette ville, internonce papal, avec pouvoir de légat *a latere* chez les Suisses et les Grisons, nommé en mai ou juin 1652; sacré à Lucerne le 15 février 1654; mort à Lucerne le 4 octobre 1658.

LVIII. Jean-Baptiste Ier de Strambin, des comtes de Saint-Martin, religieux mineur de la stricte observance, nommé le 26 juin 1662; sacré à Rome le 17 juillet suivant; mort le 29 juin 1684, aux Hôpitaux, en Bourgogne.

LIX. Pierre II de Montenach, de Fribourg, prévôt de l'église de Saint-Nicolas dans cette ville, nommé le 20 décembre 1688; sacré le 15 mai 1689 à Fribourg; mort le 6 juillet 1707 dans cette ville.

LX. Jacques Duding, de Riaz, commandeur de l'ordre de Malte à Aix-la-Chapelle, Ratisbonne et Altmunster, nommé le 1er août 1707; sacré à Vienne en Dauphiné le 4 novembre 1708; mort à Fribourg le 20 novembre 1716.

LXI. Claude-Antoine Duding, neveu du précédent, commandeur de l'ordre de Malte à Aix-la-Chapelle, à Heitersheim et à Fribourg, vicaire-général de l'ordre dans le priorat d'Allemagne, abbé de Saint-Vincent de Besançon, nommé le 23 décembre 1716; sacré à Porrentruy le 29 juin 1717; mort à Fribourg le 16 juin 1745.

LXII. Joseph-Hubert de Boccard, de Fribourg, recteur du clergé de Notre-Dame dans cette ville et vicaire-général de l'évêché, nommé le 25 octobre 1745; sacré à Saint-Urbain le 1er mai 1746; mort à Jetschwyl le 29 août 1758.

LXIII. Joseph-Nicolas de Montenach, de Fribourg, nommé le 22 novembre 1758; sacré à Porrentruy le 1er avril 1759; mort à Fribourg le 5 mai 1782.

Digitized by Google

LXIV. Bernard-Emmanuel de Lenzbourg, de Fribourg, abbé de Hauterive et prieur de Prévessin, nommé le 2 novembre 1782; préconisé le 20 mars et sacré à Belleley le 24 août 1783; mort à Fribourg le 14 septembre 1795.

LXV. Jean-Baptiste Odet, de Fribourg, nommé en octobre 1795 par le nonce Gravina, qui, à raison des circonstances de la guerre, était nanti de pouvoirs particuliers; sacré le 30 novembre à Saint-Maurice en Valais, mort à Avry-devant-Pont le 29 juillet 1803.

LXVI. Maxime Guisolan, de Chénens, de l'ordre des Capucins, nommé le 3 septembre 1803; sacré le 6 mai à Lucerne, mort à Fribourg le 9 décembre 1814.

LXVII. Pierre-Tobie Yenni, de Morlon, nommé le 20 mars 1815; préconisé le 10 juillet; sacré à Fribourg le 3 septembre de la même année; mort dans cette ville le 8 décembre 1845.

Par un bref du 20 septembre 1819, le pape Pie VII réunit au diocèse de Lausanne les paroisses de l'ancien diocèse de Genève, situées dans le canton de ce nom, et autorisa l'évêque à joindre à son titre *de Lausanne* celui *de Genève*.

LXVIII. Etienne Marilley, de Châtel-Saint-Denis, nommé le 19 janvier 1846; sacré à Fribourg le 15 mars suivant.

Le 25 octobre 1848, le gouvernement de Fribourg le fait saisir dans sa maison épiscopale et le livre aux autorités vaudoises, qui le retiennent prisonnier au château de Chillon jusqu'au 13 décembre suivant. Condamné à l'exil, Mgr Marilley est transporté à la frontière française et reçoit l'hospitalité la plus généreuse dans le château de M. le comte de Divonne. Il rentra enfin dans son diocèse le 19 décembre 1856.

L'abbé Jean Gremaud.

ÉVÊQUES DE SION

Siége à Octodure.

Saint Théodore Ier, ou Théodule, assiste aux conciles d'Aquilée en 381 et de Milan vers 390, † 16 août.

Saint Elie, vers 400?

Saint Silvius, 448.

Prothais Ier, vers 450.

Théodore II, assiste au concile d'Agaune, 516.

Constance, assiste au concile d'Epaone, 517.

Rufus, assiste aux conciles IVe et Ve d'Orléans, 541 et 549, et au IIe d'Auvergne, vers 549.

Agricola, 565.

Siége à Sion.

Héliodore, représenté par un délégué au IIe concile de Mâcon, 585.

Leudemond, vers 612-617.

Protais II, assiste au concile de Châlons, vers 650.

Saint Amé, 672, † 690.

Villicaire, d'abord archevêque de Vienne, en Dauphiné, puis abbé de Saint-Maurice d'Agaune et évêque de Sion, 765-780.

Athée, contemporain du pape Adrien Ier (772-795) et de Charlemagne (768-814).

Abdalong, 824.

Digitized by Google

HEIMINIUS, 825-840.

AIMOINUS, 858.

WALTER Ier, 877-895, † 16 mars.

ASMUNDUS, 932.

WILFIN, ... † 11 février.

Mainfroid, vers 940 ?

AMIZO, 983-985.

HUGUES, 998-1017, † 12 octobre.

Eberhard, fils de Rodolphe III, roi de Bourgogne.

AYMON Ier (DE SAVOIE ?), 1037, † 13 juillet 1054.

ERMANFROID, 1055-1088, † 10 décembre.

GAUSBERT, † avant 1092.

VILLENCUS, ou Gillengus, 1107-1116, † 6 octobre.

BOSON Ier avant 1138, † 30 janvier, en revenant de Jérusalem.

SAINT GUÉRIN, 1138, † 27 août, vers 1150.

LOUIS (DE GRANGES ?), 1150-1160, † 13 mai.

AMÉDÉE (DE LA TOUR), 1163-1168.

CONON, 1179-1181, † 22 juin.

GUILLAUME Ier D'ECUBLENS, 1184, † 9 ou 10 juillet 1196.

NANTELME, ou ANTELME D'ECUBLENS, 1196, † 12 mai 1203.

GUILLAUME II DE SAILLON, 1203, † 3 juillet 1205.

LANDRI DE MONT, 1206, † 10 avril 1237.

BOSON II DE GRANGES, 1237, † 2 juillet 1243.

HENRI Ier DE RAROGNE, 1243, † entre le 20 avril et le 22 juillet 1271.

RODOLPHE DE VALPELLINE, 1271, † 24 mai 1273.

HENRI II DE RAROGNE, 1273, † 14 octobre 1274, sans avoir été sacré.

PIERRE D'ORON, 1274. † 13 février 1287.

BONIFACE DE CHALLANT, 1290, † entre le 31 mars et le 9 décembre 1308.

AYMON II DE CHATILLON (Val d'Aoste), 1308, † 16 juillet 1323.

AYMON III DE LA TOUR, élu vers le 17 novembre 1323, † 24 avril 1338.

PHILIPPE Ier DE GASTONS, nommé le 8 juin 1338, transféré à l'évêché de Nice en 1342, après le 26 mai.

GUICHARD TAVELLI, élu le 14 septembre 1342, † 8 août 1375.

EDOUARD DE SAVOIE, d'abord évêque de Belley, puis de Sion, 1375, et transféré à l'archevêché de Tarentaise, en mars 1386, † 4 novembre 1395.

GUILLAUME III DE LA BEAUME, 1386, † vers la fin de cette année.

Robert Camerarius, chanoine de Genève et de Sion, fut élu par le chapitre, le 6 janvier 1387; mais le pape Clément VII (à Avignon) refusa de confirmer ce choix, et nomma lui-même

HUMBERT DE BILLENS, le 7 février 1388-24 novembre 1392.

HENRI III DE BLANCHES de Vellate, 1392; le 16 juillet 1393, il résigne en faveur de

GUILLAUME IV DE RAROGNE, *le bon*. Les Hauts-Valaisans refusèrent de reconnaître Humbert de Billens, nommé par le pape d'Avignon, et s'adressèrent au pape de Rome (Urbain VI, † 18 octobre 1389, ou Boniface IX, élu le 2 novembre 1389), qui nomma Guillaume de Rarogne; il ne fut reconnu que par les Hauts-Valaisans et ce n'est que par la résignation de Henri de Blanches que son

Digitized by Google

autorité fut acceptée dans le Bas-Valais et à Sion. Il fit son testament le 27 mai 1402 et mourut peu après.

GUILLAUME V DE RAROGNE, *le jeune;* nommé par le pape Boniface IX, le 12 juillet 1402, il ne fut jamais sacré. Pendant la guerre de Rarogne, Guillaume dut quitter le Valais et se réfugia à Berne, en 1417. Le concile de Constance nomma André de Gualdo, de Florence, archevêque de Colocza, en Hongrie, administrateur du diocèse de Sion, le 6 juin 1418, et le 11 août suivant, Martin V ratifia cette nomination. Guillaume mourut vers 1431 et Eugène IV conféra alors l'évêché de Sion au même

ANDRÉ DE GUALDO, par bulle du 20 avril 1431; † 17 avril 1437.

GUILLAUME VI DE RAROGNE, élu le 24 avril 1437 par le clergé et par le peuple et confirmé par le pape Eugène IV, le 2 juin suivant; † à Palanza, en revenant de Rome, le 11 janvier 1451.

GUILLAUME VII HUHN, d'Etain, au diocèse de Verdun, créé cardinal par l'anti-pape Félix V, en 1444, nommé par Nicolas V, administrateur du diocèse de Sion, le 13 mars 1451, quoique le chapitre eût élu Henri Esperlin, auquel il céda cependant ses droits, en 1454; † 28 octobre 1455.

HENRI IV ESPERLIN, de Rarogne, élu le 22 janvier 1451, † 15 décembre 1457.

WALTER II SUPERSAX (Auf der Flue), élu le 20 décembre 1457, confirmé par le pape le 28 février 1458, sacré le 4 mars 1459, † 7 juillet 1482.

IODOC DE SILENEN, de Lucerne, évêque de Grenoble, transféré à l'évêché de Sion en juillet 1482, exilé du Valais le 15 avril 1496, † à Rome, probablement en 1497.

NICOLAS SCHINER, élu le 27 août 1496, résigne en faveur du suivant, son neveu, en septembre 1499, † 1510.

MATHIEU SCHINER, confirmé par Alexandre VI, en octobre 1499, sacré le 13 du même mois, à Rome, créé prêtre-cardinal du titre de Sainte-Pudentiane par Jules II, le 20 mars 1511, † 30 septembre 1522, à Rome.

PHILIPPE II DE PLATÉA, élu le 20 octobre 1522, ne fut jamais confirmé par le pape, qui nomma successivement les cardinaux Jean Piccolomini (29 octobre 1522) et Paul-Emile Césio, sans qu'ils aient été reconnus en Valais. Philippe résigna en 1528 ou 1529 et mourut le 22 avril 1538.

ADRIEN Ier DE RIEDMATTEN, élu le 30 août (d'après d'autres, le 8 septembre) 1529, confirmé par le pape le 10 mai 1532, sacré le 21 juillet 1532, † 17 mars 1548.

JEAN JORDAN, élu le 22 mars 1548, † 12 juin 1565.

HILDEBRAND Ier DE RIEDMATTEN, élu le 22 juin 1565, confirmé le 5 novembre, † 14 décembre 1604.

ADRIEN II DE RIEDMATTEN, élu le 17 décembre 1604, confirmé le 20 janvier 1606, sacré le 28 mai 1606, † 7 octobre 1613.

HILDEBRAND II JOST, élu le 18 octobre 1613, sacré le 29 novembre 1614, † 28 mai 1638.

BARTHÉLEMI SUPERSAX, élu le 6 juin 1638, † 16 juillet 1640, sans avoir été sacré.

ADRIEN III DE RIEDMATTEN, élu le 30 août 1640, confirmé en octobre 1642, sacré le 21 décembre, † 19 septembre 1646.

ADRIEN IV DE RIEDMATTEN, élu le 1er octobre 1646, confirmé le 20 août 1650, sacré le 22 septembre, † 13 août 1672.

ADRIEN V DE RIEDMATTEN, élu le 25 août 1672, sacré le 28 janvier 1673, † 20 mai 1701.

FRANÇOIS-JOSEPH SUPERSAX, élu le 2 juin 1701, sacré le 1er octobre, † 1er mai 1734.

JEAN-JOSEPH BLATTER, élu le 18 mai 1734, sacré le 21 novembre, † 19 janvier 1752.

JEAN-HILDEBRAND ROTEN, élu le 31 août 1752, sacré le 24 février 1753, † 19 septembre 1760.

FRANÇOIS-FRÉDÉRIC AMBUEL, élu le 18 décembre 1760, confirmé le 25 mai 1761, sacré le 30 novembre, † 11 avril 1780.

FRANÇOIS-MELCHIOR ZEN RUFFINEN, élu le 26 mai 1780, préconisé le 18 septembre, sacré le 18 novembre, † 14 juin 1790.

JOSEPH-ANTOINE BLATTER, élu le 3 août 1790, préconisé le 29 novembre, sacré le 13 février 1791, † 19 mars 1807.

JOSEPH-XAVIER DE PREUX, élu le 24 mai 1807, préconisé le 3 août, sacré le 8 novembre, † 1er mai 1817.

AUGUSTIN-SULPICE ZEN RUFFINEN, élu le 25 mai 1817, préconisé le 28 juillet, sacré le 12 octobre, † 21 décembre 1829.

MAURICE-FABIEN ROTEN, élu le 21 mars 1830, préconisé le 5 juillet, sacré le 24 août, † 11 août 1843.

PIERRE-JOSEPH DE PREUX, élu le 8 novembre 1843, préconisé le 25 janvier 1844, sacré le 30 juin.

L'abbé Jean GREMAUD.

ÉVÊQUES DE GENÈVE, dans l'ordre chronologique, jusqu'à l'an 1312, d'après la liste, dressée sur titres, par MM. Paul *Lullin* et Charles *Lefort*, dans le *Régeste genevois*.

DIOGENES, en 381.
ISAAC, avant 441.
SALONIUS (?), en 441.
PROCULEIANUS (?), en 451.
THEOPLASTUS, vers 475.
MAXIMUS, 516-533 *(circa)*.
PAPPULUS, 549.
SALONIUS, 567 et 573.
CARIATTO, 584 et 585.
RUSTICUS, vers 603.
PATRICIUS, vers 603.
APPELLINUS, vers 627.
PAPPOLUS ou PAPINUS, 650 et 654.
WALTERNUS, 802.
ALTADUS, 833, 838.
ALBAMAURO, 859.
ANSEGISUS, 877.
OPTANDUS, évêque élu, vers 882.
BERNARDUS, 899.
FRANCO, 908.
RICULPHUS, 912.
ADELGAUDUS, 927.
GERAULDUS, avant 988.
HUGO, 988-1019.
CONRADUS, après 1019.
ADALGODUS, après 1019.
FRÉDÉRIC, 1031 environ à 1073.
BORZADUS, 1073-1078.
GUY DE FAUCIGNY, 1078-1120.
HUMBERT DE GRAMMONT, 1120 environ à 1135.
ARDUCIUS DE FAUCIGNY, 1135-1185.
NANTELME, 1185-1206.
BERNARD CHABERT, 1206-1213.
Vacance. PIERRE, évêque élu, 1213-1214.
AYMON DE GRANDSON, 1215-1260.
HENRI DE BOTTIS, 1260-1267.
AYMON DE MENTHONAY, 1268-1275.
ROBERT DE GENÈVE, 1276-1287.
Vacance, janvier et mars 1287.
GUILLAUME DE CONFLANS, 1287-1295.
MARTIN DE ST-GERMAIN, 1295-1303.
AYMON DU QUART, 1304-1311.

NB. Les listes des évêques, que nous donnons plus haut, sont les plus exactes qui aient été dressées jusqu'ici. Elles sont d'une grande importance, au point de vue historique, soit à cause du rôle prépondérant des évêques dans le pays avant

Digitized by Google

la Réformation, soit comme moyen de fixer la date de certains faits et de documents non datés où figurent les noms des évêques. Nous croyons que le public nous saura gré d'avoir réuni ici ces listes, imprimées dans des ouvrages séparés qui ne sont pas toujours accessibles à tous les lecteurs. — Les noms des évêques valaisans imprimés en italiques sont ceux des évêques dont l'existence ne paraît pas établie, d'une manière certaine, à M. l'abbé Gremaud. — Le signe † indique l'époque de la mort.

EXERGILLOD, hameau de huit maisons dans les Alpes de la commune d'Ollon. Son nom primitif était *Essert-Gillod*, du nom des colons qui avaient transporté leurs pénates en ce lieu, après l'avoir *essarté*.

EYSINS (*Oysins* au XVe siècle, *in villa Osinco* en 1002), ancien village communal du cercle de Gingins, à 45 min. O. de Nyon. Il est divisé en deux parties : Eysins-dessus et Eysins-dessous. Les rois de Bourgogne y possédaient une ferme royale. L'un d'eux, Rodolphe III, y tint un parlement solennel en 1002, du consentement des grands de son royaume, qui y siégeaient avec lui. C'est là que fut approuvée la donation du clos de Bougel, faite par le prêtre Marin au couvent de Romainmôtier. L'acte de cette confirmation est important sous le point de vue historique, parce qu'il nous donne les noms des principaux seigneurs du royaume, appelés *principes regni*, qui sont la tige probable des grandes familles féodales du pays. Ces seigneurs sont : Adalbert, comte du Palais ; Hugues, évêque de Genève ; Henri, évêque de Lausanne ; Hugues, évêque de Sion ; Anselme, évêque d'Aoste ; Manassès, comte, et Robert, son neveu *(Manasœus comes Rotbertus, nepos ejus)* ; Amalric, comte, et ses frères Adalgaudus, Cono, Leutho ; Teodonus, comte ; Lambert et son frère Adalbert ; Robert et son frère Vuibert, fils d'Amalric ; Rodolphe, avoué *(advocatus)* ; Adalbert, juge, etc. L'acte est daté de la neuvième année du règne du roi Rodolphe (1002).

En 1555, il est fait mention de la cure de St-Georges, à Eysins.

Ce village est le lieu d'origine des frères Juste et Urbain Olivier. Le premier poète et historien, le second auteur de ces charmants romans qui reflètent si bien les mœurs vaudoises et qui se trouvent dans toutes les mains.

La population était de 159 habitants en 1803 ; elle est de 429 en 1860. La superficie du territoire est de 251,930 perches, dont 12,644 en vignes, 66,272 en prés, 156,132 en champs, 11,996 en bois. Les bâtiments sont taxés 295,000 fr. et les fonds de terre 246,800 fr. Dettes hypothécaires, 182,000 fr.

F

FAMELON (tour de), nom d'un rocher calcaire élevé au-dessus des Alpes voisines, dans le territoire d'Ormonts-Dessous; sa forme, vue de flanc, est celle d'une tente de soldat. Deux autres rochers voisins portent aussi le nom de tours: ce sont les tours d'Aï et de Mayen; comme elles sont rapprochées et à peu près de la même hauteur, elles sont appelées *les Jumelles* par les habitants du pays, et aussi *colonnes* ou *cheminées*, à cause de leur aspect. Au pied de ces pointes sont d'excellents pâturages dont l'herbe est courte, mais succulente. La tour de Famelon est à une altitude de 7193 pieds fédéraux.

*

FAMOLENS, torrent qui descend du Molard, à la Côte, et vient se jeter dans le Léman, à l'orient de Rolle; il cause quelquefois des ravages dans les vignes après de longues pluies.

*

FAOUG (*Fol*, paroisse en 1228; *Fols*, *Pfauen* en allemand), village communal et paroissial du district et du cercle d'Avenches, à 1 lieue N.-E. de cette ville, sur la route de Berne à Lausanne. Ce village dépendait autrefois de l'évêque de Lausanne, à cause du château d'Avenches; il était régi par un mayor. Son nom paraît venir de *fau,* nom vulgaire donné au hêtre dans notre pays; on prononce *Fou*.

La collature de l'église appartenait à l'évêque. En 1453, la cure avait 16 livres de revenu; on comptait 24 feux dans la paroisse. Sept ans plus tard, en 1460, il n'y avait plus que 19 feux.

En 1491, les habitants de *Fols* furent reçus bourgeois de Morat et prirent l'engagement de suivre la bannière de cette ville dans toute expédition guerrière, excepté contre l'évêque, leur seigneur.

Les Bernois avaient conservé l'office de mayor dans cette commune; celui-ci était en conflit, en 1742, avec le châtelain d'Avenches. Un règlement intervint entre les deux parties, qui fixa leurs attributions respectives. Le mayor était le véritable administrateur de la police à Faoug.

Il y avait autrefois un vignoble dans le territoire de cette commune, mais il a été arraché en très grande partie; il est probable que ce qui en reste éprouvera bientôt le même sort.

Ce village est le lieu d'origine du citoyen Henri Druey, né en 1798. Après avoir fait ses études à l'Académie de Lausanne et les

Digitized by Google

avoir continuées dans les universités d'Allemagne, il était revenu au pays, où il exerça d'abord la profession d'avocat. Elu juge d'appel avant 1830, il fut nommé membre du Grand Conseil et conseiller d'Etat après 1835. C'est lui qui fut le principal moteur des changements politiques survenus en 1845, et après la nouvelle constitution fédérale de 1848, il fut nommé membre du Conseil fédéral, dont il devint le président. Il est décédé à Berne le 29 mars 1855 et a été enseveli à Faoug le 2 avril suivant. Sa vie a été écrite par J.-L.-B. Leresche; Lausanne, in-8°.

La population était de 230 habitants en 1803; elle est de 429 en 1860. La superficie du territoire est de 332,991 perches, dont 1845 en vignes, 92,292 en prés, 136,971 en champs, 79,872 en bois, plus de 13,000 en pâturages. Les bâtiments sont taxés 549,000 fr. et les fonds de terre 233,000 fr. Dettes hypothécaires, 182,000 fr. — Altitude, 1507 pieds fédéraux.

*

FARAZ, nom donné à quelques maisons dans la commune de Vufflens-la-Ville.

*

FAUBLANC (le), maison de campagne au territoire de Pully, sur la route de Lausanne à Vevey. C'était autrefois un fief noble, possédé en 1746 par n. Bernard d'Aubonne, avec moyenne et basse juridiction. A la fin du dernier siècle, il avait passé à la famille Polier. N. George Polier, lieutenant-général au service de Hollande, donna, par son testament en 1792, le Faublanc à n. Henri Polier de Bottens. Le domaine fut taxé 45,250 florins. La maison, nouvellement reconstruite, appartient aujourd'hui à la famille de Blonay par succession des nobles Polier.

*

FAVERGES (les), nom d'un beau domaine de 30 poses de vignes avec maison et verger, sis au-dessus de St-Saphorin, à Lavaux.

Ce domaine était, jusqu'en 1848, la propriété du couvent d'Hauterive, au canton de Fribourg. Le monastère ayant été supprimé à cette date, cette propriété, avec beaucoup d'autres, a été réunie au domaine de l'Etat de Fribourg, qui l'administre aujourd'hui. C'est le fondateur du monastère, Guillaume, seigneur de Glane, qui donna à Hauterive les premières vignes à St-Saphorin, sous le nom de *Fabricæ*, en 1137. A cette donation première sont venues s'ajouter, en différents temps, de nouvelles largesses qui ont formé successivement le riche domaine des Faverges. En 1169, Juliane de Glane et son fils Pierre de Montsalvens donnent à Hauterive tout ce qu'ils possédaient auprès de la vigne des Faverges *(quidquid habebant in campo juxta vineam de Favergiis)*. En 1223, Borcard, mayor de Chexbres,

et son fils Anselme, confirment à Hauterive tous les biens que ce monastère possédait dans la paroisse de St-Saphorin; l'acte est passé dans la maison des *Faverges (in domo de Favergiis)*. La famille de Blonay, que nous trouvons en possession des biens que les sires de Glane avaient tenus dans la paroisse de St-Saphorin, contribua aussi, au XII[e] siècle, à augmenter le domaine des Faverges, de même que le comte de Gruyère, Rodolphe III; ce dernier en 1238.

Le nom de *Faverges*, traduit par *Fabricæ* en 1137, paraît avoir la même signification que celui de *forges* appelées *fouerdze*, en patois romand. Au Pays-d'Enhaut, la forge est appelée la *faverdze*.

Vers la fin de l'année 1858, un énorme roc, détaché de la chaîne de rochers qui fait partie du domaine des Faverges, menaçait, par sa chute éventuelle, d'abîmer le bourg de St-Saphorin. L'Etat de Fribourg, à la demande de celui de Vaud, a dû pourvoir aux mesures que nécessitait une aussi grave circonstance.

*

FÉCHY *(Fechie)*, village paroissial au XII[e] siècle, aujourd'hui annexe d'Aubonne, à 30 min. S.-O. de cette ville sur le penchant du vignoble de la Côte, dans une position magnifique, au-dessus du chemin de l'Etraz.

Autour de ce village, comme dans presque tous les lieux de l'ancien *comté équestre*, on trouve des tuiles et des vestiges des temps romains, surtout dans les localités nommées en *Messe-Jean* et au *Bayet*.

Le Chapitre de Lausanne y avait des vignes et des terres qui lui rapportaient 30 sols de cens annuel, au XIII[e] siècle.

La population était de 263 habitants en 1803; elle est de 288 en 1860. La superficie du territoire est de 293,492 perches, dont 86,451 en vignes, 97,751 en prés, 100,000 en champs, 3562 en bois. Les bâtiments sont taxés 402,220 fr. et les fonds de terre 693,000 fr. Dettes hypothécaires, 700,000 fr. — Altitude, 1667 p. fédéraux.

*

FENALET, hameau de 22 maisons de la commune de Bex, près de l'entrée des souterrains des Salines. C'est là qu'a longtemps vécu le botaniste Thomas, qui a fourni, au siècle dernier, beaucoup de renseignements utiles au grand Haller, lorsqu'il écrivait son bel ouvrage sur les plantes de la Suisse (*Historia stirpium Helvetiæ indigenarum*. Berne, 1768, 3 vol. fol.)

*

FENILS (les), vallée étroite et peuplée de la commune de Rougemont. On donne aussi le même nom à un hameau de la commune d'Ormonts-Dessous.

*

Digitized by Google

FÉRINE, petit ruisseau qui prend sa source près de Bonmont et se jette dans le Boiron, au cercle de Gingins. *

FERLENS (*Fellens* en 1180), village communal du cercle d'Oron, à 75 min. O.-N. de ce bourg, dans la paroisse de Mézières. Il formait autrefois une seule commune avec Servion; depuis le 24 novembre 1820, ces deux villages forment chacun une commune, après avoir partagé leurs biens communaux. Au siècle dernier, la dîme de Servion et Ferlens se partageait entre le château d'Oron, les chartreux de la Part-Dieu et M. Crousaz de Corsier.

On a trouvé dans la localité appelée la *Rapettaz*, rière Ferlens, un grand nombre de squelettes humains, couchés en terre et qui étaient de très grande taille. La tradition a gardé le souvenir d'une guerre qui aurait ravagé ce coin de pays, à une époque qu'on ne peut préciser.

La population était de 208 habitants en 1803; elle est de 231 en 1860. La superficie du territoire est de 236,590 perches, dont 69,749 en prés, 100,991 en champs, 42,344 en bois. Les bâtiments sont taxés 94,485 fr. et les fonds de terre 155,000 fr. Dettes hypothécaires, 104,000 fr. — Altitude, 2340 p. féd. *

FERMENS (bois de), forêt située entre Apples et Mollens et qui paraît avoir tiré son nom soit de la famille des donzels de Fermens, soit de Pierre, seigneur de Sévery, surnommé Ferment. Nous penchons pour la première alternative. Cette belle forêt a longtemps appartenu à la famille de Mestral. *

FERREYRES (*Forrarias* en 815, *Ferrieris* en 978), très ancien village du cercle de La Sarraz, à 35 min. O. de cette ville, sur la rive gauche de la Venoge.

Ce village est mentionné dès l'an 815 dans le diplôme où l'empereur Louis-le-Débonnaire donne le village d'Eclépens et le Mauremont à l'église de Sainte-Marie de Lausanne.

Au commencement du XI[e] siècle, Ferreyres faisait partie du domaine royal; il fut donné, en 1010, au couvent de Romainmôtier par Rodolphe III, roi de Bourgogne. Les moines ne devaient pas jouir longtemps en paix de cette donation. Dès l'an 1049, Adalbert II de Grandson avait élevé sur un rocher, dans le territoire de Ferreyres *(Ferrarias)*, un château-fort d'où il exerçait de grandes violences contre les hommes des religieux, dans cette localité. A l'un, nommé Henri, Adalbert avait enlevé 100 sols; à un autre, Constantin, aussi 100 sols; à Durannus, 50 sols et un char de vin valant 4 livres; à Bonfils, deux chars de vin valant 8 livres; à un autre Bonfils, deux bœufs, une vache et deux meules que celui-ci avait achetées, avec

Digitized by Google

leurs ferrements, pour le prix de 13 sols. Il avait, de plus, dévasté le village et s'était emparé du moulin du Crozet.

Les moines profitèrent de la visite que le pape Léon IX fit au couvent de Romainmôtier, au mois de septembre 1049, pour exposer au souverain pontife leurs plaintes contre les violences du seigneur Adalbert. L'abbé Guillaume, dans son *Histoire des sires de Salins*, prétend que le pape réprimanda sévèrement Adalbert et qu'il fulmina l'excommunication contre les usurpateurs des biens de l'Eglise.

Cependant, les seigneurs de Grandson continuèrent à avoir des démêlés avec les religieux au sujet de Ferreyres, et, dès l'an 1141, ce village était réuni à la grande seigneurie de La Sarraz.

Nous croyons devoir faire ici une remarque importante, c'est que le château bâti par Adalbert, sur un rocher dans le territoire de Ferreyres, n'est autre que le château de La Sarraz. Voici ce qui autorise cette conclusion :

1° La charte de 815 de Louis le Débonnaire donnée par le *Cartulaire de Lausanne* (page 240), dit expressément qu'Eclépens est dans le territoire de Ferreyres *(cum porcione nobis debita in forrarias vel villa que dicitur Sclepedingus)*. Or si le territoire de ce dernier village s'étendait jusqu'à Eclépens, à plus forte raison comprenait-il la localité où nous voyons aujourd'hui la ville de La Sarraz; 2° Ces chars de vin que possédaient les serfs de Ferreyres ne pouvaient provenir que des vignes cultivées par eux sous les rochers du Mauremont, dans le lieu qu'occupe aujourd'hui le vignoble de La Sarraz. A cette date de 815, les vignes d'Eclépens existaient déjà.

L'église paroissiale de Ferreyres était celle de St-Didier, aujourd'hui *St-Loup* (voyez ce nom).

En 1598, ce village fut aggrégé à la commune de La Sarraz; il en a été séparé en 1818, en vertu d'un décret du Grand Conseil. Il forme aujourd'hui une commune particulière.

En 1537, le village ne comptait que six feux, et, en 1696, on y trouvait déjà 28 chefs de famille.

Bien que leur territoire soit peu fertile, les habitants de Ferreyres ont cependant su, par leur économie et leur travail, arriver à une aisance générale. Ils ont lutté longtemps avec succès contre l'introduction d'un cabaret dans leur village.

On a trouvé dans le voisinage, en exploitant une mine de gravier, d'anciens tombeaux formés de dalles brutes.

C'est au-dessous de ce village que se réunissent, dans un site éminemment pittoresque, la Venoge et le Veyron pour former la *Tine de Conflens* (voyez ce nom).

La population du village est de 117 habitants en 1860. La superficie du territoire est de 348,120 perches, dont 41,421 en prés,

Digitized by Google

163,480 en champs, 136,373 en bois. Les bâtiments sont taxés 192,000 fr. et les fonds de terre 165,000 fr. Dettes hypothécaires, 104,000 fr. — Altitude, 1880 p. féd.

*

FEY (*Fei*, paroisse en 1228, *Fiez* en 1453), village communal du cercle de Vuarrens et annexe de la paroisse de Bercher, à 90 minutes N.-E. d'Echallens. L'église de Fey était autrefois réunie à la mense épiscopale à cause du prieuré de St-Maire.

L'on trouve près de ce village, dans un bois appelé Verseaux, les ruines d'une chapelle qu'on dit avoir été dédiée à la Vierge. Dans divers lieux du territoire, on a déterré des médailles romaines d'or et d'argent.

La population était de 361 habitants en 1803; elle est de 494 en 1860. La superficie du territoire est de 801,590 perches, dont 216,968 en prés, 381,485 en champs, 175,526 en bois, 15,715 en pâturages. Les bâtiments sont taxés 358,000 fr. et les fonds de terre 602,000 fr. Dettes hypothécaires, 141,000 fr. — Altitude, 2140 pieds fédéraux.

*

FEY (bois de), domaine de 102 poses bernoises, sis au bord du sentier qui conduit de Ferreyres à Dizy, à quelques minutes au-dessus de la Tine de Conflens. Ce domaine appartenait au château de La Sarraz et fut vendu par la famille de Gingins aux frères Gex, d'Eclépens, avec les bâtiments, pour le prix de 24,447 florins de quatre baches, en 1786.

*

FIEZ (*Figiacum* en 885, *Fie*, paroisse en 1228), ancien village communal et paroissial, dont Vugelles est l'annexe. Le prieur de Grandson avait le droit de présentation du curé. En 885, Charles-le-Gros donne une terre en ce lieu à Vodelgise, vassal de Rodolphe. (*Cartulaire de Lausanne,* p. 132.)

Le premier ministre à Fiez, après la Réformation, fut Melchior Laurent, en 1533. Il avait été précédemment curé près de Montpellier et gagné à la Réforme par Farel, en 1531.

La population était de 211 habitants en 1803; elle est de 336 en 1860. La superficie du territoire est de 753,777 perches, dont 29,630 en vignes, 62,523 en prés, 155,480 en champs, 31,700 en bois. Les bâtiments sont taxés 360,000 fr. et les fonds de terre 361,000 fr. Dettes hypothécaires, 144,000 fr. — Altitude, 1733 p. fédéraux.

On y a trouvé, au milieu de ruines romaines, une meule de moulin que M. Troyon a donnée au Musée cantonal.

*

FLENDRUZ (le), nom d'un ruisseau du Pays-d'Enhaut qui a donné

son nom à un hameau de 22 maisons de la commune de Rougemont. Il y avait là une chapelle fondée en 1420, en l'honneur des Trépassés.

A. Baron.

FLENDRUZ SUPÉRIEUR (voyez *Griesbach*).

*

FLON (le), ruisseau qui prend sa source près du Chalet-à-Gobet au Jorat, passe à Lausanne, où il reçoit la Louve et fait mouvoir divers artifices. Après avoir fertilisé les belles prairies sises au-dessous de cette ville, il prend, à Vidy, le nom de Maladière, d'une *maladrerie* qui existait près de là et va se jeter dans le Léman. Il a causé de grands dommages par son débordement en 1555 et en 1831. Son nom dérive du latin *fluo* (je coule) et il est devenu le nom générique d'un grand nombre de ruisseaux du pays; ainsi :

Flon (le), ruisseau qui sort des marais de Bournens et se jette dans la Molombaz, sous Daillens.

Flon (le), ruisseau près de Pampigny.

Flon (le), ruisseau qui vient des hauteurs de Gilly et se jette dans le Léman à 20 min. O. de Rolle.

Flon (le), ruisseau venant des bois du Jorat. Il coule entre les communes de Servion, Mézières et Carouge et va se jeter dans la Bressonnaz, au district d'Oron.

Flon (le), ruisseau qui coule près de Denens.

Flon (le), ruisseau près de Bière.

Flon (le), ruisseau qui coule entre les deux Combremont, au district de Payerne.

Flon-Morand (le), ruisseau affluent de la Paudèze, au-dessus de Pully.

Flon-de-Vaux, ruisseau qui descend du Jorat, à l'O. de Lutry (voyez *Braillon* et *Lutrive*).

*

FLONZEL, ruisseau près de Mollondin, district d'Yverdon.

*

FLUMI (le), ruisseau de la commune de Château-d'Œx.

*

FOIRAUSAZ (la), ruisseau qui vient des forêts de Vuissens (enclave fribourgeoise) et se jette dans le Sauteruz, près de Bioley-Magnou.

*

FOLLY, montagne de la commune de Château-d'Œx.

*

FONDEMENTS (aux), nom donné au lieu où se trouvent les principales sources salées, dans la commune de Bex. Les travaux qui y

ont été faits sont très remarquables et méritent d'être visités par les curieux. *

FONTAINES, ancien village du cercle de Grandson et de la paroisse de Fiez, déjà mentionné au commencement du XI[e] siècle, dans une donation de Rodolphe III, roi de Bourgogne, au couvent de Romainmôtier. Il est à une lieue N.-O. de Grandson.

Après la Réformation, Gondot, ancien cordelier de Grandson, fut nommé ministre réformé à Fontaines en 1534.

Autrefois, ce village ne faisait qu'une commune avec celui de Fiez. Il en a été séparé en 1730 et a formé, dès lors, une commune particulière.

La population était de 127 habitants en 1803; elle est de 206 en 1860. La superficie du territoire est de 864,780 perches, dont 11,545 en vignes, 71,287 en prés, 159,826 en champs, 351,239 en bois, 8866 en pâturages. Les bâtiments sont taxés 174,000 fr. et les fonds de terre 301,000 fr. Dettes hypothécaires, 119,000 fr. — Altitude, 1560 pieds fédéraux. *

FONTAINE (la), quartier d'Aigle situé sur la rive droite de la Grande-Eau. Il communique avec le bourg par un pont en bois. On y voit sourdre une source abondante appelée le *Croisat*, qui sert à laver le linge des habitants d'Aigle. A peu de distance du Croisat est une source intermittente appelée le *Tard*, qui ne paraît que tous les sept ans et coule avec une extrême abondance pendant quelques jours. Dict. de Lutz.

FONTAINE-AUX-ALLEMANDS, hameau de 17 maisons de la commune du Lieu, district de La Vallée. *

FONTAINES (aux), hameau de 14 maisons habitées par 17 ménages, dans la commune d'Ollon. *

FONTANEY, hameau de la commune d'Aigle, à 20 min. au-dessus de ce bourg, à gauche de la route qui conduit à Ormonts. Ce lieu est remarquable par la fertilité du sol et la précocité de ses fruits. On y trouve des sources d'eau excellentes qui font mouvoir des artifices à leur sortie de terre, forment ensuite de jolies cascades, traversent la Grande-Eau sur un aqueduc et vont alimenter les fontaines d'Aigle. On dit que cette eau ne gèle jamais et qu'elle empêche la Grande-Eau elle-même de geler par les froids les plus rigoureux. Elle passe pour être très propre à la teinture. *

FONTANEZIER, petit village communal du cercle de Concise, dans la paroisse de St-Maurice, à 75 min. N.-E. de Grandson.

Digitized by Google

La population était de 71 habitants en 1803; elle est de 145 en 1860. La superficie du territoire est de 412,314 perches, dont 9545 en prés, 142,123 en champs, 129,000 en bois, 124,000 en étivages. Les bâtiments sont taxés 67,000 fr. et les fonds de terre 97,000 fr. Dettes hypothécaires, 85,000 fr. — Altitude, 2747 pieds fédéraux.

*

FORCLAZ, nom donné à un village qui est l'une des *seytes* ou sections de la commune d'Ormonts-Dessous. Ce village, situé sur un pâturage élevé, est à 2 $^1/_2$ lieues d'Aigle et à 30 min. du Sépey. Des étymologistes hasardeux ont voulu faire dériver son nom du latin *(Forum clausum)* et en attribuent la fondation aux déserteurs romains de la légion thébéenne, massacrée près de St-Maurice le 22 septembre de l'an 302. Cette étymologie ne supporte pas un examen sérieux; le mot *Forclaz* est le nom patois de la *fourche*. Ce dernier mot est donné à plusieurs cols de montagne dans les Alpes du Valais et du Faucigny. Le docteur Levade, dans une note manuscrite, lui attribue une origine celtique : *for*, sommet, et *class*, enfermé.

On trouve en ce lieu de beaux échantillons de soufre natif et des marcassites cubiques.

*

FOREL, petit village communal du cercle de Lucens et de la paroisse de Curtilles, à 2 lieues N. de Moudon.

C'était autrefois une petite seigneurie qui fut inféodée, en 1338, par Louis de Savoie, seigneur de Vaud, à Girard de Dizy, pour le prix de 134 livres lausannoises. En 1663, LL. EE. l'inféodèrent, par échange, à Philippe d'Estavayer. A la fin du XVIIIe siècle, cette seigneurie appartenait à la famille Bergier, de Lausanne.

La population était de 149 habitants en 1803; elle est de 239 en 1860. La superficie du territoire est de 307,971 perches, dont 72,632 en prés, 179,120 en champs, 50,482 en bois. Les bâtiments sont taxés 166,000 fr. et les fonds de terre 194,000 fr. Dettes hypothécaires, 197,000 fr. — Altitude prise au haut du village, 2347 p. fédéraux.

*

FOREL, commune du cercle de Cully et de la paroisse de Savigny. Cette commune se compose d'un grand nombre de maisons disséminées et du hameau de Forel où est l'église, annexe de Savigny. Autrefois Forel faisait partie de la grande commune de Villette dont il a été séparé en 1824 pour former une commune particulière.

Le village de Forel faisait, aux XIIe et XIIIe siècles, partie des terres des sires de Palésieux. Au moment de la ruine de cette illustre famille (vers 1298), Louis de Savoie, seigneur de Vaud, entra en possession de la terre de Forel, par don de Warnier de Palésieux et

acquisition faite de Pierre, frère du donateur. Il ne garda pas longtemps cette terre. A la suite d'une assez longue guerre avec Guillaume de Champvent, évêque de Lausanne, où le sire de Vaud avait fait beaucoup de mal aux sujets de l'évêque, en brûlant leurs maisons et massacrant les habitants, il y eut un arrangement conclu à Ouchy le 5 juillet de l'an 1300. Par acte du même jour, mais passé à Saint-Sulpice, Louis de Savoie vendit à l'évêque, pour la somme de 600 livres lausannoises, le village de Forel, tous les droits qu'il tenait de Pierre et Warnier de Palésieux sur la forêt du Jorat, ainsi que dans la paroisse de St-Saphorin et la Vaux de Lutry. Il mit pour condition à cette vente que l'évêque ne pourrait construire aucune maison-forte dans tout le territoire vendu, au-delà du ruisseau du Grenet, vers Rue et Moudon.

Dans une localité nommée le Chatalet, on voit des ruines qui pourraient bien être celles d'une forteresse ou tour féodale bâtie par les sires de Palésieux pour la protection de leurs hommes.

La population est de 1112 habitants en 1860. La superficie du territoire est de 1,990,665 perches, dont 780,000 en prés, 683,000 en champs, 558,000 en bois. Les bâtiments sont taxés 708,000 fr. et les fonds de terre 1,032,000 fr. Dettes hypothécaires, 1,199,000 francs.

*

FORESTAY (le), appelé *la Ruvina* en 1341, ruisseau qui vient du lac de Bret et qui, grossi par le Grinzy, qu'il reçoit près de Puidoux, forme plusieurs chutes entre Chexbres et Rivaz. La belle cascade qui se voit près des moulins de ce dernier village, dans les hautes eaux, a été souvent reproduite par le crayon des paysagistes.

*

FOUGÈRES (ruisseau de); il coule près de Montherod.

*

FOULES (les), torrent qui vient de Chamosaire et se jette dans la Grande-Eau, au district d'Aigle.

*

FOUNEX (*Founai* en 1251), village communal du cercle de Coppet, à 90 min. S.-O. de Nyon.

Ce village, comme quelques autres de son voisinage, jouit d'une grande aisance due au travail, à l'économie et à la conduite réglée des habitants.

La population était de 214 habitants en 1803; elle est de 241 en 1860. La superficie du territoire est de 500,670 perches, dont 22,500 en vignes, 190,800 en prés, 259,400 en champs, 15,800 en bois, 7000 en pâturages. Les bâtiments sont taxés 452,000 fr. et les fonds de terre 542,400 fr. Dettes hypothécaires, 194,000 fr. — Altitude, 1333 pieds fédéraux.

*

FRAIDAIGUE, belle maison de campagne dans la commune de St-Prex, entre la route de Genève et le lac, à 1 lieue O. de Morges. Elle a été bâtie par le comte d'Oyen vers 1830. La maison de ferme ressemble à l'habitation d'un fermier hollandais; une autre maison, dans le style gothique et en forme de chapelle, renferme aussi des logements. Un étang et de beaux arbres décorent cette belle propriété. *

FRASSE (la), nom donné à plusieurs hameaux dans le canton. Ce nom pourrait venir de *fraxinus*, mot latin qui signifie *frêne*.

FRASSE (la), hameau de la commune de Château-d'Œx.

FRASSE (la), hameau de la commune du Lieu.

FRASSE (la), hameau de la commune de Vallorbes.

FRASSE (la), hameau de la commune de Vaulion.

FRASSE (la), hameau de la commune de Rossinière. *

FRENIÈRE, hameau de 36 maisons, dans la commune de Bex. Il est situé dans les Alpes, sur les bords de l'Avençon, à la jonction de deux vallées romantiques qui mènent à Anzeindaz. La Tarossine et la Lignette forment de jolies cascades au-dessus du village. — Altitude, 2893 pieds fédéraux. *

FRÉTAZ, hameau de la commune de Bullet. *

FRÊTES (les), hameau de trois maisons dans la commune de Vaulion, d'où l'on jouit d'une belle vue sur les Alpes et la partie orientale du canton. *

FROIDEVILLE *(Frigida villa)*, village communal du cercle de Bottens et de la paroisse de Morrens, sur un plateau élevé du Jorat, à 2 $^1/_2$ l. E. de Lausanne. Son nom lui vient de sa situation.

Ce village appartenait, avant la Réformation, à l'abbaye de Montheron. Les habitants étaient soumis à la taille à miséricorde et leur condition était malheureuse. Ils furent libérés de cette taille, le 16 mars 1455, pour 45 florins d'or, avec ceux du village de Boulens. On comptait 55 feux à Froideville en 1764.

La population était de 470 habitants en 1803; elle est de 424 en 1860. La superficie du territoire est de 508,082 perches, dont 147,122 en prés, 222,640 en champs, 112,642 en bois, 20,900 en pâturages. Les bâtiments sont taxés 236,000 fr. et les fonds de terre 316,000 fr. Dettes hypothécaires, 479,000 fr. — Altitude, 2733 pieds fédéraux.

On exploite, dans le territoire de cette commune, une tourbière et une carrière de molasse marine. En exploitant la tourbière, on a

trouvé quelques médailles romaines, de moyen bronze, d'*Antonin le pieux*, de *Faustine* et de *Nerva*. *

FROIDEVILLE, hameau de 10 maisons, dans la commune de Ballens; c'était autrefois un fief possédé au siècle dernier par la famille Monod, avec toute juridiction. *

FROIDEVILLE, nom ancien d'un hameau de la commune de Payerne, appelé aujourd'hui *Vers-chez-Savary*. Il est à 30 minutes au-dessus de Payerne, près de la limite fribourgeoise. *

G

GACHET, hameau de la commune de Founex, à 1 lieue N. de Coppet. *

GALLICIEN (le), ruisseau qui coule entre Lausanne et Prilly et formait autrefois la délimitation de ces deux seigneuries. *

GANTENAZ, maison de campagne au-dessus de Lutry, qui a reçu le nom de son premier propriétaire, *Gantin*. Près de là existait un vieux chêne, dont le tronc, creusé par le temps, pouvait recevoir une table et des chaises dans son intérieur. Ce vénérable témoin des temps anciens fut frappé par la foudre et l'on dut en débarrasser le sol. On trouva, sous ses racines, des patères, des coupes, des plats de terre portant le nom de *Vindonissa*, lieu de leur fabrication. On y déterra aussi des fragments de haches, de couteaux et d'autres instruments de cuivre destinés aux sacrifices. La forme des vases et le lieu de leur fabrication remontent à l'époque romaine et semblent indiquer qu'ils servaient au culte païen. *

GENOLLIER *(Genolliacum* en 1110, *Genollie)*, ancien village communal et paroissial du cercle de Begnins, au pied du Jura, à 75 min. N.-O. de Nyon, dans une contrée arrosée par d'abondantes eaux.

PRIEURÉ. En 1110, Guy, évêque de Genève, donna l'église de Genollier au couvent de St-Oyens de Joux, aujourd'hui St-Claude. Les religieux firent de cette église un prieuré qui fut uni à l'office de sacristain de l'abbaye. Ce prieuré ne fut jamais riche. Dans un ancien *pouillé* des bénéfices de St-Oyens, qui ne porte pas de date, on voit qu'il n'y avait alors, au prieuré de Genollier, ni habitation, ni revenus suffisants pour l'entretien de deux moines.

L'on comprend qu'un établissement religieux aussi modeste ait

laissé peu de traces dans les actes; aussi ne connaissons-nous qu'un petit nombre de ses prieurs : *Humbert*, qui vivait en 1204; *Amoudric*, prieur en 1239; *Pierre*, prieur en 1252.

SEIGNEURIE. La seigneurie de Genollier comprenait aussi le village de Givrins; elle faisait primitivement partie des terres de l'illustre famille de Mont *(de Montibus)*, à la Côte.

Gui de Mont paraît, dans les actes, comme seigneur de Genollier, dès l'année 1220. En 1221, il affranchit ses hommes de Genollier à la condition qu'ils lui paieront un cens annuel, le jour de St-Michel. Il s'engage à ne leur rien demander outre cette redevance, si ce n'est de leur bon vouloir et libéralité. A cette date, le château de Genollier est mentionné. Son fils *Conon*, appelé aussi *Coenet*, lui avait succédé dès l'année 1235. Il eut de fréquents démêlés avec les religieux de la chartreuse d'Oujon, dont il prétendait devoir être l'avoué, parce qu'elle avait été fondée par ses ancêtres. Ces disputes se terminèrent pourtant à l'avantage des religieux, qui trouvèrent dans Conon un protecteur bienveillant dans une occasion importante que nous croyons devoir exposer ici, à cause du jour qu'elle jette sur la manière de procéder dans les enquêtes au moyen âge.

En 1243, les religieux d'Oujon avaient établi un moulin, un battoir et une foule à Montens, au-dessus de Genollier, près de la belle et riche source qu'on voit sourdre de terre en ce lieu. Amauri de Sozviaz, de Genollier, et vassal du seigneur Coenet, menaçait de détruire ces artifices, prétendant qu'ils étaient bâtis sur sa terre. De là une grave querelle entre Amauri et les religieux. Le seigneur Coenet, à qui appartenait le jugement de cette affaire, au lieu de soutenir son vassal dans ses prétentions, mit tous ses soins à se bien informer des droits des parties, afin de rendre une bonne justice. Il convoque, conjointement avec le chapelain de Genollier, les hommes de la paroisse et les somme, en vertu de la fidélité qu'ils lui doivent, de déclarer ce qu'ils savent sur la question qui se débat entre Amauri et les religieux. Personne ne se présente pour appuyer les prétentions d'Amauri; tous les paroissiens déclarent que les religieux ont élevé les édifices de Montens dans leurs limites et qu'Amauri est sans droit. Battu avec tant d'éclat, sur ce point, Amauri voulut élever une nouvelle prétention. Il soutint que la maison d'Oujon lui avait promis de certains avantages temporels, afin d'obtenir de lui l'autorisation d'élever des artifices à Montens; ce qui était bien connu des frères convers d'Oujon et surtout du frère Jean, dont il invoquait le témoignage. Ce nouvel allégué demandait un supplément d'enquête. Coenet et le chapelain de Genollier se transportent, à la prière d'Amauri, au couvent d'Oujon, afin d'entendre le témoignage des frères. Le prieur Jordan réunit ses

Digitized by Google

religieux, et, en présence de Coenet et du chapelain, les somme, au nom de l'obéissance qu'ils lui ont jurée ainsi qu'à l'ordre des chartreux, de déclarer ce qu'ils peuvent savoir au sujet de promesses qui auraient été faites à Amauri. Tous déclarent n'en avoir jamais eu connaissance. Après ce résultat, il ne restait plus à Coenet et au chapelain qu'à terminer l'enquête par l'examen des hommes de Genollier. Ceux-ci reçoivent l'invitation de se rendre tous à l'église, à un jour de dimanche fixé à l'avance. Au jour marqué, après la messe, le chapelain proclame, au milieu des paroissiens assemblés sous les yeux du seigneur Coenet, le ban et la peine d'excommunication contre tous ceux qui tairaient ce qu'ils peuvent savoir des promesses qu'Amauri disait lui avoir été faites par les religieux d'Oujon. Aucun des assistants ne vint appuyer par son témoignage les affirmations d'Amauri. Le seigneur Coenet, suffisamment éclairé, ordonne à Amauri, en présence de l'assemblée, de ne jamais inquiéter la maison d'Oujon au sujet de prétentions qu'il est incapable de justifier, et il le menace, au cas où il le ferait, de le punir en son corps d'une manière très sévère, pour sa sottise et sa témérité *(et si faceret, minatus sum pro stultitia et temeritate tanta eundem in corpore acerbissime puniendum cum ipse, me presente, super hoc ipso priori domus dicte pacem se a modo tenere et servare, etiam multis audientibus, antea promisisset).* — Cette enquête et ce jugement nous paraissent également remarquables pour le temps; ils témoignent d'un grand esprit de justice chez le seigneur de Genollier. Amauri, profondément humilié après une condamnation aussi solennelle et revenu à de meilleurs sentiments, prit le parti de quitter son pays pour faire le pèlerinage de Jérusalem. Il disposa de ses biens en faveur de ses enfants, Pierre et Perrola, et fit divers legs pies, surtout à Oujon.

Coenet avait épousé Perrette, dont il eut trois enfants : *Jean*, *Isabelle*, *Alaïs*. Il était mort en 1251. Sa femme lui survécut. Le village de Bursinel relevait de lui ; il était le suzerain des donzels de ce lieu. Après lui, la seigneurie de Genollier revint dans les mains des sires de Mont. Cependant ceux-ci ne possédaient pas l'entière seigneurie de Genollier ; les deux tiers appartenaient aux seigneurs de Prangins, à qui les premiers devaient l'hommage. Les sires de Gex étaient en possession de l'arrière-fief, ainsi qu'il appert d'un acte de 1277, par lequel Lionette, dame de *Jayz* (Gex), reconnaît tenir en fief de la dauphine Béatrix, entr'autres choses, les châteaux de Prangins et de Genollier, qui étaient de pur allod *(de puro allodio)*. D'après cela, il est aisé de voir que, bien que les membres de la famille des Monts prissent le titre de seigneurs de Genollier, ils n'en possédaient réellement que le conseigneuriage.

En 1318, Jean, seigneur des Monts, reconnaît tenir de Louis de Savoie, seigneur de Vaud, le fief que d'antiquité ses prédécesseurs tenaient des sires de Prangins, savoir la troisième partie du château, soit *Molar* de Genollier.

En 1404, Galienne d'Estres, veuve d'Arthaud, sire des Monts, chevalier, avait reçu pour assignation de sa dot la seigneurie de Genollier, qui fut rachetée par Aymon de La Sarraz, successeur d'Arthaud et passa, de lui, aux autres seigneurs de *Monts* (voyez ce nom).

En 1517, dame Claude, fille de Guillaume de St-Trivier, seigneur de Mont-le-Grand et de Genollier, vendit à Charles, duc de Savoie, ses terres de Mont-le-Grand et de Rolle, se réservant expressément la seigneurie de Genollier. En 1523, elle lui céda aussi cette dernière. En 1528, le 22 juin, le duc inféode cette seigneurie à Georges de Rive, seigneur de Prangins, pour le prix de 3000 écus d'or au soleil. Françoise de Rive, fille du précédent, apporta cette terre, avec celle de Prangins, à son mari Nicolas de Diesbach, avoyer de Fribourg.

Un autre tiers, qui forma la seigneurie de Givrins, fut vendu à n. Etienne Quisard, fils d'Urbain Quisard, seigneur de Crans.

Genollier demeura dans les mains des seigneurs de Prangins jusqu'à l'an 1688, où Claude Damon, banneret de Nyon, l'acheta de n. J. de Balthasar, pour le prix de 16,000 livres tournois. Il fut retiré, par droit de réintégrande, par Etienne Quisard, seigneur de Givrins, qui réunit ainsi la totalité de la seigneurie. C'est lui qui bâtit la maison de ferme du Bois de Chêne et en fit la demeure seigneuriale. Sa fille, Marie Quisard, épousa Henri de Gingins, seigneur de Moiry; elle vendit, en 1725, la terre de Genollier, pour le prix de 40,000 livres tournois, au comte Louis de Portes, seigneur de Coinsins et de Crassier.

Le fils du comte Louis de Portes avait succédé, dans la seigneurie de Genollier, à son père dont il portait le nom, avant l'année 1758.

A cette date mourait à Nyon Adam Desvignes, secrétaire baillival, laissant une fortune considérable à un jeune homme mineur, son parent éloigné et qui demeurait à Genollier, dont il était bourgeois. Cette succession, qui dépassait 200,000 livres, excita la cupidité du bailli de Nyon, nommé Tscharner. Celui-ci mit tout en œuvre pour en confier l'administration à ses créatures et alla même jusqu'à ajouter trois codicilles, dont l'un était de sa main, au testament d'Adam Desvignes. Ces codicilles, enregistrés sans opposition par la justice de Nyon, que présidait l'oncle du bailli, Cornilliat, sont curieux à plus d'un titre.

Par le premier codicille, écrit de la main du bailli et signé de lui

seul, il fait, au nom de Desvignes, divers legs à trois hommes de Nyon.

Par le second, ces trois hommes, devenus notaires, à leur tour, affirment que Desvignes a déclaré en leur présence prier humblement le magnifique bailli Tscharner de vouloir nommer lui-même le tuteur du jeune Desvignes, l'héritier institué.

A peine ces codicilles sont-ils enregistrés par la complaisante justice de Nyon, que le bailli choisit le notaire Aneth comme tuteur. Immédiatement il fait de cet homme son secrétaire et l'installe dans la maison Desvignes avec la gouvernante Baile pour y vivre, tous les deux, aux frais de la succession. Chose remarquable, aucun inventaire n'avait été dressé des biens du défunt. Cette première irrégularité en entraîna d'autres qu'il est facile de supposer.

Enfin, on procède à un inventaire. On trouve plus de 40,000 livres que le bailli fait porter au château. Mais un buffet que la gouvernante avait dit au bailli renfermer une somme de 936 livres, fut trouvé vide de ses écus. Ces actes excitaient la méfiance de la gouvernante Baile, qui ne comprenait rien à la manière dont était gérée la succession de son maître. Elle faisait part de ses réflexions au tuteur Aneth, qui ne manquait pas, sans doute, de les rapporter au bailli. Le moment était critique; les réflexions de la gouvernante auraient pu arriver aux oreilles du public. Le bailli, trente-un jours après la mort du testateur, se transporte à la justice de Nyon et lui donne l'ordre d'homologuer ce qu'il allait déclarer, savoir : que le défunt avait voulu que sa gouvernante Baile pût recevoir 180 livres de rente viagère ou 4500 livres, à son choix. Ce prétendu codicille fut enregistré, comme les précédents, par la docile justice.

Cependant, le public commençait à trouver étranges les allures du bailli et de la justice de Nyon; mais personne n'aurait osé dire tout haut ce qu'il en pensait. C'est dans ce moment que le comte Louis de Portes, seigneur de Genollier et colonel en Hollande, protecteur naturel du jeune Desvignes, qui habitait dans la terre du comte, crut devoir prendre en main les intérêts de ce jeune homme.

Après de vaines démarches auprès du bailli, le comte recourut à Berne, où il multiplia des efforts inutiles, puisqu'on le renvoyait plaider à Nyon, où le bailli lui opposait constamment des fins de non-recevoir. C'est alors qu'il se décida à publier un factum, adressé au gouvernement bernois, sous ce titre : *Verbal d'experts, nouveau système de jurisprudence concernant les tutelles*, etc., *enrichi par le colonel de Portes de remarques et de plusieurs pièces originales. Avignon, 1765*. Ce factum fut envoyé aux magistrats de Berne et à plu-

sieurs notables du pays romand. C'est la première fois qu'on osait parler si librement des erreurs d'un bailli. Aussi, afin d'empêcher les populations de le lire, le gouvernement condamna ce livre à être lacéré, puis brûlé par la main du bourreau; une amende de 600 livres fut prononcée contre tous ceux qui, ayant reçu le factum, négligeraient de le remettre entre les mains des magistrats.

On comprend que le colonel de Portes ne put continuer à résider sur les terres bernoises. Il chercha un refuge à Genève et vendit sa terre de Genollier avec celle de Coinsins à n. Jean Bertrand, citoyen de Genève, pour le prix de 110,000 livres tournois.

Cependant le gouvernement de Berne, qui était en général un gouvernement juste, averti par le factum et aussi par le cri public, fut amené à examiner la conduite du bailli Tscharner dans cette déplorable affaire. Celui-ci reçut une verte censure de l'avoyer Tillier, qui lui reprocha ces prétendus codicilles, faits contrairement aux lois.

Ce fut seulement après ce quasi-jugement qui donnait raison au comte de Portes, que celui-ci confia à un avocat célèbre de Paris, Loyseau de Mauléon, le soin de le défendre contre la sentence qui avait frappé son factum. Cette défense, imprimée et répandue dans le pays par les amis du comte, excita une indignation générale. Elle préparait, quelques années à l'avance, le terrain à la révolution vaudoise, qui s'approchait. Cette défense est imprimée à la fin du recueil des *OEuvres de Loyseau de Mauléon*, en 2 vol. in-4° ou 3 vol. in-8°. Elle a beaucoup été lue dans le pays.

La veuve Bertrand revendit, après la mort de son mari, les seigneuries de Coinsins et Genollier à n. Armand de Mestral, pour 145,000 fr. de 10 baches.

Le château. Dès le XIII[e] siècle, il existait une maison-forte *(castrum)* à Genollier. C'était une simple tour carrée placée sur le *Molar* ou *Motte* qui se trouve près du village et a la forme d'un *tumulus*. On voit encore quelques débris de la tour et on apercevait il y a quelques années des traces des anciens fossés. Au pied du Molar est la maison appelée le *Pré à la Dame*, ancienne propriété de la dame de Genollier.

On a découvert aux environs de ce village d'anciens tombeaux renfermant des squelettes humains, dont l'un était d'une taille colossale. Dans le bois de chêne voisin, est une localité boisée appelée encore aujourd'hui *Vallée des tombeaux*, qui n'a pas dû être encore explorée et qui pourtant mériterait d'être examinée. On y voit des tertres qui, d'après leur forme, pourraient être des *tumulus* ou tombeaux de guerriers tombés, dans ce lieu, à une époque reculée de notre histoire.

Le village de Genollier est à son aise; la commune est riche; les mœurs des habitants sont plus rudes que dans les lieux voisins.

La population était de 264 habitants en 1803; elle est de 298 en 1860. La superficie du territoire est de 532,634 perches, dont 14,616 en vignes, 194,849 en prés, 189,454 en champs, 112,729 en bois, 14,761 en pâturages. Les bâtiments sont taxés 346,000 fr. et les fonds de terre 516,000 fr. Dettes hypothécaires, 302,000 fr. — Altitude, 1827 pieds fédéraux.

*

GEORGES (Saint-), village communal du cercle de Gimel, avec une église annexe de la paroisse de Longirod, sur la route du Marchairuz et au pied de la première rampe du Jura.

PRIEURÉ. Le village appartenait à un prieuré de bénédictins qui relevait du couvent de *St-Jean hors les murs*, à Genève. Ce dernier monastère possédait l'église de St-Georges, dès l'an 1158. Le prieuré était peu important; nous ne connaissons les noms que de deux de ses prieurs: Bertrand, en 1211, et Hugo, en 1219. Les sires de Mont-le-Vieux en étaient les avoués. En 1445, Amédée de Viry, seigneur de Viry et Mont-le-Vieux, fait une transaction avec Antoine Mestral, prieur du couvent de St-Jean, de Genève, au sujet de la juridiction sur les hommes du prieuré de St-Georges. Des arbitres, choisis des deux parts, prononcent que le couvent et les hommes de St-Georges sont du mandement de Mont-le-Vieux. Le prieur doit payer annuellement 14 sols pour la sauvegarde à lui donnée par le seigneur de Viry et ses prédécesseurs.

Ce petit prieuré subsista ainsi, avec des vicissitudes diverses, jusqu'à la Réformation. Il fut sécularisé par le gouvernement bernois et inféodé par ses commissaires à noble et égrège Louis Challet de Perroi, en 1542, pour le prix de 1000 écus d'or au soleil, avec tous les droits et la juridiction, à l'exception du droit de glaive. Louis Challet eut de son mariage avec demoiselle Quisard, fille d'Urbain Quisard, seigneur de Crans, trois filles: *Guillauma*, qui épousa n. François Cerjat, seigneur de Denezy; *Urbaine*, mariée à n. Pierre-Louis Loys, et *Françoise*, mariée à n. Jean de Gumoëns. Ces trois filles apportèrent à leurs maris la seigneurie de St-Georges, qui, de ce moment, fut divisée en trois parts.

La part des nobles Loys passa à la famille de Crousaz par le mariage des frères Georges et François de Crousaz avec Louise et Claudine Loys en 1607. Françoise, fille de Georges de Crousaz, transmit ses droits en 1629 à son mari égrège Bénédict Deschamps, de Nyon. Cette portion de la seigneurie fut estimée valoir 50,000 florins en 1676.

Simon, fils de François de Crousaz, institue héritier son cousin,

n. Abraham de Crousaz, qui, encore en 1663, était coseigneur de St-Georges. En 1665, sa part avait passé aux mains de n. Jean-François de Martines, qui possédait déjà une autre part de cette terre par son mariage avec Bénédicte, fille de Jean de Gumoëns. En 1759, Charles-Samuel de Martines réunit, en sa main, la totalité de la seigneurie par achat fait de Jean-Louis Valier, au nom de sa femme née Deschamps, pour le prix de 16,700 florins. En 1777, le même vendit le domaine rural nommé *le Prieuré*, avec maison, droit de scie, droit d'eau et 100 poses de terre, en un mas, pour le prix de 29,000 florins, à David Meylan, du Chenit, habitant de St-Georges.

Curiosité. A 45 min. au-dessus de ce village se trouve une glacière naturelle qui appartient à la commune et qu'elle afferme. Le fermier exporte cette glace dans les lieux environnants et même jusqu'à Genève, après des hivers doux qui n'ont pas permis de recueillir de la glace sur les bords du lac. Cette glacière est à une altitude de 3133 pieds fédéraux. Voici la description qu'en donne le docteur Levade : « On découvre, en arrivant à la glacière, comme deux puits naturels à peu près circulaires, creusés dans le roc, à côté l'un de l'autre, d'environ 12 pieds de diamètre et séparés par un intervalle plein, à peu près égal à ce diamètre. On descend dans la glacière par le puits de droite, au moyen de deux échelles composées de 22 échelons. On trouve au fond un petit amas de neige, reste de celle de l'hiver; de là on entre dans la grotte par un plan incliné qui se termine par une masse de glace presque horizontale, qui couvre le sol de la glacière sur une longueur de 76 pieds et une largeur moyenne de 40. L'exploitation de la glace se fait comme celle d'une carrière; on la taille en longs sillons, et après l'avoir détachée, on la porte par des hottes jusqu'à l'entrée de la grotte, où le char vient la charger. »

On voit au fond de la grotte, qui a 27 pieds de hauteur, des stalactites d'une glace opaque produite par un petit courant d'eau qui se précipite contre les parois. La congélation a lieu dans cette grotte durant les mois les plus chauds de l'année.

La population était de 256 habitants en 1803; elle est de 366 en 1860. La superficie du territoire est de 1,358,556 perches, dont 92,950 en prés, 159,218 en champs, 751,230 en bois, 108,333 en pâturages, 241,000 en estivages. Les bâtiments sont taxés 245,000 francs et les fonds de terre 305,000 fr. Dettes hypothécaires, 126,000 fr. — La commune est riche; les bourgeois reçoivent de fortes distributions de bois. — Altitude, 3133 p. féd.

*

GÉRIGNOZ, hameau de 17 maisons dans la commune de Château-d'Œx. Le ruisseau de la Gérine lui a donné son nom. A certains

jours de l'année, les habitants voient le soleil se lever trois fois derrière les pics qui dominent le hameau. Près de là sont les chaudières de Ramaclé, cavités naturelles creusées par l'action des eaux, dans le roc. *

GÉRINE (la), ruisseau qui sort d'un étang naturel et se jette dans la Sarine près du hameau de *Gérignoz*, commune de Château-d'Œx. *

GÉRINE (la), ruisseau qui vient du Jorat et se jette dans le Léman à l'extrémité occidentale de la ville de Cully. *

GERMAIN (Saint-), hameau de la commune de Bussigny, qui donnait autrefois son nom à la paroisse. (Voyez *Bussigny*.) A la fin du XVIII[e] siècle, Jean-Jaques Polier, seigneur de Bottens, banneret de Lausanne, possédait à St-Germain, et en fief noble, un bâtiment pour un amodieur avec cinq ou six poses de terrain y attenant, mais sans juridiction. La famille Polier avait la dîme du vin et des blés en ce village, sous une cense due au château de Lausanne. C'était probablement là l'ancien fief que les nobles de St-Germain tenaient des évêques de Lausanne. La famille Polier avait de plus, dès 1652, les masures de ce qu'on appelait l'ancienne abbaye de St-Germain. *

GERMAGNY ou GERMANY (*Germaniacum* en 1049, *Germagny, in comitatu equestrico,* en 1052), hameau de la commune de Mont sur Rolle. Ce lieu avait autrefois plus d'importance qu'aujourd'hui. Il donnait son nom à un territoire appelé, en 1332, territoire de Germagny. Il avait sa mesure particulière et renfermait plusieurs habitants au XIII[e] siècle. En 1284, Jean de Monts, donzel, y remet un alleu au couvent de Romainmôtier, pour le prix de 80 livres. En 1251, Boson, chevalier (*miles*) de Compesières, et son frère Willerme, donnent à l'abbaye de Bonmont, en aumône, trois hommes à *Germagnie,* fils de Juliane de Founai. Il y avait aussi là une maison nommée de Ste-Croix, appartenant aux évêques de Genève, qui fut plus tard abergée avec des vignes à Thormann, gouverneur de Bonmont.

Une famille féodale habitait ce lieu et en avait pris le nom. Humbert de Germagny, chevalier, vivait en 1188, et Humbert, aussi chevalier, en 1228. Ce hameau, sis à joux du chemin de l'Etraz, est entouré de vignes qui produisent un vin estimé; il est dans l'une des belles expositions de la Côte. *

GIÈBRE (la), ruisseau de la commune de La Chaux, qui se jette dans la Venoge; il abonde en écrevisses. *

GIEZ (*Gies* en 1012; *Gizium* en 1100; *Gies*, paroisse en 1228), village communal du cercle de Grandson, à 30 minutes O. de cette ville, avec une église annexe de Montagny. Cet ancien village possédait une église qui était la paroissiale de Grandson. Dans cette dernière ville existait un prieuré de bénédictins qui dépendait de l'abbaye de *Chaise-Dieu* et avait le patronat de l'église de Giez. L'an 1437, les habitants de Grandson, fatigués de l'obligation de se rendre à Giez pour le service divin, prièrent l'évêque de Lausanne, Jean de Prangins, de les autoriser à mettre des fonts baptismaux dans l'église du prieuré et à y faire publier les sentences d'excommunication encourues par les gens de Grandson et *que la messe qu'on y entendra soit réputée messe paroissiale*. L'évêque accorda cette demande le 4 janvier 1438, en imposant à la ville de Grandson l'obligation de payer au curé de Giez 40 sous de dédommagement, réservant à celui-ci tous ses droits d'oblations et autres. Grandson dut contribuer, comme auparavant, à l'entretien de l'église et de la cure de Giez. Cet arrangement fut approuvé par les moines du prieuré et le curé de Giez, le 14 avril 1438. (*Ruchat*. Abrégé, p. 73.)

Réformation. La réforme fut prêchée à Giez par Farel premièrement et ensuite par Jean Le Comte, le réformateur de la terre de Grandson. Les progrès furent lents à Giez, où les prédicateurs réformés furent contrecarrés par n. Marc de la Pierre, Neuchâtelois, seigneur du lieu, qui faisait chanter la messe dans sa maison et forçait le peuple à l'écouter. Berne adressa à ce seigneur des paroles sévères et lui ordonna de permettre aux bonnes gens de Giez de délaisser librement l'abomination de l'Antechrist. C'était là le langage du temps. En 1537, Giez avait été appelé deux fois à faire le *Plus*, c'est-à-dire à voter pour le *prêche* ou pour la *messe*, et les réformés s'étaient trouvés inférieurs en nombre aux catholiques. L'année suivante, nouveau *Plus*; les réformés l'emportèrent et la messe fut immédiatement abolie à Giez. Fribourg fut fort irrité et eut avec Berne, à ce sujet, un long différend qui fut terminé par une sentence arbitrale où il fut déclaré : Que ce qui s'était passé à Giez était conforme au traité fait entre les deux villes, qui portait *qu'il n'y avait que la messe qui fût obligée de souffrir un nouveau plus*.

Avant la bataille de Grandson (1476), Charles, duc de Bourgogne, avait placé son camp à Giez et dans les environs; c'est ce qui explique la présence d'anciennes armes, épées, fers de lance et autres que l'on trouve de temps en temps dans les champs de cette commune.

La population était de 214 habitants en 1803; elle est de 281 en 1860. La superficie du territoire est de 517,770 perches, dont 5415 en vignes, 125,570 en prés, 228,000 en champs, 153,696 en

bois et 721 en pâturages. Les bâtiments sont taxés 331,000 fr. et les fonds de terre 356,000 fr. Dettes hypothécaires, 247,000 fr. — Altitude, 1740 pieds fédéraux.

*

GIGNOU ou GINOUD, ruisseau de la commune de Rossinière, qui coule entre les hameaux de Cuves et vient se jeter dans la Sarine, après avoir fait mouvoir la roue d'une clouterie.

*

GILLAMONT (le), ruisseau qui prend sa source à 1 lieue N.-E. de Vevey. Il grossit considérablement à la fonte des neiges, cotoie la campagne de *Gillamont-d'Enhaut*, où il forme la limite entre les communes de Vevey et de St-Légier, fait mouvoir un moulin et va se jeter dans la Veveyse.

*

GILLAMONT, maison de campagne à 20 minutes au N. de Vevey, ancienne propriété du docteur Louis Levade, auteur du *Dictionnaire historique du canton de Vaud*, publié en 1824. Ce savant, après une vie active, s'était retiré à sa campagne de Gillamont, consacrant ses derniers loisirs aux études qui avaient été le délassement de son âge mûr. Là, entouré de ses livres aimés, de ses collections d'antiquités et d'histoire naturelle, il passait doucement sa vie, recevant les visites de savants ou d'amis, toujours accueillis avec la plus aimable hospitalité. C'est là qu'il mourut le 2 août 1839, âgé de 91 ans.

La localité de Gillamont a été très anciennement habitée; on y a trouvé, en 1790, un génie en bronze des temps romains et quelques médailles du Bas-Empire. Il y avait un village en 1213 *(Vicus de Gillamont)*.

*

GILLY *(Gillie)*, village communal du district de Rolle, à 45 min. O. de cette ville, chef-lieu du cercle de même nom, qui comprend les villages de *Bursins, Bursinel, Burtigny, Dullit, Essertines, Luins, Tartegnin, Vinzel*, avec une population de 2748 habitants. Le hameau de *Vincy* fait partie de la commune.

Ce village, sis dans un territoire très fertile, au pied du Molar, entouré de vergers et dominé par un coteau de vignes, est habité dès les temps reculés du moyen âge. Il dépendait de la seigneurie de Vincy et, plus anciennement, de la seigneurie de Rolle. Les *Salanova*, seigneurs du château de Rolle en 1295, sont les fondateurs de l'église de Gilly. Le couvent de Romainmôtier y possédait divers biens que les sires de Mont-le-Grand tenaient de lui en fief. La haute seigneurie avait appartenu à la maison de Cossonay-Prangins, puis à leurs successeurs les sires de Mont-le-Vieux.

Le village de Gilly était pauvre au commencement du siècle. Le

travail des habitants, la fertilité du sol et la culture plus perfectionnée de la vigne ont amené la population à une certaine aisance qui serait beaucoup plus générale sans les cabarets.

Avant la Réformation, la cure de Gilly était fort riche ; elle possédait sept poses de vignes et treize poses de prés et terres, avec des dîmes, etc. Elle fut taxée par les commissaires bernois, en 1542, à 795 florins de Savoie.

La population était de 506 habitants en 1803 ; elle est de 692 en 1860. La superficie du territoire est de 286,942 perches, dont 85,454 en vignes, 187,640 en prés, 293,682 en champs, 7048 en bois, 5800 en pâturages. Les bâtiments sont taxés 2,653,000 fr. et les fonds de terre 424,275 fr. Dettes hypothécaires, 968,000 fr. — Altitude, 1707 pieds fédéraux.

*

GIMEL (*Gemella*, à la fin du Xe siècle ; *Gimellis*, en 1051, et même *Gemez*, plus tard), ancien village communal et paroissial, chef-lieu du cercle de ce nom, à 2 lieues O.-N. d'Aubonne et à 2 lieues N. de Rolle, au pied du Jura, sur la route de Rolle à la vallée de Joux. Ce cercle se compose des villages de *Gimel, Longirod, Marchissy, Montherod, Pisy, St-Georges, St-Oyens, Saubraz*, avec une population de 2731 habitants.

Ce village est ancien ; il était dans la seigneurie d'Aubonne et dépendait, en partie, des coseigneurs de ce lieu. Il n'y avait d'abord à Gimel qu'une simple chapelle qui dépendait de la cure de Bursins et du couvent de Romainmôtier. Plus tard, l'église, sous le vocable de saint Pierre, était devenue paroissiale ; elle avait pour filiale l'église de Bussy. En 1330, le curé avait la moitié des offrandes, les dîmes entières du bétail naissant et la moitié de la dîme des petits blés à Gimel. Il possédait trois prés et quatorze poses de terre arables dans le même lieu.

En 1409, trente-sept feux, à Gimel, payaient la panaterie au seigneur d'Aubonne. Au-dessus du village, on a trouvé les restes de constructions qui remontent à un temps très reculé. Le village est entouré de belles prairies ; dans les mois de l'été, il reçoit un grand nombre de pensionnaires qui viennent y passer le temps des chaleurs. Une auberge bien tenue leur offre, à un prix modique, le confortable des bons hôtels. De là l'on peut faire des promenades variées et toujours intéressantes dans les forêts ou sur les montagnes voisines.

La population était de 626 habitants en 1803 ; elle est de 856 en 1860. La superficie du territoire est de 2,069,135 perches, dont 215,149 en prés, 461,886 en champs, 975,000 en bois, 118,700 en pâturages, 285,412 en étivages. Les bâtiments sont taxés 687,665 fr.

et les fonds de terre 651,000 fr. Dettes hypothécaires, 738,000 fr. — Altitude du temple, 2417 pieds fédéraux.

Le village est bien bâti; il a subi divers incendies; le dernier, dans la nuit du 23 janvier 1849, a consumé dix maisons. *

GINGINS, village communal et paroissial, chef-lieu du cercle du même nom, à 1 lieue N.-O. de Nyon, au pied du Jura. Le cercle se compose des communes de *Gingins*, *Borex*, *Chéserex*, *Crassier*, *Duillier*, *Eysins*, *Givrins*, *Grens*, *La Rippe*, *St-Cergues*, *Signy-Avenex*, *Trélex*, avec une population de 3,024 habitants.

SEIGNEURIE. Ce village était le centre d'une seigneurie qui s'exerçait sur les villages voisins de *Grens* et *Avenex* en partie, *Signy*, *Arnex*, *Borrex*, *Trélex* et *Givrins*, avec toute juridiction. Les premiers seigneurs portaient le nom de leur terre; ils remontent à *Etienne* de Gingins qui, avec son frère *Vaucher* de Divonne, fut, vers 1120, l'un des fondateurs de l'abbaye de Bonmont. (Voyez ce nom.)

Etienne est la vraie souche de la famille des nobles de Gingins. La seigneurie passa à ses descendants du même nom, qui l'ont possédée jusque dans le siècle dernier. Mais elle s'était beaucoup amoindrie par les donations à Bonmont et par des ventes successives faites aux abbés de ce monastère par les divers seigneurs de cette terre. Au XVII[e] siècle, elle ne comprenait plus que les villages voisins de *Grens*, *Chéserex*, *Avenex*, sur une partie desquels elle avait toute juridiction. Par deux arrangements successifs, en 1533 et 1563, entre les membres de la famille, la haute juridiction sur la terre de Gingins fut reconnue appartenir au baron de La Sarraz. Le seigneur de Gingins eut la basse juridiction, avec les droits utiles. Jean-Jaques Quisard, seigneur de Crans, épousa Hélène de Gingins, qui lui apporta la seigneurie de Gingins, qu'elle avait héritée de son frère Salomon, mort sans postérité. En 1664, il échangea à LL. EE. ce conseigneuriage contre la seigneurie de Grens. L'un de ses descendants, Guillaume Quisard, possédait au XVIII[e] siècle le château de Gingins avec quelques droitures, qu'il vendit en 1757 à Daniel Brutel, de Schaffisheim, pour le prix de 17,030 fr. La juridiction et les autres droits seigneuriaux furent vendus à LL. EE. à cette même date par les barons de La Sarraz. Brutel ne garda pas longtemps cette acquisition; nous voyons le château et le domaine rural de Gingins entre les mains des nobles de la Fléchère déjà avant l'année 1764.

Le château actuel, redevenu la propriété de la famille de Gingins, a été bâti par Jean de Gingins vers les années 1440 à 1444. C'est le même qui bâtit le château du Chatelard, à Montreux.

Le propriétaire actuel, M. Charles de Gingins-d'Eclépens, a restauré l'ancien château, dont il exploite le domaine avec tous les perfectionnements introduits par l'agronomie nouvelle.

COMBAT DE GINGINS. Au mois d'octobre 1535, la ville de Genève, vivement pressée par les chevaliers de la *Cuiller* et par les exilés qui occupaient le château de Peney, ne pouvait opposer à l'ennemi que ses murs et une force militaire de 500 hommes sous les ordres du capitaine Baudichon. Dans cette extrémité, le conseil de Genève députe à Berne Claude Savoye, l'un de ses citoyens, afin de demander secours à cette alliée. Mais Berne, trompée par les assurances du duc de Savoie, qui montrait un grand désir de conclure la paix, ne crut pas devoir recourir à des hostilités; elle empêcha même l'envoyé genevois de faire des enrôlements parmi ses sujets. Claude Savoye, qui était pourtant parvenu à emprunter 600 écus à Berne, ne se découragea point après cette déconvenue. Il s'achemine vers le comté de Neuchâtel, dans l'espérance de trouver chez les réformés des volontaires disposés à marcher au secours de leurs coreligionnaires de Genève. En passant à Nidau et à Bienne, il s'abouche avec le capitaine Jaques Wildermeth, ancien militaire d'un courage éprouvé, et Erhard de Nidau, parent de Wildermeth. Ces deux hommes promettent un énergique concours à Savoye et cherchent aussitôt à réunir sans bruit des volontaires. A Neuchâtel, Claude Savoye trouve un autre capitaine qui, lui aussi, lui promet sa coopération; c'était Baillod, surnommé le Verrier, qui, avec le corps d'un Esope, était doué d'une énergie indomptable. Bientôt, avec le concours de ces hommes dévoués, 900 bons compagnons sont enrôlés pour aller au secours de Genève. Le rendez-vous est fixé au Val-de-Travers. Une expédition semblable n'avait pu s'organiser sans donner l'éveil à Georges de Rive, gouverneur de Neuchâtel pour Mme de Longueville. Celui-ci, zélé catholique, fit publier défense aux volontaires de passer outre et ordre de rentrer dans leurs foyers. Wildermeth donne communication à sa troupe de la volonté du gouverneur et finit par dire : « Camarades! que ceux d'entre vous qui ont » peur du goûverneur retournent chez eux, je ne les retiens pas; » quant à moi, je tiendrai fidèlement ma parole, et, ne me restât-il » que dix hommes, je n'en irai pas moins au secours de nos bons » amis de Genève. » Sur ces paroles, la moitié des volontaires abandonne Wildermeth; il reste à celui-ci 415 hommes dévoués avec lesquels il part du Val-de-Travers, dans l'intention de traverser les montagnes de la Franche-Comté jusqu'à St-Claude, et, de ce dernier lieu, essayer de pénétrer dans Genève.

La troupe se dirige immédiatement sur le Jura, passe aux Granges de Ste-Croix, de là à Rochejean, puis dans la vallée de Joux, qu'elle

Digitized by Google

longe sur la rive droite de l'Orbe, et après deux nuits passées sur la montagne, elle arrive au village de St-Cergues, où elle comptait trouver des vivres. En quittant le Val-de-Travers, le jeudi 7 octobre, les volontaires avaient emporté des vivres pour deux jours seulement et cette faible provision était épuisée. Cependant, la population de St-Cergues, prévenue à temps de l'arrivée des volontaires, avait abandonné le village, emmenant son bétail et les vivres, ensorte que Wildermeth et sa troupe, qui arrivaient le samedi 9, fatigués de trois grandes journées de marche où ils avaient été assaillis par la pluie et la neige, ne trouvèrent que bien peu de vivres. Ils passèrent la nuit dans ce village, faisant bonne garde et attendant le jour. Le dimanche, de grand matin, trois jeunes hommes se présentent à eux comme envoyés par les Genevois pour les conduire sûrement à Genève, en leur faisant éviter les troupes savoyardes qui veillaient aux débouchés des montagnes. Wildermeth, sans défiance, se met en route au point du jour, sous la direction de ces faux guides, qui n'étaient autres que des Savoyards chargés de conduire les Suisses dans une embuscade à eux dressée près de Gingins. Les volontaires se hâtent de descendre la montagne, afin d'arriver en un lieu où ils espéraient trouver des aliments après leur longue abstinence. Ils sont arrivés au pied du Jura; ils voient devant eux le village de Gingins, où ils doivent se ravitailler. Les guides leur montrent une prairie où ils les engagent à se rendre pour recevoir les vivres qui leur sont promis. Avant d'y arriver, ils engagent les Suisses dans un chemin creux, bordé de haies, où l'on ne pouvait marcher que deux de front, puis ils quittent la colonne pour aller, disent-ils, au village chercher les vivres. Les traîtres se rendent auprès des chefs savoyards, qui avaient réuni environ 4000 hommes près de Gingins et attendaient là les volontaires, avec le projet de les faire prisonniers. Ceux-ci étaient mal armés; quelques-uns seulement avaient des mousquets, d'autres portaient des hallebardes ou des épées à deux mains. Le chemin creux où s'avançaient les Suisses était entouré par 1500 Savoyards restés invisibles, mais qui surveillaient attentivement la marche de la petite colonne. Lorsque celle-ci fut à une portée de mousquet, elle est abordée par M. de Lugrin, qui demande à parlementer avec le chef des Suisses. Wildermeth lui dit : « Nous vous demandons passage pour nous rendre à Genève. — Nous ne vous le donnerons point, dit le capitaine. — Nous le prendrons, reprit Wildermeth. » — Aussitôt le combat s'engage, les Savoyards font une décharge sur les Suisses, qui, par leur position dans le chemin creux, en souffrirent peu. Immédiatement les Suisses, divisés en deux colonnes, sous Wildermeth et Baillod, franchissent les haies qui les entourent, déchargent leurs mousquets et se ruent

sur l'ennemi, qui était loin de s'attendre à une pareille attaque. Les mousquets servent de massue et les hallebardes deviennent une arme redoutable dans la main de ces hommes, forcés de vaincre à tout prix. L'armée savoyarde ne supporte pas le choc de cette troupe intrépide, elle fuit et entraîne avec elle un autre corps qui lui servait de soutien. Les Suisses, à genoux suivant l'habitude de leurs ancêtres, remercient Dieu de ce succès inespéré et continuent leur marche vers Genève, après avoir conquis des armes et des vivres en abondance.

Cependant, à l'ouïe de cette levée de boucliers des hommes du Seeland, le gouvernement de Berne s'était hâté d'envoyer deux députés, avec charge de faire rebrousser chemin aux volontaires et de chercher à amener la paix entre le duc et les Genevois. Louis de Diesbach et Jean-Rodolphe Nægueli avaient pu arriver à Coppet, accompagnés du bailli de Vaud, le samedi au soir, veille du combat.

Le matin du dimanche, les députés, afin d'exécuter leur mandat, voulurent se rendre à St-Cergues. Mais le bailli, qui croyait avoir pris toutes ses mesures afin de faire prisonniers les Suisses, désirait que les députés se trouvassent en présence d'un fait accompli. Il sut les retenir sous prétexte du déjeûner, puis de la messe, et ils se mirent en marche quand l'action était décidée déjà. Bientôt, vers les neuf heures, ils rencontrent la colonne des fuyards que le bailli essaie vainement de ramener au combat. Lui-même se voit forcé de rebrousser chemin avec sa compagnie des gardes. Les députés continuent leur chemin, accompagnés d'une faible escorte, dans l'espérance de joindre les Suisses. Mais ces députés se trompent sur la direction de la marche des volontaires; ils les cherchent sur le chemin qui longe le pied du Jura, tandis que la colonne s'était rapprochée du lac. Ils parviennent pourtant à la joindre le soir, à Founex, où elle s'était arrêtée, attendant probablement des nouvelles de Genève. Là les députés s'acquittent de leur mandat; ils ordonnent aux soldats bernois de rejoindre leurs foyers et exhortent les neuchâtelois à en faire autant. Après avoir tenu conseil, les volontaires décident de se conformer à ces ordres, sous la condition qu'on leur fournira des vivres et qu'ils pourront se retirer librement à travers le Pays de Vaud. Cela leur fut accordé.

Les Genevois, de leur côté, prévenus de l'approche de Wildermeth, sortirent de leur ville au nombre de 400 hommes et s'avancèrent sur Coppet, dans l'espoir de joindre bientôt les Suisses et de faciliter leur entrée à Genève. Les députés bernois envoyèrent audevant d'eux un héraut pour leur dire qu'ils arrivaient à Genève comme médiateurs chargés de procurer une trêve entre eux et le duc; qu'en attendant, ils devaient rentrer dans leur ville et cesser

toute hostilité. Telle fut l'issue du combat de Gingins, où les Suisses avaient montré une bravoure extraordinaire. Les historiens de ce temps disent tous que les pertes des volontaires furent faibles, tandis qu'ils exagèrent la perte des Savoisiens; Froment ne craint pas de la porter à 2000 hommes. Parmi les Suisses tués, l'on parle d'une femme neuchâteloise, combattant à côté de son mari, armée d'une épée à deux mains et qui, avant sa mort, avait tué quatre ennemis. Le nom de cette femme est resté inconnu, mais elle a conservé une place dans nos annales sous le nom de *Virago*, et c'est ainsi qu'on la nomme encore dans son pays.

Famille de Gingins. Les nobles de Gingins remontent à Etienne de Gingins, l'un des fondateurs de l'abbaye de Bonmont, vers 1123. Cette famille a possédé plusieurs belles terres dans le Pays de Vaud; ainsi: les baronnies du Chatelard et de La Sarraz; les seigneuries de Gingins, Genollier, Dullit, Ballaigues et la coseigneurie de Vevey. Dans le pays de Gex: Divonne, St-Jean de Gonville, Grailly, Fernex. Dans le Genevois: Ville-la-Grand, les Troches, Belmont en Semines. En Franche-Comté: Ardèches et L'Abergement.

Les seigneurs de Gingins étaient avoués de Bonmont; ils avaient leur sépulture dans cette abbaye et lui ont donné plusieurs abbés: *Humbert* en 1260, *Etienne* en 1293, *Etienne II* en 1390, *Aymon* en 1483. Celui-ci fut le dernier abbé de Bonmont. Il était commendataire des prieurés de St-Sulpice et de Nyon, et chanoine de Genève. Elu évêque de Genève, en 1513, par le Chapitre, il fut déposé par la maison de Savoie, qui força l'élection de Jean de Savoie. Aymon de Gingins assista à tous les actes provoqués par l'établissement de la réforme à Genève; il vint mourir à Bonmont en 1537, à l'âge de 72 ans, après la sécularisation de l'abbaye par le gouvernement de Berne.

La famille de Gingins a été, avant tout, une famille militaire; elle a fourni des officiers supérieurs à presque toutes les armées de l'Europe et a occupé des places éminentes à la cour des ducs de Savoie et dans le gouvernement de Berne. Elle nous a donné notre plus illustre historien, le baron Frédéric de Gingins, dont les ouvrages ont jeté une si vive lumière sur les sources de notre histoire.

Armes: D'argent, semé de billettes de sable, au lion de même, brochant.

Devise: Cum Deo omnia.

Attribut: Hautesse de cœur.

Près de Gingins, on voit deux éminences d'égale hauteur, que l'on croit être des *tumulus* ou tombeaux d'anciens guerriers du Nord, formés par la terre que les soldats apportaient dans leurs casques et qu'ils répandaient sur la tombe de leurs chefs tombés

dans le combat. Plus le chef commandait de soldats, plus élevé aussi était le *tumulus*.

La population était de 320 habitants en 1803; elle est de 362 en 1860. La superficie du territoire est de 1,384,505 perches, dont 7109 en vignes, 146,000 en prés, 134,162 en champs, 652,000 en bois, 13,000 en pâturages et 432,500 en estivages. Les bâtiments sont taxés 545,000 fr. et les fonds de terre 518,000 fr. Dettes hypothécaires, 479,000 fr. — Altitude, 1813 pieds fédéraux. *

GITTES (les), hameau de la commune de Ste-Croix. *

GIVRINS (*Gevryn* en 1517), village du cercle de Gingins, assis au pied du Jura, à 75 min. N.-O. de Nyon, dans la paroisse de Genollier. Ce village faisait autrefois partie de la seigneurie de Genollier; il en fut démembré au XVIIe siècle pour former une seigneurie particulière, par vente à Etienne Quisard. Ce dernier en était seigneur en 1683. Au XVIIIe siècle, la seigneurie avait passé à la famille Crinsoz; l'un de ses membres, Théodore, la possédait en 1758; elle était entre les mains de M. Desvignes avant la révolution de 1798.

La population était de 326 habitants en 1803; elle est de 294 en 1860. La superficie du territoire est de 451,136 perches, dont 10,644 en vignes, 109,244 en prés, 139,349 en champs, 175,000 en bois, 11,400 en pâturages. Les bâtiments sont taxés 335,000 fr. et les fonds de terre 335,000 fr. Dettes hypothécaires, 310,000 fr. — Altitude, 1893 pieds fédéraux. *

GLACIERS. Les Alpes vaudoises, moins élevées que celles du Valais et du canton de Berne, présentent aussi moins de ces masses de neiges accumulées, auxquelles on donne en Suisse le nom de *glaciers*. Cependant, sur le revers occidental des Alpes qui séparent le canton de Vaud du Valais, l'on rencontre plusieurs glaciers qui s'étendent dans les vallées de ce vaste massif. Les plus remarquables sont le *Pillon*, d'où s'élancent deux superbes cascades qui forment le *Dard*, l'un des affluents de la *Grande-Eau;* le *Scex rouge*, d'où sort cette dernière rivière; les *Diablerets; Paneirossaz*, qui donne naissance à l'Avençon; *Plan-Nevé,* surmonté par une belle pyramide de rochers; puis celui de *Martinet*, derrière la Dent-de-Morcles. Ces glaciers, perdus dans les solitudes de nos plus hautes Alpes, ne sont visités que par des touristes intrépides ou des hardis chasseurs de chamois. Les bergers ne les voient que de loin et varient sur les dénominations à leur donner. Bien qu'ils ne soient, à vrai dire, que des bras détachés des grands glaciers valaisans, ils sont au nombre des intéressantes curiosités du canton de Vaud.

Au pied du glacier de Paneirossaz, le docteur Levade dit avoir

trouvé une roche singulière, une espèce de poudingue dont tous les cailloux étaient réunis par une mine de fer. Cette roche était isolée et le docteur a vainement cherché à découvrir d'où elle s'était détachée.

*

GLAND (*villa Glannis in comitatu equestrico* en 1049), ancien village communal et paroissial du cercle de Begnins, à 1 lieue N. de Nyon, avec une station sur le chemin de fer.

Ce village relevait autrefois de la seigneurie de Prangins ; il paraît avoir été très anciennement habité, comme le voisinage de Nyon peut le faire supposer. Vers la fin du XVIIIe siècle, on a trouvé, près de la tuilerie de ce lieu, un vase de terre renfermant des médailles des empereurs romains. En creusant la terre, on y découvre fréquemment des restes considérables d'anciennes constructions.

Le sol de cette commune est formé d'un lit de cailloux roulés sur lequel on trouve une mince couche de terre végétale ; les récoltes y sont compromises dans les années sèches et chaudes.

La population était de 288 habitants en 1803 ; elle est de 484 en 1860. La superficie du territoire est de 897,077 perches, dont 31,600 en vignes, 90,000 en prés, 121,000 en champs, 168,000 en bois, 14,000 en pâturages. Les bâtiments sont taxés 778,000 fr. et les fonds de terre 645,000 fr. Dettes hypothécaires, 822,000 fr. — Altitude, 1783 pieds fédéraux.

*

GLARIER, terme usité au district d'Aigle pour désigner le lit de pierres roulées, de graviers et de sable que l'on trouve fréquemment sur les bords des torrents alpins, à leur débouché dans la plaine, comme sur les bords de la Gryonne et ailleurs.

*

GLATTIGNY, ruisseau du Jorat qui séparait la juridiction de l'abbé de Montheron de celle de l'évêque de Lausanne. Les criminels sujets de l'abbé étaient remis, pour l'exécution de leur sentence, sur les bords de ce ruisseau, aux officiers de l'évêque qui avait droit de haute justice sur le Jorat.

*

GLANE (la petite), rivière qui prend sa source près de Vuissens, au territoire fribourgeois, arrose alternativement une partie des cantons de Fribourg et de Vaud, reçoit le Lamboz, le Bret ou Bey, l'Arrignon et se jette dans la Broye près de Salavaux.

*

GLÉROLLES (*Glérole, Glérolaz, Gléraulaz, Gléroule, Gléroulaz ;* en latin *Glerola, Glerula*), ancien château au bord du lac Léman, près de St-Saphorin, district de Lavaux.

Ce n'est qu'en 1271 qu'il en est fait mention d'une manière posi-

tive. Mais alors il existait déjà, et tout fait croire qu'il fut construit vers 1160 par Landry de Durnes, évêque de Lausanne, le même qui bâtit la tour d'Ouchy. En effet, une tour ronde qui subsiste encore appartient, par son architecture, à cette époque ; elle touche au nord le chemin de fer. L'emplacement était fort bien choisi pour défendre les terres de l'église du côté de Vevey, ce château dominant un défilé étroit. De plus, les évêques ayant acquis, dans la seconde moitié du XIIe siècle, la mayorie de Puidoux ou de St-Saphorin, laquelle s'étendait sur toute cette paroisse, sauf le territoire de Chexbres, avaient besoin, selon les usages du temps, d'un lieu fortifié pour l'exercice de la justice, les prisons et la demeure de l'officier.

En 1271, le château ainsi que la mayorie de St-Saphorin furent inféodés à Hugues de Palézieux, bailli de Vaud, déjà mayor de Chexbres par son mariage. Cependant les dettes que Hugues avait contractées au profit de Pierre de Savoie, forcèrent Agnès, veuve de son fils cadet Guillaume, et les enfants de ce dernier, qui avaient pris le nom de Glérolles, à le vendre en 1303 à l'évêque, avec la mayorie de St-Saphorin, au prix de 800 livres.

Dans l'intervalle, les métralies de Chexbres et de Puidoux avaient aussi été rachetées par l'évêque, duquel relevait dès lors la paroisse de St-Saphorin d'une manière immédiate. Il plaça au château de Glérolles des châtelains revêtus de fonctions analogues à celles des baillis de Vaud, dans une sphère plus restreinte. Ils commandaient les hommes de la paroisse tenus à la chevauchée et administraient la justice inférieure ; l'appel était porté par devant le bailli de Lausanne.

Dans le courant du XIVe siècle, l'évêque engagea cependant plusieurs fois les revenus du mandement de Glérolles à des particuliers. Ainsi, en 1318, il remit pour huit ans et au prix de 1100 livres, à Nicolas de St-Germain, chantre de l'église de Genève, la jouissance du château et de ses dépendances en domaines, cens, dîmes, juridiction, etc., ainsi que d'une redevance de 100 sols à prélever sur la cure de St-Saphorin. L'évêque s'était réservé le droit de la cavalcade, soit ban et levée des gens de guerre ; Nicolas de St-Germain devait faire faire toutes les réparations nécessaires au château de Glérolles : il en serait remboursé, et, de plus, dédommagé des pertes qu'il souffrirait pour le fait de l'évêque, par suite de guerres ou autrement. En 1337, l'évêque cède les revenus de la châtellenie de Glérolles à Guillaume Duclos, d'Epesses, pour le terme de deux ans et en raison de 265 livres par an.

Le château fut rebâti en grande partie par Aymon et Sébastien de Montfaucon. L'intérieur offre de longues salles avec une immense cheminée. Dans les tours servant de prisons, on voyait autrefois

plusieurs cachots, des instruments de torture et une cage de bois couverte de lames de fer, appelée la cage aux sorciers. Les procès de sorcellerie occupaient fréquemment la justice de Glérolles sous la domination bernoise.

Du temps des évêques, c'était une espèce de fort armé de canons. En 1532, les bourgeois de Vevey y en firent chercher dix pour tirer en l'honneur de la bienvenue de Charles III, duc de Savoie, qui était venu visiter ses Etats.

Glérolles servait aussi quelquefois de résidence aux évêques, surtout au temps des vendanges. Sébastien de Montfaucon y était le 25 janvier 1536, lorsque l'armée bernoise s'empara du Pays de Vaud; ce fut de ce même château qu'il expédia à Claude de Curtilles, son bailli de Vevey, un ordre pressant de faire à Lavaux une levée d'hommes armés pour s'opposer aux Bernois :

« Monsieur le baillifz. Je vous veulx bien advertir comme aujourdhuy suis arrivez icy pour venir veoir mes subgez et pour lez fere mettre en lordre, tant pour la manutention de la foys que de Monseigneur et pais; et a ce soer ay heu nouvelle come le cappitaine Colloneys est arrivez a Morge avec une belle bende Ditalliens bien en ordre, et a mandee par tout della le lac pour avoir gens pour aller au devant de ceulx de Berne pour leur donner la bataillie. Si me semble que nous devons tous ayder et aller la ou seratz le grand flotz, car si dauenture nous perdrions, que Dieu ne vuilliez, le pays, les villes ne seriont pas puis apres pour resister; et ne faut poin fere come les Romains ferent quand feu Monsieur de Borbon print Rome, car chescun se voloy garder son pallays; qui fust cause de leur ruyne. Et de ce vous ay bien voullu advertir, affin si bon vous semble le communiquer à Messieurs de Viuey et aux lieulx circonvoesin; et de mon couster ne resteray poin que je ne fasse mon debvoir. Si vous avez quelque nouvelles, je vous prie men advertir. Feisant fin a ma lettre apres mestre recomander a vous de bien bon cueur, et prier nostre seigneur vous donner ce que desirez.

» A Glerole, ce 25 jour janvyer.

» Le bien vostre,
» Levesque de Lauzanne. »

Cette lettre devint fatale à l'évêque; interceptée, elle servit de prétexte à l'armée bernoise pour envahir les terres de l'évêché.

Sous l'évêque Othon de Champvent, en 1312, Jaqueminod Franconis, bourgeois de Lausanne, avec quelques complices, enleva à quatre commerçants milanais leurs marchandises et prit leurs chevaux. Il en résulta une grave difficulté entre l'évêque et le comte de Savoie, qui demandait une indemnité pour ces marchands; elle ne

se termina que sous le successeur d'Othon, Pierre d'Oron, lequel fut obligé, en 1315, à payer une somme de 1000 florins. Ce fait n'était pas isolé; dans ce temps, où les villes du Pays de Vaud et des environs étaient séparées par des barrières de douane, les officiers savoyards à Vevey percevaient le péage sur les habitants de Lavaux, soit lorsqu'ils amenaient des marchandises, soit quand ils traversaient seulement le territoire, et cela quoiqu'on ne réclamât rien des gens de la vallée de Blonay se rendant à Lausanne. Le péage ne fut jamais payé de bonne grâce; chaque fois les employés de la douane à Vevey et les habitants de Lavaux en vinrent aux voies de fait; on prélevait alors des gages sur ces derniers, et dans la règle, on usait à Lavaux de représailles à la première occasion. Ce n'est qu'en 1349 que le comte Vert, Amédée VI, pour être agréable à son conseiller et directeur, François de Montfaucon, évêque de Lausanne, mit fin à cette cause de mauvais voisinage en supprimant ce péage à l'égard de Lavaux et de la paroisse de St-Saphorin.

Non loin du château de Glérolles se trouve le clos de Chapponeyre; LL. EE. de Berne le concédèrent, en 1644, à Jean de Montet et à Jean-Pierre Morel, pour les dédommager des pertes essuyées par leurs pères Adam de Montet, châtelain de Corsier, et Antoine Morel, curial de St-Saphorin, en cautionnant le comte Michel de Gruyère. Ce dernier leur avait, à cette occasion, hypothéqué sa coseigneurie de Corsier, sa dîme de St-Saphorin, sa grande vigne du Désaley avec le four de Jongny. La réclamation fut portée aux Bernois, comme possesseurs de ces biens.

Le château de Glérolles, devenu propriété nationale en 1798, fut vendu en 1803 à des particuliers.

Le nom de Glérolles n'a pas toujours été donné exclusivement au château qui le porte encore. La tradition l'attribue aussi à une ville qui aurait compris tout l'espace situé entre la cascade de Rivaz et celle de la Salenche. St-Saphorin ne serait que l'aile orientale de cette ancienne ville romaine, détruite en 563 par l'inondation qu'avait causée la chute du mont *Tauretune*. Une circonstance vient à l'appui de la tradition; c'est que le nom primitif de St-Saphorin paraît avoir été Glérolles. Il est donné à cette ville, de temps à autre, jusqu'à la fin du moyen âge. En 1328, Guillaume Thomas, chevalier, prête hommage à l'évêque de Lausanne; comme lieu de son origine, on indique alternativement St-Saphorin et Glérolles. De même, en 1416, deux particuliers s'engagent envers l'abbaye de Haut-Crêt à y transporter du vin, dès les lieux de Vevey ou de Glérolles *(a villis Viviaci vel Glerole)*; il ne peut être question ici que de St-Saphorin. Un pareil changement de nom n'a rien d'étonnant, car on sait que la plupart des localités appelées d'après leurs églises principales ont

porté primitivement des noms différents. Il suffit de citer Châtel-St-Denis et St-Barthélemy, désignés anciennement sous les noms de Fruence et Gumoëns-le-Châtel. †

CHATELAINS DE GLÉROLLES

Jean Choupar, 1312 à 1314.
Richard de Virie, 1314.
Henri de Trecors, 1333.
Nicolas de Lucinge, vers 1375.
Rolet de Tavel, 1424.
Jaques de Crousaz, 1434 à 1468.
Jaques Mestral (de Mont), 1468.
Georges de Crousaz, 1499 à 1528.
Pierre de Crousaz, 1537.
Jean Gignilliat, dès environ 1550 à 1556.
Georges de Crousaz, 1573.
Alexandre de Crousaz, 1574 à 1592.
Claude Muriset de la Paleyre, 1601.
Simon de Crousaz, 1604 à 1613.
Jaques de Gruffy, 1618.
Elie de Crousaz, 1624 à 1670.
Abraham de Crousaz, 1670 à 1681.
François de Crousaz, 1681 à 1719.
Gabriel-Henri Portaz, 1719 à 1730.
Samuel-François Portaz, 1730 à 1742.
Jean-Noé de Crousaz, 1742 à 1748.
Abraham Portaz, 1749 à 1757.
Jean-Antoine Morel, 1757 à 1797.
Abraham Chappuis, 1797 à 1798.

GLION, hameau de la commune des Planches, sis sur la colline qui domine l'église de Montreux, avec un hôtel-chalet dont la vue sur le lac et les Alpes est de toute richesse. Une route carrossable construite il y a quelques années relie Glion à Montreux. Près de là, dans une localité appelée *Vigneule*, on prétend qu'ont existé les plus anciennes vignes de la contrée. On célèbre annuellement, à Glion, une fête champêtre appelée la fête des cerises, qui attire beaucoup de personnes de Vevey et des villages voisins. Une auberge modeste et excellente y reçoit en pension les étrangers et les gens du pays qui veulent passer une saison dans ce lieu charmant. *

GLUTIÈRES, hameau de la commune d'Ollon. *

GOAY (*Guez* au XIIIe et au XIVe siècle; *Guex* au XVe siècle), hameau de quelques maisons sises au-dessus de la Tour de Marsens et des vignes du Désaley, à Lavaux, commune de Puidoux. Cette localité était très habitée au XIIIe siècle, et plus anciennement encore; on a trouvé, dans les environs, des médailles et des débris des temps romains. *

GOILES (*Goylies* en 1257), nom d'une léproserie sise entre les villages de Mollens et de Ballens. *

GOLLION (*Gollun*, paroisse en 1228), village communal, avec une église annexe de la paroisse de Grancy, au cercle de Cossonay, à 30 minutes S. de cette ville, sur la route de Morges. La collature de l'église appartenait autrefois à l'évêque de Lausanne. En 1453, la

cure avait 22 livres de revenu et on comptait 22 feux dans la paroisse.

Ce village est divisé en deux parties, Gollion à l'orient et Mussel à l'occident.

SEIGNEURIE. Gollion faisait partie, au moyen âge, de la grande seigneurie de Cossonay; il en fut détaché, en 1472, par Jaques de Savoie, comte de Romont, qui l'échangea avec la seigneurie de l'Isle à François de Glérens, contre la seigneurie de Surpierre. Cette seigneurie passa, par mariage, dans la famille de Dortans, ainsi que celle de l'Isle, puis, par mariage encore, avec Marie de Dortans, à Esaïe de Chandieu en 1627. En 1677, Bénigne de Chandieu, fille de Paul de Chandieu, seigneur de l'Isle et de Corcelles-le-Jorat, apporta la seigneurie de Gollion à son époux Henri de Senarclens, seigneur de Grancy. Elle est restée entre les mains de la même famille jusqu'à la révolution de 1798. Auguste-Victor de Senarclens, dernier seigneur de Grancy, de Gollion et de Senarclens, est mort en 1806.

En 1627, on comptait à Gollion des hommes de quatre conditions diverses : les *hommes justiciables coutumiers*, les *hommes liges-francs censiers*, affranchis de la taille, des *bourgeois justiciables*, puis des *hommes taillables*.

Plusieurs autres seigneurs possédaient des fiefs et censes dans ce village. Voyez pour plus de détails : *Les fiefs nobles de la baronnie de Cossonay*, par M. *L. de Charrière*.

ANTIQUITÉS. La localité a été habitée déjà dans des temps très anciens, comme le démontrent des restes de constructions que l'on découvre en divers endroits du territoire. Dans un lieu nommé en *Muret* ou au *Chatelard*, à 25 min. S. du village, au confluent de la Senoge et de la Venoge, est un tertre arrondi qui domine le chemin conduisant à Vufflens-la-Ville; on y a trouvé, en 1822, des restes d'anciens murs, une chambre parquetée en briques carrées, des tuiles romaines, un fer de lance, un lingot de plomb, etc. Près de là, au lieu dit en *Bovex*, on voit les restes d'anciennes fortifications en terre qui ressemblent à d'autres qu'on rencontre en divers lieux de la vallée de la Venoge.

La population était de 344 habitants en 1803; elle est de 496 en 1860. La superficie du territoire est de 591,195 perches, dont 9467 en vignes, 160,000 en prés, 345,800 en champs, 56,500 en bois, 13,500 en pâturages. Les bâtiments sont taxés 414,000 fr. et les fonds de terre 456,000 fr. Dettes hypothécaires, 513,000 fr. — Altitude, 1667 pieds fédéraux.

*

GONELLES (les), maisons de campagne de la commune de Chardonne, à l'embranchement des routes de Lausanne à Vevey et de

Vevey à Moudon. On y voit un moulin à plâtre mû par l'eau d'un petit ruisseau qui s'y précipite des hauteurs du Jorat. A. BARON.

GORDANNE (la), nom d'une belle maison de campagne sise sur le ruisseau du même nom, au bord de la route entre Rolle et Allaman. Cette maison, bâtie en rotonde, dans un site très pittoresque, a été construite par le comte d'Oyen. Elle a passé ensuite à la famille Mayor, puis à M. Meuricoffer, consul suisse à Naples, dont la famille la possède aujourd'hui. *

GOSSENS, petit village communal du cercle de Belmont, à 90 min. S.-E. d'Yverdon. Ce village doit son origine à une grange que la commanderie de La Chaux possédait en ce lieu. En 1376, frère Pierre de Billens, chevalier, commandeur de St-Jean de Jérusalem en la terre de Vaud et Monsigniez, acense des terres à Gossens. En 1492, Louis de Franc, chevalier, commandeur *(præceptor)* de La Chaux et des membres qui en dépendent, eut une difficulté avec François de Gumoëns, donzel, seigneur de Bioley-Magnoud, au sujet du fief et juridiction du lieu appelé de *Joux*, rière Gossens, où ce dernier avait élevé des fourches patibulaires, prétendant qu'il avait droit de seigneurie à Gossens de Joux, ce que niait le commandeur. La difficulté fut soumise à l'arbitrage de Jean de Cossonay, seigneur de Rurey, et à Claude d'Arnay, donzel d'Orbe, qui décidèrent que les fourches devaient être déplacées, comme étant trop rapprochées de la Grange de Joux.

La population était de 62 habitants en 1803; elle est de 118 en 1860. La superficie du territoire est de 109,800 perches, dont 22,500 en prés, 67,500 en champs, 17,700 en bois. Les bâtiments sont taxés 97,000 fr. et les fonds de terre 64,000 fr. Dettes hypothécaires, 122,000 fr. — Altitude, 1800 p. féd. *

GOUMOENS ou GUMOENS-LA-VILLE *(Gomoens, Gomuens, Gumuens, Guimuens, Gumoyns)*, grand village communal et paroissial des district et cercle d'Echallens, à $^1/_2$ lieue N.-O. de ce bourg.

Goumoëns-la-Ville est la localité la plus ancienne du district d'Echallens. Son église était, au XII[e] siècle, le chef-lieu d'une vaste paroisse, dont les chapelles d'Oulens, Echallens, Villars-le-Terroir, Penthéréaz, étaient les succursales. Mais à la fin du même siècle, cette paroisse fut divisée. Les chapelles d'Oulens, Echallens et Penthéréaz furent élevées au rang d'églises paroissiales. Quant à Villars-le-Terroir, la chapelle resta une annexe de l'église paroissiale d'Echallens.

La paroisse de Goumoëns-la-Ville comptait 30 feux en 1453; son revenu était de 24 livres.

L'église de ce lieu relevait, dans le principe, de la mense épiscopale de Lausanne; elle en fut détachée, au milieu du XIIe siècle, probablement par Guy de Merlen, dignitaire du Chapitre de Besançon, avant d'être nommé évêque de Lausanne. Dès lors elle appartint à l'abbaye de Montbenoît, près Pontarlier, fondée vers 1100 par les sires de Joux, jusqu'à la conquête des terres d'Orbe et d'Echallens par les Bernois et les Fribourgeois, en 1476. Le couvent de Montbenoît, redoutant les effets de ce changement de domination, remit alors à celui du lac de Joux tous les droits de patronat et de cure sur les églises qu'il possédait au diocèse de Lausanne. L'abbaye du lac de Joux garda ces possessions jusqu'à la Réformation de 1536.

Les mayors de Goumoëns-la-Ville paraissent avoir administré les domaines que l'abbaye de Montbenoît possédait au district d'Echallens. Plus tard, ces biens furent inféodés à différentes familles, entre autres aux seigneurs de Goumoëns. Le Chapitre de Lausanne avait aussi quelques possessions dans la contrée.

Goumoëns embrassa la réforme à la pluralité des voix en 1575, mais dès 1554 les réformés y entretenaient un ministre à leurs dépens.

Seigneurie. Les trois endroits appelés Goumoëns ne formaient primitivement qu'une seule seigneurie, dont Goumoëns-le-Châtel était le château fort. Goumoëns-le-Jux et Goumoëns-la-Ville furent érigées ensuite en seigneuries distinctes par des cadets de la maison de ce nom, qui en avaient bâti les manoirs seigneuriaux.

Les premiers documents à nous connus, concernant cette famille, une des plus anciennes maisons féodales de la Suisse romande, la font remonter à Léotald de *Gomoëns* et à ses neveux Conon, Pierre, Albert et Widon, qui figurent parmi les bienfaiteurs de l'hôpital de Ste-Marie d'Orbe, entre 1080 à 1090. Il paraît toutefois que Léotald, avec sa belle-sœur Anna, auraient fait une donation antérieure, aux environs de l'an 1070. Conon, Pierre et Albert sont encore cités en divers actes des années 1090 à 1109, soit à Orbe, soit à Sallenches en Savoie. Vers la même époque, Borcard de Goumoëns occupait à Orbe les charges importantes d'avoué ou lieutenant du comte de Bourgogne et de vidomne du prieuré de Romainmôtier. Un accord de l'an 1097, entre ce monastère et Widon du Château-Cicon, démontre que les nobles de Goumoëns, conjointement avec leurs biens allodiaux d'Orbe, possédaient déjà alors la seigneurie de leur nom, puisque l'arrangement a lieu en présence de l'avoué Borcard et d'autres chevaliers *du voisinage*, savoir Pierre et Conon, tous deux du château de Goumoëns. — Ces faits résultent de chartes authentiques, tirées essentiellement du *Cartulaire de Romainmôtier* qui est imprimé, et des Archives cantonales vaudoises.

Google

Plusieurs membres de la famille de Goumoëns reçoivent, aux XIe et XIIe siècles, la qualification de *dominus*, titre réservé à cette époque à la haute noblesse et aux maisons principales du pays, telles que les Grandson, les Cossonay, etc. Plus tard, cette famille dut, pour Goumoëns-le-Châtel et Goumoëns-le-Jux, se reconnaître vassale de la maison de Montfaucon, qui avait pris un ascendant soudain au Pays de Vaud, en réussissant à s'y créer un petit empire. Une raison semblable plaça Goumoëns-la-Ville sous la mouvance des évêques de Lausanne, desquels les nobles de Goumoëns tenaient déjà en fief la haute foresterie du Jorat. Quant à leurs possessions d'Orbe, elles paraissent avoir passé, avec la dignité de vidomne, probablement par une alliance, à la maison de Cicon, qui, sans doute pour la même raison, avait des droits considérables à Goumoëns-la-Ville dès le XIIe siècle jusqu'à la fin du XIIIe. Guillaume de Cicon est même appelé chevalier *(miles)* de Goumoëns en 1218; Barthélemy, fils de feu Hugues de Cicon, donzel, se donne le nom de Goumoëns en 1285. — En 1135, le susdit Widon, soit Guy de Goumoëns, surnommé Barata, un des neveux de Léotald, fut le principal fondateur de l'abbaye de Théla, soit Montheron (voyez à cet article). C'est en raison de ces bienfaits que les nobles de Goumoëns exercèrent sans interruption jusqu'au-delà de 1450 la charge éminente d'avoués héréditaires de ce couvent.

Au XIIIe siècle, la descendance de Guy-Barata était partagée en trois branches: Goumoëns-le Châtel ou St-Barthélemy (voyez ce nom), Goumoëns-le-Jux et Goumoëns-la-Ville. Pierre dit de la Tour, chevalier, petit-fils de Guy-Barata, fut, selon toute probabilité, l'auteur de la première; Guillaume dit le Roux, huitième avoué de Montheron, est le chef de la seconde (voir à l'article Goumoëns-le-Jux), et Henri II, chevalier, le chef de celle de Goumoëns-la-Ville, la seule qui subsiste encore.

C'est à cette dernière branche qu'appartient Jaques de Goumoëns, lequel acquit à la suite de son mariage avec Agnès de Corbières, entre 1331 et 1339, la seigneurie de Bioley-Magnoud, relevant immédiatement des princes de Savoie, avec omnimode juridiction et le droit de dernier supplice, caractère essentiel des baronnies et des terres à bannière qui jouissaient des principales prérogatives de ces dernières.

Les nobles de Goumoëns ont encore possédé diverses autres seigneuries tant au Pays de Vaud qu'en Chablais, telles que Vufflens-le-Châtel et Baleyson. Ils ont occupé d'importants emplois civils et ecclésiastiques. Ils comptent plusieurs chanoines de Lausanne et de Genève. Girard de Goumoëns-la-Ville était, en 1291, abbé de Saint-Maurice en Valais. Deux descendants de Jérémie de Goumoëns, reçu bourgeois de Berne en 1632, à une époque où sa maison avait été

prête à s'éteindre, eurent des bailliages au Pays de Vaud au siècle passé.

Mais c'était avant tout une famille militaire. En 1291, Jannin, seigneur de Goumoëns-la-Ville et d'autres lieux, vidomne d'Echallens, se croisa pour la terre sainte. Pierre de Goumoëns-la-Ville, écuyer, coseigneur de Bioley-Magnoud, châtelain de Grandson, suivit Othon, sire de Grandson et de Pesmes, qui commandait en Franche-Comté pour Eudes IV, duc de Bourgogne, dans la guerre entre ce dernier et les seigneurs du pays. Pierre y prit une part active; il perdit son cheval de bataille au siége d'Oiseley, en 1346. L'année suivante, il tint garnison à Vesoul avec quatre compagnons pendant huit mois, et il y perdit encore trois chevaux.

Antoine de Goumoëns-le-Jux figure en 1355, avec son neveu Pierre, dans la liste des gentilshommes romands qui, sous le commandement d'Amédée VI, comte de Savoie, vinrent au secours du roi Jean de France, contre le roi Edouard d'Angleterre. Antoine y apparut avec deux écuyers et dix hommes d'armes; Pierre avec cinq écuyers et vingt-cinq hommes d'armes. Dans des temps plus récents, cette famille a donné des officiers d'un grand mérite à diverses armées, surtout à celle des Pays-Bas. Nous citons seulement Jaques-François, au commencement du XVIIIe siècle, qui se distingua particulièrement à la bataille de Malplaquet, et devint plus tard général de brigade en Hollande; et Nicolas-Théodore, vers la fin du siècle passé, qui fut nommé dans le même pays, successivement, major-général et gouverneur de la province de Frise.

Armes des nobles de Goumoëns : D'argent à la croix de gueules, chargée de cinq coquilles oreillées, d'or.

Attribut : Amitié.

Le dernier seigneur de Goumoëns-la-Ville était Louis-Vincent de Goumoëns; le château, avec le domaine qui en reste, appartient actuellement à son petit-fils, M. Alfred de Goumoëns, major retraité du service d'Autriche, qui, pendant deux années, a coopéré avec succès à la réorganisation de l'armée du shah de Perse.

La population était de 336 habitants en 1803; elle est de 406 en 1860. La superficie du territoire est de 785,800 perches, dont 217,100 en prés, 403,685 en champs, 158,840 en bois, 1548 en pâturages. Les bâtiments sont taxés 492,350 fr. et les fonds de terre 641,290 fr. Dettes hypothécaires, 1,390,000 fr. — Altitude, 2067 pieds fédéraux. †

GOUMOENS-LE-CHATEL (voyez *St-Barthélemy*).

GOUMOENS-LE-JUX ou LE-JOUX, ou GOUMOENS-LE-CRAU, petit

Digitized by Google

village communal des district et cercle d'Echallens, à 1 lieue N.-O. de cette ville.

Il y avait jadis une maison forte, bâtie sur l'emplacement d'une ancienne tour qui existait déjà au XII[e] siècle sous le nom de *Turris de Thela* ou Tour-de-Talent. Elle appartenait en 1184 à la noble famille de Goumoëns. La maison forte était déjà démantelée et inhabitée vers le milieu du XV[e] siècle, et les Suisses consommèrent sa ruine en y mettant le feu, pendant la guerre de Bourgogne (1475). Au sud-est du village, près d'un mamelon, on voit encore les restes des fossés et des remparts qui l'environnaient.

Goumoëns-le-Jux formait une seigneurie démembrée de celle de Goumoëns-la-ville (voyez ce nom). Au commencement du XIII[e] siècle, elle devint l'apanage de Guillaume de Goumoëns dit le Roux, qui fit branche.

Humbert de Goumoëns-le-Jux, donzel, se voyant le dernier mâle de sa branche et sans enfants, avait suivi Amédée VIII, duc de Savoie, dans sa retraite de Ripaille. Plus tard, comme nouvelle preuve de son dévouement, Humbert donna entre vifs à ce prince, devenu pape sous le nom de Félix V, son vieux manoir avec toutes ses dépendances en terres, bois et justices, en s'en réservant l'usufruit viager. Mais déjà en 1447, le duc Louis, successeur d'Amédée, pressé par le besoin d'argent, revendit cette seigneurie à François de Goumoëns-la-Ville, seigneur de Bioley-Magnoud, dont la branche l'a gardée pendant environ deux siècles. En même temps, François de Goumoëns acquit des hoirs de n. François Cuaneti le manoir que ceux-ci possédaient de toute ancienneté au haut du village de Goumoëns-la-Ville. Ce manoir, appelé dès lors le Châtel-Dessus, devint la maison seigneuriale de Goumoëns-le-Jux (c'est maintenant l'auberge de Goumoëns-la-Ville). Cette terre demeura dans la maison des nobles de Goumoëns jusqu'à Claude, qui légua la seigneurie de Goumoëns-le-Jux, avec sa maison de Goumoëns-la-Ville, à sa sœur Jaqueline, femme de n. Daniel Châlon, donzel de Cully, qui transmit cette terre à ses enfants. Le célèbre Albert de Haller et son fils Emmanuel ont été, au siècle passé, les derniers seigneurs de Goumoëns-le-Jux.

La population était de 39 habitants en 1803; elle est de 42 en 1860. La superficie du territoire est de 137,900 perches, dont 15,826 en prés, 51,182 en champs et 70,372 en bois. Les bâtiments sont taxés 58,440 fr. et les fonds de terre 66,855 fr. Dettes hypothécaires, 165,000 fr. — Altitude, 1960 pieds fédéraux. †

GOURZE (Tour de), appelée *turris Guorgi* et *Goursi* en 1316; *Goursiz* en 1397; la colline sur laquelle elle est bâtie, *mons Gurgii*

en 1140. Elle est située à 1 lieue N.-E. de Cully et à 2 lieues E. de Lausanne, sur une des cîmes les plus élevées du Jorat.

La fondation de cette tour, dont il reste encore quelques ruines, remonte sans doute à une haute antiquité, mais il est difficile d'en fixer l'époque. Elle ne paraît pas avoir été bâtie avant 1140, car en cette année, Guy de Merlen, évêque de Lausanne, fait à l'abbaye du lac de Joux la donation d'un lieu appelé *Bella-Vuarda,* avec toute la forêt du Jorat située entre le mont au-dessus du Chalet-à-Gobet *(mons Gusberti)* et celui de Gourze *(mons Gurgii),* sans mentionner la tour. Le nom de Gourze semble indiquer la situation de cette montagne à la sortie des gorges du Jorat.

En 1316, Louis II, baron de Vaud, alors en guerre avec Pierre d'Oron, évêque de Lausanne, ravagea les terres de ce dernier, lui prit la tour de Gourze et la démantela. La médiation d'Amédée V, comte de Savoie, termina la guerre et rendit la tour à l'évêque.

Elle ne fut jamais reconstruite. Il est vrai qu'en 1397, l'évêque Guillaume de Menthonay l'inféoda à son maître des monnaies, Jean de Canturio, de Milan, à condition de la restaurer et de la maintenir en bon état, mais rien ne montre que cette condition fut remplie. Les dépendances de ce fief, auquel aucun droit de juridiction n'était rattaché, contenaient environ 80 poses en bois, prés et autres terres.

Jeannette, fille de Jean de Canturio, *alias* de la Monnaie, transmit ce fief à son fils Etienne Gaudin, ainsi qu'à son gendre Guy Rosset, mari de sa fille Joffredaz. Les dits Gaudin et Rosset, bourgeois de Lausanne, en possédèrent chacun la moitié en 1529. Ils vendirent le tout, l'année suivante, à la commune de Villette, au prix de 80 écus d'or. Toutefois on contesta à cette dernière la faculté de desservir elle-même un hommage noble et elle se vit obligée de traiter avec Jean Châlon, donzel de Cully, et ressortissant de la grande commune. Il s'engagea à supporter les charges du fief vis-à-vis de LL. EE. de Berne; la commune promit de l'en indemniser et de lui fournir les armes nécessaires. Il prêta reconnaissance en 1538. A la mort de Jean Châlon, arrivée en 1576, la commune fut admise à s'acquitter directement de ses devoirs de vassalité, et, en 1627, le cavalier d'hommage qu'elle avait dès lors fourni fut remplacé par une prestation pécuniaire de 25 florins par an.

Lors du partage de la commune de Villette, en 1824, la tour de Gourze, avec son domaine, échut à trois des nouvelles communes, Forel, Grandvaux et Cully, qui ont gardé l'indivision pour cette propriété.

Des masures de la tour de Gourze, on peut admirer une des plus belles vues de la Suisse; elle embrasse la plus grande partie du canton de Vaud, du Chablais, tout le lac Léman et le rempart ma-

jestueux des Alpes de la Savoie, du Valais, des cantons de Fribourg et de Vaud; cette magnifique vue est terminée à l'ouest par les montagnes moins élevées du Jura.

Altitude, 3093 pieds fédéraux. †

GRANCY (*Grancie*, paroisse en 1228), village communal et paroissial du cercle de Cossonay, à 1 lieue S.-O. de cette ville, sur le chemin de l'Etraz.

Seigneurie. Au moyen âge, ce village était divisé en plusieurs petits fiefs appartenant à des familles diverses. Une partie était du ressort de la baronnie de Cossonay, une autre partie relevait du château de Morges. (Voyez pour les détails l'ouvrage de M. L. de Charrière : *Les fiefs nobles de la baronnie de Cossonay,* tome XV des *Mémoires de la Société d'histoire romande.*)

La partie la plus importante avait été possédée d'abord par les nobles *Ferrel* et avait passé de ceux-ci dans la famille féodale de *Dullit.* Cette partie se composait de deux fiefs dont l'un relevait du château de Morges, l'autre de celui de Cossonay. L'un de ces fiefs passa à la famille de Senarclens par le mariage de Guillaume de Senarclens avec Jeannette, fille de Pierre de Dullit. Au XVIIe siècle, Isaac de Senarclens ayant épousé Susanne de Mestral, put réunir en sa main les deux fiefs à Grancy, procédés des nobles de Dullit. Enfin, en l'année 1696, LL. EE. remirent à n. Henri de Senarclens, à titre d'inféodation, le droit de dernier supplice dans sa terre de Grancy, la chasse et la juridiction que le château de Cossonay possédait en ce lieu, avec la juridiction sur le moulin de Senarclens situé à Saint-Denis. Henri de Senarclens devint ainsi le premier seigneur de Grancy, où sa famille possédait depuis longtemps des fiefs et des francs-alleux. En échange de cette inféodation, le seigneur de Grancy avait assujetti tous ses francs-alleux, dans la localité, au fief noble de LL. EE. La famille de ce seigneur était encore en possession de la terre de Grancy au moment de la révolution vaudoise de 1798. Le dernier seigneur a été Auguste-Victor de Senarclens, qui était aussi seigneur de Senarclens et de Gollion. Il est mort en 1806.

Grancy est le lieu d'origine du célèbre médecin Tissot, dont la réputation a été européenne et dont les ouvrages sont encore estimés aujourd'hui. C'est aussi le lieu d'origine du landamman Auguste Pidou, neveu de Tissot, l'un des premiers magistrats du canton de Vaud de 1803 à 1821, année où il termina son honorable carrière, le 14 mai, au moment où il occupait le fauteuil de président du Grand Conseil. Il était âgé de 67 ans.

Antiquités. Près de ce village, dans une localité appelée *en Allaz,* et que traversait le chemin de l'Etraz, a existé un établissement ro-

main considérable, à en juger par diverses découvertes qu'on y a faites, en différents temps. On dit y avoir trouvé, il y a plusieurs années, des restes de constructions et entr'autres une chambre dont les murs, en briques, étaient peints à fresque, de couleur rouge. Parmi ces ruines se rencontra une pièce de bois de chêne pétrifiée, où l'on reconnaissait encore les traces de la scie et de la hache qui avaient servi à l'équarrir. En 1865, les frères Demont, propriétaires dans cette même localité, y ont découvert de nouvelles constructions romaines. L'édifice le plus considérable était sur la colline elle-même. Les antiquités qui y ont été trouvées figurent aujourd'hui au Musée cantonal. A quelques pas de ces ruines existe un cimetière helvéto-burgonde.

La collature de l'église de Grancy appartenait autrefois à l'évêque de Lausanne. En 1453, la cure était estimée à 20 livres de revenu; on comptait 12 feux dans la paroisse.

Le hameau de St-Denis dépend de la commune.

La population était de 265 habitants en 1803; elle est de 338 en 1860. La superficie du territoire est de 620,000 perches, dont 159,850 en prés, 300,300 en champs, 149,700 en bois, 5477 en pâturages. Les bâtiments sont taxés 388,000 fr. et les fonds de terre 453,000 fr. Dettes hypothécaires, 400,000 fr. — Altitude, 1960 p. fédéraux.

*

GRANDCHAMP (*ager de Grandchamp*, en 1005), nom donné au petit territoire qui s'étend, en une bande étroite, du château de Chillon à l'hôtel Byron, près de Villeneuve, sur les bords du lac.

Ce territoire fut donné, avec le château de Chillon, nommé alors *Castellare*, par Hugues, évêque de Sion, à Hugues, évêque de Genève, en échange de la quatrième partie du territoire de Vacins, près de la Tour-de-Peilz. Thomas, comte de Savoie, donne ce même territoire aux religieux de Haut-Crêt, en 1195, afin d'y planter une vigne, à la condition que le tiers du produit appartiendra au donateur. Dès ce moment, Grandchamp fit partie des domaines de Haut-Crêt jusqu'à la Réformation.

*

GRAND-CLOS (le), belle maison de campagne dans la commune de Rennaz, cercle de Villeneuve, bâtie en style de château moderne. Elle appartenait autrefois à M. Guillard, riche négociant de Lyon et possédait quelques droitures seigneuriales avant 1798.

*

GRANDCOUR (*Grandis curia*, *Grandcort* au XIII[e] siècle), bourg avec titre de ville et de baronnie, chef-lieu du cercle de même nom, à 1 lieue N. de Payerne, sur le penchant d'une colline qui domine la vallée de la Broie. Le cercle se compose des communes de *Grand-*

cour, Chevroux, Corcelles et *Missy*, avec une population de 2373 habitants.

Quelques personnes croient que le lieu appelé dans les chartes *Curtis, in pago Williacense*, est Grandcour ; c'est une erreur ; le lieu désigné par *Curtis* est Chiètres, en allemand *Kerzers* (*Curtis quæ Herceis nuncupatur*, dit positivement une charte du XIIe siècle).

Il est difficile de dire d'une manière certaine quelle a été l'origine de ce bourg et pourquoi il a été appelé de son nom. Dans le temps où l'on faisait l'histoire d'un lieu sur de simples aperçus, on affirmait que c'était un ancien manoir des rois de Bourgogne, qui y avaient souvent tenu leur cour. Mieux vaut confesser son ignorance que de faire une histoire de fantaisie.

Seigneurie. Grandcour était le chef-lieu d'une seigneurie qui comprenait aussi les villages de *Chevroux*, *Chesard* et *Ressudens ;* ces deux derniers sont de la commune de Grandcour. Les premiers seigneurs connus appartiennent à la maison de *Cossonay-Prangins*, qui possédaient aussi *Bellerive*. Ces deux fiefs étaient de la mouvance des évêques de Lausanne. A la chute de la maison de Prangins, en 1293, ces deux seigneuries passèrent dans les mains de Louis de Savoie, seigneur de Vaud. Celui-ci, pour se concilier les bourgeois de Grandcour, leur promit de leur accorder les franchises de Moudon qui, à cette date, étaient les plus étendues de la patrie de Vaud. Les bourgeois acceptèrent la domination du prince Louis, avec le consentement de dame Isabelle, veuve de Jaques, coseigneur d'Estavayer. En 1311, Berlio Amoyri, procuré de Louis de Savoie, remit Grandcour, Cudrefin et Bellerive à Pierre de Grandson, qui avait épousé Blanche de Savoie, fille de Louis. Ces seigneuries demeurèrent dans les mains de l'illustre famille de Grandson jusqu'à l'année 1397, qu'elles furent réunies au domaine de la couronne après la mort d'Othon. En 1403, ces mêmes seigneuries du Vully furent données, comme apanage, à Humbert de Savoie, fils naturel d'Amé VII, qui avait été sept ans prisonnier des Turcs après la bataille de Nicopolis.

François Ier, comte de Gruyère, était en 1456 seigneur de Grandcour, par engagement pour une somme qu'il avait prêtée au duc de Savoie.

En 1473, cette seigneurie passa aux mains de Philibert de Com pey ou Compois, par inféodation de Jaques, comte de Romont. L'acte est du 7 janvier. En 1528, elle fut inféodée par Charles, duc de Savoie, à Georges de Rive, de Payerne, gouverneur du comté de Neuchâtel ; il avait épousé Isabelle de Vaumarcus et était aussi seigneur de Prangins et de Bellerive.

En 1556, Françoise de Rive, fille du précédent, reconnaît la sei-

gneurie; elle avait épousé Jean Rochus de Diesbach et était aussi dame de Prangins et Bellerive.

Ce dernier donna ces seigneuries à son neveu, Georges de Diesbach, qui les possédait en 1574. Grandcour et Bellerive demeurèrent dans les mains de cette famille jusqu'au commencement du XVIIIe siècle. En 1681, sous Georges de Diesbach, le vieux château était ruiné; il n'en restait plus qu'une tour. Autrefois c'était une ville fermée où il y avait l'office de la porterie, reconnu en fief-lige des seigneurs. Il consistait à ouvrir et garder les portes le jour et la nuit. Le portier retirait, pour cela, des redevances de la part des habitants. Ce droit était abandonné en 1681. On voyait encore, il y a peu d'années, une tour en grès dur, sur un tertre à l'entrée du bourg, qui remontait peut-être aux temps rodolphiens. Elle a été démolie en automne 1842, au grand regret des amis de l'histoire nationale, désireux de voir conserver les monuments du passé.

Marie de Diesbach porta la baronnie de Grandcour à son époux, Laurent d'Estavayer, et la vendit, en 1736, à Abraham Sinner, de Berne, pour la somme de 2500 écus blancs et 25 louis d'or à titre de vins.

Frédéric Sinner la vendit, en 1755, à Jean-Louis Labat, riche teinturier de Genève, pour 80,000 livres suisses; tous les meubles étaient compris dans la vente. Le fils de ce dernier a été le dernier baron de Grandcour; le château a été vendu avec le domaine, au commencement de ce siècle, à la famille Oulevey, qui le possède encore aujourd'hui. Le château est moderne; il date du XVIIIe siècle et a été bâti par Abraham Sinner.

Grandcour était l'une des XIV villes ou bourgs qui, sous la maison de Savoie, avaient droit d'envoyer des députés aux Etats de Vaud.

Avant la Réformation, il y avait à Grandcour la chapelle de Saint-Nicolas, qui était filiale des églises de Ressudens et de Dompierre en Vully, aujourd'hui Carignan.

Ce village est la patrie du savant et consciencieux Ruchat, le premier qui a étudié notre histoire dans ses sources et dont les ouvrages jouissent encore d'une haute estime aujourd'hui. Il a écrit l'*Histoire de la Réformation de la Suisse* en 6 volumes in-12, dont M. Vulliemin a publié une nouvelle édition en 7 vol. in-8o. Nyon, 1836, et un abrégé de l'*Histoire ecclésiastique du Pays de Vaud*. Berne, 1709, in-12, dont M. du Mont, bibliothécaire, a donné une nouvelle édition enrichie de notes. Lausanne, 1838, in-8o. Des manuscrits importants de Ruchat sont conservés à la Bibliothèque cantonale.

Aux environs de Grandcour, on voit une source qui dégage du gaz hydrogène.

La population était de 524 habitants en 1803; elle est de 751 en 1860. La superficie du territoire est de 1,104,500 perches, dont 345,611 en prés, 583,954 en champs, 138,466 en bois, 27,000 en pâturages. Les bâtiments sont taxés 556,000 fr. et les fonds de terre 801,000 fr. Dettes hypothécaires, 292,000 fr. — Altitude, 1610 p. fédéraux.

*

GRAND'EAU (la), torrent qui prend sa source dans les glaciers des Ormonts. Il sort du glacier de *Champ*, s'augmente d'un grand ruisseau, le *Dard*, qui se précipite des glaciers de *Pillon*, reçoit la *Rionzettaz* et arrose la vallée. Sous le Sépey, la Grande-Eau porte le pont de la Tine, bâti sur un étroit passage qui ne laisse au torrent que six à sept pieds de largeur. De là son lit est de plus en plus encaissé. Elle reçoit le ruisseau les *Foules*, qui coule sous Chamosaire, le *Fantin*, sujet à grossir fortement à la fonte des neiges. Au nord, la source de Fontaney, qui ne gèle jamais, vient encore s'y jeter, et c'est enflée de tous ces ruisseaux tributaires que la Grande-Eau arrive souvent menaçante et terrible à Aigle. En 1740, elle a failli renverser le bourg tout entier. Ses eaux sont ordinairement troublées, à leur arrivée dans la plaine, par le limon qu'elles ont enlevé en passant sous Chamosaire. Près d'Yvorne, elle reçoit encore les ruisseaux qui descendent de Corbeyrier et du cirque de Luan, formé par deux contreforts des tours d'Aï, et bientôt après elle mêle ses eaux à celles du Rhône.

*

GRANDEVENT, petit village du cercle de Grandson, à 75 minutes N.-O. de cette ville, dans la paroisse de Fiez. Ce village était autrefois un simple hameau de la commune de Fiez; il en a été séparé en 1730 pour former une commune particulière.

La population était de 99 habitants en 1803; elle est de 146 en 1860. La superficie du territoire est de 379,861 perches, dont 1469 en vignes, 14,864 en prés, 84,000 en champs, 103,900 en bois, 172,800 en estivages. Les bâtiments sont taxés 107,000 fr. et les fonds de terre 98,000 fr. Dettes hypothécaires, 68,000 fr. — Altitude, 2220 pieds fédéraux.

*

GRANDSON (*Granzio* en 1049, *Gransonium* et enfin *Grandissonum*; en allemand *Gransen*, *Gransee*), jolie petite ville assez bien bâtie, chef-lieu de district et de cercle, sise sur un coteau, au bord occidental du lac de Neuchâtel. Le district se compose des cercles de *Grandson*, *Concise* et *Ste-Croix*, avec une population de 11,975 habitants. Le cercle de Grandson comprend les communes de *Grandson, Champagne, Fiez, Fontaines, Giez, Grandevent, Mauborget, No-*

valles, Romayron, Vaugondry, Villars-Burquin, avec une population de 3538 habitants.

Après les guerres de Bourgogne, les villes de Berne et de Fribourg, devenues maîtresses des seigneuries que possédait la maison de Châlons, avaient fait un bailliage médiat de la terre de Grandson. Elle fut divisée en plusieurs circonscriptions territoriales appelées *métralies*, qui comprenaient un ou plusieurs villages ou communes. Ces métralies étaient celles de *Provence*, de *Concise*, de *Bonvillars* et de *Fiez* sur la rive gauche du lac, et celle d'*Yvonand* sur la rive droite.

Prieuré. Il y avait à Grandson, avant la Réformation, un prieuré de bénédictins sous le vocable de saint Jean-Baptiste ; il avait été fondé par les sires de Grandson au XIIe siècle et était situé au haut de la ville. Il relevait de l'abbaye de *Chaise-Dieu (Casa-Dei)* en Auvergne. Il possédait la collature des églises de *Fiez*, *Giez*, *St-Maurice*, *Montagny-le-Corbe* et *Vugelles*. L'église paroissiale est celle de cet ancien prieuré ; elle a été construite en forme de croix latine et l'on voit, dans l'intérieur, des colonnes massives de marbre blanc, d'un seul fût et de 9 pieds de haut. Les chapiteaux, assez grossièrement travaillés, imitent le composite et présentent, l'un des figures d'hommes avec des têtes hideuses, un autre des lions et un autre encore des figures d'aigles à ailes éployées. L'on croit que ces colonnes ont fait partie d'un édifice romain. En réparant l'église dans le dernier siècle, on trouva des lampes antiques que le bailli envoya à Berne.

Les habitants de Grandson étaient autrefois paroissiens de Giez ; ils obtinrent en 1437, de Jean de Prangins, évêque de Lausanne, de placer des fonts baptismaux dans l'église du prieuré qui, depuis ce moment, fut considérée comme paroissiale, sous diverses conditions. (Voyez *Giez*.)

PRIEURS

G.... en 1202.
Mauritius, 1227.
Philippe de Billens, 1401, 1420.
Antoine Mestral, de Mont, 1421, 1423.
Othonin Corbier, de Grandson, 1423.
Humbert de Glerens, 1454, 1461.
Nicolas de Diesbach, 1506, mort le 15 juin 1550.
Blaise Grivat, d'Orbe, 1550, mort en 1564.

Celui-ci fut le dernier prieur de St-Jean de Grandson ; il était d'Orbe. Pierrefleur dit de lui « qu'il était sans science, n'ayant grande » vertu, fors qu'il était grand chasseur de perdrix et de cailles, avec » le chien et l'oiseau, ce qu'il avait appris comme jeune religieux » en son couvent. »

En 1555, les deux Etats se partagèrent les meubles des couvents

de Grandson. Ils traitèrent avec Grivat, qui refusa d'embrasser la réforme; on lui donna mille écus, pour une fois, et la dîme de Chamblon pour toute sa vie. Il se retira à Estavayer et mourut à Grandson en 1564.

A la mort de Nicolas de Diesbach, le pénultième prieur, Aymonet Marchand, natif de Vugelles, prieur de St-Vincent, à Besançon, de l'ordre de Cluny, avait mis la main sur les biens que le prieuré de Grandson possédait en Franche-Comté, dans la crainte qu'ils ne tombassent au pouvoir des réformés. L'Etat de Berne réclama vivement la restitution de ces biens. Il s'adressa même, pour cela, au parlement de Dôle, avec menace, au cas où justice lui serait refusée, de s'emparer des revenus que l'abbé de Mont-Ste-Marie possédait au Pays de Vaud. Cette menace produisit son effet; Aymonet Marchand renonce à toutes les prétentions qu'il pouvait avoir sur les biens du prieuré en faveur des Etats de Berne et de Fribourg, par acte fait au château de Grandson, le 7 février 1551. Le bâtiment du prieuré ne tarda pas à tomber en ruines. En 1711, il n'en restait que les masures, qui furent vendues, avec le jardin, par les deux Etats, à Jean-Georges Ernst, ancien bailli, pour le prix de 1000 écus petits.

Couvent des cordeliers. Outre le prieuré de bénédictins, il y avait encore à Grandson un couvent de moines non réformés, de l'ordre de saint François; il était situé au bas de la ville. L'on ignore la date exacte de sa fondation. Il est probable qu'il faut la faire remonter vers le commencement du XIVe siècle.

Déjà, en 1289, le pape Nicolas IV avait accordé à Othon de Grandson de construire un couvent de frères mineurs sur les bords de la *Biserne*, aujourd'hui l'*Arnon*. L'évêque de Lausanne avait reçu la charge d'en bénir la première pierre, ainsi que le cimetière. Cette fondation n'eut pas lieu immédiatement, mais elle se fit plus tard, non plus sur l'Arnon, mais à Grandson. Le couvent est mentionné dès l'année 1360, dans une donation qui lui est faite. En 1542, le bâtiment était fort délabré et Fribourg invita Berne à le rebâtir, à frais communs, en faisant remarquer qu'il contribuait à l'entretien des maisons des prédicants. Berne répondit que les ministres n'avaient que de faibles traitements, tandis que les moines possédaient des revenus avec lesquels ils pouvaient bâtir.

Quand Grandson eut embrassé la Réformation, en 1555, des députés de Berne et de Fribourg procédèrent au partage du mobilier du monastère. Deux conventuels à qui on abandonna le vestiaire et les ornements d'église se réfugièrent à Fribourg, dans le couvent de leur ordre; le gouvernement leur accorda une pension considérable. Le bâtiment du couvent, à Grandson, fut transformé en magasin à sel.

CHATEAU ET SEIGNEURIE. Le château de Grandson est un vaste édifice gothique, carré et flanqué aux quatre angles d'autant de tourelles. Il est situé à l'extrémité N. de la ville et près du lac; c'était la demeure des seigneurs du lieu. Avant la révolution de 1798, il servait de résidence aux baillis bernois et fribourgeois, qui alternaient tous les cinq ans. C'est aujourd'hui une maison particulière où a été logée pendant quelque temps la fabrique de cigares dits de Grandson, dont la réputation est répandue dans les deux mondes. Il a été bâti par les sires de Grandson, les plus puissants dynastes de la patrie de Vaud. Bien des parties historiques en ont disparu : on chercherait vainement dans ce qui reste des murailles les boulets bourguignons qu'on y voyait incrustés autrefois. Il est mentionné pour la première fois en 1049 et paraît avoir été bâti au commencement du XI[e] siècle, au plus tard, par le comte Lambert I[er], de Grandson.

Aussi haut que nous font remonter les documents historiques, nous trouvons les dynastes de Grandson en possession d'un petit empire qui, partant des frontières du comté de Neuchâtel, s'étendait le long du Jura jusqu'à Montricher et dans une partie du Gros de Vaud, presque sans autre interruption que la vallée de l'Orbe, où se trouvent les villes d'Yverdon, Orbe et les Clées, fiefs bourguignons, et les domaines du prieuré de Romainmôtier. Ces terres furent partagées, au XIII[e] siècle, entre les fils d'Ebald IV et formèrent les seigneuries de *Grandson, Champvent, Belmont* et *La Sarraz* (voyez ces noms).

Au commencement du XV[e] siècle, la seigneurie particulière de Grandson comprenait les lieux suivants, pour lesquels Marguerite de Montbéliard prête hommage au comte de Savoie, en 1403. Le château, la ville et le mandement de *Grandson*, avec tous leurs droits, fiefs nobles et non nobles existant dans les villages de : *Mastou, Piney, Vuitebo, Vougella, Novelles, Fontannes, la Poliosa, Fiez, Villar, Malborget, Rumeyron, la Gottetta, Trescovagnes, Fiepittet, Gie, Corcelles, Conciza, Provencia, Moutrou, Sauges, Yvonant, Mordagnes, la Mouguetta, St-Aubin, Corcelettes, Champagnye, Saint-Maurice, Fontanysy, Bonvillars.*

LA MAISON DE GRANDSON. L'origine de l'illustre maison de Grandson remonte, d'une manière certaine, au commencement du XI[e] siècle et même à la fin du X[e], quoique entourée encore d'une certaine obscurité, que le beau travail de M. de Charrière sur les *Dynastes de Grandson* n'a pas entièrement dissipée.

Lambert de Grandson, premier du nom, vivait en 1001 et 1002. Sa mère se nommait Hildérude et vivait en 981 et 982. Lui-même portait le titre de comte dès l'an 1009. Il avait un frère nommé *Adal-*

bert, qui figure avec lui parmi les primats du royaume de Bourgogne siégeant avec le roi Rodolphe III au plaid tenu à Eysins, en 1002. (Voyez *Eysins.*)

Lambert Ier est qualifié comte dès l'année 1009. M. le baron de Gingins n'hésite point à le considérer comme comte de Vaud. Cette opinion soulève pourtant une difficulté, puisque l'évêque de Lausanne était comte de Vaud dès l'an 1011 et que, néanmoins, après cette date, Lambert continue à être qualifié comte dans les chartes, entr'autres dans celle par laquelle Ratcherius renonce, dans les mains du comte Humbert, à diverses terres en faveur du couvent de Romainmôtier, de l'an 1018.

Le comte *Lambert* eut deux fils : Adalbert II et Lambert II, qui furent les chefs de deux branches de la maison de Grandson.

Adalbert II, chef de la branche aînée, est qualifié primat du château de Grandson *(princeps castri Granzionis),* en 1049, dans la plainte adressée par les moines de Romainmôtier au pape Léon IX, lorsque celui-ci visita leur monastère. C'est la première fois que le château de Grandson est mentionné. Adalbert fut un voisin incommode et dangereux. Il avait saccagé les domaines du couvent de Romainmôtier et entr'autres le village de Ferreyres (voyez ce nom). Cité à comparaître devant le souverain pontife, à Romainmôtier, il y parut accompagné de 40 chevaliers ses vassaux immédiats. Il eut de son épouse, Tiedberge, cinq fils connus par les chartes du temps : *Otton (Ier), Erluin, Rodolphe (Ier), Adalbert III* soit Adalgold et *Pierre.*

Adalbert III, ou Adalgold, est peu connu par les chartes. Il paraît ne pas avoir vécu de longues années. Il laissa trois fils : *Otton (II), Conon,* nommé aussi Falcon, et *Rigaud.*

Rigaud vivait en 1084 ; son épouse se nommait *Hélène ;* il en eut cinq fils : *Otton (III), Adémar, Artaud, Jarenton, Pierre,* qui fut moine à Romainmôtier. Falcon, son frère, fils d'Adalbert III, laissa trois fils : *Ebal* qui suit, *Hugues* et *Barthélemy ;* ce dernier fut évêque de Laon.

Ebal Ier, fils de Falcon qui précède, fut un des personnages les plus marquants de l'illustre famille de Grandson. Il est le chef des diverses branches de sa maison qui toutes sont issues de lui. Il eut, comme ses prédécesseurs, de fréquents démêlés avec le couvent de Romainmôtier. Il fut le fondateur de l'abbaye du lac de Joux (1126). Sa femme se nommait *Adélaïde ;* il eut cinq fils : *Ebal II,* qui mourut jeune ; *Barthélemy,* qui fit le voyage de Terre-Sainte ; *Raimond,* mort jeune ; *Vaucher,* moine à Romainmôtier, et *Conon.*

Ebal III, fils de Barthélemy, qui fit le voyage de Jérusalem, dont il ne revint pas, avait un frère, *Jordan ;* ils figurent comme seigneurs de Belmont en 1174. Comme son père Barthélemy, il fit aussi le

voyage de Jérusalem, où il mourut. De sa femme, Jordane, il n'eut qu'un fils, Ebal IV, qui suit.

Ebal IV. Il prend le premier le titre de seigneur de Grandson, ce que ses ancêtres n'avaient jamais fait, bien qu'ils fussent, certainement, seigneurs de cette terre. Il avait transporté sa résidence au château de La Sarraz, devenu le siége de la branche aînée des Grandson. Il eut de sa femme Béatrice huit fils : *Girard ; Henri ; Pierre ; Aymon,* évêque de Genève ; *Hugues,* prieur de Payerne ; *Ebal,* évêque de Lacédémone ; *Guillaume,* chanoine de Lausanne ; *Otton,* doyen de Neuchâtel. De son vivant, avant 1234, Ebal IV partagea les terres de la maison de Grandson entre ses trois fils laïques. *Girard,* l'aîné, eut la seigneurie de *La Sarraz. Henri*, le second, fut seigneur de Champvent. *Pierre*, le cadet, fut seigneur de Grandson. Ce furent là les trois chefs des maisons de La Sarraz, Grandson et Champvent, issues de la tige des Grandson.

La branche cadette des Grandson eut pour auteur *Lambert II,* fils de Lambert Ier, comte. Celui-ci eut un fils, *Lambert III*, qualifié *comte de Grandson* dans le *Cartulaire de Lausanne,* de 1228. On connaît peu de chose de lui ; il laissa quatre fils : *Lambert IV, Uldric, Philippe,* qui eut postérité, et *Conon*. Il eut aussi une fille, qui épousa Amédée, avoué de l'abbaye de St-Maurice, auteur de la maison de Blonay.

Lambert IV embrassa la carrière ecclésiastique ; il fut sacré évêque de Lausanne par le pape Clément, vers 1089. C'est lui que le *Cartulaire de Notre-Dame de Lausanne* accuse d'avoir été mauvais ménager des biens de son église. Nous le voyons, en effet, donner à Vaucher de Blonay, son neveu, des biens considérables appartenant au domaine de l'église, ainsi : la moitié de Vevey, le village de Corsier et plusieurs autres choses. Les documents du temps renferment des détails assez curieux sur ce prélat, qui ne paraît pas avoir donné une grande édification à son église. Il dut son élection à l'intrigue et ne fut pas regardé comme évêque légitime. Sa confirmation avait été faite par Guibert, archevêque de Ravenne, nommé pape sous le nom de Clément III, par l'empereur Henri IV. Guibert ne tarda pas à être excommunié, comme antipape, par Urbain, et notre évêque Lambert fut compris dans cette proscription. Cuno d'Estavayer, qui rédigeait le *Cartulaire de Notre-Dame de Lausanne*, vers 1228, dit avoir lu dans les lettres de privilége d'Henri IV : « Il est certain que » Lambert, qui, à l'aide de mauvais moyens, est arrivé à posséder » l'évêché de Lausanne, a violé la foi qu'il nous avait jurée, qu'il a » dissipé les biens de son église en les donnant à qui lui a plu. Et » enfin, affecté de repentir pour ses mauvaises actions, reconnais-

» sant qu'il avait mal agi contre Dieu et son église, il a complétement résigné l'épiscopat. »

Cuno d'Estavayer ajoute : « J'ai appris par la tradition que Lambert » sortit seul, un jour, par la porte de St-Maire, et jamais personne » de Lausanne ne l'a revu. Les uns ont dit qu'il avait cherché un » asile dans le désert, d'autres qu'il avait été enlevé par le diable. »

La branche cadette des Grandson a produit encore quelques rejetons dont aucun n'a laissé un nom dans notre histoire. *Huon*, qui vivait à la fin du XIIe siècle et était mort en 1216, porte dans divers actes le titre de seigneur de Grandson. Il laissa deux fils : *Ebal* et *Vaucher*, en qui s'éteignit sa descendance.

Sires de Grandson, après le partage entre les fils d'Ebal IV :

Pierre Ier, troisième fils d'Ebal IV, devint la tige des seigneurs particuliers de la terre de Grandson. En 1238, il était châtelain de Moudon et vicaire temporel de l'évêché de Lausanne. Il intervint dans les grandes transactions du temps, où il joua un rôle assez important. Il avait épousé *Agnès*, fille d'*Ulrich III*, comte de Neuchâtel, qui était veuve en 1263. Sept fils et trois filles naquirent de ce mariage : *Amédée*, Pierre, Villelme, Girard, chanoine de Lyon, Jaques, Henri, chantre de Lausanne, Ottonin, Guillemette, femme de Pierre de Gruyère, donzel ; c'est elle qui fonda la chartreuse de la Part-Dieu, en 1308. Une autre sœur, Jordane, fut mariée deux fois : 1° à Aymon de la Tour, chevalier, et 2° à Humbert de Thoire et de Villars, seigneur d'Aubonne et de Coppet, dont elle était femme en 1290. Agnès, sœur des précédentes, avait épousé Ulrich de Vuippens.

Amédée, fils aîné de Pierre, qui précède, parait comme seigneur de Grandson en 1278 et 1280. Il avait épousé Benoîte de la Tour de Gerenstein ; il était mort en l'an 1300. Il eut trois fils : *Otton Ier*, qui suit ; Jaques, coseigneur de Grandson et sire de Belmont ; Guillaume, qui se retira en Angleterre où il se maria et devint la souche des Grandisson ; Agnès, fille d'Amédée, épousa Aymon, sire de Montagny.

Otton Ier, fils aîné d'Amédée, succéda à son père comme seigneur de Grandson. Il fit son testament en 1328 et demande « que son » corps soit inhumé dans l'église cathédrale de Lausanne ; que sa » pompe funèbre soit précédée de deux hommes portant ses armes, » tenant, chacun, une bannière aux armes de Grandson, montés sur » deux chevaux du prix de 100 livres chacun ; l'un équipé d'une » housse aux dites armes et l'autre harnaché de fer. Ces chevaux, » avec leur équipage, seront donnés en offrande à la dite église, à » qui il lègue encore 20 livres de rente annuelle pour la fondation

» de deux chapelains et 6 livres pour la fondation de son anniver-
» saire. »

C'est le tombeau d'Otton Ier que l'on voit encore aujourd'hui à la cathédrale de Lausanne et que l'on a pris longtemps pour celui du malheureux Otton tué par Gérard d'Estavayer, en 1397 (voyez à l'article *Ste-Croix*).

Otton Ier mourut sans postérité connue. Il eut pour successeur le fils aîné de son frère Jaques, coseigneur de Grandson et sire de Belmont, nommé Pierre.

Pierre II, neveu du précédent, lui succéda comme seigneur de la terre de Grandson. Il devint l'un des seigneurs principaux du pays par son mariage, en 1303, avec Blanche, fille de Louis Ier, de Savoie, seigneur de Vaud, et de Jeanne de Montfort-l'Amaury. Il reçut, comme dot de son épouse, les seigneuries de Cudrefin, Grandcour et Bellerive; il fut aussi seigneur de Belmont et de Laupen. En 1317 il fonda la chartreuse de la Lance, au bord occidental du lac de Neuchâtel. Il eut guerre avec le comte de Neuchâtel; elle fut apaisée en 1336 par la médiation du comte de Savoie. Pierre réclamait le château de Vaumarcus comme étant de son fief et le comte de Neuchâtel réclamait à son tour le fief de Belmont. Chacune des parties renonça à ses prétentions. Il eut aussi des différends avec la maison de Châlons au sujet du *Franc-Châtel* (voyez l'article Sainte-Croix). Pierre II mourut vers l'an 1344, laissant deux fils et quatre filles. Les fils furent: *Otton II*, qui suit, Guillaume dit le Grand, sire de Ste-Croix, Coppet et Aubonne. Les filles furent: *Isabelle*, épouse de Louis de Cossonay; *Jaquette*, épouse de Girard de Montfaucon, seigneur d'Orbe et d'Echallens; *Marguerite*, qui eut trois maris: 1° Hugues de Blonay; 2° Pierre de Billens, et enfin 3° Rodolphe, comte de Gruyère. La quatrième, *Agnès*, épousa Pierre de la Tour, sire de Châtillon.

Otton II, sire de Grandson et de Belmont, en 1347, devint encore seigneur de Pesmes, en Bourgogne, par son mariage avec Jeanne, fille et héritière de Guillaume, sire de Pesmes. Devenu veuf, il épousa, en secondes noces, Blanche de Châtillon, dame de Poix. De son premier lit il eut deux fils: *Jaques*, qui fut seigneur de Pesmes, et Jean, chanoine de Besançon. Du second lit, il eut: *Hugues*, qui suit. Il fit son testament en 1375.

Hugues, sire de Grandson et de Lompnes, en Bugey, avait succédé à son père Otton, en 1381. Convaincu d'avoir fait de faux titres, il fut condamné pour crime de félonie à la peine de mort, par la cour du bailli de Vaud et enfermé dans la prison de Nyon, dont il parvint à s'évader. Il passa en Angleterre, où il mourut avant l'année 1397. Otton de Grandson fut accusé de cette mort par ses ennemis. Le

comte de Savoie confisqua la seigneurie de Grandson. Hugues avait épousé Jeanne de Senecey, dame de Maches. Il fut le dernier de sa famille qui posséda la terre de Grandson.

Armes des sires de Grandson : Palé d'argent et d'azur, de 6 pièces, à la bande de gueules chargée de trois coquilles d'or.

Cimier : Une cloche avec cette devise : *A petite cloche grand son.*

Cette famille, qui avait brillé d'un si grand éclat dans la patrie de Vaud pendant quatre siècles, était destinée à voir ses derniers rejetons périr misérablement. *Hugues* mourut dans l'exil, après une condamnation à mort. *Otton* périt dans un combat judiciaire. L'un des derniers représentants de la branche bourguignonne, qui possédait la seigneurie de Pesmes, eut aussi une fin tragique. Jean de Grandson, sire de Pesmes, était un chevalier d'une grande prouesse et renommée. Olivier de la Marche dit de lui « qu'il était parent des » plus grands seigneurs de Bourgogne et de ces seigneurs à qui le » duc donnait le titre de cousins, preux chevalier et aimé entre les » gentils-hommes de Bourgogne. »

Il fut accusé, en 1453, d'avoir animé la noblesse du comté de Bourgogne contre le duc. Les dépositions unanimes des témoins ne laissèrent d'autre ressource à Jean de Grandson que l'indulgence de son maître. Mais ni l'ancienne amitié que le duc avait pour lui, ni les sollicitations du maréchal de Bourgogne et des seigneurs de Vienne, de Vergy, de Toulongeon, ses parents, ne purent prévenir la sentence qui allait être prononcée contre lui. Il fut condamné à être étouffé entre deux draps et exécuté, secrètement, à Poligny, en 1455.

La terre de Grandson ne demeura pas longtemps entre les mains de la maison de Savoie. Le duc Amédée VIII l'inféoda à *Marguerite de Montbéliard,* dame d'Echallens, d'Orbe et de Montagny-le-Corbe, qui en prêta hommage en 1403, entre les mains du commissaire Balay. Elle avait épousé Humbert de Villars-Sexel, comte de la Roche-St-Hippolyte, en Bourgogne. Marguerite mourut, sans enfants, en 1410. Sa riche succession causa bien des difficultés.

Louis de Châlons-Orange, qui avait épousé Jeanne de Montbéliard, sœur de Marguerite, fut reconnu comme héritier des belles seigneuries de la maison de Montfaucon en deçà du Jura. Il restaura le château de Grandson, avant l'année 1451 ; il reconstruisit tout le grand corps de logis qui touche au lac. Ces réparations lui coûtèrent 3000 francs d'or, environ 60,000 fr. de notre monnaie, sans compter les journées de manœuvres et les charrois, faits en corvée par la population.

En 1466, à la mort de Louis de Châlons, Guillaume, son fils aîné, s'était emparé du château de Grandson, au mépris du testament de

son père, qui l'avait donné à *Hugues*, fils cadet d'un second lit. (Voyez l'article *Echallens*.) Ce dernier s'était échappé du château de Nozeroi, avant la mort de son père, et était venu au Pays de Vaud, sous la conduite de Pierre de Jougne, amenant avec lui un trésor qui devait lui servir à se mettre en possession des seigneuries de sa maison en deçà du Jura. (Voyez *Echallens*.) Ce fut Pierre de Crans qui commanda l'expédition dirigée contre Grandson. Il vint mettre le siége devant le château, et pour hâter la reddition de la place, il eut l'idée de mettre le feu à des galeries de bois qui s'élevaient au-dessus de la porte principale. Ce fut là une conception malheureuse. Du château, le feu se communiqua à la ville, qui fut entièrement brûlée, à l'exception du quartier des Cordeliers. Guillaume de Châlons-Orange vint à mourir sur ces entrefaites et les terres vaudoises de sa maison demeurèrent, sans conteste, à Hugues de Châlons.

Hugues de Châlons, devenu seigneur de Grandson, se hâta de relever les murs de cette ville, qui allait devenir le théâtre de bien graves événements. Les réparations étaient complètes dès l'an 1470.

GUERRES DE BOURGOGNE. En 1474, les Suisses, gagnés par l'or de Louis XI, avaient fait invasion dans la Franche-Comté, tandis que Charles-le-Téméraire, duc de Bourgogne, était occupé au siége de Neuss, sur le Rhin. Ils commirent de grands ravages dans cette malheureuse province, privée de ses défenseurs. Jaques de Savoie, comte de Romont, et Hugues de Châlons servaient dans l'armée de Bourgogne; le premier combattit les Suisses à Héricourt, ce qui le fit considérer comme ennemi par les Confédérés et attira le fléau de la guerre sur le Pays de Vaud.

Le 26 avril 1475, les bandes suisses réunies à Neuchâtel, au nombre de 5000 hommes, partirent de cette ville et se dirigèrent sur Grandson, qu'elles croyaient surprendre et emporter par un coup de main. Les premiers venus trouvent une barrière de troncs d'arbres élevée à l'entrée du faubourg des Cordeliers et se jettent immédiatement sur elle, sans hésiter. Mais la garnison était sur ses gardes et les assaillants furent repoussés avec une perte de 12 hommes. Les murailles de Grandson avaient été si bien réparées qu'elles purent résister aux premières attaques des Suisses. La ville fut prise d'assaut le 30 avril; la garnison s'était réfugiée dans le château avec une grande partie de la population, sous les ordres de Pierre Mayor de Romainmôtier, plus connu sous le nom de Pierre de Jougne. Celui-ci, dépourvu de vivres en suffisance, se vit obligé de capituler le 31 avril; il obtint la vie sauve pour la garnison et sortit accompagné d'un grand nombre de nobles et de bourgeois, qui redoutaient les traitements des vainqueurs. La place fut occupée par un corps de 300 Bernois, sous les ordres du capitaine Henri Matter, tandis

que le reste de l'armée s'avançait sur Orbe et les Clées, à la lueur des incendies des châteaux de Montagny-le-Corbe et de Champvent.

Cependant le duc Charles, qui n'avait pu demeurer insensible aux ravages que les Suisses avaient exercé dans ses provinces et sur les terres de ses plus fidèles serviteurs, s'était résolu à marcher contre les Confédérés.

Bataille de Grandson. Le 8 février 1476, le duc Charles de Bourgogne était arrivé à Jougne, où il avait réuni une partie de son armée, forte de près de 12,000 hommes. Son intention était de se réunir au comte de Romont, qui était à la tête des milices du Pays de Vaud, et de marcher contre les Suisses, qui occupaient divers postes dans la Suisse occidentale. Ce prince quitta Jougne le 12 après midi et vint coucher à Orbe, d'où il partit, le 19, pour aller asseoir son camp devant Grandson. La ville fut prise le 21, à la suite d'un assaut où les Confédérés perdirent une cinquantaine d'hommes. Ce qui restait de la garnison se réfugia dans le château, privée de son commandant, de Stein, demeuré prisonnier entre les mains des Bourguignons. Cette petite garnison de 400 hommes, qui manquait de vivres pour soutenir un long siége, prolongea sa résistance jusqu'au 28, jour où, ayant perdu l'espoir d'être secourue à temps et se voyant bloquée sur terre et sur eau par une armée nombreuse, elle dut se rendre à discrétion. Le duc Charles, animé contre les Suisses par les sanglantes exécutions qu'ils avaient faites en Franche-Comté, à Estavayer et aux Clées, dans l'année précédente, fit pendre à des arbres ou noyer dans le lac tout ce qui restait de la garnison.

Cependant les Suisses, qui avaient appris la marche des Bourguignons, avaient aussi levé leurs soldats et s'avançaient à marches forcées pour secourir la garnison de Grandson, qu'ils savaient être réduite à l'extrémité. Au 1er mars, ils étaient parvenus dans le comté de Neuchâtel, à 3 lieues de Grandson.

Le matin de ce jour, 1er mars, le duc Charles part de son camp devant Grandson pour marcher à la rencontre des Suisses, qu'il espérait atteindre près de Boudry, dans un pays ouvert, où il aurait pu déployer utilement son excellente cavalerie sur un terrain qu'il avait examiné l'avant-veille. L'armée bourguignonne avait reçu de nombreux renforts et pouvait se monter à près de 30,000 hommes, en y comprenant les troupes du comte de Romont. Elle brûlait d'en venir aux mains avec les Confédérés, qu'elle affectait de regarder comme des paysans incapables de résister à une armée qui avait conquis une grande renommée en Europe.

Le duc Charles avait divisé son armée en trois corps ou *batailles*, comme on disait alors. Le premier corps, formant l'avant-garde, était commandé par Antoine, connu sous le nom de grand bâtard de

Bourgogne; le second corps, formant le centre, était commandé par le duc lui-même; les troupes italiennes du comte de Campo-Basso en faisaient partie. L'arrière-garde était sous les ordres du fils du duc de Clèves et du comte d'Egmont. Cette armée, marchant sur deux colonnes parallèles, s'acheminait sur le comté de Neuchâtel par deux routes étroites; l'une, appelée le chemin *d'Etraz*, longeait le pied du Jura, passait sous les villages de Provence et de Mutruz, pour aboutir au village neuchâtelois de Fresens. L'autre route était plus rapprochée du lac et passait au pied du Mont-Aubert, dans la forêt qui domine la chartreuse de la Lance. L'armée bourguignonne, guidée par ses chefs, marchait avec la confiance d'une vaillante armée qui va combattre contre des paysans et des milices levées à la hâte et sans expérience de la guerre.

Les Confédérés, de leur côté, s'étaient aussi mis en marche, le matin du même jour, afin de secourir la garnison de Grandson, dont ils ignoraient le triste sort. Eux aussi, au nombre de près de 20,000 hommes, s'avançaient par les deux routes que suivait l'armée de Bourgogne, qu'ils devaient bientôt rencontrer.

La première rencontre fut inopinée pour l'une et l'autre armée; elle eut lieu sur le chemin de l'Etraz, où l'avant-garde bourguignonne rencontra les tirailleurs schwytzois qui formaient l'avant-garde des Suisses, au moment où ceux-ci débouchaient des bois de *Prise-Gaula*, au-dessus de la Lance.

Le duc, qui était accouru aux premiers coups de feu avec l'escouade de ses 40 chambellans et sa garde, donne l'ordre à une troupe de gens de trait d'escarmoucher avec les Suisses et de s'efforcer de les maintenir jusqu'au moment où il aurait disposé ses forces pour la bataille. Son plan était de distribuer ses troupes de manière à envelopper les Suisses à leur débouché des bois et de les écraser par son artillerie et sa cavalerie, qui étaient sa grande force. Les Suisses, avertis par les coups de feu, pressaient la marche pour soutenir leur avant-garde. Arrivés à *Prise-Gaula*, ils voient devant eux toute l'armée bourguignonne et se mettent à genoux, selon leur coutume, afin de recommander leurs âmes à Dieu avant de charger l'ennemi. Au dire de la *Chronique du Chapitre de Neuchâtel*, Charles se trompa sur la nature de cette humble attitude des Confédérés. *Par saint Georges*, s'écria-t-il, *ces canailles demandent merci; gens des canons! feu sur ces vilains!*

La position qu'occupaient les Suisses était favorable; ils voyaient les mouvements de l'armée bourguignonne qui, à son tour, ne pouvait voir les mouvements que préparait le gros de l'armée suisse masquée par les bois et les accidents du terrain; cette circonstance devait avoir une grande influence sur la victoire.

Le combat était soutenu, des deux parts, avec une grande vigueur; Louis de Châlons, sire de Chateauguion, qui commandait la cavalerie du duc, formant l'aile gauche, fit plusieurs charges contre l'infanterie de Schwytz, qui présentait à l'ennemi un front impénétrable, hérissé de piques de 18 pieds de longueur et fichées en terre.

Antoine le grand bâtard fit avancer de l'artillerie, dont il foudroyait la masse compacte des Suisses, à qui elle fit subir des pertes notables. Le plus fort de la bataille se donna dans les champs, voisins d'un bois de chênes, où l'on voit s'élever trois blocs pyramidaux de granit qu'on a cru être des *menhirs* druidiques, mais qui paraissent avec plus de raison être des monuments de la bataille de Grandson. C'est près de là que tomba Louis de Châlons, dans une dernière charge de cavalerie où il avait mis, un moment, la main sur la bannière de Schwytz. Après toutes ces attaques infructueuses, le duc Charles, dont l'armée était disposée en demi-cercle, de manière à enfermer les Suisses à mesure qu'ils avanceraient, donne l'ordre à la cavalerie de se retirer en arrière et de laisser les Suisses s'engager plus avant. Mais, au moment où cette manœuvre s'exécutait, et où les Suisses avançaient résolument, l'infanterie italienne, placée en arrière entre Concise et Corcelles, prit ce mouvement en arrière pour une défaite et se mit à fuir en désordre, en poussant le cri sinistre : *Sauve qui peut !* Cependant le duc Charles, resté sur le champ de bataille, faisait des efforts surhumains pour arrêter une déroute qui venait lui arracher la victoire, au moment où elle lui paraissait le plus assurée. Antoine le grand bâtard, à la tête de la cavalerie qui formait l'aile gauche, se repliait aussi, de son côté, sur le centre, en s'efforçant de maintenir le bon ordre dans sa retraite. Il avait assez bien réussi dans cette tâche, lorsque sa troupe entendit les mugissements des *cornes d'Uri*, qui partaient du pied du Jura. C'était un corps des Suisses qui s'était glissé le long des flancs du Jura, sur la gauche de l'armée bourguignonne et menaçait de la prendre en flanc. Du côté du lac surgissaient aussi de nouvelles troupes des Confédérés qui menaçaient de prendre entre deux feux les troupes qui voudraient encore résister. Le centre de l'armée ayant disparu sous l'empire d'une panique, il ne restait plus au duc Charles et au grand bâtard qu'à suivre l'armée qui s'était évanouie derrière eux. Arrivés au camp où ils auraient pu résister encore, ils le trouvent abandonné. Charles se crut trahi et victime d'un lâche complot. Ce fut à grand'peine que ses capitaines et l'ambassadeur de Milan, qui ne l'avait pas quitté de la journée, l'obligèrent à partir du camp et à prendre le chemin de la Bourgogne.

Cette journée, demeurée célèbre dans l'histoire des Suisses, ne coûta guère au duc de Bourgogne qu'un millier d'hommes et sept

gentilshommes de marque, tués pour la plupart, entre *Prise-Gaula* et Onnens. Louis de Chateauguion passe ppur être tombé à la *Sagne d'Onnens*, au pied du Thévenon. Le grand résultat de cette victoire fut d'exciter l'audace des Suisses et de leur conquérir un haut renom de valeur parmi les populations de l'Europe. Leur alliance fut désirée autant que celle des plus grands empires. Ils furent les premiers qui firent pâlir l'étoile, jusqu'alors victorieuse, de Charles-le-Téméraire.

Les Confédérés mirent trois jours à piller le camp, où se trouvaient réunies des richesses immenses que la rapidité de la fuite n'avait pas permis d'emporter. Les hommes d'armes et les soldats qui s'étaient réfugiés au château de Grandson, où ils manquaient de vivres, furent forcés de se rendre à discrétion; on les traita comme le duc avait traité la garnison suisse: ils furent pendus à des arbres ou noyés dans le lac. Les Confédérés rentrèrent ensuite dans leurs cantons, emportant un riche butin.

Le comte de Romont, qui commandait un corps de gendarmerie et de milices vaudoises et savoisiennes, ne prit aucune part à la bataille de Grandson. Il avait été chargé par le duc de garder la rive droite du lac de Neuchâtel et de tenir en échec les Suisses qui étaient rassemblés autour de Morat, d'où ils menaçaient le Pays de Vaud.

Fruits de la victoire. Le duc Charles était l'un des princes les plus riches de l'Europe. Le luxe que d'autres mettaient à entretenir une cour, à donner des fêtes, Charles l'avait porté tout entier dans son camp, où il étalait un faste inconnu jusqu'à lui. Les Suisses firent à Grandson un butin immense. Ils ramassèrent, sur le champ de bataille et dans le camp, 400 mousquets, 800 arquebuses à crocs, 27 bannières, 400 tentes doublées de soie, le riche pavillon du duc avec un siége en vermeil, un service entier de vaisselle d'or et d'argent, ainsi que des bijoux de la plus grande richesse. La panique des Bourguignons avait été si grande qu'ils ne s'étaient pas donné le temps de rien emporter. Les soldats suisses se partageaient l'argent monnoyé avec leurs casques et ils vendaient pour quelques sous des assiettes d'argent qu'ils prenaient pour de l'étain. *Commines* a parlé du gros diamant du duc, estimé à l'égal d'une province, qui fut trouvé, dit-il, par un Suisse, sous un chariot et vendu pour un florin à un prêtre que nos historiens disent avoir été le curé de Montagny. Ce diamant passa à un Bernois du nom de May, qui le paya la somme de 3 livres. Après avoir passé par plusieurs mains, il fut vendu au pape Jules II pour le prix de 20,000 ducats.

Les Suisses trouvèrent encore deux autres diamants d'une grande valeur parmi les joyaux du duc: l'un, entouré de rubis, fut vendu à

Digitized by Google

Jaques Fugger, d'Augsbourg, au prix de 47,000 florins d'empire; il doit être aujourd'hui dans le trésor royal d'Espagne, après avoir passé dans les mains du roi d'Angleterre, Henri VIII. Voici ce qu'en dit Mariette, dans son *Traité des pierres gravées :* « Ce fut le duc » Charles de Bourgogne qui fit tailler le premier diamant, vers l'an » 1475. Jusqu'alors, il n'y avait d'autres diamants que ceux qu'on » nomme *pointes naïves.* Ce diamant était épais et taillé pyramidale» ment. Le duc de Bourgogne l'avait fait mettre au milieu de trois » rubis balais et de quatre grosses perles. Ce prince portait au col » cet ornement suspendu à une chaîne d'or. S'il ne se trouve pas en » Espagne parmi les pierreries de la couronne, c'est qu'on l'a re» taillé depuis et qu'on en aura fait un brillant. »

Un autre diamant fut acheté, de seconde main, par Nicolas de Harlay, seigneur de Sancy, qui le vendit au roi de France; il a figuré, depuis ce temps, parmi les joyaux de la couronne, où il est désigné sous le nom de *Sancy.*

Après la bataille de Grandson, les Suisses s'emparèrent des seigneuries que la maison de Châlons possédait au Pays de Vaud: *Grandson, Montagny-le-Corbe, Orbe* et *Echallens.* Ces seigneuries furent cédées ensuite par les Confédérés aux villes souveraines de Berne et de Fribourg, qui en firent deux bailliages communs. Le château de Grandson devint le siége des baillis, tantôt bernois, tantôt fribourgeois, qui alternaient tous les cinq ans. Le premier bailli fut Henri Matter, de Berne, en 1475 déjà; le second fut Guillaume d'Affry, de Fribourg, en 1476.

Réformation. Les premières tentatives de réforme furent commencées, au printemps de l'an 1531, par Guillaume Farel, qui vint à Grandson de la part de MM. de Berne, accompagné du pasteur de Tavannes, Claude de Glautinis. Les deux prêcheurs se présentèrent d'abord au couvent des Cordeliers, demandant l'église pour y prêcher l'Evangile. Ils furent accueillis par des injûres, comme il est facile de le supposer. De là, ils se rendirent au couvent des bénédictins, au haut de la ville, pour y faire la même demande. Ici, ils trouvèrent le sacristain, qui les fit entrer au couvent. Aussitôt qu'il eut entendu la requête des réformateurs, il sortit de dessous sa robe un pistolet, dont il menaçait Farel, tandis qu'un autre moine levait le couteau sur le ministre de Tavannes. Sur une telle réception, il ne restait aux deux ministres qu'à hâter leur retraite. Leur zèle, pourtant, n'en fut pas refroidi. Ils se mirent à prêcher sur les places publiques et dans les maisons qui voulaient bien les recevoir. Ce ne fut pas sans résistance de la part des catholiques. Toutes les fois qu'ils prêchaient, le Gardien des cordeliers et d'autres moines se trouvaient dans l'assemblée pour les contredire et les injurier. Farel

se plaignit à Berne, qui écrivit aux autorités de Grandson, pour leur ordonner de recevoir les prêcheurs, les menaçant de punition dans le cas contraire. Cependant les catholiques, soutenus par Fribourg, résistaient fortement. Pour se distinguer, ils portaient des *pives* à leurs bonnets et étaient encouragés dans leur opposition par les catholiques d'Yverdon, qui se rendaient quelquefois en procession jusqu'à Grandson. Il ne tarda pas à s'ensuivre des désordres qui furent dus au zèle farouche de Farel.

Un jour de saint Jean-Baptiste, comme un cordelier venu de Lausanne prêchait au peuple assemblé, Farel se mit à l'interrompre et à le réfuter. Les catholiques s'émurent; le châtelain, après avoir injurié Farel, se mit à l'accabler de coups de poing. Aussitôt, comme à un signal donné, les cordeliers, le peuple et les gens venus d'Yverdon se jetèrent sur les réformateurs et leur auraient fait un mauvais parti si Jaques de Watteville ne s'était hâté de courir à l'église, où il trouva un vacarme effroyable. Par ses efforts, le tumulte s'apaise; le cordelier continue en paix son discours et Farel peut monter en chaire après lui. Ce qui pourtant aurait dû faciliter les travaux des réformateurs, était la vie licencieuse des moines de Grandson, bénédictins et cordeliers. Mauvais administrateurs des biens de leurs maisons, ils les aliénaient afin de les faire servir à leurs désordres; ce qui leur attira de graves admonestations de la part des Bernois.

Le vrai réformateur de la terre de Grandson fut un Français, Jean Lecomte, seigneur de la Croix, en Picardie, qui avait quitté son pays pour cause de religion. Il était né à Etaples, en 1500 et avait séjourné avec Lefèvre d'Etaples à la cour de la reine Marguerite de Navarre. L'amiral Bonivet l'avait fait précepteur de ses enfants. Lecomte arriva à Grandson en mars 1532; il fut aussitôt nommé ministre en cette ville et commença ses fonctions à la Pentecôte. Il épousa Madeleine de Martignier et se conduisit avec une telle prudence que sa prédication fut accompagnée du plus grand succès. Dès le premier dimanche après Noël de la même année, on put célébrer la première Cène à Grandson selon la réforme. On y compta 70 communiants.

En 1535, on alloua à Jean Lecomte une pension fixe; elle fut de un muid de froment, trois coupes de messel et demi-muid de vin. Les autres ministres du Pays de Vaud n'étaient pas mieux payés. En 1543, la peste désolait les environs de Grandson; Lecomte se multiplia pour assister et consoler les malades. En 1549, le 1er décembre, on commença à chanter les Psaumes au service divin, au lieu de l'Oraison dominicale qu'on avait la coutume de chanter au commencement et les Commandements à la fin. Ce zélé pasteur mourut

le 25 juillet 1572, emportant les regrets unanimes de ses paroissiens.

Armes de la ville de Grandson : D'azur, à un soleil rayonnant, d'or, surmontant un croissant d'argent.

La population était de 822 habitants en 1803; elle est de 1476 en 1860. La superficie du territoire est de 594,000 perches, dont 88,000 en vignes, 155,000 en prés, 444,000 en champs, 14,900 en bois, 37,700 en pâturages. Les bâtiments sont taxés 1,700,000 fr. et les fonds de terre 810,000 fr. Dettes hypothécaires, 810,000 fr. — Altitude, 1341 p. féd. — Dettes du district, 3,720,000 fr. *

GRANDS-PRÉS (aux), localité entre Moudon et Bressonnaz, au bord de la Broye. On y a trouvé beaucoup de médailles romaines, dont plusieurs figurent au médailler de Berne. A. BARON.

GRANDVAUX *(Gravaux* en 1260 et *Gravaul)*, village communal et paroissial du cercle de Cully, à 90 min. E. de Lausanne, sur un coteau entouré de riches vignobles. Il dépendait autrefois de la commune générale de Villette et avait sa *confrérie* ou bourgeoisie particulière jusqu'à l'année 1824, qu'il fut érigé en commune. Celle-ci fut dotée des biens de sa confrérie et de celle du village de Curson, qui lui fut réuni. L'église de Grandvaux, qui vient de subir de nombreuses réparations, est ancienne; tout près se trouve l'école, située sur une terrasse d'où la vue est magnifique; l'église était autrefois l'annexe de Villette.

Cette localité était déjà habitée dans les temps romains; au S.-E. du village, au lieu appelé en *Murat*, dans un sol en pente, couvert maintenant de vignes, on a trouvé beaucoup de débris de vieux murs, de voûtes et autres constructions antiques, un fragment de chapiteau en marbre, avec des médailles des empereurs romains Trajan et Adrien.

En l'année 1564, la paroisse de Villette fut affligée de la peste et elle ne possédait pas de maladrerie ou *maladière* pour recevoir les malheureux que le fléau avait frappés. Le conseil fut assemblé pour aviser, le 20 août de cette même année. Le 21, François Cossonay, délégué de la commune, partit pour Berne, afin d'obtenir de LL. EE. de pouvoir placer les pestiférés à Burier. Il fut répondu qu'on ne pouvait contraindre ceux de Montreux et de Villeneuve à recevoir les malades de Villette et que c'était à la commune à se procurer un emplacement pour y bâtir une *Maladière*. Le 29 décembre 1564, la construction de cet hôpital était décidée, l'emplacement choisi et l'entreprise des murs donnée au maître maçon, qui s'engagea par serment et sous l'obligation de ses biens, à rendre la construction

parfaite pour le jour de Pentecôte de l'année suivante, au prix de 6 florins la toise, pour toutes choses.

Le 20 septembre 1565, le conseil engagea un *marron*, nommé Jaques Peyroulaz, pour soigner les pauvres *pestiféreux*. Son salaire fut fixé à 10 florins annuels. Il devait, à la demande des habitants, se transporter chez eux afin d'y soigner les malades, y rester pendant six semaines, au terme desquelles il recevait six florins. S'il devait quitter avant le terme révolu, il était payé au *prorata* du temps qu'il avait servi. Il ne devait avoir aucune communication avec les habitants durant ces six semaines, pendant lesquelles il était nourri par les maîtres de la maison. Son serment l'engageait à ne pas piller la maison, à *conforter* les malades de tout son pouvoir et les ensevelir *honnêtement*.

La peste sévissait encore en 1566. Au mois de janvier, nous voyons Pierre Cagniollet, de Riez, affligé de peste, demander du bois pour son affouage au bois de Gourze, ce qui lui fut accordé. En mars, on arrête d'ouvrir les trous (?) des malades de trois mois en trois mois. En mai, Jaques Peyroulaz est confirmé comme marron. En 1567, comme la peste persistait, le conseil prit le parti d'éloigner de la commune tous les malades qui ne seraient pas bourgeois.

Ces détails, qui nous ont été communiqués par M. Fauquex, député, à Riez, nous ont paru dignes d'être conservés, à cause du jour qu'ils jettent sur la police sanitaire du temps.

Cette *maladière* n'existe plus, mais son nom a été conservé à l'emplacement qu'elle occupait et qui est une vigne aujourd'hui.

La chapelle de Grandvaux était, avant la Réformation, filiale de l'église de Villette; depuis la Réformation, elle devint annexe de la première; aujourd'hui elle est paroissiale.

La commune se compose des villages et hameaux suivants: *Grandvaux*, avec 68 maisons et 83 ménages; la *Crausaz*, l'*Allex*, *Crétaz*, *Curson* et *Baussan*, qui comptent ensemble 22 maisons; le *Tronchet*, avec 11 maisons; le *Genevray*, avec 12 maisons; la *Jammaire*, etc., avec 21 maisons.

La population de la commune est de 622 habitants en 1860. La superficie du territoire est de 315,024 perches, dont 87,057 en vignes, 78,357 en prés, 109,400 en champs, 27,800 en bois, 7300 en pâturages. Les bâtiments sont taxés 532,000 fr. et les fonds de terre 810,000 fr. Dettes hypothécaires, 755,000 fr. — Altitude, 1640 pieds fédéraux.

GRANET (voyez *Grenet*).

GRANGES (*Granges*, paroisse en 1228), grand et beau village

communal et paroissial, chef-lieu de cercle au district de Payerne, à 90 min. S. de cette ville, sur la rive gauche de la Broye, au pied d'une colline boisée qui le domine.

Ce lieu, très anciennement habité, était l'un des plus considérables de la vallée de la Broye. Il avait donné son nom à un district assez étendu, qui comprenait Lucens, Combremont et Denezy, lieux désignés dans les chartes du X[e] siècle, comme étant situés au territoire de Granges *(in fine graniacensi)*.

Dès le commencement du XIII[e] siècle, Granges et Sassel appartenaient au Chapitre de Lausanne et formaient, avec d'autres biens, la prébende de deux chanoines. Le Chapitre y avait, au même temps, une grange et des animaux qui lui appartenaient en propre.

En 1226, Aymon, seigneur de Montagny près Payerne, fit invasion sur les terres du Chapitre, à Granges et à Sassel et causa des dommages considérables aux habitants, qu'il pilla d'une manière complète. L'évêque prononça, à cette occasion, l'excommunication contre Aymon et ses complices et mit ses biens sous l'interdit. Les hommes de Granges furent convoqués devant l'église du lieu, en présence de quatre chanoines, de Guillaume et Reinauld, seigneurs d'Estavayer, de Pierre de Font, chevalier, et de plusieurs autres. Là, chacun dut déclarer les pertes qu'il avait subies par le fait d'Aymon de Montagny. Trente-deux personnes, qu'on peut considérer comme chefs de familles, comparurent à cette enquête et indiquèrent la valeur de leurs pertes, qui s'élevaient à la somme de 160 livres, de 30 muids de froment à Granges et de 3 muids à Sassel.

Le seigneur de Montagny resta près de deux années sous le poids de l'excommunication. En 1228, il sentit pourtant le besoin de se réconcilier avec l'église, par la réparation des dommages qu'il lui avait causés. Des *amiables compositeurs* s'interposèrent entre les deux parties; Aymon paya CLXX livres au Chapitre, assignées sur divers biens et la paix fut signée la même année devant l'hôpital de *Menieres*, en présence de plusieurs témoins.

Granges était certainement un lieu habité déjà sous les Romains; il était sur le passage de la voie romaine qui conduisait de Moudon à Avenches. En 1778, on y a déterré des médailles romaines qui furent déposées à la bibliothèque de Berne. On y découvre fréquemment, sous le sol, des restes de constructions anciennes, des tuiles romaines, des pans de murs peints à fresque, des fers à cheval antiques. Une localité de la commune est appelée *vers les Murs*, nom caractéristique qui indique des restes de constructions anciennes. On parle même d'un buste en bronze trouvé par un particulier et vendu par lui, sans qu'on puisse avoir d'autre renseignement.

Ce village a dû subir un grand incendie à une date que l'on ne

peut préciser. Les murs de l'ancien clocher, rebâtis en 1807, étaient calcinés ainsi que ceux de l'église, dédiée jadis à la Vierge.

En 1624, le gouvernement bernois accorde 10 florins au régent de Granges et quelque messel, à la condition *qu'il renonce à mendier et laisse en repos la seigneurie.*

Le cercle se compose de 14 communes : *Cerniaz*, *Champtauroz*, *Combremont-le-Grand*, *Combremont-le-Petit*, *Granges*, *Henniez*, *Marnand*, *Rossens*, *Sassel*, *Sédeilles*, *Seigneux*, *Treytorrens*, *Villars-Bramard* et *Villarzel*. Il est divisé en deux sections : celle de Granges, présidée par le juge de paix, et celle de Combremont, présidée par un assesseur. La population du cercle est de 4098 habitants.

La population de Granges est de 817 habitants en 1860. La superficie du territoire est de 755,496 perches, dont 178,600 en prés, 372,900 en champs, 138,400 en bois, 4900 en pâturages. Les bâtiments sont taxés 471,000 fr. et les fonds de terre 480,000 fr. Dettes hypothécaires, 371,000 fr. — Altitude, 1590 p. féd. — La population de la paroisse était de 840 habitants en 1764. *

GRANGES-SOUS-TREY, hameau de 51 maisons dans la commune de Trey, sur la gauche de la route qui mène de Moudon à Payerne, à 1 lieue O. de cette ville. *

GRANGE-A-JANIN, hameau de la commune de Villars-le-Terroir. *

GRANGE-AUX-AGUETS, hameau de la commune de Boussens. *

GRANGES-DE-MONT, hameau de la commune de Payerne. *

GRANGES-DE-STE-CROIX, section de la commune de Ste-Croix, composée de plusieurs hameaux qui, trop éloignés de l'église paroissiale, ont obtenu, en 1824, d'être érigés en paroisse. L'église a été bâtie il y a peu d'années. *

GRANGE-DU-MARÉCHAL ou GRANGE-A-MARTIN, près du Coudray, commune de Bavois. *

GRANGE-NEUVE, hameau de la commune de Montheron. *

GRANGE-NEUVE, hameau de la commune de Puidoux. *

GRANGE-NEUVE, hameau de la commune de Vallorbes. *

GRANGES, hameau de la commune d'Orbe, sur les bords de l'Orbe. *

GRANGES (les), hameau de la commune de Château-d'Œx. *

GRANGES (les), hameau de la commune de St-Cierge. *

GRANGETTES (les), quelques maisons, avec une tuilerie, à la tête du lac Léman, entre Villeneuve et l'embouchure du Rhône. *

GRANGE-VERNEY, maison de campagne entre Moudon et Lucens, sur la gauche de la route. *

GRAVAT *(Gravatum)*, lieu dont il est parlé dans une donation de Charles-le-Gros à Vodelgise, de l'an 885; il était voisin de Sermuz et près d'Yverdon. *

GRÉCHON, maison de campagne, avec domaine, à quelques minutes N. de Moudon, sur une colline. *

GREMAUDET, hameau de la commune de Savigny. *

GRENET (le) (*Granetum* en 1140), ruisseau qui prend sa source près des Cullayes et se jette dans la Broye à Châtillens. *

GRENET (le), hameau de la commune de Forel, près du ruisseau qui lui donne son nom. *

GRENIER ou GRENERET, ruisseau qui se jette dans le Léman à l'extrémité septentrionale de la ville de Coppet. L'on dit que ses eaux ont à peu près la même température dans toutes les saisons. *

GRENS, petit village communal du cercle de Gingins, au district de Nyon, à 1 lieue N.-O. de cette ville. Il était paroissial avant la Réformation et faisait partie de la seigneurie de Gingins. L'église appartenait à l'abbaye de Bonmont. Au XVIII[e] siècle, la seigneurie, démembrée de celle de Gingins (voyez ce nom), était devenue une seigneurie particulière. Guillaume Quisard vendit Grens, en 1757, à David Brutel, de Schaffisheim, pour le prix de 11,400 livres de Suisse. En 1783, la famille de la Fléchère, de Nyon, possédait la seigneurie.

La population était de 99 habitants en 1803; elle est de 119 en 1860. La superficie du territoire est de 274,590 perches, dont 3268 en vignes, 98,000 en prés, 160,600 en champs, 563 en bois. Les bâtiments sont taxés 191,000 fr. et les fonds de terre 307,000 fr. Dettes hypothécaires, 186,000 fr. — Altitude, 1653 p. féd. *

GRESSY *(Grissiez* en 1453, *Grissie)*, village communal et paroissial du cercle de Belmont, à 1 lieue S. d'Yverdon. L'église d'Ursins est l'annexe de la paroisse. Ce village faisait autrefois partie de la seigneurie de Belmont. Il forme une seule commune avec celui de Sermuz, qui est voisin.

L'évêque saint Amédée d'Hauterive, mort en 1159, avait donné l'église de *Grissie* au Chapitre de Lausanne pour son anniversaire. En 1453, on comptait 32 feux dans la paroisse; la cure avait un revenu de 30 livres. La chapelle de Belmont était filiale de l'église de Gressy.

Au-dessus du moulin de Gressy, sur une hauteur sise au territoire de Valeyres-sous-Ursins, nommée *En Chatillon,* on trouve un monticule à pentes très rapides de trois côtés. Le quatrième côté, d'un accès plus facile, est fermé par deux remparts parallèles en terre; celui de l'intérieur domine l'extérieur; un fossé sépare le premier du second. Un autre fossé défend l'accès du premier rempart. C'est une fortification parfaitement conservée, qui remonte aux premiers temps du moyen âge et destinée à servir de refuge à la population en cas d'invasion. Les ruisseaux du *Buron* et de la *Niocca,* qui coulent au pied de ces remparts naturels, fournissaient l'eau nécessaire aux défenseurs de la position. (Voyez l'article de M. *de Mandrot* dans l'*Indicateur d'histoire et d'antiquités suisses* de l'année 1860.)

La population était de 166 habitants en 1803; elle est de 195 en 1860. La superficie du territoire est de 253,580 perches, dont 72,300 en prés, 150,000 en champs, 26,700 en bois. Les bâtiments sont taxés 188,000 fr. et les fonds de terre 198,000 fr. Dettes hypothécaires, 314,000 fr. — Altitude, 1687 p. féd.

*

GRIESBACH (le) ou Flendru supérieur, ruisseau qui sort des vallons de Fenils, entre les communes de Gessenay et de Rougemont et sert de limite aux cantons de Berne et de Vaud. C'est aussi la limite entre la langue allemande et la langue française. Son nom lui vient de *Gries,* gravier, et *Bach,* ruisseau. C'est l'un des affluents de la Sarine.

*

GRION ou Gryon, village communal et paroissial du cercle de Bex, situé sur le penchant d'une colline alpestre, entre la Grionne et l'Avençon, à près de 1900 pieds au-dessus du Rhône. Ce village a subi un grand incendie en 1719.

Histoire. Dès le XIIe siècle, la terre de Grion appartenait à l'abbaye de St-Maurice d'Agaune. En 1189, Guillaume, abbé de Saint-Maurice, donne à Guillaume de *Griuns* et à ses hoirs, sous le cens de 20 sols annuels, la terre de Griuns, que Pierre de Griuns avait donnée en aumône à l'abbaye de St-Maurice.

En 1265, Aymon de Châtillon, chevalier, possédait une part de seigneurie dans ce lieu, pour laquelle il prête hommage au seigneur abbé. L'année suivante, il vend cette part à Guillaume Morgeyns, de qui l'abbé s'empresse de la racheter.

D'autres nobles de la contrée possédaient encore des fiefs dans cette localité, que l'abbé racheta successivement. Ainsi, celui du donzel Berthold de Naters, racheté par l'abbé Girold, en 1263, pour 180 livres; celui de Jaques de Baillot fut racheté en 1274. Dès ce temps, la terre de Grion dépendit entièrement de l'abbaye de Saint-Maurice, qui y avait basse et haute juridiction. En 1288, Reymond de St-Joire, prieur de St-Maurice, dut déployer une grande vigueur pour défendre la terre et les hommes de Grion contre les empiètements des seigneurs de Bex.

Les hommes de cette localité jouirent de grands priviléges sous la maison de Savoie. En 1375, ils avaient refusé de marcher avec la chevauchée contre les Valaisans. Le comte Amédée VI les exempta du ban qu'ils avaient encouru à cette occasion, pour 20 florins d'or, et leur accorda l'exemption de la chevauchée pour l'avenir.

Dès le commencement du XIIIe siècle, il y avait déjà une chapelle à Grion; elle dépendait aussi entièrement de l'abbaye.

Le premier acte de la domination bernoise, à Grion, après la conquête du pays d'Aigle, est du 31 octobre 1476. Il enjoint aux autorités de la République de faire respecter les droits de l'abbaye. En 1512, dans une transaction du 27 avril entre l'abbé Jean d'Alinges et le gouvernement de Berne, celui-ci reconnut la juridiction de l'abbé sur ses hommes du gouvernement d'Aigle, avec le pouvoir de les condamner à mort. Le droit de grâce était réservé et pouvait être exercé conjointement par les deux contractants.

Sous la domination bernoise, l'abbaye de St-Maurice continua à posséder la seigneurie de Grion. En 1671, LL. EE. affranchirent de l'hommage les terres de Grion, Lavey et Salaz, dépendantes de St-Maurice, contre la seigneurie d'Oron-la-Ville, qui leur fut cédée par l'abbé.

Cette transaction si positive n'empêcha cependant pas le gouvernement bernois d'empiéter sur les droits de l'abbé et de la commune. En 1685, afin de se procurer des bois pour l'exploitation des salines de Bex, le gouvernement somma les communes voisines d'exhiber les droits qu'elles pouvaient avoir sur les forêts de leur ressort. Ces communes répondirent qu'elles n'avaient d'autre titre que la jouissance de ces forêts depuis les temps les plus reculés et qu'une si longue possession, non contestée, était pour elles un titre suffisant. Le souverain déclara à ces communes qu'il s'adjugeait les dites forêts, mais que, par grâce spéciale, il consentait à leur en céder la moitié. Il fut aussitôt procédé à un partage d'office et on fixa provisoirement les limites par des piquets marqués de l'ours de Berne. Les hommes de Grion, seuls, osèrent témoigner leur mécontentement pour une mesure si contraire à la convention de 1671. Ils

saisissent leurs haches et vont, disent-ils, enlever de leurs forêts la *marque des voleurs*. L'Etat de Berne voulut sévir contre Grion ; il fit occuper le village par des soldats. Mais, sur les instances du pasteur, qui soutint vivement les droits de ses paroissiens, le gouvernement consentit à faire grâce.

TRADITION. On voit, au-dessus de Grion, un bloc de rocher qui figure imparfaitement l'image d'un homme couché et qu'on nomme la *pierre du sauvage*. La tradition assure que ce nom lui a été donné à cause d'un jeune homme errant sur ces montagnes, sans communication avec la société, et qui venait tous les jours s'asseoir sur cette pierre, d'où l'on jouit d'une vue fort étendue, pour fixer les regards, peut-être, sur quelque lieu cher à son souvenir. Le doyen Bridel a fait du rocher du sauvage le sujet d'une charmante romance insérée dans le *Conservateur suisse*, sous le titre de *Blanche et Bernard* ou la *Pierre du Sauvage*. (Tome Ier de la première édition.)

L'abbé de St-Maurice avait à Grion sa justice, composée d'un châtelain, de six justiciers et d'un curial, nommés pour trois ans. L'abbé présidait cette justice quand il le voulait. Les appels étaient portés devant le tribunal de *Salaz*.

Les habitants de Grion sont entièrement adonnés à la vie pastorale ; leurs mœurs sont simples et ils jouissent d'une aisance générale. Une belle route, construite il y a peu d'années, les relie maintenant avec Bex et la plaine du Rhône. Ce lieu reçoit beaucoup de pensionnaires en été, qui viennent fortifier leur santé au milieu des paysages alpins et respirer l'air tonique et fortifiant de la montagne. (Voyez *Taveyannaz*.)

La population était de 256 habitants en 1803 ; elle est de 388 en 1860. La superficie du territoire est de 1,692,000 perches, dont 294,000 en prés, 41,600 en champs, 450,000 en bois. Les bâtiments sont taxés 224,000 fr. et les fonds de terre 328,000 fr. Dettes hypothécaires, 141,000 fr. — Altitude, 3790 pieds fédéraux.

En 1640, la peste fit de nombreuses victimes parmi la population. On trouve dans une note, au registre de la cure, qu'elle enleva 32 personnes, surtout parmi la jeunesse. *

GRIONNE (la), rivière qui sort d'un glacier des Alpes de Taveyannaz, au territoire de Grion, passe sous les chalets de Villars, dans un lit profondément encaissé, reçoit, sous Huémoz, les eaux de la petite Grionne, et va se perdre, au-dessous de Bex, sous les forêts de vernes des bords du Rhône. *

GROINROUX, hameau de 12 maisons de la commune de l'abbaye de Joux, au bord du lac. *

GROS DE VAUD (le). On donne vulgairement ce nom à la partie la plus centrale du canton, composée des cercles d'Echallens, de Vuarrens, de Bottens, de St-Cierge, de Mollondin et de Belmont, ainsi qu'à la partie orientale des cercles d'Orbe, de Cossonay et de Sullens, située sur les pentes occidentales du Jorat. Cette contrée est arrosée par plusieurs petites rivières, telles que le Talent, la Mentue, le Buron, le Sauteruz et par un grand nombre de petits ruisseaux plus ou moins considérables. A. BARON.

GROSSEL, hameau de la commune de Château-d'Œx. *

GUÉVAUX, hameau situé sur le lac de Morat, en Vully, à 90 min. d'Avenches, dans une riante position. Ce hameau se divise en deux parties : l'une, relevant de la commune de Mur, est vaudoise, l'autre dépend de Lugnorre et est fribourgeoise. Il y a là deux beaux domaines qui, au siècle dernier, appartenaient, l'un à l'hoirie Kirchberguer de St-Jean, l'autre à l'hoirie Kirchberguer d'Avenches. On y avait établi des papeteries. *

H

HAUT-CRÊT *(Altacrista, Alcrest, Altocresth)*, abbaye de l'ordre de Citeaux, fondée en 1134, sur une colline ou crête qui domine la Broie, près de Palésieux et d'Oron, au milieu d'un paysage agreste, autrefois désert. Ce couvent fut fondé par *Gui de Merlen*, évêque de Lausanne, dans un acte que son importance nous engage à donner ici.

ACTE DE FONDATION. « Gui, par la grâce de Dieu, évêque de Lau-» sanne, à son cher fils Gui, abbé de Cherlieu, salut et bénédiction » paternelle ! Puisque nous croyons représenter Jésus-Christ sur la » terre, il est de notre devoir de protéger tous les ordres religieux » *(religiones)*; surtout celui qui s'attache à une pauvreté spirituelle, » méprise le vain bonheur du monde et se contente du seul néces-» saire. C'est pourquoi, mon cher fils Gui ! après avoir consulté » notre Chapitre, nous te concédons le lieu de Haut-Crêt *(Altecres-» centem)* à perpétuité, pour y bâtir une maison de votre ordre, sous » le cens annuel d'une livre de cire. Nous confirmons irréfragable-» ment, par notre autorité épiscopale, l'étendue de la donation, telle » que l'ont montrée à Germain, ton frère, mes deux mayors, Pierre » de Chexbres et Gauthier de Puidoux, avec son frère Ulrich, savoir : » comme s'étend le sentier de Palésieux, par le pré de Larsi jus-

» qu'au pont d'Orges, d'une part; et d'autre part: depuis le pont » d'Orges, le long du ruisseau qui passe sous ce pont, jusqu'au lieu » où il se jette dans le Corbéron, et de là tout le long du Corbéron, » avec l'usage de toute cette mienne terre. L'autorité de notre siége » épiscopal te confirme aussi tout ce qui a été déjà et sera donné, » dans la suite, à votre maison, en terres, prairies, eaux et forêts, » appartenant au droit épiscopal ou aux maisons relevant de notre » église, et tout ce que Bonfils de Chexbres vous a donné ou donnera » à Villars-Gramon, du consentement de sa femme et de ses fils.

» Nous te confirmons également ce que t'ont donné, dans nos » mains, Amédée de Blonai et son fils Gauthier, c'est-à-dire tout ce » qui est situé entre les deux eaux de la Biordaz et du Corbéron, » au-dessous du chemin qui mène d'Ecoteaux *(Escoit)* à Lausanne » par les champs de Granges, l'usage de toute cette sienne terre, le » *trait de Bay (tractum de Bay)* et tout ce que qui que ce soit vous » donnera de son fief, dans les cinq semaines comprises entre la » fête St-André et la Purification de la Vierge. Si donc quelqu'un » venait à s'opposer à la présente concession, nous le séparons du » très sacré corps et sang de N. Seigneur, jusqu'à ce qu'il soit venu » à résipiscence en donnant une suffisante satisfaction.

» Fait solennellement, à Lausanne, dans le cloître de Ste-Marie, » en présence de Louis de Grandson, du doyen Ameraud, de Conon » de la Roche, du doyen Amari, de Richard et Roger, moines de » Bellevaux, l'an 1134. »

Le nouveau monastère reçut, aussitôt après sa fondation, de nombreuses donations de la part des principaux seigneurs du pays. Les papes Adrien IV en 1155, Alexandre III en 1179, Innocent IV en 1248, lui accordèrent divers priviléges, ainsi que plusieurs des évêques qui occupèrent le siége épiscopal de Lausanne. Les bienfaiteurs laïques furent surtout les comtes de Savoie, de Genevois, de Gruyère, les sires d'Oron, de Blonai, de Palésieux, de St-Martin, les seigneurs de Vulliens, de Billens, de Riggisberg et plusieurs autres. L'abbaye de St-Maurice, qui possédait la seigneurie d'Oron-la-Ville, lui fit aussi plusieurs donations dans le voisinage immédiat du couvent.

Dans les temps de ferveur du XIIe et du XIIIe siècles, les moines, suivant le précepte de leur règle, se livraient au travail manuel et cultivaient de leurs mains une partie de leurs domaines. Ce ne fut que plus tard que le travail agricole fut regardé par eux comme une chose qui pouvait altérer la considération que le peuple avait pour eux. Des *granges* nombreuses s'élevèrent bientôt dans tous les lieux qui leur avaient été libéralement concédés. Quelques-unes ont vu des villages se former autour d'elles. Les principales furent les granges d'*Esserles*, de *Sales*, de *Peney*, de *Bouloz*, de la *Dauza*, de

Goay, de *Châtillens*, de *Sullens* et la maison du *Désaley*, où les religieux avaient défriché le sol et planté de la vigne (voyez *Désaley*). Dans les Alpes, Haut-Crêt possédait les montagnes de *Chaudes*, au-dessus de Chillon, et de *Lioson*, au val d'Ormonts, ainsi que le territoire de *Grandchamp*, près de Villeneuve. Il avait le patronat des églises d'Oron, de Châtillens, de Villeneuve, de Palésieux ; le droit de visitation du couvent de la Fille-Dieu, sous Romont, passé ensuite à l'abbaye d'Hauterive.

En 1365, sous l'abbé Etienne de Rochejean, le couvent essuya de grands désastres. Le feu consuma ses bâtiments, des gens de guerre pillèrent ses fermes, des inondations entraînèrent ses moulins. Dans ces tristes conjonctures, la charité des seigneurs ne fit pas défaut aux religieux. Le comte de Savoie leur accorda de pouvoir couper du bois dans ses forêts du Jorat pour reconstruire leurs maisons et leur confirma tous les anciens droits qui leur avaient été accordés par les princes de sa maison.

L'existence de l'abbaye de Haut-Crêt se prolongea jusqu'à la conquête bernoise en 1536 et à la Réformation qui en fut la suite. Sous son dernier abbé, Pierre Morel, le couvent fut sécularisé et ses biens soumis à la régie d'un intendant, bourgeois de Berne. Le gouvernement y fonda un hôpital pour les pauvres, en 1539. En 1559, après que Berne eut acquis la baronnie d'Oron de l'avoyer Jean Steiguer, elle fit un bailliage de cette baronnie en y joignant les terres de Palésieux et de Haut-Crêt. Le lieu où était situé ce couvent avait jusqu'alors fait partie de la paroisse de St-Saphorin. En 1537, Pierre de Crousaz, donzel de Chexbres, châtelain de Glérolle et du dit lieu de Haut-Crêt, désigne comme sous-châtelain de cette dernière localité Humbert Monod, d'Oron. L'hôpital fut supprimé, mais on accorda aux paroisses de Palésieux et de Châtillens un secours annuel de six muids de froment en faveur des pauvres de la contrée. Cette redevance a été payée jusqu'en 1816, année où elle a été rachetée par l'Etat de Vaud.

L'abbaye fut bientôt abandonnée et démolie. Ses ruines ont fourni des pierres de construction aux villages voisins et bientôt il ne restera plus de vestiges de cet asile religieux, qui a répandu tant de bienfaits autour de lui et a transformé cette contrée âpre et sauvage par ses travaux agricoles. Aujourd'hui, il ne reste plus de l'antique abbaye qu'un reste de mur, flanqué d'une espèce de tourelle, qui sert de façade à une maison du hameau de Vers-le-Moulin.

Il est à regretter qu'un grand nombre de documents concernant Haut-Crêt et ses possessions aient été brûlés, en 1802, par les *bourla-papai*.

*

ABBÉS DE HAUT-CRÊT
d'après l'*Helvetia sacra* de M. F. de Mulinen.

GUIDO, 1134.
MAGNUS ou MANNO, 1142-1164, 1166, 1167.
HENRI Ier, 1165
ANSELME Ier, 1177.
MANNO II, 1177, 1179, 1180.
SIMON, 1180.
ETIENNE, 1186, 1188.
HENRI II, 1190, 1195, 1196.
BÉRARD, 1201, 1211.
ANSELME II, 1207-1215.
TURUMBERT, 1214-1215.
PIERRE Ier, 1221, 1223, 1225.
GUILLAUME Ier, 1225, 1226.
GIROLD, 1227, 1228, 1230.
NICOLAS Ier, 1230, 1244.
Ulrich DE RIGGISBERG, 1244-1268.
ETIENNE II, 1269.
Ulrich D'ENGLISBERG, 1271-1279.
NICOLAS II, 1284-1291.
GUILLAUME II, 1291-1308.
JEAN Ier, 1309-1312.
ETIENNE III, 1314.
AYMON, 1317-1328.
Nicolas D'ILLENS, 1329-1352.
Rodolphe DE BLONAY, 1353, 1354.
THORENCHE de Gruyère, de Moudon, 1355-1364.
Etienne DE ROCHEJEAN, 1365-1387.
Rodolphe DE BIONNENS, 1389-1400.
Jean COTTIN, 1403-1424.
Guillaume DE CHAPELLE, 1427-1444.
Aymon AUBRY, 1444-1464.
Antoine ROY, de Romont, 1470, 1477, 1481, 1489.
Aymon DE MONTFAUCON, abbé-commendataire, 1489-1491.
Humbert LEVET, *alias* Michodi, de Rue, 1491, 1494, 1495, 1497.
Pierre MOREL, de Bossonens, commendataire perpétuel, fut le dernier abbé. 1505-1536.

(Pour plus de détails, voyez le *Cartulaire de Haut-Crêt*, publié par M. Hisely, au tome XII, seconde partie des *Mémoires de la Société d'histoire romande.*)

HAUTEVILLE *(Alta villa)*, beau château moderne, avec jardins, serres, cascatelles, bosquets, etc., à 30 min. N.-E. de Vevey, dans une position à mi-côte, qui domine l'un des plus ravissants paysages des bords du Léman. C'était le château de la baronnie de St-Légier. Autrefois la maison seigneuriale était la campagne de la *Veyre-Devant*. Le château actuel a été bâti par M. Pierre-Philippe Cannac, qui, en 1760, avait acquis la seigneurie de St-Légier et La Chiésaz, avec celle de Hauteville, de n. Jaques-Philippe Herwart, d'origine anglaise. Le fils de M. Cannac eut une fille, qui épousa M. Grand et lui apporta ce château, possédé encore aujourd'hui par la famille du même nom, ainsi que le beau domaine qui en dépend.

Le nom de Hauteville *(Alta villa)* désignait la localité où s'élève aujourd'hui le château, dès les temps les plus anciens, ainsi que le témoignent plusieurs documents du *Cartulaire de Lausanne*.

On a trouvé près du château, au commencement du siècle, le tombeau d'un militaire romain, qui, pour récompense de sa valeur, avait été décoré d'un collier et de bracelets, que l'on a trouvés dans sa tombe. On y a déterré aussi une hache en bronze que le docteur

Digitized by Google

Levade a placée dans le Musée de Lausanne. D'autres antiquités ont encore été trouvées, à diverses fois, dans le sol. *

HENNIEZ, village communal du cercle et de la paroisse de Granges, à 2 lieues S. de Payerne, sur la grande route de Berne, dans la vallée de la Broie.

Au-dessus de ce village, dans une petite vallée et un site romantique, on trouve des bains d'eau sulfureuse très fréquentés, depuis cinq siècles, par les habitants de la contrée. Mais leur installation modeste, qui ne répond plus aux besoins nouveaux, les a fait abandonner par la classe riche. Ces eaux passent pour guérir les maladies de la peau, les sciatiques, etc. Peut-être qu'une installation meilleure y rappellerait le concours de baigneurs d'autrefois.

La population était de 140 habitants en 1803; elle est de 286 en 1860. La superficie du territoire est de 281,949 perches, dont 70,333 en prés, 110,227 en champs, 91,588 en bois, 4900 en pâturages. Les bâtiments sont taxés 199,000 fr. et les fonds de terre 168,000 fr. Dettes hypothécaires, 330,000 fr. — Altitude, 1627 p. fédéraux. *

HERMENCHES, anciennement HERMENGES, village communal du cercle et de la paroisse de Moudon, à 1 lieue S.-O. de cette ville. Les étymologistes n'ont pas hésité à faire dériver ce nom d'*Hermès,* le Teutatès des Druides. Une chose s'oppose à cette étymologie, c'est que ce village est relativement moderne et que l'on chercherait vainement son nom dans les actes anciens.

Au XVIIIe siècle c'était une petite seigneurie, dont l'origine remonte au XVIIe siècle. En 1641, le gouvernement de Berne remit à n. François Crousaz, châtelain de Lutry, le quart des dîmes qu'il percevait rière Hermenges, avec tous les cens, contre $^{3}/_{8}$ du grand dîme de vin de Lutry et la moitié du dîme d'Ependes. C'est de cet échange que date la seigneurie de ce lieu. Albert Crousaz était seigneur d'Hermenges en 1689. En 1720, la seigneurie avait passé à M. Louis D'Yverdun et à son épouse, née Crousaz-de Corsier; ils la vendirent en 1725, au prix de 18,000 livres, à Samuel Constant, devenu plus tard lieutenant-général au service de Hollande, et fils de David Constant, professeur à l'Académie de Lausanne, dont la noblesse avait été reconnue par le gouvernement bernois la même année. Cette famille a fourni les derniers seigneurs d'Hermenches.

La population était de 200 habitants en 1803; elle est de 312 en 1860. La superficie du territoire est de 520,919 perches, dont 101,000 en prés, 281,700 en champs, 130,900 en bois. Les bâtiments sont taxés 241,000 fr. et les fonds de terre 294,000 fr. Dettes hypothécaires, 225,000 fr. — Altitude, 2122 p. féd. *

HIVERNAGE. On donne ce nom, dans les montagnes du canton de Vaud, aux habitations élevées où l'on entretient le bétail pendant l'hiver. On dit que tel domaine peut fournir l'hivernage de tant de vaches.

*

HONGRIN (le grand), rivière formée par l'écoulement du lac Lioson, au cercle des Ormonts; elle traverse une vallée du même nom, passe près d'Allières, sous le pont pittoresque de la Latte, après avoir perdu dans des fentes de rochers et dans un entonnoir une partie de ses eaux. Cette petite rivière, à peine marquée dans les cartes, parcourt, dans sa marche sinueuse, de hauts pâturages, des vallons presque ignorés, tantôt lente, tantôt rapide, s'égarant en nombreux replis et vient enfin se jeter dans la Sarine, près de Montbovon, après un cours de six à sept lieues. Dans la partie supérieure de son lit, on trouve des bélemnites détachées probablement d'un rocher plus élevé.

Un fait curieux qui se rattache à l'Hongrin, c'est qu'on croit que c'est lui qui, à 90 min. plus bas, va former la source de la *Neirivue,* près du village de ce nom, dans la Gruyère, en transportant là les eaux qu'il a perdues dans les entonnoirs d'Allières. Ce fait n'a rien d'improbable, à cause des couches horizontales de roches calcaires qui se prolongent dans la direction de Neirivue. Ce qui est certain, c'est que cette croyance a été acceptée comme un fait par les populations et qu'elle a donné lieu à des transactions importantes. Le meunier de Neirivue doit avoir obtenu, de l'un des comtes de Gruyère, déjà au commencement du XIV[e] siècle, un titre formel qui interdit au meunier de Montbovon de boucher l'entonnoir où l'Hongrin s'engouffre. En 1641, au moment où Jean Pichon de Montbovon voulut bâtir un moulin sur le cours de l'Hongrin, les communes de Neirivue et de Montbovon signèrent une convention par laquelle elles s'engagèrent à ne pas déranger, de quelque manière que ce pût être, le cours de cette rivière. Cette convention fut ratifiée et munie du grand sceau de Gruyère, en présence du bailli Jean-Pierre Odet, le 3 novembre de la même année. Le 26 novembre 1642, cette convention fut ratifiée par l'avoyer et conseil de Fribourg, sous une amende de 200 florins bons pour les contrevenants.

Les truites de l'Hongrin sont fort estimées.

*

HUÉMOZ, nom donné à un village de la commune d'Ollon, qui, avec le hameau des Combes qui est voisin, compte 51 maisons et forme un dizain ou une division de cette grande commune, à 90 m. E. d'Aigle, dans un paysage extrêmement romantique, au sein des Alpes.

Une bonne route y conduit de la plaine et ouvre de magnifiques

points de vue sur la plaine et les Alpes. Les maisons sont généralement bâties en bois; les fenêtres sont petites, mais nombreuses; des passages de l'Ecriture sont gravés sur la poutre qui les domine. La population conserve encore les mœurs antiques, elle est religieuse. Autrefois elle était de la paroisse d'Ollon, mais l'éloignement de l'église, les mauvais chemins, rendus souvent impraticables en hiver, faisaient désirer l'établissement d'un pasteur dans cette localité. Le gouvernement vaudois a répondu à ce besoin en instituant un pasteur à Huémoz en 1824, pour les villages de Huémoz, *Chesières, Villard* et *Arveye*. — Altitude, 3643 p. féd. *

J

JABLOZ (col de), passage qui sert de communication, par le vallon de l'Etivaz, entre le Pays-d'Enhaut romand et le district bernois de Gessenay. *

JACCARD (les granges), hameau de 14 maisons, dans la commune de Ste-Croix. *

JACCARD (vers chez) et la BESSE, hameau de 28 maisons, dans la commune de Ste-Croix. *

JACOB (vers chez), hameau de la commune de Cudrefin. *

JACOBEZ (les), hameau de la commune de St-Cergues, dans la vallée des Dappes. *

JAMAN (dent de). On donne ce nom à une pointe de rocher triangulaire au-dessus de Montreux, sur la sommité des Alpes, près de la limite qui sépare le canton de Vaud de celui de Fribourg. L'ascension de ce rocher se fait par le côté du triangle opposé au lac.

Le sommet offre une plate-forme de peu d'espace, d'où l'on jouit d'une vue très étendue sur tout le bassin du Léman, le Jura, les cantons de Fribourg et de Neuchâtel.

Au pied de la Dent, se trouve le col de Jaman, passage de communication très fréquenté entre le Pays-d'Enhaut et le district de Vevey. Dans les mois de l'été, ce passage est sans danger; il peut même être parcouru à cheval. Mais en hiver, il est quelquefois périlleux par les avalanches, la profondeur des neiges et surtout par les tourbillons de vent qu'on peut rencontrer au sommet et qui sont connus, dans le pays, sous le nom d'*arein*, mot dérivé du latin

arena, sable. L'*arein* se forme quand les montagnes, couvertes d'une neige fortement durcie par la gelée, viennent à recevoir une nouvelle neige sèche qui ne peut faire corps avec la première. Lorsqu'un vent violent survient, il s'empare de cette neige légère, la fait glisser sur la pente des Alpes en un tourbillon auquel rien ne résiste, déracinant les forêts, enlevant les chalets et produisant une tempête qui fait périr les voyageurs qui s'en trouvent enveloppés.

Dans la nuit du 2 au 3 janvier 1767, un *arein* se forma entre Jaman et le village fribourgeois d'Allières. Dans sa course désastreuse, il enleva de gros sapins, une douzaine de chalets, passa sur le cabaret d'Allières; il scia la maison sur le rez-de-chaussée et enleva l'étage supérieur; les habitants, qui se trouvaient tous au plain-pied, en furent quittes pour la peur et la perte de l'étage.

Entre la Dent, l'arête de *Naye* et les pics de Bonaudon, on trouve le petit *lac de Jaman*, d'une forme ronde et de 700 pas de circuit. Ses eaux sont pures et limpides, mais ne nourrissent aucun poisson; elles servent à abreuver les troupeaux et à donner un air de vie à cette solitude.

La montagne de Jaman est très étendue; ses excellents pâturages nourrissent de nombreux troupeaux durant l'été. Les fromages qu'on y fabrique sont estimés à l'égal de ceux de Gruyère. Une partie de cette alpe, savoir les pâturages de Chamosallaz et de Pacot, furent donnés par Charles III, duc de Savoie, en 1511, aux habitants des Planches, pour y *dépaistre leur bétail*. Comme, au moyen âge, les limites des hautes Alpes n'étaient pas déterminées d'une manière bien exacte, les riches pâturages de Jaman furent un long sujet de disputes entre les hommes de Montreux et ceux de Montbovon, sujets du comte de Gruyère. Durant deux siècles, ce ne fut des deux parts que violences, rapts de bestiaux; il y eut même un combat à main armée, en 1455. Une sentence définitive de 1533 vint fixer les limites entre les deux parties, marquées aujourd'hui par une longue muraille qui coupe le chemin au-dessus du village d'Allières. La Dent-de-Jaman est à une altitude de 6240 pieds; l'altitude du *Col* est de 4950 pieds fédéraux. *

JANIN (grange à), hameau de la commune de *Villars-le-Terroir*. *

JAQUES (vers chez les), hameau de la commune de Ste-Croix. *

JAUNIN (le), domaine sis dans la commune de Corcelles-le-Jorat, où l'on a trouvé, en 1794, au lieu dit la *Moille-au-Blanc*, deux urnes antiques renfermant des cendres, et, à côté, une lampe et quelques clous de fer. Tous ces objets ont été brisés par l'incurie des ouvriers. A. Baron.

ILLENS, ancien château ruiné qui se trouvait à demi-lieue d'Oron, sur la route qui conduit à Romont. C'est le lieu d'où a tiré son nom la famille vaudoise d'Illens et non du château d'Illens devant Arconciel, sis sur les bords de la Sarine, au canton de Fribourg. Cette famille, connue dès le XII[e] siècle, a possédé en divers temps plusieurs terres dans l'ancien Pays de Vaud : Billens, Villars, Aruffens, la mayorie de Cugy près Payerne, St-Martin de Vaud, la Molière, Chapelle-Vaudanne et Mézières. Rodolphe, chevalier d'Illens, près Oron, vivait en 1246. Rolet, fils de feu Guillaume d'Illens, coseigneur d'Illens près Oron, vivait en 1339. Antoine et Guillaume d'Illens ont exercé l'office de baillis de l'évêque de Lausanne, le premier de 1464 à 1468, le second en 1474.

Armes : De gueules, au sautoir d'or. Ces armes, chargées d'une roue de sable, sont aussi celles des nobles Mestral de Rue. Les deux familles ont, sans doute, la même origine. †

JOLENS, nom d'une colline sise au-dessus de la ville de Morges, où était autrefois le signal. Ce lieu était très anciennement habité; il possédait une église paroissiale, déjà en 1228, qui dépendait du Chapitre de Lausanne et a été la paroissiale de Morges jusqu'en 1537. Les chapelles de Morges et de Monnaz étaient ses filiales. En 1453, la cure était estimée à 50 livres de rente. Le couvent de Romainmôtier avait la seigneurie, ainsi qu'il appert d'un arbitrage entre Jaques, seigneur de Montricher, et le prieur de Romainmôtier, de l'an 1284, au sujet du droit d'avouerie sur ce village. Il fut décidé qu'à raison d'avouerie, le seigneur de Montricher percevrait annuellement une coupe d'avoine et un chapon sur chaque focager de Jolens et que la juridiction entière devait appartenir au prieur.

En 1228, Willelme de Crissier, chevalier, possédait la grande dîme de Jolens, qu'il engagea à Jaques de Grailly, chanoine de Lausanne, pour le prix de 25 livres.

Les Romains ont laissé des traces de leur séjour en ce lieu ; on y a trouvé des médailles des empereurs *Maximien* et *Constantin*, ainsi que d'anciens tombeaux construits en pierres brutes et des ruines de constructions.

On jouit de là d'une des plus belles vues du Mont-Blanc, qu'on aperçoit presque jusqu'à sa base, à travers une gorge de la première chaîne des Alpes. *

JOLIVAL, domaine de la commune d'Essert-Pittet. Il faisait autrefois partie du domaine seigneurial d'Essert. En 1787, il appartenait à n. Béat d'Hennezel et à ses sœurs, par succession de leur feu père, seigneur d'Essert. *

JONCS (lac des), étang situé dans un petit vallon des Alpes, sur la partie élevée de la commune du Châtelard, à la limite de la commune fribourgeoise de Châtel-St-Denis. Il embellit, de ses eaux limpides, un paysage alpestre où se trouve un chalet. Le sol tremblant qui l'entoure en rend l'abord peu sûr; il est alimenté par les eaux de pluie, dont le superflu se verse dans le torrent de la Veveyse. Il paraît être assez profond.

*

JONGNY (*Jongnye* en 1373), village communal du cercle et de la paroisse de Corsier, à 60 min. N. de Vevey, sur la croupe du Jorat.

La population était de 182 habitants en 1803; elle est de 286 en 1860. La superficie du territoire est de près de 233,000 perches, dont 4916 en vignes, 75,000 en prés, 104,700 en champs, 44,000 en bois. Les bâtiments sont taxés 297,000 fr. et les fonds de terre 167,000 fr. Dettes hypothécaires, 361,000 fr. — Altitude, 1800 p. fédéraux.

*

JOR (grange de Jor ou d'Orjuz), domaine, jadis fief, rière le territoire de Villars-le-Terroir. Il appartenait aux nobles de Goumoëns-le-Jux, qui, en 1360-1361, en léguèrent une portion à l'abbaye de Montheron et lui vendirent le reste en 1405. A. BARON.

JORAT (le) (*Jorat* au moyen âge et *Jurten* en allemand). C'est le nom donné au massif de montagnes et de collines boisées qui se projette entre les Alpes et le Jura, entrecoupé de vallées qui servent de bassins à plusieurs rivières et ruisseaux. Le Jorat part des bords du Léman, entre les vallées de la Venoge et de la Veveyse; c'est là que se trouvent les sommités les plus élevées, le mont *Pèlerin* (4053 pieds fédéraux), le mont de *Gourze* (3093 p. f.), le *Chalet-à-Gobet* (2924 p. f.). Le versant sud descend en pentes rapides vers les rives du Léman, où s'étalent en gradins et terrasses les riches vignobles de Lausanne, Lavaux et Vevey.

Le versant nord du Jorat offre un caractère bien différent. C'est un plateau très accidenté, coupé de forêts, de vallées, de collines, avec de nombreux villages entourés de cultures. Ce plateau est divisé par la vallée fertile de la Broie, en deux rameaux, dont l'un va se perdre dans le canton de Fribourg, entre la Sarine et la Glane; l'autre forme le Gros-de-Vaud, descend aux bords du marais de l'Orbe, se prolonge jusque dans le Vully, où il finit brusquement, entre les lacs de Neuchâtel et de Morat, par le *mont de Vully*, au pied duquel commencent les marais de la Broie et du Seeland.

Cette montagne offre ceci de particulier qu'elle porte une partie de ses eaux dans la Méditerranée par le versant du Léman, et une

autre partie dans la mer du Nord, par le versant qui regarde les lacs de Neuchâtel et de Morat.

Le Jorat appartient, sous le rapport géologique, au terrain *tertiaire moyen* (miocène). Ce terrain comprend deux étages principaux : la molasse d'eau douce et la molasse marine.

La *molasse d'eau douce* commence aux rives du Léman et s'élève à une hauteur totale de près de 2500 pieds ; c'est l'une des formations d'eau douce les plus considérables de l'Europe. Sa partie inférieure se compose d'une suite de couches de marnes rouges ou grises, de grès très durs excellents pour la construction. Au-dessus de ces couches se trouvent des bancs de grès et de marnes grises, alternant avec de fortes assises de poudingues composés de cailloux roulés réunis par un ciment calcaire très dur. On les rencontre surtout aux environs de Rivaz et de St-Saphorin.

Dans quelques parties on trouve des bancs de lignite ou houille, qui n'ont guère que 4 à 10 pouces d'épaisseur. On les exploite à Paudex, à Belmont et dans les environs d'Oron. Mais la faiblesse des filons en a rendu l'exploitation onéreuse ; plusieurs mines sont fermées et d'autres faiblement exploitées. Elles n'ont pu soutenir la concurrence des charbons français, qui arrivent à peu de frais dans le pays par les chemins de fer.

La *molasse marine* commence à recouvrir la molasse d'eau douce, à environ une lieue au nord de Lausanne. Elle se présente sur toute la surface du plateau situé entre Moudon, Payerne et Yverdon. Elle est surtout exploitée à la Tour-de-la-Molière, où elle a une cinquantaine de pieds d'épaisseur. C'est un grès dur, compacte, formé de grains de sable et de débris de coquilles marines agglutinés par un ciment calcaire.

Les couches inférieures de la molasse d'eau douce, telles qu'on les rencontre entre Chexbres et Rivaz, au Tunnel de Lausanne et aux mines de houille de Rochette, ont encore un autre genre d'intérêt pour le géologue. On y a trouvé les empreintes de végétaux dont on connaît déjà plus de 300 espèces, toutes différentes de celles qui croissent aujourd'hui sur notre sol. A côté de quelques types qui rappellent les saules, les peupliers, les érables qui nous sont connus, il en est d'autres qui rappellent les fougères grimpantes, les palmiers des pays tropicaux, les camphriers du Japon, les gigantesques conifères de la Californie. Tous ces végétaux, qui ne pourraient plus vivre sous notre ciel, indiquent un changement notable opéré dans la température.

Des animaux nombreux, bien différents de ceux d'aujourd'hui, peuplaient ces forêts ; c'étaient des mastodontes, des chevreuils, des sangliers d'une grande taille, des crocodiles et d'autres espèces en-

core, dont on retrouve fréquemment les ossements dans les tourbes des marais de la Paudèse et d'Oron.

Par un nouveau changement de climat que nous laissons aux géologues le soin d'expliquer, un immense glacier est venu envahir toute la plaine vaudoise. Il a même recouvert une partie du Jura, où il a laissé comme monuments, à 3400 pieds de hauteur, des blocs de granit des Alpes qui atteignent jusqu'à 160,000 pieds cubes.

HISTOIRE. Dans les temps romains, le Jorat était traversé en divers sens par des routes que suivaient les légions. L'une reliait Vevey à Moudon, par Palésieux, Oron et Promasens. De Moudon (*Minnidunum*) elle se dirigeait sur *Aventicum* à travers la vallée de la Broie, laissant sur chacun de ses côtés des villages assez rapprochés les uns des autres et même des villas romaines, dont on retrouve tous les jours quelques restes.

Une autre route partait d'*Aventicum*, venait passer le Jorat au-dessus du village fribourgeois de Cheires, descendait là au bord du lac de Neuchâtel, traversait Yvonand et arrivait à *Ebrodunum* (Yverdon) après avoir passé devant les villas romaines parsemées sur les rives du lac.

Une autre voie, mais secondaire, traversait le Gros-de-Vaud, de Cheseaux à *Ebrodunum*, passant près d'Echallens, Essertines et Epautheyres.

Nous savons peu de choses sur l'histoire du Jorat dans ces temps reculés. Il fut un moment cependant où, par suite des invasions des barbares, le Jorat et le pays d'Avenches avaient été entièrement dévastés; le désert avait repris possession de ces lieux, où avait brillé la civilisation romaine. Les forêts avaient envahi de nouveau les campagnes autrefois cultivées. C'est ce qu'on peut conjecturer du silence des documents antérieurs au XIIe siècle sur cette partie importante du pays.

Au XIIe siècle, les deux grandes forces des temps féodaux, le château et l'Eglise, commencent à y montrer leur puissance. Ce sont elles qui ont reconquis le Jorat sur le désert.

A l'Eglise appartenait le haut Jorat, voisin de Lausanne; l'évêque possédait toute juridiction sur la noire forêt qui s'étendait de Vennes à Dommartin. Les nobles de Gumoëns tenaient de lui la foresterie ou le droit de garde de la forêt, en fief. Le Chapitre de Lausanne possédait le mandement de Dommartin avec les nombreux villages du ressort, ainsi que les villages de Vuarrens, Vuarengel et Essertines.

Les abbayes de Montheron et de Haut-Crêt, fondées au commencement du XIIe siècle, établirent aussitôt des abergataires au sein de la noire Joux, abrités sous la sauvegarde toute-puissante de

l'Eglise. C'est à partir de ce moment que la culture commença à reconquérir cette étendue de pays, si longtemps perdue pour elle.

Tandis que la puissance ecclésiastique attaquait si activement la solitude du haut Jorat, les seigneurs laïcs l'attaquaient aussi, de leur côté; c'étaient les seigneurs d'Oron, de Palésieux, de St-Martin-du-Chêne, de Belmont, d'Echallens, de Bioley-Magnoud, de Gumoëns, de Bercher, de Cheseaux et de Combremont. Leur puissance ne tarda pas à s'augmenter dans la même proportion que croissait le nombre de leurs abergataires.

Dès le commencement du XIIIe siècle, le nombre des églises qui s'étaient élevées dans le Jorat était déjà, à peu près, ce qu'il a été depuis, comme on peut le voir par le pouillé du diocèse de Lausanne dressé en 1228 (voyez l'article *Evêché*).

Les lieux voisins d'Echallens, en particulier, durent une grande part de leur développement à l'abbaye de *Montbenoît,* en Franche-Comté, fondée par les sires de Joux, au commencement du XIIe siècle, dans le val du Saugeois, entre Pontarlier et Morteau. Cette abbaye possédait les églises de Poliez-le-Grand et de Gumoëns-la-Ville, avec les chapelles de Penthéréaz, d'Echallens, d'Oulens et de Villars-le-Terroir. Elle les tenait probablement de la munificence de Guy de Merlen, évêque de Lausanne, qui les avait détachées de la mense épiscopale, pour les donner à l'abbé de Montbenoît, avec qui il était fort lié (1130-1132).

Les abbés de Montbenoît ne possédaient pas seulement les droits de patronat, de collature, de dîmes sur ces églises, mais encore d'autres droits féodaux, de fief et d'abergement, qu'ils remirent aux seigneurs voisins. En 1476, après la conquête faite par les Confédérés des terres de la maison de Montfaucon, en deçà du Jura, les religieux de Montbenoît, alarmés par ce changement de domination, cédèrent leurs droits sur ces églises à l'abbaye du lac de Joux, qui en a joui jusqu'à la Réformation.

Aujourd'hui, le Jorat est cultivé par une population laborieuse et aisée; ses parties basses et moyennes sont devenues le grenier du canton de Vaud. De belles routes qui lui avaient fait longtemps défaut le traversent maintenant dans tous les sens. Dans la partie qui forme le district d'Yverdon, se trouvent les villages les plus riches du pays; la population est économe et il y a peu de cabarets.

On distingue, dans les anciens plans territoriaux, la partie du Jorat rapprochée de Lausanne en *Jorat de l'évêque* et *Jorat d'Echallens.* La ligne de démarcation de ces deux zones partait du Chalet-à-Gobet et se prolongeait, du S. au N., entre les territoires de Dommartin, Sugnens, Vuarrens d'une part, et, de l'autre, ceux de Poliez-le-Grand, Villars-le-Terroir, Penthéréaz, jusqu'à la Robellaz.

Depuis là, le ruisseau du Buron séparait la zone orientale qui était sous la suzeraineté de l'évêque, de la zone occidentale, qui dépendait des seigneurs d'Echallens. Les cantons de Berne et de Fribourg possédaient en commun le Jorat d'Echallens depuis la guerre de Bourgogne. Celui de l'évêque relevait entièrement du gouvernement de Berne.

*

JOUGNENAZ, rivière qui prend sa source dans le col qui se trouve entre le Suchet et l'Aiguille de Baulmes, passe au-dessous de Jougne, dans un lit profondément encaissé, fait mouvoir les artifices des forges de la Ferrière et vient se jeter dans l'Orbe entre Vallorbes et Ballaigues.

*

JOUX (VALLÉE DU LAC DE), haute vallée du Jura, bornée au S.-E. par le Noirmont, le Marchairuz et le Mont-Tendre, à l'E. par la Dent-de-Vaulion, au N.-E. par le Risoux, qui la sépare de la France, au S. par le Bois-d'Amont. Cette vallée est arrosée par l'Orbe, qui sort du lac des Rousses et forme les lacs de Joux et de Brenet.

On a beaucoup disserté sur le nom de *Joux*. Les uns l'ont fait dériver de *Jou (Jovis),* nom latin de Jupiter; d'autres l'ont fait venir de *jugum*, un col de montagne. Aucune de ces étymologies ne nous paraît devoir être acceptée. Dans tout le cours du moyen âge, les sombres forêts de sapins qui tapissent les flancs du Jura sont appelées *Juriæ nigræ,* les Joux noires. Le mot Joux désignait si évidemment la forêt, que ce mot est resté avec cette signification, dans le langage vulgaire des habitants du Jura. La *dzoura*, la *dzau*, c'est la haute forêt; la *dzoratta,* c'est le jeune bois.

La vallée de Joux, prolongation de celle des Rousses, en Franche-Comté, a 4 $^{1}/_{2}$ lieues de longueur, avec une largeur variable qui atteint jusqu'à près de deux lieues. Située à une altitude d'environ 3400 pieds, mesurés au bord de l'Orbe, son climat est froid; les arbres fruitiers ne peuvent y prospérer; l'orge et l'avoine sont les seules céréales qu'on y cultive, encore ne mûrissent-elles pas toutes les années dans les parties hautes. Les montagnes environnantes sont couvertes de riches pâturages où de nombreux troupeaux paissent durant l'été. Les fromages qu'on y fabrique sont exportés en France, où ils sont désignés sous le nom de Gruyère. Les sapins y forment des forêts étendues, dont le bois est fort estimé par ses veines fines et sa blancheur. Le plus beau croît dans le Risoux, qui appartient au domaine de l'Etat de Vaud.

L'agriculture, le soin du bétail, l'exploitation et le commerce des bois occupent une partie des habitants. L'industrie de l'horlogerie emploie une partie notable de la population, ainsi que la coutellerie

et l'art du lapidaire. Les ouvriers travaillent tous chez eux et au sein du foyer domestique, ce qui contribue à la conservation de la moralité parmi ces intelligents montagnards.

La vallée de Joux, autrefois déserte et inhabitée, doit ses premiers défrichements et sa population aux ordres religieux du moyen âge. Le premier endroit habité a été le *Lieu*, où l'hermite *Poncius* vint fixer sa demeure, vers le VIe siècle (voyez le *Lieu*). Plus tard, au XIIe siècle, Ebal, seigneur de La Sarraz, fonda une abbaye de Prémontrés au lieu où s'élève aujourd'hui le village de l'Abbaye (voyez *Abbaye*). Les religieux appelèrent autour d'eux des colons, qui défrichèrent quelques terres et devinrent les premiers habitants laïcs de cette haute vallée.

Ebal de Grandson, seigneur de La Sarraz, fut reconnu seigneur de la Vallée par un diplôme de l'empereur Frédéric Ier, daté de Mulhouse en l'an 1184 et confirmé le 26 août 1186. Par cet acte, les limites de la Vallée sont tracées de la manière suivante : « Depuis le » lieu dit *Pierra-Fuly*, jusqu'à une lieue vulgaire proche le lac » *Quinsonnez* (lac des Rousses), selon la manière de limiter de la » terre de Vaud ; et depuis le mont appelé *Riziou*, qui se retourne » sur *Motioz* (Mouthe), jusqu'au mont *Tendroz*, dont le haut penche » du côté de Vaud ; comme les eaux tombent du dit mont vers le » lac et vers l'eau appelée *Orbe*, qui sort du lac de *Quinsonnez* pour » tomber au lac de la dite abbaye. »

Les seigneurs de La Sarraz qui succédèrent à Ebal de Grandson furent, comme lui, seigneurs de la Vallée et cela jusqu'à l'année 1344. A cette date, François, seigneur de La Sarraz, accablé par des dettes contractées à un intérêt usuraire, se vit obligé de vendre la Vallée à Louis de Savoie, baron de Vaud, pour le prix de 1000 livres lausannoises. Il se réserva, pour lui et les siens, l'usage des bois et des pâturages, *sans servitude aucune*.

De ce moment, la Vallée fut annexée à la seigneurie des Clées et les habitants jouirent des mêmes droits et privilèges que ceux de cette dernière terre.

En 1359, le comte de Savoie Amédée VI, ayant acquis la baronnie de Vaud, confirma, en son château de Morges, les droits des habitants des Clées et de la Vallée. Comme ces habitants se plaignaient d'être molestés par les receveurs du prince, celui-ci les exempta de tout péage et gabelle, dans toute l'étendue du Pays de Vaud, moyennant 100 florins d'or, petit poids, une fois payés.

Les hommes de la terre des Clées étaient astreints à contribuer aux fortifications de la place qui leur servait de refuge au moment du danger. Ils désiraient voir étendre cette obligation sur les hommes de la Vallée, afin de rendre leur tâche moins lourde. Ceux-ci s'y re-

fusaient en disant que cette obligation ne leur avait jamais été imposée. Nicod de Saint-Martin, capitaine et châtelain des Clées, fut choisi comme arbitre entre les parties. Il décida, en 1396, que les hommes du Lieu, alors les seuls habitants de la Vallée, seraient exempts de cette charge en payant, sur le moment, 45 florins (le florin à 14 sols) et une redevance annuelle de 40 sols.

Après la conquête du Pays de Vaud par les Bernois, en 1536, l'abbaye du Lac fut sécularisée. La Vallée fut annexée par les nouveaux souverains au bailliage d'Yverdon. Mais, comme le chef-lieu était trop éloigné, la Vallée fut placée, à la demande des intéressés, sous l'administration du bailli de Romainmôtier, en 1566, avec la réserve expresse des droits, libertés, franchises et bonnes coutumes, en faveur des habitants.

Sous le gouvernement vaudois, la Vallée est devenue un district qui comprend deux cercles : celui du Pont et celui du Chenit, avec une population totale de 5355 habitants.

La population de la Vallée n'a cessé de s'accroître, malgré les épreuves pénibles par lesquelles elle a souvent passé.

En 1621, la disette était générale dans le pays ; la mesure de froment coûtait jusqu'à 10 florins et l'on fut réduit à triturer des glands pour en faire une espèce de pain. Une peste s'ensuivit, qui pénétra dans la Vallée, où elle décima la population durant quatre étés consécutifs, s'arrêtant toujours aux approches de l'hiver. Au Chenit, les malades étaient abandonnés dans les maisons, tandis que la population saine vivait dans des baraques au sein des forêts. Pour soigner les malades, on avait fait venir des *marronnes* de la Franche-Comté. A la mort des malheureux pestiférés, elles emportaient tout ce qui était dans la maison. On ne se donnait pas la peine de porter les morts au cimetière ; on les jetait dans des fosses ouvertes à l'avance. On comprend aisément quelle misère dut s'ensuivre après un tel fléau.

De 1688 à 1696, les habitants eurent à supporter huit années consécutives de mauvaises récoltes, qui portèrent parmi eux la misère à son comble. Ils furent réduits à se nourrir d'une bouillie de farine d'avoine détrempée dans du lait. A cette date on ne connaissait pas la pomme de terre et à peine la culture des légumes dans les jardins. Plusieurs familles se nourrissaient, en été, de baies sauvages, de racines ; on vit de malheureux enfants brouter l'herbe. Le gouvernement de Berne envoya des secours en blé et en argent ; les communes contractèrent de grosses dettes afin d'empêcher leurs bourgeois de mourir de faim. C'est ainsi que le Chenit, en particulier, se trouva chargé d'une dette de 25,000 florins, somme considérable pour le temps et pour les ressources de la commune. Celle-ci

ne pouvant payer à l'échéance fixée par le contrat, les créanciers firent arrêter les deux gouverneurs ou syndics, qui restèrent alternativement en prison jusqu'à l'entier paiement de cette somme.

En 1706, à la suite d'une longue sécheresse, le feu dévora une partie des forêts de la Vallée, situées à l'orient de l'Orbe. L'incendie dura plusieurs jours et ruina les familles qui se livraient à l'exploitation forestière. « Mais, comme le remarque le judicieux Nicole, » auteur de la *Chronique de la Vallée,* de ce mal sortit un bien, l'in» dustrie. Il fallut alors chercher des moyens de vivre et les arts » commencèrent à s'introduire. L'écriture se perfectionna : plusieurs » jeunes gens s'instruisirent pour pouvoir ensuite instruire les autres » dans les écoles. Quelques-uns apprirent les métiers de tailleur, de » cordonnier, de menuisier. Alors on fit les premières horloges en » bois. Jusqu'à ce temps, on comptait les heures, le jour, par le pas» sage du soleil et de l'ombre dans les cheminées, et, la nuit, par » l'inspection des astres. Bientôt on fabriqua des horloges en fer et » en laiton, des couteaux, des rasoirs, des serrures, des boucles, » des fusils. On établit des jardins à légumes ; les femmes apprirent » à tricoter. Auparavant, on ne portait point de bas, mais des guê» tres larges et sans boutons, qui n'entraient pas dans le soulier ; le » tout en grossier drap de laine, comme le reste de l'habillement. »

En 1707, les communes firent fermer une verrerie, parce qu'elle épuisait les forêts, qui souffrirent encore une grande diminution par un second incendie, arrivé dans les bois de la Grand-Roche.

En 1748, le gouvernement établit une poste aux lettres dans la Vallée et un courrier, deux fois la semaine, du Chenit à Romainmôtier. C'est en cette même année que Samuel-Olivier Meylan, du Chenit, revint dans sa commune apportant avec lui l'art de faire des montres ; ce fut, pour cette population intelligente, un événement qui changea les conditions de son existence et lui assura un bien-être qui n'a pas cessé de se développer.

En 1766, la nouvelle route du *Marchairu* fut commencée afin de relier la Vallée avec la Côte et les bords du Léman, où elle trouvait un riche débouché pour ses planches, ses échalas et ses futailles.

En 1768, le 17 août, une grêle désole la Vallée, enfonce les toits et détruit toutes les récoltes. Les grêlons ne furent fondus qu'au bout de quelques jours ; ils pesaient jusqu'à deux onces. Le même fléau a aussi sévi dans ce siècle, il y a environ 35 ans.

Mœurs. Les habitants de la Vallée sont, en général, graves, réfléchis, religieux, amis de l'instruction et singulièrement aptes à tous les ouvrages de mécanique. Ils habitent soit les villages, soit les maisons isolées ou réunies en hameaux épars des deux côtés du lac et de l'Orbe. Chaque maison est accompagnée de prés et de champs

dont la culture sert de délassement aux travaux sédentaires du cabinet. C'est là que les habitants passent leurs longs hivers, souvent séquestrés par les neiges durant des semaines entières. Les hommes travaillent aux différents ouvrages d'horlogerie, de coutellerie, de boissellerie, tandis que les femmes veillent aux soins du ménage, filent ou se livrent aux travaux du lapidaire. C'est à elles aussi qu'est dévolu le soin du bétail, qui fournit à la famille une part de l'alimentation. Malheureusement, le luxe a pénétré dans ces montagnes avec la plus grande rémunération du travail. Partout, dans les meubles, le noyer a remplacé le sapin, la faïence et la porcelaine ont succédé à la poterie commune et les habits des deux sexes sont semblables à ceux des villes. Les cabarets, les billards se sont multipliés et ont attiré une jeunesse trop insoucieuse de l'avenir.

Tout cela s'explique pour celui qui sait qu'il y a à peine trente années, un habile ouvrier horloger gagnait 10 à 15 fr. par jour. Ce haut gain a profité seulement au petit nombre, malgré la caisse d'épargnes qui sollicitait l'économie des ouvriers. Les jours de chômage et de crise sont venus, la misère est arrivée à leur suite; et on a pu voir tel ouvrier casser des pierres sur les routes, qui, dans les années précédentes, aurait pu épargner de 1500 à 2000 fr. par an. Ce sont les ouvriers à petits gains qui, le plus souvent, ont fait des épargnes.

Au siècle dernier, le chroniqueur Nicole accusait déjà le déclin de la bonne foi et des mœurs austères qui distinguaient les anciens habitants. Aujourd'hui, le défaut saillant du montagnard est une réserve, souvent prudente, il est vrai, mais excessive pourtant, qui l'empêche de dire sa pensée sur les choses même les plus indifférentes de la vie. Cette réserve ressemble tellement à la dissimulation, qu'il n'est pas étonnant qu'on la confonde avec elle.

Aucune partie du pays n'a fourni autant d'émigrants que la Vallée. Vous retrouvez partout, surtout à Genève, les Rochat, les Meylan, les Piguet, les Aubert, les Reymond, les Golay, les Lecoultre, tous originaires de cette vallée du Jura et qui sont arrivés à occuper les positions les plus honorables dans l'industrie, le commerce, la magistrature et l'enseignement.

*

JOUX (lac de). C'est, comme nous l'avons vu, la noire forêt (joux) qui a donné son nom au lac de Joux et celui-ci à la vallée entière : *Vallée du lac de Joux*.

Le lac est surtout alimenté par l'Orbe, qui sort du lac des Rousses et vient se jeter dans le lac, au-dessous du Sentier. A son embouchure, les religieux avaient établi une *poissine (piscina)* mentionnée dans plusieurs documents du XIIe siècle comme étant dans la partie supérieure du lac et au vent du Lieu. Nous ne savons comment quel-

ques historiens, malgré ces indications si précises, ont pu la placer au lac Brenet.

Les principaux cours d'eau qui se jettent dans le lac sont la *Lionnaz* et l'eau du *Brassus*, avec plusieurs autres petits ruisseaux qui sont surtout nombreux le long des Bioux. La longueur du lac, du Pont au Sentier, est d'environ deux lieues sur une largeur de vingt minutes. Sa plus grande profondeur atteint, dit-on, 150 pieds. Un canal étroit le fait communiquer avec le lac Brenet, où se trouvent les principaux entonnoirs souterrains qui servent à l'écoulement des eaux (voyez *Brenet*). Ce lac est très poissonneux ; on y trouve surtout le brochet, la perche et la truite. Le brochet est fort estimé des gourmets.

Un autre lac, mais beaucoup plus petit, se trouve dans un fond humide et marécageux, entre le Séchey et le Lieu ; c'est le lac *Ter (lacus Tertius),* qui n'a guère que quelques minutes de tour. Il est aussi très poissonneux et ses eaux sont profondes. On ne sait pas, d'une manière certaine, s'il communique avec le grand lac par une voie souterraine, bien qu'on puisse aisément le supposer.

Ces lacs limpides, aux eaux azurées, où se reflètent les vertes forêts, les prairies et les nombreuses maisons éparses sur les rives, contribuent à donner à la Vallée un aspect plein de charmes, dans les jours chauds de juillet. Pour bien voir ce paysage dans tous ses détails, il faut monter sur la Dent-de-Vaulion dans l'après-midi d'un beau jour, alors que le soleil a dépassé le milieu de sa course et qu'il éclaire de ses rayons la côte orientale que la hauteur de la montagne avait jusqu'alors tenue dans l'ombre. Nous ne connaissons aucun paysage qui procure à l'âme des sensations aussi calmes et aussi douces. La vue de la Vallée est fort belle aussi des rochers qui dominent le Mont du lac, au débouché de la route de Pétrafélix.

Durant l'hiver, les lacs de la Vallée se couvrent d'une couche épaisse de glace qui porte même les traîneaux chargés. Le grand lac sert alors de grande route pour les communications.

Dans l'année pluvieuse de 1816, en été, les entonnoirs ne suffisaient plus à débiter le trop-plein des eaux, qui s'élevèrent jusqu'au toit du moulin de Bonport et menacèrent le village du Pont, qui est très rapproché de la rive. Le même fait s'est renouvelé en 1818, ce qui a conduit la population à nettoyer les anciens entonnoirs, à en ouvrir de nouveaux et à exercer une surveillance attentive après les longues pluies. — Le lac de Joux est à une altitude de 3363 pieds fédéraux.

*

JOUXTENS (*Joctens* et *Jouctens* dans les chartes), petit village du cercle de Romanel, district de Lausanne, à 1 lieue N.-O. de cette ville ; il forme une commune avec celui de Mézery, qui est voisin.

Ce village dépendait, autrefois, du Chapitre de Lausanne; lorsque l'évêque ordonnait la chevauchée, les habitants marchaient sous la bannière du quartier de la Palud, à Lausanne. Une partie de la terre de Jouxtens avait été inféodée aux nobles de ce nom, connus dès le XIII[e] siècle. Ils avaient là un château qui fut détruit par les Suisses, dans les guerres de Bourgogne (1475-1476). On lit, dans un acte de 1478, que Jeannette, fille de feu Pierre Lorent *alias* Condemont, abandonna à n. Louis Gimel tout ce qu'elle possédait dans ce village, à cause de la guerre que les Allemands et les Bourguignons avaient faite dans le Pays de Vaud. Ils avaient, dit l'acte, campé aux environs de Lausanne, où ils avaient enlevé tout le bétail, brûlé les châteaux et les villages, particulièrement celui de Jouxtens.

La famille de Jouxtens a fourni des chanoines au Chapitre de Lausanne, entr'autres : Jaques, vers 1370, et Antoine, en 1403.

Marguerite de Daillens, veuve de Jean de Jouxtens, vivait en 1533. Sa famille s'éteignit en son fils Michel. La famille Gimel hérita, en grande partie, les biens des Jouxtens.

Antiquités. A quelques minutes S.-O. de ce village, dans le beau domaine que possède M. Théodore Rivier, on a découvert, en 1826, des restes de murs ayant fait certainement partie d'un édifice romain. Il y avait là des tronçons de petites colonnes en marbre, de nombreuses tuiles romaines et un certain nombre de médailles des empereurs, depuis Auguste et ses successeurs jusqu'à Constantin. Ce sont, probablement, les restes d'une grande villa romaine. Une colline près du village porte, encore aujourd'hui, le nom de Mont-Jovet *(mons Jovis ?)*.

En 1562, on comptait à Jouxtens 6 feux et en 1764 11 feux.

La population de la commune était de 201 habitants en 1803; elle en compte 207 en 1860. La superficie du territoire est de 207,000 perches, dont 41,644 en prés, 144,478 en champs, 16,000 en bois. Les bâtiments sont taxés 272,000 fr. et les fonds de terre 179,000 fr. Dettes hypothécaires, 176,000 fr. — Altitude, 1760 pieds fédéraux. — On jouit d'une belle vue et d'un excellent climat dans cette localité et plusieurs personnes riches de Lausanne y possèdent des maisons de campagne fort agréables. †

ISENAU, montagne dans le val d'Ormonts, au N. du col du Pillon, près du lac d'Arnon. Son altitude est de 5997 p. féd. *

ISLE (l') *(Insula* et aussi *Chablie* ou *Chabie)*, ancien et grand village communal et paroissial, chef-lieu du cercle de même nom, qui comprend les communes de l'*Isle, Cuarnens, Mauraz, Mont-la-Ville, Montricher* et *Pampigny,* avec une population de 3373 habitants.

Ce village, sis au pied du Jura, sur la route de la Vallée, est traversé par la Venoge, dont les trois sources sortent de terre à l'occident du château. Son territoire est fertile et très anciennement habité. Il est à 90 min. O. de Cossonay.

EGLISE. L'église était déjà paroissiale en 1228; elle était sous le vocable de saint Pierre; la collature appartenait à l'abbaye du lac de Joux; elle avait pour filiale l'église du Lieu. Après la Réformation, le gouvernement bernois abergea les biens de la cure à Pierre Pontherousa et à Pierre Voufrey. L'église était située, primitivement, dans la partie du village appelée Chabie, sur la rive gauche de la Venoge. L'église actuelle est dans la partie appelée l'Avalanche. On assure que Jean de Léry, bien connu par son *Voyage en la terre du Brésil* avec le chevalier Villegaignon, et par son *Histoire du siége mémorable de la ville de Sancerre, en 1573,* a été pasteur de la paroisse de l'Isle. Il était né à Margelle, en Bourgogne, en 1534.

SEIGNEURIE. Le premier possesseur de la terre de l'Isle, d'après M. Louis de Charrière, paraît avoir été *Conon de Bansins*, frère de Leutfroy de Fruence. Il vivait en 1096. Les biens de Conon de Bansins passèrent aux sires de Cossonay, les premiers seigneurs connus de la terre de l'Isle, qui comprenait l'*Isle, Villars-Boson,* la *Coudre,* et, plus tard, *Gollion.*

La seigneurie était attachée à la *Tour* de l'Isle, qui était située à l'O. du château, près de la principale source de la Venoge appelée *Ballabochi* (belle bouche). Cette tour était ronde et fort ancienne. Elle pourrait remonter aux temps romains et n'est pas postérieure au Xe siècle. On en voit encore les restes aujourd'hui. La partie de l'Isle la plus rapprochée de la Tour était ceinte de murs et fortifiée. Elle était fermée par des portes que le *portier,* officier féodal, devait ouvrir et fermer (voyez plus bas). On l'appelait la Ville.

Cette seigneurie suivit le sort de celle de Cossonay et passa avec elle, au XVe siècle, aux princes de la maison de Savoie.

En 1472, Jaques, comte de Romont, donna la seigneurie de l'Isle, en échange de celle de Surpierre, à François *de Glérens*, d'une famille illustre du Bugey, qui tirait son origine, en ligne de bâtardise, des puissants sires de Thoire-Villars. François de Glérens avait épousé Marie de Neuchâtel-Vaumarcus; il testa en 1474, laissant, après lui, sa veuve et un fils mineur qui portait le nom de son père. Ces deux derniers moururent bientôt et la seigneurie passa à Louis de Glérens, oncle paternel du jeune François, défunt.

Louis de Glérens, seigneur de l'Isle et de Bercher, laissa deux filles : *Antoinaz* et *Louise.*

La première épousa *Claude de Dortans,* seigneur de Villars, qui prêta quernet, en 1498, pour la seigneurie de l'Isle, au nom de sa

femme et de sa belle-sœur Louise. Il était conseiller de Savoie et donna une preuve de fidélité à son prince, en courant s'enfermer dans Yverdon, avec le baron de La Sarraz et le capitaine de Saint-Saphorin, lorsqu'au mois de janvier 1536 l'armée bernoise s'avançait pour conquérir le Pays de Vaud. Il parvint à s'échapper, avant la reddition de la place, prêta ensuite hommage aux Bernois et resta paisible possesseur de ses terres, après avoir payé une rançon. Claude était mort en 1541.

Pierre et *Henri de Dortans*, fils du précédent, prêtèrent quernet ou reconnaissance pour la seigneurie de l'Isle, en faveur de LL. EE., à cause du château de Cossonay, le 26 août 1546. Un autre frère n'y paraît pas; il s'appelait Claude, hérita de son frère Henri et devint coseigneur de l'Isle. Pierre de Dortans était mort en 1599, laissant deux fils : Pierre, qui fut seigneur de Bercher, et Albert, seigneur de l'Isle.

Albert de Dortans, seigneur de l'Isle, épousa n. Dorothée de Loriol, dont il n'eut qu'une fille, nommée Marie, à qui advint la seigneurie après la mort de son père. Elle épousa, le 1er avril 1614, Esaïe de Chandieu, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi de France, seigneur de Chabottes en Mâconnais. A cette date, la vieille tour ronde était déjà ruinée. Le seigneur percevait un péage à l'Isle qui était évalué de 80 à 90 florins.

Esaïe de Chandieu eut trois fils : Albert, Paul et Daniel.

Paul de Chandieu succéda à son père comme seigneur de l'Isle. Il prit du service en France et eut une compagnie aux gardes-suisses. Il fut aussi seigneur de Corcelles-le-Jorat.

Charles de Chandieu, fils du précédent, lui succéda dans la seigneurie de l'Isle. Il fournit une brillante carrière militaire en France, sous Louis XIV. Il fut lieutenant-général, colonel d'un régiment suisse et capitaine d'une compagnie aux gardes-suisses. Ce fut lui qui bâtit le château moderne de l'Isle, sur les plans de Mansard, au même emplacement qu'occupait l'ancienne demeure seigneuriale. Il avait épousé Catherine de Gaudicher, dont il eut deux fils : Esaïe (II) et Benjamin.

Esaïe II de Chandieu fut seigneur de l'Isle après la mort de son père. Il fut brigadier en France et capitaine aux gardes-suisses. De sa femme Angélique-Henriette Pélissari, il eut un fils : *Charles-Barthélemy de Chandieu*, brigadier et capitaine aux gardes-suisses, qui fut seigneur de l'Isle. Il avait épousé Louise-Elisabeth de Sacconnay, dont il n'eut qu'une fille, nommée Henriette-Renée-Pauline, qui fut héritière de l'Isle, morte en 1779, à l'âge de 10 ans. La seigneurie fut dévolue à sa mère, mais elle lui fut contestée par Benjamin de Chandieu, oncle paternel du dernier seigneur. Celui-ci fut débouté

Digitized by Google

de ses prétentions et la veuve de Chandieu resta en possession de la seigneurie de l'Isle, qu'elle a possédée jusqu'en 1798. Elle mourut en 1808.

La porterie de l'Isle était un office féodal exercé, en 1498, par la famille Troua. Le portier devait fermer et ouvrir les portes de la ville, de nuit, selon l'usage, en temps de paix. En temps de guerre, le portier devait veiller aux portes, de jour et de nuit, en garder les clefs et les remettre au seigneur, toutes les fois qu'il en serait requis. En raison de cet office, il avait droit à percevoir, de chaque laboureur récoltant du blé dans la châtellenie, une gerbe de blé au temps de la moisson, et de chaque focager dans la ville, un denier payable le matin de la fête de Noël.

En 1614, on comptait à l'Isle 46 hommages ruraux, 19 à Villars-Boson, 20 à la Coudre et 45 à Gollion.

ANTIQUITÉS. L'Isle a reçu des habitants dès les temps les plus reculés. En 1710, comme on creusait un bassin pour le parterre du château, les ouvriers découvrirent des tombeaux renfermant des squelettes dont les os étaient liés par de minces bandes de fer. A leurs côtés étaient des urnes de terre renfermant des médailles romaines du IVe siècle. En reconstruisant les maisons de ce village, incendiées en 18.., on trouva quelques fers de lance et autres vieilles armes.

C'est à l'occident et à une petite distance de l'Isle que se trouvent les trois sources de la Venoge, assez curieuses à visiter.

Le château date de 1696; son architecture est remarquable, mais sa conservation laisse à désirer.

L'Isle forme une même commune avec la Coudre et Villars-Boson. L'église de Montricher est annexe de celle de l'Isle.

Le seigneur devait fournir 2 $^1/_2$ cavaliers d'hommage sous le gouvernement de Berne.

La population de la commune était de 686 habitants en 1803; elle est de 825 en 1860. La superficie du territoire est de 1,775,802 perches, dont 214,000 en prés, 593,800 en champs, 629,500 en bois, 34,000 en pâturages, 289,000 en estivages. Les bâtiments sont taxés 943,000 fr. et les fonds de terre 676,000 fr. Dettes hypothécaires, 651,000 fr. — Altitude, 2207 pieds féd. *

ISLES (les), plaine au pied du glacier des *Champs*, couverte d'habitations, dans la commune d'Ormonts-Dessus, au pied du col du Pillon, sur la rive gauche de la Grande-Eau. Près de là était l'ancienne chapelle d'Esviaux. — Altitude, 3840 p. féd. *

ISLES (les), pâturages, avec bâtiments, rière Noville, dans une île

entre deux bras du Rhône, à leur embouchure dans le Léman. C'est une propriété de la commune de la Tour-de-Peilz.

*

ISLES (aux), hameau de la commune d'Ollon, sur les bords du Rhône.

*

ITTENS (*villa Ittinges, in pago Lausannensi*, en 964), hameau de la commune de La Chaux, séparé de ce dernier lieu par une espèce de lac formé par le Veyron. Il y avait des vignes en l'an 964. Autrefois, le village dépendait de la grande seigneurie de Cossonay. Après la conquête bernoise, il fut réuni au domaine du château de Cossonay, puis inféodé, en 1674, à n. Daniel de Chandieu, seigneur de Grevilly, au nom de sa fille, née de son mariage avec Anne de Dortans; c'est de ce moment qu'Ittens fut réuni à la seigneurie de La Chaux.

*

JUMELLES (les), nom donné aux tours d'*Aï* et de *Mayen*, pointes de montagnes dans le territoire de Leysin, par les habitants des diverses parties du pays. La tour d'*Aï* est à une altitude de 7710 pieds et celle de *Mayen*, plus à l'E., à 7743 p. féd. On monte aisément sur la tour de Mayen; celle d'Aï est d'un accès plus pénible et même dangereux. De leur sommet, on jouit d'une vue très étendue sur le bassin du Léman, les cantons de Fribourg et de Valais.

La montagne de Mayen a été donnée jadis, par la maison de Savoie, à la commune de Leysin, pour services rendus. Les femmes sorties de cette commune, ainsi que leur descendance, y ont droit, en vertu d'un privilége particulier. Il n'en est pas ainsi de la montagne d'Aï, où les bourgeois de Leysin ont seuls le droit de faire alper leurs vaches. — Ces tours sont appelées aussi *colonnes* et *Tsemenaux* par les habitants de Lavaux.

*

JUPICTET, hameau de la commune de Fiez.

*

JURA (*Jura*, au temps de César; plus tard *Jurassus; Leberberg*, chez les Allemands). C'est une longue chaîne de montagnes dont les flancs, tapissés de noirs sapins, présentent une déclivité très forte sur la plaine qui est à leur pied, du côté de Vaud. Sous les Romains, et au temps de César, le Jura séparait l'Helvétie de la province des Séquanois; il sert aujourd'hui de limite entre la France et la Suisse. Le Jura vaudois commence aux limites du Pays de Gex et se termine aux frontières du canton de Neuchâtel. C'est là que se trouvent les points les plus élevés de toute la chaîne : la Dôle, 5603 pieds; le Mont-Tendre, 5600 p.; la Dent-de-Vaulion, 4996 p.; l'Aiguille-de-Baulmes, 5210 p.; le Suchet, 5303 p.; le Chasseron, 5370

pieds. L'intérieur de la chaîne vaudoise recèle les vallées du lac de Joux, de Vallorbes, de Vaulion, de Romainmôtier, de Ste-Croix, toutes industrieuses et très peuplées. L'Orbe, la Jougnenaz, la Venoge, l'Arnon, le Nozon, avec de nombreux ruisseaux, prennent naissance dans ces montagnes et vont se jeter, soit dans le Léman, soit dans le lac de Neuchâtel.

Les défrichements du Jura. Une chose assez curieuse et qui mérite d'être signalée, c'est que les Romains qui ont laissé tant de traces de leur séjour dans les diverses parties du pays, n'en ont laissé aucune dans notre Jura, si ce n'est à Ste-Croix, sur la voie que suivaient les légions pour se rendre dans la Gaule. Dans toute l'antiquité et bien avant dans le moyen âge, notre Jura était inhabité. Avant l'année 1126, l'usage proclamait, en Franche-Comté comme chez nous, que la *noire Joux* appartenait au premier occupant. Toute cette partie du pays, aujourd'hui si intéressante et si populeuse, est une conquête des moines et des ordres religieux sur le désert, dans le cours du moyen âge.

Le premier monastère du Jura est, assurément, celui de Condat, aujourd'hui St-Claude, fondé au sein de la forêt solitaire, par les frères saint Romain et saint Lupicin, au Ve siècle. De là, il rayonna autour de lui, devint la souche des nombreux monastères qui, bientôt, conquirent à la culture toute la partie occidentale du Jura. Il étendit ses défrichements jusque près de Jougne, en Franche-Comté, et, du côté de Vaud, à St-Cergues, Chéserex et Genollier. Un petit empire, peuplé de nombreux colons, se forma sur ces montagnes élevées et autrefois désertes, sous le gouvernement des religieux.

Deux autres monastères, cette fois-ci du côté de Vaud, ne tardèrent pas à s'élever, après celui de Condat; ce furent ceux de Baulmes et de Romainmôtier (voyez ces noms). C'est au dernier que doivent leur population les villages de Premier, Vaulion, Juriens, Lapraz, Bretonnières, Bofflens et Agiez en partie, ainsi que Vallorbes, depuis que son prieuré fut réuni à celui de Romainmôtier.

Au XIIe siècle, les abbayes de Bonmont, du lac de Joux, la chartreuse d'Oujon au-dessus d'Arzier, le prieuré de Bière, celui de St-Georges, complétèrent, à leur tour, les défrichements du haut et du bas Jura.

Les colons qui vinrent cultiver les domaines des religieux dans le haut Jura étaient surtout originaires de la haute Bourgogne, comme leur langage le démontre encore aujourd'hui. Ce fait se comprend aisément, si l'on veut se souvenir que la Franche-Comté était, dans ces temps reculés, l'une des provinces de l'Europe les plus troublées par les guerres et les violences des seigneurs. Aucune sécurité n'y

existait pour le pauvre serf, qui menait une existence précaire et malheureuse dans ce pays si souvent ravagé. De là l'empressement des colons à accourir sur les domaines des ordres religieux, où ils avaient l'espérance d'échapper aux maux de la guerre dont ils avaient tant souffert. La vallée de Joux, Vallorbes, Vaulion, les montagnes de Ste-Croix ont été presque exclusivement peuplées par la race bourguignonne, qui est peut-être la plus énergique de l'Europe centrale.

Géologie. Le Jura appartient, presque tout entier, aux terrains secondaires auxquels il a même donné son nom. Les roches calcaires dites *coralliennes* forment la base essentielle du Jura vaudois; elles fournissent des pierres à bâtir et de la chaux. Les *terrains crétacés* occupent les bords de la chaîne et les vallées longitudinales qui séparent les divers chaînons; ils sont très riches en fossiles et leurs couches atteignent jusqu'à 500 pieds d'épaisseur. Le *crétacé inférieur,* appelé *néocomien,* se présente aussi en fortes assises de calcaire jaune sur le pied oriental du Jura. Le mont de Chamblon et le Mauremont en sont des promontoires avancés. A Ste-Croix se rencontrent les *grès verts* si riches en fossiles, ainsi que dans la vallée du lac de Joux.

L'on trouve aussi, en quelques parties, des mines de fer autrefois exploitées, mais que la cherté croissante du bois a fait abandonner.

La vraie richesse du Jura repose sur ses forêts, ses riches pâturages et sur l'industrie des habitants. C'est dans ses vallées qu'est concentrée presque toute l'industrie du pays.

La faune du Jura est encore assez riche. L'ours et le loup tendent de plus en plus à disparaître; les chevreuils commencent à s'y repeupler. La martre, la fouine, le renard, le blaireau, le lièvre, y sont nombreux. Parmi les oiseaux, le plus remarquable est le grand tétras ou coq de bruyère, très commun dans les forêts solitaires du haut Jura et sur toute la chaîne du Mont-Tendre. Il est moins nombreux dans les forêts voisines du Suchet. La gélinotte, si recherchée des gourmets, habite aussi, en nombre, les sommités du Jura; elle descend plus bas dans les vallées que le tétras. La chasse en est difficile, parce qu'elle part toujours dans le fourré, où elle va se percher. On la prend essentiellement au collet. L'espèce, comme celle du tétras, ne tend pas à diminuer. Les oiseaux de proie du Jura sont moins grands que ceux des Alpes; les plus communs sont la buse, l'épervier ordinaire, et, parmi les oiseaux nocturnes, le grand et le petit duc.

*

JURIENS *(Juriensis),* village communal du cercle et de la paroisse de Romainmôtier, à 25 min. S.-O. de ce dernier, sur un mamelon

du Jura abaissé dans la plaine. Ce village est ancien ; il faisait partie de la terre de Romainmôtier, dont il était le lieu le plus populeux. En 1529, on y comptait 26 feux, tandis que Vallorbes n'en avait que 12, Vaulion 20, Arnex 20, Bretonnières 16, Lapraz 6.

En 1400, les hommes de la baronnie de La Sarraz firent irruption à Juriens, le pillèrent et emmenèrent 2000 bêtes en gagement. Les religieux de Romainmôtier se plaignirent et les envahisseurs furent condamnés à de très grands dommages. On a de la peine à comprendre comment un aussi petit village pouvait nourrir un pareil nombre de bêtes ; il faut supposer que c'étaient des moutons.

Ce village est devenu riche depuis l'introduction des prairies artificielles.

La population est de 272 habitants ; elle était de 258 en 1803. La superficie du territoire est de 1,032,472 perches, dont 47,899 en prés, 244,600 en champs, 151,000 en bois, 295,000 en pâturages, 289,000 en estivages. Les bâtiments sont taxés 226,000 fr. et les fonds de terre 312,000 fr. Dettes hypothécaires, 151,000 fr. — Altitude, 2640 pieds fédéraux.

*

L

LAC DE BRET (*Bryt* en 1529, *Brel* en 1590, *Bruict* en 1650), petit lac abondant en excellents brochets et en grosses écrevisses, situé dans le Jorat, à 2 lieues N.-O. de Vevey et à 3 lieues E. de Lausanne, au fond d'un frais vallon enserré, d'un côté, par le mont de Gourze, et de l'autre, par un prolongement du mont Pèlerin. Sa situation champêtre et romantique attirait autrefois, dans un cabaret qui dominait le lac, de nombreux visiteurs de Lausanne et de Vevey qui venaient, au milieu d'une nature riante, savourer l'excellent poisson que l'hôtelier passait pour savoir bien apprêter.

Chose remarquable ! nul ruisseau n'entre dans ce lac, alimenté seulement par les neiges de l'hiver, les pluies et les eaux souterraines. Il en sort un petit ruisseau, le *Forestay,* qui, bientôt grossi par les eaux d'un autre ruisseau, court se jeter dans le Léman, après avoir fait mouvoir les moulins de Rivaz et formé la cascade de Saint-Saphorin.

Ce lac paraît avoir été autrefois plus grand qu'il ne l'est aujourd'hui. Ses bords se resserrent tous les jours et graduellement, par l'envahissement des plantes lacustres, dont les débris accumulés de plus en plus forment un sol mouvant et dangereux pour celui qui voudrait y poser le pied. Ce faux sol, composé de fibres entrelacées

et constamment humectées, forme un tout compacte et élastique, sur lequel le pied de l'homme provoque un mouvement qui se communique à une grande distance sur la masse entière. On peut craindre de voir, un jour, ce joli bassin comblé par les plantes parasites.

Une tradition que, pour notre part, nous serions portés à admettre, vu le silence des chartes et des documents anciens, dit que ce lac n'existait pas autrefois et qu'il doit sa création aux moines de Haut-Crêt, qui élevèrent une digue pour faire refluer les eaux du Forestay et former ainsi un réservoir pour le poisson.

Rien ne s'oppose à l'admission de cette tradition. Nous avons vainement cherché, dans le *Cartulaire de Haut-Crêt* et dans les chartes qui concernent cette partie du pays, un trait mentionnant le lac de Bret à une date un peu reculée. Nos recherches ont été vaines et nous croyons devoir en conclure à la création assez moderne de ce lac, probablement par les moines de Haut-Crêt, qui ont voulu faire un grand vivier.

Les environs du lac renferment un grand nombre de débris des temps romains; la voie romaine devait y passer. Plantin prétendait que, de son temps, on apercevait dans le lac les restes d'une ancienne ville, qu'il n'hésite pas à regarder comme ayant été la station romaine de *Bromagus* (voir ce nom). Cette supposition a été réfutée déjà; nous croyons ne pas devoir nous y arrêter.

En 1550, LL. EE. décrétèrent d'accorder à l'hôpital de Haut-Crêt le droit de pêcher au lac de Bret, réservant au bailli de Lausanne le droit d'y pêcher à son bon plaisir.

Tous les hivers, le lac de Bret est fréquenté par les patineurs des environs, qui y trouvent une glace très solide. Son altitude est de 2233 pieds. Il a une longueur de 20 minutes sur une largeur de moitié moindre. Sa surface est de 50 $^{1}/_{2}$ poses vaudoises. On évalue sa profondeur à une soixantaine de pieds.

*

LACHAUX (voyez *Chaux*).

LAC TER *(lacus Tertius)*, le plus petit des lacs de la vallée de Joux, entre le Séchey et le Lieu (voyez *Joux*).

*

LALEX (*Lalays* en 1270), hameau de la commune de Grandvaux; une famille noble qui en avait pris le nom est mentionnée dans les actes dès le commencement du XIII[e] jusqu'à la fin du XVI[e] siècle. Ses *armes* étaient d'azur à la losange d'or, surmontée d'une croix de même.

*

L'ALLEX, hameau de la commune de Bex.

*

LAMPONEX, ruisseau qui se jette dans la Venoge, entre Alens et Gollion.

*

LANCE (la) (*domus sancti Loci de Lancea* au XIVe siècle), ancien couvent de chartreux, sis au bord du lac de Neuchâtel, dans la paroisse de Concise. Il était sous le vocable de la Vierge. On ne peut dire d'une manière exacte quels en furent les premiers commencements. Au XIIe siècle, Huon, sire de Grandson, avait donné la terre de la Lance à l'abbé Guillaume de Fontaine-André. Celui-ci y avait établi des frères convers, comme cela paraît dans un acte de Roger, évêque de Lausanne, de l'an 1194. Ces frères étaient-ils chargés de l'exploitation d'une grange? C'est ce qu'on ne peut dire d'une manière précise.

En 1280, Amédée, sire de Grandson, du consentement de sa femme, Benoîte de la Tour Gerenstein, et de son fils Otton, fait un don à la Lance qui, cette fois, est appelée couvent.

En 1318, d'après le livre d'*Oraisons de la Lance,* transmis ensuite à la Part-Dieu, Otton, seigneur de Grandson, céda ce couvent à l'ordre des chartreux. Deux ans plus tard, en juillet 1320, le même seigneur fait une donation considérable à la Lance; c'est un véritable acte de fondation. Nous y voyons figurer :

1° Une somme de 6000 florins donnée pour la fondation et construction du couvent et pour lui acquérir des rentes;

2° La moitié de la grange de Villars-Luczon (la Robellaz), achetée par le donateur de l'abbé du lac de Joux;

3° Le fonds situé près de la forêt de Seytis, au-dessous de la fontaine de la Lance, ainsi que le terrain qui s'étend jusqu'au lac, et cela pour y bâtir une maison dans laquelle habiteront, perpétuellement, treize frères chartreux, pour y servir le Créateur, sous l'observance régulière de l'ordre;

4° Une portion de la forêt de Seytis;

5° La Motte (lieu fortifié) avec ses fossés extérieurs, selon que les bornes sont posées, du côté de Concise et de celui du Jura;

6° Le cours de la fontaine de la Lance, avec son vivier et le droit d'y pêcher;

7° Une pièce de terre appelée la *Condemine,* où les frères ont établi une vigne estimée 40 livres lausannoises.

(Suivent plusieurs autres articles.)

Cet acte important fut laudé par Pierre de Grandson et Blanche de Savoie, son épouse.

L'on a beaucoup disserté pour savoir d'où venait le nom de Lance donné au couvent. Les uns pensaient qu'il pouvait venir d'un fragment de la lance qui avait percé le côté du Sauveur et qui était con-

servé là comme une relique. D'autres ont parlé de la lance de saint Maurice et de celle de Constantin. Nous croyons qu'il ne faut pas aller chercher bien loin l'explication véritable, qui est implicitement renfermée dans l'acte que nous venons d'analyser. L'eau qui coule près de ce lieu est appelée la fontaine de la Lance et c'est elle qui a donné son nom à cette chartreuse.

Le couvent appartenait à la *provincia gebennensis* de l'ordre; il comptait 13 moines, possédait le droit de pâturage dans les paquiers de Concise et de Mutrux, ainsi que sur les pentes du Jura, et le droit de coupage dans les forêts voisines qui relevaient de la seigneurie de Grandson. Les seigneurs voisins lui firent plusieurs donations, en divers temps, ainsi : le comte Rodolphe de Neuchâtel, en 1354, son fils Louis et Isabelle de Neuchâtel en 1385. Amédée VIII, duc de Savoie, confirma toutes les anciennes donations faites à cette chartreuse, en 1432.

En 1519, le monastère eut des difficultés avec les communes voisines au sujet de terrages et de droitures. Ces difficultés furent terminées par les Etats de Berne et de Fribourg, souverains de la terre de Grandson.

Après la Réformation, les chartreux n'ayant pas voulu adhérer à la nouvelle doctrine, furent contraints par les Bernois de quitter leur monastère. Ils se réfugièrent dans les autres monastères de leur ordre, surtout à la Part-Dieu et à la Valsainte, dans le comté de Gruyère. Le prieur, dom Pierre de Dompierre, originaire d'Avenches, adressa au gouvernement de Fribourg plusieurs mémoires sur les vexations que les religieux avaient essuyées de la part des Bernois, suppliant ce gouvernement d'intervenir auprès de celui de Berne pour obtenir une indemnité. Fribourg partage avec Berne les dépouilles des religieux : ornements d'église, revenus, mobilier, etc. Puis les deux Etats vendirent les bâtiments et le domaine à Jaques Tribolet, de Berne, ancien bailli de Grandson, sous forme d'inféodation, pour le prix de 4000 fr.

En 1734, la famille Tribolet dut soutenir un procès contre les Etats de Berne et de Fribourg, au sujet de divers droits de boche rage, de pêche et de pâturage, dépendant du domaine de la Lance. Le factum de ce procès, accompagné d'actes authentiques, fut imprimé à Berne en 1735, in-folio et in-4°.

Ce domaine a été acquis par la famille Pourtalès, qui le possède encore aujourd'hui.

C'est près de la Lance que se sont passés les premiers épisodes de la bataille de Grandson. M. le baron de Gingins pensait que c'était sur le monticule de la Motte, entre la Lance et Concise, que Charles, duc de Bourgogne, avait placé sa belle artillerie dont il

voulait foudroyer les Suisses, lorsque les désordres survenus dans le corps de bataille qui le suivait, le forcèrent à reculer et à prendre lui-même la fuite.

L'on trouve près de la Lance et sur les bords du lac, des carrières de calcaire jaunâtre, très anciennement exploitées, et qui ont servi aux Romains à bâtir *Aventicum*. Les blocs étaient taillés dans la carrière elle-même, car on voit, dit-on, près de là, au fond du lac, quelques colonnes dégrossies qui y ont été abandonnées par les Romains.

*

PRIEURS

d'après M. Fr. de Mulinen.

Aymon de Cognay, 1324.
Antoine Picot, 1364.
Perrod de Gruyère, 1378.
Jean de Bitaine, 1389.
Jean d'Orgilles, 1396.
Girard de Pampigny, 1406.
Bérold, 1412.
Jaques Calini, 1420.
Jean de Gingins, 1434.
Jean de Gruyère, 1435.
Otton d'Yverdun, 1439.
Pierre de Gingins, 1452.
Jean Berodi, 1464.
Pierre de Dompierre, 1479.
Jaques Huconin, 1485.
Guidon Malet, 1493, 1499.
Pierre de Dompierre, 1506, 1518, 1519, 1529.
Michel Dunesy, 1530.

LANFREY, ancien village ruiné, sis au-dessus de Romainmôtier, au lieu appelé Mont-de-Tine, près de la route qui mène à Vaulion. En 1405, il n'y avait qu'un seul habitant, Aymonod de Lanfrey. En 1571, ce village, dont les terres étaient peu fertiles, était tout à fait désert. La tradition porte qu'il fut détruit pour crime de sorcellerie. Des fouilles coûteuses furent faites vers l'an 1842 pour y découvrir les trésors qu'on supposait avoir été enfouis par les sorciers de Lanfrey. On dit que les travailleurs étaient sur le point de réussir; ils venaient d'apercevoir un coffre et de découvrir une marmite pleine d'or, lorsque, par l'indiscrétion de l'un des assistants, le coffre et la marmite s'enfoncèrent et furent recouverts immédiatement d'une masse de terres. Les esprits de Lanfrey sont malins; ils savent garder leurs trésors. A. Baron.

LAPRAZ (*Prata* en 1400), village communal du cercle de Romainmôtier, annexe de la paroisse de Mont-la-ville et autrefois de celle de Cuarnens, au pied du Jura. Il faisait partie de la terre de Romainmôtier; les hommes étaient exempts de la mainmorte, mais devaient payer les lauds au 6e denier, ce qui était une charge très forte.

Ce village, privé d'un cours d'eau et exposé aux sécheresses de

l'été, était autrefois fort pauvre. Dans la dernière moitié du XVIIIe siècle, il n'envoyait que deux vaches alper sur le Jura. Mais depuis l'introduction des foins artificiels, le bétail s'est multiplié et avec lui l'aisance générale. La côte de Lapraz est une forêt qui domine le village et appartient à la commune; elle produit beaucoup de fruits sauvages et devient, en automne, le séjour favori des ours, lorsqu'il s'en trouve dans le pays. C'est là qu'on en a le plus fréquemment tué.

En 1529, on comptait à Lapraz 6 focagers ou chefs de famille.

La population était de 143 habitants en 1803; elle est de 236 en 1860. La superficie du territoire est de 568,820 perches, dont 37,780 en prés, 122,700 en champs, 177,769 en bois, 96,000 en pâturages, 132,000 en estivages. Les bâtiments sont taxés 183,000 fr. et les fonds de terre 135,000 fr. Dettes hypothécaires, 143,000 fr.— Altitude, 2917 pieds fédéraux.

*

LA SARRAZ et LASARRAZ (*Sarata* en 1158, *Sarrata* en 1186, *La Sarrée* en 1250), joli bourg, chef-lieu de cercle, du district de Cossonay; commune et paroisse, à 1 l. de Cossonay et à 4 l. N.-O. de Lausanne, sur une colline qui domine la vallée de la Venoge, dans une position agréable. Le cercle se compose, outre le chef-lieu, des villages de *Chevilly, Dizy, Eclépens, Ferreyres, Lussery, Moiry, Orny, Pompaples* et *Villars-Lussery,* avec une population de 3193 habitants.

Ce bourg n'est pas très ancien; il a été peuplé par des colons qui, de gré ou de force, sont venus s'établir auprès du château féodal qu'ils avaient l'obligation de défendre et qui, à son tour, leur servait de refuge au moment du danger. La Sarraz, comme son château, a été bâti sur un terrain dépendant de Ferreyres et qui appartenait au couvent de Romainmôtier (voyez *Ferreyres*).

On fait dériver, avec raison, le nom de ce lieu, de la situation du château, qui domine le passage *resserré* existant entre la base du rocher sur lequel il repose et les rochers du Mauremont.

Le château a très probablement été fondé par Adalbert de Grandson, puissant seigneur du pays, qui vivait en 1049. L'emplacement qu'il occupe avait été usurpé par Adalbert sur les terres du couvent de Romainmôtier à Ferreyres. En 1049, le pape Léon IX, accompagné d'une suite nombreuse de prélats, vint visiter le couvent de Romainmôtier pour en confirmer l'antique autorité. Là, on lui présenta une longue suite de griefs contre Adalbert, primat du château de Grandson, qui voulait, au dire des religieux, l'extermination de leur couvent. L'un des griefs qui lui furent reprochés fut de s'être emparé d'un rocher, entouré d'une épaisse forêt près de Ferreyres et d'y avoir bâti un château-fort. Qui ne reconnaît là la position du

château actuel de La Sarraz, bâti, comme nous l'avons vu à l'article *Ferreyres*, sur un terrain dépendant de cette localité? Quelques personnes ont cru reconnaître les ruines de ce premier château d'Adalbert, sur un mamelon au-dessus de la Tine de Conflans, mais c'était à un moment où l'on ignorait encore que le territoire actuel de La Sarraz appartenait à Ferreyres. Ces ruines, du reste, sont peu considérables et remontent probablement à des temps plus anciens.

Adalbert de Grandson parut à Romainmôtier, devant le pape, accompagné de 40 chevaliers ses vassaux immédiats et entendit fulminer, par la bouche du souverain pontife, l'anathème contre tous les déprédateurs des biens de l'Eglise. Cela n'empêcha pas ce seigneur de garder la position qu'il avait usurpée à Ferreyres et d'y avoir des serfs, ainsi que le couvent de Romainmôtier. Il y eut probablement, à ce sujet, un traité particulier avec les moines, dont les conditions ne sont pas arrivées jusqu'à nous.

Ebal de Grandson, petit-fils d'Adalbert, est seigneur de La Sarraz dès le commencement du XIIe siècle. C'est à lui qu'est due la fondation de l'abbaye du lac de Joux (1126-1140), dans la vallée de ce nom, qui lui appartenait. Lorsque Barthélemi, fils du précédent, eut pris la croix, en 1158, il confirma, avant son départ pour la Terre-Sainte, les legs que son père avait faits au couvent de Romainmôtier. Cette confirmation fut faite à La Sarraz, d'où il faut conclure que le château était déjà habité depuis un temps plus ou moins long.

La puissante maison de Grandson qui, au XIIe siècle, possédait les châteaux et terres de Champvent, Belmont, La Sarraz et Montricher, se divisa, vers l'an 1234, en plusieurs branches dont les principales adoptèrent le nom particulier des châteaux qui leur tombèrent en partage.

Le château de La Sarraz échut à la branche aînée, qui fut plus connue sous ce nom que sous celui de Grandson.

Ainsi, dans la célèbre bulle de l'empereur Frédéric Ier, dit Barberousse, donnée en faveur d'Ebal II, fils de Barthélemi de Grandson, en 1186, ce seigneur est désigné sous le nom de *Ebalus de Sarata dominus Grandissoni*.

En ce temps, la seigneurie ou baronnie de La Sarraz comprenait, outre la ville et le château, dix villages : *Eclépens, Orny, Ferreyres, Moiry, Chevilly, Cuarnens, Chavannes-sur-le-Veyron, Mont-la-Ville,* avec la *vallée du lac de Joux*. Les branches puînées de la maison de Grandson, savoir : celles de Montricher, Belmont, Champvent et Grandson, prêtaient hommage de leurs châteaux aux sires de La Sarraz, issus de la branche aînée.

Jusqu'au milieu du XIIIe siècle, les barons de La Sarraz ne reconnaissaient au-dessus d'eux que l'empereur ou le roi des Romains et

jouissaient de toutes les prérogatives régaliennes qui appartenaient aux feudataires immédiats de l'empire.

Le château était dans une position très forte avant l'invention de l'artillerie. Du côté du nord et de l'occident, les parois élevées du rocher sur lequel il est bâti, plongeaient dans un petit vallon étroit, dont le fond était occupé par un lac, qu'alimentaient des sources vives jaillissant des rochers environnants et principalement du rocher de l'Hermitage. Ce petit lac a été peu à peu desséché et converti en prairie, au moyen d'un fossé d'écoulement, creusé sous la ville, et qui va se verser plus bas dans la Venoge. Une partie de l'eau du Nozon, détournée de son cours naturel par un canal artificiel, traverse le vallon de l'Hermitage, après avoir fait mouvoir les rouages des moulins de Bornu, dont la construction ne remonte qu'au XVIe siècle. L'emplacement de ces moulins était auparavant occupé par un prieuré appartenant aux religieux hospitaliers du Grand-Saint-Bernard.

Dans l'origine, la forteresse de La Sarraz se composait d'une enceinte carrée, formée de murailles épaisses. Une porte cintrée, défendue à droite et à gauche par deux hautes tours, y donnait accès. Le sommet de ces tours est construit en gros quartiers de tuf qui ont acquis, avec le temps, la solidité du marbre. Le donjon était autrefois plus élevé que la tour voisine qui le dépasse aujourd'hui. De son sommet, on pouvait correspondre avec tous les autres châteaux possédés par la maison de Grandson, à l'exception de celui de Belmont.

Comme ce château était, avant tout, un refuge pour les vassaux en temps de guerre, l'intérieur était pourvu d'un vaste grenier contenant des caves, des celliers pour les provisions, ainsi que des fours et une large cheminée, où l'on pouvait rôtir un bœuf tout entier. Une grande citerne, creusée dans le roc vif, contenait l'eau nécessaire aux habitants. La simplicité massive de ces vastes constructions, dépourvues de tout ornement architectural, atteste leur haute antiquité.

Les sires de La Sarraz-Grandson ont joué un rôle très important dans la patrie de Vaud (voyez *Grandson*). Plusieurs d'entre eux prirent part aux croisades. Barthélemy mourut à Jérusalem, en 1158. Son arrière-petit-fils, Girard, trouva la mort dans la croisade contre les Albigeois, en 1233.

Aymon Ier, fils de Girard, devint seigneur de La Sarraz après la mort de son père. Il n'eut que des filles et vit s'éteindre, en sa personne, la première branche des sires de La Sarraz, de la maison de Grandson.

Henriette, fille aînée d'Aymon Ier, épousa *Humbert de Montferrand*, chevalier, issu d'une illustre famille du Bugey. De ce mariage naquit

Digitized by Google

un fils unique, *Jean,* qui prit le nom et les armes de sa mère et devint la tige de la seconde maison de La Sarraz. Il avait épousé Marguerite de Joux.

Aymon II avait succédé, en 1307, à son père Jean. Il fut bailli de Vaud en 1332, mourut en 1333 laissant un fils, *François Ier*.

La ville de La Sarraz n'était, à son origine (1158), qu'une simple bourgade ouverte. Ce fut Aymon Ier qui en fit une ville fortifiée, vers le milieu du XIIIe siècle. Les deux extrémités de la charrière, ou rue, furent fermées de fortes portes, défendues par de hautes tours avec pont-levis sur les fossés. Aymon Ier, après avoir ainsi fortifié la ville, en affranchit les habitants, en leur octroyant les *us, coutumes* et *franchises* de la cité de Lausanne.

Les communes rurales de la seigneurie devaient contribuer aux fortifications et y faire le guet en temps de guerre.

La maison commune, où s'assemblait le conseil municipal et la cour de justice, était aussi, en 1400, l'hôpital bourgeois de la ville; il occupait l'emplacement où est aujourd'hui l'auberge de la maison de ville. Plus tard, cet hôpital fut transporté au Chêne, en dehors de la porte méridionale du bourg; il était entretenu par la confrérie du St-Esprit et par des dons volontaires.

Le château de La Sarraz n'offre rien de bien intéressant sous le rapport historique, avant la guerre de Bourgogne. Durant cette guerre (1475-1476), *Guillaume* était seigneur de La Sarraz. Ses deux fils, Nicod et Jaques, étaient au service du duc de Savoie et de Jaques, comte de Romont. Peu de temps avant le commencement des hostilités entre les Confédérés et les Savoyards attachés au parti bourguignon, ce sire Guillaume, en raison de son âge avancé qui lui faisait désirer la paix, avait obtenu, par l'intermédiaire de son gendre, Adrien de Bubenberg, avoyer de Berne, une sauvegarde pour son château et ses terres. Se reposant sur cette sauvegarde, il s'était éloigné de la seigneurie, laissant des hommes à la garde du château. Dans la lutte qui s'engagea, le capitaine de la garnison commit l'imprudence de recevoir dans ses murs des compatriotes poursuivis par les Allemands des garnisons d'Orbe et de Jougne. C'en fut assez pour que les capitaines suisses se crussent en droit de ne tenir aucun compte de la sauvegarde donnée au baron de La Sarraz.

Après le sac des Clées, c'est-à-dire le 24 septembre 1475, une partie de l'armée confédérée marcha sur La Sarraz et s'empara de la ville, qui fut épargnée. La garnison du château, indignée du traitement fait à ses compatriotes aux Clées, refusa de se rendre aux Allemands. Les Confédérés attaquèrent le château par son côté occidental. Ils pratiquèrent une sape dans les murs du parapet qui, en s'écroulant, ouvrirent une large brèche, par laquelle les assaillants

Digitized by Google

se précipitèrent dans la cour intérieure après avoir tué 23 hommes d'armes qui avaient noblement résisté sur les murs. Il arriva à La Sarraz ce qui était arrivé à toutes les places fortes prises par les Suisses ; le château fut mis à sac, puis livré aux flammes. Les vainqueurs se retirèrent à Orbe, où ils vendirent leur butin aux enchères. Au rapport de l'historien Schilling, témoin oculaire, il s'y trouvait une chaudière dans laquelle on pouvait faire bouillir un bœuf entier.

Après ce désastre, le château ne fut rétabli que par *Barthélemy II*, baron de La Sarraz, petit-fils de Guillaume, qui précède. Il avait épousé Huguette de Saint-Trivier. On voit encore les armes des deux époux sur la porte ogivale qui sert d'entrée au château, du côté de la cour intérieure. La salle des chevaliers fut complétement restaurée par Barthélemy, qui mourut sans postérité en 1505. Avec lui s'éteignit la seconde lignée des barons de La Sarraz.

Par son testament, renouvelé le 22 janvier 1505, Barthélemy avait institué pour héritier son cousin Jaques de Gingins, seigneur du Châtelard, à la condition de prendre les armes de La Sarraz.

Mais le testateur avait une sœur, mariée à Michel Mangerod, sieur de la Bruyère, près Salins, à qui elle avait donné un fils, nommé aussi Michel. Ceux-ci produisirent un second testament de Barthélemy, postérieur au premier et daté du 15 août 1505, la veille de la mort du testateur, où celui-ci instituait pour héritier son neveu, Michel Mangerod, encore en âge de minorité.

Huguette de St-Trivier réclamait l'usufruit du château, tandis que le duc de Savoie réclamait la terre de La Sarraz, prétendant qu'il avait seul le droit d'en disposer, comme domaine dévolu au souverain par défaut de descendance mâle. Ces prétentions diverses donnèrent lieu à de longues procédures. Les villes de Berne et de Soleure soutenaient la baronne et les Mangerod, tandis que les seigneurs du Châtelard s'appuyaient sur les villes de Lucerne et de Fribourg, dont ils étaient combourgeois. Le duc Charles III soutenait aussi Jaques de Gingins, son conseiller et son chambellan. Il lui accorda même l'investiture de la baronnie. Les parties en vinrent à des hostilités ouvertes. Le château fut pris et repris plusieurs fois, sans grande effusion de sang. On appela cette guerre la *guerre des chapons*, parce qu'on y consomma plus de chapons que de poudre.

En 1512, un jugement arbitral des députés des cantons accorda la baronnie au jeune Mangerod, avec cette réserve que s'il venait à décéder sans descendance mâle, la baronnie serait reversible soit au duc de Savoie comme suzerain, soit à la maison de Gingins. Il devait aussi payer 16,000 écus au soleil aux frères Jaques et François de Gingins.

Michel Mangerod, devenu ainsi seigneur de La Sarraz, était un

Digitized by Google

homme de haute stature ; il s'acquit bientôt le renom de loyal chevalier et d'un vaillant homme de guerre. En 1518, il devint chambellan du duc de Savoie. Plus tard, il fut le principal instigateur de la confrérie de la *Cuiller* (1530-1536), formée, contre Genève et contre Berne, par les gentilshommes du pays. En 1536, le seigneur de La Sarraz était accouru, avec tout son monde, pour garder Yverdon contre l'armée bernoise qui s'avançait pour conquérir le Pays de Vaud. Tandis qu'il était ainsi occupé au service du prince, l'armée bernoise, venant de Morges, se présenta inopinément devant La Sarraz, le 20 février, au matin. Le château, privé de ses défenseurs, ne pouvait songer à résister ; le commandant, forcé de capituler, obtint de sortir du château avec la vie sauve, ainsi que les 12 soldats qu'il commandait. La ville fut épargnée, mais les Bernois mirent le feu au château, qui fut brûlé en partie.

Avant la prise d'Yverdon, Michel Mangerod trouva le moyen de s'échapper de la ville ; il se réfugia en Bourgogne et le gouvernement bernois saisit la baronnie. Cependant Clauda de Gilliers, femme de Mangerod, obtint l'usufruit de la terre de La Sarraz, moyennant une rançon de 100 écus d'or (6 septembre 1536).

Quant à Michel, proscrit par les Bernois, il ne put revenir dans sa terre et résidait en Franche-Comté, où il touchait une pension de l'empereur Charles-Quint. Il mourut à St-Claude, le 4 juin 1541, sans postérité.

Devenue veuve, Clauda de Gilliers épousa *François de Gingins*, baron du Châtelard et de Divonne. C'est ainsi que se confondirent les droits de la maison de Gingins et ceux de la veuve sur la baronnie de La Sarraz. Depuis ce moment, la terre a constamment appartenu à la maison de Gingins, jusqu'à la révolution de 1798. Elle possède encore aujourd'hui le château, avec le domaine rural qui en dépend.

François de Gingins mourut en 1562, laissant un fils unique, Joseph, qui lui succéda. *Joseph de Gingins* augmenta les fortifications du château ; il avait un oncle paternel, Michel-Cathelin de Gingins, à qui il dut céder la terre de Cuarnens, avec les villages de Moiry et Chavannes-le-Veyron, qui formèrent une seigneurie particulière.

Joseph de Gingins mourut en 1623, laissant quatre fils, entre lesquels la baronnie fut partagée. L'aîné, Sébastien, eut le château de La Sarraz et Ferreyres. François eut Orny, Albert eut Eclépens et Joseph eut le village de Chevilly.

Etat actuel. Le château de La Sarraz est, avec ceux de Vufflens et de Champvent, l'un des plus anciens châteaux du pays. Les diverses parties qui le composent datent de différents âges et rappellent les temps féodaux. Il a été habité par le plus illustre de nos

Digitized by Google

historiens, le baron Frédéric de Gingins, qui a écrit là ses premiers ouvrages sur les origines de notre histoire. C'est à lui que l'on doit la restauration du château avec le caractère particulier que lui a donné le moyen âge et qu'il reproduit de la manière la plus fidèle. Les curieux viennent admirer la salle des chevaliers, avec ses vitraux gothiques, sa large cheminée, ses parois ornées de portraits avec les costumes du temps, ses écussons armoriés et coloriés avec soin.

Un monument surtout, bien propre à attirer l'attention, se trouve dans la chapelle particulière des seigneurs du château. C'est un monument funéraire, d'un caractère bizarre et qui paraît dater du milieu du XIVe siècle. On y voit quatre statues de pierre et un cénotaphe avec une figure entière. Deux des statues sont celles de femmes, les autres de chevaliers couverts de leurs armes. La figure principale, couchée sur le cénotaphe, est couverte de vers ou de petits serpents; des crapauds, placés sur la face et sur les entrailles, semblent dévorer le cadavre. Cette figure représente François de La Sarraz, mort vers l'an 1363.

Ce qui a sauvé de la destruction ce curieux monument du passé, c'est qu'il était ignoré. Il a été découvert en 1835 dans une ancienne chapelle, transformée plus tard en arsenal, que l'on nommait le *Jaquemard* et qui touchait à l'église paroissiale. Il était placé sous un caveau muré et a été ensuite restauré et placé au château par M. Frédéric de Gingins, qui a veillé à sa restauration avec le zèle et le soin d'un antiquaire.

Au XVe siècle, la paroisse actuelle de La Sarraz comptait trois églises paroissiales: *Eclépens*, *Orny*, *St-Didier*. Les habitants de Pompaples et de La Sarraz étaient paroissiens d'Orny. En 1360, afin d'éviter aux vieillards l'obligation de se rendre à Orny pour ouïr la messe, François de La Sarraz bâtit une chapelle dans l'enceinte des murs du château et y entretint deux chapelains pour y célébrer un office quotidien.

A la fin du XIVe siècle, les bourgeois fondèrent une nouvelle chapelle, attenante à la précédente et sous le même toit. Elle était dédiée à la Vierge. Jusqu'en 1471, ces chapelles n'avaient pas de fonds baptismaux et relevaient de l'église d'Orny. A cette date, les fonds baptismaux furent concédés à l'église de la Vierge, qui devint paroissiale à la Réformation, après avoir été agrandie.

La population de La Sarraz n'a cessé de progresser depuis la Réformation. En 1537, on comptait dans la ville 39 feux, et, en 1696, 52 chefs de famille.

Le pont de pierre sur la Venoge a été construit en 1759 et a coûté 8000 livres de Suisse (12,000 fr. fédéraux). Le 9 mars 1745, le feu dévora 36 bâtiments et la perte fut estimée à 65,000 florins. Le châ-

Digitized by Google

teau et l'église échappèrent au fléau. En 1765, la ville acheta une pompe à feu qui coûta 1534 florins. L'église actuelle, simple, modeste et fort jolie, a été construite en 1836, sur l'emplacement de l'ancien temple.

On a découvert, au midi de La Sarraz, en creusant dans un champ, les débris d'un caveau voûté, dans lequel se sont trouvées deux épées antiques, des vases de verre et de terre cuite, etc. Dans des fissures du rocher de Mauremont, on a aussi trouvé, en exploitant une carrière, plusieurs médailles romaines des empereurs, en moyen bronze; elles ont été données par M. le pasteur Favey au Musée cantonal.

Vers l'an 1830, MM. Dapples et Lepelletier ont construit, sur les bords de la Venoge et au-dessous de La Sarraz, une grande papeterie munie de tous les mécanismes nouveaux appliqués à cette industrie.

La population était de 502 habitants en 1803; elle est de 791 en 1860. La superficie du territoire est de 844,795 perches, dont 16,158 en vignes, 172,423 en prés, 299,000 en champs, 317,700 en bois, 31,336 en pâturages. Les bâtiments sont taxés 1,091,000 fr. et les fonds de terre 471,000 fr. Dettes hypothécaires, 765,000 fr. — Altitude, 1667 pieds fédéraux.

*

(Cet article est rédigé, essentiellement, sur les notes manuscrites de M. le baron Fréd. de Gingins.)

LAUSANNE *(Lausanna)*, ville capitale du canton de Vaud, siége du gouvernement et chef-lieu de district et de cercle. Elle est bâtie sur trois collines, reliées entre elles par des rues montueuses et parfois très inclinées. Sa situation sur les dernières pentes du Jorat, à 30 min. au-dessus du lac Léman, est l'une des plus heureuses de la Suisse. La vue s'étend, de là, sur tout le bassin du Léman, ses riants rivages, les Alpes de la Savoie et le mont Jura. C'est l'une des vues les plus riches de la Suisse. Le climat est doux et agréable, les mœurs des habitants sont hospitalières et de nombreux étrangers y vivent dans les hôtels ou pensions, attirés non moins par les agréments de la société lausannoise que par la douceur du climat et la beauté de la vue.

Lousonna, *ville romaine*. La ville actuelle a certainement pris son nom de l'ancienne *Lousonna*, ville qui était située à 45 min. S.-O. de la ville actuelle, sur les bords du Flon, à peu de distance du lac. Dans l'*Itinéraire d'Antonin*, elle est appelée *Lacu Lausonio*, et dans la *Carte de Peutinger, Lacum Losonne*. L'*Itinéraire d'Antonin* la place à XX milles d'*Equestris* (Nyon), chiffre qui répond assez bien à la distance actuelle (environ 7 lieues).

Digitized by Google

Les historiens qui ont traité de cette ville lui ont donné divers noms, dont quelques-uns sont le produit de leur seule imagination, tels que *Lausodunum* et *Arpentras*.

Une inscription, trouvée sur l'emplacement, en 1739, et qui a été transportée dans la salle des Pas-Perdus, à la Maison-de-Ville de Lausanne, est venue trancher la question d'une manière péremptoire. Cette inscription est un vœu adressé au Soleil, au génie protecteur de la ville, et à la Lune, par P. Clodius, de la tribu Cornelia, pour la conservation des empereurs Marc-Aurèle et Lucius Verus. Ce Clodius y prend le titre de premier curateur des habitants de *Lousonne (primus curator vikanorum Lousonnensium)*.

L'on ignore absolument tous les faits qui tiennent à l'histoire de cette ancienne ville, mentionnée à peine dans les livres qui nous restent des anciens historiens. Tout ce que nous pouvons en apprendre doit être déduit des ruines qui apparaissent dans le sol et qui indiquent une ville de grandeur moyenne, habitée par une population riche.

Lousonna était située, en grande partie, entre les deux routes qui se bifurquent vers l'ancienne chapelle des lépreux, près du pont de la Maladière, et se dirigent, l'une vers le village de Chavannes, et l'autre sur Morges. Dans toute l'étendue de ce terrain, on ne peut fouir le sol sans rencontrer des tuiles romaines, des débris de murs et des restes de pavés à la mosaïque. La colline du Bois-de-Vaud recèle un grand nombre de restes romains; on y a trouvé des amphores, des médailles, etc. L'ancienne *Lousonna* paraît avoir occupé une étendue d'environ 60 poses et était entourée, comme la Lausanne moderne, de villas ou maisons de campagne qui rayonnaient autour d'elle du côté de *Cour*, de *Contigny* et de *Malley*.

Cette ville paraît avoir tiré son nom de *Laus*, ancien nom du Flon qui prend sa source aux Sept-Fontaines, près d'Epalinges. Elle était probablement l'une des villes brûlées par les Helvétiens, avant leur invasion dans les Gaules, et que César les força de rebâtir. Mais les chapiteaux de colonnes, les mosaïques, les statues de bronze si souvent trouvées dans le sol, sont l'œuvre des Romains, à qui *Lousonne* a dû toute son antique splendeur. L'origine de cette ville n'a pu être antérieure au premier siècle de l'ère chrétienne, date de la première présence des Romains dans l'Helvétie occidentale.

Lousonna paraît avoir subsisté jusque vers le VI[e] siècle; elle fut détruite, non par la chute de *Tauretunum*, comme on l'a trop longtemps répété, mais par le feu, comme l'attestent les charbons nombreux et les pierres calcinées que l'on retrouve sur le sol qu'elle occupait. Sa ruine fut, très probablement, causée par une invasion des hordes barbares qui, vers ce temps, désolèrent l'empire romain.

Digitized by Google

(Voyez, pour plus de détails sur cette ville et ses antiquités, l'ouvrage de M. R. Blanchet : *Lausanne dès les temps anciens.* Lausanne, 1863, in-8°, fig.)

Lausanne, *ville épiscopale.* Après la ruine de l'ancienne *Lousonne,* les habitants qui avaient survécu transportèrent leur demeure à 45 minutes à l'E. de leur séjour primitif, sur des collines élevées où nous voyons aujourd'hui s'étaler la moderne Lausanne. Ce lieu devait avoir acquis déjà une certaine importance vers la fin du VI[e] siècle, puisque l'évêque Marius y transporta le siége de l'évêché d'*Aventicum*, entre les années 585 et 594, après qu'Avenches eut été ruinée par les barbares.

Il est à présumer que les premiers habitants vinrent se fixer au lieu où nous voyons aujourd'hui la rue de Bourg, qui tire son nom de la fortification *(Burgum)* qui y fut élevée pour la sécurité publique. De là, les priviléges particuliers dont cette rue jouissait, dès les temps anciens. On peut supposer aussi que, sur la hauteur occupée aujourd'hui par la cathédrale et la Cité, existait une chapelle dédiée à la Vierge et entourée déjà de la vénération des fidèles et que ce fut ce qui décida l'évêque Marius à transporter là le siége épiscopal. C'est depuis cette translation que la moderne Lausanne a acquis toute son importance historique.

L'évêque de Lausanne était l'un des princes temporels les plus puissants et les plus riches de l'Helvétie. Son diocèse était fort étendu (voyez *Evêché*); un grand nombre de terres relevaient directement de lui et appartenaient à la mense épiscopale, ainsi : Lausanne et sa banlieue, Avenches, Courtilles, Lucens, Bulle, les quatre paroisses de Lavaux, une partie de Vevey, Lutry, Villette, St-Saphorin et Corsier, Villarzel, La Roche en Ogo.

Outre ces domaines immédiats, qui étaient fort disséminés, l'évêque possédait encore la suzeraineté sur diverses seigneuries du pays : *Bercher, Bottens, Bavois,* etc. Ces grandes possessions donnaient de gros revenus ; on pourrait les calculer d'après les données fournies par le *Cartulaire du Chapitre de Notre-Dame*, dressé au XIII[e] siècle par Cuno d'Estavayer. Au XVI[e] siècle, ces revenus étaient estimés à 30,000 ducats; ce chiffre nous paraît pourtant exagéré.

L'évêque de Lausanne relevait de l'archevêché de Besançon. Sous les rois transjurains, il était nommé par le clergé et par le peuple, suivant l'ancien usage des Gaules. Plus tard, l'élection fut attribuée au seul Chapitre de Notre-Dame, sauf la ratification papale.

Parmi les évêques, nous voyons figurer les noms des plus grandes familles du pays, celles de Grandson, Champvent, Cossonay, Prangins et même ceux des maisons souveraines de Faucigny, Savoie, Kibourg, Neuchâtel. Ils étaient qualifiés princes de l'empire dès l'an

1125, et, comme souverains temporels, ils ne dépendaient que de l'empereur, de qui ils tenaient directement les droits régaliens, tels que le droit de battre monnaie, les péages, la police des routes, les cours d'eau, les forêts, les marchés, etc.

Ils étaient princes temporels et ecclésiastiques de la ville de Lausanne et de sa banlieue et faisaient profession de tenir cette souveraineté de la Vierge elle-même, dont ils étaient les administrateurs. *Tota civitas Lausannensis, tam civitas quam burgum est dos et allodium beate Marie Virginis*, est-il dit dans l'acte où les Lausannois reconnaissent les droits de l'évêque.

Cette puissance des évêques datait surtout du XIe siècle. En 1011, le dernier roi de la Bourgogne transjurane, Rodolphe III, dit le Fainéant, donna à l'évêque Henri tout le comté de Vaud. En 1079, Henri IV, empereur d'Allemagne, pour récompenser les services que lui avait rendus Burcard d'Oltingen, évêque de Lausanne, confirme en sa faveur le don de Rodolphe et lui accorde, de plus, l'investiture des domaines royaux de Morat, Lutry, Corsier, Chexbres, Lugnorre et de tous les biens confisqués sur Rodolphe de Rheinfelden, entre la Sarine et le Jura, le pont du Rhône et les Alpes. C'est de ces donations que date le rôle important des évêques de Lausanne dans la Suisse occidentale.

Le Chapitre de Notre-Dame de Lausanne. A côté de l'évêque et au-dessous de lui, il y avait, à Lausanne, d'autres dignitaires ecclésiastiques. Les plus importants étaient les chanoines ou membres du Chapitre de Notre-Dame, attachés au service de la cathédrale. Le Chapitre nommait l'évêque dans son sein et administrait l'évêché au spirituel pendant la vacance du siége épiscopal. Ce corps ecclésiastique était composé de trente chanoines, dont dix prêtres, dix diacres et dix sous-diacres. Tous appartenaient aux plus nobles familles du pays romand.

Le Chapitre possédait aussi un domaine particulier, entièrement indépendant de la mense épiscopale et qui était réparti sur les diverses parties du pays. Il était divisé en quinze prébendes, dont chacune était assignée à l'entretien de deux chanoines. Ces prébendes, qui étaient de vraies seigneuries, étaient celles de *Crans*, *St-Prex, Jolens, Tolochenaz, Crissier, Epalinges, Romanel* sur Lausanne, *Chavornay, Essertines, Vuarrens, Dommartin, Daillens, Ogo, Granges* et *Yvonand*.

La collature d'un grand nombre d'églises appartenait au Chapitre, ensorte que celui-ci avait aussi des revenus très considérables. Les dignitaires du Chapitre étaient le prévôt *(præpositus)*, le trésorier, le chantre et le sacristain, qui jouissaient encore de certains bénéfices particuliers attachés à leur charge. Les prébendes étaient con-

sidérées comme de véritables fiefs et les chanoines en prêtaient hommage à l'évêque comme les feudataires laïcs.

L'ÉGLISE CATHÉDRALE. L'époque où fut bâtie la première église, à l'emplacement qu'occupe la belle cathédrale gothique que nous y voyons aujourd'hui, est enveloppée d'une grande obscurité. Saint Maire transporta le siége épiscopal d'Avenches à Lausanne, à la fin du VIe siècle, et fit des donations au Chapitre de cette ville. Il est donc probable qu'il y trouva déjà établi un sanctuaire desservi par une communauté religieuse. Un diplôme de l'empereur Louis-le-Débonnaire, daté de 814 ou 815, fait mention de l'église de Lausanne et de frères destinés au service divin dans cette église. Ces frères étaient des chanoines, soumis à une règle monastique et vivant en commun sous un même toit. Cette règle était celle de saint Chrodegang, évêque de Metz, qui vivait à la fin du VIIIe siècle; elle fut introduite à Lausanne, où elle était encore en vigueur à la fin du Xe siècle. Ce ne fut pourtant qu'après l'an 1000, alors que l'église de Lausanne avait été enrichie par les dons des princes et des fidèles, que l'on put songer à jeter les fondements de notre belle cathédrale.

Le moment était bien choisi. Une croyance générale au milieu du Xe siècle était que la fin du monde était proche; l'an mille était le moment assigné à cette catastrophe. Cette échéance redoutable une fois passée, les cœurs s'ouvraient à des sentiments de reconnaissance envers Dieu, qui devaient se traduire en largesses en faveur des églises. Aussi vit-on partout, surtout en Italie et dans les Gaules, s'élever de nouvelles églises bâties avec une splendeur inconnue aux âges précédents.

Henri Ier des comtes de Lenzbourg, occupait en ce moment le siége épiscopal de Lausanne. Il avait succédé en 985 à Eginolfe de Kibourg, et mourut assassiné en 1019. C'est lui qui, en 1011, avait été investi du comté de Vaud par Rodolphe III, roi de Bourgogne, par acte donné à Vevey, le 11 août de la même année.

La chronique du *Cartulaire de Lausanne* nous apprend que ce prélat fut enseveli dans l'église cathédrale que lui-même avait fondée; son tombeau était placé dans la nef et devant le crucifix. C'est là le seul témoignage qui nous soit parvenu sur le fondateur de cette église. Ce témoignage nous suffit cependant, parce qu'il date de 1228, à un moment où l'on devait connaître, soit par les documents, soit par la tradition, l'auteur certain de ce monument. Il est, du reste, appuyé par un passage de l'épitaphe du prélat.

La cathédrale ne fut pourtant pas bâtie entièrement par l'évêque Henri; la vie d'un homme ne pouvait suffire à l'achèvement d'une pareille œuvre, qui dut être continuée encore, durant de longues années, par les évêques qui succédèrent à Henri Ier.

Digitized by Google

La cathédrale était probablement près d'être achevée lorsque, dans l'été de l'an 1216, un vaste incendie éclata à Lausanne et causa de grands dommages à cet édifice. Le toit, qui était couvert de plomb, fut brûlé, et le plomb fondu avec les cloches. Le feu consuma encore une partie des ornements de l'église, la bibliothèque avec des tapisseries où étaient représentées des histoires du Vieux et du Nouveau Testament. Afin de réparer ces désastres, le Chapitre envoya dans les pays voisins des quêteurs qui portaient avec eux l'image et les reliques de Notre-Dame de Lausanne, dont la réputation était grande dans l'Europe centrale. Partout ils étaient accueillis avec un profond respect et ils recueillaient de larges aumônes pour la réparation de leur église.

Trois ans après, au mois d'août 1219, un nouvel incendie, qui avait commencé à la Cheneau-de-Bourg, atteignit la Cité, où il consuma le clocher de l'église cathédrale, le vieux évêché ou maison épiscopale et 1374 maisons. De nouveau des quêteurs furent envoyés en mission dans les évêchés voisins, où ils recueillirent d'abondantes aumônes qui permirent de restaurer complétement la célèbre église de Notré-Dame. Cette restauration fut achevée dans l'espace de douze années.

Il semble, dit Ruchat, que dans ce siècle-là, la ville de Lausanne et principalement son église, fut l'objet de l'indignation du ciel, à cause des péchés du clergé et du peuple. L'an 1235, le 18 de juillet, le feu prit à la rue de la Palud, dans la maison de Jean d'Aubonne, au milieu de la nuit, par l'imprudence d'un pauvre vieillard, qui laissa tomber une chandelle dans de la paille. Pendant que la population accourait pour s'opposer aux progrès de l'incendie dans le bas de la ville, le feu prend à la Cité, dans une maison qui touchait à la sacristie de la cathédrale. En peu de temps la Cité entière est dévorée par les flammes, qui s'élancent sur l'église de Notre-Dame, consument le toit recouvert de plomb et tous les ornements. La ville entière fut enveloppée dans ce désastre; 80 personnes périrent et toutes les églises furent brûlées, à la réserve de celle de St-Laurent.

Ces trois grands incendies, survenus dans un espace de moins de vingt ans, et un quatrième qui devait suivre cinq ans après, comme nous le verrons bientôt, firent périr bien des richesses accumulées. La perte la plus grande fut celle d'une foule de documents précieux pour notre histoire et celle de nos églises, que le temps avait jusqu'alors épargnés. Le vieux *Cartulaire de l'église de Notre-Dame*, recueil authentique et vénérable par son antiquité, qui contenait les vies des évêques de Lausanne, périt dans l'embrasement de l'an 1235. Cette perte est irréparable; elle aurait été bien plus considérable s'il ne s'était trouvé un homme à la tête du Chapitre, le prévôt

Digitized by Google

Cuno d'Estavayer, qui fit les plus grands efforts pour recueillir et rassembler tous les documents qui pouvaient avoir échappé à la destruction.

Ce personnage éminent, qui appartenait à l'une des familles les plus considérables du pays romand, à celle des nobles d'Estavayer, était le troisième fils de Rainaud d'Estavayer; il avait deux autres frères, Rainaud et Villelme. L'une de ses sœurs, Clémence, épousa le comte Pierre de Gruyère; une autre, Pétronille, fut mariée à Pierre de Gruyère, seigneur de Montsalvens. Il fut nommé prévôt du Chapitre en 1202 et conserva cette haute dignité sous six évêques successifs. Il mourut entre les années 1242 et 1247. Il avait fait ses premières études à l'université de Paris et retourna dans cette ville en 1222, accompagné de quelques jeunes chanoines de son Chapitre. Là il assista aux funérailles du roi Philippe-Auguste dans la basilique de St-Denis. Il nous a transmis des détails curieux sur cette cérémonie, ainsi que sur les dernières paroles et le testament de ce grand roi.

Cuno était instruit; il avait été mêlé aux plus grandes affaires de son temps; nul, plus que lui, n'était capable de mener à bien la recomposition du *Cartulaire de Lausanne,* à l'aide des documents échappés au feu. Cette œuvre de Cuno est heureusement parvenue jusqu'à nous; elle est imprimée et forme le tome VI des *Mémoires et Documents* de la *Société d'histoire*, sous le titre de : *Cartulaire de l'église de Notre-Dame de Lausanne, rédigé par le prévôt C. d'Estavayer.* Ce cartulaire reproduit les diplômes des empereurs carlovingiens et des rois de la Bourgogne-Jurane, qui sont d'un prix infini pour l'histoire de la Suisse occidentale. La transcription en est faite avec assez de soin et semble montrer que le patient collectionneur avait déjà réuni bien des matériaux pour son travail avant les incendies qui ont détruit les originaux.

Un nouvel incendie vint encore dévorer Lausanne en 1240, mais l'église de Notre-Dame n'en fut pas atteinte; il est probable que sa réédification était à peine commencée. Ce nouveau fléau, qui vint ravager une ville déjà si désolée, fut allumé dans la lutte qui eut lieu entre Jean de Cossonay et Philippe de Savoie, qui tous deux prétendaient à l'évêché de Lausanne.

La reconstruction de l'église de Notre-Dame, interrompue seulement pour un temps, fut poussée avec vigueur par les évêques qui se succédèrent dans le siége épiscopal, au XIIIe siècle. En 1275, l'édifice était assez avancé pour que le pape Grégoire put en faire la dédicace solennelle, à la Vierge, le 19 octobre de cette année, en présence de l'empereur Rodolphe de Habsbourg. A cette occasion, il y eut à Lausanne un concours immense d'étrangers qui, de toutes

Digitized by Google

les parties de la chrétienté, étaient accourus pour assister à cette solennité. L'empereur s'y rendit avec sa famille et une longue suite de princes et de seigneurs. Le pape était accompagné de sept cardinaux, vingt archevêques, dix-sept évêques, d'un grand nombre d'abbés et d'autres ecclésiastiques.

Le lendemain, 20 octobre, Rodolphe de Habsbourg, qui n'était encore que roi des Romains, promit avec serment, au pape, de sauvegarder tous les biens et droits de l'Eglise romaine et de l'aider à recouvrer ceux qu'elle avait perdus ou dont elle n'était pas en possession. En cette même assemblée, Rodolphe de Habsbourg et la plupart des nobles qui l'avaient accompagné se croisèrent pour la Terre-Sainte.

En 1476, Notre-Dame de Lausanne fut témoin d'une autre solennité imposante. Après la bataille de Grandson et avant celle de Morat, le duc Charles de Bourgogne, qui avait hâte de venger sur les Suisses sa précédente défaite, était rentré dans le Pays de Vaud et était venu camper près de Lausanne, sur les plaines du Loup, où il réunissait son armée, qui y séjourna plus de deux mois. Des ambassadeurs de Frédéric, empereur d'Allemagne, se rendirent auprès du duc pour entamer des négociations de paix. « Le 14 avril, jour » de Pâques, dit M. de Gingins, le duc de Bourgogne assista, avec » la duchesse Yolande de Savoie, à la grande messe qui fut célébrée » avec beaucoup de pompe dans la cathédrale. L'église avait été dé» corée, la veille, avec les magnifiques tapisseries de Flandres qui » garnissaient les pavillons du duc Charles. La duchesse Yolande, » de son côté, avait fait venir de Genève et d'ailleurs tous les orne» ments propres à rendre la solennité aussi imposante que possible. » Ce jour avait été également choisi pour proclamer la paix avec » l'empereur.

» Dès le matin, le duc, richement vêtu, accompagné du prince de » Tarente, du légat du pape, de l'ambassadeur de l'empereur et des » principaux seigneurs et capitaines de sa suite, se rendit à la ca» thédrale, où la régente de Savoie, le duc Philibert, son fils, les » ambassadeurs de Milan et de Naples, l'attendaient avec toute la » cour. Avant la célébration de la messe, le duc Charles fit procla» mer solennellement la paix avec l'empereur par son chambellan, » qui donna lecture des articles du traité. Les ratifications du traité » furent ensuite échangées avec grand appareil, au son de toutes les » cloches et au bruit des clairons. Après la messe, le duc retourna » à son camp. »

Au commencement du XVI[e] siècle, sous l'épiscopat d'Aymon de Montfaucon, la cathédrale fut restaurée, sur les instances du Chapitre et l'ordre exprès du pape Léon X, ce grand protecteur des

Digitized by

lettres et des arts. Voici le bref que le souverain pontife adressa à cette occasion aux évêques de Belley et de Sion (trad. du latin) :

« Nos très chers fils du Chapitre de Lausanne nous ont fait représenter que l'église de Lausanne avait été construite de murs très magnifiques et revêtue de marbre en ses portes et autres lieux ; néanmoins, le vénérable frère Aymon, évêque actuel de Lausanne, qui déclarait depuis 15 ans vouloir décorer la dite église d'ouvrages plus beaux et dans le goût moderne, aurait fait abattre et démolir une porte et d'autres constructions en marbre, sans avoir soin de les rétablir, et qu'il les laisserait absolument en ruines, quoiqu'il se trouve cassé de vieillesse et qu'il retire annuellement 5000 ducats d'or des revenus de la dite église : cependant, s'inquiétant fort peu du salut de son âme, il emploie l'argent qui devrait servir à réparer son église, à l'usage de ses parents et des châteaux et terres qu'il leur a achetés ; ce qui est un sacrilége, vu qu'il n'a pas honte de déshonorer le mariage qu'il a contracté avec la dite église, la laissant, depuis la démolition susmentionnée, pleine de débris et ouverte à la pluie et aux vents qui éteignent les luminaires, sans qu'il en prenne souci. Or, comme, selon la réclamation du Chapitre, ces choses sont d'un pernicieux exemple, que par le retard des réparations, l'état de cette basilique pourrait empirer, et qu'il est honteux et abominable qu'une telle église, qui est très considérable, soit ainsi traitée par son propre prélat, d'autant que si le dit évêque Aymon ne la rétablit pas de son vivant, il est vraisemblable que son successeur s'y refusera et que, sous peu, vu tout l'ouvrage qu'il y a à faire, les revenus de sa fabrique ne pourront y suffire : il nous a donc été humblement représenté par le dit Chapitre, qui plusieurs fois s'est adressé inutilement au dit évêque, que nous voulussions, sur leur exposé et en vertu de notre bienveillance apostolique, pourvoir à cette affaire. En conséquence et à teneur des règlements canoniques, par lesquels les prélats et les conducteurs des églises doivent, non les démolir et les détruire, mais au contraire les réparer et les rétablir ; obtempérant à ces requêtes, nous vous donnons charge, par les présentes, que vous deux ou seulement l'un de vous, ayant appelé près de vous le dit évêque Aymon, et notre cher fils Sébastien de Montfaucon, son coadjuteur et successeur, nommé à l'évêché de Lausanne par l'autorité apostolique, ainsi que les autres personnes qu'il sera besoin de faire convenir, vous ayez à prendre connaissance de la dite démolition, et cela tout de suite, sommairement, simplement, sans bruit ni forme de jugement, sur la seule vision du fait et sans qu'il y ait lieu à appel, et que vous fassiez estimer par des architectes experts et suffisants de votre choix, à quelle somme peut se monter la dépense nécessaire à cette recons-

Digitized by Google

truction et qu'ensuite vous avertissiez le dit évêque Aymon de déposer, dans un court terme que nous nous réservons de fixer, la dite somme en lieu sûr ou chez une personne de bonne foi; faute de quoi, ce terme écoulé, vous vous saisirez de tout château ou bien acheté des revenus ecclésiastiques par le dit Aymon, ou donné en fief à ses parents ou à d'autres et les ferez servir à parfaire les dites constructions. Et comme il est probable que cela ne suffira pas, vous mettrez sous le séquestre le plus sévère tous les revenus de l'évêque, en réservant, pour son entretien, une portion congrue que nous déterminerons; et ce, jusqu'à l'achèvement de dite bâtisse, etc. » Le bref est daté de Saint-Pierre de Rome sous l'anneau du pêcheur, le 21 février MDXIII.

Ce langage du pape était trop péremptoire pour ne pas être obéi. C'est, en définitive, à Léon X que la cathédrale de Lausanne doit les réparations faites à cet édifice par les Montfaucon.

Ces réparations furent considérables et nombreuses, comme on peut le constater encore aujourd'hui dans toute la partie antérieure de l'édifice entre le grand portail et la chaire.

Primitivement, la tour où sont les cloches était séparée de la nef par une rue ou passage, ainsi que cela se voit dans plusieurs anciennes églises de l'Italie. Aymon de Montfaucon, cela résulte du bref de Léon X, avait eu le projet de réunir ces deux parties de l'édifice. C'est pour cela qu'il avait fait enlever le portail en marbre qui donnait accès dans la nef, ce qui avait permis au vent de pénétrer dans l'édifice, où il venait éteindre les luminaires. Après les ordres si précis du pape, ce projet fut exécuté, le vide entre la tour et la nef disparut et la basilique de Notre-Dame devint l'édifice que nous admirons aujourd'hui. De là les armes des Montfaucon, si souvent répétées à l'extérieur et à l'intérieur de la construction nouvelle, avec leur devise : *Si qua fata sinant* (si les destins le permettent).

C'est aussi aux Montfaucon que l'on doit les belles stalles en bois de chêne sculpté qui garnissent le bas-côté méridional de la nef, en face de la chaire. Ces stalles portent la date de 1509. La profusion des ornements qui les couvrent contraste avec la sévérité de celles, bien plus anciennes, qui se trouvaient dans le chœur. On y voit répétées les armoiries et la devise des Montfaucon. Les dossiers portent, sous un dais de branches, de fleurs et de fruits entrelacés, les figures des apôtres et celles des saints. Sur les larges phylactères des apôtres sont écrits les passages du *Credo*. L'évêque Aymon se trouve représenté deux fois : ici, à genoux devant la sainte Vierge et assisté de saint Benoît et de saint Baptiste; là, à genoux aussi et soutenu par trois saints de la légion thébéenne, saint Maurice, saint Exupère et saint Second. Une stalle voisine reproduit les images de deux

Digitized by Google

autres saints de la même légion, saint Candide et saint Victor. Plus loin, l'on voit sainte Catherine avec la roue de son martyre; un roi prosterné à ses pieds rappelle la haute origine de cette sainte. Des sujets variés sont reproduits sur les côtés des stalles. Les accotoirs sont formés de fûts divers. Les museaux offrent des sculptures capricieuses, la plupart satiriques.

C'est là un curieux spécimen de l'art au commencement du XVI[e] siècle.

Description. Le plan de l'église de Notre-Dame est celui de toutes les cathédrales du même âge; il figure une croix latine, symbole de la Rédemption. La base est au grand portail à l'occident; l'un des bras porte la rose tournée au midi et le chœur figure la tête du Christ penchée sur le bois.

Le grand portail du couchant, placé entre les deux tours de la façade, est du commencement du XVI[e] siècle et date des Montfaucon. La porte, aux battants de bronze, est surmontée d'une baie et d'un réseau flamboyant. Le tout est entouré de bandeaux et de voussures ornées de sujets religieux. Sur les côtés, des pinacles et des clochetons s'élèvent jusque sous une balustrade en quatre feuilles qui termine l'ordonnance du frontispice. Six niches trilobées, ornées de statues, surmontent le portail. Plus haut courent deux galeries. La plus élevée était autrefois recouverte de terre; on y cultivait des fleurs et on la nommait le jardin des moines; ce jardin a été enlevé en 1803, pour arrêter la dégradation de la voûte qui le soutenait.

La tour du midi, la seule achevée, est flanquée à ses angles de contreforts sur lesquels reposent des tourelles carrées au midi et circulaires au nord. La partie inférieure de la tour, qui contient les archives de l'Etat, n'a pas d'ornements. Les étages supérieurs, qui renferment le beffroi, sont percés de baies en ogive séparées par des colonnes, couronnées d'une balustrade en pierre et de quatre clochetons octogones. On monte 245 marches pour arriver à la terrasse qui est élevée de 139 pieds 5 pouces de roi au-dessus du sol. Une flèche à 8 pans surmonte de 40 pieds la terrasse.

Les deux étages de la tour forment le beffroi, qui renferme cinq cloches. La plus grosse, *Marie-Madeleine,* date de 1583; elle sonne pour l'assemblée du Grand Conseil; la seconde, *Clémence,* sonne pour les assemblées électorales, les incendies et l'exécution des criminels. Cette cloche porte l'image d'une femme à genoux sur l'échafaud, prête à recevoir le coup de la mort, quand un ange descendu du ciel apporte sa grâce. On dit l'image, celle d'une dame de qualité qui aurait obtenu commutation de sa peine et la cloche un don fait en reconnaissance de ce bienfait. Deux autres figures représentent, l'une la Vierge tenant l'enfant Jésus sur ses genoux, l'autre la lé-

Digitized by Google

gende de sainte Véronique apportant au Sauveur un mouchoir pour essuyer la sueur de sang qui couvrait son visage lorsqu'il marchait au Calvaire. Ici, le mouchoir est porté par des anges. Les trois autres cloches, à l'étage supérieur, se font entendre au réveil, à la retraite, à midi et à 3 heures. Les cinq cloches sonnent ensemble dans les solennités.

La tour inachevée renferme la chapelle, qui sert au culte en hiver.

Au-dessus du chœur est une lanterne haute de 120 pieds, de laquelle s'élance une aiguille en charpente qui en remplace deux plus anciennes incendiées en 1657 et 1825. Vue des hauteurs qui dominent la ville, toute cette partie de la cathédrale est d'un admirable effet. Deux clochers inachevés sont placés près du transept. Celui du midi s'appuie sur une petite chapelle en plein ceintre que la tradition dit avoir été fondée par saint Maire. Tout autour du chœur, des arcades aériennes s'élançant des parties basses de l'édifice viennent butter contre les parties supérieures de l'abside et complètent l'admirable ensemble que présente à l'extérieur la tête de la cathédrale.

Sur la face méridionale est un beau porche, nommé la porte des apôtres. Ce porche, où l'on compte 72 colonnes surmontées d'un fronton aigu, est orné, intérieurement, de douze grandes statues, placées trois à trois, et qui représentent, non les douze apôtres, mais différents saints de l'ancienne et de la nouvelle alliance. Quatre-vingts figures de rois tapissent les voussures du porche. Sur le trumeau de la porte sont figurées la mort, la résurrection et le couronnement de la Vierge.

L'intérieur du temple n'est plus ce qu'il a été; les tableaux, les statues, les ornements somptueux qui le décoraient ont disparu à la Réformation. Plusieurs parties ont subi des mutilations, mais l'ensemble reste toujours admirable par sa simple grandeur.

La nef est divisée en quatre grandes travées, partagées en deux par des piliers plus légers que ceux des travées elles-mêmes. Les arches des travées sont ogivales. Au-dessus de ces arches s'élève un *triforium*, puis une galerie à claire-voie qui termine l'ordonnance de la nef. Cette ordonnance se retrouve dans le transept du sanctuaire. Ce dernier est entouré d'un déambulatoire *(deambulatorium)* destiné au passage des processions. Une chapelle semi-circulaire termine l'édifice.

La longueur de l'édifice, à l'intérieur, est de 303 pieds; celle du transept de 113 pieds. La largeur de la nef est de 75 pieds 4 pouces à l'entrée et de 2 pieds 7 pouces de moins près du transept. Cette diminution de largeur paraît n'avoir eu d'autre but qu'un effet de perspective. M. Blavignac a fait remarquer que la longueur de la

Digitized by Google

croisée, qui est de 37 pieds 7 pouces, a servi d'unité de mesure pour la construction du temple ; que, prise deux fois, elle donne la largeur de la nef ; placée deux fois, joignant la croisée, la longueur du transept ; et répétée huit fois, la longueur totale de l'édifice.

La simplicité du vase en relève la beauté. On n'y trouve aucun détail qui ne se rattache à la pensée qui a conçu le plan de l'édifice. Soixante-dix fenêtres y répandent la lumière. Plus de mille colonnes ornent l'intérieur. Les piliers principaux sont formés de douze colonnes diversement assemblées. Vers la croisée, ce nombre est porté à seize.

La chaire qui est adossée à l'un des piliers de la nef est du XVIIe siècle ; elle est en pierre et ornée des armoiries de Rod. Bucher, trésorier du Pays de Vaud, et de Burkard Fischer, bailli de Lausanne en 1663. Au pied est le tronc pour les pauvres.

Le maître-autel, consacré par Grégoire X, a disparu. Après la Réformation, il fut transporté à Berne et placé dans l'église de Saint-Vincent. Sa table sert aujourd'hui pour la communion.

Les orgues sont placées au-dessus du vestibule, entre les deux tours occidentales. En 1457, le Chapitre fit une convention avec un facteur, qui s'engagea à établir des orgues pour le prix de 200 écus de Savoie. Au commencement de l'an 1458, le travail fut reçu et approuvé. Ces orgues, qui étaient fort belles, furent vendues par les Bernois à la cathédrale de Sion en 1536. Les orgues actuelles sont du XVIIIe siècle et l'œuvre d'un artiste de Genève, nommé Scherrer.

Un peu plus avant dans la nef, le long du *triforium*, on voit encore les socles des statues des apôtres en argent massif, qui furent enlevées à la Réformation.

La rose, qui se trouve dans le chœur, a 30 pieds de diamètre ; elle est bien conservée et garde encore, en partie, des vitraux du XIIIe siècle. Au centre est le soleil, la lune, les saisons, les mois, les signes du zodiaque ; puis, les fleuves du paradis et les êtres divers dont l'imagination du moyen âge avait peuplé des contrées lointaines et inconnues. Cette rose a subi des restaurations très anciennes et de plus récentes, en 1817 et 1822. Cette belle verrière est l'œuvre d'un architecte du XIIIe siècle, Villard de Honnecourt ; du moins a-t-on trouvé dans son album le dessin de la rose de Notre-Dame de Lausanne.

Outre le maître-autel, il y avait jadis dans la cathédrale au moins 52 chapelles et autels dont la plupart étaient de fondation particulière. Souvent une chapelle renfermait plusieurs autels : le primitif et d'autres qui y avaient été ajoutés. Voici les noms des autels que nous avons pu découvrir :

Digitized by Google

1. L'autel de Ste-Croix; il fut d'abord paroissial, mais, à cause de sa pauvreté, il fut réuni au Chapitre par l'évêque Gui de Prangins (1375-1394) et redevint paroissial au XVe siècle.
2. St-Théodule; fondé par Girard d'Oron, chantre, en 1308.
3. St-Martin; fondé par l'évêque Otton de Champvent, en 1312.
4. St-Antoine; fondé par Pierre de Perroi, en 1320.
5. St-Georges; fondé par Otton de Grandson, en 1328.
6. St-Pierre; fondé par l'évêque Jean de Rossillon, en 1330.
7. SS.-Pierre et Paul; fondé par l'év. Pierre d'Oron, en 1333.
8. St-Légier; fondé par Guillaume de Lutry, chanoine, en 1333.
9. SS.-Jaques et Christophe; fondé par François de Lucinge, chevalier, en 1338.
10. St-Jean l'Evangéliste; fondé par le Chapitre, en 1342.
11. St-Pierre (autre que le n° 6); fondé par l'évêque Godefroi de Lucinge, en 1343.
12. St-Denis; fondé par Girard de Montfaucon, seigneur d'Orbe, vers 1350.
13. Tous les saints; fondé par Franç., seigneur d'Oron, en 1366.
14. St-Vincent; fondé en 1398.
15. St-Nicolas; fondé par le chanoine Jean de Viry, en 1410.
16. St-Luc; fondé par le notaire Jean Ravier, en 1410.
17. SS.-Innocents; f. par l'év. Guillaume de Challant, en 1419.
18. Ste-Marie Madeleine; fondé par Jean de Prangins, archevêque de Nice, en 1446.
19. St-Marc; fondé par le notaire Robert de Lalex et sa femme, en 1452.
20. SS.-Simon et Jude et Ste-Marthe; fondé par le cardinal Bernard, en 1452.
21. SS.-Fabien et Sébastien; fondé au cloître par le chanoine Pierre Frenerii, en 1456.
22. St-Maurice et Ste-Lucie; fondé par J. de Gruyère, seigneur de Montsalvens, en 1458.
23. Ste-Barbe; fondé par le chanoine Jean Andrée, vers 1464.
24. SS.-Jérôme et Claude, au cloître; fondé par l'évêque G. de Saluces, en 1461.
25. St-André; fondé par le chanoine Gapetti, en 1464.
26. SS.-Philippe et Jaques, au cloître; fondé par le chanoine Jean de Montherand, en 1476.
27. St-Etienne; fondé par le chanoine Jean Garnerii, en 1488.
28. SS.-Jean-Baptiste et Antoine; fondé par l'évêque B. de Montferrand, en 1491.
29. Passion de Christ et SS.-Pierre et Paul; fondé par P. Flory, chanoine et official, en 1502.

Digitized by Google

30. SS.-Joseph et Félix ; f. par le ch. Guill. Colombet, en 1505.
31. St-Gratus ; fondé par le chapelain Baleyson en la chapelle des SS.-Joseph et Félix, en 1507.
32. St-Mathieu ; fondé par Pierre de Soucens, clerc, en 1507.
33. SS.-Humbert et Pantaléon, au cloître ; fondé par Bapt. de Aycardis, chanoine, en 1514.
34. SS.-Yvon et Bernard ; fondé par le chanoine Bern. Flory et le chapelain Buet, en 1516.
35. St-Alexis ; fondé par Michel de St-Cierge, chanoine et sacristain, en 1517.
36. Ste-Trinité ; fondé en 1517 (un autre, du même nom, existait en 1378).
37. Le St-Suaire et St-Thomas ; fondé par le chanoine Henri Sapientis, en 1523.
38. Ste-Catherine, fondé en 1528.
39. St-Michel.
40. St-Eloi ; fondé par le chanoine Jean de Prez.
41. St-Eustache ; fondé par les nobles de Gumoëns.
42. St-Eusèbe et 60,000 martyrs ; fondé par Phil. de Compois, protonotaire apostolique, doyen de Savoie et chanoine de Lausanne, et par le chanoine Ls du Pas.
43. SS.-Thébéens (St-Maurice et autres) ; fondé par l'évêque A. de Montfaucon.
44. St-Blaise, au cloître.
45. Ste-Anne.
46. St-Pierre ; fondé par Guillaume d'Oron.
47. Stes-Pétronille et Agnès.
48. St-Maur, au bout du cimetière.
49. St-Jean-Baptiste ; fondé par le chanoine Jean Girard.
50. St-Barthélemy.
51. Dieu (autel de), au cloître ; fondé par Pierre Saultier.
52. SS.-Innocents (différent du nº 17) ; fondé par François, abbé de Filly en 1433.

Ces chapelles et autels étaient assez richement dotés ; un nombreux personnel était attaché à leur service. Selon l'inventaire bernois, dressé en 1536, ces chapelles possédaient quatorze maisons, deux jardins, 43 poses de vignes, des prés, des cens, etc.

Autour du sanctuaire se voient plusieurs tombeaux anciens et modernes. Les plus remarquables sont ceux de l'évêque Henri, fondateur du saint édifice ; celui d'un autre évêque, que des tours et des murs crénelés, sculptés sous sa figure, ont fait prendre pour celui de Jean de Cossonay qui releva la cathédrale après l'incendie de 1235. L'un des plus curieux est celui du chevalier Otton de Grandson, qui

Digitized by Google

testa en 1328, différent du chevalier de même nom tombé à Bourg en Bresse en 1397 sous l'épée de Gérard d'Estavayer. Près de ce tombeau devait être l'image de la Vierge, devant laquelle le pied des fidèles, en s'inclinant, a creusé profondément la pierre.

Les autres monuments, plus modernes, ont peu d'importance historique et sont déparés par des sculptures de mauvais goût. Celui même de Henriette Canning, exécuté par le sculpteur Bartholini, en marbre de Carrare, est gâté par des ornements d'un genre dégénéré.

Une table, au N., porte une inscription consacrée par le général de Laharpe à la mémoire du major Davel.

A la Réformation, en 1536, le gouvernement bernois s'empara des richesses que la piété des fidèles avait accumulées dans l'église de Notre-Dame. On en peut lire le détail dans l'ouvrage de M. R. Blanchet, sur Lausanne dans les temps anciens.

Dix-huit charriots furent mis en réquisition pour transporter à Berne ce trésor, qu'on a estimé à 125,000 louis d'or (de 25 fr.), sans compter les diamants, les perles et autres pierres précieuses, les riches tapisseries de Perse, de Hongrie, les habits sacerdotaux, etc.

Les Lausannois avaient réclamé (en 1537), pour leur ville, les joyaux de la cathédrale; LL. EE. ne leur accordèrent que les chasubles et les chapes des prêtres.

Sous le gouvernement de Berne, du XVIe au XVIIIe siècle, l'église de Notre-Dame avait subi de nombreuses dégradations, à l'extérieur et à l'intérieur. Sur les instances des Lausannois, le gouvernement bernois chargea l'architecte de la Grange de faire un devis des réparations nécessaires; celles-ci furent exécutées de 1747 à 1749 et coûtèrent 23,737 livres (à 1 fr. 50).

Ces réparations étaient loin d'être suffisantes et complètes. En 1766, M. Rod. de Crousaz de Mézery, contrôleur de la ville de Lausanne, proposa, dans un mémoire à LL. EE., de nouvelles réparations à la cathédrale; il en faisait monter le devis à 14,835 livres.

A cette occasion, le dicastère des travaux publics avait été invité à examiner la question de savoir *s'il ne serait pas plus avantageux pour le trésor de LL. EE. de faire démolir cet antique édifice et de construire, à sa place, une église plus petite, mais suffisante pour la paroisse de la Cité.* On dit que cette destruction allait être décidée lorsqu'une voix représenta que les frais de démolition seraient plus élevés que ceux de réparation.

Le dicastère des travaux publics transmit le travail de M. de Crousaz à M. le colonel Sinner pour avoir son préavis. Celui-ci se transporta à Lausanne avec le maçon Weibel, examina la question, préavisa en faveur des propositions de M. de Crousaz, qui furent

Digitized by Google

définitivement acceptées. En 1768, le gouvernement accorda à ce dernier une gratification d'un tonneau de vin. R. de Crousaz était un homme habile et entendu en constructions. On lui doit la façade de l'église de St-Laurent (1763), l'église actuelle de Prilly (1765) et l'hôpital (1766).

La dépense totale de ces réparations s'éleva à la somme de 48,599 livres 17 sous 6 deniers.

En 1783, LL. EE. adressent un mandat au bailli de Lausanne pour l'inviter à faire inspecter la cathédrale au moins une fois l'an, par l'architecte Exchaquet et le maçon Weibel.

Le gouvernement vaudois a restauré la flèche brûlée par le feu du ciel en 1825; il a fait placer quelques pierres de marbre pour remplacer la molasse en quelques parties qui touchent au sol et passer un badigeon léger sur les parties intérieures de l'édifice. Ces insuffisantes réparations n'ont pas été toutes heureuses; la nouvelle flèche est trop lourde et menace d'effondrer la voûte qui la soutient. Depuis longtemps on renvoie une réparation complète et urgente.

Les vitraux historiques de la cathédrale. — On vient de placer, en l'église Notre-Dame, de très beaux vitraux répartis sur cinq des fenêtres méridionales de l'édifice et destinés à reproduire les diverses phases de l'histoire vaudoise. La conception appartient à M. Rodolphe Blanchet qui a trouvé des souscripteurs assez nombreux pour le seconder et amener l'affaire à bonne fin. — L'exécution de ces vitraux a été confiée à un artiste parisien, M. A. Gérente, qui s'est acquitté avec bonheur de la tâche que le patriotisme vaudois lui avait confiée.

1er vitrail. Il représente le développement de la nationalité vaudoise, à partir du démembrement de l'empire de Charlemagne en 888. On y voit figurer les armoiries du second royaume de Bourgogne, celles des évêchés romands de Genève, Lausanne et Sion. Puis viennent les armes des Zæhringen, des Kibourg, recteurs de Bourgogne; des Châlons, des Montfaucon, des sires de Faucigny et des comtes de Genevois. La croix blanche de Pierre de Savoie paraît la dernière, elle rappelle la conquête du Pays de Vaud (1260) par le comte Pierre, surnommé le petit Charlemagne.

2e vitrail. Il est consacré à l'évêché de Lausanne; on y voit reproduit: le sceau de la cour épiscopale, le dessin du vieux évêché, résidence des évêques, les armes de l'évêché et celles de dix des prélats qui ont occupé le siége épiscopal de 1375 à 1536.

3e vitrail. Il reproduit l'époque de Savoie, avec les armoiries, en bordure, des familles vaudoises qui ont exercé l'office de grands baillis de Vaud.

4e vitrail. Il a pour sujet la ville impériale de Lausanne, dont il

Digitized by Google

reproduit les armoiries, celles de ses bannières et des quatre paroisses de Lavaux.

5e vitrail. Il contient l'époque bernoise depuis la conquête, en 1536, jusqu'à l'entier affranchissement du pays en 1803.

EGLISES PAROISSIALES. Outre l'église de Notre-Dame, la ville de Lausanne possédait, avant la Réformation, cinq églises paroissiales:

1° *St-Maire,* fondée au VIe siècle par saint Prothais; 2° *St-Paul,* aux Escaliers-du-Marché, probablement au lieu appelé le Crêt; 3° *St-Pierre;* 4° *St-Etienne;* 5° *St-Laurent.* Le gouvernement bernois céda ces quatre dernières églises à la ville, par décret du 1er novembre 1536. En 1539, le Conseil décida la démolition des églises de St-Pierre, St-Paul et St-Etienne, pour servir à réédifier la halle de la porte de Rive, appartenant à l'hôpital St-Roch, et à relever les murs ruinés de la ville. L'église de St-Laurent ne fut démolie qu'en 1554; elle a été reconstruite au siècle passé.

MONASTÈRES. 1° *St-Maire,* prieuré de chanoines réguliers de l'ordre de St-Augustin. L'église avait été fondée au VIe siècle par saint Prothais, évêque des *Aventiciens,* sur l'emplacement d'une maison religieuse plus ancienne consacrée à saint Thyrse qui fut, probablement, l'un des plus anciens monuments chrétiens de la contrée. Longtemps, les chanoines augustins de St-Maire avaient été les rivaux des chanoines de Notre-Dame. Ils élisaient leur prieur, qui était immédiatement, après son élection, agrégé aux chanoines de la cathédrale. A la fin du XIVe siècle, l'évêque Guillaume de Menthonay désirant construire un château-fort pour défendre la ville qui était mal fortifiée, choisit l'emplacement du prieuré de St-Maire. Il demanda au pape d'Avignon, Benoît XIII, d'incorporer ce prieuré à la mense épiscopale, ce qui lui fut accordé. Le 23 juin 1397, l'évêque fut mis en possession du couvent par le prieur François de Cuyna. Cette cession fut confirmée à l'évêque Guillaume de Challant par le pape Jean XXIII, en 1412. Ce dernier évêque fit rebâtir l'église, qui devint une chapelle; les fonts baptismaux furent transportés à la chapelle Ste-Croix, dans la cathédrale. En 1536, la chapelle fut supprimée et convertie en grenier; l'Etat de Vaud en a fait une caserne pour les milices. Sur la façade de cet édifice se voient encore aujourd'hui les armes de la maison de Challant.

PRIEURS DE St-MAIRE

D'après l'*Helvetia sacra* de M. Frédéric de Mulinen.

PIERRE, 1142.
GUILLAUME, 1154.
PIERRE, 1176-1194.
W., 1214.
ACELINUS, 1218.
ULDRICUS, 1218.
ACELINUS de Thierrens, 1223-1227.
Wuillelmus DE GUMOENS, 1224-1242.

Digitized by Google

Pierre de Villette, 1246.
Ulric, 1248-1251.
Pierre, 1260.
Hugo, 1260-1289.
Conon de Villarzel, 1302-1316.
Rodolphe de Billens, 1319-1330.
Jean de Bons, 1331, 1339.
François de Cuyna, 1351.
Rod. de Billens, 1354.
Gautier d'Assiés, 1361.
Jean de Vauxtravers, 1369-1375.
Henri de Fallarens, 1384.
Besance Cuanet, sous-prieur, 1443.
François de la Fléchère, prieur commendataire perpétuel, 1552.

2° Le couvent de *St-François*, de l'ordre des franciscains; il était situé sur la place de ce nom. On ignore l'époque de sa fondation. Quelques auteurs la font remonter à Ardutius de Faucigny, évêque de Genève et prévôt du Chapitre de Lausanne, qui aurait fondé là, en 1168, un monastère d'augustins. Cependant, le pouillé du diocèse, de l'an 1228, ne mentionne pas cette maison religieuse et il est probable qu'elle n'existait pas encore. Le premier document qui en fasse mention est de l'an 1268.

En 1442, Amédée VIII de Savoie, pape sous le nom de Félix V, fit rebâtir l'église et habita le cloître pendant que le concile, transféré de Bâle à Lausanne, en 1448, se tenait dans l'église. La tour fut construite en 1528 et une horloge y fut installée en 1585. C'est dans cette église que Viret commença à prêcher la Réformation, en mars 1536. Le 4 avril, les prédications furent transférées en l'église des dominicains, et au mois de novembre (1536), le couvent fut supprimé; les religieux reçurent des pensions.

3° Couvent des *dominicains* ou *frères prêcheurs*, à la Madeleine. Ce monastère fut érigé, en 1234, par les ordres du bienheureux Jean de Saxe, second général de l'ordre et sous la direction du bienheureux Reyner, originaire de Lausanne et docteur en théologie. Il était près de la rue *Perabot*, aujourd'hui le Chemin-Neuf, sur le local où se trouvent des écoles de la ville.

Les dominicains avaient à peine élevé une modeste chapelle en bois pour servir à leur culte, que le peuple y accourut en foule, délaissant les autres églises et surtout la cathédrale, au grand chagrin du Chapitre. Celui-ci s'en plaignit à l'évêque et un accord survint, par lequel les dominicains s'engagèrent à n'ouvrir leur église au public qu'après la messe dite dans les paroisses et à ne pas accorder d'asile aux hommes que le Chapitre aurait excommuniés.

Les religieux gagnèrent en considération à Lausanne en raison des hommes distingués qui, en divers temps, parurent au milieu d'eux. De ce nombre furent le prieur Aymon, en 1256, employé par le pape Alexandre IV à des négociations importantes, et le prieur Jean d'Estavayer, qui provoqua l'établissement des dominicaines d'Echissiez à Estavayer; il mourut en 1324.

Digitized by Google

En 1536, Viret obtint de la bourgeoisie de Lausanne le pouvoir transférer ses prédications en faveur de la réforme au couvent des dominicains. Ceux-ci réclamèrent, mais vainement; on se borna à leur permettre de faire usage de leur église, aux heures laissées libres par les réformés, et on donna au couvent deux administrateurs. En octobre de la même année, Berne abandonna le monastère à la ville, qui en prit possession le 6 novembre. Les religieux durent se retirer et ceux qui embrassèrent la réforme reçurent des pensions.

Gouvernement et administration de la ville de Lausanne sous les évêques. L'évêque était prince souverain de la ville de Lausanne et tenait les droits régaliens, en fief, de l'empereur. Son pouvoir était restreint par les nombreux priviléges et franchises des sujets.

Le plus ancien document sur la constitution civile de Lausanne, sous les évêques, est la reconnaissance du prévôt Ardutius, qui date de l'an 1144 *(circa)*. Il y est parlé du *Plaît général (placitum generale)*, expression antique qui remonte à l'époque carlovingienne. Cette expression signifiait d'abord une assemblée des Etats, savoir : des députés de la noblesse, du clergé et des bourgeois. Le *Plaît* était à la fois corps législatif et judiciaire. L'évêque avait besoin de son concours pour faire des lois, décréter des bans et battre monnaie. Quand il était assemblé, on pouvait y porter toutes les causes; les décisions de ce tribunal étaient souveraines et sans appel. Chaque année, les trois premiers jours du mois de mai, avait lieu la réunion du Plaît. La convocation était annoncée par trois publications successives, faites dans les églises, au nom de l'évêque. Au jour fixé, l'assemblée était réunie en l'église de St-Pierre pour entendre la messe et se rendait de là dans une auberge de la rue de Bourg, où elle siégeait sous la présidence d'un officier de l'évêque portant le titre d'avoué. L'hôtel de l'*Ange* était, au XVI[e] siècle, le lieu de réunion.

En 1518, le Plaît était composé de onze chanoines au nom du Chapitre et de six chapelains au nom du clergé de l'église de Lausanne; c'était le premier ordre. Le second ordre ou état était formé par sept nobles, citoyens et bourgeois de Lausanne, avec six nobles, députés de Lavaux. Le troisième état était représenté par les deux syndics ou gouverneurs de la communauté de Lausanne, onze conseillers de la ville, une grande partie de la ville et Cité et par 47 députés des autres terres dépendant de l'évêché.

Le nom de Plaît, après avoir désigné l'assemblée générale des Etats, a été ensuite appliqué au *Code* ou *Coutumier de Lausanne*. Ce coutumier fut adopté dans sa forme définitive en l'an 1368 et a régi Lausanne et les terres épiscopales pendant plusieurs siècles.

La grande cour séculière était aussi une réunion des trois ordres,

Digitized by Google

mais de la ville de Lausanne seulement. Ces trois ordres n'étaient pas représentés par de simples députés, mais siégeaient en corps sous la présidence du bailli épiscopal. La cour était convoquée par une *criée* faite dans les quartiers de la ville et se réunissait dans une galerie de la maison épiscopale. C'est à elle qu'était dévolu le soin de faire des règlements pour la ville, conjointement avec l'évêque.

La cour séculière jugeait toutes les causes criminelles. Elle approuvait et promulguait les règlements arrêtés par le Plaît général, qui n'avaient de force qu'avec cette approbation.

Les juges inférieurs étaient le *sénéchal*, le *saultier*, le *mayor* et le *mestral*. L'appel se portait à la grande cour séculière et de celle-ci à une cour supérieure, qui était tantôt la cour des appellations de l'évêque, tantôt la cour de Billens, suivant que l'évêque ou les princes de Savoie avaient le dessus dans les luttes d'influence qu'ils soutenaient entre eux.

Le nom de la *cour de Billens* vient probablement d'un François de Billens, lieutenant du bailli de Vaud, qui présidait cette cour d'appel vers la fin du XV[e] siècle. Elle siégeait hors des murs, près de la porte St-Martin, dans le quartier actuel de la Caroline. Au XV[e] siècle, la commune de Lausanne nommait les six assesseurs de cette cour.

Le *sénéchal (dapifer)* était un des principaux officiers épiscopaux. Il avait la charge honorifique de surveiller la table de l'évêque; à la mort de ce dernier, il héritait tous les ustensiles qui avaient servi à la cuisine du prélat. Il remplaçait l'évêque à la cour séculière et avait, dans certains cas, le commandement des troupes. Cet office avait été donné en fief par l'évêque à la famille des nobles d'Ecublens, au milieu du XII[e] siècle.

Le *bailli* cumulait des fonctions judiciaires et administratives. Depuis la suppression de la grande avouerie héréditaire, il était le principal officier laïc de l'évêque et était toujours tiré des premières familles du pays. Il avait pour lieutenants les châtelains d'Avenches, de Bulle, La Roche en Ogo, St-Saphorin et Corsier.

Le *saultier* présidait à la haute police et aux exécutions capitales dans la ville de Lausanne; il donnait les ordres au bourreau, soit *carnacier*. La famille Saultier ou Soutey possédait cet office en fief.

La *mayorie* était aussi un fief héréditaire dans la famille des Mayor. Cet office fut plus tard réuni à la mense épiscopale.

Ces deux derniers magistrats tenaient leur cour de justice tous les jours, le premier à la Palud, le second au Pont.

Le *métral* avait la surveillance des foires et marchés, des poids et des mesures.

Quant aux affaires ecclésiastiques, elles relevaient de la cour de l'*official*.

Digitized by Google

La chevauchée de l'évêque. Comme souverain temporel, l'évêque avait le droit de faire la guerre et la paix. Son armée était composée de tous les hommes du domaine épiscopal, qui avaient l'obligation de suivre la chevauchée de l'évêque, mais seulement pour un jour à leurs propres dépens. Si la guerre se prolongeait au-delà de ce terme, il fallait le consentement général et les frais étaient supportés entièrement par l'évêque. Sous ce rapport, les miliciens de l'évêché étaient dans une situation bien plus favorable que celle des sujets de la maison de Savoie au Pays de Vaud, qui étaient tenus à huit jours de chevauchée. Les bourgeois qui, appelés par le cri d'alarme *(fuercri)*, n'allaient pas se ranger sous leur bannière, étaient punis d'une amende de 3 sols, portée à 60 sols lorsqu'il s'agissait d'une guerre décidée d'un commun accord.

Les vassaux de l'évêque, c'est-à-dire les seigneurs qui tenaient leur fief directement de l'évêque, étaient obligés de monter à cheval au premier ordre de leur seigneur, qui les gardait tout le temps qu'il jugeait nécessaire. Ils recevaient une solde. Celui qui ne répondait pas à l'appel du souverain était puni par la perte de son fief.

L'armée de l'évêque marchait sous quinze bannières, dont chacune était commandée par un banneret et portait des armoiries particulières. Les cinq quartiers de la ville de Lausanne formaient chacun une bannière, dont le nom s'est conservé jusque dans notre siècle :

1° La bannière de *Bourg* était de gueules, au chef d'argent, chargée de deux clés de sable, posées en sautoir. Sous elle marchaient ceux de Bourg, depuis les portes de Martheray et d'Etraz jusqu'à la porte du Chêne, avec les hommes de Chailly, Belmont, Pully, Echissiez et Epalinges.

2° La bannière de la *Cité* était de gueules, au chef d'argent, chargée de deux châteaux ou tours jointes ensemble ; l'une était de gueules au champ d'argent, l'autre d'argent au champ de gueules. Sous elle marchaient les laïcs de la Cité, de la Barre, du Mont, de Cugy, de Morrens et de Bretigny.

3° La bannière de la *Palud* était de gueules, au chef d'argent, à l'aigle éployée de sable. Sous elle marchaient ceux qui habitaient depuis la porte St-Etienne et les Escaliers-du-Marché jusqu'à la maison d'Etienne Chandelier et jusqu'à celle de Jaquette Angeline en tendant à la porte située près du ruisseau et de cette porte à la maison *dou Gerdil*. Sous cette bannière marchaient ceux de Jouxtens, de Mézery, de Prilly, et, dans certains cas, ceux de Romanel.

4° La bannière du *Pont* était de gueules, au chef d'argent, avec un pont de sable. Sous elle marchaient aussi les hommes de Cour, d'Ouchy, de Rive, de St-Sulpice et de Chavannes.

Digitized by Google

5° La bannière de *St-Laurent* était des mêmes couleurs avec un gril de sable. Sous elle marchaient les hommes qui habitaient depuis les ponts de St-Jean jusqu'à la porte de St-Laurent et aussi les hommes de Renens et de Crissier.

La paroisse de Lutry fournissait deux bannières : l'une était composée des hommes du Prieuré et l'autre des hommes de l'évêque. Huit autres bannières étaient formées par les hommes des terres épiscopales : les paroisses de Villette, St-Saphorin, Corsier, Vevey; ceux de Lucens, Curtilles, Villarzel, Avenches, La Roche et Bulle.

Quand la chevauchée était convoquée, elle était placée sous le commandement des officiers directs de l'évêque, le bailli, le sénéchal, le mayor et le saultier. De temps à autre, le bailli faisait des revues ou *monstres,* surtout quand un danger de guerre s'approchait. Des inspections partielles se faisaient par les châtelains.

La commune. Pour ce qui concerne l'administration municipale, la Cité et la ville inférieure formaient deux communautés distinctes. La première, résidence de l'évêque, était considérée comme le quartier par excellence; des lois spéciales le protégeaient. Ainsi, l'acte de frapper quelqu'un était puni d'un ban de 60 livres qnand il était commis dans la Cité; ce ban n'était que de 60 sols dans la ville inférieure, et seulement de 3 sols quand le délit était commis au-delà des portes.

La ville inférieure était gouvernée par deux prieurs *(priores, syndici, procuratores)*. Le conseil se réunissait, en 1397, au couvent de la Madeleine *(in parva stupha fratrum prædicatorum)*. L'assemblée des bourgeois se tenait sur la place de la Palud (1437) et, dans les jours de mauvais temps, sous la Halle.

Le 6 juillet 1481, la Cité et la ville inférieure se réunirent pour ne former qu'une seule communauté sous le nom de *Civitatis Lausannensis communitas*. L'administration fut confiée à deux *gouverneurs* ou *prieurs* et à un conseil de douze membres. Les gouverneurs étaient choisis par l'assemblée générale de la commune et approuvés par le Chapitre de Notre-Dame. Ils ne pouvaient refuser leur charge sous peine de 10 livres d'amende et même d'un an d'exil. L'élection du conseil se faisait par la commune réunie en bannières. Le clergé y avait des représentants. La gestion du conseil était soumise à l'examen de l'assemblée générale du peuple.

En 1494, on remplaça l'assemblée générale par un *rière conseil* aussi élu par les bannières; il fut d'abord composé de 60, puis de 97, et enfin de 200 membres.

En 1529, la forme de l'administration fut de nouveau changée. Les deux prieurs furent remplacés par un bourguemaistre élu pour trois ans. Le premier fut Etienne Duflon *(de fluvio)*.

Digitized by Google

En ce temps, la ville de Lausanne était fort pauvre. Ses revenus, ne provenant que des tributs levés sur les Juifs et les Lombards, ne s'élevaient, en 1512, qu'à la somme de 466 livres et 17 deniers. Aussi les emplois municipaux, mal rétribués, étaient considérés comme onéreux et peu recherchés. En 1539, les Deux-Cents furent obligés d'ordonner que celui qui refusera les places de bourguemaistre ou de boursier sera condamné à 100 florins d'amende et dégradé pour un an et un jour.

En 1540, on porte le salaire du bourguemaistre à 50 florins annuels.

Sous la domination des évêques, les Lausannois ne cessèrent de lutter pour augmenter leurs libertés et franchises. Ils surent profiter avec habileté des dissensions fréquentes entre l'évêque et la maison de Savoie, en s'appuyant tantôt sur l'une, tantôt sur l'autre des parties, suivant l'avantage qu'ils en espéraient.

En 1282, les Lausannois se révoltent contre leur évêque, qui est forcé de quitter la ville avec ses partisans. Celui-ci parvint à rentrer dans sa ville avec l'aide des hommes de Lavaux. Le comte Philippe de Savoie avait favorisé les Lausannois, qui se soumirent de nouveau, sur la médiation de l'empereur Rodolphe de Habsbourg.

Dans la guerre entre l'évêque et Louis de Savoie, baron de Vaud (1295-1300), plusieurs citoyens de Lausanne avaient embrassé le parti de Louis et s'étaient rendus auprès de lui. Ce ne fut pourtant qu'après la guerre de Bourgogne (1476) que les tentatives des Lausannois pour arriver à l'affranchissement de leur ville prennent un caractère plus marqué. Le pillage de la ville par les Gruériens d'abord, puis par les Confédérés, leur avait révélé la faiblesse de l'évêque et son impuissance à les défendre à l'heure du danger. Ils tournèrent d'abord les yeux vers la maison de Savoie, dont ils favorisèrent l'influence au détriment de l'autorité épiscopale. S'appuyant aussi sur les diplômes de l'empereur Sigismond (1434) et de Frédéric III (1469), ils commencent à réclamer le titre et les priviléges de ville impériale, et dès l'an 1483, afin de mieux affirmer leur droit, ils nomment un *héraut,* portant les armes de la ville surmontées de l'aigle impériale à deux têtes.

L'évêque n'était pourtant pas demeuré indifférent à des prétentions à l'indépendance aussi hautement affichées; il voulut protester. Mais un arbitrage confié à Berne et Soleure vint donner raison aux Lausannois en 1533. Déjà en 1525, la ville de Lausanne avait contracté alliance avec les Bernois et les Fribourgeois, malgré les efforts de l'évêque pour l'empêcher. Elle s'était emparée des portes de la ville, qu'elle gardait par ses hommes et non par ceux de l'évêque.

En 1536, comme l'armée bernoise s'avançait pour faire la conquête du Pays de Vaud et porter du secours à Genève, les Lausan-

Digitized by Google

nois, liés par leur traité avec Berne, envoyèrent leurs hommes joindre l'armée bernoise et refusèrent à l'évêque les troupes qu'il demandait.

Le 31 mars 1536, au soir, le général Jean-François Nægueli fit son entrée à Lausanne, avec les autres chefs de l'armée; il prit possession du château et déclara que LL. EE. entendaient prendre la place de l'évêque et s'emparer de son domaine temporel. Le 2 avril, les Lausannois reconnaissent la suzeraineté de Berne, et le 17 mai, Sébastien Nægueli est nommé bailli de Lausanne pour LL. EE.; ce fut le premier. Le lendemain, il prêta serment, près de la porte St-Etienne, d'observer les franchises et bonnes coutumes de la ville, comme le faisaient autrefois les évêques.

Largition. La ville de Lausanne espérait avoir une large part dans la succession de ses évêques et y conquérir de nouvelles libertés et franchises. Mais elle avait trop compté sur la générosité de son alliée. Après bien des pourparlers, les députés de Lausanne obtinrent du gouvernement bernois les concessions qui font l'objet de la *petite* et de la *grande Largition*. La première est du 1er novembre 1536 et la seconde du 18 avril 1548; celle-ci n'accorde pas d'autres objets que la précédente et paraît être la simple confirmation d'une promesse antérieure.

Dans cet acte, LL. EE., pour récompenser les bons services des Lausannois, remettent à ceux-ci, en augmentation de leurs anciennes franchises, la haute, moyenne et basse juridiction dans la ville et le reste du bailliage, sauf Lavaux, avec une partie des biens ecclésiastiques, savoir: les deux couvents de St-François et de la Madeleine, les églises paroissiales de St-Paul, St-Etienne, St-Laurent et Sainte-Croix dans l'église cathédrale; l'abbaye de Montheron, le prieuré de St-Sulpice, les couvents de Bellevaux et de Ste-Catherine, le chalet et le moulin de Gobet. Les Lausannois devaient donner une pension viagère aux religieux des deux sexes qui embrasseraient la réforme, subvenir aux besoins du nouveau culte en fournissant, en particulier, la pension et le logement aux ministres.

LL. EE. se réservèrent l'appel en dernière instance, le droit de grâce, les droits régaliens, entr'autres ceux de faire la guerre et de battre monnaie. Ils gardèrent aussi la juridiction particulière sur la Cité, siége du bailli, le château d'Ouchy et ses dépendances, les ministres et l'Académie. Les biens-meubles et immeubles du Chapitre et de la cathédrale furent aussi réservés.

Bien que Lausanne, comme alliée de Berne, eût quelques raisons de se plaindre de la part qui lui était faite, c'est cependant de cette Largition que date une ère de prospérité pour les finances municipales.

Digitized by Google

En 1544, le gouvernement de Berne donna à la ville le bois de Sauvabelin et celui de Fiaugières. Ces largesses ne contribuèrent pas peu à faire accepter la réforme par les Lausannois.

Constitution communale. Sous le régime nouveau, la constitution municipale de Lausanne ne différa pas sensiblement de ce qu'elle avait été sous les évêques. Les corps de magistrature étaient :

1° Le *Deux-Cent*, composé de 200 membres, avec le bourguemaistre qui le présidait, le grand sautier et le secrétaire ;

2° Le *Soixante en police*, composé de 95 membres, avec le bourguemaistre président, le sautier et le secrétaire ;

3° Le *Conseil*, composé de 28 membres, avec le bourguemaistre président, le sautier et le secrétaire.

Au-dessous de ces chambres supérieures, il y en avait plusieurs autres inférieures, avec des compétences diverses, savoir :

La *Chambre œconomique*, composée du bourguemaistre, du boursier, des cinq bannerets et du secrétaire.

La *Chambre des orphelins*, composée du bourguemaistre président, du lieutenant baillival, de 10 conseillers, de 5 membres du rière conseil et d'un secrétaire.

La *Chambre des pauvres*, composée d'un banneret président, de cinq membres du petit conseil, de cinq du rière conseil, du receveur, du directeur de l'hôpital et d'un secrétaire.

La *Chambre des auditeurs des comptes*, composée du bourguemaistre président, de trois membres du petit conseil, du grand sautier, du juge, du lieutenant baillival, du contrôleur général, d'un membre du rière conseil et d'un secrétaire.

La *Chambre de fabrique*, composée du bourguemaistre président, du boursier, des cinq bannerets, du maisonneur, du procureur fiscal, du métral et d'un secrétaire.

La *Chambre des déviances*, composée du boursier président, du maisonneur, de deux conseillers, du procureur fiscal, du métral, de trois membres du rière conseil et d'un secrétaire.

La *Chambre des vins*, composée d'un banneret président, de cinq membres du petit conseil, de cinq du rière conseil et d'un secrétaire.

La *Chambre des bois*, composée d'un banneret président, de cinq conseillers, du haut forestier, du grand sautier et du secrétaire.

Tous les membres de ces chambres étaient pris du Conseil, du Soixante ou du Deux-Cent.

Les magistrats municipaux étaient :

Le *bourguemaistre*, établi à vie par le Deux-Cent. Il présidait les conseils et les diverses chambres, comme il est dit plus haut. Il tenait les sceaux.

Digitized by Google

Le *boursier* était lieutenant du premier; il était établi par le Deux-Cent, pour quatre ans.

Les *bannerets* et les *conseillers.* Chacune des cinq bannières fournissait un banneret et quatre conseillers. Ils étaient établis à vie par le Deux-Cent : le banneret à la pluralité des suffrages, les conseillers par le sort. Chacun des bannerets était le chef de sa bannière et avait pour mission d'y faire régner le bon ordre.

Le *contrôleur général.*

Le *secrétaire* du Deux-Cent, du Soixante et du Conseil, qui était le même, était établi par le Deux-Cent, à la pluralité des voix. Ceux des autres chambres étaient établis par le Conseil.

Le *grand sautier* était établi par le Deux-Cent, au sort; il était nommé à vie.

Le Conseil nommait les autres employés à la pluralité des voix.

COURS DE JUSTICE. 1° La *Cour baillivale,* composée du bailli, de son lieutenant, de trois assesseurs et d'un secrétaire. Cette cour jugeait, en première instance, les causes agitées entre les communes et les vassaux, les ministres et ressortissants de l'Académie, et celles qui intéressaient des étrangers de maison souveraine.

Elle était *Cour d'appel* pour les causes ressortissantes de la justice de Chapitre, de Dommartin, de Pully, des vassaux et des quatre paroisses de Lavaux.

2° La *Cour féodale,* composée du lieutenant baillival et des autres membres de la cour baillivale. Elle jugeait les causes pour lauds des fiefs de LL. EE. rière Lausanne, Chapitre, Dommartin, Pully. Les appels étaient portés devant le bailli et ensuite à Berne.

3° La *Cour d'examen des criminels,* composée de la Cour baillivale, sans le bailli, et de quatre membres du Conseil de Lausanne. Elle instruisait les procès des criminels de la juridiction de Chapitre, de Pully et des paroisses de Lutry et Villette, détenus aux prisons du château. Lorsque la procédure était instruite et que le tribunal jugeait que la cause pouvait être portée à la Cour criminelle, on convoquait les citoyens bourgeois ayant maison dans la rue de Bourg, qu'ils y demeurassent ou non, lettrés et illettrés, au nombre de 20 à 25. Ils s'assemblaient au château, sous la présidence du plus notable d'entre eux, et ne recevaient pas d'honoraires. S'ils avaient jugé le cas criminel, leur sentence, avec la procédure, était envoyée à Berne. Si, au contraire, le cas leur avait paru mixte ou purement civil, la cause était renvoyée devant la Cour baillivale. Lorsque les prisonniers appartenaient aux paroisses de Lutry ou de Villette, celles-ci envoyaient à leurs frais deux commis qui assistaient aux enquêtes, sans y avoir rien à dire.

4° La justice du jadis *Chapitre,* d'où ressortissaient les habitants

de la Cité, Crissier, Bussigny, Villars-Ste-Croix, Romanel, Epalinges et Belmont. Elle était à la nomination du bailli et composée d'un châtelain, un lieutenant, quatre justiciers, un secrétaire. Elle avait cinq huissiers.

5° La *justice inférieure de la ville,* d'où relevaient les habitants de la ville qui n'étaient pas directement justiciables de la Cour baillivale et de celle du Chapitre. Les faubourgs, Cour, Ouchy, Chailly, Bétusy, Rovéréaz, les Râpes d'orient et partie de celles d'occident, les Vernant, Vidi, le Bois-de-Vaud, etc., avec les villages de Cugy et du Mont, appartenaient à cette juridiction. Cette justice était composée d'un *juge* président, d'un lieutenant faisant l'office de procureur fiscal et de onze justiciers établis par le Conseil.

6° La *Chambre des vingt-quatre* en appellation recevait les appels de la cour précédente et des autres qui relevaient de la ville, comme il sera dit plus loin. Elle était composée du boursier, du grand sautier, de quatorze conseillers et d'un secrétaire.

7° La *Chambre des soixante* en appellation, composée du bourguemaistre, des cinq bannerets, de quatre conseillers et de dix membres élus par le Conseil, de même que le secrétaire. Elle recevait les appels interjetés par devant la Chambre des vingt-quatre. Elle jugeait, en dernier ressort, jusqu'à la concurrence de 1200 florins entre des bourgeois. Un rescrit de LL. EE. avait abaissé cette compétence à 500 florins lorsqu'une seule des deux parties était bourgeoise. De cette chambre, les appels étaient portés immédiatement à Berne.

8° La *Cour criminelle*, pour la ville, son territoire et les autres lieux du bailliage où elle avait haute juridiction. Elle s'assemblait au vieil Evêché, où se trouvaient aussi les prisons. Le *juge* de la justice inférieure, le lieutenant ou procureur fiscal, quatre conseillers et un secrétaire la composaient. Deux justiciers y assistaient sans voix délibérative. Quand la procédure était complète, on convoquait, de la manière indiquée plus haut, les citoyens de la rue de Bourg à la Maison-de-Ville, où la procédure était lue en leur présence et celle du Conseil, qui en disait son avis par voie de consultation. Après cela les citoyens et bourgeois prononçaient leur sentence. Si elle concluait à la mort, le criminel ou l'un de ses parents pouvait recourir à la grâce de LL. EE. Mais si personne ne se présentait, la sentence était exécutée sans être portée ailleurs.

9° La *Cour des fiefs,* où toutes les causes en matières de fief, cens et dîmes appartenant à la ville et à son ressort, étaient évoquées. Elle se composait d'un banneret, de cinq conseillers et d'un secrétaire établi par le Conseil.

10° *Les deux consistoires, tribunaux de mœurs.*

Le Conseil de Lausanne établissait des justices complètes dans

Digitized by Google

les lieux suivants, sur lesquels la ville avait fief et juridiction. En voici le tableau dressé en 1764 :

Ecublens, village paroissial de 73 feux.

Chavannes, 16 feux, paroisse d'Ecublens.

St-Sulpice, 36 feux, annexe d'Ecublens.

La justice d'Ecublens et celle de Chavannes sont composées d'un châtelain, d'un lieutenant, d'un curial et de cinq justiciers. Celle de St-Sulpice a été réunie en 1763 à celle d'Ecublens. Il y a un Consistoire pour ces trois villages.

Prilly, village de 18 feux, *Renens,* village de 48 feux, et *Jouxtens,* village de 11 feux, ne forment qu'une justice composée comme la précédente.

Montheron, qui comprend une partie des Râpes d'occident et a 15 feux, avec *Froideville,* qui compte 55 feux, ont chacun une justice composée comme les précédentes, avec un officier de plus, appelé métral.

QUARTIERS, RUES ET ÉDIFICES. Le plus ancien quartier de Lausanne est celui de la bannière de *Bourg,* comme nous l'avons vu plus haut. C'est encore aujourd'hui le quartier le plus important de la ville. La rue de Bourg avait des priviléges spéciaux ; les maisons étaient exemptes de lauds en cas de vente et d'achat. Les habitants seuls de cette rue avaient droit de tenir des hôtelleries et des boutiques de foire. Ils pouvaient avoir des *meyses* ou étalages de marchandises plus considérables que dans le reste de la ville. Au XIVe siècle, la foire se tenait annuellement le samedi après la St-Gall dans le Bourg et nulle part ailleurs en la cité de Lausanne. Elle durait trois jours et était annoncée huit jours à l'avance par le crieur public, en ces termes : *La feyriz vous fait-on cria, se larron il est trouva, il sera pendu et exerpa.* Plus tard (1461), ces foires furent portées à trois par l'évêque G. de Saluces. Cette concession fut ratifiée par l'empereur Frédéric III, en 1469. C'est au privilége d'avoir eu longtemps seule le droit d'hôtellerie que la rue de Bourg doit d'avoir été, jusqu'au commencement de ce siècle, l'endroit de la ville où il y avait le plus d'auberges. Le plus ancien hôtel connu est celui du Lion d'or. M. de Gingins assure qu'il existait déjà au temps de la bataille de Grandson (1476). Il est mentionné d'une manière positive en 1526 *(hospitium Leonis in Burgo).* Charles-le-Téméraire, tombé malade dans son camp sur les plaines du Loup, fut transporté à Lausanne dans une grande maison de la rue de Bourg exposée au midi. La tradition porte que ce fut dans la maison de Bottens, aujourd'hui maison Bauverd.

Le privilége de siéger comme assesseurs dans les cours crimi-

Digitized by Google

nelles était, pour les habitants du Bourg, assez fréquemment une charge. Aussitôt qu'ils étaient convoqués, ils devaient tout quitter pour se rendre à leur devoir, même s'ils étaient occupés à ployer leurs marchandises ou à se laver les mains pour se mettre à table, *sauf quand ils avaient un étranger à la maison.* Touchante exception qui fait honneur à l'ancienne hospitalité vaudoise, pour qui bien recevoir un hôte était une obligation dont personne ne pouvait se dispenser.

C'est dans la rue de Bourg que se trouvaient, il n'y a pas encore longtemps, les plus belles maisons de Lausanne. Celles qui sont exposées au midi, entourées de jardins en terrasse, avec la vue du lac et des Alpes, étaient, en général, habitées par les gentilshommes. Quelques-unes avaient des tourelles, comme on peut le voir dans les anciens plans de la ville.

Au bas de cette rue est la *Place de St-François,* qui tire son nom de l'église de ce nom et du couvent de franciscains qui y existait autrefois. Cette place, fort irrégulière, a été aplanie il y a quelques années. Les maisons y sont, en général, bien bâties et ornées de beaux magasins. Depuis la construction des chemins de fer, le voisinage de la gare en a fait la place la plus animée de la ville. On y voit l'hôtel Gibbon, l'hôtel du Grand-Pont, l'ancien et le nouvel hôtel des Postes. Près de ce dernier, vient déboucher le pont Pichard, construction hardie élevée en 1844 et qui met en relation les quartiers de St-Laurent et de St-François, à travers le vallon du Flon. Sa hauteur est de 79 pieds sur 582 pieds de longueur.

Près de l'église de St-François était une porte de ville appelée *Porte de Rive;* on y passait pour descendre à Ouchy. Au-dessous, dans la maison appelée la Grotte, a longtemps vécu l'historien Gibbon, chez son ami Deyverdun. C'est là qu'il a mis la dernière main à son *Histoire de la décadence et de la chute de l'empire romain.*

Derrière la rue de Bourg est une promenade publique, créée en 1830, ainsi que le *Casino* qui est auprès. Cette promenade, plantée d'arbres, est très fréquentée; on y jouit d'une vue magnifique sur le lac, les Alpes et les nombreuses maisons de campagne semées entre Lausanne et Ouchy. Une nouvelle route construite en 1867 a pris un coin de cette promenade et conduit à Ouchy et à la gare.

Au-dessous du Casino est la campagne de *Beau-Séjour,* où logea Napoléon, premier consul, lorsqu'il s'acheminait avec son armée pour aller livrer la bataille de Marengo (1800).

Au-dessus de la rue de Bourg est la rue de *St-Pierre,* continuation de la première. Il y avait là, en face de l'hôtel du Faucon, une porte de ville appelée *porte St-Pierre* et aussi *porte St-Marcel,* du nom d'une chapelle qui y touchait.

Digitized by Google

Au dehors de cette porte s'étendent deux faubourgs, l'un au nord, c'est la rue de *Martheray,* l'autre à l'est est la rue d'*Etraz.*

La rue de *Martheray* était jadis un grand passage; elle formait l'entrée de la ville du côté de Berne. A moitié de sa hauteur est une maison entourée de jardins, qui a été habitée, durant la première moitié de notre siècle, par le général Frédéric-César de la Harpe, qui y est mort le 30 mars 1838, âgé de 84 ans. Au sommet de la rue, on voit encore les restes de quelques murailles et de tours fortes. Un peu plus haut est le domaine du Champ-de-l'Air, qui a servi d'hôpital pour les aliénés. Cet hôpital va être transféré dans un grand établissement qu'on prépare pour ces malheureux au bois de Cery. Plus loin, à droite, est la maison *Pénitentiaire.*

La rue d'*Etraz* termine la ville du côté de Vevey. Plus loin se trouvent de belles campagnes, la Rosière, les Toises, Beau-Site, Clermont, Mon-Repos; cette dernière, entourée d'un parc magnifique, a été créée par M. Vincent Perdonnet, ancien agent de change à Paris (vers les années 1817-1825).

Le *quartier du Pont* occupe la partie la plus basse de la ville; il formait une bannière.

La place du *Pont* tire son nom d'un pont en bois sur lequel on y passait le Flon. En 1555, le 3 septembre, ce pont fut emporté par un débordement d'eaux qui ruina toute la place. La ville fut obligée d'établir des voûtes solides, en maçonnerie, au-dessus du ruisseau; elle bâtit alors la maison de la Halle du Pont, où elle établit une hôtellerie. En ce quartier, à la rue du Pré, étaient établies les boucheries; on vendait, sur la place, le pain, le poisson, le fromage. Ce marché est relégué maintenant sur la place nouvellement créée entre le Pont et Pépinet.

La rue du *Pré*, située sur les bords du Flon, aboutissait à l'ancienne porte de *St-Martin,* dans le voisinage des belles tanneries de M. Jean-Jaques Mercier. C'était dans cette rue qu'étaient les *Bastoubes* ou bains publics, objet de tant de règlements dans la Lausanne épiscopale.

Le quartier de la *Palud* formait aussi une bannière. Son nom lui vient du marais *(palus)* qui y existait autrefois. Sur la place, siége du marché, on voit une fontaine à quatre tuyaux qui remonte à l'an 1557. Sur la même place est l'*Hôtel-de-Ville,* siége des autorités communales, dont la première construction remonte à l'année 1458. A cette date, Arthaud Loys, l'un des deux syndics de la ville, passa un marché à forfait avec le maître maçon Jaques de Bressonnaz, par lequel celui-ci s'engageait à construire les murs de cet édifice, au prix de 4 livres 4 sols la toise, y compris les carrons pour les voûtes

et la pierre de taille pour les portes et fenêtres. Au-dessous de la maison étaient les halles pour la vente du blé.

En 1674 on commença à rebâtir l'hôtel-de-ville ; l'on ne garda du premier que la façade sur le Flon. Cette construction fut dirigée par Abraham de Crousaz, major et maisonneur de la ville ; c'était, dit Plantin, « un homme fort versé dans la mathématique et dans l'ar» chitecture. Il a pris tant de peine qu'enfin cette construction a été » achevée. » Cet édifice est certainement l'un des bâtiments les plus intéressants du vieux Lausanne ; on vient de le restaurer, dans le goût ancien, en 1868. En 1698, la ville passa un marché avec le fondeur Lombard pour les deux dragons de cuivre qui décorent le toit de cet édifice ; ils coûtèrent 100 écus blancs les deux (350 fr. actuels). La halle nouvelle sous l'hôtel-de-ville fut consacrée à la vente des grains, des souliers et des cuirs.

La rue de la *Madeleine,* partant de la Palud pour rejoindre la place de la Riponne, conduisait au couvent des Dominicains ou frères prêcheurs. Près de là commençait la rue *Perabot* ou rue des Juifs qui conduisait au faubourg de la Barre. Il n'y avait plus de maisons au XVIIe siècle. Le *Chemin-Neuf* qui l'a remplacée date de notre siècle.

La rue actuelle de la *Mercerie* se terminait à la porte de Saint-Etienne.

Les *Escaliers-du-Marché* existaient déjà au temps des évêques ; à droite, au lieu nommé le Crêt, était l'église paroissiale de St-Paul qui, avant 1228, était un couvent de religieuses.

La place de la *Riponne* est de création toute nouvelle, ainsi que la halle aux grains, le musée Arlaud, l'école de charité, l'église wesleyenne et les autres édifices qu'on y remarque. En 1815, cette place n'était encore qu'une vallée où la ville déposait ses fumiers et où elle faisait conduire des remblais qui, peu à peu accumulés sur la voûte du Flon, ont formé le vaste terrain où se tiennent aujourd'hui les foires et les marchés. Une nouvelle route part de cette place, passe sous le tunnel de la Barre et va rejoindre, en cotoyant le vallon du Flon, la route de Berne vers la douane de Martheray.

Au-dessus du tunnel est le faubourg de la Barre où vient déboucher la route nouvelle qui conduit au Mont et plus loin dans le Jorat.

Le quartier ou bannière de *St-Laurent* occupait la colline isolée qui s'élève à l'occident de la Cité, dont une vallée la sépare. Ce quartier tire son nom de l'église dédiée au martyr St-Laurent qui décore la place de ce nom. Cette église était fort ancienne, elle existait déjà vers l'an 1000, au temps de l'évêque Henri de Lenzbourg, fondateur de la cathédrale. Démolie après la Réformation, la place qu'elle avait occupée était marquée, au XVIIe siècle, par une tour carrée portant une horloge. Ce n'est qu'un siècle plus tard (en 1715) que la ville

Digitized by Google

songea sérieusement à l'érection d'une nouvelle église sur l'emplacement de l'ancienne.

En 1719 le temple était construit et le doyen Bergier en fit la dédicace. Cependant, la ramure du nouvel édifice avait été mal assujettie, ce qui, au dire du Conseil, avait exposé bien des personnes à perdre la vie. Les constructeurs, Pierre Barraud et Pierre Bibelot, « vu leur mauvaise foi et pour engager les maîtres à mieux remplir » leur devoir, furent condamnés à 8 jours de prison à pain et à eau, » et à toutes les réparations qu'on a été obligé de faire pour mettre » le temple en sûreté. »

Ce fut seulement en 1763 que fut reconstruite la façade de cette église sur les plans de M. Rodolphe de Crousaz, seigneur de Mézery, contrôleur de la ville.

La rue de St-Laurent était terminée par une porte de ville, surmontée d'une tour; elle a été démolie vers l'an 1820. Au-delà était le faubourg de l'*Aile* ou *Ale* de St-Laurent. Au-dessus était l'hôpital de *St-Roch*, fondé par la ville en 1493, derrière la tour ronde de St-Laurent et en dehors des fortifications. Cet hôpital, pour lequel le pape accorda 50 ans d'indulgence plénière, remplaça l'infirmerie de la Madeleine dont les bâtiments furent vendus. Il était destiné aux vieillards et aux infirmes. Le grand hôpital était réservé aux passants et aux malades temporaires.

Aucune partie de la ville n'a subi d'aussi grands changements que ce quartier-là. Les maisons et restes de murs de ville, au midi de la place St-Laurent, ont été acquis par la commune qui y a établi, sur les plans de M. l'architecte Joël, une nouvelle rue aboutissant, d'un côté au pont Pichard et de l'autre à la place de la Riponne. Cette rue, très bien bâtie, a reçu le nom de rue *Haldimand,* en mémoire du généreux citoyen à qui la ville doit l'asile des aveugles, la buanderie économique et une longue suite d'actes de bienfaisance.

Près de là on voit l'église catholique construite en 1835 et un grand nombre de maisons récemment bâties qui forment la rue du *Valentin* et le quartier du *Pré du Marché*.

Le quartier de la *Cité* comprend toute la ville haute; il formait aussi une bannière qui avait pour limites les portes de St-Maire, de St-Etienne et de Couvalou. La Cité était la résidence des évêques et des baillis bernois. Elle était séparée de la ville inférieure par un mur partant de la porte St-Etienne, qui, du côté de l'est, suivait la grande roche jusqu'aux escaliers et, de l'autre, contournait le vieux évêché et allait rejoindre l'enceinte extérieure à l'angle du nouveau collége.

La Cité renferme, outre la cathédrale, plusieurs anciens édifices.

1° Le *Vieux Evêché*, au S.-O. de l'église Notre-Dame. C'était la

demeure primitive des évêques avant la construction du château de St-Maire. Après le grand incendie de 1235 qui le détruisit en partie, il fut reconstruit et durant deux cents ans encore, il servit de résidence aux évêques. Il subsista longtemps, presqu'en son entier, comme on peut le voir dans l'ancien plan de la ville de l'an 1644. C'était un grand bâtiment irrégulier, flanqué de plusieurs tours massives, dont l'une est encore debout. Sur la face de cette tour on voit les armes de Guillaume de Challant, évêque de Lausanne. Après la Réformation, le vieil évêché servit de prison et de salle de tribunal; un châtelain le gardait au nom de la ville. Une partie du bâtiment fut démolie en 1707 et sur son emplacement on construisit la terrasse de la Cité. En 1823, sur les ruines de l'ancien évêché, on éleva un grand bâtiment rectangulaire dont le rez-de-chaussée reçut des cellules pour les prisonniers. Au second étage fut établie une vaste salle pour une école lancastérienne qui a été transformée, ensuite, en une salle de tribunal avec ses dépendances.

Dans ce vieux évêché était la chapelle de St-Nicolas, qui était bien rentée et desservie par quatre chanoines sans prévôt. Le gouvernement bernois s'était réservé les biens de cette chapelle.

Le *Château de Menthon* existait autrefois près de la porte fortifiée de Couvalou, à l'orient de Notre-Dame. Il paraît avoir été construit par Robert de Menthon, bailli de l'évêque en 1378. C'était un grand corps de bâtiment, flanqué de deux tours carrées. L'évêque avait, sans doute, fait la concession du terrain à son bailli, avec l'intention de rendre plus fort l'un des côtés faibles des fortifications de la ville. On peut expliquer de la même manière les constructions des couvents de St-François et de la Madeleine destinés, eux aussi, à renforcer les fortifications, près des portes qui donnaient accès dans la ville inférieure.

La famille de Menthon garda ce château, centre de nombreux biens sis à Lavaux et ailleurs, jusqu'au commencement du XVIe siècle. George de Blonay, qui avait épousé Jeanne de Menthon, avec son frère Michel de Blonay, vend ce château en 1527, pour le prix de 1000 écus, à n. Henri de Cojonnex, seigneur de St-Martin, l'un des chefs de la *Cuiller*. Celui-ci le revendit, en 1535, à Nicolas de Diesbach, protonotaire apostolique. Jean-Rod. de Diesbach en était propriétaire en 1539. Son héritier, Guillaume de Diesbach, seigneur de Richembach, le vendit, en 1560, à n. Sébastien Loys, seigneur de Denens. Cette vente n'eut pas d'effet; la ville de Lausanne ayant acquis de Bernard de Menthon le droit de rachat que la famille de Menthon s'était réservé sur ce château, en fit le retrait sur la famille de Loys en 1562.

C'est là que fut dès lors placé le collége, mais un incendie y éclata

Digitized by Google

le 6 juin 1587, à 3 heures du matin; il ne laissa debout que les deux tours qu'on voit encore figurer dans le plan de 1644. La dernière des tours n'a été détruite que vers l'an 1756, par un particulier qui, après l'avoir acquise de la commune, avait représenté qu'elle serait inutile à la défense de la ville de ce côté-là.

La rue de *Couvalou* est mentionnée dès le milieu du XII[e] siècle. L'évêque Landri de Durnes, qui aimait tant à bâtir, y construisit un mur de défense pour la Cité. Plus bas, au bord du Flon, étaient plusieurs moulins. En 1547, les seigneurs de Lausanne donnent à bail à François Ravey leur moulin du grand hôpital de Lausanne, situé en Couvalou, sous la porte St-Maire, entre le moulin du jadis seigneur-évêque et celui du Chapitre. La porte ou poterne de Couvalou a été abattue vers l'an 1830.

Le *château de St-Maire*, situé sur la partie la plus élevée de la Cité, résidence des évêques, puis des baillis bernois, fut commencé par l'évêque Guillaume de Menthonay, sur un terrain dépendant du prieuré de St-Maire, en 1397, après la réunion de ce prieuré à la mense épiscopale.

Le grand donjon ou château ne fut terminé qu'en 1431, par Guillaume de Challant, le successeur de Guillaume de Menthonay. Les armoiries de cet évêque se voient encore aujourd'hui en diverses parties de cet édifice. Autrefois, ce château était fort par sa position et ses fortifications; c'est une vaste tour carrée, bâtie en pierres de taille; les murs ont jusqu'à dix pieds d'épaisseur à leur base. La partie supérieure est construite en briques rouges et garnie de machicoulis. De larges fossés en défendaient l'approche, au nord et au midi; ils ont été comblés au XVIII[e] siècle. Ce vaste édifice a été aménagé intérieurement pour recevoir le gouvernement du canton de Vaud et ses nombreux bureaux. Une seule pièce a conservé encore son caractère primitif, c'est la *chambre* dite *de l'évêque*, salle carrée dont le plafond, divisé en caissons, porte encore le monogramme et les armes d'Aymon de Montfaucon. Dans cette chambre, il y avait jadis une espèce de chaire mobile qui, en tournant sur ses gonds, laissait apercevoir une porte aboutissant à un souterrain, dont l'issue était au Chemin-Neuf d'aujourd'hui, en dehors des murs de la ville. La tradition porte que c'est par là que s'échappa l'évêque, au moment de la prise de Lausanne par les Bernois, en 1536.

En démolissant une terrasse attenant à la cour du château, on découvrit, en février 1835, les fondations d'une ancienne chapelle en carré long, dont le chœur était parqueté de dalles de pierres. Près de là gisaient des ossements humains et trois tombes creusées dans du grès du Jorat et recouvertes de ce même grès. Dans l'intérieur

Digitized by Google

se trouvaient des ossements décomposés. C'était là, selon toute apparence, la chapelle très ancienne de St-Thyrse.

Les dépendances du château ont été démolies et, sur leur emplacement, on a construit une belle terrasse, d'où l'on jouit d'une vue magnifique.

En 1803 on construisit la salle du Grand Conseil, sur le lieu qu'avaient occupé les écuries de l'évêque et le bâtiment du Chapitre, dont on voit encore les restes dans les bureaux placés sous la salle du Grand Conseil.

Le *Collége*. Au-dessous du château se trouve le collége cantonal, avec une cour close de murs. Le collége, comme institution, fut établi par le gouvernement bernois en 1540 et installé d'abord à la Clergé, puis au château de Menthon. Mais la situation ayant été trouvée incommode et peu centrale, les Bernois firent bâtir le collége actuel, qui fut inauguré en 1587, après l'incendie du château de Menthon. Ce vaste bâtiment, qui a une grande aile en retour, contient, outre le collége, les diverses facultés de l'Académie, le musée d'histoire naturelle, celui des antiquités et la Bibliothèque cantonale, riche de plus de 60,000 volumes.

L'*Hôpital cantonal* est à la Cité-dessous. Il n'est pas le premier établissement de ce genre à Lausanne. Déjà avant l'année 1228 il y avait un hôpital près l'église de St-Jean l'Evangéliste ; après avoir dépendu du Chapitre, il fut cédé aux chanoines du St-Bernard. En 1282, sous l'épiscopat de Guillaume de Champvent, le grand hôpital fut fondé avec le consentement de l'évêque et du Chapitre. Il fut confié, selon toute apparence, à l'ordre du St-Esprit, dont les frères, comme ceux de Neuchâtel, étaient soumis à la maison mère de Besançon. Peu de temps avant la réforme, le conseil de la ville, contre le gré de l'évêque, s'arrogea la surveillance de l'hôpital et de ses revenus, surveillance jusque-là exercée par un chanoine de Notre-Dame. Le bâtiment subsista jusqu'au XVIIIe siècle. En 1766, il fut reconstruit sur les plans de M. Rodolphe de Crousaz de Mézery et doté au moyen de plusieurs autres fondations réunies.

Le gouvernement vaudois, auquel il fut vendu en 1806, a fait de cet hôpital un établissement cantonal en y réunissant la dotation de l'ancien hôpital de Villeneuve, fondé au XIIIe siècle par Aymon de Savoie.

Au-dessous et à côté de l'hôpital est l'*église allemande,* élevée sur l'emplacement de l'ancien arsenal qui avait remplacé l'église de St-Etienne, autrefois paroissiale. Cette église, qui devait son origine à une abbaye de moines, fut démolie après la Réformation, par décret du Conseil de Lausanne, du 10 juillet 1539.

Près de là était la porte de *St-Etienne* qui marquait la limite entre

Digitized by Google

la *Cité* et la *ville* de Lausanne. C'est là que les évêques, à leur entrée en fonctions, juraient d'observer les franchises de la ville de Lausanne comme on peut le voir par le serment suivant, prêté par Guillaume de Menthonay en 1394 :

« Par devant les prieurs de la commune de Lausanne et d'un grand nombre de bourgeois, le révérend père en Christ et seigneur, n. Guillaume de Menthonay, par la grâce de Dieu et du siége apostolique, nouvellement nommé évêque de Lausanne, accompagné d'une procession de tout le clergé de la cathédrale, et en présence d'une hostie sacrée apportée dans le lieu avec toute due révérence, écouta la formule du serment qui lui fut lue par le bourgeois Pierre Cagny, de la part des prieurs. L'évêque jura de tenir, maintenir et observer, de tout son pouvoir, les droits et libertés de l'église de Lausanne, ainsi que les droits, libertés, us, coutumes et franchises du Chapitre de dite église et des nobles, clercs, bourgeois et habitants de la Cité et ville de Lausanne; ainsi que des villes, châteaux et lieux de Lutry, La Vaux, Glérolles, Bulle, la Roche, Avenches, Villarzel et Lucens et de leurs habitants. Il promet d'instituer un bailli à Lausanne et autres juges et officiers idoines à rendre justice à chacun, selon la raison et la coutume de Lausanne, ainsi que d'observer et maintenir les droits, libertés, us, coutumes et franchises susdites, tant écrites que non écrites, sans contradiction quelconque. »

Les baillis bernois, à leur entrée en charge, juraient aussi, comme les évêques, de maintenir, garder et observer les droits, franchises et coutumes, tant écrites que non écrites, des nobles, citoyens et bourgeois de toute la commune de Lausanne, terre, juridiction et église, châteaux et villages. Ce serment se prêtait, avec grand apparat, à la porte St-Etienne, en présence des autorités de la ville et de la cavalcade nombreuse qui accompagnait le bailli. Le cortége montait ensuite au château, où étaient rangées les autorités baillivales en costumes à la livrée de LL. EE., qui remettaient au bailli les clefs de sa résidence après un compliment de bienvenue présenté par l'Académie en corps.

Le lendemain, à la cathédrale, le bailli était présenté aux autorités par le trésorier du Pays de Vaud et recevait, à son tour, le serment des magistrats de Lausanne et du bailliage.

En 1731, après le service dans la cathédrale, le bailli Hacbret régala la nombreuse compagnie qui l'avait escorté à trois tables dressées au château, l'une de 48, l'autre de 25 et la troisième de 20 couverts. Les chefs des communautés dépendantes du château le furent chez un traiteur en ville, avec les équipages des invités, durant trois jours.

Pendant le dîner, l'artillerie du château ne cessa de tonner, de midi à 7 heures du soir. On servit aux canonniers, au nombre de 18, à boire et à manger sur leur poste, au galetas.

Dans ces occasions, le Conseil de Lausanne offrait aussi son présent de bienvenue. En 1564, à l'entrée du bailli Petermann de Watteville, le Conseil lui présenta deux belles et bonnes boîtes de dragées, six pots d'hippocras, six perdreaux, six chapons, vingt-quatre grives, six bécasses et un bon mouton gras.

LISTE DES BOURGUEMAISTRES DE LA VILLE DE LAUSANNE

Etienne du Flon (*de Fluvio*)	25 déc.	1529
Jean de St-Cierge	17 déc.	1531
Guillaume Ravinel	6 sept.	1534
Jean Borgeis	3 sept.	1536
Jean de St-Cierge (*bis*)	28 sept.	1539
Jean Sauvey	7 sept.	1540
N. Louis Gimel	19 nov.	1542
N. Jacob de Praroman	7 sept.	1545
N. Ferdinand Loys	5 sept.	1557
N. François Seigneux	15 août	1560
N. Claude de Praroman	17 sept.	1566
Provide Etienne Bosson		1576
Michel de St-Cierge		1579
N. Isbrand d'Aux		1587
N. Jean Rosset	25 déc.	1588
N. Jean Seigneux	3 sept.	1592
N. Jean-Bapt. Loys		1599
N. Benjamin Rosset		1617
Provide Jean Coupin	13 sept.	1629
N. Benj. Rosset (*bis*)		1634
N. Jean-Bapt. Seigneux	11 sept.	1636
N. Jean-Pierre Polier	10 sept.	1655
N. Jean-Phil. Rosset	4 juin	1673
N. Jean-Philippe Loys	30 janv.	1684
N. David de Crousaz	10 août	1702
N. Jean-Sam. Seigneux	21 mars	1733
N. Antoine Polier	24 mars	1766
N. Victor-Benjamin de Saussure	16 sept.	1796

Il paraît avoir fonctionné jusqu'au 20 avril 1799. La Municipalité de Lausanne a été installée le 20 avril 1799.

Jean-Antoine Oboussier, président dès ce jour jusqu'au 1er mai 1800.

Duval de la Poterie, du 1er mai 1800 au 16 juin 1801.

M. A. Cazenove d'Arlens, du 16 juin 1801 au 25 août 1803.

Pendant cette dernière période, il existait une Chambre de régie présidée par Victor Secretan.

Le 25 août 1803, la Municipalité, réorganisée, fut installée.

Samuel-Jaques Hollard, syndic dès ce jour au 29 décembre 1815.

Secretan-Bournet, du 29 décembre 1815 en décembre 1842.

Edouard Dapples, élu le 29 décembre 1842, démissionnaire en mars 1848.

Victor Gaudard, le 6 mars 1848.

Edouard Dapples (*bis*), réélu le 7 décembre 1857.

Louis Joel, élu le 28 janvier 1867.

Anciennes mœurs. Les mœurs étaient fort relâchées en la ville et cité de Lausanne dès le XIIe siècle, aussi bien dans le clergé que dans le peuple. Nous lisons dans la *Vie de saint Bernard*, que ce saint, qui était venu à Lausanne au temps de l'évêque Gui de Merlen, déposé par le pape en 1143 pour ses débordements, déplorait avec amertume les désordres dont il avait été témoin en cette ville. Il se plaignait surtout des dissensions interminables du clergé et du peuple, des débauches et de la fureur du jeu, tant chez les ecclésiasti-

Digitized by Google

ques que chez les séculiers, des mœurs dépravées des femmes de toutes les conditions, etc.

Un siècle après, en 1239, l'évêque saint Boniface, qui avait été appelé (1230) à occuper le siége épiscopal, adresse au peuple et au clergé de Lausanne une lettre pour leur annoncer son abdication ; il signale les mêmes débordements qui avaient si fort ému saint Bernard : « J'avais d'abord espéré, dit-il, de pourvoir à mon salut en » travaillant à celui des âmes qui m'étaient confiées ; mais je n'ai pu » ni guérir Babylone, ni rendre la santé à l'hémoroïsse, dans laquelle » il n'y a rien de saint depuis la plante des pieds jusqu'au sommet » de la tête. Ne voulant donc plus travailler en vain dans une maison » de *fâcherie* où je ne puis ramener la paix, j'ai demandé à grandes » instances mon abdication à monseigneur le pape, qui vient de me » l'accorder avec grande difficulté. »

Dans les siècles suivants, les mœurs ne s'étaient pas améliorées ; les désordres étaient même allés en augmentant, si nous en jugeons par les fréquents règlements de police qu'on fut obligé de faire contre les prostituées qui habitaient les petites rues de la Cité-Dessous et venaient débaucher les pèlerins jusqu'à la porte de Notre-Dame.

En 1398, les Etats de Lausanne durent publier un règlement qui chassa de la Cité toutes les femmes débauchées et les força d'aller demeurer à la rue du Colombier, entre la rue du Pré et les escaliers de la Roche. Il leur fut défendu de porter robe blanche et capuchon blanc ; afin qu'elles ne fussent pas confondues avec les femmes honnêtes, elles étaient obligées de porter, comme signe distinctif, en ville et à la campagne, une lisière de drap blanc de la largeur de deux doigts sur leur manche.

Le mal était si profondément implanté que la Réformation, malgré les édits sévères des Bernois, fut impuissante à y mettre un terme.

En 1541, il se voyait à Lausanne, dit Ruchat, « une abbaye, comme » on l'appelle en ce pays, c'est-à-dire une société de jeunes gens qui » s'assemblaient et faisaient leurs exercices militaires deux fois par » an avec toutes sortes d'insolences ; c'était un véritable carnaval. » Ils couraient tout nus ou masqués par la ville, représentant le dieu » Bacchus. Ils chantaient des chansons impudiques, dansaient en » rond en pleine rue, buvaient et ivrognaient par les rues ou répan- » daient le vin, et à la fin de leurs divertissements, ils brûlaient, au » milieu de la rue, le tonneau qu'ils avaient vidé avec une infinité » de singeries et d'extravagances. Ils protégeaient tout ouvertement » les femmes et filles de mauvaise vie, et quand on en mettait quel- » qu'une en prison, ils allaient l'en tirer par force ou bien boire et » se divertir avec elle dans la prison. Ils maltraitaient les ministres » lorsqu'ils prêchaient contre eux et les menaçaient. Le Conseil et le

Digitized by Google

» Consistoire de Lausanne voyaient tous ces désordres, et, soit par » mollesse, par crainte ou par conformité de mœurs, ils n'en punis- » saient point les auteurs. Le ministre Alexandre les en censura pu- » bliquement avec beaucoup de force l'an 1541. Ils en furent cho- » qués et lui en firent un procès d'injure. Le procès fut porté à » Berne devant le Conseil le 2 juillet 1541. Les parties furent accom- » modées et les injures enlevées de part et d'autre. Mais les députés » de Berne envoyés au pays pour les appellations au commencement » de l'année suivante eurent ordre d'assembler à Lausanne les deux » Conseils et de leur reprocher leur négligence à réprimer les vices, » de les exhorter à punir les vicieux et à abolir toutes ces mômeries » et ces insolences, leur remontrant que LL. EE. n'étaient pas ac- » coutumées à souffrir ces sortes de choses. La députation n'ayant » pas assez opéré et les ministres de Lausanne, Pierre Viret et Béat » Comte, ayant encore recouru à LL. EE., elles abolirent cette ab- » baye scandaleuse par un édit, l'an 1544, et condamnèrent les as- » sociés à 100 écus d'or d'amende. »

Le goût du plaisir et de la dissipation fut toujours très vif dans la Lausanne épiscopale. On profitait de toutes les occasions pour banqueter et se réjouir. Les noces se faisaient dans les hôtelleries publiques, et il était d'usage que les amis des époux et même toute personne pouvait s'y rendre et banqueter, en offrant des étrennes aux mariés. Quand quelque personnage riche se mariait, il se trouvait des centaines de personnes à sa noce. Les ménétriers accouraient; la nuit se passait en danses jusqu'au matin. Cet usage, qui causait de considérables dépenses et entraînait avec lui des inconvénients divers, parut à LL. EE. un abus qui devait être réformé. En 1540, une défense intervint qui interdit: 1° D'inviter à une noce plus de 50 à 60 personnes; 2° d'y aller sans y être invité; 3° d'y offrir des étrennes, mais seulement que chacun devait payer son écot; 4° d'y danser, sous l'amende de deux florins pour les hommes et d'un florin pour les femmes.

Réformation. A peine le gouvernement bernois s'était emparé du Pays de Vaud, qu'il songea à y établir les principes de la réforme, en commençant par la ville la plus importante. Le 16 juillet 1536 parut un édit des seigneurs de Berne, qui ordonna une *dispute publique de religion à Lausanne* pour le 1er octobre suivant. Farel composa les conclusions qui devaient servir de base à la dispute; elles furent affichées dans toutes les paroisses, avec l'édit, et les baillis cherchèrent à préparer leurs administrés à se prêter aux intentions bienveillantes de leurs souverains seigneurs.

L'empereur Charles-Quint, promptement informé du projet de

Digitized by Google

Berne, avant même que l'édit eût été publié, adressa aux bourguemaistre, Conseils et communauté de *sa ville impériale* de Lausanne, une lettre où il ordonnait *de rejeter cette dispute, comme tout autre changement dans les choses de la foi.* La lettre est datée de Savigliano, le 5 juillet 1536.

Les Conseils de Lausanne, se sentant appuyés de l'empereur, résolurent : 1° de continuer à vivre en bons catholiques, en attendant la convocation d'un concile général ; 2° de refuser de devenir les sujets d'une ville étrangère et de rejeter le mode de vivre que Berne voudrait imposer, sans même avoir proposé ce mode de vivre aux Trois-Etats de Lausanne.

Ces résolutions furent transmises par trois députés auxquels Berne fit les plus grands honneurs, mais qu'elle renvoya sans une réponse précise, les remettant à un message que des commissaires ne tarderaient pas à leur porter.

Berne était évidemment trop avancée pour reculer. Elle savait que sans un changement de religion sa conquête serait toujours précaire et mal assurée. Elle laissa les Lausannois et les quatre paroisses de Lavaux se fatiguer en courses inutiles.

Au 1er octobre 1536, la cathédrale recevait une foule nombreuse qui venait assister à cette dispute, dont le dénouement était prévu et certain. Les tenants de la dispute furent, de la part des catholiques : le jacobin Monbouson ; le médecin Blancherose ; Droguy, vicaire de Morges ; Mimard, maître d'école à Vevey ; Berrilly, vicaire de Prévessin ; Jean Michel, doyen de Vevey, et Ferrand Loys, capitaine de la société de la jeunesse de Lausanne.

Du côté des réformés, Farel et Viret se présentèrent comme les tenants principaux ; ils étaient assistés par maître Jehan Calvin, qui n'avait pas encore la célébrité qu'il acquit depuis.

Quatre commissaires bernois assistèrent à la dispute, qui était dirigée par deux présidents réformés et deux catholiques. Quatre secrétaires tenaient les actes.

Au sixième jour après son ouverture, la dispute était terminée par le triomphe des réformateurs. Quelques-uns des catholiques qui avaient été tenants abjurèrent la religion romaine et passèrent à la réforme. Cet exemple fut suivi par plusieurs personnes.

Le 19 octobre, édit nouveau de Berne annonçant au peuple qu'il a avisé d'abattre *toutes idolâtries, cérémonies papales, traditions et ordonnances des hommes non conformes à la Parole de Dieu*, et ordre à tous les ecclésiastiques de s'abstenir de toutes les cérémonies papistiques, en tant qu'ils désirent éviter la disgrâce et sévère punition de LL. EE.

Les biens d'église furent, dans la main des nouveaux maîtres, un moyen de se faire des partisans; la *petite Largition* suivit bientôt, qui diminua les répugnances des Lausannois.

Académie. Après la proclamation officielle de l'édit de réformation dans le Pays de Vaud, le gouvernement bernois s'occupa immédiatement du soin de former des pasteurs pour diriger les troupeaux dans la voie nouvelle. La même année ou au commencement de l'année suivante (1537), Viret et Farel donnaient des leçons de théologie aux prêtres convertis et aux prosélytes qui se disposaient à suivre la carrière pastorale. Conrad Gessner donnait les leçons de grec et Merlin les leçons d'hébreu. Ce fut là la première origine de l'établissement d'instruction supérieure qui reçut le nom de haut collége et plus tard celui d'Académie. Le premier acte officiel qui constate l'établissement de cette institution est de 1540; dans ce même acte il est appelé *ancien*, ce qui prouve qu'il existait avant cette dernière date. Bientôt des professeurs d'une réputation européenne vinrent jeter un grand éclat sur l'établissement naissant. Dans le XVIe siècle nous y voyons figurer Théodore de Bèze, Antoine de Chandieu, Samuel Marlorat, Jean Scapula (Espaule), Henri Estienne, Girard des Bergeries, Cœlius Secundus Curio, François Hottomann et Mathurin Cordier.

Au même temps (1540) on fonda un collége inférieur, divisé en six classes, destiné à préparer des élèves pour l'Académie; douze gages y furent créés pour faciliter les études d'un même nombre de jeunes gens qui voudraient se consacrer à la carrière du ministère; *et s'appeloient ces escholiers,* dit Pierrefleur, les *enfants de Messieurs.* Ils vivaient chez le principal du collége, où ils étaient nourris et habillés aux dépens de LL. EE., mais comme ces bourses ne suffisaient pas à peupler le collége et l'Académie, LL. EE. leur substituèrent quarante-huit petites pensions, appelées gages, pour aider aux pauvres étudiants à faire leurs études. Le collége fut souvent dirigé par de bons maîtres. En 1587, il fut transféré du château de Menthon au lieu qu'il occupe aujourd'hui et qui avait été créé pour le recevoir. Le premier maître du collége fut Mathurin Cordier, dont les dialogues latins servent encore à l'enseignement dans notre siècle.

Les écoliers trouvaient les classes toujours froides en hiver, et dans les froids rigoureux, ils ne pouvaient y travailler à écrire. En 1727 seulement, on décida d'y construire des poêles. Nos ancêtres n'étaient pas amollis par le trop de confortable de la vie.

En 1549, on jeta les premiers fondements d'une bibliothèque pour l'Académie de Lausanne. LL. EE. donnèrent une somme considérable pour acheter des livres et y ajoutèrent une rente annuelle pour l'augmenter peu à peu. Le bailli fut chargé d'en tenir un re-

Digitized by Google

gistre, qu'il devait transmettre à son successeur, en lui rendant compte.

Tels furent les humbles commencements de notre Académie et de notre collége, qui n'ont pas été sans jeter quelque éclat sur le pays par les saines lumières qu'ils ont répandues dans la population pendant trois siècles.

Sous la domination bernoise, le pays était généralement pauvre; les parents qui voulaient faire suivre à leurs enfants la carrière du ministère évangélique devaient s'imposer de rudes privations, afin de suppléer aux bourses, qui étaient loin de suffire aux besoins des étudiants. Ceux qui étaient originaires des campagnes et des petites villes recevaient de leurs parents des denrées et du vin. Ils vivaient dans des chambres louées à la Cité et prenaient leurs repas, plusieurs ensemble, dans quelques maisons qui préparaient les aliments que les étudiants leur fournissaient en nature. Chacun d'eux prenait son pain chez le boulanger et le maître de pension vivait, généralement, des denrées fournies par ses commensaux. On appelait les étudiants soumis à ce régime *archers*, pour les distinguer des pensionnaires. Nous ignorons l'étymologie de ce mot.

Privés de famille et de relations de société, les étudiants vivaient entr'eux et la tradition a gardé plusieurs traits de leur genre de vie. Espiègles comme des jeunes hommes abandonnés à eux-mêmes, ils livraient de fréquentes batailles aux guets et aux gardes de la ville qui s'opposaient à leurs cris tumultueux dans la nuit. Leurs mœurs étaient bonnes et le sénat des étudiants était très sévère pour toutes les actions qui impliquaient chez quelqu'un de ses administrés l'affaiblissement du sentiment de l'honneur. C'est de l'Académie que sont sortis tous les hommes qui ont servi l'Eglise, le barreau et exercé la haute magistrature dans le pays. On doit à cette institution d'avoir élevé le sentiment moral dans la population et d'avoir fait de la société vaudoise l'une des sociétés les plus honnêtes de l'Europe.

L'Académie, au moment où aucune industrie n'existait encore dans le pays, avait déjà donné un grand essor à la culture littéraire. Par ses professeurs et les hommes qu'elle avait formés, elle avait servi de noyau à la société brillante, spirituelle, polie, qui jeta tant d'éclat sur Lausanne au XVIII[e] siècle et attira dans cette ville une foule d'étrangers de distinction, savants et autres. L'historien Gibbon, le grand Haller, Voltaire, l'avocat général Servan, le comte Razoumowski, l'abbé Raynal, l'historien Gillies, M[me] de Charrière et un grand nombre de gentilshommes de toute nation y firent des séjours assez prolongés.

Vers 1780, la société se réunissait chez M[me] de Charrière de Bavois, tous les samedis. Celle-ci avait reçu le titre d'abbesse, les in-

Digitized by Google

vités étaient son chapitre. On se livrait, dans ces réunions qu'on nommait le Samedi, à des travaux littéraires de tout genre. « C'était, » dit le doyen Bridel, qui y avait assisté, une école d'esprit, de goût » et de politesse. Il n'est donc pas surprenant que tant d'étrangers » de tout âge et de tout pays ayent préféré le séjour de Lausanne à » celui d'autres villes plus riches et plus dissipées. »

A la fin du XVIII[e] siècle, Lausanne était devenue une fabrique de romans, après le succès de *Caroline de Lichtfield*, par M[me] Isabelle de Montolieu, ouvrage publié en 1781. La célébrité que ce livre (qui n'était pourtant qu'une imitation de l'allemand) procura à son auteur, donna une grande excitation aux imaginations des dames lausannoises. Chacune voulut faire son roman. M[lle] Rosalie Constant composa *Repsima,* dont on se moqua un peu autour d'elle; elle traduisit *Caleb Williams*, de Godwin. Mesdames les chanoinesses de Pont Wulliamoz et de Polier s'essayaient aussi dans le roman; la première aborda le roman historique national, dans ses *Nouvelles helvétiennes*. Mais, la plus distinguée entre toutes fut, sans contredit, M[me] de Charrière van Tuyl, l'auteur de *Caliste* et de tant d'opuscules ingénieux, remarquables par une analyse fine et délicate. M[me] de Montolieu a écrit 105 volumes de romans, empruntés à la littérature allemande et surtout à Auguste Lafontaine. Les *Châteaux suisses* sont pourtant un ouvrage original.

Imprimerie. Au temps des évêques, maître Jehan Belot, de Rheims en Champagne, imprimait, en 1493, le premier livre sorti des presses lausannoises; c'est un missel à l'usage de l'église de Lausanne. Voici la légende par laquelle il se termine : *Impressa lausanne urbe antiquissima impensa arte et industria solertis et ingeniosi viri magistri iohannis belot insigni civitate rothomagen ortum ducentis nulla calami exaratione : sed quadam artificiosa characterisandi ac imprimendi inventione missalia summa cum diligentia emendata feliciter finiunt. Anno salustis nostre. M.CCCC. monagesimo tertio. Kalendas decembrias. Sedente reverendissimo præsule Aymone de Montefalcone lausan. epo. et comite principeque imperii dignissimo*. On connaît très peu d'exemplaires de ce livre.

Belot transporta ensuite sa typographie à Genève, où il donna une nouvelle édition du missel lausannois, en 1505, et une troisième à Lyon, en 1522. Ces trois éditions sont de format in-folio et imprimées en caractères gothiques.

Après le départ de Jehan Belot, il ne s'établit de nouvelle imprimerie à Lausanne que vers l'an 1556, date où Jean Rivery imprima, en cette ville, les *Proverbes de Salomon*, en vers français. Quatre ans après, Rivery avait quitté Lausanne et s'était établi à Genève.

C'est au XVIII[e] siècle seulement que l'imprimerie lausannoise

Digitized by Google

commença à fleurir. Une société typographique s'y fonda par l'impulsion du savant Loys de Bochat et sous la raison de commerce Bousquet et Co. Le libraire Grasset, connu par ses querelles avec Voltaire, fut appelé, dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, à la direction de cette société, à laquelle son activité donna un essor nouveau. Grasset partit pour l'Espagne en 1755, y noua des relations qu'il sut étendre jusqu'en Amérique. D'autres libraires, Pott, Heubach et Mourer, firent diverses publications et répandirent dans toute l'Europe les productions des presses lausannoises. Aujourd'hui, on compte neuf imprimeries à Lausanne.

Lausanne capitale. La ville actuelle de Lausanne a acquis une grande importance depuis qu'elle est devenue, de simple chef-lieu d'un bailliage bernois, la capitale du canton de Vaud. Siége du gouvernement, de l'administration, de l'Académie, la ville a vu se développer sa population, en même temps que le commerce et l'industrie. Les étrangers aiment à y faire de longs séjours, attirés par la douceur du climat, la beauté des environs, la richesse de la vue, l'aménité hospitalière des habitants. Ils peuplent les nombreux et vastes hôtels créés pour les recevoir et contribuent, pour une large part, à répandre l'aisance dans la population.

Peu de villes renferment autant de ressources pour l'instruction de la jeunesse. Outre l'Académie avec ses facultés, le collége cantonal, les écoles normales destinées à former des instituteurs et des institutrices, qui sont des établissements cantonaux, la ville possède encore une école moyenne et industrielle, une école supérieure industrielle pour les filles et treize écoles primaires. A ces écoles viennent s'ajouter une foule d'institutions particulières qui reçoivent des élèves de toutes les parties de l'Europe. De ce nombre est l'*école spéciale,* espèce d'école polytechnique, destinée à préparer les jeunes gens pour le génie civil et les autres carrières analogues; le *collége Galliard*, où les jeunes gens reçoivent la culture classique; l'*école supérieure des demoiselles;* l'*institut des jeunes aveugles* et plusieurs pensionnats qui jouissent d'une réputation méritée.

Les promenades variées et les beaux points de vue qui s'offrent à l'œil, de toutes parts, ont conquis à Lausanne l'affection des touristes et des nombreux étrangers. Les promenades principales sont, en ville, la promenade de *Derrière-Bourg,* celle de *Montbenon,* au-delà du faubourg du Chêne, ornée d'arbres séculaires. Plus loin : celle des *Grandes-Roches,* au-dessus de la campagne des Bergères; le bois de *Sauvabelin*, avec ses beaux ombrages, et surtout le *Signal,* qui y touche, d'où la vue s'étend sur toute la surface et les rives du lac Léman, les Alpes du Valais et de la Savoie, ainsi que sur toute la partie occidentale du canton et du Jura.

L'on peut considérer aussi comme des buts de promenade : les magnifiques forêts de la ville, situées au-dessus du village du Mont, percées de bons chemins que l'on peut parcourir en voitures ; les bois de *Vernant* dessus et dessous, avec des paysages et des points de vue très variés ; le *Chalet-à-Gobet ;* les routes de Berne et d'Yverdon, au sortir de Lausanne.

Tous les environs de Lausanne sont semés de jolies maisons de campagne, dont plusieurs sont habitées par des étrangers et offrent un séjour charmant dans l'été et l'automne. Les plus considérables de ces maisons de campagne sont l'objet d'un article dans le présent *Dictionnaire.*

COMMUNE DE LAUSANNE. La ville de Lausanne possède un territoire assez étendu, limité du côté du N. par les communes de Romanel, du Mont et d'Epalinges. Au-delà de ces communes se trouvent les forêts de la ville de Lausanne, provenant essentiellement des couvents de Montheron et de Ste-Catherine, avec les hameaux suivants, qui font partie intégrante de la commune : les *Râpes d'orient*, *Mauverney*, les *Râpes d'occident*, les *Vernants*, *Montblesson*, sans parler d'un grand nombre de maisons isolées, éparses çà et là dans toute cette étendue.

Les forêts forment l'une des principales sources des revenus de la ville. Elles portent des noms divers et se trouvent, soit dans le territoire de Lausanne, soit dans les communes voisines, Epalinges, le Mont, Crissier et Bretigny. Leur totalité s'élève à 3320 poses vaudoises et 334 toises. Les unes sont réunies en massif et entrecoupées de terrains communaux cultivés, de chemins, de ravins et de ruisseaux. Les autres sont isolées ; elles commencent à 15 minutes au N. de la ville et sont dispersées dans la direction du nord sur une longueur de trois lieues et sur une largeur presque égale. Avant la *Largition,* la ville possédait une partie de ces forêts pour l'usage des habitants. Quelques parties ont été acquises par la ville dans des temps postérieurs aux largitions bernoises et réunies au domaine public ; ainsi les *Saugealles,* qui forment un beau domaine, acquises des nobles de Martignier, bourgeois de Lausanne, vers la fin du XVIIIe siècle. Malheureusement, ces forêts, où le sapin acquiert de belles dimensions, ne sont abritées par aucune montagne qui les domine ; elles occupent la croupe la plus élevée du Jorat et sont ainsi exposées à tous les vents, qui y exercent fréquemment des ravages. Les vents du nord contribuent à rendre très froid le climat en hiver et âpre au printemps et en automne. Le sol repose sur la molasse, qui alterne avec des couches de marne ; il est très spongieux, garde l'humidité, ce qui tend encore à abaisser la température. Ces forêts sont bien administrées et dirigées par le *haut fo-*

Digitized by Google

restier de la ville, qui habite un chalet en été, à côté des forêts qu'il surveille.

Sous les Bernois, la police des bois laissait beaucoup à désirer; les forêts de la ville étaient dévastées par les maraudeurs. Dans une vision de 1740, il fut constaté que la côte des *Sapalles* n'avait plus de bois. Entre les *Censières* et la *Chesaudaz*, on dut pratiquer un large fossé de 149 toises de longueur pour empêcher la dévastation.

En 1676, la ville vendit 800 plantes à la marine française.

Les revenus qu'en tire la ville sont considérables, comme nous le verrons plus loin.

Une autre source de revenus consiste dans les vignes que possède la commune au *Désaley*, à *Burignon*, à *Mont* et ailleurs.

HÔTELS de premier ordre : *Faucon, Gibbon, Belvédère, Richemont, Bellevue*. Ceux de second ordre sont les suivants : *Grand-Pont, Nord, Hôtel de France, Trois-Suisses, Ours* et celui des *Alpes*, vers la gare.

Plusieurs petits hôtels disséminés dans la ville basse reçoivent aussi les voyageurs.

La ville a vu s'élever, dans notre siècle : l'*Hospice des aveugles*, dû à la générosité de M. Haldimand et de Mlle de Cerjat; l'*Ecole de charité*, destinée à élever de pauvres orphelins, avec un capital de près de 300,000 fr., fondation déjà ancienne, faite par la charité des Lausannois; le *Musée Arlaud*, où se trouve le musée de peinture, élevé aux frais du peintre Arlaud; le *Casino*; l'*entrepôt de Martheray*; le *Musée industriel*, donné à la ville, avec une rente, par Mme de Rumine, etc.

STATISTIQUE. En 1790, sous les Bernois, la ville ne comptait que 8818 habitants, répartis en 997 maisons. En 1709, dans la ville, banlieue et juridiction de Lausanne, un recensement officiel avait compté 7432 habitants.

En 1803, la population était de 9965 habitants; elle est de 20,515 en 1860, répartie de la manière suivante :

La ville compte . . .	955	maisons habitées par	3653	ménages.
Ouchy	44	»	139	»
Cour, Petit-Ouchy, etc. .	86	»	163	»
Quartier de Vers-chez-les Blanc, Montblesson, etc.	75	»	102	»
5e division rurale . . .	14	»	17	»
Division de Montheron .	26	»	28	»
6e division rurale. Alentours de Sauvabelin, Malley, Bois-de-Vaud . .	87	»	125	»

Digitized by Google

La superficie totale du territoire est de 4,443,578 perches, dont 254,950 en vignes, 1,037,000 en prés, 1,104,266 en champs, 1,742,232 en bois, 184,882 en pâturages. Les bâtiments sont taxés 34,243,185 fr. et les fonds de terre 5,071,000 fr. Dettes hypothécaires, 16,420,000 fr. Dettes hypothécaires du district en 1865, 34,180,000 fr.

Les immeubles possédés par la ville de Lausanne étaient estimés, par l'administration, à un peu plus de six millions au 31 décembre 1866. Ces immeubles sont les suivants :

1° *Domaines*, avec leur revenu brut en 1867 :

Domaine du Chalet de la Ville	Fr.	1,600
» des Saugealles	»	2,500
» du Chalet-à-Gobet	»	3,116
» du Chalet-aux-Antets	»	2,323
» de Cojonnex	»	850
» de Montheron (auberge)	»	560
» de la Picholette	»	830
» de Moille-Saujeon et Pierre-de-Plan, ens.	»	829
Fonds ruraux	»	23,511
2° *Bâtiments* divers : Casino, Boucheries, Hôtel des Postes, etc., total avec les domaines	Fr.	148,568
3° *Vignes* :		
Vignes de Lausanne	»	6,916
» du Désaley d'Oron (Haut-Crêt)	»	23,484
» du Désaley de la ville (Montheron)	»	27,674
» de Burignon	»	17,236
4° *Forêts*	»	130,921
Ces quatre articles ont produit net à la ville	Fr.	267,496

5° *Créances actives*. Elles étaient autrefois considérables, dans le temps où les magistrats veillaient à économiser les deniers de la ville. Mais depuis quelques années, de grands changements, qui n'ont pas tous été heureux, ont fait disparaître cette ancienne prospérité ; il a fallu recourir à un impôt communal, qui est aujourd'hui de 130,000 fr. Malgré cet impôt, le déficit pour l'année 1867 est de 302,000 fr.

Les dépenses générales étaient de 411,000 fr. en 1862 ; elles s'élèvent à 898,000 fr. en 1867.

La fortune de la *bourse communale* était de 4,503,000 fr. à la fin de 1866, avec diminution d'un million depuis 1862. Si nous n'allons pas bien, on ne pourra pas nous accuser, du moins, de ne pas aller vite, et nous ne faisons que commencer.

La *bourse des pauvres bourgeois* est riche ; elle possède des immeubles d'une valeur de plus de 640,000 fr. et des créances pour une

Digitized by Google

somme à peu près égale. La fortune totale est estimée à 1,615,704 francs au 31 décembre 1867.

Altitudes. Lausanne est sous le 4e degré 17 min. 54 secondes et ${}^{3}/_{10}$ de longitude à l'orient de Paris et sous le 46e degré 31 min. 24 secondes et ${}^{8}/_{10}$ de latitude N. La terrasse de la Cité est à 514 pieds fédéraux au-dessus des eaux moyennes du lac et à 1764 pieds au-dessus de la Méditerranée. Les Grandes-Roches sont à une altitude de 1791 pieds; celle de l'Ermitage, 1967 p.; du Signal, 2149 p.; de la Halle aux blés, 1681 p.; du chemin sous le pont Pichard, 1590 pieds féd.

Miettes. 1316. L'évêque Pierre d'Oron étant en guerre avec Louis II, baron de Vaud, place l'évêché sous la protection d'Amédée V et de son fils Edouard. Il leur cède, pendant leur vie, la moitié de la juridiction sur la ville de Lausanne et les quatre paroisses de Lavaux, à la réserve de la châtellenie de Glérolles et St-Saphorin et du droit de battre monnaie. La maison de Savoie était autorisée à envoyer à Lausanne un commissaire qui percevrait la moitié des amendes prononcées. A ces conditions, le comte et son fils s'engageaient à défendre l'église de Lausanne envers et contre tous. Ce fut là l'origine de bien des tiraillements entre les évêques et la maison de Savoie.

1316. Ce même évêque donne sa monnaie à ferme pour deux ans, à deux maîtres monnayeurs, l'un limousin, l'autre milanais.

1375. L'évêque Gui de Prangins donne sa monnaie à ferme à un Flamand nommé Pierre Manfred, pour trois ans, sous des conditions diverses. Le monnayeur sera tenu de donner 4 livres et 10 sols pour un marc d'argent de roi qu'on lui apporterait.

Dans les XVe et XVIe siècles, la valeur des monnaies épiscopales variait d'une année à l'autre, ce qui jetait une grande perturbation dans les transactions. En 1406, l'écu d'or de France avait cours à 22 sols, le florin à 16 sols; le sol valait à peu près 45 centimes monnaie actuelle. Le petit florin était une monnaie de convention qui valait toujours 12 sols.

En 1506, le sol ne valait plus que 22 centimes.

1527. L'évêque Sébastien de Montfaucon fit une refonte des monnaies et les baissa d'un tiers, ce qui indisposa fort les habitants du diocèse. Le marc d'argent (de 8 onces) fut taxé à 23 florins 4 sols. Le florin valait deux francs d'aujourd'hui.

Les *batz* (15 centimes) datent de 1528. Lorsque Berne eut embrassé la Réformation, elle ôta de ses monnaies le nom de saint Vincent, patron de cette ville, et le remplaça par celui de Berthold de Zæhringen et par l'effigie de l'ours *(Bär)*, qui donna son nom à

la monnaie nouvelle ; 7 ½ batz faisaient la livre bernoise, 15 faisaient le florin et 24 l'écu.

1533. En cette année, Ferrand Loys était capitaine ou abbé de cette abbaye de la jeunesse dont nous avons parlé plus haut. Le dimanche 18 mai, une vive dispute s'éleva, au jeu de paume, entre un banneret de la ville et Barthélemi de Prez, chanoine et curé de St-Paul, fils du seigneur de Corsier sur Lutry. Le chanoine était un homme violent, qui, deux ans plus tard, marcha au secours de Genève à la tête d'une compagnie de Lavaux ; il aimait mieux manier les armes que chanter messe. Or donc, un différend étant survenu entre les joueurs, le chanoine donna un démenti au banneret et en vint immédiatement aux voies de fait. Le capitaine de la jeunesse prend fait et cause pour le banneret, demande une réparation à l'agresseur, qui la refuse. Ferrand Loys fait sonner le tocsin, assemble sa troupe et déclare que la maison du chanoine doit être livrée au pillage. Celui-ci, prévenu, appelle aussitôt des gens à la garde de la cure menacée ; la défense et l'attaque furent également vives et opiniâtres ; quelques personnes furent tuées et d'autres blessées. A la fin, la jeunesse est victorieuse ; elle prend la cure d'assaut et la pille impitoyablement. C'est le même Ferrand qui fut plus tard seigneur de Cheseaux, bourguemaistre de Lausanne et zélé partisan des protestants de France durant les guerres civiles de ce royaume, ce qui lui valut, en 1562, une lettre honorable de Henri de Rohan, qu'on peut lire dans l'*Histoire ecclésiastique de Ruchat*, tome VI, p. 558 de la nouvelle édition.

1538. On cesse de compter l'année à l'Annonciation et on la commence à Noël, ensorte que le jour de Noël de cette année fut le premier de l'an 1539. En 1544, on commença l'année au 1er janvier.

1544. Reconnaissance générale des bourgeois de la ville. Un grand nombre d'habitants ayant perdu leur bourgeoisie d'origine, par laps de temps, négligence et autres causes, sont admis comme *habitants perpétuels*, avec franchise de droit d'habitation, mais sans aucun des priviléges des bourgeois.

PESTES. Les maladies contagieuses qui, sous le nom de *peste* ou de *mort noire,* ont si fort désolé le pays dans tout le cours du moyen âge, ont fréquemment décimé la population lausannoise.

1439. Une peste horrible ravageait le diocèse de Lausanne.

1521. Peste.

1527. On place des gardes aux portes afin de ne pas laisser entrer des personnes suspectes de peste.

1528. La peste sévit au mois de mars et plusieurs bourgeois se retirent à Ecublens, où une boucherie est établie à leur occasion. Le

Digitized by Google

15 octobre de la même année, on ne chauffe pas les poêles de la maison de ville, à cause de la peste qui sévissait.

1530, 1531, 1532, 1542, 1551. Le fléau continue.

1564. Le 5 octobre, ordre communiqué au Conseil de suspendre les revues *(monstres)* qui devaient se faire le jeudi suivant, pour la venue du bailli, à cause de la peste.

1565. Les foires de Lausanne, de Villeneuve et d'Aigle sont contremandées d'un an, à cause de la peste qui régnait en divers lieux. Elle durait encore l'année suivante et éclate de nouveau en 1580.

1613. La peste emporta jusqu'à douze ministres dans la classe de Lausanne; c'était un sur quatre. Elle durait encore l'année suivante.

Les pestiférés étaient soignés dans des lieux préparés pour les recevoir par des *marrons* appelés aussi *corbeaux ;* c'étaient des hommes qui avaient été atteints de peste, puis guéris, et passaient pour ne pouvoir plus être victimes du fléau. On leur faisait prêter serment à leur entrée en fonction. Ils devaient être gens de bien et savoir lire pour pouvoir faire lecture des prières aux malades. Dans l'épidémie de 1613, Fabrice de Hilden, chirurgien et médecin célèbre à Payerne, dit dans sa *IVe Centurie*, que s'étant trouvé à Lausanne, où il mourut en cette année plus de 2000 personnes, « aucun de ceux qui avaient des cautères aux bras ou aux jambes ne mourut, à l'exception d'un ou deux, encore, dit-il, qu'ils étaient d'ailleurs *mal habitués.* »

On établit aussi *una guidar* chargée de quêter, tous les dimanches, avec un bissac et une cloche. Une ordonnance touchant les pestiférés fut rendue en 1543; Jaques Blécheret est élu médecin. En 1547, on confirme la pension de Nicolas de Copeaux, docteur en médecine, sa vie durant; il aura de plus, aussi longtemps qu'il habitera la ville, un char de vin et un muid de froment payables par le receveur de Montheron.

Réfugiés. En 1685, au mois d'octobre, Louis XIV révoqua l'édit de Nantes, par lequel Henri IV avait accordé le libre exercice de la religion protestante. Aussitôt commencèrent les persécutions contre les protestants, qui forcèrent à s'exiler ou à faire abjuration des milliers de familles réformées. La Suisse fut choisie comme un refuge par un grand nombre de ces malheureux, qui arrivaient par milliers à Genève et dans le Pays de Vaud, où leur langue était parlée. La multitude était si grande aux bords du Léman que Berne dut ordonner aux premiers venus de porter leurs pas plus loin, afin de faire face aux nouveaux arrivants. A Lausanne on en compta deux mille en un seul jour, et, après le grand passage, il en resta, en 1696, près de 4500 dans le Pays de Vaud, qui ne tardèrent pas à se répartir dans les villes et même les villages; Lausanne en compta

34

Digitized by Google

alors 1505, Nyon 775, Vevey 696, Morges 716, Yverdon 214, Aigle 231, Moudon 275. Partout ils furent l'objet d'une sympathique charité et l'antique hospitalité vaudoise les accueillit avec libéralité. Les réfugiés appartenaient soit à la noblesse, soit à l'industrie et au commerce ; ils représentaient la partie la plus éclairée, la plus intelligente de la nation et la France ne s'est jamais relevée de la perte que lui ont fait subir les persécutions du grand roi. Lausanne, en échange de son hospitalité, fut dotée par les réfugiés de plusieurs industries pour lesquelles elle avait été tributaire de l'étranger. Elle vit s'établir des tanneries, des fabriques d'étoffes, de chapeaux, de poterie et plusieurs métiers qui ont donné le premier essor à l'industrie lausannoise.

Les mœurs austères de ces calvinistes réagirent aussi d'une manière favorable sur les mœurs de la ville. Au lieu du laisser aller traditionnel chez les Lausannois, on vit des hommes laborieux, économes, rangés et augmentant tous les jours leur bien-être et celui de leurs familles. Cet exemple ne manqua pas d'exercer une influence heureuse sur les mœurs des habitants. Aujourd'hui encore, les familles des réfugiés sont en possession des premières places dans l'industrie et le commerce de la ville. Les Mercier, les Marcel, les Francillon, les David, les Campart, etc., sont des noms de réfugiés.

Ces réfugiés ont formé la *Corporation française,* sorte de bourgeoisie reconnue par l'Etat ; elle avait sa bourse particulière et assistait ses ressortissants.

Sous le gouvernement bernois, ils furent pourtant soumis à de grandes tribulations. En 1693, LL. EE. décidèrent le renvoi de tous les réfugiés, vu que le blé manquait dans le pays et qu'on ne savait point comment en pouvoir fournir aux habitants naturels. Heureusement, cette décision barbare ne reçut pas d'exécution. En 1695, le bailli de Lausanne, Sigismond Willading, voulut appliquer le *droit d'aubaine* ou de *déshérence* sur les biens de Simon Bosc, décédé à Montheron, qui avait institué pour héritier Bernard Combes ; cela émut fort les directeurs de la corporation et demeura sans effet.

Après bien des vicissitudes diverses, la corporation française avait augmenté son capital commun jusqu'à la somme de 250,000 fr. en 1859. Les intérêts qu'elle en retirait étaient de 10,000 fr., sur lesquels elle avait un boni annuel de 3000 fr., après toutes les dépenses payées. Dans ces circonstances, la direction de la corporation demanda à Lausanne sa fusion avec la bourgeoisie de cette ville, ce qui fut accordé définitivement le 19 décembre 1859 par le Conseil communal.

* †

(Source importante : Le travail de M. Ernest Chavannes, tiré des Archives communales.)

LA VALLÉE (voyez *Joux*, vallée de).

LAVANCHI, hameau de la commune d'Ormonts-Dessous, au N.-E. de *Vers-l'Eglise*. Il tire son nom des *lavanges* ou avalanches auxquelles il est fort exposé et qui l'ont détruit plusieurs fois, notamment en 1749, où 32 maisons furent emportées. Placé sur la partie inférieure d'une côte très raide qui ne porte ni arbres, ni rochers saillants propres à arrêter le glissement des neiges, le hameau est toujours exposé à être balayé par l'avalanche, dans de certains moments de l'hiver. Aussi les habitants sont-ils constamment sur le qui-vive et appliqués à prévoir le moment du danger. Aussitôt qu'ils aperçoivent les signes précurseurs de l'avalanche, ils se hâtent d'émigrer, avec leurs bêtes, même dans la nuit, et vont se réfugier dans les maisons qu'ils possèdent sur le revers opposé, de l'autre côté de la rivière, où ils se trouvent à l'abri du fléau. Malgré l'insécurité de leur hameau, ces montagnards s'y sont affectionnés et ils y reviennent toujours.

LAVAUX ou La Vaux, nom d'un district qui s'étend, sur les bords du Léman, entre ceux de Lausanne et de Vevey. Cette contrée portait autrefois le nom de *Vaux de Lutry (Vallis de Lustriaco)*; c'est de là qu'est venue sa dénomination actuelle. Le district est composé des cercles de *Lutry*, *Cully* et *St-Saphorin*, avec une population totale de 10,530 habitants. Les Allemands donnent à la contrée le nom de *Ryffthal* (vallée de la maturité) et au vin qu'elle produit *Ryffwein*.

Ce district est le plus riche du pays par ses productions. Situé sur un contrefort du Jorat dont la pente est tournée au midi, il produit les vins les plus généreux du canton. Les plus estimés sont ceux qui mûrissent dans les cercles de Cully et de St-Saphorin. Rien de plus intéressant que le spectacle de ces coteaux, aux pentes rapides, autrefois couverts de ronces et de buissons, transformés par une industrieuse population en terrasses étagées jusqu'à une hauteur de 800 pieds, à partir des rives du Léman. Chaque terrasse est soutenue par des murs, souvent très rapprochés à cause de la déclivité du sol, et est couverte de ceps qui font une grande part de la richesse du canton de Vaud.

Nulle part, en Europe, la vigne ne donne des produits plus abondants et n'est cultivée avec plus de soin qu'à Lavaux. Mais au prix de quels patients travaux ? La terre qui forme les terrasses les plus élevées a dû être transportée, *hottée* après *hottée*, des bords du lac sur les lieux qu'elle occupe aujourd'hui. Il en est de même du fumier, que l'inclinaison du sol ne permet pas de transporter avec des

Digitized by Google

chars. Ce travail pénible et incessant a fait de la population de Lavaux une race laborieuse et dure à la fatigue. Le vin fumeux de ses coteaux lui a donné un caractère vif, facilement excitable, mais plein de bonhomie et enclin à une généreuse hospitalité. Le vigneron accueille volontiers l'étranger, lui ouvre sa cave et met son amour-propre à ne le laisser partir que lorsqu'il n'a plus soif. Son esprit est généralement *gausseur,* et le patois est la langue qu'il emploie le plus volontiers ; c'est que cette langue se prête admirablement à ces pointes naïves, mais d'une grande finesse, qui charment le cercle d'amis formé à la cave, autour du gros tonneau. Ces qualités sont pourtant voisines d'un défaut grave. On boit trop, et cela dès le matin. Les descentes à la cave sont trop fréquentes et la vie d'un grand nombre est abrégée par l'abus d'un vin généreux qui, pris avec modération, en aurait prolongé le cours. Aussi, il n'est aucune des parties du pays où il y ait plus de jeunes veuves qu'à Lavaux. Les femmes de ce district, comme celles de Montreux, sont distinguées par l'amour du travail, l'économie et l'esprit d'ordre. Elles participent à tous les travaux de la vigne qui ne sont pas l'apanage exclusif de l'homme, veillent aux soins du ménage et préparent les repas. C'est à elles qu'est confiée la bourse et la clef de la cave, et l'homme consulte sa femme pour toutes ses transactions et affaires importantes. C'est, à coup sûr, à elles qu'est due une grande part de la prospérité du district.

Avant la Réformation, le district de Lavaux tout entier, avec le cercle de Corsier, était soumis à la domination de l'évêque de Lausanne, qui en était le souverain temporel. Sous ce régime, les habitants jouissaient de grandes franchises et libertés. Chaque paroisse, constituée en petite république, élisait son banneret, son conseil et son rière-conseil ; elle avait ses propriétés communales, ses confréries, espèce de bourgeoisie dont les biens étaient administrés par les ayant-droit, et plusieurs autres institutions toutes empreintes d'un grand esprit de liberté. Aussi, les hommes de Lavaux montrèrent une grande répugnance, en 1536, à accepter la domination de Berne (voyez article *Lutry*). Ils prévoyaient que les nouveaux maîtres seraient moins accommodants que les anciens.

Les Romains ont laissé de nombreuses traces de leur séjour à Lavaux, où ils cultivaient déjà la vigne, comme on peut l'inférer de la nature du sol, qui se prête peu à toute autre culture et de l'inscription à Bacchus : *Libero patri cocliensi*, qu'on croit se rapporter au culte que le dieu du vin recevait à Cully.

Les vignes de Lavaux sont infiniment plus productives en quantité que les autres vignes du pays. Les récoltes de 600 litres (400 pots) par fossorier de 50 toises sont assez ordinaires. Aussi le prix en est

Digitized by Google

fort élevé et, dans les environs de Cully et de St-Saphorin, il monte jusqu'à 30,000 fr. l'arpent.

Deux chemins de fer traversent Lavaux : celui de Vevey à Lausanne et celui de Lausanne à Fribourg; ce dernier est le plus curieux. Il passe le vallon de la Paudèse sur un magnifique viaduc de neuf arches, s'élève sur les hauteurs du vignoble, d'où la vue est d'une magnificence sans égale sur toute l'étendue du Léman. C'est au sortir du tunnel de la Cornallaz, en venant de Fribourg, au moment où le bassin du Léman et la chaîne des Alpes se déroulent subitement aux yeux du voyageur, que la vue est le plus saisissante. *

LAVEY-MORCLES, nom d'une commune du cercle de Bex, formée des villages autrefois communaux de *Lavey* et *Morcles*, en vertu d'un décret du 9 juin 1852. La commune entière n'a pas 100,000 fr. de dettes. *

LAVEY (*Alaver, in pago caput lacense* en 1051; *Lavetum* en 1180), ancien village du cercle de Bex, sur la rive droite du Rhône, vis-à-vis de St-Maurice. Son nom, *Lavetum,* dérivé du latin *lavare* (laver), a fait penser à M. le baron de Gingins que ce lieu aurait pu être une station thermale déjà du temps des Romains, puis enfouie ou détruite par la chute du mont *Tauretunum,* au VIe siècle. Ce qui confirmait l'illustre savant dans cette opinion, c'est qu'à St-Maurice, au lieu où est maintenant l'église paroissiale, s'élevait, d'après la tradition, un temple païen en l'honneur d'*Hygia,* déesse de la santé.

Ce qui est certain, c'est que la localité a été très anciennement habitée; on a trouvé près du hameau d'Eslex, sur le territoire de la commune, des antiquités de l'âge de pierre.

Dès les temps les plus reculés, le territoire de Lavey dépendait de l'abbaye de St-Maurice. En 1051, Burchard, abbé et prévôt de ce monastère, concède à Théodoric et à sa famille des biens sis à Lavey *(Alaver).* En 1189, Girold et Etienne, fils d'Arluin, d'Evian, donnent des biens à St-Maurice, situés à *Lavetum.*

Depuis la conquête bernoise, le couvent de St-Maurice continua à posséder la terre de Lavey, sous la seigneurie de l'abbé. Ce dernier y avait sa justice, composée du châtelain, de six justiciers et du curial, tous établis à vie. L'abbé avait le droit de la présider quand il voulait. Les appels étaient portés en cour *gouvernale*, à Aigle. Sous le rapport spirituel, Lavey dépendait de la paroisse de Bex.

Par une transaction de l'an 1671, l'abbé de St-Maurice avait été affranchi de l'hommage pour les terres de Lavey et de Gryon, en cédant à Berne les seigneuries d'Oron-la-ville et de Vuibroye.

Bains. Il n'y a pas bien longtemps que le village de Lavey, caché au milieu des arbres de ses vergers, sans route qui le traversât,

était, pour ainsi dire, perdu sur la rive du Rhône ; la population se distinguait par sa bonhomie et ses mœurs simples. Aujourd'hui, tout cela est bien changé, grâce à la découverte d'une source d'eau thermale faite dans le lit même du Rhône, en 1831. Déjà en 1813, un pêcheur de Lavey, nommé Landry, avait découvert que dans certaine partie du fleuve l'eau était plus chaude que dans les lieux voisins ; il avait attribué cette différence de température à une source chaude et s'était bien gardé de communiquer cette découverte à personne. Dix-huit ans plus tard, un autre homme de Lavey fit aussi la même découverte ; mais, moins discret que le premier, il la communiqua. M. de Charpentier, alors directeur des salines de Bex, s'empressa d'examiner l'affaire et d'en tirer parti. Des travaux dirigés par lui et commandés par l'Etat de Vaud, cherchèrent à isoler l'eau thermale de celle du fleuve et à l'amener à Lavey, où l'on se hâta de construire un établissement de bains *provisoire*. La foule ne tarda pas à accourir ; de belles cures firent la réputation des eaux ; trois hôtels et un hôpital pour les malades pauvres de l'Etat de Vaud, s'élevèrent successivement.

Cependant, la source n'avait pu être captée d'une manière complète ; sa chaleur primitive, qui était de 30° R., était descendue à une température sensiblement plus basse, à cause des infiltrations du Rhône. Il devenait urgent de prendre de nouvelles mesures, afin de remédier à un mal qui s'aggravait de jour en jour. En 1856, M. Marguet père, ingénieur distingué, fut chargé de la direction des travaux pour isoler l'eau thermale. Un nouveau puits dans le Rhône a été poussé à 70 pieds de profondeur, malgré le danger extrême de fouilles faites au milieu d'un terrain mouvant. Aujourd'hui, la source thermale est heureusement isolée ; au fond du puits, elle sort des roches primitives avec une chaleur de + 52 degrés centigrades. A la buvette, elle en a encore 47. Sa puissance est de 40 à 50 litres par minute.

D'après une analyse déjà ancienne, faite par M. Baup, chimiste, cette eau contiendrait, sur 1000 grammes ou 1000 centimètres cubes : gaz hydrosulfurique, 3.51 cent. cubes ; gaz acide carbonique, 4.34 centimètres cubes ; azote, 27.80 cent. cubes ; puis du chlorure de sodium, du sulfate de soude, etc., en quantités fort inégales. L'efficacité des eaux de Lavey est remarquable dans les affections scrofuleuses de diverse nature, dans les maladies de la peau, les rhumatismes chroniques, les ulcères et les plaies. Après une expérience de plusieurs années, M. le docteur Cossy, qui dirige avec une grande habileté l'emploi des eaux de Lavey, signale comme un fait démontré *leur efficacité remarquable, prises intérieurement, dans les catarrhes les plus graves des voies urinaires.*

Digitized by Google

Aujourd'hui, de nouvelles constructions se sont élevées à Lavey; des bains neufs et disposés en salles d'étuve, piscines, locaux pour les hydrofères et les douches, en font un établissement de premier ordre.

L'Etat de Vaud afferme la pêcherie de Lavey aux tenanciers des bains pour un prix qui s'élève chaque année. Il n'y a pas longtemps qu'un pont en bois reliait les bains à la rive valaisanne; ce pont est aujourd'hui détruit et n'a pas été remplacé.

La population de Lavey était de 185 habitants en 1803; elle était de 251 en 1850. Ce village a été réuni à celui de Morcles, en 1852, pour ne former qu'une seule commune, qui compte 365 habitants en 1860. Le village, avec les bains et le hameau de Plambuit, compte 44 maisons habitées par 62 ménages. — L'altitude des bains est de 1333 pieds fédéraux.

Lavey, en particulier, a un territoire d'une superficie de 510,255 perches. Les bâtiments sont taxés 337,000 fr. et les fonds de terre 131,000 fr.

*

LAVIGNY (*Lavinie*, village paroissial en 1228; *Lavigniacum*, en 1477), ancien village communal du cercle de Villars-sous-Yens et annexe de la paroisse d'Aubonne, à 30 min. de cette ville et à 3 ½ lieues de Lausanne, sur le chemin de l'Etraz, dans une position qui domine le Léman et ses riants rivages. Son église, sous le vocable de St-Maurice, était filiale de celle d'Etoy; au seigneur de Lavigny appartenait le droit de présentation du curé. En 1460, n. Ottonin de Lavigny y fonda une chapelle en l'honneur de saint Jean-Baptiste, avec une dotation de 16 livres de rente, à la charge, pour le prêtre, d'y célébrer quatre messes par semaine. A la Réformation, les biens de cette chapelle passèrent à n. François de Lavigny.

SEIGNEURIE. Depuis les temps les plus anciens, les coseigneurs d'Aubonne étaient en possession de la seigneurie de Lavigny. Le prieuré d'Etoy, les nobles de Lavigny et d'Arnay y avaient des francs-alleux. Jean, coseigneur d'Aubonne, ayant élevé des prétentions sur l'avouerie du prieuré d'Etoy, une transaction intervint entre les parties, en 1303, par laquelle furent réglés leurs rapports réciproques. Au juge établi par le coseigneur d'Aubonne appartenait le droit de prononcer la peine de mort et celle de mutilation des membres contre les sujets du prieuré domiciliés à Yens, Lavigny et la maladrerie d'Aubonne. Les biens-meubles des condamnés se partageaient entre le prieuré et son avoué. Celui-ci percevait une coupe de froment par feu sur les hommes du prieuré.

La seigneurie de Lavigny a suivi les vicissitudes de la coseigneurie d'Aubonne (voyez l'art. *Aubonne*). Dès l'année 1700, elle avait passé,

Digitized by Google

avec tous les francs-alleux, dans la famille des nobles de Mestral. En 1753, n. Gabriel-Henri de Mestral, seigneur de Pampigny et de Lavigny, soumit les francs-alleux de ce dernier lieu au fief de LL. EE., qui lui payèrent la somme de 4473 florins; c'était le douzième denier de la taxe, montant à environ 53,000 florins. Le château de Lavigny, nouvellement et solidement construit (1732), avec colombier et prisons, était taxé 17,000 florins. La même famille a gardé la seigneurie de Lavigny et la coseigneurie d'Aubonne jusqu'à la révolution de 1798.

On remarque, à Lavigny, la belle maison de campagne moderne bâtie en marbre de M. le colonel Tronchin.

Le chemin de l'Etraz passe dans le village; on y a déterré un milliaire de l'empereur Gordien Pie, transporté ensuite à St-Livres.

En 1829, dans une colline sablonneuse nommée la *Vaudalaz,* on a trouvé d'anciens tombeaux de pierres brutes, avec des squelettes, des armes en fer et en bronze, dont quelques-unes ont été recueillies, ainsi que des anneaux, bagues en or et en cuivre, des colliers d'émail ou de verre coloré, une amulette d'or incrustée de pierres de couleur.

Dans le territoire, on trouve, sous une couche tourbeuse, une marne coquillère blanche comme la craie.

Il y avait à Lavigny une famille noble qui portait le nom de ce village, où elle possédait un franc-alleu important. Elle remonte au XIIe siècle et portait pour *armes :* de sable, au chef de gueules, au lion d'or brochant sur le tout.

La population de Lavigny était de 308 habitants en 1803; elle est de 321 en 1860. La superficie du territoire est de 431,773 perches, dont 23,520 en vignes, 88,602 en prés, 302,985 en champs, 12,132 en bois. Les bâtiments sont taxés 384,000 fr. et les fonds de terre 418,000 fr. Dettes hypothécaires, 544,000 fr. — Altitude, 1733 pieds fédéraux.
†

LAYETS (les), hameau de la *Seyte* de la Forclaz, à Ormonts-Dessous.
*

LÉCHERETTE (la), auberge de la commune de Château-d'Œx, à l'entrée de la vallée des Mosses. Ici, le ruisseau poissonneux de l'Hongrin sépare le territoire de Château-d'Œx de celui d'Ormonts-Dessous.
*

LEBERBERG, nom allemand du Jura.
*

LÉDERRI (le), hameau de la *Seyte* de la Forclaz, à Ormonts-Dessous.
*

Digitized by Google

LÉGIER (St-) (*Sanctus Leodegarius*, paroisse en 1228), grand village du cercle de la Tour, formant, avec celui de la Chiésaz, la commune de St-Légier et la Chiésaz, à 45 min. N. de Vevey. Ce village paraît avoir tiré son nom de saint Légier, patron de l'église de la Chiésaz.

Il faisait autrefois partie de la seigneurie de Blonay qui, primitivement, était de franc-alleu. En l'an 1300, Jean de Blonay, auteur de la branche vaudoise de cette famille, céda au comte Amédée V le quart de sa terre, qui comprenait les villages de St-Légier et la Chiésaz, puis les reprit, à titre de fief, ès-mains de Rodolphe, seigneur de Billens, et de Thomas de Conflans, bailli du Chablais, représentants du prince. Vers 1380, Amédée de Blonay céda cette terre au comte de Savoie, qui reçut les hommages des habitants de Saint-Légier et la Chiésaz par le ministère du commissaire Aymon Mercier, en 1382.

Le duc Charles assigna comme dot à sa nièce Louise de Savoie, qui épousa François de Luxembourg, vicomte de Martigues, entr'autres les seigneuries de Vevey, la Tour, St-Légier et la Chiésaz, qui ne restèrent pas longtemps dans les mains de cette famille étrangère. Celle de St-Légier et la Chiésaz fut subhastée par n. Dominique Robin, bourgeois d'Yverdon, puis cédée par lui et son épouse Jeanne de la Molière, en 1565, aux frères Jean-François et Jean-Michel de Blonay, pour le prix de 2200 écus au soleil. LL. EE. voulurent faire le retrait de cette terre sur les frères de Blonay; elles se désistèrent quand les acquéreurs prouvèrent qu'ils n'avaient fait que réintégrer dans leur seigneurie un membre qui en avait été autrefois détaché. Les nobles de Blonay prêtèrent hommage pour cette terre en 1572.

En 1686, n. Jaques-François de Joffrey était seigneur de St-Légier et la Chiésaz. En 1733, n. Jaques-Philippe Herwart acheta cette terre de Paul de Joffrey, pour le prix de 55,000 livres. L'acquéreur y réunit encore la seigneurie de Hauteville, qui avait probablement fait partie de la terre de Blonay.

En 1703, M. César de la Motte avait vendu sa terre de Hauteville à M. Charles Jaquemin, bourgeois d'Aigle. Le fils de ce dernier céda, en 1738, à M. Herwart, son domaine de Hauteville, comprenant 14 poses en vignes, prés, etc., avec juridiction, pour 4000 livres. Les deux terres furent acquises par M. Cannac, en 1760, pour le prix de 141,000 livres. Dans ce prix étaient compris plusieurs francs-alleux rière Hauteville, estimés 36,000 livres. M. Cannac bâtit un nouveau château pour les deux terres, qui remplaça les maisons seigneuriales de Hauteville et de la Veyre-Devant (voyez *Hauteville*).

La population était de 670 habitants en 1803; elle est de 940 en 1860. La superficie du territoire est de 1,657,272 perches, dont

Digitized by Google

80,000 en vignes, 726,000 en prés, 159,200 en champs, 553,400 en bois, 18,000 en pâturages, 108,000 en estivages. Les bâtiments sont taxés 1,248,000 fr. et les fonds de terre 1,545,000 fr. Dettes hypothécaires, 1,274,000 fr. — Ce village a subi un grand incendie en 1830, qui a consumé 20 maisons, immédiatement reconstruites. †

LÉMAN (le lac) *(lacus Lemannus, lacus Losanete, mare Rhodani, lacus Lausonius, Lac de Genève* et en allemand *Genfersee).*

Ce lac, l'un des plus beaux de l'Europe méridionale, a la forme d'un croissant et occupe le fond de la grande vallée du Rhône, entre les alpes de Savoie, le Jorat et le Jura. La longueur de la rive septentrionale, de Genève à Villeneuve, en suivant les bords, est de 17 à 18 lieues ; celle de la rive méridionale est d'environ 16 lieues.

On nomme *Grand lac* la partie la plus large, de Villeneuve à Promenthoux ; *Petit lac,* celui qui s'étend de Promenthoux à Genève et ne présente plus que l'apparence d'un large fleuve.

La profondeur du Petit lac ne dépasse jamais 200 à 300 pieds ; sa largeur, qui est encore d'une lieue entre Yvoire et Promenthoux, n'est plus que de 15 minutes près de Genève. Il est coupé, à 30 min. de cette ville, par un banc de sable, le *Travers,* qui se dirige d'une rive à l'autre et rend la navigation impossible pour les grandes embarcations dans les eaux basses de l'hiver. Sa largeur, de Genthod à Bellerive, est estimée à 6720 pieds de France ; de Nyon à Yvoire, 21,000 pieds ; de Versoix à Hermance, 16,380 pieds.

Le Grand lac devient subitement profond près du rivage. Sous Chillon, la profondeur est de 500 pieds, de 1000 pieds en face de Meillerie et de 1100 à 90 m. N. d'Evian. Le grand lac est donc un vaste entonnoir dont le fond est bien près du niveau de la Méditerranée qui n'est que de 1152 pieds au-dessous du Léman.

La largeur du Grand lac est de 7150 toises entre Rolle et Thonon, de 6050 entre Ouchy et Evian, de 4550 entre Cully et Meillerie, et de 3980 entre Vevey et Saint-Gingolph.

La température de l'eau à 150 pieds de profondeur est toujours la même en hiver comme en été, elle est de 4 $^1/_2$ degrés, comme l'ont démontré les expériences du savant de Saussure.

Le niveau du lac est très variable d'une saison et même d'un jour à un autre. Il atteint sa plus grande hauteur au mois d'août, quand les rayons ardents du soleil ont fait fondre les neiges et les glaciers des hautes Alpes ; il est le plus bas au mois de février et la différence entre les hautes et les basses eaux est de 5 à 6 pieds. Elle a été de 7 pieds en 1816.

PHÉNOMÈNES. La *Seiche* est un phénomène curieux qui se produit sur le Léman et n'a pas encore été suffisamment expliqué. Voici en

Digitized by Google

quoi il consiste : dans un moment donné on voit l'eau du lac s'élever avec rapidité, redescendre, puis remonter encore à plusieurs reprises, et cela dans l'espace de quelques heures. Ce phénomène se remarque surtout dans le petit lac. Le 3 août 1763, une seiche y éleva les eaux jusqu'à 4 $^1/_2$ pieds, tandis que dans le grand lac, à Rolle, l'oscillation ne fut que d'un pouce. On a remarqué que les oscillations sont d'autant plus fortes que le lac est plus étroit et les rivages plus rapprochés. De Saussure attribuait les seiches aux variations produites par l'électricité dans le poids des colonnes d'air qui pèsent sur le lac. M. Vallée, ingénieur français, y voit l'action de lacs et de courants souterrains; *et adhuc sub judice lis est.*

La *Lardeyre,* lardière, ladière. Parfois, surtout au printemps et en automne, les riverains voient les eaux se mettre en mouvement, suivre pendant quelques instants le rivage et revenir en arrière sans aucune cause apparente. Ce mouvement est plus souvent visible sur la partie orientale du lac et l'on peut facilement le constater à l'aide de l'écume qui paraît sur le bord de l'eau au mois de mai. On dit que la lardeyre, en automne, est un signe précurseur de l'orage. M. Vallée attribue la lardeyre aux sources du fond du lac.

La *Fleur du lac.* Au printemps, dans les lieux voisins de l'embouchure du Rhône, on remarque sur l'eau une écume jaunâtre, assez fortement colorée. Les bateliers lui donnent le nom de fleur du lac; ce n'est autre chose que le pollen des pins et des sapins des Alpes transporté par les vents et par le Rhône dans les eaux du Léman.

Les *chemins dans le lac.* Lorsqu'on est placé sur un lieu élevé et que l'on considère de là le tranquille miroir du lac, il est assez ordinaire d'y apercevoir comme des routes à contours variés qui ont un reflet différent des eaux qui les entourent. Cette apparence est attribuée à des courants particuliers. M. le professeur Dufour, à Morges, fait depuis longtemps des observations sur les *mirages et les réfractions anormales de lumière* qui se produisent si fréquemment sur le Léman; il en a consigné le résultat dans le *Bulletin de la société des sciences naturelles,* tome IV, p. 129.

Trombes. Ce phénomène est assez rare, cependant il a été observé plusieurs fois avec toutes les circonstances qui le caractérisent. La dernière observation est celle de M. le professeur Mercanton, faite sur une trombe observée vis-à-vis de Vevey, le 11 août 1827, et consignée dans la *Bibliothèque universelle* du mois d'octobre suivant.

Le Léman ne gèle jamais entièrement à cause de la profondeur de ses eaux; les anciennes chroniques signalent pourtant les années 762 et 805 où l'on a pu communiquer d'une rive à l'autre du grand lac sur la glace.

Les anciens, Strabon, Pline, Pomponius Mela, Ammien Marcellin

Digitized by Google

ont écrit que le Rhône traverse le Léman sans confondre ses eaux avec celles du lac. Cette grossière erreur a été copiée et propagée par des modernes et était encore affirmée dans le siècle passé.

LES VENTS ET LA NAVIGATION. Les bateliers comptent huit vents principaux sur le lac. La *bise*, vent froid du N. ; la *vaudaire*, qui n'est autre chose que le *sirocco ;* elle souffle du creux du Valais par rafales souvent impétueuses et dangereuses pour les embarcations. Le *bornand* (S. S. O.) vient des gorges de la Savoie, arrive à l'improviste et cause de nombreux accidents. Le *vent de Genève* (S. O.) annonce et précède la pluie. Le *joran* (N. O.) souffle des sommités du Jura; il est froid et souvent impétueux, mais ne dure pas longtemps. Le *rebat*, vent léger qui ride la surface du lac. Le *séchard* arrive du N. et le *mourguet* du S.

La navigation du lac est assez active; outre les bateaux à vapeur, au nombre de 10, qui servent surtout au transport des voyageurs et des touristes, on y trouve trois espèces de bâtiments à voiles employés au transport des marchandises: les *barques*, les *brigantins* et les *cochères*.

La grande barque est pontée et bâtie en mélèze; elle jauge jusqu'à 3600 quintaux; sa charge ordinaire est de 2500 quintaux. Elle coûte, avec l'équipement, de 18,000 à 24,000 fr. et est placée sous la conduite d'un patron, agent responsable, ordinairement copropriétaire du navire. Les bateliers, au nombre de trois, reçoivent une solde de 90 fr. par mois; ils sont presque tous Savoyards, accoutumés à la fatigue, aux intempéries des saisons et à la lutte avec les éléments. Ce sont les meilleurs et les plus hardis navigateurs du lac.

Le *brigantin* est un diminutif de la barque; il ne porte guère que 1000 à 1800 quintaux.

La *cochère* a encore des dimensions plus petites; son tonnage ne dépasse pas 600 quintaux.

Ces embarcations diverses marchent à l'aide de voiles latines que l'équipage manie avec une grande habileté.

ICHTHYOLOGIE. Le Léman n'est pas un lac très poissonneux; on y compte plusieurs espèces de poissons d'eau douce, dont quelques-uns sont fort estimés. En voici la nomenclature :

1° La *lotte (gadus lotta)*, *motaile ;* cette espèce est recherchée; elle habite surtout les profondeurs et est d'une grande fécondité. On prétend que son introduction dans le Léman ne remonte pas à plus de deux siècles et qu'elle est due à un habitant de Vevey, qui, très friand de ce poisson, en avait fait transporter dans son vivier, attenant au lac. Une tempête enleva la barrière du vivier et les lottes s'échappèrent dans le lac, où elles ont ensuite beaucoup multiplié.

Digitized by Google

On pêche la lotte en hiver; elle fraie dans les trois premiers mois de l'année.

2° Le *chabot (cottus gobio), chassot;* on le trouve sous les pierres, à l'embouchure des ruisseaux dans le lac.

3° La *perche (perca fluviatilis), boliat,* abondante et fort estimée; les pêcheurs en distinguent deux variétés: l'une à nageoires rouges et l'autre à nageoires noires; elle ne dépasse guère le poids de deux livres, encore faut-il qu'elle ait quinze ans, au dire des pêcheurs. Elle fraie en avril et mai.

4° La *persèque (perca cernua);* cette espèce est dorée et a la queue fourchue; elle est rare et plus petite que la précédente.

5° La *loche (cobitis tœnia), moustache, groumeliette;* on la trouve parmi les pierres à l'embouchure des ruisseaux, entre Cully et Vevey.

6° La *truite (salmo trutta),* nombreuse près de l'embouchure du Rhône et à sa sortie à Genève, où l'on a établi une pêcherie qui fournit des produits abondants. En 1709, les fermiers de la pêche y prirent, au mois de décembre, une grande quantité de truites, parmi lesquelles il s'en trouva deux de 44 livres la pièce. On n'avait jamais vu une pêche semblable pour le poids et la quantité. La république de Genève avait coutume, dès le temps de Henri IV, d'expédier à la cour de France, par courrier, une truite cuite et assaisonnée à Genève et qui arrivait tiède à Paris, au moyen d'un baquet d'eau chaude renouvelée en route. On parle d'une truite monstrueuse, de 62 livres, expédiée dans un pâté à Amsterdam.

La truite fraie dans les derniers mois de l'année; elle cherche, dans cette saison, à remonter le Rhône, et les pêcheurs de Lavey et de St-Maurice en prennent un grand nombre dans leurs *nançoirs.* Les pêcheurs distinguent trois variétés de ce poisson.

7° L'*ombre-chevalier (salmo umbla);* c'est le poisson le plus délicat du lac; l'espèce ou variété la plus estimée est la rouge. Il fraie en mai et juin.

8° La *féra* ou *grande maraine (coregonus fera* ou *salmo lavaretus);* ce poisson est très abondant sur la côte de Savoie où, dans de certains moments, on en fait une pêche considérable. Il aime les profondeurs et l'on dit qu'il a ses migrations passagères, comme le hareng. L'on croit que c'est le même poisson qui est appelé *palée* par les pêcheurs du lac de Neuchâtel.

9° Le *brochet (esox lucius),* assez abondant et très vorace; il parvient au poids de 20 livres, ne se nourrit que de poissons, dont il fait un grand dégât. Il n'a pas la chair aussi délicate que celui qui habite le lac de Joux, de taille bien inférieure. Il fraie en mai et juin.

10° L'*ombre d'Auvergne (thymallus vexillifer)*, délicate et assez rare; elle arrive au poids de 6 livres.

11° La *besole (salmo besola)*.

12° La *carpe (cyprinus carpio)*, assez commune, habite la vase et arrive au poids de 30 livres.

13° Le *barbeau (cyprinus barbus)*, assez rare.

14° La *tanche (cyprinus tinca)* vit dans la vase; elle est peu estimée.

15° Le *meunier (cyprinus cephalus)*, *chevenne*, se tient parmi les rocailles et arrive au poids de 30 livres.

16° La *brême (cyprinus brama)*, à l'embouchure des rivières.

17° Le *goujon (cyprinus gobio)* vit dans la fange.

18° L'*able* ou *ablette (cyprinus alburnus)*, *roudion*, *blantze* et *besaula*, très rare dans le Léman; ses écailles, d'un blanc argenté, entrent dans la composition des fausses perles.

19° Le *nase (cyprinus nasus)*, peu estimé, remonte par troupes du lac dans les rivières.

20° Le *dard* ou *vaudoise (cyprinus leuciscus)* se tient volontiers près de la surface de l'eau et se meut avec la vitesse d'un trait.

21° Le *véron (cyprinus phoxinus)*, *bambeta*, *gremoillon*, se tient le long des bords; peu estimé.

Quelques auteurs ajoutent encore à cette nomenclature celle de quelques autres espèces peu importantes et peu communes.

Les filets dont les pêcheurs font le plus d'usage sont: le *grand filet*, la *tragale*, la *monte*, le *tramail*, l'*étole*, la *goujonnière*, les *fils dormants* ou *hameçons*. La loi défend l'usage du *barfou* ou *barfolet*, du *nançoir* ou *nasse* et du *harpon*, ainsi que l'emploi de certains moyens destinés à attirer le poisson et recevoir son frai. La pêche du *fretin* ou *milcanton* est absolument interdite, si ce n'est pour amorces. La pêche se distingue en grande et petite pêche, affermées au profit de l'Etat et soumises à des règles particulières. La pêche à la ligne est la seule libre. Il y a des saisons où la pêche de certains poissons est absolument interdite. Il est défendu de pêcher les jours de dimanche et de fêtes religieuses, sauf quelques exceptions.

Par le traité de 1564, entre Berne et la Savoie, le milieu du lac fut fixé comme limite entre les deux Etats.

La consommation du poisson a beaucoup augmenté dans notre siècle; le nombre des pêcheurs s'est accru et il est question, entre les Etats riverains, de prendre des mesures sérieuses pour obvier à la dépopulation du lac. Il faut espérer qu'on arrivera prochainement à des mesures efficaces.

HABITATIONS LACUSTRES. Dans un grand nombre de localités des

Digitized by Google

bords du Léman, on trouve des pieux fixés dans le lac, à quelques centaines de pieds de la rive. Ces pieux supportaient une plate-forme en bois et des huttes où ont vécu, dans des temps antérieurs à l'histoire, les anciens habitants de l'Helvétie. A côté de ces pieux, dans la vase, on trouve des débris de poterie, des outils divers en pierre, en os, en corne et en bronze, seuls vestiges d'une industrie toute primitive. Les emplacements les plus connus des bords du Léman sont ceux de Cully, Lutry, Pully, Cour, Vidi, St-Sulpice, Morges, St-Prex, Rolle et Nyon, sur la rive vaudoise; des Pâquis et de Rive, dans le canton de Genève ; sur la rive savoyarde : la Belotte, la Gabiula, Bassy, Hermance, Beauregard, Nernier, Yvoire, Thonon, Amphion et Evian.

Cette population primitive n'était pas uniquement groupée sur les rives des lacs, comme quelques personnes l'avaient d'abord supposé. Elle était aussi répartie, quoique plus clairsemée, dans l'intérieur des terres, comme le démontrent les instruments en pierre trouvés en plusieurs lieux du pays. Il est probable que ces habitations sur pilotis, légèrement construites, étaient destinées à servir d'asile aux populations riveraines dans les moments de danger; elles auraient été inhabitables durant les froids et les tempêtes de l'hiver. Le grand nombre d'ossements d'animaux domestiques trouvés sur les emplacements lacustres, ainsi que des faucilles et des grains de blé, impliquent des habitations en terre ferme où étaient soignés les animaux et des champs cultivés pour la nourriture des hommes. L'emplacement le plus considérable des bords du lac et qui paraît avoir reçu la plus nombreuse population est celui de Morges (voyez l'article).

Description. Le Léman réunit, en lui, les beautés variées qui ont fait la réputation des lacs de la Suisse. On vante les bords gracieux et animés du lac de Zurich, l'encadrement majestueux de celui des Waldstetten; ces mêmes caractères se retrouvent dans notre lac. La partie la plus belle, celle qui réunit au plus haut degré la grâce et la majesté, est celle qui s'étend de St-Saphorin au fond du lac, surtout celle des environs de Montreux, là où Rousseau a placé la scène de la *Nouvelle-Héloïse.*

Il serait téméraire de vouloir décrire les beautés du Léman après tant de poètes et de prosateurs qui les ont célébrées à l'envi. Chez les Allemands, Gœthe et Mathisson; Byron chez les Anglais; Voltaire, Rousseau, Lamartine, Hugo, chez les Français, sans parler de nos poètes suisses, ont retracé, en des pages admirables, le tableau de ce beau lac.

Voltaire, qui n'a jamais passé pour être très sensible aux beautés de la nature, écrivait, en arrivant aux *Délices,* près de Genève :

Digitized by Google

Que le chantre flatteur du tyran des Romains,
L'auteur harmonieux des douces Géorgiques,
Ne vante plus ses lacs et leurs bords magnifiques.
Mon lac est le premier.

Et ailleurs :

Que tout plaît en ces lieux à mes sens étonnés !
D'un tranquille Océan l'eau pure et transparente
Baigne les bords fleuris de ces champs fortunés ;
D'innombrables coteaux ces champs sont couronnés,
Bacchus les embellit ; leur insensible pente
Vous conduit par degrés à ces monts sourcilleux,
Qui pressent les enfers et qui fendent les cieux.

L'habitant des bords du Léman s'expatrie assez fréquemment, mais il emporte toujours avec lui le souvenir de ce beau lac qui devient le centre autour duquel rayonnent toutes ses espérances et ses plans de bonheur futur. Le poète Olivier, forcé de vivre loin de ce bord qui l'a vu naître, souhaite d'y venir au moins mourir :

O bleu Léman, toujours grand, toujours beau,
Que sur ta rive au moins j'aie un tombeau.

Une singulière distraction. Le biographe de saint Bernard, abbé de Clairvaux, raconte que ce saint avait fait une visite à Lausanne, dans la première moitié du XIIe siècle. Il s'en retourna à Genève, le cœur attristé par ce qu'il venait de voir des mœurs du clergé et du peuple. Il mit tout un jour à faire cette course, monté sur son âne et suivi de quelques compagnons. Le soir arrive et le saint entend ses disciples s'entretenir entr'eux de ce lac qui a vivement frappé leurs yeux. Saint Bernard leur demanda où donc était ce beau lac ; les disciples furent tous grandement émerveillés de cette parole. Le doyen Bridel dit à ce propos : « Certainement ce saint ne sera pas mon patron en fait de paysage. »

*

LÉMAN (canton du), l'un des dix-huit cantons ou départements qui composaient la *République helvétique une et indivisible.* Formé de la majeure partie du Pays de Vaud démembré du canton de Berne, il fut divisé, provisoirement, par la loi du 17 juin 1798, en dix-sept districts. Ceux d'Avenches et de Payerne avaient été réunis au canton de Fribourg, dont ils furent détachés le 16 octobre 1802 pour faire partie du canton de Vaud. Lausanne était le chef-lieu du canton du Léman, la résidence du préfet national, le siége de la Chambre administrative et du Tribunal cantonal. Dans chaque chef-lieu des districts, il y avait un sous-préfet, un tribunal et un receveur particulier chargé du recouvrement des impôts. Chaque commune était

Digitized by Google

administrée par un agent national et par un conseil portant le titre de municipalité.

La constitution helvétique de mai 1802 donna à ce canton le nom de *canton de Vaud,* nom qui lui fut confirmé par l'acte de médiation du 19 février 1803.

A. BARON.

LESSI, nom allemand du village de l'*Etivaz.*

*

LEYSIN *(Leysins),* village communal et paroissial du cercle et du district d'Aigle, à 2 lieues N.-E. de ce bourg, sur un plateau élevé des Alpes, qui domine la droite de la Grande-Eau et l'entrée du Val-d'Ormonts.

Ce village est ancien et faisait autrefois partie de la paroisse d'Aigle. Mais l'éloignement de l'église, les neiges de l'hiver, le mauvais état des communications en tout temps, empêchaient les paroissiens de remplir d'une manière régulière leurs devoirs religieux. Ces derniers exposèrent leur position à l'évêque de Sion, qui était alors Guillaume de Rarogne.

Le prélat prit en sérieuse considération les besoins des habitants de Leysin, et, par acte du 6 février 1445, il leur permit d'élever une chapelle dans leur village, en l'honneur de saint Théodule et de Marie-Madeleine. Cette église ou chapelle devait dépendre de l'église d'Aigle, dont elle serait la filiale. Les habitants se chargeaient de la construction du clocher; ils devaient fournir les cloches, les coupes, les ornements d'église et donner 8 florins annuels au curé d'Aigle, qui devait trouver à Leysin une chambre et un lit pour le recevoir. Moyennant ces prestations, le curé devait dire la messe dans la chapelle, tous les mercredis. Leysin est devenu paroisse en 1702.

SEIGNEURIE. En 1439, n. Pétremand de Chivron, fils de Jean, qui était fils de magnifique seigneur Pierre de Chivron, sénéchal et vidomne de Sion, prête hommage au duc de Savoie pour les hommes qu'il possède à Leysin et qui sont au nombre de 22.

Sous le gouvernement bernois, Leysin était une *métralie* administrée par un métral et son lieutenant, qui siégeaient dans la cour de justice d'Aigle. Le métral et son lieutenant connaissaient des affaires de peu d'importance. Leur compétence était de 5 florins; les appels étaient portés devant la justice d'Aigle.

Leysin est l'un des lieux habités les plus élevés du pays; il a été longtemps isolé et perdu, pour ainsi dire, au sein des hautes Alpes par la difficulté des communications. Tous les transports devaient se faire par bêtes de sommes. Les pasteurs ne pouvant y conduire leurs meubles, se contentaient de meubles grossiers faits dans la localité et qu'ils se transmettaient de l'un à l'autre, avec le bâtiment

Digitized by Google

de cure. Aujourd'hui, tout cela est bien changé ; le village est maintenant relié par un bon chemin avec la belle route des Ormonts.

L'on comprend aisément que les habitants, si longtemps séparés du reste du monde, aient conservé longtemps les mœurs et les usages antiques. Ils étaient curieux, questionneurs et hospitaliers avec bienveillance. La simplicité de mœurs et l'air tonique des Alpes y conservent la vie au-delà du terme ordinaire ; les vieillards y sont nombreux et l'on calcule que la vie moyenne est de 55 ans chez ces montagnards.

Pour se garantir du froid de leurs longs hivers, les habitants pratiquent de petites fenêtres dans leurs maisons en bois, accumulent sur les parois extérieures des tas de beau bois, bien rangés, afin de mieux conserver la chaleur intérieure.

Un usage assez curieux, qui ne se retrouve pas dans les lieux voisins, est celui de conserver la viande salée dans des *silos*.

C'est sur le territoire de cette commune qu'est située cette chaîne de hautes Alpes qui est surmontée par les *tours d'Aï* et de *Mayen,* appelées *Jumelles* ou *Colonnes* par les habitants de la plaine.

« Là, dit le doyen Bridel, sont deux grandes montagnes à pâtu- » rages communs qui ont chacune leur tour pour couronnement, un » groupe de chalets pour habitation d'été et pour abreuvoir un petit » lac de 500 à 600 pas de circuit. Le lac de Mayen, sans gazon dans » ses alentours, bordé de débris rocailleux, répète dans son miroir » noirâtre un site mélancolique. Celui d'Aï s'est formé dans une » plaine verdoyante ; mais ses rivages sont marécageux. Il s'en » échappe un petit ruisseau qui passe sous une arcade de neige et » va se perdre sous terre un peu plus loin.

» La montagne de Mayen a été donnée jadis à la commune par la » maison de Savoie, pour services rendus. Les femmes sorties de » cette commune et leurs descendants y ont droit, en vertu d'un pri- » vilége et d'un usage semblable à celui de la montagne du Perche. » Il n'en est pas ainsi de celui d'Aï ; il faut être bourgeois de Leysin » pour y alper ses vaches. »

La commune comprend :

Le village	avec	71	maisons habitées	par 84	ménages.
Le hameau de Veyges	»	19	»	19	»
» de Pouly.	»	10	»	10	»
» de Crettaz	»	11	»	11	»

La population était de 404 habitants en 1803 ; elle est de 433 en 1860. La superficie du territoire est de 2,070,450 perches, dont 730 en vignes, 471,400 en prés, 571,600 en bois, 248,300 en pâturages, 769,200 en estivages. Les bâtiments sont taxés 257,000 fr. et les fonds de terre 379,000 fr. Dettes hypothécaires, 334,000 fr. —

Digitized by Google

Altitude, 3880 p. féd. — Le clocher de Leysin est celui du pays qui est à la plus grande altitude.

LIAZ (la). Voyez *Alliaz*.

LIEU (le) (*locus dompni Pontii heremitæ* au XII[e] siècle), grand village paroissial du cercle du Pont, district de La Vallée. Il est placé dans un lieu découvert, au pied du Risoux et sur la rive gauche du lac, dont il est séparé par une ligne de rochers couronnés de sapins. Il est à une lieue du Sentier et à une distance presque égale du Pont. Une bonne route, desservie par la diligence, le traverse. A la commune se rattachent les hameaux suivants : les *Charbonnières*, avec 40 maisons ; le *Séchey*, 35 maisons ; la *Frasse*, 12 maisons ; *Fontaine-aux-Allemands*, 17 maisons ; *Combenoire*, l'*Ecole*, les *Marais*, etc., 21 maisons ; les *Crettets, Epinettes*, etc., 15 maisons.

Histoire. Le Lieu est certainement la localité la plus anciennement habitée de toute la vallée de Joux. Il était appelé autrefois *le Lieu de dom Poncet*, du nom de *Pontius*, moine de St-Oyens (Saint-Claude), qui, à une époque reculée du moyen âge, était venu construire un modeste ermitage au sein du désert et s'était fixé sur l'endroit le plus découvert de cette vallée solitaire. Voici quelle était, au XV[e] siècle, la tradition sur Pontius, telle qu'elle est consignée dans un verbal de l'an 1405 : « Le village est appelé le *Lieu Poncet*, du » nom de l'hermite Pontius, dont les reliques et la mémoire sont » honorées dans les lieux voisins, comme étant celles d'un bienheu- » reux. C'est lui qui en a été le premier habitant. » *Villagium appellatum Locus, vulgariter le Lieu Poncet, ex quo de primis Pontius heremita, cujus reliquiæ et memoria nunc in vicinis honorantur quasi fuerit beatus, dictum villagium incoluit.* (De Gingins, *Rectorat*, 183.)

Il est probable que plusieurs colons étaient venus se grouper auprès du saint ermite et avaient défriché quelques terres dans un lieu qui offrait un riche pâturage à leur bétail. L'on ne peut fixer le moment où Pontius arriva dans la Vallée ; la tradition parle du VI[e] siècle, mais elle ne s'appuie sur aucune indication précise. Au commencement du XII[e] siècle, l'établissement religieux de Pontius était abandonné, cela résulte des nombreuses chartes du temps, où il n'est jamais mentionné.

Cependant, dès que l'abbaye du lac de Joux eut été fondée par Ebal, sire de La Sarraz, les religieux de St-Oyens, jaloux de voir s'établir à leurs portes un monastère nouveau, voulurent faire revivre les droits qu'ils croyaient avoir sur la Vallée, en vertu de la première occupation de dom Poncet. Ils envoyèrent quelques-uns de leurs religieux relever les ruines de l'ermitage abandonné et faire acte de possession.

Digitized by Google

Comme il était aisé de le prévoir, de sérieuses difficultés ne tardèrent pas à s'élever entre les bénédictins du Lieu et les prémontrés de l'abbaye; elles avaient pour objet la pêche du lac, dont les religieux tiraient leur principal moyen de subsistance. D'aigres discussions, d'un fâcheux exemple, existaient depuis plusieurs années entre ces établissements rivaux, lorsque Pierre, archevêque de Tarentaise, et Amédée, évêque de Lausanne, reçurent ordre du pape d'établir, par leur arbitrage, un mode de vivre entre les deux couvents. Par un arrêt rendu à Lausanne en l'an 1155 (ou 1156), les deux prélats prononcèrent :

1° Que le nombre des religieux habitant le Lieu de dom Poncet ne pourra excéder celui de dix, savoir quatre profès et six frères lais, sous la dépendance spirituelle de l'évêque de Lausanne;

2° Qu'ils n'admettront dans leur couvent aucun religieux appartenant à d'autres monastères et que les récipiendaires seront admis par l'évêque;

3° Qu'ils ne pourront tenir d'animaux pâturants *(penitus animal nullum)*,

4° Qu'ils ne pourront pêcher au lac qu'un jour et une nuit par semaine, au filet *(sagena)*, et avec la ligne tous les jours;

5° Enfin, que dans le cas où la maison de dom Poncet serait abandonnée par les religieux qui l'habitent, la propriété du Lieu retournerait de plein droit à l'abbaye du lac de Joux. Cet arrêt établit deux choses également importantes : l'une que les bénédictins du Lieu n'étaient pas considérés comme propriétaires de la rive occidentale du lac; la seconde, que toute la Vallée relevait du diocèse de Lausanne.

L'abbaye de St-Oyens ne fut pas contente de la sentence des arbitres, dont elle obtint la révision auprès du pape. Celui-ci ordonna au même Pierre, archevêque de Tarentaise, et à Etienne, archevêque de Vienne, en Dauphiné, de procéder à une nouvelle transaction, qui intervint déjà en 1157, portant :

1° Que l'abbé de St-Oyens cède à perpétuité à l'abbaye de Joux toutes ses prétentions, non-seulement sur la rive occidentale, mais encore sur la rive opposée, où se trouvait l'abbaye, pour aussi longtemps que subsistera l'ordre des prémontrés, réservant tous ses droits dans le cas où les religieux de cet ordre abandonneraient l'abbaye;

2° Que, pour la possession de la *piscine* ou du réservoir (à l'entrée de l'Orbe dans le lac, au vent du Lieu), les religieux de l'abbaye paieront à celle de St-Oyens une cense annuelle de 160 truites;

3° Que l'abbaye du lac demeurera en paisible possession du *Lieu* habité jadis par le bienheureux Ponce, ermite, moyennant une cense

Digitized by Google

de 3 sols lausannois et une livre de cire, payables à l'abbé de Saint-Oyens à chaque anniversaire de la dédicace de son église;

4° Que les habitants des rives du lac pourraient continuer à défricher le sol sur trois de ses côtés, sans toutefois pouvoir y construire de nouveaux bâtiments;

5° Quant au quatrième côté, *devers Mouthe*, c'est-à-dire du côté du Risoux, on ne pourra étendre les défrichements au-delà d'un jet d'arbalète, lancé en suivant le sentier qui suit la rive occidentale du lac et jusqu'aux bornes qui seront fixées par les abbés de St-Vincent et de Corneux en Bourgogne;

6° Enfin, dans l'intérêt réciproque des deux monastères, la transaction défendait expressément de faire aucun établissement dans les hautes Joux, situées entre le Lieu et le prieuré de Mouthe.

C'est à cette dernière réserve faite pour empêcher des collisions entre les deux monastères, que, comme le dit M. de Gingins, nous devons d'avoir vu la magnifique forêt du Risoux passer presque entière dans les mains de l'Etat, sans subir les morcellements infinis qui ont atteint les autres forêts de la Vallée, du côté de Vaud.

Cette longue querelle ne fut définitivement terminée qu'en l'an 1219. A cette date, les religieux de l'abbaye du lac éprouvaient une grande difficulté à se procurer les 160 truites qu'ils s'étaient engagés à livrer annuellement au monastère de St-Oyens. Les brochets, qui paraissent avoir été introduits dans le lac par les habitants de la Vallée, s'étaient tellement multipliés aux dépens des truites, que ces dernières étaient devenues rares. Les religieux du lac auraient voulu remplacer les truites par des brochets, ce que ne voulaient pas accepter les moines de St-Oyens.

La question fut soumise à l'arbitrage du prieur de la chartreuse d'Alion, en Bugey, et d'Iblon, seigneur des Monts, à la Côte. Les arbitres décidèrent qu'au lieu de 160 truites, les chanoines du lac paieraient, à l'avenir, 45 sols lausannois, outre la cense de 5 sols due pour le lieu de dom Poncet, le tout payable au couvent de Saint-Claude, à la fête de St-Denis de chaque année. Cet arrangement fut accepté par les parties; mais comme toute cense supposait un droit de réemption sur les fonds qu'elle affectait, l'abbé de St-Claude dut déclarer, par un acte séparé, passé en faveur des chanoines de l'abbaye et des seigneurs de La Sarraz, « que ni lui ni son couvent n'ont » aucun droit de propriété quelconque sur la vallée de Joux, au-delà » d'une lieue vulgaire du lac *Quinsonnez* ou des Rousses. » Ces actes sont du 6 janvier 1219.

Il n'est pas facile de déterminer d'une manière précise l'origine et les premiers commencements du village du Lieu. Les chartes, qui nous parlent fort au long des moines, se taisent sur les premiers

Digitized by Google

habitants de la Vallée. L'on peut pourtant supposer que, si ce n'est Poncius, les moines de St-Oyens amenèrent avec eux des serviteurs pour cultiver les terres voisines de leur nouveau couvent. Cependant, le premier abergement connu, au Lieu, ne remonte qu'à l'année 1304. Le 5 décembre de cette année, Pierre, abbé du lac de Joux, aberge à Perrinet Bron quelques terres au Lieu de dom Poncet, resté désert depuis la retraite des bénédictins de St-Claude. Cet abergement fut fait à des conditions très onéreuses, si l'on considère la nature du sol concédé. L'abergataire était chargé des mêmes prestations en faveur du château de La Sarraz, qui avaient été imposées aux abergeants de Cuarnens et La Coudre, pour un sol bien plus fertile que celui de la Vallée. Il payait de plus à l'abbaye le *focage*, les cens et dîmes des avoines et des légumes.

Il est permis de supposer que les riches pâturages des environs du Lieu parurent à Bron un avantage propre à compenser les charges qui lui furent imposées.

Plus tard, et c'est là un fait curieux, en 1307, Aymon de La Sarraz-Montferrand accorda aux religieux de l'abbaye le droit de recevoir librement des abergataires sur la partie orientale du lac, avec toute juridiction, excepté le droit de glaive, moyennant un quarteron d'avoine et une géline par feu à payer au château de La Sarraz.

Cette concession importante, qui exemptait tous les habitants de la *Combe de l'abbaye,* considérés dès lors comme francs-abergeants, de toute corvée et prestation autre que celle que nous venons de rapporter, ne fut jamais appliquée aux habitants de la Combe du Lieu. Ceux-ci restèrent soumis aux tailles, corvées qui pesaient sur tous les hommes non affranchis de la baronnie de La Sarraz. Ils demeurèrent mainmortables jusqu'au XVe siècle.

Cela n'empêcha pourtant pas la population de s'augmenter dans la combe occidentale de la Vallée. Dès l'an 1324, le village du Lieu est mentionné dans un inventaire des biens de l'abbaye. En 1382, d'après un acte de rénovation, nous voyons que le nombre des abergataires du village et de la combe du Lieu s'élevait à 37 chefs de famille, ce qui suppose une population d'au moins 300 âmes. On trouve déjà parmi eux les noms de Aubert, Goy, Piguet, Meylan autrement Viande ; Turbilliet, Lugrin ; cette dernière famille descend des Goy.

La communauté du Lieu a dû se constituer vers les années 1393 et 1394. Elle existait en 1396. A cette date, les gens du Lieu et des Clées étaient en dispute au sujet des fortifications de la ville et château des Clées, dont les habitants du Lieu étaient ressortissants ; Nicod de St-Martin, châtelain des Clées, fut chargé par les deux parties de prononcer sur le différend qui les divisait. La prononcia-

Digitized by Google

tion qui s'ensuivit est le premier acte qui montre les habitants du Lieu comme formés en communauté régulière *(communitas de Loco)*. Les recteurs et syndics étaient Jean Simond et Perrod Hostoz; ils furent les premiers. La commune du Lieu devint aussitôt un centre auquel se rallièrent tous les colons épars sur les deux rives du lac; elle fut longtemps la seule commune de La Vallée.

Après de longues disputes avec les abbés du lac, suivies de procédures et de voies de fait, la commune du Lieu obtint enfin son affranchissement de la mainmorte et de la taillabilité, par une prononciation du 20 juin 1488. La taille fut remplacée par une somme fixe de 38 livres par an, qui ne pouvait être augmentée et était répartie sur tous les habitants de la combe du Lieu.

L'église du Lieu, sous le vocable de saint Théodule, était la paroissiale de toute la Vallée; elle était desservie par l'un des chanoines de l'abbaye. Après la Réformation, l'église de l'Abbaye devint paroissiale et celle du Lieu annexe.

En 1571, les habitants de l'Abbaye se séparent de la commune du Lieu et forment une nouvelle commune. En 1646, après de longues altercations, les habitants de la partie supérieure de la Vallée se séparent à leur tour et constituent la commune du Chenit.

En 1686, LL. EE. établirent au Lieu un tribunal de première instance pour la Vallée; il fut aboli en 1704 et on lui substitua dans chaque commune un consistoire qui gérait les tutelles; le président avait une compétence de 10 florins.

En 1691, le Lieu subit un grand incendie qui consuma les archives des trois communes qui étaient déposées à la maison commune.

Ce village a encore subi deux incendies dans ce siècle; le dernier date du 18 juillet 1858; il a consumé le temple, la cure et 33 maisons. Les dons recueillis en faveur des incendiés se sont élevés à 35,589 fr., sans parler des dons en nature.

Une partie de la population se livre aux travaux de l'horlogerie, de la boissellerie, etc. Une autre partie à l'agriculture et à l'exploitation des bois.

La population de la commune était de 986 habitants en 1803; elle est de 1024 en 1860. La superficie du territoire est de 3,342,173 perches, dont 104,000 en prés, 428,376 en champs, 394,000 en bois, 445,000 en pâturages, 1,957,600 en estivages. Les bâtiments sont taxés 790,000 fr. et les fonds de terre 627,000 fr. Dettes hypothécaires, 587,000 fr. — Altitude, 3473 p. féd.

*

LIGNEROLLES (*Lineroules*, paroisse en 1228), grand village communal et paroissial du cercle de Baulmes, sur la route de France, à

Digitized by Google

90 min. O.-N. d'Orbe et à une distance à peu près égale de Jougne, au pied du Jura.

L'église ou chapelle des Clées était filiale de celle de Lignerolles; celle-ci avait 18 livres de revenu en 1453 et l'on comptait 40 feux dans la paroisse. Lorsqu'après la Réformation les commissaires bernois mirent en vente les biens ecclésiastiques, ceux de la cure de Lignerolles furent vendus à Hugues Volaz et Claude Graz, bourgeois d'Orbe. En 1625, LL. EE. achetèrent de spectable Jaques Mayor, au prix de 7000 florins, une maison, sise dans ce village, pour la *demeurance* du ministre.

« En 1550, dit Pierrefleur, le dimenche apres la Sainct-Jehan, » fust jouée à Ligneroles vne farce, autrement ditte histoire appelée » la *Prophetie de Jeremie et la destruction de Jerusalem,* et fust jouee » magnifiquement, avec grande assemblée de peuple. La ditte his» toire tendant la plupart en derision des prestres et de toutes gens » ecclesiastiques. »

Seigneurie. Le village faisait primitivement partie de la terre des Clées. Au mois d'août de l'an 1302, Louis de Savoie, seigneur de Vaud, inféoda la seigneurie de ce village et de celui de Ballaigues, à Nicolas Mayor de Lignerolles, sous hommage-lige. En 1325, cette mayorie ou seigneurie avait passé dans les mains de Hugues de Champvent, chanoine de Lausanne et seigneur de la Motte. Cette seigneurie fut séparée de celle de Ballaigues en 1604, par la vente qu'en fit Antoine Asperlin à n. Jaques de Pierre. Joseph de Pierre, fils de Jaques, prêta hommage pour la seigneurie, en 1684. Il reconnut 20 focagers à Lignerolles. Au commencement du XVIII[e] siècle, la seigneurie avait passé aux nobles de Cerjat. Nicolas de Cerjat en était seigneur en 1722. En 1750, elle était parvenue à Melchior de Cerjat, qui fit discussion de ses biens. Ses parents, Sigismond de Cerjat, seigneur de Bressonnaz, et Frédéric de Cerjat, seigneur de Denezy, se rendirent adjudicataires de la seigneurie pour la somme de 85,324 florins. Depuis lors, jusqu'en 1798, cette seigneurie est demeurée aux mains de la famille de Cerjat, qui possède encore aujourd'hui, à Lignerolles, des terres et des forêts considérables.

Il y avait autrefois à Lignerolles une famille noble du nom de *Besson,* qui y possédait un conseigneuriage et un domaine élevé appelé la *Bessonne.* Cette famille, qui s'appelait aussi Pollens, portait pour *armes :* De gueules, à la rose en quintefeuille d'argent.

Le sol de Lignerolles est fertile, bien exposé au midi; les habitants sont livrés à l'agriculture et à l'élève du bétail.

La population était de 277 habitants en 1803; elle est de 312 en 1860. La superficie du territoire est de 1,173,842 perches, dont

Digitized by Google

68,500 en prés, 304,600 en champs, 273,500 en bois, 91,400 en pâturages, 430,700 en estivages. Les bâtiments sont taxés 297,000 fr. et les fonds de terre 362,000 fr. Dettes hypothécaires, 357,000 fr. — Altitude, 2587 pieds fédéraux. — En 1764, la commune comptait 218 habitants. *

LIGNIÈRE (la), nom donné à deux maisons avec domaine, sur la rive droite de la Dulive, près de son embouchure dans le lac et sur la route de Lausanne à Genève. C'était autrefois un domaine du baron de Prangins, qui le vendit, en 1760, à M. Etienne de Ribeaupierre, docteur ès-droit, bourgeois de Rolle et de Gland, pour le prix de 12,500 florins. Le domaine contenait 71 poses.

Près de là, dit le docteur Levade, on découvrit, en 1792, de vieilles tombes maçonnées en briques, dans lesquelles on trouva quelques squelettes avec des armes en bronze qui avaient été argentées. Quelques médailles d'argent de Constantin le Jeune, de Julien l'Apostat, de Valentinien, qui y étaient renfermées, feraient remonter la construction de ces tombes au milieu du IVe siècle. *

LIGNIÈRE, hameau de 15 maisons dans la commune de Saint-Saphorin, à Lavaux. On y a déterré, en 1850-1851, sur une localité nommée Cheseaux, beaucoup de médailles en petit bronze des empereurs romains. *

LIMASSE (la), une ou deux maisons dans la commune de Sainte-Croix, près de la frontière française. *

LIMBAZ (la), ruisseau qui vient des hauteurs de Thierrens et de Denezy, coule au N.-E., traverse l'enclave fribourgeoise de Surpierre et va se jeter dans la Broie sous le village de Granges. *

LIONNAZ (la), rivière qui sort du pied du Jura, près du village de l'Abbaye du lac de Joux, fait tourner des moulins et usines et va se jeter dans le lac après un cours de quelques minutes. Les eaux de cette rivière sont utilisées pour l'irrigation des prés qu'elles fertilisent.

En 1481, Jean Pollens, abbé du lac de Joux, abergea à Vuinet Rochat, de Villedieu près Rochejean, en Bourgogne, et à ses trois fils, Jean, Claude et Guillaume, tout le cours du ruisseau de la Lionnaz *(Leona)* depuis sa source jusqu'à l'Abbaye, sous la cense annuelle de soixante sols, pour y construire des forges, martinets et battoirs. Cet abergement est stipulé aux mêmes conditions que les autres faits par l'abbé à la Vallée, avec la seule différence qu'il comprenait une concession industrielle pour l'établissement de hauts-

fourneaux. L'acte réservait en faveur du concessionnaire la faculté d'abandonner son industrie, si elle ne tournait pas à son profit, avec libération de la cense qui y était affectée.

L'abbé concéda encore à la famille Rochat huit poses de terres cultivables, avec le droit de couper dans les forêts de l'Abbaye tout le bois nécessaire à son industrie. D'après cet acte de concession, on voit qu'outre le moulin de la Sagne, abergé à la commune du Lieu, les abbés en avaient fait construire un second, accompagné d'une raisse ou scierie sur l'eau de la Lionnaz. Les Rochat obtinrent le droit d'y moudre leur grain, sans payer l'émine au couvent, à condition qu'ils mettraient ce moulin en état de marcher. Ces moulins étaient, à la vérité, des annexes de celui de Cuarnens, dont ils dépendaient pour la banalité; mais les habitants de la Vallée n'étaient astreints à aller moudre leur grain à Cuarnens que lorsque, par négligence ou défaut d'eau, les moulins de la Vallée étaient arrêtés. (Baron de Gingins, *Annales de l'Abbaye*, p. 87.)

LIOSON, nom d'une montagne à alpage de la commune d'Ormonts-Dessus; elle appartenait au couvent de Haut-Crêt. En 1242, Gui, chevalier d'Aigle *(miles de Allio)*, donne à Haut-Crêt la quatrième part de l'alpe de Lioson, au-dessus d'Arniaulaz. En 1252, Pierre, chevalier de Martigny, donne au même couvent la moitié de cette alpe; en 1289, le comte de Savoie complète ces dons par celui de toute l'autre partie de Lioson.

Cette montagne a donné son nom à un charmant petit lac, dont M. Bridel a fait une description fort intéressante dans le tome V du *Conservateur suisse* (nouv. édit.). Le lac de Lioson a 1600 pas de tour et 112 pieds de profondeur. On dit qu'il ne contient pas de poisson. Ses environs, souvent explorés par les botanistes, sont ornés des plus belles plantes alpines, dont quelques-unes sont assez rares. Plusieurs ruisseaux s'y rendent de différentes hauteurs et un nombreux troupeau paît tout autour, dans la belle saison. Dans les hautes eaux, il donne naissance à un ruisseau; quand les eaux sont basses, elles s'écoulent à travers des rochers caverneux et revêtus de mousses touffues; elles forment la véritable source de l'*Hongrin*. Les amateurs de paysages alpestres décrivent tous les environs du lac de Lioson comme une vraie Arcadie; le poète Henri Durand lui a consacré des strophes charmantes. Il se tient en juin, sur l'alpage, un marché au bétail, connu sous le nom de *Poya de Lioson*.

En passant le défilé de l'Ancrenaz, on arrive à deux autres petits lacs, presque ignorés, dont l'un a environ 150 toises de longueur et l'autre reste glacé durant une grande partie de l'été.

Digitized by Google

LISERAZ (la), ruisseau qui sort du Jura, près de Mont-la-Ville, et se jette dans la Venoge au-dessous de Moiry. *

LIVRES (St-) (*Sanctus Liberius*, paroisse en 1228), ancien village communal et paroissial du cercle d'Aubonne, à 40 min. N. de cette ville, sur un coteau couvert de champs et de vignes qui domine le chemin de l'Etraz. Yens est l'annexe.

Ce village dépendait, primitivement, de l'évêché de Lausanne, de qui les sires de Faucigny le tenaient en fief. En 1259, l'évêque le remet à Pierre de Savoie, en augmentation des fiefs que celui-ci tient déjà de l'église de Lausanne comme héritier de la maison de Faucigny. Il est probable que la première inféodation aux sires de Faucigny fut faite par l'évêque saint Amédée, avant sa mort arrivée en 1159. Ce pieux prélat pardonna à tous ses ennemis avant de mourir, à l'exception du seul Humbert, seigneur d'Aubonne, à cause des torts qu'il avait causés à son église de St-Livres. C'est alors, pensons-nous, que l'évêque dut songer à placer cette église sous la protection d'un seigneur puissant, capable de la garder en sécurité et qu'il la remit dans les mains de la maison de Faucigny.

Du comte Pierre, la seigneurie de St-Livres, comme celle d'Aubonne, passa aux sires de Thoire-Villars (voyez *Aubonne*) et à leurs successeurs dans la baronnie d'Aubonne.

Le patronat de l'église de St-Livres appartenait, en 1265, au comte Pierre de Savoie; celui-ci le céda au prévôt du St-Bernard ou de Mont-Jou, avec 20 livres de censes dans le mandement d'Aubonne, contre d'autres biens sis au pays de Gex.

En 1453, l'église avait 24 livres de revenu; on comptait 35 feux dans la paroisse. Les comptes du château d'Aubonne, pour 1405, y avaient compté le même nombre de feux.

La population était de 472 habitants en 1803; elle est de 573 en 1860. La superficie du territoire est de 876,443 perches, dont 21,989 en vignes, 249,600 en prés, 271,800 en champs, 323,400 en bois. Les bâtiments sont taxés 581,000 fr. et les fonds de terre 630,000 fr. Dettes hypothécaires, 920,000 fr. — Altitude, 2007 p. féd. *

LIZERNE (la), torrent qui sort des glaciers des Diablerets, traverse le petit lac de Derborentze, passe au pied de rochers nus et à pic, de là, sous un pont de glace, puis se précipite dans la vallée du Rhône, en Valais, où il change fréquemment de lit. A. BARON.

LOBSIGEN, nom allemand de Lucens. *

LONAY (*Losnai*, paroisse en 1228), ancien village communal et paroissial du cercle d'Ecublens, à 40 min. N.-E. de Morges, dans

Digitized by Google

une position pittoresque sur un riche coteau qui produit le meilleur vin du district. L'évêque Berthold de Neuchâtel donna à son Chapitre l'église de Losnai, avant l'année 1220. Déjà avant cette dernière date, le Chapitre possédait dans ce village des hommes, vignes et terres qui lui avaient été donnés par le chanoine Algondus et que le prévôt Cuno d'Estavayer remit en fief, en 1313, à Pontius de Romans.

Deux autres établissements religieux, l'abbaye du lac de Joux et la commanderie de La Chaux possédaient aussi des hommes et des terres considérables à Lonay. Après la Réformation, tous ces biens furent sécularisés et devinrent des domaines possédés en fief noble par diverses familles du pays.

1° *Domaine de Croix*, fief avec juridiction, procédait de l'abbaye du lac de Joux, qui l'administrait par l'un de ses religieux, avec titre de Mestral. Ce domaine était considérable et le gouvernement bernois le garda en ses mains jusqu'à la fin du XVIIe siècle, qu'une grande partie fut vendue à la famille de Gumoëns, qui le possède encore aujourd'hui.

En 1791, n. René-Louis Brière a acquis de dame Anne de Beausobre un domaine nommé Croix, à Lonay, pour 62,000 fr. (anciens).

2° *Domaine de Roman-Dessus,* fief avec juridiction, appartenait, au XVIIIe siècle, à la famille Régis, qui le possède aujourd'hui. Il procédait de l'ancienne commanderie de La Chaux.

3° *Domaine de Roman-Dessous*, aussi fief avec juridiction, procédait aussi de La Chaux.

En 1673, il appartenait à la famille Forel; il passa, en 1736 à Abr. de Graffenried, puis de nouveau à la famille Forel en 1775.

Lonay, ainsi que sa belle position peut le faire prévoir, a été habité dès les temps les plus anciens; on a trouvé à Roman-Dessus un tombeau de pierre dans lequel se trouvaient quelques ossements; il a été placé comme bassin dans la basse-cour. En 1843, d'autres tombeaux y ont encore été découverts, dans lesquels étaient des agrafes, bracelets et autres ornements.

Le village est riche, grâce au produit abondant de son beau vignoble.

La population était de 269 habitants en 1803; elle est de 429 en 1860. On comptait 40 feux en 1453. La superficie du territoire est de 404,385 perches, dont 67,792 en vignes, 121,960 en prés, 189,200 en champs, 18,800 en bois. Les bâtiments sont taxés 454,000 fr. et les fonds de terre 552,600 fr. Dettes hypothécaires, 781,000 fr. — Altitude, 1380 p. fédéraux.

*

LONGEAIGUE, ruisseau venant d'Orges, qui vient se jeter dans la Brène, sous Montagny-le-Corbe.

*

Digitized by Google

LONGERAYE, hameau de 7 maisons dans la commune du Mont, sur Lausanne.

*

LONGEVILLE, hameau de quelques maisons situées entre Orges et Vugelles, au cercle de Champvent.

*

LONGIROD (*Longiro*, en 1441 et 1472), grand village communal et paroissial du cercle de Gimel, district d'Aubonne, à 3 lieues O. de cette ville au pied du Jura.

Ce village, comme celui de Marchissy qui en est voisin, faisait autrefois partie de la paroisse de Burtigny. Les habitants exposèrent, en 1440, au concile de Bâle alors assemblé, la difficulté qu'ils éprouvaient, durant les neiges et les froids de l'hiver, à se rendre dans l'église paroissiale pour accomplir leurs devoirs religieux. Ils demandèrent en même temps de pouvoir construire une chapelle dans leur village, ce qui leur fut accordé. Les habitants, dès l'année suivante (1441), se mirent à l'œuvre et bâtirent, aux frais de la confrérie du St-Esprit, une chapelle placée sous la protection de saint Théodule, qui fut munie de fonts baptismaux; elle devait être accompagnée d'un cimetière et d'une maison destinée à recevoir le curé de Burtigny lorsqu'il viendrait à Longirod pour le service religieux. Mais, afin de ne pas trop amoindrir les droits de l'église-mère de Burtigny, les habitants de Longirod durent s'engager à descendre à Burtigny pour les offices dans les jours de grandes fêtes et à payer annuellement au curé 25 coupes de froment, un muid de vin et 40 sols en argent. En 1472, la maison destinée à recevoir le curé à Longirod n'était pas encore bâtie; les habitants furent sommés par monseigneur Mamert, évêque d'Hébron et vicaire général de l'évêque de Genève, d'avoir à la construire dans le terme de cinq années.

Ce n'est que longtemps après la Réformation, en 1667, que Longirod fut définitivement séparé de Burtigny pour former une paroisse particulière, avec les annexes de Marchissy et de St-Georges. En 1685, messire Henri Duquesne, baron d'Aubonne, réclama le patronat de cette église, qui était dans ses terres. Malgré l'opposition de la classe de Morges et Nyon, LL. EE. accordèrent cette demande, à la condition que le baron ferait une fondation de 4000 florins, dont les intérêts serviraient à augmenter la pension du ministre et qu'il entretiendrait la cure et le chœur du temple.

SEIGNEURIE. Longirod faisait partie de la baronnie d'Aubonne; le baron et le coseigneur de cette ville y avaient des hommes censiers qui relevaient directement de chacun d'eux. Quant à la juridiction, chacun des deux seigneurs l'exerçait sur ses propres hommes, ainsi qu'on le voit dans une transaction de 1533 entre les parties. Le cé-

Digitized by Google

lèbre Pierre Quisard, rédacteur du *Coutumier de Vaud,* était coseigneur de Gimel et de Longirod, de 1560 à 1568. Comme il n'eut pas de postérité, ses biens passèrent à des collatéraux. Jean-Jaques Quisard, seigneur de Crans et autres lieux, vendit en 1659, pour le prix de 11,000 florins, à dame Andréane de Mayerne, baronne d'Aubonne, tous ses droits à Longirod et dans les villages voisins.

Longirod et surtout le hameau du Pessey, qui en est voisin, ont gardé des restes des temps romains. On a trouvé en 1826, près de Longirod, un bracelet antique de bronze et quelques agrafes qui ont été envoyés au musée de Lausanne.

En 1788, un incendie y consuma 35 bâtiments. Sis sur un plateau élevé et qui n'est abrité d'aucune part, le village est exposé à toute la fureur des vents. On raconte que, dans le siècle dernier, dans une nuit d'hiver où le vent faisait rage, le pasteur, blotti sous un chaud duvet, remerciait le ciel de l'abri qu'il lui avait donné, quand survint un coup de vent qui emporta le toit du presbytère.

La population était de 253 habitants en 1803; elle est de 333 en 1860. La superficie du territoire est de 1,039,543 perches, dont 92,000 en prés, 320,000 en champs, 454,500 en bois, 70,000 en pâturages, 95,600 en estivages. Les bâtiments sont taxés 266,800 fr. et les fonds de terre 287,600 fr. Dettes hypothécaires, 425,000 fr. — Altitude du temple, 2997 p. fédéraux.

Près de là on signale une cavité de 12 à 15 pieds de hauteur et d'une largeur considérable qui se prolonge très avant dans la montagne, à travers des couches de rochers de couleur jaunâtre. †

LOUE (la), ruisseau qui prend sa source dans le territoire du Mont et vient se réunir, après un cours d'une lieue, au Flon, dans la ville de Lausanne. *

LOUP (plaines du), plateau du Jorat, à l'O. du bois de Sauvabelin, à 45 min. N. de Lausanne. Ce plateau, dont le sol est froid et argileux, a été longtemps inculte et il y a peu de temps qu'il a été défriché; on l'a fait servir souvent à de grandes réunions militaires. C'est là qu'après sa défaite à Grandson, le duc Charles de Bourgogne réunit les troupes avec lesquelles il se proposait de prendre sa revanche sur les Suisses. Il arriva à Lausanne le 14 mars 1476. Le lendemain, accompagné du prince de Tarente et du grand bâtard Antoine de Bourgogne, il se rendit sur la plaine du Loup afin de fixer l'assiette du camp pour les troupes qui arrivaient successivement. Le duc fit acheter à Genève toutes les armes qu'il y trouva. La duchesse Yolande de Savoie, qui se trouvait dans cette ville, lui aida à se pourvoir de tout le matériel nécessaire à l'armée. Elle-

Digitized by Google

même, avec sa cour et ses enfants, arriva au camp vers le 29 mars. A ce moment, l'armée bourguignonne comptait 25,000 hommes et 8000 chevaux; Charles de Bourgogne s'était logé dans un grand pavillon en charpente construit près du couvent de Bellevaux qui avait reçu les gens de sa suite. Les troupes campaient autour du prince dans des baraques de branchages; les tentes manquaient presqu'entièrement depuis la défaite de Grandson. Le reste des gens de guerre était réparti dans les villages autour de Lausanne, dans un rayon de deux à trois lieues.

Le duc, tombé malade au camp, le 28 avril, fut transporté à Lausanne dans le château de Menthon et non dans la maison de Bottens, comme nous l'avons dit par erreur. — Les troupes quittèrent le camp le 27 mai, mirent le feu aux baraques qui les avaient abritées, et s'acheminèrent vers Morat par le plateau du Jorat.

*

LOUP (St-), autrefois *Sanctus Desiderius* (St-Didier), où se trouvait une église paroissiale au VIe siècle; quelques maisons, avec domaine, dans une vallée du Noson entourée de rochers, au-dessus du village de Pompaples et sur le territoire de cette commune. La vallée solitaire de St-Loup a été l'un des lieux les plus anciennement habités du pied du Jura. Nous ne voudrions pas affirmer que le lieu n'ait reçu le nom sous lequel il est connu aujourd'hui de saint Lupicin, frère de saint Romain, et l'un des plus grands fondateurs de monastères dans la région du Jura sur la fin du Ve siècle.

Le *Cartulaire* du Chapitre de Lausanne rapporte qu'au temps de Marius, évêque de Lausanne (590-600), Gontran, roi des Francs et des Burgondes, donna à saint Sigon la Baumette *(Balmeta)*, sise près de l'église de Saint-Didier, avec trois manses à *Ornie*, cinq à *Daliens*, huit à *Ollens*, quatre à *Tolochina* et d'autres encore à *Romanel* et *Aples*.

La Baumette, donnée par Gontran, se voit encore vis-à-vis des maisons de St-Loup, dans la paroi de rochers à pic qui domine la rive gauche du Nozon. Elle a une très petite profondeur, mais le roc porte des entailles très apparentes destinées, selon toute probabilité, à soutenir ou une paroi extérieure en planches, ou un plancher en saillie en dehors du rocher. Un léger filet d'eau coule dans l'intérieur de la grotte et un réservoir a été creusé dans le roc pour le recevoir. L'accès en est difficile et périlleux, il n'a jamais été abordable que par le moyen d'une échelle. Le temps où la Baumette était consacrée à la religion remonte à la première introduction de la vie monacale dans le Jura. Du reste, aucun lieu ne pouvait être plus propre à nourrir la méditation solitaire. Le vallon est un site des plus romantiques; aucune voie de communication ne le traverse et

pourtant il est rapproché des centres de vie et d'activité de la société moderne.

L'église de saint Didier, fort ancienne, puisqu'elle existait dès le VIᵉ siècle, était la paroissiale du village de Ferreyres qui en est peu éloigné. Elle fut donnée, avec la Baumette, à l'église de Lausanne par Louis le Débonnaire en 814 ou 815. Elle paraît avoir appartenu, en 1250, à l'abbaye d'Ainay dans le Lyonnais. Plus tard, elle dut passer dans les mains des sires de Grandson-La Sarraz, fondateurs de l'abbaye de Joux, qui la donnèrent à ce dernier couvent. Celui-ci plaçait l'un de ses religieux à St-Didier, qui était l'une des bonnes prébendes du couvent. Le dernier curé, à la Réformation, fut Pollens, autrement Bessonis, qui embrassa la réforme et se maria.

Après la Réforme, les biens ecclésiastiques de la baronnie de La Sarraz furent remis au seigneur, avec la charge d'entretenir les ministres du nouveau culte. C'est ainsi que les barons entrèrent en possession de l'église de St-Didier et de l'hôpital de Bornu, changé bientôt en moulin. L'église de St-Didier fut abattue et il ne resta à St-Loup qu'une source d'eaux minérales sulfureuses qui jouissaient autrefois d'une grande réputation dans la contrée et attiraient beaucoup de malades. Les barons de La Sarraz aliénèrent St-Loup, au siècle passé, à la famille Juvet qui en a exploité longtemps le domaine avec l'établissement de bains. En 1852, M. Butini, de Genève, a acquis St-Loup et a donné la jouissance des bâtiments à l'établissement de diaconesses protestantes, fondé primitivement à Echallens. Aujourd'hui elles s'occupent aux soins des malades dans l'hôpital de St-Loup, sous la direction de M. Germond. Cet établissement charitable a déjà rendu d'éminents services dans la contrée.

C'est dans le pré de St-Loup qu'existait autrefois l'église de Saint-Didier ; on en a retrouvé des restes il y a 30 ans.

Le vallon romantique de St-Loup, clos de trois côtés par des rochers, semble inviter les hommes que la société de leurs semblables a rendus malheureux, à se retirer là pour y vivre en solitaires. Au commencement du XVIIIᵉ siècle, un homme qu'on croit avoir appartenu à la partie élevée de la société, choisit les Belleyres, nom donné au fond du vallon de St-Loup, pour y vivre en ermite. Il n'était pas un religieux et mendiait, dans les villages, sa nourriture quotidienne. Un jour, il disparut sans qu'on ait pu savoir ce qu'il était devenu. On parle encore de ce personnage dans les veillées d'hiver, au coin du feu... On l'appelait le *Belleyron*, du lieu solitaire où il s'était retiré.

*

LOVATENS *(Lovatingis in comitatu waldense* au Xᵉ siècle), ancien village communal du cercle de Lucens, à 1 lieue 45 min. N. E. de

Digitized by Google

Moudon. Ce village est fort ancien, il est mentionné dans une charte du Xe siècle par laquelle Burcard, abbé de St-Maurice, fait un abergement à *Lovatingis,* dans le comté de Vaud.

On y a découvert en 1839, dans un lieu appelé le *cimetière des Sarrasins*, plusieurs tombeaux anciens renfermant des squelettes avec des débris d'armes, des agrafes en fer et une hache. Sur un autre emplacement on a signalé des tuiles romaines et une pierre portant une inscription votive commençant par ces mots : DEAE MINERVAE. Cette pierre a été employée dans une construction rurale. Des ruines d'un bâtiment romain, découvert à Lovattens en 1810, ont aussi disparu.

La population était de 189 habitants en 1803; elle est de 245 en 1860. La superficie du territoire est de 375,678 perches, dont 78,400 en prés, 220,600 en champs, 42,800 en bois, 31,000 en pâturages. Les bâtiments sont taxés 200,000 fr. et les fonds de terre 225,000 fr. Dettes hypothécaires, 181,000 fr. — Altitude, 2377 p. fédéraux.

*

LUCENS (*villa Lossinges; id est Lucens*, en 965. *Lobsigen* chez les Allemands), grand village communal de la paroisse de Curtilles, avec un château, à 75 min. N.-E. de Moudon, sur la route de Lausanne à Berne, chef-lieu du cercle de même nom, qui comprend les communes de *Brenles*, *Chesalles*, *Curtilles*, *Cremin*, *Denezy*, *Dompierre*, *Forel*, *Lovatens*, *Lucens*, *Neyruz*, *Oulens*, *Prévonloup*, *Sarzens* et *Villars-le-Comte*, avec une population totale de 3,625 habitants.

Ce village est ancien; il existait au Xe siècle. La chronique des évêques, dans le *Cartulaire de Lausanne*, dit que la 28e année du roi Conrad (965) Ricaudus donna à Ste-Marie de Lausanne et à l'évêque Manerius un chesal et un champ dans le village de Lossinges, c'est-à-dire Lucens, situé dans le *pagus* lausannois et la *fin* (territoire) de Granges *(in fine Graniacensi)*. C'est la première mention de Lucens dans les actes connus. Depuis ce moment, nous voyons constamment Lucens appartenir à la mense épiscopale de Lausanne, de même que le village plus ancien de *Curtilles*, qui était le chef-lieu de la paroisse.

Le Chateau. Le village est dominé par un château ancien, flanqué de plusieurs tourelles et surmonté d'une grosse tour ronde ou donjon, du haut de laquelle on domine une partie de la contrée et de la vallée de la Broie. Au centre de la tour est un puits d'une grande profondeur. Afin de retenir le sol sur la déclivité du mamelon, on y a construit une série de terrasses qui étaient autrefois des remparts destinés à arrêter l'ennemi. La position était très forte au moyen

âge; elle dominait la route et la vallée de la Broie; c'était un poste avancé destiné à couvrir Moudon qui, lui aussi, dans les temps anciens, dépendait de l'évêque de Lausanne.

La première fondation du château de Lucens remonte à une époque inconnue et certainement ancienne. Il fut ruiné par Amédée Ier, comte de Genevois, sous l'épiscopat de Girard de Faucigny, vers l'an 1127. Cela résulte d'une lettre de l'évêque saint Amédée, où on lit: « Nous voulons transmettre à la postérité que Amédée, comte de » Genevois, s'est injustement emparé du château de Lucens, situé » dans l'alleu de l'église de Lausanne, et en a fait construire un » autre sur le terrain appartenant à cette église. Il ne servit de rien » au vénérable évêque Girard d'être parent du comte; ni sa résis- » tance, ni sa malédiction, ne purent empêcher le comte de fortifier » le nouveau château. »

Cependant, cette usurpation profita peu au comte de Genevois. Le duc Conrad de Zæhringen, qui venait d'être investi du rectorat de Bourgogne (en 1127), s'avança bientôt avec une armée pour surmonter la résistance que lui opposaient le comte de Genevois et un certain nombre de seigneurs romands. Il pénétra dans la vallée de la Broie, où les hostilités paraissent avoir duré longtemps, grâce à l'appui que le comte de Genevois trouvait dans les places fortifiées de Lucens, Payerne et Moudon. A la fin, celui-ci fut mis en déroute après avoir perdu un grand nombre des siens; c'est encore ce que nous apprend la lettre de saint Amédée.

Landri de Durnes, successeur de saint Amédée, releva et augmenta les fortifications du château de Lucens pendant la durée de son épiscopat (1159-1177). La chronique du *Cartulaire de Lausanne* dit même qu'il le bâtit, ce qui indique des agrandissements notables.

Une nouvelle catastrophe ne tarda pas à frapper peu après ce château. En 1190, Roger, évêque de Lausanne, fit partie de la ligue des seigneurs transjurains qui voulaient s'opposer à l'autorité du recteur dans l'Helvétie occidentale. Berchtold V était alors recteur; aussitôt qu'il eut appris la conjuration, il lève ses hommes d'armes, franchit avec eux l'Aar près d'Arberg et s'avance contre les Transjurains, qui l'attendaient entre Avenches et Payerne. Le duc les attaque, les met en déroute et les poursuit dans la vallée de la Broie, où les vaincus croyaient trouver un refuge dans les châteaux de Lucens, de Curtilles et de Moudon. Nulle part une résistance sérieuse ne put être organisée; le recteur s'empare de Moudon, qu'il fortifie, et brûle le château de Lucens. Ce dernier fut cependant rétabli, du temps même de l'évêque Roger.

1244, 29 mai. Traité de paix entre Amédée et Pierre de Savoie d'une part, et l'évêque Jean de Cossonay de l'autre. L'une des clauses

Digitized by Google

de ce traité porte que les premiers cèdent à l'évêque tous les droits qu'ils ont dans la seigneurie de Lucens, y compris la terre de Mont, à la condition qu'Amédée, son frère Pierre et leurs descendants auront tous l'entrée libre au château, pour aller, venir et faire la paix.

Dès lors le château de Lucens paraît être demeuré, pendant plus de trente ans, en la paisible possession des évêques, qui se bornèrent à en conserver les fortifications et peut-être aussi à les augmenter. Ils venaient y passer les journées chaudes de l'été. L'un d'eux cependant, Guillaume de Menthonay, y trouva une fin tragique. Son valet de chambre, nommé Ménolet, qui était aussi son barbier, le frappa, à son lever, d'un coup d'épée dans le ventre, dont l'évêque mourut quelques jours après à Lausanne, où il avait été transporté. Le crime fut commis le matin du 6 juillet 1406. Le meurtrier fut condamné à être tiraillé et écartelé, en expiation de son crime.

En 1476, le mercredi 25 juin, après leur victoire de Morat, les Confédérés, qui avaient déjà saccagé et brûlé le château de Surpierre, faiblement défendu, s'étaient avancés sur Lucens que l'avant-garde, composée de Bernois, laissa de côté, dans son empressement à prendre possession de Moudon. Le corps d'armée qui suivait s'arrêta devant le château de Lucens, qui n'offrit pas de résistance; il fut saccagé et brûlé, au grand mécontentement des Bernois, qui l'année précédente l'avaient épargné, par respect pour les immunités de l'église épiscopale de Lausanne, à laquelle ils appartenaient.

En 1536, à son retour de Chillon, l'armée bernoise, qui venait de faire la conquête du Pays de Vaud et des biens de l'évêque de Lausanne, prit possession du château de Lucens, que le gouvernement bernois a gardé jusqu'en 1798. Il devint la résidence des baillis de Moudon, qui ne siégèrent que six ans dans cette ville avant de se transporter à Lucens. Le château reçut, de 1579 à 1586, des réparations nombreuses de la part du gouvernement bernois, afin de le rendre mieux approprié aux besoins d'une résidence baillivale. Ces travaux furent exécutés par les soins de n. François de Villarzel, mayor et châtelain de Lucens, charge héréditaire dans sa famille, au moins dès le XIII[e] siècle (voir *Villarzel*).

Le dernier bailli de Moudon a été le général de Weiss, qui fut chargé de commander les troupes bernoises dans le Pays de Vaud au moment de la révolution de 1798. Il était à Yverdon, donnant des ordres et des contre-ordres, lorsque les paysans de Lucens et des environs s'emparèrent du château de Lucens, qu'ils pillèrent. Le général ordonne au capitaine Pillichodi d'aller reprendre le château, au milieu du pays insurgé, avec sa compagnie de carabiniers, lui recommandant de laisser ignorer à ses hommes leur véritable destination. Le capitaine part, se dirige sur Lucens, et arrive devant le

château dans la nuit du 24 au 25 janvier 1798. Celui-ci était gardé par une troupe assez nombreuse de patriotes, mais sans chefs et sans discipline. Ce fait était sans doute connu du capitaine Pillichodi, qui n'hésite pas à gravir la rampe qui mène au château en donnant l'ordre à ses carabiniers de battre des mains sur leurs jambes, de manière à simuler la marche d'une troupe nombreuse. Des tambours postés par lui sur la hauteur battaient la marche. Le stratagème réussit, à l'aide, peut-être, de quelques intelligences dans la place. Les milices vaudoises évacuent à la hâte le château, que les carabiniers trouvèrent absolument vide. Pillichodi laisse le capitaine Henri de Mestral de St-Saphorin à la garde du château conquis, avec une garnison de 60 hommes. Lui-même retourne à Yverdon auprès du général, rendre compte de sa mission. Dès le 25, on le vit dans cette ville se promener en habit bourgeois.

Pendant ce temps, les milices vaudoises se réunissaient, le tocsin sonnait dans les villages autour de Moudon ; le capitaine de Mestral, privé d'ordres et de secours, entouré bientôt de nombreuses milices, se retire, dans la nuit du 26 au 27, en bon ordre sur Yverdon avec ses soixante hommes. En arrivant près de cette ville, il apprend que le général de Weiss a disparu, que les deux bataillons rassemblés à Yverdon s'étaient dispersés ; aussitôt il licencie ses hommes, qui rentrèrent dans leurs foyers.

Après la révolution vaudoise, le château de Lucens, devenu propriété nationale, avec son domaine qui était considérable, a été vendu à divers particuliers, en 1801, par le gouvernement de Vaud, pour 72,800 fr. anciens. Le château, avec ses terrasses, a passé en diverses mains ; il a été possédé par les frères Landry, qui y avaient établi un pensionnat d'éducation. Aujourd'hui il est la propriété d'un Anglais, M. le chevalier Saunders.

Le donjon est la partie la plus ancienne du château ; on l'appelle encore l'*évêché,* en souvenir des évêques qui l'ont édifié.

Lucens est aujourd'hui l'annexe de la paroisse de Curtilles. On trouve sur le territoire une source sulfureuse assez abondante, qui pourrait être utilisée pour les maladies cutanées.

La population était de 418 habitants en 1803 ; elle est de 832 en 1860. La superficie du territoire est de 666,747 perches, dont 77,000 en prés, 341,200 en champs, 224,700 en bois, 7800 en pâturages. Les bâtiments sont taxés 642,000 fr. et les fonds de terre 424,000 fr. Dettes hypothécaires, 756,000 fr. — Altitude du château, 1787 pieds fédéraux.

Un pont de pierre de trois arches servait autrefois à passer la Broie au-dessous de Lucens ; il a été emporté par les eaux en 1852

Digitized by Google

et remplacé depuis par un pont aussi en pierre, mais d'une seule arche, de 80 pieds de longueur.

*

LUINS, village communal du cercle de Gilly, district de Rolle, à 75 min. O.-S. de cette ville, sur le chemin de l'Etraz. Ce village est dominé par une église, sise au milieu des vignes, dans l'une des positions les plus belles de la Côte; elle était sous le vocable de saint Pierre et est aujourd'hui annexe de Begnins.

SEIGNEURIE. Luins faisait primitivement partie des domaines de l'ancienne maison de Cossonay-Prangins. Vers 1234, au moment du partage des terres de leur maison entre les frères Humbert et Villelme de Cossonay, le premier devint sire de Cossonay et le second sire de Prangins. Luins passa dans les mains du sire Humbert et les ressortissants avaient l'obligation de conduire les vins du seigneur à Cossonay. Cette obligation fut convertie, avec le temps, en une rente fixe.

Jeanne, dame de Cossonay, fille du sire Louis et femme de Jean de Rougemont, accorda aux habitants de Luins les mêmes franchises qu'elle avait accordées à ceux de Cossonay après l'embrasement de leur ville.

En 1427, Jaques de Viry, seigneur de Mont-le-Vieux et de Luins, reçoit des habitants de ce dernier lieu l'engagement de s'acquitter envers lui de toutes les obligations qui leur étaient imposées par leurs anciens seigneurs et qui sont spécifiées dans les franchises de dame Jeanne en faveur de ses hommes de Cossonay.

Depuis les Viry, Luins fit partie de la seigneurie et châtellenie de Rolle et Mont-le-Vieux.

Au XVIII[e] siècle la seigneurie était passée dans la maison de Watteville, probablement par alliance avec les Steiguer, barons de Rolle, ou par aliénation. Le château, avec le beau domaine qui en dépend, sont aujourd'hui la propriété de M. le marquis de Ganay, Français.

La population du village était de 169 habitants en 1803; elle est de 217 en 1860. La superficie du territoire est de 279,433 perches, dont 44,417 en vignes, 81,921 en prés, 110,000 en champs, 37,700 en bois, 2600 en pâturages. Les bâtiments sont taxés 279,000 fr. et les fonds de terre 457,000 fr. Dettes hypothécaires, 155,000 fr. — Altitude, 1520 pieds fédéraux.

*

LUISSEL (lac de), petit lac qui existait au-dessus de Bex et qui a été desséché dans ce siècle. Le 24 mars 1791, on y trouva, à six pieds de profondeur, quelques armes antiques, telles que des épées à deux tranchants et quelques fers de lance de différents métaux. On

Digitized by Google

peut juger à leur forme que ces armes remontent à un temps très reculé, ce qui fait supposer une bataille anciennement livrée dans les environs et que des soldats avaient péri dans le lac. LEVADE.

LUISSEL, petit lac très poissonneux dans la plaine du Rhône, près de Crébelley. Il a 800 pas de tour, est entouré de saules et couvert de nénuphars, d'épis d'eau et de miriophilis; un petit îlot s'élève au milieu des eaux. *

LUISSEL, nom du signal de Leysin, d'où l'on jouit d'une vue magnifique. *

LULLY (*Lulli* en 1177, *Lulliacum* en 1011; *Lulie*, paroisse en 1228), petit village communal du cercle de Villars-sous-Yens, district de Morges, à 30 min. O. de cette ville. C'était autrefois une paroisse dont l'église était sous le vocable de saint Martin. En 1177, l'église dépendait du couvent du Grand-St-Bernard. Le village a appartenu au monastère de St-Maurice d'Agaune jusqu'à l'année 1536. Après la Réformation, ce village devint une petite seigneurie.

Dès la première moitié du XVIII[e] siècle, la seigneurie était entre les mains de la famille Mayor, qui posséda plus tard la terre de Montricher. Lully fut démembré de la terre de Vufflens, en 1726, par vente faite en faveur de l'assesseur baillival Mayor de Morges. En 1746, LL. EE. accordèrent à n. Rod.-Louis Mayor, par échange, la juridiction de Lully qui, de ce moment, devint seigneurie. En 1785, LL. EE. inféodèrent à n. David-Louis-Samuel Mayor le droit de chasse et de pêche rière Lully.

C'est à Lully qu'est né M. Mayor de Montricher, l'ingénieur qui a construit le canal de la Durance à Marseille et l'aqueduc de Roquefavour. Cet homme distingué est mort à Naples le 28 mai 1858.

La population était de 89 habitants en 1803; elle est de 166 en 1860. La superficie du territoire est de 219,050 perches, dont 20,000 en vignes, 51,300 en prés, 120,000 en champs, 23,900 en bois, 1100 en pâturages. Les bâtiments sont taxés 253,000 fr. et les fonds de terre 203,000 fr. Dettes hypothécaires, 353,000 fr. — Altitude, 1413 pieds fédéraux. *

LUSIGNY, ruisseau qui limite les communes de Bassins et du Vaud et vient se jeter dans la Sérine, au-dessus de Begnins. *

LUSSERY (*Luxurier*), petit village du cercle de La Sarraz, district de Cossonay, à 25 min. N.-E. de cette ville et à 1 lieue de La Sarraz, dans la vallée de la Venoge et la paroisse de Cossonay.

Au XII[e] siècle, le Chapitre de Lausanne y avait une terre qui lui

Digitized by Google

avait été donnée par Conon de Grandson. Quelques focages dépendaient du château de Cossonay et la seigneurie était mouvante du souverain. Les seigneurs les plus anciens qui nous soient connus sont de la maison de Joux, qui possédaient aussi la seigneurie de Bavois. Renaude de Joux fit passer ces deux terres à son mari Estard de Montsaugeon. Ces deux conjoints n'eurent qu'une fille, nommée Béatrice, qui épousa Henri de Gléresse, chevalier. Lussery demeura la propriété de cette famille jusque vers l'année 1540, que Marie et Jaquema de Gléresse épousèrent, l'une Claude d'Arnay et l'autre Nicolas d'Aubonne, qui furent seigneurs de Lussery par indivision. Vers 1592, cette indivision cessa et les nobles d'Aubonne possédèrent la seigneurie sans partage. Celle-ci passa, vers 1650, à la famille de Gingins d'Eclépens, qui l'a conservée jusqu'en 1798.

Ce village est ancien ; la voie romaine qui débouchait dans la plaine d'Eclépens en passant au-dessous de Villars, devait le traverser. On a trouvé aux environs des restes d'anciennes constructions, des tuiles romaines, des haches et des médailles antiques, et, en 1858, des fragments de chapiteaux ou de corniches, en marbre, élégamment sculptés, ainsi que plusieurs autres antiquités romaines.

La population était de 140 habitants en 1803; elle est de 207 en 1860. La superficie du territoire est de 250,489 perches, dont 313 en vignes, 39,300 en prés, 188,000 en champs, 19,800 en bois. Les bâtiments sont taxés 133,000 fr. et les fonds de terre 149,000 fr. Dettes hypothécaires, 307,000 fr. — Altitude, 1640 p. féd.

*

LUSSY (*Luxie,* paroisse en 1228), village communal et paroissial du cercle de Villars-sous-Yens, district de Morges, à 1 lieue O. de cette ville. Ce village a appartenu, jusqu'en 1536, à l'abbaye de St-Maurice d'Agaune. Le couvent de Romainmôtier y reçoit un don de terres, en 1026, de Rodolphe et d'Amalric son frère. Le monastère de St-Maurice avait inféodé la terre de Lussy à n. Louis Torney, à une date que nous ignorons. De ceux-ci elle avait passé, par succession, à n. Gamaliel de Tavel, seigneur de Denens, qui la transmit à ses descendants. La famille d'Arnay possédait dans ce village un membre de fief qui fut acquis par les nobles Tavel et réuni à la seigneurie. En 1746, Lussy fut érigé en seigneurie particulière, avec toute juridiction.

En 1453, l'église dépendait du prévôt de Mont-Jou; la chapelle de Lully était sa filiale. On comptait 15 feux dans la paroisse. La cure avait un revenu de 15 florins petits.

On trouve dans les environs de bonne marne et une source d'eau ferrugineuse qui coule dans le Blacon et se jette avec ce ruisseau dans le Boiron.

Digitized by Google

En 1640, le registre baptistaire diminue tout à coup de moitié, quoique le même ministre continue les inscriptions. La peste avait, sans doute, désolé cette paroisse.

La population était de 140 habitants en 1803; elle est de 198 en 1860. La superficie du territoire est de 254,315 perches, dont 17,500 en vignes, 55,660 en prés, 146,200 en champs, 31,000 en bois, 1419 en pâturages. Les bâtiments sont taxés 226,000 fr. et les fonds de terre 230,000 fr. Dettes hypothécaires, 459,000 fr. — Altitude, 1533 pieds fédéraux.

*

LUTRIVE (la), appelée aussi Braillon, ruisseau qui vient du Jorat et se décharge dans le Léman, à la porte occidentale de Lutry. On trouve dans son lit quelques pétrifications telles que des ammonites, des pectinites, etc. LEVADE.

LUTRY (*Lustriacum* en 516; *Lustrie*, paroisse en 1228), petite ville, commune et paroisse, chef-lieu de cercle, composé des communes de *Lutry* et de *Savigny*, avec une population de 3539 habitants.

Cette ville est située au bord du Léman, à 45 min. E. de Lausanne, sur la route de Lausanne à Vevey, avec une gare sur le chemin de fer, au milieu d'un riche vignoble.

Lutry est une ancienne ville; elle est mentionnée dans les documents dès l'année 516 et faisait partie des terres nombreuses données le 30 avril de cette année-là par Sigismond, roi de Bourgogne, à l'abbaye de St-Maurice, qu'il fondait. C'est la date la plus reculée à laquelle nous puissions remonter pour établir l'origine de Lutry, bien que la localité ait été habitée dans des temps bien antérieurs, comme le témoignent les nombreuses antiquités romaines trouvées dans le sol. Depuis la donation de saint Sigismond, l'histoire se tait, pendant plusieurs siècles, sur les destinées de Lutry. Dans les temps malheureux où l'abbaye de St-Maurice dut subir le protectorat oppressif des derniers rois de Bourgogne, plusieurs terres lui furent enlevées pour servir de gratification aux personnages de la cour qui avaient su capter la faveur du souverain. C'est surtout sous le dernier roi, Rodolphe III, surnommé à bon droit le *Fainéant*, que les prodigalités faites aux dépens de St-Maurice furent portées à leur comble. Il avait, entr'autres spoliations, réuni au fisc royal les biens que cette abbaye possédait à Lutry.

En 997, ce prince donna à son chancelier, Anselme, le mas de *Périola* avec ses pertinences, la vigne qui y touche et que cultive Constabilis, dans le territoire de Lutry, avec tout ce qu'il possède entre le *Pin* et l'*aimable fontaine (fontana amabilis)* ou *chenal*, ainsi que dans les champs de *Badesus* avec la forêt.

Digitized by Google

En 1017, ce même roi restitue à St-Maurice quelques-uns des droits que ce monastère avait possédés à Lutry.

En 1025, un seigneur nommé Anselme, probablement le même personnage que le chancelier de Rodolphe, fonda, à Lutry, un prieuré sous le vocable de saint Martin, qu'il plaça dans la dépendance de l'abbaye de Savigny en Lyonnais. (Voyez la charte de fondation dans les *Monumenta historiæ patriæ,* de Turin, t. Ier, p. 447.)

Prieuré de Lutry. Le monastère, fondé et doté par Anselme, existait depuis peu de temps encore, lorsque quelques seigneurs puissants, profitant de l'anarchie générale, s'emparèrent du couvent de Lutry et de ses biens. Les religieux de ce monastère, l'abbé de Savigny, Burchard, évêque de Lausanne, portèrent leurs doléances auprès de l'empereur Henri IV et obtinrent de lui un acte daté de Vevey, en l'an 1087, par lequel ce prince restitue le prieuré à l'abbé de Savigny, avec tout ce qui en dépend : serfs, terres, moulins, etc. Il menace toutes les personnes qui porteraient désormais atteinte aux biens du dit monastère, d'une amende de 100 livres d'or pur, une moitié en faveur de l'abbé de Savigny, et l'autre de la chambre impériale. Le monastère prospéra dès lors et ne tarda pas à devenir l'une des maisons religieuses les plus riches du pays. Il possédait les mayories de *Champtauroz* et de *Villars-Mendraz.* Il avait sous sa dépendance les prieurés de *Broch* et de *Cossonay* et possédait le droit de collation aux cures de *St-Martin-du-Chêne*, de *Bioley-Magnoud,* d'*Yverdon,* de *Démoret,* de *Charmey,* de *Chapelle en Ogo,* d'*Echarlens,* de *Châtel-St-Denis,* de *Villette* et de *Belmont,* à Lavaux. La grange de Clendy, près d'Yverdon, et de grands revenus dans la paroisse de St-Martin-du-Chêne, lui appartenaient aussi. Sa richesse résidait surtout dans les vignes qui s'étalaient sur les coteaux qui dominent la Vaux de Lutry et que cultivaient les serfs du monastère, sous de certaines redevances. Ces beaux vignobles étaient protégés par le château-fort de Montagny, qui devait servir d'asile, dans les moments de danger, aux hommes du prieuré demeurant sur les coteaux de Lavaux.

L'abbaye de Savigny dépendait, au spirituel comme au temporel, des archevêques de Lyon, et par là même le prieuré de Lutry, bien que situé dans le territoire temporel de l'évêque de Lausanne, échappait à l'autorité de ce dernier prélat. Cette situation anormale nécessita, à diverses reprises, des accommodements entre les évêques et les abbés de Savigny.

Les offices du prieuré étaient les suivants : l'*aumônerie*, l'*infirmerie,* la *communerie,* la *chamalerie,* la *chantrerie,* fondée en 1407 ; il y avait, en outre, le *sacristain* et le *prieur ;* ces deux derniers étaient les personnages principaux. Le *mestral*, officier laïque, rendait la justice.

Plusieurs de ces offices ou charges avaient des revenus qui leur étaient spécialement affectés. L'*aumônerie* était fort riche; elle acense beaucoup de vignes dans les environs de Lutry; l'*infirmerie* et la *communerie*, quoique moins riches, possédaient aussi plusieurs vignes.

Bien que le prieuré se trouvât ainsi jouir d'une grande aisance, il ne se hâta point d'associer à sa prospérité les pauvres serfs qui cultivaient ses vignes. En l'année 1464, ceux-ci étaient encore soumis à la taille et à la servitude personnelle, au milieu d'une population déjà affranchie. Cette position parut aux vignerons du prieuré ne pouvoir être supportée plus longtemps. Ils portèrent leurs doléances au seigneur prieur, qui, après avoir examiné l'affaire avec ses religieux, crut nécessaire d'accorder la demande, dans un acte que son importance nous engage à donner ici en abrégé :

« Nous le prieur et couvent de Lutry, assemblés unanimement, au son de la cloche selon l'usage, assistés des prieurs de St-Paul, de Cossonay et de Broct, faisons savoir que nos hommes de *Lutry*, de *Savuyt*, d'*Espesses*, de *Crétaz*, de *Chenaux*, de *Cremières*, de *Courson*, de *Champrenaud* et du *Plex*, nous ayant représenté, avec humble supplication, qu'ils demeurent seuls de condition serve *(servæ conditionis)*, assujettis à la mainmorte, au milieu de leurs voisins affranchis. Que cet état de servitude leur apportait à la fois un grand préjudice et beaucoup de honte; qu'ils étaient méprisés de leurs voisins, au point qu'ils avaient peine à marier leurs filles et à se marier eux-mêmes, et que, pour ces raisons et pour l'amour de Dieu, ils nous suppliaient de vouloir les affranchir, eux et leurs biens.

» Nous avons reconnu que cet exposé est conforme à la vérité; que par crainte du servage et du mépris, les hommes de ces dits lieux abandonnaient le pays; que les maisons, vignes, terres demeuraient vacantes et stériles, à notre grand préjudice.

» Pour toutes ces considérations, *nous affranchissons les susdits hommes de tout joug de servitude, de taille et de mainmorte;* nous les recevons comme nos hommes-liges, selon la teneur des présentes et aux conditions qui suivent :

» 1° Les affranchis et leurs descendants doivent demeurer nos hommes-liges, nous payer les cens annuels, tributs, dîmes, usages et annuités qu'ils nous doivent;

» 2° Si quelqu'un de ces hommes commet un crime entraînant la peine capitale, ses biens nous seront adjugés;

» 3° Si un affranchi meurt sans testament et sans héritier apte à lui succéder, selon le droit et la coutume, ses biens doivent nous revenir;

» 4° En cas de donation testamentaire en faveur d'un étranger

Digitized by Google

qui ne serait pas parent de sang, celui-ci doit nous payer un laud qui pourra s'élever à 12 sols par écu;

» 5° Les héritiers des susdits hommes sont tenus de résider, eux ou quelque personne pour eux, dans leur héritage, afin que cet héritage soit conservé en bon état;

» 6° Au cas de vente, l'acheteur nous paiera le laud, à raison du 7e denier;

» 7° Les susdits hommes sont tenus de remettre chaque année, à notre prieuré, le fruit de leurs vignes jusqu'à ce qu'ils se soient acquittés de ce qu'ils nous doivent;

» 8° Ils doivent se soumettre à la justice de notre *mestral* ou officier du prieuré de Lutry;

» 9° Les ressortissants d'*Espesses*, de *Cremières*, de *Chenau*, de *Courson*, de *Champrenaud* et de *Crétaz*, sont astreints à travailler aux fortifications de notre château de Montagny, selon l'usage du pays, et de la même manière que nos hommes de Lutry sont tenus au ressort et aux fortifications de notre maison de Lutry;

» 10° Ils doivent suivre notre bannière et, le cas échéant, y être obligés par notre mestral et ses employés;

» 11° Ils ne pourront contracter aucune bourgeoisie, ni obtenir de privilége qui puisse les autoriser à alléguer quelque chose contre les libertés et droits de notre maison. »

Par un dernier article, le prieur se réserve de pouvoir revendiquer les biens vendus par les affranchis, pour le prix de vente; il interdit à ses hommes de les vendre à des ecclésiastiques pour leurs églises ou aux seigneurs de châteaux-forts, soit bannerets, de peur que le prieuré ne pâtisse plus tard par de telles aliénations faites en mains fortes et puissantes.

L'acte est passé en chapitre au couvent de Lutry, ès-mains de Humbert de Miéville *(de media villa)*, notaire-juré de la cour de l'official de Lausanne, le 16 mai 1464, en la présence de :

Georges DE ROCHETAZ, admin. perpétuel du prieuré de Lutry;
Gui GEOFFREDI, sacristain;
Jaques REYNAUD, aumônier;
Jean MAYOR, infirmier;
Jean DE LUCIAN, chantre;
Etienne DE VIRY, moine;
Mathurin PITHOYS, »
Pierre FABRI, »
Pierre CROSTELLI, »
Nicolas DE GILLARENS, »

(Acte communiqué par M. Fauquex, député.)

Digitized by Google

Les pauvres serfs ne furent pas affranchis purement et simplement; ils durent payer leur liberté un prix assez élevé, comme cela paraît dans une délibération des conventuels, assemblés en chapitre, du 26 février 1466. L'assemblée décide que, de l'argent donné pour l'affranchissement, on prendra 200 florins pour le *communier*, autant pour les ornements d'église et le reste pour une acquisition en faveur de la mense du prieur.

Le prieuré prolonge encore quelque temps son existence à Lutry; mais les mœurs des moines devenaient toujours plus relâchées et leur ôtaient la considération nécessaire aux personnes ecclésiastiques. Aussi, lorsque la Réformation s'approcha, les religieux luttèrent vivement contre elle, non avec les armes spirituelles, mais avec violence et brutalité, comme nous le verrons plus loin.

Dans la seconde moitié du XVe siècle, le prieuré était devenu une commende dans les mains de l'évêque de Lausanne. En 1484, un moine de Lutry porta par devant l'abbé de Savigny une plainte contre l'évêque Benoît de Montferrand, prieur commendataire de Lutry; il accusait le prélat d'avoir emprisonné quelques-uns des moines, d'en avoir chassé d'autres après les avoir maltraités, les mettant aux fers et ravissant leurs biens. Le moine demande permission à l'abbé de porter une plainte en forme, contre l'évêque, devant le supérieur de celui-ci, l'archevêque de Besançon, ce qui lui fut accordé.

En 1537, le 13 février, les délégués de Berne firent une convention avec les religieux, à la suite de laquelle six d'entre eux embrassèrent la réforme et furent autorisés à rester dans leur demeure. Les autres durent quitter le pays. Berne, pour se concilier les habitants de Lutry, qui s'étaient montrés si hostiles à sa domination, abandonna à la commune, pour son hôpital, les biens et revenus du couvent, avec la chapelle de la Trinité.

PRIEURS DE LUTRY

D'après M. Frédéric de Mulinen.

Gaumarus, 1177.
Jean de Villars, 11...
Pierre, 1210.
Rodolphe de Cossonay, 1215-1218.
Hugues, 1221, 1223, 1224, 1226.
Vuillelme, 1227.
Gaufred, 1228.
Hic? 1233.
Jaques, 1242-1247.
Ponce, 1252.
Guillaume de Palaisieux, 1255, 1258-1261, 1266.
Conon de Bennenvil, 1266-1286, 1293, 1295.
Thomas, 1295.
Guillaume de Duyn, 1297, 1306, 1311, 1316, 1318.
Aymon, 1318.
Simon, 1318, 1321, 1327.
Jean de St-Martin, 1330-1346.

Bernard DE VAREYS, 1348.

RODOLPHE, 1354, 1356, 1358.

NICOLAS, 1364.

Henri DE MONTAGNY, 1374.

Bérard DE ST-PORGO, 1377, 1378.

Jean DE VULLIENS, 1384, 1385, 1390.

Jaques DE MONTMAYEUR, 1397, 1398, 1400.

Amédée DE MONTMAYEUR, 1401, 1406.

Michel DE LA RIVE, 1411-1437.

Guigon DE LA ROCHETTE, prieur commendataire perpét., 1448, 1452-1466.

L'évêque Benoît DE MONTFERRAND, prieur commendataire perpét., 1481, 1484-1488, 1490.

Philippe DE COMPEYS, prieur commend. perpétuel, 1492, 1494, 1496.

L'évêque Aymon DE MONTFAUCON, 1503, 1509, 1510.

Jean DE MONTFAUCON, fils naturel du précédent, commendataire perpétuel, le dernier, 1517 (1518-1533).

—

A ajouter d'après nos notes :

VUILLERME, 1204.

ETIENNE, 1246.

Pierre DE LA TOUR, 1369, 1373.

Pierre DES CLÉES, avant 1383.

Jean FABRI, protonotaire apostolique et administr. perpétuel, 1469, 1470.

Girard TABUSSET, 1501.

VILLE DE LUTRY. Ainsi que nous l'avons vu, les derniers rois de Bourgogne avaient traité comme leur propriété la ville de Lutry, que le roi Sigismond avait donnée à l'abbaye de St-Maurice, en 516. Dès que le royaume de Bourgogne eut été réuni à l'empire, les empereurs acceptèrent les faits accomplis par les rois bourguignons ; c'est ainsi qu'ils purent considérer Lutry comme appartenant au fisc. En 1079, l'empereur Henri IV fit donation à l'évêque Burchard d'Oltingen, qui lui avait donné bien des preuves de fidélité, de diverses terres situées entre le pont de Genève et la Sarine, le Jura et les Alpes. Parmi ces terres, nous voyons figurer Lutry, Chexbres *(Carbarissa)* et Corsier *(Corise)*. C'est de cette donation que date le pouvoir temporel des évêques de Lausanne sur les paroisses de Lavaux. De ce moment les évêques cherchèrent constamment à réunir, en leurs mains, les biens et fiefs épars qui se trouvaient disséminés sur ce riche territoire. Guillaume d'Ecublens reçoit en gage (1221-1228) l'avouerie de Lutry, de la part de Vuillerme de Palésieux, pour le prix de 40 livres. Le même évêque bâtit une tour à Lutry.

Vers 1220, l'évêque Berthold de Neuchâtel fait fortifier Lutry ; c'est lui, sans doute, qui éleva, au-dessus de la ville, la tour de *Bertholo,* qui a gardé le nom du prélat.

Pour gouverner leurs hommes de Lutry et de la paroisse de Villette, les évêques avaient institué un *mayor* qui rendait la justice et était à la tête de l'administration. Cet office féodal était devenu héréditaire dans une famille qui prit le nom de sa charge. Plus tard, après la Réformation, elle prit le nom de Lutry ou Mayor de Lutry. Elle portait pour *armes :* d'azur, au lion de gueules, avec un lambel d'or à trois pendants brochant.

Les évêques ne trouvèrent pas toujours dans leur mayor un ser-

viteur soumis. En 1488, l'évêque Benoît de Montferrand avait été appelé à Lutry par les besoins de son église. Comme il était d'un caractère violent, il avait indisposé contre lui les religieux du prieuré qu'il avait maltraités et Jean Mayor, qu'il avait voulu priver de son office en l'achetant de Georges, frère du mayor, bien que celui-ci n'y eût aucun droit.

Le mayor irrité, et que rendait hardi l'impopularité du prélat, fait prendre les armes aux hommes de Lutry et de Villette, et, à leur tête, ne craint pas d'attaquer l'évêque dans sa maison de Lutry; il lui tue quelques hommes, en blesse d'autres et le poursuit jusque dans l'église de St-Martin, où le prélat avait cru trouver un refuge. Là, on le force par des menaces à accepter des conditions excessivement dures. Le lendemain, ces mêmes hommes, qui savaient que les Lausannois ne soutiendraient pas l'évêque, se rendirent encore en armes auprès de lui et le forcèrent à ratifier, dans son palais épiscopal, tout ce qu'il avait promis à Lutry.

L'évêque se plaignit de ces violences à Berne et à Fribourg, dont il était combourgeois. Ces deux villes expédièrent aussitôt des députés à Lutry, afin de ménager un arrangement entre les parties. Une journée fut fixée à Berne, où les députés de Lutry et de l'évêque furent entendus. Il en résulta une prononciation, datée du 1er mars 1488, dont nous donnons les clauses essentielles :

« Jean Mayor et ses successeurs sont privés, à toujours, de l'office de mayor, qui est aboli à Lutry. Le pays dépendra du bailliage de Lausanne et sera régi par un lieutenant pour l'administration de la justice. Les concessions arrachées par la force à l'évêque sont déclarées nulles. Les auteurs et complices de la révolte paieront 9000 florins de Savoie à l'évêque et aux deux villes. En mémoire de ce crime, les portes de la ville de Lutry seront démolies et ne pourront être reconstruites qu'avec l'autorisation de l'évêque. Au jour anniversaire de la révolte, les gouverneurs de Lutry offriront, en l'église de St-Martin, deux cierges pour la célébration de la messe qui y sera dite, chaque année, pour le repos des âmes de ceux qui ont péri dans la sédition. Les gens de Lutry et de Villette devront se présenter devant l'évêque et lui demanderont pardon, prosternés devant lui, en la présence des députés des deux villes; alors, le prélat leur accordera pardon et miséricorde. »

Cette sentence était dure et humiliante; elle mécontenta à un haut degré les habitants de Lutry, qui refusèrent longtemps de s'y soumettre. Mais les menaces de Berne d'un côté, de l'autre les concessions probables obtenues de l'évêque, conduisirent les hommes de Lutry à faire leur soumission le 10 septembre 1488. Benoît de Montferrand mourut le 8 mai 1491. Son successeur dans l'épiscopat,

Aymon de Montfaucon, inféoda de nouveau la mayorie et mestralie de Lutry à Jean Mayor, le 13 février 1492.

Les temps s'approchaient où la ville de Lutry allait être soumise à de graves tribulations par la conquête bernoise et la Réformation qui en fut la suite. Tout cela a été consigné par un secrétaire de la ville dans un manuel du Conseil de Lutry que l'historien Ruchat avait consulté et qui, malheureusement, a disparu depuis. Celui-ci en a laissé un extrait curieux dans ses manuscrits; nous croyons utile d'en extraire, à notre tour, les articles les plus importants; ils jettent un grand jour sur l'époque si agitée de la conquête et sur les mœurs du temps.

Manuel de Lutry. 1535, *novembre*. Des députés de Lausanne avertissent le Conseil de Lutry que nul ne dût sortir du pays, ni du lieu pour aller en guerre, afin qu'on n'eût point de reproche. Lutry décide de faire publier une telle défense sous l'amende de soixante livres. (C'était durant la guerre des confrères de la *Cuiller*.)

1536, 24 *janvier*. Des députés de la paroisse de Villette viennent proposer à Lutry de se lier par serment de se secourir les uns les autres en cas de guerre, de faire de même avec ceux de St-Saphorin, de proposer la chose à ceux de Lausanne, de convenir d'un signe entre eux pour se reconnaître et d'envoyer des espions par le pays pour avertir de ce qui se passait. La communauté accepte la proposition de faire ce serment, réservé celui de Lausanne, de faire un signe et d'envoyer des espions. On envoya des députés auprès des gens de Villette pour recevoir leur serment, le lendemain 25, et on le prêta aux leurs le même jour. (C'était pendant la marche des Bernois sur Genève.)

25 *janvier, mardi*. Le Conseil de Lausanne envoya un banderet à Lutry pour faire savoir qu'il était arrivé 500 Italiens à Morges, et qu'on croit qu'ils vont donner l'assaut à Lausanne, demandant 50 hommes pour les secourir cette nuit. Accordé 25 hommes.

26, *mercredi*. Résolu de faire un rempart le long du lac, aux deux côtés de la ville, et 30 hommes ordonnés pour aller couper des fascines pour cela.

Les trois paroisses de Lavaux convinrent ensemble de porter une marque de *bleu* et de *rouge*, devant et derrière.

3 *février*. On eut une alarme à Lausanne et y sonna l'*effrey;* la plupart des hommes de Lutry y coururent en armes, au nombre de 140 hommes, sur la demande du Conseil de Lausanne. Les Lausannois voulurent les défrayer à Lausanne, mais ils s'en retournèrent sans boire ni manger.

9 *février*. Députés du Conseil de St-Saphorin ont exposé au Conseil de Lutry que Vevey se voyant menacé du Gessenay et du Châ-

teau-d'Œx, de la part des Bernois, leur avait demandé secours; mais que le Conseil n'avait pas voulu leur donner réponse sans en conférer avec Lutry, Lavaux, Lausanne et l'évêque. Lutry leur a répondu qu'étant terre d'église, et puisqu'on ne leur demandait rien, ils ne devaient pas donner de secours à Vevey; on leur a donné deux députés pour aller à Lausanne auprès du Conseil et de l'évêque, qui firent la même réponse.

Le même jour, le bruit courut à Lausanne qu'on avait sonné l'*effrey* à Lutry, et ceux de Lausanne ont envoyé trois hommes en poste, à cheval, à Lutry, pour savoir la vérité, étant prêts à venir à leur secours. Lutry remercie et dit qu'une autre fois ils ne devaient pas bouger qu'ils n'eussent de leurs nouvelles.

Le 18, *vendredi*. Le Conseil de Lausanne envoie un héraut à Lutry pour donner avis que l'armée bernoise venait de Genève et passerait par Lavaux et qu'on devait faire du pain. Il fut donc ordonné de *faire four*. Le même jour, on députa au Conseil de Lausanne pour prendre leur avis sur la conduite qu'on devait tenir, et si l'on n'avait pas de *male grace* et pour les remercier de leur avertissement.

Le 19. Les députés de Lutry allèrent à Morges, sur l'avis du Conseil de Lausanne, parler aux capitaines de l'armée bernoise et se recommander à eux. Les capitaines leur reprochèrent l'indigne traitement fait à un de leurs ministres par quelques-uns de leurs gens et leur refus de faire justice, et les menacèrent de les brûler s'ils ne leur remettaient les coupables. Les députés s'excusèrent disant qu'ils ne savaient pas qui ils étaient. (Il s'agit ici des mauvais traitements reçus par Michel Dobte, ministre des Ormonts, qui, en passant à Lutry l'année précédente, fut assailli par les prêtres et les moines et poursuivi jusqu'à Riez, où Claude Forestay le recueillit.)

Le même jour, on tint conseil à Lutry sur cette affaire, et comme celui qui avait battu le ministre était serviteur du prieur de Lutry et se trouvait alors au château de St-Maire, on députa six conseillers à l'évêque pour le prier de le leur livrer, afin d'éviter plus de danger. L'évêque leur fit remettre cet homme, qu'ils menèrent à l'armée bernoise, qui était alors à La Sarraz, accompagnés de trois députés de Lausanne, ce qui se fit le dimanche, lendemain.

Le 23, *mercredi*. Trois religieux de Lutry qui avaient maltraité le ministre furent appelés en Conseil, où on leur exposa le danger qui menaçait la ville à cause d'eux. Les trois religieux sont: dom *Pierre Bergier*, dom *Jaques Ramu alias Rigaux*, *Mermet Mestraulx*, de Lutry, religieux de Savigny. Ils se remirent tous trois à la discrétion du Conseil, qui leur ordonna de remettre entre ses mains leurs biens meubles et immeubles, afin de pouvoir en prendre de quoi payer les frais que pourrait exiger cette affaire.

Mars 17, *vendredi*. Le Conseil de Lausanne annonce aux députés de Lutry :

1° Qu'ils ont appris des Bernois qu'ils vont attaquer le château de Chillon et passer par Lavaux; qu'ils vont les engager à passer par un autre chemin et vont offrir leurs personnes pour les conduire;

2° Qu'ils avaient ouï-dire à Berne que les Bernois vont mettre des officiers dans le pays qu'ils viennent de gagner, et, entr'autres, un châtelain à Vevey, et joindre à cette châtellenie Lutry, Lavaux et St-Saphorin.

Ordonné d'envoyer une députation à Lausanne prier le Conseil de se joindre à eux pour engager les Bernois à passer par un autre chemin. On prie aussi les Lausannois de s'opposer au démembrement de Lavaux, ce qui serait préjudiciable à Lausanne, puisque les appels du pays y sont portés.

Le *mardi* suivant, Lausanne envoya le banderet Gui Gindron et Aubert Loys pour garder Lutry et conduire l'armée bernoise.

Le *vendredi* 24, deux des grands fourriers de l'armée bernoise arrivèrent à Lutry, demandant logement pour 500 chevaux, pendant quatre jours. On leur répondit que cela était impossible. Les fourriers demandent à visiter les étables et engagent la ville à se procurer du foin, de l'avoine et des vivres pour les mener là où sera l'armée. Les députés répondirent : qu'ils feraient tant que l'armée fût contente.

26 *mars*, *dimanche*. L'armée bernoise arriva à Lutry et y dîna. Comme elle partait pour continuer son chemin, quelques soldats ne voulant pas payer Berthold Borgeis, celui-ci alla se plaindre aux deux députés-gardes de Lausanne, Gindron et Loys; par quoi il se mut un gros différend et battement, et trois soldats bernois furent blessés.

27, *lundi*. On reçut une lettre de n. *Girard Mestral*, avoyer de Payerne, qui était au camp devant Chillon et leur donnait avis que les chefs de l'armée avaient avaient fait de grosses plaintes contre ceux de Lutry, de ce qu'ils avaient tué et battu de leurs gens et qu'il leur conseillait d'envoyer là des députés pour faire des excuses et prévenir un plus grand mal.

28. Le Conseil résolut de faire comme les autres paroisses et de donner aussi un présent de deux chars de vin à l'armée bernoise. On députa aussi trois conseillers pour faire des excuses aux capitaines bernois, avec ordre de s'adresser aussi à l'avoyer de Payerne.

29, *mercredi*. Les députés partirent, mais le capitaine ne voulut pas les écouter. L'avoyer de Payerne conseilla de lui faire un présent. On résolut donc de lui envoyer trois tonneaux d'avoine, deux moutons et quelques chapons, si on en pouvait trouver, et quelques poules, afin qu'ils fissent informer de la vérité. On députa quatre

conseillers pour aller porter le présent; ils y allèrent le jeudi, mais le capitaine ne voulut point recevoir leur présent, ni les voir, ni leur parler.

31. L'armée bernoise revient de devant Chillon qu'elle avait pris, elle s'arrêta à Lutry et forma plainte : 1° De leurs gens qu'on avait battus; 2° du ministre d'Aigle qu'on avait battu et reproche de n'en avoir pas fait justice. Le Conseil a répondu au premier article que ce ne sont pas leurs gens qui ont fait le coup et qu'ils n'y avaient pas consenti; au second, qu'ils avaient remis le coupable entre leurs mains.

Ensuite, les Bernois leur ont demandé : A qui êtes-vous? N'êtes-vous pas à l'évêque de Lausanne? Il a été contre nous et s'est opposé à LL. EE. En conséquence de quoi ils leur ont demandé de se soumettre à eux.

Le Conseil demanda terme et heure pour répondre, mais les Bernois le leur refusèrent. Le Conseil demanda au moins terme jusqu'au coucher du soleil, pour assembler la communauté, les assurant qu'on leur ferait une réponse satisfaisante. Cela fut encore refusé. Ainsi, la plus grande partie du Conseil voyant le danger pressant et pour éviter plus grand mal de feu et de carnage, se soumit aux Bernois, *protestant pour la conservation de leurs droits, franchises et libertés, écrites et non écrites*, ce que les Bernois ratifièrent. Les conseillers qui étaient présents firent le serment de fidélité sur un livre, et on donna terme jusqu'au coucher du soleil au reste du commun pour aller faire le serment de fidélité à Lausanne.

La communauté assemblée fut d'avis unanimement de se soumettre et nomma sept députés pour aller faire le serment à Lausanne, au nom de tous. Ils y trouvèrent les députés de Lavaux et de Saint-Saphorin qui y étaient pour le même sujet. Ils firent tous serment, en *protestant pour le maintien de leurs libertés et aussi de leur foi*, ce qui fut agréé par les Bernois, qui ordonnèrent à leur secrétaire de leur en expédier des lettres *(titres)*.

9 *avril, dimanche des Rameaux*. Le Conseil assemblé décide :

1° Que nul ne devait penser de faire venir un ministre, sous le bamp de 10 livres;

2° S'il en vient un, par hasard, qu'on ne l'ira pas voir prêcher et qu'on ne lui fera aucun outrage;

3° Que nul ne doive penser de gâter ou vitupérer les images, à l'église ou ailleurs, ni faire violence à l'église, sous le même bamp.

George *Mermod* a fait plainte au Conseil contre Girard *Marguerat*, l'un des principaux du prieuré, demandant justice contre lui de ce qu'il lui a débauché sa femme depuis longtemps et en a eu des bâtards. Une partie des religieux ont accompagné G. Marguerat, qui

a demandé terme jusqu'au jeudi suivant, sous espérance de paix. (Le 27, jeudi, le Conseil condamna le moine à un écu d'amende et à payer six écus d'or à Mermod, avec défense de jamais débaucher la femme de cet homme.)

Les religieux ont consenti à payer les 100 florins qu'on leur avait imposés.

20, *jeudi*. Les députés de Berne ont passé par Lutry, au soleil couchant, et ont ordonné de leur envoyer, le lendemain de bon matin, six des plus apparents du Conseil; ceux-ci furent élus : *Fr. Blanchet*, *Jean Du Mur*, *Jean Séchaux*, *Patolliex*, *Guillaume Carrard* et *Jean Marsens*, secrétaire. (C'est probablement ce dernier qui a été le rédacteur du *Manuel*.) Ils partirent et les députés de Berne leur demandèrent s'ils avaient reçu ordre de LL. EE. de faire justice à leurs soldats battus par les gens de Lutry et tués, et leur dirent : qu'il fallait que Lutry accordât avec eux et les parents du mort. Ainsi, après bien des débats de part et d'autre, les commis de Berne ont prononcé :

1° Qu'on paierait les barbiers qui ont pansé le mal (ils reçurent 6 florins);

2° Qu'on paiera toute la dépense de ces malades et de ceux qui les ont servis;

3° Qu'on paiera 100 écus au soleil aux parents du mort;

4° » 20 écus à celui blessé aux jambes;

5° » 15 écus à celui blessé au nez;

6° » 3 écus à un qui assure avoir reçu trois coups de pierre;

7° Et comme on n'a pas su ni voulu nommer les coupables, les commis ont ordonné qu'on puisse demander à ceux qui l'ont fait et à ceux qui ont jeté des pierres par les fenêtres, et aussi aux premiers auteurs de la querelle, et qu'on doit les prendre par justice.

Août 10, *jeudi*. Dom Pierre Mayor a produit au Conseil une lettre de l'évêque de Lausanne à l'occasion de la chapelle de la Trinité, demandant qu'on la lui amodiât, ce qui a été fait pour 30 florins, à condition d'en faire le service.

Novembre 9, *jeudi*. Le prieur de la confrérie demanda ce qu'il devait faire à la St-Clément (patron de Lutry). On lui dit de faire le dîner aux bourgeois et de faire la *donna* plus ample que de coutume.

1537. *Février* 25, *dimanche*. Le Conseil ayant appris que les commis de Berne voulaient se saisir des biens du prieuré de Savigny, il fut résolu de députer auprès d'eux, pour leur représenter que le couvent appartient à la ville. (En 1531, Guillaume Synexdis, gardien du couvent de franciscains de Savigny, sur Lutry, avait donné les biens de ce couvent à la confrérie du St-Esprit de Lutry et à la ville,

à la charge de régir le couvent, comme aussi de faire le service divin.)

Juillet 5. Sur l'ordre que le mayor reçut du baillif de faire abattre la chapelle qui est sur le grand pont, il fut résolu qu'on irait parler au dit baillif et, pour l'adoucir, au lieu de six écus de lui en donner dix. On ne lui en donna que huit, et il laissa subsister la chapelle jusqu'à l'arrivée des seigneurs commis de Berne.

Novembre, jeudi 29. Le prieur de la confrairie (chargé de faire le *convivio,* c'est-à-dire le repas de fraternité qui se donnait à tous les bourgeois, le jour de la St-Clément, patron de Lutry) demanda au Conseil s'il devait inviter tous ceux de la ville. Il fut dit qu'on convoquerait tous les bourgeois, les religieux et prêtres et aussi le prédicant (Mathieu) et qu'il doit demander des conseillers pour lui aider à servir.

Vin vendu 20 florins 6 sols le char.

1540. *Dimanche* 14 *mars*. Le baillif ayant vu tous les comptes de la confrairie, voulut qu'on abolît toutes les *donnes* générales qu'on fait en cette confrairie et aussi le petit boire qu'on a coutume de faire le jour de la Pentecôte, et aussi tous les repas qu'on faisait en cette confrairie. On assemble le Conseil pour délibérer là-dessus; il fut résolu de continuer sur l'ancien pied et de porter requête pour cela à LL. EE.

1541. Le *jeudi* 5 *de mai*. Les députés du Conseil obtinrent enfin du baillif, moyennant un présent de deux écus, que la ville pût faire le *petit boire* accoutumé le jour de la Pentecôte, et la *donne* générale *qui se solez faire ès povres de la ville.*

Les provisions ordonnées pour le *petit boire* furent: Trois muids et demi de blé, des corailles, ce qu'on pourra trouver, un lard, douze veaux et quatre têtes de beurre. (Il n'est pas question du vin, qui était pris dans les caves de la confrérie; à en juger par les vivres, le *boire* ne devait pas être tant *petit.*)

La *donna*, faite aux pauvres, se composa de douze fromages distribués dans un jour ouvrier.

Après la Réformation, en 1539, les Bernois donnèrent à la ville de Lutry, pour augmentation de son hôpital: 1° Les biens d'une grande confrérie composée de quatre ou cinq plus petites qui avaient été jointes ensemble; 2° les fonds et rentes du petit monastère de Savigny au Jorat; 3° les biens de la chapelle de la Trinité.

L'église du prieuré est aujourd'hui encore la paroissiale.

La paroisse se composait de la ville de *Lutry, Savuyt, Corsier, Savigny* et des nombreux hameaux répandus sur les coteaux et les monts. Ce n'est qu'en 1823 que Savigny a été séparé de la commune.

La commune était régie, sous les Bernois, par un *Conseil* de douze

membres, outre le banneret, le secrétaire et le gouverneur; le châtelain y assistait en qualité de contrôleur pour LL. EE.

Le *Conseil général* était composé de vingt-quatre membres et présidé par le banneret.

La *Cour de justice* était composée de douze assesseurs, du châtelain et du curial; sa compétence était de 60 florins; les appels allaient au château de Lausanne, de même que les causes criminelles. — Il y avait encore une *Cour des fiefs* et un *Consistoire*.

La maison des mayors de Lutry était, au dire de *Plantin*, située près de la porte au-dessus de la ville et bâtie comme un château; c'est le château possédé aujourd'hui par la ville et qui était devenu le château de Corsier après la Réformation.

Claude, le dernier mayor de Lutry, coseigneur de Gollion et Mauraz, décéda en 1598, précédé de son fils Gabriel, lequel laissa quatre filles, qui firent discussion en 1602.

LL. EE. établirent en 1598, à la place de la mayorie, deux châtellenies, comprenant l'une la paroisse de Lutry, l'autre celle de Villette.

Le premier ministre de Lutry se nommait Mathieu; voici la prébende qui lui fut assignée par LL. EE. en 1542:

En argent, 120 florins;
En vin, deux chars;
En blé (mesure de Lausanne), 3 muids;
Avoine, un muid.

« Item, la prébende égalle à un moënne de Lutry, laquelle peult » valloir à un chascun des participants, en vin environ trois chars, » en deniers environ 25 florins. Le dit prédicant se contente des » choses dessus escriptes, suppliant humblement qu'il plaise à nos » très redoutez seigneurs faire retenir la mayson et rehaulser les » deulx cheminées de la petite chambre et de la cusine, à cause de » la fumée qui gaste tout. » (Inventaire des biens ecclésiast., 1542.)

C'était l'un des ministres les mieux rentés du pays.

Les persécutions de Louis XIV, dirigées contre les réformés, avaient forcé un grand nombre de religionnaires à sortir de France et à se réfugier dans les pays protestants. Un grand nombre arrivèrent dans la Suisse française, dénués de toutes ressources, après avoir eu leurs biens confisqués. De ce nombre était un personnage nommé le baron de Lais, qui avait possédé de grandes richesses. Sa fille, qui l'avait accompagné dans son exil, épousa un citoyen de Lutry, le banneret Blanchet, propriétaire du château de Montagny. Le pays était rempli de réfugiés français, dont quelques-uns s'étaient organisés en bandes et cherchaient à faire la guerre au roi persécuteur. L'une de ces bandes avait enlevé, près de Versoix, un convoi

de 21,000 louis d'or, que Louis XIV envoyait à son armée d'Italie. C'était en l'année 1705. L'année suivante, le banneret Blanchet, qui s'était mis en mesure d'être informé quand un convoi d'argent s'acheminerait vers l'armée française, occupée au siége de Turin sous les ordres du maréchal La Feuillade, apprend, par ses espions, qu'un riche convoi expédié de Genève longerait le lac pour passer le Saint-Bernard. Les mesures du banneret étaient prises; il crut le moment arrivé de s'indemniser justement des biens enlevés à la famille de Lais; il réunit des bateliers dont il était sûr, monte en bateau avec des hommes armés et s'empare du bâtiment qui portait l'argent du roi. Après ce coup de main, le banneret se dirige vers la côte de Savoie, comme s'il voulait y aborder; mais il revint débarquer près de Lutry, dans la nuit.

Cette attaque hardie émut l'ambassadeur de France auprès des cantons; il réclama des recherches actives auprès du gouvernement bernois, qui eut bientôt découvert quels étaient les ravisseurs. Les premières enquêtes montrèrent que le bailli de Lausanne, Sigismond Steiguer, avait trempé dans le complot. Afin de ne pas donner un grand retentissement à cette affaire, le banneret Jean-Pierre Blanchet, qui portait le titre de baron de Lais, fut soustrait à ses juges naturels, conduit à Berne, condamné à mort et exécuté. Le bailli dut se démettre de ses fonctions. Il paraît que le duc de Savoie avait reçu la moitié de l'argent enlevé par Blanchet. LL. EE. mirent tous leurs soins à empêcher cette malheureuse affaire de s'ébruiter. Aucune recherche ne fut faite contre les complices du banneret. Le patriciat bernois était intéressé au silence et le silence se fit.

La veuve du banneret reprit son nom de fille, suivant une note du pasteur Gilliéron, et alla se réfugier à La Sarraz, où elle vécut dans la plus grande solitude jusqu'à sa mort. Elle ne sortait que pour aller au temple, voilée et dans le deuil le plus profond.

Antiquités. Les environs de Lutry ont été habités dans les temps romains, ainsi que le prouvent les tuiles, les débris de constructions et les médailles romaines des empereurs que l'on trouve fréquemment dans le sol.

Les hameaux à l'orient de Lutry sont : le *Châtelard*, avec 13 maisons; *Bossières*, 17 maisons; *Miroir*, 11 maisons; *Savuit*, 32 maisons; *Courtinaux*, etc., 36 maisons. Hameaux d'occident : *Corsier*, 11 maisons; *Petit-Corsier*, 10 maisons; *Echerin* sud, 14 maisons; *Echerin* nord, 18 maisons; *Grand-Pont, Conversion*, etc., 24 maisons.

La population de Lutry est de 2545 habitants en 1860. En 1707, avec Savigny, on n'y comptait que 1487 habitants. La superficie totale des territoires de Lutry et Savigny est de 2,664,285 perches, dont 281,000 en vignes, 576,515 en prés, 1,152,300 en champs,

617,000 en bois. Les bâtiments sont taxés 2,587,000 fr. et les fonds de terre 3,264,000 fr. Dettes hypothécaires, 3,905,000 fr. — Altitude : quelques pieds au-dessus du Léman. *

M

MALADIÈRE ou MALADRERIE, nom générique des établissements charitables ou hôpitaux destinés à recevoir les lépreux, dans le cours du moyen âge. Il s'en trouvait un assez grand nombre dans le pays, que nous mentionnons dans ce *Dictionnaire*. Dans les lieux trop pauvres pour avoir une maladrerie, on reléguait le lépreux dans une cabane isolée, près d'un ruisseau ou source et à proximité du grand chemin. On lui donnait un manteau gris, un chapeau, une besace, un lit et quelques ustensiles pour préparer ses aliments. On lui mettait en mains une *crécelle* ou une *sonnette*, afin qu'il pût prévenir les passants de ne pas l'aborder. Il se tenait fréquemment sur l'un des bords du chemin et plaçait, de l'autre côté, un chapeau et une tasse pour recevoir les aumônes des passants. Obligation lui était imposée d'avoir son gobelet pour boire aux fontaines, car il ne pouvait appliquer ses lèvres sur le goulot. Ses mains devaient être gantées, afin de ne pas infecter les barrières en les passant. Il lui était interdit de marcher à pieds nus dans les chemins, d'avoir commerce avec aucune femme, etc. Le serment d'observer toutes ces prescriptions lui était imposé avant d'être installé dans la maladière, où il vivait aux dépens du public. En 1226, sous Louis VIII, on comptait 2000 léproseries en France.

Ce n'est qu'au XVIIe siècle qu'on a supprimé les maladreries dans notre pays; leurs biens ont été appliqués aux hôpitaux ordinaires. *

MALADIÈRE (la), trois sources qui se réunissent près de Gimel et forment le ruisseau de la Saubrettaz, qui coule à Saubraz et se jette dans l'Aubonne. LEVADE.

MALADIÈRE (la), quelques maisons de la commune de Lausanne, à Vidi, près du pont du Flon; elles tirent leur nom, ainsi que le pont, d'une léproserie qui existait jadis dans ce lieu. C'est là que Lausanne envoyait ses pestiférés. *

MALAPALUD, petit village communal du cercle de Bottens, à 30 minutes S. d'Echallens; son nom dérive du latin *mala palus* (marais malsain).

La population, entièrement catholique, était de 49 habitants en 1803; elle est de 66 en 1860. La superficie du territoire est de 89,351 perches, dont 18,214 en prés, 51,670 en champs, 17,300 en bois. Les bâtiments sont taxés 45,000 fr. et les fonds de terre 55,600 fr. Dettes hypothécaires, 180,000 fr.

*

MALESSERT, nom d'une maison de campagne au-dessous de Bougy, à la Côte, au bord du chemin de l'Etraz, à 45 minutes N. de Rolle, avec un beau domaine de vignes; c'est là le véritable clos de Bougel, qu'on a longtemps cherché autour de Bursins, où il n'était pas. En 1542, LL. EE. abergent le *mas de Bougel* dit *Malessert*, qui procédait de Romainmôtier, à n. Hans-Franz Nægueli. (*Arch. cant., vieux invent.*, 480.) Cette belle propriété a passé ensuite à diverses mains, aux d'Erlach d'abord, puis aux Watteville, qui possédaient en 1670; ensuite aux Coulon de Neuchâtel, et aujourd'hui à M. Terrisse, par alliance avec une demoiselle Coulon.

*

MALLEY, belle maison de campagne, avec domaine, à 30 min. O. de Lausanne et à quelques minutes au-dessus de l'ancienne *Lousonna*. Cette localité était habitée dans les temps romains, comme le témoignent plusieurs antiquités qu'on y a découvertes, en divers temps. La plus remarquable est le tombeau d'un enfant, recouvert d'une pierre avec une inscription votive aux sylphes protecteurs de *Banira et Donidai Dœdalus et Tato, fils d'Icarus*. Cette pièce se trouve au Musée cantonal.

Malley était un franc-alleu; il payait au Chapitre de Lausanne, pour des fonds détachés qu'il tenait de lui, une redevance de trois sols, un demi-chapon et deux pots d'huile de noix pour la lampe de l'autel de la Vierge.

Le domaine de Malley appartenait, en 1670, à David Desruines, puis à LL. EE., qui le vendirent, en 1696, à n. Jean Le Maire, citoyen de Lausanne, pour le prix de 12,000 livres bernoises. Plus tard, le nouveau propriétaire acquit du gouvernement une concession des eaux du Flon pour l'irrigation de ses prairies. Cette eau a changé des terrains médiocres en magnifiques prairies qui ont triplé le revenu du domaine. C'est à Malley, chez MM. Le Maire, qu'en 1802 s'ourdit une conspiration contre le gouvernement helvétique, qui devait éclater à l'approche de l'armée bernoise. Mais l'arrivée du général Rapp et la mission dont il était chargé firent échouer ces projets réactionnaires. Le propriétaire de cette campagne est aujourd'hui M. Baer.

*

MANENS ou MAGNENS, mas ou domaine, ci-devant fief, rière Villars-le-Terroir. A. BARON.

MARACON, village communal du cercle et de la paroisse d'Oron, à 80 min. S.-E. de ce village. On y trouve trois groupes de maisons : le village d'*en haut*, celui d'*en bas* et *Otrorins*. L'église, bâtie en 1822, est annexe de la paroissiale d'Oron. Il y avait jadis une chapelle dédiée à saint Georges, là où est aujourd'hui le cimetière. L'unique fontaine, au bas du village, ne tarit jamais.

David Choület, dit l'Anglais, a légué à sa commune, en 1841, une somme de 6400 fr. anciens, pour faire graver en lettres d'or, sur les murs intérieurs de l'église, les dix commandements de la Loi de Dieu, pour augmenter la pension du régent et acheter des livres. — On trouve de la houille dans les environs. A. BARON.

On a trouvé près de ce village beaucoup de médailles et tuiles romaines, ainsi que des *tumulus*.

Le sabot de Vénus, *cypripedium*, plante rare ailleurs, est abondante sous l'église de Maracon.

En 128', 22 hommes de *Morascon* se reconnaissent hommes taillables et attachés à la glèbe, en faveur du donzel Jocelin, coseigneur de Pont et de ses hoirs. Ce qu'il y a de curieux dans cet acte, c'est qu'ils reconnaissent, de plus, devoir à leur seigneur, pour argent reçu de lui, chacun 10 livres, qu'ils promettent de lui rendre aussitôt que possible après sa demande. Ils sont cautions les uns pour les autres.

En 1547, Antoine Champion, seigneur de la Bâtie, était seigneur de Maracon.

La population était de 229 habitants en 1803; elle est de 292 en 1860. La superficie du territoire est de 364,863 perches, dont 119,800 en prés, 110,000 en champs, 62,000 en bois. Les bâtimens sont taxés 164,000 fr. et les fonds de terre 227,000 fr. Dettes hypothécaires, 129,000 fr. — Altitude, 3373 p. féd. *

MARCHAIRUZ, nom donné à un col élevé du Jura que traverse la route qui, de Gimel et St-Georges, conduit au Brassus, dans la vallée de Joux. On atteint le sommet du col en 2 $^1/_2$ heures depuis Gimel; de là, une heure suffit pour descendre au Brassus. On a bâti une auberge ou asile sur la partie la plus élevée, en 1840, dont les frais de construction ont été couverts par des actions. Le point culminant est à une altitude de 4833 pieds fédéraux. Des contours du chemin on jouit d'une vue splendide sur le lac et les Alpes de Savoie. La route a été commencée en 1766 et ouverte en l'année 1769. *

MARCHISSY (*Marchissie* en 1251), village communal du cercle de Gimel, district d'Aubonne, à 2 $^1/_2$ lieues de cette ville, au pied du Jura, l'une des annexes de Longirod. Son église ou chapelle, sous le

vocable de saint Nicolas, était filiale de celle de Burtigny. Ce village dépendait de la coseigneurie d'Aubonne et fut, un moment, aliéné à la maison de Prangins avant la chute de celle-ci. En 1301, Louis de Savoie autorise les coseigneurs d'Aubonne à racheter ce village, conformément aux lettres de rachat concédées par Jean de Prangins. A cette occasion, les hommes de Marchissy se reconnaissent taillables et justiciables des coseigneurs d'Aubonne. Cependant ce village ne tarda pas à faire partie des terres domaniales de Louis de Savoie, puisque nous voyons, en 1359, Guillaume de la Baume, sire d'Aubonne, donner à Guillaume de Namur, successeur du baron de Vaud, en échange de Marchissy, les terres qu'il possède à Bavois, Corcelles et Duillier. Dès lors, Marchissy a constamment fait partie de la grande seigneurie d'Aubonne.

En 1401, on comptait dans le village 31 feux.

La population était de 219 habitants en 1803; elle est de 308 en 1860. La superficie du territoire est de 1,334,479 perches, dont 113,800 en prés, 202,000 en champs, 477,000 en bois, 16,800 en pâturages, 520,000 en estivages. Les bâtiments sont taxés 241,000 fr. et les fonds de terre 330,000 fr. Dettes hypothécaires, 150,000 fr. — Altitude, 2777 pieds fédéraux.

MARCY (*Marciacus* au Xe siècle), ancien village ruiné, situé dans le *pagus* lausannois, entre l'Aubonne et la Venoge, donné à l'église de Lausanne par le prêtre Hamico, en 968. Une localité à St-Prex a conservé le nom de ce village; on l'appelle le *Marcy*. On y a trouvé à diverses reprises, près d'une belle source, des fondements de murs et une statuette de léopard; on dit même qu'il y existe des mosaïques. Ce lieu pourrait avoir été abandonné depuis la fondation du bourg de St-Prex, en 1234.

*

MARNAND, village communal du cercle et de la paroisse de Granges, district de Payerne, à 1 $^{1}/_{4}$ lieue S. de cette ville, sur la route de Lausanne à Berne.

La seigneurie appartenait autrefois à la famille de Villarzel, sous la mouvance des évêques de Lausanne. Spectable Etienne Loys, docteur ès-droits, citoyen et conseiller de Lausanne, hérita de Georgea de Montricher, veuve de Vuillelme de Villarzel, les coseigneuries de Marnand, de Middes et de Trey. L'évêque Aymon de Montfaucon approuva cette donation en 1511. Les descendants d'Etienne Loys prirent, déjà vers 1540, le titre de seigneurs de Marnand. Ils ont gardé cette seigneurie jusqu'au commencement du XVIIIe siècle; elle fut vendue à Jean Müller, bourgeois de Berne, vers l'an 1708. Fr.-Christophe Müller en était seigneur en 1795. Elle a passé à la

famille Thormann, qui a vendu le château et le domaine à la famille Notz, vers l'an 1830.

Le château est moderne et bien bâti ; il domine le village.

Antiquités. On a trouvé près de Marnand, en 1828, quelques antiquités, des tombeaux, etc. Coxe, dans son *Voyage en Suisse* (1775), fait mention d'un aqueduc antique, dont quelques restes avaient été découverts aux environs de ce village. Le voisinage de Granges, lieu important sous les Romains, fait présumer déjà que Marnand a été habité dès des temps très anciens.

La population était de 93 habitants en 1803 ; elle est de 170 en 1860. La superficie du territoire est de 245,543 perches, dont 42,000 en prés, 128,400 en champs, 69,300 en bois. Les bâtiments sont taxés 170,000 fr. et les fonds de terre 148,000 fr. Dettes hypothécaires, 152,000 fr. — Altitude, 1600 p. féd.

*

MARNEX, hameau de la commune de Commugny, aujourd'hui maison de campagne.

*

MARSENS (tour de), ancienne tour carrée et crénelée qui domine le riche vignoble du Désaley et produit un effet très pittoresque au milieu des vignes qui l'entourent de tous les côtés. Elle n'existait pas vers l'année 1140, puisqu'elle n'est jamais mentionnée dans les actes du commencement du XIIe siècle qui se rapportent au Désaley. Il est très probable qu'elle fut construite par l'évêque Landri de Durnes, qui aimait tant à bâtir et à signaler son épiscopat par l'érection de maisons fortes.

Elle est nommée pour la première fois, en 1166, dans une charte de Landri de Durnes, où elle est appelée *maison de Marsens*. Ce nom ne peut lui venir que du vignoble que les religieux de Marsens ou d'Humilimont, au canton de Fribourg, possédaient près de là et qu'ils tenaient des évêques de Lausanne. Ce qui est bien certain, c'est qu'Humilimont n'a jamais eu la propriété de cette tour, qui a toujours dépendu des évêques.

En 1272, l'évêque Jean de Cossonay autorise l'aliénation de la tour de Marsens, très probablement en faveur des frères Jordan et Aymon Franconis, riches bourgeois de Lausanne, qui la possédaient au commencement du XIVe siècle.

En 1355, Jaquette, veuve de Jordan Franconis, vend, au nom de ses enfants, les trois quarts de la tour de Marsens, avec le pressoir et la maison qui est voisine, le tout étant du fief de l'évêque, avec prés et vignes, dont quelques-unes relevaient de l'abbaye d'Humilimont, pour le prix de 640 florins, en faveur de Jean de Gruyère, seigneur de Montsalvens. Cette somme provenait de la dot d'Isabelle d'Arberg, épouse de Jean, et fut assignée sur ces biens.

Digitized by Google

En 1369, Jean de Gruyère lègue à l'autel de la Ste-Croix, en l'abbaye d'Humilimont, sa maison sise devant la tour de Désaley *(Dessaler)* et plusieurs terres qui en dépendaient, à la condition d'acquitter divers legs faits par son épouse. Le comte Rodolphe de Gruyère, neveu du seigneur de Montsalvens, contesta la validité de cette aliénation et obtint, par jugement d'arbitres, de pouvoir reprendre ces biens contre une somme de 110 livres. La tour de Marsens demeura entre les mains de la maison de Gruyère jusqu'à l'année 1527. A cette date, le comte Jean de Gruyère la remet à un bourgeois et apothicaire de Fribourg nommé Jean Deplaît. Mais, comme celui-ci n'avait pas qualité pour posséder un fief, il fut anobli par l'évêque Sébastien de Montfaucon. Jean Deplaît ne laissa qu'un fils, du même nom, qui donna, par testament, la tour de Marsens à Etiennaz Glory et Clauda Gerbex, toutes les deux d'Epesses; elles étaient en possession l'an 1565. Bientôt après elles vendirent ces biens à Jean-Baptiste Clavel, de Cully, dont les fils prêtèrent reconnaissance à LL. EE. en 1586. La famille Clavel a possédé ce fief jusqu'à la fin du siècle passé; elle devait un cavalier d'hommage pour la tour de Marsens.

Les nobles Clavel portaient pour *armes:* de sinople à une clef d'argent posée en pal. Ils ont possédé les seigneuries de *Brenles*, *Ussières*, *Ropraz* et *Sépey*. C'est à cette famille qu'appartenait le seigneur de Ropraz que les vignerons de Lavaux poursuivent encore aujourd'hui de leurs couplets satiriques. M. de Ropraz a passé, mais la chanson reste; elle sera chantée encore longtemps, sur les coteaux, par les malins vignerons. †

MARSIN ou MARSINS, ancien village, aujourd'hui ruiné, situé dans la plaine entre Gland et Vich, au cercle de Begnins. Un pré qui porte encore le nom de *Marsin* en rappelle seul le souvenir. Ce village existait en 1312, année où il fit une transaction avec Coinsins au sujet de pâturages. La dernière fois qu'il est mentionné est en 1462. *

MARTHERENGES, petit village communal du cercle de St-Cierge, district de Moudon, à 1 lieue S.-O. de cette ville. Il faisait autrefois partie de la mestralie ou seigneurie de Chapelle. On a trouvé, aux environs, une amulette en or, incrustée de pierres de couleur, qu'on voyait dans la collection de M. Tissot, à Moudon.

La population était de 70 habitants en 1803; elle est de 94 en 1860. La superficie du territoire est de 90,369 perches, dont 24,600 en prés, 34,000 en champs, 30,000 en bois. Les bâtiments sont taxés 57,000 fr. et les fonds de terre 52,000 fr. Dettes hypothécaires, 51,000 fr. — Altitude, 2580 p. féd. *

MARTHEREY (château de). Voyez *Begnins*.

MARTIN (St-) DU-CHÊNE *(Sanctus Martinus de quercu)*, ancien château-fort, appelé aussi forteresse *(burgum)* dans les actes du moyen âge. On en voit aujourd'hui les ruines sur un monticule entouré de trois côtés de pentes précipiteuses et profondes, près du village de Paquier, au cercle de Mollondin, district d'Yverdon, au milieu d'un paysage très pittoresque. Il n'en reste qu'une tour carrée, avec des traces du mur d'enceinte, qui environnait un espace de terrain considérable. Là était la demeure seigneuriale, l'église paroissiale de St-Martin, avec toutes les dépendances nécessaires à une forteresse qui devait abriter les populations dans les cas de guerre ou d'invasion.

SEIGNEURIE. Le bourg de St-Martin était le centre d'une grande seigneurie, dont l'origine remonte aux premiers temps de la féodalité et comprenait les villages de *Chêne et Pâquier, Chavannes-le-Chêne, Rovray, Arissoules, Cronay, Bioley-Magnoud, Mollondin, Vuissens* et partie d'*Yvonand*. Cette grande seigneurie ne demeura pas longtemps compacte et dans les mains des mêmes seigneurs; déjà elle fut démembrée dès le commencement du XIII[e] siècle pour servir d'apanage à des membres de la famille seigneuriale. (V. *Bioley-Magnoud* et *Cronay*.)

Les premiers seigneurs ne portaient pas d'autre nom que celui de leur terre. Ils remontent, dans les actes, à *Rabold*, seigneur de Saint-Martin, qui fait une donation à Hauterive en 1142. C'est le premier à nous connu. Voici la liste abrégée, faite d'après les titres, des successeurs de *Rabold* :

Richard I[er] vivait en 1162; sa femme se nommait Perrette et était fille de W. de Grandson; il en eut un fils qui suit.

Pierre paraît dans les chartes de l'an 1179 à 1230. On lui connaît deux fils : Richard et Willerme. Sa femme se nommait Binfa.

Richard II, 1234.

Richard III, 1245-1262.

Vullielme, 1278-1291, laissa deux fils : *Richard* et *Jean*.

Richard IV partage en 1303, avec Jean son frère et son oncle Richard, doyen de Neuchâtel, les biens de la maison de St-Martin. De ce moment, il figure comme coseigneur jusqu'à l'an 1333. C'est à ce partage qu'il faut faire remonter le grand amoindrissement de la terre de St-Martin, qui figure, postérieurement, divisée en trois membres :

1° *Membre de St-Martin*. Il procédait de Nicod de St-Martin, coseigneur du dit lieu, à la fin du XIV[e] siècle. Celui-ci n'eut qu'une fille, Antonia, qui épousa, avant 1403, *Amédée du Vernay*, et lui apporta la coseigneurie de St-Martin.

En 1462, *Guillaume d'Alinges,* seigneur de Coudrée, avait succédé au précédent dans les seigneuries de Perroi et de St-Martin, par son mariage avec Françoise du Vernay. En 1484, Jean d'Alinges avait succédé au précédent. En 1514, il vendit le château avec la coseigneurie à *Nicod de Cojonay.* A celui-ci succéda, vers 1527, *Henri de Cojonay,* l'un des chefs de la *Cuiller;* il prend le titre de seigneur de St-Martin. De ce dernier elle passa à Jean de Cojonay, fils de Nicod.

En 1592 *(circa),* nn. Nicolas de Hennezel et François Masset acquièrent ce membre de fief, qui portait le titre de seigneurie de St-Martin. En 1656, Jean-François-Louis de Hennezel acquit la part de seigneurie d'Isaac Masset. Enfin, dame Françoise-Marie de Hennezel porta cette seigneurie en dot à son époux, Albert Müller, bailli de Nidau, qui la vendit au gouvernement de Berne en 1752.

2° *Membre dit de Brandis.* Il procédait de Vuillerme Vucherens, qui était coseigneur de St-Martin en 1360; nous ignorons à quel titre. Par son testament, il institua pour héritiers: Mermet Lyonettaz, de Lutry, donzel, et les nobles Henri et Hugues d'Estavayer. Ce dernier eut pour sa part les deux tiers de la terre de Mollondin, restée depuis dans les mains de la maison d'Estavayer. Ce fut un troisième membre qui ne fut plus réuni aux deux autres.

A Henri d'Estavayer avait succédé, en 1404, Guillaume d'Arnay, qui prêta hommage, cette même année, pour la coseigneurie de St-Martin. Il confesse tenir la moitié de la maison-forte de St-Martin, sise au château, près de la maison d'Antonia, femme d'Amédée du Vernay. Après lui, cette coseigneurie passa dans la maison de Billens, qui en était en possession dans les années 1428 à 1450.

En 1471, Pierre Champion, seigneur de Gumoëns-Châtel, devient coseigneur par mariage avec Louise, fille de feu Richard de Billens. Vers le milieu du XVIe siècle, la coseigneurie passe à François de Montmayeur, seigneur de *Brandis,* par mariage avec Jeanne de Pesmes. En 1612, n. Louis de Hennezel acquit cette part de seigneurie dans la discussion des biens de Jaques de Montmayeur, seigneur de Brandis. Si à cette acquisition nous ajoutons celle faite en 1656 d'Isaac Masset, nous voyons que la famille de Hennezel avait réuni en ses mains toute la seigneurie de St-Martin.

En 1684, la seigneurie se composait des villages suivants: *Chavannes, Chêne et Pasquier, Rovray* et *Arissoules,* avec 83 feux. En 1570, la terre ne comptait que 54 feux. En 1670, l'église paroissiale de St-Martin fut remplacée par une nouvelle église, que l'on bâtit au Pâquier.

L'on raconte que l'un des seigneurs de St-Martin, se trouvant à Paris comme officier au service du roi, fut plaisanté dans un souper

par quelques seigneurs français, sur son château, qu'on taxait de *bicoque*. St-Martin répond que son château est très fort et que les foins d'une province de France suffiraient à peine à en combler les fossés. Tout le monde se récrie sur cette prétention, qu'on prend unanimement pour une gasconnade. Là-dessus un gros pari s'engage, qui fut gagné par le seigneur de St-Martin.

En 1403, il y avait une vigne près du bourg de St-Martin. On a trouvé dans le voisinage du château, en 1825, un caveau construit en tuf et fermé par une pierre taillée, sur laquelle était gravée une croix; deux squelettes y étaient renfermés.

Armes de la maison des sires de St-Martin: d'azur, à la croix d'or.

*

MARTINES, hameau de 6 maisons de la commune du Mont, à 45 minutes N. de Lausanne, sur la route du Mont.

*

MARTINET (le), quartier de la commune de Savigny, au-dessus de la route d'Oron; on y compte 55 maisons habitées par un pareil nombre de ménages.

*

MARTINETS (les), glacier situé au N. de la dent de Morcles.

*

MATHOD (*Mastod* en 1141), village communal du cercle et de la paroisse de Champvent, dont il est l'annexe. Il est situé dans une plaine fertile, sur la route d'Orbe à Yverdon, à une lieue de chacune de ces villes. Il faisait autrefois partie de la seigneurie de Champvent, pour une partie, et avait une chapelle sous le vocable de saint Martin, filiale de l'église de St-Christophe.

Au XVIIIe siècle, Mathod a eu des seigneurs particuliers; d'abord la famille Weiss, puis celle de Thormann, ensuite M. Burman, dont la fille a vendu le château vers l'an 1840, avec le domaine, à M. Bellart, pour le prix de 120,000 fr. actuels.

La population était de 350 habitants en 1803; elle est de 422 en 1860. La superficie du territoire est de 713,000 perches, dont 28,000 en vignes, 175,800 en prés, 247,700 en champs, 46,000 en bois, 208,400 en pâturages. Les bâtiments sont taxés 481,000 fr. et les fonds de terre 482,000 fr. Dettes hypothécaires, 342,000 fr. — Altitude, 1492 pieds fédéraux.

*

MAUBORGET, petit village communal du cercle de Grandson, à 2 lieues N.-O. de cette ville, au milieu de la pente méridionale du Jura. Il faisait partie de la commune de Fiez jusqu'à l'année 1730, qu'il en a été séparé.

Toutes les maisons sont isolées; chacune est accompagnée d'un jardin. Le village est dans l'aisance.

La population était de 94 habitants en 1803; elle est de 97 en 1860. La superficie du territoire est de 609,710 perches, dont 79,000 en prés, 72,000 en champs, 296,700 en bois, 20,800 en pâturages, 138,170 en estivages. Les bâtiments sont taxés 41,000 fr. et les fonds de terre 114,800 fr. Dettes hypothécaires, 27,800 fr. — Altitude, 3907 pieds fédéraux. *

MAUGUETTAZ (la), hameau de 24 maisons dans la commune d'Yvonand, à 90 min. E. d'Yverdon. On y a trouvé quelques antiquités et des médailles romaines. A. BARON.

MAURAZ, petit village communal du cercle de l'Isle, district de Cossonay, à 90 min. O.-S. de cette ville. Il dépendait autrefois du couvent de Romainmôtier. On dit qu'il a tiré son nom d'un ancien mur de défense élevé dans son voisinage.

La population était de 43 habitants en 1803; elle est de 77 en 1860. La superficie du territoire est de 53,517 perches, dont 18,700 en prés, 31,200 en champs, 2000 en bois. Les bâtiments sont taxés 66,000 fr. et les fonds de terre 39,600 fr. Dettes hypothécaires, 82,000 fr. — Altitude, 2097 p. féd. *

MAUREMONT (*Mauromonte* en 815, *Maurimons*), colline calcaire projetée en avant de la chaîne du Jura et qui vient se souder aux collines du Jorat entre La Sarraz, Eclépens et Orny. Les étymologistes n'ont pas manqué d'attribuer aux Maures ou Sarrasins qui ont fait invasion et séjourné dans le pays, au Xe siècle, le nom du rocher de Mauremont. C'était là, disait-on, une position centrale, forte par sa nature, qui avait dû recevoir un campement de ces barbares. Cette étymologie, quoique plausible, ne peut être acceptée; la colline se nommait Mauremont bien avant l'invasion des Sarrasins dans l'Helvétie occidentale; ainsi, en 815, dans le diplôme où Louis le Débonnaire donne le village d'Eclépens à l'église de Lausanne. La voie romaine traversait le Mauremont à Entreroches, où elle se divisait pour aller, d'un côté sur *Urba*, de l'autre sur *Ebrodunum*, par la rive droite du marais.

Aujourd'hui, le Mauremont est percé par un tunnel pratiqué dans le rocher vif, que traverse le chemin de fer Ouest-Suisse.

On a trouvé, en divers temps, des objets antiques sur cette colline, ainsi des médailles romaines de moyen bronze des empereurs, des monnaies de cuivre portant des inscriptions en caractères grecs et appartenant à l'île de Thasos, dans la mer Egée. On peut présumer que le Mauremont était un lieu consacré au culte religieux, avant le temps des Romains.

Sous le rapport géologique, le Mauremont est d'un grand intérêt. C'est le promontoire le plus avancé du calcaire néocomien dans la plaine de Vaud et il est assez riche en fossiles. Dans la formation sidérolithique du terrain néocomien supérieur, on a trouvé entre des crevasses ou des interstices du rocher, une grande abondance de mammifères fossiles de l'époque éocène, une douzaine de pachydermes, des carnassiers, des rongeurs, un crocodile, une tortue, etc. — Altitude, 2077 pieds fédéraux. *

MAUREMONT (le), tertre près du village de Pizy, au cercle de Gimel, sur lequel on a trouvé divers objets qui avaient servi au culte des Druides. M. l'ingénieur Exchaquet en avait conservé quelques-uns dans sa collection; le reste a été dispersé. A. Baron.

MAURICE (St-) (*Sanctus Mauritius*, paroisse en 1228), petit village faisant partie de la commune de Champagne, à 1 lieue N.-E. de Grandson; il est chef-lieu de paroisse; Bonvillars est l'annexe.

L'église de *St-Maurice* a donné son nom au village; avant la Réformation, le prieur de Grandson avait le droit de présentation du curé. En 1453, la cure avait 5 livres de revenu; on comptait 8 feux dans la paroisse. Le village embrassa la Réformation le 22 avril 1555. On trouve dans les environs, au pied de la montagne du Thévenon, un assez grand nombre de fossiles. — Altitude, 1587 p. féd. *

MAXE (vieille), nom donné à divers fonds ruraux situés sur les bords du Rhône, dans les communes de Bex et de Lavey, et qui dérive du mot *maxe*, qui désignait l'ancien cadastre de ces fonds. La commune de St-Maurice paraît avoir étendu ses propriétés jusque sur ces fonds; elle avait au moins le droit d'imposer à leurs propriétaires valaisans des contributions particulières auxquelles ces propriétaires se refusaient, en s'appuyant sur d'anciens titres. Il y eut, à ce sujet, un long procès dont les gouvernements de Berne et du Valais eurent à s'occuper; il fut terminé par une transaction passée à Bex le 24 avril 1787. Dès lors, plusieurs de ces fonds furent acquis par des Vaudois et le gouvernement, qui payèrent une indemnité de 30 °/₀ à la ville de St-Maurice. Lorsque le gouvernement décréta un impôt foncier, les propriétaires valaisans de la Maxe refusèrent de le payer, parce que la convention prémentionnée les en exemptait. Il s'ensuivit, à ce sujet, une volumineuse correspondance entre Vaud et le Valais, qui ne put amener un arrangement définitif. Vaud se contenta de faire dresser un plan exact de la *vieille Maxe* et d'en faire surveiller les mutations. A. Baron.

MAYEN (tour de), pic de montagne calcaire de la commune de Leysin; elle est voisine de la tour d'Aï. (V. *Aï, Leysin* et *Jumelles.*)

Digitized by Google

MÈBRE (la), appelée aussi la MANQUA, ruisseau qui vient des bois de Cugy, au-dessus de Lausanne, passe à l'orient des villages de Cheseaux et de Crissier et vient se réunir sous Chavannes à la Sorge, pour former le ruisseau de la Chamberonne, qui se jette dans le lac, à Vidi. A. BARON.

MENTUE (la), rivière qui prend sa source près de Froideville, sur le plateau du Jorat, se grossit de divers ruisseaux dans son cours, parmi lesquels le Sauteruz, qu'elle reçoit sous Bioley, et va se jeter dans le lac de Neuchâtel près d'Yvonand. *

MÉRINE (la), ruisseau qui prend sa source dans le Jorat, près de Villars-Tiercelin, et vient se jeter dans la Broie, au centre de la ville de Moudon. *

MERLET (anciennement *Mellet; territorium de Mellet supra Burier*), nom donné à un petit territoire sis au bord de la route entre la Tour-de-Peilz et Clarens, près de la Maladière, où se trouvent plusieurs maisons de campagne, au milieu d'un magnifique paysage. Ce lieu a donné son nom à une famille qui existait déjà à la Tour, en 1228. Un siècle après, en 1328, elle était représentée par *Lamberserius, Johannodus* et *Perrodus,* fils de Pierre de *Mellet,* hommes taillables de l'abbaye de St-Maurice *(homines sancti Mauritii)*. Ils reconnaissent tenir de ce monastère leur maison à la Tour, huit fossoriers de vigne en Villars et deux seytorées de pré (*Grosse Aquabella,* 31). Cette famille se retrouve constamment à la Tour, dans les siècles suivants. Elle est qualifiée noble, dès l'année 1520, en la personne de Pierre de Mellet. A dater de ce moment, elle a occupé une place honorable à la Tour, parmi la petite noblesse du Chablais vaudois, bien qu'elle n'y ait jamais possédé de seigneurie. Il est aisé de voir que cette famille ne peut être confondue avec celle des nobles de *Melet*, de la province de Guienne en France, et qu'elle n'a pu figurer aux Croisades parmi les seigneurs français, malgré des assertions contraires. La mythologie ne saurait prévaloir sur des documents certains. *

MEX *(Mais, May, Mey)*, village communal du cercle de Sullens, annexe de la paroisse de Vufflens-la-Ville, à 2 lieues de Lausanne, sur la route de Cossonay, dans une contrée fertile; il était paroissial en 1228.

SEIGNEURIE. Une famille noble, les *milites* de Mex, paraissent avoir tenu, en ce lieu, des terres qu'ils soumirent, à une date incertaine, à la mouvance du château d'Echallens. Toutefois, la maison-forte de

Mex était reconnue, en fief et hommage-lige, du seigneur de Cossonay.

Dès le XIVe siècle, cette terre est divisée entre deux branches de la famille de Mex. La plus considérable était possédée, en 1377, par Jean de *Mey*, qui prêta hommage, pour sa maison-forte, au château de Cossonay. Jean eut un frère, Nicod, qui posséda la seigneurie et la transmit à sa fille Marguerite, épouse de François de Mollens, donzel d'Aubonne. Les deux conjoints eurent un fils, Etienne, père d'une fille unique, Claudine, mariée à Antoine d'Illens, dont elle n'eut pas d'enfant. Elle laissa sa terre de Mex à n. Amédée de Chissey, donzel de Sallenches et citoyen de Lausanne, auquel succéda son fils Louis. A ce dernier succéda Georges de Chissey, qui mourut jeune et laissa la seigneurie à sa veuve, Péronne de la Fleschière, qui la porta à son second mari, n. Benoît Comte, citoyen de Lausanne. Hugues Comte, fils des précédents, reçut de LL. EE. l'inféodation de la juridiction de Mex, à la réserve du dernier supplice, en l'année 1581. Auparavant la juridiction appartenait au château d'Echallens.

Hugues Comte fut un mauvais ménager; il se vit obligé de vendre sa terre de Mex pour le prix de 4800 écus d'or au soleil, outre les vins, le 18 février 1585. L'acquéreur fut n. Georges-François Charrière, banderet de Cossonay (et son frère François), qui l'a transmise à ses descendants. Le dernier seigneur, au moment de la révolution de 1798, a été n. Guillaume-Benjamin-Samuel de Charrière, qui possédait aussi la seigneurie de Sévery. Sa famille a conservé le domaine utile, qui est considérable, avec le vieux château et une maison seigneuriale moderne.

Le second membre de la terre de Mex a passé successivement dans les familles suivantes : les donzels de Mex; François de Bussy; Humbert et Antoine de Montagny, seigneurs de Brissoigne (au val d'Aoste); Aymon de Genève, seigneur de Lullin; Sébastien Loys, seigneur de Denens; puis, après quelques mutations encore, ce membre fut acquis par la famille de Charrière, qui réunit ainsi toute la seigneurie en ses mains.

L'église de *Maiz* était sous le vocable de sainte Marie-Magdeleine; la collature appartenait à l'évêque; en 1453, on comptait 10 feux dans la paroisse; la cure avait 6 livres de revenu. Il y a eu longtemps des vignes à Mex; vu leur faible produit, elles ont été arrachées en grande partie, au commencement de ce siècle.

La population était de 150 habitants en 1803; elle est de 212 en 1860. La superficie du territoire est de 310,239 perches, dont 1100 en vignes, 76,000 en prés, 145,000 en champs, 83,400 en bois. Les bâtiments sont taxés 230,000 fr. et les fonds de terre 226,000 fr. Dettes hypothécaires, 202,000 fr. — Altitude, 1647 p. féd.

Digitized by Google

MÉZERY *(Meysiriez, Maysiriez, Maisery)*, petit village communal du cercle de Mollondin, à 2 lieues S.-E. d'Yverdon, dans le Jorat. Il formait autrefois une petite seigneurie qui appartenait, au XIVe siècle, à Othonin, fils de Rolet Fernex, de Mézery, et, en 1403, à Isabelle de Châtonnay. Celle-ci épousa n. Bernard Mayor de Lutry, dont la famille garda cette terre jusqu'au XVIe siècle. N. Jérôme Masset, bourgeois d'Yverdon, en devint coseigneur par son mariage avec Claudine de Lutry; il avait acquis, en 1590, encore les droits de Françoise de Lutry, dont la sœur Marguerite apporta les siens à son époux, n. François Mestral de Cuarnens. Les descendants de ce dernier étaient encore coseigneurs en 1690, tandis que Joseph Masset fit discussion en 1670, époque où ses biens furent acquis par sa veuve, n. Jeanne Rolaz, et son beau-frère, n. Mathieu Rolaz, châtelain de Rolle. La seigneurie entière paraît avoir passé, au XVIIIe siècle, dans la famille Varney, qui la possédait en 1725. En 1652, n. Jean-Philippe Loys avait acheté la seigneurie de Chanéaz et les coseigneuries de Donneloie et de Mézery.

La population était de 87 habitants en 1764, de 63 h. en 1803 et de 118 en 1860. La superficie du territoire est de 205,978 perches, dont 38,600 en prés, 142,700 en champs, 22,700 en bois. Les bâtiments sont taxés 97,000 fr. et les fonds de terre 138,000 fr. Dettes hypothécaires, 22,000 fr. — Altitude, 2090 p. féd. †

MÉZERY *(Masiriacum* en 1010, *Maisirie, Maiserie* au XIIIe siècle, *Maixirier)*, petit village du cercle de Romanel, district de Lausanne, à 1 lieue N.-O. de cette ville, formant une commune avec celui de Jouxtens en son voisinage.

Ce village est ancien. En 1010, le prêtre Vital donne à l'église de Lausanne tout ce qu'il y possède *(in pago lausannensi, in fine Runingorum, in villare Maziriaco)* et le reprend ensuite, en bénéfice, de l'évêque Libon. Dans la suite, il faisait, avec Jouxtens, partie de la prébende de Renens.

Après la Réformation, LL. EE. de Berne inféodèrent les biens du Chapitre à la famille de Praroman. Au commencement du XVIe siècle, les nn. de Gimel possédaient à Mézery et Jouxtens plusieurs fiefs, qui passèrent, avec la seigneurie de Prilly, d'abord à n. Isbrand de Crousaz, puis, par alliance, aux nn. Rosset. En 1685, ils furent de nouveau séparés de la terre de Prilly, Louise-Françoise Rosset, épouse de David de Crousaz, qui fut plus tard bourguemestre de Lausanne, les ayant eus dans le partage avec son frère et ses sœurs. Ces biens consistaient en une maison appelée la Grosse-grange avec son domaine, et en divers cens. Ils se trouvaient réunis, vers l'an 1700, à un autre *grangeage* acquis par le lieutenant-baillival George,

grand-père de David de Crousaz, ainsi qu'aux anciennes possessions des nn. de Praroman. Les deux granges furent rebâties, l'une en maison seigneuriale, l'autre en château avec juridiction. Dès lors Mézery a formé une seigneurie à part, restée aux descendants de David de Crousaz jusqu'à la fin du siècle passé. En 1804, les deux corps de bâtiments avec leurs domaines furent vendus à MM. Constant d'Hermenches. †

MÉZIÈRES (*Messereles,* paroisse en 1228, *Mexieres)*, chef-lieu du cercle de ce nom, au district d'Oron, à 90 min. O.-N. de ce bourg, à 3 lieues N.-E. de Lausanne, sur la route de Moudon à Vevey, à travers le plateau du Jorat.

SEIGNEURIE. Ce village faisait autrefois partie de la seigneurie de Carouge, qui était possédée par Jean de Blonay, en 1536. Il y avait là une coseigneurie que Marguerite de Chatonay tenait en 1404 et qui passa à la famille d'Estavayer dès l'année 1532, où n. Jean d'Estavayer en prête reconnaissance. En 1682, cette coseigneurie fut reconnue par les hoirs de Daniel-Philippe d'Estavayer, seigneur de Forel. Un autre conseigneuriage était possédé par la famille des nobles de Cerjat dès l'an 1670 au moins et jusqu'à la fin du XVIII[e] siècle.

Ce village était fort pauvre au commencement du XVI[e] siècle. L'agriculture ne donnait que de faibles produits et la population était très peu civilisée. Mais la route de communication ouverte entre Moudon et Vevey, le progrès des lumières et de l'agriculture ont complétement transformé ce coin de pays, qui est aujourd'hui bien cultivé et prospère. Mézières est le chef-lieu d'une grande paroisse composée des villages de *Mézières, Carouge, Vulliens, les Cullayes, Ferlens* et *Servion.*

On y exploite une carrière de molasse dont les produits sont estimés.

Le ministre Rodolphe Martin était pasteur à Mézières en 1791 ; il lui échappa de dire, dans une conversation, que les pommes de terre étaient exemptes du paiement de la dîme. Ce propos fut dénoncé à LL. EE., le pasteur arrêté et conduit à Berne, où il subit une détention. Cette arrestation arbitraire fit beaucoup de bruit et causa une grande irritation dans tout le pays. Quelque temps après, le pasteur fut mis en liberté et il fut accueilli par ses paroissiens avec des démonstrations de joie qui durent avertir le gouvernement bernois que les temps s'approchaient où l'arbitraire des baillis allait prendre fin.

ANTIQUITÉS. On a découvert à Mézières, en 1840, des restes de constructions antiques et d'un pavé de petites pierres non taillées.

Ces pierres étaient rangées dans un certain ordre, sur une assise de grandes pierres brutes. Il y avait là des fragments de marbre blanc poli, des briques antiques, des traces d'aqueduc et des vases en terre cuite et, au milieu de ces décombres, plusieurs squelettes humains dont les pieds étaient tournés vers l'Orient. (Note de A. Baron.)

La population était de 290 habitants en 1803; elle est de 446 en 1860. La superficie du territoire est de 371,655 perches, dont 106,000 en prés, 179,700 en champs, 76,000 en bois. Les bâtiments sont taxés 384,000 fr. et les fonds de terre 266,000 fr. Dettes hypothécaires, 220,000 fr. — Altitude, 2473 p. féd. *

MÉZIÈRES, tour et maison forte dans la ville de Coppet, avec un petit fief et titre de vidomat, qui appartenait à la famille Quisard, puis à celle de Marcet de Genève. Levade.

MIES, village du cercle de Coppet, à 30 min. S.-O. de cette ville, près du chemin de fer. Il faisait partie de la baronnie de Coppet.

On a découvert près de ce lieu des restes d'anciens murs, des tuiles romaines, quelques ustensiles, des tombes en pierres plates et brutes renfermant des squelettes humains. Le milliaire que Levade dit avoir été trouvé près de ce lieu le fut près de Versoix.

La population était de 143 habitants en 1803; elle est de 332 en 1860. La superficie du territoire est de 369,673 perches, dont 15,783 en vignes, 72,000 en prés, 136,000 en champs, 138,500 en bois. Les bâtiments sont taxés 675,000 fr. et les fonds de terre 272,000 fr. Dettes hypothécaires, 265,000 fr. — Altitude, 1382 p. féd. *

MILAVY, ruisseau qui vient des environs d'Oleyres, forme la limite vaudoise et fribourgeoise entre Avenches et Domdidier, et, après avoir fait mouvoir divers artifices, va se jeter dans le lac de Morat, à son extrémité occidentale. *

MILDEN, nom allemand de la ville de Moudon. *

MIMOREY, maison de campagne avec scierie, sur le ruisseau de Cordex, dans la commune de Coinsins. Le territoire d'alentour était désigné sous le nom de *Mimorei* au XIIIe siècle. En 1219, Jaques, coseigneur d'Aubonne, donne au couvent d'Oujon son chesal de Mimorey, avec toutes ses appartenances. L'abbaye de Bonmont avait des droits sur ce territoire, ce qui amena une transaction entre les deux monastères, en 1224. A cette date, la vigne près de la maison de Mimorey existait déjà. Les chartreux d'Oujon avaient là une grange et des bestiaux qu'ils faisaient paître dans les territoires des seigneurs voisins en vertu de concessions qu'ils en avaient obtenues. *

MIONNAZ (la), ruisseau qui vient de St-Martin de Vaud, limite du canton de Fribourg, coule à l'occident sous Bussigny et se jette dans la Broie près de Palésieux, au district d'Oron. *

MIROIR (le) (*Miroul* en 1...), maison de campagne et domaine dans une agréable situation sur les monts de Lutry. Il en est fait mention dans d'anciens titres de l'abbaye de Haut-Crêt. Sous le Miroir est une localité appelée Bossières, où l'on a trouvé des médailles romaines d'or, d'argent et de bronze. En 1827, parmi des ruines de vieux murs peints à fresque en rouge et vert, on a découvert une amphore, presque sphérique, en terre cuite, des bassins et plateau en cuivre ciselé, des tuiles romaines, etc. A. Baron.

MISSY, village du cercle de Grandcour, à 90 min. N. de Payerne, sur la rive gauche de la Broie. Il dépendait autrefois du prieuré de Payerne, qui l'administrait par un métral.

En 1263, Ulrich dit Ferras, chevalier, vend à Pierre de Savoie le moulin et battoir de Missi, en Vully, pour le prix de 30 livres lausannoises.

1399. Jugement en contumace, prononcé par le bailli de Vaud, en faveur des habitants de *Missie* contre les habitants de Payerne et de Corcelles, pour la somme de 1000 livres de dommages et intérêts demandés par les premiers, au sujet du dégât commis par les seconds, qui étaient venus à main armée à *Esterpy,* dans les prés de *Missie,* et là avaient coupé mille saules, pâturé l'herbe et emporté les faulx des gens de Missy.

Ce village fait partie de la paroisse de Ressudens.

La population était de 234 habitants en 1803; elle est de 288 en 1860. La superficie du territoire est de 342,000 perches, dont 297,500 en prés, 70,300 en champs, 685 en bois, 28,000 en pâturages. Les bâtiments sont taxés 281,000 fr. et les fonds de terre 320,000 fr. Dettes hypothécaires, 56,000 fr. — Altitude, 1513 pieds fédéraux. *

MOCKAUSAZ, plaine alpine dans les montagnes de Rougemont, qui offre un paysage charmant dans les mois de l'été. Cette plaine, d'un parfait niveau, peut avoir 800 à 1000 pas de longueur, sur une largeur de 400 à 500 pas. Au printemps ou après de fortes pluies, elle se transforme en un lac temporaire, d'une profondeur de 5 à 6 pieds et qui dure environ quinze jours. Les eaux s'écoulent par des conduits souterrains et aussitôt ce lac se transforme en une belle prairie qui produit un fourrage abondant, qu'on fauche pour nourrir le bétail en hiver. Ce lac donne naissance au Flendruz, qui sort un

peu plus bas des flancs de la montagne. On dit aussi, mais le fait est difficile à vérifier, que ce lac est l'un des aliments de la source de la *Chaudanne*, qui jaillit d'un rocher entre Rossinière et Château-d'Œx.

*

MOINSEL, maison de campagne dans une vallée de la commune de Bassins, entre ce village et celui d'Arzier. Au XVIIe siècle, c'était un fief possédé par n. Etienne Baddel. En 1675, la veuve de ce dernier, née de Livron, est dame de Moinsel.

*

MOIRY (*Moiriacus* en 1011, *Moeyrier*), ancien village communal du cercle de La Sarraz, district de Cossonay, à 90 min. O.-N. de cette ville.

En 1011, le roi Rodolphe III donne un *manoir* ou domaine, en ce lieu, au prieuré de Romainmôtier. Ce fut là, probablement, l'origine des propriétés du couvent à Moiry. En 1405, quatre feux ou *frestes* dépendant de Romainmôtier paient la cense des Clées due par tous les ressortissants du monastère. Celui-ci y avait un *mayor* chargé de percevoir la dîme et qui était au nombre des *francs* du couvent. (Voyez *Romainmôtier*.)

Ce village, après la Réformation, fit partie de la baronnie de La Sarraz, qui paraît y avoir eu des hommes à une époque antérieure.

La population était de 181 habitants en 1803; elle est de 255 en 1860. La superficie du territoire est de 724,892 perches, dont 99,000 en prés, 209,000 en champs, 402,000 en bois, 11,800 en pâturages. Les bâtiments sont taxés 253,000 fr. et les fonds de terre 307,000 fr. Dettes hypothécaires, 218,000 fr. — Altitude, 2080 p. fédéraux.

*

MOLARD (le), nom donné à la colline qui domine la Côte; le point culminant est au-dessus des Vaux, dans la commune de Gilly. *

MOLLENS (*Mollens*, paroisse en 1228), grand village communal, avec un château, au pied du Jura, dans le cercle de Ballens, district d'Aubonne, à 2 $^1/_2$ lieues N. de cette ville. Il est annexe de Ballens.

SEIGNEURIE. Mollens dépendait du couvent de Romainmôtier; une branche des seigneurs de Mont-le-Grand en avait l'avouerie. De graves dissentiments surgirent, de bonne heure, entre le couvent et les avoués. En 1272, l'avouerie avait été donnée en gage, pour 15 livres, au prieur Aymon. Jean, fils de Nicolas de Mont, la réclamait; un arbitrage intervint entre les parties (voyez Frédéric de Charrière, *Romainmôtier*, 88). En 1280, un arrangement qui paraissait définitif fut conclu, par lequel Girard et Nicolas, fils de Jean de Mont, cédèrent, moyennant 14 livres, leurs prétentions sur les possessions

de Romainmôtier à Mollens. Cela n'empêcha pas Etienne de Mont, écuyer d'Amédée de Villars, seigneur d'Aubonne, de céder à celui-ci la seigneurie et avouerie de Mollens, contre d'autres terres. Cela résulte d'une charte d'Agnès de Villars, datée de Marcossey, dans la maison du seigneur Hugues, dauphin, le 17 février 1314. Dans cet acte, Agnès de Villars, dame d'Aubonne, considérant les bons services qui ont été rendus à Amédée son frère, par Etienne de Mont, fidèle écuyer de celui-ci; considérant aussi que le dit Etienne avait autrefois donné en échange à Amédée la *seigneurie* et *avouerie* de Mollens, contre certaines terres sises à *Bajoes* (Bavois), lieu dit en *Cudrey*, échange dans lequel Etienne disait avoir beaucoup perdu; considérant encore que le seigneur Amédée avait promis à Etienne de lui donner une indemnité; Agnès donne à Etienne, en compensation du dit échange et en augmentation de fief: toute sa dîme de *Bajoes*. Cette dîme est assise au lieu dit en *Cudrey;* elle s'étend depuis les terres du seigneur Jean de *Jour* (Joux), d'une part, jusques au chemin public qui tend de *Bajoes* vers la *maladerie* du dit lieu et vers Lausanne, d'autre part. Le troisième côté était limité par les forêts d'Oulens et les terres de la seigneurie de Gumoëns. En augmentation de fief, Agnès donne à Etienne tous les droits qu'elle avait sur les terres ci-dessus spécifiées. Nous ignorons quelle a été la suite de cette transaction pour les seigneurs d'Aubonne.

Le premier seigneur de Mollens a été Jean Steiguer, avoyer de Berne, en 1542. En 1556, il donna en échange à LL. EE. certains droits à Arzier, Begnins, etc., contre les dîmes de blé de Mollens, évaluées à 40 muids; elles procédaient de Romainmôtier. En 1674, Jeanne Steiguer, petite-fille du précédent, apporta la seigneurie à son époux Gabriel de Weiss, haut commandant du Pays de Vaud. Bernard de Weiss (ou Wyss), bailli de Brandis, possédait la seigneurie vers le milieu du siècle passé. A la fin du même siècle, elle avait passé à la famille de Watteville. N. Nicolas-Alexandre de Watteville, gouverneur d'Aigle en 1781, bâtit, en 1791, le château moderne de Mollens.

Les hommes de Mollens, sujets de Romainmôtier, étaient en général de condition libre; leurs biens seuls étaient mainmortables.

Vers la fin du XIII[e] siècle, on bâtissait la ville de Morges, qui fut aussitôt dotée de franchises étendues. Elle attira plusieurs hommes de Mollens, qui auraient voulu garder à la fois leurs champs à Mollens et les priviléges de bourgeois de Morges. Le prieur réclama auprès de Louis de Savoie; une transaction suivit qui décida que les hommes de Mollens seraient libres, ou de garder leurs champs à Mollens en acquittant les redevances envers le couvent, ou de demeurer à Morges en renonçant à leurs terres.

La population ne paraît pas avoir été considérable dans les temps anciens. En 1405, on n'y comptait que dix feux ou *frestes*.

En 1803 on y comptait 404 habitants; il y en a 504 en 1860. La superficie du territoire est de 1,223,203 perches, dont 206,000 en prés, 354,000 en champs, 521,600 en bois, 77,000 en pâturages, 54,500 en estivages. Les bâtiments sont taxés 428,000 fr. et les fonds de terre 513,000 fr. Dettes hypothécaires, 347,000 fr. — Altitude, 2,500 pieds fédéraux.

*

Antiquités. On a trouvé en 1846, entre Mollens et Ballens, au lieu dit à *la Tuilière*, des constructions, des tuiles et briques romaines, avec des médailles de bronze d'Antonin le pieux, de Lucius Verus, de Julia Mammœa, etc., dont plusieurs ont été acquises pour le Musée cantonal. En 1862, on a encore recueilli, au même lieu, une magnifique Julia Mammœa, en grand bronze, avec les mots *Veneri felici* au revers. (Note de A. Baron.)

MOLLONDIN (*Mollendens* en 1453, avait une église filiale des églises de St-Martin et de Démoret), village communal, de la paroisse de Chêne et Pâquier, chef-lieu d'un cercle composé des villages de *Mollondin, Arissoules, Bioley-Magnoud, Chanéaz, Chavannes-le-Chêne, Chêne et Pâquier, Cronay, Cuarny, Démoret, Donneloye, Mézery, Prahins, Rovray, Villars-Epeney, Yvonand,* avec une population de 4,102 habitants. Il est situé sur le plateau du Jorat, à 2 $^{1}/_{2}$ lieues d'Yverdon.

Ce village faisait autrefois partie de la grande seigneurie de Saint-Martin; il en fut démembré au XIV[e] siècle et donné par n. V. Vucherens, à l'un de ses héritiers : Hugues d'Estavayer, en 1360. Dès cette date, les nobles d'Estavayer en ont constamment possédé la seigneurie, jusqu'à la fin du siècle dernier.

On comptait 50 maisons à Mollondin en 1684.

Longtemps Mollondin a été isolé de toutes les grandes voies de communication; les habitants étaient, pour ainsi dire, confinés au milieu de leurs champs et de leurs prés. Cela sert à expliquer comment la simplicité des temps anciens s'y est conservée unie à l'esprit d'ordre et à l'amour du travail. Le sol est fortement argileux; les foins artificiels y réussissent peu et pourtant les habitants sont arrivés à un degré de bien-être que l'on retrouve rarement ailleurs dans le pays, si ce n'est dans les villages voisins de Mollondin et dans la même position que lui. Les chefs de famille qui ne possèdent qu'un capital de 100,000 fr. ne passent pas pour riches dans le village; plusieurs ont le double et le triple de cette somme.

Ce qui sert à expliquer cette aisance exceptionnelle, c'est l'absence de cabarets dans le village pendant de longues années. Dès le

moment où il devint chef-lieu de cercle, un cabaret fut nécessaire pour donner asile à la justice et à ceux qui ont besoin d'elle. Une auberge y a donc été établie, mais, il y a trente ans, c'était comme si elle n'existait pas; elle ne s'ouvrait que les jours d'audience. Celui qui écrit ces lignes se trouvait en 1835 à Mollondin, dans un jour chaud de l'été, et il avait à traiter avec l'un des habitants. Il aurait volontiers été demander au cabaret quelques rafraichissements, mais on lui fit observer que sa démarche serait inutile, tout le monde de l'auberge était aux champs et on ne recevait pas les buveurs volontiers. Heureux les villages où l'on trouve d'aussi honnêtes cabaretiers!

La population était de 200 habitants en 1803; elle est de 332 en 1860. La superficie du territoire est de 598,935 perches, dont 103,000 en prés, 323,600 en champs, 132,500 en bois, 32,000 en pâturages. Les bâtiments sont taxés 352,000 fr. et les fonds de terre 365,000 fr. Dettes hypothécaires, 197,000 fr. — Altitude, 2053 p. fédéraux.

*

MOLOMBAZ (la), ruisseau qui sort des marais de Bournens et va se jeter dans la Venoge vis-à-vis de Lussery.

*

MONASTÈRES. Au moyen âge, le Pays de Vaud renfermait un grand nombre de monastères, dont quelques-uns étaient fort riches et possédaient de grandes terres, éparses çà et là, sur la surface de notre sol. Il serait souverainement injuste de juger ces anciennes institutions avec nos idées modernes et de ne se souvenir que du relâchement des mœurs, de l'opulente oisiveté qui se faisaient remarquer chez quelques-unes, dans les temps qui précédèrent immédiatement la Réformation.

Les monastères durent leur naissance à un mouvement de ferveur religieuse qui se manifesta autour de nous, vers les Ve et VIe siècles. Ce fut un mouvement de piété sincère et réelle qui porta saint Romain, saint Lupicin, ainsi que leurs compagnons et successeurs, à s'enfoncer dans les déserts du Jura avec la hache, pour aller dérober à un sol peu fertile et sous un climat sévère les grossiers aliments dont se contentait leur frugalité. A cette première période vient se rattacher la fondation des monastères de Romainmôtier et de Baulmes, au pied du Jura vaudois.

Au commencement du XIIe siècle, après que le moment fixé par les imaginations à la fin du monde se fut heureusement passé, les esprits, fortement touchés, cherchèrent à témoigner leur reconnaissance envers Dieu par l'érection de nombreux monastères qui furent aussitôt richement dotés par les seigneurs du pays. C'est le moment

où naquirent les abbayes du *lac de Joux*, de *Montheron*, de *Haut-Crêt*, de *Bonmont* et la *chartreuse d'Oujon*.

A cette date, le temps des religieux se partageait entre le travail des mains appliqué au défrichement du sol et à la prière. Dans tous les monastères de ce temps régnait une frugalité sévère. Dans le Jura et le Jorat la nourriture des religieux se composait d'un pain grossier ou même de bouillie d'avoine, d'œufs, de lait, de fromage et de poisson lorsque la localité pouvait en fournir. Le vin était chose presque inconnue à ces premiers religieux. Il y a loin de là, on le voit, aux temps de relâchement qui suivirent.

Les religieux ont rendu de grands services à l'humanité durant les premiers temps de leur existence et ils n'ont pas peu contribué à l'avènement de la société nouvelle. La règle de St-Benoît imposait aux religieux sept heures de travail manuel et journalier. Ces moines ont défriché le Jura et une partie du Jorat, qui sans eux auraient été voués à une bien plus longue solitude. Remarquons bien que le serf féodal ne pouvait coloniser. Attaché à la glèbe, il devait cultiver le sol sur lequel il était né et ne pouvait le quitter sans la permission de son seigneur. Eût-il même été libre, qu'aurait-il pu faire, seul, isolé au sein de la forêt solitaire? Il n'avait ni les capitaux nécessaires à la formation d'un chédal, ni les moyens d'acquérir les provisions nécessaires à sa subsistance, en attendant les produits du sol défriché par ses mains.

Les religieux seuls pouvaient suffire à cette tâche; ils étaient hommes faits, frugaux, endurcis au travail, sans charge de famille, et soutenus, au besoin, par les frères de leur ordre ou les seigneurs voisins. Bientôt les colons venaient se grouper autour des bons moines, qui leur donnaient des terres à cultiver sous de légères redevances. Le désert s'animait, des bestiaux toujours plus nombreux paissaient dans les pâturages, et cette société, si misérable à son début, marchait insensiblement vers des temps meilleurs.

Des granges *(grangiæ)* ou grandes fermes furent aussi établies en assez grand nombre dans le pays, sur les terres concédées aux religieux par divers seigneurs. Ces granges étaient, suivant le temps, des fermes modèles où l'on suivait les meilleures méthodes agricoles alors connues. Quelques-unes, dans l'origine, étaient cultivées par les religieux eux-mêmes, et plus tard par des domestiques sous la direction d'un conventuel. Ces granges ont été le noyau de plusieurs villages du pays.

Un autre bien procuré par les établissements religieux fut celui de la paix assurée aux malheureux serfs par leurs maîtres.

Au moyen âge, les établissements religieux jouissaient d'un grand respect parmi les populations. Au milieu des querelles qui s'éle-

vaient si fréquemment entre les seigneurs et qui étaient signalées par les meurtres et les incendies, les domaines de l'Eglise étaient ordinairement ménagés par les belligérants. Aussi, la population augmenta plus rapidement sur les terres ecclésiastiques que sur les domaines des seigneurs laïcs.

L'élément ecclésiastique était un véritable élément de paix dans la société féodale. Que de querelles assoupies ou terminées par l'entremise des abbés ou prieurs des monastères! L'âge moyen était fort ignorant; le clergé lui-même savait à peine lire. Les monuments de la civilisation ancienne avaient été recueillis dans les bibliothèques des couvents, qui ont ainsi sauvé de la destruction les manuscrits précieux qui restaient de l'antiquité. Plusieurs religieux étaient lettrés, dans une certaine mesure. C'est à eux que nous devons la conservation des chartes et documents, à l'aide desquels nous cherchons à reconstruire l'état ancien du pays dans cette longue période durant laquelle la véritable histoire est demeurée muette.

Pour l'histoire particulière des monastères, voyez nos articles: *Aigle, Baulmes, Bellevaux, Benay, Bettens, Bière, Bonmont, Bornu, Burier, Bursins, Catherine (Ste-), Chaux, Christophe (St-), Cossonay, Crausaz, Echissiez, Echono, Entremonts, Etoy, Georges (St-), Grandson, Haut-Crêt, Lance (la), Lausanne, Lutry, Montheron, Montpreveyres, Morges, Nyon, Orbe, Oujon, Payerne, Romainmôtier, Rougemont, Rueyres, Sulpice (St-), Vallorbes, Vevey, Vuachère.* *

MONGIFY ou Montgiffy, maison de campagne et domaine dans le territoire de Cossonay, sur une colline, entre cette ville et Allens, avec une grande plantation de mûriers. On y a trouvé une plaque avec une inscription : NASUALDUS NANSA. *

MONNAZ (*Muna* en 1232), village communal du cercle de Colombier, paroisse de Morges, à 50 min. N.-O. de cette ville, avec un château qui domine au loin le paysage.

Seigneurie. Les premiers seigneurs de Monnaz étaient les sires de Montricher, jusqu'à l'année 1580, que la seigneurie fut vendue par n. David *Grimaud*, de Nantes en Bretagne, seigneur de Montricher, à n. *Wilhelm de Vulliermin* (acte du 1er mars), qui possédait déjà divers membres de fiefs à Monnaz. Il était originaire d'Estavayer.

Les descendants de W. de Vulliermin demeurèrent en possession de la seigneurie jusqu'à l'année 1748. A cette date mourait sans enfants légitimes *Rodolphe de Vulliermin*, qui avait testé en 1739. Après lui les biens de la famille passèrent à *Jeanne-Louise-Henriette de Vulliermin*, qui épousa n. *Sigismond Steiguer*, bailli de Morges. *Jean-Albert Steiguer*, second fils du précédent, eut en partage la terre de

Monnaz, qu'il vendit, en 1754, à dame Henriette, comtesse *Golowkin,* née burgrave et comtesse de Dohna, femme d'Alexandre, comte de Golowkin, ambassadeur de Russie en Hollande, pour le prix de 70,000 livres tournois.

Cette terre a passé ensuite, par mariage, dans la famille des nobles de Mestral-Aruffens. De cette famille elle est parvenue, aussi par mariage, à la famille de Freudenreich, qui possède encore aujourd'hui le château et le domaine.

Cette seigneurie, qui comprenait aussi Vaux, se composait de divers membres jusqu'à la seconde moitié du XVIe siècle :

1° Le membre de *Montricher,* qui était le principal et suivait les destinées de la seigneurie de Montricher;

2° Le membre dit *du Rosay,* acquis, en 1573, par n. Vulliermin, des nobles Jean et Louis *Seigneux*, seigneurs de Vufflens-Châtel, Châteauvieux et Rosay;

3° Membre de l'*Abbaye de Joux;* il se colloquait à Monnaz, Clarmont et Vaux; W. Vulliermin l'acquit par échange fait avec LL. EE., en 1573;

4° Membre de *Rochefort,* acquis de n. Jaq. de Menthon en 1580;

5° Membre de *Praroman,* acquis par Vulliermin, en 1574, de Petermand de Praroman.

W. Vulliermin, qui fut aussi baron de Montricher, avait épousé n. Ursule de Ponthey, de Morges; il portait pour *armes :* d'azur, au sautoir d'or, cantonné de deux étoiles d'argent. (Pour plus de détails, voyez *Montricher.*)

La population était de 114 habitants en 1803; elle est de 149 en 1860. La superficie du territoire est de 171,592 perches, dont 12,800 en vignes, 59,600 en prés, 90,000 en champs, 6600 en bois. Les bâtiments sont taxés 155,500 fr. et les fonds de terre 173,700 fr. Dettes hypothécaires, 141,000 fr. — Altitude, 1627 p. féd. — Le territoire fournit une excellente marne bleuâtre.

*

MONNÉAZ, hameau de la commune de Palésieux, mentionné en 1180 dans une charte de Haut-Crêt.

*

MONNERESSE (la), bras du torrent de la Veveyse, dérivé pour faire mouvoir les moulins de la ville de Vevey. Son nom signifie la *meunière* et vient du patois *monney.*

*

MONOD, moulin sis entre Rivaz et Chexbres et mu par les eaux du Forestay. Il a conquis une réputation chez les géologues depuis la découverte qu'y a faite le professeur Morlot d'un gisement de fossiles entre deux assises de poudingue.

*

MONOD (le), hameau de quelques maisons sises dans la plaine au-dessous du village de Mollens et dans le territoire de cette commune.

*

MONT (le), grand village communal et paroissial du cercle de Romanel, à 1 lieue N. de Lausanne, sur le penchant du Jorat. Il est divisé en deux parties : le *Grand-Mont* et le *Petit-Mont*. Entre les deux se trouvent l'église et la cure.

Ce village dépendait autrefois directement de l'évêché de Lausanne; les hommes du Mont marchaient, à la chevauchée de l'évêque, sous la bannière de la Cité. Le Chapitre de Lausanne y avait des cens et quelques droitures, comme aussi quelques familles nobles du pays et le couvent de Bellevaux.

Il y avait au XVe siècle un fief au Mont, mais sans juridiction. Les premiers possesseurs furent les donzels *du Mont*, après eux vinrent les nobles de *Cojonay*, puis les d'*Arnay*, qui virent leur fief subhasté en 1586. En cette année, le fief fut adjugé au receveur Bergier, de Lausanne. Il consistait en cens sur des terres et des bois et fut payé 300 florins. LL. EE. se réservèrent, en outre, 18 coupes d'avoine que le secrétaire Bergier, fils du précédent, payait encore en 1628. C'est là l'origine des biens considérables que la famille Bergier a possédés dans cette localité jusqu'en 1798. La maison féodale de cette famille était au Grand-Mont; elle était accompagnée d'une tour.

La ville de Lausanne possédait l'omnimode juridiction et le fief dominant sur le village et territoire du Mont, dont tous les habitants relevaient de sa justice.

Au siècle passé, il n'y avait point de Conseil; les communiers en corps dirigeaient la police et administraient les revenus communaux.

Sous les évêques, il y avait au Mont la chapelle de St-Jean l'Evangéliste, qui était filiale de l'église de St-Paul, à Lausanne, dont les habitants du Mont étaient paroissiens.

Après la Réformation, on y bâtit une église paroissiale dont celle de Romanel fut l'annexe. Le pasteur n'avait pas sa résidence dans la commune, mais à Lausanne. En 1831, le gouvernement vaudois a fait bâtir une cure au Mont et a placé ce poste ecclésiastique sur le même pied que les autres du pays. L'église a été bâtie en 1797. Romanel a été détaché en 183. de la paroisse du Mont pour être joint à celle de Cheseaux.

La commune est divisée en plusieurs hameaux : le *Grand-Mont*, avec 19 maisons; *Petit-Mont*, 36 maisons; *Martines*, 6 maisons; *Clochattes*, 6 maisons; *Longeraie*, 7 maisons; *Planches-d'En haut*, 13 maisons; *Planches-d'En bas*, 26 maisons; maisons éparses, 46.

La population était de 655 habitants en 1803; elle est de 1005 en 1860. La superficie du territoire est de 1,056,586 perches, dont 315,725 en prés, 528,422 en champs, 173,600 en bois, 22,400 en pâturages. Les bâtiments sont taxés 783,000 fr. et les fonds de terre 770,000 fr. Dettes hypothécaires, 1,039,000 fr. — Altitude du temple, 2341 pieds fédéraux.

On a trouvé au Petit-Mont une mâchoire fossile de rhinocéros; les bancs de molasse de ce territoire sont riches en végétaux fossiles, surtout aux *Montenailles*.

En 1764, on comptait dans la paroisse du Mont et Romanel 136 feux et 272 pauvres.

*

MONTAGNE-DU-CHATEAU, sommité du Jorat située entre les territoires de Lausanne, d'Epalinges, de Montpreveyres, de Corcelles, de Ropraz et de Peney, d'où la vue domine une grande partie de cette contrée agreste. C'était, jusqu'en 1798, une ferme dépendante du château de Lausanne, abergée en 1708 aux familles Pouly et Henneberger. LL. EE. avaient concédé aux abergataires des droits de coupage, bocherage et autres dans le Jorat de l'évêque, à charge pour ceux-ci de payer certaines redevances et de maintenir les chemins des forêts voisines. La famille Henneberger possède encore aujourd'hui ce domaine, qui, en 1708, contenait 136 ½ poses, mesure de Berne.

A. Baron.

MONTAGNY-LE-CORBE, village communal et paroissial du cercle de Champvent, district d'Yverdon, à 40 min. O. de cette ville, avec un château ruiné qui le domine, dont il ne reste qu'une vieille tour.

Seigneurie. Montagny était le centre d'une grande seigneurie qui, en 1403, appartenait à Marguerite de Montfaucon-Montbéliard, épouse de Humbert de Villers-Sexel, seigneur de St-Hippolyte et d'Orbe. A cette date, dame Marguerite reconnaît, ès-mains du commissaire Balay, les choses suivantes, en fief et hommage-lige du comte de Savoie :

1° Le château de *Montagny-le-Corbe* avec toutes ses dépendances, et le mandement d'iceluy avec toutes ses juridictions;
2° Le bourg de *Montagny* avec ses hommes, etc.;
3° Le village de *Montagny-ville (villa)* avec ses habitants;
4° A *Chamblon*, plusieurs habitants;
5° Le village de *Vallères*, etc.;
6° A *Villars* vers Champvent, plusieurs choses;
7° A *Essert* sous Champvent, id.
8° Le village de *Gie* et ses hommes;
9° Le village de *Champagne* et ses hommes (en partie);

10° Le village de *Bonvillars* et ses hommes (en partie);
11° Le village de *Romeron* id.
12° Celui de *Novelles* id.
13° Celui de *Buens* id.
14° Le *péage* accoutumé de percevoir à Treycovagnes et Yverdon;
15° Les *fiefs nobles* de Etienne de Montagny, Pierre d'Orzens, Jaquet de Petra et Guillaume Blanchon.

Les premiers seigneurs connus de cette terre sont les puissants sires de Montfaucon en Bourgogne, qui possédaient aussi divers droits sur Yverdon. *Amédée II de Montfaucon* paraît être le premier de sa maison qui ait eu des droits sur la terre de Montagny, dès la seconde moitié du XIIe siècle. Sa première femme se nommait Béatrice et M. le baron de Gingins soupçonnait qu'elle aurait pu être de la famille de Grandson et fille ou nièce d'*Ebal Ier*, le fondateur de l'abbaye du lac de Joux. Cette opinion paraîtra très plausible si l'on fait attention à la présence d'*Amédée II* de Montfaucon aux obsèques d'Ebal Ier, vers 1140, à Romainmôtier. Là, Amédée confirme, conjointement avec les autres membres de la famille de Grandson, les donations faites par Ebal Ier au prieuré de Romainmôtier. Cette parenté servirait à expliquer comment la terre de Montagny, enclavée tout entière dans la grande seigneurie de Grandson, a passé dans les mains des Montfaucon dès la fin du XIIe siècle. Le premier acte où ce fait apparaisse est un acte de 1199, qui figure au *Cartulaire de Montheron*, dans lequel Albert de Montagny et Renaud de Giez, avec d'autres de ce coin de pays, sont désignés comme vassaux de la maison de Montfaucon.

Dès ce moment, la terre de Montagny a partagé les mêmes destinées que celle d'Echallens; des Montfaucon elle passa dans les mains de la maison de Châlons, puis, après la guerre de Bourgogne, elle fut cédée, par les Suisses, aux cantons de Berne et de Fribourg. Les deux Etats formèrent deux bailliages des terres enlevées à la maison de Châlons; Montagny fut réuni à celui de Grandson. (Voyez pour les détails *Echallens* et *Grandson*.)

Vers 1450, Louis de Châlons, prince d'Orange, dépensa 500 fr., qui vaudraient aujourd'hui 10,000 fr., à la restauration du château qui fut brûlé, en 1475, par les Suisses. Il n'a pas été rétabli.

Aux XVIIe et XVIIIe siècles, la famille de Molin possédait à Montagny une maison féodale avec des droitures, qui précédemment avaient appartenu aux de Wyss.

L'église, sous le vocable de saint Julien, dépendait du prieuré de Grandson. En 1454, on comptait 60 feux dans la paroisse et la cure avait un revenu de 34 livres.

En 1533, le réformateur Jean Lecomte, pasteur à Grandson, ad-

ministra à Montagny le premier baptême réformé en la personne de Christine, fille de Claude Viollet.

ANTIQUITÉS. En 1861, on a dégagé et retiré, de l'angle de mur d'une maison de ce village, un milliaire portant une inscription en l'honneur de l'empereur Caracalla. L'inscription est incomplète; il y manque le nombre indiquant les mille pas entre *Aventicum* ou *Ebrodunum* et *Abiolica*. La voie romaine, qui franchissait le Jura à Ste-Croix, passait à Montagny.

La population était de 250 habitants en 1803; elle est de 282 en 1860. La superficie du territoire est de 335,345 perches, dont 25,266 en vignes, 89,600 en prés, 178,200 en champs, 16,000 en bois, 61,000 en pâturages. Les bâtiments sont taxés 335,000 fr. et les fonds de terre 276,000 fr. Dettes hypothécaires, 129,000 fr. — Altitude, 1493 pieds fédéraux.

*

MONTAGNY sur Lutry, ancien château du prieuré de Lutry, élevé sur un coteau de vignes, au-dessus du Châtelard, à l'orient de Lutry, et remplacé aujourd'hui par une maison de campagne, un beau domaine de vignes et des habitations de vignerons. La vue dont on y jouit est splendide.

Dans le moyen âge, les moines de Lutry avaient élevé là une forteresse ou château-fort destiné à servir d'asile aux vignerons qui cultivaient les vignes du prieuré sur les pentes voisines. Ceux-ci avaient l'obligation d'en maintenir les fortifications en bon état.

Au moment de la vente des biens ecclésiastiques par les commissaires bernois, après la Réformation, le château de Montagny fut remis à Michel Augsburguer, trésorier du Pays de Vaud, avec 5 $^1/_2$ poses de vigne sises autour du château. En 1590, le château avait passé dans les mains de la famille Gachet. Il fut acquis, en 1639, par Jean-Rodolphe Duby, bailli d'Yverdon. Une fille de ce dernier l'apporta en dot à son mari, Daniel Gachet, bailli de Moudon. Celui-ci le céda par échange, en 1651, à Vincent Wagner, qui fit discussion. En 1660, Samuel Jenner, bailli de Wangen, l'acquit, puis le revendit, en 1692, à Jean-Pierre Blanchet, baron de Lais, pour le prix de 17,500 livres (voir *Lutry*). Après la mort tragique de ce dernier, sa veuve, Françoise Colomb, baronne de Lais au duché de Bourgogne, vendit Montagny à la ville de Cully, en 1708, pour le prix de 40,000 florins. Le domaine consistait en huit poses de vigne, jardin, pré, buissons sis autour du château. Dans ce siècle, Montagny a été acheté par M. Blanchet, domicilié à Vevey, puis a passé à son fils, M. Rod. Blanchet, qui a augmenté le domaine et beaucoup amélioré les vignes. Montagny est aujourd'hui la propriété de son fils cadet. C'est l'un des beaux domaines de vignes de Lavaux.

En 1846, on a trouvé dans les vignes de Montagny un millier environ de petites pièces de monnaie argent et billon du moyen âge, réunies dans une bourse de peau. Elles étaient frappées au coin de divers évêchés de France. †

MONTAGNY. Il existe un second château de Montagny à quelques minutes à l'orient du précédent et à la même hauteur; celui-ci appartient à la ville de Payerne et a été acquis par elle d'une famille noble du pays, après la Réformation.

En 1181, Pierre de Palésieux, chevalier, donne à l'abbaye de Saint-Maurice le chesal de Montagny près Lutry.

En 1214, il y eut une transaction entre l'évêque de Lausanne et l'abbé de St-Maurice au sujet de ce chesal qui, depuis, paraît avoir dépendu des évêques de Lausanne. *

MONTAUBION, village du cercle de St-Cierge, district de Moudon, à 2 lieues O.-S. de cette ville, sur le plateau du Jorat. Il forme une commune avec celui de Chardonnay, qui est voisin. Ce village dépendait du Chapitre de Lausanne et faisait partie du mandement de Dommartin. En 1764, Montaubion et Chardonnay comptaient 18 feux.

La population était de 133 habitants en 1831; elle est de 126 en 1860. La superficie du territoire est de 226,545 perches, dont 49,000 en prés, 94,000 en champs, 62,000 en bois, 17,700 en pâturages. Les bâtiments sont taxés 106,000 fr. et les fonds de terre 107,000 fr. Dettes hypothécaires, 85,000 fr. — Altitude, 2547 pieds fédéraux. *

MONTAVAUX, maison foraine près d'Orges, au cercle de Champvent. C'était le manoir seigneurial des derniers seigneurs de la Motte. *

MONTBEC, château détruit, sur une hauteur rocailleuse et escarpée, qui domine le lac de Neuchâtel près de Chabrey, où elle forme un promontoire appelé la *Motte*. A. Baron.

MONT-BENEY, belle maison de campagne au territoire de Mont-le-Grand, district de Rolle, à 25 min. de cette ville. Ce nom lui vient de l'abbaye de Montbenoît en Bourgogne, qui, déjà avant 1141, possédait des dîmes à Mont.

En 1338, l'abbé de Montbenoît devait payer au prieur de Perroi, au nom de son couvent, 40 livres de fromage pour la dîme de Montbenoît. Ce domaine fut vendu après la Réformation. Il était franc de laud et de dîmes. La famille de Watteville le possède aujourd'hui. *

MONTBLIESSON ou Montblesson, hameau de la commune de Lausanne, touchant le territoire de Savigny, au S.-E. du temple des

Digitized by Google

Croisettes, entre deux bras du ruisseau de la Paudèze. Son nom lui vient des poiriers sauvages qui croissaient dans la localité. Il fait partie du quartier de *Vers chez les Blancs*, où l'on compte 75 maisons et 102 ménages. La vue dont on jouit à Montbliesson est fort belle.

*

MONTCENDON ou MOSSENDON, quelques maisons entre Moudon et Brenles.

LEVADE.

MONTCHERAND, village du cercle, du district et de la paroisse d'Orbe, à 35 min. N.-O. de cette ville, sur la route de France.

Ce village faisait autrefois partie de la terre des Clées; il dépendait du prieuré de Baulmes qui, lui-même, dépendait du monastère de Payerne, ensorte que l'abbé de Payerne était seigneur de Montcherand; l'église dépendait aussi de lui. Jamais, au moyen âge, ce lieu n'a reçu une nombreuse population. En 1453, on ne comptait que 6 feux dans la paroisse. Avant la seconde moitié du XIVe siècle, la condition des habitants était misérable; deux fois, dans l'année, le prieur de Payerne avait le droit de lever sur eux une *taille à miséricorde*. Cet état de dur servage excita la pitié de Guillaume de Cossonay, prieur de Payerne. Par un acte de 1369, qui avait été précédé d'une enquête, il libère les hommes de Montcherand de tous tributs, exactions, tailles, chevauchées et de tout genre de servitude envers le couvent. Il réserve seulement les cens qui lui étaient dus et qu'il s'interdit d'augmenter, les bans, clames, etc., et les droits de focage fixés à 4 deniers lausannois par feu.

Cet acte a été le commencement d'une ère de bonheur et de prospérité relative pour les habitants de Montcherand. En 1764, on y comptait 135 habitants.

Dans une forêt de chênes au midi de ce village, on trouve, au-dessus des rochers escarpés qui dominent le lit de l'Orbe, une grotte d'environ 30 pieds d'ouverture sur 15 de hauteur. La situation en est extrêmement pittoresque. Cette grotte, dont la voûte est garnie de stalactites, a souvent servi de lieu de rendez-vous à des sociétés qui s'y réunissaient pour des banquets et des tirs, de tous les lieux environnants. Vis-à-vis et au-delà du lit de l'Orbe, aussi dans une paroi de rochers, on trouve une autre grotte beaucoup plus considérable, dont les stalactites sont formées de mousses et de feuilles d'arbres pétrifiées; c'est la grotte d'*Agiez*.

L'on a trouvé près de ce village des médailles des empereurs romains, d'Aurélien, de Dioclétien, etc.

La population était de 178 habitants en 1803; elle est de 245 en 1860. La superficie du territoire est de 600,521 perches, dont 12,500

en vignes, 45,800 en prés, 156,300 en champs, 168,400 en bois. Les bâtiments sont taxés 236,000 fr. et les fonds de terre 176,000 fr. Dettes hypothécaires, 220,000 fr. — Altitude, 1867 p. f. *

MONT-DU-LAC, hameau de la commune de l'Abbaye, dans une position qui domine le lac et d'où la vue s'étend sur toute la vallée. *

MONTEILLER, l'une des établées de la commune de Château-d'Œx; elle a près de trois lieues d'étendue et comprend la grande vallée de *Sous-le-Mont* et *Delà-le-Mont,* petit vallon habité sur la rive droite de l'Hongrin. LEVADE.

MONTENDREY *(terra sancti Andreæ),* domaine situé près de Villars-le-Terroir, entre ce village et Sugnens. Il est désigné, dans les anciennes chartes, sous le nom de terre de St-André et fut donné, en 1177, par les nobles de Villars-le-Terroir à l'abbaye de Montheron ou Thela, avec les bois environnants. Les nobles de Colombier, descendants de Girard de Villars-le-Terroir, tenaient ce domaine en fief et en prêtaient hommage à l'abbé de Montheron. Ceux-ci le rétrocédèrent au couvent en 1388. Par les Largitions bernoises, ce domaine parvint, après la Réformation, à la ville de Lausanne, de même que tous les autres biens de Montheron. En 1544, la grange de Montendrey, qui contenait près de 100 poses, fut abergée pour 26 ans à... Perrin. La ville a vendu ce domaine en 18... *

MONTENS (*Monteins* en 1243), nom donné à quelques maisons à l'orient de Genollier, sur le territoire d'Arzier, où se trouvent, près d'une belle source qui sourd de terre en ce lieu, un moulin avec foule et battoir, élevés au XIIIe siècle par les chartreux d'Oujon. (Voir *Genollier.*) D'après la tradition des vieillards, cette source aurait tari deux fois dans le cours du XVIIIe siècle. C'est elle qui alimente les belles fontaines de Genollier. *

MONTET, village paroissial, de la commune et du cercle de Cudrefin, district d'Avenches, à 2 lieues N. de cette ville, sur une colline qui lui a donné son nom. La paroisse est composée de Montet, Cudrefin et Cotterd; ce dernier est l'annexe.

On dit qu'il existait autrefois un château-fort en ce lieu et que la cure a été bâtie sur ses ruines. Le village a subi plusieurs incendies, et en particulier en l'an 1847. Le propriétaire de l'une des maisons incendiées voulant la faire rebâtir en 1848, trouva, dans un trou du mur de cave dont l'orifice était bouché par une pierre, une centaine de pièces de monnaie d'or des XIVe et XVe siècles. Elles appartenaient à vingt-trois types différents et leur valeur intrinsèque était,

à peu près, celle du ducat (11-12 fr.). Il y avait des monnaies de France, d'Italie, de Suisse, d'Allemagne et des Pays-Bas, qui furent cachées là au temps de la bataille de Morat (1476). — Altitude, 1620 pieds fédéraux. (Voir *Cudrefin.*)

*

MONTHEROD *(Montero* et *Monterot),* village communal du cercle de Gimel, district d'Aubonne, à 30 minutes O. de cette ville, sur le plateau sis au-dessus de la Côte. Ce village faisait partie de la baronnie d'Aubonne. En 1409, on y comptait 8 feux. Il avait une église paroissiale sous le vocable de saint Apre. On a trouvé sur son territoire quelques objets antiques.

La population était de 200 habitants en 1803; elle est de 298 en 1860. La superficie du territoire est de 535,136 perches, dont 147 en vignes, 87,000 en prés, 210,500 en champs, 231,500 en bois, 1800 en pâturages. Les bâtiments sont taxés 206,000 fr. et les fonds de terre 234,600 fr. Dettes hypothécaires, 547,000 fr. — Altitude, 2027 pieds fédéraux.

*

MONT-LA-VILLE (*Montevilla* en 1141), village communal et paroissial du cercle de l'Isle, district de Cossonay, à 2 lieues O.-N. de cette ville, sur la pente du Jura et la route de la Vallée; on y jouit d'une vue magnifique.

Ce village dépendait primitivement de la baronnie de La Sarraz et fut donné à l'abbaye de Joux; il faisait partie de la terre des Clées et du bailliage d'Yverdon au siècle dernier. On y comptait 254 habitants en 1764.

En 1453, il y avait une chapelle sous le vocable de saint Michel archange, qui dépendait de la paroisse de Cuarnens. Aujourd'hui Mont-la-Ville forme une paroisse dont Lapraz est l'annexe.

En 1565, n. Nicolas d'Aubonne prêta quernet pour la mestralie de Mont-la-Ville.

ANTIQUITÉS. Au-dessus de ce lieu se trouvent un grand nombre de blocs erratiques dont quelques-uns mesurent près de 10,000 pieds cubes. L'un de ces blocs est surnommé la *pierre aux écuelles.* Il porte, sur une surface plane, une trentaine de bassins, en forme de demi-sphères concaves, taillés dans le granit. Le plus grand a 9 pouces de diamètre sur 4 à 5 de profondeur. Les plus petits n'ont que 2 pouces de diamètre et sont quelquefois unis par des rigoles ou rainures. C'était là, probablement, un autel druidique comme on en trouve quelques-uns dans le nord de l'Allemagne, de la Suède et de l'Angleterre. En Suède, ajoute M. Troyon, on dépose encore des *ex voto* sur ces autels, afin de se rendre favorables les génies à qui ils sont consacrés. On a encore trouvé, aux environs, des médailles

romaines, dont l'une de la *colonie de Nismes,* en moyen bronze, était assez bien conservée. Il y avait aussi de nombreuses monnaies d'argent et de billon des évêques de Lausanne. (Note de A. BARON.)

La population était de 308 habitants en 1803 ; elle est de 445 en 1860. La superficie du territoire est de 2,175,501 perches, dont 98,900 en prés, 407,000 en champs, 791,000 en bois, 68,000 en pâturages, 801,000 en estivages. Les bâtiments sont taxés 350,000 fr. et les fonds de terre 504,000 fr. Dettes hypothécaires, 297,000 fr. — Altitude, 2800 p. féd.

*

MONTHERON (*abbatia de Thela* au XIIe siècle), hameau situé à 2 lieues au N. de Lausanne, sur le territoire de cette commune, au sein des bois du Jorat, sur la rive droite du Talent, avec une église annexe de Morrens.

Ce lieu a tiré son origine d'une abbaye de l'ordre de Citeaux, érigée au XIIe siècle, dans la solitude. Là se trouvait une étroite vallée au sein de la forêt, avec une éclaircie, que le Talent traversait dans toute sa longueur ; on l'appelait la terre de *Montenon*, et l'évêque de Lausanne l'avait donnée à un prêtre missionnaire de l'abbaye de Bellevaux en Bourgogne, nommé frère Guillaume, pour y fonder une abbaye de son ordre, à la condition de payer, annuellement, une livre de cire à l'église cathédrale de Lausanne. Bellevaux, fondée en 1119, était l'une des quatre abbayes filiales de Citeaux qui envoyèrent des colonies de leurs religieux fonder des monastères de leur ordre dans toutes les parties de l'Europe. Le moine Guillaume fut surpris par la mort avant d'avoir bâti le couvent. Cette tâche fut poursuivie par son successeur, l'abbé Jean, qui, après bien des traverses et de pénibles travaux, parvint à installer, en 1142, une colonie de moines de Bellevaux, sur les bords solitaires du Talent. Le nouveau monastère reçut d'abord le nom d'abbaye de *Grâce Dieu*, mais comme ce nom venait d'être donné à un autre couvent fondé vers le même temps, en Bourgogne, on lui substitua bientôt le nom d'abbaye de *Thela,* emprunté à la petite rivière qui traversait le vallon. Depuis l'an 1147, elle a constamment gardé ce nom dans les actes, bien que, vers la fin du même siècle, on l'appelât du nom vulgaire de *Montheron* (1177). Ce nom paraît lui venir d'une côte arrondie appelée la roche du *Mourguet*, qui abrite l'ancien monastère du côté N.-E.

Tandis que les religieux travaillaient à l'érection de la nouvelle abbaye, ils reçurent des dons nombreux de la part des fidèles et des seigneurs. Sept années à peine s'étaient écoulées depuis sa première fondation, que l'abbaye avait réuni au don primitif de *Montenon* tout le terrain qui s'étend de *Froideville* aux *Cabolles* et aux *Raspes*, si-

tuées à l'orient du chemin de Lausanne à Moudon. Une portion de la côte du Désaley avait même été défrichée par les soins des religieux.

Les évêques de Lausanne, les comtes de Genevois, de Gruyère, de Neuchâtel, les sires de Grandson, de Blonay, d'Estavayer, de Font et de St-Martin furent au nombre des premiers bienfaiteurs de l'abbaye de Thela, auxquels vinrent s'ajouter, plus tard, les familles de Colombier, de Vulliens, de Cerjat, etc. Le bienfaiteur principal fut Gui de Gumoëns, surnommé *Barata*, qui en sa qualité de haut forestier du Jorat, office qu'il tenait en fief de l'évêque, avait concédé la terre de *Montenon* sur laquelle fut bâti le monastère. Cette terre se composait de la ferme appelée la Grange neuve, située sur la rive gauche du Talent et des bois situés sur la rive droite où se trouvent le hameau actuel de Montheron et l'église. Les limites étaient d'un côté les bois d'Archens, de l'autre le territoire des Saugealles. Gui de Gumoëns ajouta bientôt de nouveaux bienfaits à cette donation première, ainsi : la terre du Buron ou des Alloux, dans le voisinage de Penthéréaz, ainsi que le droit de pâturage illimité dans les forêts du Jorat et de Vernant. Les descendants de Gui firent encore de nouvelles donations à Montheron, ce qui les fit choisir, par les moines, comme avoués et protecteurs de leur couvent. Cette charge fut constamment exercée par les nobles de Gumoëns jusqu'au milieu du XVe siècle, où s'éteignit dans les mâles la branche de cette famille qui avait possédé l'avouerie. Elle avait la sépulture dans l'église abbatiale de Montheron, sous le maître-autel.

La seigneurie ecclésiastique de Montheron s'exerçait sur tout le territoire contigu à l'abbaye. Il était limité, au midi, par les grands bois du Benenté et des Costes; à l'orient, par les bois du Jorat d'Echallens; au nord, par les bois du Raffort et la seigneurie de Bottens; à l'occident, par les bois de Bretigny et de Cugy. Dans ces limites, l'abbé et son couvent exerçaient toute juridiction par le moyen de leurs officiers, à l'exception du droit de glaive, qui était réservé à l'évêque comme seigneur haut-justicier du Jorat. Les criminels condamnés à mort par le châtelain de Montheron étaient remis, pour l'exécution de la sentence, aux officiers de l'évêque, sur le ruisseau de *Glatigny*, limite du territoire de Lausanne.

Malgré les donations que nous venons de mentionner, l'abbaye de Thela n'eut, pendant assez longtemps, que des revenus insuffisants pour pourvoir aux besoins des religieux. Le sol était peu fertile et les récoltes précaires. La disette arrivait assez souvent après des travaux pénibles; les religieux furent plus d'une fois complétement découragés. Au commencement du XIIIe siècle, les moines furent réduits à quêter non-seulement dans les églises, mais jusque dans

Digitized by Google

les maisons particulières. Cette triste position provoqua, en 1207, de la part du Chapitre général de Citeaux, une ordonnance enjoignant à l'abbé de Bellevaux de pourvoir aux besoins les plus urgents des moines de Montheron, qui, sans cela, seraient forcés de quitter leur demeure. La même ordonnance fut renouvelée dans le Chapitre général, tenu en 1211. Il est permis de supposer que des mesures furent prises pour remédier à cette pénurie extrême, puisque l'abbaye a continué son existence jusqu'à la Réformation. Mais, avant ce grand événement, elle eut encore à subir des épreuves pénibles. Dans le XVIe siècle, devenue commende papale, elle avait été donnée au cardinal Salviatis, neveu du pape Léon X. Ce dernier avait donné le couvent à régir à un prieur, qui n'était que son fermier et avait charge de percevoir les revenus du couvent pour les faire passer au cardinal, à Rome. Les pauvres moines étaient laissés dans le dénuement le plus complet. Au commencement de 1528, ils portèrent leurs doléances au Conseil de Lausanne, le priant de les protéger puisque la ville avait droit d'avouerie sur leur maison. Ils réitérèrent la même demande au mois d'avril de la même année, après la mort du prieur, créature de Salviatis. Le Conseil les écouta favorablement et leur nomma deux curateurs, avec pouvoir de retenir les rentes et de les appliquer aux besoins de la communauté. Durant ce temps, l'un des moines était couru à Rome auprès du cardinal-abbé pour affermer les revenus de l'abbaye. A son retour, les Lausannois refusèrent de le reconnaître comme administrateur et allèrent même jusqu'à nommer un nouvel abbé en la personne du chanoine Amédée Ravier, qui fut accepté par les religieux. Néanmoins, le cardinal continua à tirer les revenus de l'abbaye jusqu'à la Réformation; le Conseil de Lausanne n'avait pas soutenu son opposition.

Cependant, la conduite barbare du cardinal Salviatis avait produit son effet sur les esprits des moines de Montheron, qui se trouvèrent tout disposés à acccepter la Réformation. En 1536, l'abbaye fut sécularisée et ses biens donnés à la ville de Lausanne. Les moines, sommés de se déclarer pour la réforme, demandèrent terme d'un mois pour se retirer; « on le leur accorda, dit Ruchat, à condition » qu'ils ne diraient plus la messe, ni dans leur abbaye ni ailleurs. » Mais, dans la suite, ces bons religieux s'étant ravisés, embrassè- » rent la Réformation. Le 15 février 1537, les Conseils de Lausanne » leur laissèrent, suivant la promesse qu'ils leur en avaient faite, la » possession paisible de leurs prébendes dans leur monastère. Mais » l'année suivante, 1538, le jeudi 28 novembre, le bailli Nægueli » représenta au Conseil qu'il n'était pas bon de laisser ces moines » dans leur solitude de Montheron; qu'il fallait plutôt les obliger de » venir demeurer en ville pour profiter des leçons et des sermons

» qui s'y faisaient, moyennant quoi on leur donnerait les pensions » qu'on leur avait promises. Le Conseil laissa encore ces religieux » passer l'hiver dans leur monastère ; il les en fit sortir le 8 avril » 1539 et leur assigna des pensions honnêtes pour toute leur vie. » Leur prieur, nommé Jaques Copin, qui était bourgeois de Lau- » sanne, s'y habitua et entra, au bout de quelque temps, dans les » emplois de la magistrature. »

Dès lors, les biens de Montheron ont appartenu à la ville de Lausanne. En 1606, la ville avait amodié la maison de l'abbaye avec ses biens, émoluments, revenus, dépendances, etc., à honorable Clément des Ruvines et à n. Paul Polier, pour le prix annuel de 3660 florins.

L'abbaye de Thela avait la collature des cures de Cugy, Pailly et Bottens. Elle avait des propriétés à Aillerens, Montheron, Cugy, Pailly, Buron, Boulens, Boussens, Poliez-le-Grand, Poliez-Pittet et des vignes au Désaley et à Sadex au-dessous de Prangins. *

ABBÉS DE MONTHERON

Liste dressée par M. le baron Frédéric DE GINGINS.

GUILLAUME, moine de l'ordre de Citeaux, premier fondateur, 1134 ou 1135.

JEAN Ier, 1142, 1161, 1162, 1165, résigne en 1184.

ULDRIC Ier, 1184, avait résigné avant 1212, vivait en 1214.

HUMBERT Ier, 1212.

GIROLD Ier, 1221, 1223, 1224.

JEAN II, 1227.

HUMBERT II, 1233.

ETIENNE Ier, 1259.

HUMBERT III, 1262.

GUILLAUME Ier, avant 1275.

Pierre GAILLARD, 1275-1293.

HUMBERT IV, avant 1299; il vivait à Hauterive à cette date, après avoir résigné.

OTTON Ier, 1300-1313.

PIERRE II, 1317.

JEAN III, 1331.

BOSON 1332-1336.

GUILLAUME II, 1337, 1342, 1343.

JAQUES Ier, 1355.

GIRARD II, 1357-1359.

Jean IV D'ESTAVAYER, 1365.

Humbert V DOU LYAUZ, 1367, 1382.

Humbert VI DE THONON, avant 1385.

Rodolphe DE BLONAY, 1385.

Nicolas D'ESTAVAYER, 1387-1400.

Pierre BARBIER, dit D'YVERDON, 1402-26.

Pierre DE CHINAUL, 1426-1435.

Pierre WILLIE, 1437-1438.

Etienne ROLLET, 1443-1452.

Jean BESSON, dit DE CHESEAUX, 1454-86.

Thomas DE SAULENS, 1486-1505.

François DE COLOMBIER, 1506-1508.

Jean DE LACONAY, 1508 ou 1509, mourut à Rome en 1520. Le pape investit de sa dépouille Aymeric de Médicis, son cousin et son camérier secret. Il mourut ou résigna bientôt après et le pape nomma abbé commendataire de Montheron :

Jean DE SALVIATIS, cardinal-diacre du titre de Saint-Cosme et Saint-Damien, qui conserva ce bénéfice jusqu'à la Réformation, en 1536, et en perçut les revenus, qui se montaient à environ 1000 florins par année.

(Voyez, pour plus de détails, le *Cartulaire de Montheron*, publié par M. de Gingins, au tome XII des *Mémoires de la Société d'histoire romande.*)

MONT-LE-GRAND *(villa de Montibus)*, village communal du cercle et de la paroisse de Rolle, à 25 min. de cette ville, sur la pente du riche vignoble de la Côte, dans l'une des plus belles positions du pays. Le territoire est très fertile; il produit les meilleurs vins de la contrée et est parsemé de belles maisons de campagne et de hameaux.

SEIGNEURIE. Mont-le-Grand était, au moyen âge, le centre d'une seigneurie dont l'origine remonte au premier démembrement de l'ancien comté des Equestres. Cette origine serait importante à étudier dans l'intérêt de notre histoire nationale; nous n'osons nous hasarder à aborder cet intéressant sujet, vu le càdre restreint où nous devons nécessairement nous renfermer. Nous devons nous contenter de donner une liste des seigneurs qui ont possédé cette belle terre, en nous efforçant d'éviter les erreurs dans lesquelles sont tombés nos devanciers, qui ont trop souvent confondu les sires de *Mont-le-Grand*, de *Rolle* et de *Mont-le-Vieux*. Les méprises étaient faciles, à cause des grands entremêlements qui se sont produits dans ces seigneuries dès le XIVe siècle.

La seigneurie *des Monts (de Montibus)*, aujourd'hui Mont-le-Grand, se composait des lieux suivants, dont Aymon de La Sarraz, seigneur des Monts, prêta hommage au comte de Savoie en 1403.

Le *bourg des Monts (Burgum de Montibus)*, *Germagnye*, *Hautecour*, *Perroi*, *Bougy-Milon*, *Mollens*, *Bière* et *Berolle*, le *vidomnat de Rolle*, le tiers du *Molard de Genollier*. Le seigneur Aymon excepte de l'hommage les villages de *Gilly*, *Vinsy* et *Brussins*, qu'il tient en fief du couvent de Romainmôtier.

Les premiers seigneurs des Monts ne portaient pas d'autre nom de famille que celui de leur terre. Avant l'année 1032 vivait *Amaldric*, chevalier, fils de Robert de Mont, qui paraît pouvoir se rattacher à l'illustre famille des anciens comtes du pays équestre.

Louis de Mont, fondateur de la chartreuse d'Oujon, vivait dans la seconde moitié du XIIe siècle; il était mort en 1177, laissant, de sa femme Amblara, quatre fils: *Conon*, *Amauri*, *Humbert*, *Landri*, qui fut évêque de Sion, et une fille, *Béatrix*.

Conon, fils aîné du précédent, paraît avoir succédé à son père comme seigneur des Monts. De sa femme Alaïs il eut trois fils: *Ebal Ier*, qui suit, *Gui*, chevalier, seigneur de Genollier, et *Louis*, abbé du lac de Joux.

Ebal Ier devint seigneur des Monts vers l'an 1211; il était moine à Oujon en 1245. On lui connaît trois fils: *Henri* qui suit, *Ebal II*, coseigneur des Monts en 1247, et *Rodolphe*, chanoine de Lausanne.

Henri fut seigneur des Monts dès l'an 1245; de Perrette, sa femme, il eut trois fils: *Ebal III*, *Jean* et *Rodolphe*, et trois filles, dont on ne connaît pas la destinée.

Digitized by Google

Ebal III paraît comme seigneur vers l'an 1250. En 1266, il abandonne à Pierre, comte de Savoie, tous ses droits sur la grande dîme de Bière. Le comte en investit aussitôt Jean, fils d'Ebal, qui lui en prête hommage-lige. L'épouse d'Ebal III se nommait Alix, dont il eut pour enfants : *Jean* qui suit, *Guillaume, Henri, Jaques, Rodolphe* et *Agnès.* Ce fut Ebal III qui éleva les premiers édifices de la ville de Rolle, conjointement avec son oncle Ebal II en 1261.

Jean Ier, fils aîné du précédent, avait succédé à son père vers l'an 1288. Sa femme se nommait Clémence. Il était mort en 1317, ainsi que son épouse, laissant deux fils : *Jean II* et *Henri.*

Jean II paraît comme seigneur vers l'an 1317. Son frère Henri paraît être coseigneur. Jean fut marié deux fois : 1° à Mahault de La Sarraz, et 2° à Elinode de Varembon, veuve de Jean d'Oron. Il eut un fils de son second mariage, nommé *Artaud* ou *Altaud.* Elinode était veuve en 1365, et prête hommage, à cette date, comme usufruitière du château de Mont, au nom de son fils mineur, à Guillaume de Grandson, seigneur d'Aubonne.

Artaud était seigneur déjà vers 1370; il épousa Galienne d'Estrées et lui assigna sa dot, en 1376, sur la seigneurie de Genollier. Il n'eut pas de postérité et institua pour héritier son neveu *Aymon* de La Sarraz, en 1394. Avec lui finit la branche aînée de l'illustre famille de Mont. Elle portait pour *armes :* d'or, à la croix de sable. La branche cadette de cette maison portait les mêmes armes, avec un lambel, en chef, à trois pendants.

Aymon de La Sarraz, fils puîné de Nicod, prêta hommage au comte de Savoie pour la seigneurie des Monts, en 1403. Il testa en 1427 en faveur de *Claude,* son fils, qui lui succéda.

Claude de La Sarraz épousa Jaquemette de Seyssel, dont il n'eut pas d'enfant et qu'il fit son héritière. Celle-ci épousa en secondes noces *Antoine de St-Trivier,* à qui elle apporta la seigneurie des Monts.

Antoine de St-Trivier était mort en 1446, laissant un fils, *Guillaume* qui suit, sous la direction de sa mère. Celle-ci donne à son fils Guillaume, seigneur de Brenges, tout ce qu'elle possède, à raison du château des Monts, à Bière et Bougy-Milon, en 1456.

Guillaume de St-Trivier fut marié; il laissa une fille, *Clauda,* qui fut mariée trois fois : 1° à Adrien de Bubenberg; 2° à Lancelot de Mondragon; 3° à François-Noël de Bellegarde et des Marches, qu'elle institua son héritier de la seigneurie des Monts, bien qu'elle eût précédemment et avant son dernier mariage, disposé de cette terre en faveur de Charles, duc de Savoie, se réservant 200 écus au soleil, de rente, à percevoir sur le péage de Nyon.

Après la conquête bernoise, le seigneur de Bellegarde se présenta,

suivant le commissaire Sterky, par devant LL. EE., en 1546, avec une requête par laquelle il les priait de vouloir lui abandonner la seigneurie de Mont-le-Grand qui lui appartenait, d'après le testament de sa femme, promettant de remplir les devoirs de fidèle vassal. Nous ignorons le succès de cette démarche.

N. *Jaques Champion*, seigneur de la Bâtie, au pays de Gex, paraît comme seigneur de Mont-le-Grand, dès l'an 1549.

Michel, comte de Gruyère, devient seigneur de cette terre et en prête hommage en 1550, comme acquéreur du précédent.

Les affaires du comte Michel se trouvaient fort embrouillées à cette date; il ne put payer le prix convenu avec Champion, qui rentra en possession de la seigneurie et la vendit, en 1553, à Jean Steiguer, qui fut trésorier du Pays de Vaud, avoyer de Berne et l'un des plus riches seigneurs de la République.

La famille Steiguer est demeurée en possession de la seigneurie jusque dans le XVIIIe siècle, que Susanne Steiguer la porta à son mari, *René de Beaucastel*. Sophie Steiguer, épouse de Ch.-Rodolphe de Kirchberguer, lui apporta cette seigneurie, ainsi que celle de Rolle et de Mont-le-Vieux, vers la fin du siècle dernier.

Le 29 décembre 1766, vertueux et prudent Joseph Bouer, du Grand Conseil de la république de Genève, et Jean-Pierre Monnard, justicier de Mont, acquièrent des nobles de Mulinen un domaine procédé de n. Béat-Louis de Mulinen, composé du bâtiment de l'ancien château de Mont, avec 12 $^{3}/_{4}$ poses de vignes, 11 poses de prés, 1 pose de verger, 7 poses en bois de chênes et châtaigniers, pour le prix de 29,000 fr. anciens.

Mont-le-Grand a toujours été un lieu important du pays; déjà habité au temps des Romains, il était devenu considérable au moyen âge. Il devait cet avantage à sa position heureuse, à la fertilité du sol, à ses vignes et à l'illustre famille féodale dont il était la résidence.

Avant la Réformation, Mont, Perroi et Rolle ne formaient qu'une seule paroisse, dont le curé résidait à Perroi. Il y avait cependant une cure à Mont, avec un jardin, près du cimetière. La confrérie du St-Esprit de Mont, fondée par les habitants du lieu, possédait trois poses de vignes et plusieurs terres et cens. Les commissaires bernois en avaient taxé les biens à 212 florins en 1542. Le but de l'institution était de faire des aumônes à « tous pauvres qui se présenteraient en chascun an le jour de la Pentecôte. » Les revenus du curé étaient assis sur 10 poses de vignes, tant à Mont qu'à Perroi; elles furent estimées valoir 800 florins. Les autres terres, champs et prés, étaient estimées 200 florins.

Le beau vignoble de Mont est possédé, en grande partie, par de

grands propriétaires étrangers à la localité, qui y ont de belles maisons de campagne. La ville de Lausanne y a une propriété considérable connue sous le nom de l'*Abbaye*, parce qu'elle appartenait autrefois au couvent de Bonmont.

On découvre fréquemment dans les vignes des tuiles romaines. Le château est entièrement ruiné. Il dominait le village et le vignoble de Mont.

La population était de 483 habitants en 1803; elle est de 581 en 1860. La superficie du territoire est de 421,955 perches, dont 145,365 en vignes, 121,900 en prés, 107,000 en champs, 37,300 en bois. Les bâtiments sont taxés 838,000 fr. et les fonds de terre 1,097,000 fr. Dettes hypothécaires, 479,000 fr. — Altitude, 1438 pieds fédéraux.

*

MONT-LE-VIEUX, nom d'un ancien château qui existait autrefois sur la côte de Mont, entre les hameaux de Bugnaux et de Châtel, dans l'une des plus belles positions du pays. C'était une forteresse féodale qui appartenait à l'ancienne maison de Prangins. On voyait encore, il y a quelques années, un pan de mur sur la *motte* où s'élevait autrefois le château; aujourd'hui ces ruines sont devenues une carrière de matériaux à bâtir; bientôt on n'en apercevra plus de traces. En 1292, il fut assiégé et pris par le comte Amédée et Louis de Savoie, seigneur de Vaud, et le 9 juillet de l'année suivante, il fut donné, en augmentation de fief, au sire de Vaud, par le comte de Savoie, qui s'était emparé de toutes les terres de la maison de Prangins (voir *Prangins*). De ce moment, Louis de Savoie devint sire de Mont-le-Vieux. La terre resta dans sa maison jusqu'à l'année 1359, où Guillaume de Namur, successeur du sire de Vaud, l'inféoda à Guillaume de la Baume, seigneur d'Aubonne et de l'Abergement.

Au-dessus du château de Mont-le-Vieux existait un autre château, probablement antérieur au premier; c'était celui des *Dudes* de Mont (*castrum Dudo de Mons en* 1301), duquel dépendaient Burtigny et Marchissy. Il était situé au bord du chemin *Rémi*, qui conduisait de Burtigny et de Prévondavaux, à Châtel et Mont. Ce château appartenait aussi aux Prangins; il fut probablement démantelé dans la guerre entre la maison de Prangins et Louis de Savoie en 1292.

La seigneurie de Mont-le-Vieux s'exerçait sur les villages de *Begnins*, *Serraux*, *Bursinel*, *Dullit*, *Essertines*, *St-Oyens*, *Bugnaux*, *Tartegnins*, *Gilly*, *Vincy*, *Rosay*, *St-Vincent*. En 1596, dans le partage opéré entre les fils de l'avoyer Jean Steiguer des seigneuries de Mont-le-Grand, Rolle et Mont-le-Vieux, nous voyons que cette dernière comprenait : le *chesal du château* de Mont-le-Vieux, *Bugnoux*, *Tartegnin*, *Vincy*, *St-Vincent*, *Vinzel*, *Luins*, *Begnins*, *Dullit*, *Saint-*

Bonnet, Bursinel, (Ougens, Oujonnet?), le Vaud, Volattar, Penzat et *Molanson*.

Luque de la Baume, fille de Guillaume, épousa Amédée de *Viry*, dont elle eut un fils, qui suit; elle était veuve et tutrice de son fils mineur, en 1372.

Gallois de Viry, fils des précédents, était seigneur de Mont-le-Vieux en 1386. Il avait épousé Bonne de Seyssel, dont il eut un fils, du nom de Jaques.

Jaques de Viry était seigneur de Mont-le-Vieux dès l'an 1427.

Amédée de Viry, fils du précédent, réunit en 1455 la seigneurie de Rolle à celle de Mont-le-Vieux. Dès ce moment le siége de la seigneurie fut transporté au château de Rolle et ces deux terres réunies formèrent la baronnie de Rolle et Mont-le-Vieux (voir *Rolle*). *

MONTMAGNY (*Mons magnus, Montmagniel* en 1760), village communal du cercle de Cudrefin, district d'Avenches, à 90 min. N.-O. de cette ville. Il faisait autrefois partie de la commune de Constantine et en a été détaché en 1811 pour former une commune particulière.

La population est de 201 habitants en 1860. La superficie du territoire est de 406,886 perches, dont 6317 en vignes, 204,000 en prés, 125,800 en champs, 64,800 en bois. Les bâtiments sont taxés 140,000 fr. et les fonds de terre 315,000 fr. Dettes hypothécaires, 86,000 fr. — Altitude, 1893 p. féd. *

MONTPREVEYRES (*Mons presbyterii* au XII[e] siècle, *Montpreverroz* en 1525), village communal et paroissial du cercle de Mézières, district d'Oron, à 2 $^1/_2$ lieues O. de ce bourg et à 2 $^1/_2$ lieues de Lausanne, sur la route de Berne, dans le Jorat.

C'était autrefois un prieuré de chanoines réguliers de l'ordre de St-Augustin, dans la dépendance du couvent du Grand-St-Bernard. Il existait en 1177, sous le vocable de St-Laurent; il est désigné dans une charte de cette date sous le nom de *cella Sti-Laurentii de Montprevero*. Le prieuré exerçait la juridiction sur ce village et y possédait un château avec la dîme. Il avait aussi des dîmes et des cens à *Chapelle-Vaudanne, Chardonnay, Peyre, Sugnens, Pailly, Hermenges* et *Fey*.

Les noms de quelques-uns des prieurs sont parvenus jusqu'à nous. Voici la liste qu'en donne M. Fréd. de Mulinen dans l'*Helvetia sacra :*

Girard, 1167.

Jaques, 1215-1226.

Nicod de Mézières, bourgeois de Lutry, 1399.

François de Burdigny, 1452.

Louis du Pas.

Humbert Bertreri, 1505.

Nicolas de Watteville, de Berne, né en 1492, 1513.

A ceux-là nous pouvons ajouter, d'après les chartes :

Jaques, chan. du Grand-St-Bernard et recteur de Montpreveyres en 1279.

François de Lutry, commendataire perpétuel, en 1525.

Le prieur Nicolas, fils de Jaques de Watteville, avoyer de Berne, fut un homme tout à fait distingué pour son temps. Il fut prévôt du Chapitre de Lausanne, chanoine à Berne, Constance et Bâle. En 1513 il devint prieur de Montpreveyres et, en 1521, prévôt mitré de Berne. Comme il était en grande faveur auprès de la cour de Rome, on croyait généralement qu'il serait appelé au premier évêché devenu vacant en Suisse. Mais l'examen des nouvelles doctrines religieuses qui commençaient à se répandre le transforma bientôt en partisan zélé de la réforme, à laquelle il fit le sacrifice de tous ses bénéfices. Le prévôt de Watteville et ses deux frères contribuèrent pour une large part à l'adoption officielle de la Réformation à Berne, en 1528. En 1535 il devint membre du Conseil souverain et il présida, l'année suivante, la dispute de religion à Lausanne, avec son frère cadet, Jean-Jaques. Il mourut en 1551.

Le prieuré de Montpreveyres, appelé aussi château parce qu'il fut fortifié, était situé près de l'église paroissiale actuelle. Le château devint la cure après la Réformation. Cet établissement religieux était pauvre. Dans l'inventaire des biens ecclésiastiques, dressé par les commissaires bernois en 1542, les revenus en argent ne sont estimés qu'à 56 florins et environ 200 coupes de grains divers, tant en dîmes qu'en cens. (Communication de M. Liaudet, voyer à Montpreveyres.)

La population était de 189 habitants en 1803 ; elle est de 270 en 1860. La superficie du territoire est de 447,100 perches, dont 107,000 en prés, 146,300 en champs, 165,700 en bois, 20,000 en pâturages. Les bâtiments sont taxés 220,000 fr. et les fonds de terre 251,000 fr. Dettes hypothécaires, 209,000 fr. — Altitude, 2620 pieds fédéraux.

Entre le Chalet-à-Gobet et Montpreveyres, on voyait un bouquet de grands chênes appelé *les Chênes du jugement*, où les magistrats du pays ont quelquefois rendu la justice (voir *Chalet-à-Gobet*). *

MONTREUX (*Monasteriolum* au XI[e] siècle, *Muistruum* en 1228, *Monstruacum, Mustruel, Mustruz* et *Moutru*). Ce nom est donné proprement à la grande paroisse qui, du ruisseau de Burier, s'étend jusqu'à Chillon et compte une vingtaine de villages et hameaux épars sur les bords du lac et sur les pentes des coteaux. Cette paroisse, composée des communes du *Châtelard*, des *Planches* et de *Veytaux*, forme à elle seule le cercle de Montreux, avec une population totale de 4379 habitants.

C'est en 1846 seulement que le cercle a été appelé officiellement

cercle de Montreux ; il portait autrefois le nom du village des Planches, qui en est le chef-lieu.

Bien qu'aucune localité particulière ne porte le nom de Montreux, l'usage l'a attribué spécialement aux villages des Planches et de Sales, qui occupent les deux rives de la Baie de Montreux et communiquent entre eux par un pont pittoresque de 87 pieds de hauteur.

La commune des Planches se compose du village de ce nom, sis sur la rive gauche de la Baie, et des hameaux de la *Collonge*, *Territet, Veraye, Glion, Bonport* et les *Monts*. Elle est appelée, dans les anciens actes, commune d'*entre Baie et Veraye.*

L'église, située à l'orient des Planches, a donné le nom à la paroisse, nom qui dérive évidemment de *monasterium,* dont le patois a fait *moti* et *mutru*. La position de cette église, entourée de noyers magnifiques, est l'une des plus belles de la Suisse. Le paysage qu'elle domine est splendide de grâce et de majesté. Derrière l'église est une source abondante et fraîche qui sort du rocher et alimente les fontaines de Montreux ; on dit qu'elle ne s'est jamais troublée qu'une fois, le 1er novembre 1755, jour du tremblement de terre de Lisbonne. Au-dessous une grotte, ornée de stalactites, mérite d'être visitée.

Le doyen Bridel, qui pendant 40 ans a été pasteur à Montreux, a fait placer sur la terrasse de l'église un tronc pour les pauvres, avec cette inscription :

Toi qui viens admirer nos riants paysages,
En passant jette ici ta pite aux malheureux ;
Et le Dieu dont la main dessina ces rivages
Te bénira des cieux.

Le village et ses environs sont parfaitement abrités contre le vent du nord. On s'aperçoit seulement qu'il souffle, aux rides qu'il provoque sur le lac. C'est là ce qui fait du climat de Montreux un climat exceptionnel en Suisse et qui n'est pas sans analogie avec celui d'Hyères ou de Nice. Les figuiers, les grenadiers croissent en pleine terre et le romarin sur le bord des ruisseaux. Aussi, de toutes les parties du Nord et surtout de l'Allemagne, les médecins y envoient pour passer l'hiver, les malades affectés de bronchites chroniques ou de phthisies à leur début. Le concours des étrangers y est si considérable en automne, en hiver et au printemps, qu'on a dû multiplier les hôtels et les maisons de pension, où l'on trouve tout le confort nécessaire. Les prix varient de 4 à 7 fr. par personne et par jour.

HISTOIRE. Tout le territoire qui forme le cercle de Montreux dépendait autrefois, sous le rapport temporel, de l'évêché de Sion et formait un vidomnat, véritable seigneurie. Ce vidomnat fut vendu

par l'évêque Boniface de Challant à Girard d'Oron, en 1295 (voir *Châtelard*).

En 1317, Girard d'Oron céda au comte de Savoie, pour le prix de 930 livres, tous les droits du vidomnat, depuis le milieu de la Baie de Montreux jusqu'à Chillon. De ce moment, les comtes de Savoie exercèrent tous les droits de seigneurie sur cette partie du pays. Ce qui paraît avoir amené cette transaction est un acte du 5 septembre 1260, par lequel Henri de Rarogne, évêque de Sion, avait cédé à Pierre de Savoie toutes ses possessions sur les deux rives du lac, depuis la Morge (en Valais) à Lausanne et Genève, et particulièrement tout ce qu'il avait à Montreux *(in parrochia de Mustruz prope Chillon)*.

1380. Le comte Amédée VI remet à François, seigneur d'Oron, sa maison forte, au-dessous de l'église de *Mustruel*, avec tous ses droits entre Baie et Veraye, contre le château et mandement d'Oron, avec tous ses droits depuis le mont sur Vevey jusqu'au ruisseau de la Longeaigue.

1399, 4 septembre. Les gens de Vouvry formèrent entre eux une entreprise armée pour piller le Chablais vaudois. Ils montèrent sur une grande barque et vinrent débarquer sur la rive du lac entre Montreux et Clarens. Là, ils mirent le feu aux maisons après les avoir entièrement pillées et dépouillées de tous leurs meubles et ustensiles. L'expédition avait eu lieu de nuit et la bande de pillards se retira avant le matin. Le comte de Savoie fit procéder à une enquête sévère contre les hommes de Vouvry, par deux commissaires. Les délinquants furent condamnés le 21 mai 1400, par sentence prononcée à Vouvry, à payer une amende de 60 florins d'or, qu'ils acquittèrent. (Communication de M. Pignat, ancien conseiller d'Etat, à Vouvry.)

1453. L'église de Montreux avait 80 livres de revenus; le patronat appartenait au duc de Savoie et on comptait 300 feux dans la paroisse.

1463. François, comte de Gruyère, achète une vigne de 8 fossoriers dans la paroisse de Montreux, pour le prix de 133 livres 6 sols 8 deniers, prix fort élevé pour le temps.

1476. Les gens de Gessenay et de Gruyère, conduits par le capitaine Krebs, de Fribourg, passent Jaman, le 8 avril, durant la guerre de Bourgogne. Ils tombèrent sur Montreux avec le projet de se porter sur Vevey. Mais une estafette envoyée immédiatement à la duchesse Yolande de Savoie, qui se trouvait à Lausanne avec le duc Charles de Bourgogne, provoqua l'envoi immédiat de 400 hommes de pied pour garder Vevey. Les montagnards furent forcés de se retirer après avoir saccagé et brûlé Montreux et le Châtelard.

En 1529, 1566 et 1612. La peste sévit à Montreux et plusieurs testaments furent dictés par la fenêtre.

1547. Michel, dernier comte de Gruyère, vend, au prix de 500 écus, la maison qu'il possède à *Mustruz*, à Pierre de Prez, donzel de Rue, qui la revendit le 2 janvier 1548 à Volman de Garmiswyl, de Berne.

1702. Les habitants de Montreux se révoltèrent contre les actes arbitraires du bailli de Chillon et refusèrent de prêter à LL. EE. le serment ordinaire aussi longtemps qu'on ne mettrait pas un terme aux abus d'autorité dont ils se plaignaient. Le gouvernement fit droit à cette demande par un règlement.

Montreux était habité dès les temps romains et probablement à une époque antérieure. La voie romaine, partant de *Pennilucus* (Villeneuve), s'élevait, après le défilé de Chillon, sur le penchant des coteaux pour arriver à Baugy, où se trouvait un établissement romain considérable (voir *Baugy*). Lorque ce dernier lieu et *Pennilucus* eurent été ruinés par les invasions barbares, la population abandonna généralement les rives du lac, à cause de leur insécurité. Les habitants clair-semés se livrèrent aux occupations de la vie pastorale et trouvaient dans les riches pâturages qui tapissaient les flancs des montagnes de quoi suffire amplement aux besoins de leurs troupeaux. Cela explique pourquoi les villages les plus anciens sont perchés sur les hauteurs ou disséminés au pied des monts.

Peu à peu, à mesure que la population s'accroissait, elle commença à cultiver le sol inférieur, puis à y planter la vigne et enfin à descendre au bord du lac. Les villages de Sales et des Planches ne paraissent pas devoir remonter bien haut; ils sont, très probablement, contemporains de la construction du pont qui les relie et dont l'architecture accuse un degré avancé de l'art. Le doyen Bridel, qui connaissait très bien Montreux, croyait que les plus anciennes vignes de la contrée avaient été plantées dans la localité de *Vigneule*, sous Glion.

La population de Montreux se distingue de celle des lieux voisins par son langage, qui est original et dont la prononciation diffère de celle des autres patois du pays. Les hommes sont laborieux et ont conservé longtemps la simplicité des mœurs antiques, mais cette simplicité a disparu au contact des étrangers et avec un plus grand bien-être. Les femmes sont très remarquables par leur travail, leur propreté dans la tenue de la maison, leur esprit d'ordre et d'économie et même par leur culture intellectuelle. C'est à elles que Montreux doit, essentiellement, l'aisance générale dont il jouit. La femme de Montreux a ceci de particulier et qui la distingue avantageusement, c'est que, quelle que soit sa fortune, elle ne joue pas à la dame; elle reste dans sa position, qu'elle occupe dignement et noblement. Cela faisait dire à un homme de beaucoup d'esprit qui

connaissait bien Montreux : « Il est plus facile de faire une duchesse d'une fille de Montreux que d'une dame de nos petites villes. »

La population de la commune des Planches-Montreux était de 442 habitants en 1803; elle est de 1122 en 1860. La superficie du territoire est de 1,289,684 perches, dont 37,615 en vignes, 450,000 en prés, 356,600 en bois, 438,900 en alpages. Les bâtiments sont taxés 1,471,000 fr. et les fonds de terre 646,000 fr. Dettes hypothécaires, 982,000 fr.

*

MONTRICHER ou MONT-RICHER (*Monsricharius* en 1049), grand village communal du cercle et de la paroisse de l'Isle, à 2 $^1/_2$ lieues O. de Cossonay, au pied du Jura.

CHATEAU. Ce village tire son nom du château appelé *Monsricharius*, construit sur un monticule élevé au centre du bourg, avant l'année 1049, par le seigneur Rodolphe, fils d'Adalbert II de Grandson. A cette dernière date, les moines de Romainmôtier se plaignaient au pape Léon IX de ce que Rodolphe, qui tient le château de Montricher, bâti, disent-ils, sur leur terre, a enlevé tout ce qui était dû aux religieux dans trois villages.

Le château était entouré de fossés et revêtu de plusieurs terrasses élevées les unes au-dessus des autres, en forme de bastions; elles servaient à garantir les approches de la place avant l'invention de l'artillerie. Tout, dans l'architecture du château, attestait son antiquité; l'énorme épaisseur des murs intérieurs et extérieurs avec leurs angles obtus; le donjon et les tours dont il était flanqué; les toits qui ne paraissaient point au dehors et portaient l'eau de pluie dans une cour exhaussée, sous laquelle était une vaste citerne formée de quartiers de roc, cimentée et voûtée de manière à pouvoir retenir une grande provision d'eau, en cas de siége.

Cet antique édifice, vendu à un particulier, a été démoli en 1831. Les matériaux ont été employés à rebâtir les maisons détruites par l'incendie de 1828. »

SEIGNEURIE. Les terres et fiefs des sires de Montricher se composaient du territoire actuel de cette commune, où se trouvaient les villages de *Torclens* et d'*Echonoz* aujourd'hui ruinés, d'une partie des villages de *Villars-Boson, Pampigny, Sévery, Cottens, St-Germain, Bussy, Vufflens-Châtel, Lussy, Apples, Reverolles, Clarmont, Jolens*, et de la seigneurie de *Monnaz*.

Le premier seigneur connu est *Rodolphe de Grandson*, fils d'Adalbert II, qui vivait en 1049 et excita les plaintes des moines de Romainmôtier. Il transmit la terre à ses descendants, qui prirent le nom de Montricher. On n'en connaît pas la filiation d'une manière

bien exacte et complète; nous nous bornerons à mentionner ici ceux que nous trouvons dans les documents.

1265. *Jaques* et *Rodolphe,* frères, coseigneurs de Montricher, font un accord avec les religieux de Romainmôtier touchant l'avouerie d'Apples et la dîme de Torclens.

1277. *Jaques*, seigneur de Montricher, et sa femme Alixia de Mont, vendent à Romainmôtier la dîme de Torclens pour le prix de 80 livres lausannoises. Jaques vivait encore en 1287.

Rodolphe, fils du précédent, avait succédé à son père en 1292. A cette date, il prête quernet et hommage à Louis I[er] de Savoie, baron de Vaud, pour une somme d'argent. Il excepte le seigneur de Villars, Jean, seigneur de Cossonay, et la dame de Montsaugeon, à laquelle il doit hommage pour le donjon du château. Avant cette reconnaissance, la terre de Montricher, comme celle de La Sarraz, ne dépendait que de l'empereur et ne procédait d'aucune inféodation antérieure, qui aurait été, sans doute, rappelée dans l'acte. Il est aussi à remarquer que cet assujettissement à fief de la terre de Montricher ne mentionne aucun hommage ni réel ni personnel, ensorte que les droits du prince, selon la remarque du commissaire Sterky, se réduisaient aux bénéfices de l'arrière-fief et au droit d'occuper Montricher par ses troupes en temps de guerre.

Les droits à l'hommage du donjon de Montricher, partie la plus noble du château, avaient été transmis à la famille des sires de Monnet et de Montsaugeon, par le mariage (1250) de Jaquette, fille d'Aymon de La Sarraz, avec Simon de Monnet.

Rodolphe eut deux fils : Jaques et Johannin ou Jean.

Jaques de Montricher est seigneur de cette terre dès le commencement du XIV[e] siècle. Il était mort en 1336, laissant un fils, qui suit.

Pierre, fils du précédent, paraît comme seigneur après la mort de son père. Ce fut un seigneur généreux et bienfaisant, et sa mémoire, à ce qu'assure le commissaire Sterky, était encore en vénération chez les hommes de Montricher, à la fin du siècle dernier. Les uns lui donnaient le nom de Pierre le bienheureux, d'autres celui de saint Pierre.

Cette reconnaissance, qui s'était prolongée durant une longue suite de générations, était méritée. Pierre avait donné, en 1350, au corps de la bourgeoisie, le bois de *Chargeau,* contenant plus de 100 poses; ce fut le premier bien possédé par les bourgeois à titre de bien commun. A ce premier bienfait, Pierre en ajouta bientôt un plus considérable encore; ce fut l'affranchissement gratuit de la servitude et de la mainmorte à laquelle tous les habitants de Montricher avaient été jusqu'alors soumis. Le seigneur donne comme motifs

Digitized by Google

à cet affranchissement : les bons, agréables et nombreux services qui lui ont été rendus par les bourgeois de Montricher. Cet acte important, dont Sterky ne donne pas la date, fut reçu par Girard de Lignerolles, curé de Pampigny, et scellé par le doyen d'Outre-Venoge et par le seigneur Pierre.

En 1379, Pierre possédait la *mestralie* de la ville de Morges. Il eut deux fils, qui suivent.

Guillaume et Jean de Montricher, fils de Pierre qui précède, paraissent comme possédant indivisément la terre de Montricher, vers l'an 1385. Jean ne vécut pas longtemps ; il eut un fils nommé Henri, qui lui succéda et prêta hommage, en même temps que son oncle Guillaume, en faveur du comte de Savoie, ès-mains du commissaire Balay, en 1403. Guillaume mourut sans enfant légitime, après l'année 1425, laissant un fils naturel nommé Altaud. Henri succéda à son oncle et posséda, après lui, toute la seigneurie.

Henri de Montricher paraît comme seigneur en 1430 ; il avait épousé Marguerite d'Aubonne, dont il n'eut pas d'enfant. Celle-ci testa (1438) en faveur de son oncle, Henri de Menthon. Son époux testa en 1439 et fit son héritier Jean de Vergy le jeune, de l'une des plus illustres maisons de Bourgogne. Avec lui finit l'ancienne et noble maison de Montricher-Grandson. Elle portait pour *armes* : d'argent, au chef de gueules chargé de trois coquilles d'or.

Jean de Vergy le jeune, seigneur de Montricher, fils de Pierre, succéda à Henri de Montricher vers 1440. En 1444, les *écorcheurs*, bandes de soldats réunies pour le pillage, menaçaient le Pays de Vaud ; Amédée de Villars, châtelain de Montricher, et les syndics du lieu, demandèrent au duc de Savoie de faire visiter les fortifications de Montricher afin de s'assurer si elles pouvaient résister à l'invasion redoutée des bandes de routiers. Les commissaires du duc trouvèrent que le château et le bourg ne pouvaient résister et « qu'il en résultait du mépris et de la moquerie pour leur maître. » Ils ordonnèrent, de la part du duc, à tous les habitants des deux sexes de travailler incessamment à mettre le château en état de défense, sans préjudice aux libertés et franchises des hommes de Montricher.

Jean fut fait prisonnier par les Fribourgeois dans une expédition contre leur ville, où il commandait les gens de Romont. Les habitants de Montricher durent payer une partie de la rançon de leur seigneur. Leur part se monta à 45 florins d'or. Jean mourut sans postérité en 1467.

Jean II de Vergy, frère du précédent, lui succéda dans la seigneurie. Il était issu du premier mariage de son père avec Catherine de Gruyère. Il eut un fils, qui suit.

Guillaume de Vergy, fils du précédent, lui succéda en 1481. Il fit renover la terre de Montricher par des commissaires. De toutes les familles qui prêtèrent reconnaissance à cette date, il n'en restait que quatre à la fin du siècle passé : Les *Golliard* qui étaient les plus anciens, les Lambert qui ont pris le nom de *Wulliamoz,* les *Vulliens* et les *Morel.*

Claude, fils de celui qui précède, vendit, en 1533, la terre et seigneurie de Montricher à n. Henri de Cojonay, seigneur de St-Martin, l'un des chefs de la confrérie ou ligue de la Cuiller.

Henri de Cojonay paya la seigneurie 10,000 fr. monnaie courante dans le comté de Bourgogne. Il avait épousé Antoinette Mangerod de La Sarraz, dont il eut trois enfants : *Gaspard,* mort sans postérité en 1537 ; *Françoise,* mariée à Charles de St-Joire, seigneur de la Chapelle ; *Rose,* épouse de messire Jaques de Genève, seigneur de Boringe. Ces deux dames possédèrent la seigneurie sous la tutelle de Jean de Cojonay leur oncle, après la mort de leur père, vers l'an 1540. Elles cédèrent ensuite, du consentement de leurs époux, la seigneurie à leur oncle et tuteur, pour le prix de 4000 écus.

Jean de Cojonay, devenu seigneur de Montricher, en prêta reconnaissance le 4 septembre 1542. Il ne la garda pas longtemps

Amédée Ravier, ci-devant chanoine de l'église de Lausanne (avec son neveu Pierre Ravier), acheta du précédent la terre ou baronnie de Montricher. Il mourut en 1556 et ses biens furent mis en discussion.

Armes des Ravier : D'azur, à une rave d'argent avec trois feuilles d'or, la racine reposant en pointe sur trois montagnes de sinople.

François Grimaud, écuyer, seigneur breton, et Renée de la Chapelle, sa femme, acquirent la terre au décret de Ravier, pour le prix de 5660 écus d'or au soleil. Il est à présumer que ce fut une acquisition forcée et que Renée de la Chapelle, fille de Françoise de Cojonay, avait conservé des droits sur Montricher.

David Grimaud, fils du précédent, était seigneur de Montricher en 1579. Il ne garda pas longtemps cette propriété, qui fut subhastée en 1580.

Armes de Grimaud : L'écu d'azur, chargé de neuf coquilles d'argent, trois et trois, et de deux fasces d'or en devise, les séparant.

Wilhelm ou *Guillaume de Vuillermin,* fils de Jean Vuillermin, banderet d'Estavayer, subhasta, en 1580, la baronnie de Montricher contre David Grimaud, pour une somme totale de 6000 écus qu'il avait payée en dégrave au baron de Coudrée. Cette famille était fort riche. Le 2 juillet 1587, par devant Marquard Müller, notaire à Bâle, elle prêta au roi de Navarre, Henri IV, la somme de 26,600 écus au soleil, sous la garantie du royaume de Navarre, principauté de

Digitized by Google

Béarn, etc., et sous le cautionnement de Claude-Antoine de Vienne, baron de Coppet, ambassadeur de S. M., de Jean de la Fin, seigneur de Beauvoir, de François Lemarlet, seigneur de Vufflens. Cet argent fut prêté par les frères Guillaume, Laurent et Pierre de Vuillermin.

Guillaume de Vuillermin avait épousé n. Ursule Ponthey de Morges, dont il eut trois fils : David, Jean et Gabriel. Le premier, qui était qualifié seigneur de Pampigny, mourut sans descendance.

Jean et *Gabriel de Vuillermin* devinrent possesseurs de toute la grande succession de leur père. Comme ils se trouvèrent chargés en même temps d'un grand nombre de dettes qu'ils ne pouvaient payer, LL. EE. firent subhaster la baronnie en 1613, ce qui força les seigneurs à une sorte de liquidation de leurs biens. Après cette opération, LL. EE. renoncèrent à la subhastation, et les seigneurs rentrèrent en possession de la terre en 1615.

Au mois d'août de cette même année, le bailli de Morges, Samuel d'Erlach, avait accordé à deux jeunes princes de Hesse, fils du landgrave Maurice, de passer quelque temps au château de Montricher, qui n'était pas habité. Le dimanche 8 octobre, le garçon d'écurie étant descendu à la cave, laissa dans le coin de l'écurie une chandelle allumée ; elle communiqua le feu à la paille voisine et ensuite aux bâtiments du château, qui furent réduits en cendres pour la plus grande partie.

Jean de Vuillermin avait épousé Jaqueline de Gumoëns, dont il eut deux fils : Jean-Baptiste et Sébastien. Sa femme lui apporta la seigneurie de Gumoëns-le-Jux. Gabriel n'eut qu'un fils nommé aussi Gabriel.

Gabriel Ier et ses neveux *Jean-Baptiste* et *Sébastien* procurèrent la rénovation de Montricher en 1649. En 1661, Gabriel Ier et Jean-Baptiste de Vuillermin procédèrent au partage des biens de la famille ; le premier eut pour sa part la terre de Monnaz et son neveu Jean-Baptiste devint seigneur de Montricher.

Jean-Baptiste de Vuillermin, baron de Montricher, eut de Catherine May, sa femme, trois fils : Georges-Samuel, Jean-Rodolphe et Gabriel III. Ils prêtèrent hommage, indivisément, le 3 décembre 1690.

Georges-Samuel de Vuillermin, à la suite d'un partage fait en 1700 avec son frère Jean-Rodolphe, après la mort de Gabriel III leur frère cadet décédé sans lignée, devint baron de Montricher. Il testa en 1706 en faveur de ses enfants, Bernard-Gabriel et Jeanne-Louise-Henriette.

Bernard-Gabriel de Vuillermin, baron de Montricher après le précédent, testa en 1718, célibataire. Il fit héritier son oncle Jean-Rodolphe, lui substituant sa sœur Jeanne-Louise-Henriette au cas

où il décéderait sans descendance mâle et légitime. Jean-Rodolphe, bien que marié deux fois, mourut sans descendance légitime; il laissa un fils naturel : Rodolphe de Vuillermin, qui embrassa la carrière militaire et conquit, par une conduite honorable, le grade de lieutenant-colonel au service de Hollande. Tous les biens de la famille Vuillermin furent dévolus à Jeanne-Henriette de Vuillermin, qui épousa Sigismond Steiguer, bailli de Morges, et successivement aux enfants issus de ce mariage, savoir : Nicolas-Frédéric et Jean-Albert Steiguer. Par arrangement fait entre les deux frères, l'aîné eut la baronnie de Montricher et le cadet la seigneurie de Monnaz.

Nicolas-Frédéric Steiguer, baron de Montricher, vendit sa terre, le 19 août 1768, à Fréd.-Charles Bruno, *baron de Pöllnitz,* chambellan du roi de Prusse, pour 175,000 fr. Ce dernier ne la garda pas longtemps.

N. *Samuel Mayor,* seigneur de Lully, acquit la baronnie de Montricher du baron de Pöllnitz, le 21 octobre 1779, pour le prix de 115,000 fr. Il avait été roi du *Papegay* à Morges, le 31 mai de la même année, ce qui lui valut l'exemption du laud de la part de LL. EE. Au sixième denier, le laud aurait fait une somme assez importante. La famille Mayor a possédé cette terre jusqu'à la révolution de 1798.

La commune de Montricher est riche par ses forêts et ses montagnes. A un moment que nous ne pouvons préciser, elle acquit de l'un des barons, pour la somme de 48,000 florins, et en échange de ses droits de bocherage et de pâturage sur diverses parties : les montagnes de *Montendre*, *Pré-Anselme*, *Chalet-Neuf*, avec leurs forêts, évaluées ensemble à 1645 poses. La commune vient d'ajouter à ces propriétés la montagne et les bois de Chardevaz, acquis du propriétaire du château de l'Isle. Pour faciliter l'exploitation des forêts qui font sa richesse, elle a construit de belles routes qui remontent jusque vers le sommet du Jura.

La population était de 395 habitants en 1803; elle est de 745 en 1860. La superficie du territoire est de 2,872,000 perches, dont 224,200 en prés, 670,000 en champs, 973,500 en bois, 985,000 en estivages. Les bâtiments sont taxés 703,000 fr. et les fonds de terre 690,000 fr. Dettes hypothécaires, 397,000 fr. — La population est laborieuse et aisée; son industrie est l'exploitation de ses belles forêts. La commune est très bien administrée et marche, à grands pas, vers la richesse.

Miettes. L'église est annexe de celle de l'Isle. Le célèbre Jean de Léry, l'auteur du *Voyage en la terre du Brésil* et de la relation du *Siége mémorable de la ville de Sancerre*, fut nommé pasteur à l'Isle et Montricher, le 6 février 1595.

Digitized by Google

En 1769 ou 1770, le village a été presque entièrement consumé par un incendie.

En 1828, le 4 juillet, un incendie allumé par la foudre y a consumé 20 maisons.

*

MONT-RIOND (*Mons rotundus, sub Lausanna,* en 1036). A quelques minutes au-dessous de Lausanne, entre cette ville et le lac, s'élève une colline isolée en forme de pain de sucre ou de *tumulus,* qu'on croirait facilement avoir été élevée par la main des hommes, si l'examen des couches de terrain qui la composent et la belle végétation qui la couronne n'en faisaient juger autrement.

Ce monticule a été le théâtre de l'un des faits les plus intéressants pour notre pays, dans le moyen âge. *Hugues,* fils naturel ou adoptif de Rodolphe III, dernier roi de Bourgogne, était évêque de Lausanne et jouissait de la haute protection de l'empereur. Il exerçait aussi un grand ascendant sur les grands et le peuple, par sa charité et la pureté de ses mœurs. Ce prélat, témoin des maux produits par l'anarchie et les violences des seigneurs qui avaient fait du pays un théâtre de brigandages et de rapines, eut l'idée d'étendre aux diocèses voisins du Léman les bienfaits de la Trêve de Dieu qui venait d'être proclamée par Burchard II, archevêque de Lyon et abbé de St-Maurice, dans un concile tenu à Verdun en 1030, auquel assistèrent les évêques relevant de la primatie de Lyon et une foule de seigneurs laïcs et de peuple.

Hugues convoqua, dans ce but, une assemblée générale des prélats du royaume de Bourgogne. Les archevêques de Vienne et de Besançon, leurs suffragants, parmi lesquels il faut compter les évêques de Bâle, de Bellay, de Genève, de Maurienne, d'Aoste, de Sion, et même l'archevêque de Tarentaise, y parurent accompagnés d'une foule de seigneurs et de chevaliers qui n'étaient pas moins fatigués de l'anarchie que le pauvre peuple.

Cette assemblée imposante était réunie sur la colline de Montriond, en l'automne 1036 ou le printemps 1037. Voici le tableau qu'en trace M. le baron de Gingins :

« L'évêque Hugues, revêtu, ainsi que les autres prélats, de ses » habits sacerdotaux, occupait le sommet de la colline entouré des » principaux seigneurs dont les armures étincelaient aux rayons du » soleil; un peuple immense couvrait la plaine; tous agitaient des » rameaux verts en criant : *Pax, pax, domine !* (La paix, la paix, sei- » gneur !) L'évêque répondit aux acclamations de cette multitude en » levant au ciel sa crosse pastorale, en témoignant du pacte conclu » à la face du Dieu vivant, et il prononça la formule du serment en » ces termes : Ecoutez, chrétiens, le pacte de la paix. Vous jurez de

» ne point attaquer l'Eglise, ni le clerc, ni le moine inoffensif; de ne » point ravir ce qui lui appartient légitimement; de ne point saisir » le villageois, ni la villageoise, ni le serf, ni le marchand ambulant : » vous ne les rançonnerez ni ne les maltraiterez. Vous promettez de » ne point incendier les chaumières et les châteaux, à moins que » vous n'y trouviez votre ennemi à cheval et tout armé; de ne point » brûler ni saccager les récoltes et les fruits de la terre; de ne point » enlever au laboureur le bœuf ou le cheval de sa charrue, et vous » ne les blesserez point.

» Vous ne prendrez point à gage un larron connu comme tel; » vous ne protégerez point l'homme violateur de la paix jurée. Vous » respecterez l'asile sacré accordé aux autels et l'immunité de » l'Eglise.

» Enfin, vous n'attaquerez point votre ennemi, armé ou désarmé, » pendant le temps consacré à la Trêve de Dieu.

» Les seigneurs et les chevaliers jurèrent sur les saints Evangiles » l'observance de ce pacte, et leur serment fut répété avec des trans- » ports de joie par la foule. L'assemblée procéda ensuite à la remise » des ôtages, qui furent confiés aux évêques. Enfin, avant de se sé- » parer, l'assemblée entendit la bulle d'excommunication lancée par » les prélats contre tous ceux qui enfreindraient le pacte juré.

» Au synode de Montriond, la durée de la Trêve de Dieu fut éten- » due aux trois quarts de l'année. Ainsi elle devait durer, chaque » semaine, du mercredi au soleil couchant jusqu'au soleil levant du » lundi suivant, et, de plus, chaque année, depuis l'Avent jusqu'au » huitième jour après l'Epiphanie, reprenant à la Septuagésime jus- » qu'au dimanche de Quasimodo. »

Cette longue interruption aux guerres particulières des seigneurs qui permit aux pauvres serfs d'ensemencer leurs champs et d'en recueillir les produits, fut l'un des grands bienfaits procurés par l'Eglise aux populations de ce temps malheureux. *

MORAT (lac de) (*lacus Aventicensis*, *lacus Muratensis* au moyen âge, *Murtensée* chez les Allemands), joli lac de 5 lieues de tour, situé dans la partie N. du canton de Vaud, à la limite de celui de Fribourg. Situé parallèlement au lac de Neuchâtel, dont il est séparé par les collines et la presqu'île du Vully, il baigne à l'E. le grand marais, au S. la ville de Morat et à l'O. les prairies marécageuses d'Avenches et de Faoug. Il reçoit la Broie réunie à la Glane à Salavaux, qui en sort au N. près de Sugiez, pour se décharger dans le lac de Neuchâtel, dont le niveau n'est que de 2 pieds 3 pouces plus bas. Ce canal a été rendu navigable pour les petits bateaux à vapeur. On n'est pas d'accord sur la profondeur de ce lac, qui ne serait que de

162 pieds d'après M. Kasthofer. Les plaines basses qui l'entourent sont souvent submergées dans les hautes eaux et les lacs de Neuchâtel et de Bienne semblent ne faire qu'un avec celui de Morat. Celui-ci gèle assez fréquemment, mais pas avant le mois de février. Il est très poissonneux et les pêcheurs du village de Montillier alimentent de poisson les marchés de Fribourg, surtout au temps du carême. On y pêche la *truite*. le *brochet*, l'*ombre-chevalier*, la *tanche*, la *carpe*, la *lote*, la *féra*, la *palée*, variété de la féra, l'*anguille* et le *silure*. Ce dernier poisson, qui pèse souvent 50 et même 80 livres, est très vorace ; sa chair est coriace quand le sujet est devenu vieux ; sa tête est énorme et comprend le tiers de sa longueur, deux longues barbes en descendent avec lesquelles il saisit, dit-on, les bergeronnettes qui viennent jouer sur les plantes aquatiques des bords du lac. Quand on le retire de l'eau, il beugle quelquefois comme un veau.

A la bataille de Morat (1476), une partie de la cavalerie fut refoulée par les Suisses jusque sur les bords du lac, où plusieurs hommes d'armes trouvèrent la mort. Dans ce siècle, des pêcheurs, en retirant leurs filets, ont amené des cuirasses, des casques, des cottes de mailles, que M. Rodolphe Tissot avait placés dans sa collection à Moudon.

En 1852, des enfants qui ramassaient des coquillages au bord du lac de Morat, lieu dit au *Bay*, non loin d'Avenches, trouvèrent dans le sable près de 80 pièces de monnaie en or, argent et billon, qui paraissent dater du XVe siècle. Il y avait des nobles à la Rose d'Edouard IV, roi d'Angleterre ; des écus d'or du roi de France, Charles VII, etc. On ne peut douter que ce ne soient les dépouilles de l'un des officiers du duc Charles de Bourgogne. Ces pièces ont, en grande partie, passé dans nos musées d'Avenches et de Lausanne.

La juridiction sur le lac de Morat était naguère un sujet litigieux entre les cantons de Vaud et de Fribourg. Ce dernier, se fondant sur des concessions anciennes faites à la ville de Morat, en réclamait la totalité, ce que Vaud refusait. Une convention du 8 mai 1848 a tranché la question dans le sens des réclamations vaudoises. *

MORCLES, petit village du cercle et de la paroisse de Bex, de la commune de Lavey-Morcles, sur le revers occidental de l'alpe de ce nom. Il appartenait autrefois à la mense épiscopale de Sion. En 1043, Aymon, évêque de Sion, inféoda la terre de Morcles au chanoine Varnerius *(terrulam ecclesiæ sedunensis que dicitur Morcles cum alpibus que vocantur Martiniaci)* ; ce chanoine était marié ; sa femme se nommait Elisa.

En 1272, Jean, donzel d'Arbignon, fait un accord avec les hommes de Morcles au sujet des pâturages du mont d'Arbignon qu'ils tenaient de lui.

Le gouvernement bernois avait fait de Morcles une métralie, gouvernée par un métral, dont la compétence dans les jugements était bornée à 5 florins; il n'avait pas d'assesseur ou de justicier pour prononcer avec lui. Les appels étaients portés à la justice de Bex.

Ce village a été longtemps isolé de la plaine par la difficulté des communications. Une belle route construite par l'Etat, vers 1830, à travers la Joux de Morcles, sur le flanc rapide de la montagne, est remarquable par ses nombreuses sinuosités. On a trouvé en 1840, sur ce local élevé, des médailles de bronze d'Auguste, d'Adrien, etc., qui ont été déposées au Musée cantonal.

Au siècle dernier, la famille de Quartéry, à St-Maurice, possédait le fief de Morcles. Elle l'avait acquis pour 6000 florins, en 1645, de n. Antoine de Maccognin. Ce fief avait été vendu à LL. EE. en 1565, par nn. Pétermand et Michel Veillon, de Bex.

Ce village est l'un des plus élevés du pays; il est à une altitude de 3883 pieds fédéraux. Avant sa réunion à Lavey, on y comptait 68 habitants.

*

MORCLES (dent de), montagne calcaire qui s'élève au-dessus du village de ce nom, sur la frontière valaisanne, en face de la Dent-du-Midi, dont elle est séparée par le Rhône. Sur son revers septentrional se trouve le glacier du Martinet. Près du sommet, qui est granitique, on trouve du fer lenticulaire, et un peu plus bas, les indices de plomb argentifère. Là se trouvent les alpages de Javernaz, d'Ausannaz, de la Chaux et de Nant, qui nourrissent 240 vaches dans les mois de l'été. Près de là s'élèvent les Aiguilles rouges et le grand Moveran. La vue de la Dent est fort belle; on y monte en quatre heures en partant de Bex. — Altitude, 9907 p. féd.

*

MORDAGNE, hameau de la commune d'Yvonand, à 90 m. d'Yverdon, sur la route d'Estavayer. On y compte 19 maisons habitées par 27 ménages. On a trouvé, dans son voisinage, des restes d'antiquités romaines, entr'autres des débris de murs assez considérables, des statues de bronze, des restes de mosaïques et quelques médailles.

A. Baron.

MORGES *(Morgia)*, jolie ville, chef-lieu de district et de cercle, à 2 lieues S.-O. de Lausanne, au bord du Léman. Ses deux rues principales, parallèles au lac, sont larges et bordées de maisons bien bâties. L'origine de cette ville n'est pas ancienne, bien que quelques-uns de nos historiens veuillent la faire remonter aux rois de Bour-

gogne ou à la maison de Zæhringen. Ce qui est certain, c'est qu'elle n'existait pas en 1228, au moment où se fit le pouillé du diocèse de Lausanne. Le nom de Morges n'apparaît dans aucun acte authentique, avant l'année 1287, où il est cité, pour la première fois, dans un hommage rendu par Ulrich de Porta à Louis de Savoie. En 1297, dans un projet de paix entre Louis de Savoie et Jean de Cossonay, il est parlé de la construction de Morges comme d'un fait peu éloigné : *tempore quo Morgia constructa est*. C'est donc avec raison que les chroniques de Savoie attribuent la fondation de Morges au comte Pierre de Savoie, surnommé le petit Charlemagne. L'emplacement où s'élève cette ville présentait divers avantages qui durent ne pas échapper à l'œil de ce prince éclairé. Sa baie offrait un port naturel à la porte des terres de l'évêché de Lausanne, qu'il était important de surveiller. La ville, nommée du nom de la rivière qui y coule, se peupla rapidement. Ses bourgeois paraissent avoir obtenu, déjà vers 1280, la concession des franchises de la ville de Moudon, qui leur furent confirmées en 1328.

En 1375, les anciennes fortifications furent réparées ; à cette occasion, le comte Amédée VI autorisa la ville à percevoir une obole sur chaque pot de vin vendu au détail et deux deniers par livre sur la valeur des marchandises amenées dans la ville.

Les comtes et ducs de Savoie ont fait, plus d'une fois, résidence au château de Morges, ancien édifice bâti par Pierre de Savoie et qui sert maintenant d'arsenal cantonal. En 1420, le duc Amédée VIII y envoya la duchesse et ses enfants pour les soustraire à la peste qui désolait le pays. C'est aussi à Morges que Charles III tint, le 6 juin 1532, les derniers Etats du Pays de Vaud.

Les ducs de Savoie avaient pour principal officier, à Morges, un vidomne qui y exerçait la juridiction en leur nom, d'abord en entier, puis conjointement avec le châtelain.

Le premier vidomne connu est Pierre de Chantonay ; il vivait au commencement du XIVe siècle. Il tenait son office en fief du prince. Les familles du Solier ou du Soleil de Morges, Bourgeois et Marval, possédèrent ensuite le vidomnat. En 1447, Jean de Menthon, seigneur de Dusilly, devint vidomne par son mariage avec Guillemette, fille de n. Bertrand Marval. En 1552, les frères François, Claude et Jaques de Menthon vendirent le vidomnat à LL. EE. pour le prix de 400 écus.

En 1475, dans la guerre de Bourgogne, la ville de Morges eut beaucoup à souffrir de l'invasion des Suisses. L'armée confédérée, partie d'Orbe le 25 octobre, arriva à Cossonay, où elle fit provision de pain et de vin. Là elle fut rejointe par les contingents de Lucerne et des cantons forestiers. Les chefs ayant été informés qu'il se trou-

vait à Morges un corps de troupes rassemblées par le comte de Romont, prirent la résolution de marcher contre cette ville, sur deux colonnes. Mais, lorsque les Suisses se présentèrent devant Morges, le comte ne s'y trouvait plus. Il avait gagné la Franche-Comté avec ses hommes d'armes au moment où il avait appris la chute des meilleures places du pays : Estavayer, Yverdon et les Clées.

La garnison de Morges se composait de 1200 à 1300 hommes rassemblés à la hâte des lieux voisins. Lorsque cette petite troupe, mal armée, apprit l'approche des forces suisses, « elle eut grand'» peur, dit la chronique de Neuchâtel, et non sans cause ; sur quoi, » regardèrent ensemble que mieux valait s'enfuir là où ils pourraient » emporter leurs biens que de perdre leur vie. Ce que firent (en se » débandant) l'un de çà, l'autre de là, en jetant leurs cottes d'armes » et leurs bassinets. Abandonnés par leurs défenseurs, les magis» trats, les anciens et saiges de la ville prirent les clefs du dit Morges » et s'en vinrent au-devant de nos dits seigneurs des ligues, les re» quérant de les recevoir à mercy. » Ce qui leur fut accordé, moyennant une rançon de 300 livres.

Le 27 octobre, les Allemands prirent possession de la ville et du château, qu'ils occupèrent pendant trois jours.

Le 30, ils évacuèrent Morges après avoir pillé la ville et brûlé le château ; c'était là la *mercy* promise aux habitants.

Morges ne tarda pourtant pas à se relever de ce désastre.

Couvent des cordeliers. Vers la fin du XV[e] siècle, l'évêque Aymon de Montfaucon eut l'intention de créer, dans son diocèse, une nouvelle communauté de frères mineurs de l'ordre de saint François. Les Lausannois auraient désiré voir ce nouveau monastère dans leur ville, mais l'évêque en décida autrement et donna la préférence à la ville de Morges. Après s'être muni d'une patente du duc de Savoie et d'une bulle du pape Alexandre VI, l'évêque acheta, à l'occident de la ville de Morges, un terrain touchant au lac pour recevoir le nouvel édifice. Il en posa lui-même la première pierre, le 4 septembre 1497, et remit en même temps aux syndics de Morges la somme de 4000 florins. Cette somme, jointe à d'autres produites par des collectes, permit à la ville d'entreprendre la construction du monastère. Le duc de Savoie Philibert, et, après lui, sa veuve, Marguerite d'Autriche, se chargèrent de contribuer à l'érection de l'église en payant annuellement 100 florins d'or jusqu'à l'entier achèvement de l'édifice.

Le couvent était fort beau ; il passait pour la maison la plus considérable de l'ordre dans la Suisse romande. Le premier *gardien* du couvent fut le père Amable d'Antioche.

Le nouveau monastère et la ville de Morges subirent une rude

épreuve en l'an 1530, où l'armée bernoise, fribourgeoise et soleuroise marchant au secours de Genève, renouvela les scènes de la guerre de Bourgogne.

A l'approche de l'armée, les habitants de Morges, suffisamment avertis par l'invasion précédente, avaient jugé à propos de placer leurs effets les plus précieux sur une barque, afin de les faire passer sur l'autre rive du lac. Les Suisses en furent avisés et aussitôt un détachement s'empresse d'accourir à Morges assez à temps pour s'emparer de la barque et la conduire à Ouchy.

Le lendemain, mercredi 5 octobre, et les jours suivants, arrive le gros de l'armée suisse. Une partie des Bernois se logea au couvent des frères mineurs et plaça des chevaux dans l'église. Dans la nuit du mercredi, les soldats allumèrent un grand feu au milieu de la nef; ils y jetèrent les ornements sacerdotaux, les statues, les tableaux qui ornaient l'église, et, en particulier, celui du grand autel, qui passait pour fort beau. Le même sort fut réservé aux chapelles de la ville. La sacristie fut aussi forcée; les soldats enlevèrent tout ce qu'elle renfermait et même l'horloge du couvent, qui fut restituée plus tard, sur les instances du Conseil de Lausanne. Malheur aux pauvres prêtres portant robes longues qui étaient rencontrés par des soldats bernois! ils étaient impitoyablement dépouillés et maltraités, leurs maisons pillées. Dans le reste de la ville, la soldatesque se livrait à tous les excès.

Les pauvres cordeliers, pendant que ces événements se passaient, se sauvèrent à la hâte, emportant avec eux leurs calices et leurs papiers les plus précieux. Ils furent charitablement reçus à Evian et avec une grande humanité par les autorités de cette ville.

Le couvent avait subi une ruine complète; les bâtiments étaient devenus des masures, le cloître était brûlé et l'église avait subi de graves détériorations; un bâtiment seul restait entier, c'était celui qui servait à *l'œconomie* du couvent.

Les moines, qui étaient revenus après le départ de l'expédition des Allemands, avaient à peine réparé ces désastres, que la conquête du pays par les Bernois, en 1536, les força à quitter Morges pour toujours. Ils se retirèrent de nouveau à Evian et s'établirent dans un petit hospice qu'ils y possédaient. Ils devinrent les directeurs des sœurs Clarisses d'Orbe que la réforme avait obligées de chercher aussi un asile à Evian. Au XVIIe siècle, les ducs de Savoie leur firent construire un beau couvent, où ils demeurèrent jusqu'à la révolution de France.

Conquête bernoise. C'est à Morges que s'étaient concentrées les seules troupes que Charles III, duc de Savoie, opposait à l'invasion bernoise de 1536; elles se composaient de quelques milliers d'hom-

mes sous les ordres du marquis Jean-Jaques Médicis. Les seules troupes régulières étaient un corps d'Italiens, dont la force est diversement estimée par nos historiens; cette troupe occupait Morges et l'évêque avait voulu l'engager à occuper Lausanne avant l'armée bernoise. Mais elle dut se replier lorsqu'elle aperçut sur les coteaux de Crissier, de Bussigny et de Renens briller les feux de l'armée bernoise. Le 28 janvier 1536, une flottille, composée d'une galère et de huit barques, se montre sur le lac et s'approche de St-Sulpice. Quelques bordées de canon la forcent à prendre le large et à rentrer dans le port de Morges, où elle reçoit la garnison italienne et fait voile vers la côte de Savoie.

Les habitants de Morges ayant fermé les portes de leur ville, l'armée bernoise continua sa marche directement sur Genève. Le 6 février 1536, les députés de Morges se présentèrent au camp bernois, à St-Julien, apportant la soumission de leur ville, réservant leurs franchises et libertés, ce qui leur fut accordé par le général Nægueli. Mais, pour punir Morges d'avoir fermé ses portes à l'armée et d'avoir été si lente à faire acte de fidélité, il la condamne à une forte rançon, « à abattre ses portes, à démolir ses tours et à faire des brèches » à ses murs aussi larges qu'est la rue. »

Une fois maîtres du Pays de Vaud, les Bernois s'appliquèrent à remettre les places fortes en état de résister. Le château de Morges fut restauré en 1539.

L'œuvre de la Réformation commença dès l'année 1536. Jean Frisching, dans les derniers jours d'octobre de cette année, se mit à parcourir les diverses parties de son département, qui comprenait, outre Moudon, Cossonay, Morges, Aubonne et Nyon. Ce voyage fut signalé par le bris des autels, le *deroschement* des statues qui décoraient les églises et l'enlèvement de tous les signes symboliques de la religion catholique, et cela aux frais des communes. La ville de Morges dut payer 40 sols aux ouvriers mis en œuvre pour ce sujet.

Au mois de janvier 1537, l'ancien culte fut définitivement aboli; l'église paroissiale qui, auparavant, était à Jolens, fut abandonnée, et l'église des cordeliers devint la paroissiale. Le premier ministre de Morges fut Jaques le Coq.

Le gouvernement bernois avait d'abord laissé aux prêtres la jouissance de leurs bénéfices, dans l'espérance de leur voir adopter la réforme. En 1539, ils furent forcés de choisir entre le prêche et la messe. Ceux qui persévérèrent dans l'ancien culte durent sortir du pays, avec autorisation d'emporter leurs biens propres et même d'y revenir pour toucher leurs rentes. Le curé de Morges, Jean Poncet, et son voisin l'ermite de Jolens, restèrent catholiques.

En 1542, LL. EE. affermèrent les biens de la cure à Girard

Chastel pour le prix de 300 florins d'entrage et un cens annuel de 3 gros. Il y avait six chapelles dans la ville, bien rentées, et une église sous le vocable de saint Jean-Baptiste, qui était filiale de celle de Jolens. Il y avait, en 1453, un hôpital à Morges avec une chapelle dédiée à la Trinité.

En 1579, ces mêmes biens ecclésiastiques furent cédés à la ville de Morges pour l'entretien de l'église paroissiale.

En 1542, LL. EE. accordèrent un collége à la ville. Une bibliothèque assez importante y a été fondée en 1768, par les soins du ministre Mandrot. Il y avait déjà une imprimerie à Morges en 1583, dirigée par Jean Le Preux, qui avait imprimé à Lausanne, en 1571, le *Plutarque* d'Amyot.

En 1690, on craignait une invasion du duc de Savoie dans le Pays de Vaud; LL. EE. décidèrent la création d'une flottille sur le Léman et l'établissement d'un port pour lui servir de refuge. Elles hésitèrent longtemps sur le choix du lieu, puis elles se décidèrent pour Morges, comme lieu central et pouvant faciliter le commerce par sa proximité du canal d'Entreroches. Les travaux du port furent commencés en 1691, sur les avis du marquis du Quesne, baron d'Aubonne, entraînant une dépense de 60,000 livres. Les réparations qu'on y fit de 1761 à 1762 coûtèrent 20,000 livres et celles de 1783 à 1792, 11,000 livres. Un droit de péage de un batz (15 centimes) par colis fut imposé aux marchandises à leur entrée ou à leur sortie; ce droit fut réduit dans la suite à 2 kreutzer par quintal. Ce port, restauré par le gouvernement vaudois, est un des plus spacieux et des plus abrités des bords du lac; sa surface est d'environ 2500 toises.

En 1769, l'église paroissiale menaçait ruine et l'on ne pouvait plus y célébrer le service divin. Les réparations auraient dû être complètes et coûter fort cher. Ce que considérant les Conseils de la ville, ils résolurent d'édifier une église nouvelle, à l'orient de la ville, sur l'emplacement d'une ancienne chapelle. LL. EE. contribuèrent à cette œuvre par un don de 6000 liv. et par un prêt de 30,000 liv. pendant 25 ans, à l'intérêt annuel de 2 p^r cent. L'église, commencée en 1772, fut terminée en 1776. Les Conseils de Morges, pour témoigner leur satisfaction à M. Rod. de Crousaz de Mézery, qui en avait fait les plans, lui offrirent un vase d'argent aux armes de la ville.

Morges prit une part active à l'émancipation du canton de Vaud. Trois des hommes qui ont le plus combattu pour l'indépendance du pays appartiennent à cette ville; ce sont: Jean-Jaques Cart, Henri Monod et Jules Muret.

Le premier, obligé de quitter le pays après les fêtes de Rolle de juillet 1791, dut se réfugier en France, d'où il écrivit ses *Lettres à Bernard de Muralt,* trésorier du pays, qui contribuèrent à préparer

la révolution. Henri Monod, dans une longue carrière politique, terminée par la mort en 1833, représenta d'abord la ville de Morges, en 1798, à l'assemblée des délégués des communes de Vaud; il en fut le président, puis préfet national sous la République helvétique, membre de la consulte auprès de Napoléon premier consul, enfin membre du Conseil d'Etat de Vaud et landamman. Il a publié, en 1805, des *Mémoires* en 2 vol. in-8°.

Jules Muret, landamman du canton de Vaud, était fils de Jean-Louis Muret, pasteur à Vevey, homme fort distingué et connu surtout par son *Mémoire sur l'état de la population du Pays de Vaud,* publié à la fin du siècle dernier. Jules Muret fut l'un des hommes les plus influents du premier gouvernement de Vaud. A la science du jurisconsulte, il joignait toutes les qualités de l'homme d'Etat. C'est à lui que fut fréquemment confiée la conduite des affaires politiques les plus délicates. Talleyrand disait de lui : il voit plus clair de son œil que tous les autres avec leurs deux yeux. La conversation du landamman Muret, empreinte à la fois de bonhomie et de finesse, était celle d'un homme de beaucoup d'esprit; on en cite de nombreux traits. Un soir, il arrive au théâtre et se place à côté de deux vieilles dames dont l'une dit à l'autre : « Eloigne-toi un peu de cet ogre. » Muret se tourne et leur dit : « Ne craignez rien, Mesdames, l'ogre ne mange que la chair fraîche. » Une autre fois, il représentait le canton de Vaud à la Diète, en 1815, après les Cent-Jours. Les Vaudois passaient aux yeux des Confédérés pour bonapartistes. L'un de ses collègues, pour le narguer, lui demande ce que l'on disait au canton de Vaud de la dernière chute de Napoléon. « On dit, répond Muret, que ce serait le moment pour vous de lui rendre la belle tabatière qu'il vous a donnée jadis. »

Morges possède de belles promenades au côté occidental de la ville. On y remarquait deux ormeaux, dont il est déjà fait mention en l'an 1500, dans les *Manuaux* de la ville. Le plus grand a succombé à une tempête, en 1827; l'autre, qui est encore debout, mesure environ 27 pieds de circonférence à une hauteur de 9 pieds au-dessus du sol.

Station lacustre. En face de Morges, à 400 ou 500 pieds du rivage, on rencontre des pieux plantés irrégulièrement et répartis sur un espace d'environ 1200 pieds de longueur sur une largeur de 100 à 150 pieds. Au milieu de ces pieux se trouvent des pièces de bois horizontales, dont quelques-unes ont été travaillées par la main de l'homme. On y remarque aussi un canot à moitié enseveli dans la vase. Ce canot, taillé en pointe à l'avant, paraît être formé d'une pièce unique de bois, creusée à la façon des pirogues de sauvages. Il n'a guère plus de deux pieds de largeur.

Digitized by Google

Sur cet emplacement, exploré par MM. Troyon, Fr. Forel et Morlot, on a fait les plus riches trouvailles. On en peut voir le détail dans le second *rapport de M. Keller*, p. 117, 118.

La population de Morges était de 2059 habitants en 1803; elle est de 3627 en 1860. La superficie du territoire est de 377,046 perches, dont 119,853 en vignes, 146,500 en prés, 73,500 en champs, 7000 en bois, 6800 en pâturages. Les bâtiments sont taxés 5,522,700 francs et les fonds de terre 732,000 fr. Dettes hypothécaires, 3,009,000 fr. — Dettes hypothécaires du district en 1865, d'après M. Paquier, 16,500,000 fr. — Altitude, quelques pieds au-dessus du Léman.

†

MORNEX ou Mornay (*Modernacum in fine Runingorum* en 920), ancien village sis au S.-O. de Lausanne, entre cette ville et la gare du chemin de fer, dans une localité abritée et occupée par de belles maisons de campagne. Au Xe siècle, *Modernacum,* comme *Carliacum* (Chailly), était dans le territoire de Renens *(in fine Runingorum)*. En 920, le prêtre Aymon donne au Chapitre de Lausanne tout ce qu'il possède à *Modernacum*. En 1238, le chevalier Jean de Lora engage au Chapitre, pour 10 livres lausannoises, le fief qu'il tient de celui-ci à *Mornai.*

*

MORRENS (le), ruisseau qui prend sa source au-dessus de Montricher et se jette dans le Veyron.

*

MORRENS (*Morrens,* paroisse en 1228), village communal et paroissial du cercle de Bottens, district d'Echallens, à 90 min. S. de ce bourg et à 2 lieues E. de Lausanne, sur le plateau du Jorat.

La localité était déjà habitée aux temps romains, comme l'attestent d'anciens murs, des tuiles romaines et de petits cubes, débris d'une mosaïque, trouvés près de là.

L'armée du duc Charles de Bourgogne, marchant sur Morat, campa dans les fins de Morrens du 27 mai au 4 juin 1476.

Morrens et Montheron furent réunis pour former une paroisse le 19 décembre 1538. Le premier ministre fut un moine converti, F.-Antoine Gilliard. En 1542, les biens de la cure furent estimés 260 florins.

Seigneurie. Au commencement du XVIe siècle, Franç. de Russin était seigneur de Morrens sous la mouvance de l'évêque. En 1535, l'évêque Sébastien de Montfaucon inféoda la seigneurie à son maître monnayeur, n. Jean Réal, avec la juridiction, sans le droit de glaive. Ce dernier l'avait acquise de François de Russin en 1530.

En 1594, Gabriel-Raphaël, fils de n. Jean Réal, vendit cette seigneurie à n. Daniel de Saussure, dont la famille l'a gardée jusqu'à

la fin du siècle dernier. Daniel était un des fils d'Antoine de Saussure, seigneur de Dommartin, Monteuil, Laufrancour et Remancour en Lorraine, où Mongin, père d'Antoine, avait eu la charge de grand fauconnier. Ce dernier ayant dû quitter la Lorraine pour avoir embrassé la réforme, se fixa d'abord à Genève, puis à Lausanne. C'est à cette famille qu'appartient Horace-Benoît de Saussure, célèbre botaniste, minéralogiste et géologue, né en 1740 et mort en 1798; il a, le premier, fait l'ascension du Mont-Blanc.

Armes des n. de Saussure, qui ont encore possédé, au Pays de Vaud, les seigneuries de Bavois, Berchier, Boussens, ainsi que les fiefs de La Robellaz et de Vernand : Bandé et contrebandé, or et sable, de six pièces.

La population était de 218 habitants en 1709, de 203 en 1803; elle est de 330 en 1860. La superficie du territoire est de 400,226 perches, dont 115,500 en prés, 212,000 en champs, 64,000 en bois. Les bâtiments sont taxés 197,000 fr. et les fonds de terre 265,000 fr. Dettes hypothécaires, 461,000 fr. — Altitude, 2360 pieds fédéraux.

*

MORTE-AIGUE (la), ruisseau qui sort des bois d'Etagnières et va se jeter dans le Talent, sous les murs du château de St-Barthélemy, après un cours des plus paisibles.

*

MOSSES (les) (*villagium de la Mossy* en 1429), plaine alpestre de la commune d'Ormonts-Dessous, traversée par la belle route nouvelle qui relie Aigle à Château-d'Œx à travers la vallée d'Ormonts. Cette plaine, de 2 lieues de longueur, est arrosée par l'Hongrin et la Rionzettaz; elle est parsemée de nombreuses habitations de vachers. Son nom vient de l'allemand *Moos*, qui signifie un marais. Les auberges de la Comballaz et de la Lécherette reçoivent les nombreux touristes qui visitent la vallée ou qui y séjournent dans les mois de l'été. — Altitude, 4467 pieds fédéraux.

En 1328, le comte de Gruyère et Guillaume de Pontverre se disputaient le domaine et la juridiction des Mosses. Ils convinrent de prendre le milieu de l'Hongrin pour limite de leurs terres respectives.

*

MOSSETTES, maisons éparses dans la commune de Château-d'Œx, sur la rive droite de l'Hongrin, dans un site élevé, dont les environs sont très pittoresques.

*

MOTHE (la), petit village du cercle de Champvent et de la paroisse de Fiez, à 2 lieues N.-O. d'Yverdon, au pied du Jura. Par décret du Grand Conseil, du 21 novembre 1849, il a été détaché de la com-

mune générale de la Mothe, Vugelles, Orges et Longeville, pour former avec Vugelles la commune de Vugelles-la Mothe.

Seigneurie. Ce lieu a tiré son nom d'une *motte* élevée sur laquelle existait autrefois un château féodal, chef-lieu d'une seigneurie démembrée au XIVe siècle de la grande seigneurie de Champvent. Elle était composée des villages nommés ci-dessus comme formant la commune générale de la Mothe.

Le premier seigneur a été *Hugues de Champvent*, chanoine de Lausanne (1334-1340). Il eut pour héritier, vers 1340, *Hugonin de Duin*, le père de la trop célèbre Marguerite de Vufflens (voir *Champvent*). Celle-ci épousa le comte Louis de Neuchâtel, en 1373, et lui apporta la seigneurie de la Mothe. Elle hérita de la terre de Champvent après la mort du comte et la fit passer avec celle de la Mothe à son troisième mari, Jaques de Vergy, seigneur d'Autrey, qu'elle épousa en 1377. La seigneurie demeura dans les mains de la famille de Vergy durant de longues années.

En 1544, dame Marie de Bourgogne, veuve de Guillaume de Vergy, vend la dîme de la Mothe à égrège Mandrot.

En 1720, les familles Weiss et Masset possédaient la seigneurie; la principale partie de cette terre passa, avant 1753, à la famille Müller, qui l'a gardée jusqu'à la révolution de 1798. Charles-Louis Masset était coseigneur de la Mothe en 1793.

Au commencement de ce siècle on avait établi une papeterie à la Mothe (voyez *Vugelles*). *

MOTTE (la), nom donné à un château ruiné au-dessus de la Croisette, dans les bois de Vincy. Les ruines, encore bien visibles aujourd'hui, paraissent remonter à un temps très reculé. Aucun document à nous connu n'en fait mention. *

MOTTE (la). On donne ce nom à des fortifications romaines sur une colline boisée, à peu de distance au N. du village d'Ecublens.

A. Baron.

MOUDON (*Minnodunum* sous les Romains; *Meldunum*, *Modon*, *Myldunum*, au moyen âge; *Milden* chez les Allemands), ville ancienne, chef-lieu de district et de cercle, à 5 lieues N. de Lausanne et à 6 lieues de Vevey, à l'entrée de la fertile vallée de la Broie, entre deux collines qui la resserrent. Elle est divisée en deux par la Broie et la Mérine, qui la traversent. La partie haute, la plus ancienne, était déjà habitée dans les temps romains. La partie inférieure, bâtie sur les alluvions de la Broie, est plus moderne.

Minnodunum était le nom de cette ville sous les Romains; c'était un *vicus*, comme *Lousonna;* cela résulte de l'inscription d'un autel

votif, découvert en 1732, dans les fondements d'une maison près du pont. Cette inscription fut visitée par le savant Ruchat, qui en constata l'importance. Elle se trouve dans tous les recueils d'inscriptions suisses, et entr'autres dans Levade et dans Mommsen. Elle peut être analysée en ces mots : *Q Ael. aunus) septumvir augustalis donavit VICANIS MINNODUNENSIBUS denarios DCCL, ex quorum ussuris in perpetuum curarent;* item *sportulas per triduum eisdem vicanis dedit in ævum.* (Voir pour plus de détails : *Mercure suisse*, avril 1735.) Cette inscription a été placée, par l'autorité municipale, sur un socle, sous les arcades du nouvel hôtel de ville.

Une autre inscription a été trouvée près du pont St-Eloi, en 1845, en démolissant un vieux mur. C'est une inscription votive à Jupiter; les caractères sont beaux ; une partie seulement est lisible ; on peut la voir dans Mommsen.

De nombreuses médailles consulaires et impériales ont été trouvées, en divers temps, à Moudon et dans les environs. M. Rodolphe Tissot, amateur éclairé de cette ville, en avait réuni un grand nombre dans sa collection. Une curieuse trouvaille a été faite à l'orient de la ville, dans une localité appelée Orjalet. Là, au pied d'un rocher de molasse, on trouvait assez fréquemment, à la surface du sol, des médailles antiques dont la présence à ciel ouvert pouvait difficilement s'expliquer. En examinant le rocher, la personne qui avait trouvé ces médailles aperçut un trou qu'elle eut l'idée de visiter à l'aide d'une échelle. Arrivée qu'elle fut au but, on peut juger de sa surprise lorsqu'elle en vit sortir un hibou effrayé qui fit tomber quelques médailles en prenant son vol. Le trou du hibou en renfermait un assez grand nombre, dont une partie a été conservée dans la collection Tissot et au musée de Lausanne.

L'itinéraire d'Antonin place *Minnodunum* à VI mille pas de *Bromagus* et à XIII mille pas d'Avenches. La table théodosienne indique la même distance au premier de ces lieux et porte celle d'Avenches à XVIII mille pas, ce qui nous paraît répondre assez bien à la réalité. Avenches est à 6 lieues de Moudon.

C'est à peu près à ce que nous venons d'exposer que se réduisent nos connaissances historiques sur *Minnodunum.* Cette ville fut détruite par des invasions barbares qui désolèrent le pays vers la décadence de l'empire romain.

Moudon et la vallée de la Broie ont été visitées par les Sarrasins, ainsi qu'on pouvait le soupçonner par ce que nous avons rapporté des traditions d'Avenches et par la bataille de *Ressudens* (voir ce nom). Ce fait est confirmé, d'une manière positive, par trois monnaies arabes trouvées autour de Moudon.

La première a été frappée à El Abbasia, en Afrique, l'an 170 de

Digitized by Google

l'Hégire (786-787). Elle a été trouvée dans le lieu dit *la ruelle aux clercs.* La seconde, frappée à Esch Schasch, l'an 283 de l'Hégire (896). La troisième, frappée à Bagdad, l'an 361 de l'Hégire (974). Les deux dernières ont été trouvées dans le même champ. Une trop grande distance sépare la frappe de ces médailles pour qu'elles puissent se rapporter à une même invasion. Ce fait mérite d'être étudié.

MOUDON SOUS LES ÉVÊQUES. L'histoire se tait, durant de longs siècles, sur les destinées de la ville de Moudon. Ce qui est certain, c'est que les évêques de Lausanne possédaient, sous le rapport temporel, la ville de Moudon dès le XI[e] siècle. L'origine de cette possession doit être attribuée à la donation du comté de Vaud faite par Rodolphe III, le dernier roi de Bourgogne, à l'évêque Henri, en 1011. Dès le commencement du XII[e] siècle, les comtes de Genevois tenaient cette ville en fief des évêques, comme avoués de l'église de Lausanne; ce fait est démontré par M. l'abbé Gremaud, dans une savante notice sur saint Amédée d'Hauterive, évêque de Lausanne (1145-1159).

Les comtes de Genevois abusèrent souvent de leur position d'avoués pour augmenter leur puissance aux dépens de l'église qu'ils étaient chargés de protéger. Ce fut à leur opposition et à celle de quelques grands seigneurs laïcs que les évêques durent de ne pouvoir jamais exercer l'office de comtes de Vaud, bien qu'ils en eussent été régulièrement investis. Aymon, comte de Genevois, est le premier de sa maison qui figure comme avoué dans les documents. Son fils Amédée lui avait succédé en 1126; il fut un vrai tyran des évêques, à qui il enleva le château de *Lucens* (voyez ce nom). Il fut châtié par le duc Conrad de Zæhringen, qui le battit, s'empara de Moudon, où il jeta les fondements de la Tour de Broie pour tenir en respect les Transjurains, qui ne voulaient pas le reconnaître comme recteur de Bourgogne. L'histoire de ce temps est demeurée entourée d'obscurité. En 1156, Amédée d'Hauterive était évêque de Lausanne; le comte Amédée, qui n'avait cessé d'empiéter sur les droits de l'église, avait élevé au-dessus de Lausanne un château-fort destiné à dominer la ville et avait entraîné dans son parti plusieurs des sujets de l'évêque. Celui-ci ne se sentant plus en sûreté dans la ville épiscopale, quitta cette ville pour aller chercher un refuge au château de Moudon. Mais, là encore, le pieux prélat se trouva en présence du même inconvénient devant lequel il avait fui. Une sédition fut excitée contre lui, dans laquelle il faillit périr. Dans une lettre adressée à ses chers fils de l'église de Lausanne, l'évêque raconte, en termes empreints d'une vive émotion, les maux qu'il a soufferts de la part des Moudonnois. On s'était livré contre lui à de graves sévices; sa vie avait été menacée; l'un de ses amis avait été frappé

dans ses bras, le sang avait rejailli sur lui. Blessé lui-même, dépouillé de tout, il dut s'enfuir de Moudon, nu-pieds et rester quelque temps éloigné de son église. Après un traitement aussi atroce, on comprend que le cœur du prélat dut déborder d'indignation. On la voit éclater dans les lignes suivantes: « Castrum Milduni, nec ros » misericordiæ nec pluvia gratiæ veniant in te quando nec sacerdoti » misericordiam, nec presuli tuo gratiam impendisti. Ovis rabida in » pastorem, sanguinem hostiæ chrismati cruorem immicuisti. Stirps » Cham, generatio Chanaan. Posteritas tua, Mildune, propter opprobria Christi domini maledicto addicta est. Non vales justificari » donec funditus extirperis, » etc., etc.

En 1190, après que le comte de Genevois Guillaume Ier et les Transjurains qui s'opposaient au recteur eurent été défaits entre Payerne et Avenches par Berchtold V, duc de Zæhringen, ce dernier, poursuivant ses succès, remonta la vallée de la Broie, s'empara du château épiscopal de Lucens qu'il brûla, puis arriva à Moudon, où son aïeul Conrad avait commencé à bâtir une tour. Cette ville n'était encore qu'une bourgade peu considérable composée de maisons groupées autour de la Tour de Broie, qui dominait l'emplacement du bourg romain. Ce lieu parut au recteur d'une grande importance par sa position centrale au milieu d'un pays fertile qui lui permettait de dominer le Jorat et les terres épiscopales. Il rebâtit la Tour de Broie sur la colline, entoura de murs le bourg qui est au pied et y plaça une bonne garnison. Ce fut là l'origine du bourg de Moudon, qui ne devait pas tarder à acquérir une grande importance. C'était une conquête du recteur sur l'évêque Roger, qui passait pour être à la tête de la ligue faite contre lui par les Transjurains.

En 1197, il y eut compétition à la couronne impériale entre Philippe de Souabe et Otton de Brunswick. Le premier, pour s'attacher le comte Thomas de Savoie, lui donna le château et le territoire de Moudon, à titre de fief impérial, et cela au détriment du duc Berchtold de Zæhringen, qui en avait la mouvance. Le comte Thomas se mit en possession, en 1207, du château de Moudon, que le recteur n'était pas en mesure de lui disputer.

Moudon sous la maison de Savoie. Le comte Thomas était à peine entré en possession de Moudon, qu'il dut soutenir contre le recteur d'assez longues hostilités dans la vallée de la Broie, dont l'histoire n'a pas conservé les détails. Il eut aussi à vaincre la résistance de l'évêque Berthold de Neuchâtel, qui contestait la légalité de cette donation impériale.

En 1219, le 3 juillet, un accord entre le comte et l'évêque Berthold vint régler les droits des deux parties sur le château de Moudon. Le comte promet qu'il reconnaîtra tenir en fief de l'évêque tout

Digitized by Google

ce que les comtes de Genevois avaient tenu auparavant de l'évêché de Lausanne. Il promet hommage et fidélité à l'évêque; il gardera le château au nom de l'église de Lausanne et s'engage à payer à l'évêque la somme de 100 livres.

Telle a été l'origine des droits de la maison de Savoie sur Moudon, première terre possédée par elle dans la patrie de Vaud.

En 1233, *Aymon de Savoie*, fils du comte Thomas, reçut en apanage Moudon et le Chablais vaudois. Il donne au couvent d'Hauterive six livres de cens annuel, assis sur les moulins de Moudon.

En 1240, Pierre de Savoie, surnommé le petit Charlemagne, avait succédé dans ces seigneuries à son frère Aymon, mort en 1239.

Sous ce prince distingué, qui étendit bientôt (1255-1266) son pouvoir sur toute la patrie de Vaud, le bourg de Moudon acquit une importance qu'il n'avait jamais eue sous les évêques ni sous la maison de Zæhringen. Devenue la capitale du Pays de Vaud, la résidence du bailli lieutenant du prince, le siége des hautes autorités ainsi que des *Etats* de Vaud, elle vit s'accroître rapidement sa population et sa prospérité.

Autant qu'on peut en juger par différents actes de la fin du XIIIe siècle, les bourgeois de Moudon jouissaient déjà de franchises étendues qui furent successivement confirmées en 1288 et en 1359, 1er juillet, par le comte Vert (Amédée VI) siégeant à Morges. Voici les articles les plus essentiels de ces franchises, que nous regrettons de ne pouvoir donner en entier :

« Personne ne doit être saisi dans les limites de la ville de Moudon sans l'avis des bourgeois du dit lieu, si ce n'est le brigand, le traître, le meurtrier ou quelque autre qui aura manifestement commis un crime entraînant un châtiment corporel.

» Le seigneur ne doit pas imposer de bamp dans la ville de Moudon sans l'avis des bourgeois, si ce n'est pour rupture du marché, ou quand il faudra marcher à la chevauchée ou saisir un bourgeois.

» Le seigneur ne peut recevoir un nouveau bourgeois, lui faire prêter serment sans l'avis des bourgeois.

» Si quelqu'un venant au marché tombe en maladie ou infirmité, la ville le doit conduire ou faire conduire quand il sera venu à convalescence ou qu'il voudra s'en retourner.

» Celui qui possède une maison peut la vendre sans l'autorisation du seigneur et l'acheteur devra payer une coupe de vin au seigneur.

» Les bourgeois doivent au seigneur la chevauchée dans les évêchés de Lausanne, de Genève et de Sion jusqu'à Sion, et doivent demeurer à la dite chevauchée pendant huit jours à leurs propres dépens.

» Les personnes qui représentent le seigneur à Moudon, savoir :

le *bailli*, le *châtelain*, le *vidomne* et le *métral*, sont tenus de rendre jugement à Moudon, de connaître de toutes causes *d'après l'avis des bourgeois* (consultés comme *coutumiers* ou jurés). Dans le cas où les bourgeois ne voudraient pas donner leur avis ou ne le sauraient pas, ou qu'ils ne seraient pas d'accord, les susdites personnes qui représentent le seigneur à Moudon peuvent prendre conseil et recourir à la cour du seigneur (à Moudon). Et si l'une des parties en cause se sent grévée, elle peut en appeler à la cour du seigneur comte (à Chambéry). »

La ville de Moudon, l'une des quatre bonnes villes du pays dont elle était la capitale, jouit sous la maison de Savoie d'une prospérité qu'elle perdit à la conquête bernoise, en 1536. Avant cette date, elle essuya pourtant un grand désastre.

En 1476, après la bataille de Morat, les Suisses poursuivant leurs avantages s'avancèrent dans le Pays de Vaud, portant avec eux une terreur trop légitimée par les faits.

« Le 27 juin de cette année, dit le baron de Gingins, les Bernois » qui formaient l'avant-garde des Suisses approchaient de Moudon, » lorsqu'ils virent venir au-devant d'eux une longue procession, » composée des magistrats et du clergé apportant les clefs de la » ville; ils étaient suivis d'une foule de vieillards et de femmes dé» solées qui se jetèrent aux genoux des capitaines en implorant leur » pitié. Les Allemands leur firent grâce de la vie, mais la ville fut » condamnée au pillage, qui dura plus de deux jours. Ils étaient » entrés dans cette malheureuse ville le mercredi 27 et une partie » du contingent y demeura jusqu'au vendredi 29 juin. »

Ce qui avait allumé la colère des Allemands contre Moudon, c'est que cette ville, avec la baronnie de Vaud, formait l'apanage de Jaques de Savoie, comte de Romont, qui avait été leur constant adversaire dans la guerre de Bourgogne. Ce prince avait pris possession de la baronnie le 17 janvier 1468, dans la ville de Moudon, en prêtant le serment d'observer les franchises, libertés et bonnes coutumes de cette ville et de la patrie de Vaud en général. C'est seulement après ce serment du prince que messire Gui Cerjat, gouverneur (ou syndic) de Moudon, prêta à celui-ci le serment de fidélité et d'allégeance, au nom des habitants de la ville et de toute la châtellenie.

La ville et le pays environnant furent longtemps à se remettre des maux que leur avait infligés l'invasion des Allemands.

« En 1531, dit Ruchat, il y avait à Moudon un curé qui abandon» nait à d'autres le soin de prêcher. Le théâtre y tenait lieu de » chaire et les conducteurs du peuple, au lieu de lui procurer des » instructions salutaires tirées de la Parole de Dieu, le repaissaient » de comédies pieuses, selon le goût de ce siècle-là. Ainsi, le Con-

Digitized by Google

» seil de cette ville ordonna de payer 10 florins de Savoie aux comé-
» diens qui, le dimanche des Rameaux, avaient joué une partie de
» la passion du Seigneur, et, le lundi après Pâques, sa résurrection.
» Ils donnèrent en même temps 7 florins 2 sols, monnaie de Lau-
» sanne, à un prêtre étranger qui leur avait prêché pendant le ca-
» rême, de sorte que les deux comédies furent payées plus chèrement
» que tous les sermons du prêtre. Au mois de septembre suivant,
» ils donnèrent encore 60 sols de Lausanne à douze comédiens qui,
» le 24 août, jour de la saint Barthélemi, avaient joué une histoire
» pieuse, appelée le *pauvre commun.* »

Bien que la ville de Moudon fut très catholique, elle ne put cependant demeurer indifférente aux désordres de plusieurs ecclésiastiques. En 1535, le Conseil de cette ville fit une ordonnance contre les prêtres débauchés et prononça une amende de 60 sols contre tous ceux qui seraient convaincus d'actes de libertinage. Le curé qui négligait l'instruction de ses paroissiens reçut l'ordre d'expliquer au moins au peuple les dix commandements de la loi de Dieu, chaque dimanche après la messe.

C'est que déjà les semences de la Réformation avaient été jetées dans le Pays de Vaud par Farel et ses compagnons dans la grande œuvre de la réforme. Trois ans auparavant, le duc Charles III était venu visiter le Pays de Vaud, s'efforçant d'y empêcher l'invasion des doctrines nouvelles. Il était venu d'Estavayer à Moudon, après avoir *goûté* chez l'évêque au château de Lucens. La ville lui offrit la bienvenue en lui présentant dix gros flambeaux de cire et huit pots de bon *hypocras* (vin cuit préparé avec de la cannelle et des épices). Le syndic Georges de Mierre emprunta 30 florins au nom de la ville pour subvenir aux dépenses de cette réception.

1536. Le mardi 25 janvier, l'armée bernoise marchant à la conquête du Pays de Vaud s'était engagée dans la contrée boisée et montueuse qui des environs de Payerne s'étend vers Echallens. Là, les généraux bernois reçurent une députation de la ville de Moudon composée des nobles Pierre Cerjat et Claude de Glannaz, accompagnés des conseillers Boniface Bridel, Jean Philippon et des bourgeois G. Cornaz, Pierre Riguet et Vuiffrey, clerc.

Ils venaient apporter la soumission de leur ville, après une délibération des nobles, bourgeois, *villagiens,* congrégués ensemble en la maison de leur hôpital, dans le *poile* du Conseil. L'assemblée avait entendu la charge de Messieurs de Berne, puis considérant la grande puissance de leur armée à laquelle il leur serait impossible de résister; considérant aussi qu'ils n'ont aucun ordre ni secours du seigneur duc et qu'il leur est plus profitable de se rendre que de se laisser *foller et détruire.* Le tout bien examiné, ils viennent se rendre

aux magnifiques seigneurs de Berne, pourvu *qu'ils les veuillent laisser en leur entier libéral arbitre, libertés, us et coutumes, comme ils ont été jusqu'à présent.* Ils demandent aussi d'être laissés libres quant à l'Evangile, qu'ils sont très disposés à accepter si l'on n'use pas de contrainte.

Les chefs de l'armée acceptèrent la soumission des Moudonnois, avec toutes les réserves que les députés y avaient mises. Ils choisirent même l'un des députés nobles, Claude de Glannaz, seigneur de Villardin, comme bailli de Moudon et gouverneur de Vaud.

Au moment de la conquête bernoise, la ville de Moudon possédait deux églises consacrées au culte : La chapelle de *Notre-Dame,* située au haut de la ville, et l'église *de St-Etienne*, qui est la paroissiale actuelle. Cette dernière est fort belle; l'architecte a cherché à reproduire, dans l'intérieur, les dispositions de la cathédrale de Lausanne dans des proportions réduites. Elle a été réparée, de nos jours, avec beaucoup de goût, par les soins de M. le préfet Burnand et le concours désintéressé de l'architecte Perregaux. En 1536, on comptait dans l'église de St-Etienne 18 chapelles, toutes bien rentées et fondées par des corporations ou des familles de Moudon. Voici celles dont on connaît les fondateurs :

1° Celle de Notre-Dame, fondée par l'hôpital de Moudon;
2° Les quatre chapelles de St-Georges, fondées par les nobles de Glannaz;
3° La Trinité, fondée par les Vallacrest;
4° St-Claude, fondée par Malley;
5° Notre-Dame de pitié, fondée par de Bulo;
6° St-Suaire, fondée par Jean Crespin;
7° St-Martin, fondée par Vallacrest;
8° St-Bernardin, fondée par Malley;
9° St-Laurent, fondée par les Praroman de Lausanne;
10° St-Barthélemy, fondée par les nobles Cerjat.

Les chapelles de l'église de Notre-Dame La Hault étaient au nombre de 9. Les nobles Cerjat en avaient fondé deux, celle de St-Pierre avec six autels et celle de St-Sébastien; les Blonay, celle de Ste-Marguerite; la famille Lullin, celles de Ste-Anne et de Saint-André; les Arma, celles de Ste-Croix et de St-George, et la famille Estavayer, celle de St-Barthélemy. En 1542, toutes les rentes des chapelles furent amodiées à n. Claude de Glannaz.

La chapelle de Notre-Dame a été ruinée en 1537. Il en reste une tour qui porte l'horloge.

La paroisse de Moudon comptait environ 300 feux en 1417.

Moudon sous la domination bernoise. A peine le gouvernement bernois avait-il reçu la soumission de Moudon qu'il se hâta d'y en-

voyer un *prédicant* pour y annoncer les doctrines de la réforme. Son arrivée suscite un grand orage dans la ville, dont les habitants s'étaient engagés par serment sur les Evangiles de ne pas laisser prêcher la nouvelle doctrine. Sitôt qu'on apprend l'arrivée du prêcheur dans une hôtellerie, les habitants se rassemblent, malgré l'intervention du nouveau bailli, et ils expulsent de leur ville le ministre, après l'avoir chargé d'injures et gravement maltraité. Berne ressentit vivement cette insulte; elle se hâte « de mander et commander aux » Moudonnais, sous peine de griève punition et de perdre ses bonnes » grâces, de laisser libre la Parole de Dieu et de ne plus l'impédier » (l'empêcher) à l'avenir. »

Les habitants de Moudon n'en furent pas quittes pour cette sévère mercuriale. Ils ne devaient pas tarder à apprendre que leurs nouveaux maîtres n'auraient pas pour leurs libertés le même respect que les princes de la maison de Savoie.

Le 13 mai 1536, les Conseils de Berne avaient décrété une nouvelle division du pays conquis en bailliages gouvernés par les bourgeois de la ville souveraine. Le lendemain, les baillis désignés par les Conseils partirent de Berne pour aller occuper leurs siéges. *Jean Frisching,* l'un des chefs de l'armée conquérante, un vaillant guerrier, avait été nommé bailli de Moudon; son pouvoir s'étendait sur Cossonay, Morges et la Côte tout entière. Il arriva à Moudon le lundi 15 mai, et le même jour il fut présenté à la population par les commissaires bernois en sa qualité de bailli.

Qu'on juge de la stupéfaction des habitants de Moudon lorsqu'ils voient leur nouveau bailli refuser, avec hauteur, le serment d'observer leurs libertés et franchises!

Les courageux magistrats de Moudon ne demeurèrent pas muets en présence de ce manquement absolu à la parole donnée. Se tournant vers les commissaires bernois, ils réclament avec fermeté en faveur de leurs libertés et franchises. « Nosseigneurs, nous ne pou» vons être que ce qu'il vous plaît; mais nous vous supplions qu'il » vous plaise observer nos franchises et commander à M. le bailli de » les jurer, comme les baillis et officiers l'ont toujours fait par le » passé. Nous entendons avec douleur que nos redoutés seigneurs » n'entendent point exécuter les conditions à nous accordées quand » nous fûmes reçus près de Démoret. C'est pour nous punir, dites» vous, d'avoir convoqué, après Pâques, une assemblée des hommes » de la châtellenie contre l'autorité de nos seigneurs. Sur ce point » supplions la grâce de nos seigneurs de vouloir entendre comment » ce pays de Vaud, et nommément Moudon, en a usé selon ses » grandes libertés, tant écrites que non écrites, sous les princes de » la maison de Savoie.

» Or quand, par l'ordre de M. de Villardin, pour lors bailli, les » nobles, paysans et sujets du ressort sont venus faire fidélité à nos » seigneurs, il leur a été réservé expressément de les laisser en tels » mode de vivre et libertés esquelles nos seigneurs les avaient trou- » vés, etc., etc.

» Nous avons entendu que nous sommes condamnés à une rançon » de 400 couronnes. Qu'un long terme, au moins, nous soit donné, » attendu la pauvreté du pays.

» Vous faisons enfin doléance et quérimonie de M. le bailli, lequel » contre le mode de vivre a défendu au vicaire de dire plus messe » à la grande église paroissiale, et de ce qu'on a ruiné cette église, » détruit les autels et rendu impossible d'y faire le service accou- » tumé. »

Ce langage ferme et modéré dut surprendre les commis de Berne. Ils répondirent, en peu de paroles, qu'ils référeraient à LL. EE. sur tout ce qu'ils venaient d'entendre. Ils décidèrent que le prédicant demeurerait et que les membres du Conseil devraient aller l'entendre.

Le bailli établit provisoirement sa demeure dans la maison de la *Clergy*, qui appartenait à la ville, contre un loyer équitable. Quelques années plus tard, le bailli alla demeurer au château de Lucens.

Sous le régime bernois, la ville de Moudon, déchue de son ancienne prééminence comme capitale du Pays de Vaud, perdit une partie de son ancienne noblesse, de son aisance et de sa population. Cependant elle fut toujours une sentinelle vigilante pour les libertés et franchises du pays que le gouvernement bernois s'appliquait à reprendre les unes après les autres. Elle était la première des bonnes villes et méritait ce rang par son courage à défendre, en toute occasion, les libertés du pays.

En 1464, il y avait trois hôpitaux dans la ville de Moudon : celui du *St-Bernard,* celui de *St-Jean* et celui de *Notre-Dame.*

Le *vidomnat* appartenait aux nobles de Glannaz, seigneurs de Villardin ; au XVIe siècle il passa, par alliance, aux nobles de Loys, et enfin, en 1770, à LL. EE. par échange.

On remarque à Moudon : la belle promenade ou place d'exercice sur le bord de la Broie ; l'ancien château d'Estavayer à l'occident de la ville, sur la route de Lausanne, demeure de la famille Burnand ; le château de Carouge et celui de Rochefort, dans la partie supérieure de la ville. Ce dernier tire son nom de celui de la coseigneurie d'Allaman, qui a appartenu à la famille des nobles de Cerjat. L'un des membres de cette famille a bâti ce château, qui a reçu le nom de la seigneurie de Rochefort qu'il possédait. La maison des nobles de Cerjat, à l'orient de la ville, en est l'un des principaux édifices.

Cette famille a toujours été la principale de Moudon. Elle a fourni un bailli de Vaud, et le colonel de Cerjat, mort en 1712 à la bataille de Vilmergue, où il s'était distingué à la tête du bataillon de Moudon.

La ville de Moudon ne possédait aucune école avant la Réformation; le collége fut fondé sous le gouvernement bernois, avant 1663; aujourd'hui on y trouve, de plus, une école moyenne réunie au collége, une école secondaire pour les filles et de bonnes écoles primaires. Les revenus de la commune ne dépassent pas la somme de 27,000 fr., mais cette modique somme, bien administrée, a permis aux autorités municipales de satisfaire à tous les besoins de la ville pendant un long temps.

Une bibliothèque publique a été fondée en cette ville, en 1825, par des contributions particulières et des dons divers. Elle a déjà pris une certaine importance aujourd'hui.

On voit dans la ville supérieure un édifice portant encore la croix de Savoie. On croit que c'était là que s'assemblaient les Etats de Vaud.

Armes de Moudon : Un écusson parti de gueules et de sinople, à la lettre M gothique brochant sur le tout.

MIETTES. Avant la Réformation, la partie de la ville sise sur la rive droite de la Broie relevait de la paroisse de Morlens.

1356. L'évêque Aymon de Cossonay approuve l'érection d'une chapelle et d'un autel en l'honneur de Dieu, de la Vierge et de saint Eloi. La chapelle était bâtie en dehors des parapets du pont, sur la Broie.

PESTES. Il paraît que, vers l'an 1520, la peste ou *maladie noire* fit des ravages dans la vallée de la Broie. En 1530, défense fut faite aux pestiférés de demeurer en ville. On organisa une maladière entre Moudon et Lucens. En 1573, nouvelle peste : il fut défendu aux malades de sortir de la maison où ils avaient été placés; défense aux suspects de sortir dans la rue; défense de jouer aux quilles. En 1305 déjà, il est fait mention d'un hôpital pour les lépreux.

La population de Moudon était de 1400 habitants en 1803; elle est de 2339 en 1860. La superficie du territoire est de 1,664,000 perches, dont 364,400 en prés, 618,400 en champs, 465,700 en bois, 179,000 en pâturages. Les bâtiments sont taxés 3,427,700 fr. et les fonds de terre 1,099,000 fr. Dettes hypothéc., 1,769,000 fr. Dettes hypothéc. du district en 1865, 4,400,000 fr. — Altitude au château, 1853 p. féd.; celle du temple n'est que de 1716 p. *

MOUILLE-MOUGNON, hameau des Granges de Ste-Croix. *

MOULINS (les), village de 18 maisons de la commune de Château-d'Œx, près du confluent de la Sarine et de la Torneresse. *

MOSSE (la), hameau de 18 maisons de la commune d'Ormonts-Dessous, seyte du Sépey. *

MUJON (le), ruisseau qui vient des environs de Rances, au pied du Jura, et se décharge dans la Thièle, près d'Yverdon. *

MUIDS (le), hameau de la commune d'Arzier. Il en est fait mention pour la première fois en 1250; c'était une grange du couvent d'Oujon. Près de là, sur un petit ruisseau, les religieux avaient établi un *vivier* pour le poisson. *

MUR, village du cercle de Cudrefin, district d'Avenches, à 2 1/4 lieues de cette ville, à peu de distance du lac de Morat, dans une riante position. Une partie du village appartient au canton de Fribourg.

La commune vaudoise comptait 122 habitants en 1803; elle n'en a plus que 112 en 1860. La superficie du territoire est de 178,218 perches, dont 26,850 en vignes, 46,700 en prés, 86,000 en champs, 11,400 en bois. Les bâtiments sont taxés 139,000 fr. et les fonds de terre 237,000 fr. Dettes hypothécaires, 39,000 fr. — Altitude, 1683 pieds fédéraux. *

MURAT, MURAZ, MURET, MAURAZ *(ad muros)*. Un grand nombre de localités, dans les cantons de Vaud et de Fribourg, portent l'un de ces noms caractéristiques. Dans toutes, en effet, on a trouvé des débris de murs et de constructions antiques, dont la plupart remontent aux temps romains. Ce nom appliqué à une localité doit appeler l'attention de tous les amis des choses antiques. *

MUSSEL, nom que porte une partie du village de Gollion. *

MUTRU ou MUTRUX, petit village du cercle de Concise, district de Grandson, à 2 1/2 lieues N.-E. de cette ville. Les habitants sont laborieux, économes et passent une partie de l'année, avec leurs troupeaux, sur le mont Aubert.

La population était de 91 habitants en 1803; elle est de 242 en 1860. La superficie du territoire est de 355,419 perches, dont 15,732 en prés, 102,940 en champs, 206,000 en bois, 27,200 en pâturages. Les bâtiments sont taxés 129,000 fr. et les fonds de terre 111,500 fr. Dettes hypothécaires, 39,000 fr. — Altitude, 2507 pieds fédéraux. *

MUVERAN ou MOVERAN (le Grand-), montagne d'une altitude de 10,400 pieds féd., du cercle de Bex; elle sépare la vallée de Grion des districts valaisans de St-Maurice et de Conthey. Au N.-E. on voit

Digitized by Google

briller les glaciers de Plan-Névé et de Paneyrossaz; sur ce dernier on a trouvé des armes antiques.

Le *Petit-Muveran* est séparé du premier par la sommité appelée la Pointe-aux-Favres. On y trouve des fossiles. — Altitude, 9393 p. fédéraux.

*

N

NAN ou NANT. Ce nom générique qui, dans l'idiome gaulois, signifie un *torrent* ou *ruisseau*, se retrouve assez fréquemment dans les montagnes et vallées, non-seulement de la Suisse romande, mais aussi dans les contrées voisines, le Valais et la Savoie. On y ajoutait le nom distinctif, ainsi le Nant d'Arpenaz, etc. C'est de ce nom générique qu'est sans doute dérivé celui de *Nantuates* appliqué aux habitants d'un pays abondant en torrents et ruisseaux. A. BARON.

NANTUATES (les) habitaient la vallée du Rhône, de Villeneuve à St-Maurice; plus loin étaient les *Véragres,* qui touchaient aux *Sédunois.* La capitale était St-Maurice, où l'on a trouvé une inscription érigée l'an 23 avant Jésus-Christ, par les *Nantuates* à leur patron l'empereur César-Auguste, fils adoptif du divin *Jules,* lorsqu'il était consul pour la onzième fois, etc.

*

NAYE, belle montagne qui, ainsi que celle de Jaman, sa voisine, paraît avoir éprouvé un bouleversement considérable. La partie du côté du lac est taillée à pic et se présente sous la forme d'une arête; la partie opposée est en pente douce et est couverte de la plus belle verdure. On y voit plusieurs souterrains naturels, d'une assez grande étendue. Près du chalet le plus élevé est une grande ouverture nommée le *Fairthio d'Eygrin,* noms celtiques qui signifient la cave qui dégoutte. Cette ouverture pénètre dans le roc à une profondeur considérable et paraît aboutir à des souterrains qui communiquent avec l'air extérieur; il en sort continuellement un air très frais qui lui a fait donner le nom de *Tanna a l'oura* ou de grotte aux vents. Le courant d'air est quelquefois si fort qu'il repousse au dehors un mouchoir qu'on y jette. On trouve fréquemment des pyrites dans l'intérieur, ce qui a engagé des mineurs à y rechercher des métaux précieux. En 1743, le bailli de Vevey fit saisir sur la montagne quelques-uns de ces mineurs.

Naye est fréquemment visitée par les habitants des bords du lac, qui s'y rendent dans les beaux mois de l'été pour assister au lever du soleil. On part de Montreux, la veille, pour aller coucher au

chalet de Chamosallaz, sur le foin; de là, on atteint en une heure le sommet de la montagne, d'où l'on jouit d'un spectacle splendide. — Altitude, 6800 p. féd. *

NAZ, village du cercle de Vuarrens, paroisse de Dommartin, district d'Echallens, à 75 min. N.-E. de ce bourg, et à 3 ½ lieues de Lausanne. — Ce village a la réputation de fournir les meilleures tuiles de la contrée.

La population était de 94 habitants en 1803; elle est de 134 en 1860. La superficie du territoire est de 125,295 perches, dont 31,000 en prés, 58,200 en champs, 33,700 en bois. Les bâtiments sont taxés 78,300 fr. et les fonds de terre 73,000 fr. Dettes hypothécaires, 134,000 fr. — Altitude, 2280 p. féd. *

NAZ (la), belle maison de campagne et grand domaine près de Romanel, à 1 lieue de Lausanne, sur la droite de la route qui conduit à Yverdon. Elle appartenait, à la fin du XVIII[e] siècle, à M. Berthout van Berchem, naturaliste distingué, qui a publié, en 1790, un *Itinéraire de la vallée de Chamonix*, in-12, avec deux cartes oréographiques et panorama. Elle appartient aujourd'hui, en partie, à la famille Berthoud. En 1453, c'était une grange appartenant à Rodolphe Gavard, chanoine de Lausanne; elle avait des droitures. *

NERVAU, montagne du district d'Aigle, au-dessus de Roche, sur la rive gauche du torrent de l'Eau-Froide, derrière la Joux-Verte; on y voit un petit lac qui verse ses eaux dans l'Eau-Froide, au pied de la tour d'Aï. — Altitude du lac, 4930 p. féd. *

NEUS, nom allemand de la ville de Nyon.

NEUSTADT, nom allemand de Villeneuve.

NEYRUZ (*Nuirul* en 1168, *Neyriouz* en 1359), village communal du cercle de Lucens, district de Moudon, à 1 lieue N.-O. de cette ville, annexe de la paroisse de Thierrens. Ce village est ancien; il y avait un hôpital dédié à saint Antoine, qui reçut une donation en 1359.

La population était de 170 habitants en 1803; elle est de 251 en 1860. La superficie du territoire est de 387,133 perches, dont 85,000 en prés, 198,000 en champs, 62,500 en bois, 37,500 en pâturages. Les bâtiments sont taxés 185,000 fr. et les fonds de terre 224,000 fr. Dettes hypothécaires, 241,000 fr. — Altitude, 2587 p. fédéraux. *

NIDAU, hameau de quatre maisons de la commune de Vaulion, à 45 min. de Romainmôtier, sur la route de la Vallée. *

Digitized by Google

NIEDENS, hameau de 16 maisons, commune d'Yvonand. *

NOIRE-AIGUE (la), petit ruisseau qui, après avoir traversé la plaine marécageuse d'Avenches, se jette dans le lac de Morat près de Salavaux. *

NOIRE-AIGUE (la), petit ruisseau qui descend du mont de Gourze et se jette dans le Grenet, rière Forel. *

NOIREVAUX, hameau de 18 maisons dans la commune de Sainte-Croix. *

NOIRMONT (le), sommité du Jura entre le Marchairuz et la vallée des Dappes. Cette montagne, objet de longues contestations (voir *Amburnex*), fut le sujet d'une composition, en 1315, entre Louis de Savoie, seigneur de Vaud, et le comte de Gruyère, seigneur d'Aubonne, en vertu de laquelle les noires joux de *Neyrimont* doivent appartenir, à perpétuité, à Louis de Savoie. *

NONFOUX, hameau de 17 maisons de la commune d'Essertines, cercle de Vuarrens, district d'Echallens, à 2 lieues N. de ce bourg. On y a découvert plusieurs antiquités romaines. Au printemps de 1850, en nivelant un champ dans la localité, les ouvriers mirent au jour les ruines d'un édifice romain qui occupait un terrain considérable. Parmi plusieurs débris d'antiquités, on trouva un Mercure en bronze de 4 pouces 7 lignes. En 1854, sur le même lieu, on trouva une inscription à Mars Caturige, faite sur un marbre du pays : MARTI CATURIGI, CAMILLUS AETOLUS TEMPLUM A NOVO IN TUIT. Sur le même emplacement, on trouva une médaille de Trajan. Les couches épaisses de cendres qui recouvraient ces ruines montrent que cet édifice a été détruit par le feu. *

NORÉAZ, hameau de la commune de Cheseaux, cercle et district d'Yverdon, à 30 min. N.-E. de cette ville. En 1765, on voulut en faire une commune particulière, mais les habitants préférèrent être annexés à Cheseaux. C'était autrefois une dépendance de Montheron qui, après la Réformation, passa dans les mains de la ville de Lausanne. — Altitude, 1780 p. féd. A. Baron.

NOVALLES, village communal du cercle de Grandson et de la paroisse de Fiez, à 90 min. N. de Grandson.

En 1671, un éboulement considérable y couvrit des champs et des vignes restées dès lors sans culture.

Le village dépendait en partie de la seigneurie de Grandson et en

partie de celle de Champvent. L'église était située dens cette dernière seigneurie.

En 1531, le jour de Noël, il y eut de graves désordres causés à Novalles par les catholiques, qui s'opposèrent violemment à l'entrée des réformés dans l'église où ceux-ci voulaient se réunir pour entendre la Parole de Dieu. Les catholiques, soutenus par leurs coreligionnaires de Vugelles et de Longeville, prirent les armes, repoussèrent les réformés, en blessèrent quelques-uns, entr'autres le ministre, qui eut la tête fendue. Plainte fut portée à Berne, où le bailli de Grandson, accusé par Farel d'avoir excité cette émeute, fut appelé pour rendre compte de sa conduite.

La population était de 94 habitants en 1803; elle est de 134 en 1860. La superficie du territoire est de 226,839 perches, dont 10,365 en vignes, 46,000 en prés, 68,000 en champs, 99,000 en bois. Les bâtiments sont taxés 121,000 fr. et les fonds de terre 139,000 fr. Dettes hypothécaires, 37,000 fr. — Altitude, 1907 p. féd. *

NOVILLE, village communal et paroissial du cercle de Villeneuve, à 30 minutes de ce dernier lieu, district d'Aigle, dans la plaine du Rhône, au milieu de prairies et de *flachères* entremêlées de champs fertiles.

Ce village faisait autrefois partie du diocèse de Sion. La paroisse comprenait, outre la commune de ce nom, les territoires contigus de *Reyna* (Rennaz) et de *Rochi* (Roche). En 1177, l'église de Noville est mentionnée pour la première fois, dans une bulle du pape Alexandre III, comme annexe de l'église paroissiale de *Cors*. Au XIII[e] siècle, cette annexe était devenue la principale de la paroisse et il n'est plus fait mention de celle de Cors. Ces églises, ainsi que l'hôpital de Roche, appartenaient à la prévôté du Grand-St-Bernard.

Baron de Gingins.

La seigneurie appartenait aux nobles de Blonay, seigneurs de Bex, et ensuite aux nobles de Duin (voir *Bex*).

En 1764, les villages de Noville, Rennaz et Crébelley formaient une seule communauté. Chessel et Roche étaient les annexes de la paroisse. Noville avait une justice pour les villages de la paroisse, à l'exception de Chessel. Elle était composée du châtelain, du curial et de huit assesseurs.

Autrefois, Noville était exposé à des fièvres produites par les marais d'alentour; ces fièvres ont presque entièrement disparu depuis que les habitants ont amené de bonnes eaux dans leurs fontaines.

La population était de 255 habitants en 1803; elle est de 437 en 1860. La superficie du territoire est de 1,158,720 perches, dont 584,900 en prés, 222,900 en champs, 193,000 en bois, 153,547 en

pâturages. Les bâtiments sont taxés 336,900 fr. et les fonds de terre 563,700 fr. Dettes hypothécaires, 670,000 fr. — Altitude, quelques pieds au-dessus du niveau du Léman.

*

NOZON (le), petite rivière qui prend sa source au fond du vallon de Vaulion, dans le Jura, passe à Romainmôtier, où elle se fortifie d'une source vive, arrive à Pompaples et au moulin de Bornu, où elle se divise en deux branches, dont l'une se rend dans la Méditerranée avec la Venoge qu'elle rejoint sous La Sarraz, et l'autre dans le lac d'Yverdon à travers le marais. Les truites du Nozon sont estimées; M. de Lerber a établi près de ses usines, à Romainmôtier, une pisciculture qui a bien réussi et est destinée à l'empoissonnement de la petite rivière.

*

NYON (*Noviodunum*, *Colonia Julia equestris, civitas equestris* sous les Romains, *Nividunum* au moyen âge), jolie ville sise sur une hauteur au bord du Léman, chef-lieu de district et de cercle, à 4 $^1/_2$ lieues N.-E. de Genève, à 2 lieues de Rolle et à 7 lieues de Lausanne, avec un port sur le lac.

NOVIODUNUM. Ce nom, évidemment gaulois, est composé de deux mots celtes : *novio,* nouveau, et *dunum* ou *dunon,* qui signifie rempart, fortification, et non hauteur, comme le répètent nos historiens suisses. Ce nom indique une place récemment fortifiée. En effet, les Helvétiens, venus de l'Est, avaient fondé leurs premiers et plus anciens établissements dans la Suisse orientale, ce qui est confirmé par le fait que dans les dépôts lacustres du Léman on ne trouve que des objets de l'âge du bronze; l'âge de la pierre y est à peine représenté.

L'origine du *Noviodunum* des Helvètes, comme lieu fortifié, pourrait remonter à la défaite du consul Cassius, dans le territoire des Allobroges, par Divicon, chef des Tigurins, l'an 107 avant J.-C. Après leur victoire, les Helvètes, rentrés dans leurs frontières sur la rive droite du Rhône, afin de mettre leur butin en sûreté, durent sentir le besoin de se prémunir contre un retour offensif des armées romaines. Ce fut probablement alors qu'ils élevèrent les fortifications de *Noviodunum* et la bourgade du même nom. La position était bien choisie; elle s'appuyait sur le lac, dominait le chemin qui en longeait la rive, et l'ennemi ne pouvait passer le Rhône, pénétrer entre le lac et le Jura, sans donner l'éveil à la garnison.

Noviodunum, au moment où les Helvètes quittèrent leur pays pour chercher à s'établir dans la Gaule, fut brûlé comme les autres villes helvétiennes et ne paraît pas avoir été immédiatement rebâti. Après la malheureuse issue de leur expédition, les Helvètes, dont le nombre

était fort diminué, furent répartis par César sur les bords du Rhin, afin de pouvoir en disputer le passage aux hordes des Germains. La partie occidentale de l'Helvétie demeura, en grande partie, privée de ses habitants. Cependant, la position de Nyon avait attiré, comme position militaire, l'attention du vainqueur des Helvétiens. C'était un point que devaient sans cesse traverser les détachements des légions qui occupaient la province des Allobroges et la Séquanaise, sur les deux versants du Jura, dans leurs communications avec l'Italie par le Grand-St-Bernard. Il convenait donc au gouvernement de Rome d'occuper ce point d'une manière forte et permanente. Les murs de *Noviodunum* furent relevés afin de servir d'abri à un poste fixe de soldats romains, qui y fondèrent une colonie militaire.

Colonia Julia equestris. C'est le nom que reçut la colonie destinée à garder la position militaire de *Noviodunum ;* elle fut fondée par César comme le montre suffisamment l'épithète *Julia*, qui lui fut donnée; les savants suisses sont tous d'accord sur ce point. Mommsen la fait remonter à l'an 27 avant J.-C. Elle était formée de cavaliers romains émérites; de là son nom d'*Equestris*.

Le poste militaire romain n'occupait pas le même emplacement que la ville actuelle; il était placé entre Prangins et Nyon, descendait vers Promenthoux, où était le port. C'est là du moins où l'on a découvert les antiquités les plus nombreuses.

Les portes étaient construites de pierres longues de 10 pieds sur une largeur de 4 à 5 pieds. La ville devint populeuse et riche, comme l'attestent les débris que l'on retrouve en fouillant le sol. Elle avait des tribuns militaires, un intendant préposé à la construction des machines de guerre, des intendants pour les bâtiments publics, etc., etc.

Dans l'origine, la colonie équestre fut indépendante de l'autorité civile; elle avait son territoire propre, qui ne se rattachait à aucune des provinces de l'empire. A la fin du IVe siècle, au moment où la Gaule fut divisée en dix-sept provinces, cette colonie, ainsi que toute l'Helvétie, fut réunie à la grande Séquanaise, dont Besançon était la capitale (voir *Equestres*).

Les divers priviléges municipaux attribués à la colonie équestre la firent placer, plus tard, dans la catégorie des *cités (civitates)* transalpines. Elle est désignée sous le nom de *Civitas Equestrium sive Noviodunum*. Cette qualification a conduit quelques historiens à faire de cette ville le siége d'un évêché qui aurait été transporté plus tard à Belley. Mais cette opinion ne peut s'appuyer sur aucun document; il est certain, ainsi que le fait remarquer M. le baron de Gingins, que Nyon faisait partie du diocèse de Genève dès le Ve siècle.

Digitized by Google

La cité équestre fut détruite par l'une des invasions barbares dont l'Helvétie eut tant à souffrir dans les premiers siècles de notre ère et ses restes paraissent avoir servi à la restauration de Genève sous Gondebaud (473-509), c'est ce qui peut expliquer la présence dans cette ville de plusieurs des inscriptions romaines de Nyon. La charte du roi Sigismond en faveur de l'abbaye d'Agaune (516) nous prouve que le territoire de la colonie équestre, à cette date, avait passé en majeure partie dans le domaine des rois burgondes. Après ceux-ci, il fut régi par les ducs et patrices de Bourgogne, qui gouvernaient nos contrées au nom des rois franks de la première race.

Sous la seconde race de ces rois, le pays équestre a dû faire partie du grand comté de Genève, qui avait les mêmes limites que le diocèse de cette ville.

Après la dissolution de l'empire carlovingien et la fondation du dernier royaume de Bourgogne, le pays des équestres devint un comté particulier (voir *Equestres*).

D'après M. le baron de Gingins, la cité équestre aurait été détruite par les barbares au V[e] siècle, rebâtie au VI[e] et ruinée de nouveau au VII[e] siècle. Dès lors l'histoire garde un silence complet sur les destinées de cette ville jusqu'à l'année 1122, où nous la voyons figurer dans les domaines de l'archevêque de Besançon sous le nom de *Nividunum,* nom qu'elle a gardé dans le cours du moyen âge.

Nividunum. On est réduit à de simples conjectures pour expliquer comment les archevêques de Besançon purent devenir seigneurs de la ville de Nyon. Leurs droits sur cette ville sont pourtant très positifs. Ils possédaient, en propriété temporelle, Nyon et son territoire, Promenthoux, le droit de péage sur la route de l'Etraz, celui de la pêche du lac trois jours par semaine, entre l'embouchure de la Promenthouse et celle du Boiron. Ils possédaient, en outre, la dîme sur le pays compris entre la Dulive et la pierre de Maurex et plus loin encore.

Comme Nyon était à une trop grande distance de Besançon pour être régi par les archevêques d'une manière directe, ceux-ci avaient donné en fief cette seigneurie à l'illustre maison de Cossonay-Prangins, qui leur en prêtait hommage dès le commencement du XII[e] siècle.

Le premier possesseur du fief de Nyon, sous la mouvance de l'archevêché de Besançon, est, d'après M. L. de Charrière, le sire *Humbert I*[er] de Prangins, qui tint un *plaid* à Nyon, pour juger un différend entre le couvent de Romainmôtier et l'abbaye d'Aulps, vers l'an 1130. Le fief de Nyon demeura dans la famille de Cossonay-Prangins jusqu'à la fin du XIII[e] siècle, qu'il passa à la maison de Savoie. Aymon de Prangins fut le dernier de sa maison qui fut sire de Nyon. Il

perdit cette belle terre par la conquête qu'en firent (en 1293) le comte de Savoie et son frère Louis Ier, seigneur de Vaud. Ici, un éclaircissement est nécessaire. En 1272, Oddon, archevêque de Besançon, avait cédé le fief de Nyon au comte Philippe de Savoie; il l'avait confirmé en faveur du comte Amé V, qui lui en prêta hommage en 1289. Ainsi, Aymon de Prangins était devenu vassal du comte de Savoie pour le fief de Nyon, dont il possédait le domaine utile. Cependant, le sire Aymon paraît avoir soumis son fief de Nyon à l'hommage de la dame de Faucigny, au mépris des droits de la maison de Savoie. Ces faits excitèrent la colère du comte Amé V et de son frère Louis Ier, sire de Vaud. Les deux princes conclurent une alliance et décidèrent de réunir leurs forces contre le sire Aymon et la maison de Prangins qu'il représentait. Au mois de juin 1293, l'armée de Savoie, conduite par les baillis de Chablais, de Bugey et de Viennois, était arrivée devant Nyon après avoir pris les châteaux de Bioley et de Mont-le-Vieux, qui défendaient les terres de la maison de Prangins. L'armée était trop forte pour que la ville de Nyon pût lui opposer une longue résistance. Les bourgeois décidèrent d'ouvrir leurs portes au comte, contre la promesse d'observer les franchises de la ville et de maintenir les promesses et ventes qu'avait pu leur faire le sire Aymon. Toutes ces stipulations furent scrupuleusement respectées. Le comte Amé V, le 10 juillet de la même année 1293, se trouvant à Nyon, accorda à cette ville les franchises de Moudon.

Le prince ne se montra pas moins généreux envers Aymon de Prangins qu'il ne l'avait été avec la bourgeoisie de Nyon. Il lui accorda la somme de 3000 livres contre la donation et remise que lui fit Aymon du château et mandement de Nyon.

Nyon sous la maison de Savoie. Le comte Amé V céda à son frère Louis, contre des terres en Valais, toutes les conquêtes que les deux princes venaient de faire sur la maison de Prangins. A peine Louis était-il en possession de Nyon qu'il y établit un atelier monétaire, dont les produits furent frappés d'interdiction par l'évêque de Genève. Louis de Savoie protesta contre cette interdiction en 1298. Son successeur, Louis II, baron de Vaud, mit fin à cette difficulté en reconnaissant, en 1308, tenir en fief de l'évêque de Genève le droit de battre monnaie à Nyon.

Un autre soin occupa aussi le sire Louis Ier. Dans une maladie grave, ce prince avait fait le vœu de prendre l'habit religieux dans le couvent des frères mineurs de l'ordre de saint François, qu'il faisait bâtir à Nyon au quartier de Rive, cinq ans après l'achèvement du monastère. Effrayé plus tard des austérités de cet ordre, le sire Louis obtint, le 5 janvier 1298, du pape Boniface VIII, la permission d'échanger ce vœu contre celui d'entrer dans un autre ordre, ap-

prouvé par l'autorité pontificale. Le prince Louis mourut à Naples, en 1302, sans être entré en religion. Son fils Louis II lui succéda.

Le Prieuré. Il y avait à Nyon, avant la Réformation, un prieuré de chanoines réguliers de l'ordre de saint Augustin; il était situé au haut de la ville. On ne connaît, d'une manière précise, ni son origine, ni la date de sa fondation. Il dépendait primitivement de l'abbaye de St-Oyens de Joux et desservait l'église paroissiale de Nyon dédiée à Notre-Dame. Cette église avait été placée sous la dépendance de St-Oyens avant l'année 1110 par l'archevêque de Besançon. En novembre 1244, ce prieuré fut donné en échange par l'abbé de St-Oyens à Jean, abbé d'Abondance, contre l'abbaye ruinée de Grandval, etc. Dès ce moment, le prieuré de Nyon dépendit d'Abondance. Son église de Notre-Dame fut la paroissiale et l'est encore aujourd'hui. Le prieur était primitivement curé de la paroisse; il se nommait, en 1481, un vicaire perpétuel qui faisait toutes les fonctions de curé. A cette date, on comptait 160 feux dans la paroisse; les revenus du prieuré étaient estimés 140 livres. Les prieurs de Nyon jouirent d'une grande influence dans la ville, comme l'attestent les documents du temps; les noms du plus grand nombre sont parvenus jusqu'à nous.

PRIEURS DE NYON

d'après les actes.

V., 1214, 1219.
Humbert, 1212, 1218.
Fromund, 1235, 1236.
Girod, 1268.
Guillaume de Troches, 1286, 1289.
Aimé de Promenthoux, 1293.
Pierre de Villeneuve, 1295-1318.
Jean de Massillier, 1324, 1338.
Jaques Picoler, 1350, 1360.
Nicod de Rippo, 1406.
Pierre de Lullier dit d'Alloz, 1365-1400.
François dou Liauz, 1406-1452.
Antoine Dardon, 1454-1491.
Jean de Lurieu, commendataire, 1497.
Louis de Gorrevod, commend., 1500.
Claude de Gingins, 1512, 1513.
Aymon de Gingins succède à Claude, qui avait résigné en 1513. Il fut le dernier.

A la Réformation, on comptait quatre moines dans le prieuré; on fixa leur pension à 26 muids de froment, 40 setiers de vin et 160 florins en argent.

Couvent des frères mineurs de l'ordre de saint François. Ce monastère était placé au bas de la ville; il avait été fondé par Louis Ier, baron de Vaud, avant l'année 1298, ainsi que nous l'avons vu. On ignore la date précise où des religieux vinrent l'habiter. Louis de Savoie avait donné au couvent 8 muids de froment à percevoir annuellement sur les moulins de Nyon. Les moulins eux-mêmes furent donnés au couvent par Amédée VIII, en 1408. Nous connaissons, par les actes, plusieurs des gardiens de ce monastère.

GARDIENS

Pierre de Giez, 1347.
Laurent de Froideville, 1386.
Jaquemet des Vaux, 1437.
Pierre de Gietes, 1446.
Guillaume Boulet, 1471.
Guillaume de Gingins, 1474.
Pierre Pignes, 1495.
Jean Violet, 1499, 1500.
François Servier, 1500, 1502.
Jean Sacristain, 1513.

Le couvent fut brûlé en 1536 par la garnison italienne, au moment où l'armée bernoise s'avançait vers Nyon, marchant au secours de Genève.

L'église de St-Jean-Baptiste ou des *Corps-Saints*, était située dans la ville haute, sur la rive gauche de l'Asse et hors des murs de la ville; elle était aussi sous la direction du prieur.

Cette église jouissait d'une grande réputation avant la Réformation; de nombreux pèlerins y accouraient. En 1537, la ville de Nyon demanda cette église au gouvernement bernois, qui ne voulut pas l'accorder à cause de la grande idolâtrie qui s'y faisait par le passé. La même année, l'église de St-Jean fut démolie.

Le premier ministre réformé de Nyon fut Morand, docteur de Sorbonne. Antoine Marcourt lui succéda en 1540.

Léproserie de Collovray. Elle paraît avoir été située au-delà du Boiron, près de l'emplacement de la tuilerie de Crans. Elle existait avant l'année 1313. Peut-être est-ce la même qui est indiquée dans les actes du XIIIe siècle comme l'une des limites du territoire de la ville. Cette maladrerie dépendait uniquement de la ville de Nyon, qui présentait le recteur à la nomination du prieur. En 1491, le prieur nomma comme recteur de la maladrerie et chapelle de Collovray, Reverdil, de Nyon, sur la présentation de l'autorité municipale. Les lépreux de la contrée y étaient admis, mais par grâce seulement, et après avoir prêté le serment accoutumé. Cet établissement avait des rentes et revenus, mais insuffisants pour les besoins. Dans les cas graves, la ville instituait des *quêteurs* d'office qui avaient la mission de parcourir le pays voisin en demandant aux fidèles des largesses pour les pauvres lépreux.

Hôpital. Il existait un hôpital à Nyon en 1357; cet hôpital était assez bien renté. En 1491, la ville de Nyon supplie les chevaliers de Rhodes d'admettre cet hôpital au nombre de leurs établissements et de l'unir à leur ordre. Nous ignorons le succès de cette démarche. En 1539, LL. EE. concèdent à la ville *la clergie* du dit lieu, pour être unie à l'hôpital pour les pauvres.

Les confréries. Avant la Réformation, on comptait dix confréries ou associations religieuses et charitables à Nyon : 1° Celle du *Saint-Esprit*, antérieure à l'an 1303; elle était riche et fut donnée à la ville par les Bernois en 1539; 2° *la Trinité*, antérieure à 1300, don-

née aussi à la ville ; 3° *l'Eucharistie*, peu riche ; 4° celle des *Saints-Corps*, fondée au commencement du XVe siècle ; elle était riche. Viennent ensuite les confréries de *St-Nicolas*, de *Dieu*, de la *Purification de la Vierge*, de la *Translation de St-Nicolas*, de *St-Eloi*, du *Cierge ;* toutes ces dernières étaient pauvres.

La *paroisse* de Nyon se composait de la ville avec les villages de *Duillier*, *Avenex*, *Signy* et *Eysins*. En 1584, on comptait à Nyon 1065 habitants ; à Duillier 103 ; à Avenex 25 ; à Signy 65 ; à Eysins 136. Les franchises territoriales de la ville s'étendaient sur toute la paroisse et sur celle de Trélex.

Les magistrats principaux étaient le *vidomne*, le *châtelain* et le *métral*. L'office du premier était le plus important ; il était ordinairement exercé par un personnage de distinction ; les nobles de *Changins*, de *Crassier*, de *Trélex*, etc., ont exercé cette charge.

Le *château* actuel de Nyon servait de résidence aux baillis bernois après la conquête. Il est relativement moderne, car en 1574 le gouvernement acheta des maisons pour construire le château sur leur emplacement. Il est probable que le château ancien qu'y possédait la maison de Savoie était au même lieu.

Sous les princes de Savoie, Nyon fut l'une des quatre bonnes villes du pays et la principale au-delà de l'Aubonne. Elle était habitée par une noblesse nombreuse : les de la Fléchère, du Nant, de Chatillon, Quisard, d'Usier, Evrard, de Changins, de Gland, Favre autrement Magnin, de Lucinge, de Bruel, de Martines, d'Aubonne, etc.

Des frontières du pays de Gex jusqu'à l'Aubonne, tous les seigneurs avec leurs vassaux devaient suivre la bannière de Nyon lorsqu'ils étaient appelés à la *chevauchée*.

DOMINATION BERNOISE. Après la conquête du pays, Nyon devint le chef-lieu d'un bailliage important ; le premier bailli, en 1536, fut Paul Ortwind.

Sous le nouveau régime, la ville de Nyon conserva une grande partie de ses franchises et immunités ; sa population même s'augmenta avec son commerce, qui prit quelque essor par le voisinage de Genève. La mémoire a gardé le souvenir de deux baillis bernois qui ont siégé à Nyon ; l'un est l'agronome Samuel Engel qui, en 1770, dans une année de disette, propagea la culture de la pomme de terre dans son bailliage. L'autre est l'aimable Bonstetten, qui fut le dernier bailli de Nyon ; il servait de point de ralliement à une société lettrée et choisie. Jean de Müller, l'historien de la Suisse, les poètes Salis et Mathisson, ont été longtemps les hôtes du bailli. On raconte de ce dernier une anecdote qui mérite de trouver place ici. Un soir, c'était au temps du règne de la Terreur en France, il y avait nombreuse société au château, lorsqu'un domestique vint prier le bailli

de sortir un instant. Il trouve au pavillon du jardin un homme fort mal vêtu qui lui dit : « Je suis Carnot, je meurs de faim et viens vous demander un asile pour cette nuit. » L'illustre fugitif s'était bien adressé ; Bonstetten l'accueillit de la manière la plus généreuse, couvrit d'un manteau les haillons de son hôte, le fit passer dans sa chambre et coucher dans son lit. Le lendemain, Carnot reçut un passeport avec lequel il put continuer sa route, mieux accoutré qu'il ne l'était à son arrivée. Carnot n'oublia jamais la généreuse sympathie avec laquelle il avait été reçu. Lorsqu'il fut devenu ministre, il engagea Bonstetten à venir à Paris, le présenta à Napoléon, premier consul, et chercha à lui témoigner sa reconnaissance par mille procédés délicats.

Sous le gouvernement vaudois, la ville de Nyon a continué à se développer et à s'accroître. Une fabrique de porcelaine avait tenté de s'y établir au commencement de ce siècle. Elle s'est transformée en fabrique de faïence.

Le port de Nyon est le grand port d'embarquement des bois de construction et de chauffage du Jura, à destination de Genève. On compte qu'il exporte annuellement pour 150,000 fr. de bois de hêtre en rondins.

Depuis l'établissement du chemin de fer, la ville a pris une apparence plus vivante ; les magasins y sont nombreux ; c'est le marché où viennent se pourvoir les nombreux villages épars autour de Nyon.

Nyon a été le lieu d'origine de Guillaume de La Fléchère, auteur d'un poëme aujourd'hui oublié, la *Grâce et la nature*, mort pasteur à Madeley, en Angleterre ; de Reverdil, précepteur, puis secrétaire de Christian VII de Danemark, qui vint finir ses jours dans sa ville natale, où il écrivit des mémoires curieux sur la cour de Copenhague et la catastrophe de Struensée ; du conseiller d'Etat César Soulier, l'un des membres les plus actifs du gouvernement vaudois de 1811 à 1830, année de son décès. Le botaniste Gaudin, auteur de la *Flora helvetica*, est mort premier pasteur à Nyon, en 182.. La famille Monod de Froideville, originaire de cette ville, a fourni plusieurs officiers de cavalerie distingués au service de la Prusse et de la Bavière.

Miettes. On voit les traces d'anciennes habitations lacustres en face de la rade de Nyon, entre le port et la pointe de Promenthoux.

En 1471, l'église paroissiale de Nyon reçut des réparations importantes ; on voit encore la croix de Savoie sculptée sur l'une des pierres de cet édifice.

Au XVe siècle, on gardait dans cette église une tête d'argent qui avait été donnée à l'église de St-Jean-Baptiste.

L'ancienne colonie équestre fut, probablement, le premier éta-

blissement des Romains en Helvétie ; on a remarqué que les miliaires destinés à mesurer les distances des lieux portaient primitivement la distance d'*Equestris*, comme ils portèrent plus tard la distance d'*Aventicum*. De là, la population romaine rayonna autour de ces deux centres et se répandit dans les diverses parties du pays, comme l'attestent les nombreuses ruines que l'on trouve tous les jours en fouillant notre sol. Le pays équestre est la contrée où ces ruines sont les plus nombreuses.

Les fortifications de Nyon, au moyen âge, embrassaient seulement la ville haute sur la rive droite de l'Asse. La ville basse, Rive, était un faubourg ouvert, traversé par la voie qui conduisait de Genève à *Lousonna* en suivant la rive du lac.

Nous ne donnons pas ici l'énumération des inscriptions et des restes romains que l'on trouve à Nyon ; cette énumération dépasserait le cadre que nous nous sommes tracé. On peut consulter le recueil de *Mommsen*, qui est très complet sur cet intéressant sujet. Nous croyons pourtant devoir donner ici la transcription exacte d'une inscription trouvée récemment dans le local des archives de la ville. Nous devons cette transcription à M. A. Morel-Fatio, qui l'a prise lui-même sur le monument :

L. SERGIO. L. F. CORN.
LUSTROSTAIO DOMI
TINO. OMNIBUS. HONO
RIBUS. IN. COL. E
QUESTR. ET. IN. COL. VI
ENNENSIUM FUNCTO
T. IUL. POMPEIUS. TER
TULLUS. SOCERO OP
TIMO.

La population était de 2116 habitants en 1803 ; elle est de 2926 en 1860. La superficie du territoire est de 715,836 perches, dont 74,000 en vignes, 200,000 en prés, 362,000 en champs, 42,000 en bois. Les bâtiments sont taxés 4,983,000 fr. et les fonds de terre 908,000 fr. Dettes hypothécaires, 3,151,000 fr. Dettes hypothécaires du district, 11,750,000 fr. en 1865. — Altitude, 1240 pieds fédéraux.

Armes de Nyon : coupé d'argent et de gueules.

Digitized by Google

O

OGENS, village communal du cercle de St-Cierge, district de Moudon, à 2 lieues N.-O. de cette ville.

Ce village faisait primitivement partie de la seigneurie de Belmont et fut donné au Chapitre de Lausanne en 1227; voici quelle en fut l'occasion : le comte Rodolphe de Gruyère avait ravagé les terres du Chapitre à Albeuve en Gruyère, et avait, pour ce fait, encouru l'excommunication. Le comte fut obligé d'acheter la paix et sa réconciliation avec l'église, en donnant au Chapitre les terres qu'il possédait à Thierrens, à St-Cierge et à Ogens, du chef de sa femme Colombe, fille de Jordan, seigneur de Belmont. La même année, Rodolphe d'Ogens prête hommage au Chapitre et déclare qu'il le servira avec le même zèle qu'il a mis à servir les seigneurs de la maison de Grandson. Il le fera d'autant plus volontiers, dit-il, que sa mère était fille de la sœur d'Humbert, mayor de Dommartin. De ce moment Ogens fut réuni à la prébende et au mandement d'Essertines. Le village était gouverné par un métral, au nom du Chapitre.

Ogens est le lieu d'origine de M. Pahud, aujourd'hui gouverneur général des Indes néerlandaises, à Batavia.

La population était de 240 habitants en 1803; elle est de 348 en 1860. La superficie du territoire est de 375,706 perches, dont 75,000 en prés, 165,800 en champs, 118,900 en bois, 11,000 en pâturages. Les bâtiments sont taxés 239,700 fr. et les fonds de terre 219,000 fr. Dettes hypothécaires, 266,000 fr. — Altitnde, 2107 p. fédéraux.

*

OGNONAZ (l'), par corruption OYONNAZ (*Ognyona* en 1393), ruisseau qui descend des hauteurs de Blonay, passe sous le village de la Chiésaz, où il reçoit un petit affluent, et après avoir embelli les promenades d'Hauteville où il forme un étang, il se précipite en cascades, fait mouvoir quelques artifices, puis se jette dans le lac près de la porte orientale de Vevey, dont il sépare le territoire de celui de la Tour-de-Peilz.

*

OGO, nom dérivé de *Hochgau*, le haut pays. Ce nom était celui de Château-d'Œx dans le XIe siècle. Il était appelé *Castrum ab Ogo* en 1040.

*

OGO, domaine sur la hauteur au N. de St-Saphorin, à Lavaux. Le clos de vignes d'Ogo a été planté par les religieux prémontrés de

Digitized by Google

l'abbaye de Joux. Il a passé ensuite aux prémontrés d'Humilimont ou de Marsens, au canton de Fribourg, dans le pays d'Ogo. De là le nom du domaine, qui appartient au collége St-Michel, à Fribourg.

On y voyait une ancienne chapelle sur un roc escarpé, d'où la vue est magnifique; cette chapelle a été consumée par la foudre, en 1830.

*

OLEYRES (*Olières* en 1272), village communal du cercle d'Avenches, à 1 lieue S. de cette ville.

Ce village est ancien; en 1272, Borcard d'Olières, bourgeois de Fribourg, vend au couvent d'Hauterive tout ce qu'il possède à Olières, entre le Chandon et la Broie, pour le prix de 150 livres lausannoises. En 1310, l'abbé d'Hauterive vend à Jean et Pierre d'Avenches tous les biens de sa maison à Olières, avec 11 tènements, pour 200 livres lausannoises. En 1574, n. Gaspard de Lutry, *alias* Mayor, vend la seigneurie à égrège Antoine Guisan, pour 5920 florins de Savoie et 200 écus au soleil, outre les vins.

La seigneurie appartenait, en 1618, à n. Samuel Guisan, d'Avenches. En 1619, elle fut vendue à Jean Brun, de Neuchâtel, pour 13,215 florins. En 1757, Madeleine, fille unique de Jean-Pierre Brun, porta cette seigneurie à son époux, n. Charles-Louis de Chambrier.

Une chose assez curieuse, c'est que l'on a établi des maisons dans les carrières d'où l'on avait tiré les pierres pour bâtir la ville d'Avenches; elles sont habitées par les pauvres.

La population était de 240 habitants en 1803; elle est de 317 en 1860. La superficie du territoire est de 208,724 perches, dont 50,700 en prés, 99,500 en champs, 49,000 en bois. Les bâtiments sont taxés 164,000 fr. et les fonds de terre 133,000 fr. Dettes hypothécaires, 181,000 fr. — Altitude, 1853 p. féd.

*

OLLON ou plus exactement OLON, comme dans les titres les plus anciens (*Aulonum* en 516 et *Olonum* au moyen âge), grand village, chef-lieu de cercle, de commune et de paroisse, au district d'Aigle, à 1 lieue E. de ce bourg. Le cercle se compose de la commune seule, qui comprend 19 villages ou hameaux épars dans la montagne et dans la plaine. Ils formaient, sous le gouvernement bernois, le mandement d'Olon, qui avait sa justice particulière, dont les appels étaient portés à la cour *gouvernale,* à Aigle.

La commune est divisée en douze dizains, six dans la montagne et six dans la plaine. Ces dizains sont administrés par des régies particulières chargées des dépenses de la police locale, auxquelles il est pourvu par des rentes et des cotisations. Les villages de la plaine sont : *Olon,* qui compte pour quatre dizains; *St-Triphon* et le dizain

Digitized by Google

d'*Antagne*, qui comprend, avec le hameau de ce nom, ceux de *Villy*, *Fontaines* et *Salaz*.

Ceux de la montagne sont : le dizain de *Forchex*, qui comprend encore les hameaux de la *Pousaz*, *Glutières*, *Pallueyres* et les *Combes-dessous* ; le dizain de *Panex*, qui comprend le village de ce nom et celui de *Plambuit* ; les autres dizains sont ceux de *Huémoz*, *Chesières*, *Villars* et *Arveyes*.

Le village paroissial est situé sur la dernière pente des Alpes, au bord de la plaine du Rhône ; il est entouré de riches vergers couverts de la plus belle végétation.

Histoire. Ce beau village, qui est assurément l'un des plus anciens du pays, a été longtemps la localité la plus importante du district d'Aigle. Il fut donné, sous le nom d'*Aulonum*, à l'abbaye de St-Maurice par Sigismond, roi de Bourgogne, en l'an 516, en même temps que tout le *pagus* de la tête du lac.

Il est à remarquer que l'abbaye de St-Maurice qui, soit par les donations des derniers rois de Bourgogne, soit par les usurpations des seigneurs voisins, s'était vu dépouiller de la plus grande partie des domaines donnés par le roi Sigismond, avait néanmoins gardé une grande partie de la seigneurie d'Ollon, même après la conquête bernoise. Il y avait à Ollon deux seigneuries principales : le *vidomnat d'Ollon* et la seigneurie de *St-Triphon* (voir ce nom) ; elles étaient toutes les deux sous la mouvance des abbés.

Le *Vidomnat* était le nom donné au fief principal d'Ollon, qui formait une seigneurie véritable. Les plus anciens vidomnes d'Ollon et de Vouvry appartiennent à la noble famille de la Tour, qui a joué un si grand rôle dans l'histoire du Valais, au moyen âge. Le premier qui nous soit connu est Guillaume Ier de la Tour, mayor de Sion en 1157. Il était feudataire à la fois de l'évêque de Sion, du comte de Savoie et de l'abbé de St-Maurice. Le vidomnat demeura dans la famille la Tour jusqu'à la fin du XIIIe siècle. Jordane de Grandson-Champvent, épouse de Girold de la Tour, mayor de Sion et vidomne d'Ollon, avait eu de son mari une fille, Béatrice, qui épousa Aymon de Greysier et lui apporta le vidomnat d'Ollon vers l'année 1268.

En 1305, Bourcard de la Roche était devenu vidomne, du chef de sa femme Isabelle, fille d'Aymon de Greysier. En juillet de la même année, les deux conjoints reconnaissent avoir reçu de Jaques, abbé de St-Maurice, 120 livres mauriçoises, pour quelle somme les dits époux ont remis à l'abbé, à titre de *gagerie*, le vidomnat d'Ollon avec tous leurs droits dans la paroisse de ce lieu, droits procédés de Girold de la Tour, parvenus ensuite à sa femme Jordane et possédés maintenant par les époux contractants. Bourcard et Isabelle eurent un fils portant le nom de Jean, selon M. de Charrière. Jean de la

Digitized by Google

Roche et sa mère Isabelle vendirent, en 1326, au comte Edouard de Savoie, leur vidomnat d'Ollon pour le prix de 300 livres mauriçoises. Ils exclurent de la vente le château de St-Triphon et toutes les fortifications, ainsi que tous leurs sujets particuliers, *nobles, non nobles, taillables, libres, censiers, feudaux* et *emphitéotes*. D'après cette charte, la juridiction du comte, comme vidomne, ne pouvait s'exercer que sur les hommes de l'abbaye de St-Maurice et sur les étrangers. Le comte Cibrario, à qui nous empruntons ces détails, fait justement remarquer, à l'occasion de l'énumération des classes de sujets qui précèdent, combien était grande, au moyen âge, la confusion des classes sujettes et des juridictions. Cet illustre historien voit dans cette confusion l'un des plus grands empêchements à l'émancipation du tiers-état et l'un des obstacles à tout progrès, dans ce temps.

Dans la paroisse d'Ollon seule, il y avait d'abord la juridiction de l'abbé de St-Maurice, qui avait le droit, en sa qualité de seigneur, de se transporter à Ollon pour y rendre la justice. Ce que l'abbé aurait décidé devait être observé par le vidomne.

Une autre juridiction était celle du vidomne, comme seigneur féodal.

Les vassaux nobles, feudataires du vidomne, avaient aussi d'autres vassaux qui relevaient d'eux.

Enfin, il y avait la juridiction du comte, nouveau vidomne.

Cependant l'abbé de St-Maurice ne put voir une transaction aussi importante que celle que nous venons d'exposer, être conclue sans sa participation. Il prétendit que ce fief ayant été aliéné sans qu'il y eût consenti, comme seigneur suzerain, il était tombé en *commise*. Les deux parties, après plusieurs pourparlers, firent un accord en ces termes : L'abbé fut associé au comte dans le vidomnat et les parties élurent, d'un commun accord, un vidomne temporaire.

Cet accord paraît avoir été respecté par les successeurs du comte Edouard. Après la conquête bernoise, l'abbé de St-Maurice avait gardé des droits féodaux à Ollon, qui furent seulement liquidés en l'an 1636, où la commune se racheta en payant à l'abbé la somme de 16,500 florins.

En 1326, le vidomnat s'exerçait sur 105 feux, et, en 1345, sur 50 feux ou focages seulement.

Le fief de la *Roche d'Ollon* était une seigneurie distincte du vidomnat et qui était dépendante de celui-ci, comme on peut l'inférer de divers actes. Bourcard de la Roche, époux d'Isabelle de Greysier, en est le premier seigneur connu. Jean de la Roche, fils des précédents, vendit cette seigneurie, en 1345, à Mermet de Rovéréaz, pour le prix de 1200 livres mauriçoises, avec le château et tous les droits qui en dépendaient. La juridiction s'exerçait sur 82 focagers épars

dans la vallée du Rhône, des deux côtés de ce fleuve, depuis l'Eau-Froide au pont de St-Maurice. La famille des nobles de Rovéréaz a possédé longtemps ce fief; en 1793, il appartenait à la famille de Loës, d'Aigle.

Antiquités. Ollon et ses environs étaient certainement habités dans les temps romains, comme le témoignent les antiquités trouvées à St-Triphon et à Charpigny. Entre Ollon et St-Triphon, on a découvert un milliaire portant le nom de l'empereur Licinianus Licinius, mort l'an 325 de notre ère. Il indique XVII mille pas à partir de Martigny (5 $^1/_2$ lieues).

Miettes. L'église d'Ollon était dédiée à saint Victor.

1476. Les châteaux d'Ollon et de St-Triphon furent brûlés par les Valaisans, alliés des Suisses, dans la guerre de Bourgogne.

Guillaume Bioley fut le dernier curé d'Ollon. Il fut condamné à 10 florins d'amende pour avoir dit la messe à ses paroissiens à Pâques 1528. Quand Farel alla prêcher à Ollon, Antoine Nicodey renversa la chaire.

1579. La peste sévit à Ollon; le pasteur Jean Sauge, de Payerne, en mourut au mois de septembre.

1778. Un incendie y consume 18 maisons.

Les habitants sont laborieux; ils sont à la fois pâtres, vignerons et agriculteurs. Leurs possessions s'étendent des bords du Rhône jusqu'à près de 4 lieues dans les Alpes. Ils possèdent à *En Sex* un village de 80 chalets placés en demi-cercle sur une pente douce et revêtue du plus beau gazon. Leurs mœurs, surtout dans les villages de la montagne, sont simples et patriarcales. Ils accueillent volontiers les étrangers et avec une dignité naturelle infiniment respectable. Dans les villages élevés, les femmes recueillent la *bugrane visqueuse (ononis natrix)* lorsqu'elle est en fleur, puis en forment des faisceaux qu'elles placent sous leurs lits afin de se délivrer des puces, qui s'y jettent et restent engluées dans les feuilles.

L'on trouve de nombreux fossiles aux environs d'Ollon.

La population était de 2148 habitants en 1803; elle est de 3051 en 1860. La superficie du territoire est de 6,558,302 perches, dont 71,639 en vignes, 1,596,300 en prés, 381,800 en champs, 1,133,200 en bois, 575,000 en pâturages, 2,769,500 en estivages. Les bâtiments sont taxés 2,122,800 fr. et les fonds de terre 2,507,000 fr. Dettes hypothécaires, 2,231,000 fr. — Altitude, 2243 p. féd. *

ONNENS (*Unens*, paroisse en 1228), village communal et paroissial du cercle de Concise, district de Grandson, à 1 lieue E. de cette ville.

L'église était dédiée à saint Martin et dépendait autrefois de la

Digitized by Google

chartreuse de la *Lance ;* elle avait, en 1453, pour filiale la chapelle de la Vierge, à Champagne. La cure avait un revenu de 28 livres et on comptait 28 feux dans la paroisse.

En 1532, la paroisse était partagée en deux partis religieux, bien tranchés. Quelques-uns des habitants étaient pour le *prêche* et les autres pour la *messe.* Les premiers pénètrent un jour dans l'église, où ils renversent les images et les autels. Les catholiques, pour se venger, dit Ruchat, prirent le temps que les réformés étaient au sermon, et entrant dans le temple en furie, ils allèrent renverser le ministre qui prêchait. Les uns et les autres furent punis. Onnens embrassa la Réformation à la pluralité des suffrages, le 25 janvier 1537.

La population était de 258 habitants en 1803; elle est de 317 en 1860. La superficie du territoire est de 544,979 perches, dont 14,136 en vignes, 78,000 en prés, 161,000 en champs, 232,000 en bois, 53,500 en pâturages. Les bâtiments sont taxés 340,500 fr. et les fonds de terre 289,000 fr. Dettes hypothécaires, 153,060 fr. — Altitude, 1600 pieds fédéraux.

*

OPPENS, village communal du cercle de Belmont, district d'Yverdon, à 2 lieues S. de cette ville, dans la paroisse de Cronay. Il faisait autrefois partie de la seigneurie de Bioley-Magnou.

La population était de 148 habitants en 1803; elle est de 231 en 1860. La superficie du territoire est de 390,409 perches, dont 89,000 en prés, 200,000 en champs, 106,600 en bois. Les bâtiments sont taxés 196,000 fr. et les fonds de terre 257,000 fr. Dettes hypothécaires, 168,000 fr. — Altitude, 1860 p. féd.

*

ORBE (l'), romantique rivière, aux eaux limpides, qui sort du lac des Rousses en Franche-Comté. Après un cours de 2 lieues, elle vient former le lac de Joux dans la vallée de ce nom, et le lac Brenet joint à ce dernier. Enserrée là par des montagnes élevées, elle se perd dans des *entonnoirs* naturels, entre les bancs verticaux de la roche calcaire, pour reparaître à environ 700 pieds plus bas, au pied du mont d'Orsire, dans le vallon de Vallorbes. La source nouvelle sort du pied d'une roche élevée, sous la forme d'une chaudière en ébullition, au milieu du paysage le plus romantique, encadré de sapins. C'est l'une des plus intéressantes curiosités de la Suisse occidentale; elle est visitée par tous les amateurs du pittoresque. La rivière arrose dans son cours paisible le beau vallon de Vallorbes, où elle fait mouvoir de nombreux artifices. Elle reçoit bientôt la Jougnenaz, avec laquelle elle forme le *Saut du Dard* ou *Day,* au-dessous de Ballaigues. Depuis là elle bondit, dans un lit profondément en-

Digitized by Google

caissé entre des rochers, jusqu'à Orbe, où elle atteint la plaine et recouvre la tranquillité qui avait marqué la première partie de son cours.

Dans la plaine, l'Orbe se réunit au Talent et perd son nom pour prendre celui de *Toile* ou *Thièle;* c'est sous ce dernier nom qu'elle arrive à Yverdon, où elle se jette dans le lac.

Bien que dans cette plaine l'Orbe ait un cours des plus lents, elle a cependant causé une grande catastrophe. Le lundi 4 juin 1703, à 3 heures de l'après-midi, une société nombreuse d'Orbe et des lieux environnants se rendait à Yverdon pour une fête, montée sur un bateau qui portait près de 80 personnes des deux sexes. La rivière, gonflée par les pluies, était débordée ; une fausse manœuvre fit chavirer le bateau et près de 40 personnes furent noyées. Cela n'empêcha pas la municipalité d'Orbe d'adresser, en automne de la même année, une demande au gouvernement pour être maintenue dans ses droits de libre navigation sur la rivière, jusqu'à Yverdon. *

ORBE (marais de l'). Entre le Mauremont et Yverdon s'étend une plaine de 3 $^1/_4$ lieues de longueur, sur une largeur de 45 minutes. Cette plaine renferme des champs cultivés d'une grande fertilité, surtout entre Orbe et Chavornay. Le reste se compose de terrains tourbeux et de marais. Tous les gouvernements qui se sont succédé dans le pays depuis plus d'un siècle ont porté leur attention sur les moyens de conquérir à la culture ce vaste terrain. Déjà en 1773, un plan d'assainissement très ingénieux fut proposé par Pierre Nicole. En 1819, l'ingénieur Pichard fut chargé par le gouvernement de la création d'un grand canal de décharge nommé la *Petite Toile*. Dès lors, le gouvernement n'a cessé de s'occuper de la question. Un décret du Grand Conseil, du 10 février 1854, ordonna les travaux nécessaires pour empêcher le débordement des rivières, faciliter l'écoulement des eaux stagnantes et le colmatage des terrains, qu'il fallait rehausser. Nous ne pouvons exposer ici les détails du système adopté. La surface intéressée à ces travaux est de 7300 poses; les travaux étaient estimés devoir s'élever à 600,000 fr., répartis sur douze années; les deux cinquièmes des travaux devaient être à la charge de l'Etat et les trois cinquièmes à celle des communes intéressées. La somme prévue a été insuffisante pour terminer ce grand ouvrage, qui n'a répondu à son but que d'une manière très incomplète. Les communes qui bordent la partie supérieure du marais se sont opposées à continuer des prestations onéreuses et jusqu'ici sans avantage pour elles. Les travaux en sont restés là, en attendant la correction des eaux du Jura, qui devra amener l'abaissement du lac de Neuchâtel. *

Digitized by Google

ORBE (*Urba, Tabernæ, vicus Tavellis, Orbach* chez les Allemands), ancienne ville, chef-lieu de district et de cercle; elle tire son nom de la rivière de ce nom, qui l'entoure de trois côtés. Le district se compose des cercles d'*Orbe*, de *Baulmes*, de *Romainmôtier* et de *Vallorbes*, avec une population de 13,354 habitants. Le cercle comprend les communes de *Bavois, Chavornay, Corcelles, Montcherand*, avec une population de 3800 habitants.

Urba, ville romaine. Cette ville est mentionnée dans l'*Itinéraire* d'Antonin dès le IV[e] siècle, comme située sur la grande route de Milan à Strasbourg, à XVIII mille pas de *Lousonna* et à XXIIII mille pas d'*Ariorica* (Pontarlier), ce qui se rapporte assez bien à sa distance actuelle de ces deux villes, à 6 lieues de la première et à 8 lieues de la seconde. Son emplacement était différent de celui de la ville actuelle. Elle couronnait le sommet du plateau de Bosséaz, que traverse aujourd'hui la route qui conduit à Yverdon et s'étendait de là du côté de Valeyres et de Rances, comme l'attestent les débris de constructions, les tuiles romaines, les fragments de marbre travaillés, les pavés à la mosaïque, les médailles des empereurs depuis Drusus à Constantin le jeune, qu'on a fréquemment déterrées en fouillant le sol.

La voie romaine continuait de là sur *Eburodunum* en passant à Treycovagnes, où un milliaire a été découvert. Un autre embranchement, croyons-nous, partait de la ville elle-même, passait à Valeyres et à Rances, puis allait se souder vers Baulmes à la voie d'*Eburodunum* à *Ariorica*.

C'est à peu près tout ce que nous savons sur cette ancienne ville romaine, qui fut certainement ruinée dans l'une des invasions barbares qui signalèrent le déclin de l'empire.

Urba, ville du moyen âge. M. le baron de Gingins attribue la fondation de cette ville au roi mérovingien Gontran (563-596), qui releva le titre de l'ancien royaume des Burgondes et s'appliqua à réparer les désastres produits dans nos contrées par les invasions et les guerres civiles. Ce fut lui qui rétablit la voie romaine à travers le Jura et fit bâtir, à une journée de marche les uns des autres, des lieux de station entre Dijon et St-Maurice d'Agaune. Ces stations furent dotées par le roi et donnèrent naissance aux bourgs de Salins, de Pontarlier et d'Orbe.

Le château. Au sommet de la ville actuelle est une esplanade entourée de murs, où apparaissent encore des tours fort anciennes. C'était là qu'était situé le château d'Orbe, dont la position était forte au moyen âge. Il avait pour but de protéger le pays et les défilés du Jura contre les invasions des *Allemanni*, en même temps qu'il pouvait tenir en bride les Transjurains, toujours disposés à la révolte.

Digitized by Google

Une tradition, qui paraît appuyée par l'histoire, attribue la fondation du château aux patrices de la Transjurane qui gouvernaient nos contrées pour les rois franks de la première race. Il serait possible que le patrice Vandelin en fût le vrai fondateur, au commencement du VIIe siècle. Il paraît certain que son fils, le patrice Ramnelène, qui vivait au milieu du même siècle, y faisait sa résidence, comme on peut l'inférer de la fondation des couvents de Romainmôtier et de Baulmes, créés par lui et sa veuve Ermentrude.

Les invasions sarrazines et les guerres civiles qui désolèrent la Bourgogne dès le commencement du VIIIe siècle, portèrent aussi la ruine à Orbe et dans son territoire. Ce qui sauva cette ville d'une destruction complète, ce fut l'importance de sa position comme station intermédiaire entre la France et l'Italie. Des hôtelleries ne tardèrent pas à s'y élever pour recevoir les voyageurs; de là le nom de *Tabernæ* (hôtelleries), qui lui est donné dès la fin du Xe siècle. Cette ville était située près du pont de bois actuel; près d'elle s'élevait une basilique dédiée à saint Martin.

La villa *Tavellis* des chartes de cet âge ne doit pas être confondue avec la première; celle-ci était sur la rive gauche, au N. des Granges, près de l'église de St-Germain. Ce nom lui venait des pierres plates dont la chaussée était pavée *(strata tavellata)*. L'existence d'un bourg sur l'emplacement de la ville actuelle n'est bien constaté qu'à partir du milieu du XIe siècle.

Le château paraît avoir échappé à la ruine qui, de toutes parts, fondit sur le pays. Ce qui est certain, c'est que nous le trouvons debout dès le milieu du IXe siècle.

Après le démembrement de la monarchie carlovingienne, les souverains de cette seconde race se réunirent plus d'une fois à Orbe pour régler les questions territoriales qui les divisaient.

En 856, les trois fils de Lothaire Ier, accompagnés d'une suite nombreuse, s'y réunirent pour procéder au partage des Etats de leur père. En 864, Lothaire le Jeune, à qui appartenait le château d'Orbe, y eut une entrevue avec son frère l'empereur Louis II.

Orbe sous les rois rodolphiens. Le château et la terre royale d'Orbe passèrent immédiatement du domaine des carlovingiens dans celui des rois transjurains de la dynastie *rodolphienne*. Rodolphe Ier était en possession d'Orbe dès le printemps de l'an 888. Son royaume fut saccagé par les bandes allemandes, qui portèrent partout le meurtre et l'incendie. Orbe et son territoire paraissent ne pas avoir échappé au fléau, puisque Rodolphe II, qui succéda à son père en 912, résidait à Chavornay, où il reçut, en 927, le Chapitre de Lausanne venant lui demander de confirmer l'élection de l'évêque Libon.

Le roi Conrad, fils de Rodolphe II et de la reine Berthe, fut le

Digitized by Google

restaurateur du château d'Orbe, où les rois ses successeurs firent fréquemment leur résidence.

En ce temps, Orbe était le chef-lieu d'un *pagus* ou division civile du pays, portant le titre de vallée d'Yverdon. Ce *pagus* partait d'Entreroches et se prolongeait jusqu'aux confins du pays de Neuchâtel, embrassant d'un côté une partie du Jorat et de l'autre la cime du mont Jura.

Les terres voisines d'Orbe, entre Entreroches et Chamblon, avec les villages répartis sur les coteaux qui dominent la plaine, composaient le domaine particulier du roi ou *fisc royal*. Ce domaine était régi par un fonctionnaire du palais portant le nom d'avoué.

Quant à la ville actuelle d'Orbe, on ne peut faire remonter son origine au-delà du XI[e] siècle. En 1049, elle est désignée sous le nom de *vicus Urbensis* dans une bulle du pape Léon IX. Vers le même temps, un seigneur du pays, nommé Rodolphe, fonda un hospice à Orbe pour les pauvres et les malades. Cet hospice, accompagné d'une chapelle dédiée à la Vierge, fut construit près de l'église actuelle et de la porte appelée aujourd'hui *Pôteylaz* et anciennement porte de l'hôpital.

Des maisons ne tardèrent pas à venir se grouper autour du château et de l'hôpital et donnèrent naissance au *vieux bourg* d'Orbe, bâti sur la partie la plus élevée du plateau, vers le sud-ouest.

Orbe sous les comtes de Bourgogne. La terre d'Orbe, à l'extinction de la dynastie rodolphienne, en 1032, passa à l'empire, puis à Rodolphe de Rheinfelden, et, après la mort de celui-ci, de nouveau à l'empire, et enfin au comte de Bourgogne, Guillaume-le-Grand, vers 1076, comme récompense de sa fidélité à l'empereur Henri IV.

La lignée des comtes de la haute Bourgogne s'étant éteinte en 1127, dans la personne de Guillaume IV, dit l'Enfant, traîtreusement mis à mort à Payerne, la terre d'Orbe, après plusieurs mutations, arriva dans les mains de l'empereur Frédéric Barberousse, par son mariage avec Béatrix, fille du comte de Bourgogne Renaud III.

L'empereur, voulant mettre les domaines de sa femme en-deçà du Jura en des mains sûres et fidèles, en investit pour la moitié, en 1168, *Amédée II*, sire de Montfaucon et comte de Montbéliard; l'autre moitié restant dans les mains des comtes palatins de Bourgogne, qui en conservèrent la suzeraineté jusque vers la fin du XV[e] siècle.

Orbe sous les sires de Montfaucon. Amédée III, sire de Montfaucon, petit-fils d'Amédée II qui précède, augmenta considérablement sa seigneurie d'Orbe par l'acquisition qu'il fit, en 1255, de l'autre moitié de cette seigneurie réservée aux comtes palatins de Bourgogne. Cette acquisition fut faite avec la réserve expresse qu'Orbe

Digitized by Google

continuerait à être *un fief mouvant des comtes de Bourgogne.* Devenu ainsi maître de la seigneurie entière, Amédée III songea aussitôt à augmenter la sécurité de ses sujets en transformant le bourg supérieur d'Orbe en une *ville fermée.* On trouve encore des restes du mur d'enceinte du côté de l'orient, depuis le château vers la tour de *Mont-Sofflet,* et du côté du nord et de l'occident, depuis la porte Paillardet, sur la route d'Yverdon, jusque vers la tour qui touche au collége, à travers les Terreaux. Primitivement, ces murailles avaient une hauteur de 40 pieds sur une largeur de 6 à 8; elles étaient flanquées de tours en saillie et entourées de larges fossés transformés aujourd'hui en promenades et en jardins potagers. Outre la porte *Paillardet*, deux autres portes fortifiées défendaient l'entrée de la ville: celle des *Tournelles* joignant la tour de Mont-Sofflet, et la troisième celle de *St-Eloi,* à l'entrée du vieux pont de pierre.

C'est aussi, probablement, sous le même seigneur que le châtel d'Orbe reçut tout le développement que comportait sa situation et qu'il prit sa dernière forme. Le corps principal de la place se composait d'une grande cour intérieure quadrangulaire, fermée de hautes murailles flanquées, aux angles, de quatre tours carrées. Cette cour, qui embrassait la moitié de l'esplanade actuelle, couvrait une superficie d'environ 870 mètres.

Le *donjon*, ou tour principale, dont il ne reste qu'une partie, s'élevait à l'angle N.-E. de la cour intérieure ou *cour d'honneur.* Une seconde tour s'élevait vis-à-vis du donjon; l'intervalle entre ces deux tours était occupé par un corps de logis, dont le mur extérieur avait au moins 40 pieds de hauteur sur 8 ou 10 d'épaisseur. Au-delà, au N.-E., étaient les *glacis* ou remparts entourés de tranchées taillées dans le roc vif, ou de larges fossés qui rendaient les approches fort difficiles à l'O. et au N. de la place.

L'entrée du château s'ouvrait au midi, du côté de la ville haute. Elle se composait d'une grande porte ouvrant dans la cour d'honneur, formée de madriers en bois dur croisés de grosses bandes de fer. Cette porte intérieure était précédée d'une autre qui se fermait, en temps de guerre, au moyen d'un pont-levis jeté sur le fossé.

De toutes ces fortifications il ne reste d'entière que la *tour ronde,* qui dominait la ville et surveillait l'entrée de la place. Cette tour est la partie la plus ancienne du château; elle se termine par un toit conique construit en forme de chapeau et entouré d'une élégante couronne de créneaux et de machicoulis.

La seigneurie d'Orbe se maintint, comme celle d'Echallens, dans la maison de Montfaucon jusqu'à la fin du XIVe siècle (voir *Echallens*). Jaquette de Grandson, morte en 1379, veuve de Jean III de Montfaucon, dont elle n'eut pas d'enfant, laissa les belles terres de

sa maison en-deçà du Jura à la branche aînée des sires de Montfaucon, qui régnait à Montbéliard. Ce changement fut loin d'être favorable à la ville d'Orbe, qui, au lieu d'avoir des seigneurs résidant au milieu d'elle, dut dépendre d'un seigneur étranger. Bientôt cette absence produisit ses inévitables effets; les logements du château tombèrent en ruines.

Le premier seigneur de la branche aînée ou des comtes de Montbéliard, qui devint seigneur d'Orbe, fut *Jean-Philippe*. Il en fut investi par son père, le comte Etienne, sous la *mouvance de la comté de Montbéliard*. Cette clause dernière donna lieu à des difficultés avec Philippe-le-Hardi, duc et comte de Bourgogne, qui réclamait la suzeraineté de la seigneurie d'Orbe et l'obtint, par transaction. (Pour la suite des seigneurs, voir *Echallens*.)

Franchises. Au moment de l'avènement de Humbert de Villers-Sexel à la seigneurie d'Orbe, cette ville n'avait pas de franchises écrites, bien qu'elle jouit des franchises de Moudon. Le nouveau seigneur, avant de prêter le serment d'observer ces franchises, demanda qu'elles fussent spécifiées et déterminées par Jean de Châlons, prince d'Orange et seigneur d'Arlay.

Ce prince, désireux de rendre bonne justice, convoqua les parties intéressées dans son magnifique château de Nozeroy en Franche-Comté, pour le 6 octobre 1404. Là comparurent Humbert de Villers-Sexel, représentant Marguerite sa femme, dame d'Orbe; puis les deux gouverneurs d'Orbe, Jean de Pompaples et Nicolas Mousan, accompagnés de sept notables bourgeois de la ville. Les parties étaient assistées de plusieurs clercs et jurisconsultes appelés à donner leur avis sur les us et coutumes du pays. Les débats ne furent pas longs. Dès le lendemain, 7 octobre 1404, la grande charte des franchises d'Orbe était rédigée, ratifiée et approuvée par les parties, qui jurèrent de les garder fidèlement.

Cette charte, écrite en latin sur une peau de vélin de trois pieds de hauteur sur deux de largeur et scellée de trois sceaux, se voit encore, en original, aux archives d'Orbe. Les franchises accordées sont, à peu près, celles de Moudon, dont elles reproduisent en entier plusieurs articles. L'un des plus importants priviléges concédés à la ville d'Orbe, ce fut l'exemption du *laud* ou droit de mutation que le seigneur se réservait sur les aliénations de fonds et sur les héritages. Celui qui aliénait une propriété devait payer au seigneur la modique somme de 13 deniers, tandis qu'ailleurs le *laud* était proportionné au prix de la chose vendue.

Ce qui est remarquable, c'est que ces lettres de franchises furent un don presque gratuit du seigneur, qui s'y réserva une cense annuelle de *sept* muids ou 34 sacs de froment, comme compensation

Digitized by Google

à l'exemption des lauds. Une autre chose notable, signalée avec raison par M. le baron de Gingins, que nous suivons scrupuleusement en tout ceci, c'est que les bourgeois d'Orbe avaient été appelés à discuter les articles de cette charte, en face de leur seigneur, devant l'arbitre qui devait prononcer. C'était une convention entre parties et non des franchises octroyées par le seigneur, comme ailleurs dans le pays.

Les officiers du seigneur étaient le *bailli*, le *châtelain* et le *mestral* qui, subordonnés les uns aux autres, avaient chacun leur cour de justice où siégeaient, comme conseillers, un certain nombre de bourgeois de la ville.

Orbe sous la maison de Savoie et conquête des Confédérés. En 1424, toutes les terres cisjurassiennes de la maison de Montfaucon, savoir : *Orbe*, *Echallens* et *Montagny-le-Corbe* avaient passé dans les mains de Louis de Châlons, prince d'Orange, l'un des seigneurs les plus riches et les plus puissants de France et de Bourgogne. Sa descendance, ainsi que nous l'avons expliqué à l'article *Echallens*, ne conserva pas longtemps les seigneuries sises en la terre vaudoise. Le château d'Orbe, fort négligé par les seigneurs depuis qu'il avait été abandonné par eux à leurs châtelains, fut réparé par Louis de Châlons, qui y dépensa *deux mille francs* d'or, somme qui équivaut à 50,000 fr. au moins de la monnaie actuelle.

Ces réparations ne devaient pas sauvegarder longtemps le château et la ville.

Au printemps de l'an 1475, les Confédérés firent une subite irruption sur les terres de la maison de Châlons en-deçà du Jura. Grandson capitula le 1er mai, après six jours de siége. Le même jour, les Allemands marchèrent sur Orbe à la lueur de l'incendie des châteaux de Montagny-le-Corbe et de Champvent. A la vue des nombreux bataillons qui s'avançaient contre leur ville par le chemin de l'Etraz, les bourgeois d'Orbe, craignant l'incendie et le pillage, se hâtèrent d'envoyer des députés au-devant de l'armée, apportant leur soumission et les clés de la ville. Peu d'instants après les Allemands prenaient possession d'Orbe, sans faire de mal aux habitants.

Le capitaine bernois, Pierre de Wabern, fait immédiatement sommer la garnison du château de lui en ouvrir les portes. Cette garnison, de 300 à 400 hommes, était commandée par Nicolas de Joux, preux chevalier, qui repoussa fièrement la sommation en déclarant « que lui et sa garnison aimeraient mieux mourir que de faire comme ceux de Grandson. »

A l'ouïe de cette réponse, les Allemands commencent les opérations contre la place. La partie la plus faible du château était l'entrée principale, du côté de la ville. Là, entre la tour ronde et l'église de

Notre-Dame, s'élevaient des maisons particulières bientôt envahies par les Allemands, qui tiraient sur les défenses de la place. La garnison, afin d'éloigner les assaillants, fut obligée de mettre le feu à ces maisons au moyen de brandons enflammés jetés sur les toits; 18 maisons furent brûlées.

Le mardi 2 mai, les Confédérés tentèrent un effort contre la première porte, qu'ils s'efforçaient de briser à coups de hache. Cette attaque fut repoussée. Le bourreau de Berne y fut tué avec six autres qui étaient parvenus entre les deux portes en escaladant les murs du glacis méridional.

Le lendemain, mercredi 3 mai, un convoi d'artillerie bernoise, sous la conduite de Jean Tillier, composé de *bombardes, fauconneaux* et *haquebutes*, était arrivé à Orbe. Munis de ces armes à longue portée, les tireurs les plus adroits, montés dans la tour de Notre-Dame, dirigèrent un feu meurtrier sur les assiégés qui garnissaient les créneaux. Après avoir perdu 15 hommes, les assiégés abandonnèrent ce poste périlleux pour se retirer dans la cour intérieure. Aussitôt qu'ils se furent aperçus de ce mouvement, les assaillants firent jouer les bombardes contre les portes du château, qui bientôt furent enfoncées, et ils s'élancèrent en masse dans la place. Là commença une mêlée sanglante. On se battit dans les cours, dans les escaliers et jusque dans les combles du corps-de-logis. La cour d'honneur était jonchée de cadavres. Nicolas de Joux, qui avait perdu un grand nombre de ses hommes, dut se réfugier dans le donjon, d'où il demanda à capituler, offrant de se *mettre à rançon*. Pendant ces pourparlers, les Lucernois avaient découvert un escalier caché dans la muraille qui conduisait au sommet du donjon. Des hommes hardis n'hésitent pas à s'y engager; ils sont suivis par leurs compagnons et arrivent sur la plateforme de la tour, d'où ils s'élancent sur la garnison surprise. A ce moment il s'ensuivit une scène de carnage difficile à décrire; le capitaine de Joux eut la tête fendue; plusieurs de ses compagnons furent précipités, vivants, du haut des murs, afin, disaient les Allemands, d'*apprendre aux Bourguignons à voler sans ailes*. Désormais la lutte était terminée; le drapeau bleu et blanc de Lucerne, arboré au sommet du donjon, apprit aux Confédérés la chute de la place. Le chevalier Nicolas de Joux fut enseveli au couvent de Ste-Claire; ses malheureux compagnons, dont un petit nombre avait échappé au massacre, furent inhumés au cimetière de St-Martin.

Après cette conquête, les Confédérés laissèrent à Orbe une garnison de 300 à 400 hommes, qui y vécurent aux dépens de la ville.

Au mois de novembre 1475, les Suisses apprenant qu'il se faisait des rassemblements de troupes en Franche-Comté pour reprendre

Digitized by Google

le Pays-de-Vaud, ordonnèrent à leurs garnisons de Jougne, des Clées et d'Orbe de se retirer avec le matériel de guerre et de brûler les châteaux. A Orbe, les maisonnements du château furent livrés aux flammes, mais les murs demeurèrent debout.

Après les batailles de Grandson et de Morat, les Confédérés adjugèrent les terres vaudoises de la maison de Châlons aux villes de Berne et de Fribourg, contre une indemnité. La châtellenie d'Orbe, réunie à celle d'Echallens, forma un bailliage *médiat*, régi par un bailli, nommé alternativement par chacun des deux Etats souverains pour le terme de cinq ans.

Les ponts. L'Orbe est profondément encaissée entre deux parois de rochers au bas de la ville. Deux ponts hardis, construits en pierre et d'une seule arche, la traversent. Le plus ancien de ces ponts est au bas de la descente de Mulinel; sa position est très pittoresque. Sa construction est due à un pauvre ermite, dont le nom mérite de passer à la postérité. Il s'appelait *Girard Borrellier* et s'était bâti une cellule avec un oratoire au milieu des rochers qui dominent le pont sur la rive droite de la rivière. Le pieux ermite, frappé des inconvénients que présentait le pont de bois, construit plus bas, eut l'idée de le remplacer par un pont en pierre, de plus longue durée. Il quitta sa retraite et s'en alla par le pays quêter pour l'œuvre du pont d'Orbe, à qui il légua par son testament, en 1421, le fruit de ses minces épargnes, qui se montaient à vingt florins et six sols (le florin valait 13 sols et le sol équivalait à 2 francs actuels). Il s'en fallait beaucoup que ces sommes, bien qu'importantes pour le temps, fussent suffisantes pour un aussi grand ouvrage. La ville d'Orbe s'imposa une contribution d'un florin par feu, ce qui produisit 200 florins par année. La dernière pierre ou la clef du pont fut placée le samedi veille de la Pentecôte de l'an 1424. La ville paya cinq florins pour le vin distribué ce jour-là aux maçons; ceux-ci recevaient, suivant la tradition, un sol pour prix de leur journée de travail.

Le *nouveau pont* construit en amont du premier est aussi une œuvre d'art remarquable. Il a été construit en 1823 par le gouvernement vaudois, après des débats assez vifs et des brochures imprimées. L'une d'elles, publiée sous le titre : *Notices sur les ponts d'Orbe, faits et à faire, par l'ermite de St-Eloy,* due à la plume de M. le syndic Carrard, paraît avoir fait pencher la balance en faveur de l'emplacement choisi, qui permet d'arriver de plain-pied au centre de la ville, en évitant la dangereuse montée de Mulinel.

Les églises. Au dire du banneret P. de Pierrefleur, témoin oculaire, on comptait à Orbe, en 1531, sept églises, belles et de grande dévotion, avec 76 autels et un clergé composé de plus de quarante

personnes, prêtres et clercs desservant des chapelles et autels. C'étaient :

1° L'église de *Notre-Dame* ou la *grande église*, la seule qui existe aujourd'hui. Elle a été bâtie au commencement du XVe siècle, à l'endroit où existait la chapelle de l'hôpital, fondé au XIe siècle.

2° L'église de *St-Germain*, ancienne paroissiale ; elle était bâtie aux Granges, auprès du bourg Tavellis, et dépendait du prieuré de Baulmes.

3° L'église de *St-Martin*, la plus ancienne ; elle remontait au moins au Xe siècle et était la paroissiale du *vicus Tabernis* sis sur la rive droite de l'Orbe, près du pont de bois actuel et de la route de Chavornay.

4° La chapelle de *Notre-Dame des vignes*, au nord du château, au haut du chemin appelé encore aujourd'hui le chemin de Notre-Dame ; elle dépendait du prieuré de Romainmôtier.

5° La chapelle de *St-Eloi*, sur les rochers de la rive droite de l'Orbe, au-delà du vieux pont de pierre. Elle avait été fondée par l'ermite Girard Borrellier, en 1424, et dotée par lui d'une rente annuelle de 6 livres (300 à 400 fr. d'aujourd'hui).

6° L'hôpital de *St-Thibaud*, de l'ordre de St-Jean de Jérusalem ; il paraît avoir existé près du pont Morand, sur la route de Chavornay. Il dépendait de la commanderie de La Chaux.

7° Le couvent de *Ste-Claire*, aujourd'hui l'auberge de la maison de ville. C'était un couvent de sœurs *claristes*, fondé en 1426 par Jeanne de Montfaucon-Montbéliard, fille de Henri de Montfaucon, mort à la bataille de Nicopolis, en 1396. La fondation du couvent fut confirmée par une bulle du pape Martin V, le 15 septembre 1426. *Sainte Colette (Nicolette Bolliet)* posa la première pierre du monastère et en publia la règle en juillet 1428. L'église fut consacrée le 17 octobre 1430. Le couvent appartint à la *custodie* de Franche-Comté et était placé sous la direction des cordeliers de Nozeroy, qui logeaient dans une maison voisine. Jamais il n'y a eu à Orbe de couvent des cordeliers.

A son origine, le couvent de Ste-Claire se recruta de femmes appartenant à la plus haute noblesse du pays. Ainsi : Catherine de Saux, Blanche de Savoie, Philippine et Jeanne de Châlons, Philiberte d'Arnay, Andrée et Claudine de Pierrefleur. Ces trois dernières étaient d'Orbe. La plus illustre d'entre elles fut *Loyse de Savoie*, fille d'Amédée IX et de Yolande de France. Cette princesse avait épousé Hugues de Châlons-Arlay, qui mourut sans enfants en 1490. *Loyse*, devenue veuve, prit le voile au couvent de Ste-Claire le 23 juin 1492 et y mourut en odeur de sainteté le 24 juillet 1503.

La Réformation, qui survint bientôt, fit passer les pauvres reli-

Digitized by Google

gieuses par de rudes épreuves, dont on peut lire les détails dans la curieuse chronique du banneret de Pierrefleur. En 1531, Berne envoya à Orbe des commissaires pour prendre inventaire des biens du couvent et forcer les religieuses à laisser prêcher en leur église les doctrines de la réforme. Dans la nuit du 28 juillet, dix-sept religieuses quittèrent leur couvent pour se rendre à Nozeroy. En 1554, la Réformation fut définitivement établie à Orbe, et, le 20 mai 1555, l'abbesse et ses religieuses, après mille tribulations, quittèrent définitivement Orbe et allèrent s'établir à Evian, sous la protection de la maison de Savoie.

ABBESSES

Françoise d'Aubonne, 1492. | Catherine de Gayd. | Anne Husson, 1553.

Les *armes* du couvent de Ste-Claire étaient les mêmes que celles de la maison de Montfaucon et de la ville d'Orbe : deux barbeaux adossés, d'or, en champ de gueules. Ces armes figurent encore aujourd'hui sur l'enseigne de la maison de ville.

Réformation. A Orbe, plus qu'ailleurs dans le pays, l'établissement de la réforme donna lieu à bien des scènes de violence qu'a exposées, tout au long, le banneret *P. de Pierrefleur,* témoin oculaire, quoique passionné, des événements qu'il raconte. Les *Mémoires de Pierrefleur* ont été publiés à Lausanne en 1856, in-8°, par les soins du docteur Verdeil. Ils sont très curieux comme reflet de la vie vaudoise, à cette époque si troublée de notre histoire.

En 1531 commencèrent à Orbe les premiers troubles à l'occasion de la réforme, et pendant plus de vingt années ils divisèrent les habitants de cette ville en deux partis hostiles. Les catholiques s'appuyaient sur l'Etat de Fribourg pour repousser les réformateurs *Viret* et *Farel*. Ceux-ci s'appuyaient, à leur tour, sur Berne pour forcer les églises d'Orbe et contraindre le peuple à assister à leurs sermons. En vain les deux villes voulurent-elles établir des compromis pour mettre fin à des désordres toujours renaissants ; ces compromis étaient violés aussitôt que signés. Enfin les partisans de la réforme étant devenus de plus en plus nombreux dans la ville, jugèrent le moment propice pour faire voter la population sur le *prêche* et sur la *messe*. Appuyés par le bailli bernois d'Echallens, Ulrich Koch, ils demandèrent la votation publique ou le *plus*, comme on disait alors. Cette votation eut lieu en présence des commissaires bernois et fribourgeois, le lundi 30 juillet 1554. Une majorité de 18 voix décida pour le *prêche* contre la *messe ;* dès ce moment, celle-ci fut déclarée abolie à Orbe.

Mais les députés bernois avaient refusé d'admettre à la votation les membres du clergé catholique, qui étaient nombreux à Orbe et

appartenaient, pour la plus grande part, à la bourgeoisie de la ville. Les députés fribourgeois avaient protesté contre cette exclusion, ce qui n'empêcha pas le bailli Koch de passer outre et de faire abattre immédiatement, c'est-à-dire le 7 août suivant, tous les autels des églises et chapelles, de manière à rendre impossible désormais la célébration du culte catholique. Puis vint le tour des églises et chapelles, qui furent toutes abattues, à l'exception de celle de Notre-Dame, qui est la paroissiale aujourd'hui.

Le partage des biens ecclésiastiques amena de longues discussions entre Berne et Fribourg; elles portaient essentiellement sur les biens de la *cure* et de la *clergie*, que Berne réclamait comme dépendant de l'ancienne abbaye de Payerne; mais Berne dut renoncer à cette prétention. Quant au domaine du prieuré de Romainmôtier à Orbe, il fut attribué en entier à la ville de Berne, qui le vendit à un patricien bernois, Pierre de Graffenried, pour 18,000 florins, somme considérable pour le temps.

Toutes les villes du pays avaient reçu une part des biens ecclésiastiques pour les joindre à leurs établissements de bienfaisance. Il n'en fut pas ainsi de la ville d'Orbe, qui n'obtint des riches dépouilles de ses églises qu'une maison et un jardin. Elle dut racheter, de ses deniers, le couvent de Ste-Claire, avec le jardin, pour le prix de 400 écus; c'est aujourd'hui l'auberge de la maison de ville.

La ville antique d'Orbe, à dater de cette époque mémorable, offre peu d'événements particuliers à noter jusqu'à la révolution de 1798, qui la réunit au canton de Vaud.

Affaire d'Orbe. En 1802, lorsque le gouvernement unitaire helvétique eut été forcé de chercher un refuge à Lausanne, les aristocrates essayèrent d'exploiter en leur faveur le mouvement général qui portait les peuples de la Suisse à revenir au cantonalisme. Ils voulurent organiser un mouvement réactionnaire dans le canton de Vaud. Le 30 septembre 1802, le major Pillichodi, chef militaire du comité insurrecteur vaudois, paraissait devant Orbe avec quelques cents hommes de Ste-Croix, de Vallorbes et des communes du pied du Jura. Tous les hommes portaient la cocarde bernoise. Pillichodi comptait réunir 2000 hommes avec lesquels il devait favoriser le coup de main que le *comité insurrecteur* lausannois devait tenter à Lausanne contre les membres du gouvernement helvétique, dans la nuit suivante. Mais l'entreprise était mal ourdie; les adhérents firent défaut et le major Pillichodi les attendit vainement durant toute la journée.

Cependant l'alarme s'était immédiatement répandue dans le pays; partout la générale battait dans les campagnes; les patriotes couraient aux armes et s'acheminaient sur Orbe par toutes les routes

Digitized by Google

conduisant à cette ville. Dans la soirée du même jour, plus de cinq mille hommes accourus de tous les lieux du pays cernaient la ville d'Orbe; ils étaient divisés en trois corps principaux sous le commandement du colonel Blanchenay. L'un de ces corps, commandé par Wasserfall, était posté à Chavornay; un autre, sous le capitaine de Joffrey, occupait la route de La Sarraz, vers le *Devens;* le troisième, qui avait quelques canons, se trouvait au signal d'Orbe sur la route d'Yverdon; il était commandé par le commandant Guignard, ancien officier du génie au service de France.

La nuit était arrivée; le commandant Blanchenay voyant l'exaspération des troupes et craignant les suites que pourrait avoir pour la ville une attaque nocturne, avait résolu de renvoyer l'attaque au matin. Le chef des *bourla-papay,* Reymond, arrive à Chavornay et obtient par ses instances auprès de Wasserfall la permission de tenter un coup de main sur le pont de bois, aux Granges. Reymond, suivi de volontaires, s'avance jusqu'aux abords du pont. Là il est accueilli par une décharge de mousqueterie partie de la maison Thomasset, qui lui fait perdre quelques hommes; lui-même est grièvement blessé. La troupe se replie en désordre sur la route de Chavornay, où elle est poursuivie par le commandant Thomasset. Mais celui-ci craignant d'être coupé par Wasserfall, se retire sur le pont, qu'il barricade, attendant les événements.

Le 31, au point du jour, le commandant Guignard commence à ouvrir le feu de ses canons sur la ville, du signal où il est posté. Mais les canons étaient mal pointés; les boulets passent sur la ville et vont atteindre les postes *patriotes* placés au Devens. Ceux-ci se croyant attaqués par le canon d'Orbe, se replient sur Arnex. Pillichodi profite de ce mouvement pour s'échapper avec ses hommes par le *Puisoir,* où il traverse l'Orbe. De là, la troupe se disperse et gagne les montagnes du Jura.

Cependant, les patriotes s'avancent sur la ville en trois colonnes. Le capitaine David, qui était à l'avant-garde de Guignard, tombe frappé d'une balle de carabine partie de la dernière maison d'Orbe, sur la route d'Yverdon. L'attaque se poursuit avec impétuosité et Guignard pénètre le premier dans la ville vers les cinq heures du matin; il se hâte de déboucher sur la place, où il prend position. La colonne principale, celle du Devens, sous les ordres directs du commandant Blanchenay, est accueillie, après son débouché sur le vieux pont de pierre, par une décharge partie des maisons, qui tue quelques hommes et en blesse un plus grand nombre. Cette résistance imprudente et inutile causa une grande exaspération parmi les troupes. Les maisons d'où les coups de feu étaient partis furent immédiatement envahies et pillées; un homme portant l'uniforme hollandais

Digitized by Google

et que l'on prit pour un insurgé allait être massacré, lorsqu'il fut sauvé par l'énergie de l'ex-sénateur Louis Secretan, qui, avec ses deux jeunes fils, était accouru à Orbe dans les rangs des patriotes lausannois.

Les soldats demandaient à grands cris le pillage des maisons des aristocrates, et il aurait eu lieu infailliblement si le colonel Blanchenay n'eût fait publier qu'une contribution de 12,000 fr. était imposée à la ville d'Orbe afin de pourvoir aux besoins des troupes. Cette mesure était sage; elle sauva les propriétés des réactionnaires. L'homme qui contribua le plus à sauver la ville du pillage fut le commandant Guignard. Les citoyens rassemblés à la hâte qui avaient vu tomber plusieurs des leurs étaient furieux et voulaient se venger sur les maisons des aristocrates. Guignard s'opposa vigoureusement à la furie des patriotes. Il ne se laissa point intimider par les baïonnettes qui menaçaient sa poitrine; il fit même braquer ses canons sur la troupe surexcitée. Ces mesures sauvèrent Orbe, et la ville, reconnaissante des services rendus par Guignard, lui accorda la bourgeoisie gratuitement, pour lui et sa descendance.

MIETTES. 1545. Au mois de mai se prinst la peste à Orbe, laquelle y dura jusques au mois d'octobre, de laquelle peste il peust mourir environ 300 personnes, que grandes, que petites. *(Pierrefleur.)*

Au mois d'aoust de même année fut fait et accompli l'auge faist de marbre assis en la fontaine qui est devant l'halle de la ville, lequel cousta, par estimation, 2000 florins compris les bornels de bois que l'on refist tout neufs depuis la fontaine de Montcherand jusques au dit bornel; et pour satisfaire à tant de charge, l'on fust contraint de faire un giste de 10 sols par feu. *(Id.)*

1549. En la présente année, fust commencée et achevée l'auge de pierre devant le couvent de Ste-Claire. Et le fist un maistre nommé Jaques . . . . . de Payerne, avec de la pierre de la Molleyre. La dernière semaine de mai furent posées les ansches (goulots), lesquels sont de letton et furent apportées de Fribourg et coustèrent onze-vingt florins. *(Id.)*

1561. Le premier hoste qui vint demeurer en la maison de ville, autrefois couvent de Ste-Claire, se nommait Pierre Brocart. Le 18 septembre, on posa la grand'porte en ditte maison, laquelle est de noyer et cousta envers le menuisier, tant du bois que de la façon, six escus. Le jour feste saint Maurice, on pendit l'enseigne de la taverne en ditte maison qui estaient deux poissons nommés saumons. *(Id.)*

Jusqu'à la fin du XVe siècle, la ville haute d'Orbe était privée d'eau de source et n'avait que des citernes. Dans les temps de sécheresse, les habitants allaient chercher l'eau au Puisoir et vers le pont de

Digitized by Google

bois. En 1476, les religieuses de Ste-Claire adressèrent une demande au prieur de Payerne, seigneur de Montcherand, à l'effet d'obtenir la moitié de l'eau d'une fontaine publique qui coulait sous le village de Montcherand pour la conduire à Orbe devant leur couvent. Cette concession leur fut accordée le 31 mars 1477, à titre purement gratuit. Mais, comme la commune de Montcherand jouissait, de temps immémorial, de cette fontaine pour abreuver son bétail, il était nécessaire d'obtenir son consentement pour en distraire une partie de l'eau. Ce fut le sujet d'une convention en date de l'an 1484, par laquelle les hommes de Montcherand, considérant le peu de profit qu'ils retirent de la dite fontaine, cèdent aux religieuses et aux habitants d'Orbe toute l'eau du bornel de dite fontaine et déclarent avoir reçu des bourgeois d'Orbe une bonne cloche qu'ils ont suspendue dans le clocher de l'église paroissiale de Montcherand.

La ville d'Orbe a donné naissance à plusieurs hommes distingués. Nous mettrons au premier rang le réformateur Pierre *Viret* et le chroniqueur P. de Pierrefleur. Le fameux cardinal *du Perron* (Jaques d'Avy) est né à Orbe; il était fils de Julien d'Avy, seigneur du Perron, d'une famille distinguée de la basse Normandie, homme d'un grand savoir, qui s'était retiré en Suisse vers le milieu du XVIe siècle, afin de pouvoir exercer librement la religion protestante. Cette famille rentrée en France, le jeune Jaques d'Avy, dont les connaissances étaient très développées, fut mis en relation avec Philippe Desportes, abbé de Tyron, qui le présenta à la cour de Henri III, ce qui amena bientôt la conversion de Jaques d'Avy à la religion catholique, dont il fut l'un des plus habiles soutiens. Orbe est encore la patrie de Jean et Elie Bertrand, le premier bien connu par ses ouvrages sur l'agriculture, le second par ses écrits sur la morale et l'histoire naturelle; du jurisconsulte Benjamin Carrard; de Venel, le créateur de l'art orthopédique. Ce dernier avait placé son établissement dans la maison nommée l'*abbaye*, sise sur les rochers qui dominent le vieux pont; elle tire son nom de l'abbaye de Montbenoît en Bourgogne, qui la possédait autrefois.

La ville d'Orbe était, encore au siècle dernier, le centre d'une société nombreuse composée des nobles de Gumoëns, du Plessis-Gouret, Thomasset, Darbonnier, de Treytorrens, d'Arnay, de Thienne, à laquelle venaient s'ajouter les familles bourgeoises et très cultivées des Carrard, Constançon, Bertrand, Turtaz, Tallichet, Richard, de Miéville, Venel, Davall, ainsi que les familles bernoises qui passaient à Valeyres la saison d'été. Aujourd'hui, cette nombreuse société a presque entièrement disparu. Malgré la fertilité de son sol, sa belle situation et surtout la rivière de l'Orbe qui l'entoure et se prêterait si bien à des établissements industriels, cette ville n'a vu augmenter

ni son commerce, ni son industrie; elle est devenue une ville presque entièrement agricole. On y comptait 200 feux en 1454.

La population était de 1300 habitants en 1803; elle est de 1859 en 1860. La superficie du territoire est de 1,256,353 perches, dont 189,000 en vignes, 584,800 en prés, 341,500 en champs, 28,200 en bois, 104,000 en pâturages. Les bâtiments sont taxés 2,132,935 fr. et les fonds de terre 1,375,500 fr. Dettes hypothécaires, 1,852,000 francs. — Altitude, 1610 p. féd. sur la place du marché. — Dettes hypothécaires du district, 8,250,000 fr.

*

ORGES, village communal du cercle de Champvent et de la paroisse de Fiez, district d'Yverdon, à 75 min. N.-O. de cette ville. Il a été séparé, en 1849, de la commune de Vugelles-la Mothe pour former une commune particulière. — La population est de 227 habitants en 1860. — Altitude, 1890 pieds fédéraux.

*

ORMONTS (les) ou le VAL D'ORMONTS *(Vallis Aureimontis)*, grande vallée alpestre du district d'Aigle, entourée de montagnes élevées et traversée par la *Grande-Eau;* elle s'étend, sur une longueur de 4 lieues, d'Essert-Gillot, dans la commune d'Ollon, au col du Pillon, qui conduit au pays de Saanen ou Gessenay. Outre la vallée principale, on y rencontre diverses vallées latérales dont la plus étendue est celle des *Mosses*. Le val d'Ormonts est partagé en deux communes: *Ormont-dessus* et *Ormont-dessous* qui, à elles seules, forment un cercle divisé en deux sections, avec une population de 2454 habitants. Le juge de paix préside la section d'Ormont-dessous, qui siége au Sépey; celle d'Ormont-dessus est présidée par un assesseur et a son siége Vers-l'Eglise.

Dans cette contrée élevée, on ne rencontre aucune agglomération de maisons un peu considérable; le *Sépey,* la *Forclaz* et *Vers-l'Eglise* méritent à peine le nom de village. Les habitations, très nombreuses et qu'on compte par milliers, sont disséminées et comme jetées sur les flancs des vallées et des plateaux; ici réunies en groupes; là alignées à distances inégales sur un même plan; ailleurs placées en étages successifs sur la déclivité de la montagne. Toutes communiquent entre elles par des sentiers sinueux qui sillonnent les pentes alpestres. Presque toutes ces maisons sont bâties en bois et d'une architecture uniforme. Chacune porte sur son front, outre la date de la construction, le nom du propriétaire, de sa femme et du maître charpentier, avec un passage de la Bible ou un vœu de bénédiction pour les habitants de la maison. Usage religieux et antique que l'on retrouve dans toutes nos Alpes où la population vit dans des cabanes de bois.

Digitized by Google

Nulle part vous n'apercevez des champs, partout la belle et riche verdure des Alpes, dans sa plus grande fraîcheur, même au milieu des ardeurs de l'été. Çà et là on aperçoit un petit espace cultivé, mais c'est un champ de pommes de terre ou de froment, dont les épis sont placés sous le toit des maisons jusqu'à complète dessication.

Les Ormonins ont longtemps vécu au sein de leurs paisibles vallées, séparés des autres parties du pays par leurs montagnes et la difficulté des communications. Chaque famille vivait dans son *mazot,* dont elle ne sortait guère que le dimanche pour se rendre à l'église. L'on comprend que les mœurs, le langage, les coutumes antiques aient dû s'y conserver plus longtemps que partout ailleurs. Au commencement de ce siècle encore, les Ormonts étaient très rarement visités par les habitants du pays. Le doyen Bridel publia en 1808, sur cette contrée, une notice curieuse et intéressante qui fut comme une révélation pour le public vaudois. Dans ce temps-là, le montagnard regardait avec défiance les curieux qui parcouraient les hautes vallées sans faire aucun acte de commerce. Il s'alarmait à la vue du crayon par lequel l'étranger cherchait à rendre dans son album l'aspect pittoresque d'une montagne ou d'un paysage.

Aujourd'hui qu'une belle route traverse les Ormonts et y amène en été des flots d'étrangers, tout cela a bien changé et de nouvelles idées ont pénétré dans la population en même temps qu'un plus grand bien-être. Mais la vie des Ormonins est encore telle que la décrivait Bridel : « Leurs possessions étant très morcelées, ils vont, » comme de vrais nomades, de l'une à l'autre avec leurs vaches pour » consommer les fourrages. Tel ménage change sept ou huit fois » d'habitation dans le courant d'une année. Au fort de l'été, une » partie de la population se transporte dans ces montagnes com- » munes et y habite des cases étroites et incommodes, mais qui suf- » fisent à la simplicité de ces bergers. A tout moment on rencontre » des familles qui émigrent d'un domicile à l'autre, ou des mères, » le berceau sur la tête, la *boille* sur le dos et un tricotage à la main, » qui marchent lestement dans les sentiers les plus scabreux. Leur » nourriture se compose de fromage gras et maigre, de petit-lait, » de pommes de terre et de quelques salaisons; ils cuisent, une ou » deux fois l'année, un pain grossier dans lequel entre la farine de » fèves. Pour le conserver, on le fume à la cheminée, où il devient » dur comme de la pierre; mais on le mange avec plaisir émietté » dans du lait et assaisonné par l'appétit des Alpes. Ils ramassent » avec soin le lappé *(rumex alpinus),* très commun autour de leurs » chalets, le font sécher et ensuite bouillir pour la nourriture et » l'engrais des porcs. Leurs moutons donnent assez de laine pour

Digitized by Google

» habiller les deux sexes d'un drap grossier, fabriqué dans le pays » et ordinairement teint en bleu.

» Leur patois, plein de mots celtiques, très différent de celui de » la plaine, est presque inintelligible aux gens qui se servent de ce » dernier.

» Le fond du caractère des Ormonins est l'énergie ; ils y joignent » de la finesse et de la gaîté et ressemblent beaucoup aux Appen- » zellois par l'originalité et l'à-propos de leurs réparties. Un exemple » sur cent : des voyageurs abordent sur le soir une jeune fille et lui » demandent à quelle distance ils sont de l'auberge de la Comballaz. » La bergère le leur apprend et ajoute : Vous me semblez bien fa- » tigués, d'où venez-vous donc aujourd'hui ? — De Constantinople, » dit l'un d'eux. — Il paraît, reprit-elle, que ces messieurs sont » partis de grand matin, et elle leur tourna le dos.

» Comme les habitants des Ormonts sont fort religieux, ils con- » servent quelques cérémonies utiles que la Réformation a peut-être » proscrites mal à propos : ainsi, dans leurs enterrements, il y a » toujours quelque parent ou ami qui fait devant la fosse une petite » oraison funèbre, ou plutôt une exhortation morale aux assistants » et qui les remercie de l'amitié qu'ils ont portée au défunt. J'ai » entendu, continue Bridel, quelques-uns de ces discours et ils » m'ont paru marqués au coin du bon sens, de la reconnaissance et » de la piété. La bière arrive jusqu'à la porte du cimetière sur » une *luge* (traîneau) traînée par un cheval ou une jument qui ne » doit point être pleine ; les femmes, vêtues de noir avec un couvre- » chef blanc, font partie du convoi ; celles qui ont des nourrissons » les portent au bras et les allaitent sur les bords de la fosse..... » tableau frappant, dans lequel se confondent les idées de vie et de » mort, où la génération qui finit fait place à celle qui commence. »

Les Ormonins sont graves, réfléchis et semblent doués d'un génie naturel qui ne demande que l'occasion de se développer. L'on cite dans les sciences les deux frères *Allamand,* dont l'un, *Jean-Nicolas-Sébastien*, professeur à Leyde, se voua aux sciences naturelles et donna une édition des *OEuvres de Buffon,* enrichie de notes savantes. L'autre, *François-Louis*, fut professeur de grec à l'Académie de Lausanne. *Jean-David Jaquerod*, de la Diaz, était doué d'un talent merveilleux pour les ouvrages de mécanique. Il habitait une maison qui n'avait que quinze pieds en carré, dans laquelle il faisait toute espèce de travaux ingénieux. Il était à la fois armurier, horloger, coutelier, fondeur, doreur, fabricant de baromètres, de lunettes, graveur et ébéniste. On dit qu'en 1798, entendant proclamer la souveraineté du peuple, il conclut qu'il avait le droit de battre monnaie ; il en frappa en effet, associé avec d'autres personnes d'Ormont-

Digitized by Google

dessous; mais cette fabrication eut des suites funestes, plusieurs des associés furent condamnés aux fers.

Abram Dupertuis, né en 1736, et qui demeurait vers la cure d'Ormont-dessous, était à peine âgé de 14 ans que, sans être sorti de la vallée, il imagina et construisit une pendule en bois, où deux boucs se dressaient pour frapper, avec leurs cornes, les heures sur le timbre; il établit la grande horloge qui est placée dans la tour du temple d'Ormont-dessous et une autre pour l'église d'Aigle. Cet homme voyant avancer les premiers soldats français qui pénétraient dans sa commune, en 1798, prit sa carabine, se mit à sa fenêtre, d'où il en tua quelques-uns; mais à la fin son arme sauta et le blessa mortellement.

Histoire. La vallée d'Ormonts était comprise dans la donation faite, en 516, par le roi Sigismond à l'abbaye de St-Maurice. Depuis ce moment, de longs siècles se sont écoulés durant lesquels nous ne trouvons aucun renseignement sur cette intéressante contrée qui, du reste, ne paraît avoir reçu qu'assez tard des habitants sédentaires. C'est peut-être à cette circonstance que la vallée a dû de demeurer dans les mains des religieux de St-Maurice qui, déjà au temps des rois de Bourgogne, s'étaient vus dépouiller de plusieurs terres importantes du Chablais vaudois.

L'histoire entière des Ormonts est à créer; en attendant que quelque investigateur patriote veuille s'en occuper, nous croyons devoir donner ici l'analyse de documents authentiques, que nous n'essaierons pas de lier entre eux, mais que nous jetons comme des jalons destinés à faciliter les recherches d'un futur historien.

Aucun document, connu jusqu'ici, ne peut nous faire remonter plus haut que le XIIIe siècle, sur les origines historiques de la vallée d'Ormonts. Les premiers habitants furent des pâtres qui vivaient du fruit de leurs troupeaux et avaient déjà les habitudes nomades que la population a conservées jusqu'à ce jour. Aussitôt que l'agglomération des habitants devint un peu considérable, les religieux de St-Maurice fondèrent une église à Ormont-dessous, dans l'emplacement occupé aujourd'hui par le temple protestant. Bientôt les seigneurs du voisinage obtinrent des concessions de terres dans cette haute vallée, qu'ils peuplèrent de leurs hommes. De là, le grand nombre de fiefs que nous y trouvons épars dès le commencement du XIIIe siècle. Le comte de Savoie, les nobles de Saillon, de la Tour, de Pontverre, y avaient tous des hommes et des droits divers.

Le comte de Savoie possédait, soit par inféodation de l'abbaye de St-Maurice, soit par usurpation, la vallée d'Ormont-dessus, appelée dans les chartes *Joria*, *Ultra Sylvam*, ou même simplement *Sylva* (le bois). Vers 1230, le comte Thomas échange ses droits à Ormont,

le château de St-Triphon, la main-d'œuvre d'Ollon, la ruine appelée Boson et plusieurs hommes à Guigue de Saillon, contre tout ce que celui-ci possède à Saillon et dans les environs. En 1231, le même comte Thomas concède à Pierre et Jaques, seigneurs de Saillon, la tour d'Aigle avec le fief annexe contre le château de Saillon. De ce moment datent les terres possédées à Ormont par les nobles de Saillon, qui prirent le nom d'Aigle au lieu de leur nom primitif.

En 1278, Jaques d'Aigle, fils de Pierre de Saillon, et Pierre, fils de Jaques de Saillon, donnèrent aux habitants d'Ormont-dessus une charte de franchises et libertés qui étaient considérables, ensorte que la population ne tarda pas à s'accroître d'une manière sensible. Les seigneurs exemptèrent leurs hommes de toute redevance et se contentèrent de quelques cens légers.

En 1333, les Ormonts étaient partagés entre divers seigneurs qui prêtaient hommage au comte de Savoie. Ces seigneurs sont :

Pétremand de Chivron (Villette), sénéchal et vidomne de Sion.

Guillermette de Pontverre, fille de François de Pontverre et femme de Pierre de Novasselle le jeune.

Pierre de Saillon, curé de Gessenay. Il tenait du comte la maison appelée Rotomery, avec fossés, la montagne de Charbunères, etc., à Ormont-dessus.

Boniface de Chatillon et *Pierre de Saillon,* chevalier.

En 1349, les hommes d'Ormont-dessus appartenaient à Gui Thomas, seigneur de St-Triphon. Celui-ci voulait exiger des premiers une aide de deniers *(auxilium)* à l'occasion du mariage de sa fille. Les Ormonins résistèrent, alléguant leurs franchises. A cette occasion, ils obtinrent la confirmation de ces franchises, mais ils durent payer pour cela onze livres mauriçoises, somme assez considérable pour le temps et qui semble indiquer une population déjà nombreuse.

Avant de devenir les vassaux de Gui Thomas, les hommes d'Ormont-dessus avaient appartenu successivement, après la maison de Saillon, à Guillaume de Pontverre, chevalier, puis à son neveu Boniface de Chatillon, seigneur de St-Triphon. C'est ce dernier qui les avait vendus à Gui Thomas et à Jean son frère. L'abbé de St-Maurice, Barthélemi, en 1345, s'était ému de cette vente, faite sans son aveu et sa participation. Il réclamait les droits anciens de son monastère sur les hommes d'Ormont-dessus, reconnus sous le nom d'hommes de Saillon et sujets de St-Maurice par Guillaume de Pontverre et Aymon de la Tour, son neveu. Si nous ne connaissons pas d'une manière complète l'effet des réclamations de l'abbé, nous savons du moins que la seigneurie continua à appartenir à Gui Thomas (voir *Aigremont*).

Digitized by Google

La vallée d'Ormonts ne formait qu'une seule paroisse encore au XVe siècle. L'église, sous le vocable de saint Maurice, était à Ormont-dessous ; les seigneurs en avaient la collature. La longue distance et l'amas des neiges en temps d'hiver, qui empêchaient les paroissiens éloignés de se rendre régulièrement au culte, engagèrent l'autorité ecclésiastique à permettre l'érection d'une chapelle avec un recteur à Ormont-dessus. En 1456, le jour de St-Georges, cette chapelle fut consacrée par Henri Asperlin, évêque de Sion. Elle fut dédiée à la Vierge et à saint Théodule et dotée d'indulgences en faveur de ceux qui la visiteraient dans certains jours.

L'érection de cette chapelle amena bientôt des difficultés entre le curé d'Ormonts et les paroissiens d'Ormont-dessus. En 1480, Claude Lombard, curé de St-Maurice d'Ormonts, recourut à l'évêque de Sion afin d'obtenir des hommes d'Ormont-dessus qu'ils fissent acte de paroissiens, par leur présence à l'église paroissiale, plusieurs fois dans l'année. L'évêque décida ce qui suit :

1° Considérant que les hommes d'Outre-Joux *(Ultra Joriam)* ont obtenu de célébrer les sacrements et d'ensevelir les morts dans la chapelle dédiée à la Vierge et à saint Théodule, ils demeurent au bénéfice de la dite concession ;

2° Dans l'espace de six années, ils doivent doter d'une manière suffisante la dite chapelle, pour que le recteur puisse vivre de ses revenus ;

3° Les habitants d'Ormont-dessus doivent se rendre, six fois par an, à l'église de St-Maurice d'Ormonts, afin de s'en reconnaître les paroissiens. Ces jours-là, qui sont ceux des grandes fêtes, il ne sera célébré aucun office à la chapelle.

1476. Les Bernois firent la conquête du pays d'Aigle et des Ormonts dans la guerre de Bourgogne. Le premier acte de leur administration, à nous connu, est du 20 novembre 1476, dans lequel l'avoyer et conseil de la république de Berne confirment aux honorables hommes, paysans, sujets et habitants d'Ormonts, leurs priviléges, statuts, droits, exemptions, lois et ordonnances et les affranchissent de la mainmorte.

1496. Une enquête, faite à cette date, nous apprend que les seigneurs d'Ormonts sont : le comte de Gruyère et le sieur d'Illens *(la Baume)* pour la moitié. L'autre moitié est aux Vallise. Ces trois seigneurs avaient chacun toute juridiction sur leurs hommes ; les officiers du gouvernement bernois ne faisaient aucun acte de juridiction. C'est de là sans doute que le val d'Ormonts fut régi par deux justices et deux codes différents.

1501. Antoine de Gruyère vend au gouvernement bernois ce qu'il

Digitized by Google

avait dans la seigneurie d'Aigremont, pour le prix de 1000 florins; il se réserve de porter le nom de ce fief.

1502, avril. Il y eut dispute entre les pâtres de Château-d'Œx et des Ormonts au sujet des Mosses. Trois cents hommes de Château-d'Œx envahirent Ormont-dessus, tuèrent six hommes et emmenèrent le bétail. De là grande émotion à Berne et menaces de guerre contre la haute Gruyère. L'affaire fut arrangée, avec la médiation de Fribourg, pour une somme de 4000 florins que Château-d'Œx dut payer à Berne. Comme les Ormonins dépouillés n'avaient rien reçu, ils crurent pouvoir se dédommager par leurs mains. A leur tour ils envahirent en armes la commune de Château-d'Œx, la fourragèrent et y enlevèrent tout le butin qui leur parut être d'un transport facile. Le comte de Gruyère envoya aussitôt des hommes de Rougemont et de Rossinière prendre inventaire des objets volés; cet inventaire fut immédiatement adressé à Berne, avec la demande de faire justice. On ignore ce que fit, dans cette occurrence, le gouvernement bernois, qui, paraît-il, se contenta de réprimander sévèrement les Ormonins et de leur faire rendre une partie du butin.

Cependant, même après la vente d'Aigremont, le comte Jean de Gruyère avait conservé des fiefs et biens au val d'Ormonts et à Aigle, que les Bernois l'avaient forcé à leur céder, dans l'arrangement survenu à l'occasion de l'invasion des Ormonts par les hommes de Château-d'Œx. Le comte, trop faible pour résister à d'aussi puissants voisins, se vit obligé de réaliser enfin cet engagement devant lequel il avait jusque-là reculé. Le 10 octobre 1502 avait été fixé pour la remise officielle des biens du comte aux Ormonts au gouvernement de Berne. Le matin de ce jour on pouvait voir tous les sentiers qui, des deux côtés de la vallée, conduisent à Ormont-dessous, couverts d'une population nombreuse qui s'avançait à la file comme dans une procession. Elle était animée de sentiments tristes. Bien que le gouvernement bernois l'eût jusque-là fort ménagée, elle avait le sentiment que le gouverneur allemand d'Aigle serait un maître moins commode que les anciens seigneurs du pays et qu'elle ne retrouverait pas ce gouvernement doux et patriarcal qui avait conquis à la maison de Gruyère le cœur de tous les montagnards romands.

La foule se dirigeait vers la place commune, soit le pré, où se tenait le marché public. Là siégeait Pierre Cléry, maître d'hôtel du comte de Gruyère, qui venait, au nom de son maître, faire abandon de ses derniers droits sur les Ormonts; à côté de lui figuraient les commissaires bernois et des témoins nombreux venus de la plaine pour assister à cet acte important. Parmi ces derniers on comptait n. Jean de Novasselle, n. Jean de Bex, Pierre Girod et Jean de Loës.

Digitized by Google

Les sujets du comte étaient représentés par Jean Bonzon, Jean Oguay, Richard Gilliéron, Mermet Burtin et d'autres, en tout trente-six hommes.

Quand cette assemblée est réunie, Pierre Cléry se lève et déclare se dévêtir, au nom de son maître, de tous les droits et revenus que celui-ci avait possédés dans la vallée d'Ormonts, et il les remet aux commissaires bernois présents, les priant de traiter ces nouveaux vassaux avec clémence et douceur. Il invite ensuite ces derniers à prêter serment et hommage au gouvernement de Berne et de s'acquitter envers lui des devoirs et services auxquels ils étaient auparavant tenus envers le comte de Gruyère. Ce fut là une journée solennelle pour la population d'Ormont-dessous; la foule dut se retirer avec un pénible serrement de cœur et plus d'une larme coula ensuite autour du foyer rustique.

Réformation. La réforme religieuse eut de la peine à s'implanter aux Ormonts, malgré le grand zèle déployé par Farel. Après la publication de l'édit de Réformation, les Ormonins déclarèrent qu'ils aimaient mieux prendre un autre seigneur que de renoncer à leur foi. Berne passa outre et adressa à Grand, chanoine de Lausanne et curé d'Ormonts, cette admonestation sévère : « Il est mal à vous de sommeiller, tandis que vous abandonnez votre troupeau et de tondre les brebis que vous laissez errer à l'aventure sans pâture et sans berger. » Le premier pasteur réformé fut Jaques Caméral; il ne trouva guère de créance auprès des paroissiens à qui il avait été imposé. Lassé de l'indocilité de son troupeau, il écrivit à Farel : « Je n'y puis plus tenir; je perds et mon temps et ma peine, je n'attends que le jour où il plaira au Seigneur de me sortir d'ici. » Les seigneurs de Berne durent faire intervenir les grands moyens; ils adressèrent la lettre suivante « aux syndics et tous patriotes des » Ormonts, de dessus et de dessous la Joux. Nous vous mandons et » commandons de vous faire conformes à nous et à nos autres su- » jets, en acceptant l'Evangile et délaissant les cérémonies des » hommes, qui n'ont pas de fondement dans la sainte Ecriture, ains » ont été controuvées par l'avarice des prêtres, à la grande perdition » des hommes. Nous ne voudrions vous commander chose qui fût » contre Dieu. Serait donc bien étrange que dussiez demeurer en » désobéissance et vous montrer rebelles à Dieu, premièrement, et » à nous vos supérieurs. Quel profit pour vous s'ensuivrait, ce pouvez » considérer. »

Cependant les Ormonins ne cédèrent point encore devant ce langage menaçant, dans une affaire où leur conscience était intéressée avant tout. Ce n'est qu'à la longue et par les soins de bons pasteurs que la doctrine réformée pénétra dans la population.

Pestes. La vallée d'Ormonts, malgré sa position élevée et son isolement, n'a pas échappé aux *pestes* qui ont si souvent désolé le pays.

1565. A Ormont-dessous, en vingt-quatre heures, une mère et ses enfants moururent de la peste. La frayeur était si grande que pour faire emporter les morts, les parents étaient obligés de payer six couronnes et d'en promettre vingt autres à la St-Martin.

1596. 700 personnes moururent de la peste à Ormont-dessous.

1608-1612. La peste sévit à Ormont-dessus. Le pasteur Caviot fut l'une des victimes.

1626 au 7 décembre 1628. Entre ces deux dates il y a une lacune dans les registres de la paroisse d'Ormont-dessus; elle est attribuée à la grande peste qui régnait alors. En 1628, le pasteur nouvellement élu ne fut pas présenté à cause de la peste.

1629. Peste à Ormont-dessus.

Révolution de 1798. Le gouvernement bernois avait toujours ménagé les montagnards des Alpes. Lorsque arriva, pour le Pays de Vaud, le moment de l'émancipation, Berne trouva, dans les vallées des Alpes comme dans celles du Jura, des populations énergiques prêtes à défendre le gouvernement contre la révolution.

Au mois de mars 1798, le gouvernement bernois avait déjà perdu toute la plaine vaudoise et l'armée française marchait sur Berne, ne laissant derrière elle qu'un petit corps de 1500 hommes commandé par le colonel Tscharner, gouverneur d'Aigle et qui occupait les Ormonts. Ce corps était mal armé, mais il était appuyé par une population dévouée. Les femmes des Ormonts, écrivait Tscharner, demandaient à grands cris des piques afin de pouvoir prendre part à la lutte qui s'approchait.

Sur les ordres du général Brune, les troupes françaises sous le général Chastel, appuyées de bataillons vaudois, se préparaient à chasser le petit corps bernois des Ormonts. Après avoir simulé une attaque sur Ormont-dessous par le chemin de la Chenau, dans la vallée de la Grande-Eau, afin de tromper Tscharner sur le point d'attaque, Chastel dirige deux colonnes sur la vallée d'Ormonts.

La première colonne, sous les ordres du colonel Forneret, de Lausanne, devait partir de Bex, passer la croix d'Arpilles et s'emparer d'Ormont-dessus. La seconde colonne, forte de 2000 hommes et commandée par Chastel, devait attaquer Ormont-dessous et le Sépey par les montagnes d'Ollon. L'attaque est résolue pour le 5 mars, au matin.

La première colonne, sous Forneret, quittait Bex le 4 mars, à 11 heures du matin et s'acheminait, par une neige profonde et fraîchement tombée, sur Gryon, où elle prit quelques instants de repos.

Digitized by Google

Elle ne tarda pas à se remettre en route pour Taveyannaz, où elle fut forcée, par la fatigue, de s'arrêter de nouveau. La neige était si profonde que le soldat Cherix y demeura enseveli. Les soldats français, exaspérés par les obstacles inaccoutumés qu'ils rencontraient, voyant se dresser devant eux des montagnes gigantesques au sein desquelles ils devaient se frayer un passage, étaient furieux. Ils mirent le feu aux chalets de Taveyannaz pour se réchauffer et menacèrent de jeter dans les flammes l'officier vaudois qui avait conseillé un tel passage. Forneret seul conservait sa gaîté, au milieu d'une consternation générale. Bientôt le froid devient plus vif et un magnifique clair de lune vient éclairer les solitudes des Alpes. Forneret en profite pour faire prendre les armes à sa troupe et arrive avec elle, avant le jour, à la croix d'Arpilles. La tête de colonne vient aussitôt se heurter contre un abattis de sapins, élevé à l'entrée du bois d'Aiguefroide, derrière lequel sont embusqués 200 Ormonins et une compagnie de carabiniers de Gessenay, sous les ordres du capitaine Fischer. Une décharge meurtrière accueille les assaillants, qui sont repoussés. Forneret reforme sa colonne et veut enlever le passage à la baïonnette. Mais les neiges profondes, la configuration du sol, les obstacles qui lui sont opposés, rendent impossible le succès de cette attaque, qui est repoussée.

Cependant, des carabiniers de Gryon indiquent à Forneret un sentier conduisant au lieu dit Trélachadise, d'où l'on pouvait atteindre les Ormonins placés derrière l'abattis; Forneret y fait placer ses meilleurs tireurs, qui ne peuvent parvenir à déloger l'ennemi de son poste. Le feu continuait ainsi durant plusieurs heures sans résultat utile; la neige était rougie du sang de bien des braves, lorsque Forneret voyant le découragement gagner sa troupe, déjà exténuée par la fatigue, se résout à tenter un dernier et suprême effort. Il se place à la tête de quelques hommes déterminés et marche sur la barricade en criant : *En avant ! en avant mes enfants !* lorsqu'il tombe frappé d'une balle qui lui a traversé la poitrine. Après cette perte, Français et Vaudois abandonnèrent précipitamment le champ de bataille, laissant dans la neige les cadavres de leurs compagnons tués, entr'autres ceux de deux officiers, dont l'un était le lieutenant Dubois, d'Ollon. Forneret, transporté par ses soldats à la cure de Gryon, mourut le lendemain 6 mars, à 8 heures du matin.

Les Ormonins, de leur côté, avaient chèrement acheté leur victoire : Jean-David Girod du Plan des Isles; Jean-Pierre Bonzon des Voëttes; Abram Pittet, d'Ormont-dessus; Jean-David Richard et Moïse Favre, furent tués derrière la barricade par les carabiniers de Forneret.

La seconde colonne, commandée par Chastel, s'était, à son tour,

Digitized by Google

mise en marche le 4 mars, pour coucher à Plambuit, dans les Alpes d'Ollon. Le 5, avant le jour, le général détache la compagnie Cossy, d'Ollon, et le bataillon vaudois Clavel de Brenles, sur le hameau de Dard, avec mission de converger de là vers le Sépey, sur lequel était dirigée l'attaque du corps principal qui devait passer par Essertgillot.

Le corps détaché rencontre aux Granges les avant-postes des Ormonins, qui se retirent après avoir perdu leur chef, Fréd. Monod. Clavel et Cossy, en suivant les Ormonins dans leur retraite, arrivent au village de la Forclaz, dont l'entrée est barricadée. Là étaient d'habiles tireurs d'Ormonts, soutenus par la compagnie de carabiniers de Graffenried. La lutte est acharnée des deux parts et le justicier Vurloz, chef des Ormonins de la Forclaz, y est tué. Malgré cette perte, la résistance continue, vive, opiniâtre, jusqu'au moment où la compagnie Cossy fait un mouvement pour tourner le village. Les carabiniers de Graffenried, qui aperçoivent ce mouvement, se hâtent d'abandonner la Forclaz, craignant de voir leur retraite coupée. Les assaillants se jettent résolument sur le village, où les Ormonins les reçoivent à coups de fusils tirés par les fenêtres. Le tambour-major Senn, de Lausanne, qu'on avait pris, à son grand panache, pour le général, y fut tué. Cette résistance inutile irrita les vainqueurs, qui mirent le feu à une maison, pillèrent le village et maltraitèrent les habitants. Les assaillants avaient perdu vingt hommes, parmi lesquels le lieutenant Bourgeois.

Pendant que ceci se passait, le corps principal s'avançait par Essertgillot sur le Sépey, refoulant devant lui les postes ennemis qu'il rencontrait et qui étaient en nombre trop inférieur pour résister. Douze Ormonins gardaient une fortification en terre, construite par Abraham Dupertuis; ils y firent une résistance héroïque et n'abandonnèrent leur poste qu'après la mort de leur chef. Chastel trouva une forte résistance dans sa marche, au Pont des Planches, défendu par un détachement bernois et des carabiniers d'Ormonts. Mais, après le désastre de la Forclaz, les défenseurs renoncèrent à résister plus longtemps. Le capitaine Chablaix fit arborer le drapeau blanc; une capitulation fut signée, par laquelle les Ormonins se soumirent à reconnaître le nouveau gouvernement du pays et les Français s'engagèrent à ne pas occuper le Sépey. La lutte était désormais terminée.

*

Coutumes des Ormonts. Lorsque LL. EE. voulurent faire rédiger les coutumes du gouvernement d'Aigle, elles convoquèrent les délégués des quatre mandements. Ceux des Ormonts vinrent à la conférence, mais pour refuser de participer à ses travaux; ils alléguaient la lettre-patente de 1476, par laquelle Berne avait confirmé leurs priviléges et entr'autres celui de fixer eux-mêmes les lois qui de-

Digitized by Google

vaient les régir. De nombreux efforts furent faits pour les engager à adopter le nouveau projet de code, dont on retarda même l'impression dans ce but, mais en vain, et le code dut paraître en 1772, sous le titre de : *Code des lois des trois mandements de la plaine du gouvernement d'Aigle,* in-4°. Du reste, les Ormonts étaient alors divisés en deux châtellenies, dont chacune avait sa justice et ses coutumes distinctes. Vers 1767, les syndics et le Conseil général d'Ormont-dessous présentèrent au gouvernement bernois un « Recueil des us et coutumes de la paroisse et châtellenie d'Ormont-dessous, tirés des anciennes ordonnances, concessions, gratifications et de la pratique immémoriale. » Ils en demandèrent la confirmation à LL. EE., lesquelles, espérant encore amener les gens des Ormonts à adhérer au code d'Aigle, la refusèrent le 8 juin 1768, sans atteindre leur but, comme nous l'avons vu.

Un des traits les plus caractéristiques des coutumes consignées dans ce recueil, c'est qu'elles consacraient pour le régime matrimonial le système dotal, en opposition au système de la communauté qui était en vigueur dans la plaine et à Ormont-dessus. Quelles étaient les coutumes de cette dernière châtellenie ? c'est ce qu'il serait très difficile à dire, ces coutumes n'ayant jamais été recueillies. Dans la suite on paraît y avoir adopté le code d'Aigle, qui, le plus souvent, est cité dans les registres renfermant les jugements rendus par la justice d'Ormont-dessus. A mesure qu'on avance, on voit ce code appelé simplement « le code » ou « la loy. » Peut-être aussi qu'il était plus conforme aux coutumes de cette localité que le recueil d'Ormont-dessous. †

ORMONT-DESSOUS, commune et paroisse, dont le chef-lieu est le village du Sépey, à 2 $^{1}/_{2}$ lieues du bourg d'Aigle, avec lequel il communique par une belle route, construite en 1837. Une nouvelle route, ouverte seulement en 1868, communique avec Château-d'Œx par la vallée des Mosses et celle de l'Etivaz ; elle ouvre des points de vue très pittoresques sur les Alpes voisines et déjà elle attire les touristes et les gens du pays. Une nouvelle route s'ouvrira bientôt sur le Pillon, à travers la vallée d'Ormont-dessus, ensorte que les conditions d'existence des habitants seront entièrement changées.

L'église de la paroisse est au Vernay.

On trouve, dans la commune, trois sources d'eau sulfureuse dont jusqu'ici on n'a fait aucun usage : l'une est à cinq minutes de l'auberge de la Comballaz, une autre sur le pâturage commun des Mosses, la troisième dans le bois de Matelon.

Ormont-dessous est divisé en quatre seytes ou sections : la *Forclaz,* les *Voëttes,* le *Sépey* et *Cerniat.*

La population était de 1941 habitants en 1803; elle est de 1494 en 1860. La superficie du territoire est de 7,033,306 perches, dont 1,512,000 en prés, 2,023,800 en bois, 369,716 en pâturages, 3,097,900 en estivages. Les bâtiments sont taxés 1,186,000 fr. et les fonds de terre 899,000 fr. Dettes hypothécaires, 938,000 fr. *

ORMONT-DESSUS, commune et paroisse, composée de hameaux et de maisons isolées dans la partie supérieure de la vallée, traversée par la Grande-Eau. Les groupes d'habitations principaux sont : les *Plans*, les *Iles* et *Vers-l'Eglise*, où se trouvent le temple et la cure. Elle est divisée en trois seytes : celle d'*Enhaut*, celle du *Milieu* et celle d'*Enbas*.

Cette vallée est fort pittoresque ; elle est très parcourue par les touristes depuis la construction de l'hôtel des Diablerets, élevé en face du glacier de ce nom. Des pensions, à prix modiques, reçoivent les habitants des bords du Léman et les étrangers qui vont chercher, dans cette fraîche vallée, un refuge dans les ardeurs de l'été. Les excursions sont faciles de là sur les Alpes environnantes, riches en points de vue, la montagne d'Isenau, la Dent de Chaussy, et pour les plus intrépides, les Diablerets, etc.

La population était de 1253 habitants en 1803; elle est de 960 en 1860. La superficie du territoire est de 6,821,288 perches, dont 1,379,586 en prés, 1,298,600 en bois, 2,877,900 en estivages. Les bâtiments sont taxés 599,000 fr. et les fonds de terre 826,000 fr. Dettes hypothécaires, 328,000 fr. — Les Plans sont à une altitude de 3581 pieds fédéraux. *

ORNY (*Ornie*, en l'an 600; *Ornie*, paroisse en 1228), ancien village communal du cercle et de la paroisse de La Sarraz, à 20 minutes N. de ce bourg. Avant la Réformation, l'église de la Vierge à Orny était paroissiale; La Sarraz et Pompaples s'y rendaient. Après la réforme, les biens d'église de la paroisse furent donnés au baron de La Sarraz, à charge par lui de payer les pensions des ministres. Dès ce moment l'église de La Sarraz devint paroissiale. Orny et Eclépens en furent les annexes. La collature de l'église d'Orny appartenait à l'abbaye du lac de Joux, à qui elle avait été donnée par Barthélemy, seigneur de La Sarraz, au XII[e] siècle.

En 1453, on comptait 45 feux dans la paroisse.

La localité d'Orny était habitée dans les temps romains, comme on pourrait déjà le conjecturer par sa proximité de la voie qui conduisait d'Entreroches à *Urba*. En fouillant derrière l'église pour agrandir le château, on a trouvé, il y a près de trente ans, les restes d'un pavé en mosaïque; en 1858, d'autres antiquités romaines y ont été découvertes.

Digitized by Google

Orny faisait partie de la baronnie de La Sarraz; il en a été détaché en 1623 au moment du partage opéré entre les fils du baron Joseph de Gingins. François de Gingins en a été le premier seigneur. Un joli château moderne a servi de résidence à ses descendants, qui l'ont possédé jusque vers le premier quart de ce siècle, qu'il a été acquis, avec le domaine rural, par la famille Dupasquier, de Neuchâtel. C'est aujourd'hui une maison particulière. Dans la cour on voit un milliaire romain, trouvé près d'Entreroches; il est de l'an 140 de J.-Christ et a été érigé en l'honneur de l'empereur Adrien.

La population était de 194 habitants en 1803; elle est de 303 en 1860. La superficie du territoire est de 615,000 perches, dont 6416 en vignes, 251,500 en prés, 202,000 en champs, 90,500 en bois, 58,500 en pâturages. Les bâtiments sont taxés 359,000 fr. et les fonds de terre 404,000 fr. Dettes hypothécaires, 459,000 fr. *

ORON-LA-VILLE (*Auronum* en 516 et 1049), village communal et paroissial, chef-lieu de district et de cercle, à 4 lieues N. de Lausanne, avec une gare sur le chemin de fer. Le district est composé des cercles d'Oron et de Mézières; le cercle comprend les communes d'*Oron-la-Ville, Bussigny, Chatillens, Chesalles, Ecotteaux, Essertes, Ferlens, Maracon, Oron-le-Château, Palésieux, la Rogivue, Servion, les Tavernes, les Thioleyres, Vuibroye*, avec une population de 3585 habitants.

Ce village, avec Vuibroye et Auboranges, fit partie de la grande donation du roi Sigismond à l'abbaye de St-Maurice, en l'an 516. Cette terre fut, plus tard, enlevée à l'abbaye et lui fut restituée, en 1049, par le pape Léon IX, dans son passage à St-Maurice.

La seigneurie d'Oron-la-Ville appartenait au sacristain de l'abbaye, qui y avait un châtelain. En 1437, Nicod Doges, sacristain de St-Maurice, concède à Louis, duc de Savoie, une contribution d'une livre par feu sur les hommes du couvent à Oron-la-Ville et Auboranges. Cette contribution s'éleva à 18 livres. Le couvent avait toute juridiction sur ces hommes, avec le droit de glaive. Anselme Doges *(Ogesii)* était sacristain en 1462; son châtelain à Oron était n. Jean Doges, qui protesta, en vertu de son autorité, contre une violation de territoire commise par le châtelain de Palésieux, dans la juridiction d'Oron, où il avait usurpé une certaine localité, afin d'y procéder au supplice d'Antoine Benoît, de St-Saphorin, demeurant à Chardonne et condamné pour crime d'hérésie.

En 1604, Pierre Carmentran, sacristain de St-Maurice, aberge la mayorie d'Oron à David Doges.

Les sires d'Oron avaient aussi des hommes et des droits à Oron-la-Ville qui relevaient de leur châtellenie.

Digitized by Google

L'abbaye de St-Maurice a possédé Oron jusqu'à l'année 1671, qu'elle remit cette seigneurie, avec Vuibroye et Crespillau, à LL. EE. de Berne en échange d'affranchissements d'hommages dans le gouvernement d'Aigle, pour les terres de Lavey, de Gryon et de Salaz, qui dépendaient du couvent.

L'annexe d'Oron est Châtillens; la paroisse comprend les neuf villages voisins; l'église d'Oron date de 1679.

On comptait 18 feux à Oron-la-Ville et Auboranges en 1437 et 21 feux à Oron en 1673.

La population était de 210 habitants en 1803; elle est de 429 en 1860. La superficie du territoire est de 335,475 perches, dont 113,000 en prés, 135,000 en champs, 59,500 en bois, 23,000 en pâturages. Les bâtiments sont taxés 321,000 fr. et les fonds de terre 256,000 fr. Dettes hypothécaires, 153,000 fr.

*

ORON-LE-CHATEL, petit village communal à 15 min. au-dessus du précédent. Il tire son nom d'un château placé sur un rocher élevé et qui domine au loin tout le paysage, depuis les rochers de Naye jusqu'aux montagnes de Savoie et au mont Jura. Ce château, flanqué de tourelles, entouré de murs très épais, occupe une grande enceinte; il était environné d'un fossé qu'on passait sur un pont-levis. Il a été restauré par les Bernois. C'était le manoir de l'ancienne famille d'Oron et le chef-lieu d'une seigneurie qui s'étendait sur les villages voisins et jusque dans le canton de Fribourg actuel.

En 1310, la châtellenie se composait des lieux suivants : Oron-la-Ville, Crest Pyoullioux, Vuibroye, Châtillens, comprenant ensemble 44 feux; Besenssens, Villars, Chesalles, Bussigny; ces derniers comptaient 66 feux.

Seigneurs. Le premier seigneur d'Oron connu est *Wullierme Ier*, qui vivait en 1137 et était vidomne de l'abbaye de St-Maurice en ce lieu.

Wuillerme II, fils du précédent, avait succédé à son père en 1163; il eut pour successeur son fils qui suit.

Rodolphe Ier était seigneur d'Oron en 1215 et coseigneur de Vevey en 1236.

Wullierme III, chevalier, fils du précédent, était seigneur d'Oron en 1240.

Rodolphe II, fils du précédent, lui avait succédé en 1267.

Girard d'Oron, chevalier, avait succédé à son père Rodolphe II en 1313. Il ne laissa qu'une fille, Marguerite, mariée à Jean, coseigneur d'Aubonne, chevalier. Après lui, la seigneurie d'Oron passa, vers 1360, à *François Ier*, chevalier, fils de Rodolphe d'Oron, seigneur d'Attalens. Il fut marié deux fois : 1° avec Catherine de La Sarraz,

Digitized by Google

et 2° avec Marie de Gruyère, morte avant 1383. Cette dame avait eu, pour dot, 10,000 florins d'or. Le sire François, n'ayant pas eu d'enfant de ses deux épouses, testa en 1383 et constitua pour héritiers : *Rodolphe IV*, comte de Gruyère, et les deux fils de celui-ci, savoir : Rodolphe de Montsalvens et François de Gruyère, filleul du testateur. C'est ainsi que la seigneurie d'Oron passa dans la maison souveraine de Gruyère. En 1380, le sire François avait cédé au comte Amédée VI de Savoie le château et mandement d'Oron avec tous ses droits depuis le mont sur Vevey jusqu'à l'eau de Longe-Aigue contre la maison-forte que le dit comte possédait sous l'église de Montreux avec tous ses droits entre l'eau de la Baye et celle de Veraye.

Armes de la famille d'Oron : de gueules, au croissant d'or.

Cette famille a possédé les coseigneuries de Vevey, Corsier, Montreux, la baronnie du Châtelard, les seigneuries d'Attalens, d'Illens et d'Arconciel, de Bossonens, et la coseigneurie de Pont-en-Ogo.

Hommes illustres. Pierre *d'Oron*, évêque de Sion, 1273-1287.

Pierre d'Oron, évêque de Lausanne, 1313-1323.

Rodolphe d'Oron, seigneur d'Attalens, bailli de Vaud en 1335, 1336, 1340.

Aymon d'Oron, seigneur de Bossonens, bailli de Vaud, 1358-1359.

Oron sous la maison de Gruyère. Le 23 mai 1398, le comte de Gruyère, dans un pressant besoin d'argent, vendit à Aymonet de Royer, d'Asti, ses seigneuries et maisons fortes d'Oron et de Palésieux, pour 14,000 écus d'or, de France. Percival, fils d'Aymonet Royer (ou Ruer), revendit ces seigneuries à n. Gaspard de Montmayeur, seigneur de Villars-Salet, pour le même prix.

En 1457, François de Gruyère racheta ces seigneuries de Françoise de Montmayeur, dame de Coppet.

En 1529, au moment où s'approchait la Réformation, *Jean II*, comte de Gruyère et seigneur d'Oron, avait fait dans cette dernière seigneurie : « une crye ou commandement que à tous ceulx qui se- » roient de la foy luthérienne, ou qui maintiendroient icelle foy, que » l'on leur dût donner trois estrapades de cordes et puis après si soy » ne veulent déporter de tieulle foy que l'on les doit brûler. »

Après la conquête bernoise, Oron devint le refuge de tous les catholiques de la contrée qui désiraient continuer l'exercice de leur culte. Le comte, malgré les défenses de Berne, faisait célébrer la messe dans sa chapelle, où il avait fait placer l'image miraculeuse de saint Pancrace, autrefois à Châtillens. Bien plus, il défendait à ses sujets d'Oron d'aller au prêche à Corsier. Berne ne pouvait supporter un aussi grand mépris de ses ordonnances dans le pays récemment conquis. Cette ville traita avec le comte, lui garantit la seigneurie et la haute juridiction d'Oron, à la condition que les gens

Digitized by Google

du comte embrasseraient la réforme et iraient entendre le prêche à la paroissiale de Châtillens.

Le comte Jean II, en 1517, avait hypothéqué cette seigneurie à l'Etat d'Unterwald supérieur, qui la fit subhaster sur le malheureux comte Michel, en 1555. Cette même année, le seigneur trésorier Jean Steiger, de Berne, en fit l'acquisition pour le prix de 6848 couronnes. L'année suivante, Steiger acquit encore les droits de l'Etat de Fribourg sur les seigneuries d'Oron et de Palésieux et les remit, en 1557, à LL. EE. de Berne, qui réparèrent le château et en firent le siége d'un bailliage auquel ils joignirent les domaines de l'abbaye de Haut-Crêt. Le premier bailli d'Oron, en 1557, fut Germain Jäntsch.

A la révolution vaudoise de 1798, le château, avec un domaine rural, fut acquis par M. Roberti au prix de 147,000 fr.; dès lors il est devenu une propriété particulière.

En 1521, on comptait 6 feux à Oron-le-Châtel.

La population était de 86 habitants en 1803; elle est de 204 en 1860. La superficie du territoire est de 135,800 perches, dont 32,800 en prés, 53,400 en champs, 47,000 en bois. Les bâtiments sont taxés 88,400 fr. et les fonds de terre 77,600 fr. Dettes hypothécaires, 77,000 fr. — Altitude, 2413 pieds féd.

*

ORZENS (*Orsens*, paroisse en 1228), village communal du cercle de Belmont, à 6 lieues N. de Lausanne et à 90 min. S. d'Yverdon, avec une église annexe de Cronay.

SEIGNEURIE. Ce village formait autrefois une seigneurie, dont les nobles *d'Orsens* ont été les premiers possesseurs.

1385. *François d'Orsens*, seigneur du dit lieu, affranchit de la mainmorte, soit de l'échute des biens meubles après la mort du propriétaire, le curé actuel d'Orsens et tous ses successeurs.

1445-1498. N. *Pierre de Constantine* est seigneur d'Orsens.
1539-1546. *Léon de Constantine,* id.
1562. N. *Claude Ferlin,* id.
1604. N. *Jean Ferlin,* châtelain de Jougne, id.
1628. Les demoiselles *Ferlin,* id.
1684. N. Claude-Mathieu de *Varax,* d'Evian, id.

1702. Claude-Louis et André-Joseph de Varax vendent la seigneurie à n. *Jean de Loys*, seigneur de Villardin, dont les descendants en sont restés en possession jusqu'en 1798.

En 1684, il y avait 32 maisons dans le village, avec leurs granges.

La population était de 221 habitants en 1803; elle est de 302 en 1860. La superficie du territoire est de 453,729 perches, dont 117,436 en prés, 273,000 en champs, 55,300 en bois, 1840 en

Digitized by Google

pâturages. Les bâtiments sont taxés 333,000 fr. et les fonds de terre 325,500 fr. Dettes hypothécaires, 140,000 fr. — Altitude, 2077 p. fédéraux.

*

OSTENDE, maison isolée au bord du lac de Neuchâtel, avec une espèce de port, dans la commune de Chevroux.

*

OUCHY (*Osciacum* au XI[e] siècle, *Oschye*), village faisant partie de la commune de Lausanne, dont il est le port. Les belles prairies qui s'étendent entre la ville et le lac, soit *oches*, lui ont donné le nom. La partie qui contient le principal groupe de maisons était appelée *Rive d'Ouchy ;* l'évêque Landry de Durnes y établit un château vers 1170 (*Turris Rippe de Oschye*). Il fut détruit environ l'an 1200 par le comte Thomas de Savoie, mais rebâti bientôt après par l'évêque Roger. Plusieurs de ses successeurs y firent leur résidence; quelques-uns de leurs actes sont datés du château d'Ouchy. La grande tour carrée renfermait les archives de l'Evêché jusqu'à la Réformation.

Vers la fin du XVII[e] siècle, les fortifications, à l'exception du donjon qui subsiste encore, furent démolies et remplacées par des édifices servant de douane.

L'évêque et le Chapitre de Sion avaient anciennement des possessions considérables à Ouchy, Paleyres et Chamblandes; ils les vendirent en 1245 au Chapitre de Lausanne pour le prix de 140 marcs d'argent.

Les sénéchaux de Lausanne, dont l'office appartenait d'abord aux nobles d'Ecublens et plus tard à ceux de Lucinge et de Compois, exerçaient la juridiction inférieure dans tout le territoire compris entre la Vuachère et la Chamberonne, en passant par la route dite la Croix d'Ouchy jusqu'au milieu du lac. Ils avaient à cet effet un métral à la Rive d'Ouchy. Ce dernier tenait aussi en fief de l'évêque le rivage et le halage. En 1378, Jean, métral, et d'autres habitants d'Ouchy, reconnaissent devoir un cens annuel de 24 sols, en raison du rivage et du port de Rive, depuis la Vuachère jusqu'à la Veraye et jusqu'au milieu du lac; ils s'engagent, en outre, à conduire l'évêque, ses officiers, ses chevaux et équipages où et quand il lui plaira, sous la condition cependant qu'il sera obligé de les nourrir pendant la navigation. Le droit de rivage consistait dans le quart du prix convenu pour la voiture des marchandises; les bourgeois de Lausanne en étaient exemptés.

Le rivage, le halage et le port furent peu à peu acquis par la famille Blécheret, de Lausanne, qui les vendit à cette ville, en 1558, pour 400 écus d'or. Ces divers impôts, qui ont duré jusqu'en 1798,

renchérissaient beaucoup les frais de transport sur le lac, d'autant plus qu'il fallait en acquitter de semblables dans chaque port, lors même qu'on n'était pas disposé à s'y arrêter.

La métralie ayant passé des anciens métraux successivement à Jacob Weiss, de Berne, n. Christophe Manlich, seigneur de Daillens et Bettens, Jean Blécheret et Josué Bouchex, de Lausanne, fut également vendue à la ville par ce dernier, en 1646, pour 500 florins.

Avant la Réformation, Ouchy formait une petite paroisse; il y avait 5 feux en 1417. En 1527, la ville de Lausanne demanda à LL. EE. la maison de cure, attendu que depuis longtemps elle avait été donnée à l'hospice de St-Roch par le recteur de la paroisse. Cette démarche n'eut pas de succès.

Dans notre siècle, les habitants d'Ouchy ont senti, de nouveau, le besoin de posséder une église à part. Construite au moyen de dons de plusieurs particuliers, MM. Haldimand, Delessert, Verdeil, M[lle] de Cerjat, etc., et avec le concours de l'Etat et de la commune de Lausanne, elle fut inaugurée le 15 novembre 1840; dès lors elle sert aussi au culte anglican.

Le port d'Ouchy, quoique très fréquenté dès le commencement du XVIII[e] siècle, n'offrait aucun abri aux barques. C'est pourquoi on dressa, déjà en 1718, le plan d'une digue; mais on n'y donna pas de suite. En 1773, les bateliers en établirent une petite, à leurs propres frais; cet ouvrage, peu solide, se dégrada bientôt. Les maîtres bateliers d'Ouchy demandèrent de nouveau, en 1790, au gouvernement l'autorisation de construire un môle en pierre; LL. EE. se décidèrent alors à le faire exécuter elles-mêmes. On adopta le plan de M. Céard, ingénieur français à Versoix. Cette jetée, d'une longueur de 48 toises de 8 pieds, fut construite toute en pierres de Meillerie. Le nouveau port, d'une superficie de 2200 toises, pouvait abriter environ 25 barques; il fut achevé au bout de trois ans, en 1793, au moyen d'une dépense de 42,000 livres.

Ce port fut immédiatement assigné pour station à la flottille de guerre que le gouvernement entretenait sur le lac Léman. Depuis que le duc de Savoie était rentré en possession du Chablais et du pays de Gex, les Bernois durent songer à avoir des bateaux, soit pour défendre le Pays de Vaud, soit pour maintenir la communication avec les Genevois. D'accord avec ces derniers, LL. EE. firent construire, de 1665 à 1672, deux galères et une autre barque, appelées *les grands* et *le petit ours;* elles étaient armées de 14 canons; les deux premières pouvaient porter chacune 300 à 400 hommes, y compris l'équipage; les matelots étaient fournis par les localités riveraines et pris dans le nombre des bateliers, qu'on munissait de fusils, pistolets, coutelas et *rondaches*, soit petits boucliers. Le com-

Digitized by Google

mandement des barques fut confié à Jean Geoffrey, seigneur du Torrent, réfugié françaïs, ancien officier de marine à Toulon. Il dirigeait aussi une école de navigation à Morges, destinée à former des aspirants.

Ces barques étant, déjà en 1687, si dégradées qu'il aurait fallu les remplacer, on changea de système. Les fermiers qui avaient obtenu le droit exclusif du transport des marchandises, s'engageaient à construire des bateaux que le gouvernement pouvait louer en cas de besoin. La barque Panchaud était de ce nombre. Le marquis Duquesne fut souvent consulté dans ces travaux, ainsi que pour la construction du port de Morges (voir cet article).

Les rapports avec la Savoie s'étant beaucoup améliorés, on négligea bientôt la flottille; les troubles de Genève, en 1782, en firent de nouveau apprécier l'utilité. Le colonel Auguste de Crousaz, qui avait fait deux campagnes sur mer et assisté au siége de Gibraltar, ayant été nommé commandant de la flottille, en 1793, s'occupa de sa réorganisation. L'année suivante, il avait porté l'effectif des officiers, sous-officiers et canonniers-matelots à 450, formant trois divisions. L'arsenal, qui se trouvait à Chillon, contenait 12 canons de 4 livres et un certain nombre de fusils, avec les munitions nécessaires. Mais le général Weiss ne sut tirer aucun parti de ces moyens de défense en 1798.

C'est à l'hôtel de *l'Ancre,* situé sur le port, qu'en 1816 lord Byron, de retour de Chillon, composa, en deux jours, son poème intitulé : *Le Prisonnier de Chillon.*

Une société anonyme a fait bâtir en 1860, sur une esplanade à l'orient du village, un des plus vastes et des plus confortables hôtels sur le lac, portant le nom de *Beau-Rivage;* les abords du port ont été, en même temps, transformés en promenades, et un quai a agrandi la place du côté du midi et du couchant.

Miette. Les Cévenols, connus sous le nom de Camisards, avaient sous leur célèbre chef, Jean Cavalier, longtemps tenu en échec les troupes de Louis XIV. Le maréchal de Villars ne parvint à les soumettre qu'en leur assurant le libre exercice de leur religion; les anciens compagnons de Cavalier devaient former un régiment commandé par lui. Mais le roi ayant bientôt rompu ces engagements, Cavalier quitta la France et donna rendez-vous aux Camisards dans le Pays de Vaud. L'ambassadeur de Louis XIV réclama auprès de LL. EE., qui, décidées à maintenir la neutralité, donnèrent à leurs baillis des ordres sévères pour empêcher toute tentative de la violer.

Le 17 novembre 1705, le lieutenant baillival de Lausanne fut informé par des bateliers d'Ouchy qu'il y avait dans le cabaret de Jean Noir, sous Montbenon, un rassemblement d'hommes armés qui vou-

Digitized by Google

laient passer le lac et s'étaient adressés à eux pour avoir leurs bateaux. On en fit immédiatement couper les cordes et cacher les rames. Un détachement de soldats se rendit au cabaret, le cerna et s'empara des 50 hommes qui s'y trouvaient. La cave ayant été forcée, on y découvrit des fusils, des pistolets et de la poudre. De l'interrogatoire des prisonniers, il résulta que Jean Cavalier avait pris du service auprès du prince de Savoie, dont les Etats étaient alors occupés par les Français; un officier savoyard avait été envoyé au Pays de Vaud. Il montra aux Camisards l'ordre de rejoindre leur chef; le lieu de réunion était le cabaret de Jean Noir. Ce dernier avait reçu de l'argent pour les loger et les traiter. Un autre officier savoyard qui avait acheté les armes nécessaires, devait commander la troupe, la faire traverser le lac pendant la nuit et débarquer près du château d'Yvoire, dont on voulait s'emparer. L'ordre était donné de faire contribuer les paysans de Savoie; en soulevant tout le pays, on comptait chasser les Français. Il paraît que d'autres Camisards devaient passer le lac depuis Morges et Nyon.

La plupart des prisonniers furent condamnés au bannissement par LL. EE. et conduits à la frontière sous escorte; les autres relâchés pour s'être trouvés accidentellement chez Jean Noir. Ainsi cette entreprise fut déjouée. †

OUJON *(Algio, Augio, Alio, domus Augionis)*, maison de chartreux, fondée par le sire *Louis de Mont* (le Grand) dans une solitude du Jura, vers l'an 1150.

A vingt minutes du village d'Arzier, au-dessus de la colline peu élevée à laquelle il est adossé, se trouve un joli plateau d'une largeur de quelques centaines de toises, après lequel le sol commence bientôt à s'élever en pente rapide. Au pied de ce nouveau gradin, les eaux pluviales ont creusé, dans le sol calcaire, un vallon étroit, assez profondément encaissé et bordé des deux côtés par de hauts sapins.

Là se voient encore aujourd'hui quelques pans de murs, s'élevant à peine au-dessus du niveau du sol; ils sont recouverts de plantes vivaces et même de jeunes arbres. Ces ruines, avec une fontaine d'une eau fraîche et limpide qui coule tout auprès, indiquent seules aujourd'hui l'emplacement du couvent d'Oujon, la plus ancienne des chartreuses de la Suisse.

Aucun document, connu jusqu'ici, ne nous révèle le moment précis où le seigneur Louis de Mont appela dans cette solitude les disciples de saint Bruno. Louis de Mont était mort en 1177, et les chartes du couvent, voisines de cette date, font supposer, par leur texte, que l'érection du monastère peut remonter jusque vers l'an 1150. Un diplôme de l'empereur Frédéric Ier, donné à Lyon en 1178,

Digitized by Google

accorda aux chartreux d'Oujon tous les droits relevant du domaine impérial sur le sol compris dans les limites de leur terre, pour en jouir à perpétuité. Une amende de 100 livres fut prononcée contre toute personne qui ne respecterait pas cette donation. Le diplôme que nous citons spécifie les limites de la Chartreuse d'une manière précise de tous les côtés, à l'exception pourtant de celui où il était le plus important de les déterminer, savoir : le côté par lequel la terre des religieux touchait à celle des sires de Prangins. Cette lacune dans le diplôme impérial nécessita, plus tard, une prononciation de Nantelme, évêque de Genève, qui fixa définitivement les limites du domaine des chartreux.

Ces limites étaient : du côté du lac, le chemin qui tend du pont de la Sizille vers Genollier ; à l'occident le lac Quinsonnez (des Rousses) et la rivière l'Orbe ; au N. la Chaux Ronde et la ligne tendant de là directement jusqu'à la Vaux sous Bassins et au pont de la Sizille : au S. le pré de Cor et le Montousier, noms perdus aujourd'hui, mais qui paraissent désigner le territoire où, un siècle plus tard, s'éleva le village de St-Cergues. Cette sentence épiscopale ne fit pourtant pas taire les prétentions des sires de Prangins ; les religieux n'y furent définitivement soustraits qu'en 1211, par un acte où Jean, sire de Prangins, donne en aumône à Oujon tous les droits qu'il peut avoir dans les limites du domaine du couvent, sur les pâquiers, bois, forêts, dîmes, etc. Cet acte fut donné à Prangins sous les sceaux de Jean, sire de Prangins, de Bernard, évêque de Genève, et de messire Amédée de Gex.

Après la chute de la maison de Prangins, en 1293, Louis Ier de Savoie, seigneur de Vaud, devenu possesseur des domaines et seigneuries des Prangins, remit en avant les mêmes prétentions auxquelles le sire Jean avait volontairement renoncé. Le réclamant était trop puissant et les pauvres chartreux trop faibles pour défendre leurs droits avec succès. Un accord, de l'an 1317, daté de Morges, accorda au sire de Vaud toutes ses prétentions. Celui-ci devint l'avoué de la maison d'Oujon.

Après lui, ses successeurs dans la seigneurie de Mont-le-Vieux voulurent aussi exercer les droits d'avouerie sur Oujon. Ainsi, dame Luque de la Baume, dame de Mont-le-Vieux, essaya, en 1388, de s'emparer de cette avouerie ; mais elle fut déboutée de ses prétentions après de longues procédures, par sentence du bailli de Vaud et de son conseil, siégeant à Moudon. Le couvent eut le bonheur d'échapper à la protection onéreuse de la maison de Viry.

Les chartreux, ce qui paraîtra étrange, paraissent avoir été déterminés dans le choix du site préféré pour bâtir leur maison, par l'isolement et la nature sauvage du lieu. Là, l'horizon se termi-

Digitized by Google

nait à quelques pas des murs du monastère, que de sombres forêts entouraient de toutes parts. Aucun bruit extérieur ne venait troubler les moines dans leurs méditations solitaires. Un règlement ordonnait aux hommes d'Arzier, lorsqu'ils se rendaient dans les forêts avec leurs bêtes, de boucher les clochettes des chevaux quand ils arrivaient au pré du Seigneur, dans le voisinage du couvent. Le régime intérieur était en harmonie avec cette nature plus que sévère. Le jeûne et le silence devaient être continuels, l'abstinence des viandes absolue, même dans les cas de maladie; la clôture était perpétuelle, et la plus grande partie du jour et de la nuit était employée à prier dans la chapelle. C'étaient là quelques parties de la rude discipline que les disciples de saint Bruno avaient apportée avec eux en venant s'établir à Oujon.

S'ils se traitaient durement eux-mêmes, les chartreux traitaient les autres avec charité et douceur; la conséquence est naturelle pour qui connaît le cœur humain. Ainsi, tandis que les riches moines de Romainmôtier soumettaient leurs serfs à la taille et à la mainmorte, en échange de la protection qu'ils leur accordaient, les chartreux avaient accordé à leurs hommes d'Arzier des franchises exceptionnelles (voir *Arzier*).

Les chartreux d'Oujon s'étaient acquis une considération générale dans le pays. Pierre de Savoie leur fait un legs de 20 livres, par son testament daté de 1251. Les bienfaiteurs principaux du couvent furent: les seigneurs des Monts, les comtes de Genevois, les sires de Gex, de Prangins, d'Aubonne, les nobles de Coinsins, de Sacconay, de Bursinel, de Bière et plusieurs autres. Cependant la chartreuse n'a jamais été riche, aussi n'en avait-elle nul besoin. Elle possédait, néanmoins, le domaine de Mimorey, où ses religieux plantèrent, avant 1224, la vigne qu'on y voit encore aujourd'hui; le domaine d'Oujonnet, entre Bursinel et Rolle, des vignes à la Côte, des terres au pays de Gex, etc. Outre le village d'Arzier, elle tenait la grange du *Muids*, divisée plus tard entre plusieurs abergataires; le moulin et les foules de *Montens* près de Genollier, où les habitants d'Arzier étaient obligés d'aller moudre leurs grains; la *Conrièrie* d'Oujon, dont le bâtiment a été transformé en chalet, à quelques centaines de pas de l'ancienne chartreuse. A la Conriérie se trouvait le frère *Conrier*, qui de là dirigeait l'économie du couvent et remplissait l'office attribué aux châtelains envers les seigneurs laïcs.

A aucune époque le couvent ne paraît avoir été nombreux. Les religieux dont les noms figurent dans les actes ne dépassent pas le nombre de sept. Il était régi par un prieur, qui avait sous lui le conrier et le *maître des vies*. Voici les noms des prieurs qui sont parvenus jusqu'à nous:

Digitized by Google

PRIEURS D'OUJON

GERVAIS, vers 1150.
HUGUES, avant 1185.
BERNARD, avant 1195.
GUI, en 1195.
DALMACE, *circa* 1201 et 1210.
GAUCHER, 1210-1213.
ABBO, 1213-1220.
JORDAN, 1215, 1219(?), 1224.
VILLELME, 1224, 1235.
JORDAN, 1236-1252.
PIERRE, 1246, 1259.
JEAN, 1260, 1263.
PIERRE, 1264-1268.
VILLERME, 1270-1276.
GIROD, 1279, 1286.
AMÉDÉE, 1299.
PIERRE, 1304.
GUILLAUME, 1306, 1312.
THOMAS, 1317.
GUILLAUME, 1327.
Jean FRANQUETI, 1363.
Guillaume FABRI (de Begnins), nommé général des chartreux en 1373.
MERMET, 1387-1388.
François TROSSEL, 1404.
Pierre PAVARELLI, 1430, 1433.
Mermet FABRI, 1502.
Pierre DE DOMPIERRE, 1509.
Claude MARIOT, 1527.

La chartreuse d'Oujon a subsisté jusqu'au printemps de l'année 1536, au moment de l'invasion bernoise, où un incendie la consuma en entier. Le *Cartulaire* fut sauvé, transporté dans les archives de Chambéry, où il a été découvert par M. le baron de Gingins et publié ensuite dans les *Mémoires de la société d'histoire romande*. En 1542, les biens d'Oujon furent mis en vente par les commissaires bernois. N. Hugues Vandel acheta un mas de montagnes au-dessus de la chartreuse pour le prix de 2000 florins de Savoie, petit poids, et une cense annuelle de 2 florins. Ces montagnes vaudraient près de 300,000 fr. aujourd'hui.

*

OUJON (l'), ruisseau qui prend sa source près de la Chartreuse et va se jeter dans la Promenthouse.

*

OUJONNET, aujourd'hui le GENET, belle maison de campagne avec un grand domaine rural, appartenant à M. le colonel Archer, sise auprès de la gare de Bursinel. Ce domaine tirait son nom du couvent d'Oujon, à qui il avait été donné, en 1252, par l'abbaye de Bonmont. Cette dernière le possédait, en vertu d'une donation qui lui avait été faite par Gautier de Bursinel, chanoine de Genève.

En 1542, le domaine d'Oujonnet, alors divisé en deux granges, fut expédié par les commissaires bernois à n. Hugues Vandel, pour le prix de 2000 florins. Au XVII[e] siècle, ce domaine avait passé à la famille Morlot, de Berne, qui le possédait en 1673 et 1708. En 1756, il appartenait à M. Bogdan, puis à la famille de Lerber.

*

OULENS (*Ollens* en l'an 600, *Ouleins*, paroisse en 1228), ancien village communal et paroissial du cercle et du district d'Echallens,

Digitized by Google

à 1 lieue O. de ce bourg. Ce village figure sous le nom d'*Ollens* dans une donation du roi Gontran, de l'an 600.

Dès la fin du XII[e] siècle, la terre d'Oulens et les forêts d'Orjulaz appartenaient aux sires de Montfaucon - Montbéliard, seigneurs d'Echallens.

La chapelle d'Oulens dépendait, dès l'an 1141, de l'abbaye de Montbenoît, en Bourgogne, qui plus tard l'érigea en paroissiale. L'abbaye du lac de Joux possédait en ce lieu une grange soit prieuré rural, auquel appartenait le droit d'usage dans la vaste forêt d'Orjulaz et dans la châtellenie d'Echallens. Ce droit lui avait été donné gratuitement par Richard de Montfaucon, en 1200.

En 1553, Oulens embrassa la Réformation par 24 voix contre 18 qui tenaient pour la messe.

En 1453, on comptait 20 feux dans la paroisse; la cure avait 20 livres de revenu.

Ce village est le lieu natal de François Burnens qui, placé auprès du célèbre naturaliste François Huber, devenu aveugle, fit pour celui-ci ces belles études sur les abeilles, publiées d'abord, en 1792, sous la forme de lettres à Ch. Bonnet et avec le titre : *Nouvelles observations sur les abeilles,* Paris 1796, in-12. Burnens, revenu dans sa patrie, fut agent national de sa commune sous le régime unitaire helvétique, puis juge de paix du cercle d'Echallens. Il est mort le 22 juin 1837, âgé de 77 ans.

Deux routes nouvelles, l'une sur Chavornay, l'autre sur la gare d'Eclépens, vont changer les conditions d'existence des habitants d'Oulens qui, longtemps, ont été privés de bonnes voies de communication. Les annexes de la paroisse d'Oulens sont St-Barthélemy et Bettens.

La population était de 330 habitants en 1803; elle est de 414 en 1860. La superficie du territoire est de 644,500 perches, dont 110,000 en prés, 367,500 en champs, 156,400 en bois, 5500 en pâturages. Les bâtiments sont taxés 388,000 fr. et les fonds de terre 407,000 fr. Dettes hypothécaires, 685,000 fr. — Altitude, 1973 p. fédéraux.

*

OULENS, petit village communal du cercle de Lucens, dans la paroisse de Curtilles, à 1 lieue N. de Moudon et à 6 lieues de Lausanne.

La population était de 55 habitants en 1803; elle est de 103 en 1860. La superficie du territoire est de 172,569 perches, dont 41,750 en prés, 84,400 en champs, 38,500 en bois, 6,000 en pâturages. Les bâtiments sont taxés 72,900 fr. et les fonds de terre 91,100 fr. Dettes hypothéc., 136,000 fr. — Altitude, 2120 p. f. *

Digitized by Google

OUTARD (*grangia de Altar* et *Autar* au XIVe siècle), maison de campagne, avec un grand domaine rural, sise dans la commune de Longirod, entre ce village et le hameau du Pessey. C'était autrefois une grange de l'abbaye de Bonmont, abergée par les religieux, en 1489, à n. Jean de Marcleys. A la vente des biens ecclésiastiques, en 1542, elle fut abergée à n. Jean de Mestral, seigneur d'Aruffens. C'est aujourd'hui la propriété de la famille Delessert. *

OYENS (St-), appelé autrefois St-Oyens de Rottières, du nom d'un ruisseau qui coule auprès de ce lieu. C'est un village communal du cercle et de la paroisse de Gimel, dont il est l'une des annexes. Il est à 1 lieue de Rolle et à 2 lieues O. d'Aubonne, sur le plateau qui domine le Molard au-dessous duquel est le vignoble de la Côte. Il faisait autrefois partie de la seigneurie de Mont-le-Vieux.

La population était de 142 habitants en 1803; elle est de 193 en 1860. La superficie du territoire est de 336,149 perches, dont 77,800 en prés, 142,000 en champs, 109,000 en bois, 2300 en pâturages. Les bâtiments sont taxés 155,000 fr. et les fonds de terre 174,000 fr. Dettes hypothécaires, 276,000 fr. — Altitude, 2443 p. fédéraux. *

OYONNAZ (voyez *Ognonnaz*).

P

PAILLY (*Parlie*, paroisse en 1228), village communal du cercle de Vuarrens, district d'Echallens, à 90 min. N.-E. de ce bourg. Il faisait autrefois partie de la seigneurie de *Bourjod* (voir ce nom). Ce village est ancien; il était déjà paroissial en 1228. Près de la place d'armes de ce lieu on trouve encore des tuiles qui proviennent d'un édifice fort ancien et que les habitants croient avoir appartenu à un couvent qu'ils désignent sous le nom de *St-Martin*. Près de là coule une source limpide nommée la *Moinesse*. On a trouvé sur le territoire de cette commune des antiquités qui appartiennent certainement à l'époque romaine.

La collature de l'église appartenait aux chanoines de St-Nicolas de Lausanne. En 1453, on comptait 18 feux dans la paroisse; le curé avait 12 livres de revenu.

En 1684, on comptait à Pailly 32 maisons avec granges et appartenances et 48 hommes francs et libres.

En 1542, les commissaires bernois abergèrent les biens de la cure à maître *Tristand*, pour le prix de 600 florins et 2 flor. de cens.

Digitized by Google

La population était de 273 habitants en 1803; elle est de 325 en 1860. La superficie du territoire est de 627,988 perches, dont 182,100 en prés, 322,300 en champs, 101,800 en bois. Les bâtiments sont taxés 334,000 fr. et les fonds de terre 524,000 fr. Dettes hypothécaires, 348,000 fr. — Altitude, 2153 p. féd.

*

PALAISIEUX ou PALÉSIEUX (*Palasuel*, *Palaysol*, *Palesuez*, *Pallexious*, dans les chartes; paroisse en 1228), village communal et paroissial du cercle et district d'Oron, à 30 min. S. de ce lieu, dans une plaine arrosée par la Broie, avec station sur le chemin de fer.

Le nom de ce lieu paraît venir de *Palatiolum* (petit palais); c'est ainsi qu'il est appelé dans une charte de 1141. Il est probable que c'était autrefois un fisc royal, dans lequel se trouvait une maison féodale destinée à recevoir le prince; de là le nom de *petit palais*.

Palésieux était situé sur la route romaine qui reliait Vevey à *Minnodunum*, à travers le plateau élevé du Jorat. Aussi, on a découvert en ce lieu les débris très importants d'un édifice romain à dix minutes du village, à l'endroit nommé le Martinet. C'était le reste d'un bain de construction romaine, avec un fond recouvert de dalles de marbre blanc poli, de quatre pouces d'épaisseur, dont le docteur Levade a fait une ample description.

Ailleurs, en 1812, on a trouvé encore un beau pavé en mosaïque.

SEIGNEURIE. Dans le moyen âge, Palésieux se trouvait placé sous la suzeraineté du comte de Genevois, ainsi que plusieurs localités voisines. Une charte d'Amédée, comte de Genevois, de l'an 1162, en faveur de Haut-Crêt, confirme tout ce que les religieux possèdent dans la terre de Garnier de Palésieux, savoir : à la Doze, à Essertes, à Peney, à Boneul et dans tous les droits d'usage au Jorat. On explique cette suzeraineté du comte de Genevois par une alliance avec la maison de Glane, qui, bien certainement, avait des possessions dans cette contrée.

Vers le milieu du XIIe siècle, Palésieux devint le centre d'une seigneurie féodale qui se composait des villages de *Palésieux*, *Maracon*, *Essertes*, *Peney*, *Forel*, *Monnéaz*, *Wuarraz* et *Boneul*. Les premiers seigneurs connus ne portaient pas d'autre nom que celui de leur terre. Ils ont possédé sans interruption cette seigneurie de l'an 1150 à 1302. A cette dernière date, elle passa dans les mains des nobles de Billens. Le premier seigneur connu de cette terre, d'après les chartes, est *Garnier de Palésieux*, que nous voyons figurer dans divers actes du XIIe siècle.

Garnier était seigneur de Palésieux avant l'année 1154. Il avait un oncle nommé Baldrade. En 1155, il eut une contestation avec les moines de Haut-Crêt, qui se termina à l'avantage des derniers;

Digitized by Google

Garnier dut leur reconnaître le droit d'usage dans les forêts du Jorat, à l'exception du terrain compris entre l'eau du Grenet et Servion, où ils ne devaient pratiquer aucun défrichement *(sarta)* dans la noire forêt. Garnier vivait encore en 1186. Il laissa quatre fils : *Pierre* qui suit, *Ulrich*, *Garnier* et *Otton ;* ce dernier fut moine à Haut-Crêt.

Pierre de Palésieux fut seigneur de la terre après son père Garnier. Il paraît être mort vers l'année 1218, laissant un fils, Willerme qui suit.

Willerme de Palésieux, chevalier, était déjà, du vivant de son père, avoué de Lutry pour l'évêque de Lausanne. Il devint seigneur de Palésieux en 1218. En 1225, pressé par un besoin d'argent, il remet l'avouerie de Lutry, en gage, à Guillaume d'Ecublens, évêque de Lausanne, pour le prix de XL livres. Il eut de sa femme Girez ou Girelde quatre fils et deux filles, savoir : *Pierre*, qui fut avoué de Lutry ; *Hugues* qui suit ; *Willerme*, prieur de Lutry ; *Wibert*. Les filles furent : *Willerma* et *Agnès ;* cette dernière épousa Girard *de Chesaux*.

Hugues était seigneur de Palésieux en 1247. Il devint, plus tard, mayor de Chexbres pour l'évêque de Lausanne par son mariage avec Jacobette, fille du mayor Anselme. Hugues fut le personnage le plus éminent de sa maison par le rôle qu'il remplit dans la patrie de Vaud, comme homme de confiance du comte Pierre de Savoie, dans le moment où le petit Charlemagne cherchait à réunir sous sa domination les principales seigneuries du pays. En 1254, Hugues reconnaît tenir en fief de Pierre de Savoie tout ce qu'il possède entre la pierre du mont Warascon et celle de Besencens et cent soudées de terre au lieu appelé *Escotaz* (Ecoteaux).

Dès ce moment, Hugues fut le serviteur le plus dévoué du petit Charlemagne et se mit à travailler, avec autant d'intelligence que d'activité, à amener les seigneurs vaudois à reconnaître Pierre comme leur suzerain.

Après le succès de ses démarches, Hugues se trouva tout naturellement désigné au choix du prince pour être son lieutenant dans le pays acquis ; il devint le premier *bailli de Vaud* pour le comte Pierre. Hugues était bailli au printemps de l'année 1263, et, après la mort du prince, en 1268 (12 juin), il fut l'un de ses exécuteurs testamentaires. Pierre, pour témoigner sa reconnaissance à Hugues, lui avait donné, par testament, la seigneurie de *la Tour*, de Vevey *(Tour-de-Peilz)*. Philippe, devenu comte de Savoie après le petit Charlemagne, conserva Hugues dans son office de bailli, mais il lui reprit la belle seigneurie de la Tour et lui donna, en échange, la *Tour* et seigneurie de Cudrefin. Hugues prolongea sa vie jusqu'à

Digitized by Google

l'année 1276, toujours honoré de la confiance du prince et son bailli dans la terre vaudoise. Cependant, malgré la haute position qu'il avait occupée et peut-être aussi à cause d'elle, Hugues ne laissa à sa famille que de graves embarras financiers, des dettes contractées à un intérêt usuraire qui ne devaient pas tarder à amener la ruine de la maison de Palésieux. De sa femme Jacobette, Hugues eut cinq enfants : *Willelme II* qui suit, *Girard*, *Hugues*, *Jean*, et une fille, nommée *Villermette*.

Willelme et *Girard de Palésieux*, à dater de l'an 1277, sont entrés en possession de toute la succession paternelle ; Willelme en est l'administrateur. Ce dernier n'avait pas hérité de la sagesse de son père. A Cudrefin, dont il était seigneur, il se trouva en présence de deux autres seigneurs qui avaient aussi des droits sur cette ville. L'un était Jaques, seigneur de Belmont, et l'autre Iblet de Font. Dans un différend survenu entre les seigneurs, Willelme de Palésieux, au lieu de recourir au droit, préféra se faire justice à lui-même. Il brûle la maison que Jaques de Belmont possédait à Cudrefin et brise un pont établi par celui-ci sur les fossés de la ville. De là plainte au comte Philippe de Savoie et condamnation à l'amende portée contre Willelme. Celui-ci mourut bientôt après, laissant de sa femme Agnès : *Girard II* qui suit, *Willelme III*, *Jeannette* et *Mermod*.

Si la succession du grand bailli Hugues avait été embarrassée, celle de son fils Willelme le fut bien davantage. *Agnès*, veuve de ce dernier, se vit obligée de vendre, de concert avec son beau-frère Girard, le château et lieu de Cudrefin au comte Philippe de Savoie, pour le prix de 1500 livres. Cette somme, bien que considérable pour le temps, ne fut qu'un bien faible palliatif. Un partage dut s'opérer entre Agnès et son beau-frère Girard, en vertu duquel celui-ci devint seigneur de la terre de Palésieux.

Girard II était seigneur de Palésieux en 1295 ; il ne tarda pas à mourir, laissant une veuve, Isabelle, fille d'Aymon II, sire de Montagny, et des enfants qui furent placés sous la tutelle de Girard de Montagny, frère d'Isabelle. Ce dernier trouva la succession de ses pupilles grevée de dettes énormes. Or « pour que l'on puisse marier » les filles ou les mettre en religion et procurer les moyens de subsister à ceux des enfants qui voudraient se marier et rester dans » le monde, le seigneur de Montagny se décide à vendre, au nom de » ses pupilles : le château et mandement de Palésieux, avec toutes » ses dépendances, à n. *Nicolas de Billens,* docteur ès-lois. » Cette vente est faite pour le prix de 2500 livres lausannoises. L'acte est de l'an 1302. Cette vente consomma l'entière ruine de la famille de Girard de Palésieux.

Armes de la maison de Palésieux : coupé ; au premier, de gueules, au lion issant d'or, la queue fourchue ; au second, de sable.

Humbert de Billens, devenu seigneur de Palésieux par succession de Nicolas qui précède, voulut, dans un esprit libéral, augmenter à la fois l'importance de sa seigneurie et le bien-être de ses vassaux. En 1342, il tranforma le village de Palésieux en bourg et le dota de franchises nombreuses, assez semblables à celles de la grande charte de Moudon.

De son vivant, le sire Humbert voulut transmettre la seigneurie à son fils *Pierre*, du consentement d'*Aymon*, son second fils. Mais, cette transmission était une véritable aliénation de seigneurie que le vassal n'avait pas le pouvoir de faire sans l'assentiment du suzerain, et cet assentiment n'avait pas été demandé. C'était là une omission grave, qui fit prononcer la confiscation du fief par le conseil du comte Amé VI. Cependant, le comte ne voulut pas pousser le droit à son extrême rigueur. Il inféoda et vendit, à Marguerite de Grandson, femme de Pierre de Billens, la seigneurie de Palésieux pour le prix de 2200 florins d'or. Sur cette somme le comte reçut 200 flor. et 200 flor. pour son conseil, et donna le reste à *Aymon de Billens*, frère de Pierre, en même temps que le droit de racheter la seigneurie dans le terme de six années. L'acte est du 14 mars 1363.

Marguerite de Grandson, veuve en 1363 de Pierre de Billens, qu'elle avait épousé en 1354, épousa, vers l'an 1365, Rodolphe IV, comte de Gruyère, veuf lui-même de Marguerite Allamand. C'était le troisième mari de Marguerite qui avait épousé, en premières noces, Hugues de Blonay, seigneur de Joux. Marguerite donna, en 1363, à Falconnet de Palésieux, donzel, en fief franc et libre, une certaine maison soit grange, sise au-devant du château de Palésieux, avec un chesal près de la porte de ce bourg, à la condition que le dit Falconnetus de Palésieux et ses héritiers seront tenus de faire leur demeure à Palésieux et de payer un cens annuel de 30 sols.

De son troisième mariage, dame Marguerite eut un fils : *François de Gruyère*, qui succéda à sa mère dans la seigneurie de Palésieux. En ce temps-là déjà, la maison de Gruyère se trouvait sous le poids de dettes considérables qui la forcèrent, plus d'une fois, à engager quelques-uns de ses beaux domaines pour satisfaire aux exigences de ses créanciers. Le seigneur *François* avait cédé Palésieux à Rodolphe de Gruyère, seigneur de Montsalvens et d'Aubonne, avec l'obligation probable d'acquitter quelques-unes de ses dettes.

Mais le sire d'Aubonne ne tarda pas à se trouver dans une position aussi difficile que le vendeur. Afin d'éviter le gouffre vers lequel le poussaient des dettes contractées à usure, il se vit obligé de vendre, en 1398, à n. *Perceval Ruer* ou *Royer*, de la cité d'Asti, ses seigneu-

Digitized by Google

ries d'Oron et de Palésieux pour 14,000 écus d'or, au coin du roi de France. Quelques années plus tard, en 1402, ces seigneuries furent vendues à Gaspard de Montmayeur, seigneur de Villars-Salet, pour 14,000 écus d'or au soleil.

Cependant le vieux comte Rodolphe de Gruyère ne put voir d'un œil tranquille ces belles seigneuries sortir de sa maison et passer dans des mains étrangères. Il se refusa à reconnaître comme légitime l'acquisition sérieuse faite par G. de Montmayeur, bien qu'elle eût été approuvée par le comte de Savoie. Ne consultant que les intérêts de la maison de Gruyère, il appelle à la chevauchée ses vassaux et ses hommes d'armes, les fait marcher contre le nouvel acquéreur et s'empare, à force ouverte, des châteaux d'Oron et de Palésieux, qui sont livrés au pillage. C'était au tour du comte de Savoie de s'émouvoir à la vue d'un acte qui était, à la fois, une rupture de la paix publique et la violation d'une transaction qu'il avait lui-même autorisée. Craignant d'ailleurs de voir la guerre civile éclater entre les vassaux du Pays de Vaud, le comte se hâta d'imposer le séquestre sur les seigneuries d'Oron et de Palésieux, jusqu'au moment où il aurait été prononcé sur le droit.

Le jugement de cette affaire fut déféré à des arbitres : Guillaume de Menthonay, évêque de Lausanne, et Pierre de Dompierre, chevalier. Ceux-ci décidèrent : que le comte de Gruyère et ses héritiers auraient le droit de racheter, quand il leur plairait, le château d'Oron et la maison de Vevey, pour le prix de 6800 écus d'or, au coin du roi de France.

Quant au château de Palésieux, les arbitres prononcèrent qu'il serait remis aux créanciers de la maison de Gruyère, qui résidaient à Romont.

En vertu de cette sentence et pour satisfaire les créanciers de Romont, le comte de Gruyère se vit contraint de céder la seigneurie de Palésieux à messire *Pierre de Dompierre* et *Richard d'Illens*, donzel, résidant à Romont. Cette cession est du 1er décembre 1402.

Pierre de Dompierre, devenu seigneur de Palésieux après avoir désintéressé les autres créanciers, en demeura paisible possesseur jusqu'à sa mort, arrivée en l'an 1407. Il laissa après lui sa veuve, Compagne de Seyssel, un fils, *Louis* qui suit, et trois filles : *Isabelle*, mariée à Jean de Rovéréaz, seigneur du Crest ; *Jaquette*, mariée à Hugues d'Illens ; *Jeanne*, mariée à Aymon d'Estavayer.

Louis de Dompierre et sa mère devinrent seigneurs de Palésieux après la mort de Pierre de Dompierre. Ils pouvaient espérer de jouir en paix de cette terre, qui leur était parvenue avec toutes les garanties propres à inspirer une entière sécurité. L'événement ne confirma pas ces légitimes espérances.

Digitized by Google

Antoine de Gruyère, devenu majeur et comte de Gruyère, voulut agir envers les héritiers de Pierre de Dompierre comme son père Rodolphe avait agi envers Gaspard de Montmayeur, au sujet de la seigneurie d'Oron. Il appelle lui aussi ses vassaux et hommes d'armes à la chevauchée, les conduit contre le château de Palésieux, dont il s'empare et enlève tous les meubles. Cet acte de guerre ouverte, commis en pleine paix et après une assez longue possession, excita une vive émotion dans tout le pays. Le bailli de Vaud, qui voyait sa conduite toute tracée par celle que le comte de Savoie avait tenue dans le cas précédent, se hâta d'arrêter la querelle, après ce premier acte. En vertu des droits du suzerain, il imposa immédiatement le séquestre sur le château de Palésieux et déféra l'affaire au conseil du prince. Pour se justifier, le comte Antoine prétendait que son aïeul n'avait pu vendre légalement le château de Palésieux qui ne lui appartenait pas, mais était la propriété de Rodolphe de Monsalvens, père d'Antoine.

Le jugement de ce différend fut confié à deux *amiables compositeurs* qui élurent, pour surarbitre, Jean de Beaufort, chancelier de Savoie. Le comte de Gruyère fut condamné à faire lever le séquestre imposé par le bailli de Vaud sur le château de Palésieux et à le rendre à ses légitimes possesseurs. Il dut rendre aussi tous les meubles enlevés du château par lui ou par ses gens.

Les plaignants, de leur côté, durent accorder au comte de Gruyère la faculté d'opérer le rachat de la terre de Palésieux dans le terme de douze années et pour le prix de 3500 florins. C'est en vertu de cette dernière clause que la maison de Gruyère rentra, plus tard, en possession de la seigneurie, qu'elle garda jusqu'au moment où son dernier représentant, le comte *Michel*, se vit forcé de remettre tous ses biens à ses créanciers, en 1554. (Voir *Oron*.)

Michel de Gruyère fut le dernier seigneur de Palésieux. La seigneurie passa bientôt, avec Oron, entre les mains du gouvernement de Berne.

Le château de Palésieux a presque entièrement disparu. Quelques pans de murs indiquent seuls, aujourd'hui, la place qu'il occupait autrefois.

L'église paroissiale de Palésieux était dépendante de Haut-Crêt. En 1453, elle avait 20 livres de revenu et on comptait 40 feux dans la paroisse.

La population était de 240 habitants en 1803; elle est de 548 en 1860. La superficie du territoire est de 623,228 perches, dont 185,440 en prés, 223,550 en champs, 148,800 en bois, 57,000 en pâturages. Les bâtiments sont taxés 322,000 fr. et les fonds de terre 367,600 fr. Dettes hypothécaires, 291,000 fr.

*

Digitized by Google

PALENS, hameau de la commune du Châtelard, paroisse de Montreux, à 1 lieue E. de Vevey. Il est remarquable par la belle vue dont on y jouit et qui s'étend de la vallée du Rhône sur la majeure partie du Léman.

LEVADE.

PAMPIGNY (*Panpinie*, paroisse en 1228), village communal et paroissial du cercle de l'Isle, district de Cossonay, à 1 ³/₄ lieue O. de cette ville, sur la route de Morges à la Vallée.

L'église de Pampigny dépendait, avant la Réformation, de l'abbaye de Montbenoît, en Bourgogne; elle avait pour filiales les chapelles de Sévery et de Montricher. En 1453, la cure avait 50 livres de revenu et on comptait 120 feux dans la paroisse.

SEIGNEURIE. La terre de Pampigny, qui était considérable, se divisait en quatre fiefs, soumis chacun à une juridiction particulière; c'étaient les fiefs de *Montricher*, de *Menthon*, de *Gleresse* et celui des nobles de *Pampigny*, appelé aussi l'*ancien fief;* celui-ci, le plus important, relevait seul du château de Cossonay.

L'*ancien fief de Pampigny* formait, au moyen âge, l'apanage de la famille féodale qui portait le nom du lieu. Le premier possesseur connu est *Jaquet de Pampigny*, donzel, fils d'Aymon de St-Germain; il prêta hommage, en 1298, à Jean, seigneur de Cossonay.

Guillaume de Pampigny, chevalier, succéda à Jaquet son père et était mort en 1377, laissant une fille, Jaquette, mariée d'abord au donzel Pierre de Ville, et en 1385 à n. Girard de Moudon.

François de Moudon, fils des précédents, leur succéda et vendit, le 27 janvier 1439, le fief de Pampigny au chevalier *Jean de Menthon*, coseigneur d'Aubonne, pour le prix de 1000 livres, monnaie coursable au Pays de Vaud. Jean de Menthon s'associa dans cette acquisition, pour la moitié, Mermet Christine, secrétaire ducal et ancien procureur de Vaud, et cela à raison de ce que celui-ci avait une créance de 500 livres sur la terre.

En 1496, n. *Claude de Menthon* et n. *Claude-François de Genthod* prêtèrent reconnaissance pour le fief de Pampigny; le dernier était fils de *Jaqueme Christine* et de n. *Jean de Genthod*, en la terre de Gex.

En 1547, l'ancien fief de Pampigny était réuni, tout entier, ès-mains de la maison de Menthon.

En 1560, le 7 janvier, n. Jean Mestral, seigneur d'Aruffens, acquiert, sous grâce de rachat, de n. François de Menthon, seigneur de Rochefort et coseigneur d'Aubonne, l'*ancien fief de Pampigny*, pour le prix de 400 écus d'or au soleil.

En 1616, au décret des biens de W. Vulliermin, défunt seigneur de Montricher, n. Francois-Gaspard Mestral, seigneur d'Aruffens, acquit les autres membres de la seigneurie de Pampigny, savoir : le

Digitized by Google

fief de Montricher, les deux tiers du fief de Rochefort et de Menthon et la moitié du fief de Gléresse. Plus tard il acheta le troisième tiers du fief de Rochefort d'Isaac d'Alinges, seigneur de Coudrée, de Vuillerens, Colombier et autres lieux.

N. et généreux *Henri-Albert de Mestral* était encore seigneur de Pampigny au moment de la révolution de 1798. Il l'était aussi de Vuillerens et d'autres lieux. Sa famille possède encore aujourd'hui le domaine rural du château de Pampigny, qui est considérable.

ANTIQUITÉS. On a trouvé dans une gravière, lieu dit au *Montelier,* rière Pampigny, plusieurs squelettes humains renfermés dans des tombes formées de dalles de pierre brute; auprès de quelques-uns étaient des coutelas en fer. Ailleurs, dans le même territoire, on a trouvé des médailles romaines en bronze, dont l'une était de Commode. A peu de distance du village, on voit des ruines de bâtiments, dont l'un est parqueté de larges briques; autour on trouve de nombreuses tuiles romaines.

La population était de 381 habitants en 1803; elle est de 629 en 1860. La superficie du territoire est de 1,208,389 perches, dont 245,700 en prés, 560,200 en champs, 394,000 en bois. Les bâtiments sont taxés 574,000 fr. et les fonds de terre 722,000 fr. Dettes hypothécaires, 388,000 fr. — Altitude, 2180 p. féd.

*

PANESEIRES, hameau de la commune de Chardonne, qui paraît faire partie de ce village.

*

PANEX, hameau de la commune d'Ollon, dans la montagne, à 30 minutes au-dessus d'Aigle. C'est dans les roches calcaires voisines que l'on découvrit, en 1554, une source d'eau salée qui a été la première dont on a tiré parti au district d'Aigle. Elle a été exploitée primitivement par la famille Zobel, d'Augsbourg, qui la tenait en fief du gouvernement de Berne. Après avoir été pendant près de 150 ans entre les mains de fermiers étrangers, elle fut reprise par le gouvernement bernois, qui la fit exploiter par un facteur dont la demeure était d'abord à Panex, puis à Aigle. Elle a été plus tard réunie, au *Devens,* aux autres sources des souterrains.

*

PANEYROSSAZ, petit glacier au N.-E. de celui de Plan-Névé, au district d'Aigle. C'est la véritable source de l'Avençon. Sous le glacier même, on trouve une mine de fer limoneuse en grains, fait assez rare à une telle élévation.

*

PAQUIER, petit village du cercle de Mollondins, qui, avec celui du Chêne qui est voisin, forme une seule commune à 3 lieues E. d'Yver-

Digitized by Google

don. C'est là que se trouvent l'église et la cure de la paroisse de Pâquier, dont Démoret est l'annexe. (Voir *Chêne* et *St-Martin.*)

Mollondins et Chavannes font partie de la paroisse. *

PAQUIER, nom donné à deux maisons sises sur la route de Cossonay à La Sarraz, à égale distance de chacune de ces villes. En 1377, Girard de Senarclens, donzel, tenait cette terre, en fief, de Louis, sire de Cossonay. En 1776, Abraham Devenoge, lieutenant de Dizy, acquiert des dames de Gingins d'Eclépens une maison et 30 poses de pré à record, en *Paquy,* rière La Sarraz, pour 12,560 florins. *

PAQUIS (le), hameau de la commune de Curtilles. *

PAUDÈSE (la), ruisseau qui vient du Jorat, près du Chalet-à-Gobet, et se jette dans le Léman, entre Pully et Paudex, après avoir traversé plusieurs vallons et ravins très agrestes, entr'autres celui de Montmoiret dans les bois de Rovéréaz. Il fait mouvoir divers moulins et usines dans la partie inférieure de son cours. *

PAUDEX (*Poudais* dans les chartes), petit village sur la rive gauche de la Paudèse, près de son embouchure dans le lac, à 45 minutes S.-E. de Lausanne. Au-dessus de ce village deux beaux viaducs sont jetés sur le ravin creusé par la Paudèse, pour le passage des voies ferrées qui courent sur les pentes du vignoble de Lavaux. Ce village a été érigé en commune en 1721. Au-dessus du village, on a exploité des mines de houille qui viennent affleurer au bord du ravin. Mais, depuis l'établissement des chemins de fer qui permettent aux houilles de St-Etienne d'arriver à peu de frais dans le pays, ces mines sont peu exploitées.

En 1768, on a trouvé près de ce village un milliaire d'Antonin le Pieux, qui indique XXXVIII mille pas de ce lieu à Avenches. Ce milliaire a été transporté à Lausanne, où on peut le voir dans la cour de l'ancienne maison Levade, à la Cité, maintenant maison de M. Ch. Bugnion, banquier.

En 1841, on a déterré, dans un endroit appelé la côte de St-Maire, plusieurs squelettes humains, simplement couchés en terre.

Dans une localité appelée *Taillepieds,* la tradition porte qu'il s'est livré là un combat contre les Sarrasins qui envahirent le pays au commencement du Xe siècle.

La population était de 107 habitants en 1803; elle est de 312 en 1860. La superficie du territoire est de 49,487 perches, dont 32,755 en vignes, 9631 en prés, 2187 en champs, 2982 en bois. Les bâtiments sont taxés 157,000 fr. et les fonds de terre 282,000 fr. Dettes

Digitized by Google

hypothécaires, 296,000 fr. — Altitude, quelques pieds au-dessus du Léman.

*

PAUILLY, hameau de 22 maisons éparses sur les sommités du mont de Chardonne, dans le territoire de cette commune, à 90 min. N. de Vevey.

*

PAUTEX, localité à l'occident du bourg d'Aigle, où l'on a trouvé quelques antiquités romaines : médailles, briques et pavés en mosaïque. Il est probable que l'ancienne voie romaine passait par là.

A. BARON.

PAYERNE *(Paterniacum* en 962, en allemand *Peterlingen),* ville située sur les bords de la Broie, chef-lieu de district et de cercle, à 9 lieues au N. de Lausanne, traversée par l'ancienne route postale de Genève à Berne.

Une tradition consignée dans un volume des archives de Payerne fait remonter la fondation de cette ville à Marcus Dunnius Paternus, duumvir de la colonie flavienne d'*Aventicum*, au IIe siècle de notre ère. Mais rien ne prouve que les inscriptions découvertes en divers lieux de la Suisse où le nom de Paternus est mentionné aient le moindre rapport avec Payerne. La colonne avec une inscription romaine qui se voit sur le pont de la Broie, vient probablement d'*Aventicum*, d'où elle aura été transportée à Payerne hors de son emplacement primitif, comme tant d'autres qu'on a trouvées hors du lieu où elles avaient été dressées. L'itinéraire d'Antonin, non plus que la carte de Peutinger, n'indiquant aucune station sur la voie romaine entre *Minnodunum* (Moudon) et *Aventicum* (Avenches), on ne saurait donc positivement affirmer qu'il existât en ce temps-là, dans la localité de Payerne, une ville nommée *Paterniacum*. Cependant, on peut présumer, avec quelque raison, que le Romain Paternus a fait bâtir dans cette contrée riante et fertile une *villa,* métairie ou maison de campagne, à laquelle il donna son nom *(villa Paterni),* qu'ensuite il se forma là un village.

La première mention, à nous connue, de Payerne, remonte à la fin du VIe siècle. En effet, nous lisons dans la chronique du *Cartulaire de Lausanne :* « Marius, serviteur du Christ et évêque, construisit en l'honneur de sainte Marie, mère du Seigneur, le temple et la ville de Payerne, sur son propre domaine, et en fit la dédicace le 8 des kalendes de juillet, dans la quatorzième année de son épiscopat, sous le règne du roi Guntrand. » Cette date correspond environ à l'an 595.

Dès le commencement du Xe siècle, il existait à Payerne une maison religieuse dépendante de l'abbaye de Baume dans le diocèse

Digitized by Google

de Besançon. Elle passa, en 904, par don de Rodolphe Ier, roi de Bourgogne, sous la dépendance de l'abbaye de Gigny, en Franche-Comté.

En 962, le 1er avril, Berthe, veuve de Rodolphe II et mère de Conrad, roi de Bourgogne transjurane, donna la ville de Payerne avec toutes ses dépendances à St-Mayeul, abbé de Cluny, pour qu'il y envoyât une colonie de religieux de cette congrégation. Le nouveau monastère devait être une maison de prière; les moines devaient exercer des œuvres de charité journalières envers les pauvres, les étrangers et les voyageurs. L'acte original de fondation, connu vulgairement sous le nom de Testament de la reine Berthe, est probablement perdu. Il en existe deux copies du XIIe siècle, l'une aux archives de Fribourg, l'autre aux archives cantonales vaudoises. Cette charte a été souvent imprimée et des traductions en ont été publiées dans le *Conservateur suisse* et dans l'*Histoire du canton de Vaud*, par Verdeil. Cependant on ne lira pas sans intérêt les fragments les plus importants de cette pièce remarquable :

« .... Moi Berthe, reine par la grâce de Dieu, sérieusement occupée de mon propre salut, et désirant y pourvoir pendant que » je le peux, j'ai jugé convenable et même très nécessaire de faire » servir une partie des biens qui m'ont été confiés pour un temps » au profit de mon âme, de peur qu'en ayant tant reçu je ne sois » peut-être au dernier jour trouvée en faute, pour les avoir uniquement employés aux soins de la vie temporelle.

» .... Qu'il soit donc notoire à tous ceux qui vivent dans l'unité de » la foi et qui attendent la miséricorde de Christ, que pour l'amour » de Dieu et du Sauveur Jésus-Christ, je donne de mes possessions » propres à saint Pierre, à saint Jean, à saint Maurice, ainsi qu'à » tous leurs compagnons et à tous les saints qui reposent dans le » lieu nommé Payerne, et cela du consentement de mes fils, le très » glorieux roi Conrad et le duc Rodolphe, le bourg de Payerne avec » tout ce qui y appartient, les serfs des deux sexes, leurs domaines, » dont les noms sont gardés par écrit (excepté une prairie vers » Dompierre), champs, prés, forêts, eaux et courants d'eaux, moulins, entrées, sorties, terrains, tant cultivés qu'en friche, une église » à *Chiètres* avec ses attenances, une église à *Pully* et une troisième » à savoir la chapelle de *Prevesins*, avec tout ce qui en dépend. Possession telle que je l'ai acquise dans tout son entier de Voton, de » Vocelin, d'Ittisburga et de ses enfants.

» .... Je fais ma donation aux fins et conditions qu'on y bâtira un » couvent en l'honneur de la sainte Vierge Marie et des saints ci-devant nommés, et qu'il s'y formera une congrégation de religieux, » vivant selon la règle du bienheureux Benoît; lesquels auront et

Digitized by Google

» tiendront toutes ces choses en leur possession et régie à perpé- » tuité, à charge de pourvoir à ce que cette vénérable maison de » prières reçoive habituellement leurs vœux et leurs supplications, » qu'ils y recherchent ardemment et attendent en toute ferveur le » désir de la vie céleste et qu'ils y disent soigneusement des oraisons » et des supplications au Seigneur, tant pour moi que pour ceux » dont j'ai fait mention ci-dessus.

» Ces religieux seront, avec toutes leurs possessions ci-devant » mentionnées, sous la puissance et domination de l'abbé Majole, » lequel, aussi longtemps qu'il vivra, les gouvernera régulièrement » selon son pouvoir et savoir. Après son décès, les moines jouiront » du plein droit de se choisir qui ils voudront de leur ordre pour » abbé et administrateur, selon la volonté de Dieu et la règle établie » par saint Benoît; et afin qu'ils ne soient empêchés d'user de ce » droit religieux par la contradiction d'aucune puissance, les susdits » moines paieront à Rome tous les cinq ans dix sols pour l'entretien » des luminaires à la porte des Apôtres et la garantie du pontife de » Rome; et ils pourront selon leur volonté et puissance et en toute » liberté de cœur et d'esprit bâtir le susdit couvent. Voulons aussi » que de notre temps et au temps de nos successeurs, autant qu'il » sera possible et convenable selon la situation du lieu, on y exerce » chaque jour des œuvres de miséricorde en toute bonne intention » envers les pauvres, les indigents, les étrangers et les voya- » geurs, etc.

» Ici sont la signature de Berthe, dame et reine, qui confirme » cette donation sur les mains de ses fils, le roi Conrad et le duc » Rodolphe; la signature de Conrad, fils du roi; les signatures du » comte Henri, d'Eléard, de Gauslen, d'Abo, de Wandalric, de Tudin, » d'Emichon, d'Azzon, de Riferius, de Hitton, de Buroward, d'En- » gelscalch, d'Alerius, des comtes Rodolphe et Paton, d'Anselme, » d'Adelgoh, de Worad, d'Engelscalch, de Borno.

» Moi, Sunehard, j'ai écrit cette charte à la place du chancelier » Ponehon; donné le mardi 1er des calendes d'avril, l'an 24 du règne » de Conrad. — Fait dans la cité de Lausanne. »

Le roi Conrad confirma cet acte huit jours plus tard et ajouta aux donations faites par sa mère des vignes dans le Vully, des dîmes, des forêts, des droits de chasse, de pêche, la terre de Kerzers, aujourd'hui Chiètres. Le duc Rodolphe donna de grands biens à Colmar, à Hittenheim, en Alsace et dans le duché de Bade. Ces différentes donations furent confirmées par plusieurs papes et empereurs et considérablement augmentées dans la suite par d'autres princes.

Saint Odilon, abbé de Cluny, raconte comment, lorsqu'en 999 l'impératrice Adélaïde, fille de la pieuse reine Berthe, vint en Bour-

Digitized by Google

gogne pour apaiser les différends qui s'étaient élevés entre son neveu Rodolphe III et les grands du royaume, elle visita Payerne et donna aux religieux des preuves de sa munificence, en leur accordant tout ce qui était nécessaire pour leurs besoins temporels et elle fit achever le monastère où sa mère était ensevelie.

Les autres membres de la famille royale de Bourgogne qui furent inhumés dans le couvent de Payerne sont le roi Conrad, mort en 993, Mathilde sa femme, le roi Rodolphe III, mort en 1032, et Adeltrude.

Après la mort du dernier roi de Bourgogne, l'empereur Conrad le Salique, à qui Rodolphe III avait fait don de son royaume, vint à Payerne et s'y fit couronner roi de Bourgogne le 2 février 1033.

Dans les temps orageux du rectorat de Bourgogne, Guillaume IV, comte de Haute-Bourgogne, surnommé l'*enfant*, s'était retiré au couvent de Payerne pendant le carême, selon la pieuse coutume de l'époque, afin de s'y préparer aux solennités religieuses de Pâques. Certains conjurés, qui étaient probablement déjà coupables du meurtre de son père en 1126, saisirent le jeune prince au moment où il se trouvait en oraison devant l'autel et l'assassinèrent traîtreusement le mardi 1er mars 1127. Pierre et Philippe de Glane, ainsi que d'autres chevaliers, périrent misérablement en voulant défendre le malheureux enfant.

Le couvent de Payerne était le lieu de prédilection de saint Odilon, abbé de Cluny (mort en 1048); c'est lui qui en termina la bâtisse, et, selon la légende, sa présence y fut marquée par des prodiges.

En l'an 1100, une bulle du pape Pascal II interdit aux chefs des monastères dépendant de Cluny de prendre le titre d'abbés et depuis ce moment le chef de la maison religieuse de Payerne fut simplement prieur.

En 1148, le pape Eugène III, à son retour de France en Italie, s'arrêta à St-Maurice, d'où il confirma les possessions du couvent de Payerne, parmi lesquelles ne se trouvaient pas moins de seize églises.

L'avouerie ou protection du couvent appartenait aux empereurs et c'est en leur nom que les ducs de Zæhringen, en qualité de recteurs de la Bourgogne, exercèrent le droit d'avoués de Payerne. Vers l'an 1220, les frères Aymon et Vullielme, seigneurs de Montagny, prétendirent que l'avouerie leur appartenait par droit héréditaire, mais par un arbitrage de Berthold, évêque de Lausanne, il fut convenu que les frères de Montagny garderaient l'avouerie pendant leur vie seulement. En 1225, la ville de Fribourg déclara qu'elle prenait sous sa protection la ville et l'église de Payerne. En 1240, le prieur offrit l'avouerie à Pierre de Savoie, qui, par un acte daté de

Digitized by Google

Moudon, l'accepta pour sa vie seulement; ensuite cet office passa à Philippe de Savoie. Pendant les démêlés qui s'élevèrent entre ce comte et l'empereur Rodolphe de Habsbourg, Payerne fut assiégée et bloquée par l'empereur, de juin à décembre 1283. A la paix l'empereur pardonna aux habitants de Payerne l'offense qu'ils avaient faite en suivant le parti de Philippe de Savoie, mais il se réserva l'avouerie. A la mort de l'empereur, l'avouerie passa de nouveau à la maison de Savoie. Albert de Habsbourg la reprend en 1299 et la transmet à son successeur Henri VII de Luxembourg. Par une convention de l'an 1314 entre le couvent et Amédée V, cet office devint héréditaire dans la maison de Savoie, qui le tenait en fief du prieur et lui prêtait hommage devant le grand autel du couvent. Celui-ci autorisa le comte à construire une maison forte à Payerne; les revenus étaient partagés; l'avouerie ne devait jamais être cédée à d'autres. C'est cet arrangement qu'invoquèrent, en 1536, le gouvernement de Berne et la ville de Payerne pour contester aux moines le droit d'avoir pu se mettre sous la protection de l'Etat de Fribourg.

Au temps de sa prospérité, le couvent comptait jusqu'à trente-deux religieux; mais en 1398, ce nombre, par suite de différents revers de fortune, était réduit à douze. La position financière du monastère s'étant de nouveau améliorée, le prieur Pierre d'Estavayer porta le nombre des conventuels à dix-huit. Au milieu du XVe siècle, le prieuré passa en commende à Amédée de Savoie (pape Félix V) et à ses successeurs. En 1512, il fut réuni à la Ste-Chapelle de Chambéry et au décanat de Savoie.

Du couvent de Payerne dépendaient les prieurés suivants :

1° *Pully*, près de Lausanne. Ce prieuré paraît avoir été une maison de campagne ou prieuré rural plutôt qu'un établissement religieux, puisqu'il ne se présente jamais avec ses prieurs particuliers.

2° *Prévesins*, donné au couvent par la reine Berthe, en 962. Ce prieuré était situé dans le pays de Gex. Le dernier prieur fut probablement Bernard-Emmanuel de Lenzbourg, évêque de Lausanne, nommé à ce bénéfice par Louis XVI.

3° *Baulmes* (voyez cet article).

4° *St-Pierre*, à Colmar, donné au couvent par le duc Rodolphe, fils de la reine Berthe. En 1536, Berne plaça un administrateur à St-Pierre, qu'il fit régir jusqu'en 1576. Tous les biens du prieuré furent alors vendus à la ville de Colmar.

5° *Huttenheim*, dans la basse Alsace, provenant aussi du duc Rodolphe.

6° *Bassins* (voyez cet article).

7° *Liaz*, au diocèse de Genève, sur le Rhône, appartenait au couvent de Payerne déjà en 1123.

PRIEURS DE PAYERNE

d'après l'*Helvetia sacra* de M. Frédéric DE MULINEN.

Saint MAJOLE, abbé, 962-986.
Saint ODILON, abbé, 997-1027.
GAUFRID, prieur, 1067-1087.
GUIGUE, prieur, 1111-1148.
GUILLENCUS, prieur, 1149-1162.
PIERRE, prieur, 1173-1178.
THÉOBALD, prieur, 1181-1198.
Hugues DE GRANDSON, prieur, 1213-1238.
ETIENNE, prieur, 1240.
RENAUD, prieur, 1249.
Guillaume DE ROSSILION, pr., 1250-1268.
GAUTIER, 1269-1291.
PIERRE, 1295-1307.
Nicolas DE VILLARZEL, 1314-1325.
Bernard DE GENEBREDA, 1325.
Aymon DE MONTAGNY, 1327-1336.
Pierre MESTRAL, 1342-1354.
Guillaume DE COSSONAY, 1343, 1369.
Henri DE SIVIRIER, 1370-1371.
Arthaud ALLAMAND, d'Aubonne, 1372-1373.
Pierre VINCENT, de Poligny, 1377-1388.
Pierre D'ESTAVAYER, 1389-1399.
Jaques DE MONTMAYEUR, 1401-1421.
Jean DE BALNIOLE.
Jean DE LA PALUD, 1424-1445.
Jean DE GRILLY, vicaire général de l'abbaye de Payerne, 1445-1450.
Girard BANQUETAZ, 1455.
Jean-Louis DE SAVOIE, protonotaire apostolique, prieur commendataire, 1470-1474.
Ottonin D'YVERDUN, 1467, 1471, 1479.
Jean BALISTIER, pr. comm., 1490.
Claude MARCHIAND, pr. claustral, 1490, 1512.
Jean DE LA FOREST, prieur commendat., 1515-1535.
Jaques MESTRAL de Vaux, bourgeois d'Aubonne, vicaire général, 1527, 1529, 1531, 1534.
Jean DE CHOLAO (?), 1529.
Jean ROBERT, vicaire général, 1532.

A ajouter :

En 1444, le pape FÉLIX V s'était réservé l'abbaye de Payerne et Jaques DE PROVANAZ, prieur de St-Sulpice, était son vicaire au spirituel et au temporel, en dite abbaye.

En 1478, Jean-Louis DE SAVOIE, évêque de Genève, était commendataire de l'abbaye; il en avait amodié les revenus à son vicaire, NICOD BENOIT, prieur de Perroi.

En 15.., Jean-Aimé DE BONIVARD passe un abergement, comme prieur.

La ville de Payerne, qui s'était successivement agrandie et groupée autour du couvent, avait reçu des empereurs d'Allemagne et des comtes de Savoie des franchises qui furent plusieurs fois confirmées; ainsi, en 1291, 1301, 1309, 1336, 1347, 1354, 1384, 1471, 1517. Ces derniers princes avaient dans la ville un officier, nommé *avoyer*, qui remplissait pour eux à peu près les mêmes fonctions que le vidomne à Genève.

Payerne fit des alliances et des traités de combourgeoisie avec les villes voisines. L'alliance fut renouvelée avec Berne en 1343, avec Fribourg en 1349, avec Neuchâtel en 1355, avec Morat en 1364.

La position de Payerne entre Genève et Lausanne d'une part, et Fribourg et Berne de l'autre, la fit souvent choisir comme lieu de conférence ou de *marche* entre ces diverses villes pendant le XVI[e] siècle et surtout pendant les troubles de la Réformation. En 1530,

une Diète de plusieurs cantons suisses y siégea pendant quatre semaines pour apaiser les différends entre Genève et le duc de Savoie.

Réformation. En vertu de leur ancienne alliance avec Berne, les Payernois avaient fourni un contingent aux Bernois contre le duc de Savoie, en 1530. Il paraît qu'en même temps ceux de Payerne promirent aux Bernois de laisser prêcher librement la Réformation chez eux. Mais ces promesses ne furent point exécutées, et tous les jours on faisait quelque insulte aux réformés et on entravait autant que possible la prédication de la nouvelle doctrine. Aussi, lorsqu'en 1531 Payerne désira renouveler son ancien traité d'alliance avec Berne, les magistrats de cette dernière ville témoignèrent-ils tout leur mécontentement et refusèrent de renouveler l'alliance jusqu'à ce que les gens de Payerne eussent fidèlement exécuté leurs promesses.

Le prédicateur réformé était Antoine Saunier, natif de Moirans en Dauphiné, et ami de Farel. Enfin, le 23 mai 1532, le conseil de Payerne se décida à renouveler l'alliance avec Berne. Avant de prêter le serment, les députés bernois exhortèrent les bourgeois de Payerne à se montrer obéissants envers le duc de Savoie dans toutes les choses temporelles et à ne plus persécuter ceux qui avaient embrassé la réforme. Cependant les Payernois n'en continuèrent pas moins leurs persécutions et le conseil de Berne fut obligé de revenir à la charge le 29 juillet et le 31 août. Vers la fin de septembre, Viret alla prêcher à Payerne et il y demeura jusqu'à la fin de janvier; mais on ne lui permit pas de prêcher dans les temples. Les moines du couvent, craignant l'influence des nouvelles doctrines, se mirent sous la protection de Fribourg. C'est ce que le banneret Pierrefleur, d'Orbe, raconte en ces termes :

« Environ la Saint-Michel, en la faueur d'aucun, Pierre Viret, prédicant, s'en alla en la ville de Payerne pour prescher la Lutherie, » mais il n'eust point d'audience en l'église. Voyant ce, il se mist à » prescher par les tauernes et autres lieux publics et dura cecy jus» ques au mois de januier suyvant, que tous les jours auoyent débat » et différent en la ditte ville à l'occasion de la ditte loy et religion. » En la ditte ville y avoit un conuent de moines noirs de l'ordre de » sainct Benoît, riche; voyant cela furent en grand'crainte, en sorte » qu'ils furent contrains aller au refuge et se mettre en la sauuegarde » des seigneurs de Fribourg, qui volontiers les receurent et leur » donnerent un advoyer pour en auoir la garde, affin que nulle fas» cherie ne leur fust faicte et leur fust donné noble Cristofle Paul» lard, chevalier et conseiller du dit Fribourg. »

Ces dissensions durèrent jusqu'en 1536, que l'armée bernoise allant conquérir le Pays de Vaud, passa à Payerne. Cette ville se rendit le 23 janvier et prêta à la république de Berne le même hom-

Digitized by Google

mage qu'elle prêtait jadis au duc de Savoie. Pierre Mestral, avoyer de Payerne, fut confirmé dans son emploi et prêta serment de fidélité aux Bernois, en présence du conseil. Depuis ce moment, la Réformation prit le dessus. Mais quoique la ville se fût rendue aux Bernois, les Fribourgeois avaient fait occuper le couvent, y avaient mis garnison et faisaient tous leurs efforts pour empêcher la prédication de la Réformation dans l'église paroissiale actuelle, qu'on appelait alors la chapelle.

Berne et Fribourg avaient tous deux un égal désir d'obtenir la dépouille de l'opulent monastère. Après de longues négociations, les deux Etats s'entendirent pour le partage de ces biens. Fribourg conserva les propriétés qui étaient sur son territoire, ainsi que les dîmes d'Estavayer. Berne se réserva les autres propriétés, ainsi que les bâtiments du couvent. En attendant, par un acte du 9 août 1536, Berne avait accordé aux bourgeois de Payerne que les appellations de leur ville et de son ressort se porteraient devant le conseil du lieu et de là à Berne.

Le 4 janvier 1537, trois moines, Claude Mallian, Jean, fils de Nicod Perrin, et Claude, fils de feu George Banquetaz, ces derniers bourgeois de Payerne, embrassent la réforme; le conseil leur promet, sous réserve de l'approbation de LL. EE., la jouissance de leurs prébendes et d'une partie proportionnée des biens du couvent, leur vie durant.

En 1537, Berne établit Adrien de Baumgarten comme administrateur *(Schaffner)* des biens qui lui restaient du couvent. Le 12 janvier 1538, A. Baumgarten rendit le compte suivant de son administration en 1537 :

RECETTES

En argent	592	florins	4 sols	6 deniers.
En froment	96	muids.		
En méteil	95	»		
En avoine	208	»		
En pois	—	»	6 coupes.	
En porcs	4			
En chapons	170 ½			
En oies	1			
En vin	97	tonneaux.		

LIVRÉES

En argent	995	florins	9 sols.	
En froment	17	muids	3 coupes.	
En méteil	—	»	8	»
En avoine	9	»	8	»
En vin	3	tonneaux.		

Digitized by Google

Ainsi, après déduction de la moitié de sa solde, on reste lui devoir 503 florins 4 sols 8 deniers.

Par contre, l'administration doit à Messieurs :

En froment	71	muids	8 coupes.
En méteil	94	»	4 »
Eu avoine	190	»	8 »
En vin	92	tonneaux. Item, on lui	
déduit pour vin de *remplage*. . .	4	tonneaux.	

Réduisant le blé, l'avoine et le vin en argent : 1 muid de froment pour 6 fl. ; de méteil pour 4 fl. ; d'avoine pour 2 fl., et un tonneau rempli de vin pour 4 couronnes. Cela fait en somme, en couronnes d'or, chacune comptée pour 4 florins, 611 couronnes d'or. Déduisant de cette somme ce qu'on lui doit en argent, le régisseur reste devoir à Messieurs, en fin de compte, 500 couronnes d'or, qu'il doit payer à teneur de son serment.

Le même jour, le traitement de l'administrateur fut réglé comme suit :

En argent, 200 florins. En froment, 12 muids ; en avoine, 15 muids ; en vin, 3 tonneaux. De plus, deux prairies près de la porte, l'une nommée *pra Pacquerot*, l'autre *pra Thorin ;* les deux sont estimées 30 florins.

Item, der Werkzend, les chapons, les porcs, les oies, les pois, avec le verger près de la maison, ensemble les petites amendes. De tout le reste il rendra compte. *Item,* on lui a encore donné 3 muids de blé pour les *mutschen* qu'il doit distribuer, et enfin deux *tischen* de paille.

Cependant le gouvernement de Berne se montra généreux envers son ancienne alliée et lui donna une belle part des dépouilles du monastère, comme on le voit par l'acte suivant :

« Nous l'advoyer et conseil de Berne, confessons par ces présentes, comme ainsi soit, que après qu'avons par juste guerre conquesté les pays autrefois appartenants au duc de Savoye et mesmement la ville de Payerne et la juridiction d'icelle, tant appartenants au dit duc que à un abbé et couvent du dit Payerne ; sur quoi les nobles bourgeois et communauté de la ville nous ont fait requeste de leur faire quelque gracieuse largition des dits biens de la ditte abbaye. Or nous, considérant les bons services que nos dits anciens alliés de Payerne par le passé nous ont fait et pour l'avenir comme bons et féaux soujets nous peuvent et doivent faire ; nous, pour nous et nos perpétuels successeurs, de notre gracieuse liberté avons donné et donnons par ces présentes es dits de Payerne les pièces cy après mentionnées, assavoir :

» 1° La maison appelée la *Neuve-Abbaye. Item,* la maison de la

Doyenné et aussi les habitations des moines dans le cloistre, appelées les *Dormitoires*, ensemble les curtils et jardins à icelles maisons appartenants, à nous réservants la maison du *vicaire*, du *chamelier*, et le cours dicelles maisons jusques à l'église, aussi le curtil et le grand jardin rière la maison du dit vicariat tout au long de la rue devers la muraille de la ville.

» 2° Avons réservé les trois maisons sur la rue devant, ensemble leurs appartenances.

» En après leur avons donné l'église du dit cloistre. *Item* les deux dixmes de *Corges* devers le vent et devers la bise.

» *Item* la dixme des *Sachets*.

» *Item* les vingt-six fauchées de prés à *Corcelles*.

» *Item* les poses appelées les *poses du Seigneur*.

» *Item* le *moulin* auprès de la ville, dessous le pont, par condition que les dits de Payerne et leurs successeurs cy après soient entenus de bailler et livrer les aumosnes accoutumées, aussi pourter toutes autres charges à la ville, comme pour leur hospital, maintenance des murailles, ponts et chemins, sans notre charge; touteffois les salaires des prédicants, maistre d'école, mariller et autres semblables voulons pourter et sousdoyer de nos biens, sans ce que les dits de Payerne y emploient rien du leur. Promettants pour nous et nos successeurs les dits de Payerne et leurs successeurs maintenir de couste cette donation des pièces cy susmentionnées par nous à eux données, d'en jouir et fruir perpétuellement et tandis que soy porteront bien envers nous, comme pour le passé ont accoustumé et fait.

» En vertu d'icestes seelées de nostre seau pendant en corroboration et témoignage des choses sus écrites. Donné le dernier jour du mois julliet 1537. »

Cette donation fut encore augmentée en 1550.

En 1686, la ville de Payerne céda de nouveau l'église et les bâtiments du couvent à LL. EE. de Berne, qui y établirent un grenier.

En 1804, l'Etat de Vaud revendit l'église et les bâtiments du couvent à la ville de Payerne, qui appropria ces édifices à divers usages pour le service public, douane, etc.; elle louait le reste à des particuliers pour dépôts de feuilles de tabac et autres marchandises.

Aujourd'hui l'église a été disposée pour une caserne; les bâtiments contigus, qui étaient ceux de l'antique monastère, renferment les salles des séances des autorités locales, les classes du collége et des écoles primaires, avec des appartements pour les régents, etc.

Le clocher de l'église du couvent est terminé par une flèche très élevée et fort élégante. Dans une arrière-chapelle se trouvent des restes de peintures à fresque.

Digitized by Google

Le 15 octobre 1817, une fouille pratiquée dans cette église a fait découvrir un sarcophage taillé dans un bloc de grès et dans lequel on a trouvé des ossements qu'on a reconnus être ceux d'une femme. Ce tombeau paraissait avoir été ouvert et dépouillé des objets précieux qu'on déposait alors dans la sépulture des princes. La table qui recouvrait ce sarcophage n'a pas été retrouvée, mais tout fait croire avec assez de fondement que ces ossements sont les restes de la dépouille mortelle de la reine Berthe. Après un examen approfondi du procès-verbal de cette intéressante découverte, le Conseil d'Etat du canton de Vaud ordonna que ce sarcophage avec les os qu'il contenait fût honorablement placé dans l'église paroissiale et recouvert d'une table de marbre noir, avec l'inscription dont voici la traduction :

« A Berthe, de sainte et heureuse mémoire, très excellente épouse » de Rodolphe II, roi de la Petite-Bourgogne. Son nom est en bénédiction, son fuseau en exemple. Elle fonda des églises, elle fortifia » des châteaux, elle ouvrit des routes, elle mit en valeur des terres » incultes, elle nourrit les pauvres et fut la mère et les délices de » notre patrie transjurane. Après neuf siècles, le sépulcre où, comme » on nous l'a transmis, elle fut inhumée, ayant été retrouvé l'an de » grâce 1818, les fils, reconnaissants de ses bienfaits envers leurs » pères, l'ont religieusement restauré. »

On prétend posséder encore à Payerne la selle, l'éperon, le mors de bride et l'étrier de la reine Berthe. La selle a été renouvelée plusieurs fois et ne conserve guère que la forme qu'elle pouvait avoir jadis. La tradition porte que cette reine allait de hameau en hameau, montée sur une haquenée, filant au fuseau, donnant l'exemple du travail qu'elle aimait à récompenser, et jusqu'à nos jours on conserve dans la Suisse romande le souvenir proverbial *du bon temps où la reine Berthe filait.*

De nouvelles fouilles firent découvrir, dans le chœur de l'église du couvent, plusieurs tombeaux renfermant des squelettes assez bien conservés, entr'autres celui d'un homme ayant encore des bottes et quelques vêtements, et celui d'un petit enfant enveloppé de linges fins ; mais rien ne fait connaître qui pouvaient être ces personnages.

L'église paroissiale, appelée autrefois la *chapelle,* ne présente rien de remarquable, à l'exception toutefois du monument funéraire de la reine Berthe qu'on vient de mentionner. On y voit aussi un bel orgue, qui fut établi en 1780.

En 1798, Payerne fit partie du canton éphémère de Sarine et Broie avec les bailliages d'Avenches et de Morat. En 1802, il fit retour au canton de Vaud.

La commune de Payerne comprenait, jusqu'en 1802, le village de

Digitized by Google

Corcelles, qui s'en est séparé et forme dès lors une commune à part. Celle de Payerne comprend encore aujourd'hui cette ville et sept hameaux voisins, savoir : *Etrabloz, Corges, Vers-chez-Perrin, Vers-chez-Savary*, *La Bretonnière*, *les Foules* et le *Crêt-de-Mont*. Ces hameaux, placés sous la police et l'administration générale de la commune, ont cependant leur régie particulière pour la gestion de leurs intérêts propres. Ils avaient aussi des droits d'usage sur les forêts cantonales de la contrée, tels que bocherage, glandage, paissonnage, qui ont été rachetés par l'Etat de Vaud. Ces droits dérivaient de concessions qui leur avaient été successivement accordées par le couvent de Payerne. Ces sept hameaux portent collectivement le nom de *forains* ou de *section des villages d'en haut*.

Le sol de la contrée de Payerne est très fertile. On y cultive des pois, des lentilles et du blé; mais la principale production est le tabac. Le gouvernement de Berne voyant les progrès que faisait l'usage du tabac, essaya plusieurs fois de les arrêter par des mandats sévères en 1659, 1661 et 1675, qui défendaient absolument de fumer du tabac. Le dernier édit condamne à une amende de 50 francs ceux qui y contreviendraient; la peine était quadruple pour tout homme revêtu de quelque emploi. On institua même un tribunal particulier, qu'on appela la *Chambre du tabac* et qui a subsisté jusqu'au milieu du siècle passé. L'usage du tabac râpé était alors si généralement répandu dans le Pays de Vaud, que chacun portait sur soi une petite râpe, dont l'intérieur, en forme de boîte, renfermait une petite carotte de tabac. On en prenait aussi à l'église et dans les intervalles du sermon on sortait sa râpe et on râpait une prise de tabac, ce qui faisait un bruit aussi singulier que peu édifiant. Ces râpes, qui étaient venues de Strasbourg en 1690, portaient le nom de *grivoises*, parce que les *grivois* (soldats) en faisaient grand usage.

Après avoir sévèrement interdit l'usage du tabac, LL. EE. en permirent la culture et la fabrication, que même elles encouragèrent plus tard en se procurant des graines de bonne qualité avec des instructions pour la culture et la fabrication, qu'elles firent distribuer dans toute la contrée de la Broie. Dans le même but, le gouvernement vaudois a aussi fait venir de différents pays d'outre-mer des graines de tabac et des méthodes de culture qu'il a également répandues gratuitement.

Il y avait à Payerne plusieurs familles nobles, entre autres les Mallet, les Gaschet, dont une branche acquit plus tard la bourgeoisie de Berne; les Fivat, Crostel, de Treytorrens, de Bruel, de Dompierre, du Moulin soit de Molins, d'Englisberg, de Faucigny, de Rive, de Mont et Mestral. C'est à ces derniers qu'appartenait l'importante métralie de Rue, vendue à LL. EE. de Fribourg en 1538, par Pierre

Digitized by Google

Métral, donzel et ancien avoyer de Payerne, pour le prix de 500 livres. Cette famille, qu'on croit descendre des nobles d'Illens près Oron (voir à cet article), a possédé la seigneurie de Combremont-le-Grand.

Miettes. En 1275, la terre de Payerne étant agitée de discordes civiles, la commune, pour éviter sa propre ruine, consigna à Hugues de Palaisieux, bailli de Vaud, et au châtelain de Romont, une tour placée en dedans des murs, jusqu'à ce que la tranquillité fût rétablie, s'exposant à une plus grande servitude par le désir d'un plus grand repos. En 1346, Payerne continuait à être déchirée par la fureur des partis. Les violences que commettaient l'un contre l'autre le parti des *Mallet* et celui des *Mestraux* menaçaient cette malheureuse terre de sa dernière ruine, quand, en octobre 1346, Guillaume de Montbel, bailli du Chablais, interposa son autorité pour ramener la paix.

En 1338, la commune de Payerne était en guerre avec Gérard et les autres barons d'Estavayer. L'origine du différend était un meurtre commis par un bourgeois de Payerne à Cugy dans la juridiction des dits seigneurs, sans que l'homicide eût été puni. Les bourgeois ayant pris les armes, coururent à Cugy, pillèrent le village et y mirent le feu. Ils firent la même chose à Vesin, Vallon, Nuvilly, Courcelles, Montbrelloz et autres lieux. Les Stavayens, de leur côté, brûlèrent Corcelles et firent prisonniers plusieurs hommes de Payerne. Les deux partis firent un compromis entre les mains d'Aymon, comte de Savoie, et Isabelle de Châlons, dame de Vaud. Le jugement fut sage. Les arbitres distinguèrent Gérard des autres seigneurs d'Estavayer. Le premier n'avait pas tiré vengeance du tort que lui avaient fait les Payernois; pour cette raison, ceux-ci furent condamnés à lui payer 50 livres lausannoises. Les autres s'étaient vengés, d'où il fut jugé que les dommages reçus se compenseraient avec les dommages causés.

Aymon et Isabelle furent encore médiateurs entre les seigneurs de Montagny et la commune de Payerne qui s'étaient brouillés, d'abord au sujet de certains *pâquiers,* et surtout depuis un jour que Jean de Montagny, précepteur d'Espailly, venu pacifiquement près des murs de Payerne pour traiter de la concorde, un bourgeois lui lança deux flèches. C'est pourquoi J. de Montagny, furieux, revint la semaine de la Pentecôte avec une bande armée, maltraita autant de Payernois qu'il en rencontra et coupa les arbres et les blés. Mais parce que Jean de Montagny avait rompu la trêve, les arbitres le condamnèrent à 500 flor. bon poids envers la commune de Payerne.

Les bourgeois de Payerne étaient souvent en dissensions avec les moines; en 1419, ils allèrent jusqu'à se révolter contre le duc, protecteur du couvent. Ils nomment d'abord le Conseil en l'absence de

Digitized by Google

l'avoyer et s'attribuent l'exercice de la juridiction en condamnant un homme au bannissement. Puis ils s'arment, mettent des gardes aux portes, lèvent les ponts-levis, forment plusieurs assemblées tant du Conseil que d'autres à Payerne et à Corcelles, où l'on décide de se faire droit à soi-même. Le couvent est assailli deux fois; une troisième fois les Payernois attaquent les moines au cimetière, les en chassent à coups de pierre en criant : *muerent, muerent ly traitour!* et les poursuivent jusque dans le monastère. Jean du Pont, lieutenant de l'avoyer, veut intervenir; il est atteint d'une flèche, blessé d'un coup d'épée et jeté à terre. Les désordres continuent l'année suivante; François Senevier, alors lieutenant, est insulté en plusieurs endroits, lorsqu'il fait publier les foires au nom du duc; on lui dit : *Nous te ferons retourner garder les cochons chez toi.* Peu de temps après, les habitants se mettent à dévaster le jardin du prieur, à couper le bois dans ses forêts, à piller les maisons qui lui appartenaient dans la ville et à les incendier, après en avoir pris les poutres pour réparer leurs propres demeures. Le mardi après la Purification, 1421, le Conseil se réunit pour délibérer sur un ordre du duc enjoignant d'obéir au prieur; Girard Gellex, gouverneur, se lève en disant : *Je ameray plus que l'on me tallia la testa, que ja jour de ma vie, que je face reverence ny obedience au prieur.* Le Conseil n'étant pas d'accord, convoque au son de la cloche toute la commune. Là, le dit Girard répète avec une grande fureur les mêmes mots, en ajoutant : *Ce ne saroy provein* (procurer) *ly honour de moy ne de la ville de faire ce que mon seigneur fait ordine.* Sa proposition de ne pas se soumettre aux ordres reçus est adoptée à l'unanimité. Le Conseil s'adjoint des délégués des localités voisines, ainsi que dix du faubourg de *Vuarrye* et cinq de Glattigny. Il paraît que bientôt après la tranquillité fut rétablie à la suite de mesures énergiques des autorités supérieures.

En 1509, des scènes mystérieuses et étranges se passaient dans la ville d'Estavayer, où une jeune fille, Catherine, fille de Claude Alliez, passait pour être possédée du malin esprit. Elle mettait le feu à la maison de son père et à d'autres maisons de la ville. Les prêtres d'Estavayer, consultés, avaient déclaré que le diable avait pris possession de Catherine Alliez et s'étaient efforcés de le conjurer. Vains efforts! le diable avait résisté aux plus terribles conjurations et les prêtres indigènes, convaincus de leur impuissance, imaginèrent de recourir à l'assistance des religieux du célèbre monastère de Payerne. Le jeudi après la conversion de saint Paul, on pouvait voir dans la plaine de la Broie se dérouler sur la route d'Estavayer une longue et solennelle procession. Elle était composée des moines de Payerne précédés des reliques vénérées conservées dans leur monastère; à

Digitized by Google

leur suite venaient l'avoyer, les bourgeois de Payerne et Corcelles, au nombre d'environ 300 hommes et femmes. A l'approche d'Estavayer, les prêtres et les bourgeois de cette ville viennent se joindre à la procession, qui, ainsi augmentée, vient s'arrêter devant la maison de Claude Alliez. Là, en présence d'une multitude immense, une conjuration puissante est formulée par la voix d'Antoine de Rochi, chantre de Lutry, désigné à cet effet par l'évêque Aymon de Montfaucon, sur la demande du Conseil d'Estavayer. Le syndic de la ville avait, quelques jours auparavant, cité le diable à comparaître juridiquement, par Louis Catelans, mandataire de Claude Alliez, de sa femme et de sa fille. Une fois que le commissaire épiscopal est assis sur son siége, un huissier proclame, par trois fois, que si quelqu'un a quelque chose à dire de la part du diable, il ait à comparaître devant l'assemblée afin de s'acquitter de son mandat. Personne ne comparut; le diable et ses adhérents furent condamnés par contumace. Le Conseil d'Estavayer, pour témoigner sa reconnaissance aux religieux de Payerne, leur offrit un présent de *lottes* (poissons).

Payerne a souvent éprouvé des incendies, ainsi en 1525; le mercredi avant St-Barthélemy 1535, vers l'heure des vêpres, par un fort vent, tout le hameau des Savary fut réduit en cendres. En 1559, il y eut deux grands incendies, celui du 23 janvier consuma la maison de Faucigny et d'autres; le second, le jour de St-Laurent, les granges de l'avoyer Mestral, de M. Gaschet, etc.

1543. On établit une pension de 100 florins, deux muids de messel et autant de froment en faveur de Claude Berthoz, barbier et bourgeois de Payerne, chargé de saigner pour rompre la peste ceux qui en seraient atteints; il pourra demander pour chacun qu'il traitera 3 gros; la ville paiera pour les pauvres.

1547. La ville ayant désiré d'avoir un docteur en médecine, LL. EE. accordent 100 florins de pension à Jean Blécheret, citoyen de Lausanne, auquel le Conseil décide de donner, en outre, chaque année, quatre muids de froment, trois d'avoine et le logement en la grande maison de la ville près de la chapelle. Pour une *recette* il pourra demander, aux gens de la seigneurie de Payerne, deux gros, pour une visite, trois gros. En même temps, on fournira une pension d'un muid de froment à un apothicaire qui tiendra boutique en la grande maison avec Monsieur le docteur.

1611. Le Conseil d'Estavayer fait défendre à tous les bourgeois et habitants de ce lieu de se rendre aux foires et marchés de Payerne, où la peste s'était manifestée.

1687. Un grand nombre de réfugiés des vallées du Piémont, persécutés, passèrent à Payerne au commencement de février 1687. Il en passa 1100 par Yverdon et le lac et 1229 par Payerne. Chacun

d'eux reçut à Payerne 6 kreutzer, outre le logement et le transport jusqu'à Morat. Les commissaires délégués des Etats de Zurich et de Berne se trouvaient ici pour les répartir dans leurs pays respectifs. Berne donnait aux siens une marque en carton ayant l'effigie de l'ours. Zurich donnait à son tour une marque de plomb portant l'écu de Zurich.

La population était de 2002 habitants en 1803; elle est de 3085 en 1860. La superficie du territoire est de 2,514,031 perches, dont 902,000 en prés, 1,152,500 en champs, 325,800 en bois, 109,000 en pâturages. Les bâtiments sont taxés 3,986,000 fr. et les fonds de terre 2,046,000 fr. Dettes hypothécaires, 2,367,000 fr. — Altitude du temple, 1537 p. féd. ERNEST CHAVANNES.

PAYS-D'ENHAUT (le). On donne ce nom à un district composé des cercles et des communes de *Rougemont*, *Château-d'OEx* et *Rossinière*, avec une population totale de 2259 habitants. Ce district, enfermé dans les hautes Alpes, se compose d'une vallée centrale arrosée par la Sarine et de plusieurs vallons latéraux. Il touche du côté supérieur au canton de Berne et à celui de Fribourg dans la partie inférieure. Sa longueur est d'environ 4 lieues. Le chef-lieu est Château-d'Œx. (Voir les articles *Château-d'OEx*, *Rossinière*, *Rougemont*.) *

PÉGAY, hameau de la commune de Bogis, district de Nyon. *

PÉGRAND, hameau de la commune de Cudrefin, en Vully, district d'Avenches. *

PEILZ, autrefois PEYS, nom donné à un promontoire qui s'avance dans le Léman, à l'orient de la *Tour-de-Peilz* (voir ce nom) *

PÈLERIN (le mont) est la partie la plus élevée du Jorat, au-dessus du village de Chardonne. Il est couronné de forêts qui se prolongent sur ses flancs et on y jouit d'une vue splendide sur tout le bassin du Léman. Les poudings calcaires, si nombreux dans les vignes de Lavaux, remontent jusqu'au sommet du Pèlerin. Ils sont composés d'une masse de cailloux arrondis, réunis par un ciment spathique. Chose singulière! et difficile à expliquer: plus on s'approche du sommet de la montagne, plus aussi les cailloux augmentent de volume. *

PELLENS (*Peslens* en 1131), village qui était situé près de celui de la *Rippe*, au district de Nyon, et qui dès longtemps n'existe plus. Il avait été donné aux moines de Bonmont par Vaucher de Divonne, en 1131. A la fin du XIIe siècle, l'abbé de Bonmont crut devoir trans-

Digitized by Google

porter ailleurs les hommes de Pellens; le village fut détruit, ce qui amena de graves démêlés avec Dalmace de Rovéréaz, lequel prétendait avoir un droit d'avouerie sur les hommes de ce village.

*

PENEY (*Piney*, paroisse en 1228), ancien village du cercle de Baulmes, formant une commune avec celui de Vuitebœuf, qui est voisin. C'était, avant la Réformation, le chef-lieu d'une paroisse dont relevait la chapelle de Ste-Croix. L'évêque de Lausanne avait la collature de l'église. En 1453, on comptait 120 feux dans la paroisse; la cure avait un revenu de 44 livres.

Peney avait autrefois un château ou maison-forte que les seigneurs de Grandson venaient habiter dans la saison de la chasse.

En janvier 1429, Louis de Châlons, prince d'Orange, partit de son château de Peney pour la malheureuse expédition qui se termina par la déroute d'Anthon. Ce château fut ruiné dans la guerre de Bourgogne et n'a pas été rétabli; on en voit encore quelques ruines aujourd'hui. (Voir *Vuitebœuf*.)

*

PENEY-LE-JORAT (*grangia Pincti*, *Piney*), village communal et paroissial du cercle de Mézières, au district d'Oron, à 3 $^{1}/_{2}$ lieues N. de Lausanne, dans une contrée âpre et froide du Jorat.

Itta de Glane, l'une des quatre héritières de Guillaume de Glane, le fondateur d'Hauterive, mort en 1142, apporta à son mari Aymon II, comte de Genevois, et à son fils Amédée Ier, des terres sises autour du mont Pèlerin et sur le plateau du Jorat, savoir : *Palésieux*, *la Dausaz*, *Peney*, *Essertes* et plusieurs forêts qui furent abandonnées, en 1162, à l'abbaye de Haut-Crêt.

En 1220, les monastères de Haut-Crêt et de Mont-Joux se disputaient une terre à Peney. Des témoins assignés déclarent que la grange de *Piney* appartient depuis plus de quarante ans aux religieux de Haut-Crêt. Le comte de Savoie possédait aussi des hommes en ce lieu, qui furent affranchis par Hugues Cothery de Aquabella, au nom du comte Philippe de Savoie, en 1275.

L'église de Peney a pour annexe celle de Villars-Tiercelin. Jusqu'en 1794, ces deux églises dépendaient de la paroisse de Dommartin. Le temple actuel a été reconstruit en 1824. Le village fut brûlé, pour la plus grande partie, en 1759.

On a trouvé, près de ce village, dans un terrain graveleux, des squelettes et ossements humains renfermés dans des tombes formées par des pierres plates, brutes ou grossièrement taillées.

La population était de 244 habitants en 1803; elle est de 326 en 1860. La superficie du territoire est de 497,280 perches, dont 116,000 en prés, 169,000 en champs, 121,600 en bois, 85,000 en

Digitized by Google

pâturages. Les bâtiments sont taxés 178,000 fr. et les fonds de terre 241,000 fr. Dettes hypothécaires, 153,000 fr. — Altitude, 2823 p. fédéraux.

*

PENNELUCUS (*Pennelocos* dans l'Itinéraire d'Antonin, *Pennolucos* dans la table de Peutinger), nom d'une station romaine sur la route du St-Bernard, à la distance de XIII mille pas de *Tarnaias* (Massonger) et de IX mille pas de Vevey. Cette station était située près de Villeneuve, au lieu dit à *la Muraz*, vers la combe de la Tinière, comme l'attestent les nombreuses antiquités romaines et deux pierres milliaires trouvées en ce lieu. L'un de ces milliaires date de Constantin et Maximien, en l'an 305, et indique la distance de XXVI mille pas jusqu'à *Octodure* (Martigny). Les nombreux débris et charbons qui recouvrent ces restes romains indiquent suffisamment que cette station fut détruite par le feu dans l'une des invasions barbares qui signalèrent la décadence de l'empire. Les étymologistes font dériver *Pennelocos* du celte *Pennloch*, qui signifie tête du lac. Ce nom est le même que celui de *Chablais (Caput lacus)* donné plus tard à la contrée (voir *Villeneuve*).

*

PENTHALAZ (*Pentala*, paroisse en 1228), village communal du cercle de Cossonay, à 40 min. E. de cette ville, avec une station sur le chemin de fer. Son église est l'une des annexes de la paroisse de Daillens.

Ce lieu dépendait autrefois du château de Cossonay. En 1216, 1227, Reymond de Pentala, Amédée de Pentala et Guillaume Ferrel, chevancier *(miles)* de Pentala, sont vassaux du sire de Cossonay. Sous le régime bernois, le village a continué à dépendre du château de Cossonay.

La population a subi de grandes variations dans tout le cours du moyen âge et depuis. En 1475, dix-sept hommes de cette commune furent présents aux *monstres* (revues) de guerre de la baronnie de Cossonay. En 1510, dix-huit hommes y figurèrent. En 1474, 17 focages payèrent la *giète* pour la fortification de Cossonay. Dans une *giète* de 1550, on voit figurer 29 focages; dans une autre de 1574, 22 focages.

Ce village, longtemps privé de cabarets, est riche et l'un des plus aisés du pays.

C'est le lieu d'origine de J.-J. Porchat, poète aimable, qui avait pris le nom de *Valamont*.

La population était de 245 habitants en 1803; elle est de 297 en 1860. La superficie du territoire est de 415,445 perches, dont 92,000 en prés, 255,000 en champs, 64,300 en bois. Les bâtiments

Digitized by Google

sont taxés 460,000 fr. et les fonds de terre 304,500 fr. Dettes hypothécaires, 149,000 fr. — Altitude, 1640 p. féd.

*

PENTHAZ (*Penta*, paroisse en 1228), ancien village communal du cercle de Sullens, l'une des annexes de la paroisse de Daillens, à 45 min. S.-E. de Cossonay, sur la route de Lausanne. Ce village est ancien; l'ancienne voie romaine de *Lousonna* à *Urba* y passait, comme l'atteste un ancien milliaire que l'on voit près de l'église du lieu. C'est un tronçon de colonne d'un calcaire jaunâtre qui paraît provenir des carrières de La Sarraz, mais dont le temps a effacé les caractères qui y étaient tracés. La plus ancienne mention de ce village se trouve dans une donation du roi Rodolphe III, en 1011, au couvent de Romainmôtier.

La seigneurie appartenait, pour la plus grande partie, au château de Cossonay. Plusieurs autres seigneurs y possédaient des fiefs, ainsi les seigneurs de Vufflens-Châtel, les donzels de Mex, les nobles Marchiand, etc.

En 1589, n. Georges-François Charrière, seigneur de Mex, acquit, dans la discussion d'Antoine d'Alinges, seigneur de Servette, la coseigneurie de Penthaz. Par des échanges successifs avec le gouvernement de Berne, les descendants de n. Georges-François Charrière acquirent la seigneurie entière de Penthaz, qu'ils ont possédée jusqu'à la révolution de 1798. Le dernier seigneur a été n. Théodore-Jean-François Charrière, ancien capitaine au service de France.

La première maison seigneuriale de Penthaz était la maison de l'ancien prieuré de Cossonay, dans cette ville. En 1794, la maison d'habitation que les seigneurs possédaient à Penthaz devint la maison seigneuriale.

L'évêque Jean de Cossonay avait donné l'église de *Penta* à son Chapitre, en 1250. En 1453, cette église avait 26 livres de revenu; on comptait 26 feux dans la paroisse.

Un fait curieux, rapporté par M. Reber, historien, mérite de trouver place ici. Le célèbre *Hæmmerlein*, écrivain du XV[e] siècle, plus connu dans les lettres sous le nom de *Malleolus*, était prévôt du Chapitre de Soleure et animé d'un grand zèle pour la réformation de l'église. Ce zèle lui suscita des ennemis irréconciliables, parmi lesquels était le vicaire épiscopal de Constance, qui avait été vivement attaqué par Malleolus, en 1439, dans un écrit dirigé contre les Suisses et rempli de sarcasmes amers. Le vicaire parvint à faire arrêter Malleolus, qui fut jeté dans les prisons de Lucerne. En ce même temps, le pape Félix V (Amédée VIII) avait pour secrétaire privé le curé de Penthaz, nommé Hugli. Celui-ci fut autorisé par son maître à traiter avec Malleolus de l'échange de la prévôté de

Digitized by Google

Soleure contre la cure de Penthaz, échange qui devait donner la liberté à Malleolus. C'est le 19 juin 1455 que se fit cet acte important.

Les œuvres de Malleolus, recueillies par Sébastien Brand, ont été publiées en 1497 sous le titre : *Felicis Haemmerlein, variæ oblectationis opuscula et tractatus*, fol. gothique.

La population de Penthaz était de 248 habitants en 1803; elle est de 261 en 1860. La superficie du territoire est de 422,543 perches, dont 125,000 en prés, 254,000 en champs, 39,200 en bois. Les bâtiments sont taxés 248,600 fr. et les fonds de terre 344,700 fr. Dettes hypothécaires, 228,000 fr. — Altitude, 1648 p. féd.

*

PENTHÉRÉAZ (*Pantarea*, paroisse en 1228), village communal du cercle de Vuarrens, district d'Echallens, à 1 lieue N.-O. de ce bourg, avec une église annexe de celle de Gumoëns.

L'église dépendait de l'abbaye de Montbenoît, en Bourgogne. En 1453, elle avait un revenu de 8 florins et on comptait 12 feux dans la paroisse.

En 1619, les communes de Penthéréaz et de Poliez-le-Grand demandèrent à faire le *plus*, sous l'inspection de conseillers de Berne et de Fribourg. La majorité se prononça pour la réforme et Berne défendit aussitôt l'exercice du culte catholique dans ces villages. L'indignation fut générale chez les cantons catholiques, qui demandèrent une diète, appuyés par les ambassadeurs étrangers. Berne dut céder et les habitants de Penthéréaz et de Poliez-le-Grand eurent la liberté d'aller entendre la messe dans l'église catholique la plus prochaine. Il en fut ainsi jusqu'à l'année 1660. A cette date, ce furent les catholiques qui commencèrent à s'agiter. Un rapport fait au gouvernement bernois constate un singulier relâchement; les écoles avaient été délaissées, les pauvres n'étaient pas secourus et l'instruction des catéchumènes négligée. L'indifférence s'était emparée des troupeaux; elle ne put lutter contre le zèle persistant des catholiques. « A Poliez-le-Grand, dit le rapport, les papistes commençaient à faire les maîtres. » Ils étaient là dix ménages; à Penthéréaz cinq; ces derniers convertirent une sixième famille. Alors (1675) Berne publia une ordonnance qui bannissait les papistes des deux paroisses de Penthéréaz et de Poliez-le-Grand; elle s'appuyait sur une convention faite avec Fribourg, en 1551, qui lui permettait d'agir ainsi.

La population était de 165 habitants en 1803; elle est de 326 en 1860. La superficie du territoire est de 616,434 perches, dont 102,700 en prés, 323,700 en champs, 182,300 en bois, 1150 en pâturages. Les bâtiments sont taxés 291,000 fr. et les fonds de terre 386,000 fr. Dettes hypothécaires, 389,000 fr. — Altitude, 2083 p. fédéraux.

*

Digitized by Google

PÉRAILLE (la), hameau de la commune de Rougemont. *

PÉRAUDETTE (la) ou la VUACHÈRE, ruisseau qui prend sa source au Jorat, près des Croisettes, passe sous le pont pittoresque du Trabandan et se jette dans le Léman, à l'orient de la campagne du Denantou, à 6 minutes d'Ouchy. *

PERCHE (la), petit ruisseau, affluent du Choruz, près de Poliez-Pittet. *

PERCHE (le), montagne et alpage de la commune d'Ormont-dessous. *

PERREY-DE-FOLZ (le), nom ancien du hameau appelé aujourd'hui VERS-CHEZ-PERRIN, à 30 min. S. de Payerne, sur le territoire de cette commune, dans une position très romantique. *

PERROI (*Pirrhois* en 910, *villa Petroio* en 1013, *Perruërs*), ancien village du cercle de Rolle, à 30 min. N. de cette ville, sur une éminence qui domine la route de Lausanne à Genève, avec un château dont la terrasse offre une des plus belles vues sur le Léman et ses beaux rivages.

Le village est mentionné, pour la première fois, en l'an 910, dans un acte où le roi Rodolphe confirme à Hugues et à Werner, neveu de ce dernier, la possession de la villa de *Pirrhois*, qu'ils tenaient, à titre précaire, de l'abbaye de St-Maurice.

En 1013, saint Odilon, abbé de Cluny et de Romainmôtier, remet en viager, au nommé Teudon, des terres situées à Perroi *(in villa Petroio)*, dans le comté équestre.

PRIEURÉ. Dès la seconde moitié du XIIe siècle, il existait à Perroi un couvent de bénédictins de l'ordre de Cluny. On ignore le nom du fondateur et la date de la fondation. Ce couvent a été sécularisé à la Réformation et vendu, le 3 décembre 1548, aux frères Claude et Louis de Senarclens, pour le prix de 2500 florins. L'année suivante (1549), Claude de Senarclens acquit la seigneurie et la juridiction sur les biens du prieuré, à Perroi, de n. François-Noël de Bellegarde, seigneur de Mont-le-Grand.

En 1551, Claude de Senarclens rétrocéda les droits seigneuriaux précédemment acquis à Perroi, à Michel, comte de Gruyère et seigneur de Mont-le-Grand. Les noms de quelques-uns des prieurs sont parvenus jusqu'à nous.

PRIEURS DE PERROI

Pierre DE MONT, 1172.
PHILIPPE, 1338.
Nicod DE LUCINGE, 1418.
Nicod BENOIT, 1471, 1478.
Rodolphe BENOIT, prieur de St-Jean de Cerlier, 1495-1518.
Claude DE SENARCLENS, depuis 1519.

Digitized by Google

Ce dernier acheta le prieuré, qui devint propriété particulière.

SEIGNEURIE. Il existait à Perroi, dès le milieu du XIIIe siècle, une famille noble portant le nom de ce lieu ; elle y possédait un alleu et des terres, sous la mouvance des seigneurs de Rolle.

Le premier seigneur connu est n. Amédée *du Vernay*, qui avait acheté cette terre de Béatrix, fille de Jean de Margencel, donzel, femme de n. Jean de St-Martin. Le fief était procédé de Pierre *de Perroys*. Amédée du Vernay en prêta hommage en faveur du seigneur de Rolle, en 1432. *Françoise du Vernay*, fille d'Amédée, porta le fief de Perroi à son époux Guillaume *d'Alinges*, seigneur de Coudrée, qui en prêta hommage, au nom de sa femme, en 1447.

N. *Bernard de Budé*, seigneur de Vérasse, acquit en 1653 tout ce que le seigneur de Coudrée possédait à Perroi, Bougy-Milon et Villars, pour le prix de 24,669 florins, y compris la haute juridiction de St-Saphorin et le moulin de Forel. Le fief a passé ensuite à la maison *de Diesbach*, puis à n. *Jean-Rodolphe May*, de Berne, par acquit de son beau-frère Amédée de Diesbach (vers 1743). Ce dernier a payé la maison 5000 florins.

En 1788, n. *Charles-Rodolphe May* fait son testament et légue à ses fils le fief dit de Coudrée, à Perroi, avec le château et le domaine, le tout taxé 87,767 livres.

La famille May a possédé le château et le domaine rural jusque vers l'an 1830, qu'elle l'a vendu à M. Benjamin Du Mont. M. Lagier, pasteur à Perroi, le possède aujourd'hui.

Avant la Réformation, l'église de Perroi était fort riche ; elle avait pour filiales l'église de Mont et la chapelle de Rolle. A Perroi se trouvaient plusieurs chapelles, toutes bien rentées. La chapelle du St-Esprit possédait 4 $^{1}/_{2}$ poses de vignes. La confrérie du même nom, fondée par les habitants, pour faire des aumônes chaque année, le jour de la Pentecôte, possédait aussi 4 poses de vignes, taxées, en 1542, 320 florins. Les chapelles St-Nicolas et St-Sébastien avaient deux poses de vignes, sans parler des biens de la cure qui étaient considérables.

Le village est le lieu d'origine de la famille de Martines, qualifiée dès le XVIe siècle. Elle a possédé les seigneuries de Bourjod, Curtilles, Crissier, Sergy et les coseigneuries de Réverolles et St-George. Trois de ses membres sont arrivés au grade de général de brigade, Jean-Louis et Jaques-Imbert, vers 1780, en Hollande, et Pierre-François, en France, vers 1760.

Armes des n. de Martines : de gueules à deux triangles d'argent entrelacés l'un dans l'autre en forme d'étoile.

Perroi était encore habité par diverses familles bourgeoises consi-

Digitized by Google

dérables qui parvinrent à la noblesse vers le commencement du XVI[e] siècle; ainsi les *Costabloz*, les *Challet*.

On a découvert aux environs de Perroi, près du hameau du *Chêne*, quelques restes d'anciennes constructions, ainsi qu'à *Minjean*.

La population était de 319 habitants en 1803; elle est de 402 en 1860. La superficie du territoire est de 310,749 perches, dont 132,152 en vignes, 50,000 en prés, 110,000 en champs, 11,200 en bois. Les bâtiments sont taxés 678,000 fr. et les fonds de terre 859,000 fr. Dettes hypothécaires, 313,000 fr. — Altitude, 1403 p. fédéraux.

*

PERTIT, hameau de la commune du Châtelard, à 90 min. S.-E. de Vevey. On y jouit d'une vue magnifique. Il ressortit à la métralie de Charnex.

*

PESSEY (le) (*Poiseor* en 1264), hameau du cercle de Gimel, à 20 minutes E. de Longirod, sur un plateau dominé par le village de St-George. Ce lieu a reçu autrefois des habitations romaines, comme l'attestent les débris de tuiles anciennes que l'on rencontre dans la localité. En 1264, quatre hommes du Pessey, avec d'autres associés, avaient troublé les religieux de Bonmont, dans la paisible jouissance du mas de montagnes qu'ils possédaient entre le Marchairu et la chartreuse d'Oujon. Ces hommes avaient bâti une maison à Brunay, aujourd'hui les Amburnex, dans l'intention de la faire servir aux bergers et aux troupeaux qui paissaient sur la montagne, où les hommes de Gimel avaient des droits, mais mal définis. L'abbé de Bonmont, qui revendiquait pour son couvent seul le droit de pâturage en la montagne de Brunay, avait gagé les bêtes des hommes du Pessey et les avait fait conduire à la grange que le couvent possédait à Chéserex. A cette nouvelle, les hommes du Pessey et leurs adhérents sont exaspérés; ils courent aux armes et vont attaquer la grange de Chéserex, reprennent leurs bêtes, enlèvent celles du couvent et commettent divers dégâts. L'abbé se hâte de dénoncer le fait au comte de Savoie, demandant réparation pour les dommages éprouvés par son couvent et qu'il évalue de 30 à 40 livres. Pierre de Solier, auditeur des causes du comte Pierre de Savoie, évoque le fait à son tribunal et prononce que les hommes de Gimel ont droit de paître leur bétail sur les montagnes contestées et que la propriété en appartient à Bonmont. Ce prononcé ne fut pas une solution. *

PETERLINGEN, nom allemand de Payerne.

PETRA-FELIX, belle forêt de l'Etat de Vaud, sur la sommité du Jura, qui est traversée par la route de Cossonay à la Vallée. En 1186,

elle est appelée *Pierra-Fulliz*, nom changé depuis en *Petra-Felix*, pierre heureuse.

*

PEYRES, village du cercle de St-Cierge, district de Moudon, à 2 lieues O.-S. de cette ville; il forme une commune avec celui de *Possens*, qui est voisin. Ces deux villages faisaient autrefois partie du mandement de Dommartin et dépendaient du Chapitre de Lausanne.

En 1364, les hommes du mandement de Moudon envahirent, en armes, les villages de *Payri*, *Possens*, *Naz* et *Montaubion*, qui tous dépendaient du Chapitre. Ils forcèrent les maisons, enlevèrent le bétail, maltraitèrent les habitants, dont l'un mourut de ses blessures. Plainte fut portée au comte de Savoie, qui condamna les agresseurs à 5000 florins d'or de dédommagement et à la fondation d'une chapelle pour le repos de l'âme de l'homme tué.

La population de Peyres-Possens était de 145 habitants en 1803; elle est de 156 en 1860. La superficie du territoire est de 203,487 perches, dont 53,000 en prés, 77,800 en champs, 68,400 en bois. Les bâtiments sont taxés 138,000 fr. et les fonds de terre 114,000 fr. Dettes hypothécaires, 71,800 fr.

*

PIERRE-A-PORTAY, colline, en partie boisée, à 15 min. S.-E. de Lausanne, au-delà du pont du *Trabandan*, avec une maison de campagne. En 1825, des vignerons qui minaient un terrain en ce lieu, rencontrèrent, à 3 pieds de profondeur, de larges dalles de pierre calcaire non taillée, posées de champ et formant des carrés longs de dimensions diverses. La plupart avaient une largeur de 1 $^1/_2$ à 2 pieds sur une longueur de 2 $^1/_2$ à 4 pieds et une profondeur de 1 pied 5 pouces. Ces sarcophages renfermaient des débris de squelettes humains et autres ossements; l'un en offrait un entier. Dans l'un des plus petits, s'est trouvé un morceau de silex verdâtre, ressemblant à une lame de couteau et tranchant des deux côtés. Un troisième renfermait un morceau plat de stéatite, à bords aiguisés. Ces tombes, sans aucun alignement entre elles, étaient disposées d'Orient en Occident et toutes les têtes des squelettes tournées au levant. On n'a trouvé, du reste, aucun autre objet qui permette d'assigner une date à ces sarcophages ou à faire connaître le peuple à qui ils sont dus. (Voyez, pour plus de détails : *Feuille du canton de Vaud*, année 1826.) A. BARON.

PIERRETTES (les), étang long et étroit, sur le bord du Léman, entre les embouchures du Flon et de la Chamberonne, dans les plaines de Vidi, à 1 lieue de Lausanne, sur la route de Morges. Cette pièce d'eau, sur laquelle les Lausannois patinent en hiver, n'est séparée du lac que par une barrière de sable ou de gravier qui, amené

Digitized by Google

par les ruisseaux voisins et refoulé par les vents et les vagues du lac, a formé ce barrage naturel. *

PIERRE-VIEILLE, localité avec quelques maisons rurales, dans le vallon de Tolovaux, au S.-E. du lac de Bret, à gauche de la route qui tend à Chexbres. Son nom paraît tiré d'une énorme pierre erratique calcaire qui y est exploitée depuis longtemps. Les environs renferment plusieurs débris des temps romains. *

PIGUET, nom d'une famille très nombreuse au Chenit, dans le district de la Vallée. Elle a donné son nom à trois hameaux différents de cette populeuse commune. *

PILLON (col du), passage des Alpes conduisant du val d'Ormonts au Châtelet, dans le canton de Berne. Il sera bientôt traversé par une route carrossable, commencée par les deux Etats intéressés. Ce col est dominé au N. par le Seebergerhorn (6873 pieds) et la Palette; au S. s'élève la Becca-d'Audon avec son glacier. — Altitude du passage, 5140 p. féd. *

PINSABINE, hameau au-dessus de Begnins, district de Nyon. *

PISSOT, ruisseau qui s'est perdu dans la chute des Diablerets, en 1714. LEVADE.

PISSOT, nom de la gorge arrosée par la Torneresse, dans le vallon de l'Etivaz. Un chemin y avait été pratiqué en 1564. Aujourd'hui, la belle route nouvelle qui relie Château-d'Œx aux Ormonts a été taillée dans le rocher pour passer la gorge du Pissot. Ce passage est très pittoresque. *

PIZY, village communal du cercle de Gimel, district d'Aubonne, à 45 min. O. de cette ville, sur le plateau du Molard. Ce village était autrefois paroissial; son église était dédiée à saint Sylvestre.

Il appartenait au monastère de Mont-Joux ou Grand-St-Bernard, qui le régissait par l'un de ses religieux. Vers 1376, le prévôt de Mont-Joux avait fait élever une maison forte à Pizy, sans l'assentiment de Guillaume de Grandson, seigneur d'Aubonne, bien que Pizy fît partie du mandement d'Aubonne. De là un différend qui fut terminé par une transaction entre les parties, en 1376. Nous la donnons ici, en abrégé; elle sert à donner une idée des coutumes et de l'esprit de ce temps :

1° La maison-forte de Pizy, avec ses appartenances et droits, continuera à appartenir au prévôt et à l'hôpital de Mont-Joux, avec pouvoir d'en augmenter les fortifications.

2° Les religieux de Mont-Joux exerceront à Pizy la même juridiction qu'y avait exercée Girard de Pizy.

3° La maison de Pizy, les chanoines et leurs serviteurs, avec les habitants du lieu, seront sous la *sauvegarde* du seigneur d'Aubonne, qui y exercera la haute juridiction. Pour cette sauvegarde, le prévôt paiera, chaque année, dix livres de bonne cire, le jour de la Purification de la Vierge, au seigneur d'Aubonne.

4° Les habitants de Pizy n'entreprendront aucune guerre sans l'assentiment du seigneur d'Aubonne. Si une guerre éclate entre le seigneur d'Aubonne et quelque autre seigneur, le prévôt de Mont-Joux doit garder avec soin la maison-forte de Pizy, de telle sorte que le premier soit tranquille de ce côté.

5° Si le seigneur d'Aubonne, touché de dévotion ou pour chercher des consolations, veut faire une retraite dans la maison de Pizy, il y sera accueilli et aura sa demeure dans une chambre derrière celle du prévôt. Toutefois, le seigneur pourvoira lui-même à sa dépense, de manière à ne charger en rien la maison et les religieux.

6° Chaque année, le jour de la fête de Ste-Marguerite, un anniversaire sera célébré, par six religieux, pour le repos de l'âme du seigneur d'Aubonne et de ses prédécesseurs.

7° Le prévôt s'engage à payer 300 florins, de bon poids, dans un mois après la réquisition de Guillaume de Grandson, etc.

L'acte est passé au château de Lucens, en présence de Humbert de Colombier, bailli de Vaud, de Rodolphe Rouge, de Nicod de Blonay, chevalier, et de plusieurs autres témoins. Il fut laudé par Othon de Grandson, fils de Guillaume, et son épouse Jeanne, dame de Pollant, le 1er septembre 1376.

Les ruines du château-fort de Pizy formaient, avec les fossés, un carré irrégulier de 702 toises, mesure de Berne, près du ruisseau du Rojuz. Elles furent cédées, en 1738, aux nobles Rolaz, seigneurs du Rosay, contre les droits qu'ils avaient sur une forêt de l'Etat.

Près du village, un tertre appelé le *Mauremont* a servi autrefois au culte druidique, comme l'attestent des serpes, couteaux et haches en bronze que l'ingénieur Exchaquet conservait dans sa collection d'antiquités et qui avaient été trouvées en ce lieu.

La population était de 128 habitants en 1803; elle est de 109 en 1860. La superficie du territoire est de 271,007 perches, dont 77,700 en prés, 127,300 en champs, 63,700 en bois. Les bâtiments sont taxés 76,000 fr. et les fonds de terre 158,000 fr. Dettes hypothécaires, 366,700 fr. — Altitude, 2280 p. féd.

Cette commune est l'une des plus pauvres du pays. Sur 149 habitants qu'on y comptait en 1841, 52 recevaient des assistances.

Digitized by Google

PLAICT *(placitum generale)*. Dans plusieurs lieux du pays qui jouissaient de franchises particulières et étendues, on donnait le nom de *plaict* à l'assemblée des citoyens de la commune, réunie en des jours déterminés et sous la présidence d'un officier du seigneur, pour décider des affaires de la communauté, faire des règlements, et, dans certains cas, juger des contestations. Le plaict assemblé se rendait, en corps, sur les lieux où des réparations étaient nécessaires, afin de fixer les corvées à exécuter. Il existait des plaicts à Pully, St-Saphorin (Lavaux), Baulmes, Apples et Romainmôtier. Le mot *Plaict* a aussi été employé pour désigner le recueil des lois et règlements établis par cette assemblée de citoyens. Lausanne avait donné le nom de Plaict général au code écrit qui régissait cette ville et qui a été en vigueur jusqu'à l'année 1821; il a été remplacé dès lors par le *Code civil* vaudois, qui régit aujourd'hui le pays entier.

L'institution des plaicts est ancienne; elle remonte aux temps carlovingiens.

*

PLAMBUIT-DESSUS et DESSOUS, deux hameaux voisins de la source salée de Panex, dans la commune d'Ollon, à 45 min. N.-O. de ce village, au district d'Aigle. Il est question de relier ces hameaux, qui n'ont pas de chemin à char, avec la plaine par une route carrossable. — Altitude, 3710 p. féd.

*

PLAN (le), maison de campagne, avec domaine rural, sur la rive droite de la Broie, commune de Moudon.

*

PLANCHAMP, hameau de la commune du Châtelard, cercle de Montreux, à 1 lieue E. de Vevey, sur le penchant de la colline qui domine le Châtelard et près de la baie de Clarens, dans une exposition magnifique. Il dépend de la métralie de Clarens.

*

PLANCHEMONT, grand domaine rural, rière Moudon, qui appartient à cette ville.

*

PLANCHES (les), village sur la rive gauche de la Baie de Montreux, réuni à celui de Sales par un pont très pittoresque. (Voir *Montreux*.)

*

PLANCHES (les), maisons disséminées dans la commune du *Mont*, au-dessus de ce village et sur la lisière des grandes forêts du Jorat.

*

PLANCHES (les), hameau de la commune de Vaulion, sur la rive droite du Nozon.

*

PLANCHES (les), hameau de la commune d'Ormont-dessous, près de la Forclaz.

*

Digitized by Google

PLANCHES (les), maisons disséminées à l'E. de Corbeyrier. *

PLANCHES (les), maisons de Rossinière, à gauche de la Sarine. *

PLANCHES (les), hameau de la commune de Bottens. *

PLANCUDRAY, hameau de quelques maisons au-dessus de Villeneuve. *

PLANE (le), hameau de 18 maisons, au territoire de Vaulion, sur le chemin qui conduit de ce lieu à Vallorbes. On y jouit d'une vue étendue sur la partie orientale du pays. *

PLAN-FROMENTIN, hameau de la commune d'Ormont-dessous. *

PLANLEVRAZ, petit domaine situé à 20 minutes au-dessus de Tarritet, dans la paroisse de Montreux, sur la rive droite de la Veraye. On jouit de là d'une des plus belles vues de cette ravissante contrée. Au XVe siècle, il y avait des maisons à Planlevraz habitées par la famille Pilivet, qui quitta cette localité en 1714 pour venir habiter le hameau de Veraye. M. Jules Pilivet, de Vernex, possède encore aujourd'hui Planlevraz, berceau de sa famille. *

PLAN-NÉVÉ, glacier appartenant au massif du Grand-Muveran, dans les Alpes de Bex, sur la limite valaisanne. Une tradition, conservée chez les pâtres de la contrée, porte que ce glacier était autrefois un pâturage fertile, peuplé de nombreux bestiaux. Un jour une pauvre vieille se présente dans les chalets de la montagne, priant les vachers de lui donner un peu de lait. Ces hommes, rendus orgueilleux par le bien-être, ne trouvèrent que des paroles dures à adresser à la pauvre femme. Celle-ci, outrée de leur dureté, prononça cette imprécation contre la superbe montagne :

Pllan Névé! Pllan Névé!
Djamais te ne tè reterrennerés!

c'est-à-dire *tu ne seras plus couverte de terre végétale*. Un éboulement de terrain survint, les chalets, les troupeaux, tout fut emporté; voilà pourquoi Plan-Névé a la physionomie qu'il présente aujourd'hui. On ajoute que, tous les sept ans, on découvre dans un ravin de la montagne les restes du pont qui conduisait autrefois à ce riche pâturage devenu glacier. Cette tradition sert à montrer combien l'hospitalité a tenu de place dans l'esprit des montagnards, pour que ceux-ci aient accueilli la catastrophe de *Plan-Névé* comme le juste châtiment de ceux qui avaient manqué à ce devoir. *

PLANS (les), vallon des Alpes, dans la commune de Bex, au fond duquel coule l'Avençon. En été il reçoit des citadins, devenus plus nombreux d'année en année, qui viennent passer la belle saison

Digitized by Google

dans ce frais paysage alpestre. C'est un centre pour des promenades sans fatigue, d'où l'on peut savourer en plein les beautés des hautes Alpes. C'est le lieu d'origine des botanistes Thomas, bien connus de tous ceux qui recherchent les plantes rares de la Suisse.

Les Plans ne sont qu'à 2 $^1/_2$ lieues de Bex ; on y monte par un chemin fort agréable, à travers des forêts de châtaigniers, de hêtres et de sapins, qui se succèdent sur les pentes de la montagne. — Altitude, 3693 p. féd.

*

PLEIAU (la), belle montagne alpestre de la paroisse de Blonay et qui, sous le nom de *Pleiades*, est la propriété de M. Grand d'Hauteville. On s'y rend en parties de plaisir de Vevey et des environs, pour jouir d'une magnifique vue qui s'étend, au midi, sur une partie du Bas-Valais et sur le Léman presque en entier ; au couchant, sur la majeure partie du canton de Vaud et sur une portion de celui de Fribourg. Les Alpes et le Jura terminent ce vaste horizon. LEVADE.

POISSINE (la), hameau de la commune de Grandson, à 30 min. N.-E. de cette ville, à l'embouchure de l'Arnon dans le lac d'Yverdon. L'Etat y possède un établissement de pêcherie qu'il afferme. On y prend beaucoup de belles truites qui, du lac, remontent le cours de l'Arnon pour déposer leur frai. Cet établissement est fort ancien ; il est appelé *piscina de Lysserno,* en 1275.

*

POLIEZ-LE-GRAND (*Pollie,* paroisse en 1228), village communal et paroissial mixte, du cercle de Bottens, à 50 minutes E. du bourg d'Echallens. L'église de ce lieu relevait de l'abbaye de Montbenoît en Bourgogne, ainsi que plusieurs des autres églises et chapelles voisines. Elle fut confirmée à Montbenoît par une bulle du pape Innocent II, en 1141. En 1476, au moment où les Bernois et les Fribourgeois devinrent seigneurs des terres d'Orbe et d'Echallens, les religieux de Montbenoît, craignant ces nouveaux maîtres, remirent tous leurs droits sur les églises et chapelles qu'ils possédaient dans la terre d'Echallens à l'abbaye du lac de Joux. Cette dernière réunit ces possessions à celles qu'elle avait déjà dans le territoire d'Oulens et en prêta hommage aux villes de Berne et de Fribourg.

La commune de Poliez-le-Grand et les habitants francs et taillables du village étaient répartis, féodalement, entre le prieuré de Lutry, l'abbaye de Montheron et celle du lac de Joux, sans compter les possesseurs laïcs et leurs vassaux.

En 1453, on comptait 20 feux dans la paroisse ; l'église avait un revenu de 18 livres.

Les habitants embrassèrent la réforme en 1619, à la pluralité des voix, pour mettre fin aux tracasseries que leur suscitait un prêtre

Digitized by Google

turbulent et brouillon. Les seigneurs de Fribourg, présents à la votation, furent tellement irrités contre ce prêtre, à qui ils attribuaient le vote des paroissiens, qu'il fallut le cacher momentanément dans un coffre avant qu'on pût le faire passer en Franche-Comté. La votation achevée, M. de Mellunen, qui était à la tête de la députation bernoise, fait procéder immédiatement à la démolition de l'autel. A la stupéfaction générale, on voit un serpent qui était caché sous les débris. Alors de Mellunen se tourne vers les députés de Fribourg et leur dit : *Voyez-vous le diable qui était caché sous votre autel.*

La population était de 382 habitants en 1803; elle est de 440 en 1860, parmi lesquels 61 catholiques. La superficie du territoire est de 548,872 perches, dont 175,300 en prés, 299,300 en champs, 68,000 en bois, près de 3,000 en pâturages. Les bâtiments sont taxés 386,000 fr. et les fonds de terre 390,000 fr. Dettes hypothécaires, 738,000 fr. — Altitude, 2327 p. féd.

*

POLIEZ-PITTET, village communal en grande partie catholique, annexe de la paroisse catholique de Bottens.

L'église, sous le vocable de saint Sébastien, est filiale de celle de Bottens.

La localité a été très anciennement habitée, comme le prouvent d'antiques tombeaux découverts dans le sol.

Dans le voisinage, aux *Chenalettes,* existe une source à laquelle on attribuait des vertus curatives et qui avait une certaine réputation parmi les populations du voisinage. En 1839, on y avait construit un petit bâtiment de bains. L'année suivante, des chimistes appelés pour faire l'analyse de l'eau ont trouvé que c'était de l'eau ordinaire, sans aucune propriété médicinale. Les bains ont été abandonnés.

La population était de 332 habitants en 1803; elle est de 363 en 1860. La superficie du territoire est de 548,182 perches, dont 155,400 en prés, 204,700 en champs, 129,750 en bois, 49,000 en pâturages. Les bâtiments sont taxés 240,000 fr. et les fonds de terre 334,600 fr. Dettes hypothécaires, 523,000 fr. — Altitude, 2480 p. fédéraux.

*

POMPAPLES (*Pons papuli* en 1049), village communal du cercle et de la paroisse de La Sarraz, à 20 min. N. de cette ville, sur le Nozon. Il faisait autrefois partie de la baronnie de La Sarraz et de la commune d'Orny. Au XVII[e] siècle il a formé une seigneurie particulière, apanage de l'un des membres de la famille de Gingins. Le château était à La Sarraz, dans une belle position.

La population est laborieuse et aisée; il n'y a pas eu pendant longtemps de cabarets dans le village, bien que situé sur la route de France.

Digitized by Google

La population était de 197 habitants en 1803; elle est de 342 en 1860. La superficie du territoire est de 470,833 perches, dont 4000 en vignes, 127,650 en prés, 263,400 en champs, 58,400 en bois, 12,800 en pâturages. Les bâtiments sont taxés 442,000 fr. et les fonds de terre 308,000 fr. Dettes hypothécaires, 173,000 fr. — Altitude, 1521 p. féd.

*

POMY (*Pomiers* en 1211), village communal et paroissial du cercle de Belmont, district d'Yverdon, à 35 min. S.-E. de cette ville, dans un lieu élevé au-dessus des marais de l'Orbe et sur un sol fertile. Il paraît tirer son nom du pommier, qui croît avec abondance dans les vergers qui entourent le village. Autrefois il faisait partie de la seigneurie de Belmont. L'évêque Berthold de Neuchâtel donna, en 1220, les hommes qu'il avait à *Pomiers*, à Jordan de Grandson, seigneur de Belmont, qui prêta hommage à l'évêque pour le marché de Belmont. En 1684, LL. EE. achètent, au prix de 1600 florins, la maison de Henri Martin pour en faire la maison de cure.

La population était de 233 habitants en 1803; elle est de 423 en 1860. La superficie du territoire est de 616,142 perches, dont 120,000 en prés, 393,300 en champs, 83,000 en bois. Les bâtiments sont taxés 463,000 fr. et les fonds de terre 417,000 fr. Dettes hypothécaires, 192,000 fr. — Altitude, 1881 p. féd.

*

PONT (le), charmant village, chef-lieu du cercle de ce nom, au district de la Vallée, composé des communes du *Lieu* et de l'*Abbaye*, avec une population totale de 2119 habitants.

Ce village est situé à 9 ½ lieues N.-O. de Lausanne et à 2 ¼ lieues du Sentier, chef-lieu du district. Sa position est heureuse; il est abrité contre le vent du nord par les contreforts de la Dent de Vaulion, qui le dominent. Placé à l'extrémité inférieure du grand lac, il communique avec le Lieu par une chaussée élevée au point où les eaux du grand lac viennent se jeter dans le Brenet, sous un pont très pittoresque. Il fait partie de la commune de l'Abbaye.

Autrefois ce village était appelé le *Port*, et il communiquait avec la partie occidentale de la Vallée par un chemin qui contournait le lac Brenet pour arriver aux Charbonnières et qu'on appelait le chemin de la *Torna* ou du *Vériau*. Dans la première moitié du XVIIe siècle seulement, la commune du Lieu et celle du Chenit firent élever le pont, qui rendait plus faciles les communications avec le bas de la Vallée et la plaine. Ce pont subsista jusqu'à l'année 1751, qu'il fut emporté par les hautes eaux qui survinrent à la fonte des neiges et après de grandes pluies. L'on craignit beaucoup pour le village du Pont, dont les maisons furent envahies par les eaux.

En 1755, le lac était redescendu à un niveau exceptionnellement

bas ; les deux lacs furent séparés l'un de l'autre et on passait à pied sec sous le pont. Les communes du Lieu et du Chenit profitèrent de cette circonstance pour rétablir le pont d'une manière solide. Les deux chaussées furent avancées de 40 pieds et on planta des pilotis avec des traverses de bois propres à recevoir des murs de construction. Cet ouvrage coûta fort cher aux deux communes, qui furent pourtant aidées d'un secours de 3000 florins par le gouvernement de Berne.

En 1777, la commune de l'Abbaye, qui venait d'acheter les moulins de Bonport, voulut se livrer à la recherche de nouveaux entonnoirs et invita les autres communes à se joindre à elle. Celle du Lieu accepta. On avait imaginé, afin de faciliter les recherches dans le lac Brenet, de retenir les eaux du grand lac par un batardeau placé sous le pont. Ce batardeau avait fait hausser de 12 pieds le niveau du grand lac. Une fois parvenues à cette hauteur, les eaux entraînèrent le batardeau et se précipitèrent, avec furie, dans l'étroit canal qui réunit les deux lacs. Là elles fouillèrent le sol à une grande profondeur, mirent à nu les pilotis jusqu'à leurs bases et emportèrent une partie des travaux précédents. La commune de l'Abbaye, qui avait causé le désastre, fut tenue de le réparer après s'en être longtemps défendue.

Le Pont n'est pas un village très ancien. En 1333, il n'y avait encore qu'un terrain libre appelé le champ du Port, qui fut abergé par l'abbé Jaques Bonet à un nommé Gonrard dit Belvas, de Fribourg, qui fut le premier abergeant. Celui-ci revendit cet abergement à Aymon, sire de La Sarraz, sous réserve de la cense due à l'abbaye.

Ce n'est qu'un siècle plus tard que le Pont s'est véritablement peuplé, par la famille de Vuinel Rochat, originaire de Villedieu, en Franche-Comté, dont les descendants sont devenus si nombreux qu'ils ont fourni la population presque entière du Pont et des Charbonnières. *

PONTI, quelques maisons dans la commune de Leysins. *

PONTI, maisons au territoire de Lucens. *

POSSES (les) DESSUS et DESSOUS, hameaux de la commune de Bex. *

POSSENS, hameau qui, avec celui de Peyres, forme la commune de *Peyres-Possens* (voir *Peyres*). *

POUDRIÈRE (la), source minérale, au bord du Flon, dans un vallon ombragé, à quelques minutes N.-E. de Lausanne. Ces eaux, qui renferment un oxyde de fer alcalin salin, jouissaient d'une grande réputation au siècle dernier. Tissot les recommandait et la société lausannoise s'y donnait rendez-vous. L'air, l'exercice, une

Digitized by Google

causerie agréable faisaient passer doucement le temps aux buveurs d'eau, qui, très souvent, éprouvèrent un mieux sensible après avoir fait usage de ces eaux.

Au-dessus de ce local, l'Etat de Vaud avait fait établir un moulin à poudre, qui sauta en 1811 et a été transporté ensuite sur un bras de la Venoge, près d'Echandens. *

POUSAZ (la), hameau de la commune d'Ollon. *

POUSAZ (vers), hameau de la commune d'Aigle. *

PRAHINS, village communal du cercle de Mollondins, district d'Yverdon, à 2 ½ lieues N.-E. de cette ville.

Anciennement, une partie de ce village dépendait, féodalement, des seigneurs d'Orzens et une autre partie de la famille de *Glannaz*, de Moudon. La portion des *de Glannaz* passa dans la famille *de Loys* par alliance; le membre d'Orzens fut réuni en 1685 au précédent par les hoirs de Jean-Philippe Loys, seigneur de Villardin, pour le prix de 3100 écus petits.

La population était de 112 habitants en 1803; elle est de 154 en 1860. La superficie du territoire est de 254,271 perches, dont 60,600 en prés, 127,571 en champs, 61,000 en bois, 1500 en pâturages. Les bâtiments sont taxés 225,000 fr. et les fonds de terre 194,500 fr. Dettes hypothécaires, 13,000 fr. — Altitude, 2230 p. féd.

C'est l'un des villages les plus riches du pays. *

PRANGINS *(Pranginum, Peringins* et *Pringins)*, village communal du cercle de Nyon, à 30 min. N.-E. de cette ville, sur une colline qui domine le lac et la route de Genève à Lausanne. Cette localité était déjà habitée sous les Romains, comme le prouvent les nombreux vestiges d'antiquités que l'on y trouve en fouillant le sol.

SEIGNEURIE. Au moyen âge, Prangins était le chef-lieu d'une seigneurie étendue dont l'origine paraît remonter au démembrement du comté équestre, dans le cours du XIe siècle. C'est dans ce temps que se formèrent aussi, des débris du comté équestre, les seigneuries ou baronnies d'Aubonne, de Monts, de Divonne et de Gex. La baronnie de Prangins s'étendait, primitivement, de Mont, à la Côte, jusqu'au pays de Gex. Elle était défendue par les châteaux-forts de Mont-le-Vieux, Bioley, Prangins et Nyon. Les plus anciens seigneurs de cette terre furent les sires de Cossonay, dont le premier connu est *Uldric*, qui vivait en 1096. Sa descendance posséda simultanément les terres de Cossonay et de Prangins jusque à la mort de Jean de Cossonay, vers l'an 1231. Ce dernier laissa trois fils : 1° *Humbert*, qui reçut en partage la terre de Cossonay; 2° *Guillaume*, qui devint seigneur de Prangins, et 3° *Jean*, qui fut évêque de Lausanne.

Digitized by Google

Guillaume, devenu seigneur de Prangins, prit le nom de sa terre et devint la tige de la maison de Prangins. Il eut un fils nommé *Jean*, qui lui succéda, et mourut en 1284, laissant plusieurs enfants en bas âge qu'il plaça sous la tutelle de son frère Aymon, seigneur de Nyon. Malheureusement pour la maison de Prangins, le sire Aymon prit le parti de la dauphine Béatrice, dame de Faucigny, dans sa querelle avec le comte Amédée de Savoie, au sujet du testament du comte Pierre. Amédée V et son frère Louis Ier, baron de Vaud, résolurent de punir la maison de Prangins; ils levèrent une armée, prirent les forteresses et les terres de Mont, Nyon, Bioley et Prangins, en 1293 (voir *Nyon*). Cette expédition amena la ruine complète de cette illustre famille, qui se vit dépossédée de toutes les seigneuries qu'elle avait dans la terre de Vaud.

Louis, sire de Vaud, eût en partage les terres de Mont, Prangins et Nyon, par arrangement avec le comte de Savoie.

La famille des Prangins survécut encore longtemps à sa ruine; elle donna deux évêques au diocèse de Lausanne : *Gui de Prangins*, qui occupa le siége épiscopal de 1375 à 1394, et *Jean de Prangins*, qui, après avoir siégé à Lausanne, de 1433 à 1440, alla mourir archevêque à Nice en 1466. Celui-ci fut le dernier des Prangins.

Armes de cette maison : un aigle éployé dans un champ de... (on ne connaît pas les émaux).

En 1361, le comte de Savoie, rentré en possession de la terre de Prangins, la donna en jouissance viagère à *Aimar*, seigneur *d'Urtières*, qui avait épousé *Alise*, sœur du comte.

En 1369, le comte inféode cette même terre à *Iblet de Challant*, sire de Montjovet, pour en jouir après la mort de messire Aimar d'Urtières. Cette inféodation est faite pour le prix de 5000 florins d'entrage. Le comte s'était réservé le pouvoir de la racheter pour le même prix.

François de Challant, fils du précédent, était devenu seigneur de Prangins après son père.

Ce dernier vendit Prangins, en 1409, à *Amédée de Viry*.

Clauda de Viry, héritière de Prangins à la mort de son père Amédée, fit passer cette terre à son époux Claude *de la Chambre*. Puis le duc de Savoie, pour récompenser les services de Jean de Compois, son conseiller, lui cède, en 1428, le droit de rachat de la seigneurie, réservé en faveur de la couronne de Savoie, dans l'inféodation de 1369.

En vertu de cette cession, *Jean de Compois*, chevalier, devint seigneur de la terre de Prangins et la transmit à ses descendants, qui la gardèrent jusqu'au commencement du XVIe siècle, qu'elle fut vendue à *George de Rive*, de Payerne, qui avait épousé Isabelle de

Digitized by Google

Vaumarcus et fut établi gouverneur de Neuchâtel en 1529, par Jeanne de Hochberg et confirmé, en cette qualité, par François de Longueville en 1544.

A cette date, la terre de Prangins était bien diminuée. Elle ne comprenait plus que Prangins, Gland, Vich et les deux tiers de Genollier. Les seigneuries de Grandcour et Bellerive, possédées autrefois par la maison de Prangins, avaient passé des mains des Compois dans celles de George de Rive. Celui-ci, placé dans une position brillante, se trouva entouré de circonstances orageuses qui auraient exigé un homme doué d'une grande énergie et le gouverneur de Neuchâtel manquait absolument de caractère. Ennemi de la réforme, il voulut lutter contre elle et fut contraint d'assister à son triomphe dans le pays de Neuchâtel, dont il était gouverneur.

George de Rive a été le premier et le dernier de sa famille qui ait eu un nom dans l'histoire; il était mort en 1552, laissant trois filles:

1° *Françoise*, veuve de n. François de Supersax, et d'un second mari, n. Jean Rochus de Diesbach;

2° *Marguerite,* veuve de Jean de St-Germain et femme de François Byollet, châtelain de la Tour-de-Trême;

3° *Jeanne,* veuve de Claude d'Alliex, seigneur du Rosay.

Ce fut *Françoise* qui, par arrangement avec ses sœurs procuré par un arbitrage, entra en possession des terres de Prangins et Grandcour, qu'elle transmit aux enfants nés de son second mariage avec Jean Rochus de Diesbach.

Nicolas de Diesbach, avoyer de Fribourg, vendit, en 1627, la seigneurie de Prangins à *Emilie de Nassau,* veuve d'Emmanuel, prince de Portugal.

Marie Belgia de Portugal, fille de la précédente, lui avait succédé dans la terre de Prangins; mariée à un aventurier, Groll ou Kroll, qui fit discussion, elle dut vendre Prangins, en 1657, au comte Frédéric *de Dohna,* qui bientôt remit cette terre à n. *Jean de Balthasar,* lieutenant général aux armées du roi de France. Ce dernier était seigneur de Prangins de 1658 à 1673.

Isaac-Genève de Balthasar, fils du précédent, colonel au service de S. A. R. de Savoie, devint seigneur de Prangins après son père. Il avait épousé dame *Jeanne-Catherine Manuel*, qui vendit Prangins aux barons de *Dankelmann,* en 1697.

Jean Rieux, citoyen de Genève, acheta cette terre des précédents, en 1719, pour le prix de 114,000 livres; il la revendit, en 1723, à *Louis Guiguer,* de Bürglen au canton de St-Gall, banquier à Londres, pour le prix de 142,000 livres. Ce dernier, par un codicille de son testament, daté de 1737 et homologué à Londres en 1748, donna la

Digitized by Google

baronnie de Prangins à son frère George-Tobie Guiguer, avec la condition qu'à la mort de ce dernier elle passerait à son fils Jean-George Guiguer, neveu du testateur.

C'est à *Louis Guiguer* qu'est due la construction du château actuel de Prangins, estimé en 1748, avec la baronnie, 486,958 florins.

La famille Guiguer a possédé le château de Prangins jusqu'à l'année 1815, qu'elle le vendit à *Joseph Bonaparte*, ancien roi d'Espagne. Celui-ci le revendit, en 1825, à une Française, Mme *Gentil de Chavagnac.* C'est aujourd'hui une maison particulière exploitée comme *pension d'étrangers.*

Au-dessous de Prangins, entre la route et le lac, est un beau domaine, avec parc, jardins, etc., qui a été acheté en 1859, de M. Freeman-de Blonay, par le prince Jérôme-Napoléon. Ce domaine, connu sous le nom de Bergerie, a reçu de nombreux embellissements et sert de résidence au prince pendant quelques mois, chaque année.

Il y a près de Prangins une source d'eau minérale qui jouissait d'une certaine réputation au siècle passé, mais dont on ne fait aucun usage aujourd'hui.

Note sur la princesse Emilie de Nassau. L'histoire de cette malheureuse princesse est assez curieuse. Le roi Antoine de Portugal, chassé de son royaume par les Espagnols, s'était réfugié à Paris où il mourut, en 1595, laissant deux fils : Emmanuel et Christophe, qui se retirèrent à La Haye après la mort de leur père. Le prince *Emmanuel* gagna le cœur de la princesse Emilie, sœur du stathouder Maurice de Nassau, et l'épousa secrètement le 7 novembre 1597, malgré l'opposition du stathouder.

Devenue veuve, la princesse Emilie vint, en 1625, se fixer à Genève avec ses filles; elle acheta une maison en cette ville et le château de Prangins, où elle tomba malade en 1628 et alla mourir à Genève en 1629. Elle laissa six filles dans une position peu aisée. Le gouvernement bernois les prit sous sa protection et fit placer l'effigie de l'*ours* sur la porte du château de Prangins, afin de témoigner de l'intérêt qu'il portait aux orphelines.

Genève était alors le rendez-vous d'un grand nombre de réfugiés de toute nation fuyant les persécutions religieuses. Le marquis de Bade-Dourlach était de ce nombre. Il avait amené à sa suite le colonel Groll, de Heidelberg, qui, présenté à la princesse de Portugal, trouva le moyen de plaire à *Marie Belgia*, l'une de ses filles. Après la mort de la princesse, Groll enleva de Prangins la princesse Marie Belgia, malgré l'effigie de l'ours de Berne qui aurait dû la protéger.

Ce mariage fut loin d'être heureux; la discorde se glissa dans le ménage et fut alimentée par des torts réciproques. La princesse profite d'une absence de Groll pour lui intenter une action en di-

Digitized by Google

vorce qu'elle obtint par contumace. Le gouvernement bernois annula la sentence et décida que Marie Belgia rouvrirait au colonel les portes de son château. Dans ces entrefaites, Groll fut tué d'un coup de poignard en Italie, ce qui mit fin à ce triste procès.

Plusieurs enfants nâquirent de ce mariage :

1° *Berne Groll*, mort sans postérité ; la ville de Berne avait été sa marraine ;

2° *Catherine-Emilie*, femme du banneret Damond de Nyon. Elle avait eu pour marraine la ville de Vevey ;

3° *Anne-Rosine*, qui épousa un n. Desvignes ;

4° *Maurice-Sabine*, mariée à Bénédict Deschamps ;

5° *Susanne-Sidonie*, qui épousa, en premières noces, François Badel, seigneur de Martherey, et en secondes noces, Vincent Ardin, seigneur de Clavelières. De ce double mariage descendent, par alliance, les familles Rojard, Vautier, Ardin, Ducosterd, Rochmondet et un grand nombre d'autres.

Voici, à ce sujet, une anecdote racontée par le doyen Monachon, que ses relations avec la famille Rochmondet mettaient en position de connaître la vérité :

« Jaques-François Roch-Mondet avait épousé Susanne Badel du » Martherai. Il crut pouvoir réclamer la succession de la princesse » de Nassau, comme y ayant droit par sa femme. C'était un homme » revêtu de hauts emplois et jouissant de quelque fortune. Il part » pour la Hollande afin de faire valoir ses titres, et, pour ne pas se » montrer trop au-dessous de ses prétentions, il déploie un luxe » exorbitant. Une sentence de l'autorité supérieure devait prononcer » souverainement. La veille du jugement du procès, le rapporteur » vint auprès de lui et proposa un arrangement. Comme il avait deux » fils, on lui offrait la propriété d'un régiment de cavalerie pour » l'un et celle d'un régiment d'infanterie pour l'autre, en lui don- » nant jusque au lendemain pour y réfléchir. Roch-Mondet, croyant » voir dans cette démarche l'indice d'un résultat favorable à ses » prétentions, et désirant rentrer promptement dans l'argent qu'il » avait témérairement engagé, refusa les deux régiments. Le lende- » main, le jugement qui intervint, fondé sur le considérant qu'une » princesse qui se marie sans le consentement de sa famille perd » tous ses droits, le débouta de toutes ses prétentions. Il dut rentrer » au pays quasi ruiné.

» Il possédait cependant encore à Gingins un reste de vieux ma- » noir féodal où vécut, après lui, une sienne fille, Barbille Roch- » Mondet, qui, parvenue à un âge avancé, fut assassinée. Cette » branche est éteinte. »

La population était de 372 habitants en 1803 ; elle est de 468 en

Digitized by Google

1860. La superficie du territoire est de 652,442 perches, dont 56,500 en vignes, 176,250 en prés, 319,900 en champs, 65,000 en bois. Les bâtiments sont taxés 936,000 fr. et les fonds de terre 726,000 fr. Dettes hypothécaires, 869,000 fr. — Altitude, 1387 p. fédéraux.

ERNEST CHAVANNES.

PRAZ (la), voir *Lapraz*.

PRAZ-FAUCON, ruisseau affluent de la Mèbre, au point de jonction des territoires communaux de Cugy, Morrens et Lausanne, dans le Jorat.

*

PRAZ-POURRI, localité rière Puidoux, où l'on a trouvé divers objets antiques.

*

PRAZ-RODET, nom donné, au XVIe siècle, au mas de montagnes, de prairies et de marais qui s'étendait du Brassus au bois du Carroz à la frontière de Franche-Comté, et remontait, des deux côtés de l'Orbe, jusqu'à Amburnex à l'E. et au mont Risoux à l'O. Ce mas fut abergé, en 1527, aux communes de Bursins et de Burtigny, par Claude d'Estavayer, abbé du lac de Joux, et Jean, comte de Gruyère, comme seigneur d'Aubonne. Ces deux communes ne payèrent qu'un prix minime pour cet immense terrain, alors *inhabitable*, comme il est dit dans l'acte. L'abergement fut fait pour le prix de 20 écus au soleil, au coin du roi de France, de principal, et de 24 sols de cens annuel.

Les communautés de Bursins et Burtigny ayant pris possession de leur abergement, se préparaient à en tirer parti par l'établissement de vacheries, lorsque la commune du Lieu, regrettant de voir cet immense terrain lui échapper, attaqua juridiquement cet abergement; fait, disait-elle, sans avoir tenu compte de ses droits de pâturage et de bochéage qu'elle possédait, de toute antiquité, sur le territoire entier de la Vallée. L'abergement fut annulé et le territoire contesté adjugé à l'Etat. Mais, par mesure d'équité, les commissaires bernois partagèrent le mas de Praz-Rodet entre la commune du Lieu et celles de Bursins et Burtigny. La commune du Lieu reçut, en emphytéose, tout le mas situé à l'occident de l'Orbe et dès l'eau du Brassus, tirant contre bise. Cet abergement fut fait pour le prix de 25 florins d'entrage (principal) et de 2 florins de cens annuel.

Les communes de Bursins et de Burtigny reçurent, pour leur part, toute la partie à l'orient de l'Orbe, du ruisseau du Brassus en haut, pour 25 florins d'entrage et 2 florins de cens. Elles aliénèrent une partie de ce vaste terrain à divers abergataires. En 1564, elles procédèrent au partage de la propriété commune. Burtigny vendit sa part à la ville de Morges pour le prix de 1200 florins et 1600 florins

Digitized by Google

pour le droit de rachat; cette ville y forma deux grands alpages : la *Burtignière* et les *Plats*.

De son côté, la commune du Lieu avait vendu une grande partie de sa propriété au Praz-Rodet à des gentilshommes français : Julien d'Avy, seigneur du Perron, qui fut le père du fameux cardinal du Perron, et n. François Prevost, seigneur de Beaulieu, en Poitou. Ils s'étaient réfugiés en Suisse pour cause de religion. Après avoir fondé une verrerie et essayé de planter de la vigne dans leur nouvelle possession, ils s'en dégoûtèrent et la vendirent à la ville de Morges, en 1563. *

PRÉ, nom d'un grand nombre de montagnes à alpages du haut Jura, dans la partie comprise entre la Dôle et la Dent de Vaulion. On y trouve le *Pré d'Aubonne*, *Pré de Ballens*, *Pré de Bière*, *Pré de Denens*, *Pré de Joux*, *Pré de St-Livres*, *Pré-Neuf*, les *Grands-Prés*, *Pré-Paradis*. *

PRÉ-DE-PLACE, hameau de la commune de St-Cierge. *

PRÉ DE VERS, beau domaine avec maison de campagne, à 10 minutes O. de Rolle, sur la route de Genève. Il appartenait, en 1756, à n. Béat de Mulinen, par sa femme née Steiger. *

PRÉ-GENTIL, maison avec domaine, dans la commune d'Essertines, sur Rolle. *

PREISE, nom générique qui, dans le Jura et les Alpes, désigne le bâtiment destiné à serrer le foin d'un domaine ou d'une pièce détachée. *

PREISES (les), hameau de la commune de Ste-Croix. On trouve aussi, au même territoire, la *Preise à Bornand*, la *Preise à Girard*, la *Preise à Perrier*. *

PREISE A GATOLLIAT, hameau rière Provence. *

PRÉLAZ, maison de campagne avec domaine, au territoire de Lausanne, sur le chemin de Renens. Une branche des n. Crousaz, seigneurs de Corsier, en a porté le nom dès le XVII[e] siècle. *

PREMIER (*Prumier* dans les chartes), village communal du cercle et de la paroisse de Romainmôtier, à 30 minutes au-dessus de ce dernier lieu, dans une position élevée d'où la vue s'étend sur toute la partie orientale du pays et jusqu'aux Alpes bernoises. Ce village faisait autrefois partie de la terre de Romainmôtier et paraît avoir tiré son nom de *premi* qui, en patois, signifie un *prunier*.

Autrefois, les habitants étaient fréquemment privés d'eau en été. Il y a quelques années qu'une belle source a été découverte et sert abondamment à tous les besoins du village.

Digitized by Google

La population était de 232 habitants en 1803; elle est de 286 en 1860. La superficie du territoire est de 695,620 perches, dont 34,600 en prés, 257,700 en champs, 152,700 en bois, 184,000 en pâturages. Les bâtiments sont taxés 240,000 fr. et les fonds de terre 199,000 fr. Dettes hypothécaires, 184,000 fr. — Altitude, 2920 p. fédéraux.

*

PRÉVERENGES (*Preverenges*, paroisse en 1228), ancien village communal du cercle d'Ecublens, à 30 min. N.-E. de Morges et 90 minutes O. de Lausanne, sur la route de Genève.

En 1453, la collature de l'église appartenait au prieur de Saint-Sulpice; on comptait 14 feux dans la paroisse.

La seigneurie était composée de divers membres, dont les principaux provenaient des sires de Colombier et du Chapitre de Lausanne. N. Samuel d'Aubonne acquit en 1613, de Bernard d'Alinges, le fief qui avait appartenu aux nobles de Colombier et prit le titre de seigneur de Préverenges. Sa famille garda la seigneurie jusqu'à l'année 1702, qu'elle fut vendue à LL. EE. par l'hoirie de Jean d'Aubonne.

Vis-à-vis de Préverenges, dans le lac, on voit des pieux qui indiquent une station lacustre.

La population était de 141 habitants en 1803; elle est de 243 en 1860. La superficie du territoire est de 204,000 perches, dont 12,729 en vignes, 30,000 en prés, 134,000 en champs, 3500 en bois. Les bâtiments sont taxés 350,000 fr. et les fonds de terre 182,000 fr. Dettes hypothécaires, 208,000 fr. — Altitude, 1370 p. fédéraux.

*

PRÉVONDAVAUX, domaine situé entre La Chaux, Moiry et Chevilly, au district de Cossonay. Il fut inféodé à n. Jean de Gallera par les seigneurs de Cossonay, au XIVe siècle. La famille Gallera vendit le domaine, en 1538, à Michel Paindavoine, bourgeois de Cossonay, qui le revendit à n. Robert du Gard. Il passa ensuite, par les femmes, à J.-L. Bégoz, d'Aubonne, puis à la famille Lect, de Genève, et enfin au seigneur de La Chaux.

*

PRÉVONDIN, quelques maisons disséminées à 30 min. de Lucens.

PRÉVONLOUP, village communal du cercle de Lucens, dans la paroisse de Dompierre, à 6 $^{1}/_{2}$ lieues de Lausanne et à 2 $^{1}/_{4}$ lieues de Moudon.

La population était de 90 habitants en 1803; elle est de 159 en 1860. La superficie du territoire est de 200,883 perches, dont 31,000 en prés, 131,300 en champs, 25,000 en bois, 11,500 en pâturages. Les bâtiments sont taxés 96,000 fr. et les fonds de terre 106,000 fr. Dettes hypothécaires, 87,000 fr. — Altitude, 2487 p. f. *

Digitized by Google

PREX (St-) *(Sancti Prothasii villa)*, bourg du cercle de Villars-sous-Yens, district de Morges, à 1 lieue O.-S. de cette ville, au bord du Léman.

S'il faut en croire le *Cartulaire de Lausanne*, l'ancien nom de ce lieu aurait été *Basuges*. L'évêque saint Prothais étant allé dans le Jura pour y faire couper les bois nécessaires à la reconstruction de la cathédrale, serait mort subitement au-dessus du village de *Bière* (voir cet article). Son corps fut porté à Basuges et déposé dans la chapelle dédiée alors à la sainte Vierge; mais lorsqu'on voulut le transférer plus loin, on ne put le faire mouvoir, et l'on dut l'ensevelir dans la dite chapelle, où l'on érigea un autel en son honneur. L'église prit dès lors le nom de St-Prothais et le village celui de St-Prex, qui en est le diminutif. En 1234, dans un moment solennel, comme nous verrons tout à l'heure, l'évêque Boniface ordonna que la fête de saint Prothais fût célébrée en la cathédrale le 6 novembre, avec neuf leçons; on devait distribuer aux chanoines présents 10 sols, dus par le maître de la fabrique pour un fief tenu par lui à St-Prex.

Cette légende, qui donne l'étymologie des noms de Berolle, Bière et St-Prex, n'est appuyée par aucun fait positif. Il semble plus naturel d'admettre qu'il y avait, à une époque reculée, dans cette contrée, une chapelle sous le vocable de saint Prothais; elle aura donné son nom à la localité, comme tant d'autres églises.

La chapelle de St-Prex, avec le hameau de Drassy *(villa Draciacum)*, fut cédée à l'évêché de Lausanne en 885 par un seigneur nommé Réginold, du consentement de Rodolphe, comte du Pays de de Vaud et depuis roi de Bourgogne. Le jour anniversaire de la mort du donateur, les chanoines de la cathédrale devaient prier pour le repos de son âme, de celles de son père et de sa mère, et l'évêque leur donner le meilleur repas possible, savoir quatre muids de pain, trois agneaux, un porc, dix poules et quatre muids de vin. Les chanoines recevaient, à cette époque, souvent des libéralités de cette nature, ainsi, en 972, le prêtre Osbert fait don à l'église de Lausanne d'un moulin et d'une vigne à St-Prex, à condition d'en jouir sa vie durant, ainsi que de la cure. En outre, il s'engage à donner aux chanoines, le jour de saint Clément, pour un repas, deux porcs, deux muids de froment et un muid de vin.

Dans le partage des biens de l'évêché entre son chef et le Chapitre, St-Prex échut à ce dernier, qui fait reconnaître ses droits en 1221. Il y possède l'omnimode juridiction, mais sans l'exécution des criminels; on paie 60 sols d'amende pour le sang versé au cimetière et au port, 3 sols si le délit est commis ailleurs. Les habitants doivent des aides au Chapitre quand il achètera une terre. Celui-ci avait

Digitized by Google

un mayor héréditaire à St-Prex, qui possédait en fief la moitié de la dîme d'Etoy, celle du four et la petite dîme de St-Prex, le moulin du Boiron, les langues des bœufs, les *menaides* de la rive, etc. Les hommes du Chapitre pouvaient prendre le bois dans ses forêts pour la construction de leurs maisons, avec la permission du mayor; celui qui coupait un chêne devait un pain aux forestiers.

Les mayors de St-Prex étaient la plupart chevaliers ou donzels. Le plus ancien qu'on connaisse est Turumbert, mort avant 1200; à cette date vivaient ses fils Pierre, Ptolomée et Aymon et leurs cousins Uldric et Nantelme. La mayorie est inféodée à Aymon en 1221, à charge de 40 sols de plaît. En 1359, le donzel Mermet était mayor de St-Prex, mais au XVI[e] siècle cet office était parvenu aux frères Pierre et Claude de la Porte, de Bougy-Millon. Le premier vend en 1518 au Chapitre la moitié de la mayorie, du ruage, de la messellerie, avec sa maison carrée soit tour, sise près de la porte de Saint-Prex, au prix de 200 florins. Son neveu, n. Léger, donzel, cède, en 1520, à son tour, pour 30 écus, au Chapitre, le quart de la mayorie et la moitié de sa maison située près de la dite tour.

Sous les empereurs et même sous la maison de Savoie, l'autorité du souverain étant faible, les habitants du Pays de Vaud durent songer à se protéger eux-mêmes. De là des confédérations entre plusieurs villes et communes. Le Chapitre de Lausanne se vit aussi obligé de construire des châteaux pour la défense de ses sujets, particulièrement exposés aux vexations des grands seigneurs. Les habitants de St-Prex avaient, en outre, à souffrir des incursions des gens d'*outre-lac* (les Savoyards), qui faisaient alors le métier de corsaires. C'est pourquoi le Chapitre, touché des larmes de ses hommes, ordonna en 1234 que les maisons du village, alors dispersées en plusieurs hameaux, seraient rassemblées et transportées sur le rivage dans un lieu nommé *li Subc,* et que ce bourg serait tellement fortifié qu'on pût y habiter en sûreté. Jean, le chantre, et Nicolas de Chavornay, chanoine, se chargèrent, moyennant la somme de 110 livres, de fortifier la ville de pieux, et, du côté du lac, de plus fortes poutres. Une place fut réservée pour une chapelle, une tour, une cour de justice, un four, une étable, avec un préau tout autour. Dans le reste de la ville on devait assigner des places à bâtir de préférence aux hommes du Chapitre et ensuite à des étrangers de libre condition; une place d'une toise de largeur et de 50 pieds de longueur coûtait 6 deniers. Les habitants furent dotés des mêmes franchises que ceux de Dommartin.

Les fortifications ne s'étant pas montrées suffisantes, le Chapitre accorda encore 80 livres pour l'établissement d'un rempart et d'autres améliorations. Pendant ces travaux, le Chapitre appela ses

Digitized by

hommes sous les armes. L'évêque en agit de même; puis, recourant aux armes spirituelles, il défendit d'ensevelir dans la cathédrale de Lausanne quiconque ferait du tort à cette ville, ce qui devait s'appliquer à ses héritiers jusqu'à la quatrième génération, et à ses frères; il institua aussi la célébration de la fête de St-Prothais.

En 1234, Jean, maître de la fabrique, est nommé châtelain de St-Prex; il reçoit 30 poses de terre à titre de fief. En 1282, le château de St-Prex et le village de Crans sont inféodés au chanoine Otton de Champvent, à charge de payer 120 livres de cens annuel; il ne pourra faire la guerre que dans l'intérêt et du consentement du Chapitre. Dans la suite il y eut des châtelains laïcs.

Les Savoyards et surtout les bourgeois d'Evian paraissent avoir continué, au XIV[e] siècle, leurs expéditions sur la rive vaudoise. Au mois d'août 1351, ils firent prisonnier Jean, coseigneur d'Aubonne, sous les murs de St-Prex, où ils se retirèrent ensuite. Les vassaux d'Aubonne étant accourus pour délivrer leur seigneur, pénétrèrent dans la ville malgré une vive résistance et y commirent de grands dégâts. Guillaume, comte de Namur, baron de Vaud, choisi pour arbitre par les deux parties, tout en constatant qu'il n'y avait pas eu d'entente coupable entre les bourgeois d'Evian et ceux de St-Prex, refusa à ces derniers l'indemnité de 2000 livres qu'ils réclamaient.

Vers l'an 1500, St-Prex subit un nouveau désastre. Le comte de Gruyère n'ayant pas payé au Chapitre, pendant deux ans, un certain cens qu'il devait, sa dîme d'Oulens fut saisie. Fort irrité, le comte en fit de suite la réemption, déclarant que si elle ne lui était pas rendue, il s'en vengerait sur le Chapitre et les chanoines dans les 60 heures, de manière qu'on en parlerait. Et en effet, presque immédiatement après, il s'empare à main armée de la ville et du château de St-Prex, dont les habitants sont fort maltraités. Il ne quitta ce lieu que sur l'intervention de LL. EE. de Berne et de Fribourg.

En 1621, St-Prex reçoit une école publique; le gouvernement accorde au régent 20 florins et du blé, si la commune ajoute 10 florins et du blé. — On voit encore les restes de la grande tour carrée des mayors, ainsi que ceux des anciens murs d'enceinte.

Une inscription concernant le *Bacchus Cocliensis* (voir *Cully*) a été trouvée à St-Prex en 1744; puis, entre ce bourg et Morges, un milliaire romain qu'on a dressé sur le pont du Boiron. Enfin, on a déterré assez souvent des médailles d'argent et de bronze de différents empereurs dans le territoire de St-Prex.

Il y a des débris d'habitations lacustres près de ce lieu. On a aussi découvert, non loin de là, un cimetière helvéto-romain.

Dans les environs, il croit un des meilleurs plants rouges du pays, le Salvagnin.

Digitized by Google

La population était de 162 habitants en 1803; elle est de 353 en 1860. La superficie du territoire est de 616,887 perches, dont 65,000 en vignes, 194,400 en prés, 310,000 en champs, 28,900 en bois, 13,600 en pâturages. Les bâtiments sont taxés 648,000 fr. et les fonds de terre 560,000 fr. Dettes hypothécaires, 572,000 fr. — Altitude, quelques pieds au-dessus du Léman. †

PRILLY (*Prelie*, *Priliez*, *Priliacum*, *Presliacus* en 976), village communal et paroissial, à demi-lieue N.-O. de Lausanne. La paroisse comprend encore les communes de Renens et Jouxtens-Mézery.

Le Chapitre de Lausanne y avait quelques possessions qui faisaient partie de la prébende de Renens. Le reste du village relevait directement de l'évêque, qui l'avait inféodé aux chevaliers de Prilly. Jordan de Prilly fait une donation au Chapitre en 1218; Jaques vivait en 1231.

La seigneurie était parvenue, en 1398, à n. Jaques de Penthéréaz, citoyen et prieur de la commune de Lausanne. Il eut deux enfants: Henri, doyen de Neuchâtel, et Jeannette, mariée, à ce qu'il paraît, à n. Humbert de Colombier, dont les filles, Froa et Isabelle, épousèrent l'une n. François de Russin, l'autre n. Nicod de Prez. En 1480, cette terre était possédée en indivision par n. Aymon, fils de feu Nicod de Prez, n. Louis de Russin, n. Louis Gimel et Jean Blancheti, licencié en droit, de Lausanne. Louis Gimel acquit bientôt après les droits de Louis de Russin et de Jean Blancheti, et son fils François ceux d'Aymon de Prez, par son mariage avec Lucie, fille de feu n. Jean Pavillard, bourgeois de Fribourg, et de Françoise, fille du dit Aymon. François Gimel prête hommage à LL. EE. de Berne en 1537. Il laissa trois fils, Etienne, Louis, Jean, et une fille, Catherine, femme de n. Michel Dénizat, coseigneur de Daillens. La part des hoirs d'Etienne Gimel et de Michel Dénizat ayant été vendue par subhastation en 1550, n. Ferdinand Loys l'acquit l'année suivante; mais en 1573, n. Isbrand d'Aux, créancier de Claude, fils de feu Louis Gimel, et n. Isbrand de Crousaz, mari de Michère Gimel, sœur du prédit Claude, en firent le retrait. A la suite de la conspiration dont Isbrand d'Aux fut le chef, LL. EE. vendirent ses droits à la terre de Prilly, en 1589, à Isbrand de Crousaz, pour 2500 florins et à condition de transformer en fiefs ses francs-alleux dans la paroisse de St-Saphorin, réunis dès lors à la seigneurie de Prilly. Celle-ci passa ensuite à Susanne, petite-fille d'Isbrand de Crousaz, mariée à n. Benjamin Rosset, seigneur de Vufflens. L'hoirie de leur fils Benjamin la vendit, en 1729, à la ville de Lausanne, au prix de 85,000 florins.

Le seigneur de Prilly pouvait, à son choix, tenir sa cour soit en

Digitized by Google

ce lieu, soit en sa maison à Lausanne, et, en outre, disposer des prisons du château d'Ouchy, si les siennes ne se trouvaient pas suffisantes. Du reste, il n'exerçait que la basse juridiction, la haute et la moyenne appartenant à l'évêque. Plus tard la ville de Lausanne réclamait ces deux dernières en vertu de la grande largition; une transaction les adjugea, en 1659, à LL. EE., sauf sur certains fonds situés en Prélaz, Cuttiez et Froide-Fontaine. En 1730, le gouvernement les lui céda en entier, en échange contre ses fiefs de Lutry, Villette et Villars-Ste-Croix, et l'omnimode juridiction rière Paudex et Belmont. L'ancien château avec le domaine a été vendu par la ville, en 1858, à M. Louis Emery.

L'église de Prilly, dédiée à saint Martin, autrefois au milieu du village, fut abandonnée en 1764 et transformée, plus tard, en auberge communale. On bâtit une nouvelle église, l'année suivante, à égale distance de Prilly et Renens, sur les plans de n. Rodolphe de Crousaz, seigneur de Mézery; elle vient d'être restaurée.

En face de l'ancienne église se trouve un tilleul remarquable, dont le tronc a 21 pieds de circonférence; on y voyait encore, il y a une quarantaine d'années, les traces d'un placet que Nicod de Cojonex, bailli de Sébastien de Montfaucon, évêque de Lausanne, y fit apposer en 1519. C'est sous cet arbre que se rendait autrefois la justice.

Une partie du hameau du Chalet de Prilly est encore désignée sous le nom du *vieux château ;* c'est peut-être là qu'était l'emplacement primitif de la maison seigneuriale.

La population était de 162 habitants en 1803; elle est de 353 en 1860. La superficie du territoire est de 235,824 perches, dont 10,754 en vignes, 56,239 en prés, 150,389 en champs, 12,730 en bois. Les bâtiments sont taxés 336,000 fr. et les fonds de terre 289,000 fr. Dettes hypothécaires, 308,000 fr. — Altitude, 1600 p. fédéraux.

†

PROCUREUR DE VAUD, office qui, sous la maison de Savoie, répondait à peu près à la charge de procureur du roi et consistait à défendre les droits du souverain.

*

PROMENTHOUSE (la), rivière formée par les ruisseaux de la Sérine, de Cordex et de la Colline, qui viennent se réunir près de la papeterie de Clarens et se jettent dans le Léman au hameau de Promenthoux.

*

PROMENTHOUX (*Pormantor* en 1246), hameau de la commune de Prangins, à 30 min. E.-N. de Nyon. C'était autrefois un village assez considérable, pourvu d'abord d'une chapelle qui dépendait du couvent de St-Oyens en 1184. Cette chapelle était devenue église paroissiale, en 1236, et dépendait du Chapitre de Lausanne.

Digitized by Google

Le nom de ce lieu lui vient sans doute de sa position; c'est un promontoire formé par les dépôts de la Promenthouse et qui s'avance dans le lac.

Autrefois il y avait un marché à Promenthoux qui était devenu assez considérable pour faire tort aux marchés de Nyon. Aujourd'hui c'est un simple hameau entouré de quelques belles maisons de campagne.

En 1828, l'attention du gouvernement fut appelée sur la mauvaise qualité des eaux de puits qu'on buvait à Promenthoux et qui étaient signalées comme malsaines. Sur le rapport qui lui fut fait, le gouvernement invita les autorités locales à faire supprimer les puits et à procurer l'établissement de fontaines coulantes pour les besoins de la localité.

Il est assez curieux que le premier livre imprimé dans le Pays de Vaud l'ait été à Promenthoux. C'est le *Doctrinal de Sapience, par Guy de Roye. Imprimé à Promenthoux par maistre Loys Guerbin, en 1482, le 9e jour d'août. Deo gratias. Amen.* In-folio gothique.

Louis Cruze, autrement dit Guarbin ou Guerbin, célèbre imprimeur du XVe siècle, était domicilié à Genève de 1479 à 1509. Il avait établi une presse à Promenthoux.

Il y avait dès le milieu du XIIe siècle une famille noble portant le nom de ce lieu. Elle a fourni un prieur de Nyon en la personne de frère Aimé de Pormantor, à la fin du XIIIe siècle.

*

PROVENCE, village communal et paroissial, du cercle de Concise, district de Grandson, à 3 lieues N.-E. de cette ville, sur l'une des ramifications du Jura, à la limite des cantons de Vaud et de Neuchâtel. Les habitants se livrent à l'agriculture et aux occupations de la vie pastorale.

En 1552, la Réformation fut établie à Provence par 44 voix contre 27.

En 1540, ce village subit un grand incendie; 64 maisons avec leurs granges furent entièrement consumées.

On compte dans la commune un grand nombre de maisons isolées et disséminées, ainsi les *Montagnes* avec 48 maisons et les *Prises* avec 48 maisons.

La population était de 811 habitants en 1803; elle est de 1020 en 1860. La superficie du territoire est de 3,483,486 perches, dont 5631 en vignes, 128,568 en prés, 586,000 en champs, 735,000 en bois, 892,000 en pâturages, 1,126,200 en estivages. Les bâtiments sont taxés 578,000 fr. et les fonds de terre 754,000 fr. Dettes hypothécaires, 379,000 fr. — Altitude, 2620 p. féd.

*

Digitized by Google

PUBLOZ (c'est le nom patois du peuplier), hameau de la commune de Puidoux, avec une station du chemin de fer. — Altitude, 2027 pieds fédéraux.

*

PUIDOUX (*Poedour, Pouedor* au XIIe siècle), grande commune qui faisait autrefois partie de la paroisse de Saint-Saphorin et appartenait à la mense épiscopale de Lausanne. Elle se compose des villages de *Publoz* et de *Puidoux,* avec un grand nombre de maisons disséminées et de hameaux épars, des bords du Léman jusqu'au lac de Bret. Les hameaux principaux sont ceux de *Goay* ou *Goiz, les Grès, Paully, Longchamp, Cremières, Nanciaux, Tollevaux* et *Treytorrens.*

LE CHATEAU. Il y avait, dès le XIIe siècle, un château à Puidoux, où l'évêque *saint Amédée d'Hauterive* se plaisait à habiter. Ce château fut agrandi ou rebâti par *Landri de Durnes*, qui avait succédé au précédent évêque.

Jusqu'à la seconde moitié du XVIIIe siècle, on voyait encore les restes de cet ancien manoir épiscopal. En 1770, Siméon Leyvraz en fit disparaître les derniers vestiges. A une vingtaine de toises au N. du château, en creusant un puits, le même particulier trouva de l'eau très chargée de parties sulfureuses. Mais le goût et l'odeur de cette eau, ainsi que la propriété de noircir le cuivre, se sont affaiblis avec le temps.

En 1760, le même Siméon Leyvraz faisant défricher un terrain à 5 minutes N. du château, au lieu dit *sur Pierraz,* y trouva, sur une hauteur, plusieurs tombeaux formés de pierres plates non taillées. Les squelettes qui y étaient renfermés tombèrent en poussière au contact de l'air. Par respect pour les morts, les fouilles furent discontinuées. En 1849, on recommença le défrichement interrompu et l'on découvrit près de 200 tombes pareilles aux précédentes, dans lesquelles on trouva des agrafes, des bracelets en bronze, une petite croix avec chaînette de ce même métal, un ornement en or incrusté de verre coloré, etc., etc.

La chapelle de Puidoux, réédifiée en 1394 par les habitants, fut desservie par le curé de St-Saphorin, qui y disait une messe tous les jeudis et recevait pour cela 4 livres. En 1734, Puidoux devint l'annexe de la nouvelle paroisse de Chexbres.

Les évêques avaient pour principal officier, à Puidoux, un mayor qui portait le nom du lieu. Cet office fut réuni à celui de mayor de St-Saphorin; il était possédé par Hugues de Palésieux vers 1272.

En 1266, Jaques de Puidoux vend son office de mestral en ce lieu à la mense épiscopale; cependant sa veuve Flandrina est encore appelée *mistralissa* en 1276.

Puidoux continua à faire partie de la paroisse de St-Saphorin

jusqu'à la révolution de 1798. A cette date, chacune des petites bourgeoisies de la paroisse voulut avoir sa municipalité et sa régie et l'on établit une chambre générale de régie pour les biens de la paroisse. Au moment où le canton fut organisé en cercles et communes, la paroisse de St-Saphorin forma un cercle, et chacune des petites communes, à l'exception de Montelier, garda sa municipalité. Une délégation de ces municipalités régissait les biens de la paroisse et ceux de l'hôpital. Cet état de choses amena bientôt des tiraillements entre ces municipalités diverses, qui toutes voulaient tirer de la bourse paroissiale de quoi suffire aux dépenses dont les bourgeoisies n'étaient pas chargées sous le régime bernois. On crut terminer ces difficultés par un partage des biens paroissiaux, qui fut réglé par le gouvernement en 1809, sous l'inspection de l'avocat Bourgeois, de Morges, envoyé sur les lieux pour surveiller les opérations. Chacun des bourgeois de la paroisse a pu choisir la bourgeoisie particulière à laquelle il désirait appartenir. *Puidoux, Publoz* et *Cremières* ont désiré être réunis et n'ont fait qu'une seule commune.

A Tollevaux, sous le lac de Bret, Pierre Chevalley, en 1807, voulant bâtir une maison à quelques centaines de pas de la grande route, trouva sur le terrain, alors couvert de buissons qu'il dut extirper, les fondements d'un édifice romain, avec de nombreuses médailles en argent et en bronze. Les premières furent vendues à Veyrassat, orfévre à Vevey, pour être fondues. Au même lieu, le pasteur Gilliéron, à qui nous devons les renseignements qui précèdent, a vu un monceau de débris de tuiles romaines qui était surmonté d'un gros bloc de poudingue.

Usages anciens. Sur le chemin qui conduit de Chexbres à Epesses, est un endroit au-dessus du Désaley appelé la *Roche de Notre-Dame,* d'où l'on découvre le clocher de la cathédrale de Lausanne. Autrefois, les vieillards de Chexbres et des villages voisins qui ne pouvaient se rendre à Lausanne pour le jour de l'Annonciation, se faisaient transporter en cet endroit, et là, les yeux fixés sur le clocher de Notre-Dame, ils prenaient part à la dévotion de la journée. La coutume d'aller en ce lieu pour entendre les cloches de Lausanne au jour de l'Annonciation, s'est conservée dans les populations jusqu'à la fin du XVIIIe siècle.

La population de la commune est de 1302 habitants en 1860. La superficie du territoire est de 2,485,785 perches, dont 86,000 en vignes, 925,200 en prés, 791,000 en champs. Les bâtiments sont taxés 1,008,000 fr. et les fonds de terre 1,885,700 fr. Dettes hypothécaires, 1,066,540 fr.

*

PULLY (*Pulliacum* en 962 et 994, *Puliacum* et *Polliacum* au

Digitized by Google

XIIe siècle, *Pullie* en 1235), village communal et paroissial, chef-lieu de cercle, du district de Lausanne, à $^1/_2$ lieue E.-S. de cette ville.

Pully est très ancien ; il possédait une église déjà en 962 ; elle fut donnée, en cette année, par la reine Berthe aux moines de Payerne, qui y créèrent un prieuré rural. Le patronat de l'église leur appartenait ; en 1405 et 1440, le curé déclare leur devoir, pour cette raison, 8 livres de cens. Le domaine du prieuré passa à la Réformation en partie à la ville de Payerne ; les bâtiments de ce prieuré, dont la distribution primitive peut encore se reconnaître, se trouvent occupés par des salles d'école et celles d'une auberge. Des murs massifs très élevés forment une cour aux extrémités de laquelle sont deux grands portails gothiques crénelés. Depuis la terrasse au midi de l'église, on jouit d'une belle vue sur le lac et les Alpes.

En 994, Rodolphe III, roi de Bourgogne, fit don à l'abbaye de St-Maurice des droits qu'il y avait, en particulier de la juridiction. Ces religieux paraissent avoir choisi pour avoués les sires de Faucigny, qui figurent plus tard en cette qualité. En 1276, l'avouerie avait passé à Humbert de Thoire-Villars, qui en céda alors la moitié aux évêques de Lausanne. Ceux-ci avaient obtenu déjà, de l'empereur Henri IV, la suzeraineté sur le village et son territoire. L'autre moitié de la juridiction parvint dans la suite aux comtes de Genève, puis à la branche bâtarde de cette maison. Encore en 1517, Aymon de Genève, seigneur de Lullin, prête hommage à l'évêque pour la sénéchalie de Pully.

Ce village et le hameau du *Port*, situé à quelque distance, sur le lac, avaient un plaît général particulier qui se réunissait deux fois par an, aux mois de mai et d'août. Le 12 mai 1368, les mandataires d'Aymon, évêque de Lausanne, et d'Aymon de Genève, seigneur d'Anthon, avec les prud'hommes du village, étaient assemblés dans l'église pour fixer leurs droits réciproques. L'évêque et le seigneur d'Anthon ont chacun la moitié de la juridiction, qu'ils font exercer, le premier par un sautier, le second par un sénéchal, offices héréditaires dans deux familles. En 1231 il est question du sautier ; Guillermette de Renens, femme de Jaques de Pully, est mentionnée en 1202. Le chevalier Jaques de Pully, sans doute sénéchal, vivait en 1226 et 1238.

Les seigneurs avaient chacun un four et un moulin ; ils percevaient 19 sols de cens sur les *espoules* du port, ainsi qu'un bichet d'avoine pour le focage ; ils devaient être conduits sur le lac par les habitants du lieu. Deux gardes de vignes et messelliers étaient nommés par les seigneurs, un troisième par les prud'hommes. Les délits commis au port étaient réprimés par une amende de 60 sols, tandis que ceux qui avaient lieu au village et dans son territoire n'étaient punis

Digitized by Google

que de 3 sols. Les habitants, au lieu d'aller à la chevauchée, montaient la garde à la porte de Saint-Pierre, à Lausanne, en cas de guerre.

En 1284, la commune avait reconnu devoir à Guillaume, sénéchal de Pully, donzel, la moitié des bans, clames et amendes, une redevance annuelle d'une coupe d'avoine, d'une gerbe de froment et d'une botte de foin par feu, 9 sols 6 deniers de cens sur les *espauloz* du port de Pully, le plaît pour la nomination du messellier et garde des vignes que la commune doit présenter au sénéchal, la levée du *gieste* que le comte de Gruyère a à Pully, etc.

Invasion des Gruyériens. Le comte de Gruyère avait de nombreuses possessions à Pully et dans les paroisses de Lavaux. En 1507, une mésintelligence s'éleva entre les hommes de la montagne et les habitants des bords du lac, sujets de l'évêque. Les uns et les autres nourrissaient dans leurs cœurs une vieille rancune, dont l'origine remontait aux temps de la guerre de Bourgogne. Des rixes fâcheuses eurent lieu. Les Gruyériens ne pouvant plus traverser Lavaux sans être assaillis par les vignerons, s'en plaignirent aux officiers de l'évêque, mais inutilement. Les habitants de Pully abattirent l'écusson du comte, le traînèrent dans la boue et proférèrent des paroles outrageantes pour lui et ses sujets, en disant que tous les *Gruats* qu'ils pourraient attraper ils les tueraient et les jetteraient dans le lac. Les jeunes gens de la Gruyère, outrés de ces mauvais procédés, viennent piller les vignes de Pully, fondent sur les habitants accourus pour les en empêcher, les repoussent jusqu'au cimetière, en tuent un et en blessent plusieurs. Mais à la fin ils durent céder au nombre, laissant quelques prisonniers, qui furent dans la suite relâchés sous caution. On prétend qu'un autre corps d'environ 2000 montagnards allait se mettre en marche contre ceux de Lavaux, lorsque Berne et Fribourg empêchèrent de nouveaux malheurs en interposant leur médiation. Un congrès s'ouvrit à Fribonrg. Les arbitres décidèrent que les deux parties supporteraient les dommages qu'elles avaient éprouvés et que réparation serait faite au comte des injures que ceux de Lavaux avaient proférées contre lui.

En 1544, LL. EE. accordent à la commune de Pully de lui laisser les revenus de la confrérie du St-Esprit, pour servir à l'entretien des pauvres. En 1725, la ville de Lausanne échange son fief de Menthon à Pully et autres lieux de Lavaux avec le gouvernement de Berne contre les droits que celui-ci venait d'acquérir de la dame de Crissier, rière Ecublens et Chavannes. Quant à la juridiction, elle avait passé, dès la Réformation, à LL. EE. et à la ville, successeurs de l'évêque et des sénéchaux de Pully.

A l'entrée du village est une source thermale et une seconde près

Digitized by Google

du pont de la Paudèse. Il y a, dans quelques endroits, des mines de houille qu'on exploite.

Le 25 novembre 1561, les paysans de Pully apportèrent au Conseil de Lausanne neuf à dix livres de médailles fort anciennes trouvées dans un vase caché en terre à une assez grande profondeur. On en déterre encore quelquefois dans les vignes du territoire. Le Musée cantonal en possède une en bronze provenant de la colonie de Valence, en Espagne.

On a trouvé au-dessus de Pully, entr'autres en 1810 et 1811, lieu dit *ès Déserts*, quantité de tombes en dalles de pierre calcaire et renfermant des squelettes humains; un autre tombeau renfermait aussi des vases de verre et de terre cuite. La place au-devant de l'ancien prieuré contient, à quelque profondeur au-dessous du sol, des restes de murs en briques. Des tuiles romaines entières ou brisées ont été trouvées en plusieurs endroits. Une statuette de bronze représentant..... a été déterrée dans une vigne en 1824.

Miette. En 1528, le vicaire de Pully, accompagné de quelques autres hommes, commit un homicide sur la personne d'un chapelain nommé Louis Perret. Il fut saisi par les officiers de l'évêque et conduit en prison. Quelques jours après, il trouva moyen de s'évader et de se sauver dans le couvent de St-François, qui était un lieu de refuge. Sur l'invitation de l'évêque, décidé de sévir en cette occasion, le Conseil de la ville députa quatre de ses membres pour requérir le frère gardien du couvent de laisser prendre le vicaire, ce qui fut accordé à la suite d'une déclaration formelle que cela ne tirerait pas à conséquence et ne préjudicierait pas aux immunités du monastère.

En 1760, on comptait 141 feux à Pully.

En 1453, on ne comptait que 46 feux dans la paroisse.

En 1629, la population était de 753 âmes.

Pestes. En 1629, la peste commença le 4 avril à Pully et dura jusqu'au 13 décembre de l'année suivante. Dans cet intervalle de temps, elle emporta 193 personnes à Pully. En 1638, nouvelle peste qui emporta encore 137 personnes à Pully et au Port.

En 1709, la population n'était plus que de 596 personnes.

Ce village, entouré de vignes et de riches vergers, habité par une population laborieuse, est arrivé à une grande aisance par son voisinage de Lausanne, dont il approvisionne les marchés. Il était pauvre au commencement du siècle.

La population était de 910 habitants en 1803; elle est de 1387 en 1860. La superficie du territoire est de 620,446 perches, dont 147,222 en vignes, 96,865 en prés, 212,821 en champs, 144,000 en bois. Les bâtiments sont taxés 1,275,000 fr. et les fonds de terre 1,393,600 fr. Dettes hypothécaires, 1,396,000 fr. †

Digitized by Google

Q

QUARNENS *(Quarningis)*. Voir *Cuarnens*.

QUEUES (les), hameau de la commune du *Lieu*.

QUINSONNET, ancien nom du lac des Rousses.

R

RAFOUR (le), ruisseau ou torrent qui se jette dans la Sarine près de *Rossinière*. LEVADE.

RAISSES (les), hameau et moulin de la commune de *Concise*. Raisse est le nom patois de la scie. *

RAMACLÉ (le), ruisseau de la commune de Château-d'Œx qui descend de la Braye, et qui, après s'être creusé dans le roc une suite d'excavations régulièrement arrondies et remplies de la plus belle eau, s'écoulant de l'une à l'autre, va se jeter dans la Sarine par une dernière cascade. Ces excavations, que le peuple appelle des *chaudières*, méritent la visite des voyageurs amateurs de la belle nature; l'ombrage frais des arbres qui les couvrent, le perpétuel murmure des eaux, le riche tapis de mousse qui en décore les bords, la forme gracieuse de ces bassins, tout ajoute à l'effet romantique de ce lieu, dont rien n'égale le charme dans la belle saison. LEVADE.

RANCES (*Radicuacum* vers l'an 600, *Rancias* vers 973; *Rances*, paroisse en 1228), ancien et grand village communal et paroissial du cercle de Baulmes, à 1 lieue N. d'Orbe, sur la route qui conduit à Baulmes. Ce village, situé sur un mamelon en terrasse, entouré de vergers d'une belle végétation, occupe une position magnifique au-dessus de la plaine de l'Orbe. Voisin de Valeyres et d'Orbe, habités anciennement par une population romaine, ce village a dû recevoir de bonne heure des habitants attirés par la fertilité du sol et son heureuse situation. Aussi trouvons-nous déjà Rances mentionné dès le VII[e] siècle sous le nom de *Radicuacum*. Au X[e] siècle, il est désigné, dans le *Cartulaire de Lausanne*, sous le nom de *Rancias*, dans le *pagus* d'Yverdon. Son église, déjà paroissiale en 1228, avait pour filiale la chapelle de Valeyres.

Rances était le lieu le plus considérable de l'ancienne terre des

Digitized by Google

Clées; il formait une métralie qui était possédée, héréditairement, par les nobles de Gallera; cette famille vendit la métralie de Rances et le péage des Clées, en 1539, à LL. EE. de Berne.

A la vente des biens ecclésiastiques, après la Réformation, Amé Mandrot acquit le domaine de la cure.

Le métral avait, dans ce village, un château-fort dont il reste une tour qu'on voit encore dans le verger de M. Ch. Vuitel.

Sous le gouvernement bernois, Rances avait une justice qui siégeait alternativement dans ce village et à Valeyres; l'Abergement et Sergey en dépendaient.

« En 1548, le 2 février, dit Pierrefleur, fust bruslé tout le village » de Rances, excepté 19 maisons, l'église et la cure, dont ce fust » gros dommage et grosse pitié. Il demeura au feu trois petits en» fants appartenans à un appelé Claude Caillachon *alias* Bonjour, et » fust dit que le dit Claude avait esté cause du dit inconvenient par » infortune. Et aussi demeura au feu plusieurs bestes et autres » biens, qui fust grosse pitié et dommage, car au village il y avait » bien quatre-vingts maisons. Ceux de la ville d'Orbe donnèrent au » village douze escus. »

En 1684, on comptait 80 focagers dans le village.

La population était de 385 habitants en 1803; elle est de 484 en 1860. La superficie du territoire est de 1,096,744 perches, dont 30,737 en vignes, 199,400 en prés, 279,000 en champs, 307,000 en bois, 81,500 en pâturages, 193,000 en estivages. Les bâtiments sont taxés 365,000 fr. et les fonds de terre 567,000 fr. Dettes hypothécaires, 342,000 fr. — Altitude, 1893 p. féd.
*

RANGES (autrefois *Rengerenges*), hameau de la commune d'Ecublens, district de Morges.
*

RAPPAZ (la), hameau de la commune de Vucherens, district de Moudon.
*

RAPES (les). On donne ce nom aux maisons foraines disséminées autour du Chalet-à-Gobet, dans la commune de Lausanne, à 1 lieue N. de cette ville. On les divise en Râpes d'orient et en Râpes d'occident; ces dernières sont voisines de Montheron. La *Rapaz* (en patois) est un terrain de peu de valeur, couvert de buissons et disposé en pente plus ou moins roide.
*

REÇAT ou RESSAT, hameau de la commune de Blonay.
*

RENENS (*Runingis*, en 896 et 963; *Rugnens*, du XIIIe au XVIe siècle), village communal du cercle de Romanel, à 1 lieue N.-O. de Lausanne, dans un territoire fertile.

Digitized by Google

Ce village est fort ancien et son histoire offre un problème que nous allons exposer sans essayer de le résoudre. Le territoire de Renens était fort étendu primitivement; c'était une subdivision du *pagus* lausannois, sous le nom de *finis Runingorum*. Fredarius donne à l'église de Lausanne tout ce qu'il possède au village du *Biez*, dans le *pagus* lausannois, et la fin de Renens *(in pago lausannensi, in fine Runingorum)*. Les chartes les plus anciennes placent les lieux voisins d'Ecublens, de Biez, Mézery, et même Chailly et Mornex, près de Lausanne, dans le territoire de Renens *(in fine Runingorum)*.

Il nous paraît ressortir de ces divers documents: Que Renens doit son nom et son origine à une tribu probablement germanique, les Runingues *(Runingi)* qui, après la destruction de *Lousonna*, était venue fixer sa demeure sur le territoire de cette ancienne ville romaine. Le cimetière de Renens était à Vidi, dans un lieu très rapproché de *Lousonna*.

Le moment où les Runingues vinrent s'établir dans la fertile vallée de Renens n'est pas facile à déterminer. Il est pourtant certain que ce fut avant la translation du siége de l'évêché à Lausanne, puisque cette ville était comme enfermée dans le territoire des Runingues, encore au Xe siècle.

Des étymologistes hasardeux, rapprochant le mot *Runingi* des *Runes*, caractères d'écriture dont se servaient les peuples scandinaves, seraient peut-être tentés de faire concorder l'arrivée de cette tribu avec l'expédition scandinave que nous avons mentionnée à l'article Avenches, d'après la *saga* de Ragnar Lodbrok. Mais cette hypothèse ne peut être admise, puisqu'au moment possible où cette expédition peut être placée (de l'an 700 à 900), les Runingues étaient dès longtemps fixés autour de Lausanne.

En 896, le comte Gerlandus et son épouse Ayroara donnent à l'église de Lausanne cinq *manses* (domaines) dans la fin des Runingues, au village de *Runingis*.

Il y avait primitivement deux chapelles à Renens; l'une était celle de St-Sauveur, qui reçoit une donation en 963; elle est encore mentionnée en 1228. Une autre chapelle était sous le vocable de saint Jaques.

Les biens que l'église de Lausanne possédait à Renens, Prilly, Jouxtens et Mézery formèrent l'une des prébendes du Chapitre de Lausanne. Une famille noble, les chevaliers de Rugnens, tenaient des terres en ce lieu du Chapitre. Jaques de Rugnens, chevalier, vivait en 1202; sa femme Guillermette fonde l'hôpital de la Vuachère. Une autre famille, qui pourrait être une branche de la précédente, avait pris le nom de *Plaît*, qui est celui d'une localité de la commune.

Après la Réformation, le gouvernement bernois érigea en sei-

Digitized by Google

gneurie les biens de la prébende de Renens en faveur de Claude de Praroman, chanoine de Lausanne, en 1553. Ce dernier céda au gouvernement la prébende de Vuarrens, dont il était titulaire, et reçut, en 1555, la basse juridiction sur la terre de Renens. Les nobles de Praroman tirent leur origine du village de ce nom au canton de Fribourg; ils remontent au XIIe siècle et ont été au nombre des plus grands bienfaiteurs de l'abbaye d'Hauterive. Sept membres de cette famille ont été avoyers de Fribourg. La branche vaudoise descendait de Jean de Praroman, qui s'établit à Lausanne vers 1431; elle a fini au milieu du siècle passé avec *Louis-Samuel*, seigneur de Renens, et *Rodolphe*, seigneur de Chapelle-Vaudanne. La branche fribourgeoise s'est éteinte en 1868. Elle portait pour *armes :* de sable, au dauphin décharné d'argent.

La ville de Lausanne ayant cédé à LL. EE., en 1749, la moyenne juridiction rière Crissier, contre la haute et la moyenne rière Renens, acquit l'année suivante les autres droits sur cette terre de n. Louis de Praroman, au prix de 27,500 livres. Elle a gardé la seigneurie jusqu'à la fin du siècle dernier. Le château et le domaine sont devenus ensuite la propriété de la famille Doxat, qui les a vendus, en 1865, à M. Sandoz, de Neuchâtel.

On remarque, dans le territoire de cette commune, la belle campagne de Renens sur Roche, qui appartient à la famille Rivier. Au-dessous, en Plaît, est la campagne du Thiole, propriété de M. Perdonnet.

En 1764, Renens comptait 48 feux; en 1709, 94 habitants.

La population était de 250 habitants en 1803; elle est de 433 en 1860. La superficie du territoire est de 317,357 perches, dont 14,174 en vignes, 60,308 en prés, 214,542 en champs, 16,315 en bois. Les bâtiments sont taxés 502,000 fr. et les fonds de terre 319,000 fr. Dettes hypothécaires, 359,000 fr. — Altitude, 1480 p. féd. †

RENNAZ *(Reyna)*, village communal du cercle de Villeneuve, dans la plaine du Rhône, à 30 min. E.-S. de Villeneuve et à 90 min. d'Aigle. On y voit une belle maison de campagne nommée le *Grand-Clos,* bâtie en forme de château dans le XVIIIe siècle. Elle a été habitée par le poète Mathisson, qui y a composé quelques-unes de ses poésies. On a trouvé des tuiles romaines dans les marais de la commune.

Les travaux du chemin de fer et ceux entrepris par le gouvernement vaudois afin de contenir les eaux du Rhône ont beaucoup contribué à la salubrité de la contrée et à l'amélioration du sol, qui est très fertile aujourd'hui.

La population était de 120 habitants en 1803; elle est de 186 en

Digitized by Google

1860. La superficie du territoire est de 225,693 perches, dont 150,659 en prés, 70,959 en champs. Les bâtiments sont taxés 187,000 fr. et les fonds de terre 186,000 fr. Dettes hypothécaires, 201,000 fr.

*

RESSUDENS (*Resoldingis* en 927; *Ressudeins*, paroisse en 1228; *Ressoudens* en 1390), village paroissial du cercle et de la commune de Grandcour, avec une église où se rendent les habitants de Grandcour, Chevroux et Missy. Il est à 1 lieue N. de Payerne, et on y compte 21 maisons.

Ce village est fort ancien; en 927, Boson, évêque de Lausanne, fut pris à *Resoldingis* par une bande de Hongrois qui ravageaient le diocèse de Lausanne après avoir infesté l'Italie.

Burcard d'Oltingen, évêque de Lausanne, donna à son frère, Conon d'Oltingen, la cure de Ressudens et Lugnorres en Vully, vers l'an 1083.

L'église était sous le vocable de Notre-Dame; en 1453, elle avait un revenu de 40 livres.

Une fontaine au bas du village est appelée la *fontaine aux Sarrasins*.

On a trouvé, aux environs du village, des ossements humains qui paraissent indiquer un combat en ce lieu.

*

RETTAU (lac de). C'est un bassin circulaire, d'une eau fraîche et douce, situé au bas de la montagne d'Isenau, à Ormont-dessus. Le paisible ruisseau qui en sort, réuni au torrent qui découle du glacier du Pillon, forme le *Dard*, l'un des affluents de la *Grande-Eau*. Dans les beaux jours de la canicule, le lac de Rettau reflète la brillante verdure des pâturages qu'il baigne. Il est très profond dans le milieu et est dépourvu de poissons. Des volées de canards y séjournent en automne. Trois sapins et un chalet sont ses uniques décorations; la présence seule d'un troupeau en été communique quelque mouvement à ce tableau. LEVADE.

REVEROLLES (*Ruvilora* en 1177; *Riveroula*, paroisse en 1228), village communal du cercle de Colombier, à 90 min. N. de Morges.

En 1177, l'église de *Ruvilora* dépendait du couvent du Grand-St-Bernard, avec toutes ses appartenances. En 1453, la paroisse ne comptait que 8 feux et la cure n'avait aucun revenu, après avoir supporté les charges qui lui incombaient.

La seigneurie appartenait, d'abord, aux sires de Colombier; elle passa ensuite, par mariage, à la famille d'Alinges, puis à celle de Martines, qui l'a possédée dans le XVIIIe siècle.

On a trouvé près de ce lieu des débris de constructions et des antiquités des temps romains.

Digitized by Google

La population était de 185 habitants en 1803; elle est de 195 en 1860. La superficie du territoire est de 125,955 perches, dont 15,630 en vignes, 35,800 en prés, 71,730 en champs. Les bâtiments sont taxés 173,000 fr. et les fonds de terre 124,000 fr. Dettes hypothécaires, 145,000 fr. — Altitude, 1783 p. féd. *

RÉVÉRULAZ (la) ou petite Chamberonne, ruisseau qui vient de Bournens, passe entre les villages de Penthaz et de Mex et va se jeter dans la Venoge, près du Moulinet. *

RHONE (*Rhodanus*, *Rhodan* ou *Roddan* en allemand). Ce fleuve, qui prend sa source au pied de la *Furca*, près du St-Gothard, traverse le Valais, où il reçoit quatre-vingts affluents tributaires. Arrivé à la frontière vaudoise, son cours se ralentit; il passe à St-Maurice sous un pont d'une seule arche, dont la construction remonte au XV[e] siècle. De là à son embouchure dans le Léman, sur une longueur de 6 lieues dans la plaine, la pente n'est que de 200 pieds. Jusqu'à l'embouchure de la Gryonne, la rive vaudoise est assez élevée pour être garantie des inondations du fleuve. Mais, déjà sous Ollon, cette rive s'abaisse; les eaux la franchissaient et avaient réduit en marais des terres fertiles. Vainement on avait essayé de contenir le fleuve par des digues; au moment des grandes eaux, ces digues étaient emportées en quelques parties et le marais remplaçait de nouveau les terres cultivées. Le plus grand obstacle à vaincre pour conquérir à la culture cette fertile plaine, était le peu d'encaissement du lit du Rhône, qui ne permettait pas au fleuve de recueillir ses forces pour entraîner les pierres et le limon charriés par ses eaux. Il s'épanchait sur la plaine vaudoise, chaque année à la fonte des neiges. Cet état fâcheux a duré de longs siècles, bien qu'il ait vivement préoccupé les gouvernements intéressés.

Enfin, après 1840, le gouvernement vaudois a sérieusement étudié les moyens de préserver la plaine des dévastations périodiques du fleuve. Des plans ont été dressés, de nouvelles digues se sont élevées d'après un système bien conçu, qui ont contraint le Rhône à rentrer dans son lit, redressé en divers endroits. De ce moment, l'un des plus riches sols du pays a été conquis à la culture.

Autrefois, il n'existait sur le Rhône d'autre pont que celui de St-Maurice; on traversait aussi le fleuve, dans les temps ordinaires, sur des bacs à Chessel, à Massongier et à Colombey. Mais ces bacs étaient dangereux dans les hautes eaux et peu de voyageurs osaient s'y hasarder. Aujourd'hui on peut passer le fleuve sur des ponts en bois, à Outre-Rhône et à la porte du Scex. Un pont de fil de fer, construit à Colombey, est l'ouvrage de M. Challey, architecte du

Digitized by Google

pont de Fribourg. — Les bateaux ordinaires remontent aisément le fleuve jusqu'à Chessel.

La bataillère. Au moment où les hautes eaux du Rhône viennent se jeter dans le Léman, il se passe un phénomène assez curieux que décrit ainsi M. Vuillemin : « Une lutte s'engage entre les deux adversaires ; le Léman semble craindre de souiller dans cette rencontre le cristal de son eau ; il recule. Lorsque le vent du nord vient au secours du Léman, les flots se dressent, bondissent ; ils attaquent le fleuve en face et en flanc ; ils le pressent, le pénètrent, le resserrent : on dirait des bataillons. Aussi les riverains ont-ils nommé *la bataillère* le combat du lac avec le fleuve. Qu'une nacelle vienne en ce moment s'avancer sur la plaine agitée, on s'aperçoit de l'irritation des flots à des mouvements saccadés. L'agitation se prolonge à 15 minutes du rivage. Enfin, le fleuve se rend ; il s'abîme dans sa tombe d'azur, mais pour renaître à vingt lieues plus loin, limpide comme le cristal et se précipiter vers des champs nouveaux. » *

RIAUGRAUBON, hameau de la commune de Corcelles-le-Jorat. *

RIEZ (*Ruex* dans les chartes), village communal du cercle de Cully, à 15 min. E.-N. de Cully sur la pente du riche vignoble de Lavaux. Il faisait partie autrefois de la grande commune de Villette dont il a été séparé par décret du Grand Conseil, en 1824, pour former une commune particulière, qui fut en partie dotée des biens de sa confrérie, espèce de bourgeoisie.

Girard de Rougemont, évêque de Lausanne, avait donné ce village au Chapitre de Besançon, vers 1220. L'évêque Jean de Cossonay le racheta, en 1246, en même temps que les autres biens du dit Chapitre à Cully et Bremblens. Le prieuré de Lutry avait, lui aussi, des biens considérables à Riez ; ils étaient administrés par le *métral* d'Epesses. Les habitants du village étaient astreints au maintien des fortifications de Cully, qui devait leur servir de refuge dans les cas d'invasion.

On trouve quelquefois dans les vignes des médailles romaines, ainsi que des tombeaux formés de pierres plates et renfermant des squelettes humains.

La population est de 353 habitants en 1860. La superficie du territoire est de 147,170 perches, dont 47,193 en vignes, 14,936 en prés, 71,530 en champs, 11,179 en bois. Les bâtiments sont taxés 336,000 fr. et les fonds de terre 406,000 fr. Dettes hypothécaires, 376,000 fr. *

RIONZETTAZ (la), ruisseau ou torrent qui traverse la plaine des *Mosses* et va se jeter dans la Grande-Eau, au-dessous des ruines du

Digitized by Google

château d'Aigremont. Il sert au flottage des bois coupés dans les forêts des Ormonts.

*

RIONZY (le), domaine rural au territoire du Mont, sur Lausanne, à l'occident du bois de Sauvabelin; il tire son nom du ruisseau qui y coule. On y a découvert, en 1839, sous une colline, plusieurs tombeaux très anciens renfermant quelques anneaux, agrafes, etc. *

RIPPE (la) (*Rispa* en 1290), village communal du cercle de Gingins, district de Nyon, à 90 min. O. de cette ville, au pied du Jura. Les hameaux de Châtaigneriaz, Vendome et Tranchepied font partie de la commune; ce dernier dépendait autrefois de Chéserex et a été réuni à la Rippe par un décret de 1826.

C'est près de ce village qu'existait autrefois celui de *Pellens* (voir ce nom).

Les habitants font un grand commerce de bois, qu'ils exportent à Genève; ils jouissent d'une grande aisance.

La population était de 335 habitants en 1803; elle est de 348 en 1860. La superficie du territoire est de 1,879,330 perches, dont 1427 en vignes, 166,316 en prés, 191,845 en champs, 916,293 en bois, 43,555 en pâturages, 553,000 en estivages. Les bâtiments sont taxés 532,000 fr. et les fonds de terre 615,000 fr. Dettes hypothécaires, 270,000 fr. — Altitude, 1803 p. féd. *

RISOUX. On donne ce nom à la grande forêt que possède le gouvernement de Vaud, à l'occident de la vallée de Joux, sur les limites du département du Doubs. Son point le plus élevé est le Grand-Crêt (4744 p. f.). Elle mesure 6511 arpents ou poses vaudoises; sa longueur est de 7 lieues sur une largeur très variable. La base du sol est le calcaire jurassique, en majeure partie de l'étage corallien, avec de larges crevasses où s'est accumulée la terre végétale. Parfois on y rencontre des trous profonds ou baumes. L'une d'elles, nommée la *grande Baume*, dans la partie nord, est un gouffre d'une profondeur inconnue. Le sol végétal a une très légère profondeur. L'*épicea*, le sapin, le hêtre, forment les essences forestières. Le climat est rude; les neiges s'y accumulent jusqu'à plus de 15 pieds et fondent tard au printemps. La saison de la végétation est fort courte et les arbres de 200 ans n'atteignent guère que les proportions acquises en 100 années dans les parties inférieures du Jura. Cette circonstance fait que le bois du Risoux a des veines d'une extrême finesse, ce qui le fait rechercher pour les ouvrages de menuiserie. Il est fort estimé dans les contrées voisines.

L'exploitation de cette forêt fournit une occupation aux habitants de la Vallée qui ne sont pas occupés par l'industrie locale. La bois-

Digitized by Google

sellerie de la Vallée exporte ses produits dans le vignoble; les planches sciées trouvent un débouché à Genève, Lyon et le département du Doubs.

Dans l'arrangement intervenu entre l'abbaye de St-Claude et les prémontrés du lac de Joux au sujet du *Lieu*, il fut stipulé, entre autres, que du côté du Risoux ou de Mouthe, les abergataires des religieux de l'abbaye ne pourraient étendre les défrichements au-delà d'un jet d'arbalète, lancé en suivant le sentier qui longe la rive occidentale du lac et jusqu'aux bornes qui seraient fixées du côté de Bourgogne. Cette défense avait pour but d'empêcher les collisions qui auraient pu s'élever entre ces deux abbayes au sujet de la propriété du Risoux devenue frontière entre elles. C'est à ces réserves que la magnifique forêt du Risoux est redevable d'avoir passé, presque en entier, dans le domaine de l'Etat de Vaud, sans avoir subi les morcellements infinis des autres forêts de la Vallée.

Pendant les incursions des Suédois en Franche-Comté (1637-1639), les Bourguignons se sauvaient en Suisse, emportant leurs objets les plus précieux. La tradition porte qu'ils en déposèrent une partie dans la forêt du Risoux et qu'il y a encore, dans bien des endroits, de l'argent caché que les malheureux habitants ne purent retrouver lorsqu'ils rentrèrent chez eux après le départ des bandes ennemies.

*

RIVAZ, village communal du cercle de St-Saphorin, à Lavaux, sur une colline qui domine la route de Lausanne à Vevey, à 2 ½ lieues de Lausanne et à 75 min. de Vevey, dans une position magnifique au sein du riche vignoble de Lavaux. Ce village est divisé en deux parties, dont la plus orientale porte le nom de Salaz. On n'y trouve aucun cabaret et les habitants jouissent d'une grande aisance. Les vignes y sont d'un grand produit; elles fournissent un vin estimé; leur prix de vente est très élevé, de 15 à 25,000 fr. l'arpent.

Le *Forestay,* ruisseau qui sort du lac de Bret, forme une jolie cascade et fait mouvoir les moulins de Rivaz sis sur la route, à l'occident du village.

La population était de 284 habitants en 1803; elle est de 326 en 1860. La superficie du territoire de la commune est de 31,305 perches, dont 26,207 en vignes, 2069 en prés, 2503 en champs. Les bâtiments sont taxés 145,866 fr. et les fonds de terre 460,000 fr. Dettes hypothécaires, 97,000 fr.

*

RIVAZ, hameau de la commune de Villeneuve.

*

ROBELLAZ (la) (*Villars-Luczon* en 1320), hameau de la commune d'Essertines, cercle de Vuarrens, district d'Echallens, à 90 min. N. de ce bourg.

Digitized by Google

La Robellaz s'appelait autrefois *Villars-Luczon*. C'était une grange appartenant à l'abbaye du lac de Joux. Otton, seigneur de Grandson, l'ayant achetée, en donna la moitié, entre 1317 et 1320, à l'ordre des chartreux pour le prieuré qu'il se proposait de fonder à la Lance. En 1320, au moment de la dotation de ce nouveau couvent, il lui en céda l'autre moitié.

En 1527, Pierre de Dompierre, prieur de la Lance, aberge à Claude Burdet, citoyen de Lausanne, ce domaine qui consistait alors en une maison, un four, un moulin situé sur le Buron et un mas de prés, champs et bois de la contenance d'environ 134 poses. Berthe, fille du dit Burdet, et Michel François, citoyen de Lausanne, vendent la Robellaz en 1563, pour le prix de 2000 florins, à n. Antoine de Saussure, seigneur de Sourcy, Prez et Saulnoy; elle fut érigée en fief noble en 1577, à la demande de Daniel de Saussure, fils du précédent. En 1604 elle avait passé à n. Pierre de Hennezel, de Vallorbes, et un peu plus tard à la famille de Charrière. En 1667, noble Abraham Charrière, bourgeois de Cossonay, la vend à n. André du Plessis-Gouret, coseigneur d'Ependes, pour 3500 florins. Les familles de l'Espinasse, Gringet, Golaz, Héchoz et Vannaz l'ayant achetée, en 1741, de n. Louis-Emmanuel du Plessis, y établissent une espèce de communauté, qui dura jusqu'au partage qu'elles opérèrent de ces fonds en 1752.

La suppression des droits féodaux, en 1798, créa à la Robellaz une position exceptionnelle; c'était un hameau qui ne relevait d'aucune commune. Une demande des habitants de constituer une commune à part fut repoussée par les autorités helvétiques. La loi du 9 juin 1803 sur la division du canton en cercles réunit la Robellaz à Essertines. Néanmoins, une municipalité de la Robellaz fonctionna jusqu'en 1821, où elle fut supprimée par décision du Conseil d'Etat. Dès lors, ce hameau fit définitivement partie de la commune d'Essertines; toutefois, en 1854, il obtint une administration séparée pour certains intérêts distincts de ceux de la commune.

En 1766, on comptait à la Robellaz 8 feux et 50 habitants; en 1835, 9 maisons renfermant 14 ménages et environ 56 habitants. †

ROCHE (*Rochi* en 1177), village communal du cercle de Villeneuve, à 90 min. d'Aigle et à 7 $^1/_2$ lieues de Lausanne, sur la route de St-Maurice, dans la plaine du Rhône; il est annexe de la paroisse d'Yvorne.

Ce village est ancien; il figure, en 1177, parmi les possessions du couvent du Grand-St-Bernard. A cette date il avait un hôpital et une église paroissiale sous le vocable de saint Jaques. Ce village remonterait à une antiquité assez reculée, s'il faut en croire une tradition

Digitized by Google

qui porte que l'évêque Hartmann était aumônier du couvent de Saint-Pierre du mont Joux à Roche, lorsqu'il fut appelé au siége épiscopal de Lausanne en 851. D'après cela il s'ensuivrait que l'église et l'hôpital de Roche auraient existé simultanément, dès le IXe siècle, non comme simples dépendances de la prévôté du St-Bernard, mais comme succursale du monastère fondé au bourg de St-Pierre dans l'Entremont par les empereurs carlovingiens. Plus tard, la terre de Roche aurait été réunie à l'hospice construit sur le mont St-Bernard au XIe siècle par St-Bernard de Menthon. Les religieux du St-Bernard ont conservé jusque dans notre siècle de vastes possessions dans cette commune, où ils plaçaient, durant l'hiver, les chevaux destinés à l'approvisionnement du couvent.

Le grand Haller, nommé directeur des salines du gouvernement d'Aigle, a vécu à Roche de l'an 1758 à 1764. C'est dans ce lieu qu'il a écrit sa grande *Physiologie* et son *Histoire des plantes de la Suisse,* deux des ouvrages les plus importants de ce grand homme. On trouve aux environs de Roche des carrières de marbre et de gypse dont les produits sont exploités avec succès depuis l'établissement du chemin de fer, qui a une gare dans le territoire.

La population était de 226 habitants en 1803; elle est de 407 en 1860. La superficie du territoire est de 710,897 perches, dont 2437 en vignes, 308,364 en prés, 43,169 en champs, 220,502 en bois, 131,089 en pâturages. Les bâtiments sont taxés 450,770 fr. et les fonds de terre 322,000 fr. Dettes hypothécaires, 433,000 fr. *

ROCHE-BLANCHE (la), nom donné à une sommité du Jura, couverte de belles forêts, dans le district de Grandson, au-dessus de Bullet. Les parties les plus élevées sont le *Sucheron* et la *Crochaire.* *

ROCHETTAZ, territoire avec un moulin, dans la vallée de la Paudèse, près Pully. Le vin de Rochettaz est estimé. *

RODOMONT *(Rotundus mons),* grand massif de montagnes à pâturages excellents, propriété de la commune de Rougemont. On dit qu'il y avait autrefois un fort sur cette montagne. LEVADE.

ROGIVE ou ROGIVUE *(Rubea aqua),* village communal du cercle d'Oron, à 60 min. de ce bourg. Ce village est divisé en deux parties, l'une vaudoise et l'autre fribourgeoise; celle-ci est appelée *Rougève.* Il tire son nom du ruisseau de la Rougeaigue qui coule dans son territoire. Ce n'est qu'en 1771 que la partie catholique demanda la séparation d'avec la partie protestante.

La Rogive était primitivement possédée par les nobles du même nom. En l'an 1300, n. Jaques de Castel et sa femme, fille de Rodolphe

Digitized by Google

de Rogevue, chevalier, cèdent à Amédée d'Oron, seigneur de Bossonens, la seigneurie et village de Rogevue, avec toutes ses dépendances. Il y avait alors, dans cette terre, des hommes taillables et des hommes libres.

La population était de 49 habitants en 1803; elle est de 86 en 1860. La superficie du territoire est de 115,872 perches, dont 32,798 en prés, 10,124 en champs, 6000 en bois, 60,775 en pâturages. Les bâtiments sont taxés 49,000 fr. et les fonds de terre 61,000 fr. Dettes hypothécaires, 56,000 fr.

*

ROLLE (*Castrum Rotuli* en 1295), jolie petite ville, chef-lieu du district et du cercle de ce nom, située au bord du Léman, sur la route de Genève à Lausanne, à 6 lieues de la première de ces villes et à 5 lieues de la seconde, avec une station sur le chemin de fer et un port sur le lac.

HISTOIRE. Cette ville n'est pas ancienne; elle doit sa première fondation à deux seigneurs de Mont-le-Grand nommés tous les deux Ebal, l'un oncle et l'autre neveu, qui devaient en bâtir chacun la moitié, en 1261, et la fermer de palissades, projet qui ne fut réalisé que plus tard. La position de Rolle, au sein d'un pays fertile, ne pouvait manquer d'attirer l'attention des princes de Savoie. Dès l'année 1291, le comte Amé V possédait un château à Rolle qu'il avait inféodé à Aymon de Sallanova, sous hommage-lige, avec son territoire et 15 livrées de terre au même lieu.

Le 8 décembre 1294, le comte Amédée et son frère Louis, seigneur de Vaud, procédèrent à un échange de terres et fiefs. Louis cède au comte divers châteaux dans le bas Valais et 400 livres viennoises de revenu qu'il perçoit sur les péages de Villeneuve et de St-Maurice. Le comte donne en échange au sire de Vaud : le château, ville et mandement de Nyon; l'hommage de Jean, seigneur de Mont; la maison de la *Dolaz* avec ses appartenances. Il retient seulement le fief sur le château et mandement de Rolle, sous les conditions suivantes :

1° Si Aymon de Sallanova demande que le fief de Rolle qu'il tient du comte parvienne au sire Louis, le comte doit concéder le dit fief à ce dernier;

2° Si le seigneur Aymon voulait aliéner le château et mandement de Rolle, le comte doit faire ensorte que le fief soit remis au sire Louis, pourvu que celui-ci paie un prix suffisant;

3° Si le comte achète le château de Rolle du sire Aymon, il est tenu de le remettre à Louis contre une compensation;

4° Si le comte ne peut acquérir Rolle, il ne permettra pas qu'on y bâtisse une ville *(villam)*;

Digitized by Google

5° Le comte ne cherchera pas à étendre ses fiefs entre les mandements de Coppet, de Jayz et d'Aubonne.

Cette transaction, où se révèle l'ardent désir du sire de Vaud de posséder Rolle, qui aurait arrondi ses possessions dans l'ancien comté équestre, ne produisit pas immédiatement les effets que Louis de Savoie pouvait en espérer.

L'année suivante, 1er mars 1295, Jean de Greilly, chevalier, a succédé à Aymon de Sallanova dans la seigneurie du château de Rolle *(castrum Rotuli)*, qu'il reconnaît tenir en fief du comte de Savoie, avec 20 livres de revenu appartenant au dit château, 60 autres livres de revenu et dix fiefs de chevaliers dans la même châtellenie.

C'est à dater de ce moment que la famille de Greilly posséda le fief de Rolle, qu'elle a gardé pendant plusieurs générations. Le fief comprenait la maison de la Dolaz et le village de Gilly, avec de grands entremêlements de droitures dans les seigneuries de Mont-le-Grand et Mont-le-Vieux.

En 1314, Louis II de Savoie, baron de Vaud, qui depuis quelque temps recevait l'hommage du seigneur de Rolle, céda contre quelques terres et une somme d'argent les villes et châteaux de Rolle, Morat, Payerne et la Tour de Broie à son oncle Amédée V. Le comte Edouard, fils d'Amédée, rendit le château de Rolle, en 1324, à Louis II, en récompense de ses services. C'est seulement six années après que le sire Louis II songea sérieusement à élever une ville auprès du château de Rolle, comme cela résulte d'un acte du 14 février 1330, où nous apprenons les faits suivants :

Le sire de Vaud ayant commencé à bâtir une ville nouvelle, libre et franche *(villam novam, francam et liberam)*, près du château de *Ruelloz*, Jean, sire de Mont-le-Grand, en son nom et en celui de son neveu Jean, fils d'Henri des Monts, prétendirent que l'érection de cette ville se faisait à leur préjudice et dans un territoire sur lequel ils avaient la juridiction. Les parties terminèrent le différend par un accord que nous donnons ici en abrégé.

Accord. 1° Le sire Jean des Monts et son neveu auront perpétuellement le *vidomnat* et la *mestralie* de Rolle, avec tous les droits et revenus qui dépendent de ces offices.

2° Les mêmes seigneurs susdits auront la moitié des fours et moulins construits par le sire Louis II, à Rolle, et la moitié des revenus en provenant. Le sire Louis est chargé des premières constructions, à ses frais. Les réparations seront à la charge des parties, par moitié.

3° Le sire Louis donne un revenu en terres, de 10 livres, aux deux seigneurs contractants, à la condition de lui prêter deux hommages, tant pour le fief antique que pour les choses précédentes, etc.

Digitized by Google

Il est aisé de voir que de cette transaction date la vraie fondation de la ville de Rolle.

Le château continua à demeurer dans les mains de la famille de Greilly, sous la suzeraineté du seigneur de Vaud.

La maison de Greilly ou Grailly, au pays de Gex, a joui d'une grande illustration. Elle a été la tige de la seconde race des comtes de Foix, dès la fin du XIIe siècle. En 1261, Jean, sire de Greilly, vicomte de Benauges et de Châtillon, etc., était sénéchal de Guienne; il s'attacha au parti d'Edouard Ier, roi d'Angleterre, ainsi que sa descendance.

A la fin du XIVe siècle, Archambaud de Grailly, seigneur de Grailly et de Rolle, etc., épousa Isabelle de Foix et fut père de Gaston, qui lui succéda dans la seigneurie de Rolle et prit le nom de Foix. Il était captal de Buch, comte de Benauges et de Longueville, seigneur de Gurson, de Grailly, de Ville-la-Grand, de Rolle et de Meille au royaume d'Aragon. Il suivit le parti du roi d'Angleterre à cause des nombreuses terres qu'il possédait en Guienne. Il assista à la bataille d'Azincourt, en 1415. Après la reddition de Bordeaux et la conquête de la Guienne par les Français, il vendit toutes ses possessions dans cette province à Gaston, comte de Foix, son neveu, et au comte de Dunois, pour le prix de 84,000 écus. Il n'eut qu'un fils, Jean de Foix, qui fut fait prisonnier par les Français à la bataille de Castillon en 1453.

Cet événement força Gaston de Foix à vendre toutes les propriétés de sa famille sur les bords du Léman, afin de payer la rançon de son fils. En 1455, le 3 mai, par procuration datée de Meille, au royaume d'Aragon, il charge Pierre de Greilliez, donzel, et Arnaud Bonni, son secrétaire particulier, de vendre les terres de Rolle, Greilly et Ville-la-Grand au duché de Savoie, afin de payer la rançon de son fils Jean, détenu prisonnier en France, pourvoir à l'entretien de dame Marguerite, comtesse de Candale, et de ses deux fils, Gaston et Jean de Foix, fils d'elle et du prédit Jean.

La seigneurie de Rolle fut acquise par *Amédée de Viry,* seigneur de Mont-le-Vieux, qui réunit les deux seigneuries en sa main et en transporta le siége au château de Rolle, où il fit d'importantes réparations. Ce fut lui qui éleva la tour au nord, appelée encore aujourd'hui la *tour de Viry*.

Les *armes* de la maison de Greilly étaient d'or, à la croix de sable, chargée de cinq coquilles d'argent.

Michel de Viry fut le dernier de sa maison qui fut seigneur de Rolle, dans le XVIe siècle.

Armes de Viry : palé d'argent et d'azur de six pièces, à la bande de gueules brochant sur le tout.

Digitized by Google

Jean-Amédée de Beaufort était seigneur de Rolle et Mont-le-Vieux dès l'an 1531. Il fut l'un des membres les plus actifs de la confrérie de la *Cuiller* et grand ennemi des Genevois. Il prêta hommage à LL. EE. de Berne le 18 avril 1543. Ce seigneur eut une vie très aventureuse et romanesque. Protégé par le comte Michel de Gruyère, il parvint à inspirer une grande passion à Marie de la Palu, fille du comte de Varax, en Bresse. Il enleva cette demoiselle, la conduisit au château de Gruyère, ce qui provoqua de la part de la mère des démarches actives auprès des cantons de Berne, de Fribourg et même auprès de l'empereur contre le ravisseur de sa fille. Elle lui dressa même un guet-apens sous prétexte de conciliation, où Beaufort faillit perdre la vie. En 1550, deux magistrats furent chargés par la diète des cantons suisses d'arranger l'affaire d'Amédée de Beaufort et de Mme de Varax, auprès de Henri II.

Cependant le seigneur de Rolle avait été forcé de contracter de nombreuses dettes, sous le cautionnement du comte Michel de Gruyère, qui, pour se couvrir, entra en possession des terres de Rolle et Coppet en 1550. Il en prêta reconnaissance la même année, en faveur de LL. EE. de Berne. Le moment s'approchait, pourtant, où le malheureux comte Michel fut obligé de céder toutes les belles seigneuries qu'il possédait au pays romand, pour payer ses nombreux créanciers. Jean Steiguer, trésorier du pays romand et l'un des plus riches seigneurs de la République, acquit en 1553 la seigneurie de Mont-le-Grand et, un peu plus tard (1558), celle de Rolle et de Mont-le-Vieux, qui est demeurée dans sa famille jusqu'à la révolution de 1798. Le dernier seigneur fut Ch.-Rod. Kirchberguer, qui avait épousé dame Sophie Steiguer.

La ville de Rolle n'eut que fort tard une église particulière; les habitants étaient paroissiens de Perroi. En 1519, ils obtinrent du prieur de Perroi la permission de fonder une chapelle dans le lieu occupé aujourd'hui par le temple et qui leur avait été cédé par dame Clauda de St-Trivier, baronne de Mont-le-Grand. Cette permission leur fut accordée sous diverses conditions, dit Ruchat, entr'autres : « 1° Qu'ils bâtiraient cette chapelle dans l'espace de quatre ans, à » l'honneur de Dieu, de Jésus-Christ, de la sainte Vierge, de tous » les saints et surtout du très glorieux saint Gratus; 2° que dans six » ans ils la fourniraient de tous les accompagnements convenables, » comme cloches, calice, bannières, chapes, baptistère, etc.; 3° qu'ils » la doteraient au gré du prieur; 4° que tous les lundis ils feraient » chanter une grande messe pour les trépassés. »

1425. La ville de Rolle subit un grand incendie; Amédée VIII lui accorde le droit de tenir un marché.

1464. Cette ville possède un hôpital avec une chapelle dite du

Digitized by Google

St-Sépulcre, qui dépendait du couvent de St-Sépulcre à Annecy, de l'ordre de saint Augustin.

1476. Etienne Bertrand, dit Moënnoz, aubergiste de l'*Ange*, à Rolle, arrêta deux marchands allemands conduisant, disaient-ils, des peaux de mouton à destination de Genève. L'hôtelier ayant examiné la futaille *(bossetum)* qui renfermait ces marchandises, s'aperçut que leur poids n'était pas en harmonie avec la déclaration et il courut dénoncer le fait à Amédée de Gingins, seigneur de Belmont, commandant du Chablais et du pays de Gex, qui séjournait au château de Divonne et lui fit part des soupçons qu'il avait conçus au sujet de ces étrangers. Il faut dire que les ordonnances étaient très sévères sur la nature des marchandises qui devaient transiter dans les Etats de Savoie pour les foires de Genève et de Lyon.

Le sire de Belmont, sur cette dénonciation d'Etienne Bertrand, monte aussitôt à cheval, arrive à Nyon avec ses écuyers et quelques hommes d'armes et monte dans une barque qui le transporte à Rolle. Vérification faite des marchandises séquestrées, il se trouva que les *peaux de mouton* étaient de la graine de cochenille et des peaux de martre zibeline évidemment destinées aux foires de Lyon. La fausse déclaration des marchands ayant été ainsi démontrée, le sire de Belmont confisqua les marchandises et les fit passer au château de Beauregard, situé sur la rive opposée du lac. Les marchands furent conduits à Romont, où le châtelain Aimé de Châtillon les fit mettre en liberté. Cette capture, connue dans l'histoire de la guerre de Bourgogne sous le nom d'*épisode des peaux de mouton,* eut des suites désastreuses pour la maison de Gingins; elle amena la saisie de la baronnie du Châtelard sur Pierre de Gingins, qui n'avait aucunement participé à l'arrestation des marchands allemands. (Voir *Châtelard.*)

1530. Le château de Rolle fut brûlé par les Bernois allant au secours de Genève; il fut brûlé une seconde fois dans la conquête bernoise, en 1536. Aujourd'hui c'est un édifice gothique, restauré par la famille Steiguer, qui y a longtemps résidé. Il forme un carré régulier, avec une grande cour au centre et est occupé maintenant par les écoles de la ville, les prisons et la bibliothèque communale; c'est là que siégent les autorités.

Pestes. Dans les années 1464, 1637-1638, la peste sévit à Rolle et à Mont.

On remarque à Rolle, au sortir de la ville, sur la route de Genève, la maison des *Uttins,* ancien fief de la famille de la Harpe, qui passa, en 1792, aux mains de la famille De Morsier de Perroi, pour le prix de 100,000 florins, avec le domaine.

Près du port existait autrefois un banc de gravier laissé presque à découvert dans les basses eaux, avec des pilotis indiquant une

Digitized by Google

station lacustre. En 1838, les citoyens de Rolle eurent l'idée de créer là une île artificielle, avec un monument destiné à honorer la mémoire de leur combourgeois Frédéric-César de la Harpe, ancien précepteur d'Alexandre I[er] de Russie et l'un des hommes qui ont le plus contribué à l'indépendance du canton de Vaud. Il était né en 1754 et est mort à Lausanne en 1838. Ce projet patriotique, aidé de nombreuses souscriptions recueillies dans tout le pays, a été réalisé. L'île *la Harpe* est sortie du sein des eaux; sa surface a près de 500 toises carrées; au milieu s'élève un obélisque en marbre blanc du pays, où le sculpteur Pradier a reproduit le buste du grand citoyen. L'île est plantée de beaux arbres et contribue à l'embellissement de la ville, ainsi qu'à la sûreté du port de Rolle.

A la fin du siècle dernier et au commencement de celui-ci, cette jolie ville était le centre d'une société nombreuse et choisie qui était répartie essentiellement dans les localités environnantes, si riches en points de vue variés. Le marquis de Salgas, les familles Rieu, Finguerlin, Desarts, Senebier, de Ribeaupierre, Tremblay, de Larrey, de St-Georges, Rolaz du Rosay, de Mestral, Passavant, de Rovéréaz, Favre, Eynard, Chatelain, composaient une société aimable et polie qui avait pour point central de réunion la maison seigneuriale des Uttins, qui a servi 20 ans de demeure à la famille du duc de Noailles.

Rolle a fourni bien des hommes remarquables: le général Amédée de la Harpe, mort en Italie; son parent le général Frédéric-César de la Harpe, précepteur d'Alexandre I[er]; le landamman Emmanuel de la Harpe; le poète J.-J. Porchat, le pasteur Manuel, etc.

Cette ville, depuis la construction du chemin de fer, a beaucoup perdu. Traversée par la grande route de Lausanne à Genève, lieu de débarquement des bateaux à vapeur, on y remarquait autrefois quelque animation. Aujourd'hui, la rue unique qui compose cette ville est trop solitaire; le commerce de consommation, qui était considérable, s'est transporté dans de plus grands centres mieux approvisionnés. Il lui reste de jolies maisons avec de charmants jardins sur le lac, une nature pittoresque et un sol fertile.



Autrefois, et encore au siècle dernier, la source martiale de Rolle attirait une société nombreuse dans les mois de l'été; Tronchin et Tissot la recommandaient. Cette source existe encore dans une localité charmante; la municipalité a fait des frais pour séparer l'eau commune qui s'était mêlée à l'eau minérale, et cependant la foule a disparu. Ces eaux, apéritives et fortifiantes, ne sont guère utilisées que par les malades de la contrée.

Le 14 juillet 1790, anniversaire de la prise de la Bastille, un banquet réunit à Rolle les sociétés de l'Arc du pays. Là des toasts furent portés, des discours politiques prononcés qui portèrent le trouble

Digitized by Google

dans les Conseils de Berne en lui montrant les idées qui fermentaient déjà dans la population vaudoise. L'année suivante, 1791, nouvelle réunion des *archers* du pays dans la même ville, le 15 juillet. Ici les discours furent encore plus accentués que ceux de l'année précédente. Amédée de la Harpe, seigneur de Yens et des Uttins, présidait le banquet. On y chanta le fameux *Ça ira* et tous les refrains révolutionnaires français. L'avocat Antoine Miéville porta un toast à la *grande nation*, en face d'une population immense que préoccupaient déjà les espérances de liberté. Amédée de la Harpe remet à la foule un drapeau d'abbaye surmonté du chapeau de Guillaume Tell. Une procession le suit dans la rue, aux cris de *vive l'égalité ;* elle fait des stations, où on danse autour du drapeau avec les démonstrations de la joie la plus turbulente. Un bal termina la fête.

Les Conseils de Berne arrêtèrent aussitôt des mesures sévères afin de réprimer l'agitation croissante du Pays de Vaud. Une commission fut nommée pour enquérir sur les désordres de Rolle et du Jourdil près de Lausanne. Amédée de la Harpe, seigneur de Yens, se hâta de quitter le pays avant l'arrivée des commissaires bernois et devint le célèbre général illustré dans les campagnes d'Italie; Boinod et J.-J. Cart se réfugièrent aussi en France, où le premier devint commissaire aux vivres de l'armée française en Italie et conquit l'estime du général Bonaparte.

La population était de 1323 habitants en 1803; elle est de 1591 en 1860. La superficie du territoire est de 286,000 perches, dont 12,000 en vignes, 153,602 en prés, 92,501 en champs, 7000 en bois. Les bâtiments sont taxés 2,653,000 fr. et les fonds de terre 424,600 fr. Dettes hypothécaires, 1,349,000 fr. — Dettes du district, 6,200,000 fr. en 1865. — Altitude, quelques pieds au-dessus du Léman.

*

ROMAINMOTIER (*Romanum Monasterium* en 753), ville et chef-lieu de cercle, dans le district d'Orbe, à 90 minutes O. d'Orbe et à 6 lieues N.-O. de Lausanne, dans le vallon romantique du Nozon.

Suivant une tradition jadis conservée dans l'antique couvent de Romainmôtier, et reproduite par Aymonet Pollens, qui vivait au commencement du XVI[e] siècle et avait eu dans les mains tous les titres de Romainmôtier, la fondation de ce monastère remonterait au commencement du V[e] siècle, sous le pontificat d'Innocent I[er]. A cette époque, *Romain* et *Lupicin*, deux frères, natifs d'Isernore, en Franche-Comté, auraient établi dans la localité de Romainmôtier une communauté religieuse qui dura environ deux siècles et fut détruite, vers l'an 610, par l'invasion des Allemands dans la Bourgogne transjurane. C'est donc à saint Romain que le monastère devrait son nom

de Romainmôtier *(Romani monasterium)*. On cite parmi les chefs de ce premier couvent Théodat et Florien. La tradition ajoute que le lieu était désert et que les moines vivaient d'aumônes et du travail de leurs mains.

Cependant cet antique monastère se releva de ses ruines. En effet, le *Cartulaire de Lausanne* nous apprend que la quatorzième année du règne de Clovis II, sous l'épiscopat de saint Prothais, Chramnelène ou Ramnelène, duc ou patrice de la Transjurane, fonda un monastère en l'honneur de la sainte Vierge, non loin de la Baumette de St-Loup (voyez article *St-Loup*). Jonas, disciple et biographe de saint Colomban, nous dit que Ramnelène fonda un monastère dans le mont Jura sur le ruisseau du Nozon *(in saltu jurensi super Novisonum fluviolum)*. Ramnelène était frère de saint Donat, archevêque de Besançon, mort en 652 et fondateur présumé de l'église de Château-d'Œx. Le roi Clovis II régna de l'an 633 à l'an 656; ainsi la quatorzième année du règne de ce prince tomberait sur l'an 646, que l'on doit considérer comme l'époque de la fondation du monastère opulent qui a duré jusqu'à la Réformation.

Le couvent fut probablement soumis à la règle de St-Colomban; mais l'histoire se tait complétement sur ses destinées jusqu'à l'année 753. En cette année-là, le pape Etienne II se rendant en France auprès de Pepin, roi des Francs, s'arrêta au monastère fondé par Ramnelène, y consacra l'église sous le vocable de saint Pierre et saint Paul, donna au couvent le nom de *Romanum monasterium* et l'affranchit du joug de tout roi, évêque ou comte.

En 888, Rodolphe Ier, roi de Bourgogne transjurane, donna Romainmôtier à sa sœur Adélaïde, femme de Richard, comte d'Autun et de Bourgogne. Mais les temps étaient mauvais; notre monastère, comme tant d'autres, eut à souffrir beaucoup de déprédations et de violences de la part des seigneurs voisins, ensorte qu'il n'y restait plus de moines. Aussi pour remédier à ce fâcheux état de choses et afin de ramener le monastère à son ancienne condition, Adélaïde donna Romainmôtier, en l'année 929, à Oddon, deuxième abbé de Cluny. Le couvent de Romainmôtier avait donc vécu 283 ans sous la règle de saint Colomban.

Depuis son annexion à l'abbaye de Cluny, le couvent de Romainmôtier eut de brillantes destinées et s'enrichit de nombreuses donations sur les deux versants du Jura. La donation à Cluny et les priviléges spéciaux accordés par Etienne, furent confirmés par le roi Conrad et par les papes Jean XI, en 931, et Grégoire V, en 996. Rodolphe III dit le Fainéant, qui donna tant de biens à l'Eglise, fit don à Romainmôtier, en 1011, du village d'Apples en souvenir de sa femme Agiltrude et de vastes possessions à Orbe, Lully, Agiez,

Digitized by Google

Bofflens, Vufflens, Ferreires, Moiry, Orny, Eclépens, Senarclens, Gland, Penthaz, Champvent, Onnens, Giez, Fontaine, Mornens, Bursins, etc.

Mais la plupart de ces propriétés n'avaient pu être données à Romainmôtier qu'en dépouillant les seigneurs laïcs et entr'autres les sires de Grandson, qui avaient encouru la disgrâce de Rodolphe III. Aussi Lambert I[er] et Adalbert II de Grandson eurent-ils de longs démêlés avec le couvent de Romainmôtier et firent-ils de grandes déprédations dans les domaines dont leur famille avait été dépouillée au profit du monastère. Lorsque le pape Léon IX passa à Romainmôtier au mois de septembre 1050, les moines lui présentèrent une longue liste de griefs contre Adalbert de Grandson. Après avoir célébré la messe, le pape excommunia et anathématisa solennellement les dévastateurs et envahisseurs des domaines du couvent et fixa des limites que les déprédateurs ne devaient pas franchir, savoir : à l'orient, le rocher qui est à la descente du bourg d'Orbe ; au midi, le pont de Pompaples sur le ruisseau du Nozon ; à l'occident, la fontaine voisine du village de Moiry ; au nord, le pont des Clées, sur l'Orbe. Ces limites sont devenues plus tard, à peu près, celles de la terre de Romainmôtier proprement dite.

Les biens du monastère continuèrent à s'accroître par des donations pieuses, et ses priviléges à se consolider par les bulles de divers papes et empereurs. Une bulle du pape Innocent II en date du 30 avril 1139 énumère les églises suivantes appartenant à Romainmôtier : Dans l'archevêché de Besançon, l'église de Bannens et la chapelle de Ste-Colombe ; dans l'évêché de Lausanne, la chapelle de l'hôpital d'Orbe, l'église de Lully, la chapelle de Gumoëns, l'obédience de Vallorbe avec la chapelle, l'église de Mollens avec ses chapelles de Ballens et de Torclens, l'église d'Apples ; dans l'évêché de Genève, l'église de Bursins avec ses chapelles de Bursinel et Gimel, l'église de St-Oyens.

En 1178, l'empereur Frédéric I[er] confirmant les priviléges accordés au couvent par ses prédécesseurs, le prit de nouveau sous sa protection spéciale comme faisant partie du propre domaine de sa couronne. Néanmoins, trois ans plus tard, Romainmôtier se mit volontairement sous la protection immédiate des comtes de Haute-Bourgogne, en associant l'impératrice Béatrice, qui gouvernait ce comté en souveraine, à la moitié de la juridiction et des revenus de l'église de Romainmôtier, dont elle avait fait reconstruire à ses frais le bourg supérieur. Cet acte est daté du palais de Dôle le 24 juillet 1181. Plus tard la maison de Savoie paraît avoir succédé aux droits des comtes de Bourgogne, droits qu'elle étendit et exerça sous différentes formes jusqu'à la sécularisation du monastère.

Digitized by Google

La fortune du couvent s'accrut prodigieusement jusqu'au XIVe siècle et sa période la plus prospère paraît avoir été sous le gouvernement des prieurs Henri de Sivirier et Jean de Seyssel. Depuis lors commence une époque de décadence matérielle et morale. Le prieuré devint une commende en faveur des cadets de la maison de Savoie, qui en percevaient les revenus; des disettes, des maladies contagieuses qui dépeuplèrent le pays, les guerres de Bourgogne qui le ravagèrent, appauvrirent singulièrement le monastère, qui ne se releva guère que pour être supprimé à la Réformation.

Le nombre des moines ne paraît pas avoir jamais dépassé une vingtaine.

Il nous est parvenu un curieux monument du régime intérieur du couvent peu de temps avant la réforme. C'est une convention en date du 10 mai 1513 entre Michel de Savoie, prieur commendataire, et les moines. On peut lire cet acte dans le *Cartulaire de Romainmôtier,* publié par la Société d'histoire de la Suisse romande. Nous en tirons les renseignements suivants, qui pourront offrir un certain intérêt de curiosité. Nous citons une ancienne traduction française de l'acte original, qui est en latin :

« Il y a dans le prioré de Romainmostier (outre la dignité de prieur) les offices et bénéfices suivants : Et premièrement il y a le *doyen*, lequel doibt soustenir certaines charges; le *chambelan* (ou chambalier), qui a la charge des vestements; le *grand maistre du cellier,* qui a aussi la charge de pourveoir de fromages et d'œufs et de certaines mangeailles pour le couvent; le *sacristain*, qui a la charge de garder les choses sacrées et les livres et les vestements de l'Eglise et pourveoir d'hosties; le *aumonier,* qui a la charge de distribuer tous les jours l'aumône; le *infirmier,* qui est celuy qui doibt gouverner et servir les malades au lieu à ce ordonné; et le *chantre,* qui a la charge de relier les livres, regir le chœur et de commencer à entonner le chant — qui sont tous bénéfices perpétuels et attenus aux choses sus-dictes et astraincts à certaines autres charges. — Davantage la coustume porte qu'il y ait un *soubprieur*, qui a charge de faire les corrections en chapitre et tenir la place du prieur en l'église, au cloistre, au refectoire et ailleurs pardessus les religieux du dict Romainmostier. Et le *maistre de novices*, qui a la charge d'instruire les novices en grammaire et musique. Lesquels deux offices soubprieur et maistre des novices sont au bon plaisir du prieur. Il y a aussi des offices domestiques, assauoir le *cuisinier* et le *marrillier,* qui sont perpétuels, et puis le serviteur de cuisine, qu'on appelle vulgairement le *solliard*, et le *barbier* du couvent, qui sont au bon plaisir du seigneur.

» Le seigneur (prieur) est attenu de maintenir à ses dépends tous

Digitized by Google

les édifices du dict prioré, — de pourveoir en l'église de livres, vaisseaux, ustensiles, cappes et autres vestements necessaires, — de faire la dépense du vin qu'on prend au cellier pour les messes, — de faire venir l'eau devant la place du couvent au bacchau (bassin) accoustumé, — de pourveoir la cuisine du couvent de vaisseaux nécessaires, — de fournir les légumes nécessaires tant pour les advents que pour la caresme et autres jours qu'on a de coustume de manger des légumes, — de faire cultiver et semer le jardin du couvent qui est situé près la grange de Preel, — de fournir au cuisinier le sel et on a de coustume d'employer un salanyon par sepmaine, et en caresme un salanyon et demy, et pour saler la chair en été un salanyon par sepmaine, et pour saler la chair de porceau et de bœuf deux costes et demy de sel, — de fournir tout le vin, tout le verjus et tout le vinaigre qu'il faut à la cuisine du couvent, mesme aussi pour faire la gelée. On a coustume de prendre pour la gelée sept ou huit pots de vin par jour et pour faire les saulses deux pots et pour cuire les poissons et apprester les viandes deux pots de vin, — de fournir au cuisinier a chascun des dicts temps qu'on ne mange point de chair, douze poules de celles que l'on doibt por la terre de Romainmostier, de pourveoir le bois pour la cuisine et pour eschauffer le poile du couvent.

» Le seigneur doibt tenir un *boutellier* qui porte les clefs du cellier et doibt par son serement deuement gouverner le vin et le pain. La prebende de vin pour un religieux prestre est un miral pour le dyner et autant pour le soupper, dont les trois miraulx font deux pots mesure de Romainmostier. (Le pot de Romainmôtier valait deux pots mesure de Lausanne.) Le vin doibt estre meslé d'eau dans le brochet, excepté au temps des vendanges et aux festes solennelles. En un brochet tenant dix ou douze pots, on a de coustume de mettre un pot d'eau. Au temps des advents, de caresme, quattre temps et vigiles, quand on a de coustume de jeuner, on doigt delivrer le vin pur et bailler un pot de vin pour le disner de chasque prestre et demy pot à un novice. Quant au pain, à chasque prestre religieux on doibt deux miches à disner et deux à soupper, assavoir une de pain blanc et l'autre de pain de mesnage.

» Le barbier a de coustume de raire (raser) et de faire les couronnes (aux moines) en hyver de trois en trois sepmaines et depuis Pasques à la Toussaincts de quinze en quinze. Et a doncq on luy doibt un pot de vin et un miral avecq trois miches de pain de couvent et deux miches de pain de mesnage, pour sa prebende, au jour qu'il faict la dicte rasure.

» Si quelqu'un du cloître est malade et est conduit en la chambre des malades, iceluy doibt, outre sa prebende ordinaire, recevoir une

Digitized by Google

miche blanche. Si quelqu'un s'est faict sagner, iceluy doibt, outre sa prébende ordinaire, recevoir un miral de vin au jour qu'il aura esté sagné.

» Le soubprieur, outre sa prébende ordinaire, a de coustume de prendre un miral de vin par jour, et tout son vin sans eau.

» Si quelque religieux sort (avec congé) du prieuré après matines, on luy doigt la prébende de pain et de vin pour le disner; s'il sort après qu'on aura commencé de sonner vespres, il recepvra la prébende pour le soupper, qu'il retourne ou non.

» Le seigneur est attenu de faire trois disners généraux au couvent et à ses serviteurs et aux curés, chapelains, prestres, clercs, gentilshommes, officiers et francs de toute la terre de Romainmostier; assavoir : le premier le jour de la dédicace de l'église, qui est le 12 janvier; le second au jeudy sainct et le troisième au jour de la feste saint Pierre et saint Paul, le pénultiesme de juin.

» Davantage le seigneur doibt au convent, tous les jours de l'an, un pot et demy de vin pour appres soupper. Item le seigneur doibt aussy tous les jours solennels la collation l'après-dînée, assavoir : un pot et demy de vin pur comme dessus et semblablement tous les jours que la procession sort hors des portes du prioré, etc. »

Les moines de Romainmôtier, tout en se traitant bien, ne négligeaient pas de faire l'aumône. L'aumônier était tenu de donner chaque jour après le dîner, à la porte du prieuré et au son de la cloche, demi-miche de pain de ménage à chaque pauvre. La veille de la St-Martin d'hiver, on donnait un demi-pot de vin à qui voulait, ce qui employait de douze à seize setiers. Le jeudi saint on donnait à tout homme qui se présentait au cloître deux deniers, ce qui employait ordinairement six florins. Le jour de carême prenant, on donnait, à la porte du prieuré, une livre de viande à tout venant, ce qui fut remplacé plus tard par une pièce de monnaie.

C'est dans le couvent de Romainmôtier qu'eurent lieu en 1501 les noces de Philibert, duc de Savoie, avec Marguerite d'Autriche, fille de l'empereur Maximilien et de Marie de Bourgogne. C'est celle qui, ayant été fiancée à Charles, dauphin de France, devenu roi après Louis XI, et renvoyée ensuite sans avoir été mariée, manqua de faire naufrage en 1497, étant en chemin pour aller épouser l'héritier des royaumes de Castille et d'Aragon. Elle fit pendant la tempête son épitaphe en ces vers :

Ci git Margot la gentil demoizelle,
Qu'a deux maris et encore est pucelle.

Le mariage avec Philibert fut arrangé à Bruxelles le 26 septembre 1501 par l'entremise de plusieurs seigneurs de Savoie, au nombre

Digitized by Google

desquels était Aymon de Montfaucon, évêque et prince de Lausanne. La princesse, partie de Bruxelles le 23 octobre, arriva à Romainmôtier le 3 décembre, après soixante-sept jours de marche. Le bâtard de Savoie, frère du jeune duc, était allé à sa rencontre à Dôle, où il fit, au nom de l'époux, la cérémonie des fiançailles. Il présenta à la princesse un cœur de diamant au bout duquel était attachée une perle précieuse, symbole du nom de Marguerite. Le soir il y eut bal, après lequel l'ambassadeur alla s'armer d'une cuirasse et passa dans la chambre de l'épouse où, dit le chroniqueur, après avoir retardé par des propos joyeusement convenables le sommeil de la princesse, il se jeta à ses pieds, demanda à vivre et mourir sous ses lois, et ne se releva qu'après en avoir reçu un baiser accompagné d'un beau diamant. Le duc les attendait à Romainmôtier, où les époux soupèrent chacun dans son appartement. A minuit il y eut bal, où six personnes exécutèrent un ballet. A la pointe du jour, Louis de Gorrevod, évêque de Maurienne, dit la messe et fit la cérémonie du mariage. A midi, les époux prirent le chemin de Genève, où ils furent reçus avec une incroyable magnificence. « Ce récit, dit Sinner, donne une idée des usages du temps et mérite encore cette réflexion que vraisemblablement la route que prit la princesse Marguerite pour se rendre en Savoie était alors fort pratiquée. Cette route venant de la Franche-Comté passait par les Clées, à une lieue de Romainmôtier. Dans ce temps-là, il n'y avait pas de meilleur gîte qu'une bonne abbaye. »

Il paraît qu'au XVIe siècle il y avait de fréquentes hostilités et rivalités entre les gens d'Orbe et les sujets du prieur de Romainmôtier. Pierrefleur nous raconte comment, sous le priorat de Claude d'Estavayer, en 1534, « la dimenche feste Saincte-Anne, les com-
» pagnons d'Orbe allerent a la feste de Saincte Anne à Romamostier,
» en une petite chapelle et église qui étoit hors dudict Romamostier,
» de la part du dict Orbe, laquelle estoit dédiee a l'honneur d'icelle
» saincte. Les dicts compagnons se voulant monstrer, vont entrer au
» dit Romamostier en belle ordonnance avec tambours et fifres, et
» après avoir bien beu et triomphé au dit lieu jusques enuiron ves-
» pres, les dits compagnons se prindrent en noise et différent et se
» commencèrent à frapper avec pierres et cailloux; puis vindrent
» iceux du dit Romamostier avec espées et halebardes et autres
» bastons, en telle sorte que nos gens d'Orbe furent chassez et re-
» poussez bien outre, à cause que desdits enfans d'Orbe n'estoyent
» pas en nombre plus que de vingt et tous ceux de Romainmostier
» ettoyent sur eux et beaucoup d'autres; car il y avoit grande mul-
» titude de gens qui estoyent venus au dit lieu à la feste. »

En août la même année, le prieur et les gens de Romainmôtier

Digitized by Google

allèrent attaquer ceux d'Orbe. Le bailli bernois d'Orbe demanda 1000 écus de satisfaction pour cette injure.

Ces rivalités expliquent suffisamment la malveillance du bon catholique Pierrefleur à l'égard du prieur Claude d'Estavayer, dont il dit : « Estant environné de tant de biens et de bénéfices, il devint » grand maistre, tenant grand train, suyvant la cour des princes, » estant excessif en banquets, maximement aux danses, finalement » mourust et fust enterré au dit Romamostier avec un jeu de cartes. » Nous voulons bien croire que ce riche ecclésiastique était mondain et adonné au plaisir, mais il est difficile de supposer que les moines de Romainmôtier aient poussé l'irrévérence jusqu'à ensevelir leur prieur avec un jeu de cartes dans son cercueil. Quoi qu'il en soit des mœurs de ce célèbre prieur, les actes du temps prouvent qu'il a puissamment contribué au développement de l'industrie à Vallorbe.

A la mort de Claude d'Estavayer, le bailli de Vaud, Amé de Lullin, se saisit du monastère au nom du duc de Savoie, et y mit garnison. Mais Adrien de Boubenberg, lieutenant du bailli bernois d'Orbe, intervint, fit sortir la garnison de M. de Lullin, et sous son influence, le couvent et les sujets nommèrent d'un commun accord pour prieur Théodule de Rida, sous-prieur, afin de soustraire ce riche bénéfice à l'influence prépondérante de la maison de Savoie.

Théodule de Rida ne demeura que peu de temps en possession de sa dignité. Il mourut le 15 janvier 1537. Avec lui se clot la liste des prieurs.

LISTE DES PRIEURS

d'après M. de Mulinen.

Pontius, 1001.
Warnerius, 1027.
Roclenus, 1040-1049.
Wuillincus, 1070.
Stephanus, 1075-1087.
Siguino, 1090.
Artaldus, 1092-1096.
Stephanus, 1097-1108.
Lambertus, 1109.
Guigo, 1115-1121.
Artaldus, 1125.
Harduinus, 1126.
Lambertus, 1130.
Barthélemy de Grandson, 1135.
Pontius, 1135-1139.
Wido, 1141.
Humbertus, 1148-1150.
Guido, 1154-1158.
Witfredus, 1160.
Walcherus, 1178.
Berardus, 1181.
Otto, 1187.
Stephanus, 1198-1223.
Johannes, 1226.
Reinaldus, 1227-1257.
Henri, 1259.
Aymon de Playsie, 1261-1280.
Gaufridus, 1280-1285.
Otto, 1287-1298.
Aymo, 1300.
Richardus, 1303.
Jacques, 1307.
Wuillerme de Montricher, 1315-1337.
Arthaud Allamand, 1338-1371.

Digitized by Google

Henri DE SIVIRIER, 1372-1379.

Jean DE SEYSSEL, 1381-1432.

Jean DE JUYS, 1433-1447.

Jean-Louis DE SAVOYE, 1450-1482, prieur commendataire, archevêque de Tarentaise, évêque de Maurienne, prieur commend. de Nantua et de Payerne.

François DE SAVOYE, 1482-1490, prieur commendataire, évêque de Genève, archevêque d'Auch, prévôt du Saint-Bernard.

Claude DE LIVRON, 1491.

Michel DE SAVOIE, 1492-1521, prieur commendataire.

Claude D'ESTAVAYER, 1521-1534, prieur commendataire, évêque de Belley, prévôt de Lausanne, abbé de Hautecombe et du lac de Joux, chancelier de l'ordre de l'Annonciade.

Théodule DE RIDA, 1535-1537.

Lors de la conquête du Pays de Vaud par les Bernois, en 1536, les moines de Romainmôtier se mirent sous la sauvegarde des seigneurs de Fribourg, qui firent ce qu'ils purent en faveur du couvent. Cependant, après de longues négociations, Fribourg dut renoncer à son protectorat en échange d'une part considérable des dépouilles du prieuré. Berne prit le reste et installa Adrien de Boubenberg comme bailli en janvier 1537. Les images furent brûlées et les autels « desrochez. » Le prieur Théodule de Rida était mort de chagrin, dit-on, le 3 janvier 1537. « Il fust ensepulturé sans avoir obsèques » ni cérémonies ecclésiastiques, mais fust enterré à la mode luthé» rienne, » dit Pierrefleur. Le couvent contenait alors dix moines et trois novices. Les uns se retirèrent dans leurs possessions en France; d'autres embrassèrent la réforme et conservèrent leurs prébendes jusqu'à leur mort.

En 1566, l'abbaye du lac de Joux, qui avait jusqu'alors fait partie du bailliage d'Yverdon, fut jointe au bailliage de Romainmôtier, qui devint ainsi le plus productif et le plus recherché des cinquante-deux bailliages bernois. Au XVIIIe siècle, les revenus du bailli de Romainmôtier s'élevaient à 30,000 livres de Suisse, sans compter ce qui revenait à l'Etat.

Les possessions de Romainmôtier en France restèrent biens ecclésiastiques jusqu'à la révolution, et le titre de prieur de ce couvent se conserva jusqu'à la même époque. Le dernier qui porta ce titre fut l'abbé Petitjean. Il nous reste de lui, à l'occasion de la sécularisation des biens ecclésiastiques par l'Assemblée nationale, un *Mémoire au roi et Protestation de M. l'abbé Petitjean, prieur de Romainmôtier en Suisse*. 1791, 1 vol. in-8°, 132 pages.

De Romainmôtier dépendaient plusieurs petits prieurés :

1° *Bursins* (voyez cet article);

2° *Vallorbes* (voyez cet article);

3° *Corcelles,* dans le canton de Neuchâtel;

4° *Bevaix,* dans le canton de Neuchâtel. Ces deux prieurés sont mentionnés en 1272;

Digitized by Google

5° *Lay Damp Vaultier (Lacus Domni Walterii)*, maintenant le lac St-Point dans le département du Jura. Ce prieuré paraît être devenu une simple annexe de l'office de cellérier de Romainmôtier.

Il n'existe plus guère de l'antique et riche couvent de Romainmôtier que l'église, maintenant église paroissiale. C'est le plus ancien édifice religieux du pays, et il est remarquable comme étant un spécimen très bien conservé de l'architecture du style dit *lombard* dont les monuments les plus marquants remontent au VII[e] siècle. Les experts s'accordent à dire que, vu le caractère général de l'édifice et ses différents détails architecturaux, aucune objection plausible n'empêche de voir dans la presque totalité du temple actuel l'église commencée sous Clovis II vers le milieu du VII[e] siècle et consacrée par le pape Etienne en 753. Les parties plus modernes, telles que le porche et l'extrémité du chœur, paraissent avoir été bâties, à la fin du XIV[e] siècle, par le prieur Jean de Seyssel, dont on voit les armoiries dans différentes parties de l'église. On voit aussi dans le chœur de l'église le monument du même prieur, avec l'inscription suivante : *Johannes de Seyssello, prior Romani monasterii jacet subtus lapidem existentem ante magnum altare dicti loci.* Jean de Seyssel fut prieur pendant cinquante ans, de 1381 à 1432. Sous son gouvernement, le couvent atteignit son plus haut degré de prospérité. Il était fort aimé de tous ses sujets et les actes postérieurs le nomment toujours *vir bonæ memoriæ, felicis recordiæ.*

En 1837, on a découvert dans un mur et dans l'enceinte de l'ancien prieuré la pierre tumulaire du prédécesseur immédiat de Jean de Seyssel, Henri de Sivirier, prieur de Romainmôtier, de 1372 à 1379. Le tombeau de ce prélat était probablement autrefois au pied d'un des piliers dans le mur méridional du temple de Romainmôtier, où l'on voit sculptées les armoiries qui sont blasonnées sur le tombeau. Plus tard cette pierre tumulaire a servi de *chèvre* de fontaine, comme on peut le voir par les trous qui y sont perforés. La maison de Sivirier était une branche de la maison de Vullierens. Henri de Sivirier fut d'abord prieur de Baulmes, puis de Payerne. En 1372, il devint prieur de Romainmôtier. En 1379, le pape Clément VII d'Avignon l'appela auprès de lui et le nomma à l'évêché de Maurienne, et, en 1385, le transféra au siége de Rhodez en Rouergue. Pendant son épiscopat, il fit plusieurs voyages au Pays de Vaud et fit à Romainmôtier une fondation anniversaire de 1000 livres de rente, somme qui représente le revenu d'un capital de 400,000 francs de la monnaie d'aujourd'hui, et y prépara sa sépulture. Il mourut environ l'an 1397; ses restes furent rapportés dans sa patrie et placés dans la tombe qu'il s'était préparée dix ans auparavant dans l'église de Romainmôtier. Voici l'inscription qu'on lit

Digitized by Google

sûr le monument : *Reverendus in Christo pater dominus Henricus de Siviriaco, olim Prior hujus Prioratus, post Episcopus Mauriannensis, nunc vero episcopus Ruthenensis fecit (sibi) hanc sepulturam, anno Domini MCCCLXXXVII, pontificatus Sanctissimi in Christo patris et domini domini Clementis divina providentia papæ VII, anno nono.* Ce qui signifie : « Révérend père en Christ dom Henri de Sivirie, jadis prieur de ce prieuré, puis évêque de Maurienne, présentement évêque de Rhodes, s'est fait faire cette sépulture en l'année du Seigneur 1387, l'an neuvième du pontificat du très saint père en Christ dom Clément VII, pape par la Providence divine. »

Comme nous l'avons dit, le couvent de Romainmôtier possédait un grand nombre de propriétés et de seigneuries en divers lieux ; mais il était spécialement le seigneur féodal de ce qu'on appelait la *terre* de Romainmôtier. Cette terre se forma successivement dans les limites mentionnées plus haut, et ce n'est guère qu'à la fin du XIIIe siècle qu'elle fut complète. Elle comprenait *Romainmôtier, Envy, Croy, Lanfrey, Juriens, Premier, La Praz, Vaulion, Vallorbes, Bretonnières, Bofflens, Arnay* et *Agiez.* D'après le plaict général de 1266, qui, sous le priorat d'Aymon de Playsie, fixa définitivement la condition des sujets du couvent, ceux-ci étaient de condition franche et libre quant à leurs personnes, quoique mainmortables quant à leurs biens, c'est-à-dire qu'à défaut d'héritiers légitimes, les immeubles faisaient retour au seigneur. Les habitants de la terre étaient soumis à des corvées et à de fortes redevances de différents genres. Cependant une classe de personnes, les *Francs (franchi),* jouissait de grands priviléges; c'étaient les sept *mayors,* le *saultier,* le *mareschal,* les deux *forestiers,* le *sommier,* le *marillier,* le *portier,* le *cuisinier.* Les mayors étaient les hommes d'affaires ou lieutenants du couvent dans les différents villages de la terre et ils avaient une certaine juridiction.

La mayorie de Romainmôtier même avait une certaine prééminence sur les autres et était exercée héréditairement par les nobles Mayor de Romainmôtier.

Le bourg même de Romainmôtier avait une organisation municipale. Par un acte de 1387, Jean de Seissel, prieur, et les prudhommes de Romainmôtier autorisent les gouverneurs de la communauté à nommer, à la fin de l'année révolue, deux autres gouverneurs. Ceux-ci devaient rendre compte de leur administration au prieur. Plus tard ce patronage immédiat du prieur disparaît.

Le bourg de Romainmôtier était divisé en deux parties : 1° la *Combe,* composée des maisons construites au fond de la vallée, sur le même niveau que l'église et le couvent et habitée par les *borgeys* proprement dits ; 2° *Assomôtier,* qui était au-dessus du couvent, ou

Moûtier. Les habitants de ces deux parties avaient des priviléges différents; cette distinction dura jusqu'en 1572.

En 1589, Berne concéda à Romainmôtier le nom de *ville*, et en 1591, elle affranchit la terre de la mainmorte des propriétés et du charroi des dîmes.

A la Réformation, la commune de Romainmôtier avait reçu une petite partie des dépouilles du couvent, ce qui augmenta notablement ses revenus.

Sous la domination de la maison de Savoie, le prieur de Romainmôtier était membre des Etats de Vaud (voyez page 345). Sous le gouvernement de Berne, Romainmôtier envoyait deux députés à ces Etats, tant que leur existence fut autorisée. En 1590, les deux députés étaient le châtelain noble Abel Mayor et le banderet noble Jaques Mayor.

En 1485, on comptait dans la ville 26 feux; en 1529, 31 feux; en 1620, 61 feux.

Miettes. Au moment de la sécularisation du couvent, après la conquête bernoise, le nombre des conventuels n'était plus que de 12. Le prieur *Théodule de Rida* était mort avant la Réformation et n'avait pas été remplacé. Ces religieux étaient:

François Mugneret, sous-prieur et aumônier; *François de Longe-Combe*, camérier; *Denis Ribours*, doyen; *Claude de Treytorrens*, infirmier; *Pierre de Murs*, chantre; *Antoine de Bygnin*, grand cellérier.

Prêtres: *Jean Martignier, Maire Tissot, Jean Pelardi.*

Novices: *Louis Cohenderii, Jaques de Rida, Michel Buisson.*

Plusieurs des religieux embrassèrent la réforme. *Maire Tissot, Jean Martignier* et d'autres se marièrent et eurent des enfants. Quelques-uns, demeurés fidèles au catholicisme, se retirèrent en Franche-Comté, où ils formèrent, avec les biens que leur couvent y possédait, une petite congrégation qui continua à prendre le nom de prieuré de Romainmôtier.

Pour consoler la ville de Romainmôtier de la perte de son riche monastère, le gouvernement bernois lui en accorda quelques dépouilles, qui eurent la plus heureuse influence sur les finances communales, auparavant fort exiguës. Elle reçut, entr'autres, la maison de cure, dont elle fit une auberge.

Les revenus de la commune de Romainmôtier, en argent, étaient: En 1486, 14 florins 7 sols; en 1512, 3 florins 11 sols; en 1534, 21 florins 4 sols; en 1539, 120 florins 10 sols; en 1552, 367 flor.; en 1578, 1269 florins; en 1612, 2919 florins.

1680. Une ordonnance communale enjoint à chaque communier de planter un noyer ou un arbre fruitier et d'en avoir soin jusqu'à ce qu'il fût élevé. C'est peut-être là la raison qui explique la présence

Digitized by Google

de ces nombreux noyers et arbres fruitiers qui ornent le frais vallon de Romainmôtier.

M. *Maurice de Lerber* a fondé à Romainmôtier de belles usines et un établissement de pisciculture qui méritent d'être visités.

La population était de 267 habitants en 1803; elle est de 421 en 1860. La superficie du territoire est de 578,430 perches, dont 77,135 en prés, 72,800 en champs, 326,950 en bois, 96,000 en pâturages. Les bâtiments sont taxés 459,000 fr. et les fonds de terre 213,000 fr. Dettes hypothécaires, 209,000 fr. — Altitude, 2103 p. fédéraux.

ERNEST CHAVANNES.

SOURCE : Voir les *Recherches sur le couvent de Romainmôtier*, par M. Frédéric de Charrière, tome III des *Mémoires de la Société d'histoire romande*.

ROMAIRON, village communal du cercle de Grandson, à 90 min. N. de cette ville, dans le Jura, près de l'ancien chemin de l'Etraz. Les étymologistes font venir le nom de ce village de *Romanorum*, à cause de la ressemblance des sons. On y montre une maison que la tradition dit être d'origine romaine. On a trouvé quelques médailles antiques dans ce village et aux environs.

La population était de 62 habitants en 1803; elle est de 75 en 1860. La superficie du territoire est de 542,500 perches, dont 36,000 en prés, 61,000 en champs, 238,400 en bois, 13,000 en pâturages, 192,300 en estivages. Les bâtiments sont taxés 47,000 fr. et les fonds de terre 131,600 fr. Dettes hypothécaires, 46,000 fr. — Altitude, 2703 pieds fédéraux.

*

ROMAN-DESSUS et ROMAN-DESSOUS, deux maisons de campagne, avec domaine, ci-devant fiefs avec juridiction dans la commune de Lonay. L'un de ces domaines, Roman-Dessous, procédait de l'ancienne commanderie de La Chaux et fut inféodé, après la Réformation, à n. Robert Du Gard de Fresneville, en même temps que la seigneurie de La Chaux. Il parvint à la famille Forel, de Morges, à la discussion des biens de n. Antoine Du Gard, seigneur d'Echichens. Il passa ensuite à la famille de Graffenried, de Berne; puis, en 1775, à Louis Scanavin, bourgeois de Vevey, qui fit immédiatement discussion. La même année, M. François Forel acquit, en mise publique, le domaine seigneurial de Roman, sans les meubles, pour le prix de 89,988 livres de Suisse. La famille Forel est encore aujourd'hui propriétaire de ce beau et riche domaine.

Roman-Dessus provenait du Chapitre de Lausanne, et, au XIIIe siècle, il était tenu en fief par Poncius de Romans; depuis le XVIIe siècle, il est la propriété de la famille Régis.

Il y avait, en 1453, une chapelle de St-Maurice à Roman, filiale de l'église de Lonay.

*

Digitized by Google

ROMANAZ ou ROMANEL, localité assez étendue au-dessus de l'étang d'Arnex et située entre les territoires de Croy, d'Arnex et de Bofflens; elle est traversée par la voie du chemin de fer. Là est une colline, espèce de fortification naturelle et assez étendue pour que 3000 hommes puissent y prendre position. Depuis longtemps, toutes les fois qu'on fouillait la terre en ce lieu, on découvrait des sépultures renfermant, avec des squelettes humains, des armes et différents ornements avec incrustations en or et en argent. Les fosses fouillées au commencement de ce siècle étaient nombreuses. Voici la description qu'en donne un officier d'artillerie au service de France : « Ces fosses sont rangées sur une longue ligne; leur plus » ou moins de profondeur semble indiquer le rang du guerrier » qu'elles contiennent, car on ne trouve des armes et des ornements » que dans les plus profondes. Plusieurs contenaient des sabres de » forme et de grandeur diverses; les lames ont de 15 à 23 pouces » de longueur; leur dos est très épais et leur tranchant est recourbé » comme les sabres des Orientaux. Quelques-unes de ces armes sont » droites et pointues; l'une d'elles a été trouvée dans un très bon » état de conservation. On y a trouvé quelques plaques de fer, dont » la plus belle et la plus grande a été donnée au musée de Lausanne; » elle a six pouces de longueur sur quatre pouces de largeur; sa » surface est ornée de fils en argent formant diverses figures dans » le genre arabesque. Quelques-unes ont les mêmes ornements en » fils d'or; dans les coins sont de petites plaques d'argent semblables à des monnaies, mais sans inscription, » etc.

Si l'on fait attention à la circonstance que ces fosses sont placées sur le seul côté accessible de la colline; qu'elles sont au nombre de plusieurs mille, rangées les unes à côté des autres; que dans le terrain environnant on rencontre partout de nombreux ossements, l'on sera forcé d'admettre que ce lieu a été autrefois le champ d'une grande bataille. Mais quels sont les peuples qui sont venus se heurter ici? C'est ce qu'il nous parait difficile de déterminer aujourd'hui. Une plaque de ceinturon offre des hommes et des griffons en adoration devant une croix, et une croix d'or avec des pierres de couleur enchâssées semblent devoir indiquer que la bataille a dû se livrer dans les temps chrétiens.

M. de Lerber-Glaire qui, en 1816, a fait des découvertes intéressantes à Romanel, sur lesquelles il avait appelé l'attention des savants, avait soumis ses trouvailles à M. Haller de Kœnigsfelden, auteur de l'ouvrage intitulé : *L'Helvétie sous les Romains;* ce savant les attribuait à l'invasion des Arabes au Pays de Vaud, au commencement du Xe siècle. Un élément pourtant est venu compliquer la question; c'est la trouvaille, au même lieu, d'une monnaie romaine

Digitized by

portant d'un côté un *quadrige*, et sur le revers en exergue les lettres *Saturn* avec une tête de soldat.

Les fouilles faites pour la construction du chemin de fer, en 1868, ont mis au jour de nouveaux squelettes avec des armes et ornements semblables à ceux que nous avons signalés. Espérons que bientôt les archéologues auront des bases assez sûres pour nous donner l'explication d'un problème historique qui, jusqu'ici, n'a pu être résolu. *

ROMANÈCHE (la), hameau de la commune d'Etoy, à 75 min. O.-S. de Morges. *

ROMANEL (sur Lausanne), village communal, chef-lieu du cercle de ce nom, au district de Lausanne, à une lieue N. de cette ville, sur la route de Lausanne à Echallens. Le cercle se compose des villages de *Cheseaux*, *Crissier*, *Jouxtens-Mézery*, le *Mont*, *Prilly* et *Renens*, avec une population totale de 3298 habitants.

Ce village, qui faisait autrefois partie de la paroisse du Mont, est aujourd'hui annexe de *Cheseaux*.

Histoire. Romanel appartenait, avant la Réformation, au Chapitre de Lausanne; les habitants de ce village marchaient à la chevauchée sous la bannière de la Palud; ils avaient le glandage dans la forêt de Vernant.

Le mot Romanel pourrait bien être un souvenir des temps romains. On a trouvé effectivement des antiquités romaines dans les environs et dans les bois de Vernant.

La population était de 218 habitants en 1803; elle est de 314 en 1860. La superficie du territoire est de 314,724 perches, dont 61,859 en prés, 232,000 en champs, 15,945 en bois. Les bâtiments sont taxés 336,900 fr. et les fonds de terre 254,000 fr. Dettes hypothécaires, 388,000 fr. — Altitude, 2000 p. féd. *

ROMANEL (sur Morges), petit village communal du cercle de Colombier, district de Morges, à 75 min. N. de cette ville. Il appartenait autrefois à la grande seigneurie de Cossonay. Au commencement du XVe siècle, il fut vendu, avec Aclens, par dame Jeanne de Cossonay à François de Challant, sire de Mont-Jovet. En 1410, il passa à Henri de Collombier, qui annexa Aclens et Romanel à sa seigneurie de Vuillerens. En 1537, n. François d'Alinges, dit de Montfort, était devenu seigneur de la terre de Vuillerens par son mariage avec Marguerite de Colombier. Ce seigneur était un rude justicier; un seul de ses actes suffit à le montrer. En cette même année 1537, les hommes du village étaient assemblés dans la maison communale pour délibérer ensemble sur leurs intérêts, lorsqu'ils virent passer, de fortune, un prédicant venant de Genève. « Or eux,

Digitized by Google

» dit Pierrefleur, cognaissant qu'il était prédicant, prindrent propos » de l'aller devancer pour le mettre à mort, lequel propos fut mis à » exéqution par deux qui eurent charge de faire ledit homicide. En» viron deux ou trois mois après, ledit homicide vint à la cognais» sance des seigneurs de Berne, lesquels incontinent après firent » scavoir au seigneur de Vuillerens de non faire faute de punir les » habitants du village de Romanel et les coulpables dudit homicide! »

Le seigneur de Vuillerens fait immédiatement saisir les hommes de Romanel, de l'âge de dix-huit ans et au-dessus, et les fit tous mettre à mort. « En telle maison, continue Pierrefleur, furent pris » et pendus le père et le fils, que c'estoit grosse pitié de voir. Les » deux qui firent l'homicide s'enfuirent et par ce moyen furent » sauvés. »

Cette exécution épouvantable était ce que François d'Alinges appelait sa justice.

La population était de 118 habitants en 1803; elle est de 203 en 1860. La superficie du territoire est de 188,575 perches, dont 4100 en vignes, 44,670 en prés, 116,296 en champs, 20,550 en bois. Les bâtiments sont taxés 148,600 fr. et les fonds de terre 155,000 fr. Dettes hypothécaires, 190,000 fr. — Altitude, 1527 p. féd. *

RONDELAIRE (la), montagne du Jura, au-dessus de Mauborget. *

ROPRAZ, village communal du cercle de Mézières, district d'Oron, à 2 lieues N.-O. de ce dernier lieu, sur le plateau du Jorat.

Ce village formait une *mestralie* ou seigneurie, qui a été possédée par diverses familles du pays; elle devait un cavalier d'hommage.

Les premiers seigneurs, à nous connus, remontent au commencement du XVI[e] siècle; ce sont les nobles de *Glannaz* de Moudon. François et Claude sont seigneurs de Ropraz en 1537. La seigneurie avait passé à Godefroi *Griset,* seigneur de Forel, en 1555. A ce dernier avait succédé n. Claude *Sordet*, en 1598. Dans la première moitié du XVII[e] siècle, les nobles *Clavel,* de Cully, entrèrent en possession de cette seigneurie, qu'ils ont gardée jusqu'à la révolution de 1798.

La population était de 258 habitants en 1803; elle est de 300 en 1860. La superficie du territoire est de 517,842 perches, dont 180,546 en prés, 258,000 en champs, 72,900 en bois. Les bâtiments sont taxés 194,000 fr. et les fonds de terre 393,000 fr. Dettes hypothécaires, 233,000 fr. — Altitude, 2497 p. féd. *

ROSAY (le), château situé à 10 min. O. de Rolle, entre cette ville et le vignoble de la Côte. C'était autrefois un fief dont les seigneurs étaient vassaux des barons de Rolle. Ce fief paraît avoir dépendu

Digitized by Google

autrefois des seigneurs de Wufflens-Châtel; il en sortit, au milieu du XIV[e] siècle, par le mariage de Guillermette, fille de Richard de Duin, avec *Raimond Rouge*, chevalier. De cette union nâquit Jeannette Rouge, qui s'allia à *Ulrich d'Avenches*, et fut la mère d'Antoine d'Avenches, gouverneur de Vaud.

Rodolphe et *Antoine de Praroman* succédèrent à Antoine d'Avenches dans la seigneurie du Rosay, qu'ils ne tardèrent pas à céder contre d'autres biens à Fribourg à la famille *d'Alliex*, des comtes de St-Martin. *Huet d'Alliex* était seigneur du Rosay en 1451; il avait épousé Antoinette de Lucinge. Il eut un fils, *Bernardin*, qui lui avait succédé en 1491.

Claude d'Alliex était seigneur du Rosay et de Corbières en 1533; il avait épousé Jeanne, fille de George de Rive, seigneur de Prangins, et d'Isabelle, fille de Roland de Vaumarcus. Ce seigneur était membre de la confrérie de la *Cuiller* (voyez ce mot). Aussi le château fut-il brûlé par l'armée bernoise marchant sur Genève, en 1536. On y trouva, dit Ruchat, un livre infâme qui renfermait toute sorte d'impuretés abominables.

Jaques d'Alliex, fils du précédent, succéda à son père; il était seigneur du Rosay et de Corbières en 1557. Embarrassé dans ses affaires, il dut faire discussion de ses biens. La seigneurie du Rosay passa ensuite aux nobles *Steiguer*, barons de Rolle. Au milieu du XVII[e] siècle, Madeleine Steiguer l'apporta à son mari, n. Guillaume *Rolaz*, dont la famille l'a possédée jusqu'à la révolution de 1798. Le château, avec le domaine, a été vendu, au commencement de ce siècle, à la famille Juillerat, qui le possède aujourd'hui. *

ROSEX, joli hameau de la commune d'Ormont-dessus. *

ROSSANS ou Rossens, petit village communal du cercle de Granges, paroisse de Villarzel, district de Payerne, à 2 ½ lieues S. de cette ville, sur le chemin de Granges à Romont, près de la limite fribourgeoise.

Ce village, qui relevait de la châtellenie de Villarzel, formait autrefois une seigneurie sous la mouvance des évêques de Lausanne; les premiers seigneurs portaient le nom de leur terre. En 1244, l'évêque Jean de Cossonay cède, par traité de paix avec le comte Amédée IV et par lui à Pierre de Savoie, tous les droits de l'église de Lausanne sur Romont, etc. Il lui remet en outre, en fief, ce qu'il possède à Rossans près Payerne. Pierre et Amédée cèdent à leur tour, à l'évêque, tout ce qu'ils possèdent dans la forteresse de Lucens et la terre de *Mons* (près de Lucens).

Seigneurs. 1286. *Ulrich de Rossans* vend à *Pierre de Pont*, donzel, tous ses droits à Rossans, avec la juridiction.

1336. *Girard de Dizy* possède Rossans par sa femme Annette de Vulliens.

1544. N. *Jean Maillard* reconnaît la seigneurie en faveur de Berne.

1594. La seigneurie a passé à *Nicolas Moratel.*

1621. *Daniel Moratel* est seigneur; il a épousé Jeanne d'Erlach.

1630. *Jean-Rodolphe Zehender* a acquis la seigneurie par son mariage avec Ursule Moratel.

1742. *Alexandre Herport* est seigneur, comme époux d'une demoiselle Zehender. Ce dernier vendit la seigneurie à M. *Schmidt,* de Francfort, auteur du savant ouvrage intitulé : *Recueil d'antiquités trouvées à Avenches, à Culm et en d'autres lieux de la Suisse.* Berne 1760 et Francfort 1771, avec planches.

1797. *Frédéric de Miéville,* châtelain de Rossans, et *Louis-Rod. de Miéville,* pasteur à Echallens, acquièrent des frères Schmidt, de Francfort, la terre et seigneurie de Rossans, avec ses droitures et juridiction, pour 13,300 florins. Le domaine, qui est considérable, est resté dans les mains de la famille de Miéville, depuis la révolution de 1798.

La population de ce village est de 60 habitants en 1860. La superficie du territoire est de 117,290 perches, dont 46,329 en prés, 52,658 en champs, 6000 en bois, 11,800 en pâturages. Les bâtiments sont taxés 56,500 fr. et les fonds de terre 115,000 fr. Dettes hypothécaires, 89,000 fr. — Altitude, 2407 p. féd.

*

ROSSENGES, village communal, de la paroisse de Syens, cercle de Moudon, à 30 min. S. de cette ville, sur la déclivité du Jorat. Il forme une commune avec le hameau de l'*Abbaye,* qui est voisin. Au commencement du siècle passé, on y voyait une femme, âgée de 110 ans, surnommée la Malotte, qui se livrait encore à différents travaux. Près de là on a trouvé plusieurs anciens tombeaux recouverts en dalles brutes.

La population était de 120 habitants en 1803; elle est de 115 en 1860. La superficie du territoire est de 116,984 perches, dont 34,761 en prés, 76,564 en champs, 3682 en bois. Les bâtiments sont taxés 76,700 fr. et les fonds de terre 72,700 fr. Dettes hypothécaires, 33,000 fr. — Altitude, 2210 p. féd.

*

ROSSINIÈRES (*Rassoneri* en 1238, *Rassonere* en 1255), village communal et paroissial du cercle de Rougemont, district du Pays-d'Enhaut, dans la vallée de la Sarine, au-dessus du pas de la Tine, à 9 ½ lieues de Lausanne et à 1 lieue de Château-d'Œx, au pied du mont de Cray, dans une position pittoresque. Les maisons sont en général bien bâties; l'une d'elles, le plus grand bâtiment qui se trouve dans les Alpes, ne compte pas moins de 113 fenêtres; on

Digitized by Google

l'appelle la *grande maison*. Depuis quelques années, cette maison, construite en bois et chargée d'inscriptions renfermant des passages de l'Ecriture, est devenue un hôtel qui reçoit, en été, les touristes et les habitants de la plaine venus chercher dans cette pittoresque vallée l'air vivifiant des Alpes.

Autrefois ce village faisait partie de la paroisse de Château-d'Œx; il possédait une chapelle dédiée à saint Antoine, qui était filiale de la paroissiale. L'église, bâtie sur une hauteur, fut enlevée par un vent tempêtueux, en 1645. « Le dimanche 19 janvier 1645, dit le » pasteur Secretan, qui a consigné ce fait sur les registres de la » cure, environ les 10 heures du matin, pendant le prêche, il s'éleva » un si furieux et violent orage que les murailles du temple de ce » lieu en furent toutes écroulées et perdues, le toit du temple em- » porté et le plafond enfoncé dans le temple sur les bancs occupés » par les fidèles, sans que, par la Providence divine, personne ait » été blessé, encore que, d'après l'apparence, tout le peuple aurait » dû être écrasé. La même année, le temple de la Rossinière a été » rebâti de fond en comble et rélargi d'un tiers, hormis le chœur et » la tour du clocher. »

Dans le moyen âge, Rossinières faisait partie du comté de Gruyère et dépendait du château de Montsalvens. Ce village existait déjà en 1080; il y existait une ancienne tour, sur le lieu dit le Crêt, qui est mentionnée dans les documents de 1359 à 1518. L'emplacement de cette tour est marqué par une sorte de belvédère. Le hameau de Cuves, composé de maisons disséminées près du pas de la Tine, fait partie de la commune.

Les habitants s'occupent surtout de l'élève du bétail, de l'économie alpestre et du commerce des bois. On a essayé d'y introduire le tressage des pailles, il y a quelques années, afin d'utiliser, pour les femmes, les loisirs des longs hivers.

Le pasteur Henchoz, dont le nom est encore vénéré à Rossinières, avait commencé, en 1799, des observations météorologiques dans cette localité, qui ont été continuées par l'un de ses neveux jusqu'à l'an 1850. Il en résulte que la température moyenne du village est à 7°,8; que dans cet intervalle les extrêmes ont été 32°,8 et 23°,1; qu'il y gèle, en moyenne, 97 fois par année; qu'il y a 23 jours où le thermomètre se maintient au-dessous de 0° et qu'il n'y gèle pas avant le 26 septembre ni après le 28 mai; qu'il y pleut dans 160 jours par an, et que, dans chaque année, il y a 22 jours où l'on entend tonner.

Les touristes visitent les sources de la Chaudanne, le pont pittoresque appelé le pont Bornand, jeté sur la Sarine, les belles cimes de Cray, Corjeon, Beauregard, etc.

En 1370, on comptait dans ce village 113 hommes libres et censitaires; en 1423, 65 chefs de ménage, et en 1518, 113 chefs libres.

Le 11 janvier 1855, un grand incendie y a consumé 54 maisons, en tout ou en partie.

La peste a sévi plus d'une fois sur ce village, ainsi que sur le Pays-d'Enhaut. En 1639, le mal était si intense que le pasteur, un Français nommé François Repousseau, abandonna son église et ses paroissiens au plus fort de la peste.

La population était de 666 habitants en 1803; elle est de 587 en 1860. La superficie du territoire est de 2,599,458 perches, dont 463,708 en prés, 852,165 en bois, 301,500 en pâturages, 970,975 en estivages. Les bâtiments sont taxés 365,500 fr. et les fonds de terre 415,000 fr. Dettes hypothécaires, 410,000 fr. — Altitude, 3167 pieds fédéraux.

*

ROTTIÈRES (les), ruisseau de la commune de St-Oyens, cercle de Gimel.

*

ROUGEMONT (*Rubeus mons* en 1104, *Röschmund* et *Rothberg* en allemand), grand village communal et paroissial, chef-lieu de cercle, dans la vallée de la Sarine, au district du Pays-d'Enhaut, à 2 lieues de Château-d'Œx et à 11 lieues de Lausanne, entre les monts Rubli et Rodomont. Le cercle se compose des communes de Rougemont et de Rossinières, avec une population de 1679 habitants.

PRIEURÉ DE ROUGEMONT. La vallée de Rougemont était encore un désert lorsque, vers l'an 1080, Guillaume Ier, comte de Gruyère, fit don à Cluny du terrain compris entre les deux Flendruz, avec un chef de famille nommé Gautier Châtel, qui était le seul habitant de cette haute vallée. Un prieuré avec une église, sous le vocable de saint Nicolas, ne tarda pas à s'élever à 30 min. du village actuel de Rougemont, non loin de la Sarine. On voit encore quelques vestiges de l'église. Le même comte fit diverses donations au prieuré : les dîmes au-delà du Griesbach, dans la vallée d'Œx, à la Grosse-Pierre, avec la terre que l'un de ses hommes, Martin del Flie, tenait de lui. Ulric, fils du comte et chanoine de Lausanne, prêt à partir pour la Terre-Sainte, donna au prieuré, du consentement de l'évêque Girard, la moitié de l'église d'Œx et de l'avouerie de cette église. Raimond, autre fils du comte, céda la terre de Rossinières et des vignes à Corsier. A ces dons de la maison de Gruyère vinrent s'en ajouter un grand nombre d'autres de la part des gentilshommes du pays. Toutes ces donations furent confirmées, vers l'an 1104, par Girard de Faucigny, évêque de Lausanne.

Les religieux de Cluny envoyèrent une petite colonie de moines prendre possession du sol donné par Guillaume Ier de Gruyère. Le

Digitized by Google

bâtiment du prieuré s'éleva avec une église dédiée à saint Nicolas de Myre ; les marais qui bordaient la Sarine furent assainis, les colons arrivèrent qui abattirent les antiques forêts, défrichèrent une partie du sol et disséminèrent leurs troupeaux sur les montagnes voisines. C'est ainsi que la population vint peupler ce désert, où s'éleva bientôt le bourg de Rougemont. Les hommes habitant entre les deux Flendruz furent les hommes du prieuré.

En 1398, les hommes de Rougemont furent affranchis de la mainmorte par le comte de Gruyère. En 1456, les hommes du prieuré furent affranchis à leur tour, en payant une redevance au prieur.

Le prieuré n'a jamais compté un grand nombre de religieux. Un ancien pouillé des prieurés de l'abbaye de Cluny dit : « A Rougemont, on compte trois moines avec le prieur, et là on doit faire l'aumône une fois dans la semaine, bien qu'anciennement on trouve que cette aumône se faisait tous les jours. »

Le bâtiment du prieuré paraît avoir existé au hameau du Flendruz occidental. Là s'élève un vaste bâtiment de 60 pieds de longueur qui sert à loger trois nombreuses familles. Ce bâtiment est appelé le *Couvent* par les habitants de la contrée. De l'ancien édifice il ne reste que le mur du côté du vent, construit avec les cailloux du torrent.

On a souvent répété qu'une imprimerie était établie à Rougemont vers la fin du XVe siècle ; c'est une grossière erreur. Le *Fasciculus temporum*, qu'on dit avoir été imprimé au prieuré de Rougemont, est une édition probablement faite à Cologne. La suscription est loin de signifier ce qu'on a voulu lui faire dire ; la voici : (Chronica) *ad pristinum statum reducta, cum quibusdam additionibus, per humilem virum fratrem Heinricum Wirczburg de Vach monachum in prioratu rubeimontis, ordinis cluniacensis, sub ludovico gruerie comite magnifico. Anno Dni MCCCCLXXXI.* — Il est évident, d'après ce texte, que le moine *Wirczburg de Vach* a simplement retouché et augmenté cette chronique de Rollevinck qui a eu de nombreuses éditions avant celle-ci.

En 1461, le monastère était habité par le prieur, le curé, le sacristain et un simple religieux de Cluny; plus tard, on ajouta trois chapelains à ce personnel.

Sous le prieur Claude Marchiand (1501-1527), Fribourg chercha à incorporer le prieuré de Rougemont à la collégiale de St-Nicolas ; mais Charles III, duc de Savoie, et Jean, comte de Gruyère, s'y opposèrent vivement, ensorte que le prieuré put conserver son indépendance qui ne devait plus être bien longue.

En 1555, après la vente aux villes de Berne et de Fribourg du comté de Gruyère, par le comte Michel, pour le prix de 85,000 écus

d'or, Rougemont et le pays de Saanen ou Gessenay échurent à Berne qui en forma un bailliage. Le premier bailli fut Joseph-Rod. de Graffenried qui prit possession de son siége le 24 novembre 1555. L'année suivante, le gouverneur bernois y envoya prêcher la réforme par Jean Haller, doyen de Berne, Pierre Viret et Hugues, ministre à Morat. Alors sonna la dernière heure pour le monastère de St-Nicolas de Rougement.

PRIEURS

d'après l'*Helvetia sacra* de M. Frédéric DE MULINEN.

JEAN (*circa*), 1080.

CHRÉTIEN, 1115.

NANTELME, 1173-1177.

GUI (Guido), 1239.

PIERRE, 1270.

AYMON, 1285.

NICOLAS, 1306.

RAYMOND, 1308-1312.

Nicolas PSALTERI, de Lausanne, 1331-1340.

Barthélemi DE CHASTONAY, 1348-1357.

Pierre DE GRUYÈRE, fils du comte Pierre V, 1365-1368.

Jean DE BILLENS, 1371-1379.

Jean DE NEUCHATEL, en Bourgogne, 1389-1397.

Jean DE BALNIOLE, 1408.

Michel DE BOLLENGEN, 1421.

Antoine MESTRAL, de Mont, 1423.

Ottonin CORBIER, de Grandson, 1430-1435.

Jean CUENDO, de Grandson, 1455-1475.

Antoine DE GUIDALARDIS, 1482-1487.

Claude MARCHIAND, 1500-1528.

Jaques MESTRAL, de Vaux, bourgeois d'Aubonne, 1524-1531.

Pierre DE GRUYÈRE, fils naturel du comte Jean. Il était en même temps chanoine de Lausanne, protonotaire apostolique, prieur de Broc, curé de Gruyère et de Wuisternens. Il mourut en 1577.

Le couvent fut supprimé par décret du 19 décembre 1556.

La demeure des baillis bernois du pays de Saanen était primitivement à Gessenay, mais après le grand incendie de ce bourg, le 10 octobre 1575, le siége fut transporté à Rougemont où il est resté jusqu'à la révolution de 1798.

En 1612, une grande peste enleva 2500 personnes dans le seul bailliage de Gessenay.

Le château baillival, bâti en 1577, existe encore. Outre l'église du prieuré, une autre église, ou chapelle, fut érigée au bourg de Rougemont par noble Aymon d'Everdes, en 1450; le prieur en avait la collature : c'est la paroissiale actuelle.

La commune de Rougemont est la dernière commune vaudoise; au-delà se trouve la commune bernoise de Gessenay, où la langue allemande commence à être parlée. On compte environ 760 maisons ou *mazots* dans cette commune, disséminées dans la vallée de la Sarine et ses vallons latéraux. La population est simple dans ses mœurs, d'un caractère doux et honnête; elle s'occupe essentiellement du soin de ses troupeaux et de l'économie alpestre.

La commune est divisée en diverses sections nommées *dixmes*.

Digitized by Google

Outre le village, on y trouve les hameaux suivants : *La Saussaz*, les *Bodemos*, avec 32 maisons d'habitation ; les *Allamands*, les *Mourets*, 37 maisons; au *Praz*, au *Chesal*, à la *Grange*, 27 maisons ; à la *Manche*, etc., 25 maisons ; au *Flendruz*, 22 maisons ; le *Crêt*, 9 maisons ; les *Plans*, 7 maisons ; le *Revers*, etc., 18 maisons.

La population était de 1280 habitants en 1803 ; elle est de 1092 en 1860. La superficie du territoire est de 5,359,375 perches, dont 463,700 en prés, 503,300 en bois, 326,723 en pâturages, 3,537,200 en estivages. Les bâtiments sont taxés 652,800 fr. et les fonds de terre 815,700 fr. Dettes hypothécaires, 659,900 fr. — Altitude, 3110 pieds fédéraux.

*

ROUGEPIERRE, hameau de la commune de Château-d'Œx. *

ROULENS (le), ruisseau affluent du Sauteruz, entre Villars-le-Terroir et Sugnens. *

ROUSSILLON, hameau de la commune d'Essertines, au-dessus de Rolle. *

ROUX (les) ou GRANGE AUX ROD, hameau de la commune de Ropraz, cercle de Mézières. *

ROVÉRÉAZ, belle maison de campagne à 45 min. de Lausanne, sur la route d'Oron. C'était autrefois un fief noble qui dépendait, primitivement, des sires de Palésieux et fut abergé par Marguerite de Grandson, en 1416, à *Henri Ansellin*, sous hommage-lige.

Au commencement du XVIe siècle, cette seigneurie avait passé dans la famille des nobles de Praroman.

Louis *Gimel* l'acquiert de Henri de Praroman pour le prix de 630 écus d'or au soleil et la transmet à son fils Claude, qui possédait en 1571.

En 1599, la seigneurie est possédée par n. Philibert *de Praroman*, qui la transmet à ses descendants.

En 1691, Susanne de Praroman la porte à son époux, n. *Sébastien Charrière* de Sévery. Leur fils *Rod.-Christophe Charrière* de Senarclens la vend, en 1744, à M. *Sébastien Bergier*, major du département de Moudon et d'Avenches, pour le prix de 37,500 florins ; le domaine comprend 188 poses. Un Anglais, M. *Weston*, en devient ensuite propriétaire, par mariage avec une demoiselle Bergier. La famille *de Cerjat* possède aujourd'hui Rovéréaz en vertu d'une alliance avec Mlle Weston.

La maison est fort belle ; on y jouit d'une vue étendue sur le lac et les Alpes ; il y a de belles promenades dans les bois voisins. *

Digitized by Google

ROVRAY, village communal, annexe de la paroisse d'Yvonand, à 2 lieues d'Yverdon et à 8 lieues de Lausanne. Il faisait autrefois partie de la seigneurie de St-Martin-du-Chêne.

En 1684, on comptait dans ce village 23 focagers, dont 7 avec charrue entière.

Le nom de ce village, comme celui de Rovéréaz, paraît avoir son origine dans le mot *robur*, chêne.

La population était de 99 habitants en 1803; elle est de 161 en 1860. La superficie du territoire est de 254,000 perches, dont 52,300 en prés, 148,000 en champs, 49,000 en bois, 1170 en pâturages. Les bâtiments sont taxés 160,000 fr. et les fonds de terre 167,000 fr. Dettes hypothécaires, 99,000 fr. — Altitude, 2193 p. fédéraux.

*

RUBLI (le), haute montagne de la commune de Rougemont, près de la Gumfluh. On y trouve quelques traces d'échinites. Les habitants de la contrée la considèrent comme un baromètre qui leur indique la pluie d'une manière certaine, lorsque le sommet se couronne de nuages. Le Rüblibach, ruisseau, y prend sa source et cause souvent des ravages dans la vallée. — Altitude, 7690 p. féd.

*

RUEYRES, village communal, annexe de la paroisse de Pailly, cercle de Vuarrens, à 1 $^{3}/_{4}$ lieue N.-E. d'Echallens; il faisait autrefois partie de la seigneurie de Bercher.

La population était de 179 habitants en 1803; elle est de 198 en 1860. La superficie du territoire est de 214,000 perches, dont 62,342 en prés, 100,978 en champs, 36,500 en bois, 9500 en pâturages. Les bâtiments sont taxés 171,800 fr. et les fonds de terre 156,800 fr. Dettes hypothécaires, 199,000 fr. — Altitude, 2070 p. fédéraux.

*

RUEYRES (*Rivoria* en 1168), couvent de religieuses de l'ordre de Prémontré, sous le vocable de la Vierge. Il était situé sur le penchant du côteau qui s'étend entre Corseaux et St-Saphorin à Lavaux. On ignore la date de sa fondation et le nom des fondateurs. En 1141, Ardutius de Faucigny, évêque de Genève et prévôt du Chapitre de Lausanne, donne à Théodoric, abbé du lac de Joux, pour les religieuses de Rueyres, la moitié des revenus des prairies qu'il possédait à Chexbres. A cette date, un religieux du lac de Joux, nommé Aymon, était prieur et administrateur du monastère. En 1193, l'évêque Roger donne aux dames de Rueyres *(Rivorio)* l'usufruit d'une forêt au-dessus de Puidoux. En 1249, l'évêque Jean de Cossonay ordonna que le religieux prémontré qui résidait à Rueyres porterait le nom de *magister* au lieu de celui de prieur qu'il avait

Digitized by Google

porté jusqu'alors, ce qui semble montrer que les religieuses avaient disparu et que Rueyres était devenu une simple grange dirigée par un conventuel. Depuis cette date, en effet, l'on ne trouve plus mentionnées les religieuses de ce monastère.

L'abbé de Tornafol avait, en 1500, abergé une partie des terres à n. Georges de Crousaz.

A la Réformation, le couvent de Rueyres suivit le sort des autres propriétés ecclésiastiques et passa dans les mains du gouvernement bernois qui, en 1660, abergea le bâtiment du couvent, avec vignes, prés et bois, à un cultivateur de Riez, du nom de Forestay. *

RUPALEX (le), torrent qui vient du Molard, au-dessus de Mont, à la Côte, et se jette dans le Léman à 10 min. E. de Rolle. *

RUPALEX. On donne ce nom à un territoire et quelques maisons de la commune de Mont-le-Grand. En 1261, Nicolas de Mont donne à Bonmont une vigne au *Rupalais,* pour un legs de sa femme Colombe.

Au siècle dernier, les quelques maisons de Rupalex, près de Crochet, formaient une seigneurie qui devait un cavalier d'hommage; elle était possédée par la famille Müller de Marnand.

Cette seigneurie fut probablement démembrée de celle de Rolle en 1455 et acquise par Pierre de Bonivard, qui acheta en même temps la terre de Greilly. Amblard de Bonivard la possédait à la fin du XVe siècle. En 1558, elle avait passé à Marie de Duing, femme de n. Vincent de Torrens. En 1654, n. Petermand de Diesbach en était seigneur. Après lui elle passa à la famille May, qui la vendit, en 1689, à Jean-Franç. Panchaud, bourgeois de Morges. *

RUSSEX (le), ruisseau affluent de la Broie, près de Curtilles. *

RUSSILLE, hameau de la commune des Clées, au-dessus de la route de France. Les tranchées de la nouvelle route, dans le terrain néocomien, ont mis au jour un grand nombre de fossiles. *

RYFF-THAL. C'est le nom que les Allemands donnent au district de Lavaux; ils appellent *Ryff-wein* le produit de ses beaux vignobles. Ryff ou Reiff, en allemand, signifie *mur.* Ryffthal, la vallée de la maturité.

S

SAGNE (la), nom donné à un grand nombre de localités du canton de Vaud et entr'autres à un hameau de la commune de Ste-Croix. Ce nom paraît venir d'un marais desséché et réduit en culture *(saigné).* *

Digitized by Google

SAINT. Plusieurs noms de villages du pays sont précédés du titre de *saint*, qui leur a été donné soit par une chapelle ou église dédiée à un saint particulier, soit par une légende ou quelque vœu particulier des fondateurs. Dans ce *Dictionnaire*, nous avons placés tous ces lieux sous le nom propre de leur saint patron, ainsi :

Barthélemy (Saint-), Bonnet (Saint-), Catherine (Sainte-), Cergues (Saint-), Christophe (Saint-), Cierge (Saint-), Croix (Sainte-), Denis (Saint-), Georges (Saint-), Germain (Saint-), Légier (Saint-), Livres (Saint-), Loup (Saint-), Martin (Saint-), Maurice (Saint-), Oyens (Saint-), Prex (Saint-), Saphorin (Saint-), Sulpice (Saint-), Triphon (Saint-), Vincent (Saint-). *

SALAVAUX (en allemand *Salvenach*), hameau de 27 maisons dans la commune de Bellerive, en Vully, à 60 min. N.-O. d'Avenches, près de l'embouchure de la Broie dans le lac de Morat, avec un pont sur cette rivière.

En 1744, on y a trouvé un autel de marbre rougeâtre, avec cette inscription :

BIVIS
TRIBUIS
QUADRUBIS.

Il paraît dédié aux génies qui présidaient aux grandes routes. Ces autels, dit Levade, étaient placés comme nos croix pour indiquer le chemin aux voyageurs. Les passants y jetaient quelque légère offrande pour le succès de leur voyage. Une inscription semblable a été déterrée en 1843, aux *Conches*, près d'Avenches.

Chose curieuse ! les pêcheurs de Salavaux sont appelés les Sarrasins de Salavaux dans un acte de 1690.

Il y a dans ce hameau une maison qui donnait à ses propriétaires le droit de bourgeoisie à la commune de Constantine. A. Baron.

SALLAZ (la), hameau de la commune de Lausanne, à 20 minutes N.-E. de cette ville, sur la route de Berne, avec des cabarets. *

SALENCE ou Salenche, ruisseau qui prend sa source entre Chardonne et Puidoux, dans le Jorat, forme de jolies cascades dans son cours précipiteux et vient se jeter dans le Léman, à l'extrémité orientale du bourg de St-Saphorin. Il forme limite entre le district de Vevey et celui de Lavaux. *

SALES, village de la commune du Châtelard, cercle de Montreux. Il est séparé de celui des Planches par la Baie de Montreux, qu'on traverse sur un pont très pittoresque de 90 pieds de hauteur. La partie supérieure du village porte le nom de Chêne. Ces trois villages sont réunis et semblent n'en former qu'un seul, qui prend le

Digitized by Google

nom collectif de *Montreux* (voir ce nom). C'est le lieu principal de cette grande paroisse.

Le village de *Sales*, avec le hameau de *Crin*, forme une métralie ayant une régie pour ses biens particuliers. *

SALES ou Salaz (abbaye de). Rodolphe III, roi de la Bourgogne transjurane, fonda en 1014 l'abbaye de Sales sous la dépendance du monastère de St-Maurice. Cependant, jamais *Sales* n'a réuni une congrégation religieuse. C'était un grand domaine du cercle d'Ollon, sur la rive droite de la Grionne, exploité en faveur du couvent de St-Maurice et dirigé par l'un des religieux. Après la Réformation, il resta, ainsi que Gryon, la propriété du couvent, qui y avait une justice et des prisons. L'abbé avait le droit d'y incarcérer les criminels de la seigneurie de Gryon, toutefois après la permission obtenue du gouverneur d'Aigle. Ces criminels étaient examinés et jugés par la justice, avec un officier à la nomination du gouverneur. La justice civile se composait de l'abbé, de quatre assesseurs et d'un secrétaire, tous établis par l'abbé et à vie. Dans les matières criminelles, l'abbé faisait place au premier assesseur, appelé juge de Salaz, et le gouverneur d'Aigle nommait un cinquième assesseur qui ne fonctionnait que dans les cas criminels. Le jugement de ces derniers cas était soumis à LL. EE. de Berne.

Au XVII[e] siècle, Sales était devenu un hospice pour les pauvres. Aujourd'hui c'est une propriété particulière. *

SALES, nom d'une grange du couvent de Haut-Crêt, entre Granges et Palésieux. *

SALEUSCÉ ou Tornette, vieille tour carrée et en ruines (voir *Cubli*). *

SAPHORIN (Saint-) sur Vevey *(Sanctus Symphorianus)*, bourg, chef-lieu du cercle de même nom, au district de Lavaux, à 1 $^{1}/_{4}$ lieue E. de Cully et à $^{3}/_{4}$ lieue O. de Vevey.

Selon la tradition, St-Saphorin serait le reste de l'ancienne ville de Glérolles (voir à cet article), détruite en 563 lors de la chute du mont Tauretune.

Les nombreuses antiquités romaines trouvées dans ce bourg même viennent à l'appui de cette opinion. Ainsi, en 1829, en construisant le nouveau rayon de route tendant à Vevey, sur un territoire situé sur la rive droite de la Salence, on a trouvé les débris d'une statue en marbre blanc, des murs formés de pierres jointes par un mortier très dur, et tout auprès des tuiles romaines, ainsi que des médailles en bronze d'Antonin-le-Pieux et d'autres empereurs.

En 1844, on a trouvé encore, dans une localité voisine, plusieurs

Digitized by Google

médailles et divers objets en bronze, dont l'un semblerait être un fragment d'ornement d'une enseigne militaire, etc. On a aussi déterré de temps à autre, à St-Saphorin, des statues de dieux romains avec leurs attributs, et dans les vignes des environs beaucoup de médailles.

Une autre tradition prétend que l'église de St-Saphorin fut bâtie sur l'emplacement d'un temple païen; après la catastrophe de 563, elle aurait été rebâtie par l'évêque saint Maire. Une inscription, datant probablement de la fin du Ier siècle, sur une pierre en forme d'autel, qu'on a découvert dans l'église, en 1820, en la réparant et en enlevant les restes des chapelles catholiques, pourrait donner raison à la tradition :

FORTVN. REDVCI
L. FL. POTITIANVS.
V. S. L. M.

« Lucius Flavius Potitianus a consacré cet autel d'après le vœu qu'il en avait fait à la fortune *de Bon-Retour*. »

Cette inscription a, sans doute, rapport à une personne qui, en traversant le Grand-St-Bernard, échappa à une avalanche. Or ce qui est curieux, c'est que vers l'an 1500, une chapelle fut fondée dans cette église en l'honneur de Mont-Jou-St-Bernard; on peut supposer que ce fut à la suite d'un événement semblable.

Un milliaire, trouvé près du château de Glérolles, a été enchâssé dans le mur intérieur occidental; il indique XXXVII mille (12 lieues) de Martigny à St-Saphorin, sur la route tendant à Avenches *(Fori Claudii Aventicum)*.

L'église de St-Saphorin était riche; elle renfermait, avant la Réformation, outre les autels de St-Symphorien et de Mont-Jou-Saint-Bernard, ceux de Notre-Dame, St-Antoine, St-Pierre, Ste-Croix, St-Michel, St-Barthélemy, St-Nicolas, etc. Aussi, souvent les chanoines de la cathédrale jouissaient-ils de ce bénéfice en se faisant remplacer par des chapelains.

L'évêque Sébastien de Montfaucon, qui, ainsi que son prédécesseur Aymon, aimait le séjour de Glérolles, s'occupa aussi de l'église de St-Saphorin; il l'orna d'un vitrail, le plus beau qui soit resté au canton de Vaud après la rose de la cathédrale. Il représente le prélat, en habits pontificaux, couvert d'une chasuble de brocart et joignant ses mains gantées de pourpre avec des bagues par-dessus; il est à genoux devant la sainte Vierge et le patron de l'église; les figures sont traitées d'une manière idéale et grande. Les armoiries de l'évêque sont entourées de la devise : *Fortunæ Sapientia victrix;* le vitrail porte la date de 1530.

Digitized by Google

Les environs du bourg, très abrités, produisent des vins estimés et se prêtent à la culture de toute espèce de fruits; l'olivier et le figuier peuvent y être plantés avec avantage.

St-Saphorin était le chef-lieu d'une des quatre paroisses de Lavaux; cette grande commune fut partagée, le 31 juillet 1810, en celles de St-Saphorin, Rivaz, Chexbres et Puidoux. Ces deux derniers villages avaient, en 1734, été détachés de la paroisse, dont Rivaz est encore l'annexe.

Anciennement, la paroisse de St-Saphorin avait des avoués particuliers. C'étaient, au commencement du XIIIe siècle, les nobles de Rogivue, desquels cette charge avait passé, vers l'an 1300, à ceux de Châtel-St-Denis. Ces derniers la vendirent, quelque temps après, à Girard d'Oron, coseigneur de Vevey. L'évêque en ayant fait l'acquisition de Jean d'Oron, seigneur d'Attalens, l'inféoda, en 1371, à Nicolas de Lucinge, donzel.

La commune avait aussi son *Plaît-Général*, distinct de celui de Lausanne, et présidé par l'avoué, agissant en son nom propre, ainsi que par le châtelain, représentant l'évêque en qualité de mayor, au *Plaît*.

La première rédaction par écrit des coutumes de la paroisse date de l'an 1424. Il est dit dans cet acte, fait en présence de la plupart des habitants, que l'avoué pouvait convoquer le Plaît de trois ans en trois ans, les premiers jeudi, vendredi et samedi du mois de mai. Le mercredi, l'avoué était reçu, au château de Glérolles, avec deux compagnons, trois chevaux et trois chiens; les frais, que lui et sa suite faisaient jusqu'au jeudi matin, étaient à la charge de l'évêque. Tous les procès devaient être liquidés dans les trois jours que durait le Plaît, ou au moins dans les deux ou trois jours suivants. L'avoué percevait les deux tiers des amendes, le châtelain le reste. L'assemblée fit aussi divers règlements de police, entre autres au sujet des fourniers tenus de cuire le pain à raison de deux deniers par coupe de blé; le fournier avait, en outre, droit à une valeur égale, en pâte, ou, s'il refusait celle-ci, en argent; mais il devait fournir, dans ce cas, de l'eau chaude et les *meis*. Le particulier qui apportait lui-même le bois ne payait que deux deniers.

Vaucher, fils de Nicolas de Lucinge, mort en 1430, fut le dernier avoué. C'est alors, probablement, que l'organisation de la paroisse fut modifiée; elle eut, comme les autres communes de Lavaux, un Conseil présidé par un banneret et un corps de justice.

Voici quelle était la composition des autorités en 1766 :

1° Un conseil de 18 assesseurs et un rière-conseil de 36, outre le banneret, le gouverneur et le secrétaire. Le châtelain y est contrôleur pour LL. EE. St-Saphorin et Rivaz fournissent le tiers des

Digitized by Google

conseillers, Puidoux et Cremières autant, Chexbres et Publoz le reste.

2° La justice : composée du châtelain, du curial et de douze justiciers, ayant une compétence de 69 florins. Elle exerce l'omnimode juridiction avec droit de dernier supplice. Le gibet se dresse au lieu dit le *Daillay*, près de Chexbres. Lorsqu'il s'agit de faire enquête criminelle, la justice s'assemble au château de Glérolles, autrement à St-Saphorin. La procédure et la sentence sont envoyées à LL. EE. pour la confirmer ou l'adoucir.

3° La cour des fiefs : un juge et quatre membres.

4° Le consistoire : un juge, les deux pasteurs et quatre assesseurs.

Le bailli établit la justice, la cour des fiefs et le consistoire. L'appel va en cour baillivale.

Une grande partie des terres de la paroisse relevaient directement de l'évêque et étaient soumises à la taille. Georges de Saluces la supprima, en 1450, moyennant 1100 florins reçus des habitants.

L'évêque avait aussi des vassaux du nom de St-Saphorin, dont les *armes* furent : de gueules à la fasce d'argent, accompagnée de trois croisettes de même. Guy, mentionné dès 1137, est qualifié de chevalier en 1163. Guillaume-Thomas de St-Saphorin, aussi chevalier, le dernier descendant légitime de cette famille, vivait au commencement du XIVe siècle.

C'est par erreur que Plantin, dans son *Abrégé de l'Histoire générale de Suisse*, Genève 1666, a donné les armes de la famille Morel, de St-Saphorin (d'or à trois têtes de Maure) pour celles de la paroisse. Ces dernières, qui viennent d'être placées dans les vitraux de la cathédrale de Lausanne, sont : coupé ; d'argent et de gueules, à la bande ondée de gueules et d'argent.

Les rochers des environs de St-Saphorin sont composés de blocs énormes de poudings calcaires qui s'étendent jusqu'au sommet du mont de Chardonne et dont les cailloux arrondis qui les forment sont d'autant plus gros que les rochers s'élèvent davantage : phénomène singulier qu'il n'est pas facile d'expliquer.

En 1417, on comptait 120 feux dans la paroisse.

La population était de 378 habitants en 1803 ; elle est de 524 en 1860. La superficie du territoire est de 91,473 perches, dont 35,981 en vignes, 35,215 en prés, 12,453 en champs, 4263 en bois. Les bâtiments sont taxés 439,000 fr. et les fonds de terre 360,000 fr. Dettes hypothécaires, 88,500 fr. — Altitude, quelques pieds au-dessus du Léman. †

SAPHORIN (St-) sur Morges (*Sanctus Symphorianus*, paroisse en 1228), village communal du cercle de Colombier, district de Morges, à 1 lieue N. de cette ville, dans la paroisse de Vuillerens.

Digitized by Google

Histoire. Dans la terre de St-Saphorin existait un fief noble que tenaient primitivement les chevaliers *(milites)* de St-Saphorin et dont ils prêtaient hommage-lige aux sires de Cossonay. *Rodolphe de St-Saphorin*, chevalier, figure dans un acte de 1218. Ce fief avait passé, vers la seconde moitié du XIVe siècle, à *Jaques Vionnet de Villar,* donzel, qui prête hommage au sire de Cossonay en 1377. *Louis de Bettens* avait succédé à ce dernier, en 1495. D'autres familles nobles possédaient aussi divers membres de fief dans le même lieu.

Vers le commencement du XVIe siècle, cette terre était divisée en deux coseigneuries :

1° Celle des nobles *de St-Saphorin*. En 1500, elle était possédée par n. *Pierre* de St-Saphorin, qui eut deux fils : *François* et *Jean,* et une fille, *Antoina.*

François de St-Saphorin avait succédé à son père en 1527. En cette année, il acquiert, pour le prix de 660 écus, des hommes et cens que n. Bernard de Colombier possédait à St-Saphorin et Vuillerens. Ce seigneur avait suivi la carrière des armes et servi sous les ordres du connétable de Bourbon en Italie, et pendant dix ans dans sa compagnie. Lors de la conjuration du connétable avec l'empereur Charles V, le capitaine St-Saphorin fut chargé, dit M. Mignet, de lever 4000 fantassins dans le Pays de Vaud et le Faucigny, en 1523. Le connétable attendait ces troupes à Besançon, le 9 octobre, mais il est probable que cette opération ne réussit pas.

François de St-Saphorin fut chargé par le duc de Savoie de défendre Yverdon contre l'invasion bernoise, en 1536. Il mourut sans postérité en 1540. Il avait épousé Anne, dame de Sévery, fille de n. Jean de Mont.

Jean de St-Saphorin, frère de François, avait eu une partie du fief; il n'eut qu'une fille, qui épousa honorable *François Ponthey,* châtelain de Morges, et lui apporta la moitié du fief de St-Saphorin et sans doute le château, en tout ou en partie, puisque on y voit encore écartelées les armes des époux.

N. *Françöis Ponthey* était coseigneur en 1571.

N. *Antoina de St-Saphorin,* sœur de François et de Jean qui précèdent, avait épousé n. *Rodolphe Chalon,* donzel de Grandvaux, dont elle eut un fils, *Pierre Chalon*, qui hérita de son oncle François et fut marié à *Catherine*, fille de n. Girard Mestral, avoyer de Payerne et seigneur de Combremont. De ce mariage nâquit *François Chalon,* qui prenait aussi le nom de St-Saphorin. Il hérita de sa grand'tante Anna de Sévery, femme du chevalier François de St-Saphorin, et de la moitié des anciens nobles de St-Saphorin. *Clauda Chalon*, sœur du précédent, devint la seconde femme de n. François de Gruyère

d'Aigremont, donzel de Cossonay, dont elle eut un fils, *Jean-Franç. de Gruyère*, qui hérita de son oncle François Chalon la terre et seigneurie de Sévery avec la coseigneurie de St-Saphorin, en 1580.

2° *Coseigneurie des Colombier*. Nous avons vu plus haut que noble Bernard de Colombier avait vendu des hommes et des cens à Saint-Saphorin, en 1527. Il lui demeura des terres et droitures dans ce lieu; elles passèrent à sa sœur *Marguerite de Colombier*, qui avait épousé n. François d'Alinges dit de Montfort, baron de Coudrée, etc. Cette dame préroge son second fils, *Bernard d'Alinges*, de sa maison de Colombier et de tout ce qu'elle a à St-Saphorin, par un codicille du 22 août 1552.

Elisabeth d'Alinges, fille du précédent, épousa, par contrat du 25 avril 1592, *André de Pesmes*, d'une famille noble de la Franche-Comté, établie à Genève dès le milieu du XIV[e] siècle. La tige de cette famille est *Janin de Pesmes*, reçu citoyen de Genève en 1379, bourgeois de Berne en 1402 et premier syndic de Genève en 1404.

André de Pesmes et sa femme Elisabeth, qui était veuve en 1613, paraissent avoir réuni en leurs mains, par des acquisitions successives, la plus grande partie de la seigneurie de St-Saphorin, qu'ils transmirent à leurs descendants, dont le plus illustre fut le général *François-Louis de Pesmes*, qui acheva de réunir toute la seigneurie de ce lieu par échange et transaction avec le gouvernement de Berne, du 19 septembre 1710.

Ce seigneur se mit à parcourir les pays étrangers en 1689 et commença sa carrière militaire en Hollande. Il passa de là au service de l'empereur et prit part à la guerre contre les Turcs, sous le prince Eugène de Savoie. En 1697, il est appelé à commander la flottille impériale sur le Danube, avec le grade de vice-amiral. En 1703, il est en Suisse, toujours attaché à l'empereur et en correspondance avec le prince Eugène, dans l'intérêt des deux régiments suisses au service impérial. Il eut une très grande part aux négociations qui amenèrent la maison de Savoie à s'allier à la cour impériale. L'heureux succès du général lui valut d'être choisi pour diverses négociations où il ne fut pas moins heureux, ce qui amena sa promotion au grade de général wachtmeister, en 1705. En 1707, il fut employé aux négociations relatives à la souveraineté de Neuchâtel et reçut la bourgeoisie de cette ville. Il passa au service d'Angleterre, en 1716, avec le grade de général d'infanterie, et, en 1718, il fut nommé ministre de S. M. britannique à Vienne. Quelques années plus tard, il se retira à St-Saphorin, dont il fit rebâtir le château, vers 1725, et où il mourut le 16 juillet 1737. Le général a laissé une correspondance curieuse et intéressante que nos historiens ont consultée avec fruit. Il n'eut qu'un fils, mort avant lui, et une

Digitized by Google

fille, mariée à *Gabriel-Henri de Mestral,* seigneur de Pampigny. Avec le général s'est éteinte la maison de Pesmes. La famille de Mestral possède encore aujourd'hui le château avec le domaine.

Le château est dans une situation magnifique, accompagné de jardins et de promenades d'où la vue s'étend au loin sur les Alpes et le bassin du Léman. Il renferme quelques tableaux de prix, entre autres le portrait de Charles Ier, peint par van Dyck.

L'église de St-Saphorin dépendait de l'abbaye du lac de Joux, qui la faisait desservir par l'un de ses religieux. *Jaquet,* chanoine de l'Abbaye, exerçait l'office de curé en 1536. Il embrassa la Réformation, se maria et reçut en abergement les biens et dîmes que son couvent possédait à St-Saphorin, pour le prix de 400 florins. Sa veuve reconnut ces biens, au nom de ses enfants, en 1568.

La population était de 166 habitants en 1803; elle est de 228 en 1860. La superficie du territoire est de 411,875 perches, dont 10,655 en vignes, 133,962 en prés, 249,200 en champs, 7450 en bois, 6919 en pâturages. Les bâtiments sont taxés 283,000 fr. et les fonds de terre 382,800 fr. Dettes hypothécaires, 142,000 fr. — Altitude, 1647 p. féd.

*

SAPHORIN (St-) *(Sanctus Simphorianus),* territoire sis dans les environs de Perroi et qui avait donné son nom à une famille de chevaliers qui figure assez fréquemment dans les chartes du XIIe et du XIIIe siècles.

*

SARINE (la), *(Sanona* en 1039, en allemand *Saanen),* rivière qui prend sa source sur le flanc septentrional du Sanetsch, au fond de la vallée du Châtelet, au canton de Berne. Elle entre dans le Pays-d'Enhaut vaudois, où elle reçoit le Flendruz, la Gerine et la Torneresse. Elle pénètre dans le canton de Fribourg, après le Pas-de-la-Tine, arrose la belle vallée de Gruyère, où elle reçoit plusieurs ruisseaux tributaires, se dirige de là vers la ville de Fribourg, dans un lit profondément encaissé, rentre dans le canton de Berne près de Laupen, et, après avoir reçu la Singine, va se jeter dans l'Aar près de Wyler-Oltingen, après un cours de 28 lieues.

*

SARINE et BROIE (canton de). Au mois de février 1798, année de notre grande révolution, quelques-uns des bailliages limitrophes de l'ancien Pays de Vaud bernois et fribourgeois se constituèrent en un département séparé sous le nom de *canton de Sarine et Broie.* Leurs députés, réunis à Payerne, formèrent une assemblée nationale provisoire. Cet Etat n'eut qu'une existence très éphémère, le gouvernement de la République helvétique ayant, par une loi du 30 mai de la même année, décrété la division du canton de Fribourg en douze districts, dans lesquels furent compris les ci-devant bailliages

Digitized by Google

de Morat, d'Avenches et de Payerne. Cependant, le canton de Sarine et Broie n'en exerça pas moins le droit de battre monnaie; il se hâta de faire frapper, à son coin, des pièces d'argent de 42 kreutzers (dix batz et demi). Le gouvernement helvétique, par arrêté du 20 novembre 1800, ordonna la démonétisation et la refonte de cette monnaie à dater du 1er janvier 1801, ensorte qu'aujourd'hui on ne voit plus guère de ces pièces que dans les collections des numismates.

Par la constitution de mai 1802 et l'arrêté du 16 octobre suivant, les districts d'Avenches et de Payerne furent réunis au canton de Vaud et n'en ont plus été séparés. A. Baron.

SARRASINS ou Maures, nom donné aux peuplades musulmanes originaires de l'Afrique septentrionale qui désolèrent l'Europe méridionale par leurs incursions, dans les VIIIe, IXe et Xe siècles. L'Helvétie occidentale fut envahie par eux et couverte de ruines. Ils pénétrèrent en Valais en 939 et y mirent tout à feu et à sang. C'est là qu'ils établirent leur quartier général, d'où ils firent des excursions dans les Grisons et d'autres contrées de la Suisse. Nos chroniques sont unanimes à attester la cruauté de ces barbares. Leurs boulevards étaient les sommités des Alpes, où Hugues, roi d'Italie, les avait maintenus, à la condition qu'ils fermeraient les passages de la péninsule à Béranger son rival. C'est à ce sujet que l'historien Luitprand interrompt son récit pour adresser cette apostrophe à Hugues : « Voilà une étrange manière de défendre des Etats ! Hérode, » pour n'être pas privé d'un royaume terrestre, ne craignit pas de » faire tuer un grand nombre d'innocents; toi, au contraire, pour » arriver au même but, tu laisses échapper des hommes criminels » et dignes de mort. »

Il y eut un moment où l'on put craindre de voir cette horde barbare fixée définitivement en Valais. Les Sarrasins se répandirent dans les hautes vallées, qu'ils peuplèrent en s'alliant à des femmes du pays; ils commencèrent même à prendre des habitudes sédentaires et à cultiver les terres, tandis que les bandes qui occupaient les passages élevés rançonnaient les voyageurs ou les mettaient à mort, selon leur bon plaisir. Le nombre des chrétiens qu'ils tuèrent fut si grand, dit Luitprand, que Celui-là seul peut s'en faire une idée qui a inscrit leurs noms dans le livre de vie.

L'an 960, saint Mayeul, abbé de Cluny, fut retenu captif par les Sarrasins, au moment où il traversait les Alpes et conduit au village d'Orsières, où il fut longtemps détenu. Le saint ne voulait pas se racheter; il y fut contraint par ses frères, qui payèrent une grosse rançon. La voix de Mayeul jouissait d'une grande autorité dans le monde chrétien; le saint fit une si vive peinture des maux infligés

Digitized by Google

par les Sarrasins à leurs captifs que les princes et les peuples s'en émurent, ce qui ne contribua pas peu à l'expulsion de ces barbares de la France et de l'Helvétie, vers l'an 975.

Dans la Suisse romande, le souvenir des Sarrasins se retrouve partout. La tradition veut que nos plus anciens châteaux fortifiés remontent à l'invasion sarrasine, ainsi la *Tour de Gourze*, celle de *la Molière*, la *Tour de la Monnaie* sur les bords de la Broie, dans le bas Vully; le *mur des Sarrasins*, à Avenches; le *fossé des Sarrasins*, près de Bière, etc.

Les pêcheurs de Vallamand, au bord du lac de Morat, sont appelés Sarrasins dans un acte de 1690. Les anciennes armoiries de la ville d'Avenches sont une tête de Maure.

Dans les anciennes ordonnances souveraines de Berne (entr'autres celles des années 1704, 1713 et 1727), on désignait sous le nom de *Sarrasins*, *Egyptiens*, *païens*, les Bohémiens ou Zigeuner qui menaient, en tout pays, une vie vagabonde, disaient la bonne aventure et exerçaient les métiers de chaudronniers, maréchaux et maquignons. Tous ces hommes qui faisaient métier de gueuserie étaient un fléau pour les campagnes, où ils se livraient à la maraude, commettaient de petits larcins et abusaient de la crédulité du peuple. On comprend que le gouvernement bernois ne dut pas avoir pour eux un grand fond de tendresse. Il était ordonné de les appréhender lorsqu'on les verrait rôder dans le pays. On devait, pour cela, sonner le tocsin et la population devait leur courir sus, en armes, comme sur des bêtes féroces, puis les amener devant le seigneur bailli. Celui-ci devait les faire tondre par l'exécuteur de la haute justice ou par le maître des basses-œuvres, faire fouetter les hommes et les femmes robustes, et, dans les cas de résistance, il fallait tirer sur eux ou les assommer. Les individus âgés de plus de quinze ans, qui auraient mendié en usant de menaces, étaient condamnés à avoir une oreille coupée.

Vers la fin du XVIIIe siècle, ces ordonnances draconiennes reçurent pourtant des adoucissements. On ne mutilait plus ces malheureux, on se contentait de leur administrer la bastonnade et de les faire reconduire à la frontière par la maréchaussée.

Depuis la révolution vaudoise de 1798, une police mieux organisée a fait disparaître presque entièrement les inconvénients provoqués par les vagabonds ambulants, qui ne sont plus soumis qu'à des mesures de sûreté générale.

A. Baron.

SARRAUX ou Serraux, nom d'un village détruit situé entre Begnins et Luins. Il n'y existe plus aujourd'hui que deux domaines de vignes qui, au siècle passé, appartenaient aux familles Stürler et de

Mestral, avec quelques droits seigneuriaux. Serraux a été réuni à la commune de Begnins en 1767.

*

SARZENS, village communal du cercle de Lucens, à 75 min. N.-E. de Moudon. Un grand nombre de ses bourgeois n'ont pas d'autre nom de famille que celui de leur commune et s'appellent *Desarzens*. Un incendie y a détruit quinze bâtiments le 24 juillet 1846.

La population était de 96 habitants en 1803; elle est de 142 en 1860. La superficie du territoire est de 156,000 perches, dont 29,200 en prés, 104,500 en champs, 19,450 en bois. Les bâtiments sont taxés 77,000 fr. et les fonds de terre 88,350 fr. Dettes hypothécaires, 132,000 fr. — Altitude, 2400 p. féd.

*

SASSEL (*Saisses*, *Saysel*, *Saissel*, au XIIIe siècle), village communal du cercle et de la paroisse de Granges, district de Payerne, à 2 lieues O.-N. de cette ville, sur le penchant oriental du Jorat.

Dès le XIIIe siècle, ce village était partagé en deux parties; la principale relevait de l'abbaye de Payerne, dont le *chambalier* était seigneur de Sassel. Une autre partie relevait du Chapitre de Lausanne, à qui elle avait été donnée par Emmo de Sassel, l'un des chanoines de cette ville. Il paraît, d'après divers actes, que les nobles de Sassel possédaient là un alleu important dès les temps antérieurs et que cet alleu avait été l'objet de la donation d'Emmo.

La population était de 155 habitants en 1803; elle est de 291 en 1860. La superficie du territoire est de 359,805 perches, dont 73,328 en prés, 190,800 en champs, 88,300 en bois. Les bâtiments sont taxés 234,000 fr. et les fonds de terre 237,000 fr. Dettes hypothécaires, 257,000 fr. — Altitude, 2107 p. féd.

*

SAUBRAZ (*Salbrum* en 1237, *Saubra*, paroisse en 1251), village communal du cercle et de la paroisse de Gimel, district d'Aubonne, à 2 lieues N.-O. de cette ville, sur le plateau élevé qui domine le vignoble de la Côte.

Ce village était autrefois paroissial; l'église brûla, vers l'an 1251, et cet incendie causa de grands dommages aux hommes que Guyonnet de *Chabie*, donzel, possédait en ce lieu. Guyonnet voulut en rendre responsables les religieux d'Oujon et se faire indemniser par eux des pertes éprouvées. L'affaire fut déférée à l'abbé du lac de Joux, qui assigna les parties à comparaître devant lui, à Cuarnens. Là, Guyonnet reconnaît avoir agi sous l'empire de mauvais conseils et demande son pardon, à genoux, devant l'église de *Quarnens*, en présence de plusieurs témoins.

La population était de 212 habitants en 1803; elle est de 268 en 1860. La superficie du territoire est de 400,996 perches, dont 100,200 en prés, 136,567 en champs, 156,446 en bois, 3496 en

Digitized by Google

pâturages. Les bâtiments sont taxés 187,000 fr. et les fonds de terre 201,000 fr. Dettes hypothécaires, 266,000 fr. — Altitude, 2293 p. fédéraux.

*

SAUBRETTAZ (la), joli ruisseau qui prend sa source près de Gimel, passe vers Saubraz, qui lui a donné son nom et va se jeter dans le Toleure. On l'appelle aussi la *Maladaire,* probablement parce qu'une ancienne maladrerie avait existé sur ses bords.

*

SAUGE (la), maison isolée et auberge de la commune de Cudrefin, à 1 lieue N.-E. de cette ville, district d'Avenches, près de l'embouchure de la Broie dans le lac d'Yverdon. Un bac y sert à passer sur la rive droite de la rivière. Dans cette localité marécageuse, le lac et la rivière ont peu de profondeur et étaient autrefois envahis par des bancs de sable, des roseaux et autres plantes aquatiques, qui en rendaient la navigation difficile et souvent périlleuse. On était obligé d'y *rasseler* ou tirer à la corde les barques de marchandises qui passaient du lac de Morat dans celui d'Yverdon.

Par un acte de 1676, l'Etat de Berne abergea cette maison et ses dépendances à J.-J. Milliet, de Cudrefin, avec droit de logis, de passage, de *rasselage* et de pêche sur la rivière et le lac. L'abergataire avait pour charges de conserver en bon état la maison, le bac, les bateaux, cordages, etc., d'être fidèle au gouvernement, de maintenir les droits de juridiction et de régale, ainsi que d'exercer une bonne police sur les vagabonds et la contrebande. L'Etat se réservait de loger des militaires à la Sauge et de fortifier le poste, au besoin. Cet abergement fut fait pour le prix de 1200 écus bons, et sous le cens annuel de deux brochets de la longueur de deux pieds entre la tête et la queue, en faveur du bailli d'Avenches.

Les descendants du dit Milliet étaient encore, il y a peu d'années, au bénéfice de cet abergement.

COMBAT DE LA SAUGE. En l'année 1476, quelques semaines avant la bataille de Morat, le comte de Romont avait reçu, du duc de Bourgogne, l'ordre de fourrager les environs de Morat, afin d'empêcher la garnison suisse de cette ville de se ravitailler aisément.

Le comte partit d'Estavayer en longeant le lac et arriva à la Sauge avec un petit corps d'armée composé de 4000 hommes environ, dont un tiers de milices du Pays de Vaud. La fumée des incendies signale cette marche aux Neuchâtelois de l'autre côté du lac, leur donne l'éveil et fait rassembler les milices du pays au château de Neuchâtel, à Pont de Thièle et à l'abbaye de St-Jean de Cerlier, pour être prêtes à porter assistance où besoin serait. Les Bernois, de leur côté, avaient réuni 600 hommes vers Aneth.

Le comte, qui était venu loger à Cudrefin, fait passer la Broie, au

bac de la Sauge, à une troupe qui avait pour mission de marcher sur Aneth, de brûler ce bourg si cela était possible et d'enlever les animaux paissant dans les marais voisins. Cette troupe, qui avait passé la Broie au matin, s'avançait dans le marais, pourchassant le bétail; elle marchait toutefois « petitement, dit la chronique des » chanoines de Neuchâtel, ne cognoissant ne peu ne prou, la voye » en tels marets. Or ceux d'Aneth, notoirement femmes et filles, en » voyant le Savoyard, courent sus avec piques, fourches, creuillons » et autres instruments de ménage, tandis que les 600 Bernois » s'avançaient au cri de: Grandson! Grandson! faisant partout sonner » cloches et campanelles. Tost accourent, ceux d'Arberg, Landeron, » Cressier, semblablement les compagnons de Pont de Thièle, voire » ceulx au labeur des champs et vignes. »

Toutes ces bandes diverses, s'acheminant vers le marais, au son du tocsin, firent rebrousser chemin aux Savoyards, qui se hâtèrent de gagner le bac de la Sauge. Cette retraite ne put pourtant s'effectuer assez rapidement pour soustraire les gens du comte à l'attaque des Suisses. Un certain nombre s'étaient égarés dans les fondrières du grand marais à la poursuite du bétail; ils furent rejoints par les Suisses à la Sauge, où, dit la chronique déjà citée, » ils furent frottés au doz et aulcuns jetés en l'eau, où bibèrent leur » saoul. »

Les deux partis, séparés par la Broie, se tiraient force mousquetades d'une rive à l'autre, tandis que des renforts ne cessaient d'arriver aux Suisses.

Bellenost, banderet de Landeron, avise en ce moment un troupeau épouvanté qui passait à gué dans un lieu très rapproché du lac. Il se met à dire à ses compagnons: « Ce jeu de mousquetade ne vaut » rien; il faut assaillir les Savoyards au col. Gens de bien! ce bétail » nous montre le chemin et est signe d'assistance à nous baillé par » saint Martin. Tost dit, tost fait. » Tous courent vers l'endroit où les vaches viennent de passer; là, le banderet se met dans l'eau le premier, tenant haute sa bannière, criant: « Devers moi, enfants de » bien de la Comté. » Il est suivi de ses hommes.

Cet acte de vigueur jette un moment de trouble chez les Savoyards, qui abandonnent les bords de la rivière. Les Allemands profitent de ce mouvement pour se jeter à l'eau, rétablir le bac et passer sur l'autre rive. Ce désordre attire l'attention du comte de Romont, qui se hâte d'assaillir les Suisses, « faisant rudes charges sur ceux de » Landeron, qui les plus advancés et les plus proches se treuuent; » et tant ferrée estoit sa bataille, continue le chroniqueur, que les » Allemands ni les nostres ne pouvaient tenir longtemps la rive » de là, et contraints alloient estre de repasser l'eau, mais de for-

Digitized by Google

» tune arrivent à grands saults quatre fortes bandières de Bonneville,
» Cerlier et lieugs de par là. Grandement reconfortés par ycelle
» bonne assistance, touts par ensemble font ligue de courre sus et
» assaillir le Savoyard, tant formidable soit sa bataille. Puis, après
» invocation, comme juste, se ruent droit dessus, ceulx de Landeron
» les premiers; pendant quoy, ceulx de Morat et Vully non attendus
» descendent le mont et tombent par Pegrain sur l'eschine des dits
» pauvres Savoyards et Bourguignons. D'autre part, arrivent vers la
» Sage (Sauge) cinq forts batteaux de Neuchâtel. »

Ces derniers, sous la conduite de M. de Colombier, lieutenant en la Comté, avaient été dépêchés, avec hommes d'armes, bourgeois et notables, par le comte de Neuchâtel afin d'avoir nouvelles de la bataille. Le comte de Romont, qui ne voulait pas engager une affaire sérieuse avant l'arrivée du duc de Bourgogne, fait sa retraite sur Cudrefin, qu'il est forcé d'abandonner en se dirigeant sur Estavayer, à la faveur des ténèbres de la nuit.

Les Suisses et les Neuchâtelois pillèrent Cudrefin et les environs, qui dépendaient du comte de Romont.

Tel fut ce combat de la Sauge qui servit à augmenter encore la confiance des Suisses et fut comme le prélude de la bataille de Morat, livrée quelques semaines après.

*

SAUGEY (le), hameau de la commune de Féchy, district d'Aubonne, sur le chemin de l'Etraz.

*

SAUSSAZ (la), hameau de la dixme d'Enhaut, commune de Rougemont.

*

SAUTERUZ (le), ruisseau du Jorat qui prend sa source près de Sugnens et se jette dans la Mentue un peu en amont de Bioley-Magnoud. Il reçoit près de Pailly l'affluent du Château.

*

SAUVABELIN *(Sylva Beleni),* belle forêt de chênes et de hêtres, à 20 min. N. de Lausanne, sur une colline élevée d'où l'on jouit d'une des vues les plus splendides du canton de Vaud.

Cette forêt, coupée par de belles allées, offre une promenade très fréquentée, en été, par les citadins de Lausanne, qui viennent y chercher l'ombre et la fraîcheur.

La partie la plus avancée de la colline, du côté du midi, est occupée par un petit bâtiment, entouré de bancs, et appelé le *Signal*, d'où l'on jouit d'une vue très étendue et variée.

Cette forêt paraît tirer son nom du dieu *Belin,* qui ne serait autre que le dieu Baal ou Bel des Orientaux. On l'adorait sur les hauts lieux ou, suivant la coutume des Celtes, dans la mystérieuse obscurité des sombres forêts.

Digitized by Google

Au moyen âge, Sauvabelin appartenait au Chapitre de Lausanne et fut donné à la ville après la Réformation.

Il ne paraît pas que jusqu'ici on ait trouvé dans cette localité, très parcourue et fréquentée, aucun vestige rappelant l'ancien culte qui y était autrefois célébré.

*

SAUVEILLAME *(Sauvaglames)*, grand domaine, jadis fief, situé entre les villages de Senarclens, Grancy et Vuillerens. Vers la fin du XIVe siècle, il appartenait au chevalier Pierre de Sivirier et à Perrin Conon de Cossonay. On voit encore, au milieu du bois de Baffies, les restes d'une tour et des fossés qui l'entouraient. La tour avait été commune aux deux propriétaires.

La part la plus considérable du fief était celle de Perrin Conon, qui avait passé à Isabelle de la Chapelle. Celle-ci en prêta hommage à Richard de Duin, seigneur de Vufflens.

En 1448, cette part était possédée par Jean, fils de n. Humbert de Lavigny. En 1559, les nobles Ponthey la reconnurent en faveur de n. François d'Alinges, baron de Coudrée, seigneur de Montfort, etc. Les possesseurs de Sauveillame avaient droit de basse juridiction sur la maison et sur onze toises à l'entour.

En 1675, ce mas était la propriété de n. Gabriel de Vuillermin, seigneur de Monnaz. Vers le milieu du XVIIIe siècle, il appartenait aux nobles de Tavel, seigneurs de Denens, de qui il passa à la famille Conod, puis à M. Louis Perceret, d'Yverdon, qui avait fait fortune aux grandes Indes. Celui-ci fut le dernier possesseur du fief noble; il le tenait au moment de la révolution de 1798.

Les terres de ce mas étaient de 98 $^1/_2$ poses.

La part de Pierre de Sivirier, après avoir passé en diverses mains, paraît être devenue ensuite la propriété des seigneurs de Vuillerens.

Pour les détails, voir l'article *Sauveillame* dans les *Fiefs nobles de Cossonay*, par M. L. de Charrière.

*

SAVIGNY (*Savinie*, paroisse en 1228), commune et paroisse du cercle de Lutry, district de Lausanne, à 2 lieues de cette ville, vers la route d'Oron, sur un plateau élevé et froid qui n'est fertile que dans quelques-unes de ses parties.

La commune se compose d'un grand nombre de maisons isolées, dont quelques-unes sont réunies en hameaux. Le hameau central est composé de huit à dix maisons, parmi lesquelles se trouve l'église, la cure, l'école et la maison commune, qui sert de cabaret.

PRIEURÉ. Au commencement du XVIe siècle, il existait à Savigny un couvent de religieux franciscains dont on ne connaît ni l'origine ni le fondateur. En 1531, Guillaume Synexdis, *alias* Clerici, gardien et procureur de ce petit monastère, donna les biens de son couvent

Digitized by Google

à la dévote confrérie du St-Esprit de Lutry et à la ville et communauté du dit lieu, avec pouvoir de régir le dit couvent avec les biens qui en dépendent, à la charge d'y faire le service divin. Ce service fut conféré à un moine de Lutry, moyennant une obvention.

En 1536, le 2 novembre, le bruit se répandit à Lutry qu'une bande de Lausannois devait aller mettre le feu au couvent de Savigny; le conseil de Lutry se hâta d'envoyer des hommes sur les monts, avec mission de dépendre la cloche, de l'amener à Lutry avec tout ce que l'on pourrait sauver du monastère.

Le 16 juin 1538, le feu prit à Savigny; il se communiqua à l'église et à la cure, qui furent entièrement consumées.

L'église ne tarda pas à être rebâtie; elle était desservie par un ministre qui résidait à Lutry, où il faisait les fonctions de diacre et de régent d'école.

Le premier pasteur en résidence à Savigny fut Jean Rethier, élu en 1593. La cure et l'église furent brûlées en 1613. On reconstruisit bientôt ces deux édifices; ce sont les mêmes qui existent aujourd'hui.

Dans le temps qui s'écoula depuis la Réformation à l'an 1593, date de l'établissement d'un pasteur dans cette paroisse, l'ignorance et la barbarie s'étaient emparées de la population, qui était pauvre et sans industrie. Le mal était devenu si grand, que les efforts des pasteurs furent longtemps inutiles pour amener les paroissiens aux idées de la réforme et développer quelque instruction parmi eux. Dans tout le cours du XVII[e] siècle, il n'y avait qu'un seul régent dans la paroisse; il allait de maison en maison enseigner les enfants, mais les tours étaient si éloignés que chaque maison ne recevait guère qu'une leçon par mois. Au milieu de cette ignorance, les idées religieuses et morales avaient disparu; l'extrême misère avait conduit les habitants à s'associer pour aller dévaliser les passants sur les grandes routes (voir *Catherine (Ste-)*.

Le 26 mars 1676 ou 1677, le pasteur André fut assassiné, dans son lit, par son domestique et sa servante.

C'est à dater du commencement du XVIII[e] siècle que les paroissiens de Savigny, grâce aux efforts du respectable pasteur de Loys, ont eu des écoles et commencé à recevoir les instructions qui les ont, insensiblement, arrachés à leur barbarie passée.

La paroisse de Savigny ne faisait pas, anciennement, une commune à part; une partie relevait de la commune de Lutry et une autre de celle de Villette. Elle était divisée en quartiers: ceux de *Savigny* et du *Martinet* relevaient de Lutry; ceux du *Grenet* avec le hameau de *Forel* et les *Cornes-de-Cerf* relevaient de Villette.

Les habitants de ces divers quartiers voyaient depuis longtemps avec déplaisir qu'ils étaient considérés comme des bourgeois forains

par leurs concitoyens des bords du lac. Quelques années avant la révolution, ils avaient fait quelques tentatives pour former une commune à part. En 1798, on leur donna un agent national. En 1803, ils élurent une régie pour administrer leur bourse paroissiale des pauvres, fondée par le pasteur Cornaz, qui occupa le poste de Savigny de 1627 à 1664. Cette bourse, alimentée par des legs, ne possédait que 10,000 fr. anciens en 1816 (15,000 fr. actuels).

En 1823, *Savigny* et le *Martinet* furent érigés en commune particulière sous le nom de commune de Savigny.

Les quartiers du *Grenet* et des *Cornes-de-Cerf* furent, à leur tour, érigés en commune sous le nom de commune de Forel, en 1824.

Une route nouvelle et fort belle a été ouverte, vers l'année 1837, pour mettre en communication Lausanne avec Oron à travers les monts de Lutry, de Villette et les hameaux épars de la paroisse de Savigny. Cette route a été un grand bienfait pour cette contrée élevée; le prix des terres a augmenté et une aisance inconnue aux âges précédents a fait passer les habitants de Savigny à une prospérité relative assez considérable.

La population de Savigny est de 994 habitants en 1860. — Nous n'avons pas de donnée exacte sur les temps antérieurs, où la population était comprise dans la commune de Lutry. — Altitude de l'église, 2683 p. féd.

*

SAVIGNY, nom d'une montagne de la commune de Rougemont.

SAVOLEYRE, montagne de la commune de Rossinières.

SAVUIT (*Salvit* en 1360), hameau de 32 maisons sur un coteau de vignes et de vergers, dans la commune de Lutry, à quelques minutes au-dessus de cette ville.

Ce lieu était habité dans les temps romains; on a trouvé fréquemment, dans les environs, des médailles des empereurs, en or, argent et bronze. On y a déterré, il y a peu d'années, une grande amphore en terre cuite, deux bassins plats de cuivre battu et deux soucoupes de même métal, avec des arabesques légèrement ciselées. Sur un tertre couvert de vignes, appelé le *Crêt Bernard*, existent des restes de murs antiques dont le mortier est d'une dureté extrême. Ils faisaient partie d'un bâtiment carré qui est appelé la *citadelle*. Près de là on a trouvé des débris de charbon et une médaille fruste de Marc-Aurèle, en moyen bronze. Là encore on a trouvé les ruines d'un bâtiment carré, dont les murs étaient entièrement peints en rouge et en vert.

A. Baron.

SAXIEMA *(Saxa ima)*, montagne de la commune de Château-d'Œx, qui fournit les meilleurs pâturages de cette partie des Alpes. Levade.

Digitized by Google

SCEX (sous le), hameau de la commune de Château-d'Œx, près de celle de Rougemont. Son nom paraît venir du latin *Saxum*, un rocher.

*

SCEX (le) *que plliau*, ou rocher qui pleut. C'est le nom d'une grotte située au-dessous du village de Brent, dans la commune du Châtelard, cercle de Montreux. Elle est placée sur le côté N. du mont Cubli et au-dessus d'un ravin assez profond, au fond duquel coule un ruisseau, affluent de la Baie de Clarens. Cette grotte est formée par un rocher de tuf poreux, au travers duquel filtre continuellement une eau saturée de carbonate calcaire, qui dépose une croûte pierreuse, blanche comme de l'albâtre, sur les objets exposés à la recevoir. Cette eau forme ainsi, tantôt des incrustations sur les mousses et les feuilles d'arbres, tantôt des stalactites de formes souvent bizarres. Au fond de la grotte, on voit dans de petites cavités des dragées qui se polissent mutuellement par le roulis que leur imprime la chute d'eau et deviennent semblables à ces petites boules connues en Italie sous le nom de *confetti di Tivoli*. Comme la matière déposée est la même que celle produite par l'eau des bains de Saint-Philippe, en Toscane, on pourrait, ainsi que dans ce dernier lieu, établir une fabrique de bas-reliefs, en exposant à l'eau du *Scex que plliau*, des moules gravés, de bois ou de terre cuite, qui reproduiraient exactement les figures sur une matière dont la blancheur égale celle du marbre de Carrare.

A. BARON.

SÉCHEY (le), hameau d'une trentaine de maisons, dans la commune du Lieu, près du lac *Ter*, vallée de Joux.

*

SÉDEILLES, village communal de la paroisse de Villarzel, cercle de Granges, district de Payerne, à 2 ½ lieues S. de cette ville, sur la route de Payerne à Romont. Une charte de Haut-Crêt, du XIIIe siècle, désigne ce village sous le nom de *Sideles;* là se trouvait le territoire de *Muratel* dont il est assez fréquemment fait mention dans les actes de ce temps.

La population était de 126 habitants en 1803; elle est de 192 en 1860. La superficie du territoire est de 272,075 perches, dont 66,000 en prés, 122,000 en champs, 78,162 en bois, près de 4000 en pâturages. Les bâtiments sont taxés 190,000 fr. et les fonds de terre 164,000 fr. Dettes hypothécaires, 102,000 fr. — Altitude, 2300 p. féd.

*

SEIGNEUX (*Sinius* en 1228, *capella de Signiodo* en 1453), village communal de la paroisse de Dompierre, cercle de Granges, district de Payerne, à 2 ½ lieues S. de cette ville, sur l'une des ramifications du Jorat.

Digitized by Google

Ce village est ancien ; en 1221, Guillaume d'Ecublens, évêque de Lausanne, rachète, pour le prix de 30 livres, de W. de Dompierre, les hommes de *Sinius,* que lui et son père avaient tenus longtemps. De ce moment, Seigneux releva du château de Lucens.

En 1453, il y avait une chapelle à Seigneux qui était filiale de l'église de Dompierre.

La famille des nobles *de Seigneux*, qui a fourni trois bourguemestres à la ville de Lausanne et possédé les seigneuries de Vufflens-Châtel, la juridiction de Vevey et la Tour-de-Peilz et la seigneurie de Correvon, est originaire de la ville de Romont, où deux de ses membres ont rempli l'office de châtelains sous la maison de Savoie. Elle ne paraît pas avoir tiré son origine du village de Seigneux.

Cette famille portait pour *armes :* l'écu écartelé d'or et d'azur, au sceptre d'or fleurdelisé, posé en bande et brochant sur le tout.

La population était de 174 habitants en 1803; elle est de 316 en 1860. La superficie du territoire est de 407,759 perches, dont 75,947 en prés, 187,000 en champs, 140,000 en bois. Les bâtiments sont taxés 234,000 fr. et les fonds de terre 242,000 fr. Dettes hypothécaires, 241,000 fr. — Altitude, 1913 p. féd.

*

SENARCLENS (*Senerclens* en 1011; *Sonarclens*, paroisse (?) en 1228, *Senaclens, Sunarclens, Sinarclens*), village communal, de la paroisse et du cercle de Cossonay, à 30 min. S.-O. de cette ville, sur le chemin de l'Etraz.

Au moyen âge, ce village était un fief relevant des sires de Cossonay, à qui les *chevanciers* (milites) de Senarclens prêtaient hommage-lige. La famille *de Senarclens* existe encore aujourd'hui dans le pays ; elle remonte à Aymon de Senarclens, mentionné en 1164. En 1379, le donzel Jaquet de Senarclens, de la branche aînée de la famille, mourut sans postérité et son fief fit retour au château de Cossonay. Il fut concédé à Marguerite de Grandson, épouse d'*Aymon,* bâtard de Cossonay. De ce dernier il descendit, en ligne directe, à dame *Rose de Cossonay,* qui, âgée et sans enfants, le vendit, en 1549, aux nobles Claude et Gautier *Farel*, frères du réformateur. Ils ne gardèrent pas longtemps leur fief; n. Pierre, fils de feu n. Claude Charrière, de Cossonay, acquit la part de Gautier dans la discussion de ses hoirs, en 1576 et 1577 ; l'autre part fut vendue, en 1584, par les filles de n. Claude Farel au fils de Pierre, n. Georges-François Charrière. Ce dernier fit rebâtir la maison forte de Senarclens située sous le village, non loin du lieu dit en *Bondel.*

En 1597, Senarclens est érigée en seigneurie avec omnimode juridiction, sauf le dernier supplice, en faveur de n. Franç. Charrière. A sa mort, ses fils Jean-Michel et Samuel partagèrent cette terre.

Digitized by Google

La branche cadette issue de Samuel, coseigneur de Senarclens, conserva, en partie, ses possessions jusqu'en 1798, entre autres une maison seigneuriale située dans le haut du village, qui, avec son domaine, appartient encore à M. Louis de Charrière.

En 1751, l'hoirie de n. Pierre-Daniel de Senarclens, seigneur de Vufflens-le-Châtel, acquit de dame Louise de Charrière, épouse de n. Ferdinand de Charrière, châtelain de Cossonay, la terre de Senarclens, pour le prix de 53,561 florins.

La vieille église de Senarclens, sous le vocable de saint Nicolas, existait encore au commencement de notre siècle. Le chœur, d'architecture gothique, était remarquable. Ce monument des vieux âges a été détruit comme tant d'autres dans le pays.

ANTIQUITÉS. On a trouvé, il y a quelques années, dans le lieu appelé les *Condemines*, au-dessous de la partie supérieure du village, du côté d'orient, divers restes des temps romains : un ex-voto, des médailles, etc. A l'occident du village on a trouvé des tombeaux semblables à ceux de Cheseaux, ce qui indique que ce lieu était très anciennement habité.

En 1476, on comptait dans le village 11 focagers; en 1550, 21 focagers; en 1663, 16 focagers.

Armes de la famille de Senarclens, à laquelle appartenait aussi la seigneurie de St-Denis : d'or, à la bande d'azur chargée de trois molettes d'éperon, d'or.

Armes de la famille de Charrière, qui a encore possédé les seigneuries et fiefs de Mex, Sévery, Penthaz, Bournens, Crousaz près Cossonay, La Robellaz, Rovéréaz, etc. : d'or, à la bande d'azur, chargée en chef de trois étoiles d'argent, 2 et 1, et d'un croissant d'argent en pointe.

Voir pour plus de détails : *Les fiefs nobles de Cossonay,* par M. Louis de Charrière.

La population était de 120 habitants en 1803; elle est de 189 en 1860. La superficie du territoire est de 431,332 perches, dont 114,600 en prés, 267,750 en champs, 22,500 en bois, 22,600 en pâturages. Les bâtiments sont taxés 281,000 fr. et les fonds de terre 298,000 fr. Dettes hypothécaires, 261,000 fr. — Altitude, 1977 p. fédéraux.

*

SENOGE (la), ruisseau qui prend sa source près de Colombier et se jette dans la Venoge vis-à-vis de Vufflens-la-Ville.

*

SENTIER (le), village paroissial, chef-lieu du district de la Vallée et de la grande commune du Chenit, dans une agréable position sur le penchant d'une colline qui domine le lac de Joux, à l'embouchure de l'Orbe. C'est le centre de nombreuses habitations disséminées

Digitized by Google

sur les flancs du coteau et dans de petites vallées latérales (V. *Chenil*).

Ce village n'est pas ancien; en 1544, le territoire qu'occupe la populeuse commune du Chenit n'était encore qu'un vaste marais qui s'étendait sur les deux rives de l'Orbe, tandis que les forêts occupaient les flancs des collines. Vers ce temps, quelques hardis colons, de la commune du Lieu, y transportèrent leurs demeures et commencèrent à *essarter* autour d'eux, afin de se créer des moyens d'existence. Çà et là ils rencontraient de bons pâturages pour la nourriture de leurs bestiaux, qui leur fournirent les premières ressources. Cette première colonie prospéra, la population s'accrut. Dès les premières années du XVIIe siècle, les habitants, au nombre de 310, fondèrent un temple au Sentier, où chaque dimanche un diacre, résidant au Lieu, allait célébrer le service divin. Ce qui est remarquable, c'est que cette petite colonie construisit ce temple par ses seules ressources, sans que le Lieu voulût y contribuer en rien. Le gouvernement de Berne donna la cloche; elle pesait 675 livres; elle fut livrée à Berne à Pierre Lecoultre, qui l'amena au Lieu, où le maréchal Abel Aubert en compléta les ferrements. L'édifice fut terminé en 1613.

Au moment de la séparation des deux communes du Lieu et du Chenit, en 1646, le Sentier fut choisi pour être le chef-lieu de la nouvelle commune. En 1688 on y établit une école, et, en 1704, le Chenit fut érigé en paroisse, dont le presbytère fut placé au Sentier. En 1725, le temple était devenu trop petit pour la population, qui s'élevait à 1360 habitants. Il fallut construire une nouvelle église, pour laquelle LL. EE. donnèrent une nouvelle cloche pesant dix-sept quintaux. Les communiers travaillèrent en corvées volontaires à l'érection du nouvel édifice. « Tout fourmillait de monde, dit le » chroniqueur *Nicole*, qui travaillait avec un accord semblable à » celui des abeilles. Il n'y eut, pendant ces travaux, aucun chagrin, » ni démêlé; au contraire, on voyait de tous côtés régner le plaisir » et la joie et tout s'exécuta si bien que rien ne manqua sur place » dès que l'ouvrage fut commencé, et que le succès fut beaucoup » plus heureux qu'on n'aurait pu l'espérer. »

Cet édifice, qui est le même que celui d'aujourd'hui, ne coûta guère que la somme de 8000 florins déboursés par la commune.

La population du Sentier, comme celle des autres lieux de la commune du Chenit, est essentiellement industrielle; les mœurs y sont douces, la sociabilité très grande; c'est l'une des populations les plus intelligentes du pays. (Voir *Chenil.*) — Altitude, 3413 p. fédéraux.

*

Source essentielle: Nicole (Jaques-David), *Recueil historique sur l'origine de la vallée du lac de Joux*, dans le tome Ier des *Mémoires de la Société d'histoire romande.*

SÉPEY (*Seppetum* de Ormonts, en 1429), village chef-lieu de la commune d'Ormont-dessous et du cercle des Ormonts, à 2 $^{1}/_{2}$ lieues d'Aigle, dans une position qui domine la rive droite de la Grande-Eau et en face du hameau de la Forclaz. Ce village, bâti généralement en bois, est entouré de vertes prairies et de forêts magnifiques. Il a immensément gagné depuis que s'est ouverte la route qui le relie à Aigle et qui vient de se prolonger jusqu'à l'Etivaz et Château-d'Œx par la vallée des Mosses. Chaque jour les diligences parcourent cette voie nouvelle et amènent dans les vallées d'Ormonts une foule de touristes et de voyageurs, dans les beaux mois de l'été. La route qui conduit à Ormont-dessus a reçu de nombreuses améliorations et bientôt elle se prolongera jusqu'au Châtelet, premier village bernois.

Le mouvement imprimé à la population des Ormonts par ces communications nouvelles et journalières a été heureux; le commerce d'exportation des bois, des fromages et du bétail s'est beaucoup augmenté. On estimait à 1300 pièces l'exportation seule du bétail, il y a peu d'années.

Le bien-être s'est accru dans la même proportion que le commerce; le régime alimentaire est meilleur; les habitants jouissent d'une certaine aisance sans avoir renoncé encore à la sévérité des mœurs anciennes.

Un grand nombre d'étrangers séjournent en été au Sépey, où l'on a élevé un nouvel hôtel en 1868, afin de les recevoir.

*

SÉPEY (*Sepes*, haie), nom d'un hameau, agréablement situé, dans la commune de Vulliens, au cercle de Mézières, à 60 minutes S. de Moudon. Ce hameau faisait primitivement partie de la seigneurie de Vulliens et eut les mêmes seigneurs que cette terre.

Le 15 mai 1531, *Thomas de Genève* démembra Sépey de sa seigneurie de Vulliens, en faveur de Charles, duc de Savoie. A la conquête bernoise, en 1536, Sépey paraît être rentré dans la seigneurie de Vulliens, que possédait *Aimé de Genève*, en 1540.

En 1611, le mas de Sépey était possédé, avec la juridiction, par n. *Jean de Villarzel*, seigneur de Delley et châtelain de Lucens. En 1692, Anne de Villarzel porta la seigneurie à son époux, *Jaques-Etienne Clavel*, coseigneur de Ropraz et de Brenles.

Le 17 novembre 1759, l'hoirie d'*Abraham Clavel* vend cette seigneurie, avec le domaine, aux frères *Barthélemi-David* et *Paul-Isaac Burnand*, de Moudon. La même famille possède encore ce beau domaine aujourd'hui.

*

Source: Papiers de famille.

SERAI (lac), près de la montagne de Chavonnaz, cercle d'Ormont-dessous, appelé aussi le *lac Vert*, à cause de la teinte de ses eaux.

Son bassin, presque circulaire, a plus de 2000 pas de tour; il est successivement bordé de pâturages, de bosquets de sapin et de rochers caverneux. Là on trouve un écho remarquable. Il ne manque à ce joli lac que quelques chalets jetés sur ses bords pour communiquer un air de vie à ce paysage, dont il forme le plus bel ornement.

LEVADE.

SERGEY, village communal du cercle de Baulmes et de la paroisse de Rances, à 75 min. N.-O. d'Orbe. Les étymologistes voudraient faire dériver le nom de ce lieu de la famille romaine *Sergia*, qui aurait eu là une maison de campagne.

La population était de 65 habitants en 1803; elle est de 119 en 1860. La superficie du territoire est de 157,461 perches, dont 43,772 en prés, 65,739 en champs, 10,568 en bois, 36,000 en pâturages. Les bâtiments sont taxés 79,000 fr. et les fonds de terre 98,000 fr. Dettes hypothécaires, 38,000 fr. — Altitude, 2040 pieds fédéraux.

*

SERINE (la) (*Sorona* en 1259), ruisseau qui prend sa source au territoire de Bassins et vient se jeter dans la Promenthouse près du pont de Clarens, au midi de Gland.

*

SERMUZ (*Semurs* en 1228), hameau de la commune de Gressy, cercle de Belmont, à 30 min. S. d'Yverdon. Il y avait là, en 1228, un hospice de Mont-Joux. On voit près de là deux gros tertres de terre appelés les buttes de Sermuz, que l'on présume être des *tumuli*. Non loin de ce lieu, on a trouvé une grande amphore de terre cuite et une meule de moulin en serpentine, mêlée de grenats.

A. BARON.

SERJAULAZ ou CERJAULAZ, nom donné à des maisons situées entre Thierrens et Moudon; l'une d'elles est une ferme appartenant à l'hôpital de Moudon. — C'est aussi le nom d'un ruisseau qui descend des hauteurs de Neyruz et vient se jeter dans la Broie près de Lucens.

A. BARON.

SERRAUX (voyez *Sarraux*).

SERVION (*Salvion* en 1259), village communal de la paroisse et du cercle de Mézières, district d'Oron, sur la route de Vevey à Moudon, à 3 lieues de Lausanne et 1 lieue d'Oron.

Ce village était anciennement possédé par une famille de *chevanciers* (milites) du même nom. Pierre *de Salvion* (miles) vivait en 1259; à cette date il remit pour le prix de 12 livres lausannoises, à Pierre de Savoie, l'avouerie de cette terre, qu'il tenait déjà de lui. L'avoué y faisait administrer la justice et percevait, de tout chef de

Digitized by Google

maison, une coupe d'avoine et une poule annuellement. Ceux qui tenaient charrue devaient une journée de labour.

En 1453, il y avait dans le village une chapelle dédiée à saint Maurice, ombragée par un orme qui, dans notre siècle, avait acquis une telle circonférence, que trois hommes ne pouvaient l'embrasser; ce bel arbre a été abattu.

Ce village n'a fait pendant longtemps qu'une seule commune avec Ferlens. Ils se sont divisés en 1816 et forment actuellement deux communes distinctes.

La population était de 281 habitants en 1803; elle est de 368 en 1860. La superficie du territoire est de 457,774 perches, dont 134,817 en prés, 173,900 en champs, 80,950 en bois, 60,700 en pâturages. Les bâtiments sont taxés 239,000 fr. et les fonds de terre 290,700 fr. Dettes hypothécaires, 306,000 fr. — Altitude, 2590 pieds fédéraux.

*

SÉVERY (*Syvirie, Sivirier, Severiacum, in pago lausannensi, in comitatu Waldense* en 1007), village communal, de la paroisse de Pampigny, dont il est l'annexe, du cercle de Cossonay, à 90 min. O.-S. de cette ville.

Histoire. Sévery est fort ancien; il en est fait mention en 1008, dans une charte du roi Rodolphe.

La terre faisait partie de la baronnie de Cossonay; elle a été possédée pendant plusieurs siècles par les nobles de *Sivirier*, famille d'ancienne chevalerie qui tirait son origine de Nantelme de Cossonay, chevalier. Celui-ci eut un fils nommé Pierre, qui prend le titre de chevalier de Sévery *(miles de Sivirie)*, ce qui indique que ce seigneur exerçait une charge militaire ou un commandement en ce lieu. Ses descendants possédèrent la seigneurie après lui, jusque dans le cours du XVe siècle.

La fille aînée de Pierre de Sévery, quatrième descendant du chevalier Pierre, nommée Claudine, porta la grande partie de cette terre à son mari, *Jean de Mont*, donzel, avoué de Payerne pour le duc de Savoie. Il était seigneur de Sévery en 1495.

Sa fille *Anne* épousa le chevalier *François de St-Saphorin*, coseigneur du dit lieu, le même qui fut chargé de la défense d'Yverdon au moment de l'invasion bernoise, en 1536. Celui-ci ne se distingua pas trop dans la garde de la ville que le prince lui avait confiée. Pierrefleur dit de lui: « De la prinse d'Yverdon n'eut pas grand » honneur le capitaine St-Saphorin, car il fut chargé (accusé) d'avoir » pensé rendre aux Bernois le baron de La Sarra et le seigneur de » l'Isle, lesquels estoient à la garde de la ditte ville. Mais eux sentans » et estans advertis de la composition et que les dits Bernois vou-

Digitized by Google

» loyent entrer dedans, trouuerent moyen de se sauuer le moins mal » qu'ils peurent. » Cela n'empêcha pas les Bernois de faire payer au capitaine de St-Saphorin une rançon de 300 couronnes; celle de la dame de Sévery, sa femme, fut fixée à 30 couronnes (2 avril 1536).

François de St-Saphorin, autrement Chalon, était seigneur de Sévery en 1548, sous la tutelle de son oncle Christin Chalon; il avait une sœur, Clauda Chalon, qui fut la seconde épouse de noble François de Gruyère, dit d'Aigremont, donzel de Cossonay.

De ce mariage nâquit *Jean-François de Gruyère* d'Aigremont, qui hérita de son oncle maternel la seigneurie de Sévery et la coseigneurie de St-Saphorin. Il était mort en 1612, laissant la terre à ses descendants, qui la conservèrent jusqu'à l'année 1667. A cette date, *Isaac de Gruyère*, dernier mâle de sa famille, était mort ne laissant qu'une fille, mariée en cette année-là à n. *Sébastien Charrière*, qui transmit la terre de Sévery à ses descendants. Ceux-ci l'ont gardée jusqu'à la révolution de 1798. Le dernier seigneur, n. *Guillaume-Benjamin-Samuel Charrière*, était fils de Salomon, qui avait rebâti le château vers 1790.

Antiquités. On a trouvé, près de ce lieu, des vases, des tombeaux, des lames d'épée, des tuiles romaines, etc.

La population était de 121 habitants en 1803; elle est de 187 en 1860. La superficie du territoire est de 261,159 perches, dont 93,631 en prés, 150,600 en champs, 14,600 en bois. Les bâtiments sont taxés 212,000 fr. et les fonds de terre 210,000 fr. Dettes hypothécaires, 260,000 fr. — Altitude, 2057 p. féd.

SIGNAUX. Le gouvernement bernois avait fait établir dans le pays un certain nombre d'observatoires sur des lieux élevés, d'où la vue s'étendait au loin, avec des baraques ou des guérites en maçonnerie afin d'abriter le corps de garde qui y était placé, dans les moments de danger, pour veiller à la sûreté de la contrée. Ces signaux étaient surtout nombreux près des frontières, d'où l'on pouvait craindre l'invasion ennemie. Vers la guérite s'élevait un amas de branches menues et de matières très inflammables, dont les flammes pouvaient être aperçues de fort loin dans la nuit. De jour, les matières amassées devaient produire de grandes colonnes de fumée. Ces signaux correspondaient entre eux, à des distances souvent considérables; ils étaient placés sous l'inspection des baillis, qui devaient s'assurer de leur bon état par des visites périodiques. Au moment d'une invasion sur un point quelconque du territoire, les feux s'allumaient sur toutes les montagnes, l'alarme était donnée au pays et les milices étaient, en peu d'heures, réunies prêtes à marcher au-devant de l'ennemi, sous la conduite de leurs chefs,

Digitized by Google

Cette institution, utile dans les temps passés, a rendu de vrais services.

*

SIGNY (probablement le *Sigiciacum* de 1017), village du cercle de Gingins, district et paroisse de Nyon, à 45 min. O.-N. de cette ville. Il forme une commune avec le village voisin d'Avenex.

Ce village, sous le nom de *Sigiciacum (Signiacum)*, était autrefois un domaine royal *(fiscus regalis)* et fut donné, avec Commugny, à l'abbaye de St-Maurice d'Agaune, en 1017, par le roi Rodolphe.

La population de la commune était de 77 habitants en 1803; elle est de 92 en 1860. La superficie du territoire est de 213,195 perches, dont 18,687 en vignes, 73,580 en prés, 115,745 en champs, 3000 en bois. Les bâtiments sont taxés 173,000 fr. et les fonds de terre 244,000 fr. Dettes hypothécaires, 199,000 fr. — Altitude, 1566 pieds fédéraux.

*

SIMPREMONT, ruisseau à écrevisses qui coule près de Pampigny et va se joindre à la Morges, vers Sévery.

*

SOLEMONT (sous le mont), haute vallée, avec des maisons dispersées, dans la commune de Château-d'Œx.

*

SOLLIAT, hameau de 19 maisons, dans la commune du Chenit, district de la Vallée.

*

SONZIER ou SONGY, hameau formant une métralie, de la commune du Châtelard, paroisse et cercle de Montreux, dans une position magnifique au milieu de riches vergers. Ce village est ancien et possédait autrefois une population supérieure à celle d'aujourd'hui.

*

SORGE (la) (*Saula* en 1329), ruisseau qui vient des marais de Boussens, où on l'appelle le *fossé du marais*, se réunit à la Mèbre vers le village de Chavannes et forme avec elle la Chamberonne, qui se jette dans le Léman à Vidi.

*

SOTTENS, village communal du cercle de St-Cierge, district de Moudon, à 1 lieue O.-S. de cette ville, sur la route d'Echallens, à 4 lieues de Lausanne, dans le Jorat.

En ouvrant la nouvelle route qui traverse le village, on a trouvé quelques squelettes couchés en terre, à deux pieds de profondeur.

Il existait là une vieille chapelle qui a été disposée, en 1843, pour y loger des pauvres.

La population était de 119 habitants en 1803; elle est de 227 en 1860. La superficie du territoire est de 491,661 perches, dont 114,640 en prés, 241,000 en champs, 124,000 en bois. Les bâti-

Digitized by Google

ments sont taxés 214,000 fr. et les fonds de terre 270,000 fr. Dettes hypothécaires, 288,000 fr. — Altitude, 2336 p. féd. *

SUBLIN, terrain escarpé au bord de l'Avençon, dans la commune de Bex, un peu au-dessus du Bévieux. On y trouve, assez abondamment, un beau soufre natif, translucide, par rognons ou disséminé dans le gypse. On a commencé à l'exploiter et l'on en voit de beaux échantillons dans les cabinets minéralogiques. LEVADE.

SUCHERON (voir *Chasseron*).

SUCHET (le mont), sommité dénudée du Jura, formant la limite du canton de Vaud et du département français du Doubs; il se relie au S.-E. à l'aiguille de Baulmes. Les botanistes y trouvent un assez grand nombre de plantes intéressantes; la vue dont on y jouit est des plus étendues sur le canton de Vaud, la chaîne des Alpes et une partie du canton de Fribourg. Son altitude est de 5319 p. féd. *

SUCHY (*Suzchie* en 885), ancien village communal de la paroisse d'Ependes, au cercle de Belmont, district d'Yverdon, à 90 min. S. de cette ville.

En l'an 885, l'empereur Charles-le-Gros donna à Vodelgise, vassal du margrave Rodolphe, qui, depuis, fonda le royaume de la Bourgogne transjurane, une métairie située à *Suzchie*, que Vodelgise céda, en 888, à Jérôme, évêque de Lausanne.

Suchy, dans le cours du moyen âge, relevait, en grande partie, de la seigneurie de *Bavois* (voir ce nom).

En 1310, Pierre et Conon Judas, de Suchy, reconnaissent être hommes libres de Jean, feu Jean de Joux, sire de Lièvremont.

On dit qu'il existait autrefois, sur un petit tertre près du village, un château appelé *Ravenel*. On y a trouvé quelques médailles de bronze, des armes en fer, des squelettes humains et des ruines dont nous ne pouvons fixer le caractère.

En 1453, il y avait une chapelle à Suchy, filiale de l'église d'Ependes; elle était sous le vocable de saint Pierre.

Le village est très riche; il s'est longtemps opposé avec succès à l'invasion des cabarets.

La population était de 282 habitants en 1803; elle est de 411 en 1860. La superficie du territoire est de 730,767 perches, dont 5727 en vignes, 105,800 en prés, 347,612 en champs, 263,700 en bois. Les bâtiments sont taxés 491,000 fr. et les fonds de terre 442,500 fr. Dettes hypothécaires, 239,000 fr. — Altitude, 1947 pieds fédéraux. *

SUGNENS (*Sugnens*, paroisse en 1228; *Sunens*), village du cercle de Vuarrens et annexe de Dommartin, district d'Echallens, à 45 min. E.-N. de ce bourg, sur le plateau fertile du Jorat.

Digitized by

Ce village faisait autrefois partie du mandement de Dommartin et dépendait du chapitre de Lausanne. L'abbaye de Montheron y avait aussi quelques droits, surtout sur le fief qu'y tenait Jean de Gyes, qu'elle céda au Chapitre en 1212.

Ce village est riche et a peu de pauvres; les habitants, surtout la famille Vauthey, font un grand commerce de chevaux.

Antiquités. Vers 1790, on a trouvé dans un champ, à 5 min. E. du village, un grand cimetière de 100 toises de surface, dont les tombes étaient taillées dans le grès et recouvertes de grandes pierres. Elles renfermaient des épées, des agrafes, etc.

La population était de 117 habitants en 1803; elle est de 227 en 1860. La superficie du territoire est de 298,000 perches, dont 67,700 en prés, 139,600 en champs, 77,500 en bois, 10,500 en pâturages. Les bâtiments sont taxés 196,000 fr. et les fonds de terre 198,600 fr. Dettes hypothécaires, 427,000 fr. — Altitude, 2253 p. fédéraux.

*

SULLENS (*Saulens*, paroisse en 1228; *Sollens*), village communal, de la paroisse de Vufflens-la-Ville, chef-lieu d'un cercle composé des communes de *Sullens*, *Bettens*, *Bournens*, *Boussens*, *Daillens*, *Mex*, *Penthaz*, *Vufflens-la-Ville*, avec une population de 2201 habit.

Le village est ancien; il dépendait en très grande partie du château de Cossonay. Cependant l'abbaye de St-Maurice d'Agaune y possédait, dès les temps anciens, des biens qui lui avaient été enlevés et lui furent restitués en 1180 par les frères *Pierre* et *Hugues*, surnommés *Ferrel* de Cossonay. En 1251, l'abbaye de St-Maurice céda ces mêmes possessions à l'abbaye de Haut-Crêt. Plus tard, nous voyons les couvents de Romainmôtier, de Montheron et plusieurs familles nobles du pays y avoir des dîmes et cens.

Le village de Sullens fut distrait du domaine du château de Cossonay par l'inféodation qu'en firent LL. EE. à noble *Jean-François Charrière*, coseigneur de Penthaz, en 1665, mais sans la juridiction.

En 1692, n. *Jaques-Ch. Charrière*, fils du précédent, est obligé de faire discussion de ses biens, et la terre de Sullens, exposée en mise publique, fut expédiée au sieur *Antoine-Christophe Correvon*, secrétaire baillival d'Yverdon.

Jean-Rodolphe Thormann, du conseil souverain de Berne, acquit du précédent la terre de Sullens, au commencement du XVIII[e] siècle. LL. EE. lui inféodèrent la juridiction en 1721, mais sans le dernier supplice; il devint ainsi le premier seigneur de Sullens.

En 1722, 24 décembre, il vendit cette terre et seigneurie à noble *François-Louis Mayor*, bourgeois de Morges, colonel d'un régiment suisse au service d'Espagne, pour le prix de 50,350 livres tournois, outre 2650 livres pour les vins et épingles. Sa fille, Louise-Marie-

Claudine Mayor, épousa n. *Charles d'Albenas,* d'une famille noble de Nîmes, réfugiée au Pays de Vaud pour cause de religion, et lui apporta la seigneurie. Cette dame, décédée en 1783, ne laissa qu'un fils, n. *Céphas-Charles-Louis-Henri d'Albenas,* qui posséda la seigneurie et la transmit à son fils, *Jean-Baptiste-Abraham d'Albenas,* dernier seigneur de Sullens, en 1798.

Dans notre siècle, le beau domaine rural de Sullens, avec son pré de 60 poses, avait été acquis au prix de 70,000 livres de Suisse par l'hôpital Pourtalès, qui, après 1845, l'a revendu à la famille Du Bauloz, de Sullens, dont les ancêtres avaient possédé des dîmes en ce lieu dès le XVII[e] siècle.

L'église de Sullens dépendait immédiatement de l'évêque; Bournens et Boussens faisaient partie de la paroisse, qui, en 1453, comptait 50 feux. La cure avait, à cette date, un revenu de 24 livres.

En 1474, il y avait 16 focagers à Sullens, 21 focagers en 1564 et 24 en 1574.

La population était de 282 habitants en 1803; elle est de 334 en 1860. La superficie du territoire est de 422,319 perches, dont 106,000 en prés, 257,758 en champs, 53,786 en bois. Les bâtiments sont taxés 282,000 fr. et les fonds de terre 316,800 fr. Dettes hypothécaires, 427,000 fr. — Altitude, 1853 p. féd. *

SULPICE (St-) (*prioratus de Sancto Surpicio* en 1228), village du cercle et de la paroisse d'Ecublens, district de Morges, à 1 lieue E.-N. de cette ville, à 75 min. O. de Lausanne, à l'extrémité d'un promontoire qui s'avance dans le lac, à l'E. de l'embouchure de la Venoge.

Le Prieuré. Ce village tire son nom d'un ancien prieuré de bénédictins, sous le vocable de saint Sulpice, qui existait déjà en 1098. Cette année-là, saint Robert, premier abbé de Molesmes, en Champagne, ayant acquis l'église de saint Sulpice avec la chapelle d'Ecublens et ses dépendances, il en fit un prieuré de l'ordre de Citeaux. En 1135, Gui de Merlen, évêque de Lausanne, confirma à l'abbaye de Molesmes ses droits sur la dite église et ses dépendances. Vers l'an 1316, Louis de Savoie, baron de Vaud, revendiqua l'avouerie du monastère, mais il finit par y renoncer en faveur de l'évêque Pierre d'Oron et de ses successeurs.

A la Réformation, le prieuré fut sécularisé et cédé à la ville de Lausanne par largition du 1[er] novembre 1536, mais celle-ci ne devait entrer en possession qu'après le décès du prieur titulaire, qui était Aymon de Gingins, abbé de Bonmont. La ville avait l'obligation de pensionner les religieux, de pourvoir au service divin dans les églises d'Ecublens et autres qui dépendaient du prieuré. C'est pourquoi l'église de la Chiésaz, qui était celle du prieuré de Blonay, devait

Digitized by Google

être entretenue, pour les deux tiers, par Lausanne, et pour l'autre tiers par le bailli de Chillon.

Jusqu'en 1798, la juridiction de St-Sulpice appartenait au Conseil de Lausanne, qui y établissait un régisseur tenu à résidence, sous le titre de *châtelain*.

Le clocher de l'église est remarquable; il semble devoir remonter à une époque très ancienne du moyen âge.

PRIEURS DE SAINT-SULPICE

RODOLPHE, en 1272.

GIRARD, 1313.

YBAL, 1300, 1331.

Jean D'ILLENS, 1345.

Jean DE COLOMBIER *alias* Panthaul, 1360, 1364, 1367, 1376.

Pierre D'ESTAVAYER, 1387.

Guillaume ARNOZ, 1398, 1401.

Jean D'ILLENS, 1402, 1403, 1412.

Jaques PROVANAZ, maître d'hôtel de l'évêque G. de Saluces, 1423, 1445 1447.

Georges DE CANALIBUS, commendataire, 1456.

Urbain DE CHIVRON, chanoine de Genève et de Lausanne, curé de Saint-Gervais, commendataire perpétuel, 1464, 1470.

Mermet PAMETI, commendat., 1491.

Aymon DE GINGINS, commendataire, 1507, 1536.

Les biens du prieuré étaient assez considérables; en 1597, ils furent amodiés par la ville de Lausanne à Pierre Secretan, notaire, pour le prix de 2605 florins.

Le prieur avait le patronat de l'église de Préverenges, qui lui payait un muids de froment annuel, 11 sols en argent et un *ressat* consistant à héberger une fois l'an le prieur, accompagné de deux religieux et de trois chevaux.

En 1403, les hommes de St-Sulpice furent affranchis de la taillabilité et de la mainmorte par le prieur, moyennant 100 écus d'or payés à l'abbé de Molesmes.

En 1490, le prieuré possédait, près de la Venoge, une *maison rouge* et un moulin, où devaient moudre les hommes de Denges et de Préverenges.

L'INQUISITION A SAINT-SULPICE. Le 13 mai 1469, le frère Thomas Gagalti, de l'ordre des frères prêcheurs du couvent de Genève, vice-gérant du frère Victor Macuney, du couvent de la Madeleine à Lausanne, inquisiteur député par le saint siége à Lausanne et en d'autres diocèses, fit amener devant lui *Pierre Terraz*, homme du prieuré de St-Sulpice, prévenu du crime d'hérésie et d'apostasie. Ce malheureux fut placé sur une cuve en la place publique, à St-Sulpice, devant le prieuré, en face du vice-inquisiteur monté sur une chaire. Là, l'accusé fut sommé de déclarer s'il n'avait pas renié la foi catholique et fait hommage au diable de son corps. Terraz confessa, en présence du peuple, que le fait était vrai. Egide Petri, docteur ès-

décrets, prêtre et vicaire député par les syndics de Lausanne, le siége épiscopal étant vacant, assistait à ce jugement.

La confession ouïe, celui-ci et le vice-inquisiteur proclamèrent en s'avançant vers Terraz, qu'il était un hérétique obstiné et endurci, un membre pourri de l'Eglise *(membrum putridum)* qui devait être livré au bras séculier. Ce jugement fut rédigé par écrit.

L'accusé fut ensuite remis à n. Henri de Montherand, citoyen de Lausanne et châtelain du prieur de St-Sulpice, sous la clause que le châtelain pourrait modérer l'exécution de la sentence au sujet de la mutilation des membres et de l'effusion du sang.

Le châtelain, siégeant en tribunal *(more majorum)* dans le prieuré, fit paraître devant lui l'accusé et lui demanda : *s'il avoit renié Dieu, Jésus-Christ, la Vierge, toute la cour céleste, ainsi que les sacrements de l'église ; s'il avait fait hommage au diable et lui avait donné une once de son sang, tiré de son petit doigt de la main gauche, avec d'autres faits rappelés en son procès.* Le malheureux avoua tous ces faits en ajoutant qu'il n'avait fait hommage au diable que de la bouche et non du cœur; il déclara qu'il abjurait le diable et s'en remettait à la miséricorde du Seigneur et de la sainte Eglise.

Le châtelain, sur l'aveu du coupable, demanda, sous le poids du serment, à sa cour d'avoir à se prononcer. Celle-ci déclara que Pierre Terraz, comme hérétique impénitent et obstiné et comme membre pourri de l'Eglise, devait être brûlé par le feu et ses biens confisqués. Cette sentence épouvantable fut confirmée par les bourgeois et sujets du prieur de St-Sulpice qui étaient présents et avaient été invités par le châtelain à dire leur avis.

Terraz fut ensuite livré à Jaques Cordeix, domestique, et à Gallice, officier du châtelain, pour l'exécution de la sentence; on leur remit un bâton, suivant la coutume, en témoignage de l'office qu'ils avaient à remplir.

Humbert de Gerdile, de Corsans, notaire à Lausanne, dressa acte de ce jugement, à la réquisition du seigneur de St-Sulpice.

(Archives de Lausanne).

Les brigands de la Venoge. Le pont de la Venoge, sur la route de Morges à Lausanne, était le théâtre de nombreux assassinats à la fin du XVIIe siècle, comme le passage du Jorat, vers le Chalet-à-Gobet. L'historien *Vögelin* nous parle des habitants d'un village situé entre Morges et Lausanne, mais dont il ne donne pas le nom, comme se livrant en commun au brigandage. Plusieurs personnes avaient déjà disparu en parcourant cette route, entr'autres une fille et un étudiant, lorsqu'un vieux homme tomba aussi entre les mains des malfaiteurs. Il se hâta d'abandonner tout ce qu'il portait et adressa les plus pressantes sollicitations aux brigands pour qu'ils lui lais-

Digitized by Google

sassent la vie ; ceux-ci le laissèrent d'abord échapper, puis songeant au danger qu'ils couraient d'être dénoncés, ils se mirent à la poursuite du vieillard qui, en homme prudent, s'était si bien caché qu'il échappa aux malfaiteurs. Le jour venu, le vieillard sort de sa cachette et va faire sa déposition auprès du bailli de Morges. Aussitôt la force publique est rassemblée; le village est entouré, on laisse échapper les femmes et les enfants, puis on s'empare des hommes, qui furent, dit le même historien, remis au bourreau, tandis que le feu dévorait le village.

Comme on conduisait les criminels au supplice, vers le lac, sans qu'aucun donnât le moindre signe de repentence, à un certain endroit du chemin l'un des brigands partit tout à coup d'un affreux éclat de rire. Il se mit alors à raconter qu'ayant trouvé dans ce même lieu, quelques années auparavant, un pauvre chaudronnier ambulant, dormant la bouche ouverte auprès de son feu, il lui avait pris sa *poche* pleine de plomb fondu et la lui avait versée dans le gosier; qu'encore à présent il ne pouvait se tenir de rire en se rappelant les contorsions que faisait le pauvre diable avant de mourir.

Le supplice des brigands était celui de la roue, où ils devaient rester étendus jusqu'au soir, qu'on devait enfin leur donner le coup de grâce.

Ce récit de Vögelin, cité par notre historien *Olivier*, ne parle pas du jugement des meurtriers, qui n'ont pas dû être conduits immédiatement au supplice, ainsi qu'il le laisse supposer. L'auteur n'indique pas non plus la source de ses informations; cependant nous croyons que cette histoire, malgré ses lacunes, ne peut être inventée de tous points.

On voyait autrefois, près du pont de la Venoge, sur la route, un obélisque de marbre qui fut démoli en 1798. Ce monument avait été élevé, environ vingt-cinq ans auparavant, par un abbé attaché au prince d'Elbeuf, en mémoire d'une entrevue qui eut lieu en cet endroit entre la mère du prince, Mme la comtesse de Brionne et sa fille, la princesse de Carignan. L'obélisque a disparu et nous ne pouvons en donner l'inscription.

Ce qui explique ce fait singulier, c'est que la comtesse de Brionne demeurait alors au moulin de la Venoge, chez M. Larguier de Pluviane, qui avait établi là une plantation de garance et de mûriers, dans l'espérance d'y produire de la soie. Or, ce modeste moulin n'était pas un lieu décent pour réunir de si grands personnages; la grande route avait paru plus convenable.

Près de ce village, on voit, dans le lac, les indices d'une station lacustre.

Le lieu était déjà habité aux temps romains. Dans la localité

Digitized by Google

appelée la *Vineuve (via nova)*, un propriétaire creusant le sol, en 1802, dans l'espérance d'y trouver un trésor que la tradition disait y avoir été enfoui, découvrit un grand nombre de tombes, où, à côté des ossements, se trouvèrent des urnes lacrymatoires en terre cuite, un anneau d'or, une boucle d'oreille, des perles en verre, des agrafes et des glaives en fer. Dans les champs, on a trouvé des médailles en moyen bronze, de Titus et de Commode.

Levade nous dit « que des paysans, travaillant dans un champ, » découvrirent un tombeau renfermant les squelettes de deux che- » valiers couverts de leur armure; celle de l'un était de fer plaquée » en argent et d'un très bon travail; elle fut brisée par ceux qui la » trouvèrent et qui en portèrent les morceaux à des orfèvres. »

La plaine de St-Sulpice a servi de théâtre à deux grands capitaines pour y passer leurs troupes en revue. Charles, duc de Bourgogne, y fit manœuvrer ses troupes le 9 mai 1476, en présence de la duchesse Yolande de Savoie, du duc Philibert et d'une suite nombreuse. Son armée était évaluée à 11,000 fantassins et 9000 chevaux. Napoléon, premier consul, y passa en revue, le 13 mai 1802, l'avant-garde de la belle armée qu'il conduisait à Marengo, à travers le St-Bernard.

La population était de 158 habitants en 1803; elle est de 241 en 1860. La superficie du territoire est de 206,999 perches, dont 10,900 en vignes, 37,533 en prés, 113,300 en champs, 13,171 en bois, 28,300 en pâturages. Les bâtiments sont taxés 233,000 fr. et les fonds de terre 129,500 fr. Dettes hypothécaires, 273,000 fr. *

SUSCÉVAZ (*Sub Silva* en 1141), village communal du cercle de Champvent, district d'Yverdon, à 1 lieue S.-O. de cette ville, sur la route d'Orbe. Ce village était habité dans les temps romains, comme l'attestent divers objets d'antiquités et surtout des médailles, que l'on découvre fréquemment en creusant le sol.

La famille de Coppet est nombreuse à Suscévaz, où elle possédait un grand domaine rural appelé la grange Decoppet; l'un de ses membres, surnommé le riche, fut taxé par les Bernois à 200 couronnes d'or dans la contribution de guerre qu'ils imposèrent, en mai 1536, sous le nom de *rançon du pays*.

Le botaniste Decoppet, mort doyen et pasteur à Aigle, avait été le collaborateur du grand Haller dans son *Histoire des plantes suisses*.

La population était de 121 habitants en 1803; elle est de 168 en 1860. La superficie du territoire est de 464,740 perches, dont 10,310 en vignes, 123,000 en prés, 111,800 en champs, 42,000 en bois, 175,600 en pâturages. Les bâtiments sont taxés 195,000 fr.

Digitized by Google

et les fonds de terre 263,300 fr. Dettes hypothécaires, 256,000 fr. — Altitude, 1493 p. féd.

*

SYENS (*Ciens* au Xe siècle; *Siens*, paroisse en 1228), village communal du cercle et de la paroisse de Moudon, dont il est l'annexe, à 45 min. S. de cette ville.

SEIGNEURIE. Ce village était le chef-lieu d'une seigneurie qui comprenait Rossenges et Bressonnaz. Au commencement du XVIe siècle, elle appartenait à n. *Pierre Cerjat;* en 1548, elle avait passé à son gendre, *Henri d'Erlach*, et à n. *Urbain Dupont*, seigneur de Myans. En 1629, dame Gasparde Dupont, veuve de n. Jean Marion, seigneur de Vallod, est dame de Syens. *Jean-Antoine Zehender* achète la seigneurie en 1654; elle rentra, par achat, en 1719, dans les mains des nobles de Cerjat, qui l'ont conservée jusqu'à la révolution de 1798 et possèdent encore l'ancien domaine seigneurial de Bressonnaz, sur la route de Moudon à Lausanne.

C'est à Syens qu'est né, en 1786, Jean-Daniel Mottaz qui, né bien constitué, devint sourd-muet à l'âge d'un an, par suite de maladie. Doué d'une intelligence remarquable, il suivit l'école de la commune, fit une bonne instruction religieuse et travailla ensuite dans l'atelier de son père, qui était menuisier. Après avoir fait divers outils à son usage, il s'appliqua à la mécanique et saisissait promptement le jeu des machines les plus compliquées. Il fit des clarinettes, des instruments d'arpentage d'une grande précision et d'autres ouvrages bien exécutés, en métal et en bois. Il habitait, vers le pont de Bressonnaz, une jolie maison. (Voyez une notice détaillée sur cet homme remarquable dans la *Feuille d'utilité publique*, 1836-1837.)

La population de Syens était de 133 habitants en 1803; elle est de 225 en 1860. La superficie du territoire est de 269,115 perches, dont 54,753 en prés, 131,880 en champs, 77,500 en bois. Les bâtiments sont taxés 141,000 fr. et les fonds de terre 149,900 fr. Dettes hypothécaires, 153,000 fr. — Altitude, 2000 p. féd.

*

T

TABOUSSET, petite vallée, assez peuplée, de la commune de Château-d'Œx, du côté de Villeneuve.

*

TALENT (le) *(Thela)*, ruisseau qui devient torrent après de fortes pluies ou à la fonte des neiges. Il prend sa source près du Chalet-à-Gobet, dans le Jorat, passe à Montheron, se dirige sur Echallens et arrive dans la plaine de l'Orbe grossi de plusieurs petits ruisseaux

Digitized by Google

tributaires. Là, son cours impétueux se modère, et les eaux qu'il a amenées du Jorat, après de fortes pluies, s'épandent dans les marais, où elles forment, au printemps et en automne, un lac quelquefois considérable. Ces inondations périodiques, qui recouvraient des terres naturellement fertiles, ont été longtemps un fléau pour cette riche plaine. Le gouvernement vaudois s'est ému de cet état de choses; avec le concours des communes intéressées, il a fait exécuter des travaux qui avaient pour but d'accélérer l'écoulement des eaux du Talent en les faisant déverser dans l'Orbe, un peu en amont du confluent actuel. Ces travaux, dont le devis avait été établi trop bas, ont été interrompus du consentement des communes intéressées, qui ont reculé devant la somme considérable nécessaire pour amener ces travaux à leur fin.

*

TANNAY, village communal du cercle de Coppet, paroisse de Commugny, district de Nyon, à 2 1/4 lieues de cette ville et à 15 min. O.-S. de Coppet.

La population était de 119 habitants en 1803; elle est de 146 en 1860. La superficie du territoire est de 191,700 perches, dont 16,400 en vignes, 28,850 en prés, 90,400 en champs, 52,800 en bois. Les bâtiments sont taxés 215,600 fr. et les fonds de terre 164,800 fr. Dettes hypothécaires, 169,000 fr. — Altitude, 1381 p. fédéraux.

*

TARTEGNINS *(Tertygnens* en 1265, *Tertinnie)*, village communal du cercle de Gilly, de la paroisse de Bursins, district de Rolle, à 40 minutes au-dessus de cette ville, au sein du riche vignoble de la *Côte*.

Ce village faisait autrefois partie de la seigneurie de Mont-le-Vieux. Le vin de ses coteaux est estimé comme l'un des meilleurs de la Côte. Il est généreux et gagne beaucoup en vieillissant.

La population était de 162 habitants en 1803; elle est de 178 en 1860. La superficie du territoire est de 117,658 perches, dont 34,222 en vignes, 20,840 en prés, 22,600 en champs, 37,500 en bois. Les bâtiments sont taxés 192,700 fr. et les fonds de terre 224,000 fr. Dettes hypothécaires, 172,000 fr. — Altitude, 1667 p. fédéraux.

*

TARRITET, hameau de la commune de Montreux, à 10 min. E. de ce village, dans une position magnifique sur la rive du Léman et la route de Vevey à Villeneuve. Il est parfaitement abrité contre le vent du nord et le climat est remarquablement doux, favorable aux malades ou convalescents, qui trouvent dans le grand et excellent hôtel des Alpes une pension confortable, toujours très fréquentée.

Digitized by Google

Un ruisseau qui se précipite du flanc des Alpes vient faire mouvoir, en ce lieu, diverses usines sises au bord du lac. La ressemblance du nom a fait croire que Tarritet était le lieu qu'occupait l'ancien *Tauretunum*, mais cette opinion ne peut se soutenir en présence des textes de Marius et de Grégoire de Tours que nous donnons dans l'article qui suit.

*

TAURETUNUM ou TAUREDUNUM, nom d'un ancien fort situé sur une montagne dans le pays du Valais, qui, précipité dans le Rhône avec une portion de la montagne, fit refluer d'abord les eaux du fleuve en amont, jusqu'au moment où ces eaux accumulées, renversant le barrage qui les contenait, se précipitèrent dans la partie inférieure de la vallée, où elles causèrent de grands désastres. La catastrophe arriva en l'année 563, d'après l'évêque Marius, écrivain contemporain. Comme le lieu où s'est passé ce grand cataclysme a été, jusqu'à présent, l'objet de bien des suppositions diverses, nous croyons devoir donner ici le texte des historiens qui ont raconté ce grave événement.

Voici d'abord le texte de Marius, évêque d'Avenches : « Sous le » consulat de Basile, dit cette chronique, l'année 22, indiction XI, la » grande montagne de Tauretunum, dans le territoire du Valais, » tomba si subitement, qu'elle couvrit un château *(castrum)* dont » elle était voisine et des villages avec tous leurs habitants; elle » agita tellement le lac dans une longueur de LX milles et une lar- » geur de XX milles, que, sorti de ses deux rives, il détruisit de très » anciens villages avec hommes et troupeaux; il engloutit plusieurs » lieux saints, avec ceux qui les desservaient. Il entraîna avec furie » le pont de Genève, les moulins et les hommes, et étant entré dans » la cité de Genève, il y fit périr plusieurs personnes. (Voir le texte latin dans les *Mémoires et Documents* de la Société d'hist. romande, t. XIII, 38.)

Un autre écrivain contemporain, Grégoire de Tours, vient confirmer ce récit de Marius en y ajoutant des circonstances bien remarquables, qui témoignent de sa grande connaissance de la topographie des lieux. « Or, dit cet écrivain distingué, un grand prodige » arriva dans les Gaules au château de *Tauredunum*, qui était situé » au-dessus du fleuve du Rhône sur une montagne, laquelle, après » avoir pendant plus de soixante jours produit un certain mugisse- » ment, se fendit et se détacha du mont voisin et tomba, avec hom- » mes, églises, biens et maisons dans le fleuve.

» Le lit du fleuve étant ainsi obstrué, l'eau revint en arrière, car » le lieu était enfermé des deux côtés entre des montagnes, par les » gorges desquelles coule le torrent, et inondant la plage supérieure

Digitized by Google

» qui bordait le rivage, elle la couvrit et la détruisit. Puis, ces eaux » accumulées s'étant ouvert un passage en dessous, elles noyèrent » les hommes à l'improviste, comme elles avaient fait au-dessus, » renversant les maisons, enlevant les troupeaux et bouleversant ou » entraînant, par une violente et soudaine inondation, tout ce qui » se trouvait sur ces rivages jusqu'à la cité de Genève. Plusieurs » rapportent que les eaux s'accrurent à un tel point, qu'elles entrè- » rent dans la dite ville par dessus les murailles. Ce fait n'est point » douteux, parce que, comme nous l'avons dit, le Rhône coule dans » cette contrée entre les défilés des montagnes, et qu'étant exclu de » son lit ordinaire, il n'eut pas de place pour s'étendre sur les côtés » et qu'il entraîna le mont qui était tombé et dévasta tout de cette » manière.

» Après que cela fut fait, trente moines vinrent sur la place où le » château s'était écroulé et ayant creusé la terre qui était restée au » milieu des ruines de la montagne, ils y trouvèrent du cuivre et du » fer. Pendant qu'ils y travaillaient, ils entendirent un mugissement » de la montagne, comme précédemment, mais, retenus par leur » honteuse cupidité, la partie qui n'était pas encore tombée s'écroula » sur eux, les fit périr et les couvrit tellement qu'on ne les retrouva » plus. » (Voir le texte latin dans Grég. de Tours : *Historia Francorum,* Lib. IV, c. 31.)

Nous croyons la chute de *Tauredunum* suffisamment élucidée par les textes qui précèdent. Mais ici une question se présente : quel a été le théâtre de ce terrible éboulement? Les opinions des savants ont jusqu'ici été très divergentes sur ce sujet. Les uns le placent dans la plaine du Rhône; parmi eux on trouve M. Troyon, qui a cru trouver l'emplacement près de la porte du Scex, à la *Dérotchaz*, où l'on aperçoit, en effet, les traces d'un ancien éboulement à travers une partie de la plaine du Rhône, qui, dans cette localité, n'est pas moindre d'une lieue en largeur. Cette opinion ne nous paraît pas admissible. Comment supposer, en effet, qu'un éboulement aussi étendu n'aurait pas offert en quelque partie un endroit plus faible que les autres, à travers lequel les eaux du Rhône se seraient facilement ouvert un passage? Il faudrait un barrage bien élevé en ce lieu pour avoir procuré la catastrophe qui couvrit de ruines les bords du Léman. Or, les restes de ce vaste barrage seraient encore visibles aujourd'hui, puisque la plaine du Rhône est maintenant dans un état très voisin de celui qu'elle avait il y a plus de mille ans. Les seuls travaux qu'on y ait faits ont été les digues du Rhône, des fossés pour recueillir les eaux ou ouvrir le sol pour les besoins agricoles. Une montagne tombée dans cette large plaine aurait-elle d'ailleurs pu s'étendre jusqu'aux Alpes opposées? Nous ne pouvons le penser.

Digitized by Google

Une autre opinion, plus plausible, parce qu'elle se concilie de tout point avec la narration circonstanciée et positive de Grégoire de Tours, est celle qu'a soutenue M. le baron de Gingins dans les *Mémoires* de l'Institut genevois. D'après ce savant, il faudrait placer l'éboulement un peu en amont de St-Maurice, dans un lieu qui répond à la description de Grégoire de Tours : *Locus ab utraque parte a montibus conclusus inter quorum angustias torrens defluit.* Ce tableau si précis, qui ne peut, en aucune façon, s'appliquer à la large plaine de Noville, désigne le défilé étroit *(angustias montium)* formé à l'entrée du Valais et au-delà de St-Maurice par la Dent-de-Morcles d'un côté, et de l'autre par le massif ruineux que couronne la *Dent-du-Midi*. Les traces des éboulements partis de la Dent-du-Midi sont visibles au *Bois noir* et sur le territoire d'Epenassey, où la route du Simplon traverse des décombres et des blocs de rochers venus de la montagne qui s'étendent jusqu'au lit du Rhône. (Pour plus de détails, voyez la dissertation de M. le baron *Frédéric de Gingins*, déjà citée.) Nous devons ajouter que la tradition orale et écrite est unanime à placer, dans ce lieu, l'éboulis de *Tauredunum*.

*

TAVEL, hameau de 13 maisons de la commune du Châtelard, au cercle de Montreux, dans une position romantique, entouré de vergers de la plus riche végétation. Le sol sur lequel il repose est une terrasse formée par un dépôt diluvien. Il ressort de la métralie de Clarens et est situé au-dessous du château du Châtelard.

Dans une localité nommée *la Muraz*, près du chemin qui mène à Clarens, on a trouvé dans le sol des débris de murs et quelques médailles romaines. Une forte digue en maçonnerie protége le territoire contre les dévastations de la *Baie* de Clarens.

*

TAVERNES (les) *(Tabernæ)*, village communal du cercle et paroisse d'Oron, à 30 min. S. de ce bourg. Il est probable que l'origine du village remonte jusqu'aux temps romains et que la voie romaine de Moudon à Vevey passait par là. Son nom même, *Tabernæ* (hôtelleries), semble lui avoir été donné à raison des hôtelleries qui servaient à recevoir les voyageurs et de lieux d'étapes aux légions qui traversaient le pays. Ce qui est certain, c'est que ce lieu était un passage très fréquenté au moyen âge, ce qui est attesté par la quantité d'éperons de ce temps que l'on trouve dans les environs. La maison de la *Dausaz* se trouve sur le territoire de la commune.

La population est de 173 habitants en 1860. La superficie du territoire est de 247,578 perches, dont 76,170 en prés, 110,000 en champs, 47,260 en bois, 10,700 en pâturages. Les bâtiments sont taxés 101,000 fr. et les fonds de terre 157,000 fr. Dettes hypothécaires, 67,000 fr.

*

Digitized by Google

TAVEYANNAZ, nom d'une montagne de la commune de Gryon, de l'alpage de 300 vaches, à 2 lieues de Gryon, près du col de la Croix, entre la Gryonne et le rocher du Vent. Elle appartient à la commune et les bourgeois de Gryon y ont construit un village alpestre de 70 chalets, où quelques personnes de chaque famille vont passer l'été avec leurs troupeaux. Les hommes les plus robustes restent à Gryon pour les travaux de la campagne. Ceux qui sont envoyés à Taveyannaz s'estiment les plus heureux. Là, leur vie s'écoule doucement, dans la société nombreuse de leurs parents et amis, sans autre occupation que celles de la vie pastorale. Pour apaiser les différends qui pourraient s'élever dans cette société nombreuse, on élisait autrefois un chef qui, comme un dictateur romain, tranchait d'un mot toutes les difficultés et dont les décisions n'étaient pas contestées. Le doyen Bridel, qui avait visité Taveyannaz à la fin du siècle dernier, fait un tableau charmant des mœurs et des habitudes de cette peuplade de bergers, dont il vante l'hospitalité cordiale. (Voyez *Conservateur suisse*, T. I, p. 197 de la seconde édition.) *

TER (lac) (*lacus Tertius* ou *lactar*, petit lac). C'est le nom donné au petit lac qui se trouve près du Lieu, district de la Vallée (voyez *Joux*). *

TERCIER, grand et beau village de la commune et de la paroisse ainsi que de l'ancienne seigneurie de Blonay, district de Vevey, à 1 lieue N.-E. de cette ville, sur la pente du riche coteau qui s'étend du pied des Alpes, en pentes adoucies, jusqu'aux rives du Léman.

Le village a été complétement incendié, le 6 août 1801, par l'imprudence d'un habitant qui faisait éclater un tronc d'arbre avec de la poudre; en moins de quatre heures, 60 maisons, couvertes d'*ancelles* et entourées de tas de bois, devinrent la proie des flammes, ainsi que toutes les récoltes qu'elles renfermaient. Il est aujourd'hui entièrement rebâti et les maisons ont été couvertes en tuiles. En 1824, un nouvel incendie y consuma 7 maisons (v. *Blonay*). LEVADE.

TERRITET (voir *Tarritet*).

TÊTE-DE-MOINE, montagne ou plutôt rocher, appelé ainsi par les gens de l'Etivaz, et *Cape-de-Moine* par les gens du pays, à cause de sa ressemblance avec un capuchon monacal; il domine la montagne d'Arpille, d'Ormont-dessus, à 5 lieues N. du bourg d'Aigle. LEVADE.

TEYSEJEURS (les), hameau très élevé de la commune de Château-d'Œx; il se trouve vis-à-vis des bains de l'Etivaz. *

THAU, moulin et scierie entre Tercier et Brent, sur le bord de la *Baie* de Clarens. Sa situation est très pittoresque. *

Digitized by Google

THELA, c'est le nom latin du couvent de *Montheron* et de la rivière le *Talent* (voir ces noms).

*

THIÈLE (la) ou TOILE, c'est le nom que prend *l'Orbe* après sa réunion avec le Talent, entre Orbe et Yverdon. Elle se jette, par deux embouchures, dans le lac de Neuchâtel, d'où elle ressort à l'autre extrémité pour porter ses eaux dans le lac de Bienne. Des titres de l'an 1300 montrent que les bateaux remontaient cette rivière jusqu'au confluent de l'Orbe et du Talent.

*

THIERRENS, village communal et paroissial du cercle de Saint-Cierge, district de Moudon, à 90 min. N.-O. de cette ville, sur le plateau du Jorat. Ce village était déjà paroissial en 1228; son église était dédiée à St-Martin.

La terre de Thierrens relevait autrefois des sires de Belmont, de la maison de Grandson. Colombe de Belmont l'avait apportée, en dot, à son époux Rodolphe III, comte de Gruyère. Celui-ci fut obligé de la céder, en 1227, au Chapitre de Lausanne, afin de faire lever l'excommunication qu'il avait encourue pour les maux causés aux sujets du Chapitre, à Riaz et Albeuve, dans la vallée de Gruyère. Son fils Pierre en demanda la restitution, mais menacé lui-même d'excommunication, il dut abandonner cette terre au Chapitre, qui en a joui jusqu'à la Réformation.

AFFAIRE DE THIERRENS. Dans la nuit du 25 janvier 1798, il se passa à Thierrens un événement, absolument fortuit, qui ne laissa pas d'avoir une grande influence sur la révolution vaudoise. Les hommes du village, restés attachés au gouvernement de Berne, avaient refusé de signer les pétitions qui leur avaient été présentées par les patriotes de Moudon, chauds partisans des idées nouvelles. Or, dans la nuit du 24 au 25 janvier, des hommes en armes, partis de Moudon après boire, étaient venus insulter le village. Craignant de voir des scènes semblables se renouveler, les gens de Thierrens formèrent une garde de seize hommes, avec mission de faire de fréquentes patrouilles, afin de veiller à la sécurité publique; elle était placée sous les ordres du commis Genier, ancien sous-officier au service de Hollande. Dans la nuit suivante, celle du 25 au 26 janvier, une députation composée de l'aide-de-camp français Autier, des citoyens Detrey et Perdonnet, s'acheminait sur Yverdon, par Thierrens, afin de porter au général de Weiss, haut commandant du Pays de Vaud, la sommation du général Ménard, qui invitait le général bernois à évacuer le Pays de Vaud. Cette députation était escortée par deux hussards français et deux dragons vaudois. Vers les dix heures du soir elle était arrivée tout près de Thierrens, lorsqu'elle est arrêtée par le *qui-vive* de la patrouille. Les hussards,

Digitized by Google

placés en avant, demandent : *De quel parti êtes-vous ? — Nous défendons notre village*, répond le jeune grenadier Genier, qui s'était avancé pour reconnaître. Durant ce court colloque, l'escorte et la voiture s'étaient arrêtées. Tout à coup, une voix crie de la voiture : *Hussards, avancez !* Ceux-ci se portent en avant, le grenadier croise la baïonnette et un hussard lui fend le nez et la joue d'un coup de sabre. Quoique blessé, il riposte par un coup de fusil qui étend le hussard raide mort. La patrouille fait feu à son tour, blesse mortellement l'autre hussard et fracasse le poignet du dragon Chenevard, de Corcelles, dont le cheval est tué. Restait un seul des cavaliers de l'escorte, le dragon Briod ; la députation lui remet les dépêches pour le général de Weiss, avec ordre de les porter à Yverdon, où il put arriver heureusement, par des chemins détournés. La voiture rétrograde ensuite sur Moudon, où son retour subit produisit, au milieu des patriotes armés, une agitation qu'on peut se figurer. Le général Debons, qui commandait les patriotes, crut que l'armée bernoise s'avançait et que les hostilités allaient commencer. Pour s'en assurer, il expédie sur Thierrens une forte reconnaissance, avec charge d'éclairer la route et de soumettre les habitants du village. Le commandant Genier et ses hommes, bien convaincus qu'ils n'avaient enfreint en rien le devoir de soldats et qu'ils n'avaient fait qu'user du droit de défense, n'hésitèrent pas à poser les armes et faire leur soumission. Ils allèrent même jusqu'à transporter à Moudon, sur des chars, les cadavres des hussards tués.

A Moudon, où les circonstances de l'événement, mal connues, prêtaient à toute espèce d'interprétation, les patriotes étaient exaspérés ; ils qualifiaient de guet-apens le malheureux accident de Thierrens. Il ne fallut pas moins que l'énergique appui des autorités civiles et militaires pour calmer les esprits et sauver la vie des hommes de Thierrens. C'est à ces louables efforts que durent leur salut les soldats qui avaient composé la patrouille. Celui qui courut le plus de danger fut George-Samuel Genier, dit *Sami de la Crai,* jeune grenadier de 20 ans qui avait tué le premier hussard. Il vivait encore dans la seconde moitié de notre siècle, en une maison bâtie par lui, au lieu dit à *la Croix,* là même où il avait abattu le hussard après avoir été blessé par lui. Il racontait volontiers cette circonstance importante de sa vie. « Après avoir reçu le coup de sabre, disait-il, » je tirai ma *mitaine* avec les dents et je lâchai mon coup sur l'as- » saillant sans enjouer ; celui-ci dit, en tombant : *Où diable sommes-* » *nous venus?* »

Cet événement donna un prétexte au général Ménard pour faire entrer ses troupes dans le Pays de Vaud ; le 28, il franchit la frontière du côté de Gex avec 9000 hommes, tandis que la brigade Ram-

Digitized by Google

pon, destinée à former l'avant-garde, partait de Thonon et d'Evian pour débarquer le même jour à Ouchy. A ces nouvelles, les troupes allemandes suspendirent leur marche agressive contre le Pays de Vaud, et l'*Assemblée provisoire*, réunie à Lausanne, vit dans les deux journées du 27 et du 28 janvier accourir les députés de cent trente-six villages qui venaient concourir à l'organisation d'un nouveau gouvernement.

En 1845, on a découvert à Thierrens d'anciens tombeaux renfermant des ossements humains, un coutelas et des boucles ou anneaux.

La population était de 420 habitants en 1803; elle est de 654 en 1860. La superficie du territoire est de 941,702 perches, dont 209,000 en prés, 441,900 en champs, 155,100 en bois, 126,800 en pâturages. Les bâtiments sont taxés 482,500 fr. et les fonds de terre 541,600 fr. Dettes hypothécaires, 447,000 fr. — Altitude, 2613 p. fédéraux. *

THIOLLAIRE (la), charmant ruisseau qui naît au-dessus de *Chernex ;* il est produit par une source abondante qui met en mouvement un moulin et une scie. Après avoir serpenté sur le penchant de riantes prairies, il se jette dans la *Baie* de Montreux, après un cours d'environ 10 minutes. LEVADE.

THIOLEYRES (les) (*Thiolere* en 1266), village communal du district et cercle d'Oron, à 45 min. S. de ce lieu. Il doit son origine aux religieux de Haut-Crêt, à qui l'évêque de Lausanne accorda, par diplôme du mois de février 1266, au cas où ils bâtiraient un village au lieu dit *à la Thiolere,* de pouvoir faire jouir leurs abergataires des pâquiers et forêts dont usent les hommes de la paroisse de Saint-Saphorin.

La population était de 95 habitants en 1803; elle est de 165 en 1860. La superficie du territoire est de 211,235 perches, dont 119,470 en prés, 76,360 en champs, 12,000 en bois. Les bâtiments sont taxés 62,000 fr. et les fonds de terre 157,000 fr. Dettes hypothécaires, 151,000 fr. *

THUILLÈRES (les), voyez *Tuileries.*

TIGNIÈRE (la) (*Tigneriz* en 1276), torrent impétueux qui descend de la montagne de Chaudes et vient se jeter dans le Léman à l'O. de Villeneuve. Dans sa course rapide, ce torrent entraîne avec lui, dans les hautes eaux, une masse de débris qui ont formé un cône près de son embouchure. En construisant la voie ferrée, une large coupure a dû être pratiquée dans le cône, ce qui a permis à M. Morlot de l'étudier dans ses détails. Ce savant a trouvé dans les graviers accumulés et divisés en stratifications distinctes, des restes de l'époque

Digitized by Google

romaine, et dans les couches plus profondes des débris des temps antéhistoriques.

En 1150, Humbert III, comte de Maurienne, concède aux religieux de Haut-Crêt le lieu de la Tignière *(Tynères)* et toute la vallée depuis le Reposoir en haut jusqu'à la montagne de Chaudes *(Chages)*. Il leur accorde en même temps le droit de pâturage et le libre transit dans toute sa terre.

Le couvent de Haut-Crêt se hâta d'introduire des colons ou abergataires dans la terre qui venait de lui être concédée. En 1239, le 28 juin, le comte Amédée IV, de Savoie, mit un terme à un différend qui s'était élevé entre l'abbaye de Haut-Crêt et les hommes demeurant à la Tignière *Tigneria)* au sujet des redevances qu'ils avaient à payer au couvent. Les abergataires durent reconnaître, pour eux et leurs descendants, l'obligation de livrer annuellement, aux religieux, la seizième partie des fruits récoltés sur les deux bords de la Tignière, depuis le Reposoir en haut jusqu'à la montagne de Chaudes *(Chages)*.

C'est à l'embouchure de ce torrent que fut jeté dans le lac Guillaume Bolomier, chancelier de Savoie, en 1446, le 12 septembre. (Voir *Chillon*.)

*

TINE (Pas de la) (en allemand *Bocken* et *Bokten*). C'est un étroit défilé entre les montagnes de Corjeon et de Culan, qui sont là si fortement rapprochées qu'elles semblent prêtes à tomber l'une sur l'autre. L'étroit passage est occupé par la route et la Sarine, qu'on entend mugir entre les masses agglomérées et sous l'ombre obscure des sapins qui entrelacent leurs branches des deux rives opposées.

En 1255, Rodolphe de Gruyère prêta hommage à Pierre de Savoie pour le Pas de la Tine, Château-d'Œx et le Pas du Vanel, réservant la fidélité au comte de Genevois. Anciennement, ce défilé servait de ligne de démarcation entre la haute et la basse Gruyère; aujourd'hui la première commence à Montbovon et finit à Epagny. La haute Gruyère des temps anciens est le Pays-d'Enhaut d'aujourd'hui.

Le Pas de la Tine a une hôtellerie à l'usage des voyageurs qui se rendent par le col de Jaman au Pays-d'Enhaut, ou de ce dernier lieu dans la Gruyère; elle se trouve à l'extrémité de la commune de Rossinière, près du territoire fribourgeois de Montbovon.

En 1798, au moment de la révolution vaudoise, les hommes du Pays-d'Enhaut, demeurés fidèles à Berne, avaient placé un poste à la Tine. Les Gruyériens des huit communes au-dessus de Gruyère envoyèrent aussi des hommes, au nombre de 150, pour garder le passage du côté de Montbovon, tandis qu'un conseil, composé de

Digitized by Google

deux membres par commune, siégeait à Grandvillars, attendant les événements pour se décider à prendre un parti.

Des deux côtés de la Tine les soldats veillaient en armes, retranchés derrière des abattis de bois et protégés contre une surprise par des sentinelles avancées.

Or, advint un jour que le ministre de Château-d'Œx, se promenant pour voir ce qui se passait, fut tout étonné de ne pas apercevoir, aux environs du poste, les marques de vigilance qu'il croyait rencontrer. Il s'approche et voit les soldats bernois et fribourgeois, réunis en groupes, fraterniser ensemble le verre à la main, après avoir, au préalable, suspendu leurs gibernes et leurs fusils aux arbres d'alentour. Des deux côtés, les sentinelles étaient supprimées; il n'y avait plus d'ennemis à craindre.

*

TINE DE CONFLENS. On donne ce nom au *confluent* du Veyron et de la Venoge, qui viennent se réunir au pied d'un rocher qu'elles franchissent en cascades, au-dessous du village de Ferreyres, à 30 minutes de La Sarraz. Voici la description que nous donne le *Conservateur suisse* de cette curiosité naturelle: « Qu'on se figure une » enceinte, presque circulaire, de rochers de 60 à 70 pieds de haut, » les uns à pic, les autres surplombants, excavés, crevassés, tra» vaillés de mille manières par le temps, l'air et les eaux; offrant » ici des saillies et des renflements aussi diversifiés que pittoresques; » là des rentrées, des enfoncements, des cavités sombres tapissées » de mousses, d'algues, de conferves, et toujours humectées des » filets d'eau perlée qui distillent de leurs voûtes; ces rochers sont » surmontés de pins placés comme en vedette, d'érables, de peu» pliers, d'aliziers, de sorbiers sauvages aussi variés pour la forme, » la grandeur que pour la verdure et la mobilité des feuillages. Du » côté du nord, cette vaste paroi s'ouvre jusque vers le milieu de sa » hauteur et laisse un étroit passage à la Venoge, qui, tranquille » dans son lit élevé où le voyageur la soupçonne à peine, change » soudain de caractère, s'élance avec impétuosité de cette embrasure » oblique, tombe en bouillonnant dans un vaste bassin qu'elle s'est » creusé elle-même, remplit toute cette enceinte de bruit, d'écume, » d'humide poussière; puis, se calmant bientôt, elle devient une » masse transparente, dont la légère ondulation fait vaciller le ciel » et le paysage qui s'y reflètent. A l'ouest, l'œil démêle, à travers » les sinuosités d'un lit caverneux, le Veyron qui, accélérant sa » course de chute en chute, écume, bouillonne, lutte contre les bri» sans; puis, comme fatigué de tant de combats, s'épanche dans un » bassin moins grand que celui de la Venoge, mais plus tranquille » et peut-être aussi profond. »

La Tine de *Conflens* mérite d'être visitée par les touristes et les amateurs des belles scènes naturelles. On s'y rend facilement de La Sarraz en passant le pont de la Venoge; de là, on prend le chemin de la papeterie, immédiatement après le pont; on passe devant l'usine et on arrive, par un sentier parfaitement tracé, à la Tine dont le bruissement des eaux annonce l'approche. Le spectacle est surtout curieux dans les hautes eaux. *

TOILE (la) ou Thièle; c'est le nom donné à l'Orbe dans la plaine, après sa réunion avec le Talent *(Thela)*. *

TOLEURE (le), ruisseau qui prend sa source dans le Jura, au-dessus de Bière, à 200 pieds de la plaine et au pied d'une paroi rocailleuse toute composée de parallélipipèdes réguliers, d'à peu près demi-pied de longueur sur deux ou trois pouces d'épaisseur. On dirait un mur artistement construit. Dans les interstices des pierres sortent des eaux limpides et fraîches qui, après s'être réunies, se précipitent en mugissant au travers de grosses masses de rocs dont le lit est encombré. Aux basses eaux, les fissures inférieures seules forment le ruisseau; mais après l'hiver ou de grandes pluies, la source jaillit avec force de toute part et elle présente l'aspect d'un grand arrosoir, percé de mille trous, dont les eaux se réunissent dans le fond. Ce spectacle est d'autant plus beau, dit le pasteur Gilliéron, qui nous donne ces détails, que la sombre profondeur dans laquelle il se trouve est tout entourée de bois de haute futaie. Une mousse noire tapisse le fond du ruisseau.

Après quelques minutes, le Toleure arrive au pied de la montagne, où il trouve une plaine unie, dans laquelle il s'est creusé un lit étroit, mais profond, dont les bords sont presque taillés à pic dans un sol rocailleux. Il va se jeter dans l'Aubonne après avoir servi de limite entre les communes de Bière et de Saubraz. *

TOLOCHENAZ (*Tolochina* en 561 et 600, paroisse en 1228), village communal du cercle de Morges, à 30 min. O. de cette ville.

Tolochina est un des anciens villages du pays; il est mentionné dans des documents du VIe et du VIIe siècle. En 964, l'évêque Meinarius donne au Chapitre de Lausanne toutes ses possessions en ce lieu, possessions que le Chapitre a gardées jusqu'à la Réformation et qu'il faisait régir par un mayor *(villicus)*. Au XIIIe siècle, le nombre des *tènements* était de XVI, sur lesquels le Chapitre percevait le *terrage*, les *tailles*, presque toute la dîme et la mi-vin des vignes.

Le village, assez peuplé au XIIIe siècle, paraît avoir décliné dès la fondation de Morges, qui eut lieu vers la fin du même siècle.

On a découvert en 1826, près de ce lieu, d'anciens tombeaux

Digitized by Google

construits en dalles de pierres brutes, avec des débris d'anciennes armures, deux vases de pierre ollaire, etc. Le chemin qui menait à Joulens passait par là et il paraît même y avoir eu une forge, comme semblent le montrer d'anciens fers à cheval, de gros clous, des cercles de roue brisés. Dans un lieu à l'orient du village, appelé le *champ du Bourg*, on a découvert, vers 1812, à quatre ou cinq pieds de profondeur, des vestiges de constructions anciennes, en briques très épaisses. En 1827, sous un tumulus, on a trouvé un cimetière helvéto-burgonde, qui paraît remonter à une date fort ancienne.

En 1453, l'église paroissiale, qui dépendait aussi du Chapitre, était considérée comme de nulle valeur; on ne comptait plus que sept feux dans la paroisse.

En 1802, sous le gouvernement unitaire helvétique, les paysans connus sous le nom de *bourla-papai*, qui attaquaient les châteaux pour brûler les titres féodaux, avaient établi leur camp dans le territoire de cette commune, sous les ordres de Reymond, qu'ils appelaient général.

La population était de 78 habitants en 1803; elle est de 178 en 1860. La superficie du territoire est de 173,000 perches, dont 14,271 en vignes, 61,100 en prés, 92,700 en champs, 2500 en bois. Les bâtiments sont taxés 331,000 fr. et les fonds de terre 200,500 fr. Dettes hypothécaires, 176,000 fr. — Altitude, 1400 p. fédéraux.

*

TOMAY, vallon alpestre de la commune du Châtelard, cercle de Montreux, près du *Scex que plliau* (voir ce nom). Un peu au-dessous sont les *Fours des Fées*, excavations naturelles formées par l'action des eaux et qui ont fourni la matière de diverses légendes populaires.

A. Baron.

TORCLENS ou Troclens (*Torclens*, paroisse en 1228), ancien village, aujourd'hui ruiné, dont on voit quelques vestiges au-dessous de Montricher. C'était un village paroissial en 1228, où le couvent de Romainmôtier avait des possessions étendues qu'il céda, en 1265, aux seigneurs de Montricher, en échange de l'avouerie d'Apples; il s'était réservé l'église et la dîme.

D'après la tradition conservée sur les lieux, les habitants de Torclens, ne pouvant plus supporter la tyrannie de leurs seigneurs, auraient, à une époque non précisée, mis eux-mêmes le feu à leur village et se seraient enfuis pour chercher un refuge ailleurs. La tradition ajoute qu'en contemplant, dans la nuit, les flammes qui s'élevaient de leurs maisons, ils s'écriaient avec un sentiment de satisfaction : *Te borlé, Troncliens!* (Tu brûles, Torclens). Atteints

dans leur fuite, ces malheureux furent ramenés sous le joug de leur tyran ; mais leur village ne fut pas reconstruit. *

TORNERESSE ou Tourneresse (*raisse*, scie), ruisseau qui devient parfois torrent dangereux dans les hautes eaux. Il prend sa source à la vallée de l'Etivaz, au pied de Saxima et de la Cape au moine, coule profondément encaissé entre des rochers au passage pittoresque du Pissot et va se jeter dans la Sarine près du hameau des Moulins, en aval de Château-d'Œx. Il nourrit d'excellentes petites truites saumonnées, mais qu'on dit devenir rares. *

TOUNY (Vers chez), hameau de la commune de Ballaigues, entre ce village et Jougne. *

TOUR DE PEILZ (*Turris de Peil* en 1228, *Turris Viviaci* au XIIIe siècle), petite ville, chef-lieu du cercle de ce nom, à 6 min. E. de Vevey, à qui elle sera bientôt reliée par les nombreux bâtiments qui se sont élevés entre les deux villes. Le cercle se compose des communes de la *Tour, Blonay, St-Légier, la Chiesaz*, avec une population totale de 3059 habitants.

Histoire. A la fin du XIIe siècle, le territoire de la Tour était sous la dépendance des évêques de Sion, de qui les comtes de Genevois le tenaient en fief; l'abbaye de St-Maurice y avait aussi des hommes et des droits. Les seigneurs de Fruence, aujourd'hui Châtel-St-Denis, en avaient reçu l'inféodation des comtes de Genevois et avaient, à la Tour, des *milites* qui portaient le nom du lieu.

Le nom Tour de Peilz s'explique de lui-même, c'est une tour forte dans le territoire de Peilz. Le promontaire, à l'E. de la ville, porte encore ce nom aujourd'hui.

En 1160, nous voyons apparaître, dans le cartulaire de Haut-Crêt, le nom de Philippe de la Tour; c'est le premier chevalier connu de la Tour forte. Ce n'est pourtant qu'au commencement du XIIIe siècle que les documents commencent à devenir plus explicites. En 1228, la chapelle de saint Théodule à la Tour existe ; deux parts des dîmes de cette chapelle appartenaient à l'église de St-Martin de Vevey. A cette même date, Villerme, chevalier de la Tour, devait un setier de vin à la même église.

La Tour était, primitivement, un poste fortifié, avec une douane et un port sur le lac où l'on percevait les gabelles sur le sel de Bourgogne avant de l'embarquer pour le transporter en Valais. Cette recette faisait partie du fief que les seigneurs de Fruence et leurs chevaliers de la Tour tenaient de l'évêque de Sion, soit du comte de Genevois.

Les chevaliers de la Tour possédaient, en même temps, l'avouerie

du prieuré de Port-Valais à laquelle étaient attachées la pêche du Rhône, la propriété des îles à l'embouchure du fleuve et des forêts qui restèrent incorporées à la seigneurie de la Tour. Une partie de ces propriétés passa, dans la suite, à la commune.

1248-1250. Philippe, chevalier de la Tour, vend à Pierre de Savoie, pour le prix de 30 livres lausannoises (3000 francs), tous les droits qu'il tenait du comte de Genève à la Tour, savoir: les droits perçus sur les maisons des habitants et sur leurs biens-fonds, le péage des sels passant à la Tour, l'avouerie du prieuré de Port-Valais et la pêche du Rhône.

En 1255, le même prince acquiert de Guillaume, seigneur de Châtel, en Fruence, le reste de la châtellenie de la Tour aussi pour le prix de 30 livres; il fait ces acquisitions à titre de simple particulier.

En 1268, le comte Pierre légue, par son testament, la Tour de Vevey à son fidèle bailli Hugues de Palaisieux, pour le récompenser de ses bons et loyaux services. Cette donation du prince ne fut pas respectée par son successeur le comte Philippe. Ce dernier se hâta de reprendre la Tour à Hugues et lui donna, en échange, la tour et seigneurie de Cudrefin.

Aucun document, connu jusqu'ici, ne nous dit à quelle date et par qui la ville de la Tour fut fortifiée et entourée de murailles. Comme il était d'usage d'accorder des franchises aux villes fermées afin d'y attirer des habitants, nous croyons qu'il faut faire remonter la fondation de la ville au prince qui lui acccorda les premières franchises connues; ce prince serait le comte Philippe. Nous trouvons, en effet, une charte datée du printemps 1288, émanant du comte Amédée V, dit le Grand, qui résidait au château de la *Tour de Vevey,* par laquelle il confirme aux gens du lieu les franchises à eux accordées par le comte Philippe, et entr'autres celle-ci : que quand le comte irait en guerre hors de son pays, les hommes de la Tour ne seraient obligés de le suivre en chevauchée, à leurs dépens, que durant l'espace de huit jours.

En 1294, le même prince accorde aux habitants de la Tour qu'on ne pourra mettre arrêt sur leurs personnes et leurs biens, pour fait d'usure; ils paient, pour cette concession, 10 livres au trésor du comte.

En 1348 (janvier), les tuteurs d'Amédée VI accordent à la ville de la Tour, qui avait été jusqu'alors sous le droit écrit, de se régir suivant la coutume de Moudon, moyennant 200 florins payés au comte et à son conseil. — Mais, bientôt après, le comte devenu majeur, trouvant que cette concession lui était onéreuse, la révoqua et replaça les hommes de la Tour sous le droit écrit. Ceux-ci rede-

mandèrent les 200 florins qu'ils avaient payés, mais le comte rejeta leur demande. La ville de la Tour, convaincue de son bon droit, se décida à envoyer, le 17 novembre 1349, deux députés au comte qui résidait alors au château du Bourget, afin de lui exposer sa juste requête.

Mais, ces députés, qui probablement étaient notaires ou aspiraient à le devenir, se contentèrent de quelques légères concessions parmi lesquelles était celle-ci : que tant qu'il y aurait à la Tour des clercs soit notaires capables de servir, on n'en prendrait jamais d'étrangers pour être notaires de la cour du lieu. Cette concession est datée du Bourget, le 29 août 1350.

En 1352 le même prince se trouvait à la Tour. Les habitants se plaignirent à lui que pour obtenir la concession de la coutume de Moudon ils avaient emprunté 300 florins et plus, à gros intérêts, des banquiers lombards de Villeneuve et de la Tour, ce qui faisait qu'ils étaient abîmés par les usures de ces gens-là qui étaient prêts à s'emparer de leurs biens. Le comte interdit à son châtelain de la Tour de mettre ces usuriers en possession jusqu'à nouvel ordre.

1439. Le duc Amédée VIII ayant été élu pape par le concile de Bâle, fit assembler à Genève les trois *Etats* de son pays afin de leur demander conseil sur l'acceptation de cette élection. Les Etats conseillèrent l'acceptation, puis, considérant les grandes dépenses qui allaient incomber au nouveau pontife, ils accordèrent, de grâce spéciale et de leur propre mouvement, une subvention d'un franc par feu, chaque franc valant seize deniers gros. A cette occasion la commune de la Tour, qui se composait de 75 feux, offrit 60 francs dont le prince se contenta.

En 1446, Louis de Savoie confirme les priviléges accordés à la Tour par le duc Amédée VIII, son père.

En 1465, la ville paya 70 florins à l'occasion d'un don gratuit de seize deniers gros par feu, subside accordé au prince par les trois Etats pour lui aider à subvenir aux grandes charges dont il était accablé.

En 1476, durant la guerre de Bourgogne, la petite ville de la Tour subit un désastre dont elle eut peine à se relever. — Dans le temps que le duc Charles de Bourgogne campait avec son armée sur les plaines du Loup, à Lausanne, attendant des renforts de ses auxiliaires lombards, les Bernois avaient ordonné à Zurkinden, leur châtelain du Haut-Siebenthal, de faire irruption dans le Chablais vaudois avec 800 volontaires des hautes vallées de Gessenay et de Château-d'Œx, tandis que les Valaisans s'avançaient, de leur côté, par la plaine du Rhône, avec trois mille hommes.

Zurkinden descendit par le col de Jaman, avec ses montagnards,

dans la nuit du 8 juin 1476, et parut, au point du jour, devant les portes de la Tour qu'il trouva fermées. Pierre de Gingins, sire du Châtelard, qui avait la garde du château de Chillon, averti de l'invasion par les fuyards et le son du tocsin, avait eu le temps de se replier sur la ville fortifiée de la Tour, à la tête de quatre ou cinq cents hommes de la contrée.

La ville, pourvue d'une enceinte fortifiée, mais faible, et d'un château fort dont les murs plongeaient dans le lac, fut défendue avec vigueur par ces hommes dévoués. Plusieurs assauts avaient été livrés par les assaillants et vaillamment repoussés par la garnison. Le sire du Châtelard, donnant l'exemple aux siens, combattait sur la muraille où bientôt il fut tué; après cette perte, les défenseurs sont un moment étonnés et les Allemands profitent de cet instant pour emporter la ville d'assaut ainsi que le donjon du château. Tout fut passé au fil de l'épée, hommes, femmes et enfants. Huit hommes seulement, d'après la tradition, échappèrent à la furie des vainqueurs et eurent l'heureuse fortune de se sauver par le lac. Après avoir passé la nuit dans l'ivresse et le pillage, les Allemands mirent le feu à la Tour et s'avancèrent sur Vevey, ville ouverte, où ils devaient se signaler de la même manière.

Après ce désastre nous voyons pourtant reparaître, parmi les familles de la Tour, plusieurs des noms qui y figuraient dans les temps antérieurs: les *Dragaz, Chapuis, Baruchet, Perrettaz, Lécheyre, Cottier* et d'autres encore; ce qui prouve que beaucoup d'habitants avaient pu s'échapper avant l'investissement de la place par les montagnards.

Seigneurie moderne de la Tour. En 1497, le duc de Savoie donne, en dot, à sa nièce Louise qui avait épousé François de Luxembourg, vicomte de Martigues, les villes de la Tour, Evian, Monthey, la juridiction de Vevey, etc. Cette seigneurie fut saisie par les Bernois, en 1536, puis restituée à François de Luxembourg, en 1547, sur les instances du roi de France et sous les conditions d'hommage. Bientôt après, elle passa dans les mains de Dominique Robin et de Jeanne de la Molière, sa femme, qui la revendirent, en 1563, à n. François Seigneux, bourgmestre de Lausanne et seigneur de Vufflens-Châtel. En 1565, elle rentra dans les mains du gouvernement bernois, pour le prix de 1840 écus d'or (voir *Vevey*). De ce moment la Tour cessa d'être une seigneurie particulière.

En 1749, il restait du château antique, brûlé en 1476, une enceinte fermée avec d'anciens fossés et quelques tours. M. Gressier, ancien officier supérieur français, fit l'acquisition de ces restes; il démolit une grande partie de ce qui restait du vieux maisonnement et établit un jardin en terrasse sur l'emplacement d'une antique tour

carrée. Il conserva le mur extérieur avec deux vieilles tours rondes dont l'une, connue sous le nom de Jaquemart, avait servi de prison et éleva, dans l'enceinte, une maison d'habitation à la moderne. M[lle] Gressier, fille du précédent, épousa un membre de la famille de Blonay. Devenue veuve, elle vendit, en 1789, le château, avec moyenne et basse juridiction dans l'enceinte des murailles, à M. Paul, fils de Pierre Martin, de Genève, pour le prix de 24,000 francs de Suisse. Il y a quelques années, ce château était la propriété de la famille Rigaud, de Genève, qui y avait réuni une belle collection d'armures et de meubles du moyen-âge.

A quelques toises au N. du château, on voit les ruines d'un grand bâtiment, flanquées d'une tour ronde à laquelle on donne le nom de *maison de justice* et de *chancellerie de Savoie*. Les vieux plans désignent cet emplacement par ces mots: Place à LL. EE. où était la place de l'ancien tribunal impérial.

Eglise. Sous le rapport ecclésiastique, les habitants de la Tour étaient, dès les temps les plus anciens, paroissiens de l'église de St-Martin, à Vevey, qui dépendait du chapitre de Lausanne. Une chapelle, sous le vocable de saint Théodule, existait déjà à la Tour, où elle est mentionnée comme relevant de St-Martin, en 1228, dans le cartulaire de Lausanne. — En 1337, Aymon de Cossonay, chapelain de l'église de St-Martin, sur la demande des hommes de la Tour, institua un chapelain à cette chapelle, avec charge d'y dire une messe quotidienne.

Après la Réformation, la chapelle de la Tour fut desservie par le diacre de Vevey jusqu'à l'année 1599. Aujourd'hui, la Tour est devenue paroisse; une nouvelle église a été élevée, en 1794, sur l'emplacement de l'ancienne chapelle de saint Théodule. L'image du saint, enlevée à la Réformation et sauvée par les habitants, a été reléguée dans une chambre attenante à l'église où sont conservées les archives de la commune.

De longues contestations eurent lieu entre les villes de Vevey et de la Tour, au sujet de la co-propriété de l'église de St-Martin. Ces difficultés ont été définitivement tranchées en 1782, où la ville de Vevey est, par accord, restée seule propriétaire de St-Martin.

En 1453, il existait un hôpital à la Tour.

Pestes. Malgré la situation éminemment salubre de la Tour, cette ville a été fréquemment visitée par ces horribles maladies connues sous le nom de *pestes* qui ont si souvent désolé le pays.

1450-1451. La peste fait descendre le nombre des feux à 60, de 70 qu'on y avait comptés en 1440.

1566. Le fléau sévit dans les mois de février et d'août; plusieurs testaments sont dictés par des personnes atteintes de peste.

1612-1613. La maladie sévit de nouveau ; le pasteur Privat en meurt en 1613.

1628. Le pasteur Marcuard de Beauchâteau meurt de cette maladie.

1639. Le pasteur Delafontaine est frappé du fléau, en septembre.

Armes. La ville de la Tour avait obtenu du comte Amédée VI, en 1377, d'avoir un hérault à ses armes. Ces armoiries étaient un écusson parti de gueules et d'argent, à la tour crénelée d'argent sur gueules et de gueules sur argent. Le *hérault* (huissier du conseil) portait, comme livrée de son office, l'habit mi-parti rouge et blanc, culotte et gilet blancs, le tout de drap, et, pour coiffure, le chapeau tricorne en feutre noir, avec quelques ornements. A. Baron.

Antiquités. Les environs immédiats de la Tour recèlent divers restes des temps romains, tels que des médailles romaines, des débris d'anciens murs et dans une vigne voisine de la pointe de Peilz, on a trouvé une petite statue de Mercure.

La population était de 812 habitants en 1803 ; elle est de 1344 en 1860. La superficie du territoire est de 345,776 perches, dont 203,027 en vignes, 112,163 en prés, 14,891 en champs, 2242 en bois. Les bâtiments sont taxés 2,134,185 fr. et les fonds de terre 593,860 fr. Dettes hypothécaires, 1,610,600 fr. — Altitude, quelques pieds au-dessus du Léman. *

TRAIT DE BAY (*Tractus de Bay* en 1335), localité riveraine du Léman, vers l'embouchure de la *Baie* de Montreux. En 1335, les frères Nicolas et Jehannod Seschaulx de Blonay, cédèrent à l'abbaye de Haut-Crêt tout le droit de pêche qu'ils avaient *in tractu de Bay*. A. Baron.

TRANCHEPIED, hameau très ancien, du cercle de Gingins, district de Nyon ; il était, avec son territoire, indépendant de toute juridiction communale, lorsqu'à la suite d'une difficulté entre les communes de La Rippe et de Chéserex, au sujet de leurs limites respectives, il fut, en 1732, joint au territoire de cette dernière commune.

En 1826, Tranchepied a été retranché du territoire de Chéserex et réuni à celui de la Rippe. Près de là existe un étang d'une grande profondeur qui servait de *vivier* aux moines de Bonmont.

A. Baron.

TREIZE-CANTONS (les), ancienne auberge, sur la route de Lucens à Henniez ; elle est située sur le territoire fribourgeois, dans la commune de Surpierre, tandis que la route est sur territoire vaudois. On voit près de là quelques maisons, les Essinges, qui relèvent de la commune de Seigneux. *

Digitized by Google

TRÉLEX *(Trelai)*, village communal du cercle et de la paroisse de Gingins dont il est l'annexe, à 1 lieue N.-O. de Nyon, au pied du Jura, sur la route de France qui de là s'élève en zig-zags jusqu'à St-Cergues.

Il y avait autrefois, en ce village, une famille féodale qui portait le nom du lieu et figure assez fréquemment dans les actes du XIIe et du XIIIe siècle. En 1296, Marco de *Trelay*, chevalier, donne à l'abbaye de Bonmont des pâturages situés dans le territoire de Trélex. En 1232, Pierre de Trelay était vidomne de Nyon, il est qualifié chevalier en 1242.

Près du village on remarque deux éminences coniques, à peu près de même hauteur et circonférence, qui ont toute l'apparence d'anciens tombeaux *(tumuli)*.

La population était de 251 habitants en 1803; elle est de 358 en 1860. La superficie du territoire est de 630,514 perches, dont 5093 en vignes, 175,876 en prés, 201,000 en champs, 199,400 en bois, 44,000 en pâturages. Les bâtiments sont taxés 397,800 fr. et les fonds de terre (?). Dettes hypothécaires, 321,000 fr. — Altitude, 1707 p. féd.

*

TREMBLEYE, hameau de la paroisse de Commugny, cercle de Coppet.

*

TRÉSORIERS DU PAYS DE VAUD (*Seckelmeister*, en allemand). L'Etat de Berne avait deux trésoriers : l'un pour le pays romand et l'autre pour le pays allemand. Ces magistrats étaient tirés du sénat de Berne et prenaient rang immédiatement après les deux avoyers. Ils étaient chargés, comme leur titre l'indique, de l'administration en chef des deniers de la République, dont ils rendaient annuellement un compte détaillé. Le trésorier du pays de Vaud siégeait au conseil secret, il présidait la chambre d'appellation et la chambre économique romandes. Voici la liste des trésoriers du pays de Vaud :

1. Michel Augsburger, 1536.
2. Jean Steiger, 1548.
3. Jérôme Manuel, 1562.
4. Jean-Antoine Tillier, 1579.
5. Vincent Daxelhoffer, 1590.
6. Abraham Sturler, 1611.
7. David Fellenberg, 1624.
8. Jean-Rodolphe Bucher, 1628,
9. Marquard Zehender, 1635.
10. François Guder, 1643.
11. Burkard Fischer, 1644.
12. Jean-Antoine Tillier, 1650.
13. Emmanuel Steiger, 1660.
14. Christian Willading, 1670.
15. Rodolphe Wurstemberger, 1671.
16. Vincent Sturler, 1677.
17. Abraham Tillier, 1678.
18. Jean-Rodolphe Sinner, 1685.
19. Jaques de Wattenwyl, 1691.
20. Emmanuel Steiger, 1695.
21. Samuel Frisching, 1701.
22. Béat-Louis Sturler, 1707.
23. Christophe Steiger, 1712.
24. Jérôme d'Erlach, 1718.

Digitized by Google

25. Jean-Louis DE WATTENWYL, 1721.
26. Théophile DE DIESBACH, 1728.
27. Samuel MORLOT, 1734.
28. Christophe STEIGER, 1740.
29. Jean-Rodolphe DAXELHOFFER, 1746.
30. Philippe-Henri SINNER, 1752.
31. Albert-Frédéric D'ERLACH, 1758.
32. Béat-Louis OUGSBURGER, 1759.
33. Ch.-Emman^l DE BONSTETTEN, 1765.
34. Jean-Rodolphe DAXELHOFFER, 1771.
35. Bernard DE DIESBACH, 1777.
36. Albert DE MULINEN, 1783.
37. Bernard DE MURALT, 1789.
38. Charles DE GINGINS, 1795, le dernier.

A. BARON.

TRÉVELIN *(Trivilin)*, localité, avec une belle maison de campagne à 15 min. O. de la ville d'Aubonne, au sein d'un riche vignoble.

C'est en ce lieu qu'était, avant la Réformation, l'église paroissiale d'Aubonne, sous le vocable de la Vierge. Ce nom paraît lui venir du dieu *Bel* ou *Belin*, qui avait probablement un temple en ce lieu. Les chrétiens des temps primitifs ont souvent placé leurs églises sur les ruines des temples païens. Il n'est pas douteux, du reste, qu'il y avait aux environs d'Aubonne un lieu particulier consacré au culte druidique, comme l'attestent les instruments de sacrifices : couteaux, serpes, haches, etc., en bronze, trouvés fréquemment dans le sol et dont M. l'ingénieur Exchaquet avait réuni un certain nombre dans sa collection.

Dès l'année 1141, l'abbaye du lac de Joux possédait à Trévelin une grange importante; elle était taxée à cent livres de revenu, en 1324. Après la Réformation, cette grange fut transformée en fief et passa dans les mains des seigneurs de Montricher. En 1627, Simon Wurstemberger, de Berne, la possédait par acquisition des seigneurs de Montricher. Le fief passa ensuite à la famille de Watteville, qui le posséda jusqu'à l'année 1716, que la veuve de Jean-François de Watteville le vendit à Gabriel Gross, chancelier de Berne, pour le prix de 42,000 livres bernoises. En 1777, la famille Gross le revendit à n. Jean Crinsoz, seigneur de Givrins, pour 74,500 livres de Suisse. La famille possède encore aujourd'hui la belle campagne de Trévelin.

*

TREY, village communal du cercle de Payerne et de la paroisse de Granges, à 75 minutes S. de Payerne, sur la route qui conduit à Romont.

En 1748, un bourgeois de ce lieu, du nom de Cornamusaz, donna la moitié de sa fortune pour l'érection d'une chapelle qui devait être desservie par un pasteur nommé par la commune, l'approbation du gouvernement étant réservée. La loi de 1839 a mis fin à cet état de choses et Trey est réuni à la paroisse de Granges.

Le village dépendait, autrefois, du monastère de Payerne, qui le gouvernait par un mestral.

En 1376, Mermet de Trey, donzel de Payerne, se reconnaît homme-lige du comte de Gruyère et tient de lui, sous hommage, certaines maisons avec des pièces de terre rière Trey et promet de venir se présenter à Gruyère pour desservir son devoir de vassal, équipé et monté à cheval, quand il en serait requis et pour le temps que la guerre durerait.

Les nobles de Villarzel possédaient un conseigneuriage à Trey, qui passa ensuite aux nobles de Loys par donation de Georgeaz de Montricher, veuve de Vuillelme de Villarzel, au XVIe siècle.

En 1555, Hans Reyff et Nicolas Gottraux, de Fribourg, étaient coseigneurs de Trey. Au siècle dernier, la coseigneurie avait passé à n. François-Joseph-Nicolas Griset de Forel, commandeur de l'ordre de Malte, qui la vendit, en 1757, à LL. EE. de Berne, pour 18,000 florins. Un autre conseigneuriage fut vendu en 1759 aux dites Excellences, pour 4000 florins, par n. Etienne-Louis Loys, de Middes, capitaine en France.

ANTIQUITÉS. On a trouvé à Trey et dans les environs des restes d'anciens murs, des tuiles romaines, quelques vases de terre cuite et des squelettes humains portant des anneaux de bronze. Ce village est voisin de Granges, station importante sous les Romains.

La population était de 236 habitants en 1803; elle est de 413 en 1860. La superficie du territoire est de 408,000 perches, dont 135,340 en prés, 189,263 en champs, 73,600 en bois, 934 en pâturages. Les bâtiments sont taxés 377,000 fr. et les fonds de terre 252,600 fr. Dettes hypothécaires, 332,000 fr. — Altitude, 1923 p. fédéraux.

*.

TREYCOVAGNES (*Trescovanes*, paroisse en 1228), village communal du cercle de Champvent, à 30 min. S.-O. d'Yverdon, sur la route d'Orbe.

Des étymologistes font dériver le nom de ce village de *Tre-cowin*, qui, en celte, signifierait maison des charriots. Les Romains appelaient *covini* les chars de guerre des Belges, comme on peut le voir par ce vers de Lucain :

Et docilis rector confratri Belga covini.
Lib. 1.

Cette étymologie nous paraît être cherchée un peu trop loin. Dans le patois romand, nous avons le mot *covagne*, qui signifie un arbre renversé et pourri de vétusté; cette étymologie est plus vraisemblable que la première.

Treycovagnes était placé sur la voie romaine qui conduisait d'*Eburodunum* à *Urba ;* on y a trouvé le milliaire de Septime Sévère, qui se voit à Yverdon.

Au moyen âge, ce village appartenait, en partie, au mandement de Grandson.

La population était de 86 habitants en 1803; elle est de 161 en 1860. La superficie du territoire est de 223,000 perches, dont 2421 en vignes, 75,360 en prés, 84,200 en champs, 62,400 en pâturages. Les bâtiments sont taxés 491,000 fr. et les fonds de terre 442,000 fr. Dettes hypothécaires, 271,900 fr. — Altitude, 1533 p. fédéraux.

*

TREYTORRENS *(Troitorens, Troiterens, Treitorens)*, petit village communal du cercle de Granges, district de Payerne, à 3 ½ lieues S.-O. de cette ville, sur le plateau du Jorat, annexe de la paroisse de Combremont.

Seigneurie. Ce village avait pour seigneurs, dès le XIIe siècle, des nobles qui portaient le nom de leur terre. Ulrich de Treytorrens, chevalier, et son frère Rainaud, figurent comme témoins dans une donation à l'abbaye de Montheron, en 1171. N. Jean de Treytorrens est seigneur du dit lieu, en 1460. N. François de Treytorrens, époux de Clauda d'Avenches, est bourgeois d'Estavayer en 1509. Ce dernier et son frère Jean étaient encore seigneurs de Treytorrens en 1521.

En 1548, n. et égrège Pierre du Moulin, bourgeois d'Estavayer, reconnaît la seigneurie en faveur de LL. EE. de Berne et la transmet à ses descendants, qui la possédèrent jusqu'à l'année 1685, que n. Humbert de Moulin, banneret de Moudon, la vendit à n. Jaques-Nicolas dit Dugué, ministre à Oron, pour le prix de 50,000 florins; le fourrage et le bétail étaient compris dans la vente. Cette seigneurie était reconnue en franc-alleu. Le nouvel acquéreur la soumit au fief noble de LL. EE., ce qui ne l'empêcha pas de subir trois rétractions et ce n'est qu'en 1797 qu'il entra en possession définitive.

Les nobles du Gué, réfugiés français, étaient originaires de La Rochelle et devinrent bourgeois de Lausanne. Ils ont gardé la seigneurie de Treytorrens jusqu'à la fin du siècle passé.

Famille de Treytorrens. Cette ancienne famille vaudoise, qui a possédé la mayorie de Cudrefin par inféodation de 1453, était bourgeoise de Payerne, Estavayer, Cudrefin, Avenches et Moudon; elle a produit plusieurs hommes de mérite. L'un de ses membres, noble Abraham de Treytorrens, bourgeois de Payerne, se distingua au service de Naples, dans l'affaire de Velletri; il fut nommé maréchal-de-camp en 1771 et, ensuite, gouverneur de Messine. Henri de Treytorrens, commandant à Yverdon, en 1536, au moment de l'invasion bernoise, prit une part active à la défense de cette place.

L'un de ses descendants, nommé *François* et bourgeois d'Yverdon,

né en 1590, était, à l'âge de 38 ans, grand maître de l'artillerie au service du Danemark. Passé de là au service de Suède, il fit la campagne d'Allemagne sous Gustave-Adolphe, se distingua au passage du Leich et à la bataille de Lutzen, où il dirigeait le feu des batteries suédoises. Retiré à Genève en 1633, la ville lui confia la direction des fortifications. *Albert*, frère cadet du précédent, fut attiré par son aîné au service de Suède; devenu général-major en 1632, il fut tué l'année suivante au combat de Kempten.

Armes des nobles de Treytorrens: de gueules (variante: d'azur) à trois truites d'argent posées en fasce, surmontées d'une molette d'or.

La population de Treytorrens était de 111 habitants en 1803; elle est de 205 en 1860. La superficie du territoire est de 333,534 perches carrées, dont 73,000 en prés, 191,000 en champs, 64,400 en bois, 1627 en pâturages. Les bâtiments sont taxés 151,700 fr. et les fonds de terre 211,000 fr. Dettes hypothécaires, 192,000 fr. — Altitude, 2230 pieds fédéraux. †

TREYTORRENS (au), nom donné à quelques belles maisons de la commune de Puidoux, sises au bord du lac entre le Désaley et Cully, au sein d'un vignoble qui produit des vins justement estimés.

Les environs renferment un grand nombre de débris des temps romains. Vers la fin du siècle dernier, l'attention du docteur Levade avait été excitée par un chasse-roue placé contre un mur voisin, qui lui parut être formé de mortier antique, composé de deux couches de ciment, dont l'une était un mélange de petits cailloux anguleux noyés dans un bain de chaux; l'autre couche, superposée à la première, était composée de fragments de briques liés par de la chaux, sur laquelle on apercevait l'empreinte de petits cubes qui avaient dû composer un pavé à la mosaïque. L'appréciation du savant n'a pas tardé à être justifiée par les faits. En 1812, on a déterré dans une vigne, à l'orient, des restes d'anciens bains romains, des tronçons de colonnes, des chapiteaux, etc., qui semblent avoir appartenu à une maison importante. En 1832, dans une vigne de la localité, on a trouvé une petite statue en bronze de trois pouces de hauteur et d'une belle conservation; on croit qu'elle représente une bacchante. Cette statue avait passé dans la collection de M. Rodolphe Tissot, à Moudon. *

TRÉZY (le), ruisseau qui coule près de Rances. *

TRIPHON (Saint-), village de la commune d'Ollon, qui compte, avec les Isles, 85 maisons. Il est situé dans la plaine du Rhône, sur le penchant oriental d'une colline qui lui a fait donner le nom de *Motte*, qu'il porte encore aujourd'hui. Sa position est riante; il est

entouré de riches vergers qui s'étendent au loin dans la plaine, avec des bosquets et des pâturages. Il est dominé par une ancienne tour carrée, construite en marbre, d'une hauteur de 60 pieds sur 26 pieds de largeur. Cette tour repose sur un rocher isolé, d'une hauteur de 246 pieds, qui domine toute la vallée du Rhône et l'ancienne voie romaine entre *Tarnaias* et *Pennelucus*. Cette voie passait entre les deux collines de St-Triphon et de Charpigny; elle était taillée dans le roc.

L'on a fait diverses conjectures, quelquefois très hasardées, sur l'âge de cette tour antique. Quelques historiens ont voulu reporter son origine aux temps romains, appuyés sur les nombreuses antiquités de cet âge trouvées dans le sol, sur le sommet du rocher. M. le baron de Gingins ne partage point cette opinion. A ses yeux, l'érection du château-fort de St-Triphon est due aux rois rodolphiens, dans le cours du Xe siècle, afin de servir de refuge aux habitants des bourgades d'Ollon et de Villy contre les incursions des bandes sarrasines qui occupaient les sommets des Alpes Graies et Pennines. Nous partageons entièrement cette manière de voir de l'illustre historien.

Seigneurie. St-Triphon, comme Ollon, relevait directement des abbés de St-Maurice, qui en étaient les suzerains. Pour la protection de leurs hommes et l'administration de la justice, les abbés avaient inféodé leurs terres de la paroisse d'Ollon, à divers seigneurs laïcs, sous la réserve de l'hommage. A St-Triphon était le château-fort, qui devait servir de refuge aux habitants, à l'heure du danger. Ces derniers avaient l'obligation d'y monter la garde à tour de rôle et d'acquitter diverses redevances envers le châtelain.

Le premier seigneur de St-Triphon connu par les documents est *Humbert*. Il est qualifié chevalier *(miles)* de St-Triphon dans un titre de l'abbaye de St-Maurice, de l'an 1190.

Peu après, St-Triphon paraît avoir passé dans les mains du comte de Savoie, mais toujours sous la mouvance des abbés de St-Maurice. Cela résulte d'une charte de mai 1232, citée par M. Wurstemberger dans ses *Preuves à l'histoire du comte Pierre*. Nous y voyons que *Gui de Saillon* cède au comte Thomas tout ce qu'il possède à Saillon et reçoit du comte, en échange, des terres à Ormonts, sa *maison de St-Triphon,* la ruine de Boson, la main-d'œuvre d'Ollon et plusieurs hommes.

Cet acte est curieux à plus d'un titre : 1° Nous y voyons que le personnage désigné sous le nom de Gui de Saillon n'est autre que *Gui de Pontverre,* qui paraît avoir pris ce dernier nom depuis la cession de ses terres à Saillon, dans le Bas-Valais. 2° Il montre bien l'origine des nombreuses possessions de la maison de Pontverre, à

Ormonts, Aigle et St-Triphon, origine demeurée inexpliquée jusqu'ici (voir *Ormonts*).

1238. Gui ou Guigue eut une difficulté avec l'abbé Nantelme et son chapitre à l'occasion des redevances en foin *(de exactionibus fœni)* et des gardes *(de excubiis)* que le premier exigeait, hors de temps, des hommes de l'abbaye pour la garde du *château*. Guigue relâche l'exaction du foin à l'église, pour le remède de son âme, et il est convenu de n'exiger la garde que lorsqu'elle sera nécessaire pour la conservation de la personne et des biens du seigneur, ou à l'occasion d'une guerre indispensable. Le monastère lui remet pour cela 12 livres mauriçoises. C'est dans cet acte que le château *(castrum)* de St-Triphon est mentionné pour la première fois. En 1232, il n'est qualifié que de maison *(domus)*, bien que certainement il y eût déjà des fortifications sur le rocher. C'est donc, selon toute probabilité, à Gui de Saillon qu'il faut rapporter les fortifications de grande enceinte entourant la tour, qui existe seule aujourd'hui. Gui eut un fils, nommé Pierre, qui lui succéda.

Pierre de Pontverre, chevalier, était seigneur de St-Triphon en 1265. Par un accord, fait à cette date, il décharge, pour toujours, les sujets de l'abbaye, de la garde du château de St-Triphon, en temps de guerre ou autre, pour le prix de 40 livres mauriçoises.

Ce seigneur Pierre vivait encore en 1281.

Guillaume de Pontverre, probablement fils du précédent, avait succédé à son père dans le commencement du XIVe siècle. En 1309, il avait élevé une chapelle auprès de celle de St-Triphon, ce qui amena un différend avec l'abbaye d'Agaune, de qui dépendait l'église de St-Victor, à Ollon, et l'ancienne chapelle.

Guillaume vivait encore en 1321 ; il était mort en 1333, sans enfants, laissant la seigneurie d'Ormonts à son neveu Aymon de Pontverre et celle de St-Triphon à un autre neveu, Boniface de Châtillon.

Boniface de Châtillon, en la Val d'Aoste, devenu seigneur de Saint-Triphon, reconnut, en 1333, tenir du comte de Savoie sa maison de St-Triphon avec ses appartenances, à l'exception des hommes, tailles et services acquis par son prédécesseur, de Jean de la Tour et de Jean d'Arbignon, chevaliers.

Gui et *Jean Thome*, frères, lombards, acquièrent, en 1342, du précédent, la seigneurie de St-Triphon.

En 1367, *Jean de Rovéréaz* acquit une partie de cette seigneurie, de Manuel, fils de Jean Thome.

En 1384, *Olivier* et *Berthod Thome* sont coseigneurs de Saint-Triphon.

En 1457, *Eymard* et *Antoine du Chatelar* (de Castellario), coseigneurs.

En 1458, *Jean de Rovéréaz*, coseigneur.

En 1472, *Antoine Sostion*, coseigneur.

En 1491 et 1520, *Guigue de Rovéréaz*, coseigneur.

En 1608, *David* et *Antoine de Rovéréaz*, coseigneurs.

Au pied du rocher de St-Triphon est une carrière de marbre noir, objet d'une grande exploitation depuis la création du chemin de fer.

Antiquités. On a déterré à diverses reprises, sur le local de St-Triphon, des médailles romaines, d'argent et de bronze, et, plus récemment, d'anciens tombeaux composés de dalles de pierre non taillées, renfermant des squelettes humains avec des armes tranchantes en fer, et des ornements en argent, en bronze, tels que plaques, agrafes, etc.

Entre cette localité et Ollon on a trouvé un milliaire romain de l'empereur *Licinius;* il a été transporté à l'église d'Ollon.

Un jour, le docteur Levade, montant à la tour, découvrit, au-dessus d'un portail, une inscription en l'honneur de Caligula, dont il ne restait que quelques fragments. Cette inscription a été enlevée et transportée à Jouxtens, dans une maison de campagne appartenant alors à M. César de Constant.

C'est entre St-Triphon et Bex qu'on doit chercher le champ de bataille où les Helvétiens et leurs alliés remportèrent cette mémorable victoire sur les Romains, si bien retracée dans le tableau de Gleyre. C'était l'an 107 avant notre ère; les Helvétiens, sous la conduite du jeune Divicon, réunis aux Cimbres et aux Teutons commandés par Teutobades, voulurent pénétrer en Italie et traversèrent les Alpes. Mais ces bandes nombreuses ne purent tenir devant la discipline romaine; refoulées bientôt en deçà des Alpes, et parvenues en Valais, elles envoyèrent des députés à Cassius qui commandait les Romains, lui demander l'autorisation de s'établir dans le pays qu'ils occupaient. Cette demande fut repoussée avec hauteur. Les Helvétiens simulèrent aussitôt une retraite afin d'attirer l'armée romaine dans les défilés des Alpes, où la discipline devait perdre une partie de ses avantages. L'armée romaine s'avance à la suite des Helvétiens, puis, lorsqu'elle est arrivée dans la plaine du Rhône, ces derniers, placés en embuscade dans les vallées latérales, fondent avec impétuosité sur l'ennemi, qu'ils enveloppent de toutes parts. L'attaque et la résistance furent également vives, mais les Romains, accablés sous le nombre, furent enfin forcés de céder, après avoir subi un grand carnage. Le consul Cassius et son lieutenant Pison périrent dans la mêlée. Popilius, demeuré chef de l'armée, ne put obtenir la vie des siens qu'aux conditions les plus dures et les plus déshonorantes. Les soldats romains durent passer sous le

joug, nus, au milieu des huées des vainqueurs. Ils ne purent se retirer, ensuite, qu'après avoir livré des ôtages. *

Sources: Archives de St-Maurice, d'après M. de Gingins, et notes fournies par M. Greyloz, député, à Ollon.

TRONCHET (le), cabaret isolé, au pied occidental du mont de la tour de Gourze, sur la route des Cornes-de-Cerf à Cully. Autrefois, il portait pour enseigne : *A la tour de Gourze,* titre remplacé par : *le Chasseur*. Les chasseurs de la contrée s'y sont souvent donné rendez-vous le 3 novembre, pour y célébrer gaiement la fête de leur patron saint Hubert. On exploite beaucoup de tourbe dans les environs. *

TRONCS (les), hameau du Jorat, près de Froideville. Il est peuplé de colons venus de la vallée du lac de Joux. Ce lieu est peut-être celui qui est désigné dans le *Cartulaire de Lausanne* sous le nom de *troncus* et qui fut rendu désert dans la guerre de Berthold, duc de Zæhringen, et de Thomas, comte de Savoie, au commencement du XIIIe siècle. *Nemus quod dicitur troncus erat desertus et pascebantur ibi animalia. Per guerram ducis Bertoldi et Thomæ comitis de sabaudia crevit nemus.* C. L. *

TRUCHEFARDEL, montagne près de Roche, où l'on trouve quelques carrières de beau marbre. LEVADE.

TUILERIES ou TUILLÈRES, dans le langage du pays, hameau de la commune de Grandson, à 30 min. S.-O. de cette ville. Son origine remonte à l'année 1459. A cette date, un abergataire du nom d'Amiet obtint la permission d'y fabriquer de la tuile. Dès lors, ce hameau s'est successivement accru et peuplé, tellement qu'en 1832 on y comptait 223 habitants, la plupart bourgeois de Grandson. Les tuileries du lieu sont grevées d'un privilége en faveur de la ville et des bourgeois, qui peuvent faire leur provision de tuiles au-dessous du prix courant.

La localité s'appelait autrefois *Fiez-Pittet*. A. BARON.

TUSINGE, hameau de la commune de Blonay, entre le château et le village de Chevalleyres-d'en-bas. *

U

URSINS (*Ursingis* en l'an 1009; *Ursins*, paroisse en 1228), village communal du cercle de Belmont, annexe de la paroisse de Gressy,

district d'Yverdon, à 1 lieue S.-E. de cette ville et à 6 lieues de Lausanne.

Ce village était déjà habité sous les Romains et paraît avoir reçu son nom de la famille *Ursinus*. En 1608, le célèbre médecin et chirurgien Fabrice de Hilden découvrit, près de ce lieu, un ancien cimetière romain, avec quelques armes antiques, entr'autres un large poignard et les restes d'un bouclier de fer avec des ornements dorés.

Tout le terrain adjacent à l'église est plein de restes de murs antiques qui se croisent en diverses directions et dont le mortier est si dur qu'il est fort difficile de les démolir. En 1836, on a trouvé dans la localité deux figurines en bronze; l'une est celle d'un Mercure, l'autre un beau votif avec son piédestal de bronze dédié à Mercure. Nous ne parlerons pas ici des morceaux de corniches, de chapiteaux, de vases antiques trouvés fréquemment dans le sol et qui indiquent qu'Ursins était un lieu assez important dans les temps romains.

Au moyen âge, le village faisait partie de la seigneurie de Belmont.

L'église du lieu dépendait du Chapitre de Lausanne, à qui elle avait été donnée par l'évêque saint Amédée.

La population était de 147 habitants en 1803; elle est de 267 en 1860. La superficie du territoire est de 369,346 perches, dont 106,700 en prés, 170,300 en champs, 45,300 en bois, 43,500 en pâturages. Les bâtiments sont taxés 209,400 fr. et les fonds de terre 247,000 fr. Dettes hypothécaires, 188,000 fr. — Altitude, 2153 p. fédéraux.

*

USSIÈRES, hameau de la commune de Ropraz, de la paroisse et du cercle de Mézières, avec un petit château dans un site très rustique, au-dessous de Corcelles-le-Jorat.

C'est dans un domaine à Ussières qu'a résidé longtemps Madame Henriette Desmeules, née Chollet, qui a publié, de 1822 à 1853, plusieurs écrits populaires, en dialogues, empreints d'une simplicité charmante et d'une morale affectueuse. Ce sont : *Les avis de la bonne Mère grand ; Rose et Lisette ou les Deux servantes ; Les deux amis au cabaret ; La famille du Crêt des Vernes ; Les filles du boucher.* Tous ces écrits sont une peinture fidèle des mœurs nationales et des sites du Jorat; ils méritent d'être réimprimés.

*

UTTINS (les), nom donné à une belle maison, sise à Rolle, la dernière à droite sur la route de Genève; c'était autrefois un fief dépendant de la seigneurie du Rosay.

En 1747, Abraham-Frédéric de la Harpe, châtelain de Rolle, et Louis de la Harpe, châtelain de Mont, acquièrent du seigneur du

Digitized by Google

Rosay le domaine des Uttins, avec tous droits de fief et juridiction, pour le prix de 9500 livres suisses.

M. de Noailles, après l'émigration, a longtemps résidé aux Uttins, où il réunissait une société nombreuse et choisie. *

UTTINS (les), nom d'une maison de campagne à quelques minutes O. d'Yverdon. *

V

VACHÈRE (voyez *Vuachère*).

VACINS (*villa Vacins, in comitatu Vualdense* en 1005), nom d'un village qui existait autrefois non loin de la Tour-de-Peilz et qui avait donné son nom au territoire qui s'étend, de là, vers les Alpes et vers Chillon. Cela paraît démontré par un acte de l'an 1005, dans lequel Hugues, évêque de Genève, donne en échange à Hugues, évêque de Sion, la quatrième partie du territoire de Vacins contre un lunage, une vigne et le territoire de Grandchamp. Serait-ce là l'origine des droits des évêques de Sion sur Montreux et le Châtelard ? *

VAILLOUD (le), hameau situé à mi-chemin entre Lignerolles et l'Abergement. *

VAIZON (le), petit ruisseau qui vient de La Chaux et se jette dans la Venoge entre Chevilly et La Sarraz. *

VALACRET ou VALACREST, beau domaine rural, près de la Broie, entre Moudon et Bressonnaz. C'était, en 1335, une grange dépendante du couvent de Lutry. Sécularisée à la Réformation, elle passa, avec divers droits de fief, à la famille de Cerjat, qui transféra ces droits au château de Rochefort, qu'elle possédait au *Bourg* de Moudon. *

VALESARD (le), appelé aussi l'*Oufemaz,* ruisseau de la paroisse de Cossonay qui vient se jeter dans la Venoge, entre Cossonay et Gollion. *

VALEYRES-SOUS-MONTAGNY, village communal du cercle de Champvent et de la paroisse de Montagny, à 45 min. N.-O. d'Yverdon, sur un sol fertile et bien cultivé.

Ce lieu, comme les suivants, paraît tenir son nom de la famille romaine *Valeria*, qui a dû y posséder une maison de campagne au-

tour de laquelle s'était groupé un village. On a trouvé, dans la localité, plusieurs restes des temps romains.

En 1254, Villelmo de Walères reconnaît les droits et usages de ses hommes à Valeyres et à St-Christophe, selon les mandements de l'illustre Pierre de Savoie.

La population était de 204 habitants en 1803; elle est de 240 en 1860. La superficie du territoire est de 250,000 perches, dont 23,612 en vignes, 48,300 en prés, 126,300 en champs, 48,700 en bois, 1000 en pâturages. Les bâtiments sont taxés 192,000 fr. et les fonds de terre 207,000 fr. Dettes hypothécaires, 154,000 fr. — Altitude, 1550 p. féd.

*

VALEYRES-SOUS-RANCES, village communal du cercle de Baulmes, annexe de Rances, à 45 min. N.-O. d'Orbe, au pied d'un coteau couvert d'un riche vignoble. A l'est du village, on remarque une espèce d'éperon de terrain *urgonien* qui sourd du sein de la molasse rouge.

Ce village faisait anciennement partie de la terre des Clées; les nobles de *Gland* et de *Gallera* y possédaient des fiefs et droitures, au XVI[e] siècle. Au siècle suivant, ces fiefs avaient passé, avec les domaines ruraux, aux familles Steiguer et Manuel, de Berne, et plus tard aux nobles de Bonstetten, Boissier et Gasparin.

L'historien Jean de Müller y séjourna, au siècle dernier, chez son ami Charles-Victor de Bonstetten, l'aimable et spirituel bailli de Nyon, dans la maison occupée aujourd'hui par M. de Bonstetten, le savant investigateur de nos antiquités nationales.

Au siècle passé, Valeyres était nommé le petit Berne, à cause de la société nombreuse et choisie qui se réunissait autour de M. de Bonstetten. C'est là que passe les mois de l'été la famille de M. le comte Agénor de Gasparin, devenue aussi le centre d'une société nombreuse.

En 1792, n. Bernard-Louis de Muralt vend à n. Jean-François Boissier, de Genève, sa maison et domaine de Valeyres, pour le prix de 192,000 livres de Suisse. Au domaine était attaché le droit exclusif de pêche sur le ruisseau du Bugeon et du Pontet, tant rière Valeyres que dans toute la terre des Clées.

En 1815, la Confédération avait formé, sous le colonel Girard, un camp de trois à quatre mille hommes, au lieu dit les Planches, vaste plaine à l'occident du village. Le camp, composé de huttes de branchages, fut incendié et les troupes entrèrent en Franche-Comté après Waterloo. — Le plateau situé entre Valeyres et Orbe renferme un grand nombre de restes romains, comme le voisinage d'Orbe pouvait le faire déjà supposer.

Digitized by Google

L'église ou chapelle de *Valières* était, avant la Réformation, sous le vocable de saint Jaques et dépendait de l'église de Rances.

La population était de 300 habitants en 1803; elle est de 480 en 1860. La superficie du territoire est de 696,377 perches, dont 40,086 en vignes, 183,300 en prés, 198,400 en champs, 33,400 en bois, 133,800 en pâturages, 100,800 en estivages. Les bâtiments sont taxés 359,000 fr. et les fonds de terre 503,000 fr. Dettes hypothécaires, 264,000 fr. — Altitude du temple, 1547 p. féd. *

VALEYRES-SOUS-URSINS, village communal du cercle de Belmont, à 45 min. S.-E. d'Yverdon, paroisse de Gressy. Comme dans tous les autres lieux du nom de Valeyres, on y a trouvé un grand nombre de médailles des empereurs depuis le règne de Tibère à celui des Antonins. M. Haller de Königstein, auteur de l'*Helvétie sous les Romains*, en avait recueilli un assez grand nombre dans sa collection.

La population était de 175 habitants en 1803; elle est de 224 en 1860. La superficie du territoire est de 308,217 perches, dont 73,000 en prés, 161,300 en champs, 64,700 en bois, 4260 en pâturages. Les bâtiments sont taxés 203,000 fr. et les fonds de terre 207,000 fr. Dettes hypothécaires, 174,000 fr. — Altitude, 1740 p. fédéraux. *

VALEYRES, hameau composé de diverses habitations éparses, au N.-O. près de Villeneuve et à 2 lieues E. de Vevey.

On y a découvert, en différents temps, des restes d'antiquités romaines et des médailles. En 1815, on y trouva un ancien cimetière et des tombes; dans l'une d'elles était un lacrymatoire en verre, qui fut donné par M. Perret, de Villeneuve, au docteur Levade, pour sa collection. LEVADE.

VALLAMAND-DESSUS, village du cercle de Cudrefin, de la paroisse de Montet, sis sur les bords du lac de Morat, entouré de belles maisons de campagne, dans une position riante. Il forme une commune avec le hameau de *Vallamand-Dessous*, qui en est voisin.

La commune de Vallamand formait, avec celle de Cotterd ou *Bellerive* (voir ce nom), la seigneurie de Bellerive, qui appartenait encore, en 1798, à la famille bernoise de Graffenried; le château est à Vallamand-Dessous.

La population était de 192 habitants en 1803; elle est de 282 en 1860. La superficie du territoire est de 239,287 perches, dont 28,900 en vignes, 28,500 en prés, 132,100 en champs, 43,100 en bois. Les bâtiments sont taxés 203,000 fr. et les fonds de terre 265,800 fr. Dettes hypothécaires, 128,000 fr. *

VALLÉE DE JOUX (voyez *Joux*).

VALLORBES ou plus exactement VALLORBE (*ecclesia de Valle OErbe* en 1148, *prioratus de Valorbes* en 1228), grand et beau village, chef-lieu du cercle de ce nom, composé des communes de *Ballaigues, Vaulion* et *Vallorbes*, avec une population totale de 3215 habitants.

Ce village est l'un des plus beaux, des plus importants et des plus industrieux du pays. Situé sur la rivière de l'Orbe, qui lui a donné son nom, au milieu d'un vallon dominé d'un côté par la chaîne de la Dent-de-Vaulion, de l'autre par le mont d'Or, et au midi par le mont d'Orseires, il est dans une des positions les plus pittoresques des vallées du Jura.

L'Orbe est une rivière très poissonneuse; la truite se plaît au milieu de ces eaux fraîches et limpides, qui ne sont troublées qu'à la fonte des neiges et après les pluies longues de l'été. Il n'est pas douteux que l'abondance du poisson, qui offrait un aliment facile à un peuple non encore civilisé, n'ait attiré, de bonne heure, des colons au sein de cette vallée, où ils trouvaient, en même temps, de magnifiques prairies pour l'alimentation des bestiaux. Aussi a-t-on découvert, sur le local occupé aujourd'hui par les maisons du village, un *celt* ou hache gauloise, en serpentine, qui remonte évidemment à l'âge de la pierre. C'est, du reste, le seul monument, en ce lieu-là, des temps antéhistoriques.

LE PRIEURÉ. La première mention de Vallorbes, dans le moyen-âge, se trouve dans une bulle du pape Innocent II de 1139, où il confirme au couvent de Romainmôtier l'obédience *(obedientiam)* de Vallorbes, avec sa chapelle. L'église de ce même lieu est mentionnée dans une charte de 1148. — Un prieuré de bénédictins, de l'ordre de Cluny, ne tarda pas à s'y établir. Il a semblé à M. Frédéric de Charrière, dans ses recherches sur Romainmôtier, que ce prieuré aurait déjà acensé des terres à Colombier, en faveur de l'abbaye du lac de Joux, en 1219.

Cependant, dans tout le cours du XIIIe siècle, ce prieuré était demeuré pauvre. La population de ce beau vallon était fort restreinte, et les redevances payées au couvent par les rares abergataires, presque nulles. En 1271, le prieur Willerme acheta pourtant une vigne, au territoire de Dullit *(Delais)*, pour le prix de 27 livres; les hommes de Vallorbes avaient l'obligation d'en amener le vin au prieuré, aux frais du prieur.

Ce couvent ne paraît jamais avoir réuni qu'un nombre très restreint de religieux. En 1321, il était très pauvre et le nombre de ses hommes censitaires petit; il ne pouvait subsister par ses propres

ressources. A cette dernière date, le monastère de Romainmôtier, de qui dépendait celui de Vallorbes, expose à l'abbé de Cluny, supérieur de l'ordre, que ce dernier prieuré est tellement dénué de ressources, qu'il ne peut plus suffire à l'entretien du prieur, du moine qui réside de temps en temps à Vallorbes et du curé qui a sa mense avec eux. Il demande que ce prieuré soit réuni à celui de Romainmôtier. Cette demande fut agréée, après enquête, et dès cette année, 1328, Vallorbes devint partie intégrante de la terre de Romainmôtier.

C'est à peu près tout ce que les anciens documents nous apprennent sur ce prieuré dont nous ne connaissons ni l'origine, ni le fondateur. Il était situé vers le cimetière actuel de Vallorbes, dans une localité appelée encore aujourd'hui sur le *Mouti*. Le patron paraît avoir été saint Pancrace, à en juger par le nom de ce saint, donné à la fontaine qui coulait auprès du couvent et passait pour avoir des propriétés merveilleuses.

Chose étonnante! et bien propre à nous donner une idée des temps malheureux du moyen-âge, la riche vallée de Vallorbes, avec ses magnifiques prairies et son vaste territoire, ne pouvait pourvoir à l'entretien du prieur, du curé et d'un moine qui ne faisait, au couvent, qu'un séjour momentané.

Nous ne connaissons les noms que de trois prieurs: *Willerme*, de Brussins; *Willerme*, dit Charpil, en 1271, et Jaques de *Disy*, en 1321; ce fut le dernier.

Domination de Romainmotier. Après que le vallon de Vallorbes eut passé aux prieurs de Romainmôtier, la population paraît avoir éprouvé une augmentation. Cependant, cette augmentation était bien légère puisqu'après un espace de presque un siècle on ne comptait encore dans ce lieu que quatorze chefs de famille. Une circonstance peut expliquer ce fait. Les habitants de Vallorbes étaient des hommes libres; ils payaient peu de cens sur leur territoire, mais ils étaient soumis, pour leurs terres, à la taille à miséricorde. Dans cette triste condition, le colon ne pouvait se livrer avec courage à la culture, étant toujours dominé par la crainte de voir le prix de ses labeurs lui être enlevé par des maîtres avides. Cette position précaire pesait durement sur la population. — Pour en sortir, les habitants recoururent au prieur de Romainmôtier, en 1403. Celui-ci était alors *Jean de Juys*, de bonne mémoire; il prend aussitôt en considération la requête des gens de Vallorbes; il fait assembler les religieux en chapitre, au son de la cloche, expose le but de cette convocation et, dans la même séance, affranchit les requérants de toute servitude taillable, mais avec la condition qu'ils demeureront *hommes liges* du prieuré et que leurs possessions seront assujetties à la mainmorte, selon l'usage de la terre de Romainmôtier. Pour cette concession,

les habitants de Vallorbes paient 40 francs de bon or, d'entrée, et 20 livres de redevance annuelle. Cette concession devint l'une des sources de la prospérité de la commune; les habitants le comprirent bien. Dans la guerre de Bourgogne, en 1475, au moment où les Suisses s'étaient emparé des Clées, ils avaient commis des déprédations dans les lieux voisins, Vallorbes n'avait pu y échapper; ses archives avaient été fouillées par les pillards et l'acte important de Jean de Juys fort maltraité. Dans l'état où il avait été mis la communauté ne pouvait le produire honnêtement devant les cours de justice; elle s'adressa, en 1488, au vicaire de Romainmôtier pour François de Savoie, afin d'en obtenir un *vidimus* qui eût toute l'autorité de l'acte primitif, ce qui lui fut accordé.

Depuis la concession de Jean de Juys, les charges de Vallorbes envers Romainmôtier s'étaient trouvées fort allégées. Ainsi, pour le prix de 20 livres annuelles, réparties entre les habitants d'après l'étendue de leurs terres, ils étaient exempts de toute *taille*. Ils payaient encore: la *dime* des graines, le *terrage*, impôt en nature levé sur les terres arables; les *corvées* de charrue, estimées 3 sols; les charrois de vin pour le couvent, dus par les propriétaires d'un cheval, estimés aussi 3 sols, et quelques autres redevances légères pour le *four* et le *moulin*.

Le curé percevait la dîme du bétail naissant et de la moisson.

Cependant, au XV[e] siècle, l'agriculture avait fait peu de progrès dans la localité. On n'y cultivait encore que l'orge et l'avoine et cela sur un espace assez restreint: 168 poses arables. Les prés comptaient pour 504 seytorées *(falcatæ)* ou journées de faux, mesure d'une pose, le reste du territoire était en *communs*.

Une chose remarquable c'est que les habitants de Vallorbes avaient un droit général de défrichement dans tout le vallon; il fallait seulement le consentement de l'autorité communale qui l'accordait assez libéralement lorsque la population était peu considérable. Elle allégeait d'autant la redevance annuelle des 20 livres par sa répartition sur un plus grand nombre d'individus. — De là ce grand nombre de hameaux et de maisons foraines qui se sont successivement élevés sur les deux flancs de la vallée.

Administration. Pour rendre la justice et administrer les biens du couvent, le prieur de Romainmôtier avait deux officiers à Vallorbe, un *mayor* et un *mestral*. De la cour du mayor on appelait à celle du mestral et de cette dernière au châtelain de Romainmôtier. Cette administration a duré jusqu'à l'année 1613, que le gouvernement de Berne remplaça ces deux magistrats par un *châtelain*. Les appels étaient portés à la cour baillivale de Romainmôtier.

Domination bernoise. Le gouvernement bernois, après la conquête

du pays, ménagea beaucoup les montagnards du Jura dont il respecta, généralement, les anciennes franchises et immunités. Sous ces nouveaux maîtres, la population, qui ne comptait que 12 feux en 1529, fit des progrès rapides qu'elle dut surtout au développement de l'industrie du fer que favorisaient l'abondance des bois et l'eau de l'Orbe, comme force motrice. Il peut être intéressant d'en suivre les destinées.

Industrie du fer. Le commencement de cette industrie remonte assez haut, elle se rattache à dom *Gaufred*, prieur de Romainmôtier, qui édifia la *Ferrière* de Vallorbes, appelée aujourd'hui *Là Dernier*, vers l'an 1285. Cette première création fut suivie d'autres du même genre; la forge du Vivier paraît avoir été construite plus tard, aussi par le prieuré. Les documents se taisent sur les succès de ces premiers établissements, jusqu'au commencement du XVIe siècle.

En 1530, la *Ferrière* (de Là Dernier) était amodiée à maître Etienne de Franquefort, autrement Matthey, avec cinq poses *(falcatæ)* de prés et neuf poses de terres contiguës, pour 20 florins par an. Cette famille paraît avoir possédé la Ferrière, en abergement, déjà en 1403.

En 1528, le prieur Claude d'Estavayer aberge à P. Vallotton, autrement nommé Develley, les restes de la forge du Vivier qui était en ruines. Il lui concède aussi, au-dessous du pont de l'Orbe, la place d'une usine pour fondre et forger le fer, fabriquer des faux et autres instruments, etc. Pour ces concessions, Pierre Vallotton devait payer 9 florins annuels et donner au prieuré trois quintaux de fer bon d'entrage.

Une autre forge, qui existait déjà en 1515, était celle de Michel et Claude Grobet; elle était située au Châtelard, vers la Jognynaz, et payait un cens de 10 sols annuels au prieuré.

Ces établissements subsistèrent, avec des chances diverses, jusque vers la fin du XVIe siècle qu'ils reçurent une impulsion nouvelle par la présence des nobles de Hennezel, qui s'étaient réfugiés au pays de Vaud pour cause de religion.

Cette famille, originaire de la Lorraine, avait pu emporter avec elle des capitaux qui lui permirent d'acquérir la seigneurie d'Essert-Pittet, le fief de la Robellaz, avec diverses possessions à Vallorbes. En 1589, noble Nicolas de Hennezel, écuyer, seigneur d'Essert, et Pierre de Hennezel, de la Robellaz, sont reçus bourgeois de Vallorbes, pour le prix de 200 florins, avec diverses exemptions; le tout accordé en considération de leur vertueuse conversation et de la fréquentation que les dits gouverneurs et communiers ont, en deçà, ene avec eux, etc.

En 1591, les nobles de Hennezel sont maîtres de forges à Vallorbes. Ils paient à David Tscharner, ancien bailli d'Yverdon, une

somme de 200 écus d'or au soleil due par les gouverneurs de Vallorbes. Ces derniers, pour se libérer, s'engagent envers les nobles de Hennezel à leur livrer, dans leurs forges, tout le charbon nécessaire pour affiner, battre et marteler la quantité de 80 milliers de fer. — Dès ce moment, l'industrie du fer dispose de nombreux capitaux et commence à prendre l'extension qu'elle a conservée jusqu'à ce jour.

En 1669, le nombre des forges s'était beaucoup accru, en voici l'énumération d'après un document du temps:

Forges de M. de Hennezel (*Là Dernier* soit la Ferrière, etc.).
» de M. Jérémie Vallotton, seigneur chastelain de Vallorbes. Il doit pour ses hauts fourneaux, forges, battoir, meules, martinet, soufflages, etc., 9 florins 2 sols de cens.
» Truan.
» Glardon.
» Bulle.
» Vallotton.
» Jaquet.
» Buisson.
» Matthey et trois autres encore.
» Truan et Amey, sous les Roches.

Pour alimenter de charbon ces nombreuses usines, les habitants de Vallorbes avaient obtenu de LL. EE. de pouvoir s'approvisionner de bois à charbon dans la vallée de Joux. En 1649, les propriétaires des forges de l'abbaye mirent opposition à cette jouissance et recoururent à Berne. Les usiniers de Vallorbes recoururent aussi à Berne où ils présentèrent leurs titres; les documents se taisent sur l'issue du procès.

Dès l'année 1649, outre la fabrication des gros fers, l'industrie de Vallorbes livrait au commerce et à la consommation, des clous, clavins, tachettes (clous à souliers), fers de chevaux, etc.

Aujourd'hui, après bien des alternatives diverses, l'industrie des fers fleurit encore à Vallorbes; elle amène à sa suite un grand commerce et une aisance générale chez les habitants. En 1845, une association de capitalistes, sous la direction de MM. Vallotton frères et Reverchon, a permis de développer considérablement la fabrication. Les fers bruts sont tirés d'un haut fourneau que possède la société dans le Jura bernois; ils sont retravaillés à Vallorbes, et donnent un fer doux, très estimé pour ses qualités. Il trouve, par cette raison, un facile débouché dans la Suisse malgré son prix élevé.

A côté de cette grande fabrication qui produit près de 25,000 quintaux de fer doux, se sont établies plusieurs industries particulières, destinées à pourvoir aux besoins du pays; elles produisent

des *faux* et *instruments d'agriculture*, des *chaînes*, des *balances* et *romaines*, de la *serrurerie*, de la *coutellerie* commune. La plus considérable de ces industries secondaires est celle de la fabrication des *limes* pour l'horlogerie; les principaux ateliers sont ceux de MM. Borloz et Grobet qui occupent plus de cent ouvriers, expédient leurs produits dans toute l'Europe et jusqu'en Amérique, où les limes de Vallorbes sont très estimées.

La fabrique des *clous* à la main est encore prospère, malgré la concurrence que lui font les clous à la mécanique. Les ouvriers emploient surtout à cette fabrication les mois d'hiver.

Toutes ces diverses branches, exploitées par une population laborieuse, ont amené au milieu d'elle un grand bien-être; des fortunes considérables s'y sont même formées, depuis vingt ans, chez les chefs d'ateliers qui ont su joindre à l'intelligence et à l'activité l'économie qui conserve.

La pêche. Dans tous les temps, l'excellence des truites de l'Orbe a inspiré aux seigneurs des règlements pour en empêcher la trop grande diminution. Sous les prieurs de Romainmôtier, nul que le seigneur ne pouvait tendre des filets dans la rivière; les habitants de Vallorbes avaient le droit d'y pêcher à la *ligne* et à la *trouble (cum lineâ et trobla)*. Le curé avait, seul d'abord, le droit d'avoir une *nanse (nansam)* sur la rivière. En 1495, Claude de Franquefort (Matthey) obtint du prieur de pouvoir établir une *nanse* proche de la Ferrière (de *Là Dernier*), à lui affermée à la condition de livrer, annuellement, quatre douzaines de truites au couvent, le jour de la Toussaint.

Le gouvernement bernois maintint sévèrement ces restrictions à la pêche. En 1679, le bailli de Romainmôtier alla même jusqu'à défendre de vendre du poisson à des étrangers. Aujourd'hui, cette matière est régie par la loi sur la pêche.

Depuis quelques années, la commune a établi près du moulin, vers le pont, un établissement de pisciculture qu'elle a placé sous la direction intelligente de M. le régent Mathey. Les œufs sont tirés de la poissine de l'Arnon et disposés, sous un couvert, dans une eau courante où leur éclosion réussit à merveille. Près de cent mille jeunes truites ont été lâchées annuellement dans la rivière, depuis quelques années. On a remarqué que leur couleur était plus foncée que celle des truites indigènes. Cet établissement est curieux et mérite d'être visité.

Mouvement de la population. Ainsi que nous l'avons vu, on ne comptait, en 1403, que quatorze chefs de famille qui signèrent la demande au prieur Jean de Juys. Voici les noms: *Develley, Jaillet, Palliard, Glardon, Bastard, Claude de Franquefort*, ferrier; *Amey*, autrement *Beccelin, George, Bagnon, Grobet*, etc.

Digitized by Google

En 1529, cette population avait peu augmenté; on ne comptait que 12 feux dans la commune, tandis qu'il y en avait 20 à Vaulion, 26 à Juriens, 20 à Arnex et 16 à Bretonnières. Il est vrai que les feux s'estimaient par faîtes *(frestes)* et qu'une freste abritait souvent plusieurs ménages. — En 1754, le nombre des ménages était déjà de 230.

L'agriculture, encore dans l'enfance au XVIIe siècle, n'offrait que des récoltes précaires; celles des années 1669 et suivantes avaient été si chétives que le bailli de Romainmôtier dut fournir, à diverses fois, aux habitants, des grains pour ensemencer leurs terres. En 1679 et 1713, des pestes vinrent décimer la population.

L'Église. En 1711, la commune procéda à la reconstruction de l'église, sur un emplacement différent de celui où était le temple ancien. Celui-ci fut démoli et les pierres employées à l'édifice nouveau. Les communiers avaient souscrit 132 florins volontairement, et LL. EE. donnèrent 400 écus blancs pour aider à la commune. C'est à des ouvriers de Butes que fut confiée la maçonnerie; ils reçurent 230 écus blancs et 12 sacs de graines. Jean-Gaspard Martin, d'Yverdon, fut l'architecte et dirigea les travaux; il reçut, pour le tout, 110 florins.

L'horloge fut faite, en 1719, par maître Brocard, horloger à Orbe, pour le prix de 55 écus blancs et la vieille horloge.

En 1742, les cloches furent fondues par B. Durand; l'une pesait 1100 livres et l'autre 574; elles coûtèrent 252 florins.

Jérémie Vallotton et Jérémie Buisson placèrent les bancs de l'église, pour le prix de 45 florins et *un verre de vin.*

Caractère et mœurs. L'habitant de Vallorbes est, en général, d'une stature élevée, plutôt brun que blond, son langage indique une origine francomtoise. Il est intelligent, ami de l'instruction, d'un caractère vif, impressionnable et facilement excitable par des motifs élevés. Il pousse très loin le sentiment de sa dignité d'homme. Le simple ouvrier veut être traité avec déférence par le maître qu'il sert et ne souffrirait pas, chez celui-ci, un air de supériorité affectée ou de méprisante hauteur. — Sous le rapport moral, le peuple est religieux, probe, fidèle à sa parole et délicat sur le sentiment de l'honneur. Il forme, sous ces rapports, l'une des paroisses les plus intéressantes du pays.

Dans les temps plus anciens, les mœurs étaient d'une grande austérité, la vie simple et frugale, ce qui n'empêchait pas les hommes d'être industrieux, entreprenants et âpres au travail. En cela, ils étaient secondés par leurs femmes, les plus laborieuses du Jura. C'est à elles qu'était dévolu le soin des bestiaux et une partie des travaux agricoles, tandis que les hommes travaillaient dans les ate-

liers ou à faire du charbon sur la montagne. Il ne fallait pas moins que ce travail obstiné, accompagné d'une stricte économie, pour amener Vallorbes au point de prospérité dont il jouit aujourd'hui. Malheureusement, les mœurs austères tendent à s'effacer sous l'influence de l'esprit du siècle et en face de gains plus considérables que dans le passé. Avec les ressources, les besoins se sont accrus et il est à craindre qu'il n'arrive à Vallorbes ce qui est arrivé dans les lieux du Jura livrés à l'industrie horlogère, où l'ouvrier qui gagne le plus est souvent celui qui a réalisé le moins d'économies au bout de l'an. La prospérité ne dépend pas de l'argent qu'on gagne, mais de celui qu'on économise.

Curiosités naturelles. Au premier rang nous mettrons la *source de l'Orbe*, souvent décrite et plus souvent admirée; elle sort du pied d'un rocher, d'où elle s'élance en cascatelles dans la vallée, au sein d'un paysage ravissant de fraîcheur, encadré de hauts rochers et de noirs sapins.

La *Grotte aux fées* est située un peu au-dessus de cette source; c'est une vaste excavation dans le rocher, qui présente, vers son extrémité, l'aspect d'un dôme immense, dont le comble entr'ouvert, la nef dégradée ressemblent à des restes d'un temple gothique. (Voyez, pour plus de détails, le tome 1er du *Conservateur suisse*.)

Le *Saut du Day* est aussi une curiosité que le touriste ne saurait négliger de visiter. (Voyez *Day*.) Ces curiosités, dans une charmante vallée, avec les truites de l'Orbe, ont suffi, jusqu'ici, à attirer à Vallorbes une foule de visiteurs dans la belle saison. Ce nombre ne fera qu'augmenter avec l'ouverture prochaine du chemin de fer, destiné à relier la gare d'Eclépens à celle de Pontarlier.

La commune était fort à son aise; il y a quelques années, elle avait un revenu annuel de 30,000 fr. Mais ses ressources se sont affaiblies par les frais considérables que lui ont imposé les belles routes qui, aujourd'hui, traversent son territoire et une souscription de plus de 100,000 fr. pour la voie ferrée.

Miettes. Il est probable que c'est aux nobles de Hennezel qu'il faut attribuer la fondation des grandes usines du *Mouti* et des *Eterpaz*; cette famille possédait encore la combe *Baratou*, la montagne d'*Orseires*, vendue, en 1635, à la commune, avec la maison, champs, grange, etc., pour 4100 florins; la montagne d'*Essert*, vendue, en 1709, à la commune, avec les chalets, pour 13,500 florins.

1637-1639. Pendant ces années, les incursions des Suédois avaient désolé la Franche-Comté; les malheureux habitants avaient dû fuir avec leurs effets les plus précieux et avaient cherché un refuge chez leurs bons voisins de la Suisse. Les habitants de Rochejean s'étaient

réfugiés à Vallorbes avec les cloches de leur église qui furent réintégrées après la retraite des ennemis.

1732. 2 juin. Il tombe une masse de neige qui s'élève jusqu'au toit des maisons.

La chasse du loup. Les Vallorbiers ont toujours été passionnés pour la vie active et aventureuse. Au temps des capitulations militaires, ils servaient nombreux à la garde des rois de France; les plus beaux hommes dans les *Cent-Suisses*.

Au village, la chasse était la distraction préférée; presque tous, dans l'occasion, s'y livraient avec ardeur. Dans les siècles passés, où le loup désolait encore les montagnes du Jura, les baillis de Romainmôtier comptaient surtout sur les Vallorbiers pour combattre ce dangereux ennemi. Au premier ordre on voyait ceux-ci accourir avec empressement, relais et batteurs rangés sous des chefs expérimentés et soumis à une exacte discipline. C'est qu'aussi ils avaient une organisation et formaient une société volontaire qui avait ses règlements particuliers à qui tous devaient obéir.

Dès qu'un loup était signalé, la chasse était convoquée au son du cornet. De toutes les maisons on voyait sortir, empressés, tireurs et traqueurs, les premiers avec leurs armes, ceux-ci avec des instruments bruyants, crécelles, cornets, etc. — La troupe s'organisait sous la conduite du *roi*, du *châtelain* et des dix *justiciers;* puis, on se mettait en marche pour la montagne. Là, relais et traqueurs, divisés par dizaines et commandés par des dizeniers, étaient disposés par les chefs autour du bois où l'on soupçonnait la présence de la bête. Fréquemment, la battue la mieux conduite ne réussissait pas, les chasseurs avaient trouvé *buisson creux;* la troupe rentrait silencieuse au village.

Mais après le succès, quelle différence! la marche des chasseurs, au retour, était une marche triomphale; le loup était porté à la tête de la colonne, suivi immédiatement du *roi*, de la justice et de la troupe des relais et traqueurs. Le succès était proclamé, de loin, par les décharges de la mousqueterie, les fanfares des cornets et les cris joyeux des triomphateurs. La troupe arrivait tout droit devant la maison de ville, accueillie par les vivats de la population, non moins vive dans l'expression de sa joie que les vainqueurs eux-mêmes. — Aussitôt on procédait à la *mise* du loup, adjugé ordinairement à un aubergiste; puis, la chasse se rendait chez ce dernier, suivie de la population, et commençait une véritable fête. On constituait d'abord la justice, et le *roi* entouré de son *mignon*, des dix *justiciers*, du *châtelain*, du *bouffon* muni d'un torchon noir, du *prévôt* armé d'une chaîne, procédait au jugement des cas à lui déférés sur les infractions

qui avaient pu se commettre aux lois de la chasse. Un tel tireur n'a pas observé un silence assez complet, un autre a abandonné un instant son poste; tel traqueur n'a pas conservé son alignement, etc. La justice infligeait la peine séance tenante; c'était au bouffon et au prévôt à l'appliquer, l'un avec sa chaîne, l'autre avec son torchon qui se promenait, parfois, sur la figure du délinquant. Les plus malheureux étaient condamnés à boire autant de verres d'eau que leurs heureux confrères buvaient de verres de vin. La gaie séance se prolongeait vive, cordiale, jusqu'au matin. Dans une occasion aussi solennelle, la police faisait grève et l'aubergiste recueillait une ample moisson.

Aujourd'hui le loup a disparu du Jura et l'antique institution ne vivra bientôt plus que dans le souvenir des vieillards.

La population était de 1148 habitants en 1803; elle est de 1676 en 1860. La superficie du territoire est de 2,526,484 perches, dont 112,665 en prés, 507,866 en champs, 937,249 en bois, 378,152 en pâturages, 577,200 en estivages. Les bâtiments sont taxés 1,381,300 francs et les fonds de terre 660,000 fr. Dettes hypothécaires, 704,000 francs. — Altitude, 2546 pieds fédéraux.

VAUD *(comitatus valdensis, patria Vaudi)*. Le nom de Vaud a été, depuis longtemps, un sujet de débat entre les étymologistes. Les uns l'ont fait dériver de l'allemand, *Wald* (forêt), sans autre raison que celle de la ressemblance des noms. La seule étymologie probable est celle de *Wala*, nom par lequel on désignait l'étranger dans les anciennes langues barbares. — Depuis l'invasion des Burgondes, peuplade germanique, dans l'Helvétie allemande où ils fixèrent leurs principaux établissements, les habitants de l'Helvétie occidentale, dont le langage était une modification de la langue romaine, devinrent des étrangers, *Wales*, pour les nouveaux venus. De là les noms modifiés de Galls, Walles, Wældsch ou Welsches; étymologie d'autant plus probable qu'elle reçoit son application aux pays placés dans des circonstances analogues. Ainsi, les Flamands qui parlent la langue romane sont devenus des Walons pour les Flamands de langue allemande; les Italiens sont devenus des Welsches pour les Allemands, et les Celtes de la Grande-Bretagne, des Galls ou Wales pour les conquérants anglo-saxons.

Situation. Le canton de Vaud est situé entre le 3e degré 41 min. et le 4e degré 52 minutes de longitude, à l'orient du méridien de Paris et entre le 46e degré 12 minutes et le 46e degré 58 minutes de latitude nord. Sa superficie est d'environ 140 lieues carrées (3223 kilomètres) dont 17 $^1/_2$ pour les lacs.

Climat. L'on peut dire que le canton réunit, dans l'espace étroit

Digitized by Google

où il est renfermé, la plupart des climats de l'Europe. A Montreux et dans la vallée du Rhône, la température moyenne se rapproche de celle de la Provence ; la plus élevée, en moyenne, est de 23 degrés Réaumur, et la plus basse de 6 degrés au-dessus de zéro, aussi en moyenne. A quelques lieues de là, en remontant le flanc des Alpes, on trouve les glaciers et les neiges éternelles, aux Diablerets.

PLANTES. Sous des climats si divers, la flore vaudoise est nécessairement riche et variée. Elle fournit plus de 1800 espèces, éparses sur les différentes zones de cette région. Toutefois, comme le canton ne possède que très peu de sol granitique, on n'y trouve qu'un petit nombre de plantes qui appartiennent spécialement à ce terrain primitif.

Les plantes rares alpines sont nombreuses dans les montagnes de Bex et des Ormonts. Le Jura, à son tour, bien que moins riche que les Alpes, offre cependant, au Suchet, au Chasseron, à la Dent de Vaulion, au Mont-Tendre et à la Dôle, un plus grand nombre de plantes appartement spécialement au canton, et cela par une raison simple : c'est que ce sont là les plus hautes sommités de tout le Jura suisse. Le bassin du lac de Neuchâtel offre des plantes qui ne se rencontrent pas ailleurs dans le pays. Les environs d'Orbe et d'Yvonand sont, dans des genres différents, les plus intéressants à explorer de cette contrée. Le canton de Vaud possède les trois quarts des plantes de la Suisse. Le Valais et les Grisons sont plus riches en plantes rares.

ANIMAUX. Le faune vaudoise est celle de la zone tempérée de l'Europe ; toutefois, le sanglier, le loup, le lynx, l'ours, tendent de plus en plus à disparaître devant la guerre que leur font les chasseurs. Par sa position entre les Alpes et le Jura, ce canton est devenu un lieu de passage très fréquenté des oiseaux émigrants, qui suivent volontiers les rives du lac. Les Pierrettes, la plaine de St-Sulpice, l'embouchure de la Venoge et de l'Aubonne, les marais d'Orbe et de Noville sont les lieux de halte des oiseaux rares, et c'est là que les ornithologistes les cherchent avec le plus de succès. On a vu sur les bords du Léman : la grande outarde, le bruant proyer, le grand jaseur, le héron pourpré, le court-vite Isabelle, dont la patrie est le Kordofan, etc., etc.

Les espèces de *mollusques* sont au nombre de 126 dans le canton ; on en compte 171 espèces pour toute la Suisse.

GÉOLOGIE. A des époques qui remontent très haut dans le passé, le sol vaudois a subi de nombreux bouleversements et changements de température ; animaux, plantes, tout s'y est renouvelé, comme l'attestent les débris fossiles des âges anciens.

Les Alpes et le Jura se sont soulevés, et les flancs des rochers,

mis à nu, ont permis aux observateurs d'étudier, d'une manière complète, les couches successives qui composent notre sol.

Les couches qui ont formé les *terrains primitifs* ou granitiques ne se trouvent, dans le canton, que sur une petite partie des Alpes, près de Lavey. Après cette formation première viennent les *calcaires* des Alpes et du Jura; ils reposent immédiatement sur le *lias*, pierre d'une couleur bleuâtre. Le *calcaire jurassique*, superposé au lias, s'en distingue par sa couleur grisâtre; il est très riche en animaux et mollusques fossiles.

Ce terrain secondaire est divisé par les géologues en étages, auxquels on a donné des noms particuliers et qui se distinguent par de certains fossiles appartenant spécialement à chacun d'eux. Les principaux étages sont le *néocomien*, le *valangien*, l'*urgonien*, le *portlandien*, les *grès verts*, etc. On trouve des fossiles isolés dans tous ces terrains, mais ils sont généralement agglomérés dans de certaines localités que le géologue a un grand intérêt à connaître, afin de ne pas multiplier des recherches souvent inutiles.

Jusqu'ici ce sont les *grès verts* de Ste-Croix qui ont fourni le plus de richesses à l'explorateur, comme le témoigne la belle collection de M. le docteur Campiche. On cite aussi comme riches : dans l'*urgonien*, le chemin qui mène de Montcherand aux Clées; les environs de la Russille; la Sagnettaz et le bras de la Vineuve, au-dessus de Vaulion. Dans le *valangien :* les carrières d'Arzier; une localité sous les Roches et une autre sous Riboché, au-dessus de Vaulion; une place devant la cure de Ballaigues, etc. Dans l'*oxfordien :* une localité près de la Raz et une autre aux Epoisats, au-dessus de Vallorbes.

Les *terrains tertiaires* sont répartis dans la plaine de Vaud, au-dessous des terrains jurassiques; ils occupent le plateau du Jorat, ici sous la forme de grès ou molasse, et là sous la forme de poudingue, du côté des Alpes.

Les *terrains quaternaires* ou récents s'épandent dans la plaine où ils recouvrent en divers lieux les terrains tertiaires. Ils comprennent les dépôts laissés sur notre sol par un grand glacier qui, à une époque relativement récente, occupait tout le bassin du Léman, s'élevait de là jusque sur les hauteurs du Jura où il a signalé sa présence par de nombreux blocs erratiques appartenant à la chaîne des Alpes.

Longtemps les savants avaient tourmenté leur esprit pour découvrir comment ces immenses blocs de granit, dont quelques-uns mesurent 160,000 pieds cubes, avaient pu être transportés sur les montagnes du Jura.

Ce n'est pas à la science qu'était réservée la solution de ce grand problème. — Un chasseur de chamois valaisan, nommé Perraudin,

chez qui l'habitude de la chasse avait développé l'esprit d'observation, avait été étonné de voir des fragments de rocher transportés fréquemment, à de longues distances, de l'Alpe dont ils avaient été détachés. A force d'observations, il parvint à pénétrer le mystère, qu'il attribua à un glacier, et communiqua sa découverte à l'ingénieur Venetz, qui, à son tour, en fit part à M. de Charpentier. Celui-ci accepta la solution et s'empressa de l'annoncer au monde savant. Aujourd'hui cette théorie est universellement admise, elle est confirmée par les moraines glaciaires éparses çà et là dans le pays, où elles ont formé la colline de Montbenon à Lausanne, le Molard à la Côte, et poussé leurs débris jusque dans les gorges du Jura, à Romainmôtier, et entre Bretonnières et Vallorbes.

Population et histoire. Le cadre restreint qui nous est imposé dans ce travail ne nous permet pas d'exposer, même en abrégé, les diverses phases de notre histoire dans les anciennes périodes.

C'est le 24 janvier 1798 que commence l'histoire particulière du *canton de Vaud*, par l'assemblée provisoire qui proclame l'indépendance du pays. Le 27 janvier de la même année, l'armée française franchit la frontière, puis, aidée des volontaires vaudois, elle marche peu après sur Berne et Fribourg, ce qui amène la chute des gouvernements de ces deux villes et l'émancipation des pays sujets.

1798-1803. La République unitaire helvétique est fondée; Vaud devient le canton du Léman. Cette république, qui imposait le même régime à des populations très diverses, dont plusieurs étaient fort attachées à leurs anciennes coutumes et libertés, fut constamment troublée par les désordres de l'anarchie. Elle ne dura que cinq ans.

1803. Napoléon, premier consul, intervient dans les troubles de la Suisse et y met fin par l'Acte de médiation, œuvre sage, basée sur les véritables besoins du pays. Le canton de Vaud est constitué, et le 14 avril 1803 le premier Grand Conseil indépendant se réunit à Lausanne. Cette date, chère à tous les cœurs vaudois, a été célébrée par une fête nationale jusqu'en 1814.

La première autorité exécutive fut composée de citoyens éclairés, amis de leur pays; c'est par leurs soins que le canton a été organisé et a reçu cette impulsion aussi sage que libérale qui lui a permis d'arriver à une prospérité que n'avaient jamais connue les âges anciens. Les noms de ces hommes dévoués méritent le souvenir reconnaissant du peuple.

PETIT CONSEIL DE 1803.

Henri *Monod*, de Morges, ex-préfet national;
Jules *Muret*, ex-sénateur;
Auguste *Pidou*, ex-sénateur;

Louis *Duvillard*, ex-administrateur;
Auguste *Detrey*, sous-préfet de Payerne;
Louis *Lambert*, sous-préfet d'Yverdon;
J.-F. *Fayod*, ex-président du tribunal du canton;
P.-Elie *Bergier*, ex-administrateur;
D.-E. *Couvreu*, président de la municipalité de Vevey.

POPULATION DU PAYS, A DIVERSES DATES.

1761.	Recensement Muret, y compris le Pays-d'Enhaut	116,815
1764.	Recensement bernois	115,366
1791.	Sans les bailliages médiats d'Echallens, Orbe et Grandson	139,028
1798.	Dénombrement ordonné par la chambre administrative	152,440
1799.	Recensement du gouvernement helvétique	146,742
1803.		144,178
1831.	Recensement cantonal	177,938
1837.	Id. fédéral	183,582
1841.	Id. cantonal	189,675
1849.	Id. id.	196,595
1850.	Id. fédéral	199,585
1860.	Id. id.	213,157

CONSTITUTION ACTUELLE. D'après la dernière constitution, qui date de 1861, le canton de Vaud est divisé en 19 districts; ceux-ci forment 60 cercles composés d'une ou plusieurs communes; celles-ci sont au nombre de 388. Il est divisé aussi: en huit arrondissements ecclésiastiques, en six arrondissements militaires, en deux arrondissements d'inspection des ponts et chaussées, en six arrondissements d'inspection forestière et en quatre arrondissements de substituts du procureur-général.

Le peuple vaudois est souverain; la forme de son gouvernement est celle d'une république démocratique.

L'autorité publique y est exercée dans les limites fixées par la constitution, par trois ordres distincts de fonctionnaires: l'*ordre législatif*, l'*ordre exécutif et administratif*, l'*ordre judiciaire*.

L'existence des *communes* est reconnue et garantie. Celles-ci sont subordonnées à l'Etat, avec lequel elles concourent au bien de la société.

La religion du canton est la religion *évangélique réformée*, toutefois, l'exercice de la religion *catholique romaine* est garanti à dix communes du district d'Echallens; il peut être autorisé dans d'autres communes. Il y a, dans le canton, 131 paroisses réformées et cinq paroisses catholiques; celles-ci dans le district d'Echallens.

Armoiries. Les armes du canton de Vaud sont : un écu de sinople, au chef d'argent chargé de la devise : *Liberté et Patrie*.

Revenus du canton, en 1868. Produit net :

Domaines et bâtiments	Fr.	48,978
Forêts cantonales	»	355,391
Salines de Bex	»	1,915
Commerce du sel	»	333,935
Intérêts des créances	»	97,619
Permis de chasse	»	20,826
Pêche	»	10,468
Postes et messageries (droit régalien)	»	129,883
Péages	»	220,187
Indemnité féd. pour la surveillance des frontières	»	35,000
Droit de consommation	»	139,954
Impôt foncier	»	685,400
Impôt direct sur la fortune mobilière	»	278,023
Droit de mutation	»	868,492
Droit de timbre	»	135,866
Patentes et impôt sur la vente en détail des boissons	»	279,728
Patentes et impôt sur les billards	»	10,902
Permis de domicile, patentes d'artisans ambulants	»	21,277
Impôt sur les voitures et les chevaux de selle	»	17,621
Impôt sur les chiens	»	32,749
Impôt militaire	»	48,903
Recettes diverses	»	25,359
Sommaire des recettes, sans les fractions,	Fr.	3,798,484

Dépenses ordinaires, en 1868.

I. *Administration générale.* Grand Conseil, Conseil d'Etat, fonctionnaires, etc.	Fr.	249,518
II. *Département de justice et police.* Personnel de l'ordre judiciaire, police	»	381,000
III. *Département de l'instruction publique et des cultes.* Académie, bibliothèque cantonale, collége cantonal, colléges et écoles moyennes, normales, primaires ; cultes	»	827,088
IV. *Département de l'intérieur.* Secours, hospices, administration sanitaire	»	156,025
V. *Département de l'agriculture et du commerce.* Domaines et bâtiments, forêts cantonales, amélioration des races de bestiaux, dépenses diverses	»	175,665

Digitized by Google

VI.	*Département militaire*	»	762,000
VII.	*Département des travaux publics.* Ponts et chaussées, chemins de fer, bâtiments, lacs et cours d'eau	»	840,000
VIII.	*Département des finances.* Plans, cadastres, délimitations, emprunts cantonaux, dépenses diverses	»	333,834
	Total des dépenses, sans les fractions,	Fr.	3,798,484

La fortune nette de l'Etat se montait au 31 décembre 1868 à . . . . Fr. 13,932,467

La fortune des hospices cantonaux, avec celle de l'institution des incurables et vieillards infirmes, à . . . . » 2,616,524

REVENUS ET DÉPENSES DE L'ÉTAT, A DIFFÉRENTES DATES.

		Revenus		Dépenses
1836.	Fr.	2,160,000	Fr.	2,080,000
1845.	»	2,320,000	»	2,540,000
1848.	»	2,760,000	»	2,250,000
1859.	»	3,064,000	»	3,025,000
1860.	»	2,898,000	»	2,746,000

VAUD (le), village communal du cercle de Begnins, district de Nyon, à 3 ¼ lieues N. de cette ville, sur le penchant du Jura. Il relevait autrefois de Bonmont. Nulle part le nom du village ne figure avant l'année 1300, tandis que Molansson *(Mons lacianus)* et *Volattard*, dans son voisinage, existaient. En 1349, il est appelé *Vuaz*.

Au XVII[e] siècle, ce village, ainsi que ceux d'Arzier et de Saint-Cergues, était fort pauvre; en 1671, LL. EE. furent appelées à s'occuper du misérable état des communiers de ce lieu et à examiner comment ils pourraient être soulagés.

Aujourd'hui le Vaud est arrivé à une assez grande aisance par la hausse des bois, l'élève du bétail et les progrès de l'agriculture.

La population était de 115 habitants en 1803; elle est de 174 en 1860. La superficie du territoire est de 309,918 perches, dont 90,213 en prés, 121,000 en champs, 42,701 en bois, 53,145 en pâturages. Les bâtiments sont taxés 202,900 fr. et les fonds de terre 145,000 fr. Dettes hypothécaires, 257,000 fr. — Altitude, 2427 pieds fédéraux.

*

VAUGONDRY, village communal du cercle de Grandson, à 75 m. N. de cette ville.

La population était de 36 habitants en 1803; elle est de 61 en 1860. La superficie du territoire est de 95,242 perches, dont

5726 en prés, 53,400 en champs, 35,000 en bois. Les bâtiments sont taxés 49,700 fr. et les fonds de terre 32,700 fr. Dettes hypothécaires, 22,400 fr. — Altitude, 2473 pieds fédéraux.

*

VAUGUINE, hameau de quelques maisons au N.-O. de St-Livres, cercle d'Aubonne.

*

VAULION (*Vallis leonis* en 1097, plus tard *Vaullyon*), grand village communal et paroissial du cercle de Vallorbes, district d'Orbe, à 3 lieues O.-S. de cette ville, dans une vallée arrosée par le Noson qui y prend sa source. En celte *lion* ou *glion* signifie une eau qui coule; le *glen* est une vallée au sein de laquelle coule un ruisseau. C'est là l'étymologie du mot Vaulion.

Ce village est ancien; il doit probablement son origine à des serfs de Wido, seigneur de *Cicon*, dans la haute Bourgogne, qui, fuyant la tyrannie de leur maître, vinrent chercher un refuge dans ce vallon demeuré solitaire, vers la fin du XIe siècle, sous la protection des religieux de Romainmôtier.

Cependant le sire de Cicon ne tarde pas à découvrir l'asile où s'étaient réfugiés les fugitifs; il les réclama au prieur de Romainmôtier qui refusa de les rendre; de là une querelle qu'il ne fut pas facile d'apaiser.

Le seigneur de Cicon, pour se venger, fait irruption dans les terres que le monastère possède en Bourgogne, les saccage et en emporte un grand butin. Longtemps les prieurs de Romainmôtier réclamèrent contre ces violences et toujours en vain. Enfin, en l'an 1097, après de nombreuses négociations, les deux parties conviennent de se réunir à Orbe, en présence de Burchard, avoué de ce bourg (*vicus*), et d'autres chevaliers voisins, afin de mettre un terme à ce différend. Là, en présence de tous, après de vifs débats, il fut convenu que chacune des parties renoncerait à ses prétentions et qu'aussi longtemps que le sire Wido ne réclamerait pas ses serfs, le prieur, de son côté, ne réclamerait pas le butin enlevé.

Les serfs de Wido de Cicon peuvent être regardés, avec raison, comme les premiers habitants du vallon de Vaulion; ce qui est certain, c'est qu'aucun document connu ne mentionne la localité avant cette date.

Le village primitif n'occupait pas le même emplacement que celui d'aujourd'hui; il était plus au N.-O. sur le lieu appelé aujourd'hui les *Chesaux*. Le choix de l'emplacement était judicieux; abrité contre le vent du nord par la roche de St-Julien, près d'un ruisseau d'une eau permanente et d'excellente qualité, exposé au soleil du midi, le nouveau village réunissait toutes les conditions que pouvaient demander les colons.

Le couvent de Romainmôtier fut, de tout temps, un bon maître pour les pauvres réfugiés, qui jouirent de plus de franchises et immunités que les autres habitants de la terre. Les habitants de Vaulion étaient exempts du bichet de froment dû pour la maréchaussée, de celui dû à l'aumônerie, des journées de bêche, de la coupe des bois, de la dîme du chanvre, de l'attente du décimateur et du charroi de la dîme. Ces exemptions servent à expliquer pourquoi la vallée de Vaulion se peupla plus rapidement que les autres parties de la terre situées dans la plaine, et bien plus favorisées par le climat.

Les habitants de Vaulion faisaient partie de la paroisse de Romainmôtier; c'est dans ce dernier lieu qu'ils devaient se rendre pour les baptêmes, les mariages et les divers actes du culte religieux. Il vint un moment où l'éloignement de l'église paroissiale était devenu pénible aux paroissiens habitant Vaulion.

En 1436, 38 prud'hommes de cette commune exposent à Jean de Juys, prieur de Romainmôtier, qu'il existait autrefois, dans leur village, une ancienne chapelle dédiée à St-Julien, tombée de vétusté par la pauvreté des habitants et à la suite d'une mortalité extraordinaire. Ils demandent à ce bon prieur de pouvoir en élever une nouvelle afin de satisfaire aux besoins des infirmes, des vieillards, etc.

Jean de Juys accéda à cette juste demande. Il concède aux habitants de Vaulion de pouvoir élever, à leurs frais, une nouvelle chapelle qui sera desservie par le curé de Romainmôtier. Ce dernier devra y célébrer la messe, une fois par semaine, et sur deux messes l'une sera dite le dimanche; ce jour-là, celui qui fera le pain béni à Vaulion devra donner à dîner au curé, selon ses facultés. — Le curé sera tenu d'aller recevoir les accouchées dans cette chapelle et d'y célébrer la messe de la semaine. Il recevra de l'accouchée 16 deniers et le dîner, au lieu d'une miche de pain, d'une chandelle de cire et d'une recommandation de 12 deniers qu'on lui donnait auparavant. Les mariages devront aussi se faire dans la chapelle, selon la coutume; les époux devront nourrir le curé et son cheval le soir des noces et le lendemain, suivant leurs facultés. Pour tout cela le curé recevait de la commune 7 florins d'or, annuellement.

En 1446, le curé de Romainmôtier, devenu vieux, trouvait pénible d'aller dire la messe à Vaulion et, pourtant, il se refusait à prendre un vicaire. Les prud'hommes de Vaulion réclamèrent de nouveau auprès du prieur, qui était encore le bon Jean de Juys. Celui-ci décida que les hommes de Vaulion devaient augmenter la dotation de leur chapelle d'une somme de 20 livres, destinée à produire un cens de 20 sols annuels; transaction qui fut acceptée par les parties.

1330. Guillerme de Ferlens, habitant de Romainmôtier, donne au monastère, pour le bien de son âme et en échange d'une agréable et riche rémunération, le *Pré de la Chaux,* à Vaulion. Nous croyons que, sous ce nom, il faut entendre la très grande partie de la prairie qui occupe le devant du village et que le grand bâtiment dont on voyait encore les ruines, il n'y a que peu d'années, aux Isles, pourrait être la maison de Ferlens. — Le donateur reçut du couvent une prébende de frère, en habit laïc, sa vie durant.

Dans le cours du moyen-âge et depuis, Vaulion a toujours été l'un des lieux les plus peuplés de la terre de Romainmôtier, sa population a même longtemps dépassé celle de Vallorbes. On y comptait : en 1405, 32 feux ; en 1446, 15 feux ; en 1529, 20 feux ; en 1550, 28 à 30 chefs de famille.

ETAT ACTUEL. Du pied de la *Dent* jusqu'à l'extrême limite de la commune, le vallon est parsemé de hameaux et de nombreuses maisons éparses, habitées par des familles qui cultivent le domaine d'alentour et vivent là toute l'année avec leurs troupeaux.

La principale industrie est celle du cordonnier qui occupe plus de 140 ouvriers et fournit des souliers solides à une grande partie du pays.

Le peuple est religieux, ami de l'instruction ; les mœurs sont douces, les habitudes frugales ; les progrès de l'agriculture, l'élève du bétail ont amené une aisance générale qui augmente tous les jours. Il est à craindre que le nombre des cabarets, qui tend de plus en plus à s'accroître, ne vienne diminuer cette prospérité.

La commune, sagement administrée depuis plusieurs années, est devenue riche ; elle distribue du bois aux bourgeois et possède encore un revenu d'environ 20,000 fr. qui lui permet de satisfaire à tous les besoins généraux.

La population était de 1145 habitants en 1803 ; elle est de 942 en 1860. La superficie du territoire est de 1,438,670 perches, dont 128,911 en prés, 441,787 en champs, 424,600 en bois, 340,000 en pâturages, 96,700 en estivages. Les bâtiments sont taxés 457,690 fr. et les fonds de terre 456,585 fr. Dettes hypothécaires, 762,000 fr. — Altitude, 3130 p. féd.

*

VAULION (Dent de), haute sommité du Jura, entre les vallées de Joux, de Vallorbes et du Noson. Du côté de Vaulion elle s'élève, en pentes adoucies, jusqu'au sommet à travers des champs cultivés et des pâturages ; l'ascension est des plus faciles et se fait en 75 minutes. La vue s'étend, de là, sur tout le panorama des Alpes, depuis le Titlis jusqu'aux montagnes du Dauphiné, sur les cantons de Vaud, de Fribourg et de Neuchâtel, ainsi que sur une grande

Digitized by Google

partie de la Franche-Comté. C'est la plus belle vue du Jura après celle de la Dôle. Le botaniste y trouve plusieurs des plantes rares du Jura qui appartiennent spécialement au canton de Vaud. Le terrain *urgonien* du pied de la Dent est riche en fossiles.

Longtemps la Dent de Vaulion a joui d'une certaine célébrité auprès du peuple à cause des mines d'or qu'on croyait qu'elle recelait dans son sein. — Des légendes mystérieuses racontaient comment d'heureux mineurs étaient arrivés à des fortunes considérables après quelques travaux dans la riche *Dent*.

Ces histoires, embellies encore par les narrateurs, excitaient les imaginations et recrutaient incessamment de nouveaux mineurs qui se formaient en associations souvent très nombreuses. Des villages presqu'entiers venaient y perdre leur temps et leur argent. — La Dent a été entamée de tous les côtés par la pioche des mineurs. La base, du côté de Vallorbes, est sillonnée de galeries, souvent profondes, qui pénètrent jusqu'à la base du rocher.

Malgré des déceptions sans nombre, le courage de certains mineurs n'a pas été rebuté. En vain des charlatans sont venus tromper leur crédulité par des ruses grossières; leur foi est restée entière. Ils croient à la *baguette de coudrier* pour indiquer la direction de la mine, au *miroir de Salomon* qui permet de voir dans les entrailles de la terre, etc.

Une femme française a audacieusement exploité cette crédulité il n'y a que peu d'années encore; elle a causé la ruine de bien des malheureux.

Aujourd'hui l'on peut espérer que la diffusion des lumières, le progrès de la science qui affirme que des mines d'or, un peu abondantes, ne peuvent exister dans les calcaires modernes *(astartien, ptérocérien)* qui forment la montagne, mettront fin à des recherches qui ont accumulé bien des ruines. *

VAUX (la). Voyez *Lavaux*. *

VAUX, village communal du cercle de Collombier, district de Morges, à 1 lieue N.-O. de cette ville, paroisse de Vufflens. La commune se compose du grand et du petit Vaux et faisait partie de la seigneurie de Monnaz. On a trouvé, dans le territoire, des médailles romaines et un reste d'aqueduc.

La population était de 88 habitants en 1803; elle est de 110 en 1860. La superficie du territoire est de 226,415 perches, dont 8829 en vignes, 56,432 en prés, 129,858 en champs, 26,400 en bois, 3230 en pâturages. Les bâtiments sont taxés 159,700 fr. et les fonds de terre 177,400 fr. Dettes hypothécaires, 74,900 fr. — Altitude, 1679 p. féd. *

VAUX (la), nom de la poudrière fédérale établie, depuis quelques années, sur la rivière de l'Aubonne, à 15 minutes au-dessous d'Aubonne. *

VEIGE, hameau de la commune de Leysin. *

VENDOME, hameau de la commune de la Rippe, sur la frontière française. *

VENNES, territoire au N. de Lausanne, qui s'étend du chemin de Calvaire au territoire d'Epalinges, entre le Flon et la route de Berne. Il est parsemé de maisons de campagne d'où la vue s'étend au loin sur les Alpes et le bassin du Léman.

Au XIII[e] siècle, ce territoire était la propriété allodiale d'une branche de la famille *Bever, Bover, Bewros*, chevaliers *(milites)* de Lausanne, qui prit le nom de Vennes sous lequel elle figure dans les documents jusque vers l'an 1400.

En 1269, Jean de Vennes soumet ses biens au fief du Chapitre qui y fit encore d'autres acquisitions. Le village *(villa)* de Vennes est mentionné.

En 1293, Cuno de Grangettes, chevalier, époux de Perrette de Vennes, vend à Guillaume de Villarzel plusieurs pièces de terre à Vennes.

1331. Le Chapitre inféode Vennes à Aymon, sénéchal de Blonay.

1374. L'évêque Aymon de Cossonay donne au Chapitre sa forêt de Vennes et un pré y attenant, etc.

Au XVII[e] siècle, la plupart des terres du fief de Vennes avaient passé aux nobles Loys. En 1674, n. Sébastien Loys fait un échange avec LL. EE.; il reconnaît en fief ses nombreux francs-alleux, et reçoit droit de fief sur 50 poses de champs, prés et bois. Le tout formait une contenance de 240 poses.

Les *Albert*, bourgeois de Lausanne, possédèrent Vennes après les nobles Loys.

1775. M. Jean-Abraham Meyn, de Spanbrœck, en Hollande, bourgeois de Lausanne, achète la principale partie du fief de Pierre-Antoine Albert, pour le prix de 14,000 livres et la revend, en 1795, à la ville de Lausanne, pour 24,000 livres.

En 1786, le même M. Meyn acquiert encore de la famille Albert un bois de 40 poses, des terres en Pierre de Plan et un mas de 45 poses, sous la colline de Vennes, avec maison et droits de fief. Il a gardé cette propriété et l'a transmise à ses héritiers. C'est aujourd'hui la campagne de M. Henri de Crousaz. Elle est nommée Vennes-sous-Roches.

Le château de Vennes, situé au-dessous de cette campagne, est

Digitized by Google

devenu une propriété particulière qui a passé par plusieurs mains et est un pensionnat maintenant. †

VENOGE (la) *(Venopia)*, rivière qui prend son origine près de l'Isle, où elle sourd de trois sources principales rapprochées les unes des autres. Cette rivière est poissonneuse, ses eaux sont excellentes pour l'irrigation des prairies jusqu'à leur réunion avec le Veyron, sous Ferreyres. (Voir *Tine* de Conflens.) — Après une course de cinq lieues, pendant laquelle elle a fait mouvoir un assez grand nombre de moulins et d'usines, la Venoge vient se jeter dans le Léman, entre Préverenges et St-Sulpice. *

VER, ancien nom d'un territoire à l'O. de Rolle. *

VER (le), ruisseau qui se jette dans la Venoge, entre Penthaz et Vufflens-la-Ville. *

VERAYE (la), torrent qui vient de Chamosalle, sépare la commune des Planches de celle de Veytaux et se jette dans le Léman près du château de Chillon. C'est sur ses dépôts qu'est situé le village de Veytaux et que sont plantées les vignes qui sont en-dessous.

LEVADE.

VERAYE, hameau de la commune de Montreux, séparé de Veytaux par le torrent qui lui a donné son nom. *

VERCHAMP, montagne de la commune de Rougemont, sur la frontière fribourgeoise. *

VERCHI, petit vallon situé entre le pied du mont de Gleyvaz et une colline qui s'étend des environs d'Ollon jusque vers le château d'Aigle. En défrichant une partie de ce terrain, au printemps de 1835, on y a découvert un grand nombre d'anciens tombeaux formés de dalles de pierres presque brutes, renfermant des ossements à moitié décomposés, qui paraissent avoir appartenu à des hommes de la plus haute taille. Cela pourrait faire présumer que ces sépulcres contenaient les corps des Helvétiens tués dans la bataille livrée au consul Cassius, 107 ans avant Jésus-Christ. (Voir *St-Triphon.*)

A. BARON.

VERET, nom de quelques maisons sur la route entre Allaman et Rolle. *

VERNANDS (les) ou VERNAND, territoire de forêts, de champs cultivés, avec quelques maisons de campagne, situé à 75 minutes N. de Lausanne, entre Romanel et Cheseaux. — Avant 1798, ce territoire faisait partie de la commune de Lausanne; il fut depuis réuni à Crissier, puis à Romanel et enfin réintégré dans la commune de Lausanne, en 1805.

Le chapitre de Lausanne possédait, au XIII[e] siècle, une forêt à Vernand. Plus tard nous trouvons que les bois de Vernand appartenaient, en très grande partie, à la commune de la cité de Lausanne. La ville en possède, aujourd'hui, 320 poses à Vernand-dessus et 330 poses à Vernand-dessous.

La famille féodale de Cheseaux avait, dès le XIII[e] siècle, des alleux considérables à Vernand, qui ont été l'origine des beaux domaines que nous voyons encore en ce lieu.

1° Vernand-dessus, composé aujourd'hui de trois maisons de campagne et d'une belle forêt, à la droite du chemin d'Echallens, était appelé autrefois le bois de la *Lance (lancys)*. En 1437, il appartenait encore à n. Claude de Cheseaux qui le donna, par testament, à Aymon de Villars, donzel de La Sarraz, dont le fils, Jean, le vendit aux chanoines de St-Maire. Ceux-ci le cédèrent, en 1491, pour le prix de 84 livres, à Pierre Ravier, citoyen et marchand de Lausanne, avec omnimode juridiction. — La famille Ravier défricha le bois de la Lance, à l'exception de la portion nommée les *Crotes* qui fut achetée par la ville de Lausanne, en 1714. Noble Pierre Ravier, petit-fils du précédent, prêta le premier hommage, en 1538.

Amédée Ravier, seigneur de Montricher, étant mort en 1556, ses biens furent mis en discussion et *Vernand-dessus* fut adjugé à noble Antoine de Saussure. — Ce mas était censé contenir 80 poses; mais, en 1704, il fut constaté qu'il s'agissait, au fond, de 145 poses, dont les deux tiers, estimés 36,000 livres en 1794, appartenaient, en 1675, à nn. Georges et François de Saussure et le reste à Jean Durand et Samuel Bergier. Ces deux dernières parties avaient été réunies dans les mains de la famille Mercier qui les a vendues il y a peu de temps.

La part de la famille de Saussure, maison de campagne et domaine, est possédée aujourd'hui par l'hoirie de M. Victor de Saussure.

2° Vernand-dessous était aussi un ancien alleu des nobles de Cheseaux. Jeannod de Cheseaux, qui en possédait une grande partie, ayant pris part à une révolte contre l'évêque, dut, pour faire sa paix, soumettre au fief du prélat son bois de Vernand, pour lequel il prête hommage en 1322.

En 1357, Jeannod cède sa part à sa sœur Nicole, femme de Pierre Mayor de Lutry, chevalier; elle passa ensuite aux mains de Claude Mayor, qui était mort en 1598. Le gouvernement de Berne prétendait à la succession de l'office et des biens de noble Claude Mayor. Cependant, il n'osa pas donner suite à cette prétention et consentit à inféoder les bois de Vernand-dessous à noble Gabriel de Blonay, baron du Châtelard, et à noble Philippe Cerjat, seigneur de Denezy, qui avaient épousé les filles de Claude de Lutry, ainsi qu'aux petites-filles de ce dernier.

En 1602, noble Jaques Polier acquiert le domaine, avec la basse juridiction, pour le prix de 3500 florins. Ce domaine qui contenait, en 1792, environ 200 poses taxées 40,000 livres, est maintenant appelé *Vernand-Bois-Genoud ;* ce dernier mot est la corruption évidente du mot Jeannod, nom de l'ancien propriétaire. C'est aujourd'hui la propriété de l'hoirie de M. Godefroi de Blonay. C'est là que demeurait, au siècle dernier, le comte Razoumowski, auteur de l'*Histoire naturelle du Jorat,* 2 vol. in-8°.

3° Vernand-Camarès faisait partie de Vernand-dessous et était entre les mains des nobles de Chabie, de l'an 1322 à 1537. Ce mas, de 80 poses, fut vendu, à cette dernière date, par François de Chabie à François Guibaut, citoyen de Lausanne. Jérémie Currit, professeur à l'Académie, l'ayant acquis, en 1680, du banneret David Guibaut pour 11,000 florins, le revendit, avec la basse juridiction, en 1684, au même prix, à n. Barthélemy de Bons. Catherine de Bons le porta à son époux Balthasar Masard de Camarès, bourgeois de Rolle. Cette dame, devenue veuve en 1790, vendit ce domaine, de 95 poses, à n. Louis Pictet, du Grand Conseil de Genève, pour le prix de 28,200 florins. C'est aujourd'hui la propriété de M. Philippe Potterat.

4° Vernand-Emery est un domaine possédé aujourd'hui par MM. Emery frères. Il paraît provenir aussi des nobles de Cheseaux. Il fut acheté en 1788, au prix de 19,000 livres, par Benjamin Emery et ses neveux, de n. Pierre-Antoine Rosset, banneret de Lausanne ; il contenait alors 80 poses. †

VERNAY ou Verney (le), village, aujourd'hui ruiné, entre les territoires de Bursins, Bursinel et Dullit, qui dépendait autrefois du prieuré de Romainmôtier et relevait du château de Bursins. — Ce village, à un moment qu'on ne peut préciser, fut dévoré par le feu, et les habitants se réfugièrent dans les lieux voisins. Ils ne rebâtirent pas leurs maisons, mais exerçaient, de temps en temps, des actes d'administration, sous la surveillance du châtelain de Bursins.

En 1830, seulement, un décret du Grand Conseil a ordonné la dissolution de l'ancienne commune et la fusion des ressortissants et du territoire, qui était de 90 poses, dans les communes de Bursins, Luins et Dullit. Aujourd'hui, un moulin rappelle seul le nom et la situation du Vernay. A. Baron.

VERNAY (le), hameau de la commune de Yens. Son nom vient de *verne* (aulne). *

VERNAY (le), ruisseau qui se jette dans la Sarine, au-dessous de Rossinières, après un cours de 15 min. *

VERNEX, village de la commune du Châtelard, district de Vevey, à 75 min. E. de Vevey, sur la route de Villeneuve, avec un port sur le lac et une station du chemin de fer.

Peu de localités du pays ont subi une aussi complète métamorphose. Il y a vingt ans, Vernex était renommé pour la beauté du site, la douceur du climat, la riche végétation et l'hospitalité à la fois simple et confortable que l'on trouvait à l'hôtel du *Cygne*. Aujourd'hui, l'affluence toujours croissante des étrangers a fait élever de nombreuses maisons nouvelles, hôtels, pensions, dont quelques-unes sont construites avec un grand luxe. Le simple village d'autrefois sera bientôt transformé en une sorte de ville qui étend déjà ses longs bras, d'un côté vers Clarens, et de l'autre vers Bonport.

Malgré ce luxe apparent, on trouve cependant à Vernex des pensions confortables à un prix abordable pour les bourses modestes; mais il faut les chercher chez les gens du pays. *

VERS L'ÉGLISE, jadis la Chapelle, chef-lieu de la commune *d'Ormont-dessus*. C'est là que se trouvent le temple paroissial, la cure, la maison commune servant de logis, des boutiques qui ne s'ouvrent guère que le dimanche (Voir *Ormont-dessus*.) *

VERVEY, hameau de la commune d'Yvorne, à 1 lieue N.-O. d'Aigle. On trouve des restes de constructions romaines sur des tertres voisins produits par la pression d'éboulements partis des Agittes. Près de là est un petit lac très poissonneux et des carrières de marbre. *

VEVEY (*Vibisco* dans l'itinéraire d'Antonin; *Vivisco* dans la table théodosienne; *Viviacum, Vivesium* au moyen-âge; en allemand *Vivis*), jolie ville, chef-lieu de district, sise sur la rive du Léman, à 4 lieues E.-S. de Lausanne, à 2 lieues O.-N. de Villeneuve et à 5 lieues S.-E. de Moudon, avec un port sur le lac et une station du chemin de fer.

ETYMOLOGIE. Les étymologistes ont voulu expliquer le nom de cette ville; Loys de Bochat croyait le retrouver dans celui des *Vivisci*, peuple gaulois des environs de Bordeaux. D'autres, parmi lesquels il faut compter M. le baron de Gingins, le font dériver de *Bivis* ou *Biviis*, divinités champêtres sous la protection desquelles les Romains placèrent les carrefours des chemins. Or, comme le carrefour des deux voies conduisant l'une à *Lousonna*, l'autre à *Minnodunum*, se trouvait très rapproché de Vevey, à l'occident du grand pont sur la Veveyse, il est très possible que ce carrefour (*Bivium*) ait donné son nom à la ville.

VEVEY, STATION ROMAINE. Dans les premiers siècles de notre ère, *Vivisco* était un lieu d'étape très fréquenté, sur la route militaire qui de Milan conduisait dans la Gaule, à travers les Alpes et le

Digitized by Google

Valais. Le *vicus* ou bourg romain occupait la partie orientale de la ville actuelle, à partir de l'église de Ste-Claire jusqu'à l'Ognonnaz; c'est là qu'on a trouvé le plus grand nombre d'antiques débris. — Le bourg, arrivé à une assez grande prospérité dans les trois premiers siècles, paraît avoir été détruit, en 264, par l'invasion des *Allemani* qui portèrent le fer et le feu dans l'Helvétie occidentale, avant de franchir les Alpes pour se jeter sur l'Italie.

Une fois ce torrent passé, Vevey sortit peu à peu de ses ruines ainsi qu'on peut l'inférer de la protection romaine qui s'étendit spécialement sur la vallée du Rhône, depuis la division de la Gaule en quatorze provinces sous l'empereur Dioclétien.

Les bandes de Radagaise, composées de Vandales et de Suèves, parties des bords du Rhin, dans les premières années du Ve siècle, ruinèrent toute l'Helvétie et se précipitèrent ensuite sur l'Italie par les Alpes pennines, laissant derrière elles la dévastation et la mort. Ce fut la ruine complète des stations romaines de la vallée du Rhône.

Un long temps s'écoule sans que le nom de Vevey paraisse dans les documents.

Dans la seconde moitié du Xe siècle, Vevey était sorti de ses ruines sous le règne pacifique de *Conrad,* roi de Bourgogne, après que ce prince eut purgé le pays des bandes de *Sarrazins* qui l'avaient si longtemps désolé.

En 1011, Rodolphe III, roi de Bourgogne, fils et successeur de Conrad, fait un séjour à Vevey qui est devenu domaine royal *(fiscus regalis);* il est accompagné de la reine *Ermengarde,* des évêques de Lausanne, de Sion et d'Aoste, avec une nombreuse suite de seigneurs du royaume.

En 1017, le même prince donne à l'abbaye de St-Maurice les droits de *Plait* ou de *mutation* sur les habitants mainmortables de Vevey, ainsi que les *cens* ou redevances diverses auxquelles ces derniers étaient soumis envers la couronne. *(In Vivesio placitum cum omni redditione census hominum.)*

1079. Henri IV, empereur, donne à l'évêque de Lausanne les quatre paroisses de Lavaux et une partie de la ville de Vevey; l'autre partie fut cédée à l'évêque de Sion avec des terres en Valais.

En 1088, le même Henri IV, au retour de son célèbre voyage d'Italie, avait passé par le Grand St-Bernard et arriva dans les premiers jours de septembre à Vevey, où il séjourna. C'est de cette ville qu'il data la charte où il restitua le prieuré de Lutry à l'abbaye de Savigny, en Lyonnais.

1090-1092 *circa.* Lambert de Grandson, qui occupait le siége épiscopal de Lausanne, donna à Vaucher de Blonay, son neveu, la seigneurie *(curia)* de Corsier et cette partie de Vevey, objet de la

donation de Henri IV. — Cette mutation avait été précédée d'une autre qui avait fait passer les biens de l'abbaye de St-Maurice à Vevey dans celles des évêques de Sion, dont plusieurs furent les abbés de ce monastère, et profitèrent de cette position pour le dépouiller au profit de la mense épiscopale de Sion.

C'est ainsi que l'évêque du Valais se trouva possesseur territorial et féodal du riche territoire situé entre la Baie de Montreux et la Veveyse, et entre le lac et la vallée de Fruence, comprenant Montreux, Blonay et Vevey, bien que sous le rapport spirituel ces lieux fissent partie du diocèse de Lausanne.

L'AVOUERIE DE VEVEY. Les évêques de Sion, séparés de Vevey par le Chablais qui relevait de la maison de Savoie avec laquelle ils étaient fréquemment en guerre, avaient jugé convenable de placer leurs terres à Vevey sous la protection de deux seigneurs puissants, capables de les défendre et de les garder. Ces seigneurs étaient le *comte de Genevois* et le *sire de Faucigny*.

Les évêques avaient donné, au premier, l'exercice temporaire des droits régaliens sur les mandements de Montreux, Tour-de-Peilz, Vevey, Blonay et Fruence, sous le titre de vicomté. Comme vicomte, le comte de Genevois recevait l'hommage des feudataires nobles de l'évêque, dans toute l'étendue de la vicomté et y percevait certaines redevances attachées à son office.

Le sire *Aymon de Faucigny* paraît, de son côté, avoir reçu, vers 1220, *l'avouerie (advocatia)* de Vevey, qui lui fut cédée par Landri, évêque de Sion, pour le prix de 50 livres. Mais, comme l'avouerie impliquait l'hommage au comte de Genevois, en sa qualité de vicomte, le sire de Faucigny se hâta de la céder à Rodolphe III, comte de Gruyère, qui l'engagea, en 1231, à son beau-frère Aymon, seigneur de Blonay, pour le prix de 170 livres.

Cependant, les divers avoués de Vevey que nous venons d'énumérer avaient longtemps résisté avant de prêter hommage au comte de Genevois. Le différend n'était pas terminé en 1257, lorsque le comte de Gruyère dut céder à l'ascendant de Pierre de Savoie, et lui vendit, le 1er mai de cette année, l'avouerie de Vevey, pour le prix de 620 livres.

A l'avouerie de Vevey étaient attachés:

1° La haute juridiction dans la ville et son ressort;

2° Les bans et amendes de 60 sols et au-dessus;

3° Les deux tiers des confiscations;

4° Les deux tiers des clames au criminel;

5° La moitié des amendes pour contraventions à la police des grands chemins et des *communs*.

Dès ce moment, Pierre de Savoie devient seigneur dominant de

Digitized by Google

Vevey; il n'est plus question dans les actes de l'autorité du comte de Genevois. Sous le nom d'avouerie étaient compris le *vicecomitat, l'avouerie* et la *mayorie.*

En 1267, le comte Pierre donne à Aymon de Blonay, en échange du château de Font et du marché de St-Paul, l'*avouerie* de Vevey, y compris les hommages dus à l'avoué en raison de la *mayorie* et *vicomté* et des fiefs que tiennent à Vevey les sires d'Oron. La maison de Blonay garda cette avouerie sous la suzeraineté de la maison de Savoie qui, par traité de 1306, s'était réservé le droit de prononcer souverainement sur les causes déférées, en appel, de la cour de l'avoué à la cour du comte.

Les coseigneurs de vevey. Dès le commencement du XIII[e] siècle, nous voyons la ville de Vevey partagée entre divers seigneurs, tant ecclésiastiques que laïcs.

1° L'*évêque de Lausanne* était redevenu coseigneur de Vevey vers l'an 1221, sous l'épiscopat de Guillaume d'Ecublens qui avait racheté de Gaucher de Blonay, pour 290 livres, la quatrième partie de la ville aliénée précédemment par Lambert de Grandson.

Voici les droits de l'évêque tels qu'ils sont spécifiés dans un acte de 1348 qui termina un conflit entre le comte et l'évêque. Le comte reconnaît à l'évêque: les *criées (præconisationes),* la *chevauchée,* etc., dans les bourgs du Vieux-Mazel et de *Bothonens,* etc. (Voyez *Mémoires et Documents,* VII, 136.) Toutes ces choses étaient tenues en fief par la maison de Blonay.

2° *Le chapitre de Lausanne* possédait l'église de St-Martin, des vignes, des terres et même des hommes à Vevey. Au commencement du XIII[e] siècle, trente-deux maisons dépendaient de lui et ne pouvaient être habitées que par ses hommes-*liges* qui étaient administrés par un *mayor (villicus).* Ce dernier rendait aussi la justice au nom du chapitre.

3° *La maison d'Oron* possédait la coseigneurie de Vevey, sous l'hommage dû à l'évêque de Sion, dès le commencement du XIII[e] siècle. Elle possédait, à l'occident du Vieux-Mazel, le *bourg d'Oron-dessus* et le *bourg d'Oron-dessous,* occupant en partie la rue du Simplon et la rue du Lac. Vers l'an 1236, les seigneurs d'Oron fondèrent, à l'occident, le bourg de la Villeneuve, entre la rue de la Croix-Blanche (rue du Centre) et les anciens fossés de la place du marché. Ce bourg fut doté de franchises exceptionnelles qui y attirèrent de nombreux habitants.

Vers 1341, les seigneurs d'Oron, de la branche de Bossonens, fondèrent le bourg de Bothonens, à l'extrémité orientale de la ville, dans le faubourg occupé par les Lombards ou *changeurs* italiens.

4° *La maison de Blonay.* Du XIII[e] au XIV[e] siècle, les sires de

Blonay avaient deux maisons seigneuriales à Vevey. L'une était située au bord du lac, à l'angle oriental de la vue de Blonay-dessous, joignant le bourg de Bothonens. C'est là que résidaient les seigneurs et qu'ils avaient le siége de leur cour féodale avant d'avoir acquis l'avouerie de Vevey. Un officier inférieur, le sénéchal *(dapifer)*, y rendait la justice en leur nom.

Lorsque les sires de Blonay eurent été investis de l'avouerie et du vicecomitat, par le comte Pierre de Savoie, en 1267, ils transportèrent le siége de l'avouerie dans une maison forte, avec fossés et ponts levis, sise au bord du lac, à l'angle méridional de la rue inférieure du *Vieux-Mazel*. Cette maison, appelée plus tard de *Belles-Truches*, du nom d'une famille de Chambéry alliée à la maison de Blonay, exerçait la haute juridiction sur toute la ville et les environs de Vevey.

Vers le milieu du XIVe siècle, après de nombreuses tractations que nous ne pouvons exposer ici, les comtes de Savoie étaient parvenus à retirer à eux la haute juridiction et le domaine éminent inféodés, autrefois, aux maisons de Blonay et d'Oron; de ce moment, toutes les parties de la ville furent soumises à un régime uniforme, bien qu'elles eussent conservé des seigneurs particuliers.

La ville de Vevey profita de la présence du comte Amédée VI, à Morges, pour lui adresser une députation chargée de lui demander les franchises et immunités que la maison de Savoie avait libéralement accordées aux autres villes et bourgs du pays. Le comte, considérant la fidélité et les loyaux services rendus à sa maison par les habitants de Vevey, leur accorde, de *grâce spéciale*, une charte de franchises, datée de Morges, le dimanche 7 juillet 1370.

La concession ne fut cependant pas entièrement gratuite; la ville dut payer au comte 1200 florins d'or, de bon poids.

Ces franchises, assez semblables à celles qui régissaient les bonnes villes du pays de Vaud, amenèrent à leur suite une longue prospérité qui fut rarement interrompue sous la paternelle domination de la maison de Savoie. — Vevey fit constamment partie du bailliage du Chablais, séparé par la Veveyse du bailliage de Vaud.

Cette ville ne fut détachée qu'une seule fois de la couronne de Savoie, et cela en 1497, en même temps que la Tour-de-Peilz, Evian, Monthey, etc., par le duc Philippe, pour dot de Louise, fille de Janus de Savoie, frère du prince, dans son mariage avec François de Luxembourg, vicomte de Martigues.

A la prise du pays de Vaud par les Bernois, en 1536, Vevey et les autres domaines de François de Luxembourg furent considérés comme étant de bonne prise. Le vicomte avait pourtant réclamé et même s'était rendu à Berne, en 1544, pour faire valoir ses récla-

mations qui avaient toujours été vaines. A la fin, le roi de France recommanda à LL. EE. le vicomte, qui obtint, de la part de Berne, la restitution de ces seigneuries à charge de l'hommage. — François de Luxembourg donna ces terres restituées, en ferme à divers personnages haut placés dans la patrie de Vaud. Les nobles Jaques Cerjat, de Moudon, et François Mayor, de Lutry, eurent la ferme de Vevey et de Belmont sur Yverdon, où ils firent des bénéfices considérables.

De divers documents existant aux archives de Vaud, il est constaté que François de Luxembourg passa, en 1547, une lettre de rente au capital de 4950 écus au soleil, en faveur de LL. EE., sur l'hypothèque des seigneuries de Vevey et de Belmont; qu'en 1548 et 1550, les deux parties étaient en différend sur la restitution des villes de Vevey et de la Tour-de-Peilz.

En 1553, le vicomte était mort et LL. EE. firent subhaster, sur son hoirie, la moitié du péage de Vevey. En 1558, le trésorier Steiguer en accorda la réemption à Sébastien de Luxembourg, vicomte de Martigues. — Plus tard, la juridiction avait passé à noble François Seigneux, bourguemaistre de Lausanne et seigneur de Vufflens, sur qui LL. EE. en firent rétraction, à la demande des habitants de Vevey, en 1565, pour le prix de 1840 écus d'or.

Enfin, en 1570, Mme Marie de Bauquert, duchesse de Penthièvre, veuve de Sébastien de Martigues et tutrice de sa fille, essaya de demander à LL. EE. la restitution de la seigneurie de Vevey, ce qui lui fut refusé le 24 octobre de la même année.

Le couvent de sainte-claire. Ce monastère existait là où est l'église actuelle qui a gardé le nom de la sainte, dans le bourg du Vieux-Mazel. — Le duc de Savoie, Amédée VIII, désirait depuis longtemps voir s'établir dans ses Etats une congrégation de religieuses réformées de l'ordre de St-François et surtout des sœurs de Ste-Claire, dont la réformatrice, Colette Bouellet, jouissait d'une grande réputation de piété et de vertu. Afin de le faire canoniquement, il s'adressa au pape Martin V, qui, par un bref du 22 octobre 1422, chargea l'archevêque de Tarentaise de notifier l'autorisation au duc de bâtir ce monastère. Le duc, muni de l'autorisation papale, en conféra avec sainte Colette qui s'était rendue à Chambéry et il fut décidé que la maison des sœurs serait élevée à Vevey.

Aussitôt les ouvriers se mirent à l'œuvre; le monastère était fort avancé, en 1424, lorsque le duc demanda la permission de poursuivre à l'évêque de Lausanne, dont l'approbation avait été réservée dans le bref papal. Après le succès de ces démarches préliminaires, le duc obtint de l'archevêque de Tarentaise, commissaire choisi par le pape, la concession en faveur du nouveau monastère de tous les priviléges et grâces accordés aux couvents du même ordre.

Après ces opérations accomplies, sainte Colette vint à Vevey, avec des religieuses amenées d'Aigueperse, en nombre suffisant pour former le nouveau monastère. Le père Henri de Baume fut leur directeur spirituel. Le couvent fut réuni à la *custodie* de Franche-Comté qui dépendait de la province de saint Bonaventure.

L'une des premières religieuses clarisses de Vevey, fut la duchesse de Valentinois, fille d'Amédée VIII, veuve de Philippe-Marie Visconti, duc de Milan. Elle remplit l'office de dame-vicaire du couvent et fut ensevelie dans la maison du Chapitre. Parmi les *Clarisses* de Vevey amenées par Colette, on compte encore : Isabeau et Marie de Bourbon, filles de Jaques II de Bourbon, comte de la Marche, et de sa première femme Béatrice de Navarre.

Deux filles du baron Claude de La Sarraz-Montferrand prirent aussi le voile et y moururent en odeur de sainteté.

Colette passa environ deux années à Vevey où elle remplissait, à la fois, les fonctions d'abbesse et celles de maîtresse des novices. Elle fit venir Claire Labeur, de Poligny, pour la remplacer comme abbesse lorsqu'elle quitta Vevey pour aller diriger, à Orbe, un nouveau couvent de son ordre.

A la Réformation, les Clarisses de Vevey quittèrent leur couvent dans la nuit du 2 juillet 1536. Elles passèrent le lac et se réfugièrent à Evian où elles demeurèrent jusqu'à l'année 1550, que la pauvreté les força à se disperser. Six des religieuses se rendirent à Orbe, trois autres à Chambéry et trois à Annecy.

La ville. La ville de Vevey était, comme nous l'avons vu, divisée en divers bourgs, soumis à des seigneurs différents et ayant chacun sa constitution particulière. De là vient que l'on trouvait dans cette ville des mainmortables, des censitaires, des hommes libres et, en général, toutes les conditions diverses auxquelles étaient soumises les populations du moyen-âge.

Les bourgs étaient munis de portes, de châteaux forts et de fortifications renforcées par diverses tours.

Le *bourg de la Villeneuve,* fondé en 1236 par la maison d'Oron, fut doté de très grandes franchises qui y attirèrent bientôt une nombreuse population.

Le *bourg franc,* fondé par Pierre de Savoie, au XIIIe siècle, fut aussi pourvu de franchises notables. — Depuis que la ville eût été soumise à un régime uniforme, sa prospérité s'augmenta par le commerce, la culture d'un sol riche et le développement de la population. Cette prospérité fut longue, bien que troublée quelquefois par les événements.

1444. Les écorcheurs, nom donné à des bandes de routiers organisées pour le pillage, trouvèrent le moyen de s'introduire à

Digitized by Google

Vevey, par le lac ; ils surprirent la ville et la pillèrent. Cela résulte du compte des héritiers de Jean Marchal, trésorier général de Savoie.

Ces bandes avaient semé la désolation dans la Franche-Comté.

1475, fin octobre. Une troupe de montagnards du Gessenay et du Simmenthal passe le col de Jaman, surprend la ville de Vevey, la met au pillage, lui enlève sa bannière et la frappe d'une contribution en argent, sous le prétexte de se venger de quelques *pasquinades* des gens de Vevey contre les Allemands. En cette occasion, Fribourg interposa ses bons offices et obtint des montagnards que les Veveysans seraient exemptés de la contribution et qu'on leur rendrait leur bannière.

1476, juin. Les bandes de Zurkinden, pour faire diversion à l'armée bourguignonne campée autour de Lausanne, avant la bataille de Morat, avaient envahi le Chablais où elles prirent la Tour-de-Peilz. Le dimanche 9 juin, après une nuit passée dans l'ivresse et le pillage, les Allemands mirent le feu à cette malheureuse ville et s'avancèrent sur Vevey, alors peu fortifiée, privée de ses défenseurs dont une partie avait succombé à la Tour, et terrifiée par la férocité des montagnards. Tous les habitants s'étaient enfuis, à l'exception d'une dizaine de personnes qui furent atteintes près du pont de la Veveyse et tombèrent sous le fer de l'ennemi. La ville déserte fut pillée de fond en comble et livrée aux flammes par cette soldatesque effrénée, qui se répandit ensuite dans les campagnes et les châteaux voisins, où elle se livra, pendant trois jours, à tous les excès. Zurkinden frappa sur tous les manoirs de ce quartier, épargnés par le feu, une contribution de 5000 livres qu'il fit distribuer à ses gens, à raison de six livres par homme. — Après cette désastreuse expédition, l'impression de terreur que les montagnards laissèrent derrière eux fut si forte que les malheureux habitants, réfugiés en Savoie et ailleurs, furent longtemps à se décider avant de venir relever leurs foyers détruits. Plusieurs même ne revinrent plus dans ce beau pays qu'ils abandonnèrent pour toujours. Cela résulte d'une déclaration de Philippe de Savoie, datée du 1er février 1497 : *Tempore guerre Teutonicorum, quamplures ex hominibus Castellarii, Mustruaci et Vivesci ad aliam patriam se transtulerunt*, etc.

Vevey sous la domination bernoise. Lorsque, en 1536, l'armée bernoise, après avoir délivré Genève, revenait sur le pays de Vaud pour en achever la conquête, elle rencontra à Morges une députation des habitants de Vevey qui apportaient la soumission de leur ville, en même temps qu'ils s'efforçaient d'obtenir les meilleures conditions. Cette députation fut reçue avec une grande roideur de la part des généraux bernois qui acceptèrent pourtant la soumission de Vevey.

Les Fribourgeois, dans ces entrefaites, avaient demandé à Berne l'autorisation d'ajouter Vevey et La Tour aux conquêtes qu'ils avaient déjà faites sur le pays de Vaud, ce qui leur fut accordé par le gouvernement qui ignorait la soumission à ses armes de ces deux villes. Fribourg envoya aussitôt des commis à Vevey pour engager les habitants à se rendre à elle; mais ces commis ayant vu les armes de Berne arborées sur la porte de la ville ne jugèrent pas à propos d'exécuter leurs ordres.

Vevey, devenue ville bernoise, ne tarda pas à être déçue des espérances qu'elle avait fondées sur son empressement à se soumettre. Le gouvernement commença par la violation de la promesse faite par ses généraux de ne pas forcer les Veveysans à embrasser la Réforme. — Un bailli bernois, investi d'une grande autorité administrative et judiciaire, vint occuper le château de Chillon d'où il gouvernait tout le bailliage. Ce ne fut qu'en 1733 que le siége du bailli fut transporté à Vevey dans la maison de Tavel qui devint le château.

Par son heureuse situation au bord du Léman, qui la rapproche, à la fois, du canton de Fribourg, du Valais et de la Savoie, Vevey ne tarda pas à devenir un centre commercial pour ces diverses contrées. Le commerce y amena une augmentation de population assez considérable; au commencement du XVI[e] siècle on comptait 4500 âmes dans la commune.

La ville était administrée par trois conseils: celui des *douze,* celui des *soixante* et celui des *cent-vingt;* leur compétence était fort restreinte.

Les réfugiés. Après la révocation de l'édit de Nantes (1685), un grand nombre de réformés français, fuyant la persécution, trouvèrent un asile dans les pays protestants. Plusieurs, attirés par la beauté du site, la douceur du climat et la similitude du langage, avaient cherché un refuge à Vevey et dans les environs. Ils furent accueillis avec sympathie par les habitants et plusieurs acquirent la bourgeoisie à des conditions très favorables.

Dans l'origine, les familles réfugiées dans le bailliage comprenaient 224 noms; on en comptait encore 133 en 1764. — Avec ces nouveaux venus, les arts et l'industrie prirent pied à Vevey; la tannerie, l'horlogerie, la draperie, la bijouterie, la ganterie et plusieurs arts, auparavant inconnus dans la contrée, datent de cette époque. La moralité, l'amour du travail, l'esprit d'ordre distinguaient les réfugiés et réagirent d'une manière heureuse sur les habitants du pays.

A ces réfugiés nous devons joindre le général parlementaire Ludlow et l'amiral Broughton, deux des juges de Charles I[er] d'An-

Digitized by Google

gleterre qui vinrent chercher, en 1662, un refuge à Vevey où ils furent accueillis et protégés par LL. EE. de Berne.

Le premier, alarmé par l'assassinat de Jean Lisle, autre juge de Charles Ier, tué à Lausanne sur la place de St-François, avait fait fortifier sa maison du côté du lac. Il avait inscrit sur le portail :

Omne solum forti
Patria, quia patris.

C'est à Vevey que Ludlow écrivit ses curieux mémoires, dont l'édition française parut à Amsterdam, 1699, 3 vol. in-12.

L'esprit industriel apporté par les réfugiés se communiqua au reste de la population intelligente. Vers le milieu du XVIIIe siècle, Pierre-François Berdez, membre de la société économique de Berne, avait créé une fabrique d'horlogerie qui occupait 50 ouvriers à Vevey et autant à la Vallée de Joux. Bientôt cet entreprenant industriel planta des mûriers, éleva une magnanerie, une filature de soie, à l'aide d'ouvriers venus du midi de la France. Cette entreprise semblait devoir réussir ; dans une année, une livre de graine produisit 130 livres de cocons.

Le petit-fils de cet industriel, M. S. Berdez-Boiceau, a été secrétaire en chef du Département des finances, de 1803 à 1852. Durant cette longue carrière, il eut l'occasion de rendre des services signalés par l'ordre parfait qu'il introduisit dans les finances du pays dont il vit grandir la prospérité. M. Baron dit de lui : « Qu'il était expert » dans les questions de comptabilité et d'économie publique, sur » lesquelles il était fréquemment consulté. Il fut chargé de plusieurs » missions importantes ; son dévouement à la chose publique était » proverbial. »

PESTES. 1450-1451. Le fléau sévit avec une telle force à Vevey et à la Tour que 1400 personnes en moururent.

1529. Ordonnance du Conseil de Lausanne défendant de communiquer avec Vevey qui était ravagé par la peste.

1597. Peste.

1613. La maladie frappe 1500 personnes, parmi lesquelles tous les ministres.

1629. On fait un règlement, en août, au sujet de la peste ; en octobre, on baptise à Palézieux l'enfant d'un homme de Vevey qui s'était réfugié là à cause du fléau.

1636. On établit des guérites, près de l'église de St-Martin, pour y recevoir les pestiférés.

1654. On règle les fonctions du chirurgien établi exprès pour soigner les pestiférés.

INCENDIES. Le 30 juin 1686, un incendie éclate au bourg d'Oron-

dessus, vers les 7 heures du soir; 220 à 230 maisons furent consumées; des charbons allumés et lancés par le vent au-delà du pont St-Antoine mirent le feu au faubourg, qui brûla aussi. Plusieurs personnes périrent. Une collecte fut organisée; la ville de Genève envoya 15,540 florins.

Edifices. *L'église de St-Martin* est l'édifice le plus remarquable de Vevey; elle est bâtie dans le style gothique; les arcades à plein cintre byzantin s'y marient çà et là avec l'ogive des Arabes. — Elle paraît remonter à une date assez reculée et existait positivement, d'après les documents, dans les premières années du XIIIe siècle. Elle était riche et dépendait du Chapitre de Lausanne; la chapelle de la Tour était l'un de ses membres; le curé prenait le simple titre de chapelain et habitait, avec son clergé, la maison nommée *Chapitre* et payait le tiers des censes et revenus à l'évêque de Sion, comme haut seigneur de Vevey.

En 1496, on procéda à une collecte volontaire pour faire des réparations à cette église. En 1536, elle fut dépouillée de tous les ornements qui rappelaient le culte catholique. Sa position est magnifique et le clocher, flanqué de tourelles, est d'un bel effet.

L'église de Sainte-Claire, élevée par le monastère de ce nom, a été rebâtie en 1615 et 1775; elle appartient à l'Etat.

L'hôtel-de-ville, rebâti en 1755, est d'une architecture simple et de bon goût; c'est le siége des diverses autorités.

La Tour de St-Jean, adossée à l'édifice précédent, était la propriété des chevaliers de St-Jean de Jérusalem. Dans le XVIIIe siècle, ils échangèrent cette tour à la ville contre une vigne. L'ordre de Saint-Jean possédait encore diverses terres autour de Vevey qui furent séquestrées par le gouvernement et réunies en 1810 au domaine de l'hôpital cantonal, moyennant une rente viagère en faveur du commandeur Charles de Wigand, mort à Hocheim, en 1828.

La Cour au chantre, qui tire son nom de Girard d'Oron, chantre de la cathédrale de Sion, puis seigneur du Châtelard et coseigneur de Vevey. C'est là que les seigneurs du Châtelard habitaient et rendaient la justice à leurs ressortissants de Vevey, avant l'érection du château du Châtelard. — La maison actuelle est moderne; elle a été bâtie par la famille de Joffrey qui y habite encore aujourd'hui.

Le château de l'Aile, maison qui, par sa construction, rappelle à la fois l'église gothique et le château féodal. C'est l'habitation de M. Couvreu-Micheli qui l'a fait bâtir. Cet édifice contribue à orner la belle place du Marché et la promenade de derrière l'Aile.

La ville possède un *collége* bien bâti; un *casino* avec *théâtre;* un *hôpital* fort ancien qui possède un capital de près d'un million; *l'hospice du Samaritain,* fondé, il y a peu d'années, par l'initiative

d'un citoyen dont la bienfaisance est inépuisable. Là sont admis tous les malades pauvres, sans condition de religion, de nationalité et de langue. L'administration, dirigée par des citoyens dévoués, est gratuite. L'hospice compte trente lits.

La ville a reçu, en 1839, de l'un de ses combourgeois, M. Vincent Perdonnet, un don d'immeubles évalués à une somme de près de 300,000 fr. nouveaux, dans le but de servir à l'embellissement de la ville. Cette donation magnifique laisse pourtant un regret aux amis de l'histoire; c'est qu'elle a été accompagnée de la condition de donner de nouveaux noms aux rues et quartiers de la ville. L'histoire de Vevey était écrite au coin de ses rues: le *bourg franc*, les *bourgs d'Oron-dessus* et *dessous*, de la *Villeneuve*, de *Blonay*, de *Bothonens*, des *Lombards*, etc. Aujourd'hui, il est impossible d'avoir une idée de l'ancien Vevey grâce aux noms nouveaux infligés aux rues historiques.

L'ABBAYE DES VIGNERONS. On donne ce nom à une fête qui remonte assez loin dans le passé; son but paraît avoir été d'encourager les travaux des champs et surtout la culture de la vigne. Elle avait lieu d'abord tous les trois ans, puis à des intervalles plus éloignés. A mesure que les temps se sont écoulés, la fête a été célébrée avec une plus grande magnificence. On y voit figurer *Noé qui la vigne planta;* après lui les divinités païennes: Bacchus avec Silène; Palès et Cérès, portées sur des palanquins, ornées de leurs attributs et accompagnées de vignerons, de faneurs, de moissonneurs des deux sexes chargés de leurs instruments et précédés de musiques. Viennent ensuite les vachers, avec leur troupeau de belles vaches, chantant, etc., etc. Cet immense cortége défile dans les rues de Vevey, faisant çà et là des stations, exécutant des chants et des danses au milieu d'une foule pressée, puis débouche sur la place du Marché où dix mille spectateurs impatients l'attendent, sur des estrades élevées jusqu'aux toits des maisons.

Ce qui rend cette fête unique en Europe, c'est qu'elle est la vraie fête de la population. Ces chants, ces ballets charmants sont exécutés par les enfants du pays sur un théâtre éclairé par le soleil de Dieu; le Léman, les riches coteaux de Vevey et les Alpes en sont les décorations. — Nous avons vu des Français, habitués aux féeries du grand opéra, se sentir attendrir par le spectacle grandiose, gracieux et simple à la fois, qui leur était offert par une population rustique.

La dernière fête, célébrée en 1865, a éclipsé toutes les précédentes; elle avait attiré des curieux de toutes les parties de l'Europe.

ETAT ACTUEL. La ville de Vevey est assez bien bâtie; elle est propre, industrielle, commerçante et ornée de beaux magasins. La

beauté des sites environnants, la douceur du climat y attirent des étrangers, de jour en jour plus nombreux, qui se logent dans les hôtels ou les maisons de pension. Les hôtels de Vevey les plus fréquentés par les étrangers sont : le *Grand-Hôtel*, l'hôtel des *Trois-Couronnes*, l'*hôtel de Vevey*, l'*hôtel du Lac*.

La population était de 3786 habitants en 1803 ; elle est de 6494 en 1860. La superficie du territoire est de 165,709 perches, dont 96,826 en vignes, 35,365 en prés, 2948 en bois. Les bâtiments sont taxés 10,775,375 fr. et les fonds de terre 834,430 fr. Dettes hypothécaires, 7,282,756 fr. — Altitude, quelques pieds au-dessus du Léman.

Nous regrettons de devoir borner à ces simples linéaments l'histoire de la ville de Vevey pour laquelle les matériaux abondent. On en ferait un intéressant volume digne d'être entrepris par un membre de notre société d'histoire. En attendant l'on peut consulter : L'*Avouerie de Vevey*, par M. le baron de Gingins, dans les *Mémoires et Documents*, tome XVIII ; *Vevey et ses environs dans le moyen-âge*, par D. Martignier, Lausanne 1862, in-8° ; *Statistique du district de Vevey*, dans les notices d'utilité publique, t. II, 1804, en 86 pages ; le *Dictionnaire de Levade*, article *Vevey*. *

VEVEYSE (la) *(Vivesia)*, rivière qui prend sa source à la Dent-de Lys, dans le massif du Moléson, au canton de Fribourg, reçoit divers affluents au-dessous de Châtel-St-Denis, se dirige de là sur Vevey, par une vallée profondément creusée par ses eaux, fait mouvoir un assez grand nombre d'artifices et se jette dans le Léman, à l'occident de Vevey.

La Veveyse a été assez fréquemment, pour la ville, un voisin incommode et dangereux. Elle déborde le 12 juillet 1701, fait irruption dans la ville entière, enlève plusieurs personnes, entr'autres le pasteur Collet, dans son jardin, au bourg aux Favres, qu'elle entraîne au lac où le corps ne put être retrouvé. — Le 6 juillet 1726, le débordement fut plus considérable encore ; il emporta le grand pont sur la Veveyse, les deux ponts sur l'Ognonnaz, il pénétra dans la ville, envahit les maisons, combla les rez-de-chaussée de ses alluvions et fit périr plusieurs personnes. — La ville de Lausanne s'empressa d'envoyer à Vevey M. le maisonneur de Crousaz, avec 800 ouvriers, pour aider à contenir et diguer le torrent ; des collectes furent faites pour subvenir aux dépenses faites à cette occasion. *

VEYRON (le), petite rivière qui prend sa source près de Bière, au pied du Jura, traverse les territoires de Ballens, Mollens, Montricher, Mauraz, Chavannes, La Chaux, Chevilly et va se jeter dans la Venoge, sous Ferreyres, à la *Tine de Conflens* (voir ce nom).

Digitized by Google

VEYTAUX, petit mais riche village communal, à 1 $^3/_4$ lieue E.-S. de Vevey et à 30 minutes N.-O. de Villeneuve, de la paroisse du cercle de Montreux, au pied de la déclivité des Alpes, au-dessous d'une forêt de châtaigniers et de vergers de la plus belle végétation. Ce village jouit d'une température excessivement douce; il est parfaitement abrité contre le vent du Nord par le rocher qui domine le château de Chillon.

La bourgeoisie du lieu ne comprend que quatre familles qu'on croit s'être réfugiées là après la destruction du bourg de Chillon, qui était voisin. Le territoire de la commune s'étend jusque sur le sommet de la montagne de Naye, située à une distance de quatre lieues. Dans cet espace, on trouve des forêts, des prairies, des pâturages alpestres et des climats très divers.

Les habitants sont riches, les maisons bien bâties, plusieurs sont des pensions d'étrangers; il y a peu d'années encore qu'il n'y avait aucun pauvre dans le territoire de la commune; mais aussi pas de cabarets.

La population était de 164 habitants en 1803; elle est de 287 en 1860. La superficie du territoire est de 741,409 perches, dont 10,345 en vignes, 95,095 en prés, 382,377 en bois, 250,163 en estivages. Les bâtiments sont taxés 512,095 fr. et les fonds de terre 220,000 fr. Dettes hypothécaires, 159,000 fr. — Une gare sur le chemin de fer.

*

VEYTON, hameau de la commune de Rances.

*

VICH *(Viz)*, village communal et paroissial du cercle de Begnins, à 75 min. N. de Nyon, sur la Serine. Il faisait autrefois partie de la terre de Prangins; son église, sous le vocable de St-Martin, dépendait de l'abbaye de Bonmont, dès l'an 1165.

Le monastère de Payerne, à cause du prieuré de Bassins qui dépendait de lui, possédait là un clos de vignes appelé encore aujourd'hui *clos de Payerne.*

La population était de 134 habitants en 1803; elle est de 269 en 1860. La superficie du territoire est de 170,155 perches, dont 14,661 en vignes, 47,568 en prés, 83,300 en champs, 19,500 en bois. Les bâtiments sont taxés 293,000 fr. et les fonds de terre 175,000 fr. Dettes hypothécaires, 321,000 fr. — Altitude, 1527 p. fédéraux.

*

VIDY (*Vizi, Viti,* paroisse en 1228), territoire situé à 45 minutes O.-S. de Lausanne, sur la route de Genève, entre la Maladière et la Chamberonne; c'est là qu'était placée l'ancienne ville de *Lousonna* (voir ce nom). On voit là plusieurs maisons de campagne, entourées de riches prairies arrosées par les eaux du Flon.

Après la destruction de l'antique Lousonna, la localité fit partie du territoire des *Runingues*, nom probable d'une ancienne tribu germanique qui s'était fixée dans ces quartiers-là et a laissé son nom au village de Renens, autrefois *Rugnens*. (Voir ce nom.)

Ce qui est bien certain, c'est que dans des temps assez rapprochés de nous et après l'extension du territoire lausannois sur des lieux compris très anciennement dans le territoire de Renens, Vidy faisait encore partie des terres de cette commune, qui avait même son cimetière tout près de là.

Au commencement du XVe siècle, il existait, à Vidy, une grange vendue par les syndics de Lausanne, du consentement de l'évêque et du Chapitre. Au commencement du XVIIe siècle, cette grange avait passé dans les mains de la famille de Tallents, de Lausanne. — Cette famille eut une difficulté, au sujet de la grange, avec la commune de Renens; celle-ci produisit un acte de 1413 qui lui attribuait le droit de pâturage entre la Maladière et la Chamberonne. Un jugement intervint qui décida que les hommes de Renens auraient droit de faire paître leurs bêtes dans le territoire sis au-dessus de la route et le droit de passage seulement, sur les prés situés au-dessous, pour abreuver leur bétail au lac. (Acte du 4 juin 1601.)

En 1696, le ministre du Theil, pasteur à Renens et Prilly, obtint de la ville le droit de mettre *à clos* un grand pré situé à Vidy; les hommes de Renens s'élevèrent contre cette concession, alléguant leur droit de pâturage. La ville dut leur accorder une indemnité de 1050 florins pour cession de ce droit; le droit de passage pour aller au lac leur fut reconnu et conservé.

Vidy était la paroissiale de Renens, avant la Réformation; ce dernier lieu ne possédait qu'une chapelle.

Une léproserie existait autrefois vers le pont de la Maladière, à Vidy. La chapelle, qui existe encore, a longtemps servi de dépôt pour les instruments de supplice; c'est là que les criminels faisaient leur dernière prière avant d'être conduits au gibet situé un peu plus loin. La maladière paraît avoir été dédiée à saint Lazare.

*

VIDOMNE *(vice dominus, vice domnus, vidognus)*, nom donné à un officier ou délégué de quelque seigneur ecclésiastique ou laïque. Il y avait des vidomnes à Nyon, Morges et Moudon.

*

VILLARET (le) *(Villar Frelon)*, hameau de quatorze maisons, dans la commune de Belmont sur Yverdon.

Au XVe siècle, ce lieu, qui dépendait de la seigneurie de Belmont, était à peu près désert. La duchesse Yolande de Savoie, comme tutrice de son fils Philibert, l'avait inféodé à un personnage qui n'est pas nommé; il n'y avait qu'une cabane, avec un assez grand mas de

terre et le droit d'affouage dans la forêt de Suchy. Ce premier feudataire trouvant le lieu infertile, abergea le mas à la famille Miéville, pour un cens annuel de huit sacs de froment, huit sacs d'avoine, sept florins et trois chapons. Ces redevances ne furent jamais payées, ensorte que les sœurs Sara et Marie Varney, d'Yverdon, furent obligées de se saisir de ces terres sur lesquelles elles avaient des droits.

Le cartulaire de Lausanne (1228) indique *Villaret* comme paroisse; nous ne croyons pas qu'il s'agisse de ce lieu-ci. *

VILLARET, hameau de la commune de Moudon, à droite de la Broie. *

VILLARS, hameau de la commune d'Ollon, dans la montagne, station d'été pour les touristes qui viennent y jouir d'une belle vue, de l'air des Alpes et sont reçus dans deux très bons hôtels. *

VILLARS-BOSON *(Vilar-boson, in pago lausannensi et comitatu Waldense,* en 1015), ancien village du cercle de l'Isle, à 2 lieues O. de Cossonay. Il faisait partie de la seigneurie de l'Isle et le monastère de Romainmôtier y avait des biens qui lui avaient été donnés en 1095, par Leutfroy, du château de Fruence.

En 1386, il y avait un château fort à Villars-Boson qui dépendait des sires de Cossonay. Il fut inféodé, en 1427, par le duc de Savoie à Ansermod de La Sarraz et Louise de Blonay, sa femme. — Altitude, 2206 pieds fédéraux. *

VILLARS-BRAMARD, village communal du cercle de Granges, district de Payerne, à 3 $^1/_4$ lieues S. de cette ville.

La population était de 132 habitants en 1803; elle est de 201 en 1860. La superficie du territoire est de 347,875 perches, dont 62,157 en prés, 154,300 en champs, 127,000 en bois. Les bâtiments sont taxés 179,400 fr. et les fonds de terre 188,000 fr. Dettes hypothécaires, 101,600 fr. — Altitude, 2456 p. féd. *

VILLARS-BURQUIN, village du cercle et district de Grandson, à 75 minutes S.-O. de cette ville, dans la paroisse de Fiez.

La population était de 160 habitants en 1803; elle est de 286 en 1860. La superficie du territoire est de 524,643 perches, dont 43,630 en prés, 143,300 en champs, 227,500 en bois, 105,400 en estivages. Les bâtiments sont taxés 140,400 fr. et les fonds de terre 146,600 fr. Dettes hypothécaires, 93,000 fr. — Altitude, 2493 pieds fédéraux. *

VILLARS-ÉPENEY *(Villars-Espiney,* en 1549), village communal du cercle de Mollondins et de la paroisse d'Yvonand, à 1 lieue E. d'Yverdon.

Digitized by Google

Il y avait là une grange qui, au XVIe siècle, appartenait à messire Aimé de Genève, seigneur de Lullin et bailli de Vaud.

En 1549, LL. EE. abergèrent cette grange à Pierre et Jean Rollier, pour le prix de 60 écus d'or au soleil d'entrage et sous la cense annuelle de 4 $^1/_2$ muids de froment, 1 $^1/_2$ d'avoine, 4 chapons et 10 florins en argent.

La population était de 37 habitants en 1803; elle est de 58 en 1860. La superficie du territoire est de 94,000 perches, dont 21,931 en prés, 54,000 en champs, 16,600 en bois. Les bâtiments sont taxés 87,145 fr. et les fonds de terre 64,730 fr. Dettes hypothécaires, 21,900 fr. — Altitude, 1830 p. féd.

*

VILLARS-LA-GINGINE, hameau de la commune de Perroy.

*

VILLARS-LE-COMTE (*Villare comitis*, en 1168), village communal du cercle de Lucens, district de Moudon, à 1 $^3/_4$ lieue N. de cette ville.

La population était de 151 habitants en 1803; elle est de 239 en 1860. La superficie du territoire est de 455,000 perches, dont 68,156 en prés, 272,150 en champs, 105,425 en bois, 5000 en pâturages. Les bâtiments sont taxés 157,000 fr. et les fonds de terre 245,000 fr. Dettes hypothécaires, 394,000 fr. — Altitude, 2573 p. fédéraux.

*

VILLARS-LE-GRAND, village communal du cercle de Cudrefin, district d'Avenches, à 90 minutes O.-N. de cette ville, dans le Vully, au sein d'une contrée agréable et fertile; annexe de la paroisse de Constantine. Il est contigu au village de *Villars-les-Friques* qui est fribourgeois.

Au XIe siècle, le chapitre de Sion y possédait la dîme. En 1453, il y avait une chapelle, sous le vocable de St-Laurent.

La population était de 354 habitants en 1803; elle est de 424 en 1860. La superficie du territoire est de 457,856 perches, dont 8407 en vignes, 254,500 en prés, 183,400 en champs, 3400 en bois. Les bâtiments sont taxés 279,000 fr. et les fonds de terre 459,700 fr. Dettes hypothécaires, 90,000 fr. — Altitude, 1487 p. fédéraux.

*

VILLARS-LE-TERROIR (*Villars loz Terrour*, en 1453), village communal, du cercle d'Echallens, de population mixte; la paroisse est catholique, on y compte 471 habitants de la confession romaine et 71 protestants, qui sont paroissiens d'Echallens. L'église est sous le vocable de St-Nicolas.

Il y avait là, dès 1141, une chapelle appartenant à l'abbaye de Montbenoît, en Bourgogne; elle était filiale de l'église d'Echallens.

Le 26 juin 1783, la foudre tomba sur l'église au moment où l'on sonnait les cloches, tua onze personnes et en blessa treize.

En 1811, dans l'hiver, une grave maladie épidémique (fièvre nerveuse) sévit dans ce village, alors pauvre et bâti sur un sol humide. Une grande partie de la population avait été atteinte, lorsque le gouvernement de Vaud, craignant la propagation de la maladie, envoya sur les lieux M. le docteur Perey, médecin de l'hôpital cantonal. Sur le rapport de celui-ci, le petit Conseil se hâta d'y envoyer un médecin à demeure, un pharmacien et des garde-malades, avec tous les secours nécessaires qui furent portés au compte de l'Etat. Grâce à ces soins, la maladie s'arrêta, les malades revinrent à la santé et le gouvernement témoigna sa satisfaction particulière à M. le docteur Perey pour le dévouement dont il avait fait preuve en cette occasion.

La population était de 339 habitants en 1803; elle est de 573 en 1860. La superficie du territoire est de 769,163 perches, dont 205,265 en prés, 379,137 en champs, 138,000 en bois, 36,300 en pâturages. Les bâtiments sont taxés 397,000 fr. et les fonds de terre 545,000 fr. Dettes hypothécaires, 736,000 fr. — Altitude, 2176 p. fédéraux.

*

VILLARS-LUSSERY, village communal du cercle et de la paroisse de La Sarraz, district de Cossonay, à 40 minutes N.-E. de cette ville, dans la vallée de la Venoge; il faisait partie de la baronnie de La Sarraz.

La population était de 62 habitants en 1803; elle est de 82 en 1860. La superficie du territoire est de 151,913 perches, dont 40,200 en prés, 89,700 en champs, 18,145 en bois. Les bâtiments sont taxés 90,600 fr. et les fonds de terre 93,000 fr. Dettes hypothécaires 72,000 fr. — Altitude, 1613 p. féd.

*

VILLARS-MENDRAZ, village communal du cercle et de la paroisse de St-Cierges, district de Moudon, à 75 minutes S.-O. de cette ville, dans le Jorat.

Ce village formait une mayorie qui dépendait du prieuré de Lutry; en 1416, il y avait une église paroissiale, sous le vocable de saint Pierre.

1333. Le mayor Hugues reconnaît tenir la mayorie en fief du couvent de Lutry. — Au commencement du XVIIIe siècle, cette mayorie avait passé dans les mains de la famille De Mierre, de Moudon; en 1751, elle appartenait à noble Gabriel May qui la vendit à D. Liard, du dit lieu, pour le prix de 9500 florins. Elle passa immédiatement au général Daxelhoffer qui la revendit, en 1753, à

noble D.-L. Constant, capitaine en Hollande, pour le prix de 4050 florins.

La population était de 107 habitants en 1803; elle est de 162 en 1860. La superficie du territoire est de 169,800 perches, dont 56,400 en prés, 87,000 en champs, 23,000 en bois. Les bâtiments sont taxés 116,000 fr. et les fonds de terre 102,800 fr. Dettes hypothécaires, 98,000 fr. — Altitude, 2600 p. féd.

*

VILLARS-SAINTE-CROIX, village communal du cercle d'Ecublens, district de Morges, à 1 ¾ lieue de Lausanne, entre Crissier et Mex, à peu de distance au-dessus de la route.

Les chevaliers de St-Jean de Jérusalem avaient là un hôpital qui est mentionné dès l'an 1272; il relevait de la commanderie de La Chaux, en 1458. En 1546, l'hôpital et l'église de la Ste-Croix étaient en ruines.

Le Chapitre de Lausanne et la châtellenie de Cossonay avaient des possessions en ce village qui leur servait de lieu de *marche* ou de conférence pour régler les difficultés qui pouvaient s'élever entr'eux.

En 1695, les Cuérel de Villars-Ste-Croix étaient encore soumis à la taille et à la mainmorte; ils en furent affranchis par Berne.

La population était de 123 habitants en 1803; elle est de 156 en 1860. La superficie du territoire est de 179,317 perches, dont 971 en vignes, 42,800 en prés, 122,000 en champs, 10,500 en bois. Les bâtiments sont taxés 126,000 fr. et les fonds de terre 158,700 fr. Dettes hypothécaires, 159,000 fr. — Altitude, 1700 pieds fédéraux.

*

VILLARS-SOUS-CHAMPVENT, village communal du cercle et de la paroisse de Champvent, district d'Yverdon, à 75 min. S.-O. de cette ville. On a trouvé quelques médailles romaines dans les environs.

La population est de 47 habitants en 1860. La superficie du territoire est de 98,534 perches, dont 8500 en vignes, 28,900 en prés, 55,600 en champs, 4000 en bois. Les bâtiments sont taxés 76,000 francs et les fonds de terre 100,000 fr. Dettes hypothécaires, 10,000 francs. — Altitude, 1547 pieds fédéraux.

*

VILLARS-SOUS-YENS, village communal, chef-lieu du cercle de ce nom, district de Morges, à 1 lieue O. de cette ville; annexe de la paroisse de Lussy. Le cercle se compose des communes de Villars-sous-Yens, Buchillon, Bussy, Chardonney, Denens, Etoy, Lavigny, Lully, Lussy, St-Prex, Yens, avec une population totale de 3418 habitants.

On a découvert, en 1823, près de ce village, une cassette en cuivre remplie de médailles romaines en argent des empereurs, du poids total de 97 onces; elles ont été acquises par le Musée cantonal.

La population était de 265 habitants en 1803; elle est de 312 en 1860. La superficie du territoire est de 327,466 perches, dont 13,245 en vignes, 75,810 en prés, 182,300 en champs, 50,700 en bois, 2400 en pâturages. Les bâtiments sont taxés 314,000 fr. et les fonds de terre 258,000 fr. Dettes hypothécaires, 269,000 fr. — Altitude, 1616 pieds fédéraux.

*

VILLARS-TIERCELIN (*Vilar-Tiezelin*, en 1230), village communal du cercle de Bottens, district d'Echallens, à 90 min. E. de ce bourg, dans le Jorat; l'église est annexe de Peney. Par une charte de 1233, Guillaume le Roux (*Rufus*) de Goumoëns donne aux habitants l'usage dans les forêts du Jorat.

La population était de 183 habitants en 1803; elle est de 251 en 1860. La superficie du territoire est de 541,957 perches, dont 118,000 en prés, 153,000 en champs, 141,600 en bois, 124,000 en pâturages. Les bâtiments sont taxés 187,600 fr. et les fonds de terre 235,000 fr. Dettes hypothécaires, 339,000 fr. — Altitude, 1478 pieds fédéraux.

*

Un grand nombre de localités, trop peu importantes pour figurer ici, portent le nom de *Villars*. Ce mot vient de *villa* qui désignait une métairie ou une maison de campagne; il a été ensuite appliqué à une réunion de maisons; de là le nom de *ville* et de *Villars*. Le mot allemand *Wyler* a la même signification.

VILLARZEL, dit L'ÉVÊQUE, village communal et paroissial du cercle de Granges, district de Payerne, à 2 $^1/_4$ lieues de cette ville, sur la colline qui domine la rive droite de la Broye. On l'a désigné sous le nom de l'*Evêque*, pour le distinguer de *Villarzel-le-Gibloux*, village fribourgeois, et parce qu'il relevait directement de l'évêque de Lausanne.

Il y avait là un château fort où les évêques ont quelquefois résidé; il avait été élevé par l'évêque Berthold de Neuchâtel, vers l'an 1214. L'évêque Boniface en bâtit les murailles, vers l'an 1231. — En 1316, sous l'évêque Girard de Vuippens, le château soutint un siége contre Louis de Savoie, seigneur de Vaud; il fut ruiné par les Fribourgeois, en 1447.

Il y avait, en 1466, une chapelle à Villarzel, sous le vocable de saint Georges; elle devait être desservie par le curé de Granges et les frais du service étaient supportés par les habitants de Villarzel, Sédeilles et Rossans.

Digitized by Google

La mayorie de Villarzel appartenait à la noble famille de ce nom, dont l'origine remonte au XIIIe siècle. Elle a possédé encore la mayorie de Lucens, les seigneuries de Delley et de Portalban, les coseigneuries de Trey, Chatonnaye, Middes, Marnand, Sépey et Bressonnaz.

Ses *armes* étaient: l'écu de gueules, au chef d'argent, chargé d'un lambel d'azur à cinq pendants.

Devise : Rien sans raison.

Attribut : Franchise.

La population était de 179 habitants en 1803; elle est de 341 en 1860. La superficie du territoire est de 443,900 perches, dont 82,720 en prés, 240,370 en champs, 111,000 en bois. Les bâtiments sont taxés 321,400 fr. et les fonds de terre 283,400 fr. Dettes hypothécaires, 336,000 fr. — Altitude, 2030 p. féd.

*

VILLENEUVE *(Pennilucus* sous les Romains; *Compendiacum* en 1005; *Compengiez* en 1166; *Villanova* en 1228, 1236, 1252; *Villanova Chillionis ;* en allemand *Neuenstadt, Neuenstadt hinter Chillon),* ville, chef-lieu du cercle du même nom qui comprend encore les communes de Chessel, Noville, Rennaz et Roche, au district d'Aigle, avec une population totale de 2665 habitants.

Villeneuve existait déjà du temps des Romains et probablement auparavant, sous le nom de *Pennilucus,* qu'on explique par le celte *Pennloch* (Tête-du-Lac). L'itinéraire d'Antonin place ce lieu à XIII ou XIV milles de *Tarnaia* (St-Maurice) et à IX de *Viviscum* (Vevey). On a trouvé autour de Villeneuve beaucoup d'antiquités romaines, surtout à la *Muraz* (soit *Mauraz, ad muros),* colline au nord de la Tinière, entr'autres, des médailles de divers empereurs, depuis Auguste. En 1819, on y a découvert les murs d'un bâtiment au centre duquel était une chambre de bain circulaire et à côté une chambre dont les soubassements étaient peints à fresque. Ce petit bain faisait sans doute partie d'une *villa* romaine. En 1829, en creusant les fondements d'une maison, on y a encore mis à jour les restes d'un pavé formé de briques liées par un mortier très dur, avec quantité de tuiles, etc.

En avril 1815 on a découvert, au-dessus de Villeneuve, des tombes d'une structure grossière, renfermant des squelettes humains. En octobre 1855, lors d'une réparation de la route du côté de Chillon, deux squelettes de la même nature ont été déterrés; l'un était dans une tombe en maçonnerie; sous l'autre se trouvaient quatre médailles en bronze, de l'empereur Aurélien, qui ont été déposées au Musée cantonal.

Une inscription, consacrée par une certaine Tullia à la victoire

et à ses parents Anitius et Genna, a été placée à l'église. Un milliaire, érigé vers 305, indiquant XXVI mille pas de Martigny à Villeneuve, fut d'abord aussi transféré à l'église, puis, en 1853, donné par la commune au Musée cantonal.

Après la destruction de Pennilucus soit par les Barbares, soit à l'occasion de la chute du mont Tauretunum, une nouvelle localité ne tarda pas à s'élever un peu plus bas, sur l'emplacement de la ville actuelle. Elle fut appelée *Compengie.* La première mention en est faite dans un échange de l'an 1005, par lequel Hugues, évêque de Sion, cède à Hugues, évêque de Genève, certaines terres dans la *villa Compendiacum, in comitatu Vualdense.* En 1166, Landry, évêque de Lausanne, donne à l'abbaye de Haut-Crêt l'église de Villeneuve qui était sous le vocable de saint Paul. Le curé de Villeneuve reconnaît, en 1285, que ce couvent, comme patron, jouit des deux tiers des revenus de son église, en vertu d'une concession de l'évêque Jean de Cossonay, de l'an 1256.

Villeneuve a eu, la première du pays, une organisation municipale. Ses franchises, accordées par le comte Thomas de Savoie, datent du mois d'avril 1214, tandis que celles de Moudon remontent, d'une manière positive, seulement à l'an 1285, et, tout au plus, aux temps du comte Pierre. Le village de Compengie, considérablement agrandi, entr'autres par l'établissement d'une partie des habitants du village de Chillon, forma dès lors une ville, entourée de murs; elle prit le nom de *Villeneuve* ou *Villeneuve de Chillon.* Les bourgeois devaient au comte la chevauchée dans le diocèse de Sion, mais seulement pendant un jour.

Le fait de la fondation de Villeneuve est aussi rappelé dans une convention de 1252 entre Amédée IV et le métral de ce lieu. La famille de ce dernier se divisa plus tard en deux branches; les descendants d'Anthoine et de Falcon, fils d'Uldric Mestral, donzel, s'appelèrent Anthonii et Falconet, d'après les noms de leurs parents.

Grâce à sa situation, Villeneuve devint bientôt florissante par le commerce de transit. Les produits de l'industrie de l'Angleterre, de la Flandre, de la France, de Genève, du pays de Gex, de Venise et du reste de l'Italie y arrivaient par terre et par eau. De nombreux changeurs lombards s'y établirent. Les princes de Savoie firent de grands efforts pour faire passer les marchandises par leur pays, en suivant les routes des Clées et du St-Bernard. Le péage de Villeneuve était l'un des plus importants de leurs Etats.

En 1284, une balle de draps français et lombards avec surpoids payait six sous quatre deniers une obole de monnaie viennoise, qui équivaudraient aujourd'hui à 13 fr. 34 c. En outre, chaque balle payait, pour droit de dépôt, une obole viennoise et chaque charge

un denier. Les chevaux étaient taxés, avant 1284, à dix-sept sous viennois (38 fr. 57 c.); après cette époque à quinze sous.

Au péage de Villeneuve, en 213 jours, depuis le mois de janvier 1286, il passa 2211 $^1/_3$ balles de draps français et lombards, 1448 balles de laines et de peaux, 2568 charges de sel et 810 charges de draps et merceries. Il passa donc 29 $^1/_2$ balles ou charges par jour, sans compter celles qui entraient par contrebande.

Au même péage, en 1022 jours, commençant à la St-André (30 novembre 1294), il passa 11,858 balles et 722 charges, ce qui fait 12 $^1/_3$ balles ou charges par jour.

Hopital. Au XIIIe siècle, la route d'Italie par Vevey, Villeneuve, St-Maurice, Martigny et le St-Bernard n'était pas seulement fréquentée par les marchands, mais encore plus par les pèlerins à destination de Rome; du reste, beaucoup de voyageurs en prenaient le costume qui exposait à moins de dangers. Pour venir au secours de cette foule d'étrangers qui s'arrêtaient principalement à Villeneuve et parmi lesquels il y avait beaucoup de pauvres et souvent des malades, Aymon, seigneur du Chablais, le quatrième des neuf fils du comte Thomas, fonda, en cette ville, en 1236, un hôpital dédié à sainte Marie. Il le dota du moulin de St-Maurice, de quelques dîmes à Bagnes, Fully, Aigle, Vouvry et Yvorne; de tout ce qu'il possédait dans ce dernier lieu en champs, prés et îles, de la montagne d'Averne, de la forêt et terre de Chamblon, etc. Il lui donne aussi les 300 sols que doivent annuellement Ollon et Vouvry et toute la portion qu'il a dans les champs et vignes de St-Brancher. L'échute des biens des étrangers, décédant à l'hôpital, qu'il lui céda, devint une source de revenus considérables, quelques-uns des pèlerins étant des gens riches. Cette donation fut approuvée par Amédée IV et les autres frères d'Aymon, ainsi que par sa mère Marguerite de Faucigny. Les biens de l'hôpital s'accrurent encore beaucoup dans la suite, de sorte qu'au XVe siècle il en possédait à Villeneuve, Chessel, Noville, Rennaz, Roche, Corbeyrier, Leysin, aux Ormonts, à Aigle, Bex, St-Maurice, Bagnes, Monthey, Vouvry, Montreux, la Tour-de-Peilz et Vevey.

La tradition dit qu'à certains jours on distribuait à l'hospice au-delà de 600 livres de pain et qu'on y voyait quelquefois jusqu'à 100 malades.

Cependant, la fondation de l'hôpital fit quelque tort à l'église de St-Paul qui jouissait du droit paroissial, des offrandes et recevait le tiers des biens des étrangers décédés à Villeneuve. La chapelle de l'hôpital avait détourné à son profit une grande part de ces revenus, ce qui amena des difficultés avec le couvent de Haut-Crêt, patron de la paroissiale. Ce différend fut réglé par un arbitrage en 1236.

La Réformation ayant fait cesser le pèlerinage, le nombre des étrangers de passage diminua. Toutefois, le gouvernement de Berne, qui fit administrer les biens de cet établissement par un hospitalier, continua à faire distribuer des secours que fixa un règlement de l'an 1649.

A chaque pauvre passant on donnait un quart de livre de pain et l'on fournissait la nourriture à ceux qui étaient reçus à l'hôpital. Quinze pauvres de l'endroit jouissaient de secours permanents; cinq d'entr'eux recevaient, deux fois par semaine, deux miches de pain et les autres une miche; le dimanche, ils partageaient trois fromages et recevaient chacun demi-pot de vin rouge. Il y avait aussi à l'hôpital des prébendiers dont chacun recevait par jour, outre les repas, deux miches de pain, trois quarts pot de vin rouge et aux quatre grandes fêtes un demi-pot de plus de ce même vin; enfin, par an, un habit d'été, un d'hiver, etc.

L'assistance des indigents ayant été organisée d'après d'autres principes, sous le gouvernement vaudois, le Grand Conseil décréta, en 1806, que les biens de cet établissement feraient désormais partie de la dotation de l'Hôpital cantonal, fondé à Lausanne. Ces biens, outre le bâtiment de l'hospice, vendu, en 1827, à la commune pour servir de maison d'école, consistaient en vignes, prairies et pâturages sur les montagnes voisines.

Une des principales familles de Villeneuve était celle des nobles Bouvier. Ils remontent à François Bouvier, qui vivait au commencement du XV[e] siècle et fut successivement châtelain de Chillon, Grandson et Montagny, enfin bailli du Chablais, de 1433 à 1441. Il laissa une fortune considérable à ses descendants. Noble Fernand Bouvier possédait la moitié de la seigneurie de Vulpillières (voir *Corsier*) et était lieutenant-baillival, châtelain de Chillon et hopitalier de Villeneuve. Il joua, en 1588, un des principaux rôles dans la conspiration du bourgmestre Daux, qui avait pour but le rétablissement de la domination de Savoie. Il s'était chargé de livrer le fort de Chillon, mais le jour fixé pour l'exécution, où il dîna avec le bailli bernois, celui-ci reçoit l'ordre de l'arrêter. Bouvier obtient la faveur de se rendre, sous escorte, à sa maison de Villeneuve, pour mettre ordre à ses affaires; il réussit à tromper la vigilance de ses gardes qu'il enferme à la cave, et gagne à cheval la frontière. Tous ses biens furent confisqués. Le duc de Savoie le reçut très favorablement; ses descendants ont acquis la baronnie d'Yvoire.

MIETTES. 1413 ou environ. La ville fut visitée par un incendie considérable.

1420. Il est dit que la maison de la confrérie avait brûlé dans un incendie général de la ville.

Digitized by Google

1476. Les Haut-Valaisans alliés des Suisses, dans la guerre de Bourgogne, s'avancèrent, du 7 au 11 mars, dans le Chablais vaudois. Arrêtés au château de Chillon par la garnison que commandait Pierre de Gingins, ils furent forcés de revenir sur leurs pas. Dans leur retraite, ils brûlèrent Villeneuve après l'avoir pillée et massacré la faible garnison qui gardait cette ville mal fortifiée.

1506. La réparation de l'église de St-Paul est donnée en tâche par la ville, pour trois ans et moyennant 600 florins.

1800. Passage de l'armée française par le St-Bernard. — Le dimanche 11 mai, l'ordre arrive de vider, jusqu'au lendemain à 9 heures, le magasin de sel; une barque amène en même temps des maçons français avec des matériaux pour y construire quatre fours. En attendant, vingt boulangers français occupent jour et nuit tous les fours. Le bourgeois ne peut plus cuire son pain et le pauvre n'en reçoit plus à l'hôpital. Le port est encombré de barques chargées de biscuit, de blé et de foin. Les halles et toutes les places entre le lac et l'hôpital sont remplies de ces provisions, des chars requis pour les transporter, des pièces d'artillerie et des caissons de munitions. L'arrivée subite des divers corps de troupes met le comble à l'étonnement et à l'embarras des habitants.

Le 15 mai, le premier-consul, avec le général Berthier et accompagné du préfet national Polier, se rend à Villeneuve pour examiner le parc d'artillerie, les munitions et les caisses de biscuit qu'il fait ouvrir.

Après la prise du fort Bard, sa garnison, encore d'environ 300 hommes, avec dix officiers, fut dirigée sur Dijon par Villeneuve. Le commandant y restait quelques jours et logeait chez M. Perret; les Français rendirent hommage à sa bravoure en lui laissant ses armes.

Villeneuve est une station du chemin de fer et des bateaux à vapeur. Ses vins sont très estimés. On trouve dans ses environs des carrières de gypse dont on fait grand usage pour la fabrication du plâtre. Au pied du mont Arvel qui domine Villeneuve sont des eaux sulfureuses entièrement négligées, dans un lieu nommé *Barnia,* mot corrompu de *balnea;* il est probable que les Romains y avaient des bains, d'autant plus que la route militaire de Milan à Mayence passait par là.

La reconstruction du pont sur l'Eau-Froide, à l'abord méridional de Villeneuve, combinée avec la correction de la rivière, vient d'être décrétée par le Grand Conseil et va s'exécuter prochainement. Ces travaux contribueront à assainir la plaine entre Roche, Noville, Rennaz et Villeneuve et augmenteront la salubrité de cette ville.

A quart de lieue de Villeneuve se trouve dans le lac une petite île qui doit son existence en partie à l'art. C'est une terrasse construite

Digitized by Google

sur un rocher de cinq à six toises carrées, entourée de murs à hauteur d'appui et sur laquelle on a planté quelques peupliers; on l'appelle l'*Ile de Paix*. On y jouit de charmants points de vue.

Armes de Villeneuve : d'or, à l'aigle éployée, de sinople.

On comptait environ 120 feux à Villeneuve en 1417.

La population était de 862 habitants en 1803; elle est de 1516 en 1860. La superficie du territoire est de 3,537,251 perches, dont 78,833 en vignes, 713,500 en prés, 56,000 en champs, 1,400,700 en bois, 1,272,000 en estivages. Les bâtiments sont taxés 1,595,800 francs et les fonds de terre 1,205,000. Dettes hypothécaires, 1,861,000 fr. — Altitude, quelques pieds au-dessus du Léman. †

VILLETTE (*Vileta*, paroisse en 1228), petit village du cercle de Cully, situé entre Lutry et Cully, à 90 minutes de Lausanne, sur la route de Vevey.

Anciennement c'était le chef-lieu d'une grande paroisse qui s'étendait des bords du lac jusque sur le plateau du Jorat, vers le mont de Gourze et formait l'une des quatre paroisses de Lavaux.

En 1283, Guillaume de Champvent, évêque de Lausanne, du consentement des trois Etats, accorde aux habitants de la paroisse de Villette des franchises semblables à celles des habitants de Lausanne.

Par un décret de 1824, la commune générale de Villette a été divisée en six communes particulières: Cully avec Chenaux; Epesses; Riez; Grandvaux avec Curson; Villette avec Aran; Forel et les Monts. — Ces communes ont été dotées des biens de l'ancienne, provenant, en partie, des revenus des chapelles de Cully, Epesses, Riez et Grandvaux, qui lui avaient été donnés par le gouvernement bernois, en 1540, pour un hôpital. A quoi il faut ajouter les biens des anciennes confréries ou Quarts, dont une partie a cependant été partagée entre les confrères des deux sexes.

Les vignes renferment plusieurs débris des temps romains; on y a trouvé des tronçons de colonnes antiques, en calcaire du Jura, dont l'un portait un fragment d'inscription romaine.

La commune de Villette-Aran occupe l'un des plus riches vignobles du pays. Sa population est de 331 habitants en 1860. La superficie du territoire est de 145,000 perches, dont 56,900 en vignes, 36,381 en prés, 47,000 en champs, 2500 en bois. Les bâtiments sont taxés 287,800 fr. et les fonds de terre 460,000 fr. Dettes hypothécaires, 556,100 fr. *

VILLY, hameau de la commune d'Ollon; il est fort ancien. *

VINCENT (St-), maison de campagne, entre Bursins et Gilly, au pied du Mollard. — Dans un acte de 1032, il est question de la

terre et de l'église de St-Vincent. C'était autrefois un fief relevant de Mont-le-Vieux ; on connaît les noms de plusieurs de ses possesseurs :

1525. Noble Jean-François de Gland.

1576. Noble François de Gland, qui fait discussion.

1591. Noble Manfred Balbani.

1628. Noble Jean Rolaz.

1792. Les nobles de Mestral vendent St-Vincent au baron de Vincy, qui garde le fief et revend une partie du domaine utile, avec la maison, à Mme Alric. Cette campagne a été acquise par M. Rumpf, ministre des villes hanséatiques, à Paris, qui l'avait beaucoup embellie et en avait augmenté le domaine. M. Rumpf avait épousé Mlle Astor, fille d'un riche négociant des Etats-Unis d'Amérique. *

VINCY (*Vinsye*, en 1276), hameau composé de treize maisons, dans la commune de Gilly, avec un beau château moderne, sur une hauteur qui domine, au loin, les Alpes et le bassin du Léman.

C'était, au siècle dernier, une seigneurie importante, qui comprenait : *Gilly*, *Vincy*, la *Dollaz*. Elle avait été formée de différents fiefs réunis seulement au XVIIIe siècle dans la main des barons de Vasserot.

SEIGNEURS. Le premier seigneur de Vincy connu, est noble Girard Tavelli, citoyen de Genève, à qui Humbert, abbé de Bonmont, remet à fief, en 1266, tout ce que le couvent possède en hommes, terres, etc., de Bursins à Tertignyns, sous un cens annuel et quelques livres d'entrage. Une autre partie du fief et la plus considérable, qui comprenait le village de Gilly, avait été acquise par la famille Tavelli, à une date incertaine, des nobles de Sallanova, seigneurs de Rolle.

La famille Tavelli garda cette terre jusque vers le commencement du XIVe siècle. En 1368, Girard Tavelli, époux de Jeannette Tavelli, sa parente, était seigneur de Vincy. De ce mariage naquirent : Pierre, Nicolette, Aymon et Nicolet Tavelli, les derniers de leur famille, à la Côte. Pierre et Nicolette survécurent aux autres frères. Pierre était seigneur de Vincy en 1408 ; le 9 avril de cette année, il passe un contrat avec Amédée de Viry, sire de Mont-le-Vieux, par lequel il s'engage à disposer de ses biens en faveur de Jaques de Viry, frère d'Amédée, au cas de mort sans postérité. Nicolette épousa noble Guillaume de Pontverre qui n'eut qu'une fille, Jeannette, mariée à noble Girard de Pougniac (?). Après la mort de sa mère et de son oncle, celle-ci demanda à être mise en possession des biens de la famille Tavelli, à Vincy. Mais, Clauda de Viry, fille d'Amé de Viry, sire de Mont-le-Vieux, et femme de Claude de la

Chambre, fit opposition à la demande de Nicolette et revendiqua ces biens comme lui appartenant de droit.

Ces deux dames eurent un long procès devant le bailli de Vaud; commencé en 1425 et terminé en 1432.

Clauda de Viry gagna le procès et vendit, en janvier 1436, sa maison de *Vinsyer,* une pièce de terre de neuf poses, y contiguë, ensemble les hommes, hommages, terres, forêts, omnimode juridiction, etc., à noble Jean, fils cadet de Guillaume Mestral, pour le prix de 1400 florins, petit poids. Jaques de Viry, oncle de Clauda et sire de Mont-le-Vieux, de qui cette maison était mouvante, lauda cette vente.

Depuis cette date, les nobles de Mestral ont possédé la seigneurie de Vincy qui portait le titre de *seigneurie des Vaux.*

En 1585, Ferdinand, fils de Michel Mestral, était seigneur des Vaux. Il avait épousé dame Olivière de Neuchâtel, dont il eut deux filles: Jaqueline et Ursule, qui se partagèrent la succession de leur père. — Jaqueline, qui avait épousé noble Nicolas d'Alinge, dit Bocquis, de Vouvry, en Valais, et résidant à Vincy, eut le domaine utile. Ursule, la cadette, femme de noble Jean Rolaz, seigneur de St-Vincent, eut, pour sa part, la seigneurie des Vaux.

En octobre 1623, noble Jean-Jaques Manuel, du Grand Conseil de Berne et seigneur de Cronay, acquiert de dame Jaqueline d'Alinge une partie des Vaux, pour 16,000 florins.

En 1629, il acquiert la seigneurie de dame Esther, femme de noble Samuel Arpeau, coseigneur du Rosay, fille d'Ursule Mestral, pour 15,000 florins.

A la mort du seigneur Manuel, dame Anne de Gingins, veuve de noble François-Gaspard Mestral, seigneur d'Aruffens, Pampigny, Coinsins et autres lieux, achète au nom de ses fils la seigneurie des Vaux, pour 45,000 florins, outre 60 pistoles pour les vins. (Acte du 6 avril 1643.)

En 1720, noble Marc Mestral vend au baron Jean de Vasserot cette seigneurie, pour le prix de 75,000 livres tournois, et 100 louis d'or pour épingles à madame.

La terre des Vaux était réputée de franc-alleu.

Une autre partie de la seigneurie de Vincy, ou le fief de Vincy, paraît avoir été possédé, primitivement, par les nobles de Mestral pendant plusieurs générations. Il faisait partie des biens de Pierre Mestral, premier du nom, qui reçut, en fief, de Louis de Savoie, seigneur de Vaud, la mestralie de Mont, par acte de 1306. — Ce premier fief s'augmenta considérablement, sous les successeurs de Pierre Mestral, par des acquisitions diverses et par le mariage de Guillaume Mestral avec Marie Tavelli, en 1364.

La famille de Mestral a possédé, sans interruption, le fief de Vincy jusqu'en 1718. A cette date, noble Henri-François de Mestral vend Vincy à noble Louis Gaudard, de Corcelles, ancien boursier de Lausanne, pour le prix de 85,000 florins, soit 34,000 livres.

En 1724, le baron David de Vasserot achète du précédent la terre de Vincy, avec le château, pour 46,000 livres; l'acte est du 30 novembre.

Après avoir ainsi réuni les divers fiefs de Vincy, les barons de Vasserot y ajoutèrent tous les droits de haute juridiction, droit de glaive, etc., par acquisition des barons de Rolle, en 1751.

Le château des nobles Mestral, à Vincy, fut brûlé par les Bernois, en 1530, de même que les autres châteaux de la Côte appartenant aux gentilshommes de la *Cuiller*.

Il y avait une chapelle à Vincy, sous le vocable de St-Bernard, fondée par Jean Mestral, seigneur d'Aruffens.

Le château actuel a été bâti par le baron David de Vasserot, vers l'an 1724; c'est l'un des plus beaux châteaux modernes du pays. Il est possédé encore aujourd'hui par le baron Albert de Vasserot, ancien colonel au service de France. Cette famille porte pour *armes:* d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois coquilles d'or, deux et une; le chef d'argent, chargé d'une aigle éployée, de sable.

Dans le jardin du château on voit une inscription romaine qui exprime un vœu à Jupiter, par *Julia Pusinna*, prêtresse des cérémonies augustales.

*

VINZEL, petit village communal du cercle de Gilly, paroisse de Bursins, district de Rolle, à 1 lieue O. de cette ville, sur le penchant du vignoble. — Ce lieu faisait autrefois partie de la seigneurie d'Aubonne et fut inféodé, en 1306, par Humbert de Thoire-Villars, seigneur d'Aubonne, à Jean de Senarclens, chevalier, avec basse juridiction et sans le droit de glaive.

Les nobles de Senarclens qui ont possédé le château du Rosay, à Bursins, et la seigneurie de Dullit, paraissent avoir conservé assez longtemps la terre de Vinzel. La maison et le domaine, possédés aujourd'hui par la famille Frossard de Saugy, faisaient partie de l'ancien fief.

La population était de 62 habitants en 1803; elle est de 129 en 1860. La superficie du territoire est de 119,085 perches, dont 24,118 en vignes, 24,000 en prés, 46,300 en champs, 22,650 en bois. Les bâtiments sont taxés 203,800 fr. et les fonds de terre 199,000 fr. Dettes hypothécaires, 54,000 fr. — Altitude, 1600 pieds fédéraux.

*

VIONNET (château de), quelques maisons au-dessus de Bière. *

VOÈTTES, hameau de la commune d'Ormont-dessus, près des ruines d'Aigremont.

*

VOLATTAR, village, aujourd'hui ruiné, qui se trouvait entre Burtigny et Bassins. Il avait pour origine une grange du couvent de Bonmont, et fut abergé par lui, en 1272, à Jaques Geneveys, de Bassins, sous la cense d'une livre de cire, un muids de froment et la dîme.

Un village se forma en ce lieu et il a disparu, à une date que nous ne pouvons préciser. La tradition dit que les derniers habitants périrent, condamnés comme sorciers.

*

VRACONNE (la), hameau des Granges de Ste-Croix; on y compte 23 maisons avec celles de la Prise-Girard. Le terrain oxfordien des environs est riche en fossiles.

*

VUACHÈRE (la) (*Warcheria*, en 1232; hospitale *Walchieri*, en 1228), belle maison de campagne, entre Lausanne et Pully, dans une jolie vallée arrosée par le ruisseau du même nom.

Au commencement du XIIIe siècle, Wulelma de Pully, femme de Jaques de Renens, chevalier, éleva, près de l'eau de Walchière, un hôpital dans un alleu qui lui appartenait. Elle y bâtit une chapelle et y planta un verger et une vigne. Après avoir possédé cet hôpital plus de 30 ans, elle le donna au Chapitre de Lausanne, en 1232; son fils Jaques approuva la donation et la donatrice fut ensevelie dans la chapelle de l'hôpital. — Avant d'entrer en possession, le Chapitre prit inventaire des choses léguées et il trouva: une maison humide et tombant en ruines (*domus putrida et ruens*), une vache, trois lits, six linceuls et deux mantils (*mantilia*). Le Chapitre donna cet hôpital à Albert, chapelain de St-Pierre, qui y tenait un religieux (*reclusus*) pour soigner les malades. Plus tard les malades furent confiés à des nonnes; il y avait trois religieuses en 1329.

La Vuachère est un ruisseau qui vient du Jorat, coule entre Lausanne et Pully, sous le pont de la Péraudette, et va se jeter dans le Léman, à l'E. d'Ouchy.

*

VUARENNES, hameau de onze maisons, dans la commune du Châtelard, métralie de Chernex, cercle de Montreux, dans une position charmante, au milieu de beaux vergers et au-dessus du vignoble.

VUARRENS (*Warens*, paroisse en 1228), village communal et paroissial, chef-lieu du cercle de ce nom, district d'Echallens, à 1 lieue N. de ce bourg, sur la route d'Yverdon.

Etymologie. Ce village, placé autrefois au sein d'une forêt qui s'étendait jusqu'à Essertines et couvrait tout le territoire compris entre le *Sauteruz* et le *Buron*, pourrait tirer son nom de *Warus* qui

signifiait une enceinte fermée, destinée à la capture des bêtes sauvages.

Le cercle se compose des communes de *Vuarrens*, *Essertines-la-Robellaz*, *Fey*, *Naz*, *Pailly*, *Penthéréaz*, *Rueyres*, *Sugnens*, avec une population totale de 2816 habitants.

Au XIII[e] siècle et depuis, l'église et le Chapitre de Lausanne possédaient une grande partie de Vuarrens, savoir : la terre de Vernet, au même lieu, avec des cens et droits seigneuriaux ; des serfs acquis de Willerme de Pont et d'autres donnés par W. de Grandson ; la moitié de la dîme du lieu donnée par les chanoines Gui de Sassel et Girold Carbo ; l'avouerie de l'église et la grande dîme, etc.

Les seigneurs de *Bourjod* y avaient aussi des droitures et des hommes.

La collation de l'église appartenait à l'évêque, à cause du prieuré de St-Maire. En 1453, la paroisse comptait 27 feux.

En 1228, Vuarrens eut guerre avec Bercher. (Voir *Bercher*.)

SEIGNEURS. La seigneurie de Vuarrens était possédée, en 1675, par noble Jaques de *Lavigny*. Elle passa ensuite aux nobles *Loys*, par suite du mariage de Jean-Philippe Loys avec Etienna de Lavigny, fille d'Imbert.

1720. *Sébastien-Isaac de Loys*, assesseur-baillival à Vevey, époux de Françoise-Louise de la Tour, devenue si célèbre sous le nom de Madame de Warens, est seigneur de Vuarrens. Sa femme le quitte pour passer en Savoie, en 1726, après avoir embrassé la religion romaine.

1728. *Jean-Pierre Bergier*, de Lausanne, colonel en Hollande, achète la seigneurie de Vuarrens et Vuarengel ; elle est estimée 30,000 livres.

1741. *Jean-Jaques Bergier*, neveu du précédent, devient seigneur par donation de son oncle.

1686. A cette date, d'après M. le bibliothécaire Du Mont, *Guérard de Joffrey* aurait été seigneur de Vuarrens.

Le hameau de *Vuarengel* fait partie de la commune.

La population était de 426 habitants en 1803 ; elle est de 486 en 1860. La superficie du territoire est de 973,342 perches, dont 255,020 en prés, 478,800 en champs, 223,000 en bois, 3580 en pâturages. Les bâtiments sont taxés 468,000 fr. et les fonds de terre 732,900 fr. Dettes hypothécaires, 590,700 fr. — Altitude, 2267 pieds fédéraux.

*

VUCHERENS, commune composée de hameaux disséminés, au cercle de Moudon, à 75 minutes S. de cette ville ; elle touche au *Closi*, sur la route de Moudon à Lausanne.

La population était de 230 habitants en 1803 ; elle est de 370

en 1860. La superficie du territoire est de 353,960 perches, dont 94,400 en prés, 165,450 en champs, 78,700 en bois. Les bâtiments sont taxés 303,200 fr. et les fonds de terre 224,700 fr. Dettes hypothécaires, 183,000 fr. — Altitude, 2129 p. féd.

*

VUFFLENS-LA-VILLE (*Vuolflinges*, en 1002; *Woflens li villa*, paroisse en 1228), ancien village communal et paroissial du cercle de Sullens, district de Cossonay, à 75 minutes S.-E. de cette ville, au sommet de la colline qui domine la rive gauche de la Venoge; la voie romaine, venant de *Lousonne,* y passait et se dirigeait de là sur Penthaz.

Au moyen-âge, Vufflens relevait du couvent de Romainmôtier et du château de Cossonay. En 1002, Rodolphe III, roi de Bourgogne, restitue neuf maisons, en ce lieu, à Romainmôtier.

Les fiefs qu'y possédait le château de Cossonay étaient tenus par les nobles de *Chabie,* dont l'héritière *Louise de Chabie* vendit son fief à noble *Jean Rosset,* bourgmestre de Lausanne, pour le prix de 90 florins, en 1580; celui-ci possédait déjà d'autres fiefs à Vufflens.

En 1599, LL. EE. inféodèrent à *Benjamin Rosset* la partie de Vufflens qui avait appartenu à Romainmôtier, et toute la seigneurie du lieu.

Entre les années 1690 et 1710, cette seigneurie fut acquise par noble Albert de Mestral et resta dans sa famille jusqu'en 1798.

L'église de Vufflens, dédiée à saint Etienne, dépendait directement de l'évêque; en 1453, on comptait 20 feux dans la paroisse. Il y avait encore, au même lieu, une chapelle dédiée aux apôtres Pierre et Paul et à saint Pancrace, que les habitants disaient aussi être paroissiale.

La population était de 293 habitants en 1803; elle est de 329 en 1860. La superficie du territoire est de 576,378 toises, dont 4300 en vignes, 217,500 en prés, 232,870 en champs, 110,500 en bois, 6200 en pâturages. Les bâtiments sont taxés 385,700 fr. et les fonds de terre 449,000 fr. Dettes hypothécaires, 166,000 fr. — Altitude, 1590 pieds fédéraux.

*

VUFFLENS-LE-CHATEAU, village communal et paroissial du cercle de Collombier, district de Morges, à 45 minutes N.-O. de cette ville. Il est dominé par un château, bâti sur un mamelon, dont le donjon domine au loin le paysage d'alentour et est aperçu d'une foule d'endroits du canton. La vue en est fort belle sur les Alpes, le lac et ses riants rivages; on aperçoit de là le Mont-Blanc jusque près de sa base, à travers une échancrure de la première chaîne des Alpes.

Le château, appelé dans les actes *Wolflens*, *Wouflens-Castrum*,

imposant par sa masse, est proprement composé de deux châteaux, séparés par une cour avec un puits. L'un est le donjon élevé, bâti en briques, garni de machicoulis, avec un parapet en saillie à jour, destiné à laisser tomber des pierres sur l'ennemi qui se serait approché du mur pour le saper. — Ce donjon menaçait ruine, il y a peu d'années, et les amis de l'histoire craignaient de voir arriver le moment où ce magnifique monument cesserait d'orner le paysage. En 1860, la charpente a été reconstruite par le propriétaire actuel, ensorte que la conservation de cet édifice est assurée pour de longs siècles.

L'autre château, qui sert d'habitation, consiste en un grand corps de logis carré, flanqué de quatre tourelles rondes à fraises et finissant en pointe, en ouvrage de maçonnerie.

La tradition a attribué la fondation de ce château à la reine Berthe, mais sans aucune espèce de probabilité. Le château de Vufflens est mentionné, pour la première fois, dans une donation au couvent de Romainmôtier par le chevalier Léotard, en 1108. Il est parlé dans cet acte de la mesure du château de *Wuolflens*.

LES SEIGNEURS ET LA SEIGNEURIE. La seigneurie de Vufflens était primitivement un franc-alleu. Les premiers seigneurs n'avaient pas d'autre nom que celui de leur terre. Ils portaient pour *armes :* palé d'or et d'azur de six pièces, à la fasce d'or.

Le plus ancien seigneur de la maison de Vufflens, dont le nom soit parvenu jusqu'à nous, vivait en 1160. Il s'appelait *Pierre de Volflens*, chevalier, et fut père de deux fils : Vuillelme et Girard, chevaliers.

Vuillelme avait succédé à son père, déjà en 1175. A cette date, il est seigneur dominant de Vufflens et, en cette qualité, il remet à l'évêque de Lausanne, dont la protection lui était sans doute nécessaire, tout ce qu'il possédait de l'autre côté du Rhône, son château de *Wuolflens,* et tout ce qu'il a dans la motte du château *(popia),* en plaine et dans la montagne, et tous droits de seigneurie, pour le prix de 60 livres. Baudin, magister de l'évêché, occupa le château durant trois semaines, puis le remit, en fief, de la part de l'évêque, à Vuillelme et à ses fils Rabold et Raimond. — Quant au prix fictif de 60 livres, 50 devaient être employées par Vuillelme, qui probablement avait fait la croisade, à racheter ses terres engagées; les dix autres livres furent destinées à faire un manteau convenable à Vualdela, femme de Vuillelme.

Depuis cet assujettissement volontaire à l'évêque, la seigneurie de Vufflens perdit le caractère de franc-alleu qu'elle avait eu jusque-là.

En 1235, Guillaume, comte de Genevois, inféode le château et la

seigneurie de Vufflens à Humbert de Cossonay. Il s'agissait évidemment ici du droit de mouvance ou de suzeraineté. Nous n'avons pu découvrir l'origine de cette suzeraineté des comtes de Genevois qui se termina par absorption dans la maison de Savoie.

Les nobles de Vufflens, dont M. le baron de Gingins a tracé une généalogie complète, gardèrent la seigneurie jusque vers le milieu du XIII[e] siècle qu'elle passa dans l'illustre maison de *Duin* (Duyn, Duing) par le mariage de Richard de Duin avec Béatrix, fille d'Aymon de Vufflens, le dernier seigneur de sa maison.

Richard de Duin possédait la seigneurie en 1290. Ses descendants la gardèrent pendant plus d'un siècle. Ils portaient pour *armes :* de gueules, à la croix pleine, d'or.

En 1390, *Jaquette,* fille de Richard de *Duin* et de Jeannette d'Oron, apporta la seigneurie à son époux *Henri de Colombier* qui, déjà par héritage de son père Guillaume et de ses frères Humbert et François, possédait les terres de Vuillerens et Colombier.

Henri de Colombier a été l'un des plus illustres parmi les nombreux seigneurs de Vufflens. Il remplit les postes éminents de chancelier de Savoie, de capitaine de Piémont et de conseiller intime du duc Amédée VIII, avec qui il se retira au couvent de Ripaille, en 1434, après que le prince eut remis à son fils Louis le gouvernement de ses Etats.

En 1393, tandis que Henri de Colombier était à la cour de Savoie, Guillaume, coseigneur de Montricher, époux de Guillemette de Duin, sœur de Jaquette, croyant avoir à se plaindre de son beau-frère, profite de l'éloignement de celui-ci pour se venger. Il se met à la tête de ses hommes de Montricher, marche contre le château de Vufflens, s'en empare et le garde lui-même, avec une garnison.

Le bailli de Vaud, qui était Louis de Bière, ne put demeurer spectateur passif d'un aussi grave événement. Il accourt, de sa personne, à Vufflens, accompagné de témoins et d'un notaire, le 22 juin 1393. Arrivé devant la porte de l'étable du château, il fait sommer Guillaume de Montricher de remettre entre ses mains Jaquette et son fils, retenus prisonniers, et le château de Vufflens. Guillaume essaya de justifier son agression en alléguant diverses hostilités commises contre lui par Henri de Colombier qui lui avait gagé ses hommes. Il ajoute que lui, comme banneret de naissance, et Henri de Colombier comme banneret par acquisition *(banneretus acquisitus)* ont le droit de se faire la guerre et qu'il veut la faire à Henri. Il se justifie ensuite contre les propos de certains babillards *(garrulatores)* qui l'accusent de s'être emparé des biens de Jaquette, en disant : qu'il a invité celle-ci à choisir une bonne chambre dans le château, pourvue d'une bonne clef, afin d'y tenir en sureté ses

titres et meubles précieux ; que celle-ci est parfaitement libre de prendre ses repas avec lui ou chez elle, à sa volonté. Guillaume termine cette réponse en demandant terme de deux jours pour répondre à la sommation du bailli.

Henri de Colombier rentra en possession de ses domaines, nous ignorons à quelles conditions.

En se retirant à Ripaille, le sire de Colombier imita l'exemple de son maître Amédée VIII ; il partagea, de son vivant, les terres de sa maison entre ses deux fils Richard et Guillaume, et cela le 24 novembre 1435.

Richard de Colombier, le cadet, eut en partage la seigneurie de Vufflens, avec *Chigny*, *Bussy*, *Lully*, *Yens*, *Villars-sous-Yens*, *Ballens,* grand et petit Vaux, en tout ou en partie.

Guillaume, l'aîné, reçut en partage les terres qui composaient la seigneurie de Vuillerens.

La descendance de Henri de Colombier s'est maintenue en possession de la seigneurie de Vufflens-Châtel jusque vers le milieu du XVIe siècle. Le dernier seigneur de cette race fut *Philibert*, fils d'André de Colombier et de Jeanne de Cojonay.

En 1530, le jeune Philibert de Colombier, au rapport de Pierrefleur, faisait ses études à Paris ; il était placé sous la tutelle de son oncle Henri de Cojonay, seigneur de St-Martin, l'un des chefs de la confrérie de la Cuiller. Ce dernier eut l'imprudence, en la même année, de réunir au château de Vufflens les hommes de son parti et de marcher de là sur Genève où cependant ils ne purent arriver, par l'absence de compagnons qui manquèrent au rendez-vous fixé à Coppet.

Cette démarche avait pourtant été suffisante pour compromettre les seigneurs de la Côte auprès des Bernois qui s'apprêtaient à marcher au secours de Genève, vivement pressée par les nobles du Faucigny.

Dans sa marche sur Genève, l'armée bernoise, qui s'était arrêtée cinq jours à Morges pour s'organiser, met le feu aux châteaux des gentilshommes faisant partie de la confrérie de la Cuiller. Le château de Vufflens fut l'un des premiers incendiés, malgré l'absence de son propriétaire.

Philibert de Colombier est le dernier de sa race qui ait été seigneur de Vufflens ; il avait épousé Clauda de Menthon, enceinte, en 1544, au moment où il fit son testament. Il institua héritier l'enfant à naître de son épouse ; ce fut une fille, qui mourut fort jeune. A la mort de celle-ci, la terre de Vufflens passa à noble *Pierre Mestral*, seigneur de Cottens, comme héritier substitué à la fille de Philibert de Colombier.

Digitized by Google

Pierre Mestral ne garda pas longtemps cette seigneurie; il la vendit à noble *Louis Musard*, de la Tour-de-Peilz, son cousin germain, et à noble *François Seigneux*, citoyen de Lausanne, pour le prix de 4800 écus d'or, en l'an 1551.

En 1556, *François Seigneux* réunit, en sa main, la part de Louis Musard. Il eut pour successeurs *Jean* et *Louis Seigneux*, ses fils, qui prêtèrent reconnaissance en 1571, et vendirent la terre, le 9 février 1573, à spectable et prudent *Jean-Henri Lochmann*, banneret de Zurich, pour le prix de 2000 écus d'or au soleil et 13,000 autres écus, valant 5 florins l'écu.

Celui-ci revendit la seigneurie, en 1582, à sept capitaines bernois au service du roi de France, pour le prix de 25,000 écus d'or que le roi leur avait donnés pour avoir accompagné en France le duc Jean Casimir.

La même année, noble *François Le Marlet*, seigneur de Solon, au duché de Bourgogne, acheta, des précédents, la terre de Vufflens, pour le prix de 20,000 écus d'or, à 6 florins 5 sols l'écu.

Ce seigneur, qui était de la religion réformée et s'était fait citoyen de Genève, avait embrassé le parti du roi de Navarre (Henri IV) et contracté des cautionnements afin de fournir de l'argent à ce prince.

Henri de Navarre, au milieu de la guerre civile, n'avait pu fournir l'argent destiné à dégager ses cautions. Le seigneur de Vufflens s'était vu poursuivre activement pour des sommes assez fortes dont il avait garanti le paiement; il mourut dans ces entrefaites, et, en 1589, *Louis d'Erlach* et *Ulrich Koch*, deux des capitaines dont nous avons parlé plus haut, rentrèrent en possession de Vufflens, par subhastation, pour une somme de 4000 écus, restant à payer de celle des 20,000.

Jean-Charles de Gumoëns, seigneur de Bioley, époux de Madeleine, fille et héritière de Louis d'Erlach, fut seul seigneur de Vufflens, dès le mois d'août 1599.

En 1618, dame *Anna Barjot*, veuve de François Le Marlet, racheta cette seigneurie et la conserva jusqu'à sa mort.

En 1626, nobles *François* et *Jean Le Marlet*, fils d'Anne Barjot, se partagent la terre de Vufflens, après la mort de leur mère. — *François*, l'aîné, eut en partage Vufflens, et Jean eut la seigneurie de Bussy.

François Le Marlet avait trouvé la seigneurie grevée de nombreuses dettes; à sa mort, il laissa une succession fort embarrassée, ensorte que sa veuve Marie Quey et sa fille Anne Le Marlet se virent forcées d'en demander la discussion.

Noble *François de Senarclens*, époux de Marie Quey, veuve Le Marlet, acquit, dans cette discussion, le 20 janvier 1641, la terre

de Vufflens, pour le prix de 80,000 florins. Cette terre était alors réduite à Vufflens, Chigny, Lully et quelques fiefs volants à Clarmont.

Depuis ce moment, la famille de Senarclens est demeurée en constante possession de la seigneurie de Vufflens, dont elle possède encore aujourd'hui le château, avec le domaine utile.

En 1453, l'église de Vufflens, sous le vocable de St-Aubin, dépendait du prévôt du Chapitre de Lausanne; on comptait 20 feux dans la paroisse. — Après la Réformation, les hommes de Vufflens devaient aller au prêche, à Morges, ce qui leur était incommode. En 1544, Philibert de Colombier demanda, pour la paroisse, un ministre résidant à Vufflens. LL. EE. accordèrent la demande et cédèrent même au seigneur les dîmes de la cure et de la chapelle, à la condition de payer annuellement au ministre deux muids de froment, un muid d'avoine et 21 florins en argent, avec deux seytorées de pré et une maison, curtil, chenevier.

La population était de 181 habitants en 1803; elle est de 278 en 1860. La superficie du territoire est de 229,658 perches, dont 33,742 en vignes, 75,862 en prés, 97,437 en champs, 17,900 en bois. Les bâtiments sont taxés 301,800 fr. et les fonds de terre 284,500 fr. Dettes hypothécaires, 239,000 fr. — Altitude, 1503 p. fédéraux.

*

VUGELLES (*Vouzala*, paroisse en 1228), village du cercle de Champvent, annexe de la paroisse de Fiez, sur la rive gauche de l'Arnon, à 2 lieues N.-O. d'Yverdon. Il faisait autrefois partie de la commune de la Mothe, dont il a été détaché en 1849, pour former la commune de Vugelles-la-Mothe.

*

VUIBROYE (*Vibris, Wibra* en 516), village communal du cercle et de la paroisse d'Oron, à 20 minutes O. de ce bourg, sur la rive gauche de la Broie. Les hameaux de Crépillaux et Chantemerle font partie de la commune.

Ce village est fort ancien; il fut donné, sous le nom de *Wibra*, à l'abbaye de St-Maurice par le roi Sigismond, en 516, en même temps qu'Oron. Au Xe siècle, il est appelé *Vibris*, dans un acte où Burchard, archevêque de Lyon et prévôt de St-Maurice, donne un abergement en ce lieu, sis au comté de Vaud, à Everard et à Trutile sa femme.

Il resta sous la dépendance de l'abbaye de St-Maurice jusqu'à l'année 1671, qu'il passa sous le gouvernement de Berne, avec Oron, par suite d'échange entre les parties.

La population était de 190 habitants en 1803; elle est de 144 en 1860. La superficie du territoire est de 152,023 perches, dont

60

Digitized by Google

60,730 en prés, 70,260 en champs, 8500 en bois. Les bâtiments sont taxés 62,800 fr. et les fonds de terre 123,300 fr. Dettes hypothécaires, 95,000 fr.

*

VUITEBŒUF (*Vaitibo, in comitatu valdense, in valle eberdunense,* en 1028), village qui, avec celui de Peney, forme une commune du cercle et de la paroisse de Baulmes, dont Peney est l'annexe. Ce village s'appelait encore Vaitibo au XVe siècle. La partie qui est sur la rive gauche de l'Arnon était du mandement de Grandson et l'autre de celui de Champvent.

C'était, dans les temps romains, le lieu où se rencontraient les deux voies romaines venant l'une d'*Eburodunum* et l'autre d'*Urba*, pour se diriger de là sur *Abiolica*, par une pente très escarpée, sur le flanc du Jura.

Au moyen-âge, les sires de Grandson possédaient là le château de Peney, qui commandait ce passage important du Jura et fut brûlé dans la guerre de Bourgogne.

Vuitebœuf, situé au pied du Jura, sur l'Arnon, à l'entrée du défilé de Covatannaz et à deux lieues d'Orbe, est un village très bien bâti; les habitants sont dans une grande aisance, qui augmente encore par la prospérité de l'industrie à Ste-Croix. C'est de là que part la belle route moderne qui s'élève en zigzags sur la pente abrupte du Jura pour arriver à la vallée de Ste-Croix.

La population était de 331 habitants en 1803; elle est de 510 en 1860. La superficie du territoire est de 548,800 perches, dont 4000 en vignes, 108,344 en prés, 195,000 en champs, 217,800 en bois, 5000 en pâturages, 12,400 en estivages. Les bâtiments sont taxés 334,000 fr. et les fonds de terre 277,400 fr. Dettes hypothécaires, 157,000 fr. — Altitude, 1997 p. féd.

*

VULLIEBRANDAZ, nom d'un petit domaine, au Molard sur Gilly, qui dépendait de la seigneurie de St-Vincent.

*

VULLIENS (*Willens*, paroisse en 1228), village communal du cercle de Mézières, district d'Oron, à 1 $^{3}/_{4}$ lieue N.-O. de ce bourg, sur un plateau élevé, à la droite du chemin de Lausanne à Moudon. *Bressonnaz-dessus* et *Sépey* sont de la commune.

SEIGNEURIE. Ce lieu était le centre d'une seigneurie composée, primitivement, de *Sépey, Mézières, Carouge, Bressonnaz*, etc., et qui, dès l'origine des temps féodaux, était possédée par une famille, d'ancienne chevalerie, qui avait pris le nom de la terre.

Pierre était seigneur de Vulliens en 1266. La seigneurie demeura assez longtemps dans sa famille dont les *armes* étaient: de gueules, à la fasce d'or accompagnée de trois roses de même, deux en chef

et une en pointe. Vers le milieu du XV[e] siècle, la seigneurie avait passé à la famille de *Genève-Lullin.*

1478. *Philibert de Genève* est seigneur de Vulliens.

1522. *Aimé de Genève,* bailli de Vaud, seigneur de Lullin et Vulliens.

1556. Les frères *Gui* et *François de Genève* se partagent la seigneurie.

1629-1644. *Gamaliel de Tavel* paraît comme seigneur de Vulliens. Sa famille a gardé la terre jusque vers l'année 1739 que *Madeleine de Tavel* l'apporta à son époux *Paul de Chandieu.* Vers 1773, *Louise de Chandieu-Chabottes*, épouse de *Auguste de Senarclens*, seigneur de Grancy, hérite cette seigneurie qui fut évaluée à 64,088 florins.

La population était de 294 habitants en 1803; elle est de 436 en 1860. La superficie du territoire est de 717,220 perches, dont 208,000 en prés, 292,600 en champs, 157,000 en bois, 48,400 en pâturages. Les bâtiments sont taxés 303,700 fr. et les fonds de terre 497,300 fr. Dettes hypothécaires, 156,000 fr. — Altitude, 2466 pieds fédéraux.

*

VULLIERENS (*Vuilerens,* en 1049; *Willerens,* paroisse en 1228), grand village communal et paroissial du cercle de Colombier, district de Morges, à 90 min. N. de cette ville. Il est divisé en deux parties: *Vullierens,* au midi; *Gland,* au nord.

SEIGNEURIE. La terre de Vullierens faisait, primitivement, partie de la baronnie de Cossonay.

Des nobles du nom de *Willerens*, qualifiés chevaliers, y possédaient des terres, dès le commencement du XIII[e] siècle.

Les sires de *Duin* avaient, dès le XII[e] siècle, un franc-alleu en ce lieu. En 1308, *Pierre de Duin* obtint de la dame de Cossonay la faculté de bâtir une maison forte dans la paroisse de Vullierens, avec un bourg; cela en augmentation de fief et sous réserve de l'hommage; il fut le premier seigneur particulier du lieu.

Guillermette de Duin, fille du précédent, apporta la seigneurie à son époux *Guillaume de Colombier;* leurs descendants l'ont possédée jusqu'à l'extinction de leur race, au XVI[e] siècle.

1371. *Humbert de Colombier,* fils des précédents, possède la seigneurie et prête hommage au sire de Cossonay. Il fut l'un des personnages importants de son temps, fut sept fois bailli de Vaud et testa en 1383. Il laissa trois fils: François, Henri et Humbert.

François de Colombier fut seigneur de Vullierens après la mort de son père; il n'eut qu'un fils, qui suit.

Antoine de Colombier avait succédé à son père en 1410. Il mourut, sans postérité, vers l'an 1418, et la seigneurie fut dévolue à son

oncle paternel *Henri de Colombier,* seigneur de Vufflens, le plus puissant seigneur de sa maison.

En 1421, Amédée VIII éleva, en sa faveur, Vullierens au rang de seigneurie de bannière, la soustrayant à la supériorité du château de Cossonay pour la placer dans le ressort du bailliage de Vaud.

Henri de Colombier, en se retirant à Ripaille avec Amédée VIII, en 1435, partagea, de son vivant, les terres de sa maison entre ses deux fils. Richard, le cadet, eut Vufflens.

Guillaume de Colombier, fils aîné de Henri, reçut en partage la seigneurie de Vullierens; il fut bailli de Vaud, en 1480, d'après M. L. de Charrière.

Humbert (II) *de Colombier,* fils du précédent, lui succéda dans la seigneurie; il avait épousé Nicolette de Duin et en eut trois fils: 1° *Louis,* qui fut seigneur de Vullierens; 2° *Jean,* qui le fut de Colombier, et 3° *François,* qui devint abbé de Haute-Combe.

Bernard de Colombier avait succédé à son père Louis en 1520, sous la tutelle de son oncle Jean. Il mourut jeune, sans postérité, après avoir institué héritière sa sœur Marguerite, épouse de noble Georges, seigneur de Confignon. Elle devint veuve et se remaria, en 1535, avec *François d'Alinges,* dit de Montfort, baron de Coudrée, etc., qui devint seigneur de Vullierens du chef de son épouse. De ce mariage naquirent trois fils: Pierre, Bernard et Antoine.

Bernard d'Alinges devint seigneur de Vullierens et de Colombier, dans le partage opéré entre les frères; il mourut en 1611, laissant un fils, qui suit:

Isaac d'Alinges, après la mort de son père, fut baron de Coudrée, seigneur de Beauregard, Colombier, Vullierens, etc. Il avait épousé, en 1609, Jaqueline-Péronne, fille de noble Claude Mestral, seigneur d'Aruffens, dont il n'eut pas d'enfant. — Cette dame mourut avant son mari, l'instituant héritier, avec réversibilité aux enfants de son frère, François-Gaspard de Mestral, seigneur d'Aruffens. Isaac d'Alinges mourut le 7 juin 1654, laissant ses biens au pays de Vaud, à son neveu Bernard de Budé, seigneur de Vérace.

Henri de Mestral (fils de François-Gaspard) réclama la terre de Vullierens sur laquelle était assignée la fortune de sa tante, veuve d'Isaac d'Alinges. — Un arrêt souverain, du 11 avril 1665, adjugea Vullierens et Gland à noble *Henri de Mestral;* Aclens et Romanel demeurèrent au seigneur de Vérace.

Dès ce moment la seigneurie de Vullierens est demeurée dans la famille de Mestral, qui possède encore aujourd'hui le château et le domaine.

Le château moderne est l'un des plus beaux du pays; il a été bâti de 1706 à 1712, sur l'emplacement de l'ancien, par noble Gabriel-

Henri de Mestral. — Le dernier seigneur, en 1798, a été Henri-Albert de Mestral, qui avait réuni, en sa main, tous les fiefs épars de la seigneurie. Ce dernier, connu dans le pays sous le nom de M. d'Aruffens, était fort riche, menait une grande existence; il a été l'un des derniers grands seigneurs du pays.

La famille de Mestral remonte, par titres authentiques, à l'année 1306. A cette date, Louis II de Savoie, seigneur de Vaud, par acte fait à Prangins, avant la fête de St-Urbain, donne à *Pierre Mestral*, en échange de quelques francs-alleux soumis à fief et en récompense de ses bons services, la mestralie dans tout le mandement de Mont-le-Vieux. De ce moment la fortune des Mestral grandit d'une manière rapide; cette famille a possédé un grand nombre de seigneuries dans le pays: *Vullierens*, coseigneurie d'*Aubonne, Pampigny, Coinsins, Etoy, Monnaz, Vufflens-la-Ville, St-Saphorin*, etc., dont elle possède encore la plupart des châteaux avec les domaines et des vignes à la Côte.

Elle porte pour *armes*: de gueules, à la bande componée d'azur et d'or.

L'ÉGLISE. Vullierens possédait une ancienne église sous le vocable de St-Martin. Elle fut élevée au rang de collégiale par le pape Alexandre VI, sur la prière des trois fils de *Humbert de Collombier*; chacun d'eux la dota d'une somme de 1000 florins de Savoie, pour l'entretien du doyen et des chanoines desservants. — La fondation était faite pour six prêtres; à la Réformation il n'y en avait que deux qui reçurent chacun un muid de froment, un char de vin et six florins d'or, de pension annuelle.

En vertu d'échange fait, en 1590, avec LL. EE., le seigneur devait fournir au ministre: une maison avec curtil et oche, trente coupes de froment, un char de vin blanc et 200 florins, par an.

Le temple paroissial tombait en ruines, au commencement du XVIIIe siècle; il fut reconstruit aux frais du seigneur Gabriel-Henri de Mestral et la consécration se fit le 13 décembre 1733, par le pasteur J.-P. Malherbe.

ANTIQUITÉS. En minant, en 1843, un terrain, lieu dit en Colonges, on découvrit les ruines d'un bâtiment romain et un pavé de mosaïque, carré parfait, de 14 $^{1}/_{2}$ pieds de côté. Un tiers avait été brisé par la pioche des mineurs. Cependant, le gouvernement fit l'acquisition de ce qui restait; mais la mosaïque fut entièrement détruite dans le transport. — La même année, des fouilles, pratiquées au-dessous du château, mirent à jour un si grand nombre de pavés en briques, de débris de mosaïque, de poteries fines, etc., qu'on doit conclure qu'il existait là une *villa* considérable, dans les temps romains.

La population était de 351 habitants en 1803; elle est de 525 en 1860. La superficie du territoire est de 745,731 perches, dont 13,100 en vignes, 211,100 en prés, 454,400 en champs, 49,500 en bois. Les bâtiments sont taxés 518,800 fr. et les fonds de terre 640,300 fr. Dettes hypothécaires, 664,000 fr. — Altitude, 1820 pieds fédéraux.

*

VULLY (le) (*pagus Williacensis*, en 962; *Wifflisgau*, en 1001?; *Wistenlach*, en allemand). On donne ce nom à la charmante et fertile presqu'île, située entre les lacs de Neuchâtel et de Morat et limitée au N.-E. par la Broie. La partie supérieure est vaudoise; l'inférieure appartient au canton de Fribourg. Elle est dominée par le mont de Vully, d'une altitude de 2196 pieds et de 750 pieds au-dessus du lac de Neuchâtel, d'où l'on jouit d'une vue très étendue; les flancs sont couverts de riches vignobles.

La presqu'île est semée de beaux villages et de maisons de campagne; la population est laborieuse, elle approvisionne de fruits et de légumes les marchés de Neuchâtel.

Histoire. Dans le cours du XIIIe siècle, les diverses parties du Vully étaient soumises à des seigneurs différents:

1° *L'évêque de Sion* avait un droit de suzeraineté sur une portion notable du Vully, qu'il vendit à Pierre de Savoie, le 17 mai 1246, pour le prix de 82 marcs sterling; le prélat excepta de cette vente le fief du comte de Genevois et le fief de Rue. Il vend aussi à Pierre le fief qu'Aymon de La Sarraz tenait de l'église de Sion, ainsi que le patronat des églises de Cudrefin et de Constantine. Cette transaction peut avoir engagé Pierre à élever la Tour de Broie, entre les deux lacs.

2° *La maison de Cossonay-Prangins* possédait, en Vully, les seigneuries de Grandcourt et Bellerive, que Jean, seigneur de Cossonay, engagea (*obligavit*) à Roger, évêque de Lausanne, pour le prix de 200 livres, en 1201.

3° *La maison de Neuchâtel,* dès le commencement du XIIIe siècle, avait aussi des terres dans la presqu'île; elles paraissent avoir passé dans ses mains comme faisant partie, ainsi que la seigneurie d'Illens et d'Arconciel, de la dot d'*Emma de Glane,* fille de Guillaume, mort à Hauterive en 1142, et qui avait épousé Rodolphe, comte de Neuchâtel. — Une des limites du comté de Neuchâtel était la pierre de Villars.

Nous avons exposé aux articles *Bellerive, Cudrefin* et *Grandcourt* les diverses mutations de ces terres.

*

VULPILIÈRE (la), hameau de la commune de Puidoux, au S.-O. du lac de Bret. C'était autrefois un fief qui dépendait de la seigneurie

de Corsier et appartenait, primitivement, à la maison de Blonay, sous hommage en faveur de l'évêque. — Il passa ensuite à *Pierre de Compey* ou Compois, comme époux de Jeannette, fille d'Aymon de Blonay. Au XV[e] siècle, c'était la propriété *d'Adrien de Bubenberg*. En 1537, *Petermann de Praroman* et *Dieterich d'Englisberg* sont seigneurs de la Vulpilière. Quelques années plus tard, le fief a passé aux familles *Vægelin* et de *Garmiswyl*. La terre fut vendue à LL. EE. dans la seconde moitié du XVI[e] siècle. (Voyez *Corsier*.)

Le mot Vulpilière vient, très probablement, de *Vulpes*, renard. *

Y

YENS (*Jens*, paroisse en 1228), village communal du cercle de Villars-sous-Yens, de la paroisse de St-Livres, district de Morges, à 1 $^1/_2$ lieue O.-N. de cette ville.

Ce village faisait autrefois partie de la seigneurie d'Aubonne; son église, sous le vocable de St-Jaques, dépendait des chapelains de la Sainte-Trinité, dans l'église cathédrale de Lausanne, qui avaient le droit de présentation du curé. La paroisse comptait 30 feux en 1453; la cure avait un revenu de 40 florins, toutes charges déduites.

Il y avait, dans ce lieu, une famille de donzels qui portaient le nom du village; l'un d'eux, Pierre de Yens, vend à Gui de la Chapelle, châtelain d'Aubonne, pour Pierre de Savoie, en 1263, la moitié du territoire de Montmettan, rière Yens, pour le prix de 20 livres; quelques mois après le châtelain achète l'autre moitié, au nom du prince.

La population était de 492 habitants en 1803; elle est de 681 en 1860. La superficie du territoire est de 1,034,295 perches, dont 51,300 en vignes, 162,200 en prés, 424,200 en champs, 363,200 en bois, 23,500 en pâturages. Les bâtiments sont taxés 635,000 francs et les fonds de terre 775,700 fr. Dettes hypothécaires, 147,000 fr. — Altitude, 1907 pieds fédéraux. *

YVERDON (*Eburodunum, Ebrodunum, castrum Ebredunense* sous les Romains; *Everdun*, paroisse en 1228; *Yverdunum*, en 1340; *Ifferten*, chez les Allemands), jolie ville, bien bâtie, chef-lieu de district, de cercle et de paroisse, sise à la tête du lac de Neuchâtel, entre l'embouchure de la Thièle et celle du Buron, dans la plaine où se terminent les marais de l'Orbe.

Etymologie. Le mot *Eburodunum* a longtemps excité l'attention des savants. Loys de Bochat le faisait dériver d'*Aber dun* ou *Aeber-*

Digitized by Google

dun, qui, selon lui, signifient, en celtique, une colline au bord d'une rivière. Une autre étymologie bien plus simple se présente, d'elle-même, à tout esprit non prévenu qui considère la position de l'ancienne ville au bord du *Buron*. C'est la *forteresse du Buron (Buro dunum)*.

La ville ou forteresse romaine *(castrum ebredunense)*. L'emplacement d'*Eburodunum* n'était pas exactement le même que celui de la ville d'aujourd'hui; il occupait le cimetière actuel et les environs qui s'élèvent sensiblement au-dessus du marais et de la plaine, où est assise la ville moderne. C'est là qu'on a trouvé des inscriptions romaines, des pierres monumentales, des fondements de murs antiques et tous les vestiges qui sont les sûrs indices d'un établissement romain. Les bains soufrés d'Yverdon étaient déjà mis en usage aux temps romains; on a trouvé les anciens conduits qui amenaient l'eau, les hypocaustes qui servaient à la chauffer, et des baignoires en marbre destinées aux baigneurs.

La surface du *castrum* ou forteresse a pu être constatée par de nombreux restes romains; M. le géomètre Duvoisin, qui en a tracé les contours, l'évalue à 2340 toises bernoises. — Il formait un carré irrégulier, fermé de murailles, d'une hauteur de sept à huit pieds et d'une épaisseur, en quelques endroits, de neuf pieds. Aux angles s'élevaient des tours de vigie; on a retrouvé les restes de trois d'entr'elles. *Eburodunum* avait une certaine importance dans les premiers siècles de notre ère. C'était une station sur la voie d'Avenches à Besançon par *Abiolica*, à XVII mille pas de la première de ces villes et à une distance incertaine d'Abiolica. Une voie secondaire conduisait à *Urba* par Treycovagnes, où l'on a trouvé un milliaire, et une autre par Ependes et Chavornay à Entreroches où elle se reliait à la grande voie de *Lousonna* à *Urba*.

Il y avait dans la petite cité un *præfectus barcariorum* (préfet des bateliers), établi par les empereurs, qui paraît avoir eu pour office de surveiller l'expédition des bois du Jura destinés à la marine impériale. On les faisait embarquer sur le lac pour les conduire, par l'Aar et le Rhin, sur les côtes de l'Océan. Il est probable que le commerce se développa et que les bateliers d'Yverdon furent les intermédiaires qui mettaient en communication les contrées arrosées par l'Aar et le Rhin, avec l'Helvétie occidentale.

Quant au moment où Eburodunum cessa d'exister, aucun document ne peut l'indiquer; il faut reporter la ruine de cette ville à l'une des invasions barbares qui ravagèrent plusieurs fois l'Helvétie et détruisirent enfin Aventicum, au VIe siècle.

Ce qui est certain, c'est que l'histoire se tait sur les destinées d'Yverdon durant plusieurs siècles.

Cependant, une position aussi importante que celle de cette ville ne pouvait rester longtemps inoccupée. Quand la paix recommença à régner sur le pays, après le départ des Barbares, la population se mit à revenir sur les lieux qu'elle avait abandonnés et à relever ses demeures détruites. Ce fut, évidemment, le cas pour Yverdon. Trop pauvres pour relever le *castrum* romain, les nouveaux habitants abandonnèrent cet emplacement et bâtirent leurs demeures dans cette partie de la ville actuelle qui forme une île et où existe le faubourg de l'hôpital. C'est là que se trouvent les plus anciens édifices de la ville nouvelle : l'hôpital, l'ancienne maison-de-ville, les moulins, les boucheries, etc.

Yverdon sous les recteurs de la Bourgogne-Transjurane. La ville n'avait encore que de faibles commencements lorsque Conrad Ier, duc de Zæhringen, fut nommé recteur de la Transjurane, en 1127. Cet office lui était disputé par le comte Renaud III, dit le Franc-Comte, qui possédait le château d'Orbe et une partie du territoire d'Yverdon. Dans la guerre que se firent les deux rivaux, le duc s'empara d'Yverdon, s'efforça d'y attirer de nouveaux habitants et jeta les fondements du château qui fut augmenté par son fils Berthold IV.

Après la mort du dernier des Zæhringen, en 1218, les seigneurs qui avaient sur Yverdon des droits antérieurs à la conquête de cette ville par les recteurs, purent s'en remettre en possession. Ces seigneurs étaient : l'évêque de Lausanne, les sires de Belmont, les sires de Montfaucon, seigneurs d'Orbe. Le moment s'approchait cependant, où un prince entreprenant et habile, Pierre de Savoie, surnommé le petit Charlemagne, allait réunir, en sa main, les droits divers sur Yverdon que possédaient les seigneurs que nous venons de nommer.

Yverdon sous la maison de Savoie. En 1259, Pierre de Savoie devient seigneur de la terre d'Yverdon, on ne sait précisément de quelle manière. Les chroniqueurs disent que ce fut après un siége et que la famine força la ville à se rendre. — Aussitôt que le prince se fut rendu maître de la ville, considérant qu'elle était sise en un lieu fort, de sa nature, et destiné à devenir le centre d'un grand commerce, il s'empresse de compléter les fortifications du château des Zæhringen et de fermer la ville de fortes murailles, dont quelques-unes existent encore. Il obtint, en même temps, de l'évêque de Lausanne, qu'on y tînt un marché tous les jeudis.

Amédée de Montfaucon disait qu'il avait à Yverdon « le cours de » l'Aive que l'on appelle Thièle, par quoi il disait que messire Pierre » qui avait fermé le devant *dit leu, ne poët onques ferre pissine ni* » *molin.* » — Le prince, qui était habile et ne voulait pas multiplier

les ennemis autour de ses nouvelles acquisitions, transigea avec le sire Amédée et conclut avec lui un accord, le 26 avril 1260, par lequel il lui paya 500 livres viennoises et s'engagea à ne recevoir, dans Yverdon, aucun des hommes de Montfaucon qui voudraient s'y réfugier et fuir leur seigneur.

De ce moment, la ville acquit une importance toujours plus grande, elle domina sur un grand ressort composé des communes de *Chavornay, Corcelles, Chanéaz, Prahin, Mézery, Donneloye, Cronay, Orzens, Pomy, Cuarny, Gossens, Villars-Epeney, Cheseaux-Noréaz* et les hameaux de *Clendi* et du *Coudray*. Un châtelain, nommé par le prince, administrait la châtellenie, commandait le château, les milices et rendait la justice.

Les habitants de ces localités avaient le droit de se réfugier dans la ville, au moment du danger, avec leurs effets précieux; et ils devaient, en raison de cette protection, concourir à l'entretien et à la garde des fortifications, supporter les impositions de guerre, etc.

Les princes de Savoie augmentèrent, successivement, les franchises d'Yverdon qui devint l'une des quatre bonnes villes du pays et envoyait ses députés siéger aux Etats de la patrie de Vaud.

Afin de pourvoir à la sécurité et à la défense de la ville, on avait institué des sociétés d'archers, d'arbalétriers, commandées chacune par un chef particulier. Ces compagnies s'exerçaient à bien tirer et on leur accordait des prix afin d'exciter l'émulation. Les arbalétriers avaient leur tir derrière le lac; ils étaient vêtus d'une ample casaque et d'un haut-de-chausses aux couleurs de la ville et à ses frais. Dans la chevauchée, ces compagnies d'élite accompagnaient immédiatement le banneret et veillaient particulièrement sur la bannière.

Après l'invention de la poudre à canon, on forma de nouvelles compagnies de *couleuvriniers* et *d'arquebusiers* auxquelles on accordait aussi des encouragements et des prix. En 1449, on essaie la première couleuvrine.

En 1515, le 8 novembre, le duc de Savoie, à la requête des habitants d'Yverdon, leur accorde de pouvoir faire, chaque année, un roi aux tirs de l'arc, de l'arquebuse et de l'arbalète, avec privilége, pour celui-ci, d'être exempt de tous péages, leydes, vendes, contributions, dans toute l'étendue des terres de la maison de Savoie, durant l'année de sa royauté. Ce fut là l'origine du tir au *Papegay* qu'encouragèrent si fort, plus tard, LL. EE. de Berne.

Sous la domination de Savoie, la ville jouit d'une longue paix qui ne fut guère interrompue que dans la seconde moitié du XVe siècle.

En 1461, le jour de la fête de Marie-Madeleine, le feu dévore une grande partie de la ville. Pour lui aider à réparer ce désastre,

le duc Amédée IX lui accorde, pendant trente ans, le tribut des oboles et de l'omguelt.

1470, en octobre, la Thièle, gonflée par des pluies torrentielles qui durèrent quinze jours, déborde, le 18, avec une extrême violence; elle emporte les ponts, pénètre dans la ville, renverse les murailles du faubourg de l'hôpital, fait crouler la maison-de-ville, mine les fondements de plusieurs édifices et se répand dans toutes les rues. Jaques de Savoie, comte de Romont, était alors baron de Vaud; il voulut favoriser la réparation de ce désastre en accordant à la ville une imposition extraordinaire sur les villages de la châtellenie. Ressource insuffisante, mais qui fut bientôt complétée par un secours plus efficace, en 1473. Le prince, contre une somme de 920 florins, petit poids, remet à la ville le privilége de retirer, pour elle et à perpétuité, les revenus des oboles et de l'omguelt, dans toute l'étendue de la châtellenie.

Les Yverdonois, encouragés par ce secours du prince, avaient commencé à réparer leur ville lorsque surgirent les graves événements de la guerre de Bourgogne.

1475. Dans la guerre des Suisses contre le duc de Bourgogne, Jaques de Savoie, comte de Romont et baron de Vaud, s'était attaché au service du duc et avait même combattu contre les Suisses, dans leur invasion en Franche-Comté. Ce fut là une raison suffisante, pour les confédérés, de considérer le baron de Vaud comme un ennemi; ils lui déclarèrent la guerre, le 14 octobre 1475, et firent marcher immédiatement une armée de 10,000 hommes sur le pays de Vaud. — Yverdon, la place la plus forte du pays, en ce temps, répare rapidement ses fortifications, appelle les hommes de la châtellenie à la garde de la ville et envoie un messager au comte de Romont, alors à Morges, pour lui demander du secours. Ce dernier répond qu'il lui est impossible d'en accorder aucun. Cependant, l'armée suisse, après avoir opéré le sac d'Estavayer, s'avançait sur Yverdon, précédée d'une terreur qui n'était que trop justifiée par les cruautés commises dans cette malheureuse ville. Dans la journée du vendredi 30 octobre, l'avant-garde paraît devant le faubourg de la Plaine, déserté par les habitants.

La garnison ne complait guère que 300 hommes, réunis à la hâte; cette poignée d'hommes ne pouvait songer à défendre avec succès une ville d'assez grande enceinte et dont les fortifications étaient à peine réparées. La soumission était le seul parti sage; la ville traite immédiatement de sa reddition avec les capitaines bernois. — Ici, une grave difficulté se présenta tout d'abord; les capitaines avaient reçu l'ordre, au cas où Yverdon ferait sa soumission, de raser la ville et d'accorder la vie aux habitants. La conjoncture était

difficile; les magistrats imaginent de recourir à un ami et allié des Bernois, Guillaume, seigneur de Valangin, qui s'était toujours montré attaché à leur ville où il possédait une maison. Ce seigneur, mandé en toute hâte, s'empresse d'accourir et d'intercéder chaleureusement auprès des chefs bernois. Ceux-ci se laissent fléchir et il est convenu que la ville se rendra aux confédérés, qu'elle leur prêtera serment de fidélité et livrera des otages; les confédérés ne devaient pas entrer dans la ville. Le traité fut signé le samedi 21, au grand mécontentement des soldats, qui auraient voulu traiter la ville comme Estavayer.

L'armée suisse se retira, le dimanche 22, laissant une garnison dans la ville et emmenant, comme otages, les personnages principaux. Albin de Sillinen, de Lucerne, fut nommé châtelain d'Yverdon par les confédérés.

Les choses étaient en cet état, lorsqu'au commencement de janvier 1476 l'on apprit que le duc de Bourgogne marchait contre les Suisses, à la tête d'une redoutable armée. Il ne venait à l'esprit de personne que de simples paysans suisses pussent lutter contre de vieux soldats aguerris et commandés par des capitaines expérimentés. Les habitants d'Yverdon saluèrent avec joie le moment prochain où ils allaient être délivrés de leur garnison et du joug des Allemands.

Ils imaginèrent d'aider eux-mêmes à leur délivrance en introduisant les Bourguignons dans leur ville et s'abouchèrent, pour cela, avec le comte de Romont. Il fut convenu que celui-ci, qui précédait l'armée de Bourgogne, s'approcherait de la ville dans la nuit du jeudi 11 janvier, avec un corps de 1500 hommes, et que les conjurés de l'intérieur s'efforceraient de l'introduire dans la place.

Le moment était bien choisi, c'était celui où Antoine Steiger, de Soleure, devait venir prendre la place du châtelain Albin de Sillinen. On espérait, non sans raison, que ce changement de gouvernement serait accompagné de nombreuses libations qui devaient rendre plus facile la surprise de la ville.

A une heure du matin, ainsi qu'on en était convenu, la petite armée du comte de Romont s'approche furtivement d'Yverdon; les portes lui sont ouvertes par les bourgeois qui avaient tramé le complot. La ville était silencieuse, à l'exception du logis de la Croix-Blanche où quelques soldats suisses continuaient les libations commencées la veille. Ils sont surpris, sans défense, par les assaillants et impitoyablement massacrés. Cette exécution n'avait pourtant pu se faire sans produire quelque bruit et exciter l'attention des sentinelles qui, placées sur les tours et les murailles, aperçurent, à l'aide du clair de lune, des bandes armées pénétrer dans les rues.

L'alarme est immédiatement donnée et les soldats suisses disséminés dans la ville, subitement réveillés, se hâtent de prendre les armes pour accourir au lieu du danger. Plusieurs sont égorgés dans leurs lits par les bourgeois; les autres, à peine descendus dans la rue, se voient attaqués isolément par les hommes armés qui déjà occupent la ville. La situation de la malheureuse garnison paraissait désespérée; elle n'était que critique, grâce au sang-froid et au courage des Suisses. Après avoir combattu isolément comme des lions, ils parviennent à se former en petits groupes qui bientôt forment des groupes plus nombreux et se fraient, en combattant, un passage vers le château, où ils finissent par arriver après avoir perdu un grand nombre des leurs. Aussitôt le pont-levis est levé, les murailles garnies de défenseurs; ce qui reste de la garnison est sauvé pour le moment.

Mais, pour cela, la position des Suisses n'en était pas moins mauvaise. On s'était si bien reposé sur la fidélité des habitants d'Yverdon qu'aucune précaution n'avait été prise pour fournir le château de vivres et de munitions de guerre. La garnison, faute de pain, allait être obligée de se rendre, peut-être dans la même journée; mais les chefs prennent une résolution soudaine; le pont-levis s'abaisse et donne passage à une troupe d'hommes déterminés qui fait irruption dans les maisons voisines où ils s'emparent des vivres qu'ils y trouvent et d'ustensiles en plomb destinés à faire des balles dont la provision était épuisée. Ils réussirent même à enlever une couleuvrine de la maison-de-ville.

Dans ces entrefaites, la garnison aperçoit six soldats suisses qui, entourés d'ennemis, s'efforçaient de faire retraite sur le château, en combattant vaillamment. Un sentiment généreux pousse les défenseurs du château à courir au secours de leurs compagnons; le pont-levis s'abaisse de nouveau et donne passage à des hommes dévoués qui rallient bientôt les combattants et parviennent à entrer avec eux au château, après une perte de deux hommes.

Cependant, le comte de Romont, qui connaissait la disette de vivres de la garnison, ne désespérait pas de la voir se soumettre, à des conditions honorables pour elle. — Il la serre de près, la somme de rendre la place et, à son refus, fait amasser de la paille devant les portes qui commencent à prendre feu; en ce moment elles s'ouvrent pour donner passage aux Suisses qui se précipitent, tête baissée, sur l'ennemi qu'ils mettent en pleine déroute. Le comte de Romont, accompagné de quelques gendarmes de Bourgogne, voulut résister, mais il fut obligé, lui-même, de se retirer après avoir reçu une blessure. Les milices du pays, réunies à la hâte par le sire de La Sarraz, s'étaient empressées de regagner leurs foyers

en voyant leur coup de main manqué et le courage indomptable des Suisses. Les habitants d'Yverdon les plus compromis suivirent le comte dans sa retraite; la ville fut pillée par la garnison.

A l'approche de l'armée du duc Charles de Bourgogne, les Suisses donnèrent l'ordre à la garnison suisse d'Yverdon, qu'ils avaient renforcée, de se replier sur Grandson et de mettre le feu au château et à la ville, après l'avoir pillée. Cet ordre sévère fut exécuté.

Trois mois après cette terrible catastrophe, les vainqueurs de Grandson et de Morat permirent aux malheureux habitants d'Yverdon, innocents du complot contre les Suisses, de venir relever leurs foyers détruits. François Cordey fut nommé châtelain d'Yverdon par les Suisses; il reçut l'ordre de s'entendre avec le syndic Vuillerme pour commencer la restauration de la cité.

Le 12 août 1476, intervint le traité de Fribourg qui rendit Yverdon au duc de Savoie, Philibert Ier. Ce prince fit ses efforts pour ramener les habitants dans leur ville; en 1480, sur une requête éloquente de Jean Bachiez, il leur accorda, pendant six années, l'exemption de toute redevance. Cette mesure sage facilita la reconstruction de la ville.

1536, 16 janvier. Les Bernois déclarent la guerre au duc de Savoie, et le 22 du même mois, leur armée, forte de 7000 hommes et commandée par Jean-François Nægueli, était arrivée à Echallens, d'où elle envoie à Yverdon un parlementaire avec sommation à la ville de se soumettre, ce que celle-ci refusa. Les Bernois continuèrent leur marche sur Genève. Le 21 février suivant, l'armée bernoise parut devant les murs d'Yverdon et investit la place, gardée par une garnison de 300 hommes que commandaient Michel Mangerod, seigneur de La Sarraz; Henri de Treytorrens; Dortans, seigneur de l'Isle, et le capitaine de St-Saphorin.

Le 24, au matin, les assiégeants commencent à faire tonner leur artillerie contre les fortifications de la ville; le même jour, la brèche était ouverte et l'assaut allait commencer quand la garnison, épouvantée, jugeant une plus longue résistance inutile, hissa le drapeau blanc et demanda à capituler. Mangerod et Dortans avaient pu s'échapper, et la capitulation fut signée, après de longs débats, par Henri de Treytorrens et le capitaine de St-Saphorin, pour les assiégés.

Les articles de la capitulation, imposée par les capitaines bernois, furent sévères; en voici l'abrégé :

1° Les soldats de la garnison qui se trouveront être Suisses se rendront à discrétion; les étrangers seront dépouillés de leur pourpoint et de leur haut-de-chausses;

2° Les bourgeois remettront leurs titres de franchises aux sei-

gneurs de Berne, qui en feront à leur bon plaisir. La messe ne sera plus dite à Yverdon;

3° Les bourgeois livreront toutes leurs armes et ne garderont, en leurs maisons, qu'un couteau à couper le pain;

4° Ils apporteront au château tous les biens et effets, sans exception, réfugiés dans la ville, sous peine de la corde pour chaque contravention;

5° Ils conserveront leurs propres biens, mais au prix d'une rançon. (Cette rançon fut fixée plus tard à 1000 couronnes d'or.)

Cette capitulation fut signée le 25, au matin.

Yverdon sous le gouvernement de Berne. Le premier bailli d'Yverdon fut *Georges Zumbach*, commandant de la garnison. Aussitôt après la conquête, comme la messe était abolie par la capitulation, la Réformation y fut activement prêchée par deux hommes fort distingués, sortis de France; l'un était *Jean Le Comte de la Croix,* gentilhomme picard natif d'Etaples; l'autre, *Thomas Malingre,* était fils de Jean Malingre, seigneur de Mornellyer, dans la paroisse de St-Saphorin, en Normandie. Malingre fut le premier pasteur d'Yverdon; il fut appelé à y exercer son ministère le 25 février 1536.

Ce n'est pas ici le lieu de raconter les nombreuses péripéties par lesquelles passa la doctrine nouvelle avant d'être acceptée par les habitants d'Yverdon, demeurés longtemps catholiques de cœur. Ce ne fut qu'à la longue et par une instruction solide distribuée à la jeunesse que la Réformation prit racine dans les esprits.

Industrie. Au commencement du XVIIe siècle, l'industrie était peu développée à Yverdon, où il y avait pourtant quelques fabricants de draps grossiers. Comme cette industrie semblait prospérer, on eut l'idée de lui donner un plus grand développement, afin de fournir du travail à la classe pauvre des habitants. En 1617, après divers pourparlers, une société au capital de 60,000 livres fut formée pour la création d'une fabrique de drap et de serge, d'une qualité moyenne. La ville fournissait le tiers de la somme; Pyrame de Candolle et son neveu, n. Jean de Candolle, de Genève, fournissaient le second tiers; le troisième devait être demandé à des souscriptions particulières. Pyrame de Candolle fut appelé à diriger la fabrique, qui fut établie dans la maison Bachiez, aujourd'hui possédée par M. l'avocat Jayet.

Les commencements semblaient devoir conduire à un succès assuré; des teinturiers étrangers venaient se fixer à Yverdon et un grand nombre d'enfants et de jeunes gens se présentaient comme ouvriers.

A la manufacture de draps, Pyrame de Candolle avait ajouté une imprimerie, établie d'abord à Cologny, qu'il appela *Helvetiale-Cal-*

doresque, du nom de Jean de Caldora, sénéchal du royaume de Naples, auquel les de Candolle font remonter leur origine. Cette imprimerie publia la traduction en français des *OEuvres de Xénophon, docte philosophe et valeureux capitaine,* etc., Yverdon 1619, in-8°. *Le Trésor de l'histoire des langues de cet univers,* Yverdon 1619, in-4°. Le même éditeur avait commencé la publication de l'*Histoire des plantes, de Bauhin*, avec gravures sur bois, mais cet ouvrage demeura inachevé et ne fut définitivement imprimé qu'en 1650, à Yverdon, en 3 vol. fol. De Candolle était savant, peut-être l'était-il trop pour être un bon négociant. Deux entreprises aussi considérables auraient demandé chez le directeur une activité et un savoir-faire que de Candolle ne possédait pas. Aussi, dix années s'étaient à peine écoulées que la manufacture et son directeur étaient complétement ruinés. En 1627, Pyrame de Candolle, incapable de résister à de nombreux créanciers, qui tous les jours devenaient plus pressants, abandonne ses affaires, se réfugie, malade, à Versoix, où il ne tarde pas à mourir, laissant à Yverdon sa veuve et ses deux filles, avec son neveu Jean de Candolle. Ceux-ci, mis en prison d'abord, furent relâchés après la mort de Pyrame, arrivée bientôt après. Ainsi finit un établissement important qui, bien conduit, aurait fait prospérer Yverdon.

LES RÉFUGIÉS. La révocation de l'édit de Nantes par Louis XIV, en 1685, amena dans les pays réformés et surtout dans ceux de langue française, un flot de malheureux qui avaient tout quitté pour conserver leur foi. Le Pays de Vaud en fut inondé; le plus grand nombre ne fit que le traverser pour se diriger, de là, sur la Hollande, l'Allemagne protestante et même l'Irlande. Toutes les villes du pays rivalisèrent de charité envers ces réfugiés. Yverdon se distingua entre toutes et ce fut elle qui, probablement, en accueillit le plus grand nombre, en raison de sa population et de ses ressources.

Le 5 décembre de la même année, la bourse française fut fondée.

Le *Refuge,* comme on disait alors, commença en 1685 et continua dans les années suivantes. En 1687, les réfugiés à Yverdon étaient devenus si nombreux qu'il fallut construire de nouvelles galeries dans le temple pour qu'ils pussent assister aux sermons. En 1699, on en comptait encore 600 établis dans la ville. S'ils étaient pauvres et dénués de tout, ils apportaient du moins, avec eux, des mœurs sévères, le goût du travail et l'industrie, ce qui fut un grand bienfait pour le pays. Nous citerons quelques faits, empruntés aux registres de la ville et qui nous semblent propres à appuyer nos assertions.

1685. Jean Escale, originaire du Poitou, maître faiseur de bas drapés, avec un compagnon, demande d'être admis à travailler de son métier dans la ville; il promet de se bien comporter et d'ensei-

gner son art à la jeunesse. La ville lui loue une maison et lui fait une avance d'argent.

Jaques Long et d'autres compagnons dauphinois demandent l'habitation pour faire du négoce et travailler à la draperie, ce qui leur est accordé.

Trois maîtres drapiers du Dauphiné proposent d'établir une manufacture de laine. On leur loue une maison pour trois ans.

1687. On amodie la maison Clavel pour y établir la manufacture de laine.

Antoine Bonijol, de Nîmes, manufacturier de bas au métier, offre d'établir une manufacture à Yverdon. On accepte et on lui alloue 10 écus par an.

1689. Le commissaire bernois avertit tous les réfugiés pauvres de se préparer à partir pour l'Allemagne et l'Angleterre. Quinze jours leur sont accordés pour faire leurs préparatifs. Le départ de tous ces malheureux fut accompagné des circonstances les plus touchantes. Ils embrassèrent, avec effusion de cœur, les habitants qui leur avaient accordé une aussi cordiale hospitalité, et quand les barques qui devaient les conduire à Nidau eurent démarré, on les vit se jeter à genoux, entonner un cantique et implorer la bénédiction de Dieu sur la foule attendrie qui, serrée sur le rivage, voyait partir avec regret tant de frères aimés.

1690. La ville achète 400 mûriers blancs, à raison de 3 batz la plante, de la hauteur de cinq à six pieds, qu'on plantera à Saint-Georges.

1691. On permet à David Martin, de Nîmes, d'établir une manufacture de soie. On lui accorde, pendant trente ans, l'autorisation de planter des mûriers dans des localités qui lui seront désignées, afin de pouvoir nourrir des vers à soie. On lui remet en jouissance le bâtiment de St-Roch, contre la faible redevance de 10 écus par an.

Il nous semble difficile de montrer plus de charité et d'intelligence que n'en montra l'autorité municipale d'Yverdon dans ces circonstances critiques. Mieux que d'autres, elle avait compris les services que les réfugiés pouvaient rendre au pays qui les recevait avec hospitalité.

L'on ne peut douter que ce ne soit à ceux-ci que la manufacture de drap, si fort compromise par les opérations de Pyrame de Candolle, a dû la continuation de son existence et peut-être sa prospérité. En 1741, les drapiers se sont formés en compagnie et amodient la foule pour neuf années.

En 1774, les officiers des drapiers donnent un bal, à la grande salle de la maison de ville, preuve évidente que leur industrie était encore prospère à la fin du XVIIIe siècle.

Digitized by Google

Un autre réfugié, *Fortuné-Barthélemy de Félice,* napolitain, né à Rome en 1723, mérite de trouver une place ici. Cet homme était professeur à vingt ans, à Naples, où il jouissait d'une grande considération. Entré dans les ordres, il refusa un évêché pour se livrer tout entier à la science. Bientôt, il s'éprit d'une passion vive pour la comtesse Panzutti, que son époux avait reléguée dans un couvent; il l'enleva, fut arrêté pour ce fait, placé dans un couvent, dont il parvint à s'échapper. Il gagna la Suisse, se rendit à Berne auprès du grand Haller, qui le protégea. De Félice embrassa la religion réformée, se maria, et, comme son esprit était fertile en ressources, il parvint à fonder une imprimerie à Yverdon, qui arriva bientôt à un haut degré de splendeur et publia une foule d'écrits qui se répandirent partout en Europe. Sa plus grande entreprise, comme éditeur, fut celle de l'*Encyclopédie* ou *Dictionnaire universel,* etc., publié à Yverdon de 1770 à 1780, en 58 vol. in-4°, dont 10 de planches. Cette grande publication, qui renfermait nombre d'articles originaux, eut un grand succès et fit la fortune de de Félice. Cette fortune fut compromise par une autre publication, sous ce titre: *Code de l'humanité ou la Législation universelle*, etc. Yverdon 1778, 13 vol. in-4°. Cet ouvrage eut peu de succès. De Félice mourut en 1789 et son imprimerie finit avec lui.

En 1763. Fondation de la bibliothèque d'Yverdon, par l'initiative d'Elie Bertrand, qui lui donne des livres précieux, et par des souscriptions et dons des particuliers.

1769, 9 août. On pose la première pierre de l'hôtel de ville.

1798, 24 janvier. On plante à Lausanne un arbre de liberté et les patriotes prennent la cocarde verte. Yverdon suit le mouvement, et le major Develey se rend chez le bailli de Watteville, pour lui annoncer que les habitants planteraient, le lendemain, un arbre de liberté. Ce magistrat était vénéré de la population, et, dans cette effervescence populaire, ne reçut aucune insulte. Le 25, ses effets furent embarqués sur le lac et lui-même partit, avant le jour, du château pour n'y plus revenir. L'indépendance du Pays de Vaud fut désormais complète.

17 août. On prête le serment civique, qui est suivi d'un grand banquet derrière le lac, auquel prend part toute la population. La ville distribue généreusement du vin de ses caves; les citoyens et citoyennes de toutes les classes dansent ensemble.

L'Église. La première église d'Yverdon, sous le vocable de la Vierge, était située auprès du cimetière actuel. Elle avait succédé à une ancienne chapelle qui existait déjà en 885 et fut desservie longtemps par des ermites qui habitaient près d'elle. Le temple actuel, d'une belle architecture, ne date que du siècle dernier. Il fut

bâti sur les plans et devis de l'architecte Billion, de Genève, qui reçut 10 louis d'or pour ce travail. La première pierre fut posée en 1753 et une loterie, instituée pour aider à la *bâtisse*, produisit, de profit net, 6363 fr. de Suisse.

Avant la Réformation, la présentation du curé appartenait au prieur de Lutry. L'église comptait dix-sept autels; elle avait sous sa dépendance les chapelles suivantes : de St-Martin à Clendi, de la Vierge dans l'intérieur de la ville, de Cuarny, de Pomy, et l'hôpital d'Yverdon avec la chapelle.

Mœurs et usages. L'hospitalité est ancienne dans la *patrie de Vaud*. Au XVe siècle, l'autorité communale d'Yverdon se croyait obligée de souhaiter la bienvenue à tout personnage marquant qui venait dans la ville, fût-ce même en passage. L'on députait un conseiller pour le complimenter, accompagné d'un huissier portant les *semesses*. On donnait ce nom à de grands vases d'étain, en forme de bouteilles, portés au moyen d'anses mobiles. Il y avait les grandes et les petites *semesses;* on offrait les unes ou les autres, suivant le rang, le nombre des personnes à qui on souhaitait la bienvenue. Dans les grandes occasions, le Conseil offrait un banquet auquel prenaient part les principaux de la ville. Au milieu du XVe siècle, ce banquet avait toujours lieu chez Pierre Joccet, l'hôtelier le plus fameux d'Yverdon.

Le 27 août 1454, le duc Louis de Savoie arrive à Yverdon avec la duchesse, une suite nombreuse et trente chevaux. La ville lui offre un splendide souper chez Pierre Joccet; en voici le menu avec les prix. Les curieux pourront comparer la note de Joccet avec celle des hôteliers d'aujourd'hui :

	Sols.	Deniers.
Un salignon de sel	—	2
Six chapons	3	—
Une anguille	12	—
Demi-pot d'huile	—	12
Œufs	—	9
Un pot de verjus et vinaigre	—	2
Lard	3	—
Un fromage	2	—
Brochets et truites	20	—
Une pièce de bœuf de 30 livres	7	9
Quarante doubles pains	6	8
Deux livres de chandelles	2	—
Poires et pommes	—	12
Quarante pots de vin à 7 deniers le pot . . .	23	4
Deux torches de cire	20	—

	Sols.	Deniers.
Pour les chevaux, foin et 8 coupes et un bichet d'avoine	27	6

D'après les autres comptes du même temps, on voit que l'anguille était fort recherchée; c'étaient des anguilles qu'on offrait aux grands seigneurs dont la ville recherchait la protection; elles étaient fort chères.

Quand les conseils réunis passaient les comptes de la ville, on buvait le vin de la commune et l'on chargeait l'apothicaire de confectionner quelques pots de *nectar* que les conseillers savouraient avec plaisir.

Coutume singulière. Il existait, au XVIe siècle, à Yverdon, une coutume qui remontait assez loin dans le passé. Au mois de mai de chaque année, le beau sexe de la ville se réunissait et cherchait à découvrir quels étaient les maris assez méchants pour avoir battu leur chère moitié dans le cours de ce beau mois. Aussitôt que les coupables étaient dénoncés, et ils l'étaient toujours, le bataillon féminin, jaloux de venger l'injure faite à son sexe, cherchait à s'emparer du coupable. Une fois saisi, il était jeté dans la fontaine la plus proche ou arrosé abondamment par ses juges, qui n'étaient pas indulgents. Le gouvernement de Berne vit dans cette coutume un grave désordre, qu'il s'efforça de réprimer par un mandat souverain, en ces termes :

« D'autant que mes très honorés et excellents seigneurs ont été » avertis comme les femmes, sans avoir égard de leur état, et sans » considération du devoir et obéissance que une chacune en son » endroit, est entenue par la parole de Dieu à son mari, s'assem- » blent, au mois de mai, avec grand tumulte et désordre, à eux très » mal séant, pour baigner et mouiller les hommes qui, au dit mois » de mai, ont battu leurs femmes, s'attribuant acte de magistrats, » chose intolérable; à cet effet, mes honorés seigneurs ont défendu » et inhibé à toutes les femmes de ce présent bailliage, de ne plus » entreprendre de baigner, ni mouiller ainsi les dits hommes, etc., » à peine de 5 florins d'amende, sans aucune grâce. Donné au châ- » teau d'Yverdon, 18 février 1571. »

Pestes. La ville fut très fréquemment ravagée par ces maladies mystérieuses qui portaient le nom de *peste*. Ainsi dans les années 1481, 1484, 1546, 1566, 1567, 1582, 1597, 1611, 1612, 1628, 1631.

Etat actuel. Au commencement du siècle, en 1804, le célèbre éducateur H. Pestalozzi, transporte son institut à Yverdon. La ville lui remet généreusement, pour cela, le château, qui vient de lui être vendu par le gouvernement au prix de 34,000 livres. Pendant vingt

ans l'institut a été fréquenté par environ 200 élèves, accourus de toutes les parties de l'Europe autour de l'homme de génie, « plus heureux dans ses divinations que dans l'art d'appliquer ce qu'on a nommé sa méthode, » dit M. Vulliemin. Cette institution, un moment célèbre, avait commencé avec un éclat qui ne pouvait se soutenir. Le célèbre philanthrope ne fut pas heureux dans le choix des élèves appelés à appliquer son système. Des dissensions intestines affaiblirent la direction; le maître, devenu vieux, se laissa dominer par des influences fâcheuses et se brouilla avec la ville d'Yverdon, qui l'avait toujours traité avec générosité et distinction. D'autres instituts, dirigés par des élèves de Pestalozzi, s'étaient élevés auprès de celui du maître et ne lui ont pas survécu longtemps. De tout cela il est pourtant resté quelque chose à Yverdon, c'est un grand zèle pour l'instruction publique, qui s'est fait jour dans la réorganisation du collége-école moyenne, dans la création d'une école supérieure pour les filles, d'un musée déjà riche, etc. Un institut pour les sourds-muets, fondé par M. Næf, a rendu les plus grands services; il a été placé sous la protection de l'Etat en 1847.

Aujourd'hui, la ville, placée sur le chemin de fer, semble animée d'une activité nouvelle, le commerce et l'industrie tendent à y prendre un nouvel essor. Les biens communaux sont bien administrés; on ne croit pas encore à Yverdon que le progrès consiste à dissiper les fonds de la commune et à remplacer par l'impôt les revenus disparus. Au siècle passé, le revenu de la ville s'éleva de 12,000 à 30,000 fr. Il est aujourd'hui de 100,000 fr., d'après M. Vulliemin.

Population. En 1571, on comptait 235 ménages dans la ville; 62 étaient pauvres; il y avait 12 ménages dans la banlieue.

1754. On comptait 102 familles *bourgeoises*, formant 290 ménages servis par 203 domestiques. Les *habitants* comptaient 254 ménages servis par 113 domestiques. La ville comptait 2069 personnes, sans les pensionnaires, les garçons de métier et autres étrangers de passage.

Yverdon est le lieu d'origine du général Frédéric *Haldimand*, lieutenant-général au service d'Angleterre et gouverneur du Canada, mort en 1791; de W. *Haldimand*, philanthrope bienfaisant, qui a fondé l'*Asile des aveugles*, à Lausanne, et a consacré sa vie à des œuvres de charité. Parmi les savants, cette ville a fourni: Elie *Bertrand*, Emmanuel *Develey*, J.-G. *Pillichodi*, auteur d'ouvrages estimés sur le droit du pays. Les familles yverdonnoises: *Doxat*, *Roguin*, *Pillichodi*, *Du Thon*, *Rusillion* ont fourni plusieurs officiers distingués dans les services étrangers.

Les bains. L'eau thermale d'Yverdon est une eau sulfureuse et

sodique, ayant beaucoup de rapports avec celle de Barèges. Elle était déjà connue et exploitée du temps des Romains et jaillit encore aujourd'hui d'un puits de construction romaine. — Après avoir été longtemps négligée, cette source, dont les propriétés salutaires ont été constatées, a reconquis sa réputation d'autrefois; on en vante les effets dans les maladies de la peau, les scrofules et le lymphatisme, dans les affections des muqueuses, les ulcérations, les maladies locales qui se manifestent par l'atrophie, etc. Le bâtiment des bains actuels date de 1730, celui de la source thermale de 1828; les eaux ont une chaleur de 24° degrés centigrades. Durant les mois de l'été, les bains sont fréquentés par un grand nombre de baigneurs de la Suisse et des pays voisins. Un hôtel-pension, à prix très modéré et bien tenu aujourd'hui, offre un séjour très agréable aux baigneurs qui trouvent aussi des logements dans la ville. (Voir pour plus de détails sur ces bains la *Notice de M. le docteur Brière*. 1869. 8°.)

Le district d'Yverdon se compose des cercles d'*Yverdon, Belmont, Champvent* et *Mollondins*. Le cercle ne comprend qu'Yverdon et Noréaz.

Armes de la ville : d'argent, à trois fasces ondées, de sinople, surmontées de la lettre Y, de sable, posée en pal.

Miette. En 1497, le capitaine Martin Aregger, de Soleure, ramenait sa compagnie du service de France et s'arrêta à Yverdon. Un bourgeois de la ville ayant pris querelle avec le frère du capitaine, le tua. Aregger demanda justice au Conseil qui, loin de l'accorder, prit le meurtrier sous sa protection. De retour à Soleure, Aregger se plaint au sénat de cette ville qui écrit à Yverdon, mais sans succès. Le capitaine, qui tenait à venger la mort de son frère, se décide à lever un corps franc de 500 hommes avec lequel il vient mettre le siége devant Yverdon qui ne s'attendait nullement à cette mesure énergique. Aussitôt les voisins s'interposent pour arrêter les hostilités; et Aregger ne consent à se retirer qu'après avoir obtenu la punition du meurtrier et un mois de solde pour sa petite armée. Ce fait, passé sous silence par nos historiens, est parfaitement authentique. Il est attesté, dit-on, par un acte qui existe encore aux archives de Soleure.

Sobriquet. Les Yverdonnois, comme tous les autres habitants du pays, ont aussi leur sobriquet. C'est celui de *tia-balli* (tue-baillis). Voici qu'elle est l'étymologie probable de ce surnom injurieux. Dans les premiers temps de la conquête bernoise, Yverdon était une ville de garnison et le bailli se faisait accompagner au temple par une escorte honorifique de soldats. Cette coutume était loin d'être générale dans le pays et était propre à étonner l'étranger témoin de ce fait. De là à l'explication, faite dans l'origine par un mauvais

plaisant, que cette coutume existait depuis que les Yverdonnois avaient tué un de leurs baillis, il n'y avait qu'un pas, et ce pas fut franchi. Ce qui est curieux, c'est que cette *bourde* fut accueillie par le *Dictionnaire de Moréri* qui la répandit dans toute l'Europe. Voici ce qu'il dit à ce sujet dans sa XVIII[e] édition : « Le bailli d'Yverdon a ceci de particulier, qu'il ne va point au temple qu'avec deux gardes armés de fusils. On dit que cela fut établi, il y a environ cent ans, à l'occasion d'une émotion populaire, où le bailli fut massacré.

La population d'Yverdon était de 2501 habitants en 1803; elle est de 4986 en 1860. La superficie du territoire est de 1,027,903 perches, dont 58 en vignes, 511,480 en prés, 198,200 en champs, 21,300 en bois, 263,000 en pâturages. Les bâtiments sont taxés 7,048,450 fr. et les fonds de terre 741,000 fr. Dettes hypothécaires, 3,123,000 fr. — Altitude, 1463 p. féd.

*

Voir pour plus de détails : *Histoire de la ville d'Yverdon*, par M. Crottet. Genève. 1 vol. in-8°.

YVERDON (lac d') ou de Neuchatel. Ce lac qui, encore en l'an 1000 portait le nom de lac d'Yverdon, est bordé, sur les côtés, par les cantons de Neuchâtel et de Fribourg et à ses extrémités par les cantons de Vaud et de Berne. Sa longueur est de neuf lieues et sa largeur, de Neuchâtel à Cudrefin, de deux lieues. Sa plus grande profondeur, entre Portalban et Auvernier, est de 400 pieds. Ses principaux affluents sont: la Thièle, qui le traverse dans sa longueur, la Broie, qui vient du lac de Morat, la Reuse, le Séyon, l'Arnon, etc. Il gèle rarement, cependant on cite les années 1695 et 1830 où la glace était si forte que des jeunes gens purent le traverser, à pied, de St-Aubin à Estavayer et d'Auvernier à Cudrefin, à l'aller et au retour.

Ce lac est très poissonneux; outre les poissons du Léman on y pêche le saumon qui y arrive par le Rhin et l'Aar, mais il est rare; la lamproie, l'anguille, le salut, ce dernier arrive à un poids considérable: 150 livres. La palée, variété de la féra du Léman, y est très abondante; on en sale des barils qu'on expédie dans les villes de Suisse.

Dans de certaines localités, surtout sur la côte orientale, on aperçoit, au fond du lac, des amas considérables de troncs d'arbres couchés les uns sur les autres; ils paraissent être des chênes ou des châtaigniers. Le bois en est très recherché pour les ouvrages de marqueterie; il est dur, compacte et très dense, sans être beaucoup plus pesant que le même bois dans son état naturel. Il s'enflamme facilement et donne un charbon friable, tachant les doigts comme la plombagine. Les cendres sont riches en fer qu'elles doi-

vent au long séjour du bois dans un limon chargé de principes ferrugineux qui en a pénétré les parties et leur a donné ce beau noir d'ébène qu'on admire.

Comme les autres lacs de la Suisse, celui-ci a eu aussi ses stations ou habitations lacustres. On en signale un assez grand nombre dont quelques-unes ont été exploitées, ainsi : à Cortaillod, Concise, Auvernier, Bevaix, Corcelettes, Clendi, Estavayer, Chevroux et Portalban.

La navigation n'est pas sans danger, à cause des barques à fond plat que l'on est obligé d'employer vu le peu de profondeur des eaux vers les côtes; ces barques sont souvent renversées par le vent d'Uberre (S.-E.) qui souffle par rafales et est très redouté des bateliers.

Les rives du lac, du côté de Neuchâtel, sont très pittoresques, plantées de riches vignobles et parsemées de villages bien bâtis. La côte opposée, plus basse, est beaucoup moins pittoresque, à l'exception de la côte du Vully, depuis Cudrefin.

L'altitude est de 1450 pieds fédéraux.

*

YVONAND (*Evonant*, en 1011; *Evonant*, paroisse en 1228), village communal et paroissial du cercle de Mollondins, district d'Yverdon, à 2 lieues E.-N. de cette ville, sur la rive du lac et la route d'Yverdon à Estavayer.

Ce village est ancien, ses environs étaient habités dans les temps romains, comme le prouve une mosaïque de 264 pieds carrés, déterrée en 1778 entre Yvonand et Cheyres, sur le bord de la route, et qui représentait la légende d'Orphée. Cette pièce remarquable n'a pu être conservée; des paysans, croyant qu'elle recouvrait un trésor, accoururent dans la nuit et brisèrent la mosaïque. Heureusement un dessin en avait été fait qui a été gravé par Boisly en une estampe de 10 $^1/_2$ pouces sur une largeur de 3 $^1/_2$. Elle est reproduite en moindres dimensions dans les *Tableaux pittoresques de la Suisse* publiés, en 1781, par MM. de Laborde et Zurlauben.

D'autres fragments de mosaïque, des tronçons de colonnes, des médailles et d'autres antiquités, découverts en différents temps, attestent l'importance de ce lieu dans les premiers siècles de notre ère.

1010. Le 18 janvier, le roi Rodolphe III restitue la moitié d'Yvonand à l'église de Lausanne; cette propriété avait été dévolue à la couronne pour crime de haute trahison.

1153. L'évêque St-Amédée lègue à son chapitre une métairie en ce lieu; celui-ci y percevait la dîme de Ste-Marie qui s'étendait sur les territoires de Cheyres et d'Arissoules.

Dans le moyen-âge, une grande partie du territoire d'Yvonand relevait des sires de Grandson et fit partie de la conquête des villes de Berne et de Fribourg, sur la maison de Châlons. Ce village et les hameaux qui l'entourent ont formé jusqu'en 1798 une métralie. A la révolution vaudoise, ce village a été réuni au district d'Yverdon.

L'église, sous le vocable de St-Urs, dépendait du prévôt du Chapitre, soit du semainier *(ebdomadarii habentis loz provideat)*. En 1453, on comptait 80 feux dans la paroisse.

Le réformateur Froment y fut le premier ministre réformé. Chassé de Genève en 1533, il vint se réfugier à Yvonand dont il était ministre depuis un an ou deux. Au mois d'août de la même année, la messe y fut abolie à la pluralité des voix.

Ce village est le lieu d'origine de David-Henri Gallandat qui exerça, avec distinction, la médecine à Flessingue et sur lequel on peut lire une intéressante notice biographique dans le *Conservateur suisse,* tome XI, p. 29, 2e édition.

La population était de 450 habitants en 1803; elle est de 878 en 1860. La superficie du territoire est de 1,328,009 perches, dont 99 en vignes, 222,700 en prés, 654,447 en champs, 395,972 en bois, 39,000 en pâturages. Les bâtiments sont taxés 774,000 fr. et les fonds de terre 737,500 fr. Dettes hypothécaires, 499,000 francs. — Altitude, 1456 pieds fédéraux.

*

YVORNE *(Evurnum, in pago capitis laci*, en 1020), village communal du cercle d'Aigle, à 15 minutes N. de ce bourg, au pied des Alpes, dans une position qui domine la plaine du Rhône.

On s'est plu, pendant trop longtemps, à donner au nom de ce village une étymologie fantaisiste. Yvorne, disait-on, venait d'*Hyberna,* c'était le lieu où une partie d'une légion romaine passait ses quartiers d'hiver, comme Aigle venait *d'ala* qui désignait la station d'une aile de cavalerie. Toutes ces hypothèses, plus que hasardées et fondées sur des ressemblances de noms fortuites, ont dû disparaître au flambeau des documents et de la saine critique.

Yvorne est appelé *Evurnum* dans un acte de 1020, où il est mentionné avec *Villy* et *Olon*. Il est très probable qu'à cette date Aigle n'existait point encore. C'est la première mention d'Yvorne dans les actes connus jusqu'ici.

Le 4 mars 1584, ce village fut renversé et enseveli par la chute d'une montagne qui avait déjà détruit le haut de *Corbeyrier*. (Voir *Corbeyrier*.)

Voici comment un notaire d'Aigle raconte la catastrophe:

En ce temps « Yvorne estoit bien accommodé de toutes choses;
» la situation estoit sur une pente doucement estendue en lieu

» fertile. Il n'y avait point de mendiants ni de pauvres parmi les » habitants, mais tous s'entretenoyent honnestement de leur bien » et travail; estant gens simples, laborieux, eslongnés de mauvaises » praticques. »

« On dit que la ruine fut si soudaine qu'il n'y a coup de canon qui » se détache plus tôt que cela fut fait. »

C'est avec cette vitesse prodigieuse que le torrent de terre et de pierres se précipita sur Yvorne situé au pied de la montagne. « Il » ensevelit tout vifs, continue le bon notaire, environ 100 person- » nes (aucuns ont dit davantage), 240 vaches à lait, force bœufs et » chevaux. Il couvrit 69 maisons, 106 granges, 4 caves, etc. »

Les victimes de ce désastre furent surtout des femmes et des enfants; les hommes étaient occupés aux travaux des champs. « Parmi cette visitation, Dieu usa d'une telle miséricorde, ajoute le » narrateur, qu'il n'y eut maison dont il ne restât en vie quelque » homme ou enfant. »

Notre notaire estime la longueur de l'avalanche, de son origine à Yvorne, à 90 minutes, la largeur à douze arpents; « la hauteur » estoit inégale, dit-il, mais la moindre fut de dix pieds. C'est mer- » veille, au reste, que ceste estendue de douze arpents où estoient » les édifices fut rendue si unie, qu'il semblait que ce fust un guéret » tout fraischement labouré ou hersé, sans qu'il y eust apparence » de ruines, non plus que si jamais il n'y eust eu édifice quelcon- » que. »

Le terrain, recouvert par l'éboulis, est appelé *l'ovaille*, c'est là que sont plantées les meilleures vignes d'Yvorne, celles qui donnent ce fameux vin si estimé des gourmets et qui passe pour le meilleur du pays.

Dans une maison particulière d'Yvorne, on lit l'inscription suivante destinée à conserver la mémoire de ce funeste événement:

DEUS PROTECTOR MEUS

Antonius ab Erlach, Agatha a Diesbach, quæ anno 1584, D. 4 Martis, miraculosa montis ruptura per terræ motum facta, penitus cooperta villa cum adjacentibus prædiis fuit, eandem felicibus inchoatam auspiciis intra triennium absolutam reddiderunt anno 1611.

D'après cette inscription ce ne fut qu'en 1607 ou 1608 que commencèrent les travaux pour la reconstruction d'Yvorne, reconstruction achevée, après un terme de trois ans, par les soins d'Antoine d'Erlach et d'Agathe de Diesbach.

Le climat d'Yvorne et des lieux voisins est, d'après les observations répétées du grand *Haller,* faites pendant son séjour à Roche,

très voisin de celui de la Provence. Plusieurs des plantes et des productions sont les mêmes.

En 1863, en creusant une cave à Yvorne, on a découvert plusieurs tombes en pierre renfermant des squelettes humains.

La population était de 556 habitants en 1803; elle est de 818 en 1863. La superficie du territoire est de 1,314,017 perches, dont 104,257 en vignes, 490,830 en prés, 64,450 en champs, 529,000 en bois, 116,600 en pâturages. Les bâtiments sont taxés 784,000 francs et les fonds de terre 1,008,900 fr. Dettes hypothécaires, 836,000 fr. — Altitude, *

YVORNE (l'), torrent qui descend en deux branches des montagnes au-dessus de Corbeyrier et qui, après avoir réuni ses eaux au-dessous de ce lieu, va se jeter dans la Grand'Eau, au-dessous du bourg d'Aigle. *

APPENDICE

AU

DICTIONNAIRE HISTORIQUE

DU

CANTON DE VAUD

MONNAIES ET MESURES

EN USAGE AU PAYS DE VAUD

PENDANT LE MOYEN-AGE

On sait qu'autrefois la livre se composait d'un groupe de monnaies qui, ensemble, égalaient une livre pesant d'or ou d'argent, que le sol était une vingtième partie de la livre et le denier une douzième partie du sol. Mais, déjà longtemps avant l'an mille, 20 sols ou 240 deniers étaient bien loin de représenter une livre pesant d'argent. La livre de monnaie devint alors une livre imaginaire, différente de la livre de poids, et dont la valeur dépendait de celle des sous et des deniers qui la composaient. Enfin, vers l'an mille, le sol cessa à son tour d'être frappé, et ne fut plus qu'un multiple du denier qui fut la seule monnaie d'argent réelle.

Il se forma ainsi, pendant le moyen-âge, autant d'espèces de livres que l'on frappa de deniers divers, et comme chaque prince, baron, évêque ou ville libre s'arrogeait le droit de battre monnaie et que le titre du denier était constamment altéré suivant les besoins du moment, il en résulta une infinité de monnaies de noms divers et de valeurs diverses sous le même nom.

La monnaie de l'évêque de Lausanne, par exemple, se comptait par livres, sols et deniers; mais la valeur de la livre de compte diminua des $^7/_8$ environ en moins de 300 ans, suivant la valeur du denier que ce prince frappait.

Dans le Pays de Vaud on comptait aussi en florins, gros et deniers. Le florin était une monnaie d'or, frappée pour la première fois à Florence en 1252. Cette monnaie, d'un titre très fin, se répandit immédiatement dans toute l'Europe et fut imitée ou contrefaite dans

plusieurs états. Il en résulta une grande variété de florins de titre et de poids divers, tels que le florin de Savoie de bon poids, le florin de petit poids, le florin d'Allemagne, le florin du Rhin, le florin d'Utrecht, etc. Mais dès la première moitié du XVe siècle on prit l'habitude dans les Etats de Savoie de compter par florins de petit poids, divisés en 12 gros et en 144 deniers.

De réelle, le florin devint monnaie imaginaire ou monnaie de compte, c'est-à-dire qu'on le divisa invariablement en 12 gros et 144 deniers, quelle que fût la valeur intrinsèque du gros. En effet le gros avait, vers l'an 1400, une valeur intrinsèque de 0.88^c^.et 32, en 1632 il ne valait plus que 0.01^c^.84, et en Savoie le florin qui en 1400 valait 10 fr. 59.84, ne valait plus en 1632 que 0.22^c^. Le florin demeura monnaie de compte dans le Pays de Vaud jusqu'au commencement de ce siècle, mais depuis le commencement du XVIIe siècle il fut compté pour 4 batz de Berne. La valeur du florin dépendait de celle du batz.

Les autres monnaies en cours dans le pays étaient celles de France, telles que le gros et le denier tournois, dont la valeur n'était rien moins que stable, les écus au soleil, les florins de différente provenance, les écus et les ducats de Savoie, etc.

Pour trouver un fil directeur au milieu de cette confusion de monnaies, le comte Cibrario, l'illustre auteur de l'*Economie politique au moyen-âge*[1], a pris pour base le florin d'or de Florence, dont le titre et le poids bien connus sont restés invariables, et qui vaut intrinsèquement fr. 12.36^c^.55. Il a rapporté à cette base fixe toutes les autres monnaies, au moyen d'indications sur le change des monnaies qu'il a trouvées éparses dans les comptes des trésoriers généraux de Savoie et dans d'autres actes authentiques. Il a consigné le résultat de ses laborieuses recherches dans un tableau des plus intéressants que l'on peut trouver dans l'ouvrage qu'on vient de citer. On en a extrait les indications qui peuvent intéresser notre pays et on en a ajouté quelques autres tirées des comptes de la ville de Lausanne. Les valeurs données par le comte Cibrario aux diverses monnaies diffèrent un peu de celles que d'autres auteurs non moins savants, comme M. N. de Wailly, ont assignées aux mêmes pièces d'après leur poids et les ordonnances monétaires. Mais ces divergences s'expliquent naturellement par l'agio sur l'or et par le cours du change qui, au moyen-âge, était soumis à des fluctuations excessives.

Après avoir calculé la valeur intrinsèque des monnaies, le comte Cibrario a voulu en avoir la valeur approximative actuelle, ou le *pou-*

[1] Nous avons suivi l'ouvrage intitulé: *Della Economia politica del medio evo* del cavaliere Luigi Cibrario Libri Tre. 5^a^ edizione italiana. Torino 1861. 2 vol. in-8°.

voir, en la comparant au prix des denrées. Dans ce but il a comparé le prix moyen, pendant une période de 109 ans (de 1289 à 1397), d'une mesure connue de froment en Piémont, en Suisse, en Savoie et dans l'est de la France, tel qu'il lui était donné par les comptes des châtelains et autres préposés du gouvernement, avec le prix actuel de la même mesure de froment. Il raisonne ainsi : on trouve qu'en 1289 105 deniers de Lausanne valaient un florin d'or ; donc le denier de Lausanne valait 0.11c.77 intrinsèquement. Mais aujourd'hui il faut 0.23c.26 pour acheter la même quantité de froment que l'on en achetait en 1289 pour 0.11c.77 ; donc la valeur actuelle du denier de Lausanne ou son pouvoir est 0.23c.26. Ces chiffres résultent de la moyenne du prix du froment pendant une période de 25 ans ; si l'on prenait une moyenne de 109 ans, de 1289 à 1397, on trouverait que le pouvoir du denier est de 0.20c.82.

Ce n'est pas ici le lieu de suivre le comte Cibrario dans tous ses raisonnements à l'appui de sa méthode ; il suffit de dire qu'il conclut en ces termes : « Par cette méthode, tous les accidents résultant du perfectionnement de l'agriculture et de l'accroissement de la population, des rapports variables dans la valeur des métaux précieux, de l'introduction de nouvelles matières alimentaires, telles que le maïs et la pomme de terre, et d'une infinité d'autres causes, sont virtuellement appréciés ; et le résultat auquel on arrive est l'effet de tous les éléments connus ou inconnus qui ont influé sur la valeur des monnaies ; car il importe de se souvenir que dans les pays susmentionnés, et surtout dans les grands centres de population qui font la règle des prix, le froment demeure la base principale de la nourriture. » *(Econ. polit.*, II, 155.)

Il ne faut pas croire, néanmoins, qu'ainsi l'on arrive à des résultats rigoureusement exacts, mais on atteint une approximation suffisante et plus grande que par aucune autre méthode, surtout si l'on se borne à appliquer ces calculs à la Savoie, à l'est de la France, à la Suisse et aux pays placés dans les mêmes conditions commerciales et agricoles. On remarquera aussi que la valeur actuelle des monnaies est donnée d'après une moyenne du prix du froment de plus d'un siècle, espace de temps suffisant pour arriver à une notion approximative des conditions économiques et des prix au moyen-âge.

Les tableaux qui suivent accusent des variations excessives, d'une année à l'autre, dans le prix de certaines denrées et dans le prix des pièces d'or. Ces variations s'expliquent, si l'on réfléchit qu'au moyen-âge les lieux habités, surtout dans ce pays, étaient presque isolés les uns des autres par la difficulté des communications, et qu'ainsi la disette ou l'abondance dans un certain lieu ne pouvait guère influer sur la disette ou l'abondance dans un lieu assez voisin.

Il faut se souvenir que pendant la plus grande partie du moyen-âge, la seule monnaie réelle d'argent de ce pays était le denier, que le sol et la livre n'étaient point des monnaies réelles, mais des multiples imaginaires du denier par 12 et 240, et que l'obole valait la moitié d'un denier. Cependant depuis Gui de Prangins, qui occupa le siége épiscopal de 1375 à 1394, les évêques de Lausanne ont aussi frappé, en argent, le sol ou gros, et le teston avec ses subdivisions. Les derniers évêques ont encore frappé des pièces d'or. Celles-ci sont de la plus grande rareté à cause de l'excellence de leur titre. Le cabinet des monnaies, au musée cantonal de Lausanne, possède deux de ces écus d'or, à l'exclusion de toute autre collection européenne.

Explication du tableau ci-après. La première colonne indique l'année; la deuxième contient les noms des monnaies principales en cours dans le Pays de Vaud au moyen-âge. La troisième fait connaître le cours du change des monnaies tel qu'on le trouve contenu dans les documents authentiques du temps. Les indications tirées de l'ouvrage du comte Cibrario ont été fournies par les comptes des trésoriers généraux de Savoie qui sont déposés aux archives de Turin. Les autres sont tirées des comptes de la ville de Lausanne qui sont déposés aux archives de Lausanne; ces derniers comptes ne remontent qu'à l'année 1377.

La cinquième colonne indique la valeur en espèces modernes de la monnaie indiquée dans la deuxième colonne. Ce n'est point la valeur intrinsèque résultant du titre et du poids de la monnaie du moyen-âge, mais le cours volontaire que cette monnaie avait dans le commerce et qui tendait incessamment à rendre aux diverses monnaies leur valeur véritable en dépit des ordonnances et des variations continuelles dans leur titre et leur poids. La monnaie prise pour base dans cette appréciation est, comme on l'a dit, le florin de Florence, dont la valeur intrinsèque est connue et resta invariable pendant plusieurs siècles.

La sixième colonne donne la valeur actuelle de la monnaie du moyen-âge, d'après le prix moyen du froment pendant 109 ans.

Tableau de quelques monnaies en cours au Pays de Vaud

dans les XIIIe, XIVe, XVe et XVIe siècles,

avec leur valeur actuelle en froment.

NB. — (*C.*) indique que l'article est extrait de Cibrario, *Economie politique.*
(*L.*) indique que l'article est extrait des Comptes de la ville de Lausanne.

	MONNAIES	COURS DU CHANGE	VALEUR en monnaie moderne	VALEUR en froment sur une moyenne de 109 ans
			FR. C. M.	FR. C. M.
57	obole d'or	2 sols 9 den. mauriç. (Cibrario.)	7 06 20	12 49 26
35	denier lausannois	3 sols 9 den. p. 1 obole d'or (C.)	0 16 81	0 29 73
1	idem	4 sols 6 den. p. 1 obole d'or (C.)	0 13 08	0 23 13
4	denier mauriçois	7 pour 1 gros tournois (C.)	0 20 18	0 35 69
8	denier lausannois	5 sols pour 1 obole d'or (C.)	0 11 77	0 20 82
19	idem	5 sols pour 1 obole d'or (C.)	0 11 77	0 20 82
	gros tournois	12 den. de Lausanne (C.)	1 41 24	2 49 85
	denier lausannois	8 sols 9 den. p. 1 florin d'or (C.)	0 11 77	0 20 82
	florin de Florence	(C.)	12 36 55	21 87 45
5	denier lausannois	114 pour 1 florin d'or (C.)	0 10 84	0 19 17
2	denier viennois	19 sols pour 1 florin (C.)	0 05 17	0 09 15
	gros tournois	19 viennois (C.)	0 98 23	1 73 76
9	idem	11 deniers baleys (C.)	0 93 84	1 66 —
	denier de Savoie	20 pour 1 gros (C.)	0 04 69	0 08 29
	denier lausannois	Idem.	0 04 69	0 08 29
	petit tournois	13 pour 1 gros (C.)	0 07 42	0 13 02
0	gros tournois	27 deniers d'empire (C.)	0 95 04	1 67 67
3	denier lausannois	19 pour 1 gros (C.)	0 05 00	0 08 82
9	idem	18 sols pour 1 florin (C.)	0 05 47	0 09 67
	gros tournois	16 den. 1 obole de Lausanne (C.)	0 90 23	1 59 60

ANNÉE	MONNAIES	COURS DU CHANGE	VALEUR en monnaie moderne (FR. C. M.)	VALEUR en froment sur une moyenne de 100 ans (FR. C. M.)
1336	denier viennois bon	20 sols pour 1 florin (C.)	0 04 92	0 08 68
	gros tournois	20 deniers bons (C.)	0 98 23	1 73 76
	denier lausannois	14 pour 1 gros (C.)	0 07 01	0 12 40
1343	denier mauriçois	84 pour 1 florin (C.)	0 14 06	0 24 87
	denier lausannois	2 pour 1 mauriçois (C.)	0 07 03	0 12 43
1344	idem	14 et 1 obole pour 1 gros (C.)	0 06 79	0 12 —
	gros tournois	7 mauriçois (C.)	0 98 41	1 74 08
1346	idem	12 et 1 obole pour 1 florin (C.)	0 98 92	1 74 98
1347	denier lausannois	14 pour 1 gros (C.)	0 07 07	0 12 56
	denier de Genève	12 pour 1 gros (C.)	0 08 24	0 14 5
	florin bon poids	12 gros (C.)	11 87 08	21 — —
	florin petit poids	11 gros et 1 obole. (C.) *Comptant le florin de Florence à 12 gros et 1 obole; le florin bon poids à 12 gros; le florin petit poids 11 gros 1 obole, proportion qui se conserva pendant bien des années.*	11 37 62	20 12 4
1353	denier mauriçois	6 sols 4 den. pour 1 florin (C.)	0 15 63	0 27 6
	denier lausannois	2 pour 1 mauriçois (C.)	0 07 81	0 13 8
1358	denier mauriçois	6 sols 3 den. pour 1 florin (C.)	0 15 82	0 27 9
	denier lausannois	2 pour 1 mauriçois (C.)	0 07 91	0 13 9
	denier de Genève	11 sols 6 deniers p. 1 florin bon poids (C.)	0 08 60	0 15 2
1366	gros tournois	13 pour 1 florin de Florence (C.)	0 95 11	1 68 2
	florin bon poids	12 gros et 1 obole (C.)	11 88 87	21 03 1
	florin petit poids	12 gros (C.)	11 33 74	20 18 8
1369	denier lausannois	13 sols pour 1 florin b. p. (C.)	0 07 60	0 13 3
1374	gros tournois	13 $^{3}/_{4}$ p. 1 florin de Florence (C.)	0 89 92	1 59 0

ANNÉE	MONNAIES	COURS DU CHANGE	VALEUR en monnaie moderne	VALEUR en froment sur une moyenne de 109 ans
			FR. C. M.	FR. C. M.
1375	franc d'or	15 gros (C.)	13 48 80	23 48 26
	denier lausannois	15 sols et 1 obole p. 1 franc (C.)	0 07 25	0 12 82
	florin petit poids	12 gros (à 0.89.92) (C.)	10 79 04	19 08 72
	florin bon poids	12 gros et 1 obole (C.)	11 24 —	19 88 35
1377	denier lausannois	13 sols 1 ob. p. 1 flor. vieux (C.)	0 07 75	0 13 70
1378	idem	13 sols 9 deniers pour 1 florin de Florence (Comptes de la ville de Lausanne)	0 07 49	0 13 24
1379	idem	12 pour 1 gros tournois (L.)	0 07 49	0 13 24
1381	idem	13 sols 6 den. pour 1 florin (L.)	0 07 63	0 13 49
		12 pour 1 gros (C.)	0 07 49	0 13 24
1382	franc d'or	15 gros pour 1 franc (C.)	13 48 80	23 86 02
	franc d'or du roi	16 gros (C.)	14 38 72	25 45 09
	idem	16 gros et 1 obole (C.)	14 83 68	26 24 62
	florin bon poids	12 gros et 1 obole (0.89.92) (C.)	11 24 —	19 88 35
	florin vieux d'Allem.	14 gros (C.)	12 58 88	22 26 95
	denier lausannois	12 pour 1 gros (C.)	0 07 49	0 13 24
	idem	13 ½ sols pour 1 florin. (L.)	0 07 63	0 13 49
	idem	14 sols pour 1 florin (L.) *C'est le florin de Florence. Dans le même compte on trouve ces deux valeurs différentes du florin.*	0 07 36	0 13 02
1383	idem	13 ½ sols pour 1 florin (L.)	0 07 63	0 13 49
1384	idem	16 sols pour 1 franc, 14 sols pour 1 florin (L.)	0 07 49	0 13 24
1388	florin petit poids	12 gros (C.)	10 79 04	19 08 72
1390	gros tournois	14 pour 1 florin de Florence (C.)	0 88 32	1 56 23
	franc et ducat du roi	16 gros (C.)	14 13 12	24 99 68

ANNÉE	MONNAIES	COURS DU CHANGE	VALEUR en monnaie moderne	VALEUR en froment sur une moyenne de 109 ans
			FR. C. M.	FR. C. M.
1390	denier lausannois	12 pour 1 gros (C.)	0 07 36	0 13 01
1396	florin petit poids	12 pour 1 gros (C.)	10 59 84	18 74 76
	écu d'or	18 gros (C.)	15 89 76	28 12 14
1398	denier lausannois	12 sols pour 1 florin p. p. (C.)	0 07 49	0 13 24
1400-1402	idem	14 sols pour 1 florin b. p. (L.)	0 07 49	0 13 24
1406	idem	20 sols pour 1 ducat (L.)	0 05 88	0 10 40
1409	idem	22 sols pour 1 écu (L.)	0 06 01	0 10 63
1410-1412	idem	21 sols 4 den. pour 1 écu (L.)	0 06 20	0 10 96
1415	idem	18 sols 8 den. et 19 sols pour 1 écu. (L.) *L'écu valait 18 sols; la différence provient sans doute de l'agio de l'or.*	0 07 09 0 06 95	0 12 54 0 12 29
1418	idem	12 sols pour 1 florin p. p. (L.)	0 06 57	0 11 63
1420	florin petit poids	12 gros (C.) [1]	9 27 36	16 40 59
1426	denier lausannois	120 écus = 139 livres (L.) [2]	0 05 71	0 10 10
1427	écu d'or de bon poids	20 gros (C.)	12 36 40	21 87 40
	denier lausannois	22 sols pour 1 écu (L.) [3]	0 06 02	0 10 64
1434-1435	florin petit poids	12 gros (C.)	7 80 96	13 81 44
	gros tournois	19 pour 1 florin de Florence (C.)	0 65 08	1 15 19

(1) Depuis ce moment le denier de Lausanne paraît le plus souvent égal au denier de Savoi c'est-à-dire qu'il est la 144e partie du florin petit poids, quelle que soit la valeur de celui-ci.

(2) C'est l'écu de 15 fr. 89.76. Car, dans le même compte, on voit que 32 sols petite monnaie d Savoie valent un écu. Le sol petite monnaie de Savoie était de 0.04.09, ce qui fait ressortir l'écu à 15 f 48.68, ce qui est à peu près sa valeur. S'il s'agit de l'écu de fr. 12.36.40, le denier ne vaut que 0.04.6

ANNÉE	MONNAIES	COURS DU CHANGE	VALEUR en monnaie moderne	VALEUR en froment sur une moyenne de 109 ans.
			FR. C. M.	FR. C. M.
1434	denier lausannois	17 sols p. 1 florin d'Allem. (L.)	0 05 10	0 09 02
1435	denier lausannois	16 sols 7 den. p. 1 florin d'Allem. (L.) *Florin d'Allem. = 9.27.56 en 1420 et 10.40.88 en 1432. D'après le florin p. p. à 144 den. le denier de Lausanne vaudrait 0.05.42. La différence provient de l'agio.*	0 05 23	0 09 25
1436	gros tournois	20 pour 1 ducat de Florence (C.)	0 61 82	1 09 07
1436-1437	denier lausannois	11 flor. d'Allem. = 9 liv. 7 sols (L.)	0 05 10	0 09 02
1438	idem	12 flor. p. p. = 7 liv. 4 sols (L.)	0 05 42	0 09 58
		15 flor. d'Allem. = 12 liv. 15 sols (L.) *La différence provient probablement de l'agio de l'or.*	0 05 10	0 09 02
1439	idem	13 flor. d'Allem. = 11 liv. 12 sols (L.)	0 04 86	0 08 59
1440	idem	160 flor. p. p. = 96 liv. (L.)	0 05 42	0 09 58
1441	gros tournois	21 pour 1 florin de Florence (C.) *Florin petit poids = 7.06.56. - 12.49.92.*	0 58 88	1 04 16
1449	idem	22 p. 1 florin de Flor. (C.) *Florin p. p. = 6.74.40. - 11.93.04.*	0 56 20	0 99 42
1452-1454	denier lausannois	18 sols pour 1 florin d'Allemagne (L.) [1]	0 04 81	0 08 50
1453	ducat d'or	24 gros (C.)	13 48 80	23 86 08

(1) Les monnaies d'or qui avaient cours dans les Etats de Savoie, dont une grande portion du Pays de Vaud faisait partie, étaient, outre celles de Savoie, celles de France, le florin bon du Rhin, le florin du Pape, le florin de Florence et le ducat, mais l'incertitude sur leur valeur était si grande que, pour vérifier l'estimation qui en était faite par le trésorier général dans ses comptes, le duc envoya, à la fin de février 1454, des commissaires à Genève et ailleurs pour y recueillir des renseignements exacts sur le cours des ducats, des écus et des florins du Rhin. Ces députés rapportèrent que de la fête SS. Simon et Jude 1452 à l'Epiphanie 1453, le ducat avait cours à Genève pour 23 gros, et le florin du Rhin pour 18. De août 1451 à janvier 1452 le ducat valait 23 $^1/_2$ gros, l'écu neuf 22 $^1/_4$, le florin du Rhin 18. Selon d'autres rapports, de la SS. Simon et Jude 1452 à l'Epiphanie 1453, le ducat valait 25 gros, l'écu 23 $^1/_2$, le florin 19 $^1/_2$; de l'Epiphanie au milieu de mars, le ducat valait 25 $^1/_4$ gros, l'écu 24, le florin 20 gros. Voir *Promis. Monete dei Reali di Savoia*. I, 135.

ANNÉE	MONNAIES	COURS DU CHANGE	VALEUR en monnaie moderne.	VALEUR en froment sur une moyenne de 109 ans.
			FR. C. M.	FR. C. M.
1453	écu d'or	24 gros (C.)	13 48 80	23 86 08
	écu au soleil	24 gros (C.)	13 48 80	23 86 08
1455	gros tournois	25 pour 1 ducat de Florenec (C.)	0 49 46	0 87 49
1458	denier lausannois	21 sols p. 1 florin d'Allem. (L.)	0 04 68	0 08 27
1460	idem	25 sols pour 1 écu du roi (L.)	0 04 49	0 08 01
	idem	21 sols p. 1 flor. d'Allem., 12 sols pour 1 flor. p. p. (L.) *Le florin d'Allemagne était la monnaie d'or la plus fréquente à Lausanne. Il paraîtrait, d'après plusieurs indications fournies par les comptes, qu'à Lausanne les florins du Rhin avaient aussi cours sous ce nom.*	0 04 68	0 08 27
1461	florin du Rhin	21 gros (C.)	11 80 20	20 87 82
	gros tournois	22 fl. p. 1 ducat de Florence (C.)	0 56 20	0 99 42
	ducat d'or	27 gros (C.)	15 17 40	26 84 34
	florin petit poids	2 pour 1 écu (C.)	6 74 40	11 93 04
	denier lausannois	12 sols pour 1 florin p. p. (L.)	0 04 68	0 08 27
1462	idem	27 sols pour 1 ducat (L.)	0 04 68	0 08 27
1463	idem	25 sols pour 1 écu du roi (L.)	0 04 49	0 08 01
1465	écu de Savoie	24 gros (C.)	12 36 55	21 87 45
	gros tournois	24 au florin de Florence (C.) *La*	0 51 52	0 91 14
	écu du roi	25 sols ou gros (C.) *Florin p. p. = 6.18.24. - 16.95.68.* [1]	12 88 07	22 78 59
	denier lausannois	24 sols pour 1 écu de Savoie (L.)	0 04 29	0 07 59
1466	idem	25 sols pour 1 écu du roi (L.)	0 04 29	0 07 59
1470	idem	Idem	0 04 29	0 07 59

(1) La valeur du florin p. p. se déduit naturellement de celle du gros en la multipliant par 12.

ANNÉE	MONNAIES	COURS DU CHANGE	VALEUR en monnaie moderne.	VALEUR en froment sur une moyenne de 109 ans.
			FR. C. M.	FR. C. M.
1470	gros tournois	27 pour 1 florin de Florence (C.) *Florin p. poids = 5.49.48. - 9.71.52.*	0 45 79	0 81 01
1473	écu neuf de Savoie et du roi	25 gros (C.)	11 44 75	20 25 25
1474	gros tournois	28 pour 1 ducat (C.) *Florin p. p. = 5.29.92. - 9.37.44.*	0 44 16	0 78 12
1476	écu au soleil	33 gros (C.)	13 59 93	24 06 03
	ducat d'or	30 gros (C.)	12 36 30	21 87 30
	autre écu au soleil	30 gros (C.)	12 36 30	21 87 30
	gros tournois	30 au ducat (C.) *Florin p. p. = 4.94.52. - 8.74.92.*	0 41 21	0 72 91
1478	idem	30 ½ pour 1 florin (C.)	0 40 54	0 71 72
1480	idem	32 pour 1 florin (C.) *Florin p. p. = 4.63.52. - 8.20.20.*	0 38 61	0 68 35
	florin d'Utrecht	23 et 1 obole (C.)	9 07 33	16 06 22
	écu d'or de Savoie	24 gros (C.)	9 26 64	16 40 40
	florin du Rhin	25 gros (C.)	9 65 25	17 08 75
	écu du roi au soleil	31 gros (C.) [1]	11 96 91	21 18 85
	denier lausannois	25 sols pour 1 florin du Rhin (L.)	0 03 21	0 05 67
1482	florin d'Allemagne et d'Utrecht	23 gros et 1 obole (C.)	9 07 33	16 06 22
1483	gros tournois	32 pour 1 florin de Florence (C.) *Florin p. poids = 4.63.68. - 8.20.24.*	0 38 64	0 65 23

(1) D'après M. N. de Wailly, *Mém. de l'Académie des Inscript. et B.-Lettres*, tom XXI, 2e partie, page 252, la valeur intrinsèque de l'écu au soleil au coin du roi de France, était alors de fr. 11.60 c. 4915611, selon les ordonnances monétaires du royaume. Mais il ne s'agit pas dans ce tableau de la valeur intrinsèque des monnaies d'après leur titre et leur poids, mais du cours volontaire qui leur était donné dans le public. Ce cours variait suivant les circonstances économiques du moment.

ANNÉE	MONNAIES	COURS DU CHANGE	VALEUR en monnaie moderne.	VALEUR en froment sur une moyenne de 109 ans.
			FR. C. M.	FR. C. M.
1483	ducat de Savoie	32 gros (C.)	12 36 55	21 87 45
1485	gros tournois	36 pour 1 ducat (C.) *Florin p. p. = 4.12.08. - 7.29.12.*	0 34 34	0 60 76
1487	denier lausannois	26 sols p. 1 florin d'Utrecht (L.)	0 02 90	0 05 13
		36 sols pour 1 écu au soleil (L.)	0 02 76	0 04 88
		12 sols pour 1 florin p. p. (L.) *Ces différentes valeurs du denier résultent du prix plus ou moins élevé que l'on payait pour différentes pièces d'or.*	0 02 87	0 05 07
1490	gros tournois	39 pour 1 ducat (C.) *Florin p. p. = 3.80.40. - 6.72.96.*	0 31 70	0 56 08
	franc	18 gros (C.)	5 70 60	10 09 44
	florin d'Utrecht	27 gros (C.)	8 55 90	15 14 16
	écu du roi	35 gros (C.) *Il y en avait de 35 gros 1 obole et 36 gros.*	11 09 50	19 62 80
	florin du Rhin	28 gros (C.) *Il y en avait de 27 gros et de 29 gros.*	8 87 60	15 70 24
	écu au soleil	36 1/4 gros (C.)	11 49 12	20 32 90
1491	denier lausannois	12 sols pour 1 florin p. p. (L.)	0 02 64	0 04 67
		39 sols p. 1 ducat (L.) *La différence provient de l'agio de l'or. Un teston valait à Lausanne 9 sols 6 den. 1 florin d'Utrecht 26 sols.*	0 02 57	0 04 54
1495	idem	Florin du Rhin 29 sols (L.)	0 02 55	0 04 50
		38 sols pour 1 écu au soleil (L.)	0 02 52	0 04 45
1496	gros tournois	42 pour 1 ducat (C.) *Florin p. p. = 3.59.28. - 6.24.96. En 1499 6 fortes de Savoie = 9 den. laus.*	0 29 94	0 52 08

ANNÉE	MONNAIES	COURS DU CHANGE	VALEUR en monnaie moderne. FR. C. M.	VALEUR en froment sur une moyenne de 109 ans. FR. C. M.
1507	denier lausannois	42 sols pour 1 écu au soleil (L.)	0 02 28	0 04 03
1509	idem	27 sols pour 1 florin d'Utrecht (L.)	0 02 57	0 04 54
1515	idem	42 sols pour 1 écu au soleil (L.) *En 1514, 8 quarts ou 32 den. neufs de Lausanne valaient 1 1/2 gros de Savoie. Promis, II, 238.*	0 02 22	0 03 92
1517	idem	Idem (L.)	0 02 22	0 03 92
1518	idem	Idem (L.) *Flor. p. p. = 3.19.68. - 5.64.48.*	0 02 22	0 03 92
1522 - 1525	idem	Idem (L.) *En 1514, 6 testons de Milan = 64 sols 6 den. 1523. 7 Rolebachiz* [1] *de Berne = 13 sols de Lausanne.*	0 02 22	0 03 92
1526 - 1527	idem	44 sols pour 1 écu au soleil (L.) *Flor. petit poids = 3.08.16. - 5.44.32.*	0 02 14	0 03 78
1530	idem	49 1/2 sols p. 1 écu au soleil (L.)	0 01 93	0 03 41
1531 - 1532	idem	52 sols pour 1 écu au soleil (L.)	0 01 84	0 03 25
1533 - 1536	idem	58 sols pour 1 écu au soleil (L.)	0 01 65	0 02 91
1536 - 1539	idem	56 sols pour 1 écu au soleil (L.)	0 01 73 0 01 69 [2]	0 03 05 0 02 98

(1) A Berne, au XV[e] et au XVI[e] siècles, on nommait les Plapparts à 24 Heller *Rollbatzen* ou *Batzen*. Ces batz étaient d'une valeur beaucoup plus grande que ceux qui furent frappés dans le XVII[e] siècle et plus tard. La veille de la St-Jacques, 1508, on taxa officiellement à Berne l'écu au soleil au coin du roi de France, de bon poids, à 22 batz, le bon ducat et le bon florin de Hongrie à 22 1/2 batz, le bon florin du Rhin à 16 batz. Voyez : C. Lohner. *Die Münzen der Republik Bern*. Zurich 1846, pages 128 et 260.

(2) Ce chiffre est déduit de la valeur intrinsèque de l'écu au soleil d'après N. de Wailly. *Mém., Inscript. et Belles-Lettres*, XXI, 251.

ANNÉE	MONNAIES	COURS DU CHANGE	VALEUR en monnaie moderne.	VALEUR en froment sur une moyenne de 109 ans.
			FR. C. M.	FR. C. M.
1539	écu au soleil	(N. de Wailly.) *La valeur en froment n'est pas tirée de Wailly, elle est calculée par analogie avec les autres chiffres.*	11 35 23	20 04 17
1542	florin petit poids	57 gros ou sols pour 1 écu au soleil (L.)	2 39 —	4 22 —
1549 à 1551	idem	Idem (L.) *En 1545, l'écu valait 56 sols.*	2 39 —	4 22 —
1557	idem	5 flor. 3 sols 9 den. pour 1 écu au soleil (L.) *En 1558, 5 baches de Berne valent 1 florin p. p.*	2 13 —	3 76 —
1560	idem	5 flor. 3 sols pour 1 écu au soleil (L.) *En 1560, écu pistollet = 5 flor. 1 sol 3 den. et 5 flor.*	2 16 —	3 82 —
1562	idem	5 flor. 4 sols p. 1 écu soleil (L.)	2 12 —	3 75 —
1563	idem	5 flor. 3 sols p. 1 écu soleil (L.)	2 16 —	3 82 —
1570	idem	5 flor. 7 sols 6 den. pour 1 écu au soleil (L.)	2 02 —	3 56 —
1583	idem	6 flor. 5 sols p. 1 écu soleil (L.)	1 73 —	3 12 —
1592	idem	7 flor. 6 sols pour 1 écu au soleil (Arch. cant.)	1 51 —	2 72 —
1595	idem	8 flor. 9 sols p. 1 écu au soleil (L.)	1 30 —	2 35 —
1599	idem	8 flor. 6 sols p. 1 écu au soleil (L.)	1 33 —	2 39 —
1600	idem	8 flor. p. 1 écu au soleil (Compt. du bailli de Lausanne.)	1 42 —	2 56 —

Nous terminons ce tableau avec le XVI[e] siècle. Nous rappelons seulement que, jusqu'au commencement de ce siècle, le florin demeura monnaie de compte dans le Pays de Vaud. Depuis environ l'an 1600, il fut compté invariablement pour 4 batz, monnaie de Berne, et le florin suivit naturellement les différentes vicissitudes du batz, qui diminua beaucoup de valeur jusqu'à la fin du XVIII[e] siècle. Ainsi l'écu d'or qui en 1599 était compté pour 7 flor. et 6 sols ou gros, ou 30 batz, en 1744 valait 13 flor. 9 sols ou 55 batz; en 1767, 15 flor. ou 60 batz. La pistole d'Espagne qui, en 1599, était comptée pour 15 flor. ou 60 batz, en 1744 valait 27 flor. 9 sols ou 110 batz; en 1767, 31 flor. 9 sols ou 127 batz

Il est donc nécessaire, pour se rendre compte de la valeur du florin pendant les deux derniers siècles, de connaître la valeur réelle du batz au moment dont il s'agit.

PRIX DES TRAVAUX MANUELS, SALAIRES

DENRÉES ET OBJETS DIVERS

PENDANT LES XIIIe, XIVe, XVe ET XVIe SIÈCLES

(Ces indications sont tirées en majeure partie des Comptes de la ville de Lausanne.)

Salaires d'ouvriers et de travaux mécaniques.

		FR.	C.
1397.	Pour 72 charges de sable apportées par des ânes. Le prix de chaque charge 2 deniers *(Comptes de la ville de Lausanne)*	—	26
	(Denier de Lausanne = 0, 07.49. — 0, 13.24)		
1410.	2 journées d'un char allé au Jorat chercher des tuyaux de fontaine, 12 sols *(L.)*	15	80
	(Denier = 0, 06.20. — 0, 10.96.)		
1410.	Journée de manœuvre, 1 sol *(L.)*	1	31
1410.	4 hommes pendant 3 jours pour avoir coupé 2 chênes dans la forêt d'Orjulaz pour des bassins de fontaine, 30 sols *(L.)*	39	45
1410.	Une journée de charpentier non nourri, 2 sols 6 den. *(L.)*	3	30
1410.	Salaire annuel du maître fontenier de Bourg, Etraz et Mornex, 60 sols *(L.)*	78	90
1426.	Journée de charpentier non nourri, 2 sols 9 den. *(L.)*	3	35
	(Denier = 0, 05.71. — 0, 10.10.)		
1459.	100 sacs de sable bons de la charge d'un âne, amenés d'Ouchy à St-Laurent, 13 sols *(Manuel de Lausanne)*	5	10
	(Den. = 0, 04.68. — 0, 08 27.)		

	FR. C.
1476. Journée de charpentier, 3 sols (*L.*)	2 18
(Den. = 0, 03.43. — 0, 06.07.)	
1486. Pour couper un char de bois pour le chauffage de la salle du Conseil, 3 den. (*L.*)	— 17
(Den. = 0, 02.87. — 0, 05.07.)	
1488. Une journée de maçon, 3 sols (*L.*).	1 80
1503. Pour amener un char de vin de Lutry à Lausanne, compris la journée du cocher et l'avoine des chevaux, 8 sols 6 deniers (*L.*)	4 42
(Den. = 0, 02.50. — 0, 04.34.)	
1526. Journée de manœuvre pour la ville, 3 sols . . .	1 36
(Denier = 0, 02.14. — 0, 03.78.)	
1536. 3 journées de maçon pour enlever les grosses pierres des autels de St-François et de la Madeleine, à 4 sols 2 den. la journée (*L.*)	1 50
(Denier = 0, 01.69. — 0, 02.98.)	
15 journées de maçon pour enlever certains autels dans l'Eglise N.-D. de Lausanne, à 4 sols 2 den. la journée (*L.*)	1 50
1542. Journée d'ouvrier, 4 sols 6 den. (*L.*)	1 68
(Florin = 2, 39. — 4, 22.)	
1560. Journée de charpentier, 5 sols (*L.*)	1 60
(Florin = 2, 16 — 3, 82.)	
1562. Journée de maître charpentier, 6 sols (*L.*) . . .	1 90
Journée d'ouvrier charpentier, 5 sols (*L.*) . . .	1 60
1571. Journée de maître maçon, 7 sols (*L.*)	2 08
Journée d'ouvrier maçon, 6 sols (*L.*)	1 98

Paie de soldats.

1265. GUERRE DU VALAIS. Balisterius à pied, 10 den. maur. par jour (*Cibrario.*)	3 78
(Den. maur. = 0, 37.85.)	
1286. CHILLON. Balisterius à pied, 12 deniers laus. par jour (*C.*)	2 50
(Denier laus. = 0, 20.82.)	
1321. LAUSANNE. Hommes d'armes avec cheval de guerre, 5 sols vien. (*C.*)	4 95
(Den. vien. = 0, 08.25.)	
Idem, avec coursier	2 97
1331. CHILLON. Paie du bailli en temps de guerre, 7 sols	

	FR. C.
par jour (*C.*)	6 93
(Den. vien. = 0, 08.25.)	
1366. Expédition d'Orient. Paie des chevaliers et gentilshommes qui s'engagèrent à servir outre-mer pendant un an :	
Aimon de Genève avec 12 hommes d'armes, 1440 flor. bon poids (*C.*)	30240 —
(Florin bon poids = 11, 88. — 21, 03).	
Guillaume de Grandson avec 6 hommes d'armes, 720 florins (*C.*)	15120 —
1382. Pour 10 *balisterii* et 10 *clients* qui demeurèrent 6 jours à Avenches, chaque balisterius par jour 3 sols 6 deniers lausannois (*L.*)	5 66
Chaque client 3 sols laus. (*L.*)	4 85
(Denier = 0, 07.63. — 0, 13.49.)	
1385. Pour 16 clients allant en Valais pour le comte de Savoie pendant trois semaines, chacun par jour 3 sols 6 den. laus. (*L.*)	5 56
En tout pour 16 pendant trois semaines, 58 livres 16 sols (*L.*)	1868 42
(Den. = 0, 07.49. — 0, 13.24.)	
1454. Pour 8 hommes d'armes envoyés au duc de Savoie 72 sols laus. par mois, à chacun (*L.*)	73 45
(Denier = 0, 04.81. — 0, 08 50.)	
1460. Pour 8 hommes d'armes envoyés au duc de Savoie *(pro guerra contra ducem de Burbon)* à chacun 8 florins p. p. par mois (*L.*)	95 27
(Denier = 0, 04.68. — 0, 08.27)	
Au capitaine des hommes des terres de l'Evêché (Humbert Mayor) 7 liv. 4 sols ou 12 flor. par mois (*L.*)	142 90
1468. Pour 12 compagnons *(sociis servent)* allant à la guerre avec le duc de Savoie, à chacun pour un mois 4 florins d'Allemagne, ensemble 50 liv. 8 sols (*L.*)	918 —
(Denier = 0, 04.29. — 0, 07.59.)	
1488. Pour 25 hommes envoyés au duc de Savoie, outre monts, à chacun outre son habillement 6 flor. p. p. par mois (*L.*)	43 80
(Denier = 0, 02.87. — 0, 05.07.)	
1531. Pour 46 hommes avec 4 officiers envoyés comme auxiliaires à Berne dans sa guerre avec Zofingue, un mois et 16 jours d'absence 1182 liv. 12 sols 9 deniers (*L.*)	9224 57

		FR.	C.
	33 hommes avec un chef envoyés à Aigle, 196 liv. 8 sols (*L.*)	1531	92
	(Denier = 0, 01.84. — 0, 03.25.)		

Armes et équipements de guerre.

1399.	A un coutelier de Moudon pour une bombarde qu'il s'engage à faire pour le comte de Savoie, 120 écus d'or (*C.*)	3374	76
	(Ecu = 28, 12.14.)		
1405.	2 canons achetés pour la communauté de la Cité à Lausanne, 9 liv. 10 sols lausannois (*L.*) . . .	237	12
	(Denier = 0, 05.88. — 0, 10.40.)		
1407.	20 livres de salpêtre *(sarpetroz pro pulvere canonum)* 75 sols laus. (*L.*)	93	60
	8 livres de soufre *(souproz)*, 7 sols 8 den. (*L.*) . .	9	56
	Pour un petit canon, 40 sols (*L.*)	48	92
	(Denier = 0, 05.88. — 0, 10.40.)		
1408.	Deux canons achetés pour la ville de Lausanne *(quorum unus est grossior alio)*, 110 sols laus. (*L.*) .	137	28
	2 ½ quintaux de fer pour ferrer les dits canons; le fer acheté à Genève 4 liv. 5 sols *bone monete* (*L.*)	114	80
	24 livres salpêtre à 3 sols *bone monete;* la livre (*L.*)	4	10
	8 livres soufre à 6 sols *bone monete;* la livre (*L.*) .	8	20
	200 *carella seu viroton*, garnis de fer, 45 sols laus. (*L.*)	56	16
	(Denier laus. = 0, 05.88. — 0, 10.40; *bone monete* = 0, 06.44. — 0, 11.59?)		
1454.	Une salade (casque) d'acier fin, 36 sols (*L.*) . . .	36	72
	Pour la fourbir et en raccommoder une autre, 2 sols (*L.*)	2	04
	150 balles de couleuvrine *(lapides de plombo colovrine)*, 5 sols (*L.*)	5	10
	1 livre poudre à canon, 7 sols (*L.*)	7	15
	Une cotte (armure), 60 sols (*L.*)	61	20
	(Denier = 0, 04.81. — 0, 08.50.)		
1468.	1 livre salpêtre, 2 sols 9 deniers (*L.*)	2	50
	1 livre de soufre, 2 sols (*L.*)	1	82
	4 pots d'eau-de-vie et 3 pots de vinaigre pour mettre dans la poudre de couleuvrine, 13 sols (*L.*) . .	11	84
	(Denier = 0, 04.29. — 0, 07.59.)		

		FR. C.
1476.	Remboursé à un mercier de Fribourg son épée qu'on lui avait prise à Lausanne, 21 sols (*L.*) . . .	15 30
	(Denier = 0, 03.43. — 0, 06.07.)	
1496.	1 livre de soufre pour poudre à canon, 18 den. (*L.*)	— 80
	(Denier = 0, 02.52. — 0, 04.45.)	
1510.	1 livre de poudre de couleuvrine, 7 sols 3 den. (*L.*)	3 95
	(Denier = 0, 02.57. — 0, 04.54.)	
1526.	12 livres de poudre à canon, 5 flor. La livre 5 sols. (*L*) La livre	2 26
	(Den. = 0, 02.14. — 0, 03.78.)	
1527.	75 livres de salpêtre, 7 flor. 9 sols (*L.*)	42 18
	(Denier = 0, 02.14. — 0, 03.78.)	
1547.	1 livre poudre à canon, 7 gros (*Compte du bailli de Lausanne.*)	2 45
	(Gros = 0, 20. — 0, 35.)	
1558	66 livres poudre d'arquebuse et de canon, 31 florins (*L.*)	116 56
	(Florin = 2, 13. — 3, 76.)	
1565.	Ressorts d'arquebuse à croc, 2 flor. la pièce (*L.*) .	7 50
	(Ecu au soleil = 5 flor. 4 sols; florin = 2, 12. — 3, 75.)	
1567.	1 livre de poudre, 6 sols	1 73
	(Florin = 2, 02. — 3, 56.)	

Salaires d'officiers publics, médecins, hommes de loi, etc.

1266.	Châtelain d'Yverdon; son salaire annuel, avec l'obligation de tenir 12 hommes, sergents et sentinelles, 50 liv. d'oboles maur. (*C*)	2270 40
	(Den. d'obole mauriçois = 0, 18.92.)	
1289.	Bailli du Chablais, châtelain de Chillon; son salaire 100 liv. vien., avec l'obligation de tenir 6 hommes (*C.*)	3466 40
	(Den. vien. = 0, 08.40.)	
1321.	Bailli de Lausanne, avec l'obligation de tenir 4 clients (soldats), 100 liv. laus. (*C.*)	2320 80
	(Denier laus. de 18 sols au florin = 0, 09.67.)	
1327.	Salaire de maître Pierre de Brescia, recteur de l'école de grammaire à Turin, 10 livres viennoises (*C*)	192 48
	(Denier vien. bon = 0, 08.02.)	
1382.	Nicolas Vinierii, recteur des écoles de Lausanne, son	

FR. C.

salaire annuel, 4 livres 4 sols laus. (*L.*) 135 97
(Denier = 0, 07.63. — 0, 13.49.)

1377. A chaque conseiller présent en séance du Conseil de Lausanne (le Conseil se tenait tous les mardis), 2 den. (*L.*) . . . . — 27
(Denier = 0, 07.75. — 0, 13.70.)

1389. Salaire annuel du forestier de Vernand, 4 liv. laus. (*L.*) 124 90
(Denier = 0, 07.36. — 0, 13.01.)

1406. A maître Léon, recteur des écoles de Lausanne, pour personnages faits (pièce jouée) par lui à la venue de la comtesse de Savoie, 60 sols (*L.*) 74 90
(Denier = 0, 05 88. — 0, 10.40.)

1410. A un frère prêcheur pour gouverner l'horloge de la Madeleine, par an 40 sols (*L.*) 52 60
(Denier = 0, 06.20. — 0, 10.96.)

Pour vidimus d'un acte de la ville au sujet du tribut du sel, 22 sols (*L.*) 28 95

A l'official de Lausanne pour le décret du dit vidimus 7 sols (*L.*) 9 20

Pour lever sur les registres d'un notaire cinq actes concernant la ville, 4 liv. (*L.*) 105 20

Pour une citation en justice et trois copies de la dite citation, 4 sols (*L.*) 5 95

A l'official pour son sceau à dite citation, 1 sol (*L.*) . 1 31

Honoraires annuels des deux prieurs ou syndics de la ville basse de Lausanne, 28 liv. (à chacun 14 liv.) pour chacun (*L.*) 368 25

1436. A chaque membre du Conseil, par an 1 florin d'Allemagne (*L.*) 18 40

1452. Pension du maître d'école, 9 liv. laus. (*L.*) . . . 183 60
(Denier = 0, 04.81. — 0, 08.50.)

Pension du médecin de la ville, 20 flor. par an (*L.*) 244 80

1453. A un frère augustin qui prêcha à Lausanne dès la veille de l'Ascension jusqu'au mercredi après Pentecôte, de la part de la ville basse 2 écus d'or (*L.*) 47 70

1461. Au maître des ouvrages de la ville basse *(magister operum ville et edificiorum)*, par an 20 sols (*L.*) 19 85
(Denier = 0, 04.68. — 0, 08.27.)

1481. Salaire de chaque conseiller de la ville assistant à la cour séculière, par séance 6 den. (*Man. de Laus.*) — 34
(Denier = 0, 03.21. — 0, 05.67.)

Salaire de chaque conseiller assistant à la torture des

		FR.	C.
	criminels, par séance 9 den. *(Man.)*	—	51
1491.	Pension annuelle de Godefroi de Mont, docteur en médecine, médecin de la ville, 6 livres lausannoises *(Man.)*	67	25
	Chaque visite devait se payer 3 sols	1	68
	Cependant nul ne devait payer plus de 3 sols par jour quel que fut le nombre des visites. Les pauvres gratis (*Man.*)		
	(Denier = 0, 02.64. — 0, 04.67.)		
1507.	Salaire annuel du secrétaire du Conseil de Lausanne, 24 sols (*L.*)	11	60
	Salaire annuel de chaque syndic de Lausanne, 14 liv. 8 sols (*L.*)	139	25
	Salaire de chaque banneret, 24 sols (*L.*)	11	60
	(Den. = 0, 02.28. — 0, 04.03.)		
1528.	Salaire annuel du médecin de la ville, 25 flor. p. p. *(Man.)*	136	25
	En temps de peste son salaire était augmenté.		
1533.	Salaire annuel du bourgmaître de Lausanne, 30 liv. (*L.*)	209	50
	(Denier = 0, 01.65. — 0, 02.91.)		
	Et du boursier, 30 liv. (*L.*)	209	50
1553.	Salaire annuel du médecin de la ville, à raison de 40 écus d'or par an en temps de peste (*L.*)	801	65

Chevaux, harnais.

1202.	Prix du cheval que montait le valet de l'évêque Roger de Lausanne, 4 livres laus. *(Cartul. de Laus.)*	176	—
	(Denier laus. = 0, 10.29. — 0, 18.32.) [1]		
1267.	Prix d'un cheval donné par Pierre de Savoie à Richard de St-Martin dans la chevauchée contre Fribourg, 65 liv. vien. (*C.*)	3247	82
	(Den. vien. = 0, 20 62.)		
1288.	Prix d'un cheval, 60 liv. laus. (*C.*)	2998	08
	(Den. laus. = 0, 20.82.)		
1337.	Entretien d'un cheval, par jour, dans le Dauphiné, 1 gros tournois (*C.*)	1	85

1) *Pro centum solidis lausannensibus quorum XLIV solidi valebant marcham.* (*Cart. de Laus.*, p. 256.)

FR. C.

1363. Coursier anglais, acheté par Amédée VI, 160 florins b. p. (*C.*) . . . . 3360 —
(Flor. bon poids = 11 fr. — 21 fr.)

1364. Bidet, ou petit cheval, donné au bâtard de Gex, 30 flor. b. p. (*C.*) . . . . 630 —

1365. Grand dextrier, donné par Amédée VI à Galeas Visconti, 1000 flor. p. p. (*C.*) 20123 70
(Flor. p. p. = 20, 12.37.)

1366. Petit cheval pour valet, 11 ducats (*C.*) 245 19
(Ducat = 12, 60.32. — 22, 29.50.)

1382. Pour acheter un certain cheval, 11 florins ou 7 liv. 14 sols (*L.*) 240 60
(Denier = 0, 07.36. — 0, 13 02.)

1384. Loyer de deux chevaux pour aller à Besançon, 28 sols (*L.*) 43 50
(Denier = 0, 07.49. — 0, 13.24.)

1410. Pour mettre 4 fers à un cheval, 2 sols 8 deniers (*L.*) 3 50
(Den. = 0, 06.20. — 0, 10.96.)

1438. Un cheval, 12 liv. 15 sols (*L.*) . . . . 276 —
(Denier = 0, 05.10. — 0, 09.02.)

1420. Donné par le duc de Savoie à Cabaret, chroniqueur de Savoie, pour s'acheter un cheval, 20 flor. (*C.*) 228 10
(Flor. = fr. 16, 40.)

1476. Pour un cheval gris, avec sa selle et sa bride, acheté pour le service de la ville, et qui fut pris par les Allemands dans le sac de la ville, 12 flor. allem. (*L.*) . . . . 250 —
(Florin allem. ou du Rhin = 11, 80.20. — 20, 87.72.)

1488. Un cheval de somme pour porter les effets des hommes envoyés par la ville au duc de Savoie dans sa guerre contre le seigneur de Saluces, 15 flor. 4 sols (*L.*) 111 95
Un bât et une bride pour le dit cheval, 25 sols . . 15 20
(Den. = 0, 02.87. — 0, 05.07.)

Dépenses de nourriture et de voyages.

1274 Le bailli de Lausanne et 2 chevaliers qui pendant 3 jours examinèrent à Yverdon le compte de Jean Mauvais eurent 32 liv. mauriç., c'est-à-dire, par

		FR.	C.
	jour, avec le cheval et certainement un serviteur (*C.*) (Obole mauriç. = 0, 18.92)	3	74
1321.	Girardet, François, mandé d'Avignon à Vevey pour affaires secrètes et ardues du comte de Savoie avec la cour de Rome, eut pour viatique 2 deniers et 1 obole tournois par jour (*C.*)	3	30
	(Gros tournois = 1, 65.)		
1382.	Voyage de deux citoyens de Lausanne à Bulle auprès de l'évêque, 6 sols (*L.*)	9	71
	(Denier = 0. 07.63. — 0, 13.49.)		
1383.	Voyage de deux citoyens de Lausanne à Chambéry avec 4 chevaux (probablement 2 serviteurs), sept jours, 10 liv. laus. (*L.*)	323	75
	(Denier = 0, 07.63. — 0, 13.49.)		
1384.	Au prieur de St-Sulpice quand il partit pour Avignon pour les affaires entre la ville et le chapitre de Lausanne, 50 francs (*L.*)	1312	30
	(Franc = 14, 83.68. — 26, 24.62.)		
1384.	13 pièces de bétail entretenues pendant 18 jours, par jour 2 sols (*L.*)	3	17
	(Denier = 0, 07.49. — 0, 13.24.)		
1384.	Deux citoyens vont à Avignon pour les disputes avec le chapitre; ils prennent avec eux 100 florins ou 70 livr. et on leur envoya en outre 52 ½ francs, soit 42 liv. laus. Le florin vaut 14 sols. (*L.*) . .	3559	—
	(Denier = 0, 07.49. — 0, 13.24.)		
	Louage du cheval du messager, par jour 4 sols (*L.*) .	6	35
1410.	Voyage de deux conseillers de Lausanne et d'un serviteur à Lucens auprès de l'évêque, 3 sols (*L.*) .	3	95
	(Denier = 0, 06.20. — 0, 10.96.)		
1410.	Course de trois conseillers à Evian pour une affaire de péage, y compris le vin donné au péager, 10 sols (*L.*)	13	15
1410	Pour un messager envoyé à Orbe pour savoir si le sire de Chalons y était arrivé, 5 sols (*L.*)	6	55
1410.	A Nicod de Morges pour porter une lettre à Neuchâtel, 8 sols (*L.*)	10	52
	Voyage des deux syndics et de deux citoyens (bouchers) de Lausanne à Moudon avec 4 chevaux pendant 3 jours pour acheter 5 bœufs à donner à l'évêque, 22 sols (*L.*)	28	95
1410.	Frais d'entretien d'un bœuf, par jour 1 sol (*L.*) . .	1	31

		FR.	C.
1476.	23 juin. A un clerc qui se rendit à cheval à Lyon auprès du cardinal de St-Pierre es Liens, évêque de Lausanne, qui s'y trouvait avec le roi de France, 3 flor. allem. (*L*)	62	65
	(Florin du Rhin = 11, 80.20. — 20, 87.82.)		
1476.	Vendredi après SS. P. et P., pour un bateau et des bateliers qui menèrent des envoyés bernois d'Ouchy à Genève, 24 sols (*L.*)	17	48
	(Denier = 0, 03.43. — 0, 06.07.)		
1482	Louage de 6 chevaux pour aller à Berne, pour chaque cheval 14 sols pour 7 jours; par cheval (*L.*) . .	9	52
	(Denier = 0, 03 21. — 0, 05.67.)		
	Dépenses de quatre conseillers et de deux serviteurs qui allèrent à Berne et Fribourg, 8 jours, 19 liv. 12 sols (*L.*)	266	70
1516.	Louage d'un cheval pour aller à Besançon, 3 $^1/_2$ sols par jour (*L.*)	1	65
	(Denier = 0, 02.22. — 0, 03.92.)		
1518.	Avril. Frais d'ambassade de deux députés de Lausanne envoyés à Berne, Fribourg et Soleure. Durée du voyage 5 jours. 11 liv. 3 sols (*L.*)	104	90
	(Denier = 0, 02.22. — 0, 03.92.)		
1518.	Frais d'ambassade à Chambéry, cinq conseillers, deux banderets, deux serviteurs, dix chevaux. Absence 7 jours. 69 flor. p. p. (*L.*).	390	33
	(Florin = 3, 19.68. — 5, 65.71.)		
1526.	Frais de deux députés envoyés à une diète des cantons à Einsiedlen, 12 écus d'or au soleil *(pour ung chescung escut 44 sols)* (*L.*)	243	95
	(Ecu = 11, 49.12. — 20, 32.90.)		
1536.	Ambassade de trois citoyens à Berne. 7 jours, 24 liv. 13 sols (*L.*)	176	80
	(Denier = 0, 01.69. — 0, 02.98.)		
1542.	Pour mener 60 chars de vin de Ouchy à Yverdon, par char 3 flor. 3 sols (*L.*), par char	13	21
	(Florin = 2, 39. — 4, 22.)		
	Pour les mener par eau d'Yverdon à Morat, par char 8 sols (*Compte du bailli de Lausanne*), par char	2	81
	Le baillif expédia en huit fois à Berne 267 chars de vin dont le transport coûta 1158 flor. 4 sols 9 den. jusqu'à Morat. Les comptes ne mentionnent pas le		

		FR. C.
	transport de Morat à Berne (*L.*)	4888 40
	(Florin = 2, 39. — 4, 22.)	
1554.	Voyage de deux conseillers à Limoges pour une enquête contre Jean de Cugnyat, réfugié à Lausanne et accusé de meurtre et d'incendie, 186 florins 4 sols (*L.*)	785 30
	(Ecu au soleil = 4 flor. 9 sols.)	
1565.	Pour mener 10 chars de vin à Berne, par terre, 238 flor. (*L.*)	892 50
	(Ecu au soleil = 5 flor. 4 sols.)	
1567.	On taxe les voyages des députés de la ville envoyés à Berne à 3 flor. par jour par personne (*L.*) . .	11 50
1570.	Pour charrier un char de vin du Desaley à Lausanne, 2 florins. (*L.*)	7 12
	(Ecu au soleil = 5 flor. 7 sols 6 den.)	
1569.	On donne par jour 6 sols au barbier des pestiférés pour sa nourriture (*L.*)	1 90

Prix des étoffes de laine et de soie. Cuir.

1318.	Drap pour vêtir les pauvres. Savoie. 29 aunes, 6 liv. 3 sols 5 den. vien. cursib (*C.*)	103 67
	(Denier vien. curs. = 0, 06.96.)	
1343.	Drap noir de Maurienne, 297 aunes, 44 sols 2 den. tournois (*C.*)	922 62
	(Denier tourn. = 1, 74.08.)	
	Donc, l'aune	3 10
1347.	Drap du Valais pour le muet du comte de Savoie, 3 aunes à 3 sols 3 deniers forts. (*C.*) L'aune coûtait	3 28
	(Denier fort = 0, 21.86.)	
1356.	Une aune de drap du Valais pour le cheval du comte, 4 den. tourn. (*C.*)	7 —
	(Denier tourn. = 1, 75.)	
1376.	Paris. Taffetas vert, l'aune 22 sols parisis (*C.*) . .	39 36
	(Denier parisis de 16 sols au franc d'or = 0, 14.91.)	
1376.	Velours rouge pour le comte de Savoie, une pièce, 17 francs (*C.*)	405 62
	Drap d'or, acheté à Genève pour le comte de Savoie en personne et donné à la comtesse, 100 ducats	

		FR.	C.
	d'or (*C.*)	2237	—
	(Ducat = 22, 37.)		
1377.	Trois aunes de drap, 21 sols 2 den. laus. (*L.*)	34	80
	(Denier = 0, 07.75. — 0, 13.70.)		
	22 robes de drap et 1 $^{1}/_{2}$ aune en sus, 22 francs 19 sols laus. (*L.*)	539	22
	(Franc = 13, 48.80. — 23, 86.02.)		
1385.	Drap rouge et blanc, acheté pour deux citoyens et seize clients envoyés à Sion pour le comte de Savoie, 26 liv. 17 sols 3 den. laus. (*L.*)	853	60
	(Denier = 0, 07.49. — 0, 13.24.)		
1410.	3 $^{3}/_{4}$ aunes taffetas pour la bannière du Pont et pour l'enseigne du trompette, l'aune à 24 sols laus. (*L.*) L'aune	31	56
	(Denier = 0, 06.20. — 0, 10.96.)		
1454.	4 $^{1}/_{2}$ aunes soie rouge et blanche pour la bannière de la Cité, l'aune à 13 sols 6 den. (*L.*) L'aune	13	77
	3 $^{1}/_{2}$ onces franges de soie de diverses couleurs pour dite bannière, 7 sols 8 den. (*L.*)	7	82
	$^{1}/_{2}$ once fil de soie rouge pour la coudre, 3 sols 8 den. (*L.*)	3	75
	A Salamyn le Juif pour faire la bannière, 14 sols (*C.*)	14	28
	(Denier = 0, 04.81. — 0, 08.57.)		
1468.	Drap rouge pour vestes d'hommes allant à la guerre, l'aune 17 sols (*L.*)	15	50
	Drap blanc pour les mêmes, l'aune 9 sols (*L*)	8	20
	Au tailleur pour faire les 12 vestes, 36 sols (*L.*)	32	80
	(Denier = 0, 04.29. — 0, 07.59.)		
1475.	Une paire de souliers, 2 sols 6 deniers (*L.*)	2	27
	(Denier = 0, 04.29. — 0, 07.59.)		
1475.	3 aunes de drap données à un homme qui avait fait des courses à cheval pour la ville, 54 sols (*L.*)	49	18
1490.	2 aunes de drap données à un employé de la ville, 48 sols (*L.*)	26	90
	(Denier = 0, 02.64. — 0, 04.67.)		
1496.	2 aunes de drap blanc et rouge de Dijon pour faire un habillement au héraut de la ville, 4 liv. 4 den. (*L.*)	44	35
	(Denier = 0, 02.49. — 0, 04.40.)		
1503.	5 $^{1}/_{3}$ aunes de taffetas soit rouge soit blanc pour faire un étendard pour le Roi de la ville, 17 flor. 3 sols (*L.*)	109	30

		FR.	C.
	(Ce roi était nommé le jour de l'Epiphanie ou des Rois.)		
	(Denier = 0, 02.49. — 0, 04.40.)		
	1 $^1/_4$ once de soie pour franges au dit étendard (*pro faciendo frinjoz predicto estendar*), 13 sols 6 den. (*L.*)	7	13
	Pour la confection du dit étendard, 6 sols (*L.*) . .	3	17
	Encore 2 onces de soie pour les dites franges, 22 sols (*L.*)	11	61
	Pour la confection des dites franges, 4 sols 3 den. (*L.*)	2	25
1524.	Une aune de drap pour tapis de la table du secrétaire du Conseil, 43 sols (*L.*)	20	25
	(Denier = 0, 02.22. — 0, 03.92.)		
1526.	3 aunes de drap blanc et rouge pour une robe aux couleurs de la ville, 10 flor. 9 sols (*L.*) . . .	58	50
	(Denier = 0, 02. 14. — 0, 03.78.)		
1538.	1 $^1/_2$ aune de drap noir pour les nonnes de Bellevaux pour garnir les robes, 7 florins 6 sols (*L.*) . .	31	50
	(Florin = 2, 37.60. — 4, 20.30.)		
1542.	2 $^1/_2$ aunes de velours données à la femme du bailli de Lausanne, l'aune 13 flor. (*L.*)	54	86
	(Florin = 2, 39. — 4, 22.)		
	Une aune de satin cramoisin donnée à la femme de Monsr Graferriez, 4 écus au soleil (*L.*)	80	16
1543.	33 paires de souliers pour les 12 jeunes gens entretenus au collége de Lausanne par LL. EE., 25 flor. 10 sols (*C. du bailli de Laus.*)	109	—
	(Florin = 2, 39. — 4, 22.)		
1558.	2 $^3/_4$ aunes de drap noir pour couvrir les morts quand sont portez au sépulcre, 10 flor. 3 sols 9 den. (*L.*)	38	80
	Pour 4 écussons de satin blanc et rouge pour mettre sur la dite couverture, 5 flor. (*L.*)	18	80
	(Florin = 2, 13. — 3, 76.)		
1561.	2 $^1/_3$ aunes velours violet pour cadeau de noces à la fille du bailli d'Erlach, 37 flor. 6 sols (*L.*) . .	140	90
	2 aunes de futaine rouge, délivrée au maître des hautes œuvres, 2 flor. (*L.*)	7	50
	(Ecu au soleil = 5 flor. 4 sols.)		
1565.	5 aunes de fin drap de Dijon rouge et blanc pour une robe aux couleurs de la ville, donnée à maître Valter, verrier de Fribourg, et à ses deux servi-		

		FR.	C.
	teurs, à chacun pour une paire de chausses, 30 flor. (*L*)	112	50

Terres.

		FR.	C.
1280.	5 poses de terre labourable à Lausanne, vendues 100 sols (*Archives cant.*)	249	85
	(Denier = 0, 11.77. — 0, 20.82.)		
1436.	1 pose de vigne à Murat, vignoble de Lutry, vendue 60 livres (*Arch. cant.*)	1299	—
	(Denier = 0, 05.10. — 0, 09.02.)		
1437.	3 poses de vigne, sous Lausanne, vendues au chapitre 80 livres laus. (*Arch. cant.*) La pose . .	582	60
	(Denier = 0, 05.10. — 0, 09.02.)		
1444.	Demi-pose de vigne de franc-alleu, Derrière-Bourg à Lausanne, vendue 26 liv. laus. (*Arch. laus.*) .	597	80
	(Denier = 0, 05.42. — 0, 09.58.)		
1450.	2 fossoriers de vigne au Desaley vendus 13 liv. laus. (*Arch. cant.*)	258	—
	(Denier = 0, 04.68. — 0, 8.27.)		
1480.	1 $^1/_2$ pose de vigne à Corsier sur Lutry vendue 30 liv. (*Arch. cant.*)	408	25
	(Denier = 0, 03.21. — 0, 05.67.)		
1486.	Environ 1 pose de vigne à Cully vendue 75 livres (*Arch. cant.*)	912	60
	(Denier = 0, 02.87. — 0, 05.07.)		
1507.	Amodiation du chalet de la ville, par an 14 liv. (*L.*)	135	40
	(Denier = 0, 02.28. — 0, 04.03.)		
	Amodiation du pré de la plaine de Vidy, par an 8 livres 8 deniers (*L.*)	81	25
1528.	2 poses de vigne à Pully vendues 200 florins p. p. (*Arch. cant.*) La pose	545	—
	(Florin petit poids = 3, 08.16. — 5, 44.32.)		
1562.	Chalet des Tolles ou de la ville, vendu à Jehan du Pont alias Vuliamoz, 705 écus au soleil (*L.*) .	14129	40
1563.	Amodiation des biens de l'abbaye de Montheron, 2508 florins p. p. par an (*L.*)	9580	56
	(Florin petit poids = 2, 16. — 3, 82.)		

Maisons.

		FR.	C.
1277.	Maison vendue à la Cité à Lausanne, 25 livres laus. *(Arch. cant.)*	1249	20
	(Denier = 0, 11.77. — 0, 20.82.)		
1292.	Maison au Petit St-Jean à Lausanne, devant 9 deniers de cense, vendue 146 livres laus. *(Arch. cant.)* .	7275	—
	(Denier = 0, 11.77. — 0, 20 82.)		
1302.	Maison derrière l'église St-François à Lausanne, vendue 12 livres. (Cette maison doit 20 deniers de cense au chapitre *(Arch. cant.)*	552	10
	(Denier = 0, 10.84. — 0, 19.17.)		
	CHAMBÉRY. Maison vendue 40 livres (*C.*)	878	40
	(Denier vienn. = 0, 09.15.)		
	Autre maison à Chambéry (*C.*)	835	20
1315.	Maison à la Cité à Lausanne, vendue à François de Lucinge pour 18 coupes de froment de cense, rachetables pour 60 livres *(Arch. cant.)*	1270	—
	(Denier = 0, 05. — 0, 8.82.)		
1349.	Maison près l'hôpital à Lausanne, vendue 21 florins bon poids *(Arch. laus.)*	441	—
	(Florin bon poids = 11, 87.08. — 21.)		
1350.	Maison à la Barre à Lausanne, vendue 4 livres *(Arch. laus.)*	120	—
	(Denier = 0, 07.07. — 0, 12,50.)		
1370.	Maison à Lonay, vendue 8 livres *(Arch. cant.)* . .	256	—
	(Denier = 0, 07.60. — 0, 13.34.)		
1406.	Maisons et places achetées pour agrandir les halles du Pont et de la Palud, 671 livres 10 den. (*L.*) .	16760	—
	(Denier = 0, 05.88. — 0, 10.40.)		
1411.	Loyer des halles du Pont à Lausanne, un an, 45 liv. laus. (*L.*)	1183	70
	(Denier = 0, 06.20. — 0, 10.96.)		
1458.	Maison à l'escalier du marché à Lausanne, vendue 40 livres *(Arch. cant.)*	794	—
	(Denier = 0, 04.68. — 0, 08.27.)		
1463.	Maison dans la bannière du Pont, louée 60 sols par an *(Arch. laus.)*	56	75
	(Denier = 0, 04.46. — 0, 07.88.)		
1464.	Maison au-dessus de la fromagerie du Pont à Lausanne, louée 9 livres par an (*L.*)	175	20

		FR.	C.
1472.	Maison et jardin sous le couvent de la Madeleine à Lausanne, achetés pour y établir un hôpital de pestiférés, 21 livres (*L.*)	382	53
	(Denier = 0, 04.29. — 0, 07.59.)		
	Maison, rue St-Jean, vendue aux enchères, 46 livres *(Arch. cant.)*	838	—
1504.	Loyer des deux caves sous la Maison de ville de Lausanne, 15 sols par an par cave (*Man. de Laus.*) .	8	17
	(Denier = 0, 02.52. — 0, 04.54.)		
1542.	Vente de la cure de St-Laurent, à Lausanne, 300 florins (*L.*)	1266	—
	(Florin = 2, 39. — 4, 22.)		
	Vente de la cure de St-Pierre, 365 florins (*L.*) . .	1540	30

Matériaux de construction. Bois, fer, pierres, plomb, etc. Bois de chauffage.

		FR.	C.
1289.	Chillon. Un muid de chaux, 14 deniers laus. (*C.*) .	2	91
	(Denier lausannois = 0, 20.82.)		
1344.	Chillon. Un quintal de fer au poids d'Entremont, 11 sols 3 deniers lausannois (*C.*)	16	20
	(Denier lausannois = 0, 12.)		
1382.	Pour 14 toises de mur près la porte St-Pierre, à Lausanne, 45 livres 10 sols (*L.*)	1454	—
	(Denier = 0, 07.63. — 0, 13.49.)		
	3 tonneaux de chaux, 36 sols (*L.*)	58	27
	2 clefs pour l'*arche* de la ville, 9 sols 2 deniers (*L.*) .	14	85
	Pour faire 2 coupes à mesurer le blé, 16 sols 4 den. (*L.*)	26	45
1385.	Achat d'un chêne pour la porte St-Pierre, 16 sols (*L.*)	27	42
	(Denier = 0, 07.49. — 0, 13.24.)		
1401.	Loz millie d'encelloz voulent 5 sols (*L.*)	7	95
	(Denier = 0, 07.49. — 0, 13 24.)		
	100 livres de cordes, la livre valant 4 deniers et maille (*L.*). La livre		60
	Un bosset de chaux, 11 sols (*L.*)	17	47
	2 bossets de chaux, 17 sols (*L.*)	27	—
	154 livres de fer pour éparres, clous et crochets, la livre à 10 deniers (*L.*) La livre	1	32
1407.	8 muids de chaux, 4 liv. 4 sols (*L.*)	104	85
	(Denier = 0, 05.88. — 0, 10.40.)		

		FR.	C.
1410.	Pour un *criblet* de fer à la fontaine de la Palud, à Lausanne, 17 sols (*L.*)	22	35
	(Denier = 0, 06.20. — 0, 10.96.)		
	Deux chênes achetés sur place dans la forêt d'Orjulaz, pour bassins de fontaine, 40 sols (*L.*) . . .	52	60
	300 tuyaux de fontaine, en bois, 7 liv. 10 sols (*L.*) .	197	30
	8 chevrons pour bâtiment, 6 sols (*L.*)	7	90
	3000 ancelles, 17 sols 6 deniers (*L.*)	23	—
	6 poutres, chacune de 22 pieds de long, employées aux tables des halles de la Palud, 21 sols (*L.*) . .	27	60
1433.	4 semesses d'étain faites à Berne, 10 flor. d'Allem. et 10 sols laus. (*L.*)	190	—
	(Flor. d'Allem. = 10, 40.88. — 18, 41.92.)		
1436.	Une bossette de chaux contenant 7 coupes, 7 sols (*L.*)	7	57
	(Denier = 0, 05.10. — 0, 09.02.)		
1452.	Pour construire en pierres les deux ponts de la Chamberonne et de la Maladière, 40 liv. laus. *(Manuel de Lausanne.)*	816	—
	(Denier = 0, 84.81. — 0, 08.50.)		
1458.	A Jaques Bressonnaz, entrepreneur, pour maçonnerie dans la construction de l'hôtel de ville, 4 liv. 4 sols par toise de mur *(Manuel de Lausanne.)* . . .	83	15
	(Denier = 0, 04.68. — 0, 08.27.)		
1468.	20 coupes de plâtre pour la Maison-de-Ville, 20 sols laus. (*L.*)	18	20
	(Denier = 0, 04.29. — 0, 07.59.)		
1476.	5 bandes de fer, du poids de 28 liv. en tout, 13 sols (*L.*)	9	50
	(Denier = 0, 03.43. — 0, 06.07.)		
	8 liv. de fer employées à un criblet de fontaine, la livre à 8 deniers (*L.*)	—	49
1477.	Pour faire des semesses ou cocasses d'étain, pesant 102 liv., la livre d'étain, y compris la façon, coûtant 3 sols 3 deniers (*L.*) La livre	2	36
1480.	9 chars de bois pour chauffer la salle du conseil, 25 sols (*L.*)	15	65
	(Denier = 0, 03.21. — 0, 05.67.)		
1480.	Pour un char de bois brûlé en un feu de joie, sur la Palud, à l'occasion de l'union des deux villes, 3 sols (*L.*)	2	05

	FR.	C.
1488. Pour chauffer la salle du conseil pendant l'hiver, 40 sols (*L.*)	24	35
(Denier = 0, 02.87. — 0, 05.07.)		
1494. La toise de mur, pour l'hôpital St-Roch, fut payée 41 sols, mais l'entrepreneur ne s'en tira pas. On prit un autre entrepreneur à 48 sols la toise (*L*) . .	26	15
(Denier = 0, 02.57. — 0, 04,54.)		
1506. Un char de bois pour le chauffage de la salle du conseil, 6 sols 3 deniers (*L.*)	3	—
(Denier = 0, 02.28. — 0, 04.03.)		
1547. Un millier de tuiles, 9 florins (*Compte du bailli de Lausanne*)	37	98
(Florin = 2, 39. — 4, 22.)		
1 livre de fer, 11 deniers (*Compte du bailli de Lausanne*)		31
1560. Cent quartiers de pierre, pris à la carrière du Pisiaux (près la porte St-Martin, Lausanne), 12 florins 6 sols. 150 sols. C'est de la pierre de molasse pour reconstruire les murs de la ville. On en voit encore dans les fragments de murs qui restent .	47	71
(Ecu au soleil = 5 flor. 3 sols.)		
Pour amener ces pierres près la tour St-François, un sol par quartier		32
1561. 1 ½ livre étain fin, 6 sols (*L.*)	1	92

Blé.

1321. 3 coupes de froment de cense, à Lausanne, 8 livres lausannoises (*Archiv. cant.*)	169	32
(Denier = 0, 05. — 0, 08.82.)		
1323. Une coupe froment de cense, à Lausanne, 60 sols. (*Archiv. cant.*)	63	50
(Denier = 0, 05. — 0, 08.82.)		
1329. 6 coupes froment de cense, à Mézery, 15 livres lausannoises (*Archiv. cant.*)	348	12
(Denier = 0, 05.47. — 0, 09.67.)		
1397. Une coupe froment, 6 sols (*L.*)	9	53
(Denier = 0, 07.49. — 0, 13.24.)		
1426. Une coupe froment, 8 sols (*L*).	9	70
(Denier = 0, 05.71. — 0, 10.10.)		
1427. Une coupe froment, 10 sols (*L.*)	12	76
(Denier = 0, 06,02. — 0, 10.64.)		

FR. C.

1435. 3 coupes d'avoine, 7 sols 6 deniers (*L.*) 8 12
(Denier = 0, 05.10. — 0, 09.02.)
1436. ¹/₂ muid de froment, 27 sols (*L.*) 29 22
(Denier = 0, 05.10. — 0, 09.02.)
1437. 1 muid de froment, 60 sols (*L.*) 64 95
(Denier = 0, 05.10. — 0, 09.02.)
1450. Cense de 1 muid de froment taxée en capital à 50 liv. *(Archives lausannoises)* . . . . 1020 —
(Denier = 0, 04.81. — 0, 08.50.)
1452. 1 bichet d'avoine, 1 sol (*L.*) 1 02
(Denier = 0, 04.81. — 0, 08.50.)
1476. 1ᵉʳ avril. 3 muids et demi d'avoine à raison de 60 sols par muid, donnés au noble de Chastillion, maître d'hôtel du comte de Romont, à-compte de 12 muids accordés pour ses chevaux qui étaient au château d'Ouchy. Par muid, 60 sols (*L.*) . . 45 70
(Denier = 0, 3.43. — 0, 06.07.)
Le 17 avril, le muid d'avoine coûtait 66 sols . . . 48 07
1484. Novembre. 4 muids d'avoine donnés à Charles, duc de Savoie, pour sa bonne arrivée, 8 flor. p. p. . 65 60
1 muid, 2 florins (*L.*) 16 40
(Florin p. p. = 4, 63.68. — 8, 20.24.)
1487. Cense de 1 muid de froment, rachetée 60 liv. *(Archives lausannoises)* . . . . 730 —
(Denier = 0, 02.87. — 0, 05.07.)
1496. Août. 1 quarteron de froment, 3 sols 6 deniers (*Man.*) 1 87
(Denier = 0, 02.52. — 0, 04.45.)
1517. 6 muids d'avoine donnés au duc Charles de Savoie, à son entrée à Lausanne, 4 florins petit poids par muid (*L.*) Le muid 22 58
(Florin = 3, 19,68. — 5, 64.48.)
1523. 6 muids d'avoine donnés à Béatrice, duchesse de Savoie, 22 flor. 16 den.; par muid, 3 flor. 8 sols 3 deniers (*L.*) 20 81
(Florin = 3, 19.68. — 5, 64.48.)
1527. 2 coupes de froment, 54 sols. La coupe 27 sols (*L.*)
La coupe 12 26
(Denier = 0, 02.14. — 0, 03.78.)
1533. Cense de 5 muids de froment, vendue 1100 florins petit poids *(Archiv. cant.)* . . . . 4623 —
(Florin p. p. = 2, 37.60. — 4, 20.30.)
1537. 1 muid de froment, 15 florins (*L.*) 64 37

		FR.	C.
1542.	1 muid de froment de 20 à 30 florins (*Compte du bailli de Lausanne*) . . . . (Florin = 2, 39. — 4, 22.) .	84 126	40 60
1543.	1 muid d'avoine, 21 florins (*Compte du bailli de Lausanne*)	88	60
1546.	Une coupe de froment, 6 flor. (*Compte du bailli de Lausanne*)	25	30
1547.	1 muid d'avoine, 3 florins (*Compte du bailli de Lausanne*)	12	66
1561.	19 juin. 3 muids de blé à raison de 6 florins le sac, le muid contenait 6 sacs. Prix du sac, 6 flor. (*L.*) (Florin = 2, 16. — 3, 82.)	22	92
1567.	20 onces de pain, 1 sol (*L.*) . . . . (Florin = 2, 16. — 3, 82.)	—	32

Vin.

		FR.	C.
1262.	Cense de 1 muid de vin blanc de Lavaux, mesure de Lausanne, 19 liv. 10 sols (*Archives cantonales*) . (Denier = 0, 16.81. — 0, 29 73.)	1391	36
1286.	Cense de 3 muids de vin, mesure de Lausanne, 60 livres (*Archives cantonales*) . . . . (Denier = 0, 11.77. — 0, 20.82.)	2998	—
1299.	Cense de 1 setier de vin, mesure de Lausanne, à Pully, 22 sols (*Archives cantonales*) . . . . (Denier = 0, 10.84. — 0, 19 17.)	50	60
1318.	Cense de 1 muid de vin, mesure de Vevey, à Calamin, 34 liv. laus. (*Archives cantonales*) . . . (Denier = 0, 05 00. — 0, 08.82.)	719	70
1327.	Cense de 7 setiers de vin en Chauderon, près Lausanne, 11 livres (*Archives cantonales*) . . . (Denier = 0, 05.00. — 0, 08.82.)	232	85
1377.	2 setiers de vin, à Lausanne, 10 sols (*L.*) . . . (Denier = 0, 07.75. — 0, 13.70.)	16	45
1385.	9 pots de vin envoyés à l'évêque quand il fit l'ordination des clercs, 3 sols (*L.*) . . . . (Denier = 0, 07.49. — 0, 13.24.)	4	76
1389.	8 pots de vin envoyés à l'évêque, 2 sols 8 den. (*L.*) . (Denier = 0, 07.36. — 0, 13.01.)	4	16
1401.	4 setiers de vin, 10 sols 8 deniers (*L.*) . . . . (Denier = 0, 07.49. — 0, 13.24.)	16	95

		FR. C.
1402.	2 setiers de vin, 8 sols (*L.*)	12 71
	(Denier = 0, 07.49 — 0, 13.24.)	
1407.	1 pot de vin, 7 deniers (*L.*)	— 73
	(Denier = 0, 05.88. — 10.40.)	
1410.	8 pots de vin envoyés à l'évêque, à Ouchy, 3 sols (*L.*)	3 95
	(Denier = 0, 06.20. — 0, 10.96.)	
	1 pot de vin, 4 deniers (*L.*)	— 44
1427.	Un pot de vin, 2 deniers (*L.*)	— 21
	(Denier = 0, 06.02. — 0, 10.64.)	
1436.	1 pot de vin, 8 deniers (*L.*)	— 72
	(Denier = 0, 05.10. — 0, 09.02.)	
	8 pots de nectar, 10 sols (*L.*)	10 80
	Vin rouge vieux, bu à Montheron, 8 den. le pot (*L.*)	— 72
1462.	3 muids de vin doux, donnés à la reine de Chypre, pour sa bonne arrivée. Chaque muid, 100 sols (*L.*)	99 25
	(Denier = 0, 04.68. — 0, 08.27.)	
1476.	4 chars de vin de Montagny sur Lutry, donnés par la ville au comte de Romont, payés à 10 flor. p. p. le muid (*L.*) Prix du muid	87 50
	(Florin p. p. = 4, 94.52. — 8, 74.92.)	
	20 setiers de vin, donnés au maître boutellier de la duchesse de Savoie, 16 liv. 13 sols, 4 den. (*L.*) .	242 40
	(Denier = 0, 03.43. — 0, 06.06.)	
1477.	Vin blanc, 6 deniers le pot (*L.*)	— 36
	Vin rouge, 7 deniers le pot (*L.*)	— 42
	(Denier = 0, 03.43. — 0, 06.06.)	
1479.	35 pots de vin, à 4 deniers et obole le pot (*L.*) Prix du pot	— 25
	(Denier = 0, 03.21. — 0, 05.67.)	
1484.	1 char de vin d'Epesses, 9 florins p. p. (*L.*) . . .	73 82
	(Florin p. p. = 4, 63.68. — 8, 20.24.)	
	Vin donné à Charles, duc de Savoie, pour sa bonne arrivée, taxé à 40 sols le muid (*L.*)	27 34
1485.	Vin ordinaire, le pot, 3 deniers (*L.*)	— 15
	(Denier = 0, 02.86. — 0, 05.06.)	
1487.	Vin donné à un capitaine bernois en passage à Lausanne, 8 deniers le pot (*L.*)	— 40
	(Denier = 0, 02.87. — 0, 05.07.)	
	Hypocras donné au même, 6 sols le pot (*L.*) . . .	3 65
1489.	Janvier. 5 pots de vin donnés au maître d'école, pour sa bonne arrivée. Le pot à 7 deniers. (*L.*) Le pot .	— 35
	(Denier = 0, 02.87. — 0, 05.07.)	

		FR.	C.
1499.	Un pot de vin, 5 deniers (*L.*)	—	22
	(Denier = 0, 02.52. — 0, 4.45.)		
1503.	Un char de vin blanc de Lutry, donné au roi de la ville, 6 livres (*L.*)	64	—
	(Denier = 0, 02.52. — 0, 4.45.)		
1517.	3 pots d'hypocras donnés aux avoyers de Fribourg, Soleure et Berne, qui étaient venus à Lausanne, pour l'entrée de Sébastien de Montfaucon, 24 sols (*L.*)	11	28
	(Denier = 0, 02.22. — 0, 03.92.)		
	2 chars de vin donnés par la ville au duc Charles de Savoie, 7 écus au soleil par char (*L.*). Prix du char	142	30
	(Ecu au soleil = 11, 49.12. — 20, 32.90.		
1521.	Juin. 1 pot de vin, 12 deniers (*Man.*)	—	47
	(Denier = 0, 02.22. — 0, 03.92.)		
1522.	Un char de vin, 18 livres (*L.*)	169	35
	(Denier = 0, 02.22. — 0, 03.92.)		
1523.	Deux chars de vin donnés à la duchesse Béatrice de Savoie, lors d'une visite qu'elle fit à Lausanne, à 32 florins 3 sols le char (*L.*). Le char	182	—
	(Florin = 3, 19.68. — 5, 64.48.)		
1544.	8 setiers de vin de Désaley, 11 écus au soleil *(Man. de Lausanne)*	220	45
	(Ecu au soleil = 11, 35.23. — 20, 04.17.)		
1546.	1 char de vin, 12 kronen (*Compte du bailli de Lausanne.*)	240	50
1547.	1 char de vin, 3 kronen, à 4 florins 8 sols *(Compte du bailli de Lausanne)*	60	12
	(Ecu au soleil = 11, 35.23. — 20, 04.17.)		
1553.	12 pots de vin vieux; le pot, 6 deniers (*L.*) . . .	—	17
1560.	8 setiers de vin vieux, 30 florins *(Manuel)* . . .	114	75
	(Ecu au soleil = 5 florins 3 sols.)		
1561.	3 chars de vin du Désaley, à 12 écus pistolets le char (*L.*). Par char	229	50
	(Ecu pistolet = 5 florins.)		
1569.	1 char de vin de Lavaux, donné au bailli d'Echallens, 40 florins 6 sols (*L.*)	152	—
	(Ecu = 5 florins 4 sols.)		
1582.	Janvier, 17. Pour deux bons chertz de vin de Desaley pour les honneurs et services de la ville, 110 flor.	357	45
	(Ecu au soleil = 6 florins 2 sols.)		

		FR. C.
1594.	1 pot de vin de Lavaux, 3 sols 6 deniers (*L.*) [1] . .	— 69
	(Ecu au soleil = 8 florins 6 sols.)	

Viande, poissons, œufs, volaille, gibier.

1257.	CHILLON. Une brebis, 12 deniers mauriçois (*C.*) . .	4 54
	(Denier = 0, 37.85.)	
1279.	CHILLON. Un mouton, 3 sols 11 deniers laus. (*C.*) .	9 78
1289.	CHILLON. Une poule, 2 deniers mauriçois (*C.*) . .	— 71
	(Denier = 0, 35.69.)	
1293.	SAVOIE. Deux bœufs, 14 livres viennoises (*C.*) . .	336 —
	(Denier viennois = 0, 10.61.)	

[1] Note tirée du manuscrit Tapernoux de Vevey et communiquée par M. Martignier :

TAXE DES VINS DE L'HOPITAL DE VEVEY

Années.	*Prix du char.*	*Années.*	*Prix du char.*	*Années.*	*Prix du char.*
1738	126 livres.	1763	53 livres.	1791	126 livres.
1739	56 »	1765	77 »	1792	98 »
1740	112 »	1766	120 »	1793	134 »
1741	89 »	1767	81 »	1794	119 »
1742	84 »	1768	81 »	1795	151 »
1743	106 »	1769	140 »	1796	120 »
1744	50 »	1770	191 »	1797	212 »
1745	84 »	1772	81 »	1798	120 »
1746	103 »	1773	119 »	1799	196 »
1747	56 »	1774	113 »	1800	220 »
1748	123 »	1775	60 »	1801	184 »
1749	103 »	1776	73 »	1802	145 »
1750	117 »	1777	126 »	1803	95 »
1751	120 »	1778	98 »	1804	57 »
1752	114 »	1779	84 »	1805	95 »
1753	50 »	1780	80 »	1806	109 »
1754	84 »	1781	51 »	1807	70 »
1755	60 »	1782	63 »	1808	53 »
1756	78 »	1783	59 »	1809	128 »
1757	95 »	1784	84 »	1810	150 »
1758	112 »	1785	53 »	1811	123 »
1759	106 »	1786	98 »	1812	114 »
1760	58 »	1788	91 »	1813	159 »
1761	44 »	1789	119 »	1814	198 »
1762	89 »	1790	128 »	1815	221 »

Ces taxes sont celles du vin moût de l'hôpital ; elles se font quelques semaines après les vendanges. Le char de Vevey fait 406 pots de Berne. Le prix moyen des 71 années jusqu'à 1808 est de 100 francs le char.

(TAPERNOUX.)

Digitized by Google

		FR. C.
1322.	AOSTE. Un mouton, 6 sols viennois (*C.*)	5 39
	(Denier viennois = 0, 07.49.)	
1384.	Bœuf donné à l'évêque de Lausanne, valant 14 flor. ou 9 livres 16 sols laus. (*L.*)	311 40
	(Denier = 0, 07.49. — 0, 13.24.)	
1401.	Une douzaine de poulets, 7 sols (*L.*)	11 12
	2 veaux, 27 sols (*L.*)	42 90
	(Denier = 0, 07.49. — 0, 13,24.)	
1410.	5 bœufs donnés à l'évêque, 42 flor. à 14 sols, soit 29 livres 8 sols (*L.*)	773 35
	(Denier = 0, 06.20. — 0, 10.96.)	
1427.	12 perdrix données à l'évêque, 13 sols (*L.*)	16 60
	(Denier = 0, 06.02. — 0, 10.64.)	
1432.	Une livre de bœuf, 2 deniers (*L.*)	— 21
	(Denier = 0, 06.02. — 0, 10.64.)	
1436.	1 saumon donné à l'ambassadeur de l'empereur, 1 florin d'Allemagne (*L.*)	18 40
1437.	1 mouton, 10 sols (*L.*)	10 82
	(Denier = 0, 05.10. — 0, 9.02.)	
1448.	Une livre de bœuf, 3 deniers (*L.*)	— 25
	(Denier = 0, 04.81. — 0, 08.50.)	
	Une livre de mouton, 4 deniers (*L.*)	— 34
	Une livre de brebis, 2 deniers (*L.*)	— 17
1457.	Une livre de bœuf, 3 deniers (*L.*)	— 24
	(Denier = 0, 04.68. — 0, 08.27.)	
	Une livre de mouton, 4 deniers (*L.*)	— 33
1471.	Une livre de bœuf, 3 deniers (*L.*)	— 22
	(Denier = 0, 04.29. — 0, 07.59.)	
	Une livre de mouton, 4 deniers (*L.*)	— 30
1476.	Une livre de bœuf, 3 deniers 1 obole (*L.*)	— 21
	(Denier = 0, 03.43. — 0, 06.07.)	
	Une livre de mouton, 5 deniers (*L.*)	— 30
1479.	7 épaules de mouton et une longe de veau, à un festin donné aux députés des terres de l'Eglise de Lausanne, 13 sols (*L.*)	9 47
	Pour cuire la dite viande, 2 sols (*L.*)	1 45
	(Denier = 0, 03.43. — 0, 06.07.)	
1482.	Une livre de mouton, 5 deniers (*L.*)	— 28
	(Denier = 0, 03.21. — 0, 05.67.)	
	Une livre de bœuf, 3 deniers et obole (*L.*)	— 20

		FR.	C.
1484.	1 bœuf donné à Charles, duc de Savoie, pour sa bonne arrivée, 15 florins petit poids (*L.*)	123	—
	(Florin = 4, 63.68. — 8, 20.24.)		
1505.	Une livre de bœuf, 6 deniers (*L.*)	—	26
	(Denier = 0, 02.52. — 0, 04 45.)		
	Une livre de mouton, 6 deniers (*L.*)	—	26
	Une livre de porc écorché, 4 deniers (*L.*)	—	18
	Une livre de porc non écorché, 6 deniers (*L.*) . .	—	26
	12 perdrix données à l'évêque de Lausanne, 60 sols (*L.*)	32	—
1510.	Deux moutons donnés à Nicod de Cojonay, bailli de Lausanne, à l'occasion des noces de sa fille, 50 sols (*L.*)	27	25
	(Denier = 0, 02.57. — 0, 04.54.)		
1517.	Douze moutons donnés à Charles, duc de Savoie, à son entrée à Lausanne, 21 sols par mouton (*L.*) .	9	90
	(Denier = 0, 02.22. — 0, 03.92.)		
1526.	Une livre de mouton, 6 deniers 1 obole (*L.*) . . .	—	24
	(Denier = 0, 02.14. — 0, 03.78.)		
	Une livre de bœuf, 5 deniers (*L.*)	—	19
1541.	Une livre de mouton, 8 deniers (*L.*)	—	24
	(Denier = 0, 01.69. — 0, 02.98.)		
	Une livre de bœuf, 7 deniers (*L.*)	—	21
1550.	Une livre de mouton, 9 deniers (*L.*)	—	26
	(Denier = 0, 1.66. — 0, 02.93.)		
	Une livre de bœuf, 8 deniers (*L.*)	—	23
1558.	Six chapons de haute graisse, 6 flor. 8 sols (*L.*) .	25	07
	Une poule d'Inde, 40 sols (*L.*)	12	53
	Huit bécasses, 40 sols (*L.*)	12	53
	(Florin = 2, 13. — 3, 76.)		
1594.	Une livre de bœuf, 2 sols (*L.*)	—	40
	(Ecu au soleil = 8 florins 6 sols.)		

Huile, cire, épices, médicaments.

1266.	CHILLON. Une livre de cire, 1 $^1/_2$ sol mauriç. (*C.*) .	3	40
	(Obole mauriç. = 0, 18.92.)		
1274.	3 livres de cire de cense annuelle, 100 sols laus. (*Archives cantonales*)	277	55
	(Denier = 0, 13.08. — 0, 23.13.)		

		FR.	C.
1285.	60 livres de cire de cense annuelle, vendues 100 livres lausannoises *(Archives cantonales)*	4996	80
	(Denier = 0, 11.77. — 0, 20.82.)		
1289.	Une livre de poivre, 2 sols mauriçois (*C.*) . . .	8	76
	(Denier mauriçois = 0, 35.69.)		
1309.	Une livre d'électuaire de roi, fait à Lausanne par maître Guillaume, médecin d'Amédée V de Savoie, 12 sols 4 deniers tourn. (*C.*)	257	16
	(Denier tourn. = 1, 73.76.)		
1383.	Deux torches de cire (cierges) pour la ville de Lausanne, 28 sols (*L.*)	45	32
	(Denier = 0, 07.63. — 0, 13.49.)		
1384.	Six cierges de cire donnés à l'évêque pour sa joyeuse venue, 4 livres lausannoises (*L.*)	127	10
	(Denier = 0, 07.49. — 0, 13.24.)		
1385.	Six torches de cire, pesant 24 livres, coûtant la livre 3 sols 6 deniers, données à la princesse du Piémont (*L.*). La livre	5	66
1406.	12 torches de cire, pesant 77 livres, pour la sépulture de l'évêque. La livre à 3 sols 8 deniers (*L.*). La livre	4	57
	(Denier = 0, 05.88. — 0, 10.40.)		
1409.	1 $^3/_4$ livre de confiture donnée à l'archevêque de Besançon, 15 sols (*L.*)	19	13
	(Denier = 0, 06.01. — 0, 10.63.)		
1438.	Une livre de cire pour cierges, 3 sols (*L.*) . . .	3	25
	(Denier = 0, 05.10. — 0, 09.02.)		
1461.	Une livre de chandelles de suif, 1 sol (*L.*) . . .	—	99
	(Denier = 0, 04.68. — 0, 08.27.)		
1476.	Une livre de chandelles de suif, 13 deniers (*L.*) . .	—	79
	» » » 16 deniers (*L.*) . .	—	97
	» » » 18 deniers (temps de guerre) (*L.*) . .	1	09
	(Denier = 0, 03.43. — 0, 06.07.)		
1487.	Huile d'olives, la livre 13 deniers (*L.*)	—	66
	Une livre de raisins et de figues, 15 deniers (*L.*) .	—	76
	6 oranges, 12 deniers (*L.*)	—	61
	(Denier = 0, 02.87. — 0, 05.07.)		
1489.	2 fromages vacheryn donnés au bailli d'Echallens, 8 sols (*L.*)	4	86
	(Denier = 0, 02.87. — 0, 05.07.)		
1499.	Une livre de chandelles de suif, 14 deniers (*L.*) . .	—	62
	(Denier = 0,02.52. — 0, 04.45.)		

		FR. C.
1517.	12 cierges, pesant 27 ½ livres, donnés à Charles, duc de Savoie, à son entrée à Lausanne ; la livre 6 sols (*L.*). La livre	2 82
	(Denier = 0, 02.22. — 0, 03.92.)	
1520.	1 quarteron de noix et ½ pot d'huile, 4 sols (*L.*) .	1 88
	(Denier = 0, 02.22. — 0, 03.92.)	
1526.	Sel marin ou de cuisine, 5 deniers la livre (*L.*) . .	— 19
	(Denier = 0, 02.14. — 0, 03.78.)	

Argenterie et orfévrerie.

1274.	Un marc d'argent à St-Maurice, 32 sols mauriç. (*C.*)	145 34
	(Denier mauriç. = 0, 37.85.)	
1331.	CHILLON. Un marc d'argent, 5 sols tourn. (*C.*) . .	97 44
	(Denier tourn. = 1, 62.40.)	
1374.	THONON. 4 marcs d'argent fin pour faire une ceinture à Amédée de Savoie, 29 sols 2 deniers tourn. (*C.*)	527 63
	(Denier tournois = 1, 59.06.)	
	Donc un marc	131 90
1383.	Un marc d'argent fin, 6 fr. d'or (*C.*)	143 16
	(Denier = 23.86.)	
1406.	Bijoux donnés à la comtesse de Savoie, à son arrivée à Lausanne, 40 livres laus. (*L.*)	998 40
	(Denier = 0, 05 88. — 0, 10.40.)	
1407.	12 coupes de vermeil données à l'évêque G. de Challant, pour sa joyeuse arrivée, 184 livres 16 sols (*L.*)	4612 60
	(Denier = 0, 05.88. — 0, 10.40.)	
1411.	12 coupes de vermeil données à l'évêque, 100 écus d'or (*L.*)	2812 —
	(Ecu = 15, 89.76. — 28, 12.14.)	
1461.	6 coupes d'argent, pesant chacune deux marcs, données à l'évêque G. de Saluces, à son retour de Rome, 180 florins petit poids (*L.*)	2147 50
	(Florin petit poids = 6, 74.40. — 11, 93.04.)	
1477.	5 avril. Pour une coupe d'argent doré pesant 3 marcs d'argent fin, donnée par le conseil à l'évêque de Lausanne, qui coûta 35 écus, chaque écu valant 24 sols, et pour y mettre les armes de l'évêque, 24 sols ; en tout 43 livres 4 sols (*L.*)	629 35
	(Denier = 0, 03.43. — 0, 06.07.)	

		FR.	C.
1491.	9 juillet. Une belle coupe d'argent donnée à Aymon de Montfaucon, à son entrée à Lausanne, 36 liv. (*L.*)	403	50
	(Denier = 0, 02.64. — 0, 04.67.)		
	3 ducats d'or achetés pour dorer la dite coupe, 5 liv. 17 sols (*L.*)	65	60
	A l'orfèvre, pour faire la dite coupe, 4 liv. 4 sols (*L.*)	47	07
1526.	Pour le grand sceau d'argent de la ville de Lausanne, 28 florins 5 sols (*L.*)	154	67
	(Denier = 0, 02.14. — 0, 03.78.)		
	Pour la façon du dit sceau, 3 1/2 écus = 7 liv. 14 sols (*L.*)	69	85

Divers.

1281.	Savoie. Une peau de parchemin à écrire (*C.*)	1	30
1328.	16 volumes de livres de jurisprudence, vendus en Savoie, 10 liv. 15 sols 6 den. tournois (*C.*)	4151	56
	(Denier tourn. = 1, 60.54.)		
	Chaque volume coûtait donc en moyenne	259	47
1335.	Prix d'une Bible à Rome, 27 florins d'or (*C.*)	590	22
1341.	A Jean de Grandson, peintre, chargé de peindre la chambre du comte de Savoie, à Chillon, pour acheter les couleurs, 10 florins (*C.*)	208	92
1352.	Sept mains de papier, 1 florin b. p. (*C.*)	21	—
	La main coûtait donc	3	—
	(Florin bon poids = 11, 87.08. — 21.)		
1374.	En Savoie, 2 mains de papier ordinaire, 1 den. tourn. et 1 obole (*C.*)	2	38
	(Denier = 1.59)		
	2 mains de papier grand format, 4 deniers (*C.*)	6	36
1379.	En Savoie, une bouteille d'encre, 2 sols. (*C.*)	3	18
	(Denier = 0, 13.24.)		
1384.	Pour une peau de parchemin, pour écrire un jugement, 8 deniers (*L.*)	1	06
	(Denier = 0, 07.49. — 0, 13.24.)		
1397.	Somme des revenus de la ville basse de Lausanne, 287 liv. 19 sols 6 deniers obole (*L.*)	9150	75
	(Denier = 0, 07.49. — 0, 13.24.)		
	Somme des dépenses, 243 liv. 7 sols 4 deniers (*L.*)	7733	20
1403.	Pour 24 torches de cire, portées à la sépulture de la		

		FR.	C.
	mère de l'évêque de Lausanne, chaque torche pesant 4 liv. à 4 sols 6 den. la livre. 21 liv. 12 sols (*L.*)	686	36
	Pour deux caisses, pour porter les dites torches, 9 sols (*L.*)	14	30
	Transport des torches à Annecy, 12 sols (*L.*) . .	19	06
	Dépense faite par les envoyés de la ville à la dite sépulture à Annecy, aller et retour compris, 10 liv. 16 sols (*L.*)	343	20
	Offrandes à la sépulture, 27 sols 6 deniers (*L.*) . .	43	70
	(Denier = 0, 07.49. — 0, 13.24.)		
1406.	A cinq mimes de Fribourg, 5 ducats (100 sols) (*L.*) .	125	—
	Leurs frais pendant 3 jours, 64 sols (*L.*)	79	80
	(Denier = 0, 05.88. — 0, 10.40.)		
	A l'occasion de la venue de la comtesse de Savoie.		
1426.	Payé par la ville basse à l'évêque, pour son voyage en Allemagne, auprès de l'empereur, 300 écus d'or, (*L.*)	8436	—
	(Ecu d'or = 15, 89.76. — 28, 12.14.)		
1427.	Prix de la petite horloge de la ville, achetée à Yverdon, 6 écus d'or (*L.*)	131	25
1454.	Aux compagnons qui firent la fête par la ville, savoir la passion de notre Seigneur, pour leur vin, 4 livres (*L.*)	81	60
	(Denier = 0, 04.81. — 0, 08.50.)		
1461.	A ceux qui jouèrent la création d'Adam, 2 flor. d'Allem. ou 42 sols de Lausanne (*L.*)	41	75
	(Denier = 0, 04.68. — 0, 08.27.)		
1465.	Horloge donnée à Humbert de Colombier, seigneur de Vullierens, pour services rendus à la ville, 8 liv. 6 sols (*L.*)	151	—
	(Denier = 0, 04.29. — 0, 07.59.)		
1476.	Livres que Nicolas de Tarse acheta à Lausanne, pour Philibert I[er], duc de Savoie, son élève: Hérodote, Macrobe, Virgile, Ovide, Salluste, Terence, les Règles de Garin, Lettres de.... (Cicéron?), Grammaire de Trapesonce, la Rhétorique du même, Varron, S. Pompée, les Elégances de Valla, Justin, la vie d'Esope, la Somme des Elégances. Prix 25 florins (c'est-à-dire 13.67 par volume.) (*C.*) .	218	73
	(Florin = 4, 94. — 8, 75.)		
	Janvier. Pour deux torches et deux boites de dragées,		

		FR. C.
	données au seigneur de Chastel-Guyon, à son arrivée à Lausanne, 37 sols (*L.*)	26 95
	(Denier = 0, 03.43. — 0, 06.07.)	
	18 mars. A deux compagnons qui levèrent sur la place de la Palud, à Lausanne, les fourches (potence), par ordre du maréchal de camp du duc de Bourgogne, pour y pendre les soldats qui feraient des scandales, 3 sols 6 deniers (*L.*)	2 55
	2 mai. Au secrétaire du duc de Bourgogne, pour la sauvegarde accordée à la ville de Lausanne par le duc, y compris le vin donné aux clercs du secrétaire pour la part de la ville basse, 24 florins p. p. (Dans tous les frais communs, la ville basse payait $^4/_5$ et la Cité $^1/_5$, donc la sauvegarde coûta 30 flor. petit poids (*L.*)	262 50
	(Florin p. p. = 4, 94.52. — 8, 75.)	
	Au roi de Brabant, roi d'armes du duc de Bourgogne, qui publia cette sauvegarde en 5 lieux différents de la ville et cité de Lausanne, 5 flor. d'Allem. (*L.*)	104 40
	(Flor. d'Allem. = 11, 80.20. — 20, 87.82.)	
1479.	2 mains et demie de papier pour les fenêtres de la maison de ville et pour la peine de celui qui les arrangea, 3 sols 6 deniers (*L.*)	2 52
	(Denier = 0, 03.40. — 0, 06.00.)	
	A celui qui peignit les dites fenêtres, 4 sols . . .	2 90
	$^1/_4$ pot d'huile pour illuminer (peindre) les dites fenêtres, 7 deniers et obole	— 45
1493.	Un livre pour y écrire les délibérations du conseil. Ce livre fut acheté à Genève, 4 flor. p. p. (*L.*) .	26 90
	(Denier = 0, 02.64. — 0, 04.67.)	
1507.	Somme des revenus de la ville de Lausanne, 454 liv. 19 sols 10 deniers (*L.*)	4400 67
	Somme des dépenses, 433 liv. 10 sols 10 den. (*L.*)	4193 20
	(Denier = 0, 02.28. — 0, 04.03.)	
1514.	14 mai. Pour les dépenses faites par les jeunes gens de Pully qui vinrent à Lausanne pour *lever le mai* avec la jeunesse de Lausanne, 54 sols (*L.*) . .	25 40
	(Denier = 0, 02.22. — 0, 03.92.)	
1519.	Juin. Au maître gypsier qui blanchit la porte sous St-Etienne, pour la peindre, afin d'y placer l'image de la vierge Marie, 36 sols (*L.*)	16 95
	(Denier = 0, 02.22. — 0, 03.92.)	

		FR.
	A maître Etienne, le peintre, pour peindre la dite porte, 124 sols (*L.*)	58 30
1520.	Vendredi avant le carême. Le conseil décide de donner à l'évêque de Lausanne pour sa bonne arrivée (il avait été absent pendant assez longtemps à cause de la peste), 6 pots d'hypocras, 6 cierges, 6 boîtes de dragées et 100 oranges *(centum poma dorenges)*. Le tout coûtant 17 florins p. p. (*L.*)	96 —
	(Denier = 0, 02.22. — 0, 03.92.)	
1538.	Produit de la vente des chappes et chasubles des couvents de St-François et de la Madeleine, 124 écus au soleil au coin du roi de France (*L.*) . . .	2485 —
	(Ecu = 11, 35.23. — 20, 04.17.)	
1547.	Une brante neuve, 6 sols *(Compte du bailli de Lausanne)*	2 10
	Une bossette neuve, 3 florins *(Compte du bailli de Lausanne)*	12 66
1549, 1550, 1551.	Somme des revenus de la ville de Lausanne pour ces trois ans, 9385 flor. 0 sols 6 den.	39605 —
	Somme des dépenses, 9298 flor. 3 sols 6 den. (*L.*) .	39238 —
	(Florin = 2, 39. — 4, 22.)	
1560.	Payé à Genève pour un grand livre, pour écrire en conseil, 12 florins 3 sols 6 deniers (c'est le gros manuel des 60 et 200) (*L.*)	47 —
	(Ecu au soleil = 5 florins 3 sols.)	
	Achat d'une saquebute pour la musique en l'honneur de la ville de Lausanne, 21 florins (*L.*) . . .	80 30
1564.	A Pierre Ducroux, de Fribourg, pour avoir fait 2 douzaines de coussins de peau rouge pour le poële du conseil, à 15 sols le coussin et ses frais, 31 florins (*L.*)	118 40
	(Florin = 2, 16. — 3, 82.)	
1566.	A maistre Abraham de Cheveulx, paintre, pour avoir pourtraict l'escu de Lausanne, pour enseigne mise en la maison neuve de ville au Pont, 10 flor. (*L.*)	37 50
	(Ecu au soleil = 5 florins 4 sols.)	
1570.	68 livres de cordes, tant pour l'horloge de St-François que pour la torture, 15 flor. 8 sols 3 den. (*L.*) .	55 90
	(Ecu au soleil = 5 florins 7 sols 6 deniers.)	
	2 chapons gras et 6 oranges, 3 florins 8 sols (*L.*) .	13 05
1575.	19 décembre. Pour achept de quatorze serlingues faict admener de Berne pour le service de la ville en	

		FR.	C.
	cas d'incendie que Dieu préserve et icelles remises à nosdits seigneurs de Lausanne estans au poyle de leur conseil, et ce tant pour le dict achept que pour le port, 121 flor. 7 sols 5 den.		
	14 serlingue à 32 bachez la pièce, 448 baches,		
	Le port . . . . 8 »		
	Les ayant payes en teston de Roy ad vingtz et cinq cruchet le teston luy a fallus 73 teston de Roys moient ung cruchet, que vallient les ditz teston redduyt en monnoye au taulx de vingtz solz le teston, 121 florins vuhyt solz moinct ung cruchet.		
	121 florins 7 sols 5 deniers	390	—
	(Ecu au soleil = 6 florins 3 sols.)		
	A ceux des forges de Vallorboz pour avoir faictz les bastaulx des deux grosses closches du grant closchiez, 207 florins 5 sols 6 den.	665	20
1582.	Somme des revenus de la ville de Lausanne, 14733 florins 2 sols 10 deniers	47877	—
	Somme des dépenses de la ville de Lausanne, 13591 florins 1 sol 11 deniers (*L.*)	44165	—
	(Ecu au soleil = 6 florins 2 sols.)		

NOTICE

SUR QUELQUES POIDS ET MESURES

DU PAYS DE VAUD

Dans le Pays de Vaud, comme dans les autres contrées de l'Europe, il y avait au moyen âge et même jusqu'au commencement de ce siècle, une grande diversité de mesures. Elles changeaient de ville à ville et de seigneurie à seigneurie. De là une confusion aussi grande que pour les monnaies. Les mesures n'étaient pas toujours faites d'après un étalon fixe, mais se transmettaient souvent par la tradition. Plus tard on les fixa, mais cette multiplicité de mesures demeura une source d'entraves pour le commerce et de procès entre particuliers.

En 1616, LL. EE. ordonnèrent que toutes les mesures du Pays de Vaud seraient conformes à celles de la ville de Berne[1]; mais cette ordonnance ne put être exécutée et l'on s'en tint aux anciens usages jusqu'en 1822.

En 1822, le Grand Conseil du canton de Vaud décréta l'uniformité des poids et mesures et prit pour base le système métrique français, que l'on modifia pour se conformer autant que possible aux dénominations déjà connues dans le pays.

Depuis le 1er janvier 1857, un nouveau système de mesures a été introduit dans toute la Confédération suisse. Il diffère en quelques points du système vaudois adopté en 1822.

Nous donnons ici quelques tableaux comparatifs des anciennes mesures en usage dans le Pays de Vaud. Ces indications, jointes aux renseignements sur les monnaies, contribueront à donner au lecteur des notions plus précises sur les conditions économiques de notre pays au moyen âge.

Pour faire ces tableaux, on s'est servi d'un petit ouvrage publié par ordre du gouvernement vaudois en 1822 et intitulé : « Rapport » sur les moyens d'introduire dans le canton l'uniformité des poids

[1] Voyez *Lois et statuts du Pays de Vaud*. Berne 1616, in-folio, p. 267.

» et mesures, suivi de la loi adoptée par le Grand Conseil du canton » Vaud, le 27 mai 1822. Lausanne. Impr. d'Henri Vincent, impri- » meur du Grand Conseil, in-8°. 80 pages et 9 tableaux. » On a aussi consulté le « Rapport des nouveaux poids et mesures du canton » de Vaud avec les anciens poids et mesures de ce canton et avec » ceux d'autres pays, par Valier, chef du bureau de comptabilité » des finances. Lausanne 1823, in-4°, 104 pages. » Les valeurs indiquées par Valier étant puisées à des sources officielles, méritent toute confiance. Elles sont cependant un peu différentes de celles que l'on déduit du « Traité de la grandeur des mesures, pots et » quarterons, aunes, pieds et livres, en usage dans le canton de » Berne, etc., par Pierre Willommet, ingénieur et géomètre juré de » LL. EE. de Berne. Payerne 1698, in-4°. » Mais ce dernier ouvrage a la réputation d'être fautif[1]; en effet, les différentes valeurs qu'il donne d'une même mesure ne concordent pas toujours entr'elles.

Toutes les mesures ont été réduites au mètre et à ses dérivés.

Mesures de longueur.

	Mètres.		Mètres.
Pied fédéral	0.30	Ancienne aune de :	
Pied vaudois de 1822	0.30	Grandson	1.1100
Ancien pied de Berne	0.29325	La Sarraz	1.1038
Aune fédérale	1.20	Lausanne	1.0752
Ancienne aune de :		Lucens	1.0874
Aigle	1.1913	Lutry	1.0976
Aubonne	1.2118	Morges	1.1180
Avenches	1.0549	Moudon	1.1038
Baulmes	1.0813	Nyon	1.1750
Berne (brache)	0.5417	Orbe	1.0874
Bex	1.1934	Payerne	1.0854
Château-d'Œx	1.2422	Rolle	1.1546
Cossonay	1.0935	Romainmôtier	1.0956
Cudrefin	1.1472	Vevey	1.1078
Gessenay	1.2217	Yverdon	1.0915

Mesures de superficie.

	Mètres carrés.		Mètres carrés.
Pose fédérale, soit 400 perches carrées	3600	Pose ancienne du Pays de Vaud	4300
Pose vaudoise de 1822	4500	(Se divisait en 8 fossoriers.)	

Mesures cubiques ou de solidité.

	Mètres cubes.		Mètres cubes.
1 toise cube vaudoise de 10 pieds de côté	27	1 toise fédérale de 216 pieds cubes	5.832
1 toise vaudoise p^r fourrage, 125 pieds cubes	3.375	1 moule vaudois de 125 pieds cubes	3.375

[1] Voyez HALLER. *Bibliothek der Schweizergeschichte*, t. VI. N° 1612.

	Mètres cubes.
1 moule fédéral de 6 pieds de côté et 3 ½ de profondeur	3.402
1 moule d'Aigle, 215 ⅑ pieds cubes de Berne	5.424
1 moule d'Aubonne	3.176
1 moule d'Avenches	3.176
1 toise de Lausanne	9.192
1 toise de bois d'Echallens	9.192
1 moule de Nyon	3.072
1 moule d'Oron	9.192
1 moule de Payerne	3.176
1 moule de Vevey	3.176

Mesures de capacité pour les matières sèches.

	Centim. cubes
Quarteron fédéral	15000
Quart. vaudois de 1822	13500
Ancien quarteron de :	
Aigle	18550
Aubonne	14507
Avenches	15951
Baulmes	14240
Berne	14010
Bex	15296
Château-d'Œx	13530
Coppet	19659
Cossonay	12551
Cudrefin	14784
Gessenay	17460
Grandson	10435
La Sarraz	14463
Lausanne	13704
Lucens	11807
Lutry	13704
Morges	16404
Moudon	11734
Nyon	17178
Ollon	12478
Orbe	14259
Payerne	14010
Rolle	15733
Romainmôtier	16361
Romont	13704
Ste-Croix	12829
Vevey	17411
Villeneuve	17411
Yverdon	12829

Quarterons.		Bichets.		Coupes.		Muid.
2	=	1				
4	=	2	=	1		
48	=	24	=	12	=	1

Mesures de capacité pour les liquides.

	Cent. cubes.
Pot fédéral	1500
Pot vaudois de 1822	1350
Ancien pot de :	
Aigle	1428
Aubonne	1501
Id. (huile)	1879
Avenches	1567
Baulmes	2320
Berne	1670
Bex	1423
Château-d'Œx	2898
Coppet	1539
Cossonay	1524
Cudrefin	2463
Gessenay	2759
Grandson	2129
La Sarraz	1872
Lausanne	1160
Id. (huile)	1346
Lucens	1532
Lutry	1274
Morges	1621
Id. (huile)	1682
Moudon	1404
Id. (huile)	1793
Nyon	1322
Ollon	1426
Orbe	1702
Payerne	1555
Id. (huile)	1704
Rolle	1547
Romainmôtier	2179
Vevey	1503
Id. (huile)	1704
Villeneuve	1712
Yverdon	1590

8 pots = 1 coupe.
32 pots = 4 coupes = 1 setier.

384 pots = 48 coupes = 12 setiers = 1 muid.
576 pots = 72 coupes = 18 setiers = 1 char.
576 pots de Lausanne égalaient 400 pots de Berne.

Mesures de pesanteur.

	Grammes.		Grammes.
La livre fédérale . . .	500	Morges	489
de Berne (poids de fer).	520	Nyon	570
Id. (p. de marc).	489	Payerne	503
Gessenay	547	Romainmôtier . . .	534
Grandson	536	Vevey	550
Lausanne (p. de marc).	489	Yverdon	537
Id. (liv. 18 onces)	551		

NOTES. — *Grandsson, Estavaye, Yverdon, Lausanne, Viveys et Morges.* La mesure moindre des graynnes dont lon use ausdites villes cest en quarteron. Deux desquelz font le bichet et quatre font la couppe; il compete douze coppes a faire ung muydz et par ainsy il conviendra quarante huict quarterons a faire ung muydz. A Grandsson il compete deux coppes deux quarterons a fayre le sacq que daultres appellent la charge. A Estavayé et Mouldon il compete troys coppes a fayre le sacq ou charge. A Yverdon, Lausanne, Viveys et Morges, il compete deux coppes a fayre le sacq. Touteffoys que en avoyne a Yverdon il compete deux coppes et ung quarteron a fayre le sacq, et a Viveys troys coppes. Et en toutes les dites villes se rase la mesure de toutes graynes, sinon que a Grandsson ou cest que lavoyne se mesure au comble.

Les Clées, Orbe, Romamostiez, Champvent. La mesure moindre des graynes dont lon use aus ditz lieux et que lon y tient cest ung bichet, deux desquelz font la couppe. Il compete douze couppes a fayre ung muydz et par ainsy il conviendra vingt-quatre bichetz a fayre ung muydz. Aux Clées et a Orbe, il compete quattre coppes a fayre le sacq. A Romamostiez, Champvent, la Motte, il compete troys coppes a fayre le sacq et en tous les dits lieux se rase la mesure de toutes graynes sinon que de lavoyne lacquelle en tous se mesure au comble. — (Arch. canton. Onglets des Bailliages. Generalia. Sans date. Ecriture du XVI[e] siècle.)

A Aubonne, la coupe et le bichet sont la même mesure, valant deux quarterons, comme a esté déclaré *per probos et idoneos commissarios et consuetudinarios loci et patriæ Vaudi.* En 1535 ils disent 2 $^1/_2$ coupes et 2 $^1/_2$ bichets être *una et eadem res et mensura, et licet differant nomine, tamen concordant in quantitate.* Les preuves remontent à l'an 1301.

La coupe d'avoine à comble, mesure d'Aubonne, fait 3 quarterons de dite mesure à ras. Les redevances au seigneur en avoine sont toujours au comble pour usages et focages; mais les redevances aux cures se paient à ras. A Nyon, l'avoine se paie au comble aussi. — (*Ibidem.* Ecriture du XVIII[e] siècle.)

Après meilleure information, le receveur dit qu'il faut 20 coupes de Champvent pour 12 coupes d'Yverdon et 14 coupes d'avoyne pour le muys d'Yverdon. — (*Ibid.* Ecriture du XVII[e] siècle.)

Un quarteron de Belmont valait $^{7}/_{12}$ de quarteron d'Yverdon. Le muids de Belmont valait 7 coupes d'Yverdon.

Les mesures de Vevey sont reçues pour Oron et Montreux. Les mesures de Nyon pour l'abbaye de Bonmont. Les mesures de Rolle pour Mont et Perroi. Le quarteron d'Avenches est reçu pour Fribourg. — (WILLOMMET, page 6.)

Le pot à huile de la ville d'Aubonne est reçu pour le vin aux villages de la baronnie et pour Allaman et Féchy, et le dit pot peut être pris pour le pot de Cerlier ou Erlach sans défaut sensible. — (WILLOMMET, p. 6.)

La livre, poids de marc de France, valait kilo 0.48951. Le marc de France, souvent employé dans le Pays de Vaud pour l'orfèvrerie, pesait une demi-livre ou kilo 0.24475.

ERNEST CHAVANNES.

ERRATA

Page	981	ligne 1	au lieu de	23, 48.26	lisez	23, 86.07
»	989, avant-dernière ligne,		»	fr. 5.10	»	fr. 12.90
»	990	ligne 20	»	» 1.68	»	» 1.58
»	990	» 27	»	» 1.98	»	» 1.78
»	992	» 15	»	» 48.92	»	» 49.99
»	993	» 22	»	» 1.73	»	» 1.78
»	994	» 23	»	» 5.95	»	» 5.25
»	996	» 15	»	» 43.50	»	» 44.50
»	998	» 32	»	» 176.80	»	» 170.80
»	998	» 35	»	» 13.21	»	» 13.71
»	1000	» 6	»	» 530.22	»	» 556.15
»	1000	» 23	»	» 0, 08.57	»	» 0, 08.50
»	1000	» 37	»	4 den.	»	4 sols.
»	1002	» 11	»	» 582.60	»	» 577.28
»	1002	» 16	»	1450	»	1458
»	1002	» 28	»	den.	»	sols.
»	1003	» 6	»	» 7275.—	»	» 7295.—
»	1003	» 26	»	10 den.	»	10 sols.
»	1003	dernière ligne.	»	» 175.20	»	» 173.—
»	1004	ligne 22	»	45 liv. 10 sols	»	45 liv.
»	1004	» 28	»	» 27.42	»	» 25.42
»	1005	» 12	»	» 190.—	»	» 195.—



VOCABULAIRE

DES MOTS CONCERNANT LE DROIT FÉODAL, NÉCESSAIRE POUR L'INTELLIGENCE DES ARTICLES DU DICTIONNAIRE ET DES CHARTES ANCIENNES.

Comme notre but a été de faire un livre populaire, propre à donner à tous une idée simple et claire de l'état du pays, dans les temps anciens, il nous a paru nécessaire d'ajouter ici une explication succincte de quelques mots se rapportant soit au droit féodal, soit à des *usages anciens*, dont on ne trouve pas ordinairement l'explication dans les Dictionnaires usuels. Ce petit travail facilitera aux personnes peu lettrées l'intelligence des chartes et des titres anciens, ainsi que de plusieurs termes employés dans le présent *Dictionnaire*.

A

ABERGEMENT. C'est un acte par lequel le seigneur donne à quelqu'un un fonds dépendant de son fief, pour en jouir, sous un prix aussitôt payé, nommé *entrage*, et sous une redevance annuelle, en nature, nommée *cense* ou *cens*.

AIDES *(auxilia)*. C'était le nom donné à des contributions levées sur le pays pour *aider* le prince à soutenir les charges de l'Etat.

Dans le Pays de Vaud, sous la maison de Savoie, les *aides* se transformaient en un don gratuit fait au souverain dans des occasions graves.

Les seigneurs féodaux percevaient aussi les *aides* sur leurs vassaux et sujets en certains cas de nécessité ou de calamité :

1° Pour le mariage de leurs filles ;
2° Pour la rançon du seigneur prisonnier ;
3° Quand le seigneur faisait le voyage de Jérusalem, ou
4° Quand le seigneur allait en pèlerinage à Rome ou à St-Jaques ;
5° Pour aider au seigneur à recouvrer une portion de sa terre engagée.

ALLEU ou ALLOD. Ce dernier terme, qui est le plus usité dans le Pays de Vaud, désignait une terre libre qui n'était soumise ni à fief, ni à hommage, ni à redevance ; c'est ce qu'on appelait *franc-allod*.

ARRIÈRE-FIEF. L'arrière-fief, dit Boyve, est la propriété directe que le suzerain a retenue sur le fief qu'il a remis à son vassal. Les fiefs de Begnins, Bursinel étaient de l'arrière-fief des barons de Rolle.

AVOUÉ (*advocatus*). C'était un personnage ordinairement haut placé, dont l'office consistait à protéger un évêché, une église ou un monastère. L'avoué percevait une partie des revenus de celui qui était protégé. Les comtes de Savoie étaient les avoués du monastère de Payerne ; les sires de Blonay et d'Oron étaient les avoués de l'abbaye de St-Maurice, pour les biens sis au Pays de Vaud.

B

BANNERET (dérivé de *bannière*). Le seigneur banneret était un seigneur ayant sous lui un certain nombre de vassaux obligés de le suivre à la guerre et de se ranger, à cheval, sous sa bannière. Ils avaient usurpé, sous des gouvernements faibles, le droit de faire la guerre pour leur propre compte, comme on le voit dans la guerre que le sire de Montricher fit à Henri de Colombier (voir article *Vufflens*).

On comptait un grand nombre de seigneurs bannerets dans le pays, sous la maison de Savoie ; ainsi, pour ne nommer que les principaux : les sires d'*Aubonne*, de *Belmont*, de *Blonay*, de *Champvent*, du *Châtelard*, de *Cossonay-Prangins*, d'*Echallens et Orbe*, de *Grandson*, de *La Sarraz*, de *Monts*, de *Montricher*, d'*Oron*, de *St-Martin*.

Sous le gouvernement bernois, le nom de *banderet*, donné dans le code aux seigneurs de haute juridiction, comme titre honorifique, ne s'appliqua guère qu'au chef d'une ville, d'une bourgeoisie ou d'une bannière. La ville de Lausanne était divisée en bannières, dont chacune était commandée par un banderet.

Le seigneur banneret seul avait droit de faire porter devant lui sa bannière, qui était de forme carrée. Le simple chevalier portait un simple pennon, à deux pointes.

BOCHÉAGE, BOCHERAGE et MARINAGE. Le *bochéage* était le droit accordé par le seigneur à ses vassaux et sujets d'aller prendre dans certaines forêts de la seigneurie le bois à brûler.

Le *marinage* était un droit pareil pour le merrein ou bois à bâtir. Pour ces droits, le seigneur percevait, sur la communauté, une cense annuelle qui se payait par focage.

C

CAPE ou CAPACITÉ. « Avoir la capacité, dit Boyve, se dit d'une » personne qui, voulant acquérir un fief, est d'une extraction requise » pour le posséder.

« Payer la cape, c'est acquérir, par le moyen de l'argent, la capacité » de le posséder. »

Le gouvernement bernois, par concession souveraine de l'an 1748, accorda aux non-nobles et roturiers de pouvoir acquérir des seigneuries sans payer la cape.

CENS ou CENSE. La cense, dans le langage du pays, était la redevance annuelle, en nature et quelquefois en argent, que l'abergataire payait,

d'après un contrat, au seigneur de qui il tenait son champ ou sa terre. Celui qui devait la cense était appelé censitaire.

CHASSE. Sous les Romains, la chasse était de droit commun. Au moyen âge, la chasse était devenue un droit régalien que les rois inféodèrent, avec la juridiction et la pêche, à divers seigneurs, leurs vassaux.

Chaque seigneur, à son tour, octroyait, à qui il voulait, le droit de chasser dans sa terre, mais ce droit était restreint ; il finissait avec la vie de celui qui l'avait obtenu et n'était pas héréditaire.

Sous le gouvernement bernois, les villageois pouvaient obtenir le droit de chasser, mais ce droit était restreint au menu gibier. Les gentilshommes, les bourgeois des villes, chassant pour leur plaisir, obtenaient des seigneurs baillis le pouvoir de chasser sur les terres de LL. EE., mais non sur les terres des seigneurs de haute juridiction. Un mandat souverain de 1657 autorisa ces licences accordées par les baillis.

Au Pays de Vaud, comme en France, on reconnaissait au chasseur qui avait lancé une bête sur un territoire où il avait droit de chasser, celui de la poursuivre sur le territoire voisin ; c'est ce qu'on nommait *droit de poursuite*.

S'il s'agissait d'une bête de haute venaison, la *leyde* était due au seigneur de juridiction sur le territoire duquel la bête était tuée. (V. *Leyde*).

CHEVALIER. Ce mot est la traduction du mot latin *miles*, qu'on rencontre si fréquemment dans les chartes des temps féodaux. MM. de Gingins et Louis de Charrière ont établi que ce terme avait divers sens et ne pouvait toujours être traduit de la même manière. Tantôt il s'applique à un homme revêtu des honneurs de la chevalerie, tantôt au vassal possesseur d'un fief important. Des exemples feront mieux comprendre ces distinctions, ainsi que l'expression *dominus* (seigneur) qui accompagne si souvent le mot *miles*.

Ludovicus dominus de Cossonay, miles. Louis, seigneur de Cossonay, chevalier.

Dominus Ludovicus de Cossonay, miles. Le seigneur Louis de Cossonay, chevalier ; ici le mot *dominus* est honorifique et se rapporte à la qualité de chevalier.

Ludovicus de Cossonay, domicellus, s'applique à un membre de la famille noble de Cossonay, mais non chevalier.

Ludovicus miles de Cossonay, s'applique non à un noble de la famille de Cossonay, mais à un vassal puissant possédant un fief ou une *chevance* en ce lieu. M. Louis de Charrière a proposé de dire, en ce cas : *Louis, chevancier de Cossonay*.

D'autres pensent que, dans ce dernier cas, le mot *miles* désigne un personnage revêtu d'un commandement militaire, opinion qui se concilie parfaitement avec la première.

Ces distinctions sont importantes pour la parfaite intelligence des chartes ; nous avons cru devoir nous y arrêter un instant.

CHEVAUCHÉE *(cavalcata)*. Au temps où les armées régulières n'existaient point encore, les princes, pour soutenir une guerre, appelaient

leurs vassaux à monter à cheval et à venir se ranger, avec leurs hommes, sous l'étendard du souverain ; c'est ce qu'on appelait la *chevauchée*.

Les habitants des villes devaient aussi la chevauchée au souverain, et cela sous des conditions diverses exprimées dans les chartes de franchises, à eux accordées. Les conditions ordinaires, pour les villes du Pays de Vaud, étaient de servir seulement dans les évêchés de Lausanne, de Genève et de Sion. Pendant les premiers jours, les chevaucheurs servaient à leurs propres dépens, et si l'expédition durait plus longtemps, aux dépens du prince. Un terme était fixé, au-delà duquel les milices ne pouvaient être retenues pour le service militaire, si ce n'était de leur bonne volonté. L'on comprend combien, dans ces conditions, la chevauchée était onéreuse, soit aux populations, soit aux localités, même amies, qu'elle traversait. Le pillage, pour un grand nombre, était le seul moyen de subsister.

Les seigneurs d'arrière-fiefs s'étaient fréquemment fait reconnaître le droit de chevauchée par leurs vassaux. Mais on ne voit pas qu'ils aient souvent fait usage de ce droit qu'ils s'étaient arrogé d'une manière abusive.

Sous le gouvernement bernois, les milices reçurent une organisation nouvelle et le droit de chevauchée sur les vassaux fut remplacé par des *cavaliers d'hommage*, armés et équipés aux frais des seigneurs. Le nombre de ces cavaliers était proportionné à l'importance du fief.

COMMENDE (du latin *commendare*, confier). Ce mot, emprunté au droit canonique, signifiait d'abord la remise d'un bénéfice ecclésiastique aux mains d'une personne inhabile à le posséder canoniquement et devant rendre compte des revenus à celui qui en serait pourvu. Plus tard, ces bénéfices devinrent perpétuels et furent distribués à des laïcs aussi bien qu'à des ecclésiastiques. De là des abus sans fin qui amenèrent la ruine de plusieurs établissements religieux importants.

L'abbaye de St-Maurice, celle de Montheron furent ruinées par les commendataires. Les prieurés de Payerne, de Romainmôtier, l'abbaye du lac de Joux étaient tombés en commende, dans les temps voisins de la Réforme.

COMMISE. La commise, en droit féodal, désignait la confiscation d'un fief au profit du seigneur suzerain, faute de devoirs rendus par le vassal, aux termes de son inféodation. C'est dans ce sens qu'on dit qu'un fief est tombé en commise.

D

DÉMEMBREMENT. Action que faisait un seigneur ou un vassal en divisant diverses parties de son fief par des sous-inféodations.

Le gouvernement de Berne avait sévèrement défendu ces démembrements sous peine de la *commise*. Une ordonnance du 30 décembre 1750 défend d'affranchir les maisons, possessions et domaines, des cens, des focages et des dîmes dont ils sont chargés, vu que les droits de l'arrière-fief pourraient se trouver diminués ou éteints.

DÉNOMBREMENT. Le vassal, en prêtant quernet, faisait une spécification, pièce après pièce, de tout ce qu'il tenait de son seigneur. C'est ce qu'on appelait le dénombrement. Il était obligatoire pour tout vassal entrant en possession de son fief, alors même que ce dénombrement aurait été tout récemment fait par son prédécesseur.

DIME. On désignait sous ce nom un prélèvement d'un dixième des produits de la terre ou de l'industrie en faveur du clergé ou des seigneurs. L'institution de la dîme remonte à l'origine même des sociétés.

La dîme était imprescriptible; tous les fonds y étaient soumis, à moins d'exception. Dans notre pays, on percevait en plusieurs lieux la dîme des *Nascents*, c'était la dîme du bétail naissant ; elle était perçue par le seigneur, mais il fallait que les imposés en eussent fait une reconnaissance spéciale.

La dîme des *Novalles* était perçue pendant trois ans par les curés, sur tous les champs nouvellement défrichés.

Après la Réformation, le gouvernement bernois garda pour lui cette dîme.

DOMAINE UTILE. C'est la jouissance ou l'usufruit de tous les biens remis en fief par le seigneur à son vassal.

Le *domaine direct* est le droit de propriété que le seigneur s'est réservé sur les biens inféodés et dont il retire les redevances convenues, outre la fidélité et les services auxquels le vassal s'est obligé. BOYVE.

DONZEL *(domicellus)*, damoiseau en français. C'est le titre qu'on donnait autrefois aux fils de gentilshommes qui n'étaient pas encore chevaliers; aussitôt qu'ils étaient parvenus à cette dignité, ils prenaient le titre de *dominus* (seigneur). Dans le pays de Vaud on donnait particulièrement le titre de *donzels* à des gentilshommes d'un ordre inférieur qui ne possédaient pas de seigneurie, mais de petits fiefs détachés.

E

ENTRAGE (voir *abergement*).

EXTENTES, nom donné aux *grosses* ou *registres* qui renfermaient les reconnaissances prêtées par les vassaux et sujets en faveur de leur seigneur, dont elles spécifiaient les droits dans toute leur étendue. — Les extentes faisaient preuve dans les jugements.

F

FAUCHÉE (voir *seytorée*).

FIEF. Domaine noble ou terre concédée par le seigneur dominant ou suzerain à un vassal, sous l'obligation de l'hommage, de la fidélité et des conditions spécifiées dans l'*inféodation*.

FOCAGE. Le seigneur percevait sur ses sujets une redevance annuelle en blé, avoine, chapons, etc., en vertu du droit de *focage*. Ce droit, appelé aussi des *usages*, était dû par les communiers d'un lieu pour

l'usage des pâquiers du seigneur, pour le bois d'affouage pris dans ses forêts, etc. Comme pour jouir de ces avantages, il fallait avoir sa demeure sur la terre du seigneur, ce droit prit le nom de *focage*, du latin *focus* (foyer).

FORCRI *(forcridum)*. C'était le signal d'alarme donné par la cloche. Quand il avait été entendu, chacun devait sortir de sa demeure et accourir au lieu où était le danger. Ce vieux mot désigne l'action de *sortir dehors*.

FRANC-ALLOD (voyez *alleu*).

G

GARDE (droit de). Ce droit était actif et passif. D'un côté les vassaux se plaçaient sous la protection de seigneurs plus puissants qu'eux et payaient cette protection par une redevance.

D'autre côté, les seigneurs obligeaient les sujets de faire la garde à leurs châteaux. Ceux-ci se rachetèrent, en divers temps, de cette obligation en temps de paix par le paiement de cens appelées cens de garde ou de *Porterie*.

H

HAUT JUSTICIER. Ce nom était donné au seigneur à qui appartenait la haute juridiction. Un châtelain exerçait, de sa part, la justice.

HOMME-LIGE. L'homme-lige, dit Boyve, est celui qui promet fidélité à son seigneur envers et contre tous. Ainsi, il n'y a proprement que le souverain qui puisse avoir des hommes-liges. L'*homme non lige* n'est pas tenu à servir son seigneur envers et contre tous, mais en a excepté quelqu'autre; comme serait un vassal qui devrait fidélité à son suzerain, mais aurait réservé la fidélité due à un supérieur de ce suzerain.

I

INDOMINURES (les). Terme employé autrefois par les commissaires pour désigner le sommaire des droits d'un seigneur tels qu'ils sont rapportés dans les terriers, quernets ou reconnaissances. BOYVE.

INFÉODATION. Acte par lequel le seigneur remettait au vassal des terres, des revenus, des cens, etc., sous certaines conditions spécifiées dans le contrat.

L

LEYDE. C'était un droit en vertu duquel celui qui avait pris ou tué un ours, était obligé de présenter au seigneur de juridiction la tête et l'épaule avec le pied droit de la bête; c'est ce qu'on appelait la leyde.

La leyde n'était pas due au seigneur qui n'avait que le droit personnel de chasser, mais elle appartenait au bailli.

LIGITÉ (voir *homme-lige*).

LITRE. Le droit de litre, d'après Boyve, était le droit qu'avaient les seigneurs haut-justiciers, dans les églises de leur seigneurie, de faire peindre l'écusson de leurs armes sur une bande noire, en forme d'un lé de velours autour de l'église, tant au dedans qu'au dehors. C'était là un signe de deuil à la mort du haut seigneur. Les litres étaient encore en usage, au siècle passé, dans le pays de Vaud.

LODS (les). Ce mot vient du latin *laudare*, approuver. Il signifiait le prix que le feudataire, l'abergataire ou l'emphytéote payait à son seigneur pour qu'il voulût donner son consentement à l'aliénation d'une terre, d'un fonds relevant du fief ou de l'arrière-fief du dit seigneur.

Il y avait dans le pays trois sortes de lods: les lods *nobles*, les lods *ruraux* et les lods *taillables*. Les premiers étaient dus pour l'aliénation des fiefs et seigneuries; les seconds, pour l'aliénation des fonds relevant de la directe des vassaux; les derniers, ceux qui étaient dus pour l'affranchissement des fonds taillables.

M

MANSE *(mansus)*. Petit domaine appelé aussi *manoir* et *meix*. Le polyptique d'Irminon, qui remonte au IXe siècle, nous donne une idée complète du *mansus*, dont le sens n'était pas bien compris avant la publication de ce document important par M. Guérard. Le polyptique d'Irminon n'est autre chose que l'inventaire des biens territoriaux possédés par l'abbaye de St-Germain-des-Prés. L'abbé Irminon était un personnage important qui avait signé au testament de Charlemagne en l'an 811.

Dans le polyptique, les terres sont divisées en *domaniales* et en *tributaires*. Les premières sont administrées par les moines eux-mêmes; c'est ce qu'on nommait *granges* (grangiæ) dans le pays de Vaud. — La plus grande partie des terres tributaires sont distribuées en petites fermes appelées *manses*. Ces manses se composent, en moyenne, de dix hectares et un tiers; chacun d'eux rendait annuellement cent quarante et un franc de cens, en évaluant le cens au prix qu'il aurait aujourd'hui.

Le manse était héréditaire; il ne pouvait être morcelé et était soumis à une charge fixe, déterminée une fois pour toutes. — L'abbaye de St-Germain des Prés possédait 1646 manses tributaires, occupés au moins par 10,000 personnes, réparties en 2,788 ménages. Chaque ménage cultivait par conséquent un peu plus de six hectares.

Dans le pays de Vaud, au XIIIe siècle, le *manse* aurait été variable, suivant M. le baron de Gingins qui paraît le confondre avec le lunage. D'après M. Louis de Charrière, dont tout le monde reconnaît la prudence et l'exactitude, le *manse* contenait environ 36 poses arables, outre les fauchées de prés qui y étaient jointes.

MAIN MISE. C'était la saisie d'un fief par le suzerain, faute d'hommage ou de droit de la part du détenteur.

MAYORIE *(villicatio)*. Ce mot, dont on a fait *mairie*, désignait un office féodal dont le titulaire prenait le titre de *Mayor*. Ce dernier était le fermier ou l'administrateur d'une terre; il avait l'inspection sur les droits et les revenus de son seigneur. Les monastères faisaient en général régir les terres de leur dépendance par des mayors qui jouissaient aussi des droits de basse juridiction. Plusieurs mayories ont été ensuite transformées en seigneuries.

MENEYDES (les). C'était primitivement des repas qu'on donnait aux juges, après une séance de justice. Pour payer ces repas, les seigneurs avaient établi sur les sujets une cense annuelle qui consistait en un pain de fine farine, d'un quarteron de froment; ce pain appelé *panis menedarius* était, dit Boyve, taxé à 12 deniers genevois en 1343. — Au XVIIIe siècle, le gouvernement bernois percevait les meneydes dans les lieux qui les devaient, à raison d'un quarteron de froment; en quelques lieux, cette redevance n'était que de trois quarts de quarteron.

MENSE. Ce mot s'appliquait particulièrement aux revenus d'un évêque, d'un abbé ou d'un personnage ecclésiastique; on dit la mense *épiscopale*, la mense *abbatiale*, etc. Ce mot vient du latin *mensa*, table.

MESSELLERIE (du latin *messis*, moisson). La Messellerie, dit Boyve, a été ordonnée par les seigneurs pour la garde des biens de la terre. Comme ils faisaient les frais de cette garde, ils avaient imposé une redevance à chacun des intéressés d'une gerbe de la graine recueillie par lui. Dans de certains lieux on payait tant par pose. — Celui qui possédait le droit de garde et en percevait les redevances, était responsable des dégâts faits dans les possessions, lorsque les auteurs n'avaient pas été découverts.

MÉTRAL, **MESTRAL** *(mistralis)*. L'office de la *métralie* consistait primitivement à régler les différentes mesures, à les inspecter chez les marchands et sur les marchés. Cet office n'était autre chose qu'un droit de police accordé aux communautés et aux villes par le souverain.

Ce droit reçut, dans la suite, une grande extension par les concessions des seigneurs; plusieurs reçurent le droit de juger de petits différends et de condamner à des amendes. Les mayors (voir à l'art. *mayorie*) et les métraux relevant des princes laïques ou des évêques avaient, en général, des attributions plus étendues, se rapprochant de celles des châtelains, par lesquels ils furent quelquefois remplacés, dans la suite.

O

OMGUELT, **LONGUELT** (en français *forage*). C'était un impôt en argent levé par le seigneur sur les hôteliers, taverniers et autres qui vendaient du vin en détail. On dit que cet impôt était destiné d'abord aux travaux et défenses des villes. — Le mot est allemand et signifie l'*argent du setier*, probablement parce qu'il était perçu par setier de vin.

PANATERIE. Le droit de panaterie consistait en trois pains de cens annuel que le sujet devait au seigneur; la tradition veut que ces pains

fussent destinés aux chiens de chasse du seigneur. En plusieurs lieux, ils étaient appréciés à trois deniers le pain. BOYVE.

P

PARLIER. Les *parliers*, dit Boyve, sont ceux qui portent la parole devant les tribunaux, où les parties et leurs avocats ne peuvent la porter sans la permission du président.

PÊCHE. Voici ce que dit *Quizard* sur le droit de pêche: « De pescher » n'est en aucun temps, à personne qui soit, interdit ou deffendu, sinon » en plusieurs lieuds, lesquels les seigneurs tiennent pour eulx-propres, » et de la licence du prince, ausquels l'on ne doibt pescher soubs le bamp » de 60 sols, en nul temps, sans licence, sinon aussy que la permission » du prince envers le seigneur soit aultrement déclairé. Et ayant les pes- » cheurs prins ou pesché quelques poissons ès lieulx permis, ils sont » tenuz, si telle pesche est vendable, premièrement le présenter et mons- » trer vendable aux seigneurs du lieu, puis aux habitants d'illecq, avant » que ailleurs le pouvoir transporter vendable. Et faisant du contraire, » ils sont tenuz au seigneur bas justicier à dix sols de bamp, pour une » chacune foys que ils le commettront. »

A cela, Boyve ajoute: « Au pays de Vaud, la loi interdit à tous la » pêche, sinon à la ligne; ce qui démontre que la pêche y est de droit » régalien. En effet, il y a plusieurs pêcheries inféodées aux seigneurs, » sous le titre d'eaux et cours d'eaux, et d'autres où la pêche est spéciale- » ment inféodée pendant un certain temps de l'année; d'autres enfin qui, » pour n'être pas poissonneuses, sont laissées à l'usage du public. » Dans ces dernières on pouvait pêcher en tout temps. Dans les lacs, la pêche était réglée par les coutumes. Chaque ville pouvait pêcher dans ses limites, déterminées d'un point du rivage à un autre.

PLAICT (voir l'article dans le Dictionnaire.)

PELICHERIES. Droit qu'avaient les seigneurs d'obliger les sujets à les aider de leurs bêtes d'attelage pour charrois, charrues, etc. Ce droit s'étendait jusqu'à obbliger les sujets à cultiver les vignes du seigneur, faucher ses foins, couper son bois, etc.

Sous le gouvernement bernois, ce droit avait été converti en une cense annuelle.

POURSUITE (voyez *chasse*).

Q

QUERNET. *Prêter quernet*, c'est la confession que fait le vassal devant le commissaire et les témoins de tenir de son seigneur les biens qu'il possède en fief, et que son seigneur lui a remis par inféodation. On lui donne aussi le nom de dénombrement. BOYVE.

R

RÉACHAT. Ce mot, qui se retrouve fréquemment dans les titres anciens, s'appliquait au contrat par lequel la partie qui vendait une terre, se réservait de pouvoir la racheter en payant le prix payé par l'acheteur. Ce contrat fut défendu par mandat du 2 avril 1666.

S

SEYTORÉE *(falcata)*. Ce mot désignait l'étendue de pré qu'un homme pouvait faucher en un jour. C'est la mesure de la cense.

SOUS-INFÉODATION. Ce mot, qui s'explique de lui-même, était l'acte par lequel le vassal remettait à une autre personne, également *capable*, une partie de son fief, sous des conditions convenues au-delà de celles renfermées dans l'inféodation.

SUZERAIN. Le mot *suzerain* désignait le seigneur qui avait remis à un vassal des terres en fief.

V

VASSAL. Le *vassal* est celui qui reçoit du suzerain ou du souverain des terres à fief, et qui en a promis la foi, l'hommage et les services convenus dans l'inféodation; il est aussi appelé *feudataire*.

BOYVE.

ADJONCTIONS, CHANGEMENTS ET RECTIFICATIONS

AU

DICTIONNAIRE HISTORIQUE DU CANTON DE VAUD

PRÉFACE. Ajoutez à la page VII, aux sources imprimées: Les *Dynastes de Grandson*, par M. L. de Charrière. Lausanne, 1866, in-4°.

A

ABBAYE, p. 4, ligne 24, au lieu de La Sarraz-Montferrand, lisez: *La Sarraz-Grandson*.

ACLENS, ligne 9, Montjuvet, lisez *Montjovet*.

ARPILLES, au lieu de commune d'Ormonts-dessus, lisez: *commune d'Ollon*.

ASSENS. Le don de la comtesse Pletscheieff a été fait à la paroisse et non à la commune. L'église a été inaugurée vers l'an 1845.

AUBONNE, p. 40, ligne 4, modifiez ainsi: Claude de Menthon vendit, en 1556, à Jean de Lettes, baron d'Aubonne, toutes ses possessions dans la ville et le territoire d'Aubonne, à la réserve du château de Rochefort et de certains autres droits. Jaques de Menthon ayant refusé de prêter hommage au baron, vit sa seigneurie subhastée par Jaques de Savion, etc.

Ibidem, p. 40, ligne 17, au lieu de 1798, lisez: *1754*.

AVENCHES, page 44, ligne 15 en remontant, au lieu de Semirata, lisez: *Semiruta*. Page 46, ligne 8, au lieu de *Cart. Lib.*, lisez: *Cartul. de Lausanne*.

Ibidem, ligne 5 en remontant, au lieu de Taurs, lisez: *Tours*.

AVENÇON, p. 50, les dernières lignes mentionnent des bâtiments de graduation qui n'existent plus ni au *Bévieux* ni au *Devens*.

AVOYERS, p. 52, *Béat-Louis de Mulinen* est né en 1521, mort en 1597.

Ibidem. 1788. Albert de Mulinen, lisez: 1791 à 1798. *Albert de Mulinen*, mort le 13 décembre 1807. Son fils, *Nicolas-Frédéric*, fut avoyer de 1803 à 1806 et de 1814 à 1827; mort le 15 janvier 1833.

AYERNE, p. 52. Le petit Ayerne appartient à l'hôpital cantonal.

B

BAILLIS, p. 54, ajoutez *Arthaud*, coseigneur d'Aubonne, 1306.

BARTHÉLEMY (St-), p. 59, ajoutez : Il y a une église mixte à Saint-Barthélemy, et une autre, seulement catholique, à Bretigny.

La première mention du château de Gumoens se trouve dans une charte de 1097, au *Cartulaire de Romainmôtier*, où nous voyons Pierre et Conon de Gumoens (consanguins du sire Burchard, à Orbe) occuper le *castrum* de Gumoens, qui est celui de St-Barthélemy d'aujourd'hui.

BAULMES, à la fin de l'article, p. 67, lisez : 2243 poses de forêts au lieu de 300.

BAULMES (Aiguille de), p. 67, lisez : Altitude, 5207 p. féd.

BAUME DE St-GEORGES, p. 68, ligne 13, lisez : *St-Georges* au lieu de *St-Cergues*.

BEGNINS, p. 73, ligne 12 en remontant, ajoutez : De cette famille la coseigneurie passa à n. Bernard Mestral, de Begnins, d'une famille différente de la précédente. Ce dernier avait épousé Pernette de Gruyère d'Aigremont, dont il n'eut qu'un fils, marié à n. Jeanne de Senarclens. Une fille, Catherine, nâquit de ce mariage et fut mariée à n. Imbert de Diesbach, de Berne, qui mourut en 1633, après une brillante carrière militaire au service de France.

BELLERIVE, p. 75, ajoutez à l'article : Le 20 janvier 1777, n. Sigism.-Emmanuel de Graffenried vend la seigneurie à M. Antoine-Abraham Bonjour, d'Avenches, colonel au service de la compagnie des Indes, pour le prix de 120,000 livres.

BELMONT, p. 77, ligne 9 en remontant, retranchez le mot *paroisse*.

Idem, p. 78, ligne 14, lisez : *sous hommage*.

Idem, p. 80, ligne 20, au lieu de *ruines*, lisez : *l'emplacement*.

BÉROLLE, p. 83, ajoutez : En 1849, on a découvert à Bérolle, au lieu nommé *Nernetzan*, un cimetière remontant au IX[e] ou X[e] siècle. Des constructions romaines, des débris de poterie que l'on trouve surtout le long du chemin dit des Romains et près de la colline de Crédimé, montrent que ce lieu était fort habité avant les invasions des barbares.

Docteur Brière.

BÉTHUSI, p. 85, ligne 12 en remontant, après 1710, corrigez : En 1764, n. Benjamin Gaudard vend ce domaine à Jaques-Franç. Reynier, bourgeois de Lausanne, qui le revendit, en 1771, à M. Jean-Paul Duc (allié de Villas), bourgeois d'Orbe, au prix de 79,300 flor. de 4 batz.

BETTENS, p. 84, ligne 28, lisez : *David* au lieu de Daniel, et *1792* au lieu de 1798.

BEX, p. 95, ajoutez à l'article : Le pont de St-Maurice, qui relie le Valais au canton de Vaud, appartient, en entier, à l'Etat du Valais. A l'extrémité du pont, sur terre vaudoise, était la tour de St-Théodule, qui gênait la circulation des voitures et que le gouvernement de Vaud désirait

voir enlever. Le Valais s'était toujours refusé à cette demande. Enfin, en 1847, peu de jours après l'entrée des troupes fédérales en Valais, les volontaires vaudois profitèrent du moment pour démolir cette tour, qui n'a pas été relevée. Docteur BRIÈRE.

BIÈRE, p. 97, ligne 1re, après Mestral, ajoutez : branche des Mestral de Mont, de Vincy.

BIOLEY-MAGNOUX, p. 99, ligne 6, corrigez : La maison de Gumoens a possédé cette seigneurie depuis les années 1331 ou 1339 et l'a gardée pendant près de trois siècles.

BIOUX, p. 100, ligne 8, au lieu de dire : jusqu'au bas du Chenit, lisez : jusqu'à l'orient de l'Orbe.

BOSCÉAZ, p. 113, ajoutez à l'article : Boscéaz est une ferme appartenant à la ville d'Orbe. On y a découvert, en 1841 et 1862, deux pavés en mosaïque, voisins l'un de l'autre, protégés, chacun, par un petit bâtiment. En 1862, on y a trouvé les restes d'un égout (*cloaca maxima*), qui a été déblayé en partie et rendu praticable sur une assez grande étendue. Le savant M. Gustave de Bonstetten a fait pratiquer, près de là, au champ des Noyers, des fouilles qui avaient amené la découverte de deux beaux pavés mosaïques; ils ont été détruits par la malveillance. Dr BRIÈRE.

BOTTENS, p. 114, ligne 5 en remontant, ajoutez : les catholiques y ont bâti récemment une fort belle église consacrée à leur culte.

BOURNENS, p. 119, ligne 5 en remontant, au lieu de 1598, lisez : 1589, et à la ligne suivante : *Arrière petit-fils*, au lieu de petit-fils.

BOUSSENS, p. 120, ajoutez à l'article : Le château de Boussens a été bâti dans la seconde moitié du XVIIe siècle, par n. Antoine de Saussure.

BURIGNON, p. 130, ligne 2 de l'article, au lieu de *Puidoux*, lisez : *Chardonne*.

BUSSY (sur Morges), ajoutez à l'article : La seigneurie de Bussy passa, en 1736, à M. François Forel, conseiller, puis banneret de Morges, par son mariage avec n. Octavie Crinsoz, sœur de n. Etienne Crinsoz, seigneur de Cottens. M. François Forel ajouta à cette seigneurie la partie à joux du chemin de l'Etraz, par achat de M. du Plessis.

C

CERGUES (St-), p. 147, ligne 12, corrigez : Le belvédère de M. Amat n'est pas sur l'esplanade de l'ancien château, mais sur une éminence, à droite de la route qui monte à St-Cergues.

CERNIAZ, p. 149, ajoutez à l'article : M. Lucien Reymond fait dériver ce mot de *cernir*, qui désigne l'action d'enlever l'écorce des arbres d'une forêt pour les faire sécher.

CHAVANNES-SUR-LE-VEYRON, p. 186, 1re ligne en remontant, ajoutez : M. François Forel devint seigneur de Chavannes, en 1736, par son mariage avec n. Octavie Crinsoz.

CHÊNE, p. 188, ajoutez: *Chêne*, nom d'un hameau de la commune de Perroy, entre ce village et Malessert.

CHÊNE, nom de la belle promenade, au-dessous de la ville d'Aubonne.

CHENIT, p. 189. M. Lucien Reymond dit que ce mot désigne encore aujourd'hui, chez les montagnards de la Franche-Comté, le bois mort gisant dans les forêts.

CHESALLES, p. 192, ligne 17, au lieu de Gauvest, lisez: *Gouvest*.

CHESARD, p. 192, lisez: Hameau de la commune et du cercle de Grandcour.

COMBAZ (la), p. 229, M. Golay nous fait remarquer qu'il n'existe pas de hameau de ce nom dans la commune d'Echallens, l'article doit être retranché.

COSSONAY, p. 254, 1re ligne en remontant, lisez: M. Louis de Charrière croit qu'elle était une fille de Rodolphe Ier, comte de Gruyère et d'Agnès, etc.

COUDRE (la), p. 260, lisez: Hameau de la commune de l'Isle.

COVATANNAZ (Article nouveau à insérer à page 260), gorge profonde, au fond de laquelle coule l'Arnon, entre le hameau de la Villette à Sainte-Croix, et le village de Vuittebœuf. Il existait là un sentier abrupte conduisant à Ste-Croix, mais qui était devenu impraticable depuis une dizaine d'années, lorsqu'en 1855 des souscriptions permirent de construire un nouveau sentier, dont une partie est taillée dans le roc. Il offre, en se développant, des points de vue très pittoresques et abrége d'un tiers le trajet de Vuittebœuf à Ste-Croix. Une tuffière abondante et avantageusement exploitée se trouve au bord du chemin. Docteur BRIÈRE.

CRISSIER, p. 268, ligne 3, ajoutez: En 1734, Jean-Jacob Curchod, allié de Beausobre, quartier-maître dans un régiment capitulé au service du Piémont, acheta de la ville de Lausanne le château de Crissier, avec le domaine et la basse juridiction. Cette propriété passa à son fils, Jean-Antoine Curchod qui, après une longue carrière militaire comme major au service de Prusse, se retira au château de Crissier, puis alla finir ses jours à Lausanne, où il fut lieutenant du gouvernement. Le château et le domaine de Crissier passèrent à son fils aîné et ensuite aux cinq enfants de celui-ci. Dans le partage survenu entre les membres de l'hoirie, le château est devenu la propriété de la fille aînée, Mme Dapples, femme de l'ancien syndic de Lausanne, qui le possède encore aujourd'hui.

Jean-Jacob Curchod, nommé ci-dessus, était oncle de Susanne Curchod, devenue Mme Necker, mère de la célèbre Mme de Staël.

Ernest CHAVANNES.

CUARNENS, p. 285, ligne 16, lisez: En 1667, Jean-Rodolphe de Tavel vend Cuarnens à Daniel de Chandieu, mari d'Anne du Gard, pour le prix de 53,000 florins. M. de MESTRAL.

CULLAYES, p. 292, corrigez: D'Ussières, sis dans la commune de Ropraz.

D

DENENS, p. 305, ligne 7, corrigez ainsi : M. Ch. de Buren, fils du précédent et de Marie-Henrique-Salomé-Armande de Tavel.

Ibidem, ajoutez : M. Louis de Buren a été du petit nombre des patriciens bernois qui ont été bourgeois au pays de Vaud. Il était bourgeois de Provence, de Grandson et de Rolle.

DIZY, p. 309, ligne 1re de l'article, lisez : Village communal du cercle de La Sarraz.

DOLLE, p. 311, ligne 10 en remontant, après Etiennaz, ajoutez : de Senarclens. — Cette dame épousa en secondes noces n. Robert de Versonnex. M. de MESTRAL.

DRACIANA, ajoutez à la fin de l'article : Aujourd'hui il n'y a plus de maison au Drassy.

E

ÉCHALLENS, p. 324, ligne 15 en remontant, lisez : Les baillis étaient nommés alternativement pour cinq ans.

ÉCHANDENS, p. 326, ligne 19 en remontant, lisez : Johannot, citoyen de Genève. L'un des deux propriétaires du château d'Echandens a été membre de la Convention nationale ; on l'appelait Johannot le conventionnel. M. Ch. FOREL.

Ibidem, p. 327, ligne 1re, lisez : *neveu*, au lieu de frère.

ÉCHICHENS, p. 328, ligne 15, lisez : *aide-major*, au lieu de aide-mayor.

ÉTIVAZ, p. 356, l'altitude, d'après la carte fédérale, est de 1178 mètres et celle de *Leysin* de 1264 mètres ; nous avions donné une plus grande altitude à l'Etivaz qu'à Leysin. C'est une erreur.

F

FAOUG, p. 373, ajoutez à l'article : Le 3 octobre 1802, il y eut, près de ce village, un combat entre les troupes helvétiques, commandées par le général Andermatt, et l'armée des confédérés, sous les ordres du général Bachmann, de Glaris. Les unitaires helvétiques, mal organisés et mal commandés, s'enfuirent en désordre et ne tinrent nulle part ; ils se hâtèrent de gagner Payerne et Moudon. Cette affaire est connue sous le nom de déroute de Faoug. Docteur BRIÈRE.

FIGNEROLLES *(Fillirolles)*, localité qu'on voit figurer au *Cartulaire de Montheron*. C'est aujourd'hui le nom d'une ferme, sise au territoire de Cuarny. Près de là était *Mugnens* ou *Munens*. Docteur BRIÈRE.

FIEZ, p. 377, ajoutez : Ce village était, sous les Bernois, le chef-lieu d'une métralie importante, qui comprenait les territoires de Vaugondry,

Fontaines, Fontanezier, Villars-Burquin, etc. C'est aujourd'hui une commune prospère, où l'agriculture est très développée. Dr Brière.

FOIRAUSAZ, p. 378, corrigez ainsi l'article : Ruisseau qui vient des environs de Rueyres et de Pailly et se jette dans le Sauteruz, au-dessous du village d'Oppens. Docteur Brière.

FONTAINES, p. 379, ajoutez : Une belle source, nommée la Diaz, sourd au milieu de ce village et forme un ruisseau qui arrose le territoire de Fiez, où il fait mouvoir divers artifices. Docteur Brière.

FONTANEY (article à ajouter à page 379) : Belle cascade, formée au printemps et après de fortes pluies par un ruisseau qui jaillit des flancs du Jura et se précipite d'une hauteur d'une centaine de pieds au-dessus de la Mothe, district de Grandson. Docteur Brière.

FRAIDAIGUE, p. 382, au lieu de vers 1830, lisez : de 1826 à 1827.

G

GIEZ, p. 392, ajoutez à la fin de l'article : Au sud de ce village est une colline appelée le Crêt du duc de Bourgogne ; c'est là que la tradition place la tente du duc pendant le siége de Grandson. Un champ du voisinage a retenu le nom de *pierre du Mauconseil ;* c'est là qu'aurait été tenu le conseil de guerre qui décida que la garnison suisse serait pendue aux arbres. Docteur Brière.

GLÉROLLES, p. 404, ligne 18, lisez : Concédèrent à Jean de Montet et à Jean-Pierre Morel, ainsi qu'à leurs pères Adam de Montet, châtelain de Corsier, et Antoine Morel, curial de Saint-Saphorin, pour les dédommager des pertes essuyées par leurs prédécesseurs, en cautionnant...

GOLLION, p. 406, corrigez ainsi à la 3me ligne : Gollion à l'occident et Mussel à l'orient.
A la fin du même article, ajoutez : Sur un monticule nommé Brichy, entre Gollion et Alens, on voit les restes d'une ancienne fortification, dont les fossés sont encore très marqués. M. Henri Thuillard.

GRAVAT, p. 437, corrigez ainsi la fin de l'article : Ce territoire est à 10 minutes sud d'Yverdon et est traversé par le chemin de fer. Une grande ferme y existe ; elle porte le nom de Gravelines. Dr Brière.

J

JUPICTET, retranchez l'article ; ce lieu, que nous avons mentionné d'après Levade, n'existe pas.

L

LAUSANNE, p. 514, ligne 10, corrigez ainsi : Dès les premiers temps de la réformation le gouvernement de Berne avait fait élever un bâtiment pour le collége sur l'emplacement qu'occupe l'édifice actuel. Menaçant ruine, on décida, en 1578, de le reconstruire sur un plan bien plus vaste,

en rasant à cet effet plusieurs maisons. Ce n'est que pendant ces travaux qu'une partie des leçons furent données au château de Menthon, jusqu'à son incendie. Le nouveau collége fut inauguré vers 1590.

LAUSANNE, p. 522, article *imprimerie*, au lieu de Belot, de Rheims, lisez : Belot, de Rouen.

LAVIGNY, p. 536, ligne 8 lisez: *1754* au lieu de 1798.

LÉMAN, p. 540, *vents*, ligne 9, corrigez : Le *séchard* arrive du creux du Valais, et le *mourget*, de la vallée de la Venoge, dans la direction de Morges. M. C. FOREL.

LONAY, article *Croix*, ajoutez : N. René-Louis Brière revendit ce domaine à la famille de Gumoens.

LOUP (ST-), corrigez à la ligne 22 : M. Butini, de Genève, a acquis seulement une partie du domaine de St-Loup ; l'autre partie appartient encore à la famille Juvet : le reste comme à l'article.

M

MARACON, p. 585, ligne 4, lisez : De la paroissiale de Palézieux.

MARNEX, p. 587, ajoutez à l'article : Ce lieu est ancien ; on y trouve en fouillant le sol, des restes de murs et des débris de constructions antiques.

MÉZERY, p. 596, lignes 23 et 27, lisez : *929*, au lieu de 1010.

MÉZIÈRES, p. 597, ajoutez *Ropraz*, aux communes formant la paroisse.

MIES, p. 598, ajoutez à l'article : A l'occident du village, à l'extrémité du chemin qui conduit à la Peccassière, on remarque un beau bloc erratique, appelé la *pierre à Penit*, qu'on croit avoir servi au culte druidique.
Alphonse BORY.

MONTREUX, p. 626, ligne 18, ajoutez : On ignore les motifs de cette expédition. La procédure qui fut instruite la qualifiant de guerre, on peut supposer qu'elle avait pour cause une animosité existante entre les habitants des deux communes.

MONTRICHER, p. 633, ligne 5, au lieu : de Hollande, lisez : d'Angleterre. A Morges, on a toujours considéré Rodolphe de Vuillermin comme appartenant à la branche légitime. Sa sœur épousa le marquis de Mouzet et leurs enfants vivent à Paris.

Ibidem, ligne 21, ajoutez : Cette famille possède encore les ruines de l'ancien château qui appartiennent à M. Henri Mayor de Montricher, fils de l'ingénieur qui a amené les eaux de la Durance à Marseille.
M. C. FOREL.

MORAT (lac de), p. 636, ligne 1re, ajoutez : D'après la belle carte du fond des lacs de Neuchâtel et de Morat, par le comte Henri de Pourtalès-Gorgier, le maximum de la profondeur serait de 144 pieds de roi à un tiers de la distance, entre Mur et Greng.

MORGES, p. 638, ligne 38. Les nobles de Menthon se faisaient quelquefois remplacer dans l'office de vidomnes, avec l'agrément du conseil de la ville. Ainsi, en 1546, François Mandrot est présenté à ce dernier, pour vidomne, par Marie de Gilliez, tutrice de ses petits-enfants. La famille Mandrot fut reconnue noble par LL. EE. en 1791. Elle avait obtenu des lettres de noblesse de la part de l'empereur en 1763.

MORRENS, p. 645, ligne 10, ajoutez : Daillens.

MUVERAN, p. 658, ligne 3, corrigez ainsi : Le petit Muveran est placé entre le grand Muveran et la Pointe-aux-Favres.

N

NYON, p. 670, dernière ligne, corrigez ainsi : *Armes de Nyon :* parti d'azur et de gueules, à la perchette d'argent posée en fasce et brochant.

P

PAYERNE, p. 789, ligne 17, au lieu de meurtre commis par un bourgeois de Payerne, lisez : sur un bourgeois de Payerne.

Ibidem, p. 742, ajoutez : Cette ville est le lieu d'origine du général Jomini, le premier des écrivains militaires modernes, mort à Paris le 22 mars 1869, âgé de 90 ans. Sa biographie a été écrite par notre compatriote, M. Ferdinand Lecomte et par M. de Ste-Beuve, de l'Académie française.

PIERRETTES, p. 750, ligne 4 en remontant, corrigez ainsi : Entre la Chamberonne et la pointe de St-Sulpice.

PREX (St-), p. 770, ligne 1re, corrigez ainsi : La population était de 360 habitants en 1803; elle est de 556 en 1860.

PRILLY, p. 770, ajoutez à l'article : Le comte d'Aux qui résidait à Paris en 1845, prétend que sa famille est la même que celle du bourguemaistre de Lausanne. M. C. Forel.

PROVENCE, p. 772. On nous assure qu'il n'existe pas de vignes dans cette localité, bien qu'elles soient indiquées dans la statistique officielle, publiée par le Département de l'agriculture et du commerce, en 1865, in-4°.

PULLY, p. 775, ligne 34, lisez : Guillermette de Pully, femme de Jaques de Renens.

S

SAUGE (la), p. 831, ligne 14e en remontant, ajoutez : Depuis le mois de juin 1869, le bac est remplacé par un pont en fer, très élégant, traversé par la nouvelle route de Cudrefin à Champion. — L'auberge n'est plus communale. M. Herren, pasteur.

SERMUZ, p. 842, ajoutez à l'article : Sermuz formait encore, en 1565, une communauté ; aujourd'hui il n'y a plus que deux domaines.

Docteur Brière.

SULPICE (St-), p. 851, à la 4ᵉ ligne en remontant, ajoutez : L'obélisque gisait renversé près du moulin de la Venoge et allait être disposé comme marche d'escalier, lorsqu'un curieux le vit et le fit transporter dans les souterrains du château de Morges. M. Jaquerod, directeur de l'arsenal, a fait sortir cette pierre et l'a fait incruster dans le mur du château, au pied de l'escalier qui conduit au bureau, où on peut la voir aujourd'hui. Communication de M. Jaquerod fils.

SUSCÉVAZ. Il y avait dans ce village, qui faisait partie de la paroisse de Montagny, une ancienne chapelle sous le vocable de St-Barthélemy; elle dépendait de l'abbaye du lac de Joux et a été démolie en 1795.

T

THIÈLE, p. 859, ligne 2 de l'article, corrigez ainsi : Elle se jette par une seule embouchure, etc.

TREY, p. 873, ligne 3 en remontant, corrigez ainsi : Aujourd'hui Trey est redevenu paroisse et est pourvu d'un pasteur.

TRÉSY, p. 876, corrigez ainsi : Maison isolée entre Baulmes et Champvent (il n'y a pas de ruisseau de ce nom). Docteur Brière.

U

UTTINS, p. 882, corrigez ainsi l'article : Nom de deux domaines, à 30 minutes d'Yverdon, au pied du mont de Chamblon. L'un est une brasserie et est situé dans la commune de Chamblon ; l'autre est au territoire de Treycovagnes. Docteur Brière.

V

VAUD, p. 900. Total des dépenses, sans les fractions, lisez : 3,726,296 francs.

VEVEY, p. 918, ligne 17, au lieu d'une livre de graine, lisez : Une once de graine.

VIONNET, p. 937, au lieu de château de Vionnet, lisez : Champ-Vionnet.

VUITEBŒUF, p. 946, ajoutez à l'article : Le 4 mars 1798, veille de la prise de Berne, un détachement de montagnards jurassiens a soutenu un combat, en ce lieu, contre les corps de troupes vaudoises et françaises. Il y eut, en cette rencontre, une dizaine de blessés. Après la prise de Berne, les montagnards se soumirent et toute la contrée fut pacifiée.

Docteur Brière.

Note. Nous avons reçu de M. Cornuz et d'un anonyme de Vevey, deux catalogues de hameaux et de maisons isolées que nous n'avons pas cru devoir faire figurer dans le *Dictionnaire*. Ces travaux sont intéressants, nous remercions leurs auteurs de nous les avoir communiqués ; ils pourront être utilisés dans une nouvelle édition du Dictionnaire pour laquelle nous continuerons à réunir des matériaux.

SOUSCRIPTEURS

AU

DICTIONNAIRE HISTORIQUE DU CANTON DE VAUD

A

MM.

Aguet, Henri, à Cossonay.
Alasard, au château d'Orny.
Amaudruz, régent, à Lutry.
Anet, Henri, greffier, à Montreux.
Apollinaire (le P.), capucin, à Saint-Maurice.
Archinard, Ch., secrétaire en chef du Département de l'instruct. publique.
Archinard, directeur du collége.
Auberson, Jules, instituteur, à l'Abergement.
Aubin, pasteur, à Brenles.
Augsbourger, pasteur, à Bursins.

Librairie Allenspach :

Allenspach, libraire, Lausanne.
Bassin, coiffeur, id.
Baud, Mlle, id.
Bergier, id.
Blanchet, Adolphe, id.
Bonnet, Louis, id.
Chavannes, E., ingénieur, La Sarraz.
de Constant, Victor, Lausanne.
Delpuech, id.
Décombaz, Georges, id.
Dubois, Eugène, id.
Dutoit, id.
Duvillard, à Cour.
Favrod-Coune, Lausanne.
Greffe de la municipalité, Lausanne.
Mellet, receveur de district, Oron.
Mellet, S., municipal, id.
Michot, instituteur, id.
Morel-Fatio, Lausanne.
Ringwald-Bœlger, Bâle.
Rubatel, Essertines-sur-Yverdon.
Stoucky, Charles, Lausanne.
Stucky, L.-P., Genève.

B

MM.

Bacon de Seigneux, à Lausanne.
Ballenegger, buraliste postal, à Nyon.
Banderet, député, à Grandson.
Banderet, Henri-François, instituteur à Montagny.
Baudet-Rossier, institut., à Etagnieres.
Bécherraz, L.-A., instituteur, à Ogens.
Beck, chanoine, à Aigle.
Benoît, Eug., pasteur, à Moudon.
Bérard, S., pasteur, à Aigle.
Berdez, J.-S., à Lausanne.
Berger, Henri, à Morges.
Berguer, Charles, pasteur, à Pomy.
Berguer, docteur, à Yverdon.
Berguer, fils, charron, à Morges.
Berguer, pasteur, à Yvorne.
Berlie, Ch.-J., agriculteur, à La Rippe.
Bermond, entrepreneur, à Lausanne.
Bernard, Rod., instituteur, à Bex.
Berney, Alfred, à Rolle.
Berruex, député, à Yverdon.
Bertholet, pasteur, à La Chiésaz.
Bertholet, Rod., à Yverdon.
Berthoud, Marc, à la Banque cantonale.
Besencenet, docteur, à Aigle.
Bessard, Aug., à Lausanne.
Billard-Hope, à Bex.
Bippert, juge cantonal, à Lausanne.
Bize, J.-L., régent, à Publoz.
Blanc, D.-L., institut., à Courtilles.
Blanchenay, directeur des péages.
Blanchet, Adolphe, à Lausanne.
Blanchet, syndic, aux Clées.
Blanchoud, D., instituteur, à Oron-le-Château.
Bocion, Marc, institut., à Denges.
Boiceau, à Lausanne.
Bonhôte, pasteur, à Boudry.
Bonjour, Louis, conseiller d'Etat.

MM.
Bonard, Benj., notaire, au Lieu.
Bonard, Constant, à Nyon.
Bonnard, D., à Lausanne.
Borboën-Rosset, à Morges.
Borcard, E., juge de paix, à Montreux.
Borel, Marc, pharmacien, à Bex.
Borgeaud, C., imprimeur, à Lausanne.
Borgognon, juge cantonal, à Lausanne.
Bornand, Ami, conseiller d'Etat.
Bory, greffier substit., à Lausanne.
Bouffard, César, notaire, à Nyon.
Bourgeois cadet, à Bex.
Bouvier-d'Yvoire, Philibert, à Loëx, (H. S.)
Brélaz, Louis, député, à Morges.
Brière, docteur, à Yverdon.
Briod, Paul, Banque cantonale.
Briod, Samuel, à Grange-Verney.
Brolliet, F.-S., capitaine, à La Rippe.
Bron, Henri, à la Conversion.
Bryand, Louis, notaire, à Nyon.
Bugnion, Ch., banquier, à Lausanne.
Bugnion, Ch.-A., à Lausanne.
Bugnot, Henri, pasteur, à St-Cergues.
Burdet, directeur, aux Croisettes.
Burdet, Emile, instituteur, à Gland.
Burnand, commis procur., à Lausanne.
Burnand, Théophile, instituteur, à Bioley-Magnoux.
Burnet, Jean-Louis, à Lausanne.
Burnier, fourrier de gendarmerie, à Lausanne.
Burnier-Kienner, institut., à Cuarny.
Burnier, pasteur, à Ormont-dessus.
Bury, Henri, à Bex.
Bury, S., juge cantonal, à Lausanne.
Busset, notaire, à Lausanne.
Butticaz-Dumur, dép., au Treytorrens.
Buttin, pasteur, à Rossinières.
Buxcel, instit., à Romainmôtier.

Librairie Blanc, Imer et Lebet

Archer, au Génet près Rolle.
Baillif, pasteur, Moudon.
Benda, libraire, Vevey.
Bereneck.
Bidaux, Cossonay.
Blanchet, pasteur, Wufflens.
Burnier, colonel.
Cachemaille.
Cazalet, Lausanne.
Challand, Lausanne.
Chappuis, à la Gare, Lausanne.
Chausson, docteur, Aigle.
Chavannes-Fabre, Mme, Lausanne.
Cercle littéraire, Lausanne.
Centlivres, libraire, Morges.
Cossy, Ollon.
Cugnet, Mme, Bursins.
Darbonnier, Lausanne.
Dardelier.
Davall, inspect. forestier, Vevey.
de Bulow.

MM.
de Cérenville, député, Moudon.
de Cerjat, Mlle, Lausanne.
de Goumoens, Goumoens-le-Château.
de Goumoens, Lonay.
de Loriol fils, W., Lausanne.
de Saussure, Victor.
de Senarclens, Lausanne
Descoullayes, David, Château-d'Œx.
de Watteville, Mme, Rolle.
Dominicé, Genève.
Dufour, notaire, Nyon.
Dumartheray, juge cantonal.
Duperrex, pasteur, Orbe.
Fabre, pasteur, Lausanne.
Favrat-Troyon, id.
Gorgerat, F., id.
Guinand, profess., id.
Heldenmeyer, D^r, id.
Hignou, Mlle, id.
Jaillet, juge de paix, Vallorbes.
Jolimay-Desrogis, libraire, Genève.
Juillerat, Henri, Rolle.
Kaupert, avocat, Rolle.
Kohler, Mme, Amédée, Lausanne.
Katzer, Charles, Yverdon.
Larguier.
Mandrot, Mlle, Berne.
Maquelin, Paul, Vevey.
Martin, boucher, Lausanne.
Muller, Charles, Payerne.
Puenzieux, Clarens.
Puenzieux, étudiant.
Raach, Lausanne.
Rapin, ministre, Lausanne.
Rivier, père, id.
Rouge, archit., id.
Rouge, docteur, id.
Syndic de Bioley-Magnoux.
Thuillard, E., comptable, Lausanne.
Tissot, Charles, sous-directeur au ministère des affaires étrangères, Paris.
Voruz, Mme, Moudon.
Wagon, Milan.
Wagnière-Francesco, Florence.
Wyttembach, Lausanne.
Zimmer, ministre, Lausanne.

C

Cachin, J.-D., tourneur, à Cerniaz.
Cachin, J.-F., régent, à Bugnaux.
Caisse hypothécaire d'amortissement.
Callet, chef d'institut, à Lausanne.
Campart, L., pasteur, à Mont-la-Ville.
Campiche, préfet, à Ste-Croix.
Capt, John, aspirant au notariat, à Nyon.
Carey, A., à la Banque cantonale.
Carrard-Hoffstetter, à Lausanne.
Carrard, Louis, à Lausanne.
Carraux, chanoine de la cathédrale de Sion.

MM.

Cauderay, président de la commission des écoles, à Allaman.
Cavat, huissier exploitant, à Grandson.
Cavillier, Louis, propriétaire à Bex.
Cavin, Louis, à Vevey.
Centlivres, libraire, à Morges.
Cérésole, P., avocat, à Vevey.
Challand, Louis, forestier, à Bex.
Chambaz, commandant, à Arzier.
Champ-Renaud, cultivateur, à Begnins.
Champrenaud, procureur-juré, à Nyon.
Chancellerie d'État, à Fribourg.
Chappuis, ancien sous-préfet, à Rivaz.
Chappuis, professeur, à Lausanne.
Chappuis-Roux, à Morges.
Chappuis-Ruchonnet, à Rivaz.
Chapuis, pasteur, à Lausanne.
Charrière de Sévery, à Lausanne.
Chatelanat, Jules, à Perroy.
Chaubert, Jean-François, à Vevey.
Chausson, Fréd., notaire, à Aigle.
Chausson, capitaine, à Zurich.
Chavannes, Aug., à Lausanne.
Chavannes, F., pasteur, à Aigle.
Chavannes, pasteur, à Bex.
Cherbuliez, libraire-éditeur, à Genève.
Cherix-Gaudet, colonel, à Bex.
Cherix, Pierre-F., aux Posses (Bex).
Cherix, à Lausanne.
Chenevard, juge de paix, à Corcelles-le-Jorat.
Chevallaz, notaire, à Lausanne.
Chevalley, instituteur, à St-Sulpice.
Chevalley, maison Suchard, Neuchâtel.
Chevalley, régent, à Oppens.
Christinet, A., au Vaud.
Claparède, Th., à Genève.
Claris, André, à Commugny.
Clavel, F., à Lausanne.
Clerc, C., institut., à Penthalaz.
Coigny, greffier, à Vevey.
Collioud, Jules, à La Rippe.
Contesse, président, à Romainmôtier.
Corbaz, instituteur, au Sentier.
Cordey-de Saussure, à Yverdon.
Cordey, docteur, à Yverdon,
Cornaz, F., à Lausanne.
Correvon, Ernest, Yverdon.
Cosandey, J., à Payerne.
Cossy, docteur, à Aigle.
Cottier, Aug., procureur-juré, à Orbe.
Cottier, L.-A., notaire, à Rougemont.
Crausaz, Fréd., syndic, à Trey.
Criblet, E., notaire, à Grandson.
Criblet, F., député, à Grandson.
Croisat, F., à la Banque cantonale.
Cruchon, F.-L., à Henniez.
Cuendet, Adeline, à Begnins.
Cuénod-Churchill, à Vevey.
Cuénod, Gustave, à Corsier.
Cuénod, Jules, à Vevey.
Cuénod, pasteur, à Clarens.
Curchod, Louis, à Lausanne.

MM.

Curchod, lieut.-colonel fédéral, à Berne.
Curchod, pasteur, à Vuillierens.

Librairie Chantrens :

Bachmann-Renou, Mme, Lausanne.
Bernard, Fritz, Turin.
Bibliothèque communale de Cossonay.
Chantrens, J., libraire, Lausanne.
de Mestral, ministre, Lausanne.
Guisan, Henri, avocat, Lausanne.
Imer, professeur, Berne.
Pahud, H., libraire, Yverdon.
Raymond, F., Bretigny-sur-Morrens.
Vautier, Jules, commandant, Grandson.
Voruz, Mme veuve, libraire, Moudon.

D

d'Albenas, à Villamont.
d'Albis, Hyp., à Jouxtens.
d'Amman, Alfred, à Fribourg.
Damond, veuve de Jules, à Morges.
Dapples, C.-A., à la Vuachère.
Dapples, E., ancien syndic, à Lausanne.
Daxelhoffer, H.-S.-M., à Aubonne.
Débaz, F., propriétaire, à Moudon.
de Blonay, A., au château de Blonay.
de Blonay, à Vernand.
de Blonay, William, à Lausanne.
de Bons, Ch.-L., à Sion.
de Bonstetten, à Valeyres.
de Buren, C., à Denens.
de Castella, Th., à Delley (Fribourg).
de Cerjat, Aug., à Montchoisi.
de Cerjat, W., major, à Ben-Venue.
de Charrière, Louis, à Senarclens.
de Châteauvieux, A., libraire, à Genève.
Decoppet, A., instit., à Champvent.
Décosterd, S., mécanicien, à Châtillens.
de Coulon, A., à Neuchâtel.
de Crousaz, Emile, à Lausanne.
de Crousaz, Henri, à Vennes.
de Foras, le comte Amédée, au château de Thuiset, près Thonon.
de Freudenreich, à Monnaz.
de Gingins-d'Eclépens, à Gingins.
de Gingins-La Sarraz, Aymon, à La Sarraz.
de Guimps, juge de paix, à Yverdon.
de Gumoens, Aloys, à Lausanne.
de Gumoens-Cheseaux, à Berne.
Delacrétaz, Jules, à Lausanne.
Deladœy, libraire, à Aigle.
de la Harpe, Jules, à Tarrare (Rhône).
Delajoux, Ed., à Vevey.
de Langallerie, marquis, à Lausanne.
de la Rottaz, en Rennaz.
de Lessert-de Loys, à Belle-Fontaine.
de Loës, Aug., à Aigle.
de Loës, à Chexbres.
de Loriol, Aug., à Chanivaz.

MM.
de Loriol, G., à Avenex-sur-Nyon.
de Loriol-Le Fort, à Fontenex, près Genève.
Delorme, pasteur, à Romainmôtier.
de Mandrot, Albert, à Echichens.
de Mandrot, lieut.-colonel fédéral, à Neuchâtel.
Demartines, chapelier, à Lausanne.
de Mestral, Albert, au château de Saint-Saphorin.
de Mestral, Ch., à Etoy.
de Mestral, G., à Vullierens.
de Mestral, ministre, à Lausanne.
de Meuron, T., à Mont-le-Grand.
de Miéville, Ad., à Lausanne.
de Miéville, avocat, à Yverdon.
Demiéville, H., notaire, à Palézieux.
de Montet-Brunner, Sophie, à Vevey.
de Montet, Marc, à Chardonne.
de Mulinen-Muttach, à Berne.
Dénéréaz, D., syndic, à Jongny.
Dentan, J., à la Poste, à Lausanne.
de Palézieux, D., à Vevey.
de Palézieux, Eug., à Vevey.
de Palézieux, Jean, à la Tour-de-Peilz.
Dépassel fils, à Lausanne.
de Perrot, ministre suffrag., à Bursins.
de Rameru, Aug., notaire, à Aigle.
de Rham, docteur, à Giez.
Dériaz, député, à Baulmes.
de Reynold, F., de Cressier, Fribourg.
de Reynold, Pierre, à Pérolles.
de Rivaz, ancien conseiller, à Sion.
de Rougemont, Fréd., à Yverdon.
de St-Georges, au château de Changins sur Nyon.
de Saussure, inspecteur des forêts, à Lausanne.
de Steiger, Ch.-L., bibliothéc., à Berne.
Destraz-Müller, à Lausanne.
de Sturler, M., chancel. d'Etat, à Berne.
de Tavel, Alb., député, à Rolle.
de Valier, à Soleure.
de Vincy, baron, à Vincy.
de Vos, Aug., à Yverdon.
de Watteville, à la Villa, à Rolle.
de Wyss, G., professeur, à Zurich
Deytard, L., pasteur, à Montet-Cudrefin.
Direction de la bibliothèque populaire de Provence.
Direction de l'instruction publique, à Fribourg.
Diserens, Marc, receveur, à Morges.
Dony, syndic, à Assens.
Dor, Mme, à Lausanne.
Dormond, Jules, notaire, à Vevey.
Doxat, député, au château de Champvent.
Dubochet, E., syndic, à Chailly.
Dubochet, J., à Montreux.
Dubois-Buvelot, à Lausanne.
du Bois de Pury, à Neuchâtel.
Duboux-Benggeli, à Moudon.

MM.
Dubrit, Louis, à Lausanne.
Dubuis, J., institut., à Combremont.
Duby, ancien pasteur, à Genève.
Ducraux, greffier de paix, à La Chiésaz.
Ducret-Dufour, à la Banque cantonale.
Ducret-Pittet, à la Banque cantonale.
Dufour, Alf., avocat, à Yverdon.
Dufour, Ch., professeur, à Morges.
Dufour, commiss. arpent., à Lausanne.
Dufour, Félix, à Montaubion.
Dufour, Louis, professeur, à Lausanne.
Dufour-Vernes, Louis, à Genève.
Dulon, E., juge de paix, à Vevey.
Dulon, Florian, pasteur, à Noville.
Dumartheray, L., institut., à Féchy.
Dumur, A., conservateur, à Cully.
Dumur, avocat, à Lausanne.
Duperrex, J., professeur, à Lausanne.
Dupertuis, J., pasteur, à Montagny.
Dupertuis, pasteur, à Gressy.
Duplan, pasteur, à Lausanne.
Duplan, procur.-général, à Lausanne
Duplessis, à Lausanne.
du Plessis, E., au château d'Ependes.
Dupraz, A., notaire, à Vevey.
Dupraz, instituteur, à Blonay.
Durand-Vulliet, à Nyon.
Durieux-Roy, à Vevey.
Durussel, notaire, à Lausanne.
Durussel, F.-L., institut., à Montpreveyres.
Duvillard, Ch., à Tannay.
Duvoisin, A., préfet, à Grandson.
Duvoisin, Louis, voyer, à Yverdon.
Duvoisin, pasteur, à Cuarnens.

E

Epars, L., régent, à Chexbres.
Ernst, à l'administration de la S. O.
Estoppey, Ch., conseiller d'Etat.
Etat de Vaud.
Eymann, à Vevey.
Eynard, Ch., à Rolle.

F

Fague fils, secrétaire munic., à Trey.
Falguière, au Jardin, à Lausanne.
Favey, Georges, député, à Pompaples.
Favrat, L., professeur, à Lausanne.
Fiaux, L., greffier subst., à Lausanne.
Flaction, doct.-méd., à Yverdon.
Fonjallaz, Ch., colonel, à Cully.
Forel, Ch., à St-Prex.
Forel, Eugene, à Morges.
Forel, F., président, à Morges.
Forestier, F., à Cully.
Francillon-Agassiz, député, à Lausanne.
Freemann, Mme, à Lausanne.
Freymond, procureur-juré, à Morges.

MM.
Frochaud, Mme, à Estavayer-le-Lac.
Frossard-de Saugy, à Lausanne.
Frossard-de Saugy, Alex., à Vinzel.

G

Gaberel, ancien pasteur, à Genève.
Gaillard, J.-L., à Lausanne.
Gaillard, S.-L., institut., à Crassier.
Gaudard, Victor, à Lausanne.
Gaudin, L., couvreur, à Lausanne.
Gaulis, avocat, à Lausanne.
Gaulis, Henri, syndic, à Cossonay.
Gaulis, juge de paix, à Lausanne.
Gaulis, Louis, à Lausanne.
Gauthey, E., institut., à Eysins.
Gauthey, Mlle Marie, à Orbe.
Gauthier, Ad., à Genève.
Gay, Sig., agent d'affaires, à Lausanne.
Genilloud, F., professeur, à Romont.
Gentet, J., notaire, à Gingins.
Genton, Rod., à Roche.
Gessenay, L., institut., à Duillier.
Gibollet, à Neuveville.
Girardet, chef d'institut, à Lausanne.
Giroud, chanoine, à Lens.
Golay, D.-G., notaire, à Goumoens-la-Ville.
Golay, Sam., greffier, à Morges.
Golliez, D^r, à Baulmes.
Golliez, Emile, à Avenches.
Gonet, procureur-juré, à Nyon.
Gonin, F., notaire, à Lausanne.
Gottofrey, Mme, à Lausanne.
Grand, L., à Begnins.
Grand, Paul, à Valency.
Grangier-Guex, à la Tour-de-Peilz.
Grec, Eugene, à Moudon.
Greffe municipal à Vevey.
Gremaud, abbé, à Fribourg.
Grenier-Bourgeois, à Lausanne.
Greyloz, A., notaire, à Ollon.
Greyloz, L., ancien syndic, à Ollon.
Greyloz-Ruchet, à Ollon.
Greyloz-Saussaz, à Ollon.
Grisel, E., pasteur, à Granges Ste-Croix.
Grisel, L., à Morges.
Grobéty et fils, négociant, à Vallorbes.
Grosjean, Aug., à St-Oyens.
Grosjean, A., à Mont-le-Grand.
Gudet, médecin, à Nyon.
Guex, notaire, à Lausanne.
Guibert, E., instituteur, à Vich.
Guibert, notaire, à Villars-sous-Yens.
Guignard, Henri, régent, à Onnens.
Guillemin, A., député, à Villars-Lussery.
Guisan, docteur-médecin, à Vevey.
Guisan, F., à Lausanne.
Guisan, L., pasteur, à Morges.
Guisan, Réné, à Lausanne.
Günthert fils, H., architecte, à Vevey.

H

MM.
Hennenberguer, à la Sallaz.
Henry, Jean, instituteur, à Corsier.
Hidber, professeur, à Berne.
Hottinger, Henri, à la Tour-de-Peilz.
Hugonin, A., à la Tour-de-Peilz.
Huguet, C., institut., à St-Bonnet.

I

Institut Henchoz, à Château-d'Œx.

J

Jaccard, Aug., à Lausanne.
Jaccard-Conte, U., à Besançon.
Jaccard-Gély, juge cantonal, à Lausanne.
Jaccaud, L., à Montaubion-Chardonney.
Jaccottet, Ch., institut., à Rolle.
Jaccottet, notaire, à Lausanne.
Jaillet, J., secrét.-munic., à Vallorbes.
Jan, B., à Payerne.
Jan, conseiller d'État.
Jan-Dessel, à Châtillens.
Jan, F., sergent de gendarmerie, à Lausanne.
Jan, J., juge de paix, à Corcelles.
Jan, L., régent, aux Cornes-de-Cerf.
Jaquerod, A., à Moudon.
Jaquet, Jules, négociant, à Vallorbes.
Jaquier, J., notaire, à Cossonay.
Jayet, Adrien, à Moudon.
Jayet, régent, à La Praz.
Jeunet, abbé, à Cerneux-Péquignot.
Joly, John, à Gingins.
Joly, P.-J., inspecteur, à Moudon.
Jomini, F., pasteur, à Avenches.
Joseph, Félix, régisseur, à Echichens.
Jossevel, Henri, préfet, à Moudon.
Junod, Ch., adjudant, à Aigle.
Juvet, F.-G., à St-Loup.

K

Klée, L.-E., préfet, à Rolle.
Koch, Aug., inspect. forestier, à Rolle.
Kuntz, buraliste postal, à Orbe.
Kuntz, L., directeur de la Banque fédérale, à Lausanne.

L

Lacombe, instituteur, à Orbe.
Lagier, pasteur, à Perroy.
Lambossy fils, docteur, à Nyon.
Landry, F., architecte, à Yverdon.
Larguier, Jaques, à Lausanne.

MM.
Lavanchy-Vuichoud, à Lutry.
Léderrey, syndic, à Grandvaux.
Le Fort, Ch., à Genève.
Le Maire de Massias, à Lausanne.
Leresche, pasteur, à Oron.
Leyvraz, pasteur, à Dompierre.
Liardet, ingénieur, à La Sarraz.
Liaudet, voyer, à Montpreveyres.
Lombard, Alex., banquier, à Genève.
Longchamp, P., doyen, à Bottens.
Loude, Alfred, à Vevey.
Lugrin, L., instituteur, à Begnins.
Lullin, Paul, à Genève.

M

Mabile, Ed., à Baulmes.
Magnenat, à Gilly.
Magnenat, G., assesseur, à Vaulion.
Magnenat, Louis, à Lausanne.
Magnenat, maître cordonnier, à Nyon.
Magnin, Henri, syndic, à Montricher.
Maillard, instituteur, à Lausanne.
Malherbe, doct.-méd., à Bonvillars.
Mallet, à Genève.
Many, J., filateur, à Dullit.
Marcel, Félix, à Lausanne.
Marcel, Mme Mathilde, à Lausanne.
Marguerat, pasteur, à Palézieux.
Marguerat, pasteur, à Peney-le-Jorat.
Marion, Emile, à Lausanne.
Marmillod, F., négociant, à Oron.
Martin-Aubert, à Perroy.
Martin-Franel, Jules, à Genève.
Martin, institut., à Echandens.
Martin, L., syndic, à Valeyres-sur-Morrens.
Masson, Charles, à Lausanne.
Masson, Charles, à Vevey.
Masson, Emile, à Lausanne.
Matile, syndic, à Bérolles.
Mayor, à Rosemont.
Mayor, Ch., à St-Saphorin.
Mayor, instituteur, à Lausanne.
Mazelet-Huc, docteur, à Morges.
Menthonnex, R., pasteur, à Chêne-et-Paquier.
Menu, fondeur, à Lausanne.
Mercanton, syndic, à Cully.
Mercier, à la Banque fédérale, à Lausanne.
Mercier, J.-J. fils, à Lausanne.
Mestral, docteur, à Begnins.
Mestral, V., ancien président, à Payerne.
Meyer, J.-J., à Coppet.
Meylan-Capt, au Brassus.
Meylan, H., notaire, à Lausanne.
Meylan, secrétaire du Département de l'intérieur.
Meystre, A.-D., à Payerne.
Meystre, Const., à Oppens.
Michaud, commis-chef, à Morges.

MM.
Michod-Ingold, à Yverdon.
Michod, E., notaire, à Echallens.
Michoud, G., compositeur, à Lausanne.
Mignot-Délessert, chef d'institut, à Lausanne.
Millioud, L., juge de paix, à Aubonne.
Monastier, Henri, à Lausanne.
Monastier, pasteur, à Payerne.
Monnet, F., régent, à Aigle.
Monnet, libraire, à Lausanne.
Monnet, Louis, à Montreux.
Monney, Mlle Cécile, à Vernex.
Monnier, Jean, à Nyon.
Monod, D., régent, à Ormont-dessus.
Morax, Joseph, député, à Morges.
Morel-de Bons, Ch., à Vevey.
Moreillon, à Lausanne.
Moreillon, F.-L., à Lausanne.
Moreillon, Ph., à Lausanne.
Morel, H., à Lausanne.
Moret, H., institut., à Huémoz.
Mottier, Jules, à Vevey.
Moulin, Marc, à Lausanne.
Muller, pasteur, à Pampigny.
Municipalité de Coppet.
Municipalité de Nyon.
Municipalité de Vaulion.
Muret, ancien lieuten.-col., à Morges.
Muret, Jean, à Lausanne.
Muret, Jules, ancien juge, à Lausanne.

Librairie L. Meyer :

Bernus, A., à Lausanne.
Bornand-Kuntz, Mme, à Lausanne.
Bornand frères, à Ste-Croix.
Clément, professeur, à Lausanne.
Chatelanat-Escher, pasteur, à Lausanne.
Demiéville, chez J.-J. Mercier, à Lausanne.
Kohler, Mlles, à Lausanne.
Marguerat, pasteur, à Rovray.
Meyer, Louis, libraire, à Lausanne.
Recordon, docteur, à Lausanne.
Rivier, pasteur, à Aigle.

N

Narbel, Ch., procureur-juré, à Aigle.
Nerfin, J.-S., lieutenant, à Founex.
Neuvezel, M., à Givors (Rhône).
Nicolas, le P., bibliothécaire du couvent des PP. cordeliers à Fribourg.
Nicole, Georges, à Grandcour.
Nicolet, Célestin, à la Chaux-de-Fonds.
Nicolet, l'abbé, professeur, à Romont.
Nicollier, Félix, régent, à Aigle.
Normand, J.-F.-L., régent, à Gryon.
Noverraz, instituteur, à Vuibroye.

O

MM.
Oboussier, au contrôle des chemins de fer, à Lausanne.
Oguey, député, à Aubonne.
Ormond, député, à Clarens.
Orzier, J., avocat, à Annecy.

P

Pache, ancien doyen, Nyon.
Pache, Ch., entrepreneur, Lausanne.
Pache, greffier de paix, Lausanne.
Pache, Jean-Louis, Jongny.
Pahud, Ch., institut., Mollondins.
Paillard, institut., au Brassus.
Papon, Jules, Banque cantonale.
Paquier, F., notaire, Lausanne.
Pasche, Ch., Oron-la-ville.
Pattey, Lausanne.
Paillard-Jaccard, Ste-Croix.
Pelichet, Constant, Bremblens.
Pellegrin, Ch., Commugny.
Pellis, Emile, receveur, Lausanne.
Penseyres, J., notaire, Mézières.
Perey, docteur, Lausanne.
Perillard, instituteur, Nyon.
Pernoux, instituteur, Arzier.
Perrin, avocat, Lausanne.
Perrin, Fritz, ancien syndic, Payerne.
Petitpierre, A., Neuchâtel.
Pflüger et Burnand, Lausanne.
Piccard, J.-F., commissaire général, Lausanne.
Pichard, Jules, Ollon.
Pidou, député, Lausanne.
Pidoux, instituteur, Treytorrens.
Pignat, notaire, Vouvry.
Piguet, H.-F., institut., Suscévaz.
Piguet, L.-E., Yverdon.
Pilet, L., anc. pasteur, Villeneuve.
Pillichody, C., expert forestier, Yverdon.
Pilivet père, Vernex.
Pingoud, Emile, pasteur, Vaulion.
Pittet, Vincent, entrepreneur, Bex.
Place, F., notaire, St-Cierges.
Poudret, E., licencié en droit, Moudon.
Pouly, chef d'institut, Vevey.
Prahin, institut., Sédeilles.
Prévost-Cayla, Genève.

R

Raccaud, Jules, ingénieur, Lausanne.
Raccaud, pasteur, Chavornay.
Rambert, avocat, Lausanne.
Rapin, député, Marnand.
Rapin, F., notaire, Payerne.
Rappold, à Fantaisie, Lausanne.
Ravy, L.-F., Gryon.
Ray, D.-S., Fiez.
Recordon, Alph., imprimeur, Vevey.

MM.
Recordon, Ch.-F., Vevey.
Recordon, pasteur, Lutry.
Régis-Dapples, Lonay.
Renaud, H., institut., Mont-le-Grand.
Renevier, professeur, Lausanne.
Revilliod-de Muralt, St-Prex.
Revilliod, Gust., Genève.
Reybaz, Louis, Vevey.
Reymond-Corboz, Aclens.
Reymond, Jules, institut., Aubonne.
Reymond, Lucien, député, au Solliat.
Reymond, syndic, Morges.
Rilliet-de Candolle, profes., Germany.
Rivier, Alph., docteur, Bruxelles.
Rivier, L., Jouxtens.
Rochat-Cusin, négociant, Aubonne.
Rochat-Daccord, Lausanne.
Rochat, doct.-méd., Rolle.
Rochat, Adolphe, Romainmôtier.
Rochat-Reisser, Lausanne.
Rod, conservateur, Vevey.
Roguin, Jules, avocat, Yverdon.
Rojard, Jules, syndic, Gilly.
Roland, instituteur, Yens.
Rosset, J.-L., instituteur, Avenches.
Roud, pasteur, Lausanne.
Roux, F., pharmacien, Nyon.
Roux, juge de paix, Nyon.
Rubattel, Félix, Vuibroye.
Ruchet, Ch., Banque cantonale.
Ruffy, conseiller fédéral, Berne.
Ruffy, L., capitaine, Lutry.
Rusillon, J., Lausanne.

Librairie Rouge et Dubois:

Blanchet, propriétaire, Lausanne.
Chastellain, pharmacien, Lausanne.
de Mestral, Etoy.
Dupertuis, propriétaire, Chailly.
Dutoit, étudiant en droit, Lausanne.
Dutoit, Jules, Lausanne.
Martin, instituteur, Avenches.
Nœller, ingénieur, Yverdon.
Rouge, François, Lausanne.
Tallichet, directeur de la *Bibliothèque universelle*, Lausanne.
Tzaut, professeur, Lausanne.
Vallotton, étudiant en méd., Lausanne.
Wuthrich-Gaudard, Berne.

S

Sautter, Donat, Bonmont.
Sauvet, Louis, chapelier, Nyon.
Savary-Bocion, instituteur, Payerne.
Savioz, juge de paix, Aigle.
Schaffroth, Banque cantonale.
Schairrer, député, Donatyre.
Schleicher, pasteur, Villeneuve.
Schneeberger, Henri, Coppet.
Schnell, Joseph, Bâle.
Schopfer, Gustave, Morges.

MM.

Secretan, Ch., professeur, Lausanne.
Secretan-de-Gumoens, Lausanne.
Secretan, Ed., professeur, Lausanne.
Secretan, F., directeur de la Suisse, Lausanne.
Seguin, F., Genève.
Siber, Emmanuel, Banque cantonale.
Siber, Henri, Banque cantonale.
Simon, Jules, Rolle.
Simond, Auguste, Aubonne.
Spengler, inspect. forest., Cossonay.
Stuby, syndic, Bussigny.

T

Tallichet, Jules, pasteur, Oron.
Tavel, syndic, Payerne.
Testaz, notaire, Bex.
Testuz, F., instituteur, Bérolles.
Thioly, F., Genève.
Thuillard, Lausanne.
Thuillard, Henri, instituteur, Assens.
Tripod, Samuel, Lausanne.
Tronchin, colonel, Lavigny.
Turin, pasteur, Goumoens-la-Ville.
Turrian-Walker, Nyon.
Turtaz-Barbey, Orbe.

V

Vallon-Crisinel, Mollondins.
Vallotton, A., directeur des forges, Vallorbes.
Vallotton, Louis, capitaine, Vallorbes.
Vallotton, notaire, Lausanne.
van Berchem, A., Crans.
van Muyden, Collonges.
van Muyden, H., Bellevue.
Veillard, directeur de l'arsenal, Morges.
Veillon, A., Grellingue.

MM.

Veillon, Ch., colonel fédéral, Lausanne.
Vérésoff et Garrigues, Genève.
Veret, colonel fédéral, Nyon.
Vernez, J.-L., institut., Rueyres.
Verrey, L., juge cantonal, Lausanne.
Vincent, Constant, Mézery.
Vincent, Lucien, Lausanne.
Vittel, Charles, Rolle.
Vittoz, J., Morges.
Vodoz, Auguste, Tour-de-Peilz.
von der Weid, Ch.-A., Fribourg.
Vuichoud, Vevey.
Vulliemin, L., professeur, Lausanne.
Vulliet, directeur, Lausanne.
Vulliet, Paul, professeur, Lausanne.
Vuy, Jules, Genève.

W

Walter, L., directeur des Ecoles de Charité, Lausanne.
Weber-Recordon, Will., Lausanne.
Wehrli, Louis, institut., Lonay.
Wellauer, Th., instituteur, Nyon.
Widmayer, Louis, Rolle.
Widmer, Mme, Lausanne.
Wiener, professeur, Lausanne.
Wissa, pasteur, Nyon.
Wulliamy, Ch., docteur, Echallens.
Wullyamoz, notaire, Montricher.
Wursten, pasteur, Corsier.
Wutrich, Ch.-H., Neuchâtel.

Y

Yersin, Abram, Rougemont.

Z

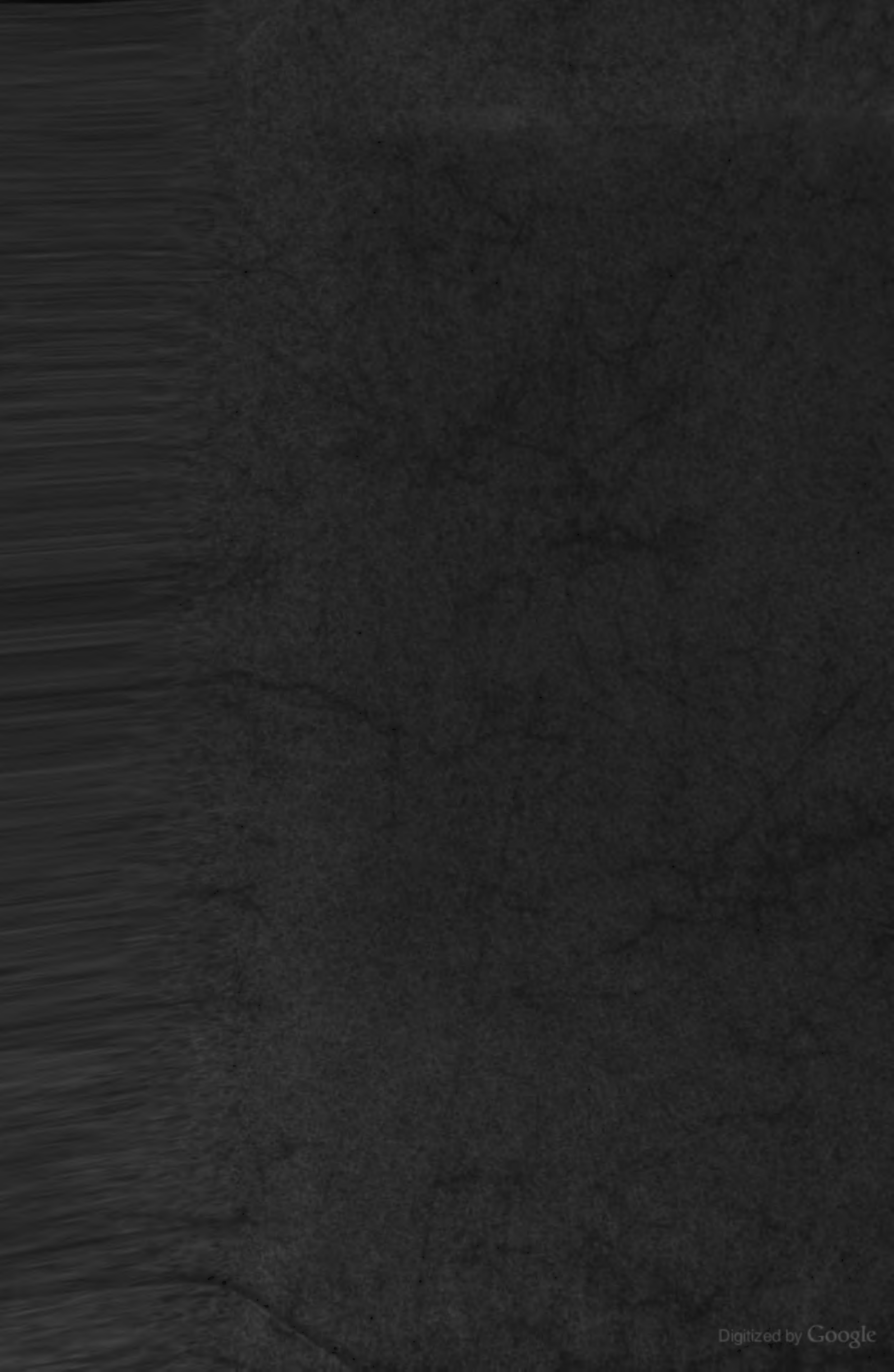
Zimmer, docteur, Lausanne.

Digitized by Google

Digitized by Google



Walter Schelling
Buchbinderei



Digitized by Google